MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1970. Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1970. Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2013.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2013

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2013

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2013
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-120-2
D/2013/5678/95

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre des Affaires étrangères.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Mme Badinter, historienne.

M. Baechler, professeur émérite des universités.

M. Bély, professeur à la Sorbonne.

Mme Berger de Nomazy, conservateur général honoraire du patrimoine, des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. de Boishue, ancien ministre.

M. Chapuis, directeur des systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Cousseran, ministre plénipotentiaire honoraire, secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Demoulin, professeur à l'université de Liège, directeur de la culture de la province de Liège.

Mme Dhérent, conservateur général du patrimoine.

Mme Elgey, présidente du Conseil supérieur des archives.

M. Kaspi, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Laurens, professeur au Collège de France.

M. Lequertier, ambassadeur de France.

M. Musitelli, conseiller d'État.

Mme Magnien, directrice des Archives nationales.

Mme Péquin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre.

M. Robin, ambassadeur de France.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Soutou, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Vaïsse, professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur.

M. Waquet, président de l'École pratique des hautes études.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Michel BARCELLINO, secrétaire de la Commission.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Les principales questions abordées dans le présent volume sont dans la continuité de celles qui faisaient la trame du deuxième semestre de l'année 1969.

Cinq aspects principaux peuvent être distingués, en dehors de points qui, pour être plus particuliers, n'en sont pas pour autant mineurs. Ce sont : la politique française à l'égard de la candidature britannique à la CEE ; la politique méditerranéenne de la France ; les relations franco-américaines à l'occasion du voyage du président Pompidou aux États-Unis ; les relations avec les régimes sud-africain et portugais qui mettent la France en difficulté avec les pays africains ; enfin, le sort d'individus ballotés par le vent de l'histoire, dont la diplomatie ne saurait se désintéresser.

À la suite de la conférence de La Haye (2-3 décembre 1969), l'élargissement est rendu possible mais les négociations n'en apparaissent pas moins délicates. Ainsi le ministre des Affaires étrangères Maurice Schumann réagit-il vivement à un discours du premier ministre Harold Wilson posant des conditions jugées inadmissibles (doc. 25). Le procès-verbal d'un conseil restreint révèle l'habileté de la position du Président de la République à propos de la politique agricole commune (doc. 120). Mais la victoire du parti conservateur aux élections du 18 juin 1970 change en partie la donne, ce dont se réjouit la diplomatie française (doc. 346) car le nouveau premier ministre, Edward Heath, a une politique européenne plus proche des thèses de Paris, en particulier sur la question de la supranationalité, même si les négociations ne s'annoncent pas plus faciles pour autant.

La notion de « politique méditerranéenne » permet à la diplomatie française de donner une cohérence à l'amélioration des relations de la France avec les pays d'Afrique du Nord et à la percée française en Libye (doc. 298). Il s'agit de faire de la Méditerranée un « lac de paix ». Pas question de vouloir en chasser les deux Grands, encore moins de jouer le jeu de l'Alliance atlantique, car les pays du Maghreb « refusent de faire figure d'enjeu entre l'Est et l'Ouest » (doc. 230). Pas question non plus d'y voir la préfiguration d'une Union pour la Méditerranée, même si les références au rôle des diplomaties espagnole et italienne font déjà penser à la volonté de créer une solidarité entre le nord et le sud. L'aspect le plus neuf de cette diplomatie française est la percée sur le marché libyen avec la vente d'avions *Mirage* ; mais la coopération franco-libyenne apparaît beaucoup plus large et importante que le Quai d'Orsay ne consent à l'avouer (doc. 14). Combinée au grave incident des vedettes de Cherbourg qui provoque une crise diplomatique franco-israélienne (doc. 4), cette politique étrangère va avoir des répercussions sur les relations franco-américaines. Maurice Schumann fait bien des efforts pour convaincre l'ambassadeur des États-Unis du caractère inoffensif et même bénéfique de la vente de *Mirage* (doc. 14) : elle permet d'empêcher l'URSS de s'implanter en Libye ; ces avions ne seront pas réexportés vers « les pays du champ de bataille » ; de toute façon, les Libyens sont incapables de piloter ces avions.

Et cependant, l'effet de cette vente va empoisonner l'atmosphère de la visite du président Pompidou aux États-Unis (28 février-3 mars 1970). Dès avant le déplacement, l'ambassadeur Charles Lucet exprime très clairement ses inquiétudes (doc. 46) dues aux éventuelles manifestations des « minorités sionistes ». Craignant le caractère « déplaisant » de ces manifestations, Charles Lucet suggère que des déclarations apaisantes soient faites par les plus hautes autorités de l'État pour « clarifier l'atmosphère », et insister sur la garantie à apporter à Israël. Manifestant une remarquable connaissance de la société américaine caractérisée par une tendance aux manifestations de rue (doc. 80), Charles Lucet s'efforce de relativiser (doc. 103), après les incidents de Chicago qui ont vivement impressionné le Président et Madame Pompidou. Il n'en reste pas moins que les deux Présidents ont pu avoir des conversations approfondies sur le Proche-Orient, en particulier l'armement israélien, la situation monétaire internationale et la guerre du Vietnam. Ils ont décidé d'établir une liaison personnelle, par le biais du Dr Kissinger et du général Goodpaster du côté américain, de Michel Jobert et du général Fourquet du côté français. Tandis que les relations franco-américaines s'améliorent sur le plan politique, on note un refroidissement des rapports entre Paris et Moscou, qu'analyse Roger Seydoux, insistant sur l'« ombre jetée sur nos relations » par l'action de Moscou en Tchécoslovaquie et sur ses activités en Afrique , dans l'océan Indien , en Méditerranée et sur l'absence de consultation avec la France dans la négociation germano-soviétique, autant de secteurs où les critiques françaises sur les limites de la coopération sont fondées (doc. 272).

Les rapports que la France entretient avec les régimes sud-africain et portugais sont difficiles en raison de la condamnation du régime d'apartheid dans le premier cas (docs. 170 et 301), de la décolonisation des territoires africains sous tutelle portugaise dans le second. La France est l'objet de pressions pour l'amener à rompre les relations commerciales avec l'Afrique du Sud, en particulier la fourniture d'armes françaises, mais la prise de distance va aller bien au-delà. Lorsqu'il est question de la tournée de rugbymen militaires sud-africains en France (doc. 317), la sous-direction Afrique incite à la prudence, en faisant référence au déplacement mouvementé des Springboks en Grande-Bretagne début 1970. Le rédacteur fait remarquer que la France, déjà fort critiquée pour ses livraisons d'armes (il est même question d'une coopération dans le domaine de la séparation isotopique de l'uranium, doc. 360) ne doit pas donner l'impression, « ne fût-ce par le biais des relations sportives », d'entretenir des liens privilégiés avec l'Afrique du Sud. Du côté portugais, c'est la participation d'entreprises françaises à la construction du barrage de Cabora Bassa (Mozambique) qui fait l'objet de critiques de la part de gouvernements africains, dont celui de Zambie (docs. 305 et 315). La visite du ministre des Affaires étrangères au Portugal (11-14 juin) a permis de faire le point sur les rapports avec la Communauté européenne, les questions bilatérales (en particulier l'émigration de travailleurs portugais) et l'Afrique.

Sous Georges Pompidou, la diplomatie française poursuit et élargit son implantation en Afrique : c'est le cas au Rwanda, malgré les obstacles posés

par l'influence belge (doc. 345).Que la France soit bien implantée dans l'Afrique subsaharienne apparait clairement dans les affaires auxquelles elle est mêlée, par exemple au Tchad, où le président Tombalbaye s'en prend vivement aux coopérants français, alors même que la France ne ménage pas son aide financière et militaire (docs. 183 et 194). Dans un télégramme (doc. 169) très complet, l'ambassadeur en Côte d'Ivoire fait état du sentiment d'inquiétude du président Houphouët-Boigny à la suite de l'effondrement de la résistance biafraise et de l'évolution d'autres pays africains.

Bien que les *D.D.F.* reflètent l'activité des chancelleries, nous nous efforçons aussi de montrer que la vie internationale est aussi faite d'itinéraires isolés, de destinées individuelles. Deux exemples apparaissent dans ce volume : dans la Grèce des colonels, où trois ans après le coup d'État, l'ambassadeur de France (doc. 276) dresse une analyse plutôt satisfaisante d'un régime qui semble fonctionner dans le calme. Citons le cas du musicien grec Mikis Theodorakis, député de gauche, arrêté et déporté en 1967, que l'intervention de Jean-Jacques Servan-Schreiber réussit à faire libérer et à ramener à Paris le 13 avril 1970 (doc. 193). Le cas de Régis Debray a déjà fait l'objet de plusieurs documents dans les volumes précédents. La note du 17 mars 1970 (doc. 127) regrette à la fois que le prisonnier français n'ait pas été libéré à la suite du changement de président en Bolivie et qu'il tienne sur une chaîne de télévision publique des propos hostiles à « l'impérialisme américain » susceptibles de compromettre ses chances de libération, qui n'aura lieu qu'en 1971.

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		DÉSARMEMENT		
1970				
6 mars	Paris	La France et le désarmement.	N.	105
10 mars	*Idem*	Position française à l'égard du comité du Désarmement	N.	112
30 avril	*Idem*	Les modèles de réduction des forces et l'avis du comité militaire.	N.	217
		AFFAIRES SPATIALES		
28 janvier	Paris	Coopération spatiale franco-américaine.	N.	48
23 mars	*Idem*	Coopération industrielle européenne et son inefficacité.	N.	150
20 mai	*Idem*	Compte-rendu de l'entretien entre le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Développement industriel et scientifique, au sujet de la politique spatiale (le 19 mai 1969).	C.R.	263
		AFFAIRES AÉRONAUTIQUES		
16 juin	Paris à Londres	Texte de la lettre du ministre français des Transports au ministre britannique de la Technologie pour protester contre la prochaine interdiction des vols civils supersoniques au-dessus du territoire britannique.	T.	323

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		PACTE ATLANTIQUE		
12 février	Paris	Participation de la France à certaines dépenses d'infrastructure Otan (réseau des oléoducs interalliés Centre Europe).	N.	71
5 mai	Paris à Repan Bruxelles	Situation en Méditerranée.	T.	230

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) Les Communautés européennes		
1970				
17 janvier	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Les conditions que, dans son discours du 13 janvier, le Premier ministre britannique a posées à une adhésion du Royaume-Uni au Marché commun sont inadmissibles.	T.C.	25
27 janvier	Paris à Bruxelles-Delfra	L'élargissement de la Communauté impose de revoir la représentation ou le nombre de voix attribuées à chaque État au sein de la Commission, du Conseil et de l'Assemblée parlementaire européenne.	T.	43
8 février	Bruxelles-Delfra à Paris	Accord intervenu sur l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée parlementaire européenne.	T.	67
9 février	Paris	Historique de la négociation et contenu de l'accord d'association entre la CEE et Israël.	N.	68
3 mars	Genève à Paris	XXVIe session du GATT.	T.	95
3 mars	Paris	Élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel.	N.	97
9 mars	Bruxelles-Delfra à Paris	Le ministre français des Affaires étrangères expose devant le Conseil des ministres des Communautés européennes les mesures qui devraient être prises dans les domaines économique et monétaire, industriel et social.	T.	110

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 mars	Washington à Paris	Relations entre la CEE et les États-Unis.	T.	115
12 mars	Paris	Conseil restreint tenu le 12 mars sur l'approfondissement et l'élargissement de la CEE.	C.R.	120
3 mai	Paris à Bruxelles-Delfra	Lors d'un entretien du 2 mai, le ministre français des Affaires étrangères a réfuté l'argument du président de la Commission européenne selon lequel le maintien de « l'arrangement de Luxembourg » compliquerait les négociations avec les États candidats à l'adhésion aux Communautés européennes.	T.	223
14 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	En ce qui concerne les prochaines négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, il est de notre intérêt que les problèmes de l'agriculture et du financement soient réglés en premier, ce qui obligerait les Britanniques à dévoiler leurs véritables intentions.	T.	251
14 mai	Paris	Point sur les projets d'union économique et monétaire entre les Six.	N.	253
23 juin	*Idem*	Conséquences de l'arrivée au pouvoir des conservateurs à Londres sur les négociations d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.	N.	346
		2) La République fédérale d'Allemagne		
1970				
20 janvier	Paris	Nos échanges commerciaux avec la RFA.	N.	30
22 janvier	*Idem*	Le point sur l'*Ostpolitik* du gouvernement de Bonn.	N.	38
5 février	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Rencontre franco-allemande au sommet à Paris les 30 et 31 janvier 1970. Les conversations ont essentiellement porté sur les questions Est-Ouest, la Méditerranée, les problèmes européens et la coopération bilatérale.	T.C.	60
30 avril	Paris à Bonn	Le président de la République française remercie le chancelier de la République fédérale d'Allemagne de lui avoir fait part des conclusions qu'il a retirées de l'entretien d'Erfurt et de son voyage aux États-Unis.	L.	219
22 mai	Paris	Les récentes conversations quadripartites sur Berlin ont laissé entrevoir que l'opposition de principe des Soviétiques à notre conception du statut de la ville n'excluait pas la possibilité d'arrangements que nous pourrions conclure sans sacrifier nos positions.	N.	267

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 mai	*Idem*	Le point sur les négociations que la RFA a ouvertes avec l'URSS, la Pologne et la RDA dans le cadre de l'*Ostpolitik* du gouvernement Brandt.	N.	274
		3) Chypre		
1970				
17 février	Nicosie à Paris	Redistribution du dispositif de la Force des Nations unies à Chypre.	D.	76
26 février	*Idem*	Chypre et la France. La France entre les deux communautés, les sollicitations diverses, les récriminations.	D.	90
28 mars	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Nicosie avec Mgr Makarios.	T.	157
		4) L'Espagne		
1970				
6 mars	Paris	Visite à Paris, du 9 au 11 février, du ministre espagnol des Affaires étrangères.	N.	106
		5) La Grande-Bretagne		
1970				
28 janvier	Londres à Paris	Lors de sa visite à Londres du 22 au 24 janvier, le ministre français des Affaires étrangères à abordé avec ses interlocuteurs britanniques les questions du conflit israélo-arabe, de la situation en Libye et du Nigéria.	T.	45
20 avril	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Lors de leur entretien du 17 avril à Paris, le ministre britannique des Affaires étrangères européennes et le ministre français des Affaires étrangères ont discuté du retour de la France dans l'UEO, de la coopération politique entre les Six et des futures négociations entre le Royaume-Uni et la CEE.	T.C.	202
6 mai	Londres à Paris	Depuis la démission du général de Gaulle, dans l'espoir de faciliter leur adhésion à la Communauté européenne, les Britanniques ont lancé une « offensive de charme » en direction de la France.	D.	236
20 juin	*Idem*	Le nouveau Premier ministre britannique : Edward Heath, ce que seront probablement ses politiques intérieure et extérieure.	T.	335
22 juin	*Idem*	Quelle sera la politique européenne du nouveau gouvernement conservateur ?	T.	338

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6) La Grèce		
1970				
23 janvier	Athènes à Paris	De la question royale après la visite de Mgr Makarios au roi Constantin à Rome.	D.	40
29 janvier	Paris	Entretien avec le conseiller de l'ambassade de Grèce à Paris qui a porté sur la position politique observée par Paris.	N.	49
24 mars	*Idem*	Compte-rendu de l'entretien tenu entre M. Alphand, Secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. Markopouliotis, ambassadeur de Grèce à Paris.	C.R.	151
11 avril	Paris à Athènes	Instructions données par le Secrétaire général du Quai d'Orsay à l'ambassadeur de France en Grèce en fonction du verdict du procès du réseau « Défense démocratique » à Athènes.	T.	187
13 avril	Athènes à Paris	Du rôle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber dans le procès du réseau « Défense démocratique », son intervention, la libération du musicien Mikis Theodorakis.	T.	193
28 avril	Paris	Compte-rendu de l'entretien tenu entre M. Alphand, Secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. Markopouliotis, ambassadeur de Grèce à Paris.	C.R.	210
27 mai	Athènes à Paris	La Grèce trois ans après le coup d'État. Le régime des colonels continue de fonctionner avec une apparente facilité, le plus grand calme règne sur le pays.	D.	276
		7) L'Italie		
1970				
13 mai	Paris	Notre procédé de télévision couleur SÉCAM restera un procédé de second plan s'il n'est pas adopté par l'Italie. Or l'Italie semble sur le point d'adopter le système PAL.	N.	250
		8) Le Luxembourg		
1970				
30 avril	Paris	Le Luxembourg et l'Europe.	N.	218
15 mai	*Idem*	Entretien du Président de la République avec M. Pierre Werner, président du gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.	C.R	257

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 mai	Luxembourg à Paris	Voyage à Paris de MM. Werner et Thorn.	D.A	260
		9) Le Portugal		
1970				
3 janvier	Paris	Entretien du 3 janvier entre le Ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur du Portugal, qui sollicite l'aide de la France pour mettre fin aux incidents à la frontière de la Guinée portugaise et du Sénégal.	C.R.	5
1[cr] juin	*Idem*	Depuis 1962, en dépit de fréquentes oppositions du Département, notre politique de vente d'armes au Portugal a été moins restrictive que celle que nous appliquons à l'Afrique du Sud.	N.	289
2 juin	*Idem*	Depuis qu'il a succédé en septembre 1968 au Dr Salazar, Caetano a, comme son prédécesseur, cherché à maintenir coûte que coûte la présence portugaise en Afrique.	N.	294
8 juin	*Idem*	Notre participation à la construction du barrage de Cabora-Bassa sera maintenue en dépit de l'irritation du gouvernement zambien.	N.	305
19 juin	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Lors de la visite du ministre français des Affaires étrangères au Portugal, du 11 au 14 juin, ses interlocuteurs semblaient surtout préoccupés par le problème de leurs colonies africaines.	T.C.	334
		10) La République d'Irlande		
1970				
8 avril	Paris	La demande d'adhésion de la République d'Irlande au Marché commun est liée à la candidature britannique et s'explique par la dépendance économique de l'Irlande à l'égard de la Grande-Bretagne.	N.	179
		11) La Suède		
1970				
14 avril	Paris	Entretien entre le président de la République française et le Premier ministre suédois : les négociations entre la Suède et la Communauté économique européenne.	C.R.	195

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		12) La Turquie		
1970				
5 février	Ankara à Paris	Déclarations sur la politique extérieure de la Turquie faites par le ministre des Affaires étrangères, M. Caglayangil, au Sénat.	D.	63
18 mars	Paris	Politique étrangère de la Turquie.	N.	133
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) L'URSS		
1970				
10 janvier	Moscou à Paris	La situation intérieure de l'Union soviétique en 1969.	T.	9
10 janvier	*Idem*	La politique étrangère de l'URSS vue par l'ambassade à la veille de la visite à Moscou du Secrétaire général.	T.	10
16 janvier	*Idem*	Entretien entre M. Alphand et M. Gromyko.	T.	23
19 janvier	*Idem*	Rappel par M. Alphand des principes qui, depuis le général de Gaulle, inspirent la politique étrangère de la France.	T.	27
2 février	Paris	Entretien entre le président de la République et l'ambassadeur d'URSS chargé de remettre une lettre de M. Kossyguine.	C.R.	52
6 février	Moscou à Paris	Remise à M. Kossyguine de la réponse du président Pompidou aux suggestions soviétiques concernant le conflit du Moyen-Orient et commentaires du président du Conseil soviétique.	T.	64
30 mars	*Idem*	Entretien entre le ministre Ortoli et M. Kossyguine, à Moscou, le 30 mars 1970.	T.	161
30 mars	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Ortoli et M. Kossyguine au Kremlin le 30 mars 1970.	C.R.	163
12 mai	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le vice-ministre Vinogradov, le 12 mai 1970, au sujet de la crise du Moyen-Orient.	T.	246
23 mai	*Idem*	État des échanges scientifiques et culturels entre la France et l'URSS à la veille de la visite à Paris de M. Gromyko.	T.	270
23 mai	*Idem*	Commentaires de l'ambassadeur de France sur les critiques adressées par l'URSS à la politique de la France.	T.	271

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 mai	*Idem*	À la veille de la visite en France de M. Gromyko, l'ambassade analyse les critiques françaises à l'égard de la politique soviétique.	T.	272
23 mai	*Idem*	Commentaires de l'ambassade sur la signification à donner à ce que les Soviétiques entendent par l'expression faire effectuer « un nouveau pas » aux relations franco-soviétiques.	T.	273
28 mai	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec M. Gromyko à la veille de la visite de celui-ci en France.	T.	278
2 juin	Paris	Entretien entre le Ministre et M. Gromyko.	C.R.	295
2 juin	Paris	Audience accordée à Paris par le président de la République à M. Gromyko le 2 juin 1970.	C.R.	296
11 juin	Paris à Moscou	Caractère confidentiel d'après les Soviétiques de la communication faite, à Paris, par leur ambassade, au Secrétaire général, au sujet des entretiens soviéto-américains du 2 juin 1970 relatifs au Moyen-Orient.	T.	313
25 juin	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Gromyko.	T.	351
		2) La Bulgarie		
1970				
25 février	Paris	Relations économiques franco-bulgares.	N.	85
8 mars	*Idem*	Accord culturel et programme d'échanges culturels franco-bulgares.	N.	109
12 mars	Sofia à Paris	Les consultations franco-bulgares des 16-17 mars. Le sens et l'orientation à donner à ces conversations.	T.	116
19 mars	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le Ministre, M. Maurice Schumann, et le premier vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, le 17 mars 1970.	C.R.	137
		3) La Hongrie		
1970				
4 février	Budapest à Paris	Relations entre la Hongrie et la République fédérale d'Allemagne (RFA), extension des relations commerciales, par contre, difficultés en ce qui concerne les relations consulaires.	T.	57
5 mars	*Idem*	Du discours de M. Peter, ministre des Affaires étrangères, sur la politique extérieure de la Hongrie.	T.	101

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 mars	*Idem*	Des entretiens entre M. Fock, président du Conseil de Hongrie et M. Bettencourt, ministre délégué, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire qui a séjourné en Hongrie du 19 au 23 mars.	T.	145
28 mars	Berlin à Paris	Séjour de M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, en RDA du 23 au 26 mars, à l'invitation du gouvernement est-allemand.	T.	159
6 avril	Budapest à Paris	Le 25e anniversaire de la libération de la Hongrie est célébré les 3 et 4 avril à Budapest avec beaucoup de solennité et d'ampleur.	T.	173
22 avril	*Idem*	Visite en Hongrie d'une mission économique française conduite par M. Georges Villiers, président d'honneur du CNPF et président du comité France-Europe de l'Est.	D.	205
		4) La Pologne		
1970				
14 février	Paris	Compte rendu des entretiens que le directeur des affaires politiques au Département a eus avec Varsovie.	T.C.	75
18 février	Varsovie à Paris	Le cardinal Wyszynski et les intellectuels catholiques.	D.	77
12 avril	*Idem*	Entretien avec le maréchal Spychalski.	T.	190
12 avril	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec l'ancien ambassadeur de Pologne à Paris, M. Druto.	T.	191
28 avril	Paris	Relations économiques franco-polonaises.	N.	209
29 avril	*Idem*	Frontière Oder-Neisse. Position de la France.	N.	214
8 mai	Varsovie à Paris	Commentaires polonais à la suite de la visite en France de M. Jedrychowski.	T.	237
		5) La République démocratique Allemande		
1970				
3 février	Berlin à Paris	De l'arrangement commercial à long terme France-RDA : l'accord prévoit au moins un doublement des échanges jusqu'en 1974.	D.	54
18 mars	*Idem*	Récit de la visite de la Foire de printemps de Leipzig (1er-10 mars 1970) et de la ville par deux représentants du Département. Expérience jugée positive.	D.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6) La Roumanie		
1970				
14 janvier	Bucarest à Paris	Bref compte rendu de la conversation de M. Giscard d'Estaing avec M. Ceausescu qui a porté sur les relations bilatérales et les résultats des travaux de la commission mixte gouvernementale.	T.	22
20 janvier	*Idem*	Rappel, à grands traits, de la visite de M. Giscard d'Estaing en Roumanie.	D.	31
6 mars	Paris	Relations franco-roumaines.	N.	107
4 mai	Bucarest à Paris	Relations culturelles entre la France et la Roumanie (avril 1970).	D.	228
17 juin	Paris	Compte rendu de l'entretien élargi tenu avec les ministres afin de tracer le bilan des conversations franco-roumaines.	C.R.	331
		7) La Tchécoslovaquie		
1970				
25 février	Prague à Paris	Célébration du « coup de Prague de 1948 », anniversaire de la prise de pouvoir de février 1948 par le parti communiste.	T.	84
23 mars	*Idem*	Visite de M. Gromyko à Prague, du 16 au 21 mars 1970.	T.	143
23 mars	*Idem*	Élimination des dirigeants de 1968.	T.	144
18 avril	Paris	Les relations politiques franco-tchécoslovaques depuis l'ouverture du dialogue entre Paris et Prague en 1965-1966.	N.	200
9 mai	Prague à Paris	La visite des dirigeants soviétiques à Prague et son incidence sur la situation intérieure de la Tchécoslovaquie : position renforcée de M. Husak, méfiance persistante des Soviétiques à l'égard des communistes tchécoslovaques.	T.	242
		8) La Yougoslavie		
1970				
25 mars	Paris	Des relations entre la France et la Yougoslavie. Amertume de la part de Belgrade devant le manque de rencontres à haut niveau.	N.	153
14 mai	*Idem*	Les relations franco-yougoslaves. Les points de rapprochement : l'amitié traditionnelle entre les deux pays, la politique d'indépendance.	N.	254

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 juin	Belgrade à Paris	Conversation entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président Tito.	T.	342
23 juin	*Idem*	Conversation entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président Tito.	T.	343
24 juin	*Idem*	Conversation entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président de Yougoslavie du Conseil exécutif fédéral.	T.	348

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. LE MAGHREB		
		1) Généralités		
1970 4 juin	Paris	La politique méditerranéenne de la France, ses objectifs et ses méthodes.	N.	298
		2) L'Algérie		
1970 22 janvier	Alger à Paris	Relations-algéro-soviétiques	T.	35
28 janvier	*Idem*	Dépôt de 300 millions au Trésor algérien	T.	47
5 février	*Idem*	Dépôt de 300 millions au Trésor algérien (suite).	T.	61
24 février	*Idem*	Entretien de M. Georges Gorse avec le président Boumediene.	T.	81
17 mars	*Idem*	Relations franco-algériennes.	T.	126
1er avril	Paris	Entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur d'Algérie.	C.R.	164
3 avril	*Idem*	Relations franco-algériennes dans le secteur des hydrocarbures.	N.	171
22 mai	Alger à Paris	Entretien avec M. Bouteflika.	T.	265
10 juin	Paris	Coopération culturelle et technique française en Algérie.	N.	311

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 juin	Alger à Paris	« Cinq années » de régime Boumediene.	D.	314
21 juin	*Idem*	Nationalisation de sociétés pétrolières.	T.	336
		3) La Libye		
1970				
10 janvier	Paris à Tripoli	Importance de la coopération économique de la France avec la Libye.	T.	11
12 janvier	Paris	Entretien de Maurice Schumann avec le capitaine Jelloud. Coopération franco-libyenne.	C.R	19
22 janvier	Paris à différents postes diplomatiques de la France à l'étranger	Vente d'armements à la Libye.	T.C.	37
26 janvier	Tripoli à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec le colonel Kadhafi.	T.	42
26 mars	Paris	Voyage en France de M. Jelloud, ministre libyen de la Défense.	N.	154
6 avril	*Idem*	Relations franco-libyennes.	N.	174
24 avril	*Idem*	Coopération industrielle franco-libyenne.	N.	207
24 avril	*Idem*	Vente d'armements à la Libye.	N.	208
29 avril	Tripoli à Paris	Coopération économique avec la Libye	T.	211
30 avril	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France, M. Georgy, et le vice-Premier ministre, M. Jelloud.	T.	215
27 mai	Paris	Intérêts français en Libye dans le domaine du pétrole.	N.	277
		4) Le Maroc		
1970				
3 février	Paris	Entretien du Ministre avec M. Boutaleb, ministre des Affaires étrangères du Maroc.	C.R.	55
		5) La Tunisie		
1970				
6 février	Tunis à Paris	Entretien avec M. Bourguiba Jr.	T.	65
30 mai	Paris	Rencontre entre les présidents Pompidou et Bourguiba.	C.R.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
1) Généralités				
1970				
9 mars	Nouakchott à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires étrangères mauritanien à son retour d'Addis-Abeba.	D.A.	111
2 juin	Paris	Rôle des pays d'Afrique francophone dans la diffusion du français et l'enseignement de l'anglais.	N.	293
9 juin	*Idem*	La coopération avec l'Afrique.	N.	308
2) L'Afrique du Sud				
1970				
19 mars	Paris	Relations économiques franco-sud-africaines.	N.	136
3 avril	*Idem*	Présence française en Afrique du Sud.	N.	170
6 juin	*Idem*	Relations de la France avec l'Afrique du Sud.	N.	301
11 juin	*Idem*	Entretien de M. Alphand, Secrétaire général du Département avec M. Fourié, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud.	N.	316
11 juin	*Idem*	Venue en France de rugbymen militaires. Le Département n'est pas favorable.	N.	317
12 juin	*Idem*	Entretien entre le Premier ministre, Chaban-Delmas, et M. Vorster, Premier ministre d'Afrique du Sud.	C.R.	321
16 juin	*Idem*	Conséquences pour notre politique en Afrique d'une acceptation éventuelle des propositions sud-africaines en matière atomique.	N.	325
16 juin	*Idem*	Propositions de l'Afrique du Sud.	N.	326
23 juin	*Idem*	Entretien du Secrétaire Général avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud.	C.R.	347
30 juin	*Idem*	Note de M. Hervé Alphand pour le Ministre M. Schumann.	N.	360
3) L'Angola				
1970				
13 mars	Lisbonne	L'Angola sous le signe de la contre-subversion.	D.	122
2 avril	Paris	Présence française en Angola.	N.	168

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) Le Burundi		
1970 4 mai	Bujumbura à Paris	Brève synthèse des questions concernant le Burundi, qui seront évoquées lors de la réception par le président Pompidou des ambassadeurs de France dans les pays africains.	T.	225
		5) Le Congo (Brazzaville)		
1970 2 janvier	Brazzaville à Paris	Message à la nation du commandant N'Gouabi, président de la République.	T.	2
13 février	*Idem*	Entretien entre le commandant N'Gouabi, président de la République populaire du Congo, et l'ambassadeur de France.	D.A.	73
16 mars	Paris	Activité de la Chine au Congo-Brazzaville.	N.	124
29 avril	Paris	Politique extérieure du Congo-Brazzaville.	N.	213
17 juin	Brazzaville à Paris	Présentation des lettres de créance de M. Bonnefous, ambassadeur désigné à Brazzaville.	D.	329
17 juin	Paris	Réconciliation entre les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa).	N.	330
		6) Le Congo (Kinshasa)		
1970 26 février	Kinshasa à Paris	Réorganisation de l'armée nationale congolaise.	T.	88
7 avril	Paris	Assistance française au Congo-Kinshasa.	N.	177
11 avril	Kinshasa à Paris	Visite officielle de M. Foccart, Secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches.	D.	188
5 mai	Paris	Les rapports du Congo-Kinshasa avec les États africains.	N.	231
12 juin	*Idem*	Coopération avec le Congo-Kinshasa.	N.	319
		7) La Côte d'Ivoire		
1970 27 janvier	Paris à Abidjan	Réponse du président Pompidou au président Houphoüet-Boigny au sujet des difficultés financières rencontrées par le comité militaire de libération nationale du Mali.	L.	44

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 février	Abidjan à Paris	La Côte d'Ivoire et les sociétés étrangères.	D.	70
6 mars	*Idem*	Visite à Abidjan de M. David Newsom, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État américain.	D.	104
3 avril	*Idem*	Situation politique en Côte d'Ivoire à la veille du voyage en France du président Houphoüet-Boigny (6-14 avril).	T.	169
7 avril	Paris	Situation économique de la Côte d'Ivoire depuis 1960.	N.	178
16 avril	Abidjan à Paris	Voyage en Côte d'Ivoire du président de la Fondation Ford.	D.	196
4 mai	*Idem*	Réception de M. Michel Debré, ministre d'État chargé de la Défense nationale, par le président Houphoüet-Boigny à Abidjan, le 3 mai 1970.	T.	227
11 mai	*Idem*	Audiences accordées par le président Houphoüet-Boigny à l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire.	T.	244
		8) Le Dahomey		
1970				
14 janvier	Paris	Situation financière du Dahomey et aide française.	N.	21
11 février	Paris	Situation actuelle des relations franco-dahoméennes.	N.	69
4 mai	Cotonou à Paris	Sujets concernant le Dahomey que compte aborder l'ambassadeur Delamare lors de l'audience accordée par le président Pompidou.	T.	224
8 mai	*Idem*	Relations américano-dahoméennes.	D.	238
8 mai	*Idem*	Fin de la crise politique.	D.	239
28 mai	*Idem*	Compte rendu des entretiens de l'ambassadeur de France avec les présidents Ahomadegbe et Apithy.	D.	281
		9) L'Éthiopie		
1970				
16 avril	Paris	Note de voyage en Éthiopie – entretien avec le Premier ministre d'Éthiopie, M. Aklilou Habte-Wold.	N.	197
28 mai	*Idem*	Relations franco-éthiopiennes.	N.	283

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
10) Le Gabon				
1970				
19 février	Paris	Aide militaire au Gabon.	L.	78
3 mai	Libreville à Paris	En vue de l'audience que doit lui accorder le président Pompidou, l'ambassadeur de France trace les grandes lignes de la situation politique et économique du Gabon depuis la prise du pouvoir par le président Bongo, le 2 décembre 1967.	T.	222
22 mai	*Idem*	Audience accordée par le président Bongo à l'ambassadeur de France à Libreville.	T.	264
12 juin	Paris	Politique extérieure du Gabon : ses liens avec la France qui découlent des accords du 17 août 1960.	N.	320
29 juin	Libreville à Paris	De l'achat d'un avion Mystère 20/Fan Jet Falcon par le gouvernement de la République gabonaise.	L.	357
11) Le Ghana				
1970				
23 mars	Paris	Présence française au Ghana.	N.	148
12) La Haute-Volta				
1970				
22 janvier	Ouagadougou à Paris	Offre soviétique d'un prêt à la Haute-Volta, décliné par le Conseil des ministres du 21 janvier.	D.	36
26 février	*Idem*	Le congrès des anciens combattants d'Afrique francophone et de Madagascar. Blocage des pensions militaires.	T.	87
2 mars	*Idem*	Le congrès des anciens combattants d'Afrique francophone et de Madagascar.	T.	94
26 mars	Paris	Bref compte rendu de l'entretien tenu, à Paris, entre M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, et Malick Zorome, ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta.	C.R.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		13) L'Île Maurice		
1970 22 mai	Paris	Décision prise à la demande du ministre des Affaires étrangères de l'Île Maurice, de déléguer la coopération avec l'Île à M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.	N.	268
		14) Le Kenya		
1970 12 mars	Paris	Présence française au Kenya.	N.	118
		15) Le Libéria		
1970 16 juin	Paris	Le Libéria et la France.	N.	327
30 juin	Paris	Entretien entre le président Pompidou et le président Tubman.	C.R.	361
		16) Le Malawi		
1970 9 avril	Blantyre à Paris	La nouvelle capitale de Lilongwe.	D.	184
		17) Le Mali		
1970 12 janvier	Paris	Situation financière du Mali.	N.	16
14 février	Paris à Bamako	Réponse très ferme du gouvernement qui estime ne pas devoir donner les instructions souhaitées aux administrateurs français tant que le gouvernement malien ne se sera pas engagé formellement à prendre les mesures demandées par M. Bourges.	T.	74
19 mars	Bamako à Paris	Situation intérieure au Mali.	T.	134

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		18) Le Mozambique		
1970				
20 mai	Lusaka à Paris	Pression du président de la Zambie, Kaunda, sur la France, la République fédérale et l'Italie pour que ces trois pays se retirent du projet de construction du barrage de Cabora Bassa au Mozambique.	T.	262
2 juin	Lisbonne à Paris	Cabora Bassa.	T.	291
6 juin	Paris	Attaques contre la France à propos de Cabora Bassa.	N.	302
11 juin	Paris à différents postes diplomatiques de la France à l'étranger	Indications données aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger concernant le cadre général dans lequel doit être placé le problème du barrage de Cabora Bassa au Mozambique.	T.C.	315
		19) Le Niger		
1970				
18 mars	Niamey à Paris	La conférence de Niamey sur l'établissement de l'agence de coopération culturelle et technique.	T.	128
16 juin	*Idem*	Lettre du président Diori au président Pompidou relative à l'association pour le développement minier de l'uranium.	T.	324
17 juin	*Idem*	Entretien accordé par le président Hamani Diori à l'ambassadeur de France.	T.	328
24 juin	Paris	Demande du président Diori Hamani tendant à modifier l'accord du 1er juin 1970.	N.	350
26 juin	*Idem*	Examen de la lettre du 15 juin 1970 du président Diori Hamani, concernant le problème de l'uranium d'Akokan.	N.	353
		20) Le Nigeria		
1970				
10 janvier	Paris	Situation au Biafra à la veille de sa chute, question du ravitaillement et risques d'extermination de masse.	N.	13
12 janvier	*Idem*	Dispositions prises par la France en faveur des populations ex-biafraises après l'effondrement du Biafra.	N.	17

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
16 janvier	*Idem*	Le Nigéria refuse l'aide française.	N.	24
21 janvier	*Idem*	Préparation des entretiens du Ministre avec M. Stewart.	N.	33
3 mars	*Idem*	La France et le Nigéria.	N.	98
3 mars	*Idem*	Nigéria.	N.	99
12 mars	*Idem*	Nigéria. Les Nigérians attendent un geste de la France.	N.	119
9 avril	Lagos à Paris	Le président Houphouët-Boigny demandera le retour au Biafra du général Ojukwu. Réponse négative du général Gowon.	T.	182
9 avril	Paris	Aide au Nigéria.	N.	186
11 mai	*Idem*	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur du Nigéria.	C.R.	245
15 mai	Lagos à Paris	Situation dans l'ex-province orientale du Nigéria.	D.	256
21) L'Ouganda				
1970				
14 mars	Kampala à Paris	La fin de l'immobilisme en Ouganda.	D.	123
26 juin	*Idem*	Les Américains, les Anglais et l'idée que les Ougandais se font de la France.	D.	352
22) La Rhodésie				
1970				
11 mars	New-York à Paris	Proclamation de la République de Rhodésie.	T.	114
12 mars	Paris à Salisbury	Fermeture du consulat général de France à Salisbury.	T.	117
21 mars	Paris	Rhodésie – résolution du 18 mars 1970 du Conseil de sécurité.	N.	141
23) La République centrafricaine				
1970				
1cr janvier	Bangui à Paris	Relations avec la France.	T.	1
24 janvier	*Idem*	Aspect politique de l'affaire des diamants.	T.	41
6 avril	*Idem*	Lettre du président Bokassa adressée au président Pompidou informant ce dernier de la décision du gouvernement centrafricain de ne faire face qu'aux obligations découlant des dettes publiques contractées depuis l'indépendance de la République centrafricaine.	L.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 mai	Paris à Bangui	Réponse du président Pompidou à la lettre du président Bokassa.	L.	269
		24) Le Rwanda		
1970				
19 janvier	Rome Saint-Siège à Paris	De la réunion à Kigali (Rwanda) des représentants des centrales caritatives de 14 pays africains francophones, à partir du 24 janvier 1970.	T.	28
4 mai	Kigali à Paris	Les bases politiques du régime semblent stables : le *parmehutu* dirige le pays.	T.	226
5 mai	*Idem*	Note sur la situation générale au Rwanda.	N.	233
28 mai	*Idem*	Quelques observations sur l'opposition au Rwanda.	D.	282
23 juin	*Idem*	Visite au Rwanda du lieutenant-colonel Salvat, attaché militaire français en résidence à Kinshasa.	D.	345
		25) Le Sénégal		
1970				
4 février	Dakar à Paris	Déclarations du président Senghor aux journalistes de la CEE.	D.	58
7 avril	*Idem*	Séjour à Dakar de MM. Bourges et Foccart.	D.	176
		26) La Somalie		
1970				
Début mars	Paris	Relations avec la Somalie.	N.	93
29 juin	Mogadiscio à Paris	D'une communication du gouvernement somalien.	D.	355
		27) Le Soudan		
1970				
29 avril	Khartoum à Paris	Sud-Soudan : conférence de presse du ministre soudanais des Affaires étrangères du sud. La France est mise en cause.	D.	212

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		28) La Tanzanie		
1970 8 juin	Paris	Entretien entre le président Pompidou et l'ambassadeur de Tanzanie.	C.R.	306
		29) Le Tchad		
1970 21 janvier	Paris	Situation au Tchad sur les plans militaire et politique.	N.	34
22 janvier	*Idem*	Assistance française au Tchad.	N.	39
2 avril	Fort-Lamy à Paris	Situation dans le BET (Borkou, Ennedi, Tibesti).	D.	166
9 avril	*Idem*	De la conférence de presse du président Tombalbaye et de ses déclarations fort déplaisantes.	T.	183
13 avril	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Fort-Lamy et le président Tombalbaye pour une mise au point suite à la conférence de presse du président tchadien du 8 avril au cours de laquelle il avait été très agressif à l'égard des coopérants français.	T.	194
20 avril	*Idem*	Mise au point publique faite par le président Tombalbaye sur la coopération franco-tchadienne.	T.	201
10 juin	*Idem*	Du voyage du président Tombalbaye en Afrique centrale et en Côte d'Ivoire, en sa qualité de président en exercice de l'OCAM.	T.	310
23 juin	*Idem*	Entretien entre le président Tombalbaye et l'ambassadeur de France au Tchad en présence du ministre de la Coordination à la présidence de la République et du secrétaire général du gouvernement.	T.	340
		30) La Zambie		
1970 22 juin	Lusaka à Paris	Points de vue de la Zambie sur le barrage de Cabora-Bassa et relations franco-zambiennes.	D.	339
29 juin	*Idem*	Mission de M. Carraud, sous-directeur d'Afrique, en Zambie, pour remettre au président Kaunda la réponse du président Pompidou à sa lettre du 19 avril.	T.	354

IV. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) Conflit du Proche-Orient		
1970 9 avril	New-York à Paris	Résumé des entretiens de M. Kosciusko-Morizet avec les représentants à l'ONU d'Israël, du Liban, de Jordanie, de Syrie et de la RAU, au sujet du conflit du Proche-Orient.	T.	181
		A) Jérusalem et les territoires occupés		
1970 8 janvier	Jérusalem à Paris	Implantation juive dans les territoires occupés.	D.	7
		2) L'Arabie saoudite		
1970 10 janvier	Paris	Entretien entre le sous-directeur du Levant et le Dr Pharaon, conseiller privé du roi.	N.	12
12 janvier	*Idem*	Entretien entre M. Pompidou et le roi d'Arabie saoudite	C.R.	18
		3) L'Irak		
1970 14 mai	Bagdad à Paris	Audience d'arrivée de l'ambassadeur Pierre Cerles. Entretien avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	252
10 juin	Paris	Relations franco-irakiennes.	N.	312
		4) L'Iran		
1970 31 janvier	Téhéran à Paris	Missions et moyens de la France en Iran : les actions en cours, l'organisation des services de l'ambassade.	D.	50
13 février	*Idem*	Visite du Premier ministre iranien, M. Hoveyda, au lycée franco-iranien Razi de Téhéran.	T.	72
9 mai	*Idem*	Accord entre l'Iran et le Consortium des pétroles.	D.	243

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
16 mai	*Idem*	Les étudiants et le pouvoir.	D.	258
25 mai	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Ministre, M. Maurice Schumann, à l'ambassadeur d'Iran, le général Pakravan.	C.R.	275
Juin 1970	*Idem*	Relations politiques franco-iraniennes.	N.	287
		5) Israël		
1970				
2 janvier	Paris aux postes du Proche-Orient, Méditerranée, Londres, Washington, Moscou, Pékin, Oslo, Rome	Vedettes de Cherbourg.	T.C.	4
5 mars	Tel-Aviv à Paris	« Formulaire » de la position israélienne. L'ambassadeur de France analyse en 14 points la politique au sujet du conflit du Proche-Orient.	D.	102
21 avril	Paris	Les relations économiques de la France avec Israël se dégradent.	N.	204
		6) La Jordanie		
1970				
12 mai	Amman à Paris	Commentaires jordaniens au sujet de l'attitude de la France dans le conflit israélo-arabe.	T.	247
		7) Le Koweït		
1970				
19 janvier	Paris	Audience accordée par le Ministre à l'ambassadeur du Koweït.	C.R.	29
3 mars	Koweït à Paris	Voyage de M. Pompidou aux États-Unis.	D.	96
5 mai	Paris	Situation économique du Koweït et relations commerciales avec la France.	N.	232
		8) Le Liban		
1970				
27 février	Paris	Entretien avec l'ambassadeur du Liban.	N.	92
9 avril	*Idem*	Compte rendu d'un entretien de M. Lucet avec M. Ferrand-Eynard, conseiller de firmes françaises pour le Moyen-Orient, et M. Eddé, président du bloc national libanais.	N.	185

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 mai	Paris à Beyrouth	Démarches en faveur du Liban pour inviter les *Fedayin* à respecter les accords du Caire du 3 novembre 1969.	T.	280
		9) La République arabe unie (RAU)		
1970				
8 janvier	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le ministre à l'ambassadeur de la RAU.	C.R.	8
Mai 1970	*Idem*	Politique française au Moyen-Orient.	N.	220
		10) La Syrie		
1970				
6 février	Damas à Paris	Crise du Proche-Orient.	D.	66

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) Afghanistan		
1970				
13 janvier	Paris	Politique étrangère, relations entre la France et l'Afghanistan.	N.	20
30 avril	Kaboul à Paris	Situation intérieure.	D.	216
		2) L'Inde		
1970				
23 avril	New Dehli à Paris	De la remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur à New Delhi, M. Jean de Lagarde.	D.	206
22 mai	*Idem*	Entretien avec le Dr. Sarabhai sur le développement de nos relations avec l'Inde dans le domaine atomique.	D.	266
Juin 1970	Paris	Les relations franco-indiennes.	N.	286
24 juin	*Idem*	Vente d'armements français à l'Inde.	N.	349

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) Le Pakistan		
1970 27 mars	Islamabad à Paris	Prospective et destin du Pakistan. Avenir des relations franco-pakistanaises.	D.	156
		B. L'ASIE DU SUD-EST		
		1) Le Cambodge		
1970 18 mars	Phnom Penh à Paris	Destitution du prince Sihanouk.	T.	130
18 mars	*Idem*	Analyse de la situation politique au Cambodge.	T.	131
19 mars	*Idem*	Les auteurs du coup d'État contre le prince Sihanouk avaient sous-estimé la réprobation internationale que susciterait leur acte.	T.	135
20 mars	*Idem*	Compte rendu d'un entretien entre le général Lon Nol et le chef du bureau militaire de l'ambassade de France.	T.	138
22 mars	Paris à Pékin	La France accepte une éventuelle installation du prince Sihanouk sur son territoire.	T.	142
28 mars	Phnom Penh à Paris	Situation après les émeutes de Kompong Cham.	T.	160
8 avril	Paris	Le témoignage du secrétaire particulier français du prince Sihanouk sur les réactions de ce dernier après le coup d'État du général Lon Nol entre le 18 et le 22 mars.	N.	180
17 avril	Pékin à Paris	Le prince Sihanouk fait un exposé à l'ambassadeur de France à Pékin sur la nature de ses relations avec la Chine.	T.	198
9 mai	Paris à Pékin	Entretien entre le directeur d'Asie et Chau Seng, émissaire du prince Sihanouk, au sujet de nos relations avec le FUNK et le gouvernement de Phnom Penh.	T.	241
14 mai	Washington à Paris	Lettre du président des États-Unis à son homologue français pour justifier l'intervention de ses troupes au Cambodge.	L.	255
19 mai	Paris	L'intervention militaire américano-sud-vietnamienne au Cambodge a provisoirement sauvé le régime de Phnom Penh.	N.	261
29 mai	Paris	Les raisons de l'ambiguïté de la politique soviétique à l'égard du Cambodge depuis le coup d'État du 18 mars.	N.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 juin	Paris	Le point sur les relations du prince Sihanouk avec la France et la Chine depuis le coup d'État du 18 mars.	N.	332
		2) L'Indonésie		
1970				
24 février	Paris	Rapport de fin de mission de M. Cheysson, ambassadeur en Indonésie.	N.	82
25 février	Paris à Djakarta	Instructions pour M. Pierre Gorce, nouvel ambassadeur de France à Djakarta.	N.	86
21 avril	Djakarta à Paris	Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France à Djakarta.	D.	203
18 mai	*Idem*	Conférence des ministres des Affaires étrangères de Djakarta.	T.	259
		3) Le Laos		
1970				
4 mars	Paris	La situation politique au Laos.	N.	100
28 mars	Vientiane à Paris	Les opinions du prince Souvana Phouma sur la situation au Cambodge après le coup d'État.	T.	158
13 avril	Paris à Washington	Texte de la lettre, remise le 9 avril, par le président des États-Unis au président de la République française au sujet du Laos.	T.	192
17 avril	*Idem*	Réponse du président de la République française à la lettre du 9 avril du président des États-Unis au sujet du Laos.	T.	199
		A) Généralités		
1970				
2 avril	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Déclaration française du 1er avril sur l'Indochine.	T.C.	167
9 juin	Paris	Les motifs, les destinataires, le contenu et l'accueil rencontré par la déclaration française du 1er avril sur l'Indochine.	N.	311
29 juin	*Idem*	La position générale de la France sur la situation en Indochine.	N.	356

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B) Le Nord-Vietnam		
1970 8 mai	Paris	Entretien du 1er mai entre le ministre français des Affaires étrangères et le représentant du GRP aux négociations de Paris : situation au Vietnam, au Laos et au Cambodge.	C.R.	240
		C) Le Sud-Vietnam		
1970 6 mars	Paris	Entretien du directeur d'Asie-Océanie avec M. Mai Van Bo.	N.	108
23 mars	*Idem*	Entretien du 21 mars entre le délégué général de la RDVN à Paris et le directeur des Affaires politiques au Département.	N.	149
25 mars	Paris à Hanoï	Instructions au délégué général de France à Hanoï afin qu'il fasse part au ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères des préoccupations concernant la situation au Cambodge.	T.	152
2 avril	*Idem*	Entretien entre le directeur d'Asie au Département et les représentants à Paris de la République démocratique du Vietnam-Nord et du gouvernement révolutionnaire provisoire au sujet du Cambodge.	T.	165
		C. L'EXTRÊME-ORIENT		
		1) La République populaire de Chine		
1970 19 janvier	Pékin à Paris	D'une éventuelle visite d'un ministre français en Chine.	T.	26
3 février	*Idem*	Les relations culturelles franco-chinoises. Orientation et organisation de notre activité culturelle.	D.	53
5 mai	*Idem*	Au sujet du président Mao Tse-toung.	T.	229
		2) Le Japon		
1970 2 février	Tokyo à Paris	Attitudes japonaises à l'égard de la France. Nécessité d'un effort de présentation de nos positions et de notre situation.	N.	51

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 février	*Idem*	Escale au Japon du navire école « Jeanne d'Arc ».	D.	62
13 mars	*Idem*	Inauguration de l'exposition universelle d'Osaka.	T.	121
4 juin	*Idem*	Quatrième réunion du comité économique franco-japonais.	T.	297

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'AMÉRIQUE DU NORD				
1) Canada				
1970 3 avril	Paris	Entretien entre M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures et M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères.	C.R.	172
2) Les États-Unis				
1970 2 janvier	Washington à Paris	Présentation de la politique étrangère des États-Unis en janvier 1970.	T.	3
7 janvier	Paris à Washington	Le ministre des Affaires étrangères informe l'ambassadeur des États-Unis des relations de la France avec les États d'Afrique du Nord et plus particulièrement avec la Libye.	T.	6
11 janvier	Paris	Entretien entre le Ministre et l'ambassadeur des États-Unis sur les raisons de la livraison de *Mirage* à la Libye.	C.R.	14
12 janvier	Paris à Washington	Entretien entre le Ministre et l'ambassadeur des États-Unis sur la situation au Biafra.	T.	15
21 janvier	Washington à Paris	Démarche française à propos de la signature d'un contrat de livraison d'armement avec la Libye.	T.	32
28 janvier	*Idem*	Assurances données du côté américain que la visite du président Pompidou aux États-Unis se déroulera dans les meilleures conditions.	T.	46

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 février	*Idem*	Entretien de M. Lucet avec le secrétaire d'État, à la veille de partir pour un grand voyage en Afrique.	T.	56
5 février	Idem	Démarche sur instructions, auprès de M. Sisco, au sujet des négociations quadripartites sur le Moyen-Orient.	T.	59
22 février	*Idem*	L'opinion américaine et la visite du président Pompidou aux États-Unis.	T.	80
24 février	*Idem*	Premier entretien entre le président de la République et le président des États-Unis.	C.R.	83
26 février	*Idem*	Entretien du président Pompidou avec le secrétaire d'État Rogers le 25 février.	T.	89
26 février	*Idem*	Deuxième entretien entre le président de la République et le président des États-Unis.	C.R.	91
6 mars	*Idem*	Commentaires de la presse américaine au lendemain de la visite du président Pompidou aux États-Unis.	T.	103
16 mars	Paris	Entretien entre M. McNamara et le président de la République.	C.R.	125
18 mars	Washington à Paris	Sur instructions, M. Lucet intervient auprès de M. Kissinger pour lui faire part des préoccupations françaises au sujet de la situation au Cambodge et au Laos.	T.	129
20 mars	*Idem*	Entretien de M. Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, au cours de son séjour à Washington.	T.	139
23 mars	Paris à Washington	Entretien entre le Ministre et le chargé d'Affaires américain, au sujet de la décision de l'administration américaine de ne pas livrer à Israël d'avions *Phantoms* et *Skyhawks*.	T	146
30 mars	Washington à Paris	Entretien de M. Edgar Faure et de M. Lucet avec le secrétaire d'État, M. Rogers, sur le Cambodge.	T.	162
12 avril	Paris à Washington	Entretien du chargé d'Affaires américain avec le ministre au sujet de l'intervention du général Lon Nol d'obtenir des armes des États-Unis.	T.	189
1er mai	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Kissinger : le Cambodge et le Vietnam.	T.	221
6 mai	*Idem*	Entretien entre M. David Kennedy, secrétaire au Trésor et M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances : poursuite de la lutte contre l'inflation et évolution des taux d'intérêts.	T.	234
6 mai	*Idem*	Entretien entre le secrétaire d'État, M. Rogers, et M. Lucet : Cambodge, Moyen-Orient.	T.	235

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 mai	Paris à Washington	Devant la détérioration de la situation au Moyen-Orient, le Ministre donne pour instruction aux ambassadeurs de France à Londres, Moscou et Washington d'intervenir auprès des autorités de leur pays de résidence en faveur de consultations à Quatre dés que possible.	T.	249
5 juin	Washington à Paris	Relations entre les États-Unis et le Vatican.	T.	299
6 juin	Paris à Washington	Réponse du président Pompidou à la lettre du président Nixon en date du 14 mai 1970 sur l'intervention des forces américaines au Cambodge.	T.	300
8 juin	Washington à Paris	Remise à M. Kissinger de la réponse du président Pompidou au message du président Nixon.	T.	303
9 juin	*Idem*	Démarche sur instructions de l'ambassadeur de France auprès du secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient, Sisco.	T.	307
12 juin	*Idem*	Relations entre les États-Unis et le Saint Siège.	T.	318
19 juin	Washington à Paris	Démarche sur instructions, de l'ambassadeur, auprès du secrétaire d'État adjoint pour l'Europe, Hillenbrand, au sujet de la lutte contre le trafic des stupéfiants.	T.	333
22 juin	Paris à Washington	Il s'agit de la réponse de Paris au compte-rendu de la conversation entre l'ambassadeur et le délégué apostolique à Washington.	T.	337
23 juin	*Idem*	Le Secrétaire général exprime sa surprise au chargé d'Affaires américain au sujet du conflit israélo-arabe.	T.	341
23 juin	Washington à Paris	Sur instruction, un des conseillers de l'ambassade effectue une démarche auprès du délégué apostolique, Mgr Raimondi, pour l'informer des efforts constants de la France pour éviter « l'israélisation » de Jérusalem.	T.	344
30 juin	*Idem*	Vote de l'amendement Cooper-Church sur les ventes d'armes à l'étranger.	T.	358
30 juin	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Schwarz, conseiller spécial du secrétaire d'État pour la lutte contre le trafic des stupéfiants au sujet de la coopération franco-américaine.	T.	359

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. L'AMÉRIQUE LATINE				
1) La Bolivie				
1970				
17 mars	Paris	Au sujet de M. Régis Debray.	N.	127
20 mars	*Idem*	Entretien du Secrétaire général avec M. Vidaurre, directeur politique au ministère bolivien des relations extérieures.	N.	140
23 mars	*Idem*	Nouvel entretien du Secrétaire général avec M. Vidaurre.	N.	147
2) Le Brésil				
1970				
20 février	Paris à Rio de Janeiro	Vente de *Mirage* au Brésil, suite au séjour officieux à Paris de M. Vilar de Queiroz, conseiller technique brésilien pour les Affaires économiques et financières.	T.	79
10 mars	Paris	Entretien de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances et M. Delfim Netto, ministre brésilien des Finances.	C.R.	113
13 mai	Paris à Rio de Janeiro	Accord en matière aéronautique et relatif aux *Mirage*.	T.	248
3) Le Chili				
1970				
28 mai	Santiago à Paris	Préoccupation du gouvernement chilien à la reprise des expériences nucléaires dans le Pacifique.	T.	279
4) Le Pérou				
1970				
1er juin	Lima à Paris	Relations politiques entre la France et le Pérou.	D.	288
2 juin	*Idem*	Le séisme du 31 mai.	T.	290
2 juin	Paris	Aide au Pérou après le séisme.	N.	292
8 juin	Lima à Paris	Séisme du 31 mai 1970.	D.	304
15 juin	*Idem*	Aide au Pérou de la colonie française.	D.	322

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1970

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

1

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1 à 4. *Bangui, 1er janvier 1970.*

(*Reçu* : le 2, 10 h. 16).

Relations avec la France

Dans le discours qu'il a prononcé ce matin au défilé miliaire commémorant l'anniversaire du coup d'État de la Saint-Sylvestre[1], le général Bokassa a annoncé publiquement qu'à l'exception de M. de Marcilly, « responsable des récents incidents » : tous les arrêtés d'expulsion concernant les techniciens français employés par les trois sociétés minières étaient rapportés[2]. La veille, j'avais d'ailleurs reçu une copie de cette décision prise il y a près de trois semaines (mon télégramme n° 1506).

[1] Allusion au coup d'État perpétré par le colonel Jean-Bedel Bokassa, chef d'État-major de l'armée de la République centrafricaine (RCA), et ses officiers, notamment Alexandre Banza, contre le gouvernement du président David Dacko, dans la nuit de la Saint-Sylvestre (1965-1966). Voir *D.D.F.* 1966-I, n° 1.

[2] La décision prise par le gouvernement centrafricain d'expulser trente-huit Français (y compris les familles) fait suite au conflit qui l'oppose aux trois sociétés productrices de diamants qui emploient ces Français : la société africaine des mines (SAM), la société des mines du N'Zako et la compagnie centrafricaine des mines (Centramines). La mesure atteint en outre M. de Marcilly, président de la Centramines, arrivé depuis peu en République centrafricaine. Sur ce sujet, se reporter à la note établie pour le Ministre, datée du 15 novembre 1969, résumant la question de l'expulsion de ces ressortissants français par le gouvernement centrafricain, voir également la lettre du président Bokassa du 22 novembre 1969 adressée au président Pompidou ainsi que le télégramme de Bangui nos 1449 à 1454 du 2 décembre. Ces documents ne sont pas reproduits. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1966-II, n° 8, *D.D.F.* 1969-II, n° 314, ainsi qu'au télégramme de Bangui nos 26 à 31 du 5 janvier 1970, intitulé *Mines de diamant*.

Puis il s'est déclaré prêt à entrer en conversation avec ces sociétés, étant entendu cependant que leur dissolution est un fait acquis. Enfin, évoquant l'émotion provoquée en France par les incidents en question, il a prêché l'apaisement en assurant tous les étrangers et particulièrement tous les Français de sa sollicitude et de sa vigilance pour leur garantir la sécurité nécessaire à leurs activités professionnelles.

Ceci est conforme aux conclusions que j'avais retirées des conversations que les nombreuses réceptions officielles organisées en cette fin d'année, m'avaient permis d'avoir avec le chef de l'Etat. Profitant notamment de l'admiration qu'il avait éprouvée pour la qualité des relations existant entre Français et Gabonais, ainsi que pour la prospérité du Gabon (ma dépêche n° 559/DAM du 27 décembre), je lui avais clairement indiqué que la Centrafrique se trouvait actuellement soumise à un choix irréversible, soit qu'elle opte pour le socialisme léniniste ou scientifique à l'instar de la Guinée, du Mali et du Congo-Brazzaville, soit qu'elle se prononce pour un humanisme libéral tel qu'il est pratiqué à Dakar, à Abidjan et à Libreville. Cette seconde voie, avais-je ajouté, exige le rétablissement d'une confiance fortement ébranlée par l'expulsion des sociétés de diamants et je lui avais suggéré de profiter de son discours du 1er janvier, pour adresser à l'intention de la colonie française, les paroles qu'exigeait cette situation. Il m'avait donné son accord en me remerciant de mes conseils.

Pour confirmer ces bonnes dispositions, le Président m'a d'ailleurs remis, ce matin, devant le front des troupes, les insignes de grand officier de l'ordre national du mérite centrafricain. Il a en outre donné la cravate de cet ordre à Mgr Cucherousset[1], tandis que diverses décorations étaient également accordées à une quarantaine de militaires français servant dans l'armée centrafricaine au titre de l'assistance technique.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

[1] Mgr Cucherousset, né le 10 octobre 1907 à Laviron (France), ordonné prêtre le 29 septembre 1938, nommé vicaire apostolique à Bangui (République Centrafricaine le 9 avril 1948, puis archevêque de Bangui le 14 septembre 1955, nommé administrateur apostolique de Bambari (République Centrafricaine), le 2 janvier 1970, décède à Bangui le 16 septembre 1970.

2

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 01 à 05. *Brazzaville, 2 janvier 1970.*
Secret. (*Reçu* : 11 h. 44).

Politique du Congo, Message du commandant N'Gouabi

Comme il est fréquent ici, après l'annonce des décisions spectaculaires et un peu tapageuses sur les institutions de la République populaire du Congo le 31 décembre au matin[1], le commandant N'Gouabi[2] a prononcé dans la soirée un message à la nation[3] qui, tout au long de ces cinquante minutes, a été tout à fait posé et, dans l'ensemble, plutôt raisonnable et réaliste.

En politique intérieure, il a fait la critique des années passées, y compris celle de son gouvernement, et flétri le mauvais fonctionnement de certaines créations socialistes comme les entreprises d'État. Il a recommandé de distinguer la théorie et la pratique, laissant entendre que toutes les mesures inspirées par l'idéologie n'étaient pas possibles au Congo où les positions

[1] Le Congo-Brazzaville est proclamé République populaire du Congo le 31 décembre 1969, soit un an après que le commandant N'Gouabi a été élevé au rang de chef de l'État congolais (le 31 décembre 1968). Le drapeau rouge, frappé d'une houe et d'un marteau, devient l'emblème national. Un nouveau parti, « le parti congolais du Travail », à la tête duquel est maintenu le commandant N'Gouabi, remplace le MNR (Mouvement national de la Révolution). Au bureau de son comité central figurent plusieurs personnalités réputées pour leur extrémisme, notamment M. N'Dalla-Graille, ancien ambassadeur de la République du Congo à Pékin, qui détient le poste-clé de premier secrétaire. Le gouvernement s'appelle désormais « Conseil d'État » et est remanié ; le commandant N'Gouabi en assure la présidence cumulativement avec ses fonctions de chef de l'État. Le commandant Raoul, anciennement Premier ministre, devient vice-Président du Conseil d'État et est connu pour ses sympathies pour la République populaire de Chine. Se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 15/DAM du 14 janvier 1970, intitulée : « le Congo-Brazzaville, République populaire », non publiée, qui décrit l'évolution politique du Congo, ainsi qu'au télégramme de Pékin, n°s 94 à 104, du 14 janvier : « la Chine et la République populaire du Congo, soulignant l'esprit de mimétisme à l'égard des institutions de la République populaire de Chine ».

[2] Le commandant N'Gouabi, né en 1938, dans une région déshéritée du Nord, admis à l'école d'enfants de troupes à Brazzaville, en sort sous-officier dans l'armée française, est admis à l'École militaire préparatoire de Strasbourg, puis fait un stage à Coëtquidan. Il rentre au Congo en 1962 avec le grade de sous-lieutenant. Après la chute de l'abbé Youlou (1963), il devient en 1966 membre du comité central du Mouvement national de la Révolution (MNR), critique le président Massemba-Debat, et ayant refusé une affectation hors de Brazzaville, il est cassé. Réhabilité, il retrouve son grade mais perd son commandement des para-commandos ; il noue des relations avec les marxistes, arrêté en 1968, le président Massemba-Deba destitué, est remplacé par un directoire militaire, présidé par le commandant N'Gouabi qui devient chef de l'État le 1er janvier 1969 puis prend le titre de Président de la République le 1er janvier 1970. Sur la personnalité du commandant N'Gouabi, se référer à la note de l'ambassade de France à Brazzaville du 13 mars 1970, non publiée.

[3] Les principaux passages du message de nouvel an du commandant N'Gouabi, chef de l'État, au peuple congolais, sont repris dans la synthèse de l'ambassade de France à Brazzaville n° 1/70 retraçant les grands moments de la vie politique congolaise du 26 décembre 1969 au 8 janvier 1970.

capitalistes étaient encore si fores dans l'économie. Mise à part l'évocation de l'affaire de l'ATC[1], il n'a pas parlé de nationalisations.

En politique extérieure, il a fait leur place aux relations traditionnelles à côté des amitiés nouvelles[2]. Le Congo entendait « consolider, dans la mesure où le postule l'intérêt supérieur du pays, ses relations avec ses anciens partenaires et notamment l'ancienne puissance coloniale, dans un esprit d'égalité, de fraternité et de respect des souverainetés nationales ». Il tenait aussi à préserver son indépendance vis-à-vis des nouveaux amis : la politique du Congo, se ferait au Congo et pas ailleurs, le pays n'admettait aucune obédience et demandait aux pays industrialisés (il semble que l'URSS soit visée ici) de ne pas mettre à leur aide de conditions psychologiquement inadmissibles. Aucun propos violent à l'égard de Kinshasa, mais un appel aux principes de bon voisinage.

Il serait imprudent de tirer de cet exposé relativement modéré la conclusion que la politique congolaise ne changera guère en dépit des réformes institutionnelles annoncées. Il faudra quelque temps sans doute pour juger des effets réels des récentes décisions. Ce qui est certain cependant c'est que le commandant N'Gouabi a maintenant autour de lui une équipe renforcée de personnages connus jusqu'à présent pour être doctrinaires ou extrémistes.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, évolution politique, nº 42*)

[1] Le 23 juin 1959, l'acte 59/61-298, signé par les gouvernements du Congo, du Gabon, du Tchad et de Centrafrique porte création de l'Agence transéquatoriale de communications ou ATEC. Le Congo devait assurer 90 % du budget de cet organisme. Il a procédé à la nationalisation de la partie congolaise du réseau de l'ATEC le 24 octobre 1969. L'ATC ou Agence transcongolaise de communications est créée par le décret 70/38 du 11 février 1970. Le gouvernement congolais garantit la liberté de circulation et de transit aux États voisins par des accords bilatéraux signés dans ce sens.

[2] Les relations du Congo avec les pays du monde socialiste tendent à se diversifier. Fin décembre, une importante délégation de la République démocratique allemande s'est rendue, sur l'invitation du commandant N'Gouabi, à Brazzaville. Les deux pays ont l'intention de nouer des relations diplomatiques ; une mission économique roumaine vient à Brazzaville dans le cadre de l'accord commercial conclu à Bucarest en novembre 1969 par le commandant Raoul. Une délégation du comité central du Front national de libération et du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam reçoit un accueil chaleureux, dans ce cas également, il serait procédé dans un proche avenir à l'établissement de relations diplomatiques.

3

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6 à 17. *Washington, 2 janvier 1970.*

(*Reçu* : 22 h. 00).

Politique extérieure des États-Unis

Je crois utile en ce début d'année de faire le point sur la manière dont se présentent actuellement en ce qui concerne l'administration mais aussi l'opinion publique un certain nombre de problèmes concernant la politique extérieure des États-Unis.

1) *Vietnam.*

Avec un peu de recul, il apparaît maintenant que tout au cours de l'été, l'opinion avait mal suivi la politique vietnamienne du président Nixon dans la mesure où il se contentait, comme il l'avait fait jusqu'alors, de déclarations par trop générales.

Le discours qu'a prononcé le président des États-Unis le 3 novembre 1969 a marqué un tournant. Il a affirmé alors que son désir était de poursuivre le retrait des troupes américaines pourvu que l'adversaire ne cherche pas à reprendre l'offensive et d'accélérer en même temps la vietnamisation de la guerre, c'est-à-dire de faire porter progressivement la responsabilité militaire des opérations sur les forces vietnamiennes conseillées et soutenues pour un temps indéterminé par des unités américaines en nombre décroissant.

Les sondages d'opinion ont montré que le pays approuvait cette politique dans une proportion de 70 %. Les manifestations dites du moratoire du 15 novembre[1] ont été un succès sur le plan populaire mais un échec sur le plan politique. Les démonstrations de ce genre prévues pour la suite de mois en mois n'ont pas été reprises. D'autre part un récent sondage Gallup indique que même parmi les étudiants 50 % environ d'entre eux approuvent cette orientation, plus de 60 % dans le Middle West et dans l'Ouest, 40 % sur la côte Est.

À chaque occasion, le Président et le secrétaire d'État affirment que les pertes américaines diminuent, les infiltrations aussi et que l'armée

[1] Le « moratoire pour finir la guerre du Vietnam » dont il est question faisait suite à un appel lancé par un « Comité pour un moratoire au Vietnam », le 20 avril 1969, en faveur d'une grève générale si la guerre n'était pas terminée en octobre. Il rencontra d'abord un grand succès, et fut l'occasion le 15 octobre 1969 de manifestations réunissant plusieurs centaines de milliers de personnes à travers le pays ; cette démonstration fut suivie, le 15 novembre, d'une marche sur Washington qui attira plus de 500 000 manifestants dont de nombreux étudiants, autour de la Maison Blanche. En dépit de quelques échauffourées avec la police, elle se déroula sans incidents majeurs. Il était prévu que d'autres manifestations suivraient chaque mois tant que durerait le conflit au Vietnam, mais comme l'indique M. Lucet, dans son télégramme, le mouvement s'essouffla.

sud-vietnamienne assume peu à peu une plus grande responsabilité. D'autre part, l'on n'a pas rompu les négociations de Paris mais le Président et le secrétaire d'État n'attendent rien pour l'instant de leur poursuite.

Enfin, l'on reste fidèle, comme le vice-président Agnew vient encore de le dire à Saigon à l'équipe Thieu-Ky[1] et l'on n'envisage à cet égard aucune solution de remplacement.

Il est à noter enfin que même au Sénat l'opposition à la guerre se fait plus discrète. Le sénateur Fulbright n'a pas repris de nouvelles auditions de témoins et le jour de l'ajournement du congrès le sénateur Mansfield, chef de la majorité démocrate, a publiquement félicité le Président de sa politique vietnamienne. La guerre continuera mais l'effet en sera vraisemblablement moins sensible sur le peuple américain et chacun paraît penser pour l'instant, sauf dans certains milieux radicaux, que l'on ne peut espérer faire plus ni faire mieux.

2) *Moyen-Orient*.

Comme je l'ai indiqué depuis le dépôt des plans américains du 28 octobre pour l'Égypte et du 18 décembre pour la Jordanie[2], le gouvernement américain estime être parvenu à une position d'équilibre à laquelle il entend se tenir. Les violentes protestations d'Israël ne changent pour le moment rien à l'affaire. Pas davantage ne le font le refus des Arabes ni l'attitude jugée ici négative des Russes. L'on voudrait que les parties commencent à discuter entre elles et les plans américains sans modifications notables paraissent être le seul point de départ possible.

Sur ce point l'opinion américaine telle qu'elle s'exprime sur la côte Est n'est pas favorable à une politique jugée trop dure à l'égard d'Israël. M. Meany, président de l'AFL-CIO au nom des syndicats confirmant une tendance ancienne vient de rejoindre le camp de ceux qui estiment qu'il faut soutenir Israël à tout prix et que les plans américains vont trop loin.

De plus une autre tendance dans le même sens apparaît dans la presse. Elle a été exprimée d'abord par M. Joseph Kraft puis, il y a 48 heures par M. Crosby Noyes dans le *Washington Star*. Un arrangement politique inspiré par les grandes puissances n'est pas possible. Les États du Moyen-Orient sont souverains et n'ont à recevoir de conseils de personne. L'envoi de forces des Nations unies de part et d'autres des nouvelles frontières est une conception périmée et dépassée. Il faut dans ces conditions laisser faire les choses, ce qui revient en fait à laisser à Israël pour un temps indéterminé la souveraineté sur les territoires qu'il occupe. La propagande israélienne encourage bien évidemment cette tendance.

Il n'est pas sûr que le reste du pays, car la côte Est apparaît à cet égard comme à bien d'autres un bastion isolé, se préoccupe à ce point des intérêts

[1] Cette équipe est formée du général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967 et du général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud vietnamien du 1er juin 1965 au 31 octobre 1967 et depuis lors vice-président de la République.

[2] Se reporter à ce propos au télégramme de New-York, diffusion strictement réservée, nos 3963 à 3073 du 18 décembre 1969, non reproduit.

d'Israël. Le gouvernement des États-Unis, en tout cas entend rester fidèle à la politique qu'il a indiquée sans se laisser impressionner par les critiques actuelles mais sans changer non plus quoi que ce soit à ce qui a été avancé. Pas plus qu'au Vietnam l'on n'est prêt maintenant à faire de nouvelles concessions ni à un camp ni à l'autre.

3) *Europe.*

Il est assez notoire que dans l'exposé qu'il a fait sans vouloir être cité aux journalistes un peu avant Noël, M. Henry Kissinger n'a même pas fait allusion aux problèmes de l'Europe occidentale ni aux relations Est-Ouest. On estime en effet que l'organisation du Marché commun avec ses prolongements éventuels est de la seule compétence des Européens. Les Américains sont des spectateurs intéressés mais n'ont pas à se mettre en avant en l'occurrence.

Quant aux rapports avec l'Est l'on pense que le nouveau chancelier allemand[1] a remis les choses en mouvement mais qu'il s'est heurté bien vite à la difficulté de toujours, c'est-à-dire à l'exigence de la DDR de se voir reconnaître comme État souverain. L'on ne craint point trop ici que M. Brandt se laisse aller à de nouvelles concessions, mais l'on pense plutôt que les conversations ouvertes entre Bonn d'une part, Moscou, Varsovie et Pankow de l'autre, vont se prolonger sans progrès bien notables et probablement s'enliser. On suit l'affaire avec intérêt mais sans passion.

4) *Relations avec l'URSS.*

Dans ce domaine, les choses sont complexes. L'on se félicite de la bonne atmosphère qui a entouré l'ouverture des conversations d'Helsinki tout en sachant fort bien que l'on en est resté à des discussions très préliminaires. On espère mettre rapidement en vigueur l'application du traité de non-prolifération mais sur tous les autres domaines les choses demeurent en état. Le projet de conférence de sécurité européenne n'a pas les faveurs de Washington et l'on ne constate ni au Moyen-Orient ni en Asie un désir des Russes d'en venir à la coopération ni même d'atténuer la tension. Les jours paraissent encore bien éloignés avant que ne soit possible une réunion au sommet russo-américaine que le président Nixon n'envisage pas de toute façon avant l'année 1972, un peu avant l'expiration de son mandat actuel.

En bref, la politique des États-Unis demeure dans de nombreux domaines faite de prudence et d'expectative. Cela est vrai en ce qui concerne l'Europe, les relations avec l'Est et aussi avec la Chine. Par contre, lorsque la doctrine américaine a été établie, après une période de tâtonnements et de recherches, et cela s'applique au Vietnam comme au Moyen-Orient, il deviendra de plus en plus difficile de faire bouger les Américains de positions qu'ils estiment fondamentalement justes et qu'ils ne voudraient pas voir remises en question.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Willy Brandt, bourgmestre de Berlin-Ouest de 1957 à 1966, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA, en 1966, et chancelier fédéral depuis 1969.

4

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À TOUS POSTES DIPLOMATIQUES DES ZONES D'AFRIQUE DU NORD ET LEVANT ET LONDRES, WASHINGTON, BONN, MOSCOU, PÉKIN, ROME, OSLO

T.C. nº 2 *Paris, 2 janvier 1970, 13 h. 15.*

Immédiat. Très secret.

Je vous adresse ci-après le compte rendu de l'entretien que le Ministre[1] a eu, en présence du Secrétaire général[2], avec l'ambassadeur d'Israël[3] le 1er janvier à 16 h 30.

Début de citation :

M. Schumann : Vous connaissez les raisons pour lesquelles je vous ai convoqué aujourd'hui. J'ai à vous communiquer officiellement les décisions prises hier par le Conseil des ministres.

J'avais attiré, le 28 décembre[4], l'attention de votre chargé d'Affaires, au sujet des cinq vedettes qui avaient quitté Cherbourg dans la nuit de Noël, sur la lettre de l'amiral Limon, en date du 8 décembre[5] et le communiqué de l'ambassade d'Israël en date du 27[6]. Ces deux documents incitaient le gouvernement à ne pas croire que les cinq vedettes puissent rallier un port israélien, mais j'avais insisté sur le fait qu'au cas où elles le feraient, les conséquences en seraient sérieuses. Or, nous avons appris hier que les vedettes avaient été accueillies à Haïffa[7].

Le Conseil des ministres a donc tiré les conséquences de cet événement, d'abord sur le plan intérieur, qui nous regarde exclusivement, puis sur le plan extérieur, dont j'ai à vous entretenir.

La France demande le rappel des « diplomates » israéliens qui se sont portés forts de la validité des contrats de cession. Le pluriel a été utilisé,

[1] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 11 février 1960.

[4] Le 28 décembre 1969, M. Jean-Daniel Jurgensen, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques depuis août 1969, convoque le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Israël, M. Eytan Ron et le met en garde au sujet de conséquences sérieuses si les vedettes ralliaient un port israélien. Voir le télégramme circulaire de Paris nº 511 du 28 décembre 1969 non publié.

[5] L'amiral Mordechai Limon est chef de la mission israélienne d'achat en France ; sa lettre du 8 décembre 1969 à la société des Chantiers et Ateliers maritimes de Transport confirme que le gouvernement israélien est d'accord pour qu'une négociation soit conclue avec la société *Starboat*, compte-tenu du fait qu'Israël serait indemnisé immédiatement. (Ce qui revient à dire que le gouvernement israélien renoncerait à la propriété des navires en cas de conclusion du contrat).

[6] Le communiqué de l'ambassade d'Israël en date du 27 décembre incite le gouvernement français à ne pas croire que les cinq vedettes en question puissent rallier un port israélien.

[7] Les vedettes arrivent à Haïfa le 31 décembre 1969, voir les télégrammes de Tel-Aviv nº 1226 du 31 décembre 1969 et les nos 1 à 4 du 1er janvier 1970 non publiés.

mais en fait, il s'agit actuellement de l'amiral Limon, dont le nom se trouve inscrit sur la liste diplomatique de l'ambassade israélienne. Je ne mentionne pas actuellement d'autres membres de votre mission car nous ne possédons pas, en ce qui les concerne, de pièce à conviction. Toutefois, je suis chargé de vous dire, en accord avec M. Debré[1], que les collaborateurs de M. Limon n'auront plus à l'avenir de rapports avec les services du ministère de la Défense.

D'autre part, je vous avais déclaré, au cours de notre dernière entrevue, que le gouvernement était prêt à examiner avec vous les modalités d'un retour à « l'embargo[2] sélectif ». Il va de soi que les conversations projetées sont ajournées *sine die*.

Les efforts que j'avais entrepris pour tenter d'améliorer les relations franco-israéliennes sont aujourd'hui ruinés. J'enregistre avec regret une situation dont la France n'est aucunement responsable.

M. Eytan : Je vous remercie de cette communication dont je prends note. Nous nous plierons à la demande du gouvernement français, mais j'ai instruction de vous dire que cette demande n'est pas à notre avis justifiée.

M. Schumann : Je me vois forcé de vous rappeler encore une fois la lettre du 8 décembre signée par l'amiral Limon et dont j'ai donné lecture à votre chargé d'Affaires dimanche dernier. Je pourrais également vous rappeler les contrats signés avec la société *Starboat*[3].

Fin de citation.

À la suite de cet échange de vues, il a été décidé, conformément à l'intention du gouvernement français, de ne pas faire de déclaration publique supplémentaire à ce sujet.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations militaires avec la France. IS 6-4-4*)

[1] M. Michel Debré est ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

[2] L'embargo sur les armes à destination d'Israël, décidé dans les premiers jours de juin 1967, est renforcé le 31 décembre 1968, voir *D.D.F.* 1967-I n° 295 ; 1969-I n°s 20 et 58.

[3] La société *Starboat* constituée le 5 novembre 1969 a pour objet le financement, les investissements et toutes opérations financières et se prétend de droit norvégien ; le président, le trésorier et le secrétaire sont de nationalité panaméenne. Elle rachète les vedettes à Israël après que le gouvernement français a donné son accord le 18 novembre 1969. Voir télégramme de Paris au Caire n°s 728 à 730 du 28 décembre 1969 et le télégramme de Panama n° 166 à 168 du 29 décembre 1969, non publiés.

5

COMPTE RENDU

d'un entretien entre le Ministre et l'ambassadeur du Portugal

C.R. *Paris 3 janvier 1970.*

L'ambassadeur du Portugal[1] a été reçu sur sa demande, le 3 janvier, par le Ministre.

Après avoir déclaré que son pays était très sensible à l'action menée par la France pour faciliter le retour au calme sur la frontière du Sénégal et de la Guinée portugaise, M. Mathias a fait part au Ministre des graves préoccupations que causent à son pays la multiplication des incidents dans cette région.

Le Sénégal, a-t-il dit, tolère la constitution sur son territoire de bases militaires rebelles, de camps d'entraînement, de dépôts d'armes et de munitions envoyées par des pays communistes. Les rebelles profitent de cette hospitalité pour canonner par-dessus la frontière des villages guinéens et effectuer des coups de main rapides en Guinée.

Bien entendu, les troupes portugaises ont pourchassé les rebelles et il est arrivé que « dans le feu de l'action, des coups de canon et de fusil soient tirés en direction du Sénégal ». Ce pays a aussitôt saisi le Conseil de sécurité, dont les décisions ont provoqué la légitime indignation du gouvernement de Lisbonne, de la population et de l'armée portugaises, car l'Organisation des Nations unies, que M. Mathias a qualifiée de « foire internationale », a condamné non pas ceux qui ont franchi clandestinement la frontière pour incendier, piller et tuer, mais ceux qui ont été attaqués et ont cherché à se défendre[2].

S'interrogeant alors sur la politique de M. Senghor[3], l'ambassadeur a déclaré que celui-ci[4] ne voulait pas laisser M. Sékou Touré[5] « aller de l'avant », ni agir seul dans le sens d'une prétendue « évolution historique ». M. Senghor devrait cependant se rendre compte qu'en fait d'« évolution

[1] Marcello Mathias, ambassadeur du Portugal à Paris depuis 1947.

[2] Par sa résolution 273 du 9 décembre 1969, le Conseil de sécurité des Nations unies : « *Inquiet* de la situation grave créée par les tirs d'obus sur le village de Samine, dans la région sud du Sénégal, à partir de la Base de Bégène (…) *1. Condamne sévèrement* les autorités portugaises pour ces tirs d'obus sur le village de Samine, tirs qui ont provoqué : 1) le 25 novembre 1969, un mort et huit blessés graves et ont atteint un bâtiment de la gendarmerie sénégalaise et entièrement détruit deux maisons dans le village de Samine ; 2) le 7 décembre 1969, cinq morts et une blessée grave ; *2. Demande une fois de plus* au Portugal de cesser immédiatement de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Sénégal ».

[3] *Note du texte* : Faisant allusion aux liens très anciens unissant le Sénégal à la Guinée portugaise, M. Mathias a indiqué que le nom de l'homme d'État sénégalais venait du mot portugais « senhor ».

[4] Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal depuis le 7 septembre 1960.

[5] Ahmed Sékou Touré, président de la République de Guinée depuis le 2 octobre 1958.

historique », il s'agit de menées de la Russie, de la Chine, de Cuba et d'autres pays communistes pour prendre pied en Guinée portugaise et, de là, dans les îles du Cap Vert qui constituent pour les sous-marins et les avions une base « d'une valeur stratégique colossale ». Que veut donc M. Senghor ? Une Guinée communiste sous influence russe ou chinoise ? Il serait temps que Dakar prît enfin ses responsabilités.

En ce qui le concerne, le Portugal a le plus vif désir de rétablir de bonnes relations avec le Sénégal. Une preuve irrécusable en est apportée par la façon dont Lisbonne a réagi à certaines suggestions sénégalaises. M. Mathias a alors précisé qu'au cours de son récent séjour à Paris[1], M. Senghor lui avait dépêché son conseiller militaire, le colonel français Fricaud-Chagnaud[2] ; celui-ci lui avait déclaré que le président Senghor ne voulait pas se laisser entraîner dans un conflit par les rebelles, qu'il souhaitait la paix, mais qu'il n'avait que 5 000 hommes pour contrôler les frontières et qu'il fallait donc lui laisser un répit ; en attendant M. Senghor le priait d'intervenir auprès de Lisbonne, afin que l'armée portugaise s'abstînt désormais de riposter aux tirs qui proviendraient du Sénégal. M. Mathias a transmis cette suggestion à son gouvernement en l'appuyant de son autorité : depuis lors, les Portugais se sont abstenus de riposter. Sans doute y a-t-il eu de nouvelles canonnades peu après le 25 décembre, mais, à la suite des encouragements, au sang-froid et à la patience que M. Lebel[3] aurait donnés à M. Mathias ainsi que des assurances réitérées par le colonel Fricaud-Chagnaud et l'ambassadeur du Sénégal à Paris[4] – qui a fait état de difficultés intérieures – les ordres ont été maintenus, l'armée portugaise n'a pas répondu aux derniers tirs provenant du Sénégal et qui, selon les renseignements de l'ambassadeur, confirmés par le Ministre, remontent au 29 décembre.

Cependant, a conclu M. Mathias, la situation reste précaire et le gouvernement de Lisbonne « prie avec insistance » le gouvernement français de bien vouloir l'aider à rétablir des rapports pacifiques avec le Sénégal.

Le Ministre a répondu qu'il connaissait bien M. Senghor et qu'il se portait garant tant de sa lucidité – tout spécialement quand il s'agit des rapports du Sénégal avec la Guinée de M. Sékou Touré – que de sa bonne foi, qualité dont il a témoigné lorsqu'il a demandé à la France de transporter des troupes sénégalaises en Casamance afin de neutraliser les éléments subversifs[5]. M. Schumann a observé au passage que contrairement à certains bruits nous n'avions pas fourni de troupes.

[1] Le président Senghor se rend à Paris à l'occasion de sa réception, le 12 décembre 1969, à l'Académie des Sciences morales et politiques en tant que membre étranger associé.

[2] Colonel Georges Fricaud-Chagnaud, conseiller de Défense français, du président Senghor depuis 1968.

[3] Claude Lebel, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des affaires d'Afrique-Levant au Département de 1966 à janvier 1970, puis ambassadeur de France à Rabat.

[4] André Guillabert, ambassadeur du Sénégal à Paris depuis 1966.

[5] Le 10 décembre 1969, le gouvernement français accorde à l'armée sénégalaise un soutien logistique pour le transport de troupes en Casamance.

Certes, a poursuivi le Ministre, M. Senghor se sent obligé de tenir tête à M. Sékou Touré, sa position est fragile, ses forces militaires très faibles, mais sa bonne foi ne peut être mise en cause.

Le Ministre a ensuite souligné les inquiétudes ressenties à Dakar et ajouté que cela le mettait plus à l'aise pour demander aux Portugais d'éviter tout incident. La puissance de l'armée portugaise en Guinée[1] est telle que Lisbonne peut imposer une stricte discipline à ses troupes. Pour sa part, M. Senghor a déjà fait, avec les faibles forces dont il dispose, un « beau travail » pour neutraliser les rebelles.

Après avoir remercié le Ministre de la compréhension manifestée par le gouvernement français, répété que son pays ne souhaitait que le retour au calme, le démantèlement des bases de la rébellion au Sénégal et souligné qu'il serait de plus en plus difficile de maintenir les troupes portugaises l'arme au pied si les incidents reprenaient, M. Mathias a fait l'éloge de M. Houphouët-Boigny[2], qui avait eu le courage de ne plus voter contre le Portugal aux Nations unies, car il s'était rendu compte que le problème essentiel de l'Afrique était le Biafra. M. Mathias s'est également félicité de l'attitude raisonnable de M.Banda[3] au Malawi et M. Bongo[4] au Gabon et a conclu l'entretien en déclarant qu'il comptait sur l'aide de la France pour rétablir la paix entre le Portugal et le Sénégal.

(*Europe, Portugal, 1944-1970, n° 118*)

6

M. Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 32 à 40. *Paris, 7 janvier 1970, 19 h. 09.*

Urgent. Réservé.

Le Ministre a reçu hier l'ambassadeur des États-Unis, qu'il a informé de l'état de nos relations avec les pays du Maghreb, et singulièrement avec la Libye.

Après avoir indiqué que le président de la République désirait que le gouvernement américain soit complètement informé à ce sujet, le Ministre s'est référé au propos de M. Rogers, selon lequel il était souhaitable que la Libye ne fut pas entièrement livrée à une influence non occidentale. C'est

[1] *Note du texte* : M. Mathias a indiqué que le chiffre de 25 000 hommes donné par le Ministre était désormais dépassé.

[2] Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

[3] Hastings Kamuzu Banda, président de la République du Malawi depuis le 6 juillet 1966.

[4] Bernard-Albert Bongo, président de la République du Gabon depuis le 2 décembre 1967.

précisément dans cet esprit que nous avons accueilli favorablement les ouvertures faites par les Libyens.

De son côté, le gouvernement de Tripoli semble désireux de ne pas se lier exclusivement à un bloc. La France n'est d'ailleurs pas le seul pays occidental qui se propose de fournir du matériel d'armement à la Libye, puisque ce pays est en pourparlers avec la Grande-Bretagne au sujet de la livraison de chars *Chieftain* : néanmoins, seule la France fait l'objet des attaques violentes de la presse.

Un protocole très général a été conclu en décembre avec le gouvernement libyen ; des négociations sont en cours en vue de la mise au point des accords d'application. À ce propos, le Ministre a particulièrement mis l'accent sur les points suivants :

A) Il n'a été question, à aucun moment, d'une réoccupation des bases qui doivent être évacuées par les Anglais et les Américains[1].

B) Les fournitures de matériel d'armement à la Libye ne sont qu'un aspect des choses ; elles entrent dans le cadre plus vaste d'une large coopération économique et technique franco-libyenne.

C) Toutes les précautions sont prises pour que les livraisons d'armes à la Libye ne modifient pas l'équilibre des forces existant au Moyen-Orient, grâce à des clauses de non-livraison et de non-utilisation à l'étranger, dont nous pourrons vérifier, au fur et à mesure des livraisons, le strict respect.

Quelle que soit sa méfiance à l'égard du nouveau régime libyen, un pays tel que la Tunisie comprenait nos intentions, sachant que, si nous ne répondions pas à ses avances, un autre pays le ferait à notre place.

M. Shriver a accueilli ces informations avec intérêt, tout en indiquant que le gouvernement américain souhaitait être tenu au courant de façon précise, avant même la signature des contrats, pour des raisons qui tenaient aux négociations en cours entre les États-Unis et la Libye. Il a d'autre part demandé si une action commune des trois puissances occidentales principalement concernées nous paraissait possible.

Le Ministre a répondu qu'une telle demande serait maladroite, une action commune des Trois donnant l'impression que nous voulons ramener la Libye dans le camp occidental. Or, ce que nous pouvons espérer de mieux, c'est l'indépendance et la non-inféodation de la Libye.

En revanche, le gouvernement français était disposé à informer de façon très précise le gouvernement américain : mais cela ne serait possible que lorsque les accords franco-libyens auraient été définitivement mis au point.

L'ambassadeur des États-Unis a ensuite signalé que la Libye s'était adressée, pour obtenir du matériel d'armement, non seulement à la Grande-Bretagne et à l'URSS, mais au Japon et aux États-Unis eux-mêmes.

[1] Il s'agit des bases détenues par ces deux pays à la suite de la deuxième guerre mondiale et dont la Libye a demandé la rétrocession, à savoir *Talmouk* et *El Adem* pour la Grande Bretagne et *Wheelus Field* pour les États-Unis.

À une question sur la situation de la Libye, le Ministre a répondu que la présence de nombreux cadres égyptiens ne signifiait pas que ce pays fût inféodé au Caire. Les dirigeants de Tripoli étaient avant tout des nationalistes libyens. Au reste, la RAU n'était pas le pays le plus extrémiste de la région.

La situation dans les autres États du Maghreb a fait l'objet d'un échange de vues, au cours duquel le Ministre a remercié M. Shriver des informations données par le département d'État sur les projets américains d'aide à la Tunisie.

En ce qui concerne l'Algérie, M. Schumann a fait état de nos projets de coopération militaire, en vue notamment de la formation des pilotes algériens. Il a rappelé les déclarations récemment faites par les dirigeants algériens, animés, a-t-il noté, d'un nationalisme intransigeant, sur la « Méditerranée, lac de paix », d'où seraient bannies les activités militaires des grandes puissances non riveraines.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

7

M. D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7/AL *Jérusalem, 8 janvier 1970.*

Implantation juive dans les territoires occupés.

Alors que les ruses ou les exploits de l'armée et de la marine israéliennes en France et dans le Proche-Orient[1] retiennent l'attention de l'opinion publique mondiale, une nouvelle étape qui vient d'être franchie dans la réalisation du plan Allon[2] semble être passée inaperçue. À maints égards elle est cependant plus préoccupante parce qu'elle engage davantage l'avenir des territoires occupés.

Bien que le plan Allon n'ait pas été officiellement adopté par le gouvernement israélien, les faits paraissent démontrer que, dans la pratique, on poursuit systématiquement une politique qui s'inspire de l'un de ses objectifs : l'implantation d'une ceinture de colonies juives tout le long de la vallée du Jourdain.

[1] Allusion à l'affaire des vedettes, voir plus haut le télégramme circulaire n° 2 du 2 janvier 1970 ; en outre, les télégrammes de Tel-Aviv n°s 1 à 4 du 1er janvier et n°s 9 à 12 du 2 janvier 1970 non publiés.

[2] Ygal Allon, homme politique israélien, membre de la *Haganah*, quitte l'armée après la guerre d'indépendance. Élu à la *Knesseth* en 1955 en tant que représentant du mouvement ouvrier sioniste, il participe à divers gouvernements. En 1968, il présente son « plan » pour le règlement du conflit israélo-arabe : l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, du plateau du Golan ainsi que des villes palestiniennes qui feraient éventuellement partie d'une fédération jordano-palestinienne.

La méthode de dissimulation étant ici de règle, on avait initialement présenté les postes du *Nahal*[1] comme des installations provisoires de nature militaire, justifiées par des raisons de sécurité. En fait, ils seraient destinés à être transformés les uns après les autres en colonies civiles dont le caractère définitif paraît être un des aspects essentiels ainsi que cela ressort d'un article récent paru dans le *Yédioth Aharonoth*[2]. Évoquant la création de nouvelles colonies en territoires occupés, ce journal indique que la direction de la colonisation agricole de l'Agence juive fonde son action en la matière sur un certain nombre de principes dont l'un vise notamment à aboutir à la transformation rapide de toute nouvelle installation en colonie définitive.

Au début du mois de décembre dernier une cérémonie, qui aurait passé inaperçue si le quotidien indépendant *Haaretz*[3] ne l'avait mentionnée, a marqué la transformation en colonie civile du poste de pionniers militaires du *Nahal* de Méhoula, situé dans la vallée du Jourdain, au nord de la Cisjordanie occupée.

Outre *Méhoula*, il existe dans la vallée du Jourdain deux autres postes du *Nahal* : Argaman et Kalia dont, en son temps, j'ai signalé la création au Département. Un nouveau poste a été inauguré le premier janvier : Nahal Massoua, près de Damya Bridge et un cinquième établissement, Nahal Gilgal, doit être établi prochainement au nord de Jéricho.

Avec les deux *kibboutzim* créés à Kfar Etsion, entre Hébron et Bethléem, et le nouveau *kibboutz* qui est en cours d'installation à Latroun, il y a déjà huit centres de peuplement juif en Cisjordanie, sans compter bien sûr le secteur arabe de Jérusalem où se poursuit activement la construction de grands ensembles immobiliers destinés à recevoir une importante population juive.

Certains secteurs de l'opinion israélienne reprochent néanmoins au gouvernement de ne pas aller assez loin ni assez vite dans cette opération de peuplement. Le Parti National Religieux s'est en effet récemment élevé contre les réticences du gouvernement à accorder l'autorisation de créer une cité juive à Hébron.

Par contre l'opinion en Cisjordanie s'émeut à l'annonce de toute nouvelle implantation juive. Le quotidien palestinien *Al Quds*[4] traduit d'ailleurs le

[1] *Nahal* est une organisation de soldats laboureurs où la jeunesse israélienne des deux sexes fait, sur le qui-vive, l'apprentissage de la vie laborieuse et dangereuse. Le *Nahal* s'installe sur les frontières, sur le Golan, le long du Jourdain et près de la frontière égyptienne. Voir la dépêche de Tel-Aviv n° 144/AL du 12 septembre non publiée et aussi *D.D.F.* 1969-I n° 136.

[2] *Yedioth Aharonoth* (dernières nouvelles), est un quotidien israélien de l'après-midi en langue hébraïque, fondé en 1939. Indépendant, c'est un journal d'information générale orienté à gauche et pro-français.

[3] *Haaretz* (le pays) est un quotidien en hébreu paraissant le matin, fondé en 1915, libéral modéré, sans doute le meilleur journal d'Israël pour la qualité de ses articles et le sérieux de ses informations.

[4] *Al Quds* est un quotidien palestinien, en langue arabe, paraissant à Jérusalem, sa publication est interrompue au lendemain de la guerre de juin 1967, comme celle de tous les journaux de langue arabe reçus ou publiés à Jérusalem. Le propriétaire et rédacteur en chef, M. Abou Zalaf, a été sollicité par les Israéliens pour en reprendre la publication ; mais ce journaliste entend garder son indépendance et a finalement obtenu l'autorisation de reprendre la publication du journal avec

sentiment général en affirmant, dans un récent éditorial, sa conviction que « la fondation de tels villages le long du Jourdain est la preuve indéniable de la volonté de mettre à exécution un plan de colonisation des territoires arabes occupés par Israël ». La poursuite de ce plan souligne *Al Quds* est en contradiction complète avec le prétendu désir de paix affiché par Israël et risque d'anéantir toute perspective de règlement.

La prise de position du nouveau cabinet israélien qui a expressément annoncé, dans sa déclaration gouvernementale, sa volonté de poursuivre une politique active de peuplement notamment sur les frontières et la définition qui vient d'être donnée des attributions de M. Shimon Peres[1], ministre sans portefeuille, a largement contribué à confirmer les Palestiniens dans cette crainte. Elle est d'autant plus vive que M. Shimon Peres a été chargé, entre autres fonctions, d'élaborer tous projets et de prendre toutes initiatives visant à intégrer économiquement les territoires dits « administrés ». D'abord désignés sous le vocable « occupés », puis « libérés », on pourra lire bientôt sans surprise que ces territoires sont « annexés ».

Il va donc appartenir à M. Shimon Peres de parfaire sur le plan économique l'ébauche de colonisation entreprise sur les lignes de cessez-le-feu par le *Nahal* et de mettre ainsi en application un plan préconisé depuis plus d'un an par le général Dayan[2], plan dont le résultat des récentes élections législatives israéliennes[3] permet aujourd'hui la réalisation.

L'ambition des dirigeants israéliens de coloniser la Cisjordanie ne serait d'ailleurs plus limitée aux seules régions d'ancien peuplement juif ou d'importance stratégique. Selon des informations recueillies à Naplouse, les autorités d'occupation auraient l'intention d'établir un *kibboutz* militaire près de Djénine, dans une région de cultures agricoles intensives où l'action des *fedayin* s'est périodiquement manifestée depuis deux ans. Il s'agit sans doute d'une autre étape en préparation qui aurait pour but la colonisation intérieure de la Cisjordanie, étape qui dépasserait nettement les objectifs du plan Allon. Si cette information se révélait exacte on ne tarderait pas

des assurances de la part des Israéliens quant à sa liberté d'expression. Le premier numéro paraît le 20 novembre 1968. Ce quotidien, qui connaît un réel succès, reçoit une aide de la banque *Leumi Israël* ; il est libre, mais il est à craindre qu'un tel journal ne devienne pas un instrument utilisé par les Israéliens. Voir le télégramme de Jérusalem n° 229 du 21 novembre 1968 et la dépêche de Jérusalem n° 484/AL du 12 décembre 1968 non publiés.

[1] Shimon Peres, homme politique israélien, est né en Biélorussie en 1923. Il est élu député en 1959 sur la liste du *Mapaï* (ancien parti travailliste) et la même année nommé vice-ministre de la Défense, portefeuille qu'il conserve jusqu'en 1965. En 1965 il crée un nouveau parti, le *Rafi* qui fusionne avec le *Mapaï* en 1968 pour créer le *Labour Party* en 1968. En 1969, il est ministre chargé du Développement économique et des Territoires occupés, puis ministre de l'Intégration des immigrants.

[2] Le général Moshe Dayan est le ministre israélien de la Défense depuis le début de juin 1967, à la veille du déclenchement des opérations militaires. La politique du général Dayan dans les territoires occupés prévoit : des installations juives sur une grande échelle dans les territoires occupés ; l'application de la loi israélienne dans les territoires occupés, sans imposer la citoyenneté israélienne ; l'intégration économique des territoires avec Israël, ce qui permettra d'élever le niveau de vie des résidents dans les territoires occupés. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 329.

[3] Les élections législatives ont lieu le 28 octobre 1969.

à voir les partisans du Grand Israël reprendre leur projet d'installer à Naplouse même des colonies juives. On sait que les autorités d'occupation s'étaient jusqu'à présent opposées à leur installation dans une ville qui partage avec Hébron une renommée d'intolérance religieuse et nationaliste.

Ces tendances si caractéristiques de l'action sioniste viennent d'être illustrées de façon pittoresque par le maire de Jérusalem : « Nous avons été éduqués, a dit M. Kollek[1], à une école sioniste qui nous a appris qu'un *dounam*[2] s'ajoutant à un autre *dounam*, nous aurions un jour un *kibboutz* puis un autre jour un État. Au contraire l'école arabe enseignait que c'était tout ou rien ».

Ces propos significatifs de l'état d'esprit israélien ont été tenus à l'occasion du face-à-face public organisé le 6 décembre par l'association de la presse étrangère en Israël entre le maire de Jérusalem, M. Teddy Kollek, et M. Anwar Nusseibeh[3], ancien ministre jordanien de la défense et ancien gouverneur du secteur arabe.

La discussion, qui est surtout restée au niveau municipal, a notamment porté sur une éventuelle participation arabe à l'administration de la ville. M. Nusseibeh a déclaré très nettement à ce sujet qu'il était exclu que les notables arabes acceptent de coopérer avec la municipalité israélienne étant donné le caractère illégal, du fait d'une annexion qui n'est pas reconnue, de l'autorité qu'elle exerce sur la Jérusalem arabe.

Tout en reconnaissant la position difficile des notables palestiniens, M. Kollek a pour sa part insisté sur le fait que leur coopération à la gestion municipale n'impliquerait aucune concession concernant le règlement politique final qui serait adopté pour Jérusalem. Dans ce domaine toutes les options doivent rester ouvertes a affirmé le maire, chacun ayant bien entendu sa propre conception de la solution à faire prévaloir. En attendant, a-t-il souligné, une participation arabe à la gestion municipale permettrait de mieux préserver le caractère arabe de la ville dans tous les domaines. Il a d'ailleurs ajouté qu'il ne désespérait pas de réussir dans les contacts qu'il avait entrepris avec certaines personnalités arabes en vue de les associer à titre d'expert aux travaux des commissions municipales.

En procédant de la sorte, M. Kollek espère sans doute réussir peu à peu à grignoter le front d'hostilité à toute forme de coopération auquel se heurtent ses efforts visant à poursuivre l'intégration du secteur arabe. Reste à savoir s'il trouvera quelques Palestiniens de Jérusalem suffisamment hardis pour oser transgresser les consignes des organisations terroristes.

[1] Teddy Kollek est le maire israélien de Jérusalem ; voir *D.D.F.* 1969-I n°s 329 et 396.

[2] *Note du rédacteur* : « un dounam = 1/10 d'hectare ».

[3] Anwar Nusseibeh est un avocat, homme politique puis diplomate, fervent nationaliste arabe. Partisan du dialogue avec les Israéliens, sa conduite s'inspire de trois principes : 1) Libération des territoires occupés (de légères modifications de frontières seraient acceptées). 2) Reconnaissance de l'État d'Israël et préservation de l'intégrité de l'État jordanien. 3) Retour des réfugiés de 1967 et indemnisation de ceux de 1948. Voir la dépêche de Jérusalem n° 172/AL du 17 avril 1969, non publiée.

Homme du dialogue, M. Nusseibeh avait déjà participé à plusieurs rencontres de ce genre soit à Jérusalem, soit à Tel-Aviv. Il y avait renoncé depuis plusieurs mois, ces rencontres n'ayant abouti à aucun résultat. Sans doute a-t-il tenu à garder le contact en acceptant cette confrontation publique avec le maire de Jérusalem. Les deux hommes s'estiment réciproquement.

Au cours du dialogue qui vient de reprendre, M. Nusseibeh n'a modifié en rien la position nationaliste arabe qui a toujours été la sienne, position faite de fidélité à l'égard du roi Hussein[1] et de loyauté vis-à-vis du nassérisme. Par contre M. Teddy Kollek a été nettement en retrait par rapport aux positions qu'il avait adoptées avant les élections municipales. Lié par des engagements pris envers les partis religieux et le *Gahal*[2], il s'est dérobé lorsqu'un des quatre correspondants des agences de presse qui menaient le débat l'a interrogé sur son projet de faire administrer le secteur arabe de Jérusalem par une section municipale autonome.

À Jérusalem, comme dans les territoires occupés, la politique des dirigeants israéliens tend donc à hâter, dans la mesure du possible, la réalisation d'une intégration à la fois économique, sociale et, en définitive, à plus long terme, politique. Le processus ainsi engagé risque en se développant de conduire à des situations irréversibles dont on peut craindre, si aucune action efficace n'est rapidement engagée pour y mettre un terme, qu'elles ne rendent inopérants les efforts déployés pour chercher les voies à un règlement pacifique et définitif du problème israélo-arabe.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations extérieures. Israël et le Proche-Orient IS 7-3)

8

COMPTE-RENDU

Audience accordée par le Ministre à l'ambassadeur de la RAU

C.R. *Paris, 8 janvier 1970*

Le Ministre[3] a reçu le 8 janvier, sur sa demande, l'ambassadeur de la République Arabe Unie[4] qui doit effectuer prochainement un voyage au Caire.

[1] Ibn Talal Hussein est roi de Jordanie depuis 1952.

[2] *Gahal* est l'acronyme de *Goush Herout Liberalim*, appelé aussi « front de droite ». Ce parti est formé d'une alliance entre le *Herout* et le parti libéral en vue des élections législatives de 1965. *Gahal* rassemble alors les deux partis de droite à la *Knesseth*. Le parti *Herout*, fondé en 1946 par les chefs de l'ancienne organisation militaire *Irgoun* (groupement terroriste juif) est un parti d'opposition d'extrême droite dont Menahem Begin est le chef historique depuis sa création.

[3] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] M. Mohamed Hafez Ismail, né en 1919, après une carrière militaire, est sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RAU, puis ambassadeur en Grande-Bretagne, en Italie avant d'être nommé à Paris. Il présente ses lettres de créance au président Pompidou en septembre 1968.

Le Ministre : Tout d'abord, je vous demande de dire à mon collègue égyptien[1] combien le gouvernement français a été sensible à la manière amicale dont le président Nasser a parlé de la France à Khartoum[2]. Depuis que je suis ministre des Affaires étrangères, j'ai eu l'occasion de marquer, en maintes circonstances, la continuité de notre politique. Je ne crois pas nécessaire de le faire aujourd'hui car nous venons, une fois encore, de réaffirmer notre position ; celle-ci, nous le savons, est connue et comprise au Caire ; par ailleurs les attaques dirigées contre nous, par la presse et la radio, montrent bien que notre position n'a pas changé.

Au cours d'une récente conversation avec M. de Nanteuil[3], vous avez pu évoquer les propositions américaines[4] concernant le règlement israélo-égyptien. Bien évidemment, il n'y a pas identité entre le plan américain et le plan français[5].

Nos vues divergent sur la manière d'aborder certains problèmes ; par exemple, nous accordons un rôle plus important et plus durable aux quatre membres[6] permanents du Conseil de sécurité. En ce qui concerne la formulation même des éléments de paix, nous pensons qu'il n'y a pas intérêt à laisser les choses dans le vague, avant que M. Jarring reprenne ses consultations. Je l'ai vu lui-même à New York et son point de vue rencontre le nôtre.

Nous accordons également une place plus importante que les Américains au rôle que les Nations unies devront jouer ultérieurement dans le règlement du conflit.

[1] M. Mahmoud Riad, né au Caire en 1917, est officier de formation. Il est de 1949 à 1952 représentant de l'Égypte à la commission mixte d'armistice ; de 1954 à 1958, il occupe plusieurs postes de direction au ministère des Affaires étrangères avant d'être nommé ambassadeur en Syrie. De 1958 à 1962, il est conseiller personnel de Nasser puis de 1962 à 1964 représentant permanent de la RAU auprès des Nations unies. Désigné comme ministre des Affaires étrangères en 1964, il conserve son poste après la mort de Nasser ; lors du remaniement ministériel du 18 novembre 1970 il est l'un des quatre vice-Premiers ministres et garde les Affaires étrangères dans ses attributions.

[2] Le 1er janvier 1970, le président Nasser se rend à Khartoum à l'occasion du 14e anniversaire de l'indépendance soudanaise. Il fait vis-à-vis de la France un compliment public et solennel en déclarant devant 150 000 personnes réunies au stade central de la ville que la France avait été la première puissance à « ouvrir en grand une fenêtre pour y laisser passer le souffle de la justice » et qu'à ce titre surtout elle était son amie et celle de la cause arabe. (Voir le télégramme de Khartoum nos 3 à 5 du 3 janvier 1970).

[3] M. Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, est sous-directeur du Levant depuis juin 1964.

[4] Il s'agit de la proposition faite par les États-Unis le 20 décembre 1969, appelée aussi « plan Rogers » du nom du secrétaire d'État. Le texte de ce document est remis à la France le 20 juin 1970, ainsi qu'à Moscou, Londres, Tel-Aviv, le Caire, Amman, Beyrouth. Il propose que la Jordanie, RAU et Israël acceptent la résolution 242 et s'engagent à désigner des représentants pour des négociations sous l'égide de M. Jarring. Les négociations sont destinées à établir une paix juste et durable basée sur la reconnaissance de la souveraineté de chaque pays, de leur intégrité territoriale, leur indépendance politique et le retrait par Israël des territoires occupés en 1967. Enfin les parties observeront un cessez-le-feu du 1er juillet au 1er octobre 1970 au moins. (télégramme de New-York no 3701 du 20 juin 1970).

[5] Le plan français est proposé le 7 décembre 1969 par M. Bérard, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité. Voir plus loin la note de mai 1970 intitulée « notre politique au Moyen-Orient ».

[6] Au sujet des réunions des quatre membres du Conseil de sécurité, ou consultations à Quatre, voir *D.D.F.* 1969-I no 5, 149, 200, 273, 334.

Mais nous pensons que l'attitude américaine a réalisé, grâce à la concertation à Quatre, des progrès considérables en vue d'une meilleure compréhension des positions arabes. Aussi nous sommes-nous permis très amicalement, et sans arrière-pensée ni la moindre intention de pression, de vous faire savoir que nous croyons qu'il est souhaitable maintenant de tenir compte de cette situation.

Actuellement nous voudrions amener nos partenaires à comparer les propositions en présence, et à constater sur quels points elles concordent ou présentent un large degré d'accord. Nous pensons ainsi favoriser le retour de la paix, selon les termes de la résolution du 22 novembre 1967[1] qui est la seule base d'action que nous reconnaissions.

L'Ambassadeur de la RAU : Je vous remercie de ces explications. Je voudrais, si vous le permettez, faire quelques remarques générales sur les relations de la France et de la République Arabe Unie.

Tout d'abord, et je crois que vous serez d'accord avec moi, je considère qu'elles sont fondées sur la confiance mutuelle, la franchise totale, et le désir d'éviter tout agissement qui pourrait surprendre le partenaire. C'est pourquoi je voudrais faire les remarques suivantes.

1. En ce qui concerne les livraisons d'armes, la République Arabe Unie considère que la situation locale et l'évolution du conflit ne justifient pas des livraisons d'armes à Israël (M. Schumann : nous n'en faisons pas !).

2. La RAU considère que les livraisons d'armes à n'importe quel pays arabe ne justifient pas des livraisons à Israël. La RAU et Israël sont des adversaires. La Libye, le Soudan, le Maroc ne sont pas des adversaires d'Israël. Il n'y a pas de monde arabe.

3. En ce qui concerne la concertation à Quatre, je suis heureux d'apprendre qu'elle se poursuit, malgré les doutes qui avaient pu, à certains moments, m'effleurer quant à l'avenir de ces pourparlers.

Je tiens à remarquer à ce sujet combien la position de la Syrie est importante. Qu'il le veuille ou non, ce pays est entraîné dans le conflit. Même si Damas n'a pas déclaré qu'il acceptait la résolution du 22 novembre 1967, les Quatre devraient penser à adopter un plan de règlement concernant la Syrie, à élaborer un règlement en ce qui concerne le conflit israélo-syrien.

Israël après tout n'a pas accepté d'appliquer la résolution du 22 novembre : en pratique sa position ne se différencie guère de celle de la Syrie.

Le Ministre : La Syrie a toujours dit qu'elle rejetait la résolution du 22 novembre. Les commentaires qu'elle publie ne sont pas encourageants. Mais je crois comme vous que si nous arrivons à dégager à Quatre les bases d'un accord qui serait accepté, et en particulier par votre pays comme chef de file, alors la situation s'éclaircira.

L'Ambassadeur de la RAU : Si la Syrie refusait l'accord, la RAU serait alors prête à prendre les mesures qu'elle considérerait comme utiles.

[1] Au sujet de la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257, 1968-I n°s 149, 165, 213.

Je vous remercie et souhaite avoir l'occasion de vous rendre visite à mon retour du Caire.

Le Ministre : Je vous demande encore de dire à votre Ministre combien M. le Président de la République et moi-même avons été personnellement sensibles aux paroles sur la France prononcées par le président Nasser. Il a saisi la première occasion pour nous adresser un message de justice et d'amitié que je n'oublierai pas.

(Afrique-Levant, Afrique, RAU, 1966-1970, relations politiques avec la France RAU-6-3)

9

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 158 à 170. *Moscou, 10 janvier 1970.*

Réservé (*Reçu* : 18 h. 20).

Évolution de la situation intérieure soviétique en 1969

Je me réfère à mon télégramme no 145[1].

L'incapacité où l'URSS semblait se trouver au début de l'année écoulée de régler l'affaire tchèque, a mis à l'épreuve la cohésion et l'autorité de l'équipe au pouvoir. Le silence de la direction collégiale sur ce sujet, la longue absence de M. Kossyguine alimentaient des rumeurs de divisions, voire de démission, tandis que l'attentat du 21 janvier achevait de créer un sentiment de malaise et d'instabilité. Dans le parti, certains courants semblaient vouloir remettre en cause l'aval que le comité central avait accordé au *Politburo* en octobre et réclamer une sorte de congrès extraordinaire. Le succès même que constitua l'éloignement de Dubcek (17 avril)[2] obtenu au terme d'une opération vivement menée, laissa persister de nombreuses difficultés, tant à l'intérieur du parti que dans les rapports avec les militaires. Mais rapidement la direction collégiale fit preuve d'une nouvelle assurance et au terme de la conférence des partis, réunie en juin[3], la position personnelle de Brejnev parut nettement consolidée.

La politique intérieure n'en reçut pas pour autant une impulsion nouvelle. Certes, la réforme du système kolkhozien destinée à rassurer la paysannerie

[1] Dans ce télégramme non repris, l'ambassadeur annonce une série de télégrammes de synthèse en prévision de la visite du Secrétaire général, M. Alphand à Moscou.

[2] Premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque rendu responsable du « Printemps de Prague » et contraint finalement à démissionner par les Soviétiques. Voir à ce propos *D.D.F.* 1969-I, no 304.

[3] Cette conférence des 75 partis communistes s'est tenue à Moscou du 4 au 17 juin 1969. Se reporter à *D.D.F.* 1969-I, no 429.

soviétique sur la permanence des concessions qui lui avaient été consenties fut reprise et menée à bien. Mais ce fut là une initiative isolée, du reste prévue depuis 1965. Pour le reste, les dirigeants s'en remirent à des autorités subalternes ou n'intervinrent qu'au dernier moment sur des problèmes précis et sans perspective d'ensemble, occupés qu'ils étaient à entamer sur divers fronts des négociations internationales. Un souci semble cependant inspirer l'immobilisme qui caractérise l'année écoulée : celui de reprendre en main l'appareil du parti. On s'employa en effet de diverses manières à relever le moral du parti et à souligner son rôle dirigeant dans toutes les sphères de l'activité sociale. En économie, son droit de contrôle sur les entreprises, ses fonctions de surveillance et d'animation ainsi que la place faite à ses méthodes d'action traditionnelles furent élargis au détriment de la réforme dont le développement fut critiqué puis freiné. De même, une nouvelle rigueur en idéologie, un conformisme strict dans les arts, l'exaltation du passé révolutionnaire et des thèmes patriotiques visèrent à donner satisfaction aux cadres du parti.

Au cours des derniers mois cependant, plusieurs corrections furent apportées à ce mouvement. Certains apaisements furent donnés à la communauté littéraire après les sanctions prises contre Soljenitsyne. Le courant en faveur d'une réhabilitation plus poussée de Staline que le parti avait laissé se développer fut arrêté et même assez nettement renversé.

Il semble donc, en définitive, que les tensions provoquées par le défi tchèque aient inspiré aux responsables soviétiques une grande prudence et le souci d'éviter, à l'intérieur, tout conflit grave. À la tête de l'État et du parti depuis cinq ans les dirigeants actuels ont introduit un certain nombre d'idées nouvelles auxquelles ils se sont tenus avec constance. On ne peut manquer d'observer qu'après avoir obtenu certains succès, leur politique rencontre, dans presque tous les domaines, beaucoup d'obstacles et s'achève en immobilisme.

Cela est vrai d'abord de l'économie où la réforme piétine et la croissance faiblit. Le refus délibéré de tout élargissement de la réforme qui rapprocherait le système soviétique de l'économie de marché empêche les autorités de mettre fin aux maux permanents qui constituent le gaspillage des ressources et la modernisation trop lente des techniques productives des méthodes de gestion. L'agriculture, où un intéressement matériel accru a permis de relever la production demeure, pour n'avoir pas reçu le montant d'investissements prévu en 1965, très vulnérable aux accidents climatiques (mon télégramme n° 147)[1].

Sur le plan politique, les dirigeants actuels semblent écarter toute mesure de quelque ampleur qui menacerait tant soit peu la stabilité interne du régime. Malgré les défis successifs à leur autorité que constituent l'attentat du Kremlin et l'audace de manifestations publiques d'opposition devenues plus fréquentes, les autorités se sont gardées de réagir directement et sur une grande échelle. Elles préfèrent avoir recours à des sanctions peu

[1] Ce télégramme, non reproduit, en date du 10 janvier 1970, analyse la situation et les perspectives de l'économie soviétique à la fin de 1969.

nombreuses et à un mélange de pressions et d'intimidations de caractère général sans donner de publicité à ces incidents.

Une attitude semblable a prévalu vis-à-vis des manifestations récurrentes de nationalisme dans les républiques non russes sans qu'une politique bien définie soit appliquée pour en combattre ou en faire disparaître les causes profondes.

Les oppositions ouvertes, minuscules et divisées, représentent cependant un danger moins sérieux que l'irritation ressentie par la jeunesse technicienne et l'*intelligentsia* scientifique devant les obstacles à la modernisation et au progrès de la société soviétique. Le désir d'ouverture sur l'extérieur, de coopération et de compétition directe avec les pays avancés est certainement puissant et représente la menace la plus nette pour l'immobilisme actuel du régime.

Enfin, pour remédier à l'érosion d'une idéologie qui a largement perdu son pouvoir mobilisateur, et dont le contenu devient sans cesse plus vague, l'équipe au pouvoir recherche dans les commémorations et les anniversaires officiels une sorte de substitut à l'enthousiasme collectif. Le 100e anniversaire de Lénine prend à cet égard le relais des 50 ans de la révolution célébrés en 1967.

Les mérites de la direction collective, sa stabilité et son esprit de suite sont aussi ses faiblesses. Ainsi s'expliquent l'essoufflement apparent, et le manque d'inspiration et d'idées nouvelles qui caractérisent la politique intérieure actuelle. Cependant, comparé à celui de Khrouchtchev, le bilan de l'action entreprise depuis 1964 est certainement favorable, malgré toutes ses lacunes. Surtout, il ne comporte pas ces échecs patents et ces causes d'amertume et d'opposition qui ont finalement amené la chute de l'ancien Premier secrétaire.

Dans ce pays où le secret entoure les affaires intérieures et notamment les rapports entre les dirigeants, il est naturellement difficile de faire des prévisions. On peut cependant penser, dans l'état actuel des choses, que le prochain congrès du parti ne désavouera pas l'équipe en place. S'il est possible qu'il la rajeunisse, il est douteux que le renouvellement soit très étendu. Il paraît en revanche probable qu'au cours de ces assises qui coïncideront sans doute avec la célébration solennelle du 100e anniversaire de Lénine, les problèmes non résolus, seront cette fois encore, passés sous silence.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

10

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 171 à 185. *Moscou, 10 janvier 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 18 h. 30).

Politique étrangère soviétique

Je me réfère à mon télégramme n° 145.

1) La diplomatie soviétique a donné en 1969, le spectacle d'un brillant rétablissement. Elle était, au printemps et encore au début de l'été, battue en brèche dans toutes les directions. Des incidents sanglants venaient d'opposer l'URSS à la Chine[1]. Les intentions du président Nixon n'étaient pas connues et Moscou, à l'annonce de son voyage à Bucarest[2], était en droit de craindre le pire. Quant au gouvernement de Bonn, rien à cette date n'indiquait à coup sûr qu'il dût changer de mains et de politique.

Or comme le soulignait récemment un commentateur à la télévision soviétique, l'URSS est actuellement en négociation avec la Chine, les États-Unis et la République Fédérale d'Allemagne. Elle vient en outre, de déclencher une offensive diplomatique d'envergure afin de provoquer la réunion, cette année, d'une conférence sur la sécurité européenne.

2) Le changement n'a évidemment pas été aussi soudain que ce raccourci pourrait le laisser croire. Il y a eu des transitions. En ce qui concerne la Chine, cette ambassade avait noté, dès le printemps et l'été derniers, des indices témoignant, du côté soviétique, d'une nette volonté d'apaisement. Avec les États-Unis, l'ouverture des SALT[3] est le point d'aboutissement d'un processus encore plus long, puisqu'il est engagé depuis plusieurs années, mais qui s'est précisé dans le courant de l'été. Du côté de l'Allemagne, des approches ont été faites par l'URSS dès 1967 et renouvelées avant les élections qui ont porté la petite coalition au pouvoir. Enfin, l'idée d'une conférence européenne sur la sécurité est ancienne et le projet est patiemment relancé chaque fois que l'occasion s'en présente. M. Gromyko, dans son discours du 10 juillet devant le Soviet Suprême a précisé les grandes lignes de ces orientations nouvelles.

3) La première question qui se pose est de savoir ce qui a rendu possible ce regain d'activité de la diplomatie soviétique. Il est clair que l'évolution des principaux partenaires de l'URSS y a largement contribué. Le retour de la Chine à une politique d'ordre et de coexistence[4] (même s'il n'est pas

[1] Voir en particulier *D.D.F.* 1969-I n° 246.

[2] Se reporter notamment à ce sujet à *D.D.F.* 1969-II n° 79. Entretien entre M. Chaban-Delmas et M. Kissinger.

[3] *Strategic Arms Limitation Talks.*

[4] Avec l'apaisement progressif de la révolution culturelle.

définitivement consacré), la prise de conscience par la nouvelle administration américaine des impératifs que lui crée l'approche des échéances électorales (même si elles sont encore lointaines), la victoire en Allemagne des sociaux-démocrates (même si la marge dont ils disposent est étroite), enfin la réaffirmation par la France de la continuité de sa politique, ont certes été déterminants. Mais ce sont avant tout les changements intervenus en Tchécoslovaquie qui ont permis à l'URSS de reprendre l'initiative après l'immobilisme momentané que lui avaient imposé les événements de Prague. Ce n'est, qu'une fois obtenu l'éloignement de M. Dubcek et passé sans incidents l'anniversaire de l'intervention, que Moscou s'est vraiment senti rassuré.

4) Il est en outre légitime de se demander si, de la part de Moscou, cette nouvelle politique relève de l'ouverture ou de la continuité. À cet égard, ses objectifs paraissent susceptibles de nous éclairer mieux que ses méthodes et que son style.

Quelles sont en effet les véritables intentions des Soviétiques en reprenant l'initiative à l'Est comme à l'Ouest ? On peut hasarder quelques hypothèses. Il s'agit tout d'abord, pour l'URSS, de maintenir le *statu quo* territorial et les positions acquises à l'issue de la dernière guerre. La « normalisation » en Tchécoslovaquie, la reprise en mains du camp socialiste, les efforts d'apaisement du conflit sino-soviétique, la négociation avec l'Allemagne et la conférence sur la sécurité européenne répondent essentiellement à ce premier objectif. D'autre part, certaines de ces démarches sont probablement destinées, dans l'esprit des Soviétiques à désamorcer les projets de relance européenne. En négociant avec la RFA et en encourageant celle-ci au dialogue avec la Pologne comme avec la RDA, l'Union soviétique espère la détourner de l'Occident. En outre en proposant la coopération économique, scientifique et technique comme l'un des thèmes de la conférence européenne, elle pense, peut-être, ralentir le processus de renforcement et d'élargissement actuellement en cours au sein de la Communauté économique européenne. Ici encore, le but recherché est de maintenir les choses en l'état, par crainte du changement et de ses conséquences. Enfin, le dialogue avec l'Amérique a le même caractère conservatoire dans la mesure où il tend à empêcher une confrontation directe tout en permettant à Moscou à la fois de maintenir son potentiel militaire et de limiter ses dépenses d'armement.

5) On paraît donc en droit de conclure que, sous les apparences d'une diplomatie d'ouverture l'Union soviétique pratique en réalité une politique d'assurance et de contre-assurance. L'éventail des négociations qu'elle a ouvertes lui donne en effet une large capacité de manœuvre. Chacun des dialogues qu'elle mène de façon parallèle lui sert à la fois de solution de rechange au cas où tel autre échouerait et de moyen de pression sur d'autres interlocuteurs. C'est le cas pour les SALT et les négociations de Pékin, dont la simultanéité dans le temps n'est pas due à une coïncidence. Les conversations avec la RFA serviront également d'aiguillon, dans l'esprit des Soviétiques, pour faire avancer la conférence européenne, celle-ci permettant à son tour, si les Allemands de l'Ouest n'ont pas d'ici là accepté

l'essentiel de ce que souhaite l'URSS, de les y amener. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas interdit de penser que Moscou voit également dans ses nouveaux rapports avec Bonn un stimulant pour la coopération franco-soviétique, cependant que nos relations particulièrement étroites avec l'URSS sont toujours considérées ici comme le contrepoids nécessaire à l'influence croissante de l'Allemagne.

Pour mener ce jeu complexe, l'URSS dispose de certains atouts. Elle a en effet les moyens de peser sur l'évolution des conflits ouverts en Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. L'immobilisme qui est actuellement le sien dans ces deux régions paraît bien témoigner de son désir de garder pour le moment en réserve les concessions qu'elle pourrait faire. Tout en se défendant de lier les problèmes et en reprochant aux États-Unis de le faire, il est clair qu'elle fera dépendre son attitude au Vietnam et au Moyen-Orient de celle que Washington adoptera aux SALT, sur la conférence européenne ainsi que dans ses rapports avec la Chine.

6) Mais cette politique a aussi ses faiblesses. Du fait même que l'URSS entretient plusieurs fers au feu, elle fait certes preuve d'habilité, mais donne aussi l'impression d'hésiter dans le choix de ses amis. Or, l'imagination et la souplesse dans la tactique ne suffisent pas à remplacer la fermeté dans les desseins.

Elle a en outre le défaut, pour une diplomatie conservatrice, de s'adresser à des interlocuteurs qui, à des degrés divers, sont partisans du changement. La Chine souhaite, non seulement des révisions territoriales, mais aussi un nouvel équilibre au sein du monde communiste. Les pays de l'Est désirent tous (sauf peut-être la RDA) se dégager d'une tutelle qui les étouffe. L'Europe occidentale semble de nouveau prise du besoin périodique, il est vrai chez elle, de transformer ses structures. Quant aux États-Unis, s'ils sont prêts à se dégager militairement de l'Asie, c'est en partie pour replacer sur de nouvelles bases leurs relations avec la Chine. Rien de tout cela ne peut plaire à l'URSS.

7) Les premiers résultats de cette offensive diplomatique, autour de laquelle il est fait le battage que l'on sait, sont d'ailleurs quelque peu décevants. Au stade actuel, même si les premiers entretiens sont plus positifs que l'on ne pensait, les observateurs s'accordent à penser que les SALT sont une entreprise de longue haleine. La négociation de Pékin ne paraît pas davantage devoir aboutir rapidement au règlement des litiges qui opposent les deux pays. Les conversations avec la République fédérale, à l'issue de la troisième séance, donnent déjà l'impression de marquer le pas. Enfin, les perspectives de la conférence européenne sont encore fort éloignées à ce jour de celles que Moscou déclare officiellement souhaiter.

Ce n'est évidemment là que le tableau simplifié de la situation telle qu'elle existe en ce début d'année, et qui peut se modifier. Il semble à cet égard que, si des changements interviennent, cela tiendra moins de l'attitude de l'URSS, qui demeure quant au fond très rigide dès lors qu'il s'agit de la défense de ses intérêts essentiels, qu'à celle de ses principaux interlocuteurs. Du côté soviétique, on constate en fin de compte, derrière l'apparence du

mouvement, un grand immobilisme. C'est pourquoi il est difficile, de Moscou, de voir clairement sur quoi peuvent déboucher les ouvertures faites par l'Union soviétique. Aboutiront-elles à un règlement à deux, à un équilibre entre les trois ou, comme il est probable, finiront-elles par s'enliser, ce qui n'empêcherait pas d'ailleurs le maintien d'un certain jeu triangulaire.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

11

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI.

T. n°s 28 à 35. *Paris, 10 janvier 1970, 23 h. 25.*

Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 319 à 321[1].

Nous n'entendons pas mener en Libye une série d'actions isolées mais, bien au contraire, nous nous sommes fixé un objectif d'ensemble, qui s'inscrit dans le contexte général des relations franco-libyennes, celui de la promotion de la coopération économique entre les deux pays.

En raison de l'importance de nos achats de pétrole, nous nous préoccupons, depuis ces dernières années, du déficit très accentué de la balance commerciale franco-libyenne à notre détriment[2]. Pour rétablir un certain équilibre, il nous aurait fallu accroître, dans des proportions notables, nos exportations. Or, les Anglais se sont, jusqu'à présent, opposés avec succès à nos efforts de pénétration et d'implantation sur le marché libyen. Il nous paraît donc souhaitable et normal de mettre à profit les bonnes dispositions des autorités libyennes à notre égard, en vue d'améliorer nos positions et tenter de combler l'écart qui nous sépare actuellement de nos principaux concurrents étrangers.

Les domaines où peut s'exercer utilement notre action de coopération économique restent encore à définir, en raison notamment des modifications intervenues dans les structures politiques et économiques de la Libye. Nous sommes disposés à envoyer rapidement une mission d'étude à Tripoli,

[1] Le télégramme de Paris n°s 319 à 321, adressé à Tripoli le 26 décembre 1969, envisage deux solutions pour développer la coopération économique entre la France et la Libye : soit provoquer l'envoi en Libye d'un groupe d'hommes d'affaires représentant des sociétés privées, soit envoyer une mission officielle d'experts chargés de dégager les points d'application d'une coopération entre les deux pays. Pour ce faire, Paris demande à son ambassadeur de lui indiquer les domaines où la France pourrait prendre part aux projets libyens de développement économique.

[2] En 1968 les importations françaises, y compris le pétrole, se montent à 865 millions de francs pour 150 millions d'exportations, soit un déficit de 715 millions de francs. En 1969, les importations se chiffrent à 1185 millions de francs pour 206 millions de francs d'exportations soit un déficit de 979 millions de francs.

qui aurait précisément pour mandat de dégager les points d'application d'une coopération renforcée. La composition de cette mission dépend toutefois des renseignements demandés dans mon télégramme nº 319 du 26 décembre.

Certains secteurs de l'économie libyenne paraissent a priori présenter un plus grand intérêt pour l'industrie française. Je dois, à ce propos, préciser que, contrairement à ce qu'ont écrit certains journaux, le domaine pétrolier n'est sans doute pas celui qui offre les plus larges possibilités d'expansion.

En effet, pour ce qui est des contrats pétroliers « révolutionnaires » dont la presse a fait état, il s'agit bien évidemment de fabulations destinées à nous discréditer. Encore convient-il de ne pas laisser s'accréditer sur les visées qu'on nous prête des légendes qui pourraient inutilement alarmer l'opinion internationale ou même donner aux Libyens des espoirs que les possibilités financières des groupes pétroliers français ne pourraient que décevoir.

Il conviendrait de vous assurer que cette campagne d'intoxication n'a pas eu de prise sur les dirigeants libyens et faire, au besoin, les mises au point nécessaires.

Si les engagements déjà pris en Libye ne permettent pas à nos sociétés pétrolières de développer leur effort d'exploration, en revanche, nos sociétés de service et nos industries pourraient prendre, si les autorités libyennes le souhaitent, une part plus large, notamment dans le secteur pétrochimique, à la mise en valeur des richesses pétrolières du pays.

Le contrat d'armement[1], dont je vous ai annoncé la signature, n'est donc que l'un des volets de notre action économique et de la recherche de débouchés sur le marché libyen. Il convient donc d'éviter de lui attribuer un caractère isolé et nous efforcer de le compléter, dans des délais qui devraient être aussi brefs que possible, par d'autres accords dans les domaines de la coopération économique et technique.

La campagne menée par la presse anglaise a précisément pour objet de dissocier et de mettre en vedette un élément particulier de nos relations économiques avec la Libye. Nous ne saurions nous étonner de cette prise de position quand on connaît l'importance, sous l'ancien régime, de l'influence britannique. Cette manœuvre, qui tend à faire long feu, ne doit pas nous détourner de la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés. Il importe seulement de veiller à ce qu'elle ne laisse pas de traces dans l'esprit des autorités libyennes. Nous ne sommes d'ailleurs pas des novateurs dans cette affaire, d'autres pays que la France ont déjà largement contribué à assurer l'approvisionnement en armes de la Libye[2].

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 Relations avec la France – Relations économiques LY 6-4)

[1] Au sujet du contrat d'armement voir le télégramme circulaire nº 30 du 22 janvier 1970 publié plus loin.

[2] Les Américains et les Anglais ont vendu des armes à la Libye ; l'URSS leur en propose, voir télégramme circulaire nº 30 du 22 janvier publié ci-après.

12

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Entretien avec le Dr Pharaon

N. *Paris, 10 janvier 1970.*

1. Le Dr Pharaon[1], ancien ambassadeur d'Arabie Saoudite à Paris, conseiller privé du Roi[2], en fait son collaborateur le plus direct, a fait visite le 9 janvier à M. de Nanteuil[3].

Le Dr Pharaon qui avait assisté à toutes les réunions du sommet de Rabat[4], a fait une description très précise des débats qui s'y sont déroulés, y compris des séances militaires secrètes. Il a indiqué que le Roi et lui-même avaient eu le sentiment très net, dès le premier jour c'est-à-dire le dimanche 21 décembre, que Nasser[5] cherchait délibérément l'échec.

Contrairement à ce qui a été publié ici et là et contrairement d'ailleurs à ce que M. de Nanteuil croyait et avait lui-même écrit, la plupart des représentants arabes étaient en train d'accepter les demandes présentées par le général Fawzi[6] et par Nasser en matière de fournitures d'armes et d'envoi de contingents, lorsque Nasser a déclaré que tout ceci était inutile et que le vrai problème était celui du soutien financier à l'effort de guerre égyptien. Nasser a déclaré alors qu'il venait de conclure avec la Tchécoslovaquie un marché d'armes pour 150 millions de livres sterling, mais qu'il n'avait pas d'argent pour le régler ; les Tchèques, a-t-il dit, lui réclamaient un paiement cash de 25 %, soit 37,5 millions de £ ; il a présenté l'argument singulier selon lequel l'acquisition de ces armes tchécoslovaques lui permettrait de ne pas dépendre étroitement des Soviétiques. Le roi d'Arabie a déclaré alors

[1] Le Dr Rached Pharaon, ancien ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris, est un conseiller très écouté du roi Fayçal. Né à Damas en 1909, il sert dans l'armée française, comme médecin militaire dans les troupes spéciales du Levant. En 1938 il se rend au Hedjaz, y exerce la médecine et devient médecin personnel du roi Ibn Saoud en 1945. Il est nommé conseiller du roi, puis ministre plénipotentiaire représentant l'Arabie saoudite à Paris de 1948 à 1954, ministre de la Santé de 1954 à 1961, ambassadeur à Paris de juin 1963 jusqu'en octobre 1965 d'où il est rappelé par le roi Fayçal pour être son conseiller.

[2] Le roi Fayçal Ibn al Aziz al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[3] Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, est sous-directeur d'Afrique-Levant au Département depuis 1964.

[4] Le sommet islamique de Rabat en septembre 1969 décide que les ministres des Affaires étrangères des pays participants se réuniront à Djeddah en mars 1970 et qu'un secrétariat permanent de la communauté islamique sera créé. Voir note du 8 janvier 1970, intitulée : relations avec la France, non publiée.

[5] Abdel Gamal Nasser est président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[6] Le général Mohammed Fawzi est ministre égyptien de la Défense depuis janvier 1968.

qu'il ne donnerait rien parce que son pays était celui qui apportait déjà la contribution la plus forte exprimée en termes de pourcentage de revenu national (11,5 %) ; le colonel Khadafi[1] a offert 20 millions de livres sterling, l'émir de Koweït[2], 10. On aurait trouvé les 7,5 manquants lorsque Nasser, une fois de plus, a déclaré que le problème n'était pas là et que la discussion montrait bien que personne en réalité ne voulait vraiment soutenir son effort de guerre : il a rappelé à ce égard que le rapport du général Fawzi prévoyait une période de « préparation » de l'armée égyptienne de trois ans et que ceci nécessitait évidemment de la « solidarité ».

Ses partenaires se sont alors demandé, a dit le Dr Pharaon, si Nasser n'était pas en train de se moquer d'eux. Le président égyptien a ensuite proposé en séance les 37,5 millions à Arafat[3] qui les a refusés, vraisemblablement à la demande de Nasser, a ajouté le Dr Pharaon. Dans ces conditions, a dit l'ancien ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris, la farce était terminée ; le colonel Boumediene[4] l'a fait remarquer en termes voilés, bien qu'il était disposé à accepter effectivement une certaine contribution en armes et même en personnel.

Le Dr Pharaon ne savait pas si cette tactique de Nasser avait été envisagée depuis la convocation du sommet ou si elle était une manœuvre de dernière heure. Le roi d'Arabie lui-même avait le sentiment qu'en réalité Nasser voulait avoir les mains libres à toutes fins utiles, probablement en vue d'une solution pacifique. Il est évidemment incapable de faire la guerre, a dit le Dr Pharaon, et il le sait mieux que quiconque ; il doit donc probablement « manigancer quelque chose avec les Américains » ou peut-être se livrer à une série de chantages divers plus ou moins bien coordonnés, dont l'un à l'égard des Russes, un autre à l'égard des Libyens, sans exclure le reste.

Le Dr Pharaon croit savoir que les relations entre Nasser et les Soviétiques traversent une mauvaise passe ; il pense que la Libye intéresse Nasser uniquement sur le plan du soutien financier sans attache et sur celui de la mythologie révolutionnaire ; il considère comme absolument évident le fait que la sollicitude égyptienne à l'égard de l'insertion de la Syrie dans le règlement du conflit, sans pour autant qu'il soit demandé à l'avance à ce pays d'accepter la solution politique, relève de deux raisons : l'impossibilité pour Nasser de sacrifier son personnage de *leader* du monde arabe ; la volonté bien arrêtée d'éliminer le *Baath*, en Syrie d'abord, en Irak ensuite.

[1] Le colonel Mouammar Khadafi, jeune officier libyen, est nommé, lors du putsch du 1er septembre 1969, président du Conseil du commandement de la révolution et commandant en chef des forces libyennes. Voir *D.D.F.* 1969-II nos 136 et 169.

[2] Cheik Sabah Al-Salem Al-Sabah est l'émir régnant du Koweït, proclamé le 24 novembre 1965.

[3] Yasser Arafat, co-fondateur en octobre 1959 du *Fatah*, est président du comité directeur de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine); depuis le 4 février 1968. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 150, au sujet du *Fatah* voir 1969-I n° 185.

[4] Le colonel Houari Boumediene est président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965.

Ces propos méritent d'autant plus d'être relevés que le Dr Pharaon n'a aucun intérêt à peindre sous un jour pacifique le vieil ennemi de son maître.

2. Le Dr Pharaon a fait, à la demande de M. de Nanteuil, un tour d'horizon rapide de la situation dans le monde arabe.

Il juge la situation en Libye très précaire : selon lui, il y a eu le 7 décembre tentative de coup d'État menée par les ministres de la Défense et de l'Intérieur avec deux bataillons à Benghazi et deux bataillons à Tripoli. Il a décrit les deux colonels en question comme des pronassériens devenus des anti-nassériens et alarmés de l'influence excessive acquise, selon eux, par l'Égypte en Libye depuis le coup d'État[1].

Il pense que la situation au Soudan n'est pas très solide, sans plus.

Il croit que l'équipe *baathiste* au pouvoir à Bagdad est relativement plus solide que celle qui est au pouvoir à Damas parce qu'elle s'appuie plus énergiquement que l'autre sur une police, une milice et une certaine adhésion des cadres subalternes de l'armée.

En ce qui concerne le Golfe, le Dr Pharaon s'est déclaré relativement optimiste : il pense que le roi d'Arabie et le Chah pourront se mettre assez rapidement d'accord sur une formule concernant Bahrein[2]. Cet obstacle étant levé, le Roi se propose de travailler les petits Émirs du Golfe et d'essayer de leur faire entendre raison, ce qui eût été vain tant que l'hypothèque de Bahrein n'aurait pas été levée.

En ce qui concerne le Yémen du Sud, le Dr Pharaon a répété ce qu'il avait dit à Djeddah à M. de Nanteuil, à savoir que son gouvernement s'emploierait à renverser celui d'Aden[3] et si possible à détacher l'Hadramaout du Yémen du Sud, compte tenu, en ce qui concerne cette province, du fait qu'il y a des Hadramaoutis en Arabie saoudite comme dans la province du même nom au Yémen du Sud ; en ce qui concerne les moyens d'abattre le FLN[4] au pouvoir à Aden, le Dr Pharaon paraissait compter sur cet ancien ennemi de l'Arabie saoudite qui s'appelle le *Flozy*[5] qui était

[1] Le 1er septembre 1969 un coup d'État militaire renverse le roi de Libye Idriss. Voir *D.D.F.* 1969-II nos 122, 127 et 136.

[2] Au sujet de l'affaire de Bahreïn et du conflit de l'Arabie saoudite avec l'Iran, voir *D.D.F.* 1969-I no 337 (note).

[3] Le pouvoir est détenu à Aden par le FNL – Front national de libération. Le quatrième remaniement ministériel à Aden a lieu le 30 décembre 1969, il installe une direction collégiale dont les membres appartiennent à l'extrême gauche du FNL. Le président Salem Rubayya Ali est à la tête d'un conseil présidentiel de cinq membres (FNL, un baathiste, et un communiste). Le premier ministre est Muhammed Ali Haitam. Voir Yémen du Sud, politique intérieure, le télégramme d'Aden nos 18 à 22 du 4 janvier 1970 (AD-5-3).

[4] Le FNL, Front national de libération, appelé à l'origine Organisation du Front national, OFN, est formé en 1937 à l'université américaine de Beyrouth dans un club clandestin ; il essaime dans le Proche-Orient et l'Afrique du Nord sous le couvert de cercles culturels arabes. Devenu FNL, il est présidé par Georges Habache ; sa doctrine est : « libération de l'impérialisme et unité arabe. » Voir la dépêche de Beyrouth no 1531/AL du 8 décembre 1967 (AD – V-6) non publiée.

[5] Le *Flozy*, sigle britannique, est le Front de libération du Sud-Yémen occupé par la Grande-Bretagne. Il succède en 1966 à l'OLOS, (Organisation pour la libération du sud occupé). Dès 1967, il devient une organisation rivale du FNL (Front national de libération), et est composé de

implanté à Aden et dans le Yémen du Nord à Taëz et qui a des comptes à régler avec le FLN qui, avec l'aide des Anglais, l'avait éliminé par le sang avant l'indépendance.

En ce qui concerne le Yémen du Nord, les propos du Dr Pharaon ont été prudents. Il n'a pas dit grand bien des royalistes, faisant remarquer à nouveau qu'il s'agissait au Yémen avant tout d'un problème tribal. Il a laissé entendre que son gouvernement continuait à fournir de l'argent et un peu d'armes aux tribus hostiles à l'équipe au pouvoir à Sanaa[1] ; il a peut-être grossi à dessein les chiffres des effectifs des tribus hostiles à ce régime. En tout cas, il a répété que le Roi nous était reconnaissant de ne pas reconnaître pour le moment le régime de Sanaa. M. de Nanteuil lui a fait observer que nous étions cependant préoccupés par l'idée que, pendant ce temps, il n'y avait guère d'influence occidentale effective à Sanaa. Le Dr Pharaon en a convenu et a promis que son gouvernement tiendrait M. de Bouteiller[2] plus régulièrement au courant de l'évolution de la situation au Yémen du Nord.

3. Interrogé sur l'attitude saoudienne à l'égard de la résistance palestinienne, le Dr Pharaon a déclaré, sous une forme indirecte, c'est-à-dire en attribuant à M. Arafat des propos dont il a indiqué qu'il les trouvait justes, que le Roi estimait que la solution serait la constitution d'une République palestinienne sur la rive droite du Jourdain comportant « dans un premier temps » la Cisjordanie et Gaza. M. de Nanteuil ayant demandé si cela voulait dire que le Roi approuvait le démembrement de la Jordanie, le Dr Pharaon a répondu : « Oui, c'est la seule solution possible ; les Bédouins et les Palestiniens ne peuvent pas vivre ensemble ; le Roi restera à Amman avec le titre qu'il voudra ». Sur une question de M. de Nanteuil, le Dr Pharaon a dit qu'il ne voyait aucune raison pour que l'État palestinien déborde sur le Sinaï ou sur le Golan.

Quant à la question de savoir ce qu'il adviendrait de la politique des mouvements de résistance après l'évacuation des territoires occupés par les Israéliens, le Dr Pharaon a dit que les chefs de ces mouvements ne s'arrêteraient probablement pas à mi-chemin et continueraient non seulement à réclamer la libération des territoires usurpés mais à se battre pour celle-ci, c'est-à-dire en définitive pour la création d'un État judéo-palestinien qui était d'ailleurs l'idée que le Roi avait évoquée auprès de M. de Lipkowski le 4 novembre. Le Dr Pharaon a fait valoir en effet qu'il y avait trop de concurrence entre les mouvements de résistance, trop de flamme dans leur conviction et de volonté dans leur action pour que ceux-ci s'arrêtent aux lignes du

nationalistes sud-yéménites pro-nassériens ; son siège est à Sanaa. Voir télégramme d'Aden nos 8 et 9 du 15 janvier 1966 (AD – V-6) non publié et *D.D.F.* 1966-II nº 295 et 1968-I nº 15.

[1] En septembre 1962 éclate à Sanaa une révolution dirigée par des militaires. L'Imam Badr s'enfuit de Sanaa et se réfugie en Arabie Saoudite. La République arabe yéménite est proclamée, tandis que l'Arabie saoudite soutient les royalistes et les tribus hostiles au gouvernement républicain (voir *D.D.F.* 1962-II nº 154). En 1969, les royalistes se retirent de la lutte, tandis que le gouvernement républicain de Sanaa se sépare de ses éléments extrémistes ce qui permet un rapprochement avec l'Arabie saoudite, voir *D.D.F.* 1969-I nº 347.

[2] Georges de Bouteiller, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1969.

4 juin[1], ce qui ne voulait pas dire, a ajouté le Dr Pharaon, que si vraiment Israël évacuait les territoires occupés, le monde arabe – et le gouvernement saoudien en particulier – pousserait à la destruction concrète d'Israël.

Le Dr Pharaon a interrogé M. de Nanteuil sur notre position à l'égard du règlement du conflit. Le Dr Pharaon qui en connaissait l'essentiel, a spontanément déclaré qu'il trouvait nos propositions sur les réfugiés « très intelligentes ». En effet, a-t-il dit, vous avez parfaitement raison de refuser tout chiffre à l'avance. Votre idée d'une commission à Quatre pour noyer le poisson est bonne ; si vraiment il y a un règlement, et sous réserve bien sûr de ce qu'il disait concernant le maintien de l'esprit et du militantisme de la résistance, les difficultés seraient celles des premiers mois ; après quoi, aucun réfugié n'aurait envie de retourner en Israël et le problème se trouverait virtuellement réglé.

M. de Nanteuil a complété en termes généraux l'information du Dr Pharaon sur les autres points de nos propositions, en lui demandant bien entendu de garder à ces indications le caractère le plus confidentiel.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Arabie saoudite, relations avec la France. AR 6-3)

13

NOTE
DU DIRECTEUR D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Biafra

N. *Paris, 10 janvier 1970.*

L'effondrement du Biafra est maintenant confirmé de tous côtés. Le dispositif défensif du réduit a été démantelé tant à l'ouest qu'à l'est de la route Aba-Umuahia. La capitale Owerri serait, selon certaines informations de presse, tombée aux mains des troupes fédérales.

Cette situation pose deux problèmes distincts : d'une part le ravitaillement de la population biafraise doit être, si possible, assuré ; d'autre part les risques d'exterminations massives doivent être conjurés.

Sur le plan du ravitaillement, les organisations charitables (CICR, Comité des Églises[2], Caritas[3], etc.) disposent, semble-t-il, de stocks suffisants soit à

[1] Il s'agit des lignes de démarcation en vigueur au 4 juin 1967, c'est-à-dire avant le déclenchement de la guerre des Six jours.

[2] Le Comité des Églises est constitué à l'initiative conjointe d'associations catholiques et protestantes. Voir plus bas la note du 3 mars sur la France et le Nigeria.

[3] *Caritas internationalis* est une organisation internationale caritative catholique présidée par Mgr Rodhain ; elle a son siège à Rome.

Port-Harcourt soit à Sao Tome ou à Santa Isabel[1]. Des moyens de transports aériens sont disponibles.

Nous sommes intervenus, le 10 janvier, auprès du CICR à Genève et, par l'intermédiaire de notre ambassade à Libreville, auprès du représentant local de cet organisme pour que la Croix Rouge Internationale accélère ses envois et se charge de la distribution de nos stocks propres que nous ne sommes plus en mesure de transporter nous-mêmes.

S'agissant des risques d'extermination de masse, deux points doivent être relevés :

– des réfugiés pourraient essayer de sortir de la partie orientale du réduit pour se rendre au Cameroun. Nous avons demandé le 10 janvier, par l'intermédiaire de M. Foccart[2], au Président Ahidjo[3], d'ouvrir ses frontières et d'organiser, si cela est nécessaire, des camps de réfugiés dont nous prendrions une partie des frais à notre charge. Nous sommes en même temps intervenus auprès du Haut-commissaire aux réfugiés à Genève.

– une mission d'observateurs existe au Nigeria depuis environ dix-huit mois pour constater, à la demande du général Gowon[4], le respect des lois de la guerre par les troupes fédérales. Cette mission est composée de représentants du Canada, de la Pologne, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'OUA et de l'ONU, et comprend une dizaine de membres. Seul l'accroissement immédiat et important du nombre de ces observateurs peut permettre, dans un premier temps, d'éviter un véritable génocide.

Nous sommes intervenus le 10 janvier à Yaoundé, auprès de M. Thant[5] pour que celui-ci s'entremette à son tour auprès du général Gowon afin d'obtenir de lui l'autorisation d'augmenter les effectifs de cette mission d'observateurs et son intervention auprès des pays dont ces derniers sont originaires pour qu'ils en accroissent aussitôt le nombre.

Dans le même temps, nous avons saisi les gouvernements des quatre pays intéressés aux mêmes fins.

Afin de mobiliser l'action des divers gouvernements en faveur de la protection des Biafrais, nous sommes intervenus, le 10 janvier, auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris qui a immédiatement envoyé un télégramme à Washington, en appuyant notre démarche, et nous avons demandé à nos représentants à Stockholm, Oslo, Copenhague et La Haye, Rome, Bonn, Addis-Abeba, d'entreprendre, de leur côté, des démarches pour mettre au courant leurs interlocuteurs sur notre propre action et leur demander de s'y joindre.

[1] Santa Isabel appelée aujourd'hui, Malabo, est un port et la capitale de la Guinée équatoriale.

[2] M. Jacques Foccart est Secrétaire général à la présidence de la République française pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

[3] M. Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

[4] Le général Yakobu Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[5] M. Sithu U Thant est Secrétaire général de l'ONU depuis 1961.

Enfin, le Ministre a convoqué, toujours le 10 janvier, le Nonce[1] pour lui faire part de notre émotion et lui demander l'intervention du Vatican dans un sens parallèle au nôtre. Notre représentant auprès du Saint-Siège[2] a doublé, sur place, cette démarche.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, situation intérieure, événements politiques. Ni 5-5)

14

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et M. Shriver, ambassadeur des États-Unis

C.R. *Paris, 11 janvier 1970.*

Étaient présents :
M. Alphand[3]
M. Steigman[4], de l'Ambassade des États-Unis.
Le Ministre a reçu, le 11 janvier à 11 h 30, l'ambassadeur des États-Unis.

Conformément à ce qui avait été convenu, M. Schumann a donné à M. Shriver[5] des informations de caractère confidentiel sur le contrat qui vient d'être conclu entre la Libye et la firme Dassault[6] pour la livraison de *Mirage*.

Ce contrat ne comporte aucune livraison au cours de l'année 1970, en dehors de quatre appareils d'entraînement.

En 1971, les livraisons porteront sur 24 appareils en deux lots ; au total donc, au cours des deux années qui viennent, 28 appareils en tout seront livrés, au lieu des 50 annoncés par les journaux.

Ensuite, d'autres livraisons pourront avoir lieu. Elles dépendront de la situation générale, de l'état de nos relations avec d'autres pays et des conditions de notre industrie aéronautique. Si l'ensemble de ces éléments est favorable, nous pourrions aller même sensiblement plus loin que les 50 appareils annoncés par la presse.

[1] Mgr Egano Righi-Lambertini est le nonce apostolique à Paris.

[2] M. René Brouillet, ambassadeur de France, est ambassadeur près le Saint-Siège depuis décembre 1963.

[3] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[4] Andrew L. Steigman est premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris.

[5] Robert Sargent Shriver est ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 25 mai 1968.

[6] Le 9 janvier 1970 la société Dassault et le ministère libyen de la Défense annoncent qu'à la suite des négociations engagées depuis décembre 1969, la France accepte de livrer cinquante *Mirage* à la Libye, avec une clause d'interdiction de revente à un autre pays.

M. Schumann rappelle que, comme M. Rogers[1] l'a indiqué, un pareil contrat permet d'éliminer du marché certaines puissances non occidentales. En outre, il fait remarquer que la livraison d'armes ne constitue que l'un des éléments d'une coopération économique et technique avec la Libye mais dans des domaines qui ne comprennent pas le pétrole. Les négociations économiques et techniques ne sont encore qu'à un stade exploratoire.

Enfin, le Ministre rappelle que le contrat conclu comporte des clauses de non-réexportation et interdit le stationnement en dehors de la Libye.

M. Shriver ne s'explique pas, dans ces conditions, pourquoi la presse américaine et la presse française ont parlé de la livraison de 50 appareils, chiffre qui n'a pas été démenti par les autorités officielles françaises.

M. Schumann rappelle que les seuls chiffres valables sont ceux qu'il a cités, à titre tout à fait confidentiel, à l'ambassadeur des États-Unis. Conformément à notre pratique habituelle, nous n'avons pas l'intention de donner des indications à la presse. Le Ministre n'a pas entendu parler de négociations relatives à l'exportation d'autres armements. Il exprime l'espoir que le gouvernement des États-Unis ne fera pas de déclarations sur les sujets qui viennent d'être abordés.

M. Shriver insiste sur le fait qu'il n'a pas été chargé d'élever une protestation, mais seulement de s'informer. Il existe en effet un programme d'assistance américaine à la Libye en matière aéronautique. Treize avions F.5 ont déjà été livrés ; il est question de vendre également 8 avions de transport *140 Lockheed*. La Libye manque cruellement de pilotes et de techniciens. Si la mission américaine reste sur place, elle devra sans doute coopérer avec les Français.

M. Schumann constate en effet que la Libye ne dispose pas des trois pilotes par appareil, proportion requise en temps de guerre. L'Égypte elle-même ne peut compter que sur un pilote par avion. L'idée selon laquelle les pilotes égyptiens pourraient être utilisés sur des *Mirage* vendus à la Libye est donc absurde.

Il est entendu que le problème de la coopération franco-libyenne donnera lieu à de nouveaux échanges de vues entre les autorités françaises et américaines. S'il le désire, M. Nixon pourra s'en entretenir avec le Président de la République au cours de son prochain voyage.

(Secrétariat général – Entretiens et messages n°40)

[1] William Pierce Rogers, succède le 11 décembre 1968 à Dean Rusk en qualité de secrétaire d'État.

15

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. n°s 82 à 85. *Paris, 12 janvier 1970, 13 h. 19.*

Urgent. Réservé.

Le Ministre a reçu l'Ambassadeur des États-Unis le 11 janvier dans la matinée. Il l'a entretenu du drame du Biafra, à la suite de l'effondrement de la résistance biafraise[1].

M. Schumann a indiqué les mesures prises par le gouvernement pour tenter d'éviter l'exécution en masse des Ibos, et rendre possible le ravitaillement de la population (démarche auprès de la Croix Rouge internationale à Genève, demande au Cameroun d'accueillir les réfugiés, et promesse d'une contribution française, appel au Haut commissariat aux réfugiés de Genève). En outre, nous sommes intervenus aussi bien auprès de U Thant qui se trouve à Yaoundé qu'auprès des gouvernements qui fournissent dès maintenant une dizaine d'observateurs internationaux (Pologne, Suède, Canada, Grande-Bretagne) pour que le nombre de ces observateurs soit augmenté. Une démarche analogue a été faite auprès du Saint-Père afin d'obtenir son appui. M. Schumann souhaitait savoir dans quelle mesure les États-Unis avaient, de leur côté, décidé d'agir.

M. Shriver a répondu qu'un comité spécial avait été formé à Washington pour coordonner l'ensemble de ces affaires. Le sous-secrétaire d'État pour l'Afrique, M. Newsom, avait fait hier à U Thant, à Yaoundé les mêmes suggestions que celles rapportées par le Ministre. Les États-Unis avaient également appuyé une démarche britannique à Lagos. D'après les dernières indications reçues, il semble que le gouvernement nigerian agit avec calme et souhaite éviter le massacre des Ibos. Enfin le gouvernement américain a l'intention d'utiliser au maximum ses stocks de vivres et de médicaments pour secourir les réfugiés.

L'ambassadeur a ajouté que, selon certaines informations, Owerri ne serait pas complètement détruite et que l'aérodrome de Uli était encore utilisable en partie.

La meilleure solution ne serait-elle pas d'obtenir qu'il soit mis fin aux combats d'une façon honorable par un accord entre le général Ojukwu et le général Gowon ?

Le Ministre, tout en acquiesçant, a souligné la difficulté d'une pareille négociation, alors qu'il semble impossible d'entrer en rapports avec le général Ojukwu et que les Nigerians paraissent vouloir tirer tout le parti possible de leur victoire.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Voir également à ce sujet les télégrammes de Washington, non reproduits n°s 152 à 157 du 12 janvier 1970 et 256 à 261 du 16 janvier 1970.

16

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation financière du Mali

N. nº 12/DAM. *Paris, le 12 janvier 1970.*

En juillet 1962[1], le Mali avait décidé de créer une monnaie nationale, s'était retiré de l'Union Monétaire Ouest Africaine et s'était doté d'un institut d'émission ; le franc malien ne bénéficiait plus de la garantie du Trésor français.

1. Les difficultés économiques et financières ont conduit le gouvernement de Bamako à rechercher la normalisation de ses relations monétaires avec la France. Au terme de longues négociations, des accords furent conclus en février[2] et décembre 1967[3] : la France s'engageait à assurer la convertibilité du franc malien à la parité fixe de 100 francs maliens pour un franc français ; elle garantissait donc la valeur internationale de la monnaie, acceptait le retour du Mali dans la zone franc et envisageait à terme un retour du Mali dans l'Union Monétaire de l'Ouest africain (UMOA)[4].

Les contreparties demandées au Mali étaient nombreuses ; pour garantir une bonne gestion monétaire, le conseil d'administration de la Banque centrale du Mali a été composé selon une formule paritaire, un compte d'opérations de l'Institut d'émission malien a été ouvert dans les écritures du Trésor français, dont le découvert a été plafonné à 200 millions de FF, l'assainissement de l'économie malienne, c'est-à-dire la limitation des privilèges des multiples sociétés d'État déficitaires et leur gestion à l'équilibre, devait être réalisé dans un délai maximum de cinq ans, enfin le déficit budgétaire devait être réduit dès l'exercice 1967/68 à 3,5 milliards de francs maliens (soit 35 millions de FF) pour disparaître en 1972.

2. Ces perspectives apparaissent aujourd'hui hautement aléatoires, malgré l'énergie et la bonne volonté qui caractérisent le nouveau régime[5].

[1] Concernant la création du franc malien le 1er juillet 1962 et les négociations monétaires franco-maliennes, se reporter à *D.D.F.* 1962-II, nos 31, 40, 177.

[2] Les négociations franco-maliennes, qui s'étaient ouvertes le 22 février 1965, avaient été suspendues *sine die* le 6 juin 1965 pour reprendre du 26 octobre au 21 décembre 1966, sans toutefois aboutir. Les derniers pourparlers s'engagent le 17 janvier 1967 et l'accord est signé le 15 février. Il est publié au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348. Se référer à *D.D.F.* 1966-II, nos 377 et 384, *D.D.F.* 1967-I, nos 25, 98, 140, 188, 310.

[3] Les conversations franco-maliennes débutent le 7 décembre et se terminent le 19 décembre 1967. Les accords signés entrent en vigueur le 28 mars 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, nos 306 et 326, *D.D.F.* 1968-I, nº 56.

[4] L'Union monétaire de l'Ouest africain est une zone monétaire regroupant sept pays d'Afrique de l'Ouest : Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal. Elle fut créée le 12 mai 1962.

[5] Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keita est renversé par un coup d'État réalisé par un comité militaire de libération nationale (CMLN) dirigé par le lieutenant Moussa Traore. Voir *D.D.F.* 1968-II, nos 394 et 395.

En effet la dette extérieure malienne est considérable ; elle s'élève à plus de 100 milliards de francs maliens, soit un milliard de francs français ; l'endettement à l'égard des pays de l'Est est important, 16 milliards à l'égard de la Chine et 46 milliards à l'égard de l'URSS, soit 62 milliards libellés en devises (sterlings ou roubles) ; à l'égard de la France, il s'élève à 20 milliards. Les estimations du ministère des Finances malien prévoient que son remboursement ne serait terminé, au mieux, qu'en l'an 2015.

En outre le plafond fixé au compte d'opérations a été crevé à plusieurs reprises, indiquant ainsi la détérioration de la balance commerciale.

Enfin le déficit budgétaire, malgré certains efforts de compression des dépenses, n'a pu être notablement enrayé, puisqu'il s'établissait en 1967/68 à 5,5 milliards de FM, soit 55 millions de FF par rapport à un budget qui représente en recettes 20 milliards et en dépenses 25,5 milliards de FM. En 1968/69, il a atteint 5,2 milliards de FM. L'engagement pris par les Maliens aux termes des accords de décembre 1967 de faire en sorte que le déficit budgétaire soit totalement résorbé au 30 juin 1971 ne sera certainement pas tenu.

3. L'aide de la France représente donc pour le Mali une nécessité absolue ; en dehors de l'aide accordée par le canal du Fonds d'Aide et de Coopération, deux subventions budgétaires de 30 millions de FF ont été accordées au gouvernement malien ; au terme des accords de 1967, la première subvention a été versée en novembre 1968 et février 1969. La seconde, promise par le Premier ministre en mars 1969, est en cours de versement (7,5 millions en juillet 1969, 2,5 millions en décembre 1969 ; imputation de créances impayées au 31.12.69 13,7 millions ; le Mali ne peut donc plus disposer que de 6,3 millions de FF d'argent frais). En l'absence de cette aide, le paiement des traitements des fonctionnaires n'aurait pu être assuré par le Trésor malien à la fin du mois de décembre 1969.

4. La réunion de la commission mixte franco-malienne à Bamako le 26 janvier 1970[1] doit nous permettre d'éprouver la volonté de réforme des autorités maliennes. Le Ministre malien des Finances[2] a, en effet, accepté qu'une mission d'experts français, dirigée par M. Teyssier d'Orfeuil[3], se rende à Bamako pour contrôler la gestion des Sociétés d'État, dont

[1] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, se rend en visite officielle au Mali du 26 au 29 janvier, pour assister aux travaux de la commission mixte franco-malienne. La réunion de cette commission est retracée dans le télégramme de Bamako nos 62 à 76 du 28 janvier 1970, non publié. Les trois points principaux concernent : le compte d'opérations et le programme des échanges commerciaux ; les finances publiques et l'endettement extérieur ; les sociétés d'État et la banque malienne de développement. Le procès-verbal des conversations franco-maliennes des 27 et 28 janvier est classé dans le dossier d'archives : DAM Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972 no 45.

[2] M. Louis Nègre est ministre des Finances du Mali du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, puis de nouveau, à compter du 22 novembre 1968.

[3] Le compte rendu de la mission et des travaux de MM. Teyssier d'Orfeuil, Arbellot de Vacqueur et Méda, qui s'est déroulée au Mali du 20 novembre au 20 décembre 1969, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives : DAM Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972 no 44. M. Teyssier d'Orfeuil est membre de la mission de contrôle des activités économiques et financières au ministère de l'Économie et des Finances – membre de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (section crédit ; M. Arbellot de

l'insuffisance se solde par des déficits d'exploitation couverts par le budget national, et pour émettre des propositions de réforme de la Banque de développement, organisme public de crédit qui a accordé d'excessives facilités à ces sociétés. La réunion de Bamako permettra de rappeler que la réforme profonde de ces organismes, voire la suppression des plus inutiles d'entre eux, est une condition à la continuation de notre aide.

5. Les efforts des nouveaux dirigeants maliens sont suivis avec sympathie par les pays africains qui, comme la Côte d'Ivoire, nous sont les plus favorables ; le président Houphouët-Boigny a plaidé directement leur cause auprès de M. Pompidou.

(DAM, *Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972, questions économiques et financières, n° 43*)

17

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Biafra

N. *Paris, 12 janvier 1970.*

Le 12 janvier au matin les différentes dispositions prises pour faire face à la situation créée par l'effondrement biafrais peuvent être résumées comme suit :

1. *Secours humanitaires.*

a) Le CICR avec qui nous avons pris contact le 10 au matin a mis en œuvre un plan d'urgence pour :

– disposer sur place des équipes suffisantes,
– mobiliser les stocks de vivres et médicaments nécessaires,
– réunir les avions et moyens de transport correspondants.

Dans l'ensemble il paraît équipé pour répondre dans l'immédiat aux besoins les plus pressants.

Son représentant au Nigeria[1] est immédiatement reparti de Genève pour Lagos.

b) Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés a été invité par notre délégation à Genève[2] à se préparer à l'éventualité d'un afflux de

Vacqueur est inspecteur de la Banque de France ; M. Meda est inspecteur, chef de division à la Caisse centrale de coopération économique.

[1] Le représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Nigeria est M.K. Heinrich Jaggi, de nationalité suisse. Le siège de la délégation est à Umuowa.

[2] Le Chef de la délégation française pour les réfugiés à Genève est M. Bernard Guillier de Chalvron, ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies depuis février 1963.

population civile hors des frontières nigerianes, au Cameroun en particulier. Selon M. Ahidjo[1], approché par notre ambassadeur à Yaoundé[2], cette perspective est improbable (frontières montagneuses éloignées de 500 km de la zone des combats et fortement tenues par l'armée) mais le prince Saddrudin Aga Khan[3], qui était à Yaoundé le 10, et qui comme ismalien est *personna grata* à Lagos, a pris le problème en main. Il pourrait exercer une action à l'intérieur même du Nigeria.

c) Pour permettre le repli des 8 médecins dont 5 français opérant pour le cadre du CICR à l'hôpital d'Avo Omama qui avaient refusé de se laisser évacuer si les 250 enfants dont ils avaient la charge ne l'étaient pas avec eux et qui se trouvent toujours sur place, deux avions de la Croix Rouge française ont vainement essayé d'atterrir cette nuit à Uli[4]. Ils répéteront sans doute leur tentative aujourd'hui sur une piste de fortune proche de l'hôpital.

Les Britanniques que faute de pouvoir communiquer le 11 avec notre ambassadeur à Lagos (pas de liaison téléphonique ni télégraphique) nous avions alertés à ce sujet se sont contentés de transmettre le message à notre ambassadeur au Nigeria. Celui-ci vient de nous aviser qu'il était intervenu près des Fédéraux. Le CICR agit de son côté pour obtenir la neutralisation de l'hôpital.

2. *Précautions anti-génocides*.

a) U Thant[5] a été touché à Lomé par notre ambassadeur au Togo[6]. Très préoccupé des risques de la situation, il a :

– recommencé à Lagos par l'intermédiaire du chargé d'affaires du Nigeria à Lomé de donner des ordres stricts pour que les populations civiles soient épargnées et d'accepter l'envoi de nombreux observateurs,

– donné instructions au chef de la mission d'observation des Nations unies de regagner Lagos sans délai,

– fait inviter par ses services de New York les gouvernements suédois, polonais et canadien à accroître le nombre de leurs observateurs.

b) Nos appels directs.

– aux gouvernements ayant désigné des observateurs au Nigeria,

– à ceux qui avaient manifesté antérieurement leurs préoccupations pour les aspects humanitaires du conflit ont reçu un accueil favorable du Vatican, de Stockholm, La Haye, Bonn, Rome, Londres, réservé d'Oslo.

[1] M. Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

[2] M. Philippe Rebeyrol, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Yaoundé depuis avril 1968.

[3] Le prince Sadruddin Aga Khan est haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés depuis 1966.

[4] Le télégramme de Libreville n° 38 en date du 13 janvier informe Paris que deux appareils DC4 ont essayé de se poser sur l'aéroport d'Uli puis sur celui d'Uga ; ils y ont renoncé après avoir essuyé un feu intense de la DCA nigeriane.

[5] M. Sithu U Thant est Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1961.

[6] M. Henri Langlais, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur de France à Lomé depuis le 11 février 1969.

Washington prend contact avec M. Thant au sujet des observateurs et tient en instance de départ huit avions gros porteurs chargés de ravitaillement.

On est sans nouvelles de la situation militaire. On ignore en particulier si le bastion dont il était question hier soir a pu être constitué autour de l'aéroport d'Uli.

Le général Ojukwu[1] est arrivé le 11 au matin à Abidjan (la nouvelle est tenue secrète) où le président Houphouët-Boigny[2] rentre ce matin du Cameroun pour le rencontrer. D'après notre ambassadeur à Yaoundé, le chef d'Etat ivoirien :

– semble admettre que le général Ojukwu aurait tort de constituer un gouvernement provisoire en exil ou clandestin au Biafra,

– ne croit pas qu'ait déjà disparu toute chance d'aboutir à un arrangement sur les bases précédemment écartées par les Biafrais,

– souhaite, avant de s'engager dans cette voie, s'assurer que le général Ojukwu a conservé son autorité sur ses compatriotes.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, assistance, questions sociales, Croix Rouge, Ni 12-3)

18

Compte rendu

Entretien entre Monsieur Pompidou et S.M. le Roi d'Arabie saoudite le 12 janvier 1970 de 12 h 30 à 13 h

C.R. *Paris, 12 janvier 1970*

M. Pompidou[3] : souhaite la bienvenue à S.M. le roi Fayçal[4] et s'enquiert de sa santé. Il lui exprime sa satisfaction des bonnes relations existant entre les deux pays.

Le roi Fayçal : remercie M. Pompidou de ses nobles sentiments et se félicite de l'excellent esprit qui règne entre les responsables des deux pays. Dès 1951, il a eu l'occasion de dire à des responsables français amis qu'aucun problème de fond ne séparait la France et l'Arabie saoudite. Depuis lors, certains événements avaient pu susciter des obstacles à la compréhension entre la France et d'autres pays arabes mais, Dieu merci ! tous ces obstacles avaient disparu.

[1] Le général Chukwu Emega Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ».

[2] M. Félix Houphouët-Boigny est président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1966.

[3] Georges Pompidou est président de la République élu le 15 juin 1969.

[4] Fayçal Ibn al Aziz al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964, il est également Premier ministre.

M. Pompidou : Le mérite en revient au général de Gaulle, qui a fixé la politique française à l'égard des pays arabes et de la crise du Moyen-Orient. Cette politique est et sera la nôtre.

Le roi Fayçal : remercie M. Pompidou de cette prise de position très ferme et affirme que cette politique concilie les intérêts de la France aussi bien que des pays arabes et qu'elle est conforme à la justice. Il répète qu'aucun obstacle ne sépare la France et l'Arabie saoudite. « L'Arabie saoudite en particulier et les pays arabes en général apprécient d'autant plus la politique amicale de la France, que nous savons les pressions qui s'exercent, de l'intérieur comme de l'extérieur sur vous-même et sur votre gouvernement ».

M. Pompidou : Je voudrais expliciter à Votre Majesté qu'elle a été la politique d'embargo définie par le général de Gaulle : la France a décidé, après la guerre des Six jours[1], de cesser les livraisons d'armes aux pays qui avaient participé directement aux combats. Cette décision aurait pu ne pas être appliquée aux armes défensives, mais dans la pratique, nous avons cessé toutes livraisons à l'Égypte, à la Syrie et même à la Jordanie. En ce qui concerne Israël, la situation se présentait sous deux aspects : d'une part les contrats signés antérieurement, d'autre part les demandes nouvelles. Après la guerre des Six jours, nous n'avons rien accordé à Israël[2] sur ce deuxième point. Le premier point comprenait naturellement des matériels extrêmement divers, allant des avions *Mirage* aux vedettes et aux pièces de rechange pour le matériel déjà livré à Israël. Avant l'agression israélienne contre l'aéroport de Beyrouth[3], le général de Gaulle avait accepté l'exécution des contrats déjà signés sauf en ce qui concernait les avions *Mirage*. Après l'attaque de l'aéroport de Beyrouth, l'embargo est devenu total et je puis vous assurer qu'aucune livraison n'a été faite. Votre Majesté a néanmoins entendu parler de ce qu'on appelle « l'affaire des vedettes »[4].

Le roi Fayçal : En effet, c'est un exemple de l'impudence israélienne, qui a commis là un acte de piraterie internationale et qui ose se plaindre, alors que la France serait en droit de le faire pour cette atteinte à sa souveraineté et à sa dignité. Je donnerai un autre exemple de cette impudence en ce qui concerne l'embargo de la France sur les livraisons d'armes au Proche-Orient ; Israël se plaint de ce que la France lui refuse des armes alors qu'il en achète aux États-Unis et en quantité bien plus considérable.

M. Pompidou : À propos de l'affaire des vedettes, j'ai pu constater des complicités à divers échelons, complicités qui dataient de l'époque antérieure. Une enquête est en cours afin de déterminer l'importance de ces

[1] La guerre des Six jours est déclenchée le 5 juin 1967 ; au sujet du conflit israélo-arabe voir *D.D.F.* 1967-I, la rubrique : conflit israélo-arabe.

[2] L'embargo sur les armes à destination d'Israël est décidé dans les premiers jours de juin 1967 par le général de Gaulle ; il est renforcé le 1er janvier 1969 après l'attaque israélienne sur l'aéroport de Beyrouth, voir *D.D.F.* 1967-II n° 62, 1969-I nos 20, 58 et 210.

[3] L'attaque sur l'aéroport de Beyrouth a lieu le 28 décembre 1968, voir *D.D.F.* 1969-I n° 13.

[4] Au sujet de l'affaire des vedettes, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 2 du 2 janvier 1970.

complicités et nous prenons les mesures nécessaires pour éviter que les *Mirage* et éventuellement des armes moins voyantes puissent être livrés en empruntant des chemins détournés.

Votre Majesté a certainement appris que nous venons de signer un contrat de vente avec la Libye[1]. Il est certain que le gouvernement libyen n'est pas encore très solide, mais dans les circonstances actuelles, il valait mieux que la France jouât ce rôle plutôt que d'autres pays.

Le roi Fayçal : En tout cas, à travers le gouvernement libyen, c'est avec le peuple libyen que la France a traité et nous ne pouvons qu'encourager ces échanges entre la France et les pays arabes.

M. Pompidou : Puis-je demander à Votre Majesté son sentiment personnel à l'égard des problèmes du Moyen-Orient et des relations entre l'Arabie saoudite et ses voisins.

Le roi Fayçal : En ce qui concerne le Moyen-Orient, il n'y a qu'un problème : l'État d'Israël et ce problème ne se limite pas aux rapports entre Israël et les pays arabes car, et je le regrette, des influences extérieures viennent aggraver la situation. Je veux parler des États-Unis et de l'Union soviétique qui, chacun pour sa part, s'efforcent de tirer profit de cette crise. Hélas, les États-Unis soutiennent Israël contre leur propre intérêt. Quant à l'Union soviétique, elle prétend aider les pays arabes alors qu'en réalité elle soutient Israël car elle sait que le maintien de l'État d'Israël lui permet d'implanter et d'élargir l'influence du communisme au Moyen-Orient. Nous savons les liens étroits entre les doctrines communiste et sioniste et le caractère éminemment communiste du régime et de l'économie sionistes. La gravité de la crise réside, à nos yeux, dans le fait qu'elle ouvre la porte à l'implantation du communisme dans la région. On nous demande souvent pourquoi nous n'entretenons pas de relations avec les pays du bloc communiste. Nous répondons que si ces relations se limitaient au plan politique nous n'y verrions pas d'inconvénient, mais étant donné l'athéisme qui sévit en Union soviétique, nous ne pouvons prendre sur nous d'entretenir avec elle des relations diplomatiques. Si ce pays revient à la foi en Dieu, car le peuple russe était profondément chrétien avant la révolution, nous sommes prêts à le faire.

M. Pompidou : Je crois que cela n'interviendra pas dans un proche avenir.

Le roi Fayçal : Avec l'aide de Dieu, c'est un avenir peut-être moins lointain que l'on ne le pense car des changements sont déjà intervenus en Union soviétique et l'on peut affirmer que la doctrine communiste est d'ores et déjà un échec, en particulier dans le domaine économique. Mais les Soviétiques ne peuvent en rien modifier la doctrine ou le régime, de peur que la Chine ne les accuse de se ranger dans le camp réactionnaire.

M. Pompidou : Quel est le sentiment de Votre Majesté en ce qui concerne ses voisins du sud.

[1] Pour les ventes d'armes par la France à la Libye voir *D.D.F.* 1969-II n° 293.

Le roi Fayçal : Nous n'avons plus aucun problème avec le Yémen et je rappelle la conférence de Taïf où royalistes et républicains ont signé un pacte de réconciliation. Nous souhaitons que cette affaire intérieure entre Yéménites se règle au mieux des intérêts du Yémen et quelles que soient les décisions qu'ils peuvent prendre en commun, nous y donnons d'ores et déjà notre accord car nous souhaitons entretenir des relations d'amitié avec nos voisins. En ce qui concerne le Sud-Yémen, nous regrettons l'influence communiste qui s'y est développée. L'Angleterre a joué là un rôle regrettable. Avant que les Britanniques aient quitté Aden, la Ligue arabe avait réuni les trois mouvements sud-yéménites, qui s'étaient mis d'accord sur un programme commun de gouvernement, lequel devait aboutir en particulier à des élections. Mais environ un mois et demi avant son évacuation, la Grande-Bretagne a convoqué à Genève les divers responsables et les sultans du sud arabique et a profité de leur absence dans le pays pour confier le gouvernement aux représentants du seul Front de libération et leur remettre des armes par la même occasion. Avec le Sud-Yémen, nous souhaitons également entretenir les meilleures relations. Je citerai l'exemple de la région de Wadih, qui même du temps des Anglais, ne nous a jamais été contestée. Nous n'y entretenions que 26 militaires aux seules fins de contrôle des tribus et d'une éventuelle contrebande et nous avons dû répondre à une agression en envoyant des troupes par avion, alors que nous n'aurions jamais imaginé qu'une attaque nous vienne du Sud. Mais nous souhaitons que ces problèmes se règlent au plus tôt.

Pendant le déjeuner.

Propos échangés entre le Président de la République, le Ministre de la Défense saoudien et M. de Lipkowski.

Le prince Sultan[1] fait état du succès de la foire de Djeddah (affluence, qualité des produits français), les rapports entre commerçants français et saoudiens sont désormais facilités par la liaison directe Djeddah-Paris-Djeddah[2]. Le projet d'une seconde liaison hebdomadaire, à partir de février et de la mise en commun des recettes.

L'échange de renseignements sur le programme Panhard[3] est déjà achevé. Le prince Sultan étudie actuellement les offres française, anglaise et allemande en matière de chars. C'est l'AMX 30 qui répond le mieux aux besoins de l'Arabie saoudite et en second lieu le char allemand. « Sa Majesté préférerait l'AMX 30 pour des raisons bien compréhensibles de formation du personnel sur du matériel de même origine ». Une école de formation du personnel et d'entretien du matériel blindé est en construction depuis trois mois sur le conseil des experts français (52 millions de NF).

[1] Le prince Sultan Bin Abdel Aziz est le ministre de la Défense et de l'Aviation du Royaume d'Arabie saoudite depuis 1962. Il est le fils du fondateur du Royaume d'Arabie et frère consanguin du roi Fayçal.

[2] Un accord aérien franco-saoudien est paraphé le 6 novembre 1968. La ligne Paris-Djeddah est inaugurée le 1er novembre 1969 à l'occasion de l'exposition française qui se tient dans cette ville.

[3] Un contrat est signé le 13 février 1968 pour la vente par la France à l'Arabie saoudite de 220 véhicules Panhard AML (Automitrailleuses légères). Voir *D.D.F.* 1969-I nos 337 et 442.

La mission d'entraînement sur Panhard donne entière satisfaction aux Saoudiens.

Conversation après le déjeuner.

Le roi Fayçal rappelle que les Arabes ne sont pas les ennemis des juifs, (il y a de nombreux juifs antisionistes et amis des Arabes) mais de la doctrine sioniste.

Le roi fait allusion aux troubles qui ont agité la jeunesse européenne et dénonce l'idée anarchique que développent dans cette jeunesse les ennemis de l'Occident. Rappel de l'interview de Cohn-Bendit, et de l'arme à double tranchant qu'est la télévision.

Le nombre d'émissions françaises consacrées aux Biafrais pourrait faire penser à tort que la France prend un parti exclusif.

M. Pompidou et les autres Ministres rappellent que la télévision défend en cette question les droits de l'homme (famines plus ou moins suscitées comme arme de combat, mort d'enfants, etc.). Tous conviennent qu'en l'occurrence, le problème n'est pas religieux. M. Pompidou rappelle que l'amitié de la France pour les pays musulmans date de cinq siècles, et qu'on la lui a souvent reprochée comme une trahison.

En quittant M. Pompidou, le roi souhaite que leurs relations amicales contribuent au développement des rapports franco-saoudiens.

(Afrique-Levant, Afrique, Arabie-saoudite, 1966-1970, relations avec la France AR-6-3)

19

COMPTE RENDU

De l'entretien entre « Schumann – Djelloud » du lundi 12 janvier 1970

C.R[1]. *Paris, 12 janvier 1970.*

Le lundi 12 janvier 1970 à 9 h 45, M. le Ministre des Affaires étrangères a reçu le capitaine Jelloud[2], membre du Conseil libyen du Commandement de la Révolution. Le visiteur était accompagné de M. Fawzi Gariani, chargé d'Affaires de Libye à Paris. L'entretien a porté essentiellement sur les conditions d'une détente au Proche-Orient et sur l'avenir de la coopération franco-libyenne, considérée par le capitaine Jelloud comme l'un des moyens d'aboutir à une telle détente.

Après les souhaits de bienvenue, le Ministre a évoqué l'accord intervenu vendredi 9 janvier 1970 entre les représentants de l'Industrie aéronautique française et ceux du gouvernement libyen. C'est là, espère-t-on, une

[1] Ce document est incomplet, il manque les dernières lignes.

[2] Le capitaine Jelloud est membre du Conseil libyen de la Révolution et ministre de la Défense nationale.

première étape, a-t-il précisé. Tous les autres domaines éventuellement concernés par les étapes ultérieures du rapprochement entre nos deux pays relèvent de ma compétence. Aussi, suis-je à votre disposition pour vous en entretenir. À ce propos, il en est un qui m'est particulièrement cher : celui de la culture. Pourriez-vous me dire, par exemple, quels sont la place et l'avenir de l'enseignement du français en Libye.

Réponse : Le capitaine Jelloud après avoir remercié le Ministre de l'occasion qu'il lui offrait d'une si précieuse conversation, a déclaré qu'il considérait, lui aussi, l'accord récemment signé comme le premier maillon d'une chaîne et qu'il attachait beaucoup de prix aux relations culturelles, prémices d'un rapprochement intellectuel entre les peuples. « Le développement de notre coopération, a-t-il ajouté, est lié à de nombreuses considérations parmi lesquelles vient en premier lieu la bonne atmosphère politique régnant entre nos deux pays. Comme il importe que pour l'avenir de nos relations les plus concrètes cette atmosphère reste sans nuage, j'aimerais m'enquérir auprès de Votre Excellence des orientations de la politique française à l'égard du conflit du Moyen-Orient. Quelles solutions envisage-t-elle ? Après trois années d'occupation des territoires arabes par Israël, quelle attitude et quelles initiatives entend-elle prendre ?

Réponse du Ministre : Le règlement du problème doit faire l'objet d'une préparation diplomatique dont la responsabilité incombe, de l'avis de la France, aux quatre puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. C'est pourquoi la France encourage la poursuite de la concertation à 4[1] en dépit des difficultés qui viennent parfois les entraver. Cette concertation ne saurait, à nos yeux, conduire à un véritable règlement qui doit être négocié par M. Jarring[2], représentant des Nations unies. Mais celui-ci ne pourra accomplir sa tâche tant que les 4 ne seront pas parvenus à un accord.

La France n'a pas présenté de plan de paix, elle considère que son rôle est de rapprocher les points de vues américain et soviétique. Elle a cependant un plan dont les grandes lignes sont connues et dont l'accueil par plusieurs pays arabes peut être considéré comme favorable.

L'un de ces principaux éléments est la mise en œuvre de la résolution du 22 novembre 1967[3], c'est-à-dire l'évacuation des territoires conquis. Cette évacuation peut être assortie de petites rectifications de détail.

Jelloud : Les efforts pour ramener la paix sont suivis en Libye avec le plus grand intérêt : il semble qu'Israël veuille contraindre les pays arabes à une nouvelle guerre dont, en toute sincérité, je dis qu'ils ne veulent pas. La tension en cette région du monde a pour principale origine l'inégalité existant

[1] Il s'agit des entretiens entre les quatre représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité. Voir *D.D.F.* 1969-I n°s 5, 18, 41, 273, 334, et 335.

[2] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné par le Secrétaire général des Nations unies en qualité de représentant spécial pour le Proche-Orient en vue d'établir des rapports avec les États intéressés afin d'aboutir à un règlement pacifique.

[3] Au sujet de la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257.

entre les pays technologiquement avancés et ceux qui n'ont pas accès aux principaux instruments du développement, et semblent condamnés à la faiblesse. Le premier geste qui pourrait encourager l'espoir d'un retour de la paix serait de rendre justice à ces peuples. Pour cela, il est urgent, comme Votre Excellence a bien voulu le souligner, d'appliquer la résolution du 22.11.67. Mais toute rectification de frontière si minime soit-elle consacrerait le droit de frontière. Si la France souscrivait à un tel projet il est à craindre que ses relations de coopération avec les pays arabes, et en particulier la Libye, ne seraient plus aussi bonnes.

Le Ministre : M. Schumann a aussitôt précisé qu'il n'avait nullement songé à un quelconque remodelage des frontières entre Israël et ses voisins mais à des rectifications mineures, d'intérêt purement pratique et acceptables par les parties en cause. Son interlocuteur parut rassuré par cette explication.

Le capitaine Jelloud s'est alors attaché à définir la position générale des pays arabes dans le monde contemporain.

Alors qu'ils ont contribué autrefois au rayonnement des sciences, de la culture et des techniques, dans le monde méditerranéen et au-delà, voici qu'à présent l'Europe se trouve à son tour détentrice de la technicité et de la science. Il paraîtrait normal qu'elle en fît profiter ses voisins arabes. Or ceux-ci ont l'impression d'être en butte à l'abandon voire à l'hostilité du reste du monde. Le conflit avec Israël en est un exemple parmi d'autres.

Il semblerait qu'actuellement le seul pays en qui les Arabes puissent mettre encore quelque espoir est la France. On compte donc beaucoup sur elle pour transmettre au sud de la Méditerranée sa technicité et sa science. Et il va de soi que son influence culturelle sera à la mesure des progrès qu'elle aidera à accomplir.

Il est un problème qui illustre fort bien le drame que vit le peuple arabe, c'est celui des réfugiés palestiniens, réduits à vivre sous la tente et dans des conditions proches de la détresse depuis 1948, leur nombre augmente depuis 1967, sans que les secours internationaux qui leur sont consacrés aient été amplifiés dans les mêmes proportions. L'insécurité de la zone où ils vivent, les harcèlements de l'aviation israélienne en viennent à les priver de leurs maigres abris.

La France, dont les traditions d'humanité et le souci séculaire de justice sociale, sont connus pourrait jouer un grand rôle à l'égard de ce problème. On espère d'elle qu'elle fera comprendre aux autres puissances que cet exemple révèle fort bien la détresse d'une partie importante du monde arabe qui n'ayant rien à perdre est prêt aux attitudes les plus violentes. À bien des égards le monde arabe se trouverait dans la situation de la Chine avant la révolution de 1949. Aucune voie ne semble ouverte en dehors de celle de la révolution violente. Sans doute, la France pourra-t-elle faire comprendre à d'autres puissances occidentales qu'elles risquent de jeter le monde arabe tout entier dans le camp communiste.

M. Jelloud demanda ensuite à son interlocuteur de lui permettre d'appeler son attention sur 3 points qui lui paraissaient importants :

1) En ce qui concerne le Liban, ce pays devient à la faveur des difficultés l'opposant aux *feddayin*[1], l'objet d'une influence américaine qui tend à remplacer dangereusement une vieille amitié dont le Liban se prévalait de longue date : celle de la France.

Le Ministre répondit aussitôt que cette amitié ne se démentait en rien et qu'un récent message du président Helou[2] venait de le confirmer si besoin était.

2) La présence des flottes américaine et soviétique en Méditerranée est extrêmement regrettable. Les peuples du Nord et du Sud de cette mer que l'on veut paisible doivent développer entre eux amitié et coopération sans intermédiaire et à l'abri des conflits.

3) Le capitaine Jelloud tint en conclusion à rappeler que le problème majeur du monde contemporain était à ses yeux l'écart séparant les pays sous-développés des autres et que l'attitude de la France qui avait pris conscience de ce problème et avait su en faire prendre conscience à d'autres, était l'un des principaux éléments ayant amené la Libye à rechercher en priorité son amitié.

En réponse à ce long exposé M. le Ministre a exprimé sa satisfaction de constater que sur bien des points ses propres opinions rejoignaient celles de son interlocuteur.

Il a notamment à ce propos pris acte des éléments suivants :

1) La Libye considère la résolution du 22 novembre 1967 comme le cadre d'un règlement de paix au Moyen-Orient.

2) M. Jelloud a mis l'accent sur les dangers d'une nouvelle guerre entre Israël et les pays arabes ce qui est conforme au point de vue de la France qui juge toute aventure militaire de nature à aggraver la tension et qui a condamné l'agresseur.

3) La nécessité pour l'Europe de dispenser les bienfaits de la technique et de la science aux pays arabes est le principe même qui inspire la coopération qu'elle a établie entre les pays autrefois sous sa culture et qu'elle est prête à établir également avec la Libye.

Le capitaine Jelloud, fort détendu, a répondu en faisant remarquer que dans le Tiers-monde les révolutions se réclament habituellement soit de l'URSS soit des États-Unis. En se tournant en priorité vers la France, la Révolution libyenne innove et entreprend une expérience qui, espérons-le, sera exemplaire. Aussi est-il urgent d'entamer bientôt des conversations sur les aspects concrets de cette coopération. La perspective de cette expérience donne…

(Afrique du Nord, Libye 1953-1972, relations politiques avec la France. Ly 6-2)

[1] Les *feddayin*, pluriel de *feddayi*, désigne en arabe celui qui fait don de soi. Les commandos de *feddayin*, créés en 1955 en Égypte et composés principalement de Palestiniens, s'infiltrent en territoire jordanien (Cisjordanie) pour commettre des actions de guérilla.

[2] Charles Helou est président de la République libanaise depuis août 1964.

20

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE AU SUJET DE L'AFGHANISTAN

N. *Paris, 13 janvier 1970.*

Il ne paraît pas devoir se produire de changement dans la politique extérieure afghane, dont M. Nour Etamadi[1], à nouveau Premier ministre après les récentes élections générales, vient de rappeler les traits caractéristiques : « Politique active de non-alignement, refus d'adhérer à des pactes militaires, respect de la Charte des Nations unies, coexistence pacifique, opposition au colonialisme sous toutes ses formes ». Le gouvernement s'est à nouveau déclaré favorable à la coopération économique régionale (qui a fait l'objet comme on sait de suggestions de la part du gouvernement soviétique) cette coopération ne devant avoir aucune conséquence sur le plan militaire.

Il y a lieu de noter, à ce propos, que si la volonté de neutralité du gouvernement afghan en face de l'antagonisme sino-soviétique ne doit pas être mise en doute, sa marge de manœuvre ne peut être que fort restreinte. Le pays occupe en effet une position dont l'importance stratégique pour l'URSS vient d'être à nouveau soulignée, le mois dernier par la visite du maréchal Grechko[2] venu assister, à la tête d'une importante délégation, aux manœuvres de l'armée royale. Celle-ci, rappelons-le, est entièrement instruite et équipée par les Soviétiques.

Relations franco-afghanes.

La visite officielle effectuée par M. Pompidou en mai 1968[3] avait illustré la traditionnelle amitié qui caractérise les rapports politiques entre les deux pays et l'intérêt que la France et l'Afghanistan attachent au développement de leurs relations mutuelles.

Nos efforts dans le domaine culturel sont déjà anciens et se marquent actuellement par la présence à Kaboul d'une mission culturelle qui fournit notamment une trentaine de professeurs aux deux lycées franco-afghans, trois professeurs à la Faculté de Droit et cinq à la Faculté des Lettres.

Dans le domaine de la coopération technique, nous avons une mission médicale à l'hôpital universitaire, comprenant environ vingt membres dont

[1] Nour Ahmad Etamadi, homme politique afghan, est nommé Premier ministre le 1er novembre 1967 pour une période de transition ; conformément à la constitution du 1er octobre 1964, il démissionne le 14 octobre 1969 et est de nouveau nommé Premier ministre le 1er novembre 1969.

[2] Le maréchal Andreï Antonovich Grechko, officier soviétique né en 1903, nommé maréchal de l'Union soviétique en 1955, est ministre de la Défense de l'URSS depuis 1967. Il arrive à Kaboul le 25 décembre 1969, à la tête d'une importante délégation d'officiers généraux, son séjour dure jusqu'au 30 décembre.

[3] La visite officielle en Afghanistan de Georges Pompidou, Premier ministre, a lieu du 8 au 11 mai 1968 ; voir *D.D.F.* 1968-I n° 369.

trois professeurs et six médecins. Une mission agricole fournit des experts pour la recherche cotonnière, le développement de l'élevage et l'établissement de la carte du tapis végétal.

La construction du nouveau lycée Istiklal, dont M. Pompidou a posé la première pierre, pourrait commencer cette année ; une première tranche fait l'objet actuellement d'une étude confiée à la Caisse centrale de Coopération économique. Les crédits pour la construction d'un pavillon d'oto-rhinolaryngologie et ophtalmologie ont été également inscrits au budget de l'année en cours.

Un net décalage apparaît cependant entre l'effort que nous poursuivons sur le plan de l'assistance culturelle et technique et l'importance des relations d'ordre proprement économique, qui reste encore réduite. Pour 1968 nos exportations en Afghanistan se sont élevées à 13 millions de francs et nos importations en provenance de ce pays à 5 millions de francs. Toutefois, le montant de nos garanties Coface pour la vente d'équipements industriels atteignait 32 millions en août dernier. Il s'agit d'un développement récent qui pourrait être grandement accru par la mise en œuvre d'un protocole financier, dont le projet est toujours en discussion, et qui comporte un prêt du Trésor de 15 millions et des crédits commerciaux garantis d'un montant de 60 millions. Nous avons demandé aux Afghans de nous donner, pour l'emploi de ces crédits, une liste de projets industriels précis.

Les Afghans s'intéressent à la mise sur pied d'un complexe sidérurgique à Hajigak[1]. Nous avons pris à notre charge le voyage de trois experts français chargés de faire sur place un premier examen des conditions de rentabilité de l'opération, qui est suivie concurremment par la société française *Ensid* (groupe Schneider) et de la société allemande *Demag*.

(Asie-Afghanistan 1968-1972 État et politique intérieure -4-3-1 et relations avec la France 4-2-3-4)

[1] Des mines de fer sont découvertes à Hajigak, à 130 kms à l'ouest de Kaboul. Dès 1967 des contacts sont établis entre la France et l'Afghanistan pour réaliser des études en vue de l'implantation d'un complexe sidérurgique. Les Soviétiques entreprennent également des études, mais leur projet est jugé trop important ; tandis que la société allemande *Demag* propose un ensemble sidérurgique beaucoup plus petit avec une usine de 100 000 à 150 000 tonnes. La société *Ensid* (groupe *Schneider*) fait des études pour la préparation de la mise en place du complexe sidérurgique, sans pour autant s'engager financièrement. C'est alors qu'*Ensid* et *Demag* forment un consortium qui prend l'engagement de se charger des études relatives à la réalisation de ce complexe sidérurgique.

21

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation financière du Dahomey et aide française

N. nº 17/DAM. *Paris, 14 janvier 1970.*

La situation financière du Dahomey est celle d'un pays qui vit au-dessus de ses moyens, à l'extérieur comme à l'intérieur[1].

1. À l'extérieur, le Dahomey a accumulé, en dix ans, 21 milliards de F. CFA de dettes, dont 10 milliards exigibles à court ou moyen terme. Cette situation provient essentiellement du déséquilibre du commerce extérieur ; depuis 1960 les exportations n'ont couvert, bon an mal an, que 30 % des importations (34 % en 1968)

2. À l'intérieur la situation est encore plus préoccupante ; depuis 1960, le Dahomey connaît un déficit budgétaire chronique, qui s'est élevé en 1968, malgré un certain effort d'austérité accompli par le président Zinsou[2] à partir du mois de juillet, à 1 442 millions de F. CFA, tandis que le déficit du budget de 1969, estimé d'abord à 872 millions CFA, semblait devoir atteindre, avant même les événements de décembre, 1 200 millions CFA ;

3. La cause essentielle de ce déficit réside dans la proportion très exagérée des dépenses de personnel, lesquelles, de 1963 à 1969, sont passées de 52 à 72 % de l'ensemble des dépenses publiques.

L'assainissement des finances publiques implique donc un effort d'austérité touchant au premier chef les agents d'un secteur public pléthorique et

[1] Se reporter au bulletin de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), intitulé « Indicateurs économiques » nº 171, mars 1970, qui présente les indicateurs économiques dahoméens : production, exportations, transports, commerce intérieur, commerce extérieur, finances publiques, monnaie, crédit, balance des paiements et règlements extérieurs, comptes économiques et une chronologie économique. Ce document est classé dans le dossier d'archives : « Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, questions économiques, nº 35 ». La BCEAO est l'institut d'émission commun aux huit États membres de l'Union monétaire Ouest africaine (Dahomey/Bénin, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), dont le traité est signé le 12 mai 1962. Voir également *D.D.F.* 1969-I, nº 196.

[2] Dr. Émile Derlin Zinsou, docteur en médecine, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, ministre de l'Économie dans le gouvernement provisoire de M. Sourou-Migan Apithy (juillet 1958-mai 1959), premier ambassadeur du Dahomey en France (1961-1962), président de la Cour suprême, ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements de Hubert Maga, puis du général Christophe Soglo (24 décembre 1965-17 décembre 1967), est président de la République et chef du gouvernement du 27 juin 1968 au 10 décembre 1969, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire dirigé par le lieutenant-colonel Maurice Kouandete qui prend le pouvoir. Le président Zinsou est destitué, transféré dans le Nord du pays puis libéré le 13 décembre et ramené à Cotonou. Le 12 décembre 1969, un Directoire de trois membres est formé comprenant les lieutenants-colonels Benoît Sinzogan, Maurice Kouandete et Paul-Émile de Souza, ce dernier étant le président du Directoire. Une Charte constitutionnelle provisoire est adoptée le 26 décembre 1969 qui régit le Dahomey en attendant la mise en place d'un régime constitutionnel. Le 31 décembre, le Directoire adopte, par ordonnance, la création de douzièmes provisoires pour le premier trimestre 1970.

privilégié. Le président Zinsou s'y était engagé en prenant des mesures courageuses qui limitaient les privilèges de la fonction publique : blocage des salaires des fonctionnaires ; diminution du taux des allocations familiales pour le secteur public ; maintien de l'« impôt national de solidarité » à un taux de 20 %.

4. Aussi le Dahomey reste-t-il le seul pays d'Afrique auquel la France accorde une aide budgétaire directe.

Notre position de principe, au cours des négociations de mars 1969[1] sur le montant de cette aide, définie à l'occasion de la signature des accords franco-dahoméens d'octobre 1968[2], a été que son maintien serait lié à l'établissement d'un budget raisonnable.

Pour tenir compte de l'effort accompli en 1969, le déficit étant évalué en novembre dernier à 1 200 millions CFA, contre 1 442 millions en 1968, la France a accordé au Dahomey 8 millions de FF (400 millions CFA) d'aide budgétaire, répartis à peu près également entre une subvention budgétaire pure et simple et une prise en charge de certaines dépenses.

Pour tenir compte de l'intention du président Zinsou de présenter en 1970 un budget en équilibre, nous envisagions la même contribution pour cette année.

5. Les aléas de la situation actuelle ne sont certes pas pour encourager le Directoire militaire, ni les futures autorités dahoméennes à poursuivre un effort d'austérité qui pourrait être aisément exploité, contre eux, à des fins politiques. Les récentes mesures financières prises par le Directoire, notamment l'ordonnance du 31 décembre 1969[3] permettait cependant d'espérer qu'il ne renoncera pas aussitôt à l'effort fiscal entrepris par le régime précédent.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, questions économiques, n° 35*)

[1] Se reporter à *D.D.F.* 1969-I, n° 231.

[2] Protocole d'accord du 11 octobre 1968. Se référer à *D.D.F.* 1969-I, n° 25. Le texte de ce protocole financier, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives n° 23, questions économiques et financières, relations financières avec la France, 1967-1968, (Dahomey, 1959-1969).

[3] Le 31 décembre 1969, une ordonnance est adoptée relevant les tarifs douaniers sur les produits importés (de 20 à 30 % *ad valorem*) et autorisant, au titre du budget national de fonctionnement 1970, l'ouverture de trois douzièmes provisoires dont le montant a été fixé à 2 113 670 00 francs CFA. Par la même ordonnance, le ministre des Finances est autorisé à recourir aux avances susceptibles d'être consenties au Trésor national par la BCEAO et le Trésor français afin de couvrir les besoins temporaires de trésorerie pouvant se manifester au cours du premier trimestre 1970.

22

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 34 à 39. *Bucarest, 14 janvier 1970.*

(*Reçu* : le 15, 18 h. 04).

Urgent.
Réservé.

Conversation de M. Giscard d'Estaing avec M. Ceausescu
Relations bilatérales

Le Président Ceausescu a reçu M. Giscard d'Estaing[1] le 12 janvier dans sa résidence de vacances de Predeal[2].

La conversation très cordiale et qui avait manifestement été soigneusement préparée par le chef de l'État roumain a duré une heure et demie et a porté tant sur les relations bilatérales que les affaires internationales.

Après quelques mots de bienvenue, M. Ceausescu s'est d'emblée félicité des résultats des travaux de la commission mixte gouvernementale qui s'étaient terminés la veille. M. Manea Manescu[3] était venu spécialement lui en rendre compte dans l'après-midi. De l'avis du chef de l'État roumain, les perspectives sont donc favorables. Il a toutefois ajouté qu'à son sens, tout n'avait pas été fait depuis le voyage du général de Gaulle en Roumanie[4], il y a maintenant près de deux ans, pour aboutir au but qui avait été alors fixé : à savoir, que la France devait occuper très rapidement la première place sur le plan économique et commercial parmi les partenaires occidentaux de la Roumanie. Il a cité, à titre d'exemple, un projet de contrat avec Saint-Gobain[5] au sujet duquel des questions de secret avaient été

[1] M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969, s'est rendu en Roumanie du 8 au 13 janvier 1970, pour participer aux travaux de la commission mixte gouvernementale franco-roumaine de coopération économique, scientifique et technique. Cette réunion est marquée par une volonté commune d'intensifier la coopération entre les deux pays. Se reporter au télégramme de Bucarest n°s 18 à 30 du 13 janvier 1970, non publié. Un accord commercial pour la période 1970-1974 est signé le 9 janvier, prévoyant un important développement des échanges.

[2] Predeal, ville de Transylvanie, située dans le centre de la Roumanie, à environ 20 km au sud de Brasov, à une altitude moyenne de 1 000 m. Le nom de la ville proviendrait de *pre deal* qui signifie « sur la colline » ou du mot slave *predel*, « limite ».

[3] M. Manea Manescu, économiste, membre du parti communiste depuis 1944, membre du comité central du parti communiste roumain (PCR) depuis 1960, secrétaire du PCR depuis 1965, est vice-président du Conseil d'État depuis 1969, président du Conseil économique depuis 1968.

[4] Le général de Gaulle a effectué un voyage officiel en République socialiste de Roumanie du 14 au 18 mai 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 295, 300.

[5] La société Saint-Gobain, entreprise française, dont les activités recouvrent les domaines des matériaux innovants, vitrage, isolation, matériaux de construction, matériaux haute performance, céramiques, plastiques, cristaux, abrasifs, remonte à la Manufacture royale de glaces de miroirs, fondée par Louis XIV en 1665 afin de rendre la France moins dépendante des productions de verre vénitiennes. Entre 1678 et 1684, la manufacture participe à la construction de la Galerie des

invoquées, ajoutant que, de nos jours, il n'existe pas de secret et que c'était là un mauvais prétexte. Il lui fallait aussi constater que les Anglais et les Allemands avaient un sens de l'imagination et de l'harmonisation et une suite dans les idées qui leur avaient permis de l'emporter à plusieurs reprises.

En ce qui concerne l'avenir, M. Ceausescu s'est déclaré satisfait du développement de la coopération avec Renault[1] et il a exprimé le souhait que le mode de coopération ainsi institué soit étendu à d'autres domaines.

Il a ensuite parlé des hélicoptères[2] pour préciser que le gouvernement roumain était prêt à conclure le contrat avec Sud-Aviation si, du côté français, on était d'accord pour que la coopération soit aussi large que possible.

Par ailleurs, les Roumains, a dit M. Ceausescu, sont en pourparlers avec les Soviétiques et les Anglais pour la construction d'un avion de transport intérieur. Toutefois, ils seraient prêts à engager également une négociation sur le même sujet avec la France et, à termes égaux, à lui donner la préférence.

Du côté roumain, en effet, on s'était intéressé dès avant la seconde guerre mondiale à la production aéronautique et on entendait reprendre et poursuivre cette tradition.

Le chef de l'État a conclu cette partie de son exposé en insistant sur la volonté de son gouvernement de tout faire, en ce qui le concerne, afin que la France occupe la première place sur le plan économique parmi les pays occidentaux.

Le ministre de l'Économie et des Finances est intervenu à plusieurs reprises au cours de cet exposé pour marquer l'intérêt qu'il portait aux propos de M. Ceausescu. Il a noté que le développement du commerce et de la coopération entre la France et la Roumanie était depuis quelques années particulièrement satisfaisant : les échanges avaient doublé depuis 1964, un nouveau doublement était envisagé, par ailleurs la réunion de la commission mixte avait fait apparaître un réel souci d'équilibrer les engagements et ouvert la voie à la recherche active de formes originales de

Glaces du château de Versailles. Elle s'établit à Saint-Gobain en 1693. Les autorités roumaines ont reproché à la société française des considérations de secret inadmissible portant sur la construction d'une station de traitement des effluents radio-actifs, Saint-Gobain affirmant que les Roumains ont cherché à lui soustraire le plus de renseignements techniques possible en faveur d'un concurrent.

[1] Un accord est signé entre la Régie Renault et la Roumanie le 9 juin 1970.

[2] En 1969, le gouvernement roumain s'est déclaré vivement intéressé par une coopération industrielle avec la France dans le domaine des hélicoptères. Des négociations sont engagées entre l'entreprise roumaine *Tehnoimport* et la société française Sud-Aviation, qui devient la SNIAS (société nationale industrielle aérospatiale française) en 1970. Un contrat de coopération entre la SNIAS et *Tehnoimport* est signé à Paris, le 9 décembre 1970, pour la fabrication en Roumanie des hélicoptères du type *Alouette III* et leur vente sur le marché international en collaboration avec la SNIAS. L'*Alouette III* est un hélicoptère léger polyvalent français dérivé de l'*Alouette II*. C'est un appareil très prisé pour toutes les missions de sauvetage. La première *Alouette III* de série a pris l'air en juillet 1961. La certification civile française est délivrée en décembre 1962, suivie en mars 1962 de la certification FAA (*Federal Aviation Administration*). Se reporter à la note du 26 mai 1970, non publiée, exposant le cadre de la coopération envisagée entre le gouvernement roumain et la France dans ce domaine.

coopération, en particulier avec les pays tiers. Tout cela était nouveau, concret et sain. M. Giscard d'Estaing s'est déclaré, en outre, d'accord avec le Président sur la nécessité de fournir un effort commun pour que la France occupe la première place parmi les pays occidentaux dans le commerce extérieur roumain. Sans évidemment s'engager, il s'est montré très désireux d'étudier les suggestions faites par M. Ceausescu.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations économiques avec la France, 1970, n° 204*)

23

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 348, 349 et 350, 351 à 355, 356 à 359. *Moscou, 16 janvier 1970.*

Urgent

(*Reçu* : 23 h. 00).

Réservé

Le Secrétaire général a été reçu ce matin, en ma présence, pendant près de deux heures par M. Gromyko. Au cours de cet entretien, durant lequel le Ministre a constamment fait preuve d'une affabilité marquée, ont été évoqués, outre les échanges de visites en perspective entre dirigeants des deux pays, le problème du Moyen-Orient et les propositions formulées par les pays de l'Est en vue de la réunion d'une conférence de sécurité européenne. Ces trois sujets font l'objet de télégrammes séparés.

Moyen-Orient.

Je me réfère à mon télégramme n° 348.

À propos du Moyen-Orient, M. Gromyko a exprimé « l'indignation » du gouvernement soviétique devant « l'attitude irresponsable » des dirigeants israéliens. On se félicite à Moscou de constater que les vues françaises concernant ce problème sont sur de nombreux points proches des vues soviétiques. Malheureusement il n'y a guère de progrès réels, ni de la concertation à Quatre, ni d'ailleurs dans les conversations à Deux avec les États-Unis, du fait des tendances pro-israéliennes de ces derniers « qui voudraient voir attribuer une prime à l'agresseur ». Le gouvernement soviétique qui s'inquiète de la détérioration de la situation se demande quelle initiative pourrait être prise pour ramener Israël au sens de la mesure ; qu'en pense-t-on du côté français ?

M. Alphand a indiqué qu'on partage à Paris les préoccupations de Moscou, de même qu'on se félicite de la communauté de vues des deux gouvernements sur de nombreux points. Nous pensons qu'il convient de chercher à réduire encore les écarts qui existent entre nos manières de voir. Pour le reste, nous nous efforçons de faire prévaloir dans la concertation à Quatre des propositions qui pourraient servir de base à la reprise de la

mission de M. Jarring et lui donner quelque chance de succès. Dans les circonstances présentes, il ne semble pas qu'on puisse faire mieux.

M. Gromyko en est convenu et a marqué le prix qu'il attachait à la poursuite des échanges de vues, tant à New York qu'à Moscou et à Paris, en vue de rapprocher encore les positions des deux pays.

Projet de conférence sur la sécurité européenne.

Je me réfère à mon télégramme nº 348.

Le projet de conférence sur la sécurité européenne avait déjà formé hier le principal objet de l'entretien entre M. Alphand et le vice-ministre Kozyrev. Le Secrétaire général avait exposé à cette occasion que, si nous n'avions pas d'objection à ce que l'ordre du jour d'une telle conférence portât sur le non-recours à la force et sur la coopération dans les domaines commercial, économique et scientifique, il nous paraissait souhaitable de chercher au cours d'une préparation appropriée à compléter et à préciser ces deux points. Sur le non-recours à la force, il fallait en effet tâcher d'aller au-delà des engagements déjà pris à ce sujet par tous les États européens dans la Charte des Nations unies ou dans d'autres textes internationaux. Quant à la coopération entre États européens, dont les relations franco-soviétiques fournissaient un heureux modèle, nous pensions désirable qu'elle s'étendit au domaine culturel comme au libre échange des hommes et des idées à travers toute l'Europe (je relève ici que M. Kozyrev n'a pas exclu une telle possibilité lors d'une éventuelle conférence ultérieure). Enfin, s'agissant de la sécurité européenne, il nous paraissait juste de tenir compte des conversations en cours ou en perspective sur des problèmes intéressant au plus haut point cette sécurité, c'est-à-dire sur les différents aspects du problème allemand. Il n'était évidemment pas question de subordonner la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne au succès des pourparlers entre Bonn et Moscou ou d'autres capitales d'Europe orientale. Mais nous pensions que des perspectives plus favorables s'ouvriraient à une telle conférence si des progrès pouvaient être enregistrés dans les conversations à Quatre récemment proposées au gouvernement soviétique par les gouvernements français, britannique et américain au sujet de la situation à Berlin et autour de Berlin, problème affectant directement la sécurité européenne ; nous attendions une réponse à ce sondage.

Se référant à ces déclarations du Secrétaire général, M. Gromyko a estimé pouvoir en retenir que la France avait une « attitude favorable à la tenue de la conférence ». Quant à la nécessité d'une préparation adéquate, le gouvernement soviétique en était pleinement d'accord, mais il était convaincu que le gouvernement français ne cherchait pas, comme d'autres, à en tirer prétexte pour retarder indéfiniment la convocation de la conférence ; si nous avions des suggestions concrètes à faire sur tous les points se rapportant à la conférence, on était entièrement disposé du côté soviétique à les examiner avec intérêt et attention. Enfin, pour ce qui touchait Berlin-Ouest – « qui, comme chacun sait, ne fait pas partie de la RFA » – les réunions que devaient y tenir prochainement certaines commissions du *Bundestag* ne témoignaient guère, de la part du nouveau gouvernement de

Bonn, du désir d'y favoriser la détente ; néanmoins, les propositions des trois alliés occidentaux étaient à l'étude et le gouvernement soviétique ferait prochainement connaître ses propres vues à ce sujet.

M. Alphand a confirmé que le gouvernement français n'avait aucun désir de procrastination ; il l'avait montré en prenant position contre l'inscription à l'ordre du jour, préconisée par certains de ses alliés, de la question d'une réduction équilibrée des forces – problème intéressant en soi mais fort complexe. Le Secrétaire général s'est d'autre part félicité d'avoir pu vérifier, au cours de son entretien avec M. Kozyrev, que Paris et Moscou étaient d'accord, d'une part pour admettre la participation des pays neutres aussi bien que des États-Unis et du Canada à une telle conférence, et d'autre part pour estimer qu'il fallait éviter, de la dite conférence, tout ce qui pourrait avoir un caractère « de bloc à bloc ». M. Alphand a néanmoins insisté sur l'importance que l'on attachait du côté français, comme il l'avait indiqué hier à M. Kozyrev, à approfondir l'ordre du jour qui nous était proposé pour mieux en déterminer la portée. Il y avait donc matière à la poursuite de nos échanges de vues et la prochaine visite de M. Gromyko[1] en fournirait une occasion. Le Secrétaire général a conclu en remerciant le Ministre de la réponse qui devait nous être prochainement remise concernant Berlin.

Il y a lieu de remarquer qu'à aucun moment le problème de la date de la conférence n'a été évoqué par M. Gromyko.

Je me réfère à mon télégramme nº 348.

Le Secrétaire général a renouvelé à M. Gromyko, en préambule de leur entretien, l'invitation à se rendre en France qui lui avait été adressée par M. Schumann au nom du gouvernement français.

Le Ministre, auquel il était proposé d'effectuer ce voyage dans la semaine du 13 au 20 avril, a déclaré qu'il viendrait volontiers du 13 au 18[2], devant être de retour à Moscou pour les cérémonies anniversaires du jubilé de Lénine qui commenceront le 20 (il a saisi cette occasion pour remercier le gouvernement français de ses décisions concernant l'exposition qui marquera ce centenaire dans notre capitale). M. Gromyko a souligné l'importance qu'il attachait à la perspective de cette nouvelle rencontre avec M. Schumann. Il a d'autre part exprimé l'espoir de pouvoir, durant son séjour, être reçu par Monsieur le Président de la République, « qu'il serait heureux d'entretenir de certains problèmes politiques » et rendre visite au Premier ministre.

M. Alphand ayant évoqué la visite officielle qu'effectuerait à Moscou le Président de la République au cours de la première quinzaine d'octobre, M. Gromyko a déclaré que « cette visite, comme celle effectuée en 1966 par le général de Gaulle, revêtait un extrême intérêt aux yeux du gouver-

[1] M. Gromyko est attendu à Paris en visite officielle, à la suite de celle effectuée par M. Schumann en URSS du 9 au 13 octobre 1969.

[2] En fait, cette visite aura lieu du 1er au 5 juin 1970. Voir notamment à ce sujet ci-après le compte rendu de l'entretien entre M. Schuman et M. Gromyko en date du 2 juin 1970 et de l'audience accordée le même jour par le président Pompidou au ministre soviétique.

nement soviétique qui considérait qu'elle marquerait un pas très important dans le développement et l'approfondissement des relations entre les deux pays ».

Le Secrétaire général a rappelé que l'on attendait également à Paris la visite de MM. Brejnev, Podgorny et Kossyguine ; on espérait qu'elle pourrait avoir lieu en 1971. M. Gromyko a confirmé l'accord de principe déjà donné à cette visite et déclaré qu'il transmettrait la suggestion qui venait de lui être faite.

Enfin, M. Gromyko s'est déclaré d'accord pour que M. Kozyrev, vice-ministre des Affaires étrangères chargé de l'Europe occidentale, répondant à l'invitation qui lui était faite par M. Alphand, vienne à Paris à une date qui serait choisie de façon à entretenir le courant permanent des échanges de vues entre les deux Départements.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

24

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Nigeria

N. *Paris, 16 janvier 1970.*

Avant que n'ait été confirmé par un communiqué officiel à Lagos le bruit selon lequel le gouvernement fédéral n'accepterait pas d'aide en provenance de notre pays[1], la direction d'Afrique-Levant avait demandé à l'ambassade du Nigeria ce qu'il fallait en penser.

Le Premier secrétaire[2] de cette ambassade est venu le 16 janvier donner la réponse de son gouvernement au sous-directeur d'Afrique.

1. « The ban on french aid is confirmed ».

2. « Le gouvernement fédéral n'a pas plus apprécié les déclarations faites au long du conflit par les autorités françaises que celles-ci n'ont apprécié l'attitude des autorités nigerianes ».

[1] Le 12 janvier 1970 le Secrétaire général du Département, M. Hervé Alphand, reçoit le chargé d'Affaires de l'ambassade du Nigeria, M. Ogunsulire, au sujet de l'aide humanitaire à accorder aux Biafrais. Le Secrétaire général insiste sur la sécurité des Européens, notamment l'équipe médicale restée volontairement à Uli, demande des démarches auprès du CICR en vue d'approvisionner les Biafrais, et souhaite des démarches à Genève en faveur des réfugiés en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. M. Ogunsulire assure à M. Alphand que les Biafrais sont bien traités et suggère que la France s'adresse directement à Lagos pour exposer les grandes lignes de son plan d'aide humanitaire. (Voir la note du 12 janvier du directeur d'Afrique-Levant et le compte-rendu de l'entretien de M. Alphand avec le chargé d'Affaires du Nigeria, non publiés. Ni 12-3. CICR).

[2] M. Tayo Ogunsulire est chargé d'Affaires auprès de l'ambassade du Nigeria en France depuis le décès de l'ambassadeur Maliki en attendant l'arrivée du nouvel ambassadeur M. Harriman ; il quitte son poste en février 1970.

3. « Le gouvernement nigerian espère que les relations entre les deux pays n'en seront pas affectées » (« will not be disturbed »).

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, relations avec la France, Ni 6-3)

25

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 19. *Paris, 17 janvier 1970, 14 h 34.*

Discours de M. Wilson sur l'adhésion à la CEE

M. Wilson[1] a prononcé le 13 janvier devant un certain nombre de journalistes des pays du Marché commun, un discours sur les conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne, au Marché commun, qui appelle de notre part les observations suivantes :

1) Certains propos de M. Wilson conduisent à se demander ce que signifie, pour la Grande-Bretagne, une « demande d'adhésion ». Certes le Premier ministre a déclaré que la demande officielle du gouvernement britannique en date du 9 mai 1967 – qui n'était au reste, selon M. Wilson, qu'une confirmation de la décision prise en 1961[2] – était toujours valable et a souligné, qu'en dépit des réticences d'une partie de l'opinion, personne en Grande-Bretagne n'envisageait un retrait de cette demande.

M. Wilson n'en a pas moins affirmé que Londres ne prendrait la « décision d'adhérer » que si des négociations avec la CEE sur « quelques problèmes importants » aboutissaient à des solutions satisfaisantes, ce qui laisserait penser que la Grande-Bretagne n'est pas à ce stade formellement candidate à l'adhésion. La position britannique au regard des dispositions de l'article 237[3] dans lequel le mot négociation ne figure pas et qui prévoit simplement la conclusion d'un « accord sur les conditions de l'admission et les adaptations du Traité » est donc pour le moins, et volontairement, ambiguë.

2) M. Wilson est revenu, par ailleurs, avec insistance sur la nécessité d'un règlement « équitable » des problèmes posés par l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. Il est prévisible qu'au cours des prochains mois, les

[1] Harold Wilson, Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[2] Le 9 août 1961, le Royaume-Uni présente une demande officielle d'adhésion à la Communauté économique européenne.

[3] Article 237 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne : « Tout État européen peut demander à devenir membre de la Communauté. Il adresse sa demande au Conseil, lequel, après avoir pris l'avis de la Commission, se prononce à l'unanimité.

Les conditions de l'admission et les adaptations du présent Traité que celle-ci entraîne font l'objet d'un accord entre les États membres et l'État demandeur. Cet accord est soumis à la ratification par tous les États contractants, en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives. »

Britanniques vont faire de cette idée un des grands thèmes de leur argumentation dans la négociation avec la Communauté. Ce faisant ils conduiront la négociation dans des voies difficiles.

Les Six se sont en effet engagés dans l'entreprise communautaire en considérant qu'en dépit des inconvénients immédiats qui en résulteraient pour tel ou tel secteur, l'application du Traité de Rome leur serait, à terme et dans l'ensemble, bénéfique. L'expérience leur a donné raison et ils n'ont fait usage de cette notion d'équité que pour apporter certains rectificatifs à leurs décisions.

Tout laisse à penser que le Royaume-Uni, dont la situation, malgré quelques particularités, est fondamentalement analogue à celle d'un pays comme l'Allemagne (industrie puissante et commerce extérieur très développé), peut s'engager de la même manière et gagner ce pari. Poser par contre, au départ des négociations, le principe de la recherche de l'équité, notion subjective et variable suivant les secteurs et les étapes de la réalisation du Marché commun, ne peut conduire qu'à l'impasse.

3) Le point le plus important et le plus surprenant du discours de M. Wilson est sans aucun doute sa proposition consistant, pour ne pas alourdir et allonger la négociation, à renvoyer le règlement des questions « mineures », soulevées par l'adhésion, au moment où le Royaume-Uni serait déjà dans la Communauté. Cette procédure méconnaît le sens de l'adhésion et la nature même de la Communauté. Elle ne peut donc être retenue.

A) La distinction entre questions importantes et questions mineures ne répond à aucun critère précis. Ce qui est mineur pour le Royaume-Uni peut être important pour un État membre et vice et versa. S'engager dans cette voie c'est ouvrir des discussions sans fin qui retarderont plutôt qu'elles n'accéléreront la négociation.

Par ailleurs si les points auxquels songent les Britanniques sont vraiment « mineurs », la négociation les concernant ne devrait être ni longue, ni difficile, une fois les problèmes importants réglés.

B) La Communauté est un édifice très complexe comportant des dispositions relatives à l'union douanière – agricole et industrielle – et à l'union économique. Non sans mal, les Six se sont efforcés de progresser simultanément dans ces domaines. Dissocier cet ensemble, qui porte en lui son propre équilibre et distinguer, autrement que pour les nécessités de l'adaptation (au sens de l'article 237 du Traité) des dispositions immédiatement applicables par les candidats et d'autres, dont l'application serait hypothétique, créerait des disparités et rendrait le fonctionnement du système impossible. Il est évident, par exemple, que les Britanniques ne pourraient bénéficier de la libération des échanges si parallèlement ils n'adoptaient pas les dispositions communautaires tendant à égaliser les conditions de concurrence entre les États membres et à supprimer les entraves au commerce.

C) Si elle était retenue, la suggestion britannique signifierait que, pendant une période indéterminée, le Conseil devrait poursuivre les négociations,

sur des sujets qui, quoique déclarés « mineurs », n'en seraient pas moins importants et difficiles à régler. Il s'agirait vraisemblablement d'une partie des réglementations relevant de ce qu'on appelle l'union économique. On pourrait craindre alors que le Royaume-Uni ne montre aucun empressement, puisqu'il serait déjà dans la place, pour régulariser sa situation, et cela n'irait pas sans conséquence sur le fonctionnement et le développement de la Communauté. Certes M. Wilson propose que les décisions soient prises « en conformité avec les règles du Traité » mais ceci ne prémunirait pas réellement les États membres contre ces risques.

D) Enfin cette formule donnerait au Royaume-Uni une situation privilégiée, puisqu'il participerait pleinement aux institutions de la Communauté, sans avoir accepté toutes les obligations des Traités et du droit dérivé. Une telle disparité dans la situation des États membres n'est pas politiquement admissible. Sur le plan pratique elle serait source de confusion et de conflits qui compromettraient le fonctionnement du Marché commun.

(*Coopération économique, 1967-1975, Communauté économique européenne, 1967-1973, nº 769*)

26

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 182 à 192. *Pékin, 19 janvier 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 13 h. 30).

Éventuelle visite d'un ministre français en Chine

Comme suite à l'entretien que vous m'aviez accordé le 27 novembre et à la suggestion que je vous avais faite à cette occasion j'avais procédé à un simple sondage le 18 décembre auprès du directeur d'Europe[1] dans les termes suivants : nos deux pays avaient depuis cinq ans[2] des relations diplomatiques. Les circonstances, et notamment la révolution culturelle, nous avaient jusqu'ici empêchés d'avoir des contacts à l'échelon des ministres. Seul M. Malraux était venu en Chine en 1965[3]. Or, nos relations commerciales se développaient fort bien : pourquoi ne choisirions-nous pas d'un commun accord, pour commencer, d'organiser une visite dans ce premier domaine qui était d'un intérêt commun ? Un membre du gouvernement français compétent dans le secteur des affaires économiques, de l'industrie,

[1] Tang Ha-kuang (ou Tang Hai-kuang) est directeur d'Europe au ministère chinois des Affaires étrangères.

[2] Le 27 janvier 1964.

[3] André Malraux, ministre d'État chargé des Affaires culturelles de janvier 1959 au 20 juin 1969, a effectué un voyage officiel en République populaire de Chine en juillet 1965. Il est reçu par le président Mao Tsé-tung le 22 juillet. Voir *D.D.F.* 1965-II, nº 55.

pourrait par exemple venir en Chine, soit à Canton[1] à l'occasion de la foire semestrielle, soit à Pékin, soit les deux. Qu'en pensait-on du côté chinois ? Le directeur d'Europe m'avait dit qu'il s'entretiendrait de la question avec son ministre[2].

À la fin du dîner que m'a donné le 16 janvier le vice-ministre des Affaires étrangères[3], ce dernier m'a pris à part : il m'a confié que mon idée avait été soumise au gouvernement, lequel lui avait réservé « un accueil très favorable ». On était donc à notre disposition dès maintenant pour étudier les modalités de la réalisation de ce projet, soit par contact entre mon ambassade et le *Wai Chiao Pu*[4], soit entre l'ambassade de Chine et le Département. Le ministre et la « délégation » qui l'accompagnerait (je n'avais pas fait mention, pour ma part, d'une délégation) seraient accueillis ici avec courtoisie et amitié.

Ainsi donc, le « sondage » était immédiatement suivi d'un effet positif.

J'estime, pour ma part, que cette réaction rapide et nette est un bon signe et que nous devons nous en féliciter. Nous sommes à Pékin, pour un temps qui ne durera pas, le seul grand pays représenté à un niveau d'ambassadeur[5]. D'autres iront sans doute plus vite que nous dans leurs relations avec la Chine lorsqu'ils auront ici pavillon sur rue. Il me paraît utile de mettre à profit ce délai, sans exclure d'autres projets, pour renforcer au maximum nos relations commerciales avec la Chine. Je vous rappelle que les exportations françaises, qui avaient triplé en volume de 1964 à 1966, se sont stabilisées ensuite et ont même connu, en raison des répercussions de la révolution culturelle, une chute très importante en 1969. L'année présente devrait en revanche nous permettre d'atteindre et de dépasser notre meilleur niveau. Encore convient-il que nous y mettions le poids de nos initiatives officielles.

Sur un autre plan, comme je vous l'ai dit, ainsi qu'au président de la République, je continue à penser que, plus nos rapports avec ce pays seront corrects, plus il prendra de précautions pour ne pas nous porter dommage sur le plan politique. Au moment où les Soviétiques ont engagé avec Pékin des conversations (et même si elles sont difficiles)[6], et où les États-Unis vont

[1] La foire de Canton, la plus grande foire internationale de Chine, inaugurée au printemps de 1957, se tient deux fois par an, au printemps et à l'automne.

[2] Le maréchal Chen Yi a mené en parallèle une carrière militaire et politique. Premier maire communiste de la ville de Shanghaï de 1949 à 1958, il est promu maréchal par Mao Tsé-tung le 27 septembre 1955 et succède à Chou En-lai au poste de ministre des Affaires étrangères en 1958. En février 1967, il critique ouvertement la Révolution culturelle, est pris à parti par les Gardes rouges et écarté du pouvoir. Il conserve ses titres mais n'en assume plus les responsabilités. Chi Peng-fei, un des trois vice-ministres des Affaires étrangères, est nommé ministre des Affaires étrangères par intérim en avril 1970.

[3] Lo Kouei-po est l'un des trois vice-ministres des Affaires étrangères.

[4] *Wai Chiao Pu* ou ministère chinois des Affaires étrangères.

[5] La liste des pays ayant des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine est transmise par la dépêche de Pékin nº 276/AS du 9 avril 1971, non publiée.

[6] À la suite de la rencontre Kossyguine-Chou En lai à Pékin le 11 septembre 1969, des négociations sino-soviétiques se sont ouvertes dans la capitale chinoise le 20 octobre. Elles sont interrompues le 14 décembre mais ont repris le 5 janvier, après le retour à Pékin de Vassili Kouznetsov,

reprendre les leurs à Varsovie[1], notre marge d'action devrait normalement s'élargir. La Chine sait quelle est notre politique d'indépendance et l'apprécie. Washington et Moscou, connaissant notre pondération au service de la paix, ne peuvent prendre ombrage d'un comportement qui ne fait que manifester une autonomie à laquelle nous tenons. Notre initiative augmentera d'autant notre crédit et ce dernier, du reste, pourra servir éventuellement, dans l'intérêt général, à d'autres qu'à nous.

Il me semble en conséquence que nous pourrions aller de l'avant tout en calculant notre action avec prudence. La visite d'un ministre français à Pékin serait à mon sens une bonne chose et un premier pas. Au cas où M. Giscard d'Estaing[2] ne pourrait faire le déplacement, peut-être M. Ortoli[3] serait-il le ministre le mieux désigné. Il me paraîtrait utile que le représentant du gouvernement fût accompagné de M. Chapelle[4], de représentants du patronat et de quelques présidents des syndicats professionnels choisis dans les secteurs qui ont le plus de chances de pouvoir implanter leur action en Chine (matériel de travaux publics, machines-outils, instruments de mesure, produits chimiques, matériel aéronautique, etc.).

Je souligne que le conseiller commercial[5] de cette ambassade partage pleinement mon avis sur ce qui précède.

Je vous serais donc reconnaissant de me dire si mon point de vue recueille votre agrément et, dans ce cas, de bien vouloir me donner vos instructions. En tout état de cause, j'ai dit au ministre des Affaires étrangères que je me devais de vous en référer.

(Collection des télégrammes, Pékin, 1970, nº 121)

premier vice-ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation soviétique. Les deux parties sont en désaccord sur l'objet même de la négociation. Les Chinois voudraient circonscrire celle-ci au problème frontalier et maintiendraient leurs exigences sur la reconnaissance du caractère « inégal » des traités du 19e siècle. Les Soviétiques ne seraient pas prêts à accepter ces revendications et chercheraient à ouvrir une discussion générale sur l'amélioration des relations entre les deux pays. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 30 janvier 1970, non reproduite, qui analyse les relations sino-soviétiques et leur évolution.

[1] La 135e séance des pourparlers sino-américains se tiendra à Varsovie, au niveau des ambassadeurs, le 20 février 1970.

[2] Valéry Giscard d'Estaing est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[3] François-Xavier Ortoli est ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique depuis le 22 juin 1969.

[4] Jean Chapelle est directeur des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967 et membre du conseil de direction du Centre national du commerce extérieur depuis 1965. Jean Chapelle s'est rendu en Chine, à Hong-Kong et en Israël en avril 1970. Se reporter au compte rendu de sa mission, daté du 27 avril 1970.

[5] M. Robert Sanson, depuis 1967.

27

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 427 à 435 *Moscou, 19 janvier 1970.*

(*Reçu* : 18 h. 10).

En préambule de son premier entretien avec M. Kozyrev[1], le 15 janvier au matin, M. Alphand, invité à prendre la parole le premier conformément aux usages soviétiques, a, dans une déclaration liminaire, confirmé la permanence de la politique française, telle qu'elle a été définie et mise en œuvre par le général de Gaulle[2]. Le président de la République a eu l'occasion de le déclarer au cours de sa campagne électorale et de le répéter à plusieurs reprises depuis le début de son septennat. Cette politique est fondée sur les principes d'indépendance nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des tiers, sur la recherche de la paix générale et locale par la détente, l'entente et la coopération. Le fait que la France soit l'alliée des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale allemande ne l'empêche pas de développer et de souhaiter développer encore sa politique d'entente et de coopération avec les pays de l'Est, et en premier lieu avec l'Union soviétique.

La mise en œuvre de cette politique est rendue plus facile par la situation actuelle dans le monde : il est devenu impossible d'envisager, à l'ère atomique, une guerre générale dont les combinaisons qui ont précédé les guerres de 1914 et 1939 sont aujourd'hui périmées : d'autre part, la décolonisation permet à la France de se tenir à l'écart des conflits locaux tout en recherchant indirectement à en assurer le règlement.

En dépit des difficultés qu'il a rencontrées, les mesures de remboursement financier décidées par le gouvernement français lui ont en fait, permis de sauvegarder l'indépendance nationale, contrairement à ce qui a été dit dans certaines capitales étrangères.

M. Kozyrev a remercié M. Alphand de ses déclarations qui s'ajoutent à celles déjà faites sur la continuité de la politique extérieure de la France. Cette attitude est accueillie à Moscou avec d'autant plus de satisfaction que, dans la recherche de la détente et dans la politique de coexistence pacifique, les orientations des deux pays sont identiques. Leurs positions sont proches sur la sécurité européenne, les conséquences de la deuxième guerre mondiale, le problème des frontières. La France et l'URSS sont d'accord sur l'impossibilité d'admettre la renaissance militaire de la République

[1] Kozyrev Semen Pavlovitch, diplomate soviétique qui a été entre autres conseiller d'ambassade à Londres, puis à Paris, chef de la 1re section européenne du ministère des Affaires étrangères, ambassadeur d'URSS au Caire, membre du collège du MID et ambassadeur en Italie. Il est vice-ministre des Affaires étrangères chargé de l'Europe occidentale depuis 1966.

[2] Le Secrétaire général répond, ce faisant à une question qui préoccupe manifestement les Soviétiques depuis le départ du général de Gaulle.

fédérale allemande qui constituerait une menace pour la paix européenne, notamment quant à l'accès de l'Allemagne aux armes nucléaires. Il en est de même en ce qui concerne la nécessité de suivre avec vigilance le processus en cours en RFA et la politique de revanche de certains cercles néo-nazis ; si M. Alphand n'en a pas fait mention, M. Kozyrev espère néanmoins qu'il en est d'accord.

Quant à l'URSS, elle non plus n'a pas changé de politique. Elle souhaite une France forte et indépendante, condition nécessaire à la coopération franco-soviétique, qui est déterminante pour assurer la paix en Europe et dans le reste du monde. Le gouvernement soviétique comprend parfaitement que la France doive avoir de bons rapports avec l'Amérique, l'Allemagne et l'Angleterre. Il se félicite que la France ait le désir d'avoir de bonnes relations des deux côtés.

L'URSS souhaite aussi entretenir de bons rapports avec l'Europe de l'Ouest. Encore faut-il que ce souhait soit réciproque. La coopération franco-soviétique en fournit l'exemple, que ce soit dans le domaine économique, scientifique ou technique. Il est désirable que les deux pays continuent à avoir des consultations très franches sur les problèmes de l'actualité internationale ; chaque jour en confirme l'utilité pour les relations bilatérales et pour la paix générale. Le gouvernement soviétique attache une particulière importance à ces consultations, en premier lieu sur la sécurité en Europe et sur ses propositions concernant la conférence européenne.

M. Alphand a remercié M. Kozyrev de sa déclaration. Il est revenu sur deux points :

1/ En ce qui concerne les néo-nazis, il va de soi que le gouvernement français est également soucieux de prévenir la renaissance d'un tel danger. Il pense toutefois que le gouvernement allemand est lui-même très préoccupé de ne pas voir se développer ces tendances. Il ne croit pas que ce danger soit aussi grand qu'on pourrait le penser à Moscou, mais les deux pays ont certainement toutes raisons d'être vigilants car ils ont souffert ensemble du nazisme.

2/ Quant aux relations de l'URSS avec les autres pays occidentaux, Paris continue à souhaiter, comme le général de Gaulle naguère, qu'elles s'inspirent des principes qui animent les rapports franco-soviétiques.

La discussion s'engage alors sur le problème d'une éventuelle conférence sur la sécurité européenne (mon télégramme n° 351)[1].

De cet échange de propos, il faut retenir que le problème doit être encore examiné sous divers aspects. M. Kozyrev n'a pas écarté l'idée que des conversations quadripartites sur Berlin et ses accès pourraient aider à créer une ambiance favorable à la conférence. Il n'a pas non plus rejeté la

[1] Dans ce télégramme de Moscou en date du 16 janvier 1970, non reproduit, l'ambassadeur rend compte de l'entretien qu'a eu M. Alphand sur le projet de conférence sur la sécurité en Europe, avec le vice-ministre Kozyrev. À cette occasion, le Secrétaire général a indiqué que le gouvernement français ne voyait pas d'objection à l'organisation d'une conférence, sous réserve d'une préparation appropriée en particulier sur deux points, le non-recours à la force, et la coopération entre États qui devait s'étendre non seulement aux domaines politique et économique mais aussi culturel.

suggestion d'étendre l'ordre du jour aux échanges culturels entre les pays européens.

De même, au cours de l'entretien qui a porté sur la situation politique et économique de l'Europe dans son ensemble, M. Kozyrev a déclaré que l'URSS n'entendait pas effectuer un travail de sape à l'encontre du Marché commun et qu'elle avait elle-même ses propres institutions économiques au sein de la communauté socialiste.

– Page 2. Premier paragraphe. Doit se lire ainsi :

La mise en œuvre de cette politique est rendue plus facile par la situation actuelle dans le monde. Il est devenu impossible d'envisager, à l'ère atomique, une guerre générale : donc les combinaisons qui ont précédé les guerres de 1914 et 1939 sont aujourd'hui périmées. D'autre part, la décolonisation permet à la France de se tenir à l'écart des conflits locaux tout en recherchant indirectement à en assurer le règlement.

– Page 2. Deuxième paragraphe, 2e ligne : lire « les mesures de redressement » au lieu de « les mesures de remboursement ».

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

28

M. Brouillet, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 46 à 49. *Rome Saint-Siège, 19 janvier 1970.*

(*Reçu* : le 20, 18 h. 05).

Les représentants des centrales caritatives catholiques de 14 pays africains[1] de population francophone ou dont les fidèles sont, dans leur majorité, de langue française, vont se réunir à Kigali, à partir du 24 janvier prochain, pour y examiner, de concert, les problèmes qui se posent à leurs organisations.

Cette réunion, la première du genre, était prévue depuis plusieurs semaines, et convoquée pour la date à laquelle elle va se tenir. Si l'effondrement du Biafra[2] et les derniers développements de la situation au Nigeria

[1] Douze *Caritas* nationales des pays francophones d'Afrique, de Madagascar et de l'Île Maurice tiennent un congrès à Kigali (Rwanda) du 26 au 31 janvier 1970 (Algérie, Burundi, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Égypte, Haute-Volta, Île Maurice, Madagascar, Rwanda, Sénégal et Tchad). *Caritas internationalis*, premier réseau de solidarité internationale, bénéficiant d'un statut de membre observateur à l'ONU, est répartie en sept zones géographiques : Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Europe, Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie et Océanie. Ses activités principales portent sur l'aide d'urgence et la réhabilitation, le développement, la prévention et la résolution de conflits, l'assistance aux personnes vulnérables et la sensibilisation des politiques au niveau national, européen et international.

[2] La guerre du Biafra est un conflit civil qui a lieu du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970. Le cessez-le-feu immédiat et sans conditions est signé le 12 janvier 1970. Le 15 janvier, les derniers combats cessent et le Biafra est officiellement réintégré au sein du Nigeria.

n'en sont pas la cause, il n'en reste pas moins qu'ils confèrent aux échanges de vues qui vont avoir lieu dans la capitale du Rwanda un surcroît d'intérêt, tant pour les participants eux-mêmes que pour la *Caritas Internationalis* et, à travers celle-ci, pour les autorités romaines qui sont à l'origine de la réunion dont il s'agit.

Par delà le but assigné aux débats – faire le point sur un certain nombre de questions concrètes touchant à la nature de l'aide (secours d'urgence, mais aussi aide au développement par la voie de microréalisations agricoles et industrielles) – l'on espère ici que la réunion fournira l'occasion, particulièrement bienvenue dans le moment présent, de sonder l'opinion africaine sur les problèmes de l'heure.

Parmi les « Caritas » nationales africaines existant actuellement dans les pays d'expression ou d'influence française, toutes ne sont pas également actives. Les plus dynamiques sont celles du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de la République voltaïque, du Dahomey, du Congo-Kinshasa et du Burundi. Mention spéciale doit être faite aussi de la « Caritas » algérienne, dont le président, le docteur Georges Ould Aoudia, appartient à une famille catholique connue, d'origine kabyle, et qui doit à la confiance témoignée par les dirigeants algériens au cardinal Duval[1] d'avoir pu prendre déjà un notable développement.

Un ancien collaborateur de Mgr Maury[2], naguère chargé d'Affaires à la nonciature du Rwanda, notre compatriote Mgr Maurice Bonneric[3], qui dirige depuis un an, au sein de la *Caritas Internationalis*, l'action de cet organisme en Afrique, part ce soir pour Kigali afin de préparer cette importante réunion.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, relations extérieures, politique multilatérale africaine, n° 40*)

[1] Cardinal Léon-Etienne Duval, ordonné prêtre le 18 décembre 1926, nommé évêque de Constantine (Hippone), Algérie, le 3 novembre 1946, nommé archevêque d'Alger le 3 février 1954, élevé à la pourpre cardinalice le 22 février 1965.

[2] Archevêque Emile André Jean-Marie Maury, ordonné prêtre le 29 juin 1932, évêque titulaire d'Elis (Grèce) le 20 décembre 1958, nommé délégué apostolique au Sénégal le 9 juillet 1959, puis dans la République démocratique du Congo (Kinshasa), au Rwanda et au Burundi le 11 juin 1965, il est nommé archevêque de Reims à son retour en France, le 25 juin 1968.

[3] Mgr Maurice Bonneric est chargé d'Affaires du Saint-Siège au Sénégal et en Afrique de l'Ouest en 1964, en République démocratique du Congo (Kinshasa) en 1965, au Rwanda en 1967. Voir la dépêche de Kigali n° 851/AL du 8 mai 1967, qui brosse un portrait de Mgr Bonneric.

29

COMPTE RENDU

de l'audience accordée par le Ministre
à l'ambassadeur du Koweït, le 17 janvier 1970

C.R. *Paris, 19 janvier 1970.*

Le Ministre[1] s'enquiert auprès de l'Ambassadeur, qui est reçu à sa demande, de la situation dans le Golfe.

Selon *l'Ambassadeur*[2], celle-ci est délicate, elle est entièrement dominée par les revendications de l'Iran sur Bahrein[3]. Le gouvernement de Koweït entretient cependant de bonnes relations avec l'Iran comme avec l'Arabie saoudite, car sa politique dans cette région a pour seul objectif le maintien de la paix dans le Golfe.

Son Excellence Al Salah al Mutawa estime que le sommet de Rabat[4] a donné quelques bons résultats, ne serait-ce que par la franchise des discussions. Sans doute aurait-on pu espérer obtenir des décisions plus concrètes, mais c'eut été difficile car la situation au Moyen-Orient est fort complexe. C'est pourquoi la Résolution du 22 novembre 1967[5] prise par le Conseil de sécurité est fort utile[6].

[1] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] L'ambassadeur du Koweït en France est M. Faisal Al Salah Al Mutawa. Né en 1928, il fait ses études au Caire ; entré en 1971 dans l'administration koweïti en qualité de chargé de mission au ministère de l'Éducation nationale, il est rapidement promu sous-secrétaire d'État puis secrétaire d'État dans le même ministère. Ambassadeur à Alger en 1962 puis à Moscou en 1967 avant d'être nommé à Paris, il présente ses lettres de créance le 22 juin 1969.

[3] L'archipel de Bahreïn est occupé par la Perse de 1603 à 1793 jusqu'à son détachement par Ahmad Ibn Khalifa, fondateur de la dynastie de Bahreïn. En 1820, l'émir de Bahreïn conclut un traité avec l'Angleterre en vue d'obtenir sa protection contre les attaques venant de Mascate et de la côte des Pirates. Les Affaires étrangères de Bahreïn sont alors régies par les Britanniques. Bahreïn obtiendra son indépendance totale en août 1971, date prévue pour le retrait de la Grande-Bretagne du golfe Persique. Les revendications de l'Iran sur Bahreïn s'appuient sur son antériorité qui remonte au XVIIe siècle, sur un échange de correspondance en 1869 entre le secrétaire d'État au *Foreign Office* Lord Clarendon et le chargé d'Affaires d'Iran à Londres qui prend acte de la protestation iranienne sur l'archipel et en troisième lieu sur le traité de Chiraz qui consiste en un échange de lettres entre le résident britannique de Bouchir et le gouvernement iranien signé en 1970 et par lequel les droits de l'Iran sur Bahreïn sont explicitement reconnus.

[4] Le cinquième sommet arabe s'est tenu à Rabat du 21 au 23 décembre 1969, en vue de rassembler, comme les réunions précédentes, les forces politiques et militaires du monde arabe dans la lutte contre Israël. Après le refus essuyé par Nasser à sa demande d'un concours financier pour son armée et du départ de celui-ci de la salle de réunion, la conférence s'est terminée sans aucune résolution ou qu'aucun communiqué ne soit adopté. Toutefois cette conférence a contribué à consacrer Yasser Arafat, amené par Nasser dans son avion, comme *leader* de la résistance palestinienne. On relève également le clivage qui s'est effectué entre l'Orient et les trois pays d'Afrique du Nord ainsi que la manifestation de la solidarité maghrébine. En outre, les États arabes, ayant constaté leur incapacité à élaborer une stratégie commune vis-à-vis d'Israël, le principe d'une solution politique retrouve toute sa force et son actualité. (Voir dossier Proche-Orient Panarabique – 5e sommet arabe. Pro-5-7).

[5] Au sujet de la résolution n° 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 voir : *D.D.F.* 1967-II n° 257.

[6] *Note du rédacteur* : « Au cours de l'audience accordée le 18 avril 1969 par le général de Gaulle au prince héritier du Koweït, celui-ci avait déclaré que la résolution du 22 novembre avait été

Le Ministre considère en effet que seule la Résolution peut servir de base à un règlement, en permettant aux Quatre de préparer la voie à M. Jarring. Il n'existe pas d'alternative. Nous pensons toutefois qu'il est bon que les États arabes modérés – dont fait partie Koweït – parlent haut, et fassent savoir à Israël qu'il n'a pas d'excuse en retardant un règlement pacifique. Celui-ci peut être obtenu sur la base de la résolution du 22 novembre : accepter celle-ci c'est reconnaître la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États de la région.

Contrairement à ce que l'on pense, à New York les pourparlers font des progrès rapides. Une des raisons en est que les Américains ont pris des positions assez courageuses. Le plan de M. Rogers[1] en particulier est clair en ce qui concerne l'évacuation des territoires occupés, qui est la clef du problème. Mais le gouvernement américain est soumis aux pressions des organisations juives, notamment à New York ; c'est ce qui explique qu'il ne veut plus effectuer actuellement le moindre pas en avant.

Cela n'est d'ailleurs pas nécessaire. Les Quatre peuvent actuellement, en comparant leurs propositions respectives, et sans même y apporter de retouches pour le moment, dégager de nombreux points de convergence de leur pensée, par exemple sur le règlement de paix ou sur le problème des réfugiés. Ils doivent se garder de tout mouvement spectaculaire par peur, pour les Soviétiques des réactions arabes, pour les Américains, des réactions israélites, avec les conséquences que cela implique sur les élections locales.

L'Ambassadeur fait observer que pour son gouvernement, c'est la France qui est dans la meilleure position pour faire avancer les négociations en raison de son manque d'engagement envers l'un ou l'autre camp.

Le Ministre ajoute que les Israéliens, en repoussant l'idée que les Quatre peuvent aider à faire mettre en vigueur la résolution du 22 novembre, et en sabotant plus ou moins ouvertement les efforts des Quatre, se bercent d'une illusion, celle d'amener les Arabes à négocier directement avec eux, sans qu'on ait auparavant défini les principaux points de l'accord. C'est une illusion car les États arabes rejettent cette approche du problème.

L'ambassadeur aborde ensuite avec le Ministre le domaine des relations bilatérales. Son Excellence Al-Salal al-Mutawa est heureux d'annoncer qu'un nouveau protocole concernant la Banque franco-arabe a été signé hier[2]. La France y détient une part importante du capital ; Koweït, la RAU, le Maroc et d'autres États arabes y participent. La France aide actuelle-

aussitôt rejetée par le Koweït, qui n'envisageait pas de revenir sur sa décision, laissant aux États arabes directement impliqués dans le conflit le soin de juger de l'opportunité de l'accepter en temps voulu ».

[1] Le texte du plan Rogers est reproduit, en langue anglaise, dans le télégramme de Washington n°s 3701 du 20 juin 1970, non publié. Voir aussi plus loin le compte rendu de l'entretien du 27 octobre 1970 entre M. Schumann et l'ambassadeur de la RAU à Paris.

[2] *Note du rédacteur* : « Les explications de l'ambassadeur sur ce sujet, qu'il semblait mal connaître, ont été assez confuses. Il s'agit en fait de la création, entre le Crédit Lyonnais et quatorze banques arabes, d'une nouvelle banque d'affaires dont l'assemblée constitutive aurait lieu fin février ».

ment le Koweït à réaliser son plan de sédentarisation des nomades en construisant des logements. Aussi l'ambassadeur réaffirme le désir de son gouvernement de développer ses liens avec la France, ce à quoi il s'emploiera.

Le Ministre se félicite de voir que Koweït, le second pays du monde quant au revenu par habitant, ait choisi de définir une politique sociale très avancée. Il est heureux d'apprendre que le projet de construction d'une usine de dessalement de l'eau de mer dont il a eu à connaître lorsqu'il était chargé de la Recherche scientifique[1], était en pleine réalisation. Il souhaite en conclusion que l'occasion lui soit donnée un jour de se rendre en visite officielle dans ce pays.

(Secrétariat général-Entretiens et messages – 1970)

30

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Allemagne fédérale
Échanges commerciaux avec la France

N. *Paris, 20 janvier 1970.*

Le volume des échanges commerciaux entre la France et l'Allemagne fédérale a presque quadruplé depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome[2] ; le commerce franco-allemand représente actuellement près du quart de notre commerce extérieur avec les pays non-membres de la zone franc. La France est le premier client et le premier fournisseur de l'Allemagne occidentale. Le déficit de notre commerce avec ce pays a été en augmentation sensible au cours de ces dernières années ; il a largement dépassé 3 milliards de francs l'année dernière. Le déséquilibre est particulièrement flagrant dans le domaine des industries mécanique et électrique.

Cependant on est en droit d'escompter une amélioration sensible de la situation en 1970 puisque les modifications récentes de parité des deux monnaies ont abouti l'an dernier à une dévaluation de 21 % du franc par rapport au DM[3]. Au surplus on constate une certaine tendance à la hausse des prix en Allemagne fédérale depuis quelques semaines tandis qu'en France, malgré la dévaluation, la hausse des prix, bien qu'encore assez

[1] M. Maurice Schumann est ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du 7 avril 1967 au 31 mai 1968.

[2] Le Traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, entré en vigueur le 1er janvier 1958.

[3] Le 8 août 1969, le franc français est dévalué de 12,5 %. Le 24 octobre 1969, le *deutsche mark* est réévalué de 8,5 % par rapport au dollar américain.

notable, a été inférieure au deuxième semestre 1969 à ce qu'elle était au cours du premier semestre.

Étant donné la part considérable de l'Allemagne dans notre commerce extérieur, étant donné la commune appartenance des deux pays à la Communauté économique et européenne, l'évolution de la conjoncture en Allemagne fédérale revêt pour nous la plus haute importance. Malgré les mesures prises par le gouvernement allemand en vue de modérer l'activité économique, celle-ci semble devoir rester très forte au cours du premier semestre et probablement pendant toute l'année 1970. L'Allemagne, qui a souffert « d'inflation importée » au moment où sa monnaie était surévaluée, ne semble pas avoir subi jusqu'à présent l'effet déflationniste d'une réévaluation qui, il est vrai, est assez récente. L'augmentation des salaires sera probablement plus élevée cette année qu'elle ne l'a été depuis dix ans ; elle dépassera très vraisemblablement la hausse de la productivité. Les projets d'investissements des grandes sociétés allemandes restent très considérables et les tentatives « d'action concertée » de M. Schiller[1] en vue de définir une politique des revenus se sont jusqu'à présent soldées par un échec. Il faut s'attendre à voir la *Bundesbank* rendre le crédit plus cher et plus rare au cours des prochains mois mais les autorités gouvernementales et bancaires ne semblent pas vouloir se laisser impressionner outre mesure par le reflux massif des capitaux réfugiés outre-Rhin qui a suivi la réévaluation du DM.

L'année 1970 devrait donc être marquée par le maintien à notre détriment d'un déficit assez important mais nettement plus faible que celui de l'année 1969, compte tenu en particulier d'une sensible augmentation de nos exportations.

De ceci il ne faudrait pas conclure que la situation se présente sous un aspect vraiment satisfaisant : c'est du retour à l'équilibre dans les relations franco-allemandes (réalisé au cours des premières années de la décennie qui vient de se terminer) que dépendra en grande partie la possibilité de faire des progrès dans la voie de l' « approfondissement » de la Communauté économique européenne, tel qu'il a été prévu en particulier dans le paragraphe 8 du communiqué de la Conférence au sommet de La Haye[2].

(*Europe, Allemagne, RFA, 1944-1970, n° 1645*)

[1] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

[2] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun. Le paragraphe 8 du communiqué publié à la fin de cette réunion affirme la volonté des participants d'élaborer au cours de l'année 1970 un plan par étapes en vue de la création d'une union économique et monétaire.

31

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Bucarest, 20 janvier 1970.*

Confidentielle.

Visite de M. Giscard d'Estaing

Mon cher Ami,

La visite que M. Valéry Giscard d'Estaing[1] vient d'effectuer en Roumanie et dont j'ai rapporté par télégrammes au Département les traits qui m'ont paru les plus intéressants a, sans aucun doute, revêtu aux yeux des hôtes du ministre de l'Économie et des Finances, une importance particulière et il me semble utile d'en tirer quelques réflexions intéressant directement l'avenir des relations franco-roumaines.

En premier lieu, M. Giscard d'Estaing a, je crois pouvoir le dire sans complaisance, été reçu avec un souci tout à fait marqué de très bien faire les choses. La Résidence destinée à être offerte aux Premiers ministres de passage[2] a été pratiquement inaugurée par lui ; le président du Conseil[3] a tenu à passer toute sa journée du samedi 10 janvier à chasser avec le Ministre et a eu de longues conversations avec lui. Nul n'ignore la passion de M. Maurer pour la chasse, mais il partait le lendemain en visite officielle en Yougoslavie et m'avait dit lui-même auparavant combien il attachait d'intérêt à cette rencontre. Enfin, autre détail, mais significatif, la seule automobile « DS » immatriculée en Roumanie a été mise à la disposition du Ministre.

En effet, la visite de M. Giscard d'Estaing est le premier séjour officiel qu'une haute personnalité française ait effectué ici depuis mai 1968[4] et elle est apparue naturellement comme l'étape vers le voyage en France de M. Ceausescu[5].

[1] M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969, s'est rendu en Roumanie du 8 au 13 janvier 1970, pour participer aux travaux de la commission mixte gouvernementale franco-roumaine de coopération économique, scientifique et technique. Cette réunion est marquée par une volonté commune d'intensifier la coopération entre les deux pays. Se reporter au télégramme de Bucarest n°s 18 à 30 du 13 janvier 1970, non publié.

[2] Le télégramme de Bucarest n°s 1049 à 1052 du 30 décembre 1969, non publié, mentionne que M. Giscard d'Estaing sera logé au château Bencoveanu (ou Brancoveanu ?) dans le quartier résidentiel de Bucarest.

[3] M. Ion Gheorghe Maurer, avocat de profession, est président du Conseil des ministres de la République socialiste de Roumanie depuis le 22 mars 1961.

[4] Le général de Gaulle a effectué un voyage officiel en République socialiste de Roumanie du 14 au 18 mai 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 295, 300.

[5] M. Nicolae Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain depuis août 1969, et président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie depuis décembre 1967, se rend en visite officielle en France du 15 au 19 juin 1970.

Or, et c'est la seconde conclusion qui se dégage, les dirigeants roumains entendent donner aux rapports entre les deux pays un caractère privilégié. M. Flitan[1] m'a dit au cours d'une longue conversation que cette intention était délibérée, car la Roumanie n'avait finalement pas le choix.

Procédant par élimination, il a remarqué qu'avec l'Italie, il existait certaines possibilités économiques, mais que ce pays n'avait aucune autorité politique ; la République fédérale a d'énormes possibilités économiques mais les rapports étroits avec elle seraient compromettants ; la Grande-Bretagne était, quant à elle, très active dans le domaine économique, mais les conceptions des deux pays étaient fort éloignées sur le plan politique.

Des relations étroites avec la France s'imposent donc aux yeux des dirigeants de Bucarest. Ils souhaitent faire de la France, parmi les pays occidentaux, leur premier partenaire en économie, comme en politique, ayant à l'esprit la conviction que d'excellents rapports avec nous doivent faciliter pour eux le maintien d'excellents rapports avec l'Union soviétique, qui est une nécessité de fait. Les deux amitiés ne sont pas exclusives l'une de l'autre, n'a cessé de me répéter M. Flitan.

Tout cela s'inscrit dans la perspective de la visite que le président Ceausescu doit faire en France au mois d'avril. À ce point de vue, il semble que nous pourrions avoir à l'esprit, dans la préparation de ce voyage, deux idées :

– D'abord le souhait de M. Ceausescu que les discussions politiques qu'il aura avec Monsieur le Président de la République soient approfondies et importantes. Il les fera porter sans nul doute en premier lieu sur la Sécurité européenne. C'est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Ainsi qu'il l'explique volontiers, la Roumanie cherche dans une Conférence de Sécurité européenne un surcroît de garanties pour elle-même, autrement dit l'accumulation d'« obstacles » sur la voie des Soviétiques, pour le cas où ils voudraient entreprendre en direction de la Roumanie une opération du genre de celle qu'ils ont menée en Tchécoslovaquie en août 1968[2]. Les autres problèmes sont marginaux pour les Roumains ; mais ils insistent beaucoup sur le fait que dans la détente actuelle, et en particulier dans la recherche d'une normalisation des rapports avec Bonn, c'est en fait leur exemple que suivent certains membres du Pacte de Varsovie. Ainsi, font-ils valoir, si un pays a joué un rôle important dans la tournure que prennent actuellement les choses en Europe, c'est bien la Roumanie, et à l'heure présente, c'est encore elle qui a le courage de recommander ouvertement de ne pas exiger de M. Brandt ce qu'il ne peut donner. En bref, c'est l'ensemble des problèmes politiques européens que le président Ceausescu désire pouvoir évoquer à Paris, puisque c'est à Paris qu'a été conçue la politique de détente et que c'est la France qui a donné le coup d'envoi.

[1] M. Constantin Flitan est ambassadeur de la République socialiste de Roumanie à Paris depuis le 2 mai 1968.

[2] Allusion à l'entrée des forces armées des pays membres du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

– En second lieu, le désir du président roumain que son voyage en province ne soit pas seulement touristique, mais présente aussi et surtout un intérêt économique et industriel et s'inscrive en quelque sorte dans le cadre des problèmes qui ont été examinés à l'occasion de la récente réunion à Bucarest de la commission mixte gouvernementale franco-roumaine[1].

Sur ce que pourrait être ce programme en province, M. Flitan m'a dit qu'il se proposait de formuler quelques suggestions auprès du Département. Il pense notamment que ce déplacement pourrait commencer dans le milieu de la journée du mercredi 22 en direction de Toulouse (Sud-Aviation, CII)[2] avec, pour le lendemain jeudi, d'une part, un survol des projets d'irrigation de la Basse vallée du Rhône et, d'autre part, un arrêt à Lyon, qui, de toutes les villes de France, m'a dit l'ambassadeur de Roumanie, présente sur le plan culturel les liens les plus nombreux avec la Roumanie, et est en outre un grand centre industriel.

Telles sont les indications, d'ordre général et de détail, que j'ai recueillies au cours du récent voyage de M. Giscard d'Estaing dans la perspective de l'organisation du projet de voyage du Président roumain en France, et je me permets de les transmettre au Département aux fins qu'il voudra bien juger utiles.

Je vous prie de recevoir, cher Ami, avec mes meilleurs vœux, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Amicalement,
Pierre Pelen.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations politiques franco-roumaines, 1970, nº 266*)

32

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 294 à 301. *Washington, 21 janvier 1970.*
Pour le Ministre seul. (*Reçu* : le 22, 01 h. 15).

Aussitôt après le coup de téléphone du Ministre et après m'être assuré à la Maison blanche que le secrétaire d'État était au courant des conversations que j'avais eues avec les conseillers du Président[3], j'ai demandé à être

[1] La commission mixte gouvernementale franco-roumaine s'est réunie à Bucarest du 8 au 12 janvier 1970.

[2] CII ou Compagnie internationale pour l'Informatique est une société française créée en décembre 1966 dans le cadre du Plan Calcul lancé par le gouvernement du général de Gaulle.

[3] Se reporter notamment à ce sujet au télégramme de Paris, non reproduit, très secret, nos 121 à 124 en date du 2 janvier 1970.

reçu par M. Rogers et l'ai vu aussitôt. Je lui ai confirmé ce que j'avais déjà dit à M. Kissinger et il m'a dit en effet être au courant.

Je lui ai dit que la question la plus urgente qui se posait pour le moment était de savoir si nous pouvions faire état des conversations qui s'étaient déroulées depuis quelques jours à Washington et si nous pouvions dire en bref que le gouvernement des États-Unis avait été informé de l'importance du contrat avant les déclarations de M. Debré[1].

M. Rogers m'a répondu que du côté américain on allait faire la déclaration suivante que nous pouvions, si nous le voulions, reprendre à Paris : oui il était exact que le gouvernement des États-Unis était informé depuis quelques jours de l'importance du contrat que nous avions signé. Il serait ajouté que lorsque le gouvernement américain avait été prévenu il nous avait été immédiatement indiqué que le gouvernement des États-Unis avait pris connaissance de cette nouvelle *with great concern*, c'est-à-dire avec beaucoup d'inquiétude. L'équilibre des armements dans le Moyen-Orient allait en effet s'en trouver affecté et les Israéliens allaient présenter de nouvelles demandes qu'il serait difficile de repousser.

D'autre part, le secrétaire d'État m'a demandé certaines précisions sur les déclarations de M. Debré.

1) La publicité donnée aux déclarations de M. Debré devant la commission de la Défense nationale avait-elle été faite intentionnellement ou résultait-elle d'indiscrétions ? Quel était le texte exact des déclarations du ministre ?

2) D'après les dépêches de presse qu'il avait sous les yeux, le ministre de la Défense nationale aurait déclaré que si nous n'avions pas signé ce contrat d'autres États, comme les États-Unis, étaient prêts à se substituer à nous. Ceci était particulièrement fâcheux car les États-Unis n'avaient jamais eu l'intention de livrer quoi que ce soit aux Libyens. Je lui ai dit à ce sujet que je savais bien qu'aucun contrat de ce genre n'existait entre les États-Unis et la Libye ni n'était sur le point d'être signé (votre télégramme n° 47-51)[2] mais que M. Shriver, dans sa conversation avec le Ministre du 8 janvier avait fait allusion à des contacts encore préliminaires portant sur la fourniture de chasseurs américains F-105 et d'appareils Lockeed C-130.

3) Toujours d'après cette même dépêche, M. Debré aurait annoncé l'envoi sur les bases libyennes et en particulier à *Wheelus Field* d'experts et techniciens français chargés d'enseigner le maniement de ces avions aux pilotes libyens. Ceci allait donner l'impression qu'en fait nous profitions du départ des Américains et des Anglais pour prendre le contrôle des bases abandonnées.

[1] Le 21 janvier 1970, M Debré a annoncé à la commission de la Défense nationale de l'Assemblée la conclusion d'un contrat de livraison d'avions à la Libye. Il porte sur 50 *Mirage* 5, 30 *Mirage* 3, et 20 autres appareils qui seront livrés entre 1970 et 1974. Cette nouvelle provoque le même jour une réaction du gouvernement américain, déjà prévenu mais qui craint que cette décision puisse troubler l'équilibre des forces du Proche-Orient et qui exprime sa profonde préoccupation.

[2] Dans ce télégramme du 9 janvier 1970, non repris, Paris indique avoir reçu de l'ambassadeur des États-Unis des précisions sur les projets américains de fournitures d'armements à la Libye.

Je lui ai répondu qu'il n'était pas dans nos intentions de nous substituer à nos alliés en ce qui concerne l'utilisation des aérodromes en tant que bases opérationnelles. J'avais néanmoins indiqué que des éléments français se trouveraient nécessairement sur ces aérodromes au moment de la livraison du matériel.

M. Rogers a conclu que les déclarations de M. Debré, que j'avais pourtant signalées dès la veille, avaient pris le gouvernement des États-Unis par surprise. On ne s'attendait pas en effet à ce que ce qui avait été dit confidentiellement soit si immédiatement et si complètement rendu public.

Enfin le secrétaire d'État qui était visiblement préoccupé m'a dit que l'on souhaitait toujours ici que la visite du président de la République soit un plein succès. La révélation faite aujourd'hui n'allait pas contribuer à créer la meilleure atmosphère.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

33

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Préparation des entretiens du Ministre[1] *avec M. Stewart*[2]
Nigeria-Biafra

N. *Paris, 21 janvier 1970.*

1. *Rappel des initiatives françaises.*

a) Le dix janvier[3] lorsqu'il fut acquis que la résistance biafraise s'effondrait, le Département prit une série d'initiatives tendant, d'une part à faciliter le ravitaillement en vivres et en médicaments de la population appelée à passer sous contrôle fédéral, d'autre part à conjurer les risques d'extermination massive à laquelle les Nigerians pouvaient être tentés de se livrer sous le couvert des derniers combats.

Nous sommes ainsi intervenus à l'une ou l'autre de ces deux fins près du CICR (pour l'inciter à mettre en œuvre le plan de secours nécessaire) près du Haut-commissariat des Réfugiés à Genève (pour qu'il prévoie l'accueil aux Biafrais susceptibles de franchir la frontière camerounaise) près du président Ahidjo[4] (pour qu'il ouvre cette frontière) près du Secrétaire

[1] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] M. Robert Michaël Maitland Stewart est le secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[3] Au sujet des interventions de la France en faveur des populations du Biafra voir ci-dessus la note de la sous-direction d'Afrique au ministre du 10 janvier 1970.

[4] M. Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

général des Nations unies[1], ainsi que près des gouvernements suédois, canadien, polonais, britannique (pour qu'ils accroissent le nombre des observateurs internationaux au Nigeria), près des gouvernements américain, britannique, danois, suédois, norvégien, italien, allemand, néerlandais, et près du St Siège (pour qu'ils s'associent à nos démarches). La Croix Rouge française et le Comité des Églises[2] se préparaient de leur côté à intensifier leur action.

b) Le 12 janvier, M. le Président de la République envoyé à M. Thant un message lui demandant « instamment d'entreprendre l'action nécessaire pour que soient préservés l'existence et l'avenir des populations ibos ».

2. *Attitude du gouvernement nigerian.*

a) Dans un premier temps les autorités de Lagos donnèrent à entendre qu'elles assureraient elles-mêmes sans le concours de l'étranger l'organisation des secours.

b) Deux jours plus tard cette information fut démentie. Les premiers envois du CICR, des Britanniques et des Américains sont parvenus à Lagos où ils ont été pris en charge par la Croix Rouge nigeriane opérant sous le contrôle du Comité national de réhabilitation.

c) Un communiqué officiel annonça à Lagos le 15 que « les offres de secours émanant de la France, du Portugal, de l'Afrique du Sud et du régime rebelle de Rhodésie qui se sont délibérément montrés hostiles à la cause fédérale tout au long de la crise ne seraient pas acceptées ». La Croix Rouge française et le *Joint Church Aid*[3] étaient l'objet d'interdits analogues.

d) En confirmant le 16[4], pour ce qui concerne la France, cette information au Département, l'ambassade du Nigeria à Paris ajouta, sur instructions, que « le gouvernement fédéral espérait que les relations entre la France et le Nigeria n'en seraient pas affectées ».

3. *Avenir des relations franco-nigerianes.*

a) Il semble que le veto opposé par Lagos à l'aide française résulte d'une réaction affective consécutive à la victoire plutôt que d'une volonté délibérée d'aigrir durablement les rapports avec notre pays. Le démantèlement apparemment complet de la résistance biafraise, le désir affiché de réconciliation et la nécessité pour le Nigeria d'équilibrer l'influence trop pesante que risquent d'exercer désormais Britanniques et Soviétiques devraient inciter le général Gowon[5], qui passe pour un modéré, à se prêter à une normalisation de ses relations avec nous si, de notre côté, après avoir

[1] M. Sithu U Thant est Secrétaire général de l'ONU depuis 1961.

[2] Le Comité des Églises (voir plus loin la note du 3 mars sur la France et le Nigeria).

[3] *Joint Church Aid* (ICA) est une organisation mise sur pied par une quarantaine d'Églises catholiques et protestantes afin de venir en aide aux populations biafraises ; elle procède à des envois directs par air aux victimes du conflit.

[4] Voir la note intitulée : « Nigeria », émanant de la sous-direction d'Afrique en date du 16 janvier 1970, publiée ci-dessus.

[5] Le général Yakubu Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

observé la réserve que dans l'immédiat commandent les circonstances, nous ne nous refusons pas à renouer le dialogue.

b) Entre-temps les contacts qui ont déjà été pris par certaines de nos firmes (le président de la SAFRAP[1] doit être reçu le 22 janvier par le général Gowon) et ceux que ne manqueront pas de rechercher bientôt certaines autres auront préparé le terrain. Sans disposer de positions de premier plan les entreprises françaises jouent en effet un rôle non négligeable dans l'économie nigeriane. Air Liquide, Total sont solidement implantés dans l'ensemble du pays. La CFAO[2] et la SCOA[3] y disposent de nombreux comptoirs commerciaux. Dans le domaine pétrolier le groupe ELF-ERAP, titulaires de permis de recherches sur 30 000 km^2 dans le delta du Niger et la vallée du Bénoué fournit environ 10 % des 30 millions de tonnes auxquelles est estimée généralement la capacité productive du Nigeria. Quant aux échanges franco-nigerians, ils étaient de l'ordre d'environ 120 millions de dollars en 1966, avec un solde créditeur important en faveur du Nigeria du fait de nos importations de pétrole. Ce sont des données factuelles auxquelles un gouvernement soucieux de relancer l'économie d'un pays éprouvé par la guerre ne saurait rester insensible.

4. *Conclusion*.

L'avenir de nos rapports avec le Nigeria n'est pas entre les mains des Britanniques. Il y a en revanche toutes chances pour que les échanges de vue que nous pourrions avoir avec eux à ce sujet soient exploités par eux près de tiers d'une manière qui nous mette dans l'embarras. La direction d'Afrique-Levant estime en conséquence qu'il y aurait avantage à ce que le Ministre ne donne pas suite à la proposition du *Foreign Office* de mettre la question du Nigeria à l'ordre du jour des conversations qu'il doit avoir avec M. Stewart.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, relations avec la France, Ni 6-3)

[1] La SAFRAP est une société de prospection et d'exploitation pétrolière, filiale de la société française ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières). À la déclaration de l'indépendance algérienne en 1962, un groupe d'intérêts pétroliers français a cherché au Nigeria une diversification de son activité que commandait d'ailleurs le gouvernement français. Le groupe ERAP a constitué une filiale, la SAFRAP qui a acquis en 1962 et 1967 un domaine minier sur lequel elle a rapidement fait plusieurs découvertes. Elle a en particulier mis en exploitation dès 1966, l'important gisement d'Obagi capable d'une production de 2,5 millions de tonnes par an de pétrole, il produit 2 millions de tonnes par an, au moment du déclenchement des hostilités entre le Biafra et la Fédération du Nigeria.

[2] La CFAO ou Compagnie française de l'Afrique occidentale, est un comptoir commercial fondé en Afrique de l'Ouest en 1887. Le groupe a d'abord fait le commerce des produits alimentaires ainsi que du cuir, du tabac et de l'alcool ; il étend rapidement ses activités au Sénégal, à la Guinée, à la Côte d'Ivoire, au Nigeria, puis dans les années 1920 au Cameroun, au Gabon, au Togo. Dès 1913 il débute la distribution automobile.

[3] La SCOA ou Société commerciale de l'Ouest africain est fondée en 1907 par des négociants suisses.

34

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation au Tchad

N. nº 31/DAM

Paris, 21 janvier 1970.

De sensibles progrès ont été réalisés, au cours des derniers mois, sur les plans militaire et politique.

1. Depuis fin novembre 1969, l'envoi de nouveaux renforts, l'amélioration des rapports entre militaires français et tchadiens ainsi que la réalisation de l'unité du commandement ont permis une action plus efficace contre la rébellion[1].

De nombreuses opérations ont été réalisées et la disparition d'un certain nombre de chefs de bande importants a considérablement ralenti l'activité des hors la loi.

Pratiquement éliminés du Chari-Baguirmi et du Moyen-Chari, (au sud du pays), contenus dans le Guera et le Batha, (au centre) les rebelles semblent durcir leur position dans le Borkou-Ennedi-Tibesti (au nord), et manifestent encore sérieusement leur présence dans le Ouaddaï et dans le Salamat, (à l'est). Toutefois, dans ces deux dernières régions, ils ont été sérieusement malmenés et il convient de signaler, par endroits, des réactions favorables des villageois et des succès appréciables des groupes d'autodéfense.

Enfin, il y a lieu de noter que partout où les bandes ont été dispersées, les populations semblent reprendre confiance ; on enregistre certains ralliements.

Il est nécessaire de préparer, dès maintenant, les mesures à prendre en vue de permettre aux forces tchadiennes de poursuivre cette action, si besoin est, par leurs propres moyens, après la réduction ou le départ des éléments français[2]. Il y aurait intérêt à déterminer notamment la nature et

[1] À la demande du président Tombalbaye, inquiet de l'extension des troubles au centre, à l'est et au nord de son pays, le gouvernement français met à sa disposition, en avril 1969, deux missions destinées à réformer l'administration et l'armée tchadiennes. En même temps, les autorités françaises acceptent, en application de l'accord de défense de 1960, d'engager au Tchad des forces destinées à aider le gouvernement tchadien à rétablir l'ordre en attendant que les efforts des deux missions portent leurs fruits. La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cette décision porte le nº 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969. Le 16 avril, des troupes françaises sont envoyées à Fort-Lamy (deux cent soixante légionnaires et infanterie de marine). Par décret du 22 septembre 1969, Le général de brigade, Edouard Cortadellas, est nommé délégué militaire à la disposition du président de la République du Tchad, succédant au général Michel Arnaud.

[2] En 1971.

le montant de l'aide que nous pourrions consentir au Tchad sur le double plan de l'encadrement de son armée et des fournitures de matériel.

En ce qui concerne l'encadrement, le problème sera de fixer les limites du renforcement de nos personnels d'assistance militaire technique, dont les effectifs pourraient passer, semble-t-il, de 330 unités à 660. Quant à l'armée tchadienne, il ne semble pas qu'on puisse suivre le plan, trop onéreux, présenté par l'état-major tchadien et reprise par le général Cortadellas ; une première version de ce plan prévoyait de porter d'environ 7 000 hommes à quelque 12 000 hommes les effectifs de cette armée ; il semble toutefois qu'il ait été modifié depuis. Mais il peut être souhaitable de réaliser, au cours des années 1970 et 1971, une partie de ce plan, et, en conséquence, d'accroître, dans de moindres proportions, l'armée tchadienne ; nous ne disposons pas d'autres précisions pour l'instant sur ce point. La décision devra tenir compte des charges supplémentaires qui en résulteraient, pour le budget tchadien, dont la situation est préoccupante.

2. Le président Tombalbaye paraît avoir bien compris que les armes ne peuvent, à elles seules, assurer le retour à une paix durable : il s'applique donc avec beaucoup d'énergie à rénover les structures de l'État et à rétablir le contact entre l'administration et les populations[1].

Conscient des graves insuffisances du personnel préfectoral et sur proposition du gouverneur Lami[2], chef de notre mission de réforme administrative, il a rétabli, dans certaines de ses anciennes attributions, la chefferie traditionnelle ; sous le contrôle des préfets, les sultans du Ouaddaï[3], du Kanem et du Biltine, sont responsables de l'ordre public, contrôlent la perception de l'impôt et assument les fonctions de juges de paix.

Les premiers résultats de cette réforme sont encourageants. Fiers d'une autorité à nouveau reconnue, les chefs traditionnels commencent à reprendre un rôle prépondérant ; sous leur influence la population collabore plus facilement avec les autorités et participe à l'organisation de sa défense.

Dans le domaine de la réorganisation des services proprement administratifs, par contre, la mission de réforme a enregistré des résultats moins satisfaisants ; de longs efforts seront encore nécessaires.

[1] Dans son discours radiodiffusé du 11 août 1969, le président Tombalbaye annonce la restitution aux chefs traditionnels d'une partie de leurs prérogatives et le rétablissement des compétences précédemment retirées aux tribunaux coutumiers, entériné par un décret du 27 septembre.

[2] Pierre Lami, gouverneur de la France d'Outre-Mer, débute sa carrière comme administrateur adjoint au Tchad (1934-1940), chef de région au Gabon (1944-1945), poursuit son cursus en Indochine avant de revenir en Afrique, au Sénégal (1950-1954), en Côte d'Ivoire (1956-1957), un retour au Sénégal (1957-1960), puis un poste ministériel de conseiller technique au cabinet de Jean Foyer, secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté. Admis à la retraite en octobre 1966, il est nommé chef de la mission administrative auprès du gouvernement central congolais à Kinshasa de 1965 à 1969 et depuis mars 1969, chef de la mission administrative auprès du gouvernement tchadien. La mission impartie à M. Pierre Lami en tant que chef de la mission pour la réforme administrative (MRA) est définie dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 284 à 289 du 5 avril 1969, non reproduit.

[3] Le Ouaddaï, État supprimé en 1960, reconstitué en 1970. Ali Silek ibn Muhammad Da'ud Murra, sultan du Ouaddaï de 1945 à 1960, puis de nouveau en 1970.

3. Au total, c'est dans un climat nettement amélioré que, le 14 décembre[1], ont eu lieu les élections pour le renouvellement de l'Assemblée nationale.

Le système de la candidature unique ne laissait, certes, planer aucun doute sur l'issue finale du scrutin pour les 105 candidats présentés par le parti gouvernemental (Parti Progressiste tchadien)[2]. Le chef de l'État n'en tenait pas moins à ce que la nouvelle Assemblée fût aussi représentative que possible des divers courants d'opinion ; aussi avait-il personnellement veillé à ce que les candidats, des hommes nouveaux pour la plupart, ne fussent plus des « technocrates coupés de la masse », mais des représentants parfaitement informés des besoins de leurs circonscriptions ; de même s'était-il assuré que la communauté islamique fût plus largement représentée que par le passé. 56 députés (soit plus de la moitié des élus) sont musulmans, y compris le Président de l'Assemblée, M. Abbo Nassour, ancien ministre de l'Intérieur, condamné à mort en 1963 pour atteinte à la sûreté de l'État et amnistié au mois de juin dernier ; il est à noter que la quasi-totalité des représentants du sud du pays s'est montrée hostile à ce choix.

M. Tombalbaye attend de M. Abbo Nassour, dont l'influence est étendue dans le Nord-Est du pays, qu'il contribue à l'amélioration du climat politique dans cette zone.

4. Le Président tchadien a, depuis décembre dernier, adopté un langage nouveau à l'égard des rebelles, déclarant « que les frontières du Tchad étaient largement ouvertes à tous ceux de ses fils qui, en exil volontaire aujourd'hui, décideraient demain de s'associer à la construction de la Nation » ; toutefois, les autorités tchadiennes n'envisageaient nullement de négocier « quoi que ce fût avec qui que ce fût hors du cadre du rétablissement de l'ordre ».

À la fin de l'année dernière, le président Tombalbaye a secrètement offert au Derdeï, chef traditionnel des Toubous de Zouar (Tibesti), réfugié en Libye[3], de venir discuter à Fort-Lamy des conditions de son éventuel retour au Tibesti. Mais le Derdeï avait élevé, à ce propos, des exigences (portant

[1] 101 sièges sont à pourvoir, il y en aura en réalité 105. L'Assemblée nationale, issue des élections du 14 décembre 1969, se réunit pour la première fois dans la nuit du 30 au 31 décembre en vue de la constitution de son bureau. Le nouveau président élu est M. Abbo Nassour, député du Biltine, successivement, de 1959 à 1963, ministre des Finances, de l'Intérieur et ministre d'État chargé de la Fonction publique. Arrêté le 23 mars 1963 pour complot contre la sûreté intérieure de l'État, condamné à mort, puis gracié en 1969 dans le cadre de la politique de réconciliation nationale.

[2] PPT : le parti progressiste tchadien est fondé en octobre 1946 en tant que section locale du Rassemblement Démocratique Africain de Félix Houphouët-Boigny, par un fonctionnaire colonial d'origine guadeloupéenne, Gabriel Lisette, qui a été élu député du Tchad en 1946. D'inspiration nationaliste, il trouve ses responsables parmi les fonctionnaires et les cadres. Il fait campagne contre la chefferie traditionnelle, réclame des élections et ne proclame aucune exclusive religieuse ou ethnique. Le PPT est le seul mouvement politique officiel au Tchad.

[3] Le Derdeï des Toubou de Zouar (Tibesti) s'est exilé en Libye depuis 1967 suite à des violences et à des arrestations commises par des militaires tchadiens. Sur l'offre faite par le président Tombalbaye au Derdeï de venir à Fort-Lamy discuter de tous les problèmes concernant l'administration au Tibesti, et des conditions de son éventuel retour au Tchad, se référer au télégramme de Fort-Lamy nos 188 à 190 du 24 février 1970, non publié.

notamment sur l'éviction de certains cadres locaux) auxquelles Fort-Lamy avait estimé ne pouvoir se plier.

Sur le plan diplomatique, le ministre des Affaires étrangères de Libye[1] a publiquement déclaré, le 16 décembre[2], qu'il avait pris contact avec les gouvernements français et tchadien, en vue de l'ouverture de pourparlers entre ce dernier et le chef des organisations révolutionnaires. Le président Tombalbaye, qui n'avait pas été informé de cette tentative de médiation, l'a rejetée, motif pris de ce qu'elle eût constitué une intervention dans les affaires intérieures de son pays.

M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a, dernièrement, appelé l'attention du Président tchadien sur l'intérêt qu'il y avait, pour le Tchad, à ne pas se couper de la Libye et à réfléchir à nouveau sur les perspectives politiques que pouvait ouvrir le retour du Derdeï ainsi que celui du docteur Abba Siddick, lequel tend à passer, aux yeux de l'opinion mondiale, pour le chef du Frolinat (Front de Libération Nationale)[3].

5. Enfin la rébellion qui, jusqu'ici, n'a trouvé que certaines sympathies mais pas de soutien actif au Soudan et en Libye, va sans doute perdre les facilités dont elle avait pu disposer jusqu'à présent en République Centrafricaine où se trouvaient des camps d'entraînement rebelles abritant environ 400 hommes ; depuis qu'il s'est réconcilié avec M. Tombalbaye, le général Bokassa, qui avait déjà pris ses distances avec les rebelles, sera sans doute amené à leur mesurer encore plus son soutien.

M. Tombalbaye a exprimé le désir d'accomplir en France, à partir de la fin mars, une visite d'ordre privé, au cours de laquelle il souhaite être reçu par Monsieur le Président de la République et avoir des entretiens avec les ministres concernés par la situation au Tchad.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, situation générale, n° 24*)

[1] Saleh Messaoud Bouissir, ministre libyen pour l'Unité et les Affaires étrangères dans le premier gouvernement de la République libyenne formée le 1er septembre 1969, est reconduit dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 17 janvier 1970.

[2] Le 16 décembre 1969, l'Agence France-Presse publie une dépêche selon laquelle le ministre des Affaires étrangères de Libye, M. Bouissir, déclare avoir pris contact avec le gouvernement français et le président Tombalbaye en vue de l'ouverture de pourparlers entre le Chef de l'État tchadien et les chefs des « organisations révolutionnaires ». Le gouvernement tchadien n'en a nullement été informé. Paris est surpris par la forme de cette déclaration, mais le Tchad étant le principal intéressé, il n'appartient qu'à lui de donner une réponse. La position de la France dans l'affaire tchadienne est rappelée dans le télégramme de Tripoli nos 80 à 86 du 3 février 1970.

[3] Le Frolinat (Front de libération nationale tchadien), mouvement armé tchadien, issu du regroupement de plusieurs factions nordistes, est constitué lors du congrès de Khartoum les 21-23 juin 1966, par Ibrahim Abatcha pour lutter contre le régime sudiste jugé discriminatoire et répressif à l'égard des populations musulmanes du Nord, du Centre et de l'Est du Tchad. La base arrière du Frolinat est le Soudan. Le Front dispose de plus d'un millier de combattants, agissant en bandes autonomes, d'inégale importance, et dont le quart à peine serait doté d'armes de guerre. Certains de ses cadres ont été formés au Ghana, jusqu'au coup d'État militaire de 1966 qui a mis fin au régime de N'Krumah, au Caire et même en Corée du Nord. Ibrahim Abatcha est tué le 11 février 1968. Le docteur Abba Siddick, ancien membre du PPT de 1947 à 1959, en est le secrétaire général, résidant en Libye. Abakar Djallabou est le président de la délégation extérieure du Frolinat. Son quartier général est à Alger avec une antenne au Caire.

35

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALGÉRIE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 146 à 151. *Alger, 22 janvier 1970.*

Relations algéro-soviétiques

Parmi les sujets volontairement écartés par les Soviétiques au cours des entretiens que le Secrétaire général du Département a eus récemment à Moscou (votre tél. circulaire nº 23)[1], je note la politique soviétique en Afrique et singulièrement en Algérie.

En 1968 et au début de 1969 les visites de ministres et de hauts personnages soviétiques à Alger s'étaient succédées à un rythme accéléré, culminant avec la venue du maréchal Grechko[2] (juillet 1968) et de M. Podgorny[3] (mars 1969).

Depuis 6 mois, on enregistre une pause très nette, cependant que les relations avec les pays occidentaux, se sont sensiblement améliorées (détente avec la France après les accords sur l'école de pilotage, sur le programme de recherches pétrolières et sur le vin, conclusion d'importants contrats industriels avec les Français, les Américains, les Allemands de l'Ouest, les Japonais).

En invitant M. Layachi Yaker[4], ministre du Commerce, à se rendre à Moscou (cf. le télégramme de Moscou nº 214/215)[5], les Soviétiques ont évidemment entendu relancer la coopération entre les deux pays, qui reste l'une des constantes de la politique algérienne mais qui n'a certainement pas répondu aux espoirs que l'on nourrissait de part et d'autre.

Sur le plan commercial, les résultats atteints sont nettement inférieurs aux prévisions. Le protocole d'accord algéro-soviétique prévoyait pour 1969 un montant d'échanges s'élevant à 125 millions de dollars. Il atteindra

[1] Ce télégramme circulaire du 19 janvier 1970, adressé aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger, reprend les principaux sujets de conversation abordés lors du séjour à Moscou, du 15 au 18 janvier, du Secrétaire général du Département, Hervé Alphand : relations bilatérales franco-soviétiques, négociations américano-soviétiques, puis RFA, Chine, Vietnam, Moyen-Orient. L'Afrique et l'Afrique du Nord n'y sont pas mentionnées.

[2] Le maréchal Andreï Antonovitch Gretchko, ministre soviétique de la Défense depuis 1967, se rend en Algérie du 15 au 19 juillet 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, nº 7.

[3] Nikolaï Podgorny, président du *praesidium* du Soviet suprême de l'URSS depuis 1965, se rend en visite officielle en Algérie du 26 au 31 mars 1969.

[4] M. Layachi Yaker est ministre algérien du Commerce depuis le 9 juin 1969.

[5] Le télégramme de Moscou nos 214 et 215 du 12 janvier 1970 fait part de la venue à Moscou du 16 au 20 janvier 1970 d'une délégation algérienne qui, sous la direction de M. Layachi Yaker, ministre du Commerce, doit poursuivre les négociations commencées en octobre 1969 à Alger sur l'accord commercial à long terme avec l'URSS et signer le protocole d'échanges commerciaux pour l'année 1970. Se reporter au télégramme de Moscou nos 475 et 476 du 21 janvier, non publié.

à peine 80 millions et l'URSS n'est qu'au 6e rang des partenaires de l'Algérie (et non au second comme l'aurait dit M. Yaker selon le tél. en référence de notre ambassade à Moscou)[1]. Il ne semble pas que l'accord que vient de signer M. Yaker modifie cette situation. De même, le ministre algérien ne paraît pas avoir obtenu un relèvement du prix du vin acheté par l'URSS aux termes de l'accord quinquennal signé en 1968[2].

Sur le plan militaire, les Algériens se plaignent des retards à la fourniture des pièces de rechange destinées aux matériels d'origine soviétique, tandis que la formation des spécialistes algériens tant en URSS qu'en Algérie se révèle décevante, en raison des problèmes d'interprétation (cette instruction étant donnée en français) et du caractère trop spécialisé de l'enseignement.

Enfin les Soviétiques ont certainement remarqué l'insistance avec laquelle les dirigeants algériens reprennent le thème de la Méditerranée, « lac de paix » d'où doivent se retirer toutes les flottes de puissances non riveraines[3], alors que l'an passé, la présence de l'escadre soviétique était approuvée comme faisant équilibre à la 6e flotte américaine.

Ayant normalisé ses relations avec ses voisins du Maghreb, l'Algérie du colonel Boumediene, plus sûre d'elle-même, applique désormais sa politique de diversification des relations extérieures dans un sens plus favorable à la France et à l'Occident afin de rétablir un équilibre que Ben Bella[4] avait résolument rompu au profit de l'Union soviétique. Elle n'entend pas moins, cependant, continuer à tirer profit de la coopération soviétique pour asseoir son développement économique et l'indépendance de sa politique extérieure.

(*Collection des télégrammes, Alger, 1970, nº 7*)

[1] Le télégramme de Paris à Alger nº 94 du 28 janvier 1970 rétablit l'information tronquée diffusée à Moscou et doit se lire comme suit : l'Algérie se trouve « au 2e rang parmi les partenaires africains de l'URSS, après la RAU ». La part de la France dans le commerce extérieur algérien est tombée à 50 % des importations et à 55 % des exportations.

[2] Accord du 22 juillet 1968.

[3] Cette déclaration a été prononcée, lors de la visite en Algérie du 2 au 4 octobre 1969, de M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] Ahmed Ben Bella, premier président de l'Algérie indépendante du 15 septembre 1963 à sa destitution le 19 juin 1965.

36

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 2/DA/DAM. *Ouagadougou, 22 janvier 1970.*

Secret.

Offre soviétique à la Haute-Volta

De source à protéger, il m'est revenu que le Conseil des ministres du 21 janvier avait décliné une offre soviétique d'un prêt de 900 millions CFA, à 2,5 % d'intérêt, remboursable en 12 ans sans aucun différé, qui aurait été destiné à la construction d'une école de médecine et d'un hôpital. L'URSS proposait d'envoyer également des médecins dont la rémunération aurait été à la charge du gouvernement voltaïque, mais éventuellement imputable sur le crédit ci-dessus. Elle était disposée en outre à accorder 10 bourses pour des études de médecine en URSS et 20 bourses pour le perfectionnement de personnel médical, les unes et les autres d'une durée de 5 ans[1].

Dans sa réponse, la Haute-Volta ferait valoir que les modalités de l'amortissement envisagé sont beaucoup trop sévères pour ses ressources, d'autant plus que son budget aurait également à supporter de lourdes charges récurrentes. Bien que l'ambassade d'URSS ait relevé que l'allongement de 8 à 12 ans du délai de remboursement constituait déjà une sérieuse concession, une amélioration considérable des conditions soviétiques aurait été estimée indispensable à la poursuite des négociations.

Il y a près d'un an déjà, l'URSS s'était heurtée au refus pour des motifs semblables du prêt qu'elle avait proposé au gouvernement voltaïque pour l'achat de matériel militaire (cf. mes communications des 4, 5 et 7 février et synthèse nº X du 13 mai 1969). Moscou continue donc à multiplier les initiatives[2] sans se décider jusqu'ici à les rendre suffisamment alléchantes pour qu'elles aboutissent. Si la plupart des actuels dirigeants de Ouagadougou n'éprouvent aucun attrait particulier pour l'aide soviétique, leur refus de celle-ci doit toutefois être attribué à un souci de saine gestion beaucoup plus qu'à des considérations idéologiques et on ne saurait en déduire que

[1] Le président de la République voltaïque, qui s'est rendu à Bobo-Dioulasso du 14 au 16 février à l'occasion de la foire régionale, inaugure les nouveaux services de pédiatrie et de maternité de l'hôpital de cette ville, entièrement rénové grâce au Fonds d'aide et de coopération (FAC).

[2] Outre cette nouvelle offre de prêt soviétique, déclinée par le Conseil des ministres du 21 janvier, l'ambassade d'URSS a organisé, du 22 au 30 janvier, une exposition consacrée aux arts graphiques soviétiques. Installée dans le hall de l'Assemblée nationale, celle-ci a été inaugurée en présence des ministres de l'Éducation nationale, M. Moïse Lankoande, et du Plan, M. Pierre-Claver Damiba, et d'un assez grand nombre de personnalités. Les thèmes traités étaient pour la plupart à la gloire de la révolution, de la guerre patriotique et du progrès industriel. Un panneau présentait de multiples photographies en témoignage de l'amitié entre l'URSS et les peuples d'Afrique.

l'URSS aurait du mal à prendre pied ici le jour où elle se déciderait à y mettre vraiment le prix.

L'Ambassadeur de France, R. Delaye

P.S. Le général Lamizana[1], que je viens de voir à l'instant, m'a spontanément confirmé toutes les indications qui précèdent.

(DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, politique étrangère, 1970-1975)

37

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES D LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C. nº 30 *Paris, 22 janvier 1970, 20 h. 59.*

Les informations données hier par M. Debré à la commission de la Défense nationale de l'Assemblée au sujet de la livraison d'armements à la Libye[2] appellent un certain nombre de commentaires que je vous laisse le soin d'utiliser si vous êtes interrogé à ce sujet.

1) La Libye n'appartient pas à la zone du champ de bataille auquel s'applique l'embargo décidé par le gouvernement. Ce pays ne fait pas partie, à proprement parler, du Moyen-Orient, mais de l'Afrique du Nord. Comme l'a indiqué le ministre de la Défense nationale, il convient d'établir, dans l'ensemble de cette région de la Méditerranée occidentale, « une zone d'intérêts communs pour le maintien de la paix et de la sécurité de chacun ».

2) Nous savons que les Libyens avaient été l'objet d'offres soviétiques en vue de la fourniture de *MIG*. C'est cependant vers nous qu'ils se sont

[1] Le général Aboubacar Sangoulé Lamizana est un militaire de carrière, incorporé dans l'armée française en 1936. Il rentre en Haute-Volta en 1947 avec le grade d'adjudant-chef. Il est le premier chef d'État-major général des forces armées de Haute-Volta du 15 octobre 1961 à 1966. Il s'empare du pouvoir le 3 janvier 1966, à la suite d'une grève des syndicats soutenus par des partis clandestins (mouvement de libération nationale/MLN de Joseph Ki-Zerbo) et des opposants de l'union démocratique voltaïque, section nationale du Rassemblement démocratique africain/UDV-RDA de Joseph Ouedraogo. Le premier président de Haute-Volta, Maurice Yaméogo est destitué. Le lieutenant-colonel Lamizana accepte d'assumer les charges dévolues au chef de l'État. Le 5 janvier 1966, la Constitution est suspendue et l'Assemblée nationale dissoute ; le 8 janvier 1966, un gouvernement militaire provisoire est formé et le 1er février, un Comité consultatif est créé. Le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) est institué le 9 décembre 1966. Le 12 décembre 1966, le CSFA suspend les activités politiques pour une durée de quatre ans. Voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 4, 12, 18, 230 ; et *D.D.F.*, 1967-I, nº 72.

[2] Le 21 janvier Michel Debré, ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 20 juin 1969, annonce qu'un contrat d'armement vient d'être conclu avec la Libye. La France vend 50 *Mirage V*, 30 *Mirage III E* d'interception, 20 avions d'entraînement et de reconnaissance. L'échelonnement des livraisons se fera de 1970 à 1974. Voir le télégramme circulaire nº 27 du 21 janvier non publié.

tournés par préférence. Un programme de livraison d'appareils américains est en cours et les Britanniques ont proposé un important matériel d'armement terrestre.

3) Des clauses précises de non-réexportation et de non-utilisation sur des aéroports étrangers ont été stipulées par les contrats. Il appartiendra au gouvernement de veiller au respect de ces clauses afin que les appareils livrés à la Libye ne puissent être utilisés par d'autres puissances ou par les Libyens dans d'autres pays.

L'échelonnement très strict des livraisons de 1970 à 1974 permettra, en cours d'exécution de l'accord, de vérifier la bonne observation de ces dispositions.

4) L'argument souvent invoqué selon lequel la Libye ne pourra dans un si bref laps de temps disposer des pilotes et équipages nécessaires, apporte en réalité une garantie supplémentaire à notre volonté de tenir fermement la main à l'application de ces clauses.

5) Ces fournitures d'armes ne sont que l'un des éléments de l'action projetée par les nouveaux dirigeants libyens en vue de promouvoir dans de nombreux secteurs la coopération économique entre les deux pays. Des dispositions sont dès maintenant prises pour l'envoi en Libye d'une importante mission économique française[1].

À cet égard, je précise que, contrairement à certaines allégations, il n'a jamais été question d'une initiative française pouvant affecter de façon directe ou indirecte les intérêts de tel ou tel de nos partenaires étrangers dans le domaine pétrolier.

6) J'ajoute que le capitaine Jelloud[2], actuellement vice-Premier ministre de Libye, qui dirigeait la délégation libyenne chargée de conclure l'accord dont il s'agit a, au cours de ses entretiens tant avec M. Debré[3] qu'avec le Ministre[4], fait état des aspirations pacifiques de son pays. Il s'est expressément référé, dans ses conversations, à la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967[5], comme devant être la base d'un règlement au Proche-Orient.

7) Sur le plan des relations avec notre pays, cette même personnalité a souligné que la Libye, en choisissant la France, faisait « une expérience

[1] Une mission française de coopération économique séjourne à Tripoli du 6 au 15 février 1970. Elle est composée uniquement de fonctionnaires français et elle a un caractère exploratoire ; elle est conduite par Jean-Pierre Brunet, directeur des Affaires économiques et financières au ministère des Affaires étrangères. Les conversations avec la délégation libyenne présidée par le commandant Alb al Moneim Al Houni, membre du Conseil du commandement de la Révolution, portent sur l'agriculture, le pétrole, les ressources minérales, l'enseignement, la formation professionnelle, l'industrie, les communications et le logement. Elle permet de dresser une liste des secteurs ou des opérations pour lesquels une action de la France est possible ou souhaitable.

[2] Le capitaine Abdussalam Jelloud est le 17 janvier 1970, promu commandant et nommé vice-Premier ministre de la République libyenne, ministre de l'Intérieur et de l'Administration locale, lors du remaniement ministériel qui intervient après la démission du gouvernement Maghrabi.

[3] Michel Debré est ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 20 juin 1969.

[4] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1969.

[5] Au sujet de la résolution du Conseil de sécurité n° 262 du 22 novembre 1967 qui préconise le retour aux frontières du 4 juin 1967, voir *D.D.F.* 1968-I n° 212.

qu'elle voudrait exemplaire ». Le gouvernement libyen, a-t-il indiqué, aimerait se faire au sein du monde arabe et du Tiers monde en général, le champion d'une politique tendant à prendre des distances à l'égard des blocs.

En dehors même de notre intérêt économique, nous nous devons de répondre aux avances des dirigeants libyens, et ne pouvons que favoriser la tendance qui, dans l'immédiat, paraît devoir épargner à la Libye des tentations dangereuses pour l'ensemble du monde occidental.

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 – Relations avec la France – Relations économiques LY 6-6 - a)

38

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE)

La politique du gouvernement fédéral à l'égard des pays de l'Est

N[1]. *Paris, 22 janvier 1970.*

Trois mois après la déclaration gouvernementale du 28 octobre[2], le rapport sur l'état de la nation présenté par M. Brandt[3] au *Bundestag* le 14 janvier précise la politique du gouvernement fédéral à l'égard des pays de l'Est. Le Chancelier y réaffirme son intention de négocier, notamment avec l'URSS et la Pologne, et il éclaire, en la développant quelque peu, sa doctrine sur le problème allemand. Sa position se fonde sur la reconnaissance de l'existence en Allemagne de deux États, qui peuvent conclure entre eux des accords et entretenir des rapports basés sur « le droit des relations entre États », mais qui ne sont pas étrangers l'un à l'autre en raison de leur appartenance à une même nation. S'il omet une nouvelle fois de se référer au droit de représentation exclusive du peuple allemand par la République fédérale, il n'en écarte pas moins formellement l'idée d'une reconnaissance « de droit international » de la RDA.

Ainsi définie, cette politique reste orientée dans ses grandes lignes vers les mêmes objectifs que ceux qui avaient été tracés au mois d'octobre. Il s'agit toujours de rechercher une normalisation avec l'Est. La reprise des conversations avec Moscou sur la renonciation à la force doit permettre de sonder les dispositions de l'URSS à accepter un accord sur ce point sans qu'il soit assorti de toutes les préconditions auxquelles il était lié jusque là.

[1] Cette note est rédigée par Yves Pagniez, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur (Europe centrale) à la direction des Affaires politiques du Département depuis août 1967.

[2] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 277.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

En même temps, et sous le couvert de cette négociation qui peut servir d'exemple et de caution, la République fédérale a pris de premiers contacts avec Varsovie en vue d'entretiens où pourrait notamment être évoquée la question de la frontière Oder-Neisse. Enfin, M. Ahlers[1] a annoncé le prochain envoi à Pankow d'une lettre offrant l'ouverture d'un dialogue.

Derrière cette continuité dans la poursuite d'un dessein dont les contours se précisent peu à peu, on n'en constate pas moins quelque hésitation sur le plan tactique. L'initiative de M. Ulbricht[2], adressant à M. Heinemann[3] un projet de traité et posant ainsi d'un coup l'ensemble des problèmes, paraît avoir quelque peu surpris les services fédéraux et le gouvernement qui se sont livrés dans les derniers jours à un réexamen de leurs positions. On s'est d'abord interrogé sur l'interprétation de l'attitude respective des différents pays de l'Est. Quelle a été la substance de leurs entretiens des 3 et 4 décembre à Moscou[4] ? De quelle latitude disposent-ils pour négocier individuellement avec Bonn ? Dans quelle mesure y a-t-il unité de vues entre la RDA et les autres membres du Pacte de Varsovie, notamment l'Union soviétique ?

Il semble que l'analyse des Allemands, qui comporte encore beaucoup de points d'interrogation, soit schématiquement la suivante : la lettre de M. Ulbricht à M. Heinemann répond à son souci de tenir compte du désir général de négociation avec Bonn et du préjugé favorable dont bénéficie à l'Est le gouvernement Brandt et en même temps à son intransigeance plus affirmée que jamais à l'égard de la République fédérale. En proposant un projet de traité, il pouvait prétendre qu'il offrait le dialogue, mais en y incluant un catalogue d'exigences aussi rigoureuses, il souhaitait provoquer une réponse négative de Bonn dont il pourrait ensuite tirer argument pour dissuader les autres pays de l'Est de se laisser prendre aux séductions de la négociation avec la République fédérale. Quant à l'attitude très ferme, adoptée par M. Gromyko dans ses trois conversations avec M. Allardt[5], on s'interroge à l'*Auswartiges Amt* sur le point de savoir s'il s'agit d'une position de départ ou d'exigences définitives et certains, comme le directeur de cabinet de M. Brandt, affirmaient très récemment encore avoir des raisons sérieuses de penser qu'il existait des divergences entre Moscou et Pankow.

[1] Conrad Ahlers, chef de l'office de presse et d'information et porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne depuis 1969.

[2] Walter Ulbricht, secrétaire général du comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) depuis 1950, président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis le 12 septembre 1960.

[3] Gustav Heinemann, président de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er juillet 1969.

[4] Les 3 et 4 décembre 1969 se tient à Moscou une conférence « au sommet » des pays membres du pacte de Varsovie consacrée à la sécurité européenne. À son issue est publié un communiqué renouvelant la proposition de conférence avec les pays d'Europe occidentale, demandant une reconnaissance des frontières européennes, y compris la frontière Oder-Neisse et constatant l'apparition en République fédérale allemande de « tendances orientées vers la politique réaliste de coopération ».

[5] Le 8 décembre 1969, Helmut Allardt, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou depuis mai 1968, entame une série d'entretiens avec Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

Cette analyse explique la tactique finalement arrêtée. Après avoir cherché à limiter le champ de la conversation germano-soviétique, si possible au thème de la renonciation à la force *stricto sensu*, on souhaite aujourd'hui évoquer aussi avec M. Gromyko les questions sur lesquelles Pankow se montre intraitable. À l'égard de la RDA, les conceptions ont également évolué. On avait d'abord songé à élaborer du côté ouest-allemand un contre-projet de traité dont on soumettrait peu à peu les éléments aux Allemands de l'Est. On y a maintenant renoncé pour ne pas fournir à Pankow de prétexte à refuser la conversation et l'on s'oriente à la fois vers la reprise des négociations techniques sur les transports et les postes, et, dans le domaine politique, vers des échanges de vues limités à quelques grands principes, tel celui de l'unité de la nation allemande auquel M. Ulbricht avait naguère donné son adhésion. Quant à la négociation avec la Pologne, le gouvernement de Bonn va proposer qu'elle s'ouvre à Varsovie au début de février, au niveau des secrétaires d'État, mais il ne semble pas pressé d'aborder le fond des problèmes et notamment celui de la frontière Oder-Neisse.

L'appréciation portée par Bonn sur la politique est-allemande correspond dans ses grandes lignes à celle que nous formulons de notre côté. L'attitude de M. Ulbricht paraît largement motivée par sa crainte des conséquences que pourrait avoir une éventuelle normalisation des rapports entre les deux Allemagne et, de ce fait, par son désir de hausser les enchères. Les références que l'on a trouvées récemment dans la presse de Pankow à une incompatibilité entre les accords de Paris[1] et une politique authentiquement inspirée des accords de Potsdam[2] procèdent de la même tendance et amorcent ce qui pourrait être l'étape suivante des exigences de M. Ulbricht tendant à obtenir un relâchement des liens qui unissent la République fédérale aux pays occidentaux.

En dépit de la différence de ton entre la presse de Pankow et celle de Moscou ou de Varsovie, il serait sans doute erroné de penser que les dirigeants est-allemands mènent en cette matière une politique autonome qui différerait de façon sensible de celle de Moscou ou des autres pays de l'Est. Les journaux soviétiques ont formellement apporté leur appui au projet de traité inter-allemand proposé par Pankow et M. Ulbricht a affirmé, le 19 janvier, que l'unanimité s'était faite lors de la dernière conférence de Moscou sur un traité entre la RDA et la République fédérale d'Allemagne fondé sur la reconnaissance en droit international. Enfin, le premier secrétaire du SED a indiqué qu'à ses yeux la conclusion d'accords sur le non-recours à la force entre les États socialistes et la République fédérale était une affaire concernant l'ensemble des États socialistes. La RDA attendra

[1] Signés le 23 octobre 1954 par la France, le Royaume-Uni, le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne, les accords de Paris sont un traité validant l'entrée de la RFA dans l'OTAN et mettant fin au régime d'occupation auquel elle était soumise. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1954, n°s 298 et 305.

[2] Signés le 2 août 1945 par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, les accords de Potsdam posaient en principe le maintien de l'unité de l'Allemagne et organisaient sa démilitarisation.

donc, avant d'y procéder elle-même, le résultat des négociations entre Bonn et Moscou.

Les résultats de la rencontre de Moscou se précisent ainsi peu à peu : les pays du Pacte de Varsovie ont bien obtenu une certaine latitude pour des conversations bilatérales avec Bonn. Mais, comme nous l'ont indiqué les Polonais, ces conversations devront se limiter aux problèmes qui concernent directement chacun d'entre eux. Même si une telle négociation progresse favorablement, elle ne pourra en tout cas pas conduire à une normalisation complète des rapports avec Bonn sans que les autres ne soient également parvenus au même point. En particulier, les États intéressés ne pourront décider seuls de nouer des relations diplomatiques avec Bonn et, si la thèse que vient de développer M. Ulbricht se confirme, ils ne pourront pas non plus signer seuls des accords de renonciation à la force avec la République fédérale. Peut-on dans ces conditions attendre des Polonais qu'ils exercent sur les Allemands de l'Est une pression pour les inciter à se montrer moins intransigeants à l'égard de Bonn ? On peut en douter. En effet, s'ils sont intéressés à pouvoir régler avec la République fédérale leurs propres problèmes et notamment celui de leur frontière occidentale, leurs intérêts n'en coïncident pas moins avec ceux de M. Ulbricht pour chercher à éviter à tout prix le risque d'un rapprochement et à plus forte raison d'une réunification des deux États allemands.

Sans avoir perdu l'espoir de réaliser quelques progrès dans la mise en œuvre de leur *Ostpolitik*, les dirigeants de Bonn sont maintenant conscients qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine et M. Brandt ne l'a pas caché à ses auditeurs. Il n'y aura pas de dégel soudain et ce que le gouvernement fédéral peut espérer de mieux dans l'immédiat, c'est d'entamer ou de poursuivre la discussion. Il n'en témoigne que plus d'intérêt pour des entretiens de portée plus limitée comme les conversations avec Pankow sur les postes et les transports et la négociation que les Alliés doivent avoir avec Moscou sur Berlin. La question des liens entre les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale et le *Bund* et surtout celle de la capacité du gouvernement fédéral à traiter de problèmes concernant Berlin avec la RDA restent, de ce fait, des points controversés sur lesquels nous devrons parvenir dans les prochaines semaines à une position commune au groupe de Bonn[1].

(*Europe, Allemagne, RFA, 1944-1970, n° 1645*)

[1] Créé en 1955, le « groupe de Bonn » est une structure informelle réunissant des diplomates américains, britanniques, français et ouest-allemands et permettant d'échanger des informations et d'harmoniser les positions de chacun sur les questions pratiques ayant trait à Berlin et à l'Allemagne dans son ensemble.

39

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Tchad

N. nº 34/DAM

Paris, 22 janvier 1970.

En mars 1969[1], la France a décidé d'intervenir au Tchad pour y réorganiser l'administration et aider l'armée à rétablir l'ordre. Cet effort a déjà produit certains fruits, mais il doit être poursuivi pour obtenir une amélioration durable de la situation.

Pour des raisons politiques évidentes, il n'est pas possible d'abandonner le Tchad, le seul problème étant pour nous de savoir comment l'aider au moindre prix et avec toute l'efficacité possible. Il convient donc de renforcer notre assistance militaire et administrative en même temps que de maintenir l'effort d'investissement du Fonds d'aide et de coopération et l'aide budgétaire apportée au gouvernement tchadien.

1. *Assistance militaire* :

Il est important que nous puissions retirer nos forces du Tchad mais il faut pour cela que l'armée tchadienne soit capable de prendre leur relève. Cette armée, qui compte actuellement 7 260 hommes (outre les supplétifs) a besoin d'être instruite et encadrée. Le secrétaire d'État à la coopération propose, à cette fin, de porter l'effectif de notre assistance militaire de 350 actuellement à 618 en 1970 et 665 en 1971, soit une augmentation de 315 (31 officiers et 284 sous-officiers). Les crédits nécessaires à l'assistance militaire en personnel seraient de 34,2 millions en 1970, et de 37,9 millions en 1971.

D'autre part, il est nécessaire de livrer à l'armée tchadienne du matériel destiné, en particulier, à lui donner la mobilité nécessaire, au prix de 21,5 millions en 1970 et 11,5 millions en 1971.

2. *Assistance administrative*[2] :

Le secrétaire d'État propose que les effectifs de la mission de réforme administrative dirigée par le gouvernement Lami, soient portés de 29 à 58 ;

[1] Lors de la réunion tenue sur le Tchad, le 12 mars 1969, chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Yvon Bourges, avant son voyage à Fort-Lamy les 15-18 mars, un plan de redressement de la situation tant civile que militaire est élaboré pour être proposé au président Tombalbaye.

[2] Au cours de son séjour au Tchad du 6 au 9 janvier 1970, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, examine avec le gouverneur Lami la situation de l'administration dans le pays, et fixe de nouveaux objectifs au chef de la MRA (Mission pour la réforme administrative). Le point de la situation, les objectifs et les décisions prises sont résumés dans la note du 15 janvier 1970, non publiée. Les difficultés rencontrées par la MRA, des questions de personnalités conduisent au remplacement du gouverneur Lami par M. H. Paillard, administrateur en chef

il est prévu que son fonctionnement coûtera 7,3 millions en 1970 et 6,2 en 1971. En outre, l'effectif de l'assistance technique civile serait porté de 640 en 1970 à 670 environ en 1971 ; les dépenses prévues pour cette assistance s'élèvent à 29,1 millions en 1970 et 30 millions en 1971.

3. *Fonds d'aide et de coopération*[1] :

Le secrétaire d'État propose que les crédits destinés au FAC soient portés de 20,1 millions en 1970 à 22,2 millions en 1971.

4. *Aide budgétaire* :

Elle devait s'élever à 12 millions en 1970, mais le secrétaire d'État propose qu'elle soit portée à 50 millions ; le montant de cette aide pour 1971 n'a pas encore été chiffré.

Le total des dépenses prévues s'élève ainsi à 162,3 millions en 1970 (dont 64,4 millions à trouver, ainsi qu'il ressort du tableau ci-joint), et à 107,9 millions en 1971 (compte non tenu, dans ce dernier cas, de l'aide budgétaire).

Ces chiffres sont élevés, mais il faut noter qu'une partie seulement de ces dépenses constitue une aide exceptionnelle.

Bien que le partage soit difficile à faire, on peut considérer que les dépenses normales d'assistance (sans compter l'aide budgétaire) auraient atteint quelque 72 millions en 1970 et 74 millions pour 1971. Le montant des dépenses exceptionnelles apparaît alors comme étant d'environ 90 millions au plus en 1970, et de 34 millions (compte non tenu de l'aide budgétaire) en 1971.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad 1970-1972, situation générale, nº 35)

de la France d'Outre-Mer, en mai 1970, pour assurer l'intérim du poste de chef de la MRA. Sur ce sujet, se reporter aux lettres de M. Yvon Bourges adressées respectivement au président Tombalbaye, à l'ambassadeur de France à Fort-Lamy, le 30 avril 1970, ainsi qu'au gouverneur Lami le 4 mai 1970. Ces documents ne sont pas publiés.

[1] Le Fonds d'aide et de coopération (FAC) a été créé en 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'Outre-Mer africains et malgache pour contribuer à aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits du Fac sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du Fac-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du Fac-intérêt général, ne font pas l'objet de conventions.

40

M. DURAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. N° 64/EU. *Athènes, 23 janvier 1970.*

De la question royale

La visite que Mgr Makarios a faite à Rome au roi Constantin[1] après son séjour à Athènes (ma communication du 19 janvier)[2] a, comme il fallait s'y attendre, suscité un certain nombre de spéculations sur la teneur des entretiens qu'ont eus le Roi et L'Ethnarque.

La plupart des observateurs ont d'abord noté – sans qu'un démenti officiel ou officieux soit venu les contredire – que le Président de la République cypriote voulait à la fois connaître l'opinion du Roi au sujet de la situation à Chypre et le mettre au courant des entretiens qu'il venait d'avoir à ce sujet avec M. Papadopoulos et M. Pipinellis.

Mais, à en croire certains, l'objet essentiel de la conversation n'était pas l'affaire de Chypre. Ainsi, le quotidien *Ethnos* (un des journaux qui expriment les vues de l'Union du Centre)[3] fait état d'informations en provenance de Nicosie, selon lesquelles l'Ethnarque se serait rendu à Rome exposer au roi Constantin les conditions de la démocratisation du régime et pour lui proposer – de la part du gouvernement – de revenir en Grèce. La majorité des autres quotidiens grecs, après avoir signalé sous de larges manchettes les entretiens de Rome, ont mis en relief – mais sans les prendre à leur compte – les informations parues dans certains quotidiens cypriotes et selon lesquelles l'Ethnarque aurait transmis au souverain les conditions mises par M. Papadopoulos à son retour en Grèce.

[1] Le roi Constantin de Grèce et sa famille se retirent à Rome dans la nuit du 13 au 14 décembre 1967, suite à l'échec du contrecoup d'État du 13 décembre. Mgr Makarios se rend à Rome, le 18 janvier 1970.

[2] Le télégramme d'Athènes n°s 22 à 26 du 19 janvier 1970 relate l'entretien tenu entre le ministre grec des Affaires étrangères, M. Panayotis Pipinellis, et l'ambassadeur de France, M. Bernard Durand, à la suite de la visite de Mgr Makarios à Athènes, le 16 janvier. Parmi les principaux sujets abordés figurent la poursuite des négociations entre les communautés chypriote-grecque et chypriote-turque, les difficultés rencontrées par suite de l'agitation entretenue par les éléments extrémistes de la communauté chypriote-grecque, l'appui moral et le soutien du gouvernement grec pour les mesures que l'Ethnarque serait amené à prendre en vue de rétablir l'ordre.

[3] L'Union du centre, constituée en septembre 1961, composée par la réunion de neuf formations préexistantes, venues d'horizons très divers dans le seul but de chasser la droite caramanliste du pouvoir, était une construction hétéroclite et divisée. Georgios Papandréou, né en 1888, en est le *leader*, et l'unité du parti tient tout entière dans la personne de son chef. L'Union du centre arrive au pouvoir à la suite des élections de 1963 mais cède la majorité en 1965 à la suite d'une série de scandales politiques et militaires. La crise qui s'ensuit favorise l'avènement au pouvoir de la dictature des colonels en avril 1967. Georgios Papandréou est arrêté, placé en résidence surveillée et meurt en novembre 1968. Sur l'Union du Centre, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 38/EU du 20 janvier 1967, qui en reprend l'historique, les composantes, les tiraillements entre les diverses personnalités, les scandales, la rupture entre Georgios et Andreas Papandreou, entre le père et le fils.

Les démentis ne se sont pas fait attendre.

– Mgr Makarios lui-même, de retour de Rome, ayant été interrogé le 19 janvier à Nicosie sur le point de savoir s'il avait joué un rôle de médiateur entre le Roi et le gouvernement grec, aurait répondu : « Je ne peux pas dire que j'ai agi en médiateur, bien que je l'eusse fait avec plaisir si cela dépendait de moi ».

– Le même jour, mais de façon encore plus nette, le vice-Président du Conseil, M. Pattakos[1], en réponse à une question posée par un journaliste grec lors de sa conférence de presse hebdomadaire, a qualifié les informations dont il s'agit de « tout à fait inexactes ».

– Enfin, le quotidien *Nea Politia*[2], organe quasi officieux du régime, consacrait le 20 janvier un large éditorial à expliquer pourquoi ces démentis « catégoriques » n'étaient même pas nécessaires pour qui connaissait bien le problème. Selon ce journal, en effet, les médiations et les négociations secrètes ne se conçoivent que dans des cas où il existe pour les deux parties une marge de manœuvre et de compromis. Or, souligne *Nea Politia*, tel n'est pas le cas dans cette affaire. M. Papadopoulos a en effet exposé à plusieurs reprises et de façon nette et claire la position de la Révolution à l'égard du problème causé par le départ du Roi. *Nea Politia* va encore plus loin : non seulement le gouvernement n'avait aucune raison en l'espèce de confier à un tiers le soin de transmettre un message au Roi, mais, dans quelque domaine que ce soit, il n'a à rechercher une médiation, puisque ce terme implique la négociation et le compromis.

S'il faut se garder d'avoir en Grèce, peut-être plus encore qu'ailleurs, une foi absolue dans les démentis officiels, il est évident qu'on ne voit pas très bien comment, dans la conjoncture actuelle, M. Papadopoulos aurait pu demander à Mgr Makarios de jouer les médiateurs afin de faciliter un retour du Roi. Il me revient en effet de plusieurs côtés qu'à l'intérieur du gouvernement, et peut-être plus encore au sein de la junte, la majorité est pour le moment fermement opposée au retour du souverain.

Même dans l'hypothèse où, influencé par M. Pipinellis, il souhaiterait qu'il soit mis fin à l'exil du Roi, le Premier ministre ne serait donc pas en mesure de faire revenir en Grèce le souverain sans soulever des remous parmi ses meilleurs soutiens. Quant au Roi, il m'a dit très nettement, lorsqu'il m'a reçu en décembre dernier[3], qu'il n'accepterait de reprendre sa place dans son pays que si certaines conditions posées par lui étaient remplies.

(Europe, Grèce, 1961-1970, politique intérieure, 1970, n° 206)

[1] Stylianos Pattakos est un des principaux membres de la junte militaire qui prit le pouvoir le 21 avril 1967. Il est ministre de l'Intérieur depuis le 21 avril 1967 et vice-Premier ministre de Grèce depuis le 13 décembre 1967. Pattakos appartient au mouvement de l'église orthodoxe grecque intégriste, Zoï.

[2] *Nea Politia* est né à la fin de 1968. Il est le véritable organe du gouvernement, sinon du Premier ministre.

[3] À ce sujet, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 1112/EU du 5 décembre 1969, qui rapporte la visite, à Rome, au roi Constantin de Grèce de l'ambassadeur de France, M. Bernard Durand.

41

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 139 à 142 *Bangui, 24 janvier 1970.*
(*Reçu* : le 26, 9 h. 24).

Réservé.

Aspect politique de l'affaire des diamants

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

L'échec de ce premier contact était prévisible. Sur le plan technique, le terrain n'était pas préparé et ne possédant aucun élément lui permettant de discuter avec ses ministres, le général Bokassa a préféré s'esquiver, livrant ainsi les dirigeants de Centramines aux mains de ceux qui veulent les éliminer définitivement. Un des Libanais, membre du conseil d'administration de la Centradiam[2], présidée par M. Kombot-Naguemon, ne déclarait-il pas récemment : « Nous avons chassé les Français, ils ne reviendront plus ».

Il ne faut pas méconnaître l'enjeu politique de l'affaire. Un éventuel contrôle de l'exploitation des mines de diamants par les Libanais qui se trouvent liés aux éléments les plus progressistes du cabinet, signifierait en effet la victoire de ces derniers. Ils disposeraient ainsi des larges ressources financières qui leur font actuellement défaut pour développer leur propagande, distribuer des prébendes, organiser des équipes, tout ceci en vue de neutraliser le général Bokassa considéré comme conservateur et par trop favorable à la France.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer qu'une certaine dualité se faisait jour dans la politique extérieure de la RCA. On peut déjà percevoir les initiatives inspirées par M. Kombot-Naguemon qui a pris notamment des contacts avec tous les pays de l'Est lors de son passage à l'ONU, et les

[1] Le télégramme de Bangui nos 135 à 138 du 24 janvier 1970 informe Paris de l'échec du premier contact qui devait avoir lieu entre le président Bokassa et MM. Jolis et Lefevre, dirigeants de Centramines, le matin du 24 janvier à 9 h., prévu pour répondre aux ouvertures faites par le chef de l'État centrafricain, le 1er janvier, et connaître les intentions de son gouvernement. En fait, ils sont reçus, non par le président Bokassa, mais par des Ministres qui se refusent au dialogue, et l'audience fut levée sans conclusions.

[2] En mars 1969, une société privée, Centradiam S.A au capital de 5 millions de F CFA, fait son apparition dans le secteur diamantaire. Cette société est fondée par le ministre centrafricain des Affaires étrangères, M. Nestor Kombot-Naguemon, par le général Bokassa, et par M. Bernard-Christian Ayandho, ministre du Plan et de la Coopération depuis 1969, nommé ministre de l'Industrie, des Mines et de la Géologie depuis le 4 février 1970. Nestor Kombot-Naguemon est nommé ministre des Affaires étrangères le 17 septembre 1969. Il est le chef de file des jeunes nationalistes progressistes, ancien militant communiste. Il préside la délégation centrafricaine à l'Assemblée générale des Nations unies qui se tient de septembre à décembre 1969.

initiatives du Président toujours marqué par son passé d'officier français et par son refus de l'aventure.

Certes, le chef de l'État s'est lui-même isolé en décourageant les quelques éléments modérés de son gouvernement qui se pliaient difficilement à son style et à ses humeurs, mais s'il ne parvient pas à redresser l'état de choses actuel, à éliminer les Coréens du Nord qui assurent probablement la liaison avec Brazzaville, à empêcher la formation au sein du gouvernement d'un noyau de ministres décidés non pas à monter un coup d'État mais à exercer progressivement un contrôle de toutes ses activités, il se trouvera finalement dessaisi de ses pouvoirs. Plus habile à faire le gendarme qu'à dénouer les intrigues, la partie lui sera d'autant moins aisée à jouer que de très sérieux problèmes financiers aggraveront le malaise politique. Cependant, on doit espérer que sa méfiance instinctive et que les quelques conseils susceptibles de lui être prodigués, lui éviteront de laisser se développer un processus encore très timidement engagé.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

42

M. Georgy, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 48 à 55. *Tripoli, 26 janvier 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 23 h.)

Je me suis entretenu avec le colonel Khadafi[1] de l'ensemble des relations franco-libyennes et de l'avenir de notre coopération.

En ce qui concerne les rapports entre nos deux pays, m'a dit le chef de l'État, je fonde beaucoup d'espoir sur leur développement. Il faut cependant qu'on n'en reste pas aux paroles. Nous savons que la France a des préoccupations multiples et politiques complexes, mais elle doit savoir que nous n'avons à son égard que des dispositions favorables. Il va de soi que l'avenir de notre collaboration dépendra de la politique que votre pays poursuivra à l'égard de nos problèmes et de l'appui qu'il nous apportera pour les résoudre. Dans l'immédiat le Colonel souhaite que la mission d'experts économiques[2] que nous nous proposons d'envoyer arrive à Tripoli

[1] Le colonel Khadafi est Premier ministre et ministre de la Défense de la République libyenne depuis le coup d'État de 1969 – Voir plus loin la note de la Direction d'Afrique du Nord du 26 mars 1970.

[2] Au mois de décembre 1969, le gouvernement libyen demande l'envoi en Libye d'une mission d'experts, au plus haut niveau, en vue de déterminer, en liaison avec le gouvernement libyen, dans chaque domaine de l'activité nationale, la part que pourrait prendre la France dans l'exécution des projets de la jeune république (Télégramme de Tripoli n° 598 du 22 décembre 1969 – Ly-6-4 – non publié). La France répond en dressant la liste des secteurs d'activités susceptibles d'intéresser

le plus rapidement possible. Les dispositions d'accueil sont prises et l'étude des problèmes concrets pourra commencer immédiatement.

Abordant ensuite le domaine politique le chef de l'État évoqua l'affaire des « *Mirage* »[1] et les remous provoqués dans l'opinion internationale.

« Je voudrais attirer votre attention sur les points suivants : des propagandes hostiles, en particulier les Anglais et Américains, s'attachent actuellement à brouiller les relations entre la France et la Libye en prétendant que les avions que vous nous livrerez seront immédiatement cédés à l'Égypte. C'est une calomnie qui nous irrite et nous nuit. Je souhaite que tout soit fait pour en prouver le caractère diffamatoire et mensonger. Je crois que le meilleur moyen est de hâter la prise en charge par la Libye elle-même des appareils que nous vous achetons afin de prouver que c'est bien pour sa seule armée et sa propre défense qu'elle se les ait procurés.

Ceci m'amène, a poursuivi le Colonel, à demander à la France d'entreprendre le plus tôt possible la formation du personnel destiné à l'utilisation et à la maintenance des *Mirage*. J'attache à cette affaire une importance essentielle et je souhaiterais que le gouvernement français sache que je vous ai fait part de mon désir avec une insistance personnelle.

De notre côté nous nous préoccupons de choisir les éléments susceptibles de recevoir la formation voulue. Il y a actuellement le personnel déjà formé à l'étranger ou en cours de formation dont cinq aux États-Unis qu'il faudra reconvertir. Pour ceux qui partent de zéro nous nous préoccupons de recueillir les candidatures de jeunes ayant déjà atteint un certain niveau d'études et si possible ayant fait des études universitaires ou techniques supérieures.

Nous sommes prêts à les mettre en route dans les meilleurs délais mais cela dépend des dispositions que la France prendra pour les accueillir. Étant donné le déchet considérable de la sélection, je souhaite que l'on aborde le plus rapidement possible ce problème de formation.

La conversation s'étant orientée vers la politique arabe de la France et ses perspectives d'avenir, le Colonel me demanda quelques éclaircissements supplémentaires sur l'affaire des vedettes israéliennes[2] puis évoqua la prochaine rencontre du Caire[3] où les moyens d'intensifier les relations entre la France et les pays arabes seront certainement évoqués ».

la Libye et demande que soit mise sur pied une commission d'accueil (Dépêche de Tripoli n° 42/DE du 12 janvier 1970). La composition de la délégation, une quinzaine de fonctionnaires conduits par J.P. Brunet, directeur des Affaires économiques au Département, sera arrêtée fin janvier (Télégramme de Paris n° 75 du 31 janvier 1970).

[1] Un accord de vente d'armement est conclu par Michel Debré le 26 novembre 1969. Il porte essentiellement sur la vente de *Mirage* livrables entre 1970 et 1974 (et surtout sur les deux années 1973 et 1974). Une clause du contrat prévoit que la Libye ne devra pas rétrocéder ces avions à une puissance étrangère. Cependant l'opinion internationale s'inquiète d'une éventuelle rétrocession à la RAU.

[2] Au sujet des vedettes, voir plus haut le télégramme circulaire n° 2 du 2 janvier 1970.

[3] Le deuxième sommet tripartite est prévu au Caire en février 1970 entre l'Égypte, la Libye et le Soudan. La première rencontre tripartite a eu lieu fin décembre 1969. (Voir *D.D.F.* 1969-II).

L'impression que je retire de cet entretien de plus d'une heure est que mon interlocuteur a pris plus d'assurance au cours des derniers mois. Certes, il reste toujours en bon bédouin un peu taciturne et méfiant mais il parle plus volontiers qu'auparavant en pesant ses mots et avec d'autant plus d'aisance et de clarté que le problème lui est familier.

Quand on aborde les questions de politique internationale, il devient laconique et embarrassé, se réfugiant dans des formules empruntées et un idéalisme candide. L'unité arabe, la question palestinienne, l'amitié pour le président Nasser, l'affirmation nationale lui tiennent lieu, pour le moment, de philosophie et de programme. Mais il est probable que l'expérience aidant, sa vision manichéenne d'un monde divisé entre amis et ennemis des Arabes se teintera promptement de réalisme et que les difficultés proprement libyennes hâteront sa maturité.

(Collection des télégrammes, Tripoli, 1970)

43

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. n°s 36 à 47. *Paris, 27 janvier 1970, 20 h 47.*

Élargissement de la Communauté

À partir des réflexions que vous avez bien voulu communiquer au Département, les points suivants pourraient être évoqués au cours des premières discussions de votre comité[1] sur les problèmes institutionnels de l'élargissement.

1) *Commission*.

Le système actuel essaie de concilier la désignation des commissaires sur une base nationale et leur indépendance. Il ne semble pas que nous devrions rechercher la modification de ces deux principes. La formule qui consisterait à prévoir l'attribution d'un siège de commissaire pour plusieurs petits États peut donc difficilement être envisagée dans la mesure où elle altérerait sur un point fondamental la nature de la Commission.

Si chaque État doit pouvoir disposer d'un commissaire de sa nationalité, il n'est pas possible, en revanche, de se limiter à une transposition pure et simple du Traité (article 10 du Traité de fusion)[2] qui stipule qu'aucun État

[1] Le comité des représentants permanents des États membres auprès des Communautés européennes.

[2] Le traité du 8 avril 1965 sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes est entré en vigueur le 1er juillet 1967.

ne peut avoir plus de deux nationaux au sein de la Commission. Ceci conduirait, en effet, à une Commission de quatorze membres dans laquelle les commissaires ressortissants d'États de petite et moyenne importance jouiraient d'une influence beaucoup plus grande que ce n'est le cas actuellement et d'autant plus disproportionnée que la Commission prend ses décisions à la majorité simple. Il importe par conséquent de corriger sur ce point les dispositions du Traité.

Diverses formules peuvent être envisagées dans ce sens. Celle que vous suggérez d'une Commission de 18 membres (3 pour les grands pays, 1 pour les autres) mérite d'être approfondie. Sans doute présente-t-elle quelques inconvénients : elle réduit sensiblement le poids relatif de la Belgique et des Pays-Bas par rapport à la situation actuelle mais celle-ci ne peut de toutes façons être maintenue. Elle peut compliquer le fonctionnement de l'institution mais il n'est sans doute pas impossible d'y remédier par des méthodes de travail appropriées et par une réforme de la structure des services.

Il est vrai qu'on pourrait également songer à introduire en faveur du président et des vice-présidents une pondération des voix de manière à assurer un meilleur équilibre entre les grands États et les autres. Une telle formule risque cependant de soulever des objections de principe plus graves encore que la précédente.

2) *Le Conseil.*

S'agissant du vote à la majorité simple, l'application des règles actuelles permettrait en théorie aux six petits États d'imposer leur décision aux quatre grands pays. Bien que la procédure du vote à la majorité simple soit assez peu utilisée, il convient d'éviter cette situation, soit en demandant que deux grands États au moins figurent dans la majorité pour qu'une décision soit valable, soit en faisant une place à la pondération dans le calcul de cette majorité. On pourrait imaginer par exemple que celle-ci soit atteinte si elle représente la moitié des États membres et la majorité des voies pondérées.

La majorité qualifiée est devenue de règle dans le Marché commun depuis la fin de la deuxième étape de la période de transition[1]. En fait, elle a été peu appliquée au Conseil où il est souhaitable que les décisions importantes continuent à être prises d'un commun accord. Elle joue par contre fréquemment dans les comités de gestion dont l'importance va croissant.

Pour déterminer cette majorité, il convient en premier lieu de s'entendre sur la hiérarchie des États de la Communauté élargie. Il est clair, de ce point de vue, que l'entrée des quatre candidats[2] obligera à ajouter aux trois catégories d'États existant actuellement (grands États, États moyens, Luxembourg) une catégorie supplémentaire pour le Danemark,

[1] Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne dispose dans son article 8 § 1 que le Marché commun est progressivement établi au cours d'une période de transition de douze années, divisée en trois étapes, de quatre années chacune.

[2] Les 10 et 11 mai 1967, le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967.

la Norvège, et l'Irlande qui devraient se situer entre le Luxembourg et les deux autres pays du Benelux.

Il importe ensuite de déterminer une formule de pondération. Le système actuel est favorable aux pays du Benelux sans que cela présente, dans le cadre d'une communauté à Six, de réels inconvénients. Il n'en irait pas de même dans une communauté où le nombre des petits et moyens pays aurait doublé. Aussi est-on conduit à limiter leur poids relatif. À cet égard, deux formules peuvent être envisagées : l'une consiste à donner 7 voix aux grands pays, 3 à la Belgique et aux Pays-Bas, 2 au Danemark, à la Norvège et à l'Irlande, 1 au Luxembourg ; l'autre est de leur attribuer respectivement 8, 4, 2 et 1 voix. La première avantage les petits pays candidats, la seconde est légèrement plus favorable aux États du Benelux.

Il y a lieu, enfin, de fixer le niveau de la majorité qualifiée. Le système actuel est assez équilibré puisque :

– Pour obtenir la majorité, une proposition doit recueillir 12 voix, c'est-à-dire les deux tiers.

– Les trois grands États ne peuvent imposer leurs vues aux trois petits, sauf quand les décisions sont prises sur proposition de la Commission.

– Un grand État, s'il a l'appui de la Belgique ou des Pays-Bas, peut constituer la majorité bloquante.

Par ailleurs, les accords de Luxembourg[1] ont traité du cas des décisions particulièrement importantes.

Retrouver pareil équilibre dans une communauté élargie sera particulièrement malaisé. En effet, la formule suivant laquelle un grand État avec l'aide d'un État moyen ne pourrait être minorisé nous assurerait sans doute les mêmes garanties qu'actuellement, mais réduirait très sérieusement la portée du vote à la majorité qualifiée et, au moins au niveau des comités de gestion, rendrait difficile le fonctionnement des Communautés. Elle accroîtrait également le poids de l'Assemblée dans la procédure budgétaire telle qu'elle est maintenant envisagée[2]. D'un autre côté, fixer la majorité qualifiée aux deux tiers des voix nous exposerait, notamment dans les questions de politique commerciale et pour certaines questions agricoles, à ne pouvoir réunir la minorité bloquante, sauf si nous avions l'appui d'un des trois autres grands États. Le Royaume-Uni, qui pourra sans doute plus facilement compter sur le concours de certains petits pays, serait à cet égard mieux partagé que nous.

Toutes ces formules doivent donc être encore examinées avec la plus grande attention tant leurs implications sont importantes et il n'y a pas lieu, à ce stade, de vous engager dans un sens ou dans un autre.

3) *L'Assemblée.*

Il semble, en première analyse, qu'il ne serait pas nécessaire de modifier le nombre et la répartition des sièges des six États membres actuels. Les

[1] Le texte de « l'arrangement de Luxembourg » du 29 janvier 1966 est reproduit dans *D.D.F.* 1966-I, n° 75.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 293 à 304 du 8 février 1970.

pays du Benelux réunis y disposent, en effet, d'un nombre de sièges inférieur à celui d'un grand pays. On pourrait donc se borner à ajouter aux 142 membres actuels quatre nouvelles délégations nationales. Celle de la Grande-Bretagne devrait avoir la même importance que celle des grands pays et compter par conséquent 36 membres. Quant à l'Irlande, à la Norvège et au Danemark, il conviendrait de leur réserver une répartition intermédiaire entre celle de la Belgique ou des Pays-Bas (14 délégués) et celle du Luxembourg (6 délégués) soit probablement 10 sièges ou à la rigueur 12 sièges. Leur accorder la parité avec la Belgique et les Pays-Bas pourrait préjuger, au stade actuel, de la pondération à leur attribuer au sein du Conseil.

4) *Le comité économique et social.*

Une formule analogue devrait être recherchée pour cet organe de la Communauté.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

44

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE.

N. *Paris, 27 janvier 1970.*

Cher Monsieur le Président,

Vous m'avez écrit, le 6 décembre dernier[1], pour me faire part de la démarche du vice-président du comité militaire de libération nationale du Mali[2], dont les membres souhaitaient que vous appeliez mon attention sur les difficultés financières de leur pays. Vous avez tenu, dans cette circonstance, à me rappeler la solidarité qui unit le Mali et la Côte d'Ivoire sur le plan africain, notre commune appartenance à la zone franc et les risques que ferait courir à cette région de l'Afrique un échec des nouveaux dirigeants maliens[3].

Vous souhaitez que la France continue de leur apporter l'aide financière et l'assistance technique qui leur permettra de sortir de l'impasse où les errements de l'ancien régime ont conduit le Mali. Soyez assuré que je partage vos préoccupations et le gouvernement français est pleinement

[1] Cette lettre est publiée dans *D.D.F.* 1969-II, n° 355.

[2] Le vice-président du comité militaire de Libération nationale du Mali, constitué le 19 novembre 1968, est le lieutenant Baba Diarra.

[3] Allusion au régime mis en place le 19 novembre 1968, suite au coup d'État réalisé par un comité militaire de Libération nationale (CMLN), dirigé par le lieutenant Moussa Traore, qui renverse le président Modibo Keita, premier président de la République du Mali depuis le 22 septembre 1960. Voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 394, 397, 398.

conscient de la nécessité d'aider le nouveau gouvernement malien dans cette passe difficile, ainsi qu'en témoigne l'aide qu'il lui a déjà accordée[1].

Pour épargner à ce pays d'insurmontables difficultés de trésorerie, nous lui avons versé depuis la signature en 1967[2] de l'accord monétaire qui donnait à la monnaie malienne la garantie du Trésor français et permettait sa libre convertibilité, deux subventions de trois milliards de francs maliens chacune.

Bien que les modalités de l'aide française au Mali pour l'avenir n'aient pas encore été déterminées, je puis vous assurer que le gouvernement français est résolu à poursuivre ses efforts pour l'aider à sortir de la situation obérée dans laquelle il se trouve. Encore faut-il que, de son côté, le gouvernement malien prenne les mesures indispensables au redressement de l'économie et des finances du pays, comme il s'y était engagé en signant avec la France l'accord monétaire de 1967. Or, les actions entreprises par les autorités de Bamako dans ce domaine n'ont pas atteint les résultats souhaités. En particulier, la balance commerciale du Mali envers les pays à zone convertible continue à être fortement débitrice et la réorganisation des sociétés d'État tarde à se faire.

Nous avons, parfois, le sentiment que l'incontestable bonne volonté du comité militaire de libération nationale se heurte à l'opposition délibérée de quelques responsables et que la volonté de réforme demeure insuffisante dans certains milieux restés attachés aux anciennes méthodes.

Il y a là une situation qui, je dois vous le dire, inquiète profondément mon gouvernement, en raison même de l'importance des sacrifices qu'il a consentis jusqu'ici.

Connaissant la confiance qu'ont en vous les nouveaux dirigeants du Mali, et le poids que vos avis ont auprès d'eux, le gouvernement français apprécierait grandement toute intervention de votre part, en vue de les amener à tenir l'ensemble des engagements souscrits lors de la signature des accords franco-maliens de 1967.

Je vous remercie de tout ce que vous pourrez faire pour remédier à une situation qui nous préoccupe tous et je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et cordiale considération.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, questions économiques, 1970*)

[1] Voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 67 et 302.

[2] Les accords financiers franco-maliens ont été signés le 15 février 1967 et sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348. Venant en complément, l'accord établissant la libre convertibilité du franc malien et un accord de coopération monétaire entre la France et le Mali sont signés à Paris le 19 décembre 1967. Ces accords sont entrés en vigueur le 28 mars 1968. Voir *D.D.F.* 1967-I, n° 98, *D.D.F.* 1968-I, n° 56.

45

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 367 à 383[1]. *Londres, 28 janvier 1970.*

(*Reçu* : 21 h. 18).

Visite de M. Schumann à Londres

Les entretiens que le Ministre a eus à Londres avec M. Stewart[2] et avec M. Wilson[3] ont porté sur les sujets suivants : Moyen-Orient, Afrique, Europe.

I. *Moyen-Orient*

A) *Crise israélo-arabe*

M. Stewart a souligné l'importance qu'il y avait à se mettre d'accord à Quatre pour donner des directives à M. Jarring[4] et lui permettre de reprendre sa tentative de médiation sinon la tension actuelle risquait d'aboutir à une reprise des hostilités. Les Russes avaient peut-être intérêt à prolonger l'état actuel de tension mais ce n'était pas l'intérêt des Occidentaux.

Le Royaume-Uni partageait à peu près les vues des États-Unis sur la nature des directives à établir pour M. Jarring. M. Stewart avait étudié notre projet de directives pour le règlement israélo-jordanien : il trouvait que nos propositions sur « l'engagement de paix » étaient trop générales et devraient être précisées. Il a fait valoir à l'appui de cette observation que les États arabes pouvaient se contenter d'une paix incertaine et s'exposer à une nouvelle défaite tandis qu'Israël ne pouvait prendre le risque de perdre une guerre dont l'aboutissement serait sa destruction.

M. Schumann a tenu à rendre hommage au geste courageux que représentait de la part des États-Unis leur dernier projet[5]. Nous aurions pour

[1] Ce télégramme est signé par Geoffroy Chodron de Courcel, ambassadeur de France à Londres depuis le 16 mars 1962.

[2] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* du 16 mars 1968 au 19 juin 1970.

[3] Harold Wilson, Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[4] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies depuis le 23 novembre 1967.

[5] Le 9 décembre 1969, le secrétaire d'État américain William Rogers présenta un plan de paix pour la Proche-Orient. Celui-ci prévoit la conclusion d'un accord de non-belligérance entre Israël et l'Égypte, l'évacuation du Sinaï par les forces israéliennes, des modifications de frontières devant « se limiter aux modifications mineures indispensables à la sécurité mutuelle ». Des arrangements spéciaux concerneraient Charm-el-Cheikh et Gaza et seraient établis par des négociations directes entre Israël et l'Égypte. Quelques jours plus tard, le représentant de la France aux Nations unies présente un projet de règlement s'appliquant aux rapports d'Israël à la fois avec l'Égypte et avec la

notre part des amendements à proposer à ce texte, en particulier en complétant et précisant certaines de ses dispositions. Nous reconnaissions cependant qu'on ne pouvait espérer que les Américains aillent plus loin pour le moment. Mais il fallait également admettre qu'il était impossible pour les Russes d'accepter tel quel le projet américain.

Le Ministre a donc suggéré que les Quatre prennent les trois projets présentés tels qu'ils sont et relèvent les points sur lesquels il y a déjà accord entre eux. La publication d'un catalogue des points d'accord prouverait l'utilité de la concertation à Quatre. Sur la base d'un tel document, M. Jarring pourrait ensuite reprendre sa tentative de médiation. Une fois qu'il aurait discuté avec les parties intéressées, il pourrait se retourner vers les Quatre pour leur demander de reprendre leur concertation sur les points les plus difficiles.

M. Stewart n'a pas écarté cette suggestion. Il a émis l'opinion que le catalogue auquel on arriverait à Quatre serait probablement assez court. Il y aurait des difficultés à arriver à une rédaction commune sur chacun des points d'accord à moins de se contenter de beaucoup d'ambiguïtés.

Il a cependant retenu l'idée d'en discuter ces jours-ci à Washington au cours de la visite qu'il doit y faire avec M. Wilson[1].

B) *Libye*

Sur la situation générale en Libye, le secrétaire d'État au *Foreign Office* a exprimé une opinion relativement optimiste : bien qu'on ne sache pas exactement ce que représente le régime actuel de Tripoli[2], ni quel est son degré de solidité, il paraît plutôt désireux de s'orienter vers l'Ouest que vers l'URSS. Tout en exprimant le vœu de recueillir de la part de M. Schumann des précisions sur le contrat que nous avons conclu avec la Libye[3], M. Stewart a tenu à souligner que le gouvernement britannique n'avait pas sur cette affaire les mêmes opinions que celles qui ont été exprimées par la presse britannique.

M. Schumann a rappelé dans quelles conditions nous avions été amenés à conclure un contrat de vente d'avions avec la Libye : c'étaient les Libyens qui en avaient pris l'initiative en indiquant qu'ils avaient reçu des offres avantageuses de la part de la Russie mais qu'ils préféraient s'adresser à nous.

Le Ministre a précisé l'échelonnement des livraisons prévues qui repoussait aux années 1972 et 1973 la livraison du plus gros de la commande. D'ici là nous verrions comment évolueraient les Libyens et s'ils respectaient les garanties qu'ils nous avaient données de ne pas utiliser ou baser ces avions hors de la Libye. Il a fait valoir que nous avions tous intérêt,

Jordanie. Ce projet, assez proche du plan Rogers, prévoit toutefois un retour aux frontières de 1967 sans modification.

[1] Le 27 janvier 1970, le Premier ministre britannique rencontre à Washington le président des États-Unis.

[2] Sur le coup d'État du 1er septembre 1969 en Libye, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 180.

[3] Sur la vente de *Mirage* à la Libye, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 218.

y compris Israël, à ce que la Libye n'acquière pas des *Mig*. C'était aussi notre intérêt commun et celui du Maghreb de ne pas voir la Libye subir l'influence exclusive de Nasser[1]. N'y avait-il pas avantage dans ces conditions à concerter l'effort franco-britannique pour empêcher la Libye de tomber sous des influences dangereuses pour l'Occident ?

M. Stewart n'a pas nié qu'il y eût là un intérêt commun. Il s'est contenté d'exprimer en termes généraux l'inquiétude que pouvait susciter l'accroissement continu de fournitures d'armes au Moyen-Orient. Sur l'état des discussions en cours entre son gouvernement et la Libye, il a rappelé la dénonciation par celle-ci du contrat relatif à la fourniture d'un équipement de défense anti-aérienne. Les dirigeants libyens avaient cependant exprimé le désir de reprendre la conversation sur le contrat de fournitures de chars *Chieftain*[2] qui avait été conclu dans le passé par leur pays avec le gouvernement britannique.

La Grande-Bretagne a repris la conversation avec eux à ce sujet mais M. Stewart n'a pas précisé sur quelles bases. D'après certains éclaircissements qu'il a donnés ensuite dans un entretien privé, il a indiqué que la Grande-Bretagne était disposée à fournir des chars, mais d'un autre type que le *Chieftain* pour éviter d'être soumise à une pression de la part d'Israël pour obtenir des chars du même type. Sans doute s'agit-il, dans l'esprit des Britanniques, de fournir des chars *Centurion*[3], modèle dont ils ont déjà livré 200 exemplaires à Israël depuis la guerre des Six jours.

II. *Afrique*

Les entretiens sur l'Afrique ont été assez brefs. M. Stewart a évoqué le problème du Nigeria pour déplorer qu'il nous ait opposés et pour invoquer les efforts qu'aurait faits à plusieurs reprises le gouvernement britannique pour favoriser un compromis, constamment repoussé par Ojukwu[4]. Il a donné un bref aperçu de la situation présente dans les régions où l'on s'était battu et s'est référé au rapport de lord Hunt[5] pour confirmer qu'il n'y a pas eu de génocide, même s'il y avait des excès localisés.

Il a suggéré que puisque le Nigeria était maintenant un État unifié[6], on ne revienne pas sur le passé et que nos deux pays s'efforcent à l'avenir de concerter leurs politiques africaines.

[1] Abdel Gamal Nasser, président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[2] Le char *Chieftain* est un char d'assaut britannique de 55 t. armé d'un canon de 120 mm, conçu par la *Royal Ordnance Factory* et entré en service en 1966.

[3] Le char *Centurion* est un char d'assaut britannique de 43 t. armé d'un canon de 105 mm, produit de 1946 à 1962.

[4] Colonel Chukwu Emega Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ». En exil en Côte d'Ivoire depuis le 9 janvier 1970.

[5] Lord John Hunt, conseiller personnel du Premier ministre britannique, chargé de la question de la guerre civile au Nigeria depuis 1968. Il publie en 1970 : *Nigeria : the problem of relief in the aftermath of the Nigerian civil war : Report of Lord Hunt's Mission.*

[6] Le 15 janvier 1970 les combats ont cessé au Nigeria.

M. Schumann s'est déclaré d'accord pour que nous nous concertions à l'avenir pour rechercher une harmonisation de nos politiques africaines. Nos deux pays avaient intérêt à éviter l'extension d'influences comme celle de la Chine au Congo-Brazzaville ou de l'URSS au Nigeria.

Il a souligné cependant qu'en ce qui concerne le Nigeria, s'il n'y avait pas eu de génocide, la situation régnant au Biafra était effroyable. Il était donc vital de donner priorité avant tout à l'aide et aux secours aux populations affamées. Il a émis le vœu que l'ONU joue un rôle plus actif dans l'organisation des secours.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1944-1970, nº 267*)

46

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 467 à 475. *Washington, 28 janvier 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 23 h. 34).

Rien n'est changé dans les excellentes dispositions du président Nixon concernant le succès de la visite du Président de la République aux États-Unis le mois prochain. On nous demande même de ne point trop nous inquiéter de certaines déclarations faites ou qui pourront être faites concernant la situation au Moyen-Orient. Elles sont, nous dit-on, inspirées par des circonstances de pure politique intérieure.

Ceci dit, il est bien évident que ce succès, cette bonne atmosphère que l'on veut voir confirmée, ne peuvent s'inscrire en complet désaccord avec les manifestations et les aspirations de l'opinion publique. Ce qui sera vrai dans le bureau du Président doit avoir des prolongements au-delà. Le succès ne peut apparaître comme confidentiel, une façade prise au sérieux par les dirigeants mais dont on n'aura pu convaincre le pays.

Or, j'ai déjà souligné le ton de la presse, de la radio, de la télévision. Les organisations juives, malgré les précautions oratoires prises par leurs dirigeants entendent manifester leur déplaisir et le feront bruyamment surtout à New York. Il y a lieu ni de s'en épouvanter, ni encore moins de l'ignorer.

Cette atmosphère sera déplaisante pour le Président de la République. Elle le sera aussi pour le Président des États-Unis qui se sent indirectement visé.

Est-il possible de clarifier l'atmosphère, peut-il avant la fin de février intervenir un fait nouveau ?

Je pense à cet égard à ce qui s'est produit ici il y a quelques jours. En s'adressant aux membres du congrès des organisations israélites réunies à Washington, le Président des États-Unis n'a pas voulu, même si Israël

cherche non sans malice à tirer la couverture à lui, désavouer la politique « de balance et d'équité » exposée par M. Rogers dans son discours de décembre dernier. Les Juifs américains le savent et Israël ne peut avoir en fait d'illusions à cet égard. Le ton néanmoins a changé, même si les réalités demeurent et ce qu'il y avait d'amer s'est trouvé atténué.

Il pourrait en être de même sur le plan des relations entre la France et l'opinion publique américaine.

D'excellentes déclarations viennent d'être faites par le Premier ministre et le Ministre sur les raisons de notre politique méditerranéenne et sur le contrôle que nous conservions vis-à-vis de nos exportations en Libye. Elles ont été bien reproduites et servent déjà, du moins peut-on l'espérer, à remonter le courant. Ne peut-on faire plus ?

Il serait vain d'espérer que l'affaire des *Mirage* pour la Libye sera oubliée à la fin de février et que personne n'en parlera plus. Les Israélites ont la mémoire longue et il se trouvera toujours quelqu'un pour rappeler que l'affaire n'est pas classée.

Je pense donc qu'au moment opportun, une déclaration devrait venir de Paris, si possible au plus haut niveau, reprenant des mises au point qui ont pu être déjà faites mais dont le tumulte des derniers jours a atténué la portée. Même rédigée en termes généraux, cette déclaration ou mise au point devrait tenir compte des dispositions de l'opinion publique américaine telles qu'elles se manifestent pour le moment avec tant de véhémence. L'on aimerait en un mot entendre parler davantage du soin que nous prenons d'assurer la survie et la garantie des frontières d'Israël et moins de notre soutien au camp arabe. Il ne s'agit pas d'infléchir notre politique mais de poser le projecteur sur des lieux d'ombre où se cachent des préoccupations immédiates. Ceci pourrait servir à détourner une tempête qui, sinon, se manifestera de façon ou d'une autre, mais certainement de manière peu plaisante.

Pour le président Nixon, je suis certain qu'il apprécierait que la courtoisie dont il fera preuve de toute façon, ne le mettra pas en difficulté avec une partie particulièrement remuante du congrès et de l'opinion publique.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

47

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALGÉRIE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 188 à 194. *Alger, 28 janvier 1970.*
(*Reçu* : le 29, 00 h.25)

Dépôt de 300 millions au Trésor algérien

Je réponds à votre télégramme n° 88[1].

M. Bouteflika ayant quitté Alger pour se rendre à Ouargla où le président Boumediene doit tenir un Conseil des ministres, c'est auprès du directeur des Affaires françaises[2] que j'ai effectué cet après-midi la démarche prescrite par votre télégramme n° 88.

J'ai demandé à M. Houhou de faire part à son ministre des très graves préoccupations du gouvernement français devant le refus algérien d'utiliser le dépôt de 300 millions effectué en 1968, au paiement des opérations d'achat de vin. J'ai rappelé les termes absolument clairs de la convention du 27 juillet 1968 que mon interlocuteur avait lui-même signée au nom de son gouvernement. J'ai exprimé l'espoir que les autorités algériennes réexamineraient leur position de principe, car l'affaire était considérée comme très sérieuse par le gouvernement français.

La réponse du directeur des Affaires françaises a été entièrement négative et a même frisé l'insolence. « Si vous ne m'aviez pas devancé, c'est moi qui vous aurais demandé de venir me voir pour vous exprimer les très graves préoccupations du gouvernement algérien », m'a-t-il dit, en précisant que la convention du 27 juillet 1968, qu'il ne reniait certes pas, devait être considérée « dans son contexte général ». Ce contexte, c'était le contentieux du vin, qui n'avait pas été et n'était pas encore réglé : ces 300 millions de francs versés en 1968 n'étaient qu'une partie de la « compensation » du préjudice causé à l'Algérie par notre retard à exécuter l'accord de 1964,

[1] Le télégramme de Paris à Alger n°s 88 et 89 du 27 janvier 1970, non publié, rappelle à l'ambassadeur de France que le gouvernement français ne peut accepter la thèse développée par le ministère algérien des Affaires étrangères, qui refuse que le dépôt de 300 millions de dinars soit utilisé, comme le prévoit la convention financière du 27 juillet 1968, au règlement des importations normales de vin par la France. Cette convention du 27 juillet 1968, dont le texte est transmis par le télégramme d'Alger n°s 802 à 808 du même jour, stipule d'une part, que le gouvernement français dépose auprès du Trésor algérien une somme de 300 millions F et, d'autre part, que le Trésor algérien inscrive en contrepartie au crédit d'un compte ouvert dans ses écritures au nom du Trésor français, un montant équivalent en monnaie locale. La destination de ce dépôt donne lieu à un désaccord fondamental avec le gouvernement algérien. Celui-ci estime notamment que le dépôt n'est qu'une avance destinée à compenser le préjudice qu'il estime avoir subi du fait des retards mis par le gouvernement français à importer les quantités de vin prévues par l'accord du 18 janvier 1964.

[2] Djamal Houhou est directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères depuis 1962.

préjudice qui était de l'ordre de 700 millions. Il existait d'ailleurs une lettre de M. Pierre de Leusse à M. Bouteflika, du 22 juillet 1968, qui liait en quelque sorte l'avance de 300 millions à l'ensemble du problème du vin. Le contentieux subsistait et l'accord du 27 juillet 1968 qui n'en constituait qu'un élément ne pouvait être appliqué si on le séparait du reste.

J'ai vivement relevé la surprenante argumentation de mon interlocuteur. Il s'agissait de l'application d'un accord parfaitement clair signé postérieurement à la lettre de M. de Leusse, laquelle ne faisait d'ailleurs qu'exprimer des intentions du gouvernement français et n'avait reçu aucune réponse du gouvernement algérien. Au surplus sur le point précis de l'avance, cette lettre disait qu'elle serait destinée à « anticiper sur les recettes attendues » des opérations commerciales. En ce qui concernait le contentieux du vin, non seulement il avait fait l'objet de l'accord du 27 juillet 1968, mais depuis lors, le 27 novembre 1969 un autre accord avait expressément prévu les conditions dans lesquelles le retard de nos achats serait apuré[1] : cet accord portait même sur des achats supplémentaires. Ainsi le passé était entièrement et définitivement réglé. D'ailleurs le président Boumediene l'avait reconnu récemment dans son interview au *Monde* en déclarant que c'était l'avenir de nos achats de vin algérien qu'il fallait désormais prévoir.

J'ai ajouté qu'alors qu'une sensible amélioration des relations franco-algériennes était intervenue depuis quelques mois, la réponse qui venait de m'être donnée produirait un désastreux effet à Paris.

Aucun de mes arguments ni de ceux du conseiller économique et financier[2] qui m'accompagnait, n'est parvenu à modifier la position de M. Houhou. Celui-ci a même été jusqu'à mettre en doute la validité de l'accord du 27 novembre 1969, « signé par le ministère de l'Agriculture et non par le ministère des Affaires étrangères ».

Je me suis donc borné, devant tant de mauvaise foi obstinée, à demander que M. Bouteflika veuille bien me donner audience dès son retour à Alger.

(*Collection des télégrammes, Alger, 1970, n° 7*)

[1] Les arrangements préparés à Paris concernant l'exécution de l'accord du 27 novembre sur le vin sont exposés dans les télégrammes de Paris à Alger n°s 57 à 60 et d'Alger à Paris n°s 139 à 142 des 16 et 22 janvier 1970, non repris.

[2] M. Dominique Sauvel depuis septembre 1968.

48

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES

Coopération spatiale franco-américaine

N. nº 35/QS/si. *Paris, 28 janvier 1970.*

Dans le domaine spatial, notre coopération avec les États-Unis doit être considérée à trois points de vue :

a) Une coopération bilatérale, qui consiste principalement dans la construction de satellites français lancés par des fusées américaines.

b) Une coopération multilatérale au sein de l'organisation internationale INTELSAT[1], qui fait actuellement l'objet d'une négociation difficile.

c) Une offre américaine à l'industrie européenne de participer au programme post APOLLO[2] qui est actuellement examinée par la Conférence Spatiale Européenne.

I – *Coopération bilatérale*

Cette coopération a permis aux techniciens français, par des stages prolongés à la NASA[3] puis par la réalisation d'un premier satellite scientifique, FR-1[4], construit sous étroite surveillance technique américaine et lancé par une fusée américaine SCOUT en décembre 1965, de maîtriser la technique spatiale.

Un deuxième satellite est actuellement en voie d'achèvement. Il servira dans le cadre d'un programme dit BOLE d'expérimentation météorologique et sera lancé, au deuxième semestre de cette année, sous le signe FR-2, par une fusée américaine.

Enfin, les services du CNES[5] ont établi le projet d'un satellite météorologique géostationnaire (METEOSAT) qui pourrait être lancé par une fusée américaine THOR-DELTA en 1974 et qui a été le sujet de conversations

[1] INTELSAT : L'accord mondial signé à Washington le 20 août 1964 pour la création d'un système mondial de télécommunications par satellites. Voir *D.D.F.* 1967-II nº 244 ; 1968-I nos 156, 204, 244; 1968-II nº 327; 1969-I nos 168 et 195; 1969-II la lettre nº 1575/CM du 17 juillet 1969; voir aussi la note nº 35/QS/si du 17 février 1970 non publiée.

[2] Le programme américain *post Apollo* étudie la mise sur orbite d'un laboratoire habitable et la construction d'une navette spatiale.

[3] La NASA : *National Aeronautics and Space Administration* est un organisme américain fondé en 1958 et chargé de diriger et coordonner les recherches aéronautiques aux États-Unis.

[4] Au sujet du lancement du satellite FR-1 voir *D.D.F.* 1965-II nº 255.

[5] Le CNES : Centre national d'études spatiales, créé le 19 décembre 1961, est un établissement public, scientifique et technique à caractère industriel et commercial, placé sous l'autorité du ministre du Développement industriel et scientifique. Doté de l'autonomie financière, il a pour mission de développer et orienter les recherches poursuivies dans le domaine spatial.

favorables avec la NASA. Le gouvernement français n'a pas encore pris de décision à son égard.

L'intérêt de cette coopération est non seulement scientifique mais, également, on pourrait presque dire surtout, technologique. Elle permet à nos ingénieurs et à nos chercheurs de se tenir au courant des solutions les plus avancées concernant les satellites. Elle ne touche en aucune façon la technologie des lanceurs. La répartition des tâches est simple et ne donne pas lieu à des compensations financières : la mission, scientifique ou expérimentale du satellite ayant été définie par les Français et approuvée par les Américains, le financement et la construction du satellite sont des responsabilités françaises, la construction du lanceur et la mise en orbite du satellite sont des responsabilités américaines, les connaissances acquises par le satellite sont propriété française, mais communiquées aux Américains. Pour les deux premiers projets, le lancement a été gratuit. Pour le projet METEOSAT, il est possible qu'il le soit aussi.

Certains de nos chercheurs ont pu, en outre, placer quelques expériences sur des satellites américains. D'autre part, trois de nos chercheurs ont obtenu, tout récemment, des fragments de roches lunaires[1] qu'ils pourront étudier.

Un accord est prêt d'être conclu entre le CNES et la NASA pour l'utilisation réciproque de leurs réseaux de stations de poursuite (télémesure et télécommande de satellites).

Enfin, l'équipement du Centre Spatial guyanais étant suffisamment avancé, il a été possible d'inviter des techniciens de la NASA à l'examiner. Ceux-ci paraissent avoir eu la meilleure impression du travail fait et il n'est pas exclu que la NASA envisage un jour d'effectuer des lancements de ce champ de tir, dont la situation géographique est particulièrement favorable. Mais, il n'existe actuellement aucun projet précis à cet égard et il ne conviendrait pas de spéculer sur une telle possibilité pour assurer la rentabilité du champ de tir. Nous devons attendre que les Américains nous en parlent.

En conclusion, il est possible que le projet METEOSAT puisse faire l'objet d'une déclaration au cours du séjour du Président de la République aux États-Unis[2], mais il est encore un peu tôt pour en décider. En revanche, l'accord sur l'utilisation des stations de poursuite pourra être mentionné comme exemple concret de coopération.

II – *INTELSAT*

Les Américains ayant lancé en 1962 un satellite expérimental de télécommunications, TELSTAR, un accord a été signé en août 1964, à

[1] La NASA a retenu trois expériences proposées par des scientifiques français en vue de leur envoyer des échantillons lunaires rapportés par la mission Apollo II. Voir la dépêche n° 167/ACT du 22 janvier 1970 émanant du conseiller scientifique près l'ambassade de France à Washington, non publiée (dossier coopération spatiale France-États-Unis).

[2] Le président Georges Pompidou se rend aux États-Unis en voyage officiel du 23 février au 3 mars 1970.

Washington, créant une organisation internationale des télécommunications par satellites, INTELSAT.

Ces accords étaient provisoires car, d'une part, ils donnaient aux États-Unis une position prépondérante due à leur avance technique et, d'autre part, on pouvait penser que l'évolution de la technologie ainsi que le développement de l'utilisation de celle-ci pourrait appeler une refonte de la première convention.

Une négociation très active est actuellement en cours. Elle devrait aboutir lors d'une conférence qui doit commencer le 9 février prochain et qui devrait donc être en cours pendant le séjour du Président de la République aux États-Unis. Mais, autant il est possible d'être satisfait de la coopération bilatérale franco-américaine décrite ci-dessus, autant nous souhaitons un changement radical des méthodes utilisées par les Américains dans l'exploitation commerciale des télécommunications par satellites.

Notre effort porte essentiellement sur quatre points :

1° Nous cherchons à modifier les règles de vote de l'organisation afin que le seul vote américain ne puisse plus, comme actuellement, soit emporter la décision, soit la bloquer.

2° Nous cherchons à retirer la gestion du système à la société américaine COMSAT[1], qui assure en même temps la représentation des États-Unis et a quelque peu abusé de sa situation privilégiée, et à donner un caractère véritablement international à cette gestion. C'est le point sur lequel les Américains sont le moins enclins aux concessions.

3° Sans contester la vocation du système INTELSAT à une certaine universalité dans le domaine des télécommunications internationales, nous voulons nous réserver le droit d'établir et gérer, de manière distincte, des systèmes régionaux dans la mesure de nos besoins, en particulier de nos relations avec les pays francophones d'Afrique.

4° Nous cherchons à obtenir pour nos industries la possibilité de participer aux fournitures du système que l'efficacité américaine a réussi jusqu'ici à préserver dans une très large mesure pour elle-même.

Sur ces quatre points, les Européens sont parvenus au prix de concessions réciproques à établir un front commun auquel se sont joints le Canada et l'Inde et, à certains égards, le Japon et quelques pays d'Amérique Latine, notamment le Mexique.

La négociation s'annonce très difficile parce que les Américains disposent d'une supériorité technique indiscutable, que les Européens n'ont pas encore réussi à mettre au point un lanceur capable de mettre en orbite un satellite d'une puissance suffisante pour les missions de télécommunications, que la solidarité des opposants à la politique de la COMSAT manque parfois de fermeté et qu'enfin du côté américain il existe des divergences entre le Département d'État, la NASA et la COMSAT (cette dernière ayant

[1] La COMSAT : *Communication Satellite Corporation* est une société américaine chargée de gérer l'accord Intelsat.

réussi à mobiliser l'intérêt de parlementaires influents) qui rendent très inconfortable la position du chef de la délégation des États-Unis et ne lui ont donné jusqu'ici qu'une marge de négociation très faible.

Il est trop tôt pour indiquer si ce problème devrait être évoqué, et sous quelle forme, lors du séjour du Président de la République aux États-Unis.

III – *Programme post-APOLLO*

Le Directeur de la NASA, M. Paine[1], a proposé en octobre dernier aux pays membres de la Conférence Spatiale Européenne de participer au programme spatial qui succèdera au programme APOLLO. Ce programme n'était pas encore adopté par le Président des États-Unis et a subi, depuis, quelques réductions. Il reste toutefois très ambitieux et comporte principalement la mise sur orbite d'un laboratoire habitable et la construction d'une navette spatiale, c'est-à-dire d'un engin capable de placer des charges en orbite puis de revenir sur terre et d'effectuer ce service jusqu'à une centaine de fois ; on peut décrire, très sommairement cet engin comme un *Boeing 747* sur lequel on aurait placé un *Concorde*, le *Boeing* servant de premier étage et le *Concorde* plaçant la charge utile en orbite, les deux appareils revenant ensuite atterrir séparément comme des avions ordinaires.

L'étude de l'offre américaine est faite selon une procédure multilatérale au sein de la Conférence spatiale européenne par coopération entre les secrétariats du CECLES/ELDO et du CERS/ESRO et délibération par un comité des hauts fonctionnaires. En raison de l'ampleur du projet, des conversations directes entre chacun des pays européens et les États-Unis paraissent peu souhaitables.

L'effort spatial européen actuel correspond, au total, au dixième du programme américain tel qu'il a été décrit par M. Paine. En outre, ce dernier est essentiellement scientifique alors que les principaux gouvernements européens ont décidé d'orienter leurs efforts en direction des applications. Enfin, la part que les industries européennes pourraient prendre dans les éléments techniquement les plus avancés du programme est actuellement difficile à préciser.

Toutefois, l'une des conséquences principales du programme américain devant être de diviser par cinq, ou davantage, le coût de la plupart des charges utiles en orbite, il pourrait être intéressant pour les Européens de participer à la maîtrise d'une telle technique.

Il faudra encore plusieurs mois d'études et d'échanges de vues avant de pouvoir émettre un avis autorisé sur la conduite à tenir. On peut seulement dire, à l'heure actuelle, que l'affaire mérite un examen approfondi. En outre, il sera probablement utile de sonder à un certain moment le gouvernement américain sur les objectifs réels d'une telle offre qui n'apparaissent pas clairement : s'agit-il d'une initiative de la NASA pour donner

[1] Le Dr Thomas O. Paine, administrateur adjoint de la NASA depuis le 31 janvier 1968, est nommé administrateur de la NASA le 8 octobre 1968.

une teinture internationale à ses ambitions ? Ou d'un effort du gouvernement américain pour aider la technologie européenne à ne pas prendre trop de retard sur celle des États-Unis ? D'autres raisons encore peuvent être supposées.

Au moment du séjour du Président de la République aux États-Unis, l'étude de la question ne sera pas assez avancée pour qu'une indication sur notre attitude probable et celle de nos partenaires européens puisse être dégagée.

(DGRST. Affaires scientifiques. États-Unis)

49

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Entretien avec le conseiller de l'ambassade de Grèce

N[1]. *Paris, 29 janvier 1970.*

Le conseiller de l'ambassade de Grèce[2] a rapporté à la Sous-Direction d'Europe méridionale quelques informations et impressions rapportées d'Athènes par son ambassadeur[3].

Le crédit politique de la France était très grand ; celui des États-Unis, il est vrai, également. M. Markopouliotis avait en outre pu constater que la position personnelle de notre ambassadeur[4] était excellente.

Dans le domaine de la coopération économique entre la France et la Grèce, le contrat définitif avec Alsthom[5], portant sur la construction de centrales électriques, allait être signé ; celui qui concerne l'étude d'une usine d'entretien de matériel aéronautique venait d'être conclu avec la SODETEG[6], le gouvernement grec ayant décidé de donner la préférence à cette société française sur ses concurrents, notamment allemands.

[1] Cette note porte la mention supra-marginale, paraphée par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Quai d'Orsay : « Vu, Pour le Ministre ».

[2] M. Démètre C. Velissaropoulos, premier conseiller près l'ambassade de Grèce à Paris.

[3] Le général Vassilios Markopouliotis, ambassadeur de Grèce à Paris depuis le 28 octobre 1969, n'a joué aucun rôle dans le coup d'État du 21 avril 1967 et s'est toujours tenu à l'écart des activités de la junte militaire. Se reporter à la dépêche d'Athènes, n° 884/EU du 3 octobre 1969, non publiée.

[4] M. Bernard Durand est ambassadeur de France à Athènes depuis juin 1969. Il a présenté ses lettres de créance le vendredi 29 août 1969.

[5] Trois pré-contrats ont été signés le 15 décembre 1969 entre la société Alsthom et l'Électricité de Grèce. Les deux premiers concernent les centrales électriques du Laurium et de Polyphiton, qui étaient inscrites au protocole financier du 23 mai 1969. Le troisième s'applique à la centrale thermique de Ptolemais, dont la chaudière sera fournie par une société allemande. Voir la dépêche d'Athènes n° 1158/DE du 18 décembre 1969, non reprise.

[6] La Sodeteg, société d'ingénierie et d'assistance technique, est fondée en 1960 par M. Belpomme, ingénieur des Arts et Manufactures, au capital de 500 000 FF, entièrement contrôlé par Thomson.

C'était l'application d'une attitude de principe qui, dans le cas où la concurrence était relativement équilibrée, nous valait la préférence. Il était certain, a ajouté M. Velissaropoulos, à titre personnel, que si un membre du gouvernement français, chef d'un département ministériel technique, pouvait venir à Athènes, la coopération économique de nos deux pays recevrait une forte impulsion. Mais le conseiller grec comprenait parfaitement qu'un tel projet de visite puisse se heurter, à Paris, à des réticences. Le sous-directeur d'Europe méridionale[1] lui a répondu, également à titre personnel, que pour le moment, en effet, son idée lui paraissait prématurée. Mais on pouvait la garder à l'esprit ; sa mise à exécution dépendait d'un facteur politique – il serait utile de pouvoir la justifier par une évolution du régime – et d'une occasion, non politique, elle, qu'il faudrait trouver, comme la signature de quelque accord de caractère technique. M. Velissaropoulos a conclu sur ce point qu'en tout état de cause les dirigeants grecs savaient bien qu'il serait maladroit de leur part de lancer une invitation sans être au préalable assurés de nos intentions.

Quant à l'évolution du régime, l'année 1970 verra l'exécution du programme de mise en vigueur de la constitution. Ceci fait, le problème des élections viendra ensuite au premier plan par la force des choses.

Questionné sur le développement des relations de la Grèce avec les pays de l'Est, M. Velissaropoulos a parlé, en général, d'une marge de manœuvre qui n'impliquait en aucune façon un relâchement de la fidélité à l'OTAN, base essentielle de la sécurité du pays. A propos de l'Albanie, il a indiqué que Tirana n'avait posé aucune condition politique. Or, de précédents contacts, il y aurait environ deux ans, auraient échoué parce que Tirana avait demandé que la Grèce renonce à sa revendication – théorique mais qu'elle ne peut abandonner – sur « l'Épire du Nord »[2]. Dans la recherche d'un arrangement commercial avec l'Allemagne de l'Est, le diplomate grec a souligné que la satisfaction d'être (un peu) désagréable à la République Fédérale avait joué son rôle.

(*Europe, Grèce, 1961-1970, relations franco-grecques, 1970, n° 254*)

Les effectifs s'élèvent bientôt à 4 500 personnes. Sodeteg se consacre tout d'abord aux programmes d'essais d'armes nucléaires, mais se diversifie progressivement vers l'Espace (1963) puis vers d'autres applications civiles (1966). La société compense ainsi, après 1969, la baisse des programmes d'essais nucléaires sous-traités à l'industrie. M. Belpomme prend sa retraite au début des années 1980.

[1] M. Xavier du Cauzé de Nazelle, conseiller des Affaires étrangères, est délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Europe méridionale depuis août 1969, puis est nommé sous-directeur en novembre 1970.

[2] L'Épire du Nord est le nom par lequel les Grecs appellent la région de l'Albanie du Sud où réside une minorité nationale grecque. Elle appartint à l'Empire ottoman jusqu'aux guerres balkaniques. Le traité de Florence, signé le 17 décembre 1913, cède la région à l'Albanie. Le 14 octobre (calendrier julien) 1914, l'armée grecque réoccupe la région ; le 29 juillet 1919, l'Épire du Nord est cédée à la Grèce mais, le 9 novembre 1920, la conférence de la paix, renvoie la question devant la Conférence des Ambassadeurs, qui accorde la région à l'Albanie. La délimitation de l'Épire reste une question controversée entre cet État et l'Albanie. La signature d'un accord commercial gréco-albanais, à Paris le 22 janvier 1970, signifie que les relations commencent à se dégeler entre Athènes et Tirana.

50

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 163/PL[1]. *Téhéran, 31 janvier 1970.*

Missions et Moyens de la France en Iran

Le Département a bien voulu me demander, par sa communication du 19 janvier[2], de procéder à un réexamen des missions et des moyens des services français dans le pays de ma résidence.

L'Iran, comme le sait le Département, connaît, depuis plusieurs années, une expansion spectaculaire[3]. Dans ce pays en plein développement, la France, qui en était pratiquement absente au lendemain de la guerre, a fait, notamment depuis les visites du général de Gaulle en 1963[4] et de M. Pompidou en 1968[5], un grand effort de pénétration. Après une période d'assez longue maturation, cette action paraît sur le point de se traduire par des résultats dont la portée politique et les avantages financiers n'échapperont pas au Département. Ils concernent notre expansion commerciale aussi bien que notre influence culturelle[6].

– La valeur des exportations françaises en Iran est passée de 185 millions de Francs en 1966, à 450 millions en 1969.

– La construction, sur le Karoun, du plus grand barrage du Moyen-Orient (110 millions de dollars) vient d'être confiée à des sociétés françaises.

– Il semble, qu'après une période d'hésitation marquée par les efforts déployés par la concurrence japonaise, les autorités iraniennes envisagent

[1] Cette dépêche, adressée à la direction du Personnel et de l'Administration générale au Département, est rédigée par M. Pierre Lafrance, troisième secrétaire près l'ambassade de France à Téhéran, depuis juillet 1969.

[2] Par le télégramme circulaire n° 21 du 19 janvier 1970, non publié, il est demandé, à tous les ministères, un réexamen des missions et des moyens des services français à l'étranger. Les propositions ne doivent tendre, en aucun cas, à une augmentation des crédits de fonctionnement et des effectifs des personnels en place.

[3] L'Iran se classe au premier rang parmi les producteurs de pétrole du Moyen-Orient, à la fin de l'année 1969, et est en passe d'occuper, à nouveau, la quatrième place dans le monde après les États-Unis, l'Union soviétique et le Venezuela.

[4] Le voyage du général de Gaulle en Iran se situe du 16 au 20 octobre 1963. Le président de la République rend la visite que lui a faite le Shah en octobre 1961. Voir *D.D.F.* 1963-II, n° 145.

[5] Georges Pompidou, Premier ministre, se rend en voyage officiel en Iran et en Afghanistan du 2 au 11 mai 1968. Le Premier ministre écourte son voyage et revient le 11, suite aux événements de Mai 1968. Se reporter au compte rendu de l'audience de M. le Premier ministre et de M. Couve de Murville, le 3 mai 1968, chez le Chahinchah, transmis par la dépêche de Téhéran n° 946/CM du 16 mai 1968, non repris.

[6] Se reporter à la dépêche n° 1213, Téhéran 23 avril 1970, non publiée, émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France en Iran, faisant le point des principaux contrats signés avec des entreprises françaises en 1969.

d'attribuer à la RATP et à son émanation la SOFRETU[1], l'étude et, dans un second temps, la construction, d'un métro à Téhéran (première tranche comprise entre 200 et 300 millions de dollars).

– Pour la première fois, le quasi-monopole que détiennent les puissances anglo-saxonnes pour l'équipement de l'armée iranienne pourrait être brisé. Le gouvernement impérial, qui entreprend de renforcer et de moderniser le potentiel militaire du pays, s'est adressé à notre industrie pour l'acquisition, d'une part, de 250 chars « AMX »[2] (100 millions de dollars) et, d'autre part, d'un certain nombre de missiles « Crotale »[3] produits par la firme MATRA (120 millions de dollars). Ce dernier projet est d'autant plus digne d'attention qu'il se substituerait, s'il devait se concrétiser, à un accord déjà passé avec la Grande-Bretagne pour la fourniture d'engins *Rapier*[4].

– Sur le plan culturel, nos partenaires iraniens nous ont demandé d'apporter notre concours (détachement de professeurs) à la création en Iran, par les autorités impériales, d'une Université française, orientée vers l'enseignement des disciplines scientifiques et qui assurerait ainsi, dans un domaine essentiel, la formation d'une partie de l'élite iranienne de demain. Il me paraît inutile d'appeler plus particulièrement l'attention du Département sur les prolongements de toute nature que comporteront nécessairement ces opérations pour notre industrie comme pour le prestige de notre pays.

Ces résultats et ces perspectives sont le fruit d'une action menée ici avec des moyens administratifs dont l'importance a été arrêtée il y a une dizaine d'années, alors que l'activité des services de l'ambassade était loin d'atteindre son niveau actuel et qui viennent, en outre, de subir une réduction. La mission commerciale se trouve, en effet, aujourd'hui privée du second administrateur civil qui lui avait été affecté dans le passé. D'autre part, le réaménagement de notre action culturelle s'est traduit, depuis le 15 septembre dernier, par la suppression de six postes budgétaires ainsi que de la subvention de fonctionnement de 200 559 Frs consentie, jusqu'à présent, à l'Institut français de Téhéran.

Si certains efforts d'économie demeurent encore concevables, comme je l'indique ci-après, il m'apparaît que l'ensemble des moyens dont disposent à l'heure actuelle les services de l'ambassade est indispensable pour que

[1] SOFRETU : la Société française d'études et de réalisations de transports urbains, créée en 1961, est la filiale d'ingénierie de la Régie autonome des Transports parisiens (RATP).

[2] L'AMX 30, conçu par les Ateliers de construction d'Issy-les-Moulineaux, en 1956, est mis en service à partir de 1967. Le premier régiment à en être équipé est le 503e régiment de chars de combat à Mourmelon, suivi du 501e à Rambouillet. Il a été construit à environ 3 500 exemplaires à partir de 1966, dont la moitié exportée.

[3] Le « Crotale » est un missile sol-air français à courte portée. L'origine remonte à la volonté de l'Afrique du Sud de se doter d'un système antiaérien mobile et tout temps en 1964. Suite au refus du gouvernement britannique de lui fournir un tel système d'armes, l'Afrique du Sud demande à Thomson-CSF de le développer, ce pays assurant 85 % des coûts de développement.

[4] Le *Rapier* est un missile sol-air britannique antiaérien à basse altitude, mis au point par *British Aircraft Corporation* pour répondre aux besoins de l'armée britannique et de la *Royal Air Force*. L'étude a commencé au début des années 1960 et les premiers modèles de série sortent en 1971.

puissent être menées à bonne fin les actions en cours. Une réduction globale de ces moyens ne pourrait être envisagée qu'au prix d'un changement fondamental d'orientation de notre politique et d'une limitation de ses missions, qui me semblent contraires aux objectifs que s'est fixés le gouvernement aussi bien qu'aux chances qui s'offrent à la France en Iran. Dans un pays où la plupart des décisions, à commencer par celles qui concernent le développement de l'économie, sont le fait des instances administratives et politiques, l'efficacité de notre action est, en effet, dans une large mesure, fonction de l'activité déployée localement par nos services ainsi que du poids global de notre présence.

Bien que les considérations qui précèdent me paraissent devoir exclure une diminution de l'effort financier consenti par la France en Iran et en appelleront plutôt, dans les années à venir, le développement, certaines compressions n'en demeurent pas moins possibles dans les domaines signalés par le Département dans son télégramme.

1) S'agissant des doubles emplois qui pourraient exister entre les agents relevant du ministère des Affaires étrangères et les autres personnels français en service en Iran, deux points méritent plus particulièrement d'être relevés.

On peut estimer que l'action d'information de l'attaché militaire et celle dont est chargée la Chancellerie diplomatique se recoupent dans une assez large mesure. Or, les services dirigés par l'attaché militaire[1] (y compris ceux qui relèvent du SDECE)[2] groupent, à l'heure actuelle, quinze agents de nationalité française, soit seulement un de moins que la chancellerie diplomatique et la Section consulaire de cette ambassade. Compte tenu de la nature des activités qui incombent à l'attaché des forces armées et à ses collaborateurs, dans un pays situé à une distance considérable de la France et dont les préoccupations militaires ne présentent guère d'intérêt pour nous, il ne me paraît pas inconcevable qu'il puisse y avoir, dans cet aspect de notre présence, des changements possibles. Ceux-ci ne devraient point, cependant, affecter la nomination récente d'un attaché militaire adjoint chargé des questions d'armement, qui constitue une mesure judicieuse en raison même des chances qui sont, aujourd'hui, offertes ici à notre industrie.

L'organisation de la coopération technique fournit un autre exemple de double emploi. La distinction artificielle entre la coopération relevant de l'ASMIC[3] et celle dépendant du Département n'est pas comprise des

[1] Le colonel Jean-Michel Marchal est, depuis 1968, attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Téhéran avec compétence pour l'Afghanistan ; l'attaché militaire adjoint est le commandant Bernard Daubas, assisté du capitaine Jean-Pierre Lhote et d'un attaché militaire adjoint d'Armement, l'ingénieur en chef des Études et Techniques de l'Armement, Jasselin.

[2] SDECE ou Service de documentation extérieure et de contre-espionnage créé le 28 décembre 1945. Le directeur du SDECE est le général Eugène Guibaud (1966-1970), puis Alexandre de Marenches à partir du 6 novembre 1970.

[3] ASMIC ou Association pour l'organisation des missions de coopération technique dépend du ministère des Affaires économiques. Depuis l'accord de 1961 avec le BIT (Bureau international

autorités locales et ne favorise pas l'efficacité de notre action. Le regroupement de l'ensemble de nos opérations, sous l'autorité d'un responsable unique, permettrait une gestion administrative plus rationnelle ainsi qu'une meilleure répartition des moyens disponibles.

2) Sur le plan de la rationalisation des tâches, un triple effort me paraît concevable :

– En raison de l'importance que revêt le projet de création d'une Université française[1] pour l'avenir de notre implantation culturelle dans ce pays, je suggère de lui conférer la priorité par rapport à d'autres projets de même nature qui ne sont pas directement liés à sa réalisation. On pourrait, à cet égard, envisager de différer de deux ou trois ans la mise sur pied de *l'Institut franco-iranien de recherche*[2] dont le bon fonctionnement exigerait des investissements immobiliers importants. La Mission archéologique française et le Centre d'iranologie pourraient, comme par le passé, être rattachés administrativement à l'Institut français de Téhéran.

– Une réduction, il est vrai limitée, du coût de la Mission culturelle pourrait, d'autre part, être obtenue, à partir de la rentrée de 1970, par le remplacement de huit postes budgétaires civils par six postes de coopérants et deux postes d'institutrices recrutées localement et rémunérées au tarif métropolitain. Il s'agit des postes occupés, à l'Institut français à Téhéran, par MM. Collet et Héliou, et par Mme Jeanne, à l'Université Melli par M. Pilastre, à l'Institut de presse et de relations publiques par MM. Jeanne et Ksen, à l'École Jeanne d'Arc par Mmes Pilastre et Héliou.

L'économie réalisée par cette mesure, qui ne semblerait pas devoir compromettre la qualité de l'enseignement, s'élèverait, pour l'exercice 1971, à environ 320 000 Francs.

Cette économie permettrait d'envisager, sans augmentation de dépenses pour le Département, la création de quatre nouveaux postes budgétaires nécessités par le développement de notre action culturelle en province. En effet, il y aurait lieu de prévoir la nomination, dès le mois de septembre 1970, de deux ménages d'instituteurs qui assureraient le fonctionnement des deux centres culturels récemment ouverts, avec un personnel réduit, à Chiraz et à Méched (cf. ma dépêche137/DC/e/4 du 24 janvier 1970).

Compte tenu du coût de ces quatre nouveaux postes, il résulterait, en fin de compte, de l'ensemble des mesures proposées, une économie de l'ordre

du travail), une mission ASMIC a été développée en Iran dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, qui a pris fin en décembre 1968.

[1] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Téhéran n°s 609 à 614 du 13 décembre 1969 précisant les spécifications que devrait avoir l'université française. Elle ne doit pas avoir le caractère d'une assistance technique, ni ressembler aux universités créées dans les pays africains. Elle devrait constituer quelque chose de tout à fait nouveau, inspiré par les conceptions les plus modernes. Une délégation française, conduite par M. Sirinelli, directeur général des Enseignements supérieurs au ministère de l'Éducation nationale, doit se rendre en Iran début mai.

[2] Se référer à la note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département, n° 10122 ACT/3/g du 27 juin 1966, non reproduite, sur la création d'un Institut de recherche à Téhéran.

de 120 000 Frs pour l'année 1971 sur les traitements de professeurs assurés par le Département.

– S'agissant de la coopération pour le développement, l'essentiel de notre action ici porte sur la formation. Il ne subsiste plus, à l'heure actuelle, que deux programmes relevant de la coopération de substitution dont l'incidence financière est, au demeurant, relativement faible. Le premier concerne notre assistance au *Journal de Téhéran*, seul quotidien de langue française de cette région du monde, dont l'avenir est trop étroitement lié à notre soutien (deux coopérants et une subvention annuelle de 43 800 Francs) pour qu'il soit raisonnable d'en envisager l'abandon. La seconde opération est le centre de réhabilitation des Lépreux de Behkadeh[1]. Il s'agit là d'une entreprise dont l'importance réside essentiellement dans l'intérêt très vif que lui porte l'Impératrice, dont l'action, en faveur de nos écoles notamment, constitue l'un des grands atouts dont nous disposons ici.

Aussi les réductions, si elles se révélaient inévitables dans ce domaine primordial de notre présence en Iran, devraient-elles porter, à mon sens, sur l'abandon de trois opérations que l'on peut considérer comme marginales : notre coopération au sein de l'Hôpital Melli, de l'Hôpital Missaghieh et du ministère de l'Économie.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, relations avec la France, n° 1729*)

51

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE AU JAPON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. n° 117/AS/IP[2]. *Tokyo, 2 février 1970.*

Confidentiel.

Attitudes japonaises à l'égard de la France
Nécessité d'un effort de présentation de nos positions et de notre situation.

L'analyse de la presse japonaise montre qu'il est paru ces derniers temps (ma dépêche n° 116/AS du 2 février 1970 – a.s. *critiques à l'égard de la France*)[3] une floraison d'articles consacrés à la politique et à la situation de

[1] Le centre d'aménagement agricole de Behkadeh, conçu en 1964 comme un foyer de réadaptation des lépreux, joue un rôle important en matière d'aménagement rural. Il bénéficie du concours d'un expert civil et de deux appelés du service national.

[2] Cette dépêche est signée par M. Louis de Guiringaud, ambassadeur de France au Japon depuis mars 1966.

[3] Dépêche n° 116/AS, non publiée, titrée : *critiques à l'égard de la France* est classée dans le dossier Asie-Océanie-Japon – 1968-1972, 1970, n° 302.

la France, et que la grande majorité de ces articles portent des jugements pessimistes ou hostiles. Un décompte fait en effet apparaître les chiffres suivants : pour sept articles purement factuels, on en relève environ sept autres qui sont d'un ton compréhensif et quelquefois élogieux – notamment en ce qui concerne le récent voyage de M. Maurice Schumann[1] à Londres – mais aussi vingt-quatre qui sont nettement désagréables.

D'où viennent ces critiques et même cette espèce d'aigreur à notre égard ?

Plusieurs explications peuvent, semble-t-il, être avancées.

I. Il faut tout d'abord constater l'existence d'un certain état d'esprit japonais, état d'esprit qui va s'accentuant. Il est certain que l'ascension économique du Japon, le fait que son taux de croissance industriel est très supérieur à celui des pays occidentaux, suscite ici depuis quelque temps un mouvement de nationalisme et une certaine griserie. Cet état d'esprit se traduit souvent par des jugements sévères portés sur certains pays européens, la France et la Grande-Bretagne en particulier. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner en ce qui concerne nos voisins britanniques (ma dépêche n° 831/EU du 5 septembre 1969[2], *a.s. vues japonaises sur la Grande-Bretagne et sur l'Europe*) ; mais depuis lors, les Anglais ont connu un redressement de leur situation économique, qui impressionne ici ; et ils ont fait d'autre part un effort très considérable pour présenter un visage nouveau et plus positif de l'Angleterre au moment de la *British Week*[3] (ma dépêche n° 91/AS du 30 janvier 1970, *a.s. Tokyo à l'heure anglaise*).

Le même mouvement de critique nous frappe à notre tour. Dans notre cas, comme dans celui des Anglais, il faut probablement y voir un certain défoulement. Le Japon, après sa défaite de la dernière guerre, est heureux de pouvoir faire la leçon au camp des vainqueurs. Cette constatation est encore soulignée par l'admiration témoignée à la République fédérale. On sent, dans le respect affiché à l'égard du miracle économique allemand, un sentiment de solidarité avec un pays autrefois complice dans une politique soldée par l'échec et qui a su, de façon parallèle, assurer son redressement et parvenir au premier rang.

II. Mais il ne s'agit probablement pas seulement de défoulement. L'attitude japonaise trahit aussi un certain agacement devant les positions que conservent, que prétendent encore conserver dans l'univers d'aujourd'hui, les anciennes puissances coloniales. Comme expliquer autrement, par exemple, cette affirmation de l'*Asahi*[4], journal des intellectuels de la gauche libérale, qui, sous la plume de son correspondant à Londres, dans un article consacré à la situation en Afrique, écrivait que « maintenant l'avance économique des États-Unis, de l'Allemagne occidentale et du

[1] M. Maurice Schumann, ministre des Affaires Étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] Dépêche n° 831/EU du 5 septembre 1969, titrée : *vues japonaises sur la Grande-Bretagne et sur l'Europe*, non publiée (Voir dossier Asie-Océanie- Japon – 1968 -1972, 1970, n° 291).

[3] La *British Week* est un événement sur le thème de la Grande-Bretagne qui s'est tenu a Tokyo le 2 octobre 1969 (Voir dépêche n° 91/AS dossier Asie-Océanie- Japon – 1968-1972, 1970, n° 276).

[4] L'*Asahi*, (littéralement *Journal du Soleil-Levant*) fondé en 1879 est un journal des intellectuels de la gauche libérale et un des grands quotidiens nationaux japonais.

Japon va devenir active, prenant la place de la Grande-Bretagne et de la France, anciennes puissances suzeraines de l'Afrique ». La volonté de développer l'expansion japonaise, de rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières aux dépens des anciennes puissances de tutelle, souvent désireux aussi d'accélérer leur développement grâce à des capitaux japonais jugés politiquement et économiquement moins dangereux, renforcent cette évolution.

L'on évite bien naturellement de nous parler ici de ce sentiment de frustration que peut éprouver le Japon à l'idée de nous voir encore si solidement implantés en Afrique ; et ce ne sont certes pas nos collègues du *Gaimusho*, si prudents, qui aborderont le sujet. Aussi l'intérêt des articles relevés plus haut, notamment de ceux parus dans les grands journaux économiques, est-il bien de témoigner tout haut ce que beaucoup ici, probablement, disent tout bas.

Puissance économique de premier rang, qui convoite certains de nos privilèges, et qui est donc ravi de nous décrire comme descendant au 2e ou 3e rang, le Japon apparaît dans une certaine mesure comme en opposition d'intérêts avec nous. Le fait n'est peut-être pas agréable à constater, mais il ne doit pas être éludé, même si l'on ne voit guère comment y porter remède actuellement.

III. Mais l'on doit se demander si les jugements défavorables portés à notre encontre ne sont pas aussi, pour une part, dus à une analyse trop sommaire des positions françaises, et à une compréhension insuffisante de nos problèmes. L'on doit à cet égard d'abord relever un facteur général : les Japonais, malgré leur passion de l'information, ont souvent beaucoup de mal à saisir les nuances et la complexité de la situation des pays étrangers, si éloignés de leur propre civilisation et de leurs modes de faire et de penser.

Mais cette constatation se double, en ce qui nous concerne actuellement, d'une difficulté supplémentaire : les Japonais voient mal l'intérêt, l'importance, la valeur positive de la mutation par laquelle passe actuellement la France. Pendant dix ans, les choses leur ont paru simples et intelligibles : quand ils pensaient à la France, ils songeaient en fait au général de Gaulle, et ils s'étaient ainsi bâti une explication, parfois sommaire et assez tendancieuse, de notre politique. Il en va différemment maintenant. Le fait que M. Pompidou et le gouvernement français aient accueilli favorablement, et même voulu une réactivation de la vie politique française, conçue comme un facteur de dynamisme et de progrès, n'est pas clairement perçu ici. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on songe que, derrière sa façade parlementaire, toute la situation politique japonaise fait descendre l'autorité du haut vers le bas, du pouvoir vers les administrés. Les Japonais éprouvent donc une certaine difficulté à comprendre le dialogue qui se fait jour actuellement en France, et qu'ils auraient volontiers tendance à confondre avec une forme d'indiscipline éloignée de leurs structures et de leur tempérament. Par exemple, ils ne voient pas tout ce qu'il peut y avoir de positif et de sain dans les échanges de vues entre le gouvernement français et les syndicats ; et cela n'a rien d'étonnant, puisque les syndicats ne jouent qu'un rôle de

second plan dans la vie japonaise, et que le patronat peut lancer ses plans de développement économique sans trop avoir à se préoccuper des réactions de la masse des salariés.

De tout ceci, il résulte que l'on procède quelquefois ici à une assimilation hâtive et arbitraire entre notre situation et celle de l'Italie. De là à porter un jugement péjoratif sur la situation générale de l'ensemble de la partie non nordique de l'Europe, il n'y a également qu'un pas, lui aussi aisément franchi. Ainsi rejoint-on la tendance, analysée plus haut, à minimiser le rôle de l'Europe, au moment même où les appétits japonais, la rencontrant sur leur chemin, peuvent craindre d'ailleurs que les progrès récemment enregistrés dans la voie de l'unité européenne, solidifient les positions acquises par les diverses nations de l'Europe et rendent ainsi plus difficiles la réalisation des ambitions nippones.

IV. Des causes générales et des raisons particulières se combinent ainsi aujourd'hui pour créer un état d'esprit – peut-être temporaire – qui nous est plutôt défavorable.

De toute évidence, il nous appartient en ce qui nous concerne, même si nous ne pouvons être à l'avance sûrs de l'ampleur du résultat, d'essayer de redresser la tendance. En d'autres mots, un effort supplémentaire d'information s'impose. Sur le plan local, cette ambassade s'efforce ici de mieux faire connaître nos positions. Mais l'on ne traite ainsi qu'une partie du problème. Les articles parus dans la presse japonaise émanent le plus souvent de leurs correspondants particuliers à Paris – ou, quelquefois, ailleurs en Europe. Quand il s'agit, beaucoup plus rarement, d'éditoriaux, ceux-ci en fait reprennent également à leur compte les jugements formulés dans les dépêches adressées aux rédactions centrales par les mêmes correspondants parisiens (l'on doit, à ce sujet, rappeler que Paris est l'une des capitales où se trouve le plus grand nombre de journalistes japonais).

C'est donc sur l'ensemble des correspondants japonais à Paris qu'un travail prolongé et régulier d'information se révèle nécessaire.

Les Japonais, en effet, sont peu portés vers l'abstraction, vers le schéma théorique. Leur jugement repose bien plutôt sur leur expérience personnelle, sur leurs impressions visuelles. D'où l'importance des témoignages vécus envoyés par les correspondants parisiens, auxquels on attache plus de créance qu'à la documentation que nous distribuons ici et qui emportent la conviction du lecteur japonais plus que ne le font souvent les éditoriaux.

S'agissant de journalistes capables, mais avec qui la communication n'est pas toujours aisée, le traitement de ces problèmes nécessiterait, j'imagine, une action constante ; il paraît indispensable de leur faire comprendre les mécanismes de la vie politique française pour qu'ils distinguent mieux l'important du secondaire, le durable de l'éphémère ; probablement l'une des méthodes les plus efficaces serait l'organisation d'une série de visites d'industries et de laboratoires de recherches, de voyages dans les nouvelles universités de province et d'inspection de nos récentes réalisations notamment dans le domaine de l'urbanisme, ainsi que des rencontres avec des

personnalités diverses, capables de montrer aux correspondants japonais à Paris un visage moderne et dynamique de la France.

Enfin, l'on peut également songer à une invitation qui serait adressée par le Département à quelques journalistes japonais conviés à venir du Japon en France pour un voyage d'information. Les Anglais pratiquent depuis longtemps cette formule, qui, évidemment, s'inscrit dans le cadre général d'une action de longue durée, pratiquée de façon continue avec des moyens importants ; après une assez longue attente, ils en récoltent aujourd'hui un résultat jugé positif, et qui selon eux, justifie leur effort. Nous avons, notamment en 1967 et 1969, pratiqué une politique analogue. Le résultat n'a pas encore été important, comme il est normal au début de la mise en application de plans de cette sorte ; et le coût a certainement été assez élevé. Je conçois que dans les circonstances financières contraignantes du moment, il puisse apparaître coûteux de renouveler à un rythme suffisamment fréquent des voyages de cette sorte.

En tout état de cause, des tournées collectives de journalistes japonais accrédités à Paris et invités à visiter en France – notamment en province – des réalisations modernes, ainsi qu'il a été suggéré plus haut, me paraissent plus rentables. Des tournées de cet ordre comprendraient en effet un nombre supérieur de journalistes ayant déjà une certaine connaissance de la France et, ici, une audience plus grande que celle de leurs confrères venus du Japon, dont la copie n'est pas toujours sûre de passer. Enfin, cette dernière solution serait aussi beaucoup moins onéreuse, puisqu'il n'y aurait pas à payer de trajets aériens.

J'estime donc souhaitable qu'elle soit étudiée par le Département, et je serais heureux que celui-ci veuille bien nous faire connaître sa réaction sur ces différentes réflexions, en ayant l'obligeance, le cas échéant, de nous indiquer comment le problème lui paraît se poser vu de Paris.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, 1968-1972, 1970, nº 302)

52

COMPTE RENDU
ENTRETIEN ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET L'AMBASSADEUR DE L'URSS

le lundi 2 février 1970 de 15 h. à 15 h.45.

C.R.[1]

M. Zorine transmet au président de la République une lettre de M. Kossyguine[2], président du Conseil des ministres de l'URSS qui traite des problèmes du Proche-Orient. En commentant ce message, M. Zorine dit que selon le gouvernement soviétique la situation au Proche-Orient risque de s'aggraver à la suite des événements récents étant donné qu'Israël escompte le soutien constant du gouvernement des États-Unis. L'URSS estime que parmi les puissances occidentales, les États-Unis portent la plus grande responsabilité pour l'aggravation de la situation.

Afin d'arriver à un règlement pacifique durable au Proche-Orient, les Quatre grands doivent faire tout leur possible pour résoudre le problème clef soulevé au cours de leurs consultations qui est celui du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés. Une solution de ce problème permettrait d'avancer vers l'établissement de la paix dans cette région. Le gouvernement soviétique est convaincu que la France et l'URSS, dans un esprit de confiance réciproque, feront tout pour favoriser la détente au Proche-Orient. M. Zorine conclut en disant qu'un message analogue a été envoyé à MM. Nixon et Wilson.

M. Pompidou promet d'étudier avec soin le message de M. Kossyguine. Le gouvernement français fera parvenir sa réponse par le canal approprié[3]. La France, poursuit M. Pompidou, est certes préoccupée par l'attitude du gouvernement israélien et par l'aggravation de la situation. Mais si l'attitude de la France est loin d'être conforme en tous points à la position des États-Unis, la France estime qu'il convient de tenir compte des difficultés intérieures des États-Unis et notamment du poids de la population israélite dans l'opinion publique. Il nous semble que le gouvernement américain soit plus désireux de freiner le gouvernement israélien que l'URSS ne paraît le supposer.

[1] Une mention, en annexe à ce document, de la main du directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères, dit que : « l'Élysée suggère que les passages du compte rendu de l'entrevue Pompidou-Zorine où il est question des États-Unis soient communiqués à Washington ». À cette annotation le Secrétaire général a ajouté : « Bressier, il faut communiquer l'essentiel de ce compte rendu à Washington, Londres, Moscou, New-York et les principales capitales du Moyen-Orient : le Caire, Amman, Tel-Aviv. La fin à Christian d'Aumale ».

[2] Le texte en français de la lettre adressée le 2 février 1970, au président de la République par M. Kossyguine à été adressé le même jour par télégramme strictement réservé n°s 249 à 255 à Moscou, New-York, Bonn, le Caire, Tel-Aviv et communiqué à Amman. Le chef du gouvernement soviétique laisse entendre, entre autres, que l'URSS ne saurait accepter une nouvelle défaite des pays arabes.

[3] L'ambassadeur de France à Moscou a remis la réponse du président de la République à M. Kossyguine le 6 février 1970.

M. Pompidou se dit très sensible au passage de la lettre où il est dit que les Quatre grands devraient, par la définition d'un règlement de paix, éviter l'élargissement de la crise. Dans cet esprit, le gouvernement français a proposé que l'on dresse un catalogue des points d'accord qui permettraient la reprise de la mission Jarring. Il est heureux de constater que le représentant soviétique s'est montré compréhensif à l'égard de ce projet.

M. Zorine attire l'attention de M. Pompidou sur le fait que le gouvernement soviétique se montre d'autant plus préoccupé que la situation actuelle est une situation nouvelle par rapport à l'état de fait antérieur ; en particulier, il est clair qu'Israël vient de passer à des actes de guerre proprement dits contre la RAU et d'autres pays arabes en bombardant non seulement des objectifs militaires, mais encore les populations civiles et en se livrant à d'autres actes d'agression. Ces actes mettent en cause les intérêts de l'Union soviétique et aussi, sans doute, ceux de la France. Par conséquent, la France et l'Union soviétique devraient non seulement coopérer activement au sein du groupe des Quatre mais encore mettre au point une attitude concertée au sujet du règlement de paix au Proche-Orient. L'Union soviétique utilisera tous les moyens diplomatiques en sa possession pour agir sur les États-Unis et d'autres pays qui les soutiennent. Toutefois l'URSS ne peut directement influencer le gouvernement d'Israël n'ayant pas de relations diplomatiques avec ce pays. De son côté, la France pourrait intervenir utilement auprès des États-Unis et auprès du gouvernement d'Israël que la France reconnaît. Ces moyens d'action devront viser résoudre le plus tôt possible le problème essentiel qui est celui du retrait des troupes israéliennes et de l'établissement de la paix. À cette fin, l'URSS continuera d'unir ses efforts à ceux de la France au sein du groupe des Quatre grands. D'ailleurs, les positions des deux pays sont d'ores et déjà très proches.

M. Pompidou assure à M. Zorine que le désir d'aboutir à un règlement pacifique inspire toute l'action de la France auprès des gouvernements intéressés notamment ceux des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Israël. Certes les événements récents ont provoqué une situation grave mais elle n'est que la suite d'un état de fait déplorable, l'occupation par Israël de territoires appartenant à des pays arabes et le refus normal de ces pays d'accepter cette situation. Ainsi se met en marche une sorte d'engrenage de la violence. La France pour sa part est consciente du danger ; elle essaie d'obtenir l'accord de tous les intéressés sur les principes de règlement admis par l'Assemblée des Nations unies. L'unique souci de la France est de ne pas aggraver une situation qui porte en elle-même de lourdes menaces et elle souhaite qu'aucune initiative de qui que ce soit ne vienne l'aggraver.

Avant la fin de l'audience, M. Zorine aborde des problèmes qui, selon lui, risquent de mettre en cause l'application de l'accord commercial conclu le 26 mai. Il s'agit d'une augmentation des taux d'intérêt pour les crédits que la France mettrait à la disposition de l'URSS[1]. Étant donné que les

[1] En marge, le ministre a écrit « voilà le premier résultat de l'accord Bonn-Moscou (gaz, tubes). c'est il est vrai un rebondissement… durée ? M.S. »

échanges doivent doubler au terme de cet accord, certaines livraisons représentent des sommes considérables. À ce sujet, l'URSS, tout en reconnaissant qu'il s'agit de difficultés temporaires, se trouve dans une situation difficile étant donné que ses autres partenaires commerciaux n'ont pas augmenté leurs taux. M. Zorine demande que le gouvernement français reconsidère sa position sur ce point dans les négociations économiques qui se déroulent actuellement. M. Pompidou répond qu'il va étudier ce problème qui se pose dans de nombreux pays occidentaux où les taux d'intérêt marquent une tendance à la hausse. Il est entendu que la France fera son possible pour que cette question soit résolue de façon satisfaisante pour les deux pays.

(*Entretiens et Messages 1970*)

53

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 125/PL, 125/DGRCST *Pékin, 3 février 1970.*

Les relations culturelles franco-chinoises
Orientation et organisation de notre activité culturelle

La présente étude se propose de répondre, sous une forme globale, aux préoccupations que le Ministre exposait dans sa lettre du 10 mai 1969, celles dont M. Pierre Laurent[1] me faisait part le 8 septembre[2] dernier et enfin à la communication circulaire du Département nº 22 du 19 janvier 1970[3].

Je procéderai d'abord à un bref historique des échanges culturels franco-chinois au cours des cinq dernières années en montrant à quel point ils ont été étroitement liés à l'évolution politique de ce pays ; je dirai ensuite, compte tenu de ce qui précède, quelle orientation il convient à mon sens de donner à notre action culturelle ; je formulerai enfin mon avis

[1] Cette dépêche émane de Pierre Laurent, conseiller d'État depuis 1966, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, depuis 1969.

[2] Le télégramme circulaire nº 367 du 8 septembre 1969, portant la signature de M. André Saint-Mleux, directeur des services de la diffusion et des échanges culturels au Département, demande la liste des postes d'enseignement à pourvoir pour la rentrée scolaire 1970 en vue de la prochaine réunion de la section permanente de la commission interministérielle pour l'enseignement français à l'étranger.

[3] Le télégramme circulaire nº 22 du 19 janvier 1970, non reproduit, rappelle aux postes diplomatiques que conformément aux engagements pris par le gouvernement français, le taux d'augmentation des dépenses budgétaires doit rester en deçà du rythme de croissance de la production intérieure brute, aussi le ministre, Maurice Schumann, demande de procéder à un réexamen des missions et des moyens des services français à l'étranger : effectifs des personnels, rationalisation des tâches, priorités.

quant à une éventuelle réorganisation des services culturels de cette ambassade.

I. Bref historique des échanges culturels franco-chinois.

Les échanges culturels franco-chinois avaient pris au lendemain de l'établissement des relations diplomatiques[1] un départ assez encourageant. Toutefois, ces échanges avaient, dès cette époque, un caractère essentiellement utilitaire. Le gouvernement de Pékin avait envoyé en France, pour y apprendre notre langue, un fort contingent d'étudiants chinois (180 en 1966) ainsi que quelques stagiaires scientifiques ou techniques. De plus, il avait accueilli des professeurs de français (73 en 1966). En retour, la France avait pu envoyer quelques étudiants et chercheurs en Chine (28 en 1966) et elle avait reçu, dans ses universités, deux lecteurs chinois.

La République populaire s'était également prêtée à des échanges de missions *de caractère scientifique et technique*. Entre 1964 et 1966, l'on avait compté 24 missions françaises, dont 12 dans le domaine des sciences exactes (physique, chimie, mathématiques et géologie), 7 dans celui de la médecine et au moins 5 dans celui de la technique. Dans le même temps, la France avait accueilli 16 missions chinoises dans le domaine des sciences et au moins 23 dans celui de la technique sur un total de 40.

Les *échanges artistiques* s'étaient limités, en Chine, à un récital de Samson François, une tournée du Ballet classique de France et à la visite chez nous d'un pianiste et d'acrobates chinois. Il faut y ajouter quelques visites de sportifs.

Le souci principal de Pékin était donc d'accroître le nombre de ses interprètes de langue française pour les mettre au service de sa diplomatie, de son appareil de propagande ou de ses services économiques. Le gouvernement chinois s'intéressait aussi aux échanges scientifiques et surtout techniques. L'ouverture de la Chine aux étudiants français apparaissait surtout comme une concession, d'ailleurs non dénuée d'arrière-pensées politiques, et les manifestations artistiques étaient tolérées, plus qu'elles n'étaient encouragées par les dirigeants. Naturellement, à aucun moment, il n'avait pu être question d'ouvrir un institut culturel ou un centre d'enseignement auxquels les Chinois auraient pu avoir accès. Relativement importants si on les compare à ceux qu'avaient pu obtenir d'autres pays, ces résultats étaient faibles quand on les rapporte aux possibilités et aux besoins de cet immense pays.

Il convient en tout cas, lorsqu'on revient sur cette période du début de nos relations avec la Chine populaire et qu'on pourrait tenir en somme pour une époque « normale », de noter que le volume des échanges scientifiques et techniques a été à peu près le triple de celui des échanges linguistiques et artistiques.

[1] Le 27 janvier 1964. Se reporter à la note de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, du 28 août 1969 intitulée : *Reprise des relations culturelles entre la France et la Chine* depuis le premier programme d'échanges culturels entre la France et la Chine signé à Paris le 10 octobre 1968, non publiée.

La Révolution culturelle a tout à la fois aggravé et transformé la situation. Du jour au lendemain, étudiants et professeurs, à quelques exceptions près, ont été rapatriés ; les échanges de mission ont cessé, les instituts chinois ont interrompu tout rapport avec leurs correspondants français et ont fini même par se désintéresser des abonnements aux revues scientifiques qui leur étaient consentis. Au cours des trois dernières années, le service culturel de l'ambassade n'a guère fonctionné que pour la colonie française et celle, relativement nombreuse, des étrangers résidant à Pékin. Il a d'ailleurs remporté par ses cours de français, ses séances de cinéma et le service de la bibliothèque, un succès non négligeable, certes, mais somme toute secondaire par rapport à son objectif premier.

D'un autre côté, le climat culturel chinois s'est modifié à un point difficilement imaginable. Hormis le « petit livre rouge » et quelques rares manuels techniques, ce pays, pourtant inventeur du papier, n'imprime plus de livres. L'enseignement universitaire, soumis à une sévère critique, ne semble pas devoir reprendre sa forme antérieure. L'immense théâtre traditionnel, désavoué, a cédé la place à cinq pièces « révolutionnaires » dans lesquelles subsiste une chorégraphie de style soviétique. Quant au cinéma, il repasse, sans cesse, cinq ou six bandes d'une grande pauvreté. Les arts traditionnels, peinture, céramique, etc. sont entrés dans une période de long sommeil. Naturellement la situation faite à la culture d'origine étrangère est pire encore et, d'ailleurs, les élites capables d'y goûter ont été dispersées ou mises hors de notre portée.

Une réaction limitée est cependant en cours. On perçoit en effet un retour au réalisme dans le domaine économique et celui, qui lui est connexe, de la science et de la technique. En dépit des efforts qu'ils ont déployés pour tenter de bâtir leur économie en se fondant sur leurs propres ressources, les Chinois n'ignorent pas qu'ils ne peuvent se passer des rapports avec l'étranger. Or, ces rapports toucheront, au fur et à mesure des progrès de la Chine, à des domaines de plus en plus spécialisés dans lesquels la livraison de matériels ne se conçoit guère sans un apport de « savoir-faire ». Dans le domaine politique, l'on décèle aussi un désir de sortir de l'isolement auquel des positions excessives ont conduit ce pays, mais cette tentative pour reprendre pied dans le monde se fait, il convient de le noter, dans un climat d'intense hostilité à l'égard de l'URSS et de l'Amérique. La Chine est donc l'une des rares nations du globe qui, pour l'instant, échappe à l'emprise slave comme à celle du monde anglo-saxon, encore que le russe et l'anglais continuent d'y jouer un rôle essentiel comme langue de contact avec la science et la technique étrangères.

L'orientation de notre activité culturelle.

Dans ces conditions, il importe que nous tenions compte, non point de ce qui est souhaitable, mais de ce qui est ici possible. Quelle orientation donner à notre action culturelle en Chine ?

Il convient naturellement de renoncer pour le moment et pour longtemps sans doute, à l'espoir d'échanges réels dans le domaine des lettres, des idées

ou des arts, non seulement parce que les autorités chinoises ne seraient pas sincèrement intéressées par nos propositions éventuelles, mais encore parce que dans ce pays, où les moindres rapports entre la population et l'étranger sont soumis à un contrôle très strict, nous n'aurions aucune chance d'atteindre la petite frange de la population favorablement disposée à l'égard de notre « culture » au sens classique du terme. Dans ce pays communiste comme en d'autres, mais plus encore que dans les autres, le primat politique fait que l'intérêt pour les échanges culturels avec l'Occident est inversement proportionnel à leur contenu représentatif. Le régime se garde et le moment est loin d'être venu où nos romans, notre philosophie, notre peinture, pourront trouver ici porte ouverte.

1° C'est donc, en premier lieu, dans le domaine *technique*[1] que doivent s'exercer nos efforts et ces efforts devront répondre avant tout aux préoccupations utilitaires des autorités de ce pays. Il convient, en particulier, de favoriser les projets qui pourraient être plus ou moins liés aux rapports commerciaux entre les deux pays, par exemple :

a) l'envoi, dans un sens ou dans l'autre, de techniciens, éventuellement de stagiaires, pour précéder ou accompagner la vente de matériels ;

b) l'organisation, en collaboration avec les firmes privées ou les organismes publics français intéressés à l'affaire, de manifestations telles que des projections de films ou des expositions.

2° Il est permis d'espérer, en second lieu, qu'un jour pourront reprendre certains échanges, non liés aux rapports de commerce, dans le domaine de la technologie et de la science, en partant des secteurs les moins politisés pour aller progressivement vers ceux qui sont plus spécifiquement représentatifs de notre société. Échanges de spécialistes, envoi de stagiaires, expositions et projections de films sont concevables dans des domaines tels que l'industrie du pétrole, les mines, mais aussi ceux des sciences exactes, de la médecine ou de l'art vétérinaire, ceux de l'agronomie, de la sylviculture, de l'urbanisme, de l'architecture industrielle, du génie civil ou de l'aéronautique.

3° L'enseignement du français est un troisième secteur auquel nos partenaires sont sans doute intéressés. Il est probable que la reprise de notre coopération en ce domaine commencera par l'accueil en France d'étudiants chinois (l'assurance m'en a été plusieurs fois donnée), mais il n'est pas exclu que le gouvernement de Pékin en vienne, plus tard, à recevoir derechef des lecteurs français en Chine. Il me semble, cependant, que cette dernière possibilité ne se réalisera pas de sitôt, en raison du désordre qui règne dans l'enseignement supérieur chinois et de la suspicion dans laquelle sont tenus tous les étrangers en Chine. Naturellement, et le Département le sait,

[1] Se reporter aux rapports d'activité de M. Vincent Coulet, attaché scientifique près l'ambassade de France à Pékin depuis novembre 1965, pour la période janvier-juin 1970, assortis d'annexes sur les milieux universitaires, l'enseignement, les milieux scientifiques, la recherche technique, le médical, l'agronomie, les relations scientifiques de la Chine avec l'étranger, non repris. À compléter par l'étude de l'attaché scientifique sur les *progrès récents dans l'industrie chinoise* du 2 juin 1970, non publiée.

il n'est pas question que notre service culturel puisse avoir des rapports directs avec le public chinois.

4° En revanche, et pour aborder un quatrième point, il me semble que nous ne devons pas sous-estimer l'influence que nous pouvons avoir ici sur un corps diplomatique composé en grande partie d'Européens de l'Est, d'Africains et d'Asiatiques. Le succès remporté par nos cours de français pour adultes, par la petite école ouverte aux enfants de 5 à 13 ans ou 14 ans, par nos séances de cinéma ou par les services de notre bibliothèque, par l'expérience que nous avons faite récemment d'un récital à l'ambassade, peut sembler dérisoire par rapport à notre objet théorique qui est d'atteindre le public chinois. Il ne l'est pourtant pas si l'on considère que notre action culturelle à l'étranger forme un tout et que nous avons ici l'occasion, en raison des conditions très particulières de la vie à Pékin, de toucher des gens qui ne seraient pas aussi aisément accessibles à notre action dans leur pays et de faire la démonstration discrète, devant les autorités chinoises elles-mêmes, qu'une grande culture existe, ralliant aussi bien des gens de l'Est, Africains, Asiatiques et Occidentaux, auprès de laquelle la popularisation des pensées de Mao ne représente qu'un maigre et triste catéchisme.

Naturellement, nous ne pouvons exclure l'hypothèse que des raisons politiques puissent amener la Chine à faire progresser, plus rapidement que nous ne pouvons actuellement le prévoir, ses échanges culturels avec la France. Peut-être même sera-t-elle disposée, d'ici quelques années, à fonder ces relations sur un nouveau protocole. Il convient de garder ces possibilités présentes à l'esprit et, en conséquence, de maintenir à cet effet un cadre disponible, mais pour l'heure, il me semble que nous devons prendre une attitude pragmatique et adapter notre action aux circonstances. Tel était le sens de ma communication n° 170 du 19 janvier dernier.

Organisation du service culturel de l'ambassade.

De telles perspectives conduisent à réexaminer l'organisation du service culturel de l'ambassade.

Compte tenu des limites imposées à l'action que nous pouvons avoir ici, un seul représentant culturel devrait suffire à la tâche au lieu des deux dont l'ambassade dispose actuellement. Trois tâches essentielles lui incomberaient :

a) favoriser, susciter et organiser, éventuellement en liaison avec le service commercial, les échanges de mission de caractère technique et scientifique, ainsi que les manifestations (expositions, films, etc.) que les Chinois consentiraient à recevoir ;

b) veiller à la poursuite des activités orientées vers l'importante colonie étrangère de Pékin (Africains, Asiatiques, Indochinois, gens de l'Est…) qui tiennent nos programmes culturels pour un véritable refuge dans l'atonie spirituelle générale de ce pays ;

c) il convient enfin d'ajouter à ces activités celle de l'observation de la vie scientifique ou technique en Chine, observation qui n'est d'ailleurs fondée,

pour le moment, que sur de rares publications de caractère général et sur quelques visites aux usines et aux communes populaires.

Il serait donc souhaitable que le conseiller culturel choisi ait une formation scientifique, technique ou économique, plutôt que littéraire, mais aussi, bien entendu, qu'il possède un certain sens de l'organisation et des procédures administratives.

Trois adjoints de qualité me paraissent indispensables (ils sont du reste sur place et mènent fort bien leur travail) :

a) l'instituteur de la « petite école »[1],

b) un spécialiste de l'enseignement du français aux adultes,

c) une secrétaire à plein temps.

J'estime souhaitable que soit maintenu aussi à Pékin le médecin-coopérant. Sa présence est un précieux réconfort et présente une utilité certaine pour une colonie française qui compte de nombreux enfants et dans un pays où les soins médicaux sont quelquefois difficiles. En outre, il pourrait utilement assister le conseiller culturel au cas où, comme il est permis de l'espérer, des échanges avec la Chine pourraient être organisés un jour dans le domaine médical.

Je me rends bien compte que ce rapport peut paraître au Département quelque peu décevant. Du moins comporte-t-il dans sa sévérité, un double avantage : tout d'abord celui d'une rationalisation de nos moyens qui me paraît pouvoir s'accompagner pour le moment de certaines économies ; ensuite, celui de proposer une méthode que j'estime la seule valable – les conditions étant ce qu'elles sont – pour favoriser un progrès ultérieur. Sans doute, notre richesse spirituelle est-elle assez large pour que nous choisissions délibérément, sans nous renier mais aussi sans combats inutiles, de nous résigner à n'offrir à certains que la part de nous qu'ils veulent bien accepter. Dans ce pays difficile, le dialogue est à ce prix ou nous ne serons pas entendus. Toute autre attitude serait un vain effort dans le vide et comporterait d'inutiles dépenses.

(*Asie-Océanie, Chine, 1968-1972, relations culturelles, 1970, nº 698*)

[1] « La petite école », ouverte en octobre 1965, compte des effectifs d'une grande variabilité : 24 élèves de toutes nationalités à la rentrée 1969, 19 à celle de 1970, réunis en une classe unique. Cet établissement est placé sous la responsabilité de l'attaché culturel qui organise, en fin d'année scolaire, divers examens primaires ou secondaire (CEP, BEPC).

54

M. TOFFIN, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 31/EU. *Berlin, 3 février 1970.*

De l'arrangement commercial à long terme France-RDA

Neues Deutschland[1] a publié en première page dans son édition du 30 janvier une dépêche de l'agence ADN[2] concernant la signature de l'arrangement commercial à long terme entre la France et la RDA[3].

Le texte de la dépêche précise que « sur base de l'avantage mutuel des deux parties l'accord prévoit au moins un doublement des échanges jusqu'en 1974. Les livraisons de la RDA en produits de l'industrie mécanique et de l'électrotechnique augmenteront plus que proportionnellement. Les biens d'équipement entreront pour une part importante dans les livraisons de la France ».

La presse a également fait état de la réception donnée par M. G. Villiers[4], président d'honneur du CNPF, « au cours de laquelle M. Beil[5], secrétaire d'État au ministère du Commerce extérieur, a pu rencontrer des personnalités de l'économie française et aborder avec elles les questions du développement des relations entre la France et la RDA sur la base de l'accord long terme ». Elle mentionne également la conférence de presse donnée à Paris par le secrétaire d'État est-allemand[6] au cours de laquelle aurait été évoquée la participation française à la prochaine Foire de Leipzig[7].

[1] *Neues Deutschland* est l'organe officiel en République démocratique allemande du SED (*Sozialistische Einheitspartei Deutschland*) ou parti socialiste unifié d'Allemagne, issu de la fusion en avril 1946 du SPD (parti social démocrate) et du parti communiste (KPD). Son organisation est calquée sur celle du PCUS (parti communiste d'Union soviétique). Sa prédominance est inscrite dans la constitution de la RDA de 1968.

[2] Agence ADN (*Allgemeiner Deutscher Nachrichtendienst*) ou service général allemand d'information, est la seule agence de presse autorisée en République démocratique allemande. Officiellement, l'agence dépend du gouvernement mais elle est, dans la pratique, surveillée et dirigée directement par le comité central du SED.

[3] Le texte de cet accord, signé le 28 janvier 1970, est classé dans le dossier d'archives *Europe, RDA, 1961-1970, volume 84*.

[4] Georges Villiers, dirigeant d'entreprise, homme politique, maire de Lyon en 1941, résistant, déporté en 1943 au camp de Dachau, est président du Conseil national du Patronat français (CNPF) de janvier 1946 à 1966.

[5] M. Gerhard Beil, né en 1926 à Leipzig, charpentier de formation, poursuit des études à l'école supérieure de l'Économie (1951-1954), puis en 1956, est diplômé en économie de l'université de Berlin, est nommé de 1956 à 1958 chef de secteur au secrétariat d'État pour l'industrie régionale, membre de la représentation commerciale de la RDA en Autriche (1958-1961), directeur au ministère du Commerce extérieur et interallemand (1962-1963), chef du secteur « Europe occidentale » au ministère du Commerce extérieur et interallemand (1964), vice-ministre du Commerce extérieur et interallemand (1965) et depuis le 8 mai 1969, mentionné comme étant secrétaire d'État au ministère des Relations économiques extérieures de la RDA.

[6] Le quotidien *Die Welt* rend compte le 31 janvier, de la conférence de presse tenue à Paris par M. Beil, secrétaire d'État au ministère des Relations économiques extérieures de la RDA.

[7] La foire de printemps de Leipzig se tient du 1er au 10 mars 1970.

Je note que les journaux de Berlin-Est n'ont pas mentionné la prochaine ouverture à Berlin-Est d'un bureau commercial de l'industrie française[1], alors que la presse occidentale a fait état de ce projet dès la fin du mois de janvier.

(*Europe, République démocratique allemande (RDA), 1961-1970, relations économiques avec la France, 1970, n° 84*)

55

COMPTE RENDU

Entretien du Secrétaire général avec le ministre des Affaires étrangères du Maroc

C.R. *Paris, 3 février 1970.*

Entretien du Ministre et de M. Boutaleb, ministre des Affaires étrangères du Maroc, le 3 février 1970[2].

I. Le Ministre interroge M. Boutaleb sur les relations actuelles du Maroc et de *l'Espagne*, en liaison avec la prochaine visite en France de M. Lopez Bravo[3].

M. Boutaleb indique qu'un contentieux territorial existe entre les deux pays depuis l'indépendance. Certains points ont été réglés, notamment le sort du territoire d'Ifni qui vient d'être rétrocédé au Maroc avec, pour contrepartie, un accord sur les droits de pêche[4].

[1] L'agence ADN annonce l'ouverture, le 15 février, d'un « Bureau commercial de l'Industrie française » à Berlin, capitale de la RDA. M. Achille Astolfi, chef de service pour les « pays socialistes » au Centre national du Commerce extérieur est nommé directeur de ce Bureau et représentant du CNPF. Se reporter au télégramme de Haussaire Berlin, n°s 211 et 212 du 6 février 1970, non repris.

[2] Cet entretien entre les deux ministres des Affaires étrangères, M. Schumann, ministre français et M. Abdelhabi Boutaleb, ministre marocain, qui a lieu à Paris le 3 février 1970, constitue la vraie reprise des relations diplomatiques franco-marocaines, interrompues à la suite de l'affaire Ben Barka (cf. : *D.D.F.* 1965-II, rubrique Maroc et *D.D.F.* 1969-I, document n° 160). Faute d'obtenir satisfaction à propos de cette affaire, la France a décidé de ramener sa représentation diplomatique au niveau des chargés d'affaire et de suspendre les aides financière et militaire. À la suite du départ du général de Gaulle du pouvoir, les relations diplomatiques sont rétablies et Claude Lebel est nommé ambassadeur à Rabat à compter du 2 janvier 1970. Le tour d'horizon auquel se livrent les deux ministres porte en grande partie sur les relations entre les pays du Maghreb. On sait qu'à la suite des indépendances, le Maroc est en conflit avec l'Algérie au sujet de leur frontière commune (guerre des sables en 1963, cf : *D.D.F.* 1963-I et II). En outre le Maroc refuse de reconnaître la Mauritanie devenue indépendante le 28 novembre 1960, qui revendique aussi le Sahara « espagnol ». Le traité de fraternité et de coopération entre l'Algérie et le Maroc signé à Ifrane le 15 janvier 1969 (cf : *D.D.F.* 1969-I n° 53) ouvre la voie à une solution nord-africaine et à des revendications plus fortes à l'égard de l'Espagne.

[3] Gregorio Lopez Bravo (1923-1989) homme politique espagnol, un des dirigeants de l'*Opus Dei*, nommé en 1969 ministre des Affaires Étrangères, succédait ainsi à Fernando Maria de Castiella.

[4] Le Territoire d'Ifni, situé dans le sud-ouest marocain, sur la côte atlantique, colonisé de longue date par les Espagnols qui y exercent des droits de pêche, est rétrocédé au Maroc le 4 janvier 1969 et restitué finalement en juin 1969.

Le problème le plus sérieux est actuellement celui du *Sahara* espagnol[1]. Le Maroc a frappé à la porte des Nations unies, non pas pour imposer une solution à l'Espagne mais pour gagner du temps, sachant que l'Espagne n'était pas en mesure de régler immédiatement le problème. Mais il est bien certain que, seule, une solution bilatérale peut garantir les intérêts des deux pays.

Le ministre marocain a vu récemment M. Lopez Bravo. Il lui a exposé les raisons de la vivacité de l'intervention de M. Benhima[2] devant les Nations unies : il s'agissait en fait de répondre aux Mauritaniens. Le ministre espagnol a semblé convaincu que la situation au Sahara était anormale et qu'elle ne pouvait être réglée que par voie de négociation. Son attention a été appelée sur le fait que l'Espagne ne devait pas compter sur des dissensions entre pays riverains.

En ce qui concerne ce problème territorial, le Maroc n'est pas pressé. Il est disposé à entreprendre avec l'Espagne une négociation de longue haleine. Les changements qui se sont produits récemment à la tête des deux diplomaties peuvent permettre des initiatives nouvelles. L'important pour Rabat est que l'Espagne s'abstienne pendant ce temps de toute mesure politique ou économique à l'encontre des intérêts marocains. Sur une question du ministre, M. Boutaleb précise que l'ONU a prévu un référendum sur l'autodétermination du territoire du Rio de Oro, organisé par la puissance administrante en accord avec le Maroc et la Mauritanie ainsi qu'avec d'autres puissances intéressées (l'Algérie)[3].

Le Ministre ayant demandé si des contreparties stratégiques en faveur de l'Espagne étaient concevables, M. Boutaleb répond que le roi est disposé à aller très loin dans la voie de la coopération hispano-marocaine.

En ce qui concerne l'attitude de la Mauritanie sur ce problème, M. Boutaleb indique que son pays souhaite établir des liens spécifiques avec ce pays. « La Mauritanie s'est rangée ces dernières années du côté des extrémistes arabes et des Chinois. Notre diplomatie peut faire beaucoup pour la ramener à une vue plus raisonnable des choses ». M. Boutaleb ne répond cependant pas à la question du Ministre qui demande si les Mauritaniens s'accommoderont d'un accord bilatéral entre le Maroc et l'Espagne.

Interrogé sur les aspects économiques du problème, l'homme d'État marocain parle des phosphates et indique que les Espagnols sont disposés à coopérer avec le Maroc à ce sujet. À l'heure actuelle, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir du territoire, Madrid a beaucoup de difficultés pour trouver des investisseurs étrangers.

[1] Colonisé par l'Espagne depuis la conférence de Berlin, le Sahara dit espagnol désigne les territoires du Rio de Oro et de la Saguia el-Hamra, on y découvre en 1963 d'importants gisements de phosphates. Dès lors, il est revendiqué par la Mauritanie, tandis que des Sahraouis réclament leur indépendance.

[2] Mohamed Benhima (1924-1992) est un homme politique marocain, plusieurs fois ministre et Premier ministre du 7 janvier 1967 au 6 octobre 1969.

[3] Le Rio de Oro constitue la partie sud du Sahara « espagnol ».

II. Après avoir évoqué la situation générale en Méditerranée et dans le monde arabe, et souligné que le Maroc était conscient du rôle que pouvait jouer la France en ces deux domaines – ce qui pourrait fournir matière à des consultations périodiques entre les deux États – M. Boutaleb a évoqué les relations de son pays avec *l'Algérie*.

Le Maroc a beaucoup fait pour normaliser ses rapports avec ses voisins. Il a mis une sourdine à ses revendications territoriales et conclu un traité d'amitié avec le président Boumediene avec qui les relations sont bonnes.

En ce qui concerne la *Tunisie*, les rapports entre les deux pays sont « exemplaires ».

De grands progrès ont donc été faits en vue de l'entente entre les pays maghrébins. L'évolution actuelle semble laisser présager une association de la Mauritanie au Maghreb.

Mais le grand souci actuel du Maroc est la situation en *Libye*. Ce n'est pas tant en raison du régime qui, d'ailleurs, « ne s'est pas encore défini », mais du contexte général de la situation[1].

Déjà, au temps de la monarchie, la Libye hésitait à s'engager sur le plan maghrébin. Le régime actuel est plus réticent encore. Il s'aligne de plus en plus sur les pays du Moyen-Orient. Un bloc Libye-Soudan-Égypte s'est récemment formé de façon spectaculaire ; « c'est l'association capital-terre-matière grise », a dit un journaliste égyptien. Cette union semble être devenue pour la Libye une solution de remplacement de l'unité maghrébine.

De nombreux Égyptiens sont déjà arrivés en Libye – en particulier des militaires, alors que ce pays n'est menacé par personne et qu'elle a des besoins beaucoup plus impérieux. Des techniciens égyptiens prennent dans de nombreux domaines la place des Libyens. Enfin, la main d'œuvre égyptienne – 4 000 à 5 000 personnes actuellement – s'installe dans le pays.

Une réunion des ministres de l'Économie du Maghreb aura prochainement lieu à Tunis. « Nous verrons si la Libye y participe ».

M. Boutaleb conclut son exposé en soulignant que, dans tous les cas, la situation en Libye cause de graves préoccupations au gouvernement de Rabat.

Le Ministre retient l'expression de « régime non défini » employée par son collègue marocain. C'est précisément, indique-t-il, la raison pour laquelle nous avons accepté de répondre aux demandes de la Libye.

Tant dans le domaine des armements que dans ceux de l'aide économique et de la coopération culturelle et technique, le motif essentiel de l'action de la France est à rechercher dans sa politique méditerranéenne et non pas dans sa politique au Moyen-Orient. La relance de notre politique en Méditerranée a été marquée par les voyages effectués par M. Schumann à Alger, à Tunis et par l'échange des ambassadeurs avec le

[1] Allusion à la prise du pouvoir en 1969 en Libye par le colonel Kadhafi et aux contacts très vite noués avec la France qui aboutissent à des contrats de ventes d'armements (en particulier les avions *Mirage*), cf. *D.D.F.* 1969-II.

Maroc. Notre action en Libye, que le président de la République avait mentionnée en décembre, est dans la ligne de cette politique générale.

Si la livraison des armements est échelonnée sur plusieurs années et ne se fait d'abord qu'à une cadence lente, c'est pour nous permettre de suivre la situation.

Le Ministre indique qu'il a été frappé par la visite que lui a faite en janvier l'un des membres du Conseil de la révolution de Libye, qui lui a exprimé avec vigueur la volonté de son pays de ne s'inféoder à quiconque, ce qui se traduisait par un appel à la France.

M. Boutaleb prend note de ces indications et déclare que « la situation doit se clarifier ». « Vous devez suivre la situation en Libye de très près. Il s'agit d'une équipe de jeunes gens inexpérimentés qui ont fait leurs études au Caire et qui ont une admiration aveugle pour Nasser ». Le Ministre demande s'il y a un pays du Moyen-Orient sur lequel Nasser ait pu durablement mettre la main.

M. Boutaleb : « Je connais bien la situation, notamment en ce qui concerne l'union syro-égyptienne. La Syrie a, en réalité, profité de l'union car il s'agit d'un pays relativement industrialisé. Aujourd'hui, l'Égypte cherche un débouché pour sa main-d'œuvre. Nasser reste très prudent dans ses initiatives pour asseoir son influence dans un autre pays. Il veut avoir tous les avantages mais aucun des inconvénients de l'union.

Après avoir remarqué que le prestige du président Nasser a subi des atteintes sérieuses ces temps derniers, le Ministre remarque que l'on ne peut évidemment songer à une entreprise militaire égyptienne en direction du Maghreb. « Serait-ce donc des menaces de subversion que vous redoutez ? ».

M. Boutaleb répond que le pays qui est la cible immédiate de la subversion lui paraît être l'Algérie. Mais le président Boumediene se range de plus en plus aux côtés du Maroc et de la Tunisie.

Le Ministre conclut cette partie de l'entretien en marquant à nouveau que la politique de la France en Méditerranée et au Maghreb a été constamment présente à notre esprit lorsque nous avons examiné la réponse à faire à la Libye.

« Nous aurons des indications sur l'orientation du gouvernement de Tripoli par l'accueil qu'il réservera à la mission économique française qui va partir prochainement, et par l'attitude de la Libye devant les prochaines réunions maghrébines ».

III. M. Boutaleb passe aux problèmes du *Moyen-Orient*. Il indique que l'idée de la création d'un État palestinien laïque fait son chemin. Arafat a fait une bonne impression à Rabat. C'est un esprit ouvert, dépourvu de xénophobie. La conférence arabe au Sommet a permis de dissocier le problème des territoires occupés, où la responsabilité principale appartient au président Nasser, et le problème palestinien qui doit être réglé par les intéressés eux-mêmes[1].

[1] Le cinquième sommet arabe s'est tenu à Rabat du 21 au 23 décembre 1969, en vue de rassembler, comme les réunions précédentes, les forces politiques et militaires du monde arabe dans la

Il ne s'agit pas, dans cette perspective, de jeter les Juifs à la mer. Arafat et ses partisans admettent le fait de l'installation des Juifs.

Mais il ne faut pas, en ce qui concerne l'affaire palestinienne, laisser l'initiative à l'URSS et à la Chine. La France a un grand rôle à jouer. Elle jouit dans le monde arabe d'un préjugé favorable dont d'autres États ne bénéficient pas.

M. Schumann indique deux solutions possibles dans l'esprit de ce que vient de dire son interlocuteur : soit la transformation de la Cisjordanie en un État palestinien, soit la transformation d'Israël, en un État multiconfessionnel et multiracial. M. Boutaleb : « Il faut remonter à l'origine du mal ». Il s'agit de transformer Israël en un État palestinien à majorité juive. La résolution du 22 novembre 1967 se heurte à un refus systématique de la part d'Israël. Certains pays arabes intéressés ont accepté, mais il s'agit là d'une tactique consistant à récupérer d'abord les territoires occupés avant de traiter du fond du problème.

M. Schumann fait observer que le règlement de la question des réfugiés déboucherait sur une transformation du caractère de l'État d'Israël. M. Boutaleb en convient et affirme que la solution palestinienne, bien qu'elle ne soit réalisable qu'à longue échéance, est la seule que puissent envisager les Israéliens face à 100 millions d'Arabes.

En ce qui concerne les relations bilatérales franco-marocaines, M. Boutaleb indique que le roi compte en entretenir le président de la République demain 4 février[1]. Il espère que le ministre marocain des Finances sera associé aux actuelles conversations franco-marocaines et exprime le vœu que l'aide française, maintenue pendant la période difficile des relations entre les deux pays, s'élargisse encore. Le Ministre s'associe à ce vœu.

Compte rendu de l'entretien du ministre et de M. Boutaleb, le 3 février 1970.

Prière de corriger de la façon suivante les pages 6 et 7 :

Page 6 – 1re ligne :

Lire : « sur lequel Nasser *ait pu durablement* mettre la main ».

Page 7 – 4e § - 3e ligne :

lutte contre Israël. Après le refus essuyé par Nasser à sa demande d'un concours financier pour son armée et du départ de celui-ci, la conférence s'est terminée sans qu'aucune résolution ou aucun communiqué ne soit adopté. Toutefois cette conférence a contribué à consacrer Yasser Arafat, arrivé dans l'avion du colonel Nasser, comme *leader* de la résistance palestinienne. On relève également le clivage qui s'est effectué entre les pays du Machrek et les trois pays d'Afrique du Nord ainsi que la manifestation de la solidarité maghrébine. En outre, les États arabes, ayant constaté leur incapacité à élaborer une stratégie commune vis-à-vis d'Israël, le principe d'une solution politique retrouve toute sa force et son actualité (Voir dans la série Afrique-Levant le dossier Proche-Orient Panarabisme. – 5e sommet arabe. Pro 5-7).

[1] Le roi Hassan II, en visite privée à Paris du 31 janvier au 8 février 1970, a un entretien le 4 février avec le président Pompidou, qu'il rencontrera à nouveau le 20 novembre. Aucun compte rendu n'existe de ces entretiens dans les archives du ministre des Affaires étrangères. Voir la série 5 AG-2 aux Archives nationales.

Lire : « soit la transformation de la Cisjordanie *en un État palestinien*, soit la transformation d'Israël *en un État multiconfessionnel et multiracial* ».

Et *8e ligne* :

Lire : « *Certains* pays arabes » au lieu de « Les pays arabes… ».

(Secrétariat général. Entretien et messages 1970)

56

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 668 à 681, 682 à 688, 689 à 694. *Washington, 4 février 1970.*

Diffusion Réservée. (*Reçus* : le 5, 04 h. 45, 05 h. 45, 05 h. 50).

Le secrétaire d'État, qui part à la fin de cette semaine pour un grand voyage en Afrique d'où il ne reviendra que le 23 février, m'a reçu le 4 février. M. Rogers attache d'autant plus d'importance aux contacts qu'il prendra avec les dirigeants d'une dizaine d'États africains qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais entrepris une visite de cette nature.

Au cours de cet entretien, j'ai pu faire préciser quelques points touchant au prochain voyage du président de la République aux États-Unis. J'ai également profité de la circonstance pour interroger le secrétaire d'État sur certains aspects de la politique américaine au Vietnam et en Europe.

Dès le début de la conversation, M. Rogers m'a remis, à titre tout à fait confidentiel, le texte de la lettre que le président Nixon adresse aujourd'hui à M. Kossyguine en réponse au message que celui-ci lui a fait parvenir le 31 janvier sur la situation au Moyen-Orient (voir mon télégramme séparé)[1].

I. *Visite du président de la République.*

J'ai dit au secrétaire d'État combien nous étions sensibles à la décision prise par le président des États-Unis de venir dîner à l'ambassade le 25 février. Ce geste, en raison de son caractère exceptionnel, nous touchait particulièrement. D'autre part, le fait que M. Pompidou ait été invité à s'adresser aux deux Chambres réunies du Congrès était un autre témoignage qui serait relevé particulièrement par l'opinion. J'ai indiqué, d'autre part, que M. Lindsay[2], avait tenu à me faire savoir que la municipalité de New York désapprouvait entièrement les positions déplaisantes affichées par certains milieux new-yorkais et répandus par certains journaux. Le

[1] Voir à ce sujet, les télégrammes de Washington nos 656 et 657-666 strictement réservés en date du 4 février 1970, non reproduits.

[2] John Vliet Lindsay, avocat et homme politique, ancien membre de la chambre des représentants, maire de New-York depuis novembre 1965.

secrétaire d'État m'a dit que le maire lui avait aussi donné récemment les meilleures assurances à ce sujet.

La conversation en est venue ensuite à l'organisation des divers entretiens auxquels donnera lieu la visite présidentielle.

1) *Entretien en tête-à-tête entre les deux présidents* :

Il est entendu qu'il ne comportera pas d'ordre du jour. M. Rogers m'a confirmé cependant que M. Nixon évoquerait les questions suivantes :

A) *Moyen-Orient*.

B) *Europe et Alliance atlantique*.

Ces sujets ont été mentionnés par M. Nixon au cours de sa conférence de presse du 30 janvier. Sous la seconde rubrique, le président des États-Unis évoquerait essentiellement l'état des relations Est-Ouest. Il désirera recueillir l'avis du président de la République sur le projet de conférence sur la sécurité européenne. Il marquera d'autre part son souci d'éviter tout malentendu sur l'orientation actuelle de la politique américaine dans le monde. La doctrine de Guam[1], en particulier, ne doit pas faire craindre aux alliés européens que s'en suive un affaiblissement de l'engagement des États-Unis au sein de l'Alliance atlantique. Il n'est pas question, a dit M. Rogers, que le Président revienne sur les modalités de notre retrait des organismes intégrés de l'OTAN. C'est là affaire classée.

C) *Questions économiques et monétaires* :

On s'attend, du côté américain, qu'elles soient évoquées par le président de la République, comme celui-ci l'a annoncé lors de l'audience qu'il a accordée à M. Rogers le 6 décembre.

Les problèmes de cette nature ont été évoqués au cours de la visite que vient de faire M. H. Wilson à Washington[2].

Le président Nixon est naturellement ouvert à tout autre sujet que voudrait aborder le président de la République. On nous serait reconnaissant ici de toutes précisions que nous pourrions apporter afin que les conversations soient aussi constructives et approfondies que possible.

[1] La doctrine Nixon ou de Guam a été énoncée par le président des États-Unis le 25 juillet 1969 lors de son déplacement à la conférence tenue dans cette île avec les alliés asiatiques de l'Amérique. Elle consiste à :

– laisser désormais à chaque État le soin d'assurer sa défense, les États-Unis n'intervenant qu'au cas où leur aide serait demandée.

– assurer la protection de tout État allié des États-Unis ou dont la survie serait pour eux vitale, qui serait menacé par une puissance nucléaire.

– Dans les autres cas où des États seraient menacés, les États-Unis fourniraient l'assistance militaire et économique qui leur serait demandée conformément à leurs engagements par traité. Toutefois ils laisseraient aux nations concernées la responsabilité d'assurer la mise en œuvre du personnel nécessaire.

Cette doctrine avait notamment pour objet de répondre à l'impatience croissante des Américains devant la prolongation et le coût croissant en matériels et surtout en hommes de la guerre du Vietnam. Mais elle constituait aussi un avertissement de Washington en ce qui concernait d'autres foyers de tension comme le Moyen-Orient, Elle pouvait enfin susciter certaines appréhensions chez les alliés européens.

[2] Le premier ministre britannique, Harold Wilson, a rencontré le président Nixon à Washington le 27 janvier 1970.

2) *Entretien entre le ministre et le secrétaire d'État* :

A) *Alliance atlantique* :

M. Rogers souhaiterait pouvoir évoquer, comme il l'a fait avec M. Stewart récemment, la préparation de la prochaine réunion ministérielle du Conseil atlantique.

B) *Afrique* :

M. Rogers se propose de communiquer à son interlocuteur les impressions qu'il aura rapportées de son voyage en Afrique.

C) *Vietnam* :

Le secrétaire d'État est tout disposé à faire le point de la situation au Vietnam telle qu'elle se présentera à la fin de février.

D) *Europe et unification européenne* :

Il s'agit là d'un sujet sur lequel M. Rogers écoutera avec intérêt ce que le Ministre jugera utile de lui dire.

E) *Problème de l'environnement* :

M. Rogers estime qu'il y a là un domaine dans lequel une certaine coopération entre l'Est et l'Ouest pourrait trouver à s'exercer.

F) *Questions bilatérales* :

On souhaiterait, du côté américain, développer entre les deux pays les visites de personnalités gouvernementales, de parlementaires, de dirigeants des milieux d'affaires, de jeunes, etc.

J'ai indiqué que, dans le domaine des relations bilatérales, il serait également utile de faire le point de la coopération scientifique. J'ai mentionné notamment le secteur de l'océanographie et de la coopération engagée pour l'expérimentation aux États-Unis de l'aérotrain.

Resterait à déterminer à quel niveau seraient évoqués les aspects scientifiques de ces relations bilatérales.

3) *Entretien élargi* :

Il est prévu que le président de la République aura un deuxième entretien, le jeudi 26 février, avec le président Nixon. Les ministres et leurs collaborateurs immédiats pourraient siéger pendant ce temps dans une pièce voisine.

Si le président de la République en était d'accord, les deux présidents, après leur tête-à-tête, iraient rejoindre les ministres.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire part de toutes les remarques qu'appelleraient de sa part ce schéma et les suggestions qu'il comporte.

II. *Vietnam*.

J'ai saisi l'occasion de mon entretien avec le secrétaire d'État pour faire préciser à celui-ci quelle était la conception de l'Administration sur l'organisation éventuelle d'élections au Sud-Vietnam.

M. Rogers m'a rappelé tout d'abord que le Nord-Vietnam, non plus que le FLN, n'avait jusqu'ici manifesté le moindre désir d'engager la discussion sur ce sujet. Avions-nous des raisons de croire qu'ils avaient évolué sur ce point ?

Je lui ai répondu qu'à ma connaissance il n'en était rien pour le moment.

Le secrétaire d'État m'a dit que, dans ces conditions, il ne souhaitait pas que nous abordions le sujet avec « l'autre partie », car celle-ci était parfaitement au fait de la question. Le jour où elle montrerait un intérêt véritable pour ce sujet, deux ordres de questions devraient être examinés.

A) *Organisation des élections* :

Il faudrait que les Sud-Vietnamiens, c'est-à-dire le gouvernement de Saigon d'un côté et la partie adverse de l'autre, en viennent à discuter des modalités d'une telle consultation. Sur quoi devrait-elle porter ? Quand pourrait-elle avoir lieu ? Combien y aurait-il de candidats ? Qui les présenterait ? Etc. Naturellement, le gouvernement de Saigon invoquerait les dispositions de la constitution du Sud-Vietnam. Ceci soulèverait peut-être des objections du côté Viêt-Cong. Une véritable négociation devrait donc s'engager. Se déroulerait-elle dans le cadre d'une commission bilatérale ? C'était là une question de forme qui n'avait pas une telle importance. Ce qui était essentiel, c'est que soit mis au point un mécanisme qui permettrait au peuple de s'exprimer vraiment.

B) *Contrôle des élections* :

Il devrait être assuré par une commission internationale. La composition de cet organisme serait à déterminer. Mais on pourrait y voir siéger, non seulement des représentants du gouvernement de Saigon et du Viêt-Cong, mais aussi d'autres tendances politiques qui seraient jugées représentatives. Devraient y figurer d'autre part des représentants de tierces puissances, d'États « neutres » (Inde – Pologne)[1], plus la France et d'autres États.

J'ai demandé à mon interlocuteur si, dans son esprit, les États-Unis y auraient leur place. M. Rogers a paru considérer que ce pourrait être en effet une bonne chose.

Si étendue qu'elle soit dans sa composition, cette commission devrait néanmoins, selon lui, être dotée de pouvoirs réels, allant au-delà de ce que l'on attend, généralement, d'une commission électorale. Il lui appartiendrait sans doute de surveiller l'exécution du cessez-le-feu, de déterminer le stationnement ou le déplacement des unités militaires, etc. Tout ceci devrait être fixé d'un commun accord.

On était évidemment encore loin d'une telle éventualité. On ne s'en rapprochera que le jour où le Viêt-Cong manifestera un commencement d'intérêt pour le concept même des élections, concept qui lui est sans doute encore largement étranger.

[1] Ces deux pays participent déjà (avec le Canada) à la commission internationale de contrôle des accords de Genève de juillet 1954 sur l'Indochine et ils y ont été maintenus par les accords du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

III. *Europe*.

Au cours du même entretien, j'ai interrogé le secrétaire d'État sur la visite que lui avait faite récemment l'ambassadeur de l'Union soviétique. La conversation, m'a dit M. Rogers, avait porté essentiellement sur la conférence de sécurité européenne.

En la matière, la position de l'administration était claire. Le gouvernement des États-Unis n'a pas d'objection de principe à la réunion d'une telle conférence, à la condition qu'elle offre un espoir raisonnable de progrès dans l'ordre de la sécurité européenne. Or, l'ordre du jour proposé esquivait le cœur du problème. Tenir une conférence pour le plaisir de se réunir serait non seulement inutile, mais dangereux dans la mesure où le contraste apparaîtrait trop grand entre les espoirs soulevés du côté de l'opinion et le résultat de l'exercice. Si celui-ci devait s'achever par une simple déclaration sur le non-recours à la force, ce serait pour tous une évidente déception. La charte des Nations unies suffisait à cet égard.

M. Dobrynine a opposé à cela l'argument souvent produit, selon lequel discuter est en soi une bonne chose. Le gouvernement américain est loin d'en être convaincu. Le spectacle qu'offrent trop souvent les débats des Nations unies est là pour en témoigner. Cependant, si on voulait à tout prix parler de coopération, les États-Unis n'y auraient naturellement aucune objection, mais alors il serait bien entendu qu'il s'agirait d'une conférence sur la coopération économique, technique ou autre, selon le cas.

M. Rogers a rappelé à son interlocuteur qu'une réduction de la tension internationale contribuerait déjà à quelque chose ; les négociations engagées par le gouvernement allemand[1] seraient à cet égard significatives. Si elles conduisaient à une amélioration du climat avec l'URSS et l'Europe orientale, les États-Unis seraient les premiers à s'en réjouir. De même, le gouvernement américain était disposé à examiner les possibilités réelles d'une réduction équilibrée des forces en Europe. Si l'on ne pouvait s'entendre sur une réduction substantielle, il faudrait au moins s'accorder sur une « petite réduction ». L'essentiel serait d'aboutir à des résultats concrets.

M. Rogers a conclu en constatant que les Soviétiques demeuraient manifestement opposés à cette approche du problème.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Sous l'impulsion du chancelier Brandt, le gouvernement de la RFA a entrepris des négociations avec le gouvernement soviétique qui vont se développer au cours de l'année 1970 et constitueront ce qui sera appelé *l'Ostpolitik*. Cet effort de la RFA pour améliorer ses relations avec les pays de l'Est est suivi attentivement par les alliés de l'OTAN, notamment les États-Unis et la France, qui veulent éviter toute tentative de l'URSS d'engager l'Allemagne de l'Ouest dans un dialogue séparé.

57

M. GASTAMBIDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 75 à 79. *Budapest, 4 février 1970.*

(*Reçu* : le 5, 11 h. 03).

Relations entre la Hongrie et la RFA

Je me réfère à mon télégramme nº 62-74 du 4 février 1970[1].

La mission commerciale ouest-allemande à Budapest pense que le voyage de M. Kadar à Berlin s'explique surtout par le désir de faire admettre l'extension des relations entre la Hongrie et la République fédérale d'Allemagne qui, selon mon interlocuteur, doivent encore se développer. Il devenait nécessaire pour les Hongrois de faire un geste. Les démonstrations d'amitié et les bruyantes déclarations d'unité étaient essentiellement destinées à rassurer M. Ulbricht[2] sur la pureté des intentions hongroises.

Pour la première fois, m'a-t-il été dit, en mars prochain, un ministre hongrois doit se rendre à Bonn. Il s'agit de M. Biro[3], ministre du Commerce extérieur qui répond ainsi à l'invitation de M. Schiller[4]. Après cette visite, à laquelle les Allemands attachent une grande importance, commenceront les pourparlers en vue de l'élaboration du nouvel accord commercial qui sera établi « sur de nouvelles bases ».

Les fonctionnaires de la mission ouest-allemande[5] à Budapest se montrent satisfaits de ces développements.

Sur le plan politique ils n'ont pas manqué d'être frappés de la modération des propos de M. Kadar à son retour de Berlin. Selon eux, le Premier secrétaire du PSOH laisse la porte ouverte à des formules souples. Toutefois

[1] MM. Janos Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH), et Jenö Fock, président du Conseil des ministres, se sont rendus en République démocratique allemande (RDA) du 28 au 30 janvier. Les déclarations faites par M. Kadar à la presse hongroise, à son retour, sont transmises par le télégramme de Budapest du 4 février, nos 62 à 74, non publié. Parmi celles-ci, la presse a relevé l'identité de vues entre les deux États : « Le but de notre visite est de montrer aux pays du monde l'unité de la République populaire hongroise et de la RDA » « Rien, même les manœuvres les plus habiles tendant à détruire la bonne entente existant entre nos pays, ne saurait troubler nos relations harmonieuses, ni à aucun moment ne pourrait jeter une ombre sur nos relations ». Se référer à la dépêche de Budapest nº 67/EU du 5 février 1970, non reproduite, qui reprend plus en détail, les relations économiques, la coopération industrielle, technique et scientifique, les relations culturelles entre la Hongrie et la RDA ainsi que le communiqué publié à l'issue de cette visite. À l'arrière-plan de cette insistance sur les bons sentiments qui existent entre les deux pays, se profile le souhait du gouvernement hongrois de voir se développer ses relations avec la République fédérale d'Allemagne.

[2] Walter Ulbricht est président du Conseil d'État de la RDA depuis le 12 septembre 1960.

[3] Jozsef Biro, ministre hongrois du Commerce extérieur depuis 1963.

[4] Karl Schiller est ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne (RFA) depuis le 1er décembre 1966.

[5] La mission commerciale de la RFA à Budapest est dirigée par Hardo Bruckner depuis 1964.

ils ne se font aucune illusion sur la possibilité d'établissement dans un proche avenir de relations diplomatiques entre les deux pays, qu'ils ne semblent d'ailleurs pas considérer comme essentielles.

Les relations consulaires en revanche posent des problèmes.

À l'occasion de la passation des attributions du bureau de circulation à la mission commerciale[1], il vient d'être signifié assez sèchement à cette dernière par le ministère hongrois des Affaires étrangères qu'il ne saurait être question pour elle de délivrer des visas valables pour Berlin-Ouest. Le fonctionnaire allemand ayant rétorqué que le bureau de circulation y était autorisé, on lui a répondu que la France, à la différence de la RFA, avait des responsabilités à Berlin.

Le fonctionnaire allemand s'est également vu *refuser la possibilité d'accomplir les missions d'assistance judiciaire* tolérées de la part de l'ancien bureau de circulation. Il s'est même entendu déclarer sèchement « nous arrêtons, jugeons et emprisonnons sans avoir besoin de personne ».

(*Collection des télégrammes, Budapest, 1970, nº 2993*)

58

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 002/DA/DAM/S2[2] *Dakar, 4 février 1970.*

Déclarations de M. Senghor[3] aux journalistes de la CEE.

Les propos tenus par le président Senghor à notre ambassadeur au Cameroun[4] et rapportés par celui-ci dans sa communication du 31 janvier 1970 paraissent exprimer, sous une forme quelque peu outrancière, certaines idées chères au chef de l'État sénégalais. En effet, celui-ci, recevant un groupe de journalistes de la CEE, vient de leur faire des déclarations sensiblement analogues.

[1] Concernant la circulation entre l'Allemagne fédérale et la Hongrie, se reporter à la dépêche de Bonn du 8 août 1969, ainsi qu'au télégramme de Budapest nos 304 et 305 du 22 août 1969, non reproduits. « L'*Auswärtiges Amt* a fait savoir à cette Ambassade (ambassade de France à Bonn) que l'Allemagne fédérale et la Hongrie s'étaient entendues en principe pour confier à leurs représentations commerciales respectives le soin de délivrer des visas aux ressortissants de l'un des deux pays désirant se rendre dans l'autre. En ce qui concerne l'Allemagne fédérale, ce rôle était dévolu jusqu'à présent, comme on sait, au « bureau de circulation » établi auprès de notre ambassade à Budapest depuis la fin de la guerre, relayé par celui qui, à Bonn, est géré par un membre de l'ambassade. L'entrée en vigueur de cet accord entraînera normalement le transfert à la mission commerciale de la RFA de compétences exercées par le bureau de circulation. »

[2] Hubert Argod, ambassadeur de France à Dakar depuis mars 1969.

[3] Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal depuis le 7 septembre 1960.

[4] Philippe Rebeyrol, ambassadeur de France à Yaoundé depuis avril 1968.

Après avoir mentionné les options intellectuelles du Sénégal : linguistique et mathématiques modernes, le président de la République a rappelé qu'il avait œuvré pour la coopération eurafricaine lorsqu'il siégeait au Parlement de Strasbourg. Il en a pris prétexte pour dénoncer les insuffisances de la convention de Yaoundé II[1] et ses craintes qu'un futur Yaoundé III ne soit encore plus décevant. À défaut de l'Europe, a-t-il dit, « Nous nous accrocherons à la Chine en désespoir de cause. Je ne dis pas que je le ferai, mais je suis un parmi 3 800 000 Sénégalais ».

Une fois de plus, il a dénoncé la loi de l'offre et de la demande « car les prix sont fixés par les grandes puissances » et indiqué que la détérioration des termes de l'échange « nous a fait perdre plus de 60 milliards de francs »...

Bien que publiés très fragmentairement, les propos présidentiels paraissent avoir traduit pour les journalistes de la CEE l'amertume de M. Senghor devant la déflation des actions de coopération.

(Dam, Sénégal 1959-1972, carton nº 32, dossier nº 107)

59

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 717 à 719. *Washington, 5 février 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 50).

Moyen-Orient.

J'ai effectué ce matin 5 février auprès de M. Sisco la démarche prescrite par votre télégramme nº 297[2] en lui indiquant la raison pour laquelle nous n'avions pu lui communiquer le texte de notre réponse avant qu'il fût remis à son destinataire.

Après m'avoir remercié de notre communication, M. Sisco a fait les remarques suivantes en soulignant qu'elles ne constituaient pour l'instant que l'expression de ses réactions personnelles.

[1] Voir *D.D.F.* 1969-II, dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) ont signé avec les Six la convention de Yaoundé du 20 juillet 1963, renouvelée le 29 juillet 1969. L'accession à l'indépendance des pays et territoires d'Outre-Mer a entraîné la négociation de leurs relations, notamment dans le domaine de la coopération économique, scientifique et culturelle avec la CEE, sur des bases contractuelles. Cette coopération s'est enrichie depuis 1957, tant au niveau de son champ d'application que de son étendue géographique. C'est dans ce cadre que fut signée le 2 juillet 1963 la première convention de Yaoundé, qui prévoit une aide financière et commerciale aux dix-huit anciennes colonies africaines. La deuxième convention de Yaoundé, signée le 29 juillet 1969, porte sur le financement de projets avec une prépondérance de l'Afrique noire.

[2] Dans ce télégramme, immédiat, réservé, très secret, non repris, nº 297, Paris communique à Washington la réponse du président de la République au message reçu le 2 février 1970 de M. Kossyguine au sujet de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient. L'ambassade a pour mission d'en faire part d'urgence aux autorités américaines.

Il a noté que des trois idées qui figuraient dans la réponse du président Nixon, seule la question du cessez-le-feu figurait également dans la nôtre. M. Sisco pensait comme nous, qu'il fallait obtenir sur place un respect effectif du cessez-le-feu, mais il n'avait pas les mêmes vues que nous sur la manière d'y parvenir.

1) Il pensait qu'une action auprès des pays intéressés, par les voies diplomatiques ordinaires, serait plus efficace qu'une invitation solennelle adressée par les Quatre puissances. C'est au surplus, nous le savions, par une action directe auprès du Caire et de Tel-Aviv que les États-Unis s'étaient d'ores et déjà efforcés d'aboutir à ce résultat. Ce que la France, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique pourraient faire, à leur tour, dans le même sens, serait certainement, de l'avis de M. Sisco, particulièrement utile.

2) En revanche, le secrétaire d'État adjoint voyait à l'intervention commune des Quatre puissances telle que nous la préconisions, plusieurs inconvénients. Elle risquait d'abord d'apparaître comme un moyen de pression des grandes puissances sur les parties. En outre, il ne convenait pas, selon M. Sisco, que les Quatre se détournent de leur objectif essentiel qui était la recherche d'un règlement.

M. Sisco m'a précisé pour terminer, qu'il n'avait eu aucune discussion sur le fond des choses avec M. Dobrynine lorsqu'il lui avait remis hier la réponse du président Nixon à la lettre de M. Kossyguine.

(Collection des télégrammes, Washington-arrivée, 1970)

60

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 48. *Paris, 5 février 1970, 19 h 22.*

La rencontre franco-allemande au sommet, prévue par le traité de 1963[1] a eu lieu à Paris les 30 et 31 janvier. M. Brandt[2] était accompagné de M. Scheel[3], ministre des Affaires étrangères, M. Schiller[4], ministre de l'Économie et M. Leussink[5], ministre de la Recherche scientifique. Ils ont

[1] Il s'agit du Traité de l'Élysée signé par la République française et la République fédérale d'Allemagne le 22 janvier 1963.

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

[3] Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

[4] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[5] Hans Leussink, ministre de l'Éducation et de la Recherche de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

eu respectivement des entretiens avec le président de la République, avec le Premier ministre[1] et avec MM. Schumann[2], Giscard d'Estaing[3] et Ortoli[4].

Les conversations ont essentiellement porté sur les questions Est-Ouest, la Méditerranée, les problèmes européens et la coopération bilatérale.

1) Les Allemands nous ont tenus au courant de leurs négociations avec les pays de l'Est. Ils ne nous ont pas caché qu'ils regardaient cette tentative pour dégeler les relations avec Moscou, Varsovie et Pankow comme une opération de longue haleine[5]. Tout en rappelant l'intérêt que la France attache depuis longtemps à la mise en œuvre d'une telle politique de détente, nous avons souligné l'importance d'une étroite concertation entre les trois puissances et la République fédérale afin de prévenir d'éventuelles interférences entre les négociations que nous entreprenons les uns et les autres. Nous avons également souligné la nécessité d'éviter toute initiative qui pourrait mettre en cause le statut de Berlin[6]. Il importerait d'obtenir la confirmation et la consolidation de ce statut, notamment l'amélioration des conditions d'accès à la ville, avant la réunion éventuelle d'une conférence de sécurité européenne.

2) Nous avons exposé aux Allemands les grandes lignes de notre politique en Méditerranée, en particulier en Méditerranée occidentale et les raisons qui nous ont conduits à signer des contrats de vente d'armes à la Libye[7]. Ils nous ont fait part de leur désir de normaliser progressivement leurs rapports avec les pays arabes, mais n'ont pas dissimulé les difficultés que comporterait une telle évolution en raison de l'existence de relations entre certains de ces États et la RDA. Ils sont préoccupés dans l'immédiat du problème que leur pose l'attitude de l'Algérie. Pour l'avenir, le président de la République a rappelé la proposition qu'il avait faite à la conférence de La Haye[8] touchant une garantie commune des investissements privés dans le Tiers-monde, et émis le vœu que les pays européens, notamment la France et la République fédérale, coordonnent leurs efforts en faveur du développement économique.

3) Parmi les questions européennes, celle des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée a été la plus longuement traitée. M. Schumann a rappelé que nous étions disposés à rechercher rapidement une solution de transaction

[1] Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre français depuis le 20 juin 1969.

[2] Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1969.

[3] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[4] François-Xavier Ortoli, ministre français du Développement industriel et scientifique depuis le 20 juin 1969.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 23 mai 1970 : *Politique d'ouverture vers l'Est du gouvernement fédéral.*

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 22 mai 1970 : *Conversation quadripartites sur Berlin. Position soviétique.*

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 4 juin 1970 : « *Politique méditerranéenne* ».

[8] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun.

sur la base de la proposition de M. Harmel[1]. M. Scheel s'est montré réservé à l'égard de celle-ci, mais il a admis qu'il convenait d'éviter un « accroissement désordonné » des dépenses communautaires et indiqué que les services allemands recherchaient une formule comportant un plafonnement des recettes plutôt qu'un plafonnement des dépenses. De façon plus générale, la volonté a été réaffirmée de part et d'autre de mettre en œuvre les résolutions de La Haye et M. Brandt a souligné particulièrement l'intérêt qu'il portait à la réalisation d'un plan par étapes en vue de la création d'une union économique et monétaire.

4) Sur le plan bilatéral, trois groupes de questions ont été abordés : la coopération industrielle, la concertation économique et les problèmes de l'enseignement.

– On s'est félicité, des deux côtés, de l'activité récente du comité de coopération industrielle que l'on a décidé de laisser fonctionner dans sa composition actuelle. Il a été envisagé de lui adjoindre un bureau franco-allemand destiné à favoriser les contacts et les liens entre les petites et moyennes entreprises des deux pays.

Une attention particulière a été accordée à la coopération dans le domaine nucléaire. Les Allemands ont exprimé le vœu de voir les firmes des deux pays passer des accords pour la construction de centrales atomiques de type conventionnel. Nous avons indiqué que les offres de Siemens ou de AEG[2] ne pourraient être examinées utilement qu'une fois réalisé le regroupement des entreprises françaises. Nous avons d'autre part rappelé l'intérêt que nous attachons à une coopération européenne pour la construction de surrégénérateurs, c'est-à-dire des centrales de l'avenir. Un groupe de travail franco-allemand examinera les possibilités qui s'offrent aux deux pays dans ce domaine. Des idées ont été échangées sur la production d'uranium enrichi : il a été convenu que Français et Allemands confronteraient leurs vues quant aux aspects économiques et à la rentabilité des programmes des deux pays concernant l'un la diffusion gazeuse et l'autre l'ultracentrifugation. La question du grand accélérateur du CERN[3] a été évoquée, mais sans que la position allemande soit apparue modifiée.

Nous avons attiré à nouveau l'attention des Allemands sur le faible volume de nos ventes d'armements en République fédérale et sur le nombre et l'importance très limités de nos projets conjoints de fabrication de

[1] Au sujet de l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée parlementaire de la Communauté économique européenne, et de la proposition à ce sujet de Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 293 à 304 du 8 février 1970.

[2] *Allgemeine Elektricitäts-Gesellschaft* (« entreprise d'électricité générale »), entreprise allemande d'équipements électroniques et électriques grand public et de matériels spécialisés pour l'industrie, fondée en 1883.

[3] CERN, acronyme du : *Conseil européen pour la recherche nucléaire*, organisme provisoire créé en 1952, qui prend le nom officiel d'*Organisation européenne pour la recherche nucléaire* le 29 septembre 1954 après que la convention qui l'institue ait été ratifiée par douze États européens.

matériel de guerre. Une attention particulière a été réservée des deux côtés au financement de l'*Airbus*[1].

Enfin, les différents problèmes qui se posent aux deux gouvernements en matière de recherche spatiale ont été passés en revue.

– Les entretiens entre les ministres des Finances et de l'Économie ont permis d'échanger des vues sur la conjoncture. M. Schiller a exprimé le vœu qu'une concertation internationale dans le cadre de l'OCDE puisse conduire à une désescalade des taux d'intérêt. Sur le plan bilatéral, des études au niveau des experts doivent préparer une harmonisation des politiques d'aide publique au développement afin d'éviter des surenchères onéreuses pour les deux pays. Nous avons enfin rappelé, à propos de la récente signature d'un accord germano-soviétique sur les livraisons de gaz et de tubes, la nécessité d'observer les règles convenues entre États occidentaux quant à la durée des crédits accordés aux pays de l'Est.

– Nous avons insisté auprès des Allemands pour que le renouvellement des accords de Düsseldorf et de Hambourg entre les *länder* permette cette année d'établir une égalité de principe entre l'enseignement du français et de l'anglais en République fédérale. Nous leur avons donné de notre côté des explications sur les projets récents de réforme de l'enseignement des langues dans le cycle secondaire.

Dans l'ensemble, en dépit de la persistance de divergences de vues sur un certain nombre de points importants, (pouvoirs budgétaires de l'Assemblée, CERN et même dans une certaine mesure négociations relatives à Berlin), l'atmosphère de cette visite, la première que M. Brandt faisait à l'étranger en sa qualité de chancelier, a été particulièrement cordiale et chaleureuse. La presse des deux pays s'en est d'ailleurs félicitée.

(*Europe, Allemagne, RFA, 1944-1970, nº 1645*)

[1] Le 28 mai 1969, la France et la République fédérale d'Allemagne décident de lancer le programme de l'*Airbus A300B*, avion bimoteur moyen-courrier de 250 places.

61

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALGÉRIE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 267 à 278. *Alger, 5 février 1970.*
(*Reçu* : 20 h. 37)

Diffusion réservée.

Dépôt de 300 millions au Trésor algérien

Je me réfère à mon télégramme n° 188[1].

M. Bouteflika m'a accordé hier soir l'audience que je lui avais demandée au sujet du remboursement du dépôt de 300 millions fait en 1968.

J'ai brièvement rappelé l'affaire au Ministre : conformément à la convention du 27 juillet 1968[2], la France avait versé à l'Algérie 300 millions de francs remboursables sur le paiement des 5 derniers millions d'hectolitres de vin à acheter dans le cadre de l'accord de 1964. Cette tranche de 5 millions d'hectolitres étant atteinte, le dépôt devait être débloqué. Nous étions surpris du refus des services du ministère des Affaires étrangères d'accepter ce déblocage. Il y avait certainement un malentendu qu'il convenait de dissiper. En tout cas les engagements pris en 1968 étaient clairs et incontestables et nous étions décidés à prendre, le cas échéant, les dispositions utiles à la sauvegarde de nos intérêts.

M. Bouteflika a répondu sur un ton assez vif que la position prise par ses services était exactement conforme à ses propres vues. Il avait été surpris de notre démarche. Celle-ci avait, à ses yeux, un caractère politique. Alors que les relations des deux pays étaient relativement sereines, alors que l'Algérie entamait l'application de son plan quadriennal et qu'elle avait besoin de toutes ses ressources financières, la France prenait l'initiative de poser le problème du remboursement de ces 300 millions. Cette initiative était particulièrement inopportune. L'Algérie ne reniait pas la signature apposée sur l'accord financier du 27 juillet 1968. Mais cet accord devait être considéré dans le contexte général du règlement du contentieux du vin.

Le Ministre s'est alors lancé dans un long historique. Le président Boumediene, devant les retards pris en 1967 et 1968 dans l'exécution par la France des engagements d'importation de vin, n'avait consenti qu'à la dernière minute à ce que M. Bouteflika aille à Paris en juillet 1968[3]. Au

[1] Ce télégramme est publié ci-dessus.

[2] Le texte de la convention financière du 27 juillet 1968 est transmis par le télégramme d'Alger nos 802 à 808 du même jour, non publié.

[3] M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères depuis septembre 1963, se rend en visite à Paris du 24 au 29 juillet 1968. Il s'entretient les 24 et 25 avec M. Debré et est reçu le 25 par

cours de leurs entretiens, M. Debré avait reconnu qu'il y avait un contentieux d'ensemble qu'il fallait régler et c'est dans ce cadre que, sur un point technique précis, l'accord du 27 juillet 1968 avait été signé. Mais l'application de cet accord était fonction du règlement du contentieux. Or les négociations ouvertes à Paris au début de décembre 1968[1] avaient achoppé immédiatement sur l'exigence française de discuter des indemnisations et des transferts. M. Debré avait remis à deux reprises son voyage en Algérie, auquel on attachait tant d'importance à Alger. M. Maurice Schumann[2] était enfin venu en octobre 1969 et « avec son optimisme et sa grande générosité » il avait paru considérer le problème du vin comme virtuellement réglé : « mais, a ajouté le Ministre, je lui ai bien dit que ce lourd contentieux subsistait, que nous entendions recevoir une compensation pour la perte de 700 millions que le retard de la France nous avait fait subir. Il n'a pas paru me croire ». En conclusion, M. Bouteflika a répété que tout le contentieux du vin devait être réexaminé en vue de rechercher un règlement d'ensemble.

J'ai repris ce long plaidoyer, où l'habileté n'avait pour égale que la cynique mauvaise foi, pour en relever toutes les inexactitudes. Jamais nous n'avions accepté l'idée de « compensation » pour le retard de nos achats. La fameuse lettre de M. de Leusse du 22 juillet 1968[3], qu'avait invoquée M. Bouteflika, manifestait des intentions françaises (sur le rythme des achats de vin, sur l'aide au stockage et sur le dépôt de 300 millions) sans la moindre allusion à un contentieux d'ensemble sur le vin. Au reste l'accord du 27 juillet était postérieur et sa teneur, parfaitement claire, n'était soumise à aucune condition. L'échec des pourparlers de décembre 1968 ne nous avait pas arrêtés dans la poursuite de nos importations de vin. Enfin et surtout nous avions le 27 novembre 1969[4] conclu un accord qui, non seulement, apurait totalement le passé mais prévoyait une importation supplémentaire de 1,8 million d'hectolitres. Cet accord avait été conclu avec le gouvernement algérien sans qu'aucun problème de « compensation » soit évoqué.

M. Bouteflika a encore repris la parole pour prétendre que l'accord du 27 novembre 1969, signé par le ministère de l'Agriculture, n'engageait pas

M. Couve de Murville puis par le général de Gaulle auquel il remet un message du président Boumediene. Les thèmes de ces divers entretiens ont porté principalement sur la main-d'œuvre, l'indemnisation des sociétés françaises nationalisées.

[1] Les négociations, ouvertes le 3 décembre 1968, sont interrompues quelques jours plus tard.

[2] M. Maurice Schumann s'est rendu en visite officielle à Alger les 2 et 3 octobre 1969.

[3] Il s'agit d'une communication faite le 22 juillet 1968 par l'ambassadeur de France à Alger au ministre algérien des Affaires étrangères. Aux termes de cette communication, le gouvernement français s'est déclaré disposé à entreposer à ses frais deux millions d'hectolitres de vins algériens. Sur ce montant, seraient imputées, du 1er septembre au 31 décembre 1968, les quantités placées en entrepôt, au rythme de 300 mille hectolitres par mois.

[4] Le texte du protocole d'accord sur les achats de vin, signé le 27 novembre 1969 à Alger, est transmis par le télégramme d'Alger n° 2900 du même jour. Ce document est signé pour le gouvernement de la République française par Bertrand Larrera de Morel, inspecteur des Finances, directeur adjoint des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1968, et pour le gouvernement de la République algérienne, démocratique et populaire, par le ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire, représenté par le secrétaire général de ce ministère, Nourredine Boukli.

le gouvernement algérien et pour me demander de préciser ce que la France comptait faire pour sauvegarder ses intérêts. Je lui ai répondu que l'accord du 27 novembre était effectivement signé « au nom du gouvernement algérien » et que pour ce qui était de la sauvegarde de nos intérêts, nous avions, en somme, 300 millions en compte chez le Trésor algérien, et nous étions désormais en droit de tirer sur ce compte.

Comme j'essayais, à la fin de cette fort pénible entrevue, d'élever le débat, de rappeler les efforts patients soutenus au cours de ces derniers mois pour améliorer les relations franco-algériennes, de marquer qu'aux yeux de quiconque la thèse algérienne était insoutenable, que nous devions rechercher une issue, M. Bouteflika a fait une proposition : celle de charger une « commission mixte algéro-française » d'étudier le problème et d'y rechercher une solution. J'ai dit que je rendrais compte à Paris de cette proposition mais qu'elle me paraissait vouée à l'inefficacité : les deux parties ne feraient que répéter les arguments que nous avions échangés sans résultat.

Cette affaire me conduit aux conclusions suivantes :

1° M. Bouteflika vient de montrer, dans un cas d'espèce où la position de la France est indiscutable, son aversion profonde, tenace, insurmontable pour notre pays et sa volonté de mettre son talent à faire prévaloir l'esprit de rapine sur toute bonne foi élémentaire dans les relations internationales.

2° À ces dispositions naturelles du Ministre, s'ajoutent, dans la conjoncture présente, un ressentiment très vif à l'égard des prévenances dont le Maroc et la Tunisie sont actuellement comblés, à Paris, dans la personne de leurs chefs d'État[1], ainsi qu'une grande inquiétude à l'égard des développements de notre politique en Libye[2].

3° Enfin la situation financière de l'Algérie, naguère prospère, se détériore : ses achats de matériel d'investissement diminuent ses réserves, son budget est moins au large, son plan quadriennal sera coûteux.

Je serais heureux de savoir quelle position le gouvernement compte prendre dans cette affaire. Pour ma part j'estime que notre volonté de renforcer la coopération avec l'Algérie et de rechercher des solutions conciliantes dans nos rapports avec un pays qui reste si profondément traumatisé

[1] Le roi Hassan II du Maroc effectue un séjour officiel à Paris du 1er au 8 février 1970. Il est accompagné d'Ahmed Laraki, Premier ministre depuis le 6 octobre 1969, d'Abdelhadi Boutaleb, ministre des Affaires étrangères depuis le 6 octobre 1969, de Mamoun Tahiri, ministre des Finances (8 juin 1965-25 mars 1970), d'Ahmed Guedira, ministre de l'Éducation nationale (février 1969-20 février 1970). Le Roi est reçu à l'Élysée le 2, où il s'entretient avec M. Pompidou. Par ailleurs, l'Algérie est très préoccupée par les relations franco-tunisiennes et des manoeuvres militaires conjointes qui seraient prévues entre forces françaises et tunisiennes ainsi que par la déclaration faite par Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, à la radio tunisienne, selon laquelle la France s'engageait en cas de crise à défendre l'indépendance de la Tunisie.

[2] Mouammar Kadhafi dirige la Libye depuis le coup d'État du 1er septembre 1969 qui renverse le roi Idriss 1er (24 décembre 1951-1er septembre 1969). La monarchie est abolie. Allusion au contrat de livraison d'avions par la France à la Libye qui porte sur 50 *Mirage* 5, 30 *Mirage* 3 et 20 autres appareils dont les livraisons doivent s'échelonner entre 1970 et 1974. Par ailleurs, une mission exploratoire de coopération économique, technique et culturelle, dirigée par M. Jean-Pierre Brunet, directeur des Affaires économiques et financières au ministère des Affaires étrangères se rend en Libye du 7 au 12 février 1970. Les conversations portent sur les domaines suivants : agriculture, pétrochimie, télécommunications et télévision, formation professionnelle.

et farouche, ne saurait dans le cas présent prévaloir sur le respect d'un engagement parfaitement clair et librement souscrit.

(*Collection des télégrammes, Alger, 1970, nº 7*)

62

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE AU JAPON
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 122/AS[1]. *Tokyo, 5 février 1970.*

Escale au Japon du navire école « Jeanne d'Arc ».

Le porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc »[2] École d'application des enseignes de vaisseau, et l'Aviso Escorteur « Victor Schoelcher »[3], sont actuellement en visite au Japon. Arrivés le vendredi 30 janvier à Tokyo, les deux navires de guerre français ont appareillé le 4 février pour Kobe[4], où ils resteront du 5 au 10 février.

La venue au Japon du navire-école a donné lieu à la série de manifestations qui marquent traditionnellement le passage de la « Jeanne d'Arc » dans les différentes étapes de son long voyage, ici à Tokyo, j'ai donné une grande réception pour les officiers et les membres de l'équipage de nos deux navires, qui ont aussi été conviés à une autre réception par l'association des Français du Japon ; de son côté, le capitaine de vaisseau Flohic[5], commandant le navire, a également invité de nombreuses personnalités à une réception donnée à bord, où il avait auparavant offert un déjeuner auquel six amiraux japonais ont assisté.

Le prince Takamatsu[6] , frère cadet de l'empereur[7], président d'honneur de la Maison franco-japonaise, s'est rendu à bord pour visiter les installations du navire-école. Ayant autrefois servi dans la Marine impériale

[1] Dépêche signée pour ordre par M. Emmanuel Jacquin de Margerie, premier conseiller à Tokyo depuis mars 1967.

[2] Le *Jeanne d'Arc* est un croiseur porte-hélicoptères, construit par l'arsenal de Brest de 1959 à 1961. Il reçut le nom de « *Jeanne d'Arc* » le 16 juillet 1964.

[3] L'aviso escorteur *Victor Schœlcher*, mis à flot le 11 octobre 1958 à l'arsenal de Lorient, admis au service actif le 15 octobre 1962, est affecté à l'École d'application des enseignes de vaisseau, il remplit le rôle de conserve de la « *Jeanne d'Arc* » dans l'escorte lors des missions.

[4] Kobé est la plus grande ville et la capitale de la préfecture de Hyōgo, située sur l'île de Honshū proche d'Ōsaka. La ville possède l'un des plus grands ports du Japon.

[5] François Flohic, capitaine de vaisseau commande le porte-hélicoptères « *Jeanne d'Arc* », école d'application des officiers élèves de l'École navale, depuis le 5 septembre 1969.

[6] Nobuhito Prince Takamatsu, est le troisième fils de l'Empereur Taishō et de l'Impératrice Teimei. Le prince fut diplômé du Collège naval en 1936, après avoir atteint le grade de lieutenant-commandant. Il atteint celui de commandant en septembre 1940 et celui de capitaine en 1942.

[7] Taishō Tennō (1879-1926), 123e Empereur du Japon régna du 30 décembre 1912 au 25 décembre 1926.

japonaise, il a posé les questions d'un technicien, et témoigné d'un vif intérêt à l'égard de ce qui lui était montré.

Le passage de la « Jeanne d'Arc » a par ailleurs donné l'occasion de contacts utiles entre les officiers français et l'état-major de la Marine japonaise. Les rencontres se sont déroulées dans une excellente atmosphère. La Marine japonaise n'a pas caché l'intérêt avec lequel elle voyait venir ici le porte-hélicoptères français, ni la considération qu'elle éprouvait pour la qualité du navire et de ses équipements. Le commandant Flohic en a même retiré l'impression que certaines formules de coopération technique seraient éventuellement susceptibles d'être proposées. Les toasts échangés ont été chaleureux.

Les amiraux japonais, dans les conversations privées qu'ils ont eues avec le commandant Flohic et ses officiers, ont montré beaucoup d'optimisme quant au développement futur de la Marine de guerre nippone. Il est clair que les milieux militaires de ce pays-ci estiment aujourd'hui avoir le vent en poupe ; l'annonce récente d'un accroissement de près de 20 % du budget des forces d'autodéfense en porte témoignage, et n'est, aux yeux des intéressés, qu'un premier pas. Ils considèrent en effet que la désignation d'un homme politique aussi dynamique que M. Nakasone[1] à la tête de l'agence de Défense sera suivie de nouveaux effets, qui ne peuvent encore se faire sentir dans le budget actuel, présenté au moment même de la désignation du nouveau ministre. D'après les confidences faites par les amiraux japonais, ceux-ci s'attendent à ce qu'une part importante de l'augmentation des forces d'autodéfense profite à la Marine ; le programme actuellement étudié prévoirait de doubler les effectifs de celle-ci en trois ans.

Je me plais pour ma part à souligner la remarquable tenue des officiers et équipages placés sous les ordres du commandant Flohic. Le passage de la « Jeanne d'Arc » a fait honneur à notre Marine nationale. Il a d'autre part été l'occasion de contacts cordiaux et positifs. La visite au Japon de notre navire-école est à inscrire à l'actif des rapports franco-japonais.

Po E. de Margerie[2].

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, 1968-1972, 1970, nº 302)

[1] Yasuhiro Nakasone, ministre d'État et ministre de la Défense du Japon depuis 1970.

[2] *Note du document* : « On mesure tout le chemin parcouru si l'on se remémore qu'en février 1966, lors de la précédente visite de la « Jeanne d'Arc », l'amiral Takahashi, qui commandait à l'époque la base d'Osaka, s'adressant au commandant du navire au cours d'un dîner officiel qu'il donnait à Kobé en son honneur, faisait appel à ses sentiments de solidarité de corps en exprimant avec véhémence toute l'amertume de la Marine japonaise devant la place négligeable qui lui était faite dans la nation, devant le discrédit dont elle souffrait encore aux yeux de la population. »

63

M. DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 177/EU. *Ankara, 5 février 1970.*

Déclarations de M. Caglayangil au Sénat :
Moyen-Orient, Chypre, Marché commun

M. Çaglayangil[1] a fait, hier soir, au Sénat, à l'occasion du débat sur les budgets des Affaires étrangères, des déclarations sur la politique extérieure de la Turquie dont certaines méritent d'être relevées.

Je passe sur ce que le Premier ministre[2] a dit en ce qui concerne l'OTAN[3]. Dans cette partie de son intervention, le Ministre a plaidé la fidélité à l'Alliance atlantique[4] et repris des considérations voisines de celles qui ont été développées par M. Topaloglu[5] et dont j'ai rendu compte dans ma dépêche nº 171/EU en date du 4 février.

Sans apporter de nouveauté, le langage qu'il a tenu sur le Moyen-Orient, l'affaire de Chypre et les rapports de la Turquie avec le Marché commun, constitue une intéressante mise au point.

Sur le problème du Moyen-Orient, le ministre des Affaires étrangères a été assez nuancé. On sait que c'est là un des sujets sur lesquels l'opposition critique le gouvernement. Elle lui reproche de s'engager trop avant dans le « guêpier » que constitue le conflit israélo-arabe. Aussi, M. Çaglayangil a-t-il tenu à préciser que la politique turque cherchait, avant tout, la paix et la justice, qu'elle obéissait à un souci d'impartialité, que ce n'était que parce qu'une équitable appréciation des choses coïncidait avec certains intérêts des pays arabes qu'elle pouvait paraître favorable à ceux-ci. Il a couvert, également, la politique turque d'une caution internationale par une allusion assez vague à l'adhésion générale que trouvent dans le monde les formules qu'elle préconise.

[1] M. Ihsan Sabri Çaglayangil, né à Istanbul en 1908, membre du parti de la Justice, est ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

[2] M. Süleyman Demirel, né le 1er novembre 1924 à Islanköy, ingénieur, membre du parti de la Justice depuis 1962, est Premier ministre depuis le 27 octobre 1965.

[3] La conférence de presse de M. Demirel du 24 janvier 1970 est reprise dans la dépêche d'Ankara nº 136/EU du 29 janvier 1970, non publiée.

[4] La fidélité à l'Alliance atlantique s'est trouvée confirmée à la suite de l'affaire tchécoslovaque. Le thème du renforcement de l'OTAN a été repris lors de la visite du président Nixon à Bruxelles par le représentant turc insistant sur la nécessité de « regarnir » le flanc sud de l'alliance. À la suite des élections d'octobre 1969, le programme de politique extérieure du gouvernement Demirel rappelle que l'OTAN est une « garantie efficace de stabilité et de sécurité, l'expression des liens étroits de solidarité qui unissent Ankara aux pays occidentaux sur le plan de la défense collective ».

[5] M. Ahmet Topaloglu, membre du parti de la Justice, est ministre de la Défense nationale depuis octobre 1965.

« On attribue à notre politique au Moyen-Orient certains caractères inexacts, a-t-il dit. On a l'air de considérer la Turquie comme partie au conflit armé. La politique de notre gouvernement a toujours été fondée sur des principes clairs et définis. Si ces principes sont parallèles à des formules qui permettraient d'assurer les droits légitimes et les intérêts des pays arabes, cela ne veut pas dire que nous manquons d'impartialité. Je ne peux comprendre qu'on taxe de partialité une politique basée sur des principes auxquels personne ne fait objection. Est-ce que vraiment nous ne devrions avoir aucune vue, aucune politique sur les événements graves qui se déroulent dans une région vitale, sous le simple prétexte d'agir impartialement aux yeux de certaines personnes ? Notre gouvernement a, jusqu'ici, fait une politique de défense de la justice et du droit au Moyen-Orient. Il est résolu à continuer car il pense qu'il est nécessaire que nous nous engagions de manière constructive pour le maintien de la paix et de la stabilité ».

En ce qui concerne le problème de Chypre[1], M. Çaglayangil, tout en restant très mesuré, a montré à la fois quelque souci et quelque impatience. Il s'est fait, tout d'abord, l'écho des inquiétudes que l'on exprime au ministère des Affaires étrangères sur les répercussions ou les développements que peut prendre l'action terroriste menée depuis quelque temps au sein de la Communauté grecque. « Si l'on met côte à côte ces incidents, a-t-il déclaré, on ne peut s'empêcher de se demander comment les problèmes de nos frères de race chypriote, partenaire, en tant que Communauté, de l'Etat de Chypre, pourront être résolus, dans cette atmosphère, en accord avec une autre Communauté qui n'arrive pas à résoudre ses propres problèmes, ni à créer une identité des vues à l'intérieur de ses propres structures ».

Puis, il a montré sa déception devant les lenteurs de la procédure intercommunautaire[2]. « Les conversations durent depuis vingt mois, a-t-il observé. Elles sont passées à travers des étapes constructives. Mais on n'est arrivé à aucun résultat, à aucun compromis. Je crois devoir affirmer que l'attitude boiteuse et peu constructive de la Communauté grecque chypriote a eu une grande part dans le rythme lent et stérile des conversations. Nous étions tombés d'accord pour que le contenu des conversations ne soit pas révélé. Mais les *leaders* grecs n'ont pas tenu cet engagement, probablement pour justifier leur attitude. Ils ont fait des déclarations et lancé des accusations sans fondement. Ils ont prétendu que la Communauté turque est intraitable, que l'État serait scindé si les exigences de la Communauté turque étaient admises. Les Turcs ont répondu chaque fois à ces accusations sans fondement ».

« Ce que veut la Communauté turque est évident. Elle veut d'abord sauvegarder son existence en tant que Communauté, ensuite préserver ses

[1] Les deux communautés, grecque et turque, qui ont depuis deux ans compris le danger des opérations de force, se livrent maintenant une guerre d'usure. L'attitude du gouvernement turc est inspirée par une grande méfiance à l'égard de Mgr. Makarios et par un sentiment de solidarité active à l'égard des Turcs de l'île, contraints de vivre à côté des Grecs.

[2] Les négociations intercommunautaires débutent le 24 juin 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1968-I n°s 203 et 280 et 1968-II, n°s 67 et 280.

droits, son association à l'État et le statut politique qui lui a été reconnu lorsque l'État fut fondé. Si notre Communauté a accepté de ne pas créer un État dans l'État, elle n'a pas donné son consentement à la constitution de l'île en un État grec-chypriote. La Communauté turque n'a pas abandonné ses droits en dépit d'une existence chargée de peines, de sang, de restrictions et d'agressions pendant quatre ans. Elle ne les abandonnera pas davantage par la négociation »...

Si l'on peut se féliciter de la mesure des propos de M. Çaglayangil, il est plus difficile d'être satisfait de leur contenu car on ne peut que constater que le débat tourne toujours autour des mêmes considérations et que le dialogue de sourds se poursuit.

M. Çaglayangil s'est beaucoup étendu sur l'association de la Turquie avec le Marché commun. Il tenait à répondre à certaines attaques qui, là aussi, sont dirigées contre la politique de M. Demirel.

En réalité, les déclarations de M. Çaglayangil avaient deux pointes. L'une était dirigée contre la Radiodiffusion turque. Cet organisme qui, on le sait, bénéficie d'un statut indépendant mais reste, néanmoins, un organisme d'État, est, en fait, assez largement peuplé par des adversaires du Parti de la Justice. Ceux-ci n'hésitent pas à mettre cet important moyen de propagande plus largement au service de l'opposition que ne le justifieraient non seulement son caractère étatique mais même une stricte impartialité. Récemment, l'accession future de la Turquie au Marché commun a été l'objet d'attaques extrêmement vives formulées sans retenue et faisant appel aux procédés d'une polémique démagogique. M. Çaglayangil devait présenter la thèse du gouvernement. Trois minutes seulement lui avaient été accordées. Il n'a pas eu connaissance, au préalable, semble-t-il, des déclarations des publicistes qui avaient parlé immédiatement avant lui. Ce procédé n'était pas de bonne guerre. Le ministre n'a pas laissé passer l'occasion de contre-attaquer, d'accumuler les griefs contre l'institution et de diffuser ainsi dans l'opinion des arguments favorables à la réforme du statut de la TRT qui demeure toujours inscrite au programme du Parti de la Justice.

L'autre pointe des propos du ministre des Affaires étrangères visait l'opposition parlementaire. Là M. Çaglayangil a surtout insisté sur le fait que le Parti républicain populaire[1] qui, aujourd'hui, multiplie les avertissements contre le Marché commun, y voit un instrument d'exploitation de la Turquie, un mécanisme dangereux pour son indépendance et pour sa souveraineté, a lui-même, en 1963, signé le traité d'Ankara[2] qui a

[1] Le parti républicain du peuple, fondé par Ataturk, principale formation de l'opposition, dont le secrétaire général est M. Ecevit, dispose d'une équipe de jeunes économistes qui a mis au point un manifeste électoral, véritable programme de gouvernement, accordant une très large place aux problèmes économiques et sociaux et affichant une certaine méfiance à l'égard du Marché commun : « une politique consistant à nous associer à tout prix au Marché commun risquerait de nous réduire à l'état de colonie ».

[2] L'accord d'Ankara, signé le 12 septembre 1963, est un accord d'association entre la Turquie et la Communauté économique européenne. Il inclut la perspective d'une adhésion. Le 23 novembre 1970 est signé un protocole additionnel qui établit un programme pour l'abolition des tarifs

marqué le début de l'association de la Turquie à l'organisme de Bruxelles. M. Çaglayangil a eu beau jeu pour mettre ses adversaires en contradiction avec eux-mêmes à coups de citations. « En 1963, a-t-il dit, le Conseil des ministres républicain populaire, a annoncé que la question de l'entrée de la Turquie dans le Marché commun ne pouvait plus être différée. Le Premier ministre d'alors disait : « La Communauté économique européenne n'est pas un système d'ajustement d'intérêts et de sacrifices réciproques. Elle vise un bien commun comportant des sacrifices communs. Le Marché commun n'est pas égoïste mais généreux. Il n'est pas conservateur mais réformiste. Le Premier ministre, M. Inönü[1], a poursuivi M. Çaglayangil, a déclaré : « Le Marché commun est l'œuvre la plus courageuse créée par l'intelligence humaine dans l'histoire du monde. Nous signons, aujourd'hui, un accord qui attachera la Turquie à l'Europe pour toujours ». Puis-je demander au Parti populiste comment ce Marché commun qui était si sublime, si altruiste, si généreux, si réformiste soit devenu un monstre glouton, dévorant, destructeur. Qu'est-ce qui a changé depuis lors ? Seulement les dirigeants »…

« Nous ne nous demandons pas s'il nous faut ou non entrer dans la Communauté économique européenne, a conclu M. Çaglayangil. Nous y sommes. Nous avons choisi une voie qui est en accord avec nos intérêts politiques et nationaux… Le Marché commun est une expérience. Un jour ou l'autre, nous la ferons »…

(*Europe, Turquie, 1961-1970, politique extérieure, déclarations du Ministre des Affaires étrangères, 1970, n° 120*)

et quotas sur les biens circulant entre la Turquie et la CEE, et un protocole financier renforçant l'association.

[1] Mustafa Ismet Inönü, né en 1884, est un militaire et un homme politique turc. Il a été Premier ministre de Turquie en 1923-1924, de 1925 à 1937, puis Président de la République de 1938 à 1950, il passe dans l'opposition de 1950 à 1960, et redevient Premier ministre de 1961 au 6 février 1965 date à partir de laquelle il passe de nouveau à l'opposition. Il est président du parti républicain du peuple depuis le 10 novembre 1938.

64

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 827 à 831 *Moscou, 6 février 1970.*

Très secret (*Reçu* : 10 h. 19).

Entretien avec M. Kossyguine.

J'ai remis ce matin à M. Kossyguine la réponse[1] de Monsieur le président de la République. « Présente-t-elle des différences avec la réponse américaine ? » a-t-il aussitôt demandé. J'ai dû lui dire que je n'en avais pas encore eu connaissance. Il a manifesté sa surprise car, a-t-il précisé, les Américains avaient dit que nous en avions reçu copie ainsi que les Anglais. La réponse américaine, a poursuivi le président du Conseil, n'est pas constructive et ne donne pas la possibilité de régler le problème. La situation au Moyen-Orient est très tendue. Les opérations militaires se développent sans cesse et l'affaire pourrait prendre un ton tout à fait désagréable.

Comme je faisais observer au président du Conseil qu'il trouverait dans notre réponse un écho à ses préoccupations et que M. Pompidou y faisait des suggestions – que j'ai brièvement évoquées – M. Kossyguine m'a répondu qu'il importait de rechercher les voies d'un règlement du conflit. « Nous restons, m'a-t-il dit, en faveur de cette recherche. Mais elle ne dépend pas seulement de nous. Elle dépend aussi des Arabes et d'Israël. Et Israël fourmille d'esprits belliqueux qui pensent pouvoir tout se permettre et sont appuyés par les États-Unis.

Comme j'évoquais notre tentative à New York de faire établir une liste des points d'accord, M. Kossyguine répondit « qu'il avait donné instruction à son représentant de prendre contact avec le nôtre. Le gouvernement soviétique avait estimé pouvoir prendre comme base notre proposition. Mais celle-ci n'avait pas été retenue par les autres délégations.

« Il faut faire tout notre possible pour que ne s'allume pas le feu d'une guerre, a déclaré le président du Conseil. Déclencher une guerre est ce qu'il

[1] En substance, dans cette réponse qui figure dans le télégramme de Paris nº 214 à 218 du 5 février 1970, non reproduit, le président de la République indique qu'il partage les préoccupations de M. Kossyguine concernant l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, du fait de l'extension des opérations militaires qui y sont menées et de la difficulté qui en résulte dans la recherche d'une solution pacifique. Il observe que ces atteintes au cessez-le-feu sont autant de violations des résolutions du Conseil de sécurité des 6, 7 et 9 juin 1967 ; il en résulte un risque d'escalade incontrôlable du conflit et la nécessité de poursuivre avec détermination les efforts des membres permanents du Conseil de sécurité en vue de parvenir à des propositions communes pour la mise en œuvre de la résolution 242 du 22 novembre 1967. Une bonne méthode serait pour cela de relever les points d'accord entre les quatre puissances. Quant aux deux questions primordiales de l'évacuation des territoires occupés et de l'établissement de la paix, elles inspirent les propositions faites par la France le 9 décembre 1970 à New-York au sujet du règlement israélo-jordanien. Enfin, le maintien sur place de forces des Nations unies paraît d'une grande importance et le moment semble venu pour les Quatre de lancer un appel solennel aux parties de cesser leurs actes de belligérance et de se conformer aux résolutions sur le cessez-le-feu.

y a de plus facile. Mais vous savez que nous sommes opposés à la guerre et que nous ferons tout notre possible pour qu'elle n'éclate pas ».

Enfin M. Kossyguine m'a prié de faire savoir à Monsieur le Président de la République que l'Union soviétique serait très heureuse de rechercher avec la France une solution commune ou d'élaborer avec elle des propositions conjointes. De telles propositions auraient beaucoup de poids car elles viseraient, non pas à attiser la guerre, mais au contraire à l'empêcher. Elles seraient pour cette raison, bien accueillies par l'opinion publique mondiale.

Avant de prendre congé, j'ai rappelé à mon interlocuteur que M. Pompidou avait fait une suggestion concrète à la fin de sa lettre et que nous serions heureux qu'elle rencontre l'agrément des gouvernements auxquels elle était adressée.

Au cours de notre bref entretien, M. Kossyguine a visiblement cherché à me donner l'impression d'être non seulement préoccupé, mais aussi prêt à faire face à de sérieuses éventualités.

(Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970)

65

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 159 à 163. *Tunis, 6 février 1970,*

(Reçu : 19 h. 40)

Entretien avec M. Bourguiba Jr.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 6 février, M. Habib Bourguiba Junior[1], après s'être vivement félicité de son récent échange de vues avec Votre Excellence, a évoqué la tension au Moyen-Orient et la situation au Maghreb.

Sur le premier point, il ne s'est montré enclin ni à dramatiser ni à mettre en cause, les responsabilités américaines dans « l'escalade » israélienne aussi nettement que vient de le faire la presse destourienne (mon télégramme n° 147 à 149)[2]. S'il est des plus sceptiques sur les chances de la concertation à Quatre, il paraît considérer comme l'éventualité la plus probable le maintien de l'état de choses actuel, c'est-à-dire d'un « pourrissement » qui convient parfaitement aux intérêts de Moscou. L'URSS avait d'ailleurs tort, selon lui, de redouter la chute de Nasser, car les humiliations que lui inflige l'armée israélienne consolidaient sa position plus qu'elles ne l'ébranlaient.

[1] Habib Bourguiba Jr, ministre des Affaires étrangères du 12 novembre 1964 au 12 juin 1970.

[2] Télégramme du 4 février 1970, dont l'objet est le « Moyen-Orient ».

Aussi le Ministre ne m'a-t-il pas caché – et ceci explique dans une large mesure son souci de minimiser les risques d'explosion – que ses prochaines conversations avec M. Rogers[1] ne porteraient pas en priorité sur les conséquences à redouter de la livraison des *Phantoms*[2] à Israël, mais bien sur la tendance américaine au « désengagement » qu'on croit observer ici depuis l'Affaire libyenne. Le gouvernement américain entend-il donner enfin un coup d'arrêt à l'expansion soviétique en Méditerranée, au « grignotage » des positions occidentales et à l'élimination progressive des régimes modérés ? Telle serait la question essentielle posée au secrétaire d'État américain.

Sur le second point, M. Bourguiba Junior s'est montré très confiant sur le resserrement de la coopération maghrébine et a marqué à nouveau que les inquiétudes communes des trois pays d'Afrique du Nord devant l'emprise égyptienne en Libye, et la réelle menace de subversion nassérienne qui en découlait étaient le meilleur ciment de leur solidarité.

Le Ministre a reconnu que le gouvernement algérien ne voyait pas encore le problème de sécurité collective du Maghreb francophone face aux entreprises du Caire, tout à fait sous le même angle que Rabat et Tunis, mais croit pouvoir relever des indices d'une évolution très positive d'Alger, tant pour ce qui est des rapports avec l'URSS que des relations avec l'Occident, et plus particulièrement avec les pays riverains de la Méditerranée occidentale. La solution de l'établissement dans cette région d'une « zone de paix et de sécurité » par le renforcement et l'harmonisation des liens de coopération, qui répond à la fois aux intentions du gouvernement français et du gouvernement tunisien, serait d'après lui de nature à recueillir bientôt l'adhésion du gouvernement algérien.

M. Habib Bourguiba Junior s'est à vrai dire gardé de préciser s'il pensait être aussi en accord avec Alger sur le langage qu'il se propose de tenir à M. Rogers.

(*Télégrammes, Tunisie 1970, nº 162*)

[1] William P. Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[2] Le *Phantom*, avion de chasse américain, dont le premier vol eut lieu le 27 mai 1958 et sa mise en service en 1960.

66

M. MAZOYER, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAMAS,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 159/AL *Damas, 6 février 1970.*

La Syrie et la concertation des grandes puissances.

Depuis l'ouverture de la concertation à Quatre sur le conflit israélo-arabe[1], les Syriens ont toujours affecté de considérer avec scepticisme les efforts déployés par les grandes puissances pour aboutir à un projet de règlement. Le gouvernement baathiste a rejeté par principe la résolution du 22 novembre 1967[2] et aucun indice n'a permis jusqu'à présent de constater le moindre changement dans cette position. Il paraît donc logique avec lui-même en se désintéressant d'entretiens qui ont pour base un texte dont ils refusent d'envisager l'application.

Mais Damas cherche à justifier d'abord son attitude en affirmant que selon « l'analyse rigoureusement scientifique » à laquelle le parti *Baath*[3] entend se conformer, le Proche-Orient est actuellement l'un des domaines du vaste affrontement entre l'impérialisme et les forces de libération dans le monde. Comment, sur le point précis du conflit entre Israël et les Arabes, cet affrontement pourrait-il déboucher sur un accord, alors que, d'un côté, les Anglo-Saxons défendent l'État sioniste, instrument ou même partie intégrante de l'impérialisme, et que, de l'autre, l'Union soviétique et dans une certaine mesure la France, soutiennent les pays arabes, du moins ceux qui veulent réellement se battre, qui acceptent de « faire face » ? Aucune des parties n'étant en mesure d'emporter une décision dans un sens ou dans l'autre, la discussion ne peut que se prolonger indéfiniment, et sans résultat.

Partant de cette « analyse », l'on conçoit que l'intérêt manifesté ici pour les conversations des Grands à New York ait toujours été des plus minces. La presse n'a suivi que de loin en loin les réunions des quatre ambassadeurs. De même, il a toujours été fait mention des plans successifs présentés par les uns ou par les autres avec un certain détachement – sauf quand une allusion précise était faite aux territoires syriens du Golan, comme cela a été le cas récemment, lorsque des informations de presse ont fait état d'un projet français aux termes duquel une rectification

[1] Au sujet de la concertation à Quatre, voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 5, 18, 41, 273, 334 et 335.

[2] Pour la résolution n° 242 du 22 novembre 1967 voir *D.D.F.* 1967-II n° 257.

[3] Le parti *Baath* (ou *Baas*) est fondé en 1943 par Michel Aflak, Salah El Din Bitar et Zaki Al Asurgi. Il se dote d'une constitution définissant son organisation et ses objectifs en 1947. C'est un mouvement unitaire, arabe et socialiste ayant pour but la réalisation d'une grande nation arabe au-delà des frontières étatiques. Dès son apparition, il joue un rôle important sur la scène politique syrienne et s'empare du pouvoir en 1960. (*Dictionnaire du Moyen-Orient* sous la direction d'Antoine Sfeir, éd. Bayard 2011.)

de frontière pourrait être faite au détriment de la Syrie (cf. ma communication n° 35)[1].

La récente initiative des Soviétiques a pourtant rompu cette relative indifférence. Le message de M. Kossyguine[2] aux gouvernements américain, britannique et français a en effet retenu l'attention, comme l'atteste une réaction, rapide et significative, de l'organe officiel du parti. Commentant la « mise en garde » de Moscou, le journal *Al-Baath*[3] note tout d'abord que cette démarche prolonge la ligne du gouvernement de l'URSS, qui s'est toujours efforcé d'aboutir à un règlement politique du conflit – encore, précise-t-il, que cette position ne concorde pas forcément avec les points de vue arabes. C'est la première fois que la divergence entre la position de l'Union soviétique et celle de la Syrie est aussi explicitement mise en évidence. Mais c'est pour ajouter aussitôt que cette initiative ne fait que souligner au fond la gravité extrême de la situation et ressortir deux vérités : tout d'abord que ce sont les États-Unis qui sont responsables de cette aggravation, ensuite que les Soviétiques montrent une fois de plus qu'ils sont aux côtés des Arabes, victimes de l'agression, contre les agresseurs sionistes.

Étant donné le poids de l'Union soviétique dans la concertation, estime l'organe du *Baath*, il est possible que l'avertissement solennel qu'elle adresse à ses partenaires soit entendu et suivi de certains effets. Mais il est assez peu probable que Washington entende raison. Les Américains peuvent très bien au contraire maintenir leur politique d'escalade dans l'armement d'Israël, et les pays arabes n'auront plus alors qu'à en tirer les conséquences.

Les Syriens ont pu éprouver une certaine inquiétude à voir leurs amis soviétiques prendre une initiative susceptible, en fin de compte, de conduire à la paix. Ils espèrent sans trop le dire, que l'Amérique rejettera une fois de plus cette « mise en garde », de telle sorte que les événements continuent à leur donner raison. Jouer les Cassandre est parfaitement conforme aux vues et aux intérêts de leurs dirigeants actuels.

La Syrie baathiste mise sur l'impossibilité d'une entente entre les grandes puissances, et s'en tient obstinément à une vue pessimiste de l'avenir. Cette appréciation sert le régime. Celui-ci ne peut se maintenir que dans une atmosphère de crise. Si la paix venait à s'instaurer entre Israël et certains

[1] Le télégramme de Damas n° 35 du 29 janvier 1970 fait allusion à un article du journal *Al Avbaath* relatif à un plan de paix français qui ne recommanderait pas l'évacuation du Golan syrien occupé par Israël.

[2] Le 1er février 1970, le président Nixon reçoit un message de M. Kossyguine. Le 2 février M. Zorine remet au président Pompidou un message de M. Kossyguine, également relatif au Moyen-Orient. Un message identique aurait été remis à Londres. Le gouvernement soviétique y déclare ne pouvoir rester indifférent devant l'évolution de la situation au Moyen-Orient et se réserve de recourir à des contre-mesures si Israël continuait ses raids d'agression contre les pays arabes. La France estime que le ton est assez modéré, qu'il n'est pas question d'apporter un appui quelconque à la démarche soviétique et qu'il convient de poursuivre les conversations à Quatre. Voir télégramme de Washington nos 561 et 562 du 1er février 1970, le télégramme de Paris à Washington nos 245 à 248 du 2 février 1970 et la note de la sous-direction du Levant du 7 février 1970 sur la crise du Moyen-Orient – Pro-7-2 non publiés.

[3] Le journal *Al Baath* est l'un des deux plus importants quotidiens syriens avec *Al Thaoura*.

pays arabes – la RAU notamment – ses bases en seraient ébranlées et le pays connaîtrait sans doute de profonds bouleversements.

L'un des buts du voyage à Alger du président Atassi[1] pourrait bien avoir été d'obtenir l'assurance que la rigueur initiale du FLN ne s'est pas émoussée depuis juin 1967, et que celui-ci alignerait sa position sur celle du *Baath* pour s'opposer à une paix à laquelle les dirigeants actuels de la Syrie ne sauraient souscrire sans se condamner eux-mêmes.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Syrie, relations extérieures, attitudes de la Syrie vis-à-vis du conflit Proche-Orient SY 7-3)

67

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 293 à 304. *Bruxelles-Delfra, 8 février 1970.*

(*Reçu* : 15 h. 00).

Accroissement des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne

Le Conseil a repris le 5 février la discussion sur l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée parlementaire européenne.

La discussion a été ouverte par M. Harmel[2], qui a d'abord rendu compte du débat qui s'était déroulé sur ce sujet à l'Assemblée le 3 février.

Le président du Conseil[3] a insisté sur le caractère positif de ces délibérations et sur la relative modération des prises de position des parlementaires qui s'accommoderaient, dans l'ensemble, d'une formule comportant la limitation du droit d'augmenter les dépenses, à condition toutefois que le dispositif retenu ne préjuge pas le droit de l'Assemblée d'avoir « le dernier mot » dans la procédure budgétaire. Sur ce dernier point, le rapporteur devant l'Assemblée avait laissé entendre qu'un *gentlemen's agreement* convenu entre le Conseil, la Commission et l'Assemblée, pourrait constituer une issue pour cette dernière.

M. Harmel a ensuite demandé aux délégations de faire connaître leurs réactions. Un premier tour de table a permis de constater que, si chacun restait sur ses positions, le désir d'aboutir était manifeste. La délégation

[1] Le Dr Nourredine Atassi, secrétaire général du *Baath*, chef de l'État, président du Conseil des ministres syrien effectue à la tête d'une délégation syrienne une visite en Algérie du 2 au 6 février 1970. Avec le président Boumediene il professe la même intransigeance pour repousser la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[3] La Belgique assure la présidence du Conseil des Ministres des Communautés européennes durant le premier semestre 1970.

néerlandaise en particulier, dirigée cette fois par M. Luns[1], faisait preuve d'un esprit de compréhension qui contrastait avec l'intransigeance manifestée par M. de Koster[2] lors des dernières réunions.

Le débat a repris le lendemain matin sur la base d'une proposition de la présidence. Il est assez vite apparu que le point essentiel était celui des limites dans lesquelles l'Assemblée pourrait exercer le pouvoir du « dernier mot ». Tout en étant parfois imprécises, les suggestions de M. Harmel s'inspiraient de nos conceptions. La discussion s'est poursuivie pendant le déjeuner qui a réuni les ministres des Affaires étrangères. À l'issue de celui-ci, un accord de principe sur la limitation du droit de l'Assemblée d'augmenter les dépenses était acquis.

L'accord peut être résumé ainsi :

Si le projet de budget, arrêté par le Conseil sur la base de l'avant-projet établi par la Commission, traduit une augmentation des dépenses supérieure à la moitié d'un taux maximum fixé sur la base de critères à déterminer, l'Assemblée, en arrêtant le budget, peut, dans l'exercice de son droit d'amendement, augmenter le montant total des dépenses mais seulement dans la limite de la moitié du taux maximum précité.

Pendant les discussions qui se sont poursuivies le reste de l'après-midi et toute la soirée, les Néerlandais se sont efforcés d'assouplir le système afin de donner à l'Assemblée une liberté plus grande. Ils y ont été aidés par nos autres partenaires. Les efforts de ceux-ci ont porté sur les critères à retenir pour la détermination du taux d'augmentation des dépenses admissible. Ils auraient voulu notamment que ce taux tienne compte de la moyenne des augmentations des budgets de la Communauté au cours des cinq années précédentes, ce qui aurait été une façon d'arriver à un taux sensiblement plus élevé que celui que nous avions à l'esprit. Pour nous, en effet, il paraissait suffisant, pour fixer ce taux, de prendre en considération l'évolution du produit national brut de la Communauté, la variation moyenne des budgets des États membres et l'évolution du coût de la vie au cours de l'année écoulée. Nous demeurions seuls cependant à défendre la rigueur.

Ce n'est que vers deux heures du matin, après que M. Schumann[3] et M. Duhamel[4] ont fait comprendre à nos partenaires qu'ils n'étaient pas disposés à aller au-delà du schéma retenu au cours du déjeuner, que l'accord a pu intervenir sur la base d'une proposition française reprise par la présidence.

Les traits essentiels de cet accord sont les suivants :

– Le taux d'accroissement des dépenses sera déterminé selon des critères objectifs (évolution du PNB, des budgets nationaux et du coût de la vie). Pour la fixation de ce taux, la Commission sera étroitement liée par les

[1] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[2] Hans de Koster, secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères depuis 1967.

[3] Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères depuis le 23 juin 1969.

[4] Jacques Duhamel, ministre français de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969.

avis du comité de politique conjoncturelle et du comité de politique budgétaire.

– La marche d'augmentation laissée à l'Assemblée est faible. Pratiquement, elle ne pourra porter que sur quelques millions d'unités de compte[1]. Il est rappelé, en effet, que l'Assemblée pourra amender seulement la partie du budget relative aux dépenses dites de fonctionnement mais pas l'autre partie du budget, de loin la plus considérable (environ 97 % du total), qui concerne les dépenses résultant des décisions du Conseil (par exemple les dépenses agricoles). Au surplus, il faut s'attendre à ce que le Conseil, sachant que l'Assemblée exercera son droit, se maintienne en deçà de la limite qu'il se serait fixée dans la procédure actuelle. Il ne peut, dans ces conditions, en résulter pour la Commission des ressources telles qu'elle pourrait développer d'une manière significative des actions propres au-delà de ce à quoi le Conseil voudrait consentir. En fin de compte ceci devrait se traduire, dans la période définitive, par une rigueur budgétaire qui jusqu'à présent ne s'imposait pas à la Communauté.

– L'éventualité d'un accroissement du taux précité est entourée de conditions très rigoureuses : cas exceptionnel et surtout obligation pour l'Assemblée de se prononcer selon une procédure de vote identique à celle qui est requise lorsqu'elle exerce son droit du « dernier mot », c'est-à-dire en statuant à la majorité des membres qui la composent et des trois-cinquièmes des suffrages exprimés.

– Les autres dispositions arrêtées pour la période normale sont d'une importance secondaire : amélioration de la procédure de contact entre l'Assemblée et le Conseil, renforcement des pouvoirs de l'Assemblée en matière de contrôle, droit pour l'Assemblée d'arrêter son propre budget, mais en respectant certaines limites.

– Enfin, pour ce qui est du régime de la période dérogatoire qui prendra fin le 31 décembre 1974, ce sont encore nos vues qui l'ont emporté en dépit de la résistance des Néerlandais. L'Assemblée aura un droit d'amendement sur le projet du budget établi par le Conseil. Si ses amendements n'ont pas pour effet d'augmenter les dépenses, le Conseil ne pourra les rejeter qu'en statuant à la majorité qualifiée. S'il y a augmentation des dépenses, le Conseil doit les approuver à la majorité qualifiée.

Ce débat, long et difficile, a été présidé par M. Harmel avec impartialité mais, en même temps, avec le souci de tenir le plus grand compte de nos préoccupations.

Les Néerlandais ont défendu leur position avec fermeté mais finalement sans intransigeance et, comme l'avait laissé prévoir la communication de M. de Margerie[2], avec le désir d'aboutir. Les autres délégations ont joué dans la discussion un rôle plus discret. La Commission, visiblement déçue

[1] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[2] Christian Jacquin de Margerie, ambassadeur de France à la Haye depuis juillet 1968.

par le résultat a, par la bouche de M. Rey[1], fait enregistrer qu'elle ne se solidarisait pas avec la décision du Conseil.

À l'issue du débat, la délégation allemande a indiqué qu'elle maintenait, pour environ une semaine encore, sa réserve d'attente sur le règlement concernant les ressources propres. Elle a précisé que cette réserve était purement formelle. M. Luns a formulé lui aussi une réserve d'attente, la décision intervenue sur l'Assemblée devant être soumise à l'approbation de son gouvernement.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

68

NOTE

Négociations entre Israël et la Communauté économique européenne

N. n° 33/CE[2]. *Paris, 9 février 1970.*

Le gouvernement israélien a demandé dès 1966 à conclure un accord d'association avec la Communauté[3], avec en perspective, la réalisation d'une union douanière. Malgré l'appui apporté par nos partenaires et la Commission à la requête de Tel-Aviv, nous avons longtemps contesté l'opportunité de donner aux relations entre la CEE et Israël un caractère organique et privilégié.

C'est seulement en juillet 1969 que nous avons marqué notre accord, au Conseil des ministres de la CEE, pour la négociation avec Israël d'un accord commercial préférentiel[4]. Simultanément, dans un souci d'équilibre, nous demandions que des relations du même type soient établies avec des pays arabes voisins, en particulier la RAU[5] et le Liban.

Les négociations, menées par la Commission sur la base d'un mandat adopté en octobre dernier, sont sur le point d'être terminées, la dernière session étant prévue du 10 au 13 février[6].

Les parties sont parvenues à un compromis d'ensemble sur le fond et ont défini les grandes lignes d'un accord qui se limite au domaine commercial. Il comporte essentiellement, de part et d'autre, une réduction partielle des droits de douane sur un volume déterminé des échanges et l'élimination des

[1] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

[2] Cette note est rédigée par Patrick O'Cornesse, secrétaire des Affaires étrangères, au service de Coopération économique du Département depuis novembre 1966.

[3] Sur cette demande d'association en date du 4 octobre 1966, voir *D.D.F.* 1966-II, n° 309.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 58.

[5] L'Égypte a continué de porter le nom de République arabe uni (RAU) jusqu'en 1971, en dépit de la rupture en 1961 de l'union établie en 1958 entre l'Égypte et le Syrie.

[6] L'accord d'association entre Israël et le Marché commun est conclu le 13 février 1970.

restrictions quantitatives. La Communauté, consent une diminution de 40 % de son tarif sur les agrumes et de 45 % sur les deux-tiers des importations industrielles en provenance d'Israël ; de son côté, Israël accordera des préférences plus faibles, allant de 10 à 25 % sur un peu moins de la moitié des achats faits à la Communauté.

Pour compléter et faciliter l'application de ce régime commercial, des dispositions relatives aux pratiques de dumping, aux aides, à la non discrimination entre les Six, et une clause de sauvegarde seront insérées dans l'accord ; celui-ci, conclu pour une durée de cinq ans, sera géré par un organisme paritaire, et fera l'objet, à ce terme, de nouvelles négociations destinées à en élargir éventuellement la portée.

Sans doute si l'on tient compte, comme il est naturel, de l'importance et de la structure des échanges ainsi que des différences de niveaux de développement respectifs entre les partenaires, ce type d'arrangement ne peut être strictement équilibré. Mais en l'espèce, l'écart entre les offres de la Communauté et celles d'Israël dans le domaine tarifaire est important, supérieur notamment à celui retenu dans des négociations similaires. C'est ainsi que la moyenne pondérée des réductions douanières opérées par la CEE s'élèvera à 32 % alors qu'elle n'atteindra, du côté israélien que 8 % (dans l'accord en voie de conclusion avec l'Espagne[1], les chiffres correspondants seront de 35 % et 25 %).

La délégation française n'a pas réussi à convaincre ses partenaires ni la Commission inspirés par des considérations d'ordre politique de défendre plus fermement qu'ils ne l'ont fait les intérêts commerciaux de la Communauté.

(*Coopération économique, 1967-1975, Communauté économique européenne, 1967-1973, nº 790*)

69

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation actuelle des relations franco-dahoméennes

N. *Paris, 11 février 1970.*

Confidentiel.

L'arrivée au pouvoir du Dr Zinsou, en août 1968, avait été accueillie de façon très favorable à Paris. Sa chute, le 10 décembre dernier[2], à la suite

[1] Un accord commercial préférentiel est conclu entre l'Espagne et le Marché commun le 29 juin 1970.

[2] Le Dr Émile-Derlin Zinsou est président de la République et chef du gouvernement du Dahomey du 27 juin 1968 au 10 décembre 1969.

d'un coup d'État monté par le lieutenant-colonel Kouandete, a amené le gouvernement français à freiner quelque peu l'assistance qu'il apportait au Dahomey, et cela dans l'attente d'une normalisation de la vie politique de ce pays. Dès le 11 décembre, il était décidé en réunion tripartite que les mesures suivantes seraient immédiatement appliquées :

– suspension du versement de la dernière échéance de la subvention, le Dahomey étant le seul pays d'Afrique encore bénéficiaire de notre aide budgétaire directe ;
– les opérations non engagées ne seront pas entreprises ;
– la relève de l'assistance technique sera arrêtée ;
– le matériel militaire ne sera pas livré.

Ces décisions ont été confirmées le 30 décembre, étant entendu que, de surcroît, la signature de la convention relative à l'aide en matière de police, négociée avec le Dr Zinsou, et réclamée avec insistance par le nouveau Directoire militaire, serait ajournée. Les autorités dahoméennes, enfin, n'ont pas été informées officiellement des deux escales que devait faire à Cotonou, les 12 et 17 janvier[1], le secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Les Dahoméens en ont ressenti de l'amertume ; ils ont voulu voir dans ces mesures, dans cette attitude générale, la preuve que la continuité des rapports de coopération entre la France et le Dahomey, déjà fort altérée lors du précédent coup d'État militaire, qui avait amené au pouvoir le lieutenant-colonel Alley[2], se trouvait cette fois sérieusement mise en cause.

Peut-être avons-nous donné l'impression à Cotonou que nous souhaitions partager, vis-à-vis des coups d'État militaires en général, les réserves nourries à cet égard par M. Houphouët-Boigny ou M. Hamani Diori ; peut-être avons-nous voulu marquer que nous ne pardonnions pas au Dahomey l'éviction brutale du Dr Zinsou, ancien parlementaire français, très introduit dans les milieux parisiens. Des journaux français disposant d'une large audience, comme *Le Monde* et *Le Figaro*, n'ont pas manqué dans le même temps de louanger rétrospectivement le Dr Zinsou, ce qui était une manière de critique sévère à l'égard de ses successeurs.

Notre ambassadeur au Dahomey[3] se trouve dans ces conditions en position assez inconfortable, alors que son collègue américain[4], par exemple,

[1] Au cours de son voyage aller et retour au Togo, M. Yvon Bourges a fait deux escales techniques à Cotonou les 12 et 17 janvier 1970. À son premier passage, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a été salué dans l'avion par M. Wilfrid de Souza, secrétaire général du ministère dahoméen des Affaires étrangères.

[2] Le lieutenant-colonel Alphonse Alley, ancien chef d'État-major général des forces armées dahoméennes, puis chef de l'État (décembre 1967-juin 1968) à la suite du coup d'État du 17 décembre 1967, avait été successivement sanctionné par mesure disciplinaire le 1er juillet 1969 pour avoir refusé de rejoindre le poste d'attaché militaire à Washington auquel le chef de l'État l'avait affecté. Condamné à dix ans de réclusion criminelle par la Cour de Sûreté de l'État, puis déchu de son grade et rétrogradé soldat de 2e classe, il est réintégré dans l'armée à la date du 14 février 1970 et nommé secrétaire général de la Défense nationale par décision du directoire militaire le 3 mars 1970.

[3] M. Louis Delamare est ambassadeur de France au Dahomey depuis janvier 1969.

[4] M. Matthew J. Looram est ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969.

poursuit plus activement que jamais, en dépit des événements politiques intérieurs, l'action de présence agissante et efficace qu'il a entreprise[1]. Il est question, d'autre part, de l'intérêt que porteraient les Soviétiques au contrôle du chemin de fer Dahomey-Niger (OCDN)[2] où nous ne parvenons pas, après plusieurs mois à désigner un nouveau directeur français ; on notera dans cette perspective que le SYNCODANI (syndicat unique des cheminots)[3] vient de publier un mémorandum où il demande la recherche de nouvelles relations étrangères axées sur l'industrialisation, « afin d'éviter l'emprise de la France qui fait piétiner l'économie déjà minée par certains pays membres du conseil de l'Entente.

Compte tenu de l'incertitude totale qui entoure l'évolution à terme de la situation intérieure du Dahomey et de l'impossibilité où nous sommes d'évaluer de façon décisive les chances respectives des futurs candidats à l'élection présidentielle de mars prochain au Dahomey[4] (seul l'ex-président Apithy[5] s'étant, à ce jour, officiellement porté candidat), la solution d'attente que nous pratiquons actuellement peut apparaître comme de pure sagesse. Demeure cependant la possibilité de parier sur un candidat qui recevrait notre agrément, et avec lequel, le plus tôt possible, nous pourrions rétablir notre position prééminente dans ce pays, menacé actuellement par les extrémismes de tout bord.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, questions politiques, relations avec la France n° 34*)

[1] Ainsi est signé, le 7 janvier, un accord de coopération américano-dahoméen au titre de l'aide à l'Éducation nationale.

[2] Le 5 juillet 1959, est signé le protocole d'accord créant un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Organisation commune Dahomey/Niger » (OCDN) pour le transport des voyageurs et des marchandises entre les deux pays. Cette structure a la charge de la gestion, de l'entretien, de l'exploitation et de l'extension de toutes les infrastructures ferroviaires.

[3] Le Syncodani, syndicat unique des cheminots, qui groupe les 2 000 employés de l'OCDN, vient de faire parvenir aux membres du Directoire et aux anciens *leaders* un mémorandum dans lequel il préconise l'abolition de la plupart des mesures d'austérité décidées par le Dr Zinsou (rétablissement de l'ancien taux des allocations familiales, suppression de l'impôt de solidarité nationale, renonciation de l'abattement de 20 % affectant les sursalaires, etc.) et recommande la mise en route d'un vaste programme économique (prolongement du chemin de fer Parakou-Dosso, construction d'une raffinerie de pétrole et d'une université).

[4] La campagne électorale s'ouvre le 2 mars 1970, elle doit s'achever le 8 mars.

[5] M. Sourou Migan Apithy, ancien président de la République du Dahomey du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965. La vie politique au Dahomey est dominée par trois personnalités, MM. Apithy, Ahomadegbe-Tometin et Hubert Maga, représentant trois partis politiques ayant chacun une implantation géographique distincte : le Parti républicain du Dahomey (M. Apithy), région de Cotonou/Porto Novo ; Union démocratique dahoméenne (M. Ahomadegbe-Tometin), centre et sud-ouest du pays ; enfin, le Rassemblement démocratique dahoméen, puis Parti progressiste dahoméen de l'unité (M. Maga), nord-ouest et nord-est du pays. Ces trois personnalités, exilées depuis 1965, sont amnistiées en décembre 1969 et reviennent au Dahomey.

70

M. DUBOIS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ABIDJAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 5/DA/DAM. *Abidjan, 12 février 1970.*

La Côte d'Ivoire et les sociétés étrangères

Lors de l'audience qu'il a accordée à une mission parlementaire française au début du mois de février[1], le président Houphouët-Boigny, très détendu, a expliqué à ses interlocuteurs que la politique dynamique que mène son pays ne serait pas ce qu'elle est « sans dix ans de coopération avec la France » ainsi que les raisons qui l'avaient poussé à s'engager sur le chemin du libéralisme et les perspectives qui s'ouvraient à l'économie ivoirienne. C'est à cette occasion que M. Houphouët-Boigny a esquissé les grandes lignes de sa politique en ce qui concerne l'ivoirisation des entreprises et la participation des nationaux à la gestion de celles-ci.

On sait, en effet, que le Président est soumis à une pression croissante pour que les Ivoiriens aient un rôle économique plus prépondérant dans leur propre pays[2] : le Chef de l'État ivoirien a confirmé qu'il n'entrait pas dans ses idées de nationaliser quoi que ce soit. Il y aura cependant transfert ; cela signifie que dans une entreprise donnée lorsque les cadres ivoiriens seront assez nombreux et assez compétents pour faire marcher ladite entreprise, le gouvernement ivoirien rachètera celle-ci en indemnisant les propriétaires. Mais le gouvernement ivoirien ne gardera pas pour lui les entreprises qui seront devenues sa propriété, il les rétrocédera à des particuliers nationaux qui devront le rembourser sur les bénéfices de la société. Il ne conservera la gestion directe que pour les entreprises présentant un caractère d'intérêt national. Le président Houphouët-Boigny a cité, à titre d'illustration, l'hôtel Ivoire[3] où le gouvernement ivoirien est majoritaire et

[1] Une délégation de huit membres de la Commission sénatoriale française des Affaires économiques et du Plan a séjourné en Côte d'Ivoire du 3 au 7 février 1970. La délégation a visité un certain nombre de réalisations économiques récentes, dont le port de San Pedro et les installations de l'Orstom (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, créé en 1943), remplacé par l'IRD (Institut de recherche pour le développement).

[2] Au cours du dialogue institué en octobre et en novembre 1969 entre le président Houphouët-Boigny et les groupes sociaux et professionnels de Côte d'Ivoire, une séance a été consacrée aux cadres nationaux du secteur privé. Il s'en est dégagé l'expression d'une aspiration profonde des élites ivoiriennes à une participation plus active et plus étendue à la vie économique du pays. Dès la fin du mois de février 1970, le ministre de l'Économie et des Finances invite les chefs d'entreprises à lui adresser, pour chaque catégorie hiérarchique, un état de la situation actuelle de l'emploi, ventilé en personnels européen, ivoirien et africain non ivoirien. Ce ministre demande également de lui faire tenir une liste des postes « ivoirisables » pour les cinq ans à venir. Le déséquilibre constaté entre l'offre de l'emploi par rapport à la demande dans le secteur privé correspond à une inadaptation de l'enseignement supérieur qui produit des diplômés, peu préparés à l'évolution rapide des techniques.

[3] L'hôtel Ivoire, symbole et joyau de la Côte d'Ivoire, est construit en trois tranches, dont la première partie est inaugurée en 1963. D'année en année l'hôtel s'agrandit et en 1970, le premier bâtiment sera flanqué d'une tour de 24 étages, puis d'un casino, d'une patinoire, d'un palais des

qui, d'après la convention signée avec les autres bailleurs de fonds, devrait devenir sa propriété dans six ans. À ce moment-là, ce sont des Ivoiriens, a précisé M. Houphouët-Boigny, qui feront marcher l'hôtel Ivoire et ce sera le premier exemple d'un établissement important qui sera devenu entièrement national.

Les capitaux étrangers, notamment français, ne seront pas pour autant interdits dans ce pays, bien au contraire, puisqu'à côté des secteurs rachetés, d'autres secteurs liés au développement économique se seront ouverts à leurs activités. En concluant cet exposé, le Président a bien spécifié que le rachat des entreprises se ferait en accord avec les propriétaires et non point d'une façon arbitraire.

Cette idée est nouvelle ; elle est habile puisqu'elle cherche à concilier les impératifs d'une « ivoirisation » et ceux d'une « progression de développement ». Les contours sont encore évidemment flous et il s'agit, vraisemblablement, pour le moment, plus d'hypothèses d'écoles que de décisions arrêtées. Cette opération demandera, en outre, des moyens financiers considérables. Mais si le Président a choisi le passage d'une mission parlementaire française pour préciser ses idées, nul doute qu'il cherchait à sonder ses interlocuteurs, éventuellement à connaître leurs réactions.

Il sera intéressant dans les mois à venir de suivre l'évolution de ce projet : si, malgré les difficultés notamment financières à surmonter, il était poursuivi, il pourrait modifier assez sensiblement, non seulement la structure de ce pays sur le plan économique, mais aussi la façon dont les entreprises étrangères conçoivent leurs investissements, leurs activités et leur avenir.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, questions économiques, 1970*)

Congrès. L'État de Côte d'Ivoire détient 51 % des parts et l'architecte israélien qui l'a construit, Moshe Meyer (également architecte de l'hôtel Dukor à Monrovia, Liberia), 49 %. L'État ivoirien rachète ultérieurement les parts de Moshe Meyer et devient le seul propriétaire. La gestion de l'hôtel est confiée au groupe international « Intercontinental ».

71

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES
SERVICE DES PACTES ET DU DÉSARMEMENT

Participation de la France à certaines dépenses d'infrastructure Otan (réseau des oléoducs interalliés Centre Europe)

Paris, 12 février 1970.

Par lettre dont copie ci-jointe[1], le Secrétariat général de la Défense nationale informe le Département de l'organisation à la demande du ministère d'État chargé de la Défense nationale, d'une réunion interministérielle qui sera consacrée, le 19 février prochain, à un examen du problème de la participation éventuelle de la France au financement des travaux dont l'exécution est projetée dans le réseau des oléoducs interalliés et, en particulier, dans sa partie française.

Il ressort de la lettre du ministre d'État chargé de la Défense nationale[2], également jointe, que ces travaux, qui font actuellement l'objet d'études de la part des organismes interalliés compétents, ont pour objet de maintenir et d'assurer l'aptitude opérationnelle du réseau. Ils concernent, d'une part, l'entretien courant de ce réseau, d'autre part, l'exécution de refontes ou de modifications du réseau en fonction des progrès techniques intervenus depuis la construction du réseau – dont la partie française est la plus ancienne – ainsi que l'achat de matériel de réparation pour les dégâts pouvant survenir en temps de guerre.

Les dépenses d'entretien courant ne soulèvent pas de difficultés puisque leur financement est assuré par le budget de fonctionnement auquel la France continue de participer dans les mêmes conditions qu'avant les décisions de mars 1966.

Les deux autres rubriques posent, en revanche, souligne le ministre d'État chargé de la Défense nationale, le problème de notre participation, compte tenu de notre décision, communiquée au Conseil Atlantique le 7 septembre 1966[3], « de ne plus participer à l'élaboration ni au fonctionnement des programmes communs d'infrastructure ».

Le service des Pactes et du Désarmement estime que cette décision – à laquelle certains assouplissements ont déjà été portés en 1969 dans le domaine des transmissions en particulier (améliorations apportées au

[1] Il s'agit de la lettre N° 142 SGDN/AE du 11 février 1970 annonçant la réunion inter-ministérielle du 19 février 1970 qui sera présidée par Jacques Schricke, secrétaire général adjoint de la Défense nationale depuis novembre 1968.

[2] La lettre, non jointe, du ministre de la Défense nationale n° 100 /SGDN/AE du 29 janvier 1970 a pour objet l'examen du réseau des oléoducs interalliés Centre Europe (CEPS) et les travaux que nécessite leur état.

[3] Décision prise en conséquence du retrait de la France de l'Otan le 7 mars 1966.

réseau NADGE)[1] et même en ce qui concerne le système d'oléoducs Centre Europe[2] (agrandissement d'un dépôt de gasoil à Kehl) – pourrait, dans le cas présent ne pas être invoquée à l'appui d'un refus de notre pays de participer aux dépenses précitées, au moins en ce qui concerne la refonte du réseau imposée par le progrès technique.

Comme le souligne la lettre du ministre d'État chargé de la Défense nationale, l'utilisation de la partie du réseau de l'oléoduc OTAN située en France présente en effet pour nos propres forces un intérêt opérationnel primordial, en temps de paix comme en temps de guerre.

Le ministre d'État chargé de la Défense nationale rappelle au surplus l'intérêt pour notre économie nationale du réseau d'oléoducs qui admet un fort trafic civil et dont une branche assure, en particulier, l'alimentation de la raffinerie Antar à Valenciennes.

On observera enfin que si nous en venions à refuser la solution de la participation au financement commun – où la part de la France est de 13 % – nous serions contraints d'assurer seuls l'intégralité des dépenses concernant la partie du réseau située sur notre territoire ; or il s'agit de la partie la plus importante.

Le service des Pactes et du Désarmement souhaiterait savoir si, dans ces conditions, le représentant du service à la réunion interministérielle du 19 février est autorisé à ne pas faire d'objections de principe à une participation de la France au financement des dépenses précitées appelées à être supportées par le budget du ministère d'État chargé de la Défense nationale[3].

(Direction des Affaires politiques – Pactes et Désarmement – Otan facilités et infrastructures oléoducs PAN 1A)

[1] Réseau NADGE : *Nato Air Defence Ground Environment*, infrastructure électronique de la défense aérienne de l'Otan.

[2] Le système d'oléoducs Centre Europe est constitué par un ensemble de 5.000 km de lignes et 1.200.000 m^3 de capacité semi-enterrées, réparti en France, en Allemagne et au Benelux. Il est construit à partir de 1953. Il dépend du comité des oléoducs de l'Otan, lui-même subordonné au Conseil de l'Atlantique Nord.

[3] Cette note porte la mention marginale de la main du ministre Maurice Schumann : « J'approuve sans restriction la conclusion proposée par le service des Pactes. MS »

72

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 68 à 73. *Téhéran, 13 février 1970.*

(*Reçu* : 15 h. 47).

Visite du Premier ministre au lycée Razi de Téhéran

Répondant à l'invitation que je lui avais faite, le Premier ministre d'Iran[1] a visité le lycée franco-iranien Razi de Téhéran[2] dans la matinée du 11 février 1970.

M. Hoveyda, qui venait au lycée pour la première fois depuis son inauguration en 1966, était accompagné de Mme Parsaye[3], ministre de l'Éducation nationale, de fonctionnaires de ce ministère et de la municipalité de Téhéran, ainsi que de nombreux journalistes et photographes.

Après avoir visité les classes de l'établissement, du jardin d'enfants à la terminale, les dépendances du lycée et le terrain annexe qui vient de nous être concédé par les autorités iraniennes, le Premier ministre a, dans le bureau du proviseur, fait le point des problèmes pendants.

1 – En ce qui concerne les structures de l'établissement, M. Hoveyda, qui reste très influencé par l'enseignement qui lui a été dispensé au lycée de la Mission laïque française de Beyrouth[4], a exprimé le vœu que la francisation des élèves iraniens du lycée franco-iranien soit plus poussée. En effet, la législation iranienne, qui s'opposait jusqu'il y a trois ans à la fréquentation des écoles étrangères par les enfants iraniens, favorise à l'heure actuelle le développement de celles-ci. La qualité de l'enseignement assuré par les maîtres français amène le Premier ministre à souhaiter que la fusion des deux sections française et franco-iranienne soit, d'ores et déjà, entreprise. Certes, les élèves iraniens devront, au cours de leur scolarité, être initiés aux différentes disciplines : littérature, histoire de la Perse, religion, qui

[1] Amir Abbas Hoveyda est Premier ministre d'Iran depuis le 27 janvier 1965.

[2] Le lycée franco-persan de Téhéran est créé le 23 octobre 1928 aux termes d'un accord entre le gouvernement impérial de Perse et la Mission laïque française (fondée en juin 1902). Il est à l'époque dirigé par M. Roulleau, professeur agrégé de l'université. Ce lycée devient lycée franco-iranien en 1935 puis lycée franco-iranien Razi. En juillet 1962, un accord est conclu entre le ministère iranien de l'Instruction publique et la Mission laïque française portant sur l'extension du lycée Razi dont le général de Gaulle pose la première pierre en 1963. Le nouveau lycée est inauguré le 26 mai 1966 en présence de la Chahbanou, de M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, de M. Amir Abbas Hoveyda, Premier ministre d'Iran. Un avenant à la convention de 1962 portant sur les extensions du lycée est ratifié en mai 1970 et un second avenant est signé en octobre 1970 sur l'organisation pédagogique.

[3] Mme Parsaye ou plus exactement Farrokh-Rou Parsa, née en 1922, est la première femme iranienne ministre, nommée ministre de l'Éducation nationale en 1968. Farrokh-Rou est une des premières diplômées de l'école normale en Iran. Professeur de biologie, elle est nommée principale du lycée *Nourbakhsh* en 1957, jusqu'à son entrée au *Majles* (Parlement) en 1962.

[4] Ce lycée est fondé, à Beyrouth, en 1909, par la Mission laïque française.

sont enseignées à leurs camarades des lycées iraniens, mais rien ne s'oppose à ce que, mêlés aux élèves français ou d'expression française, ils soient soumis aux programmes français. Un rapport détaillé, traitant de cette question, sera transmis prochainement au Département.

2 – En ce qui concerne l'extension du lycée Razi, le Premier ministre s'est rendu compte que le terrain nord cédé par les autorités iraniennes ne saurait, comme il en avait été un temps question, permettre la construction d'un internat.

A) Dans ces conditions, M. Hoveyda a levé tous les obstacles qui s'opposaient à la construction des quatorze classes nécessaires aux besoins de la rentrée de septembre 1970.

B) En outre, il a engagé le proviseur du lycée à entreprendre sans tarder cette construction.

C) Étant donné l'urgence de cette entreprise, il conviendrait de s'adresser à un architecte local qui serait en mesure d'élaborer des plans que je transmettrai, avant la fin du mois de février au Département. Ces plans s'inspireraient de ceux qui avaient présidé à la construction des dix-huit classes réalisées pour la rentrée de septembre 1968 et qui ont donné toute satisfaction.

D) Je serais reconnaissant au Département d'inviter le secrétaire général de la Mission laïque française à mettre d'urgence en place la première tranche (1 300 333 francs) des crédits réservés à cette opération.

La réalisation rapide des projets d'extension du lycée Razi apparaît comme une nécessité, si l'on entend répondre aux manifestations de francophilie du Premier ministre dont la presse iranienne de ces derniers jours s'est largement fait l'écho.

Cette réalisation permettra, en outre, au moment où se précise le vœu de nos interlocuteurs de créer en Iran une université d'expression française, de donner confiance à ceux qui, dans ce pays, sont prêts à favoriser l'expansion culturelle française.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, relations culturelles, n° 1743*)

73

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 3/DA/DAM. *Brazzaville, 13 février 1970.*

Entretien avec le commandant N'Gouabi. Politique intérieure

Lors de l'entretien qu'il m'a accordé le 9 février, le commandant N'Gouabi m'a parlé de ses difficultés de politique intérieure.

À son avis le discours prononcé la veille par Combo-Matsiona[1], le président de la Jeunesse, visait moins la France que lui-même, N'Gouabi. Les jeunes enragés du parti cherchaient à le mettre en porte-à-faux ; ils voulaient l'obliger à choisir entre deux réactions également fâcheuses : soit endosser leurs outrances, soit riposter et risquer de passer pour réactionnaire. Il y a quelques mois, le secrétaire général des syndicats, M. Missamou[2], avait déjà agi de même.

Le commandant N'Gouabi avait vu le projet de discours de M. Combo-Matsiona. Il avait hésité. Allait-il supprimer tout ce qui avait trait à « l'impérialisme français » ? Les jeunes auraient eu beau jeu de dire : « C'est bien cela, il est vendu aux Français, d'ailleurs sa femme est française ». Allait-il interdire tout le discours ? On l'aurait accusé de brimer un organisme spécialisé du parti. Il résolut de laisser passer, de s'abstenir de présider la manifestation, de ne pas donner de réception le soir, et d'attendre les réactions.

Il était persuadé que les réactions viendraient, très défavorables au discours. En effet, dès la fin de la manifestation, ses amis lui téléphonaient : « Est-ce la ligne du parti ? Où allons-nous ? Les jeunes vont tout casser. Vos partisans se découragent ». Il lui était dès lors possible de proposer des sanctions contre le président de la Jeunesse[3] qui avait suscité l'indignation du peuple et d'ailleurs enfreint la discipline du parti puisqu'il avait critiqué aussi la tentative de réconciliation avec Kinshasa, approuvée la veille par le comité central dont il est membre.

« C'est ma tactique, poursuivait le commandant N'Gouabi. Je préfère agir par persuasion. Je laisse les ennemis se découvrir, se mettre dans un mauvais cas, s'exposer à la réprobation générale et alors je réagis, fort de

[1] Le texte intégral du discours prononcé le 8 février par le président de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise, Bernard Combo-Matsiona, membre titulaire du comité central du parti congolais du Travail, est transmis dans son intégralité par la dépêche de Brazzaville nº 62/DAM du 18 février 1970, intitulée : « le colonialisme français ».

[2] Jean-Baptiste Missamou, élu secrétaire général des Syndicats congolais le 30 avril 1968.

[3] Le commandant N'Gouabi dans sa déclaration du 9 février, diffusée par la radio, désavoue le président de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise pour les propos qu'il a tenus, le 8, notamment sur « l'impérialisme français ». Cette déclaration est également reprise dans la dépêche de Brazzaville nº 62/DAM du 18 février.

l'appui de l'opinion ». Écoutant cela je ne pouvais m'empêcher de penser à M. Massemba-Debat[1] qui jadis tenait des propos tout à fait analogues. Méthode habituelle au Congo peut-être, mais qui présente évidemment l'inconvénient de faire douter, un moment au moins, de l'autorité de celui qui l'emploie.

Le commandant N'Gouabi le sentait et cherchait à démontrer qu'il était décidé à faire preuve de fermeté. « Je sais bien que c'est moi qu'ils visent. Avez-vous vu leurs placards : Oui à la dictature du parti, non à la dictature du chef ? Mais s'ils continuent, je vais l'exercer la dictature du chef. Que représentent-ils ? La jeunesse qu'ils ont fait défiler, ce sont les enfants des écoles, ce ne sont pas des groupes formés par eux. Ce Combo-Matsiona, quelles preuves a-t-il données ? Ses expériences de ruralisation des jeunes sont un échec. Et même N'Dalla[2], c'est un bonhomme qui n'a rien derrière lui. Ils sont une vingtaine d'enragés à parler sans cesse de marxisme, mais ce n'est pas le marxisme qui les intéresse, c'est le pouvoir. Certains ont déjà été écartés, d'autres le seront ».

J'opinais naturellement quand le Chef de l'État parlait de la vanité des slogans. Je soulignais le danger d'abreuver les jeunes de discours soi-disant idéologiques qui les détournaient des réalités et constituaient bel et bien le véritable opium du peuple. J'insistais sur la nécessité de donner la priorité au développement économique et l'intérêt qu'il y avait à ne pas décourager le dynamisme du secteur privé ni les Français venus pour coopérer. Je marquais combien les propos de la veille pouvaient être nuisibles pour nos relations. J'observais enfin que, s'ils avaient été tenus, c'est que le terrain avait été préparé. Depuis longtemps j'avais signalé au commandant N'Gouabi l'effet pernicieux de certains séminaires d'endoctrinement de la jeunesse.

Le commandant N'Gouabi répondit à cela que le principal responsable de la propagande, M. Nze[3], désapprouvait lui aussi le discours de M. Combo-Matsiona et reconnaissait la nécessité d'orienter la jeunesse vers des tâches plus pratiques. Puis il explique une fois de plus ce qu'il entendait par socialisme : « Il faut que les plus défavorisés et surtout les paysans aient de meilleurs moyens de production… Il faut que dans les écoles les élèves puissent travailler… Je viens de voir le lycée de Makoua (dans le Nord), il n'a même pas l'électricité, j'ai fait mettre un générateur, c'est cela le socialisme ».

Que retenir de ces propos ? Ils confirment qu'il y a une crise au comité central et au bureau politique. Ils indiquent que le commandant N'Gouabi

[1] Alphonse Massemba-Debat, né en 1921, homme d'État congolais, président de la République du Congo-Brazzaville du 15 août 1963 au 4 septembre 1968.

[2] Claude Ernest N'Dalla, premier secrétaire du parti congolais du Travail, chargé de l'organisation, ancien ambassadeur de la République du Congo en République populaire de Chine.

[3] Pierre Nze, membre du bureau politique du parti congolais du travail, chargé de la propagande (ex-président de la commission Éducation, Presse et Propagande au directoire du Conseil national de la Révolution), est également ministre de l'Information, chargé de la Propagande, Culture et Arts et de l'Éducation populaire dans la nouvelle formation gouvernementale. Le Haut Commissariat aux Sports lui est également rattaché.

semble décidé à réagir contre les extrémistes les plus imprudents et prouvent bien qu'il n'est pas un véritable marxiste. Mais ils ne permettent guère de prévoir l'issue de ces confrontations.

Rien ne dit en effet que la tactique décrite par le commandant N'Gouabi soit suffisante pour écarter ses rivaux. Il en doute probablement lui-même. Il a réussi à destituer le secrétaire général des syndicats de la sorte. Il éliminera peut-être le président de la Jeunesse. Mais il n'a pas empêché les extrémistes les plus marqués d'entrer au bureau politique. On sait pourtant maintenant qu'au congrès de la fin décembre, par une réaction violente, il a évité l'élection d'un autre extrémiste à de très hautes fonctions de l'État et peut-être même sa propre éviction. Il peut encore marquer des points s'il est assez décidé, mais ses rivaux sont tenaces même s'ils n'ont pas l'opinion derrière eux. La lutte va donc se poursuivre et le commandant N'Gouabi cherche certainement des encouragements.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, évolution intérieure, n° 42*)

74

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO.

T. n°s 41 à 44. *Paris, 14 février 1970, 16 h. 58.*

Immédiat. Strictement réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 113[1].

Le gouvernement malien demande que les administrateurs français de la Banque centrale acceptent d'autoriser le Trésor à effectuer jusqu'à concurrence de 500 millions de francs maliens un prélèvement supplémentaire sur le compte d'avances dont le plafond serait ainsi largement dépassé.

Vous ferez savoir au lieutenant Moussa Traore[2] que le gouvernement français, après avoir pesé toutes les données du problème, estime ne pas devoir donner les instructions souhaitées aux administrateurs français tant

[1] Par le télégramme de Bamako n°s 113 et 114 du 11 février 1970, non publié, l'ambassadeur de France au Mali, M. Louis Dallier, fait connaître au Département que le gouvernement malien a un besoin important et urgent de liquidités (environ 500 millions) pour faire face à certaines dépenses, essentiellement pour effectuer une avance aux agents de l'État à l'occasion de la fête de la Tabaski (ou Aïd el-Kebir ou fête du mouton), prévue le 17 février. L'autorisation des administrateurs français de la Banque centrale du Mali, désignés par le gouvernement français, est nécessaire pour que la totalité du compte du Trésor puisse être utilisée, les autorités du Fonds monétaire international doivent en être également informées. La situation du Trésor malien est exposée dans les télégrammes de Bamako n°s 120 à 126, 129 à 137 des 14 et 16 février, non repris.

[2] Le lieutenant Moussa Traore est président du comité militaire de libération nationale du Mali et chef de l'État depuis le 19 novembre 1968.

que le gouvernement malien ne se sera pas engagé formellement à prendre les mesures demandées par M. Bourges, lors de la dernière réunion de la commission mixte franco-malienne[1], aux fins d'assurer le redressement des finances et de l'économie du pays.

Étant donné la complexité des problèmes et le souci du gouvernement malien d'obtenir sans délai satisfaction, vous indiquerez à votre interlocuteur, que s'il acceptait le principe de détachement d'assistants techniques au plus haut niveau des instances économiques et financières du Mali et s'il nous précisait les postes de conseiller qu'il ouvrirait ainsi auprès, notamment, du ministre des Finances[2], du président de la Banque de Développement[3] et des directeurs des principales sociétés d'État, en particulier la Somiex[4], nous interpréterions cette décision, entre autres, comme la preuve de sa volonté de s'engager délibérément sur la voie du redressement économique.

Vous ferez remarquer au président du CLMN que, si nous adoptons cette attitude de fermeté vigilante, ce n'est pas pour lui causer des difficultés, notamment, à l'occasion de la fête de la Tabaski, ni pour nous immiscer dans les affaires et l'administration d'un État souverain, mais bien au contraire pour l'aider à surmonter la crise actuelle et pour le mettre en mesure de prendre sans retour les décisions nécessaires et de les imposer sans faiblesse à son entourage.

(DAM, *Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972, questions économiques et financières, nº 45*)

[1] La réunion de la commission mixte franco-malienne s'est tenue à Bamako les 27 et 28 janvier 1970, pour examiner l'application des accords franco-maliens du 19 décembre 1967. Un compte rendu en est donné dans le télégramme de Bamako nos 62 à 76 du 28 janvier et dans le procès-verbal des conversations franco-maliennes. Ces documents sont classés dans le dossier d'archives : DAM Direction des Affaires africaines été malgaches, Mali, 1970-1972, nº 45.

[2] Le ministre des Finances est M. Louis Nègre.

[3] M. Thieoule Konate est le président-directeur général de la Banque de Développement du Mali avec rang et prérogatives de ministre.

[4] La Somiex, société malienne d'importation et d'exportation, créée en octobre 1960 jouit du monopole de l'exportation des produits nationaux et de celui de l'importation des produits manufacturés, alimentaires, ainsi que de leur distribution à l'intérieur du pays. La Somiex, tête de file des sociétés d'État et symbole de l'économie étatique, dont le directeur est M. Mamadou Coulibaly, doit voir ses activités considérablement restreintes et se limiter au rôle de grossiste, ne conservant le monopole de l'importation que pour cinq ou six produits de première nécessité. Cette société abandonne au secteur privé tout le commerce de détail. Se reporter au télégramme de Bamako nos 216 à 218 du 25 mars 1970, qui passe en revue la situation des sociétés d'État et les réformes dont elles doivent faire l'objet.

75

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire nº 66[1]. *Paris, 14 février 1970, 18 h. 54.*

Diffusion réservée.

Les entretiens que le directeur politique[2] a eus à Varsovie les 2 et 3 février ont porté principalement sur les trois questions suivantes :

1) *Relations germano-polonaises.*

Les interlocuteurs de M. de Beaumarchais ont défini ainsi la position de leur gouvernement vis-à-vis de la RFA : le gouvernement de Bonn doit reconnaître la frontière Oder-Neisse de façon non équivoque et définitive. L'argument allemand selon lequel les accords de Paris[3] limiteraient la capacité de la RFA de s'engager à titre définitif, n'est pas acceptable. En effet, l'accord de Postdam[4] a fixé définitivement la frontière et, s'il a renvoyé au futur traité de paix la « délimitation » de cette frontière, il ne s'agissait là que de la tâche pratique de bornage, qui a été depuis lors accompli par le traité de Zgorzelec[5] entre la RDA et la Pologne.

[1] Ce télégramme est signé par M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[2] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au Département, accompagné de Jacques Andréani, sous-directeur d'Europe orientale à la direction d'Europe, a séjourné en Pologne du 1er au 3 février 1970, à l'invitation du ministère polonais des Affaires étrangères. L'ambassadeur de France à Varsovie, Arnauld Wapler, et de hauts fonctionnaires de l'ambassade ont pris part aux conversations aux côtés des représentants du Quai d'Orsay venus de Paris. Les entretiens ont été conduits, du côté polonais par le vice-Ministre des Affaires étrangères, Adam Willmann, avec la participation de hauts fonctionnaires du ministère polonais des Affaires étrangères, celle de l'ambassadeur de la République de Pologne à Paris, Tadeusz Olechowski.

[3] Les accords de Paris, signés le 23 octobre 1954, rétablissent la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne qui adhère pleinement à l'Alliance atlantique et donnent naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1954, 21 juillet-31 décembre, nº 298. Les procès-verbaux de la conférence sont publiés dans : Ministère des Affaires étrangères, *conférence de Londres (28 septembre-3 octobre 1954)* et *réunions de Paris (20-22 octobre 1954) relatives à la création de l'Union de l'Europe occidentale,* Imprimerie nationale, 1956.

[4] La conférence de Potsdam (17 juillet-2 août 1945) réunit les dirigeants des trois grandes puissances alliées : Joseph Staline (premier secrétaire du parti communiste d'URSS), Harry Truman (nouveau président des États-Unis depuis la mort de Roosevelt) et Clement Attlee, nouveau Premier ministre britannique qui succéda, en cours de conférence, à Winston Churchill, battu aux élections législatives. Ces accords ont essentiellement porté sur le sort de l'Allemagne vaincue. Outre la mise en place des zones d'occupation, la division de Berlin également en quatre zones d'occupation, la frontière occidentale de la Pologne fut provisoirement déterminée par la ligne Oder-Neisse (affluent de l'Oder). Le tracé définitif devait être établi par un traité de paix qui, en 1970, n'a pas encore vu le jour.

[5] Les accords de Zgorzelec, dits aussi accords de Görlitz, signés le 6 juillet 1950, reconnaissent la ligne Oder/Neisse comme frontière d'État entre la République démocratique allemande (RDA) et la République populaire de Pologne. Le 17 mai 1969, M. Gomulka a proposé à la RFA la signature d'un traité reconnaissant le caractère définitif de la frontière Oder/Neisse, inspiré du traité signé en 1950 par la Pologne et la RDA.

M. de Beaumarchais ayant cherché à savoir si les Polonais accepteraient un engagement allemand qui serait valable sans limitation de temps, mais qui mentionnerait l'éventualité d'un règlement de paix futur, pour confirmer d'ailleurs que cet engagement resterait valable en une telle hypothèse, ses interlocuteurs ont déclaré qu'une telle formule n'était pas satisfaisante, car la seule mention d'un traité de paix éventuel jetait un doute sur le caractère définitif de la frontière.

Comme les Polonais citaient à l'appui de leurs thèses les accords par lesquels la RFA a fixé « à titre définitif » ses frontières avec la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, le directeur politique a fait observer qu'à l'époque les trois puissances occidentales avaient fait des réserves sur le caractère définitif de ces dispositions. M. de Beaumarchais a ajouté que si, sur le plan juridique, nous devions maintenir la position selon laquelle la capacité des Allemands de l'Ouest à s'engager à titre définitif n'est pas entière, il n'en restait pas moins que, sur le plan politique, nous souhaitions la reconnaissance de la frontière et que nous saluerions tout geste qui serait fait en ce sens par les Allemands.

Nos interlocuteurs ont indiqué que la reconnaissance de la frontière, qui devait intervenir à la suite de négociations que l'on souhaitait rapides, ne serait que le point de départ « d'un long processus de normalisation ». Autrement dit, les Allemands, à court terme, ne devraient attendre aucune contrepartie à la concession majeure qui leur est demandée. Cette « normalisation » est d'ailleurs vue par les Polonais comme comportant une suite d'autres concessions allemandes : la frontière devait être acceptée, non seulement par le gouvernement de Bonn, mais par les principaux partis politiques et par une large majorité au parlement. Il fallait réviser toute la législation allemande qui fait mention des frontières de 1937, ou qui prétend conserver leur nationalité aux Allemands restés au-delà de l'Oder-Neisse en 1945. Peu à peu se créeront ainsi les conditions d'une reprise des relations diplomatiques. En revanche, celle-ci n'a pas été liée de façon catégorique par nos interlocuteurs à la reconnaissance de la RDA par Bonn sur le plan du droit international, geste dont ils ont néanmoins souligné qu'il était l'une des conditions essentielles de la sécurité européenne.

2) *Conférence européenne*.

Il était clair que dans les soucis des Polonais à l'heure actuelle la conférence européenne[1] passait après le dialogue avec l'Allemagne. Ils ont néanmoins développé les arguments connus en faveur de la conférence européenne. Ils ont été très rigides sur la nécessité de faire figurer dans tout accord sur la renonciation à la force qui serait adoptée par la conférence

[1] Le projet de conférence européenne sur la sécurité résulte d'une initiative des pays de l'Est. « L'appel de Budapest » est le message adressé à tous les pays européens par les États membres du pacte de Varsovie ayant participé à la conférence du comité politique consultatif, tenue le 17 mars 1969 à Budapest. Ils y expriment le désir de leurs peuples de vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres peuples européens et leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent et invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe.

une clause de reconnaissance générale des frontières européennes existantes. Il y avait là quelque chose qui, pour eux, n'était pas négociable.

M. de Beaumarchais a attiré l'attention de ses interlocuteurs sur le fait que la clause que l'on entendait ainsi imposer impliquait, non seulement la solution de la question de l'Oder-Neisse, ce à quoi nous Français n'avons pas d'objection, mais en fait le règlement de tout un aspect du problème allemand (« frontière » de la RDA).

Les Polonais ont indiqué qu'à la récente réunion de Sofia nos idées sur l'élargissement du thème de la coopération au domaine culturel, avaient rencontré un écho favorable.

M. de Beaumarchais a souligné que les perspectives de réunion d'une conférence européenne dépendraient de l'évolution des conversations en cours ou à venir, et particulièrement de celle concernant Berlin. Il n'a pas senti sur la question de la date de la conférence une pression particulièrement vive.

3) *Désarmement régional.*

Les Polonais ont dû confirmer que leurs idées de zones à statut spécial étaient enterrées, probablement pour longtemps, et les explications embarrassées qu'ils donnent de ce changement d'attitude montrent à l'évidence qu'il est le fait des Soviétiques.

Ils maintiennent en principe l'idée d'une zone de limitation ou de gel des armements nucléaires. Mais il ne s'agit plus à l'heure actuelle de propositions. Pour que des projets dans ce domaine puissent à nouveau être avancés, il faut attendre, ont-ils indiqué, l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération[1], sa ratification par l'Allemagne, la signature d'un accord entre l'AIEA et l'Euratom, voire un progrès des SALT. Il est difficile de ne pas voir dans cette attitude une accumulation de prétextes.

En tout cas, nos interlocuteurs ont bien souligné que, lorsque toutes ces conditions seraient remplies, il ne s'agirait encore que du désarmement nucléaire, et qu'ils étaient défavorables « pour le moment et pour longtemps » à l'examen de tout plan de désarmement conventionnel et de réduction des effectifs.

M. de Beaumarchais a rappelé à ce sujet les réserves que nous avions formulées dans le passé envers toute zone à statut spécial en Europe, tout en ajoutant que l'ensemble de cette question était actuellement soumise chez nous à un réexamen, destiné à déterminer si, dans les conditions actuelles, les raisons qui nous avaient inspiré jadis cette attitude étaient toujours valables.

Le directeur politique a également précisé que notre refus de nous associer au « signal de Reykjavik »[2] sur la « réduction équilibrée des forces »

[1] Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires est un traité international, signé le 1er juillet 1968, qui entre en vigueur le 5 mars 1970. La République fédérale d'Allemagne le signe en 1968.

[2] Connu sous le nom de « signal de Reykjavik », le communiqué final de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord (Reykjavik, 24 et 25 juin 1968) réaffirme l'intention des Alliés de

tenait à notre hostilité à tout dialogue de bloc à bloc dans le domaine des rapports Est-Ouest et non pas du tout à une quelconque opposition à l'idée même d'une réduction équilibrée des forces.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, politique extérieure, relations avec la France, nº 385*)

76

M. DE GARNIER DES GARETS, AMBASSADEUR DE FRANCE À CHYPRE, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 85/EU. *Nicosie, 17 février 1970.*

Redistribution du dispositif de la Force des Nations unies

Le général Prem Chand[1], nouveau commandant de la Force des Nations unies à Chypre, a procédé à une redistribution du dispositif des contingents dans l'île.

Son objectif, selon un communiqué de l'UNFICYP[2], est d'augmenter la souplesse opérationnelle et l'efficacité de la Force. En fait, il s'agit d'une mesure d'économies, prise conformément aux conclusions d'une mission d'étude dépêchée en septembre 1969 à Chypre[3] par le Secrétaire général des Nations unies, afin de déterminer les moyens susceptibles d'abaisser les

continuer à agir dans le sens de la détente et demande à l'URSS et aux autres pays de l'Europe de l'Est de s'associer au processus conduisant à des réductions équilibrées et mutuelles des forces.

[1] Le général Martola, qui commandait la Force de pacification des Nations unies, a quitté définitivement Chypre le 20 décembre 1969. Son successeur, désigné par le Secrétaire général des Nations unies, le major général indien D. Prem Chand, a pris son commandement immédiatement. Né en 1916 à Muzaffargarh (Pakistan occidental), le général Chand avait été incorporé dans l'armée indienne en 1937. Il a servi en Malaisie pendant la Seconde Guerre mondiale puis a occupé différents commandements dans des corps de troupe ou des fonctions d'État-major. Nommé brigadier général en 1959, major général en 1961, il a appartenu à la Force des Nations unies au Congo comme commandant du secteur du Katanga d'avril 1962 à mars 1963. De retour en Inde, il fut successivement commandant de la division de montagne sur la frontière Est, chef d'État-major du commandement-Est à Calcutta, puis directeur général, au ministère de la Défense, du Corps national des Cadets. Il quitte l'armée en 1967.

[2] UNFICYP : *United Nations Peace-Keeping Force in Cyprus*, Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre, est créée par la résolution du Conseil de sécurité 186 (1964). La Force est établie au niveau opérationnel le 27 mars 1964. En l'absence d'un règlement politique à la question de Chypre, le mandat de l'Unficyp, défini en 1964 dans le contexte des hostilités entre les deux communautés, chypriote grecque et chypriote turque, est régulièrement prorogé, depuis lors, par le Conseil de sécurité, généralement pour des périodes de six mois.

[3] Le Conseil de sécurité a prorogé, à deux reprises, en 1969, le mandat de la Force des Nations unies à Chypre, chaque fois, pour une période de six mois. Les résolutions du 10 juin (266) et du 11 décembre 1969 (274) ont été adoptées à l'unanimité. La situation dans l'île s'étant améliorée, des conversations ont eu lieu entre les deux communautés et un calme relatif a régné, ce qui a permis une réduction des effectifs de la Force qui s'élèvent à 3 650 hommes, soit un peu plus de la moitié de ce qu'ils étaient à l'origine. Le problème du financement de cette Force demeure préoccupant. Le Secrétaire général a nommé une équipe de trois membres du Secrétariat pour étudier sur place, avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bibiano F. Osorio Tafall depuis

charges d'entretien de la Force des Nations unies. Le rapport du Secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité en décembre 1969 annonçait cette réforme[1].

Les changements apportés par le général Chand entraîneront un allégement de l'effectif des trois contingents scandinaves (danois, suédois et finlandais), dont le coût est le plus élevé parmi les troupes des Nations unies : chaque contingent scandinave perdra 150 hommes (en décembre 1969, la Force des Nations unies comptait 3 650 hommes, dont 456 Danois, 477 Finlandais et 420 Suédois – militaires).

Le représentant spécial d'U Thant[2] et le général Chand ont informé et le gouvernement chypriote et le Dr Kutchuk[3] des réajustements mis au point. Ils ont insisté sur le fait que la nouvelle organisation ne diminuait pas le potentiel de la Force des Nations unies, qui continuerait à assumer ses missions comme auparavant.

Ces mesures ne doivent pas rencontrer l'objection de Mgr Makarios[4] qui, dans le passé, a déclaré qu'il n'était pas opposé à une modification quantitative des forces des Nations unies si l'organisation l'estimait nécessaire. On sait d'ailleurs qu'au cours de l'année 1969 la Force des Nations unies a subi une réduction de 25 % de son personnel par rapport à 1968.

La communauté turque, comme la Turquie, se sont, en revanche, toujours élevées contre toute diminution des effectifs de l'UNFICYP qui, à leurs yeux, est préjudiciable à la sécurité des Chypriotes turcs. Il est donc possible que le quartier général de la Force des Nations unies à Nicosie reçoive une protestation de la part du Dr Kutchuk, protestation qui serait de principe.

Ce qui semble préoccuper les dirigeants chypriotes turcs, c'est le remplacement des soldats canadiens par des soldats finlandais dans le district de Kyrenia. La plus grande enclave turque jouxtant Nicosie y est située, et la route Nicosie-Kyrenia, que les Grecs peuvent emprunter deux fois par jour dans chaque sens grâce aux convois organisés par les Nations unies, traverse ce secteur turc. Un incident est toujours possible entre usagers « grecs » et « turcs », ne serait-ce qu'un banal accrochage de véhicules. Dans l'entourage du vice-Président, on craint que de tels litiges ne puissent être réglés aussi aisément que précédemment, du fait que la majorité des militaires finlandais ne connaissent pas la langue anglaise. C'est en tout

février 1967, et le commandant de la Force, la possibilité de réduire le coût de l'opération. Le stationnement à Chypre de l'*Unficyp* est prolongé à nouveau d'une période prenant fin le 15 juin 1970.

[1] Selon le rapport du Secrétaire général, en date du 3 décembre 1969 (S/952178), la présence de la Force des Nations unies à Chypre demeure nécessaire dans les circonstances présentes si l'on veut que la paix soit maintenue dans l'île.

[2] Le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre est le Mexicain, Bibiano F. Osorio Tafall, depuis février 1967.

[3] Dr Fazil Kütchük, médecin, chef de la communauté turque et vice-président élu de la République de Chypre depuis le 3 décembre 1959.

[4] Mgr Makarios III, archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, est élu président de la République de Chypre en décembre 1959 et prend ses fonctions le 16 août 1960, à l'indépendance de l'île.

cas l'argument qu'ont avancé les dirigeants de la communauté chypriote turque, et auquel le général Prem Chand a répondu en affirmant que chaque patrouille de l'UNFICYP comporterait au moins un gradé susceptible de servir d'interprète.

Redistribution du dispositif de la Force des Nations unies à Chypre.

1- Le district de Kyrenia est confié au contingent finlandais.

2- Le contingent canadien qui, jusqu'alors a été chargé du district de Kyrenia, prend le contrôle du district de Nicosie, qui auparavant était partagé entre les contingents danois et finlandais.

3- Le contingent danois prend la place du contingent irlandais dans le district de Lefka.

4- Le contingent irlandais prend les secteurs de Larnaka et Kophinou.

5- Les autres contingents (suédois et anglais) restent dans leurs anciens districts. Les Suédois abandonnent seulement Larnaka, les Anglais Kophinou.

(*Europe, Chypre, 1961-1970, Défense nationale, 1970, nº 55*)

77

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 159/EU[1]. *Varsovie, 18 février 1970.*

Le cardinal Wyszynski et les intellectuels catholiques

Les rapports du cardinal Wyszynski[2] avec les milieux catholiques libéraux, qu'il s'agisse du cercle *Znak*[3] ou du groupe d'intellectuels réuni à Varsovie autour de la revue *Lien*, traversent depuis quelque temps une

[1] Cette dépêche porte la mention manuscrite : CAR (conseiller pour les Affaires religieuses). Celui-ci est M. Gabriel Le Bras, membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris.

[2] Stefan Wyszynski, cardinal polonais, est né le 3 août 1901 à Zuzela, dans les régions de Mazovie et Podlasie. Il est archevêque de Varsovie et de Gniezno depuis 1948, Primat de Pologne depuis 1952. Il est arrêté en 1953 et en réaction, il est élevé à la pourpre cardinalice le 12 janvier 1953 par le pape Pie XII, avec le titre de cardinal-prêtre de Santa Maria in Trastevere, alors qu'il est encore emprisonné. Ce n'est qu'en 1957 que les autorités polonaises lui permettent d'aller recevoir la barrette cardinalice.

[3] ZNAK, *Le Signe*, est un petit groupe catholique indépendant conduit par Stanislaw Stomma, juriste, député à la Diète, vice-président de la commission des Affaires étrangères, vice-président du club des intellectuels catholiques KIK, professeur de droit à l'université Jagellon de Cracovie. C'est aussi un cercle parlementaire qui réunit un certain nombre de députés à la Diète dont Antoni Golubiew, Hanna Malewska, Jerzy Turowicz, Andrej Micevski. Le groupe Znak publie un mensuel traitant de la situation présente de l'Église en Pologne, et possède une maison d'édition, du même nom, qui édite environ 120 titres par an, dont 30 à 40 % sont des livres de théologie, de philosophie de la religion et de spiritualité.

période plus difficile. Certes une harmonie complète n'a jamais régné entre le cardinal et les amis de M. Stomma. Tantôt désavoués en raison de prises de positions avancées valant engagement politique, tantôt encouragés à poursuivre leur action, ces derniers ont réussi à garder une indépendance relative à l'égard de la hiérarchie catholique, tout en restant en relation étroite avec elle.

Toutefois divers signes apparus l'an passé témoignent d'un approfondissement des divergences entre l'archevêque de Varsovie et les milieux catholiques libéraux. L'attitude à adopter devant le courant de réformes engagées par l'Église est apparue comme étant au centre de ce conflit[1]. Alors que le cardinal Wyszynski au début assez modéré dans ses jugements, se montre de plus en plus inquiet devant les audaces du clergé à travers le monde et de ce fait cherche à freiner une évolution qu'il juge beaucoup trop précipitée, la presse de *Znak* ou du « Club des intellectuels catholiques » s'ouvre de plus en plus aux opinions des « contestataires », et débat ouvertement des problèmes les plus controversés. De même, tandis que le Primat souhaite maintenir la Pologne le plus possible à l'écart des dissensions qui se font jour en Europe occidentale, *Tygodnik Powschechny*[2] par contre, en dresse fréquemment le bilan.

Ainsi après un article de M. Turowicz[3] intitulé « Crise dans l'Église », l'hebdomadaire de *Znak* publiait en mars, dans sa quasi intégralité, l'interview du cardinal Suenens[4], accordé aux *Informations Catholiques internationales*. Ces initiatives devaient provoquer de la part du cardinal Wyszynski un vif mécontentement dont l'ambassade a fait état dans ses lettres n° 261 du 1er mars 1969 et n° 294 du 10 mars 1969. Certains observateurs ont attribué à l'irritation du Primat le silence qu'il a observé lors de

[1] Sur ce sujet voir les dépêches de Varsovie n° 294/EU et 296/EU des 10 et 11 mars 1969, intitulées : *Mgr Wyszynski et « la crise de l'Église »* et *Aggiornamento de l'Église polonaise* analysant les difficultés de l'Église polonaise devant l'application des décisions du concile Vatican II, celle de Rome, n° 103/EU du 31 mars 1969, sur la situation et les problèmes de l'église polonaise post-conciliaire présentés par le cardinal polonais Wojtyla.

[2] *Tygodnik Powszechny* (*L'Hebdomadaire universel*) est un hebdomadaire polonais de tendance catholique libérale, traitant de la vie de l'Église, de la foi, de la théologie, mais aussi centré sur la culture, la vie sociale, économique et politique. Lieu d'expression pour les intellectuels catholiques ou non, cet hebdomadaire a été fondé à Cracovie en 1945 par le cardinal Adam Stefan Sapieha. Suspendu après la mort de Staline pour ne pas avoir publié sa nécrologie, il est réactivé en 1956.

[3] Jerzy Turowicz, journaliste, est le rédacteur en chef de l'hebdomadaire catholique du cercle Znak de 1945 à 1953, puis de nouveau depuis 1956.

[4] Léon-Joseph Suenens, prélat belge né à Ixelles le 16 juillet 1904, est ordonné prêtre le 4 septembre 1927, consacré évêque *in partibus* d'Isinda le 16 décembre 1945, devient évêque auxiliaire du cardinal Joseph-Ernest Van Roey jusqu'en 1961. L'archidiocèse de Malines se subdivise et il est le premier archevêque de Malines-Bruxelles. Il est créé cardinal par le pape Jean XXIII lors du consistoire du 19 mars 1962 avec le titre de cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens. Il joue un rôle prépondérant au concile Vatican II dont il est un des quatre « modérateurs » nommés par Paul VI (octobre 1963). Il déploie une grande activité dans plusieurs domaines dont la Légion de Marie et les mouvements charismatiques. En mai 1969, le cardinal Suenens donne une interview au magazine catholique français les *Informations catholiques internationales* au cours duquel il critique vivement la Curie romaine. Cet interview du cardinal Suenens aurait particulièrement affecté le cardinal Wyszynski qui a exprimé au primat belge à la fois sa surprise et sa désapprobation. Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 1039/EU du 16 octobre 1969, intitulée *Voyage à Rome du cardinal Wyszynski* soulignant l'amélioration dans les relations entre l'Église et l'État.

la mort de M. Jerzy Zawieyski[1], une des principales figures de *Znak*, survenue quelques semaines plus tard. La déception et l'amertume furent alors grandes, parmi les intellectuels catholiques qui attendaient, sinon la présence du Primat aux obsèques de celui qui fut son camarade d'école et son ami intime, du moins un témoignage de sympathie.

En septembre, le Cardinal ne se contentant plus d'allusions, accusa les « esprits catastrophiques », et attaqua directement la presse catholique en prenant nommément à partie *Tygodnik Powschechny*. Ses déclarations reproduites dans un hebdomadaire édité à Poznan « le guide catholique » constituaient en quelque sorte une réponse à celles de Mgr Suenens : le Primat de Pologne s'attachait à expliquer l'attitude du clergé de son pays et justifiait la prudence avec laquelle les réformes liturgiques y étaient mises en œuvre : « l'Épiscopat polonais s'est efforcé d'éviter une certaine nervosité et de ne pas exagérer la portée des changements. Il ne s'agit pas de ce qui est nouveau mais de ce qui est meilleur ».

Il s'insurgeait en outre contre les « nombreuses déclarations polonaises tendancieuses qui s'efforcent de faire ressortir le contraste entre la situation en Pologne et à l'étranger » et reprochait à la presse catholique de s'intéresser trop aux pays étrangers et pas assez aux événements importants survenant au sein de l'église polonaise. Selon le Cardinal, il ne suffit pas de rendre compte de cérémonies paroissiales ou des anniversaires de personnalités ecclésiastiques : il faut reproduire et commenter les lettres de l'Épiscopat. Complétant sa critique, il regrettait la mauvaise organisation du travail dans les rédactions et la tendance des journalistes à déformer les informations pour « faire de la sensation à tout prix ». Le journaliste catholique doit « veiller à ce que son travail ne serve que le catholicisme ».

Le Primat s'en prend enfin aux intellectuels catholiques toujours enclins à donner de bons conseils et à croire que l'Église se compose uniquement de philosophes et de rationalistes. « Un intellectuel, c'est-à-dire un cérébral, n'est pas l'homme tout entier car ce terme ne définit qu'une de ses particularités… Il ne faut pas croire que le fait d'être un intellectuel élève l'homme à un niveau social supérieur ».

Sans exagérer la portée des déclarations du cardinal Wyszynski il faut cependant constater qu'elles traduisent un nouveau raidissement de sa part face à « l'*aggiornamento* de l'Église ». Cette attitude qui ne semble pas, pour l'instant, être sérieusement contestée au sein du clergé polonais, a pour effet d'accentuer l'isolement des groupes d'intellectuels catholiques libéraux, beaucoup plus ouverts aux idées nouvelles, et de rendre plus difficiles leurs relations avec la hiérarchie.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, questions religieuses, 1970, nº 303*)

[1] Jerzy Zawieyski (2 octobre 1902-18 juin 1969), né Henryk Nowicki, écrivain auteur, acteur polonais, activiste catholique, lecteur à l'université catholique de Lublin, il fut co-fondateur du club des intellectuels catholiques KIK dont il fut le président jusqu'en 1957, membre de l'équipe éditoriale de *Tygodnik Powszechny* de 1946 à 1952 et de nouveau à partir de 1956, et de *Znak* de 1946 à 1951 puis à dater de 1957. Il est député à la Diète de 1957 à 1969 et membre du Conseil d'État de 1957 à 1968.

78

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE
À M. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. nº 005.115/DN/EMA/BRI.3[1]. *Paris, 19 février 1970.*

Confidentiel-Défense.

Aide militaire au Gabon

Le président de la République gabonaise[2] m'a récemment adressé une demande d'aide militaire en matériel et en personnel qui m'apparaît hors de proportion avec les besoins réels du Gabon et nos propres possibilités.

Cependant, compte tenu notamment de la détérioration de la situation au Congo-Brazzaville[3] et des menaces qui peuvent se faire jour sur la frontière méridionale du Gabon, je souhaiterais qu'un geste puisse être fait en faveur de ce pays.

Pour ma part, j'envisagerais d'une part de faire prendre par nos forces des dispositions destinées à renforcer temporairement la sûreté aérienne et maritime du Gabon, d'autre part d'apporter une aide en matériel à l'armée gabonaise par le don de 5 automitrailleuses M 8[4] et 2 avions légers *Beechcraft*[5].

J'ai l'honneur de vous demander de me faire connaître les observations auxquelles vous conduit ce dernier projet et les implications qu'une telle mesure entraînerait sur le plan des personnels de l'assistance militaire tech-

[1] Cette lettre, qui émane de l'État-Major des Armées, bureau des Relations internationales, porte les empreintes de deux cachets : « Pour le Ministre et par délégation, le général d'Armée aérienne M. Fourquet, chef d'État-major des Armées », et « Le général de division aérienne J. Mitterrand, sous-chef d'État-major des Armées, signé J. Mitterrand ».

[2] Albert-Bernard Bongo est président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967.

[3] Allusion au régime marxiste-léniniste qui s'implante au Congo-Brazzaville, qui se proclame « République populaire du Congo », à l'imitation de la « République populaire de Chine », ainsi qu'à la rupture des relations diplomatiques entre les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa) depuis le 9 octobre 1968.

[4] L'automitrailleuse M 8, construite par Ford est destinée à assurer un déplacement à grande vitesse, une puissance de feu défensif et la protection de l'équipage au cours d'opérations de reconnaissance. Lancée en mars 1943, la production de la M 8 prend fin en juin 1945 après la sortie d'un peu plus de 8 500 exemplaires. Les divisions blindées de l'Armée française mises sur pied et équipées « à l'américaine » en 1943-1944 en reçurent un assez grand nombre. Après la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'AM 8 reste très répandue dans les unités de reconnaissance et prendra part aux combats en Indochine et en Afrique du Nord. À partir de 1960, un certain nombre d'AM 8 furent transférées aux armées des États africains de l'Union française.

[5] Le *Beechcraft,* construit par l'entreprise américaine *Beech,* prit l'air pour la première fois le 4 novembre 1932 à l'aéroport de Wichita (États-Unis). En 1939, les premiers appareils militaires sont livrés aux attachés militaires à Londres, Rome, Paris et Mexico City. Entre 1939 et 1944, *Beech* produisit des *Model* 17 pour l'US *Air Force* et l'US *Navy*. Après la guerre, le plus connu des appareils *Beech*, le mono-moteur *Bonanza* est fabriqué pendant près de 60 ans. Le *Bonanza* eut la plus longue période de production de tous les avions construits, présents et passés, du monde entier. En 1980, *Beech* est racheté par la *Raytheon Company*.

nique, en particulier en ce qui concerne les équipages destinés aux deux appareils.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, relations militaires franco-gabonaises, nº 37*)

79

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À RIO DE JANEIRO.

T. nos 90 à 93[1]. *Paris, 20 février 1970, 14 h. 26.*

Diffusion réservée.

Vente de Mirage

Je me réfère à vos télégrammes nos 72 et 102.

Lors de son séjour officieux à Paris, M. Vilar de Queiroz[2] a pris contact privé avec la SOFMA[3] et l'OFEMA[4] sans chercher à entrer en relations avec la DMA[5].

Il ressort des conversations que les Brésiliens n'ont toujours pas fait le choix de leur avion de combat et qu'il n'est pas certain que le *Lightning* britannique l'emporte finalement.

Sans que les chances du *Mirage* doivent être surestimées, il apparaît que le contrat, irréalisable il y a un an, pourrait mieux se présenter actuellement. En tout cas, les Brésiliens ont demandé à l'OFEMA de confirmer les propositions qu'il avait faites en décembre dernier.

À cet égard, lors d'une réunion à la DREE[6] le 5 décembre 1969, M. Freyche[7] avait donné son accord pour aligner nos conditions financières sur celles des Britanniques s'il était prouvé qu'elles étaient meilleures que les nôtres. En outre, M. Freyche avait précisé qu'il était prêt, sans attendre l'épuisement de la tranche du prêt gouvernemental ouverte à COSIPA[8], à

[1] Ce télégramme est signé pour ordre par M. Christian d'Aumale, directeur adjoint des Affaires économiques et financières depuis juin 1968.

[2] M. José Maria Vilar de Queiroz, conseiller technique pour les Affaires internationales de M. Delfim Netto, ministre des Finances du Brésil. (Voir D.D.F 1969-I/Doc 400).

[3] La SOFMA (Société française d'exportation de matériel militaire et aéronautique).

[4] L'OFEMA (Office français d'exportation de matériel aéronautique).

[5] La DMA (Délégation ministérielle pour l'Armement) *créée en 1961.*

[6] *La DREE (D*irection des Relations économiques extérieures) établie en 1944.

[7] M. Michel Freyche, inspecteur des Finances, sous-directeur des interventions financières et coopération technique à la DREE depuis avril 1968.

[8] La COSIPA (*Cia Siderurgica Paulista – Cosipa, S.A.*), Compagnie de sidérurgie brésilienne de Sao Paulo.

mettre immédiatement à la disposition des Brésiliens la partie optionnelle de ce prêt ; enfin, il avait indiqué que si les Brésiliens présentaient de nouveaux projets dans le domaine de la pétrochimie, les conditions accordées pour la première tranche de ce programme s'appliqueraient également, y compris pour le financement des dépenses locales.

De son côté, le ministère de la Défense nationale étudie la possibilité d'aménager les délais de livraison pour les premiers appareils qui seraient commandés et d'accueillir immédiatement dans les écoles de formation françaises des pilotes brésiliens. Je vous le confirmerai très rapidement.

M. Vilar de Queiroz doit revenir en France vers le 10 mars 1970 avec M. Delfim Netto[1] à l'occasion d'une réunion du groupe des 10 et compte reprendre la discussion sur cette affaire.

Les questions d'invitation soulevées par votre télégramme n° 38 feront l'objet à bref délai d'une réponse particulière[2].

(Télégrammes 1956-1992, Rio de Janeiro 1970, n° 140)

80

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1263 à 1267. *Washington, 22 février 1970.*

Immédiat. (*Reçu* : 23 h. 50).

Prière de communiquer à la présidence de la République.

Je me suis efforcé de décrire, au cours des dernières semaines, l'état de l'opinion américaine à l'égard de la visite que va faire le président de la République aux États-Unis à partir de demain.

J'ai souligné, car on ne peut le négliger ni l'ignorer, l'état d'esprit d'une minorité influente de ce pays, qui possède le contrôle de presque tous les organismes d'information des États-Unis, qu'il s'agisse de la presse, de la radio ou de la télévision.

Il n'en demeure pas moins qu'il demeure acquis comme un fait capital, que le président des États-Unis et les autorités responsables souhaitent unanimement que cette visite soit un plein succès.

Le président Nixon, quelles que soient les circonstances, n'épargnera aucun effort à cet effet.

Ceci dit, il faut bien comprendre l'atmosphère particulière aux États-Unis ; il n'y a pas de jour ou d'endroit, que ce soit Washington, New York

[1] M. Antonio Delfim Netto, ministre des Finances du Brésil depuis le 15 mars 1967.

[2] Télégramme en clair, non publié, concernant les invitations à MM. Joao Bethencourt et Vandyck Londres da Nobrega.

ou Chicago, où des manifestations n'aient lieu dans la rue pour protester contre tel ou tel aspect de la politique des États-Unis. Le soir venu, les querelles du jour s'estompent et s'affaiblissent ; l'on fait mal la différence à ce sujet entre Américains ou visiteurs étrangers.

Ceci dit, je sais que, dans le cas présent, en dépit de manifestations inévitables, les mesures les plus strictes et les plus rigoureuses ont été et seront prises pour éviter que la liberté d'expression que l'on tolère dans la rue ne prenne une allure offensante vis-à-vis de l'invité du président des États-Unis.

En ce qui concerne la grande majorité des Américains qui ne lisent pas nécessairement le *New York Times* et le *Washington Post*, la curiosité l'emporte certainement sur l'hostilité ou l'indifférence.

La personnalité du président de la République est encore mal connue dans ce pays. L'effort considérable qui a été fait pour la présenter au public par la presse, la radio et la télévision, a créé, me semble-t-il, un mouvement d'intérêt qui peut s'affirmer rapidement.

L'opinion américaine est mobile et sensible aux contacts humains ; la sincérité et la conviction des idées exprimées peuvent rapidement retourner des jugements encore flottants.

À ce titre, il est certain et je me permets de le dire, que les premières paroles prononcées par le président de la République à son arrivée à la Maison blanche et quelques heures après devant le *National Press Club*, donneront le ton du voyage. Le public américain, comme je l'ai noté plusieurs fois et comme l'a dit le président de la République, aime que l'on place les contacts sur le plan de la sincérité et de la franchise amicale dans l'expression ; c'est la seule manière de toucher ce que le président Nixon appelle « la majorité silencieuse ». Quant à ce que pensent les groupes israélites et ce qu'ils attendent je voudrais en parler au président de la République et au ministre lundi soir au Camp David.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

81

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALGÉRIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 454 à 460. *Alger, 24 février 1970.*

(*Reçu* : 16 h. 02).

Diffusion réservée.

Entretien de M. Georges Gorse avec le président Boumediene

Venu passer la journée à Alger à la suite de son récent voyage au Moyen-Orient, M. Georges Gorse[1] a été reçu hier pendant plus d'une heure par le président Boumediene. Il a été accueilli avec beaucoup d'égards et d'amabilité et la conversation s'est déroulée sur un ton confiant et amical. Le Président était évidemment satisfait de la démarche d'information qu'accomplissait auprès de lui l'ancien ambassadeur de France à Alger.

1- *Situation au Moyen-Orient.*

Le président Boumediene, dont le jugement sur la République Arabe Unie est peu flatteur, déclare que c'est à elle qu'il appartient de décider si elle fait la paix ou si elle poursuit la guerre. Le vrai problème, c'est celui de la Palestine qui doit se constituer en nation et en État. À l'objection que l'unité des mouvements palestiniens[2] n'est pas faite et qu'ils ne se sont pas encore montrés capables de constituer un gouvernement, le président Boumediene répond qu'il faudra certes du temps mais que c'est là cependant la seule voie possible. Quant au règlement général du conflit, le Président considère que la résolution du 22 novembre 1967[3] est dépassée.

[1] Georges Gorse, homme politique et diplomate français, ministre à différentes reprises, député, fut sous-secrétaire d'État aux Affaires musulmanes (décembre 1946-janvier 1947), sous-secrétaire d'État à la France d'Outre-Mer (octobre 1949-février 1950), conseiller de l'Union française (1952-1958), premier ambassadeur de France en Tunisie nouvellement indépendante en 1957, confirmé à ce poste lors du retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958. Georges Gorse est secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1961-1962), ministre de la Coopération (1962). À la suite des accords d'Évian de 1962, il est nommé ambassadeur, haut représentant de la République française en Algérie, poste qu'il occupe de 1963 à 1967. Il est député des Hauts de Seine et maire de Boulogne-Billancourt. Georges Gorse effectue du 22 au 30 janvier un voyage d'information au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il se rend d'abord à Tripoli où il est reçu par les nouveaux dirigeants libyens puis en RAU.

[2] Figurent parmi les principaux mouvements de résistance palestiniens : le *Fatah*, fondé au début des années 1960 par Yasser Arafat. Ce parti a pris le contrôle de l'OLP (*Organisation de la libération de la Palestine)*, dès sa création en juin 1964, et qui regroupe huit partis nationalistes palestiniens basés en Syrie et au Liban ; le *Front populaire de libération de la Palestine* (FPLP), fondé en 1967 par des séparatistes palestiniens de gauche, rejoint l'OLP en 1968 ; le FPLP-GC, fondé en 1968 par Ahmed Jibril, ses objectifs sont militaires et non politiques ; le *Front démocratique pour la libération de la Palestine ou FDLP,* fondé en 1969 comme un parti marxiste-léniniste.

[3] Allusion à la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à la majorité absolue des quinze membres, le 22 novembre 1967, suite à la Guerre des Six jours.

Il reste sceptique sur l'intervention des Quatre. Il ne paraît pas inquiet devant l'éventualité d'une intervention soviétique directe en Égypte, qui risquerait de provoquer un conflit plus général. Il pense que les choses n'iront pas si loin.

2- *Libye*.

Le président Boumediene est très conscient du fait que la Libye, après sa révolution[1], reste faiblement organisée. Il ne croit pas cependant que l'emprise égyptienne puisse s'y imposer de façon prédominante. Il comprend l'action de la France et a conscience que notre pays n'entend pas utiliser sa politique comme moyen de pression sur l'Algérie. M. Gorse a fait observer à son interlocuteur qu'à l'inverse nous comptions que l'Algérie ne tenterait pas de se liguer avec la Libye pour faire monter à notre détriment les enchères dans le domaine pétrolier.

3- *Relations franco-algériennes*.

Le Président considère que les relations franco-algériennes sont détendues, que la situation est bonne. Il apprécie le nouveau départ pris par la coopération militaire[2]. Il sait que le problème du vin a, du moins pour ce qui est de la liquidation du passé, trouvé une solution. Cependant il ne dit rien lorsque M. Gorse évoque le problème du dépôt des 300 millions de F. Il souligne l'importance de la coopération culturelle et technique au moment où l'Algérie s'engage dans la réalisation du plan quadriennal. Dans le secteur économique, il rappelle que les entreprises françaises ont pu réaliser, notamment grâce aux crédits de l'OCI, des affaires importantes d'équipement ces dernières années. C'est une bonne chose qu'il est souhaitable de voir se poursuivre. Il faudra pour cela que les moyens de financement proposés ne soient pas moins favorables que ceux qu'offrent les Allemands par exemple.

Le Président a paru à M. Gorse très maître de lui, à l'aise, beaucoup moins timide que précédemment. Il s'est montré, à propos des relations avec la France[3], désireux de minimiser les difficultés et de mettre l'accent

[1] Prise du pouvoir par Mouammar Khadafi le 1er septembre 1969, destitution du roi Idriss 1er et abolition de la monarchie. Se reporter à la note de la direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, du 6 avril 1970, non publiée, qui traite des relations franco-libyennes.

[2] Les dirigeants algériens, dont le colonel Abdelkader Chabou (secrétaire général du ministère de la Défense nationale, membre du Conseil de la révolution) envisagent de constituer une armée plus légère et mobile en faisant le choix de matériels français. Les projets concernant la base de Bou Sfer et la vente à l'Algérie de *Fouga Magister* par la France constituent une première brèche dans le monopole soviétique de l'aéronautique militaire. 12 *Fouga Magister* sont déjà livrés et vont être affectés à l'entraînement des pilotes. Les Algériens paraissent s'intéresser aux hélicoptères français. Depuis 1963, 1200 stagiaires algériens ont reçu une formation en URSS, pendant cette période, 1430 officiers, sous-officiers et hommes de troupe étaient formés en France. Voir le rapport présenté, le 10 avril, sur la coopération militaire avec l'Algérie lors de la conférence des ambassadeurs de France en Afrique du Nord, qui s'est tenue les 9 et 10 avril 1970.

[3] Les exportations françaises de biens d'équipement et de consommation durables à destination de l'Algérie se sont redressées depuis 1967 et sont demeurées relativement stables en 1969. Les progrès enregistrés sont surtout sensibles dans le secteur des industries mécaniques et électriques. En 1969, les marchés de biens d'équipement attribués à des industries françaises ont représenté

sur les possibilités de coopération dont l'ampleur, selon lui, ne dépendra que de la volonté de notre pays.

J'ajoute que M. Gorse a également été reçu par M. Abdesselam, ministre de l'Industrie, qu'il a salué le colonel Chabou, secrétaire général de la Défense nationale, mais qu'il n'a pu rencontrer M. Bouteflika (absent d'Alger depuis près de deux semaines) bien que la date de sa venue ait été fixée par le ministre algérien des Affaires étrangères lui-même.

(Direction Afrique du Nord, 1966-1975, relations politiques franco-algériennes, 1970, nº 26)

82

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, ASIE-OCÉANIE

Rapport de fin de mission de l'Ambassadeur en Indonésie

N[1]. *Paris, 24 février 1970.*

M. Cheysson[2], qui a représenté notre pays à Djakarta de juillet 1966 à février 1970, a exposé dans deux notes les enseignements qu'il a tirés de sa mission en Indonésie.

Bien que l'intérêt de ces deux documents justifie leur lecture et bien que toute analyse, par la force des choses, ne puisse la remplacer il est apparu utile à la Direction d'Asie-Océanie de résumer dans la présente note les enseignements que M. Cheysson a tirés de son séjour.

Ceux-ci portent, tout d'abord, sur les rapports entre les deux pays. Terre lointaine avec laquelle la France n'avait pratiquement pas de rapports avant son indépendance, l'Indonésie constituait un terrain d'élection pour une action diplomatique. N'étant captifs ni du passé ni de l'environnement, nous étions libres d'y choisir le terrain le meilleur pour nos interventions et d'y poursuivre une action de type moderne.

Il se trouvait en effet qu'avec l'avènement du régime Suharto, nos politiques extérieures s'accordaient sur l'essentiel : respect du nationalisme,

quelque 2 300 millions de dinars, dont 1 700 millions rapatriables. Ces exportations ont été soutenues soit par des crédits classiques à moyen et long terme, soit sous forme de financements mixtes accordés par l'OCI. L'OCI ou organisme de coopération industrielle a été institué par l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 25 juillet 1965, article 48, ses fonctions sont précisées aux articles 31, 35, 36 et 37 de cet accord. Les statuts de l'OCI ont été révisés en juillet 1968.

[1] Cette note porte les inscriptions marginales suivantes : « Je désire lire intégralement le passage du rapport consacré au rôle de l'ambassadeur et au poids des problèmes matériels. Il confirme ce que j'ai dit a deux conseils restreints et me permettra de revenir à la charge par un rapport circonstancié M.S. (Maurice Schumann) »

[2] M. Claude Cheysson, est ambassadeur de France en Indonésie de juillet 1966 à février 1970.

rejet de la politique des blocs, volonté de coopération. Le prestige dont nous jouissions, du fait de notre action diplomatique mondiale, du fait aussi des positions que nous avions adoptées sur les grandes questions asiatiques, nous conféraient des atouts de première force. Et ils ont été joués. M. Cheysson souligne la portée des résultats des missions effectuées à Djakarta par des personnalités françaises : MM. Guichard[1] et Pinay[2], le général Fourquet[3]. Exemples qui montrent les fruits que permettent de récolter des visites à niveau élevé lorsqu'elles appuient une action d'ensemble.

Relations économiques

Surtout présente jusqu'en 1965, dans le domaine des travaux publics, notre action, que symbolise la construction du barrage de Djatiluhur[4], se complète et se diversifie dès après l'avènement du général Suharto[5]. Notre participation à l'aide financière accordée par les pays occidentaux à Djakarta favorise beaucoup notre pénétration économique.

Les résultats en sont nets dans le domaine industriel. Nos investissements progressent sensiblement dans l'industrie extractive, raisonnablement dans les industries de transformation, de manière satisfaisante dans les services.

Certes, dans le domaine commercial nous ne sommes encore que le 13e client et le 10e fournisseur de l'Indonésie. La faiblesse de notre commerce courant reste notoire, elle s'explique, là plus encore qu'ailleurs, par l'insuffisance de nos structures commerciales, le manque de dynamisme de nos sociétés spécialisées qui disposent d'un réseau insuffisant de liaisons avec l'industrie et utilisent un personnel médiocre hérité de l'époque coloniale. En revanche, nos biens d'équipements se vendent mieux, l'aide gouvernementale française leur assurant un marché.

En bref, la présence économique de la France a cessé d'être négligeable ; notre colonie s'est accrue ; elle exerce son activité dans tout le pays et ses occupations se sont diversifiées. Le domaine industriel a vu une forte progression de nos investissements (100 millions $ d'engagements fermes, et 200 millions de prévus en cas de succès des recherches, contre un chiffre nul en 1965). Les perspectives sont bonnes dans le domaine commercial.

Relations culturelles

Là aussi il fallait pratiquement tout entreprendre.

Dans le domaine de *l'enseignement du français*, notre action s'exerce désormais grâce à deux centres culturels (Djakarta et Surabaya) et à une

[1] M. Olivier Guichard est ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de 1968 à 1969 puis ministre de l'Éducation nationale depuis 1969.

[2] M. Antoine Pinay, est ministre des Finances et des Affaires économiques du gouvernement Michel Debré du 8 janvier 1959 au 13 janvier 1960.

[3] Le général Michel Fourquet est chef d'État-major des armées depuis 1968.

[4] Djatiluhur est le plus grand barrage d'Indonésie (centrale hydroélectrique, irrigation grâce à un lac de 100 km^2), sur le fleuve Tjitarum, dans l'île de Java, entre Djakarta et Bandoeng.

[5] Suharto ou Soeharto est président de la République d'Indonésie depuis le 12 mars 1967.

dizaine d'alliances ; huit lecteurs participent à l'enseignement du français dans les établissements indonésiens auxquels une trentaine de bourses sont accordées chaque année.

Divers établissements (EFEO[1], CNRS[2]...) ont également une action culturelle en Indonésie.

Ces efforts demeurent faibles si on les rapporte à la masse de la population ; mais, s'il ne peut s'agir pour nous de détrôner l'anglais, il n'est pas déraisonnable d'essayer de donner à notre langue une place comparable à celle réservée à l'allemand. Pour valoriser cette action, il convient de sélectionner avec soin nos élèves, de réserver la priorité à ceux qui ont vraiment besoin de notre langue (les Indonésiens qui l'enseigneront un jour, ceux qui travaillent dans des secteurs où il y a une présence ou une ambition française). Enfin pour asseoir réellement notre pénétration linguistique, il serait utile de faciliter l'enseignement de l'indonésien en France, en améliorant les méthodes en vigueur à l'École nationale des Langues orientales vivantes.

Il convient également de noter qu'un certain nombre d'expériences réussies (festival du film français[3], visite du grand ballet classique de France, exposition de Tapisseries modernes) permettent d'assurer que le peuple indonésien, doté d'un sens artistique aiguisé, réagit bien à toutes nos initiatives. Qu'il s'agisse de danse, de peinture, de culture, de cinéma – et ce n'est pas le cas partout – nos manifestations sont assurées de rencontrer un vaste accueil.

La *coopération technique* a connu un développement très rapide. Là encore pour éviter tout risque de dispersion, il convient de bien sélectionner les secteurs d'application en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour les Indonésiens et pour nous-mêmes (pétrole, électricité, télécommunications, domaines nucléaire, forestier...).

Mais les réflexions de M. Cheysson portent aussi sur ce que doivent être les méthodes de travail d'une diplomatie moderne. Plusieurs idées s'en dégagent.

– *L'importance de la coordination des services français.*

Le Chef de poste doit s'intéresser à tout ce « qui est la France » dans le pays de sa résidence et doit assurer un contrôle direct sur tous les services officiels français.

L'action diplomatique forme un tout : qu'il s'agisse des contacts directs à établir à tous les échelons de la vie indonésienne avec les ministères, les collectivités, les entreprises ; qu'il s'agisse du fonctionnement même des

[1] L'EFEO (École française d'Extrême-Orient) est un établissement français de recherche dédié à l'étude des civilisations de l'Asie.

[2] Le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) est le plus grand organisme public français de recherche scientifique.

[3] Festival du film français en Indonésie, organisé par l'Institut français en Indonésie.

divers services de l'ambassade et notamment de ceux des services commerciaux et financiers ; qu'il s'agisse, enfin, des contacts avec l'administration française. M. Cheysson, comme beaucoup de nos représentants en Asie, soulève, à son tour, le problème de la direction du Trésor et évoque, au passage, celui du conseiller financier pour l'Extrême-Orient, bien connu du Département. En bref, M. Cheysson pose un problème de fond : celui du rôle de l'ambassadeur. En tant que représentant du Chef de l'État l'ambassadeur dans un pays étranger comme le préfet de province, a une vocation générale pour assurer l'action du gouvernement sur tous les services français intéressés. Mais, à la différence du préfet, son rôle n'a pas été précisé depuis l'avènement de la Ve République.

– *Le choix des hommes appelés à y servir.*

Il est de première importance. Il s'agit, en effet, pour eux d'œuvrer au sein d'une société fière d'une civilisation très ancienne, où, comme dans tout pays sous-développé, les questions de personnes jouent un rôle de premier plan.

Il convient donc qu'une grande attention soit apportée au choix des personnels appelés à y servir, à quelque titre que ce soit, sans oublier bien entendu que le problème se pose aussi pour les épouses.

Il devrait être possible, ensuite, de donner à ces hommes une bonne connaissance de l'histoire, de la culture, de la vie politique de l'Indonésie.

Il apparaît enfin souhaitable de réaliser le projet de « Centre d'initiation à l'Indonésie », où les Français appelés à servir dans le pays passeraient deux mois dès leur arrivée : l'Université de Djokjakarta offre un terrain et son aide. Royaumont[1] propose, de son côté, de mettre au point un enseignement audiovisuel ; les entreprises investissant dans l'Insulinde portent intérêt à ce projet dont les chances de réalisation sont donc réelles.

– *Le poids des problèmes matériels.*

M. Cheysson estime que, durant son séjour, il a dû consacrer un tiers de son activité à traiter de problèmes matériels. Ce qui le conduit à suggérer :

1) que les fonctions administratives et comptables soient confiées à des spécialistes (chanceliers et comptables expérimentés et d'un certain âge) aptes à régler sans heurts les problèmes qui rebutent des agents jeunes et de formation trop théorique ;

2) que l'État loue (ou mieux achète) les logements nécessaires à ses agents. Les conditions climatiques et modalités d'existence exigent un habitat correct, difficile à trouver et de coût élevé pour le personnel. Ce dernier serait ainsi débarrassé d'un souci certain, et l'État y gagnerait rapidement du point de vue financier, en évitant les frais de déménagement.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, 1968-1972, 1970, n° 142)

[1] Fondation Royaumont, centrée sur trois disciplines : la musique, la poésie et le patrimoine.

83

COMPTE RENDU

Entretien entre le président de la République et le président des États-Unis, à la Maison Blanche

Le mardi 24 février 1970, de 10 h 35 à 12 h 15.

C.R.
Confidentiel

Monsieur Nixon : Nous allons avoir deux entretiens, en dehors des dîners, à l'occasion desquels nous pourrions aussi nous dire quelques mots. Nous n'avons pas d'ordre du jour particulier, mais, si vous en êtes d'accord, nous pourrions examiner toutes les questions qui nous intéressent. Ce genre de conversation en tête-à-tête me paraît plus utile que des réunions avec un grand nombre de conseillers. Nous pouvons parler plus ouvertement.

Monsieur Pompidou : et tout à fait librement.

Monsieur Nixon : Comme vous l'avez dit tout à l'heure dans votre allocution d'arrivée, nous sommes deux pays dont l'amitié a été la plus longue dans toute l'histoire. Avant ma rencontre en février dernier avec le général de Gaulle, certains pensaient que les intérêts des États-Unis et de la France étaient opposés et incompatibles. Je ne suis pas du tout de cet avis : nos deux grands pays ont les mêmes buts, quand bien même ils choisiraient des méthodes différentes pour les atteindre. Mon désir est de développer nos relations dans un nouvel esprit, chacun respectant le point de vue de l'autre et sans vouloir insister sur une nécessaire identité de voies et de moyens. Nous avons beaucoup de sujets à examiner : l'avenir de l'Europe, la Méditerranée, le Moyen-Orient, les relations Est-Ouest. En échangeant nos vues, nous pourrons beaucoup apprendre l'un de l'autre.

Monsieur Pompidou : Je vous remercie de ce que vous venez de dire. Un pays comme la France souhaite d'autant plus garder sa liberté de décision que les moyens dont il dispose sont différents des vôtres et qu'il désire rendre encore plus étroits les liens qui nous unissent. Je pense que, sur le fond, nous sommes nécessairement unis, mais que nous pouvons avoir une vue différente de chaque situation particulière, puisque nous nous trouvons éloignés par la géographie, que nous ne disposons pas des mêmes moyens économiques et militaires et que nous n'avons pas toujours les mêmes traditions.

En ouvrant nos entretiens, je tiens à dire qu'il me paraît très important que nous puissions nous informer clairement l'un l'autre et chercher systématiquement (j'y suis entièrement disposé quant à moi), à travailler ensemble et, en tout cas, à éviter de nous opposer, sans pour cela nous confondre.

Monsieur Nixon : J'en suis bien d'accord avec vous. Il y va en particulier de l'avenir de l'Europe. Je crois fermement que la France fait partie de l'Alliance, mais j'admets parfaitement qu'elle puisse maintenir une position indépendante. Nous devrions chercher à déterminer les domaines où la France et les États-Unis, dans leur indépendance, pourraient coopérer. Je ne propose nullement que la France modifie son attitude à l'égard de l'OTAN. Cet aspect est dépassé, sa décision est prise. Je n'ai pas de raison de la critiquer et je ne demande pas que la France suive une autre politique. Néanmoins, dans la situation actuelle, les États-Unis et la France devraient reconnaître qu'ils sont alliés et définir si possible des domaines de coopération. Nous serions heureux de pouvoir parler de ce genre de problèmes. Le général Wheeler porte beaucoup d'intérêt à des consultations avec les militaires français. Nous voudrions les poursuivre et les développer, compte tenu de la politique actuelle de la France.

Monsieur Pompidou : Lorsque le général de Gaulle a décidé de retirer les forces françaises de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN[1], je crois que ce qui a le plus choqué les États-Unis a été le fait que cette décision entraînait le départ de l'OTAN du territoire français. Or, on peut très bien concevoir une alliance, ou des arrangements, ou des relations entre les États-majors, et même des plans établis en commun, sans, pour autant, qu'en temps de paix, les forces soient intégrées et placées sous un commandement unique.

Je crois d'ailleurs que l'OTAN a été la première organisation de ce type dans l'histoire militaire. Je sais que cela a été dû à la très grande diversité des forces et à la nature des armements modernes. Comme vous-même, je suis prêt à discuter de la manière dont nous pourrions développer la coordination et établir des contacts plus étroits entre États-majors, sans pour cela changer notre position fondamentale, que je ne pourrais d'ailleurs pas modifier même si je le voulais, et je ne suis pas sûr de le vouloir. Nous pourrions, si vous le voulez, être plus précis, mais il importe que ces entretiens soient tout à fait confidentiels, en particulier à l'égard de la presse, maintenant comme plus tard.

Monsieur Nixon : Tout ce dont nous parlons est naturellement confidentiel. Le mieux serait peut-être que nous confions le soin à nos militaires d'étudier ce que l'on pourrait faire dans ce domaine en leur disant de nous suggérer des initiatives sans engagement pour l'instant et compte tenu de nos positions politiques. D'ailleurs, les militaires ont tendance à être plus discrets que les politiciens. Ils pourraient se consulter sur la question des objectifs communs et sur d'autres problèmes sur lesquels je n'ai guère de compétences personnelles. Si vous en étiez d'accord, nous pourrions charger les militaires d'étudier un planning bilatéral, sans que cela entraîne de changement dans notre attitude politique à l'égard de l'OTAN. Un tel échange de vues serait très utile.

Monsieur Pompidou : Il faut partir de la situation présente. Nous avons un certain nombre de divisions de type classique, en Allemagne et en

[1] Se reporter à *D.D.F.* 1966-I n°s 49 ; 58 ; 60 ; 78 et 148.

France. Des accords sont intervenus entre les généraux Lemnitzer et Ailleret ; on pourrait les étendre à toute la 1re Armée et pas seulement aux divisions qui sont stationnées en Allemagne. Il pourrait aussi y avoir des conversations entre marins au sujet de la Méditerranée, qui est devenue un point chaud. De tels contacts existent d'ailleurs en fait. Les marins ont toujours tendance à s'entendre. Mais on pourrait développer ces contacts.

Pour ce qui est des questions nucléaires, il n'y a pas grand-chose à dire ni à faire pour l'instant. Pour l'excellente raison que nos capacités stratégiques sont faibles par rapport aux vôtres et que nos objectifs correspondent à des objectifs que vous couvrez déjà et que de toute manière, vous continuerez à couvrir, nous-mêmes ne pouvant le faire que partiellement. La situation changera peut-être lorsque nous disposerons de sous-marins armés d'engins nucléaires et quand, d'ici deux ou trois ans, nous aurons un armement atomique tactique.

Il y a aussi le problème des armements en tant que tels. Nous avions, entre la France et les États-Unis un comité directeur[1], créé en 1962, plus ou moins tombé en désuétude depuis. On pourrait le ranimer. Notre coopération en Atlantique ne va pas sans certaines difficultés, puisque vous avez un système de zones et que nous ne saurions nous laisser cantonner dans une zone particulière. Il serait néanmoins possible d'établir un système de reconnaissance entre vos forces et les nôtres. Il y a donc matière à discuter.

Monsieur Nixon : Il convient effectivement que ce que nous disons là reste confidentiel, car je comprends bien les résonances que cela pourrait avoir à l'extérieur.

Je crois que nous devrions donner pour directives aux militaires d'étudier les moyens d'organiser une coopération bilatérale dans plusieurs domaines. Cela serait extrêmement utile. Nous avons déjà commencé, mais nous devrions aller plus loin au fur et à mesure du développement de votre armement tactique et stratégique. Je comprends que l'aspect nucléaire n'apparaîtra pas dans l'immédiat, mais nous pourrions discuter de ce que nous serions à même de faire dès maintenant. Ainsi, nous pourrions donner notre bénédiction à des conversations confidentielles entre militaires.

Monsieur Pompidou : Si je tiens essentiellement à notre indépendance, c'est-à-dire à notre liberté de décision, il est tout à fait naturel qu'entre alliés, l'on mette au point des actions communes en vue d'hypothèses données.

Monsieur Nixon : Certes, et cela n'affecte en rien la décision politique quant à l'usage des forces. Ce dont nous parlons ici c'est d'une coopération entre nos forces armées qui ne deviendrait applicable qu'une fois prise la décision politique, laquelle reste réservée au Président de la République française et au Président des États-Unis. S'il se produisait un conflit, il est fort probable que nous y serions tous deux impliqués, et il conviendrait

[1] Ce comité directeur n'a pas en effet laissé beaucoup de traces. Mais en 1961, un comité avait déjà été constitué, compétent pour les affaires nucléaires.

donc d'établir ensemble des plans pour cette éventualité. Je n'en respecte pas moins et je comprends l'attitude de la France qui tient à garder son indépendance quant à l'usage de ses forces. Celle-ci n'est pas en cause. Ce dont nous discutons, c'est de la façon dont nos forces pourraient coopérer si, en toute indépendance, nous décidions d'agir en commun.

Monsieur Pompidou : Cela m'amène à dire un mot des pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique sur les armes stratégiques. Il ne s'agit pas ici des relations Est-Ouest, mais des conséquences possibles de ces pourparlers sur la situation que créerait en Europe et en France un accord éventuel entre les deux grandes puissances.

Monsieur Nixon : Je crois utile de vous exposer d'une manière générale mon analyse de la politique soviétique et de la façon dont il en est tenu compte dans nos conversations sur les armes stratégiques. Il est, en effet, important que je vous explique notre conception générale plutôt que de nous perdre dans les détails techniques et pratiques de cette affaire. Voici donc comment je considère ces conversations entre les États-Unis et l'URSS et l'effet qu'elles pourraient avoir sur l'équilibre européen. Avec vous, je puis être plus franc que dans ma déclaration de 40 000 mots sur la politique étrangère[1]. Vous saurez ainsi ce que je pense et j'aimerais beaucoup connaître vos réactions. Il est devenu à la mode, chez certains journalistes, sénateurs et politiciens, aux États-Unis et ailleurs, de penser que l'attitude de l'Union soviétique a changé à l'égard du monde non communiste, c'est-à-dire de l'Europe et des États-Unis. L'on croit qu'il suffirait d'une rencontre entre les États-Unis et l'Union soviétique autour d'une table, pour que les difficultés s'évaporent, qu'un accord intervienne sur les armements et que le danger de guerre soit pratiquement supprimé. Je n'en suis point d'accord : les Soviétiques ont changé, certes, mais dans leur esprit, pas dans leur cœur.

Monsieur Pompidou : Je ne prends pas non plus l'Union soviétique pour l'Armée du Salut.

Monsieur Nixon : Vous verrez avant moi les dirigeants soviétiques, et il est très utile qu'il en soit ainsi.

Leur attitude a changé à l'égard des États-Unis et de l'Europe occidentale pour des raisons très compréhensibles qui tiennent à leur propre intérêt. L'Union soviétique a de graves problèmes : l'immense conflit potentiel avec la Chine, l'effervescence dans l'Europe de l'Est, les exigences de la population soviétique qui souhaite élever son niveau de vie, alors que l'économie soviétique est loin de progresser aussi vite que celle de l'Occident. Dominant tout cela, il y a cette évidence qu'un échange nucléaire détruirait autant l'URSS que les autres pays. Celle-ci a donc besoin de se faire des amis en Occident. Elle ne cherche pas seulement à s'entendre avec les États-Unis, elle voudrait également établir des contacts positifs avec toute l'Europe occidentale. Voilà pourquoi le problème est si important pour elle. Elle comprend que si elle pouvait neutraliser l'Allemagne, elle atteindrait

[1] Le président des États-Unis se réfère sans doute sur ce point à la longue déclaration de politique étrangère qu'il a faite le 3 novembre 1969.

ce faisant un objectif essentiel qui consiste à affaiblir tout le dispositif occidental et à devenir ainsi plus forte vis-à-vis de l'Europe orientale. Je crois qu'il est capital de comprendre que les dirigeants soviétiques n'ont pas renoncé à l'expansion. Ils ne sont pas prêts, pour ce faire, à courir autant de risques que certains de leurs prédécesseurs[1], mais ils continuent à songer à l'expansion. Or, notre but à nous, ainsi que celui de tout l'Occident, est non pas l'expansion, mais la défense. Cela ne veut pas dire que les États-Unis, la France et les autres pays occidentaux devraient, en quelque sorte, s'isoler, et considérer l'Union soviétique comme un ennemi implacable, mais cela veut dire que, dans nos discussions, à nous et à vous, avec les Soviétiques, nous devons comprendre que leur objectif est d'obtenir sur nous un avantage et que leur but ultime n'est pas la paix en tant que telle, alors que la paix représente notre objectif à nous. Ce dont nous avons besoin dans nos négociations, ainsi que je l'ai dit à mes conseillers, c'est d'une certaine dose de scepticisme à la française, voire de cynisme, quand nous parlons armements avec les Soviétiques.

Nous ne pouvons pas nous laisser aller à l'euphorie, et imaginer qu'il suffit de parler pour que les difficultés disparaissent. Tout ce que nous pouvons faire, c'est essayer de régler les choses sans provoquer de conflit.

Depuis quelques années, l'URSS a beaucoup développé ses missiles intercontinentaux, ses sous-marins nucléaires et a mis en place un large réseau de missiles antimissiles. Pour ce qui est des missiles au sol, l'équilibre entre nous est plutôt précaire et les Soviétiques nous auraient peut-être même légèrement devancés. Nous avons encore la supériorité en matière de missiles sur mer, mais vers 1974-1975, ils nous auront rattrapés. Voilà pourquoi nous devons être très prudents dans nos négociations et ne pas considérer un accord comme une fin en soi. Nous devons nous efforcer d'aboutir à un accord tel qu'il ne donne pas d'avantage substantiel à l'URSS. En outre, cet accord ne doit d'aucune façon être conclu au détriment de nos amis européens, ni compromettre nos possibilités de joindre efficacement nos forces avec eux pour la défense de l'Europe. Il y aura une réunion en avril pour discuter de ces questions au fond, mais nous devons y aller avec une très grande prudence, car notre responsabilité est lourde et il ne faut pas que la position des États-Unis en sorte affaiblie par rapport à celle de l'Union soviétique. Il nous faut maintenir l'équilibre et n'affecter en rien la position de l'Europe. Voilà pourquoi nous tenons tant à consulter nos alliés, comme nous l'avons fait dans le passé. Nous devrions poursuivre et même développer ces consultations.

Tant que je serai Président, il ne sera pas question d'un condominium américano-soviétique, qui réduirait nos amis à un rôle subalterne, ni d'un condominium qui serait dirigé contre la Chine.

Cela étant dit, nous devons certes négocier avec l'Union soviétique pour voir ce que vous et nous pourrions obtenir en matière d'accord pour réduire la tension. Néanmoins, il ne faut jamais oublier que ce qui a empêché les

[1] Allusion à la politique risquée menée par Khrouchtchev à propos de Berlin et de Cuba au début des années 60. Se reporter, notamment à ce propos à *D.D.F.* 1962-I et II.

dirigeants soviétiques de poursuivre leur expansion en Europe, c'est la force de notre alliance et la puissance des États-Unis. Malgré toutes nos difficultés d'ordre budgétaire ou politique, je ferait tout ce que je pourrai pour que les États-Unis continuent à jouer leur rôle à plein et pour ne pas réduire nos forces qui s'opposent à l'expansionnisme et à l'agressivité soviétiques. Les dirigeants du Kremlin sont très pragmatiques, nous devons donc leur donner de bonnes raisons de décider qu'il est de leur intérêt de suivre une politique de « Vivre et laisser vivre ».

Pour ce qui est de la Chine, vous avez pu constater que nous avons pris certaines initiatives en ranimant les conversations de Varsovie et en faisant quelques ouvertures commerciales, qui n'ont d'ailleurs pas été suivies d'effet. Nous visons là un but à long terme. Il aurait certes été, apparemment, plus facile pour nous (et, par nous, j'entends les États-Unis et nos alliés) de nous joindre à l'Union soviétique dans un grand ensemble de Nations destiné à contenir la Chine. Cela n'aurait servi qu'à faire naître, d'ici quinze à vingt ans, un pays d'un milliard d'habitants, doté d'un armement nucléaire, qui aurait été un ennemi implacable pour nous tous. J'estime donc important d'essayer d'établir des lignes de communication tant avec l'Union soviétique qu'avec la Chine. Il n'est pas question de nous allier à l'une pour contenir l'autre[1].

Pour me résumer : à long terme, c'est-à-dire pour l'espace d'une génération, nous serons amenés à constater des changements dans l'attitude de l'Union soviétique et de la Chine, car la situation à laquelle ces pays auront à faire face dans le monde et chez eux aura évolué. Entre-temps, il est important que les États-Unis et tout le monde libre maintiennent leur puissance et négocient, chaque fois que cela sera possible, les yeux bien ouverts et sans illusion, car il est clair que les sérieuses divergences qui existent entre eux et nous ne peuvent pas être réglées par simple voie de conférences ou de traités. C'est dans cet esprit que nous parlons aujourd'hui avec les Soviétiques.

Quant à la position française, je voudrais bien mettre en évidence que je me sépare quelque peu de certains de mes prédécesseurs, car je ne suis nullement préoccupé par la politique française d'indépendance. Je peux avoir là-dessus mes propres sentiments, mais je suis convaincu qu'une France forte et indépendante, attachée aux mêmes objectifs que nous-mêmes, mais cherchant à les atteindre à sa façon, est un élément favorable aux intérêts des États-Unis. De même, une Europe forte du point de vue économique (je ne parle pas ici du point de vue militaire), qui pourrait dans l'immédiat nous créer des difficultés, correspond aussi à long terme aux intérêts des États-Unis, malgré les apparences. L'équilibre dans le monde serait alors bien mieux assuré et de façon plus saine que s'il n'y avait que deux superpuissances, situation qui serait plus grosse de dangers que l'existence de plusieurs puissances. C'est pourquoi nous souhaitons une Europe

[1] Le président Nixon indique ainsi clairement son intention, d'une part de ne pas s'immiscer dans la querelle sino-soviétique et, d'autre part de prendre certaines initiatives de nature, à long terme, à améliorer les relations sino-américaines.

économiquement forte avec une France politiquement indépendante. De même, en Asie, nous souhaitons le développement du Japon. Tout cela est dans l'intérêt de la stabilité mondiale. Après la deuxième guerre mondiale, nous étions seuls à détenir la puissance. Cela a changé. Aujourd'hui, d'autres pays ont pu remonter la pente et nous nous en félicitons. Telle est la situation dont nous voulons tenir compte.

Pratiquement, cela signifie que, sur une planète qui comptera trois milliards d'habitants, ce qui déterminera la survie de notre civilisation dans le dernier tiers de notre siècle, ce seront les décisions que prendront l'Union soviétique, la Chine, l'Europe occidentale, (c'est-à-dire la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne), et enfin les États-Unis, peut-être aussi le Japon. L'Afrique retarde d'un siècle, l'Amérique latine, d'une cinquantaine d'années, sinon plus ; l'Asie du Sud-Est, c'est-à-dire l'Inde et le Pakistan, éprouvent d'immenses difficultés, à cause de leurs problèmes économiques et démographiques. Nous portons donc une très grande responsabilité et nous devons user du pouvoir dont nous disposons pour bâtir un monde où les forces expansionnistes seront mises en échec et où celles de la liberté pourront se développer. Il y faut le travail de chacun, car ce n'est pas un résultat que l'on peut atteindre par la volonté d'un seul, auquel seraient soumis des sortes de soldats de plomb, auxquels on demanderait de suivre simplement le pays qui pour l'instant est le plus fort.

Je m'excuse d'avoir parlé si longtemps, mais je tenais à vous exposer ma pensée, car nos relations vont se poursuivre pendant quelques années et il est important que vous compreniez bien ma position. Je voudrais beaucoup aussi connaître la vôtre.

Monsieur Pompidou : On ne parle jamais longtemps quand on est intéressant. Je suis tout à fait d'accord avec la plus grande partie de votre analyse mettant en évidence l'utilité d'avoir plusieurs pôles de puissance politique afin d'éviter un affrontement entre deux blocs. Après la deuxième guerre mondiale, les États-Unis avaient la possibilité de devenir un pôle unique et d'établir leur domination. Ils ne l'ont pas fait, et d'ailleurs ce genre de domination ne dure jamais longtemps. Certes, plus il existe de puissances et plus la vie peut être compliquée pour vous. Mais aussi, plus grands sont les avantages.

Pour ce qui est de la Chine, je puis vous dire que je suis entièrement d'accord avec votre politique : s'associer à l'Union soviétique contre la Chine serait, à long terme, une folie. Bien sûr, la voie de conversations avec la Chine sera longue et parsemée d'obstacles. Néanmoins, la situation actuelle est assez favorable, car la Chine a peur de l'URSS. Pour ce qui est de celle-ci, j'aimerais cependant apporter quelques nuances à votre analyse. Je crois comme vous que si les dirigeants soviétiques pouvaient conquérir l'Europe occidentale et lui imposer le communisme sans inconvénients pour eux, ils le feraient volontiers. Mais ils savent qu'ils ne le peuvent plus. D'abord, ils sont hantés par le problème chinois. Quand bien même l'avantage militaire serait aujourd'hui de leur côté, ils savent qu'il leur serait impossible de conquérir la Chine. Or, si la masse immense de celle-ci

décidait de s'étendre au-delà de ses frontières, elle ne le pourrait que sur le territoire soviétique. Cela représente à long terme, un souci et une tentation pour les Soviétiques, à mesure que se développe la puissance nucléaire chinoise et que l'entretien d'une grande armée, si loin du centre vital de Moscou, constitue un lourd fardeau pour l'URSS. Celle-ci désire donc être tranquille à l'Ouest et éviter une course aux armements trop coûteuse avec les États-Unis. Elle voudrait conclure avec tous les pays occidentaux des accords maintenant le *statu quo*, des sortes de pactes de non-agression perpétuels.

Je pense néanmoins qu'il y a autre chose. D'abord, l'URSS éprouve de graves difficultés économiques. Bien que des gens comme Brejnev soient des communistes sincères, ils comprennent qu'ils sont loin en arrière du monde occidental. Ils en éprouvent un complexe d'infériorité et, en établissant des relations avec les pays occidentaux, ils désirent mettre à profit les capacités technologiques de ceux-ci. Cette tendance est particulièrement sensible chez les satellites qui veulent développer leur économie et qui ne trouvent pas auprès de l'Union soviétique l'appui et les moyens qui leur font défaut, alors qu'ils savent que ceux-ci existent en Occident, et, en particulier, en Allemagne. En d'autres termes, ce désir d'établir de meilleures relations avec l'Occident n'est pas sentimental ; il est politique, militaire, économique, et profondément ressenti par les dirigeants soviétiques. Quand je me suis rendu en URSS en tant que Premier ministre[1], j'ai été frappé de constater que la génération montante est composée d'ingénieurs, de techniciens, de technocrates, qui sont fascinés par l'Occident et par les États-Unis. Il ne faut pas oublier non plus que le développement économique et technique de ce pays par le moyen de l'Occident est une tradition russe.

Il y a aussi la peur qu'ont les Soviétiques de l'Allemagne. Certes, quand on considère l'Allemagne d'aujourd'hui, et malgré sa puissance économique, on se demande pourquoi l'URSS en aurait peur. Il y a 25 ans, pourtant, les armées allemandes étaient au Caucase, sur la Volga, à Leningrad et il a fallu tous les efforts des Russes, des Américains et de beaucoup d'autres pour en venir à bout. D'où le besoin qu'éprouvent les dirigeants soviétiques, ainsi que vous l'avez dit, de neutraliser l'Allemagne, et de rendre permanente la coupure de celle-ci. Dans leurs négociations avec vous, ils cherchent aussi les moyens d'y parvenir.

En conclusion, je dirai deux choses. D'abord, je crois que plus nous avons de contacts avec l'Est, plus la liberté tend à y devenir contagieuse. Bismarck disait à propos de la France, en 1870 : « Nous leur avons donné la République comme la vérole ». Je pense que la liberté est aussi une maladie contagieuse qui se répand au moyen des contacts constants et répétés que l'Ouest peut avoir avec la Russie soviétique et les satellites, lesquels éprouvent de plus le besoin de secouer le joug du régime totalitaire. Quand j'ai été à Moscou, j'ai vu que de jeunes journalistes avaient avec de jeunes Soviétiques des relations qui n'avaient rien à voir avec le régime

[1] M. Pompidou, premier ministre, s'est rendu en URSS du 3 au 8 juillet 1967.

communiste. D'autre part, parmi les satellites, ceux qui éprouvent le plus vivement le besoin d'indépendance sont ceux qui veulent le plus parler avec l'Occident. La Roumanie, en particulier, est le pays qui insiste le plus sur un sujet dont nous aurons à nous entretenir : la conférence sur la sécurité européenne. Plus les satellites veulent se dégager, plus ils désirent nous rencontrer et ne plus seulement être représentés par les Soviétiques dans le tête-à-tête de ceux-ci avec l'Occident.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages, 1970*)

84

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 223 à 230. *Prague, 25 février 1970.*

(*Reçu* : 20 h. 01).

Célébration du « Coup de Prague de 1948 »

C'est dans l'indifférence de la majorité de la population que le parti communiste tchécoslovaque a renoué avec l'habitude interrompue en 1969[1], de célébrer l'anniversaire de sa prise de pouvoir de février 1948[2] par un meeting des milices populaires et des forces de sécurité, sur la place de la vieille ville de Prague.

Dans la tribune officielle, pavoisée aux couleurs de la Tchécoslovaquie, de l'URSS et de la classe ouvrière, et décorée par les portraits de Gottwald[3]

[1] À la suite de l'entrée des troupes des pays membres du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque dans la nuit du 20 au 21 août 1968, mettant ainsi fin au « printemps de Prague ».

[2] Le « Coup de Prague » est le nom donné à la prise de contrôle de la Tchécoslovaquie en février 1948 par le parti communiste tchécoslovaque, avec le soutien de l'Union soviétique, aboutissant au remplacement de la IIIe République tchécoslovaque par le régime communiste. Les événements qui se sont déroulés du 17 au 25 février 1948 conduisent le président de la République, Edvard Benès, à céder le pouvoir aux communistes et à leurs chefs, Klement Gottwald et Rudolf Slansky, après deux semaines de pressions intenses des Soviétiques.

[3] Klement Gottwald, né le 23 novembre 1896 est un homme politique tchécoslovaque, journaliste, un des fondateurs en avril 1921 du parti communiste tchécoslovaque (PCT), membre du comité central, chef du comité de la propagande (1926-1929), secrétaire général du PCT et secrétaire du *Komintern* (l'Internationale communiste) (1935-1943). À la suite de l'interdiction du PCT, Gottwald émigre à Moscou en novembre 1939 et prend la tête de la résistance communiste tchécoslovaque contre l'Allemagne nazie (1939-1945). Il rentre à Prague le 10 mai 1945 et prend les fonctions de président du PCT (1945-1953), vice-Premier ministre (1945-1946) puis Premier ministre (1946-1948) de la « Troisième République tchécoslovaque ». Il est le principal instigateur du « Coup de Prague » de février 1948. À la suite de la démission de Benès, qui refuse de signer la constitution du 9 mai 1948, Gottwald est élu président de la « République populaire tchécoslovaque » le 14 juin 1948, par une Chambre issue des élections de juin 1948, tenues sous le régime de listes uniques sans opposition légale qui donnent officiellement 90 % des voix au PCT. Il est le premier président communiste de la Tchécoslovaquie du 14 juin 1948 à sa mort le 14 mars 1953.

et de Lénine[1], avaient pris place, aux côtés de M. Husak[2] et du président Svoboda[3], les principales personnalités du PCT, les représentants diplomatiques des pays socialistes et le général Maiorov[4], commandant les troupes soviétiques en Tchécoslovaquie. Les nombreuses formations de miliciens de la police municipale et de l'armée ne laissaient, sur la place, que peu d'espace aux 2 000 civils qui avaient pu obtenir des laisser-passer auprès des organisations de circonscriptions, ou d'entreprises du parti. On notait la présence de nombreux fonctionnaires qui, au moment de l'échange des cartes du parti, désiraient se faire remarquer en cette bonne compagnie par leurs supérieurs hiérarchiques. Dans les rues convergeant vers la place, de 2 000 à 3 000 curieux ou profiteurs du régime (concierges, chauffeurs, ouvriers municipaux) s'étaient massés pour faire écho à la claque importante qui devait marquer les points d'orgue des allocutions prononcées par le commandant des milices populaires[5] et le premier secrétaire du parti[6], mais qui ne fut guère suivie.

Cette manifestation, sur laquelle pesait toute une pénible atmosphère de méfiance et de servilité, aura cependant prouvé que les dirigeants du PCT étaient à nouveau en mesure de réunir dans les rues de Prague le noyau des

[1] Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine, né à Simbirsk le 22 avril 1870, décédé à Gorki le 21 janvier 1924, homme politique russe, fonde et dirige le parti *bolchevik* du 17 novembre 1903 au 21 janvier 1924. Fondateur de l'Union soviétique, il est successivement président du Conseil des Commissaires du peuple de la RSFSR (République socialiste fédérative soviétique de Russie, nom officiel de la Russie avant la formation de l'URSS en décembre 1922) (8 novembre 1917-6 juillet 1923), puis président du Conseil des Commissaires du peuple d'URSS (6 juillet 1923-21 janvier 1924).

[2] Gustav Husak, vice-Premier ministre slovaque du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du parti communiste slovaque du 28 août 1968 à 1969, Premier secrétaire du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[3] Ludvik Svoboda, né le 25 novembre 1895, militaire de carrière, professeur à l'Académie militaire de Hranice, en Moravie, de 1931 à 1935. Durant l'occupation de la Tchécoslovaquie par les armées allemandes, il entre dans la résistance, part pour Cracovie où il organise une unité de l'Armée tchécoslovaque qu'il emmène en Union soviétique. Il prend part aux combats de Sokolovo, de Kiev et de Dukala. Général d'Armée en 1945, il est nommé ministre de la Défense dans le gouvernement d'union nationale (1945-1950). En février 1948, lors du « Coup de Prague », il refuse de faire donner l'Armée pour s'opposer aux milices armées du PC tchécoslovaque, refus déterminant qui permet aux communistes de l'emporter dans l'épreuve de force. Il quitte l'armée en 1950 et devient vice-Premier ministre du gouvernement communiste jusqu'en 1951. Au cours des purges, Svoboda est révoqué de son poste, affecté à la direction d'une ferme collective, emprisonné. Il est libéré après la mort de Staline. Il dirige alors l'Académie militaire et devient le 30 mars 1968, président de la République tchécoslovaque. Après la normalisation et l'éviction de Dubcek en 1969, il reste à son poste.

[4] Le général Aleksandr Mikhailovich Maiorov, a servi dans l'Armée rouge de 1941 à 1945, commandant des forces soviétiques en Tchécoslovaquie depuis 1968, député au Soviet suprême de l'URSS depuis 1970.

[5] Les milices populaires ou « poing armé de la classe ouvrière » se forment, à partir de juin 1945 pour protéger les sites industriels au lendemain de la libération. Elles interviennent pour la première fois, en février 1948, lors du « Coup de Prague » et tombent progressivement sous la tutelle du parti communiste. Leur rôle est d'assurer la défense de la paix « face à l'étranger ». À l'époque, elles comptent quelque 18 000 hommes dans toute la Tchécoslovaquie, dont 6 500 miliciens armés à Prague. Depuis, les milices populaires sont intervenues à plusieurs reprises pour réprimer l'opposition des « ennemis du régime socialiste », pour disperser des manifestants protestant contre l'occupation du pays en août 1968 ou ceux qui voulaient rendre hommage à Jan Palach.

[6] Gustav Husak depuis le 17 avril 1969.

vieux et dévoués militants communistes sans risquer d'incidents ou d'affrontements, et de faire applaudir un défilé des miliciens qui avaient été hués avec unanimité en août 1969. Ce sont là autant d'indices des progrès lents mais réels de la normalisation dont M. Husak peut se prévaloir à Moscou et qui assoient, d'autre part, son autorité dans le parti.

La patiente détermination du premier secrétaire se reflète d'ailleurs dans l'allocution qu'il a lue, sans passion, devant cet auditoire soumis et dans laquelle il a marqué l'opposition entre la victoire des communistes en 1948 et les luttes politiques des années 1968-69 qui ont « manqué causer la perte de la classe ouvrière » en Tchécoslovaquie. M. Husak en tire la conclusion que seul le respect du rôle dirigeant du PCT donne la garantie que les conquêtes du socialisme seront préservées et que l'alliance de l'Union soviétique mettra ce pays à l'abri de nouveaux Munich[1]. Il appelle donc ses compatriotes à se rallier étant entendu que « ceux qui disent qu'il faut hiverner se font des illusions, car ils doivent compter sur un très long hiver » : « certes, beaucoup ont été trompés, mais nous leur avons dit que nous n'allions pas en faire une tragédie. Nous devons gagner une bataille politique, sans que pour autant nous soyons inspirés par des sentiments de revanche et de vengeance ». À cet égard, M. Husak a réitéré son engagement de s'opposer au montage artificiel de procès politiques « fondés sur des griefs imaginaires », mais il a averti « qu'il utiliserait tous les moyens légaux pour protéger le pouvoir de la classe ouvrière, protéger les conquêtes de février 1948, protéger les intérêts internationaux de l'État ». C'est pourquoi il presse l'*intelligentsia* de choisir son camp et lui adresse un dernier appel avant que l'on ne procède à la séparation « du bon grain et de l'ivraie ».

Le premier secrétaire fait preuve d'une patience à l'égard de l'Allemagne de l'Ouest dont il reconnaît que les dirigeants manifestent une nouvelle détermination de régler les problèmes pendants avec les pays de l'Est. En attendant de pouvoir juger Bonn « à ses actes et non à ses paroles », il rappelle que la Tchécoslovaquie « a survécu à l'ère d'Adenauer[2], à sa politique antisocialiste et antisoviétique, et qu'elle peut assister avec calme au développement de la nouvelle tactique de la RFA »[3].

Telle est l'attitude assurée qu'affecte de prendre M. Husak, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec l'espoir que les fidèles groupés hier sur la place de la vieille ville seront rejoints par un nombre de plus en plus grand de gens déçus par une vaine politique d'attentisme.

[1] Allusion à la conférence et aux accords de Munich des 29-30 septembre 1938. Les accords conclus entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni prévoient l'évacuation du territoire des Sudètes par les Tchèques avant le 10 octobre 1938 et son occupation progressive par les troupes allemandes, et la rétrocession d'une partie de la Silésie à la Pologne. Le gouvernement tchécoslovaque capitule le 30 septembre 1938, le président Benès démissionne le 5 octobre.

[2] Dr Konrad Adenauer (1876-1967), chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963.

[3] Allusion à la politique d'ouverture à l'Est (*Ostpolitik*) conduite par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Willy Brandt, décidée le 28 octobre 1969, afin de mettre en place une politique de rapprochement et de détente entre l'Allemagne de l'Ouest, l'URSS et ses alliés du Pacte de Varsovie.

Quoi qu'il en soit, la Tchécoslovaquie paraît être maintenant passée de la phase de la normalisation à celle de la consolidation.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, situation intérieure, 1970, nº 241*)

85

NOTE

Relations économiques franco-bulgares

N[1]. *Paris, 25 février 1970.*

L'accord à long terme qui régira nos relations commerciales avec la Bulgarie, pour la période 1970-74, a été signé le 23 janvier à Paris, par M. Giscard d'Estaing[2] et par M. Latchezar Avramov[3], à l'occasion de la visite du vice-Président du Conseil et ministre du Commerce extérieur de Bulgarie[4].

Cet accord comporte des dispositions semblables à celles qui figurent dans les accords que nous avons conclu avec les autres pays de l'Est, en vue du développement des échanges et de la coopération économique.

La clause de la nation la plus favorisée a été insérée dans l'accord, à l'exclusion des avantages tarifaires que nous accordons à d'autres partenaires notamment dans le cadre des unions douanières et zones de libre-échange.

Les listes de contingents à l'importation sont prévues sur la base de protocoles annuels établis par une commission mixte[5]. Nous avons au demeurant indiqué que nous entendions poursuivre une politique de libéralisation des échanges, tendant à l'élimination des restrictions quantitatives au cours de la durée d'application de l'accord. Une première liste d'une cinquantaine de produits a été libérée au 31 décembre.

Nos partenaires ont par ailleurs demandé diverses facilités concernant la navigation maritime[6], l'établissement des personnes et des sociétés participant aux activités économiques ainsi que l'ouverture à Marseille d'une

[1] Cette note émane de M. Charles Jeantelot, secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1967.

[2] M. Valéry Giscard d'Estaing, inspecteur des Finances, est ministre des Finances et des Affaires économiques du 18 janvier 1962 au 8 janvier 1966, puis ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[3] M. Latchezar Avramov, vice-président du Conseil, membre du bureau politique du parti communiste bulgare, spécialiste des négociations avec les pays arabes, est nommé ministre du Commerce extérieur suite au remaniement ministériel du 28 décembre 1968.

[4] Cet accord, le protocole annexe et les échanges de lettres du 23 janvier 1970 sont publiés au MOCI (Moniteur du Commerce international) nº 924 du 2 février 1970, p. 429 à 433.

[5] La commission mixte franco-bulgare est créée en application de l'art. 4 de l'accord commercial à long terme signé le 23 mars 1966. Elle se réunit à Sofia du 12 au 14 octobre 1970.

[6] Sur ce sujet, se reporter à la note du 10 mars 1970, non publiée, intitulée : *Négociations avec la Bulgarie en matière de navigation maritime et d'établissement.*

succursale des services commerciaux bulgares. Nous avons accepté d'ouvrir prochainement avec eux des négociations sur ces différents sujets.

Échanges commerciaux

1) *Volume et évolution* :

On se félicite des deux côtés de la progression des échanges dont le volume a doublé au cours de la période du précédent accord à long terme, passant de 153 millions de francs en 1965, à 366 millions en 1968.

Le déficit, chaque année plus considérable, que la balance commerciale accusait jusque-là au détriment de la Bulgarie a néanmoins incité les autorités de Sofia à réduire leurs achats en 1969, tandis que nous poursuivions nos efforts en faveur des importations en provenance de ce pays. De cette double action, il est résulté une très sensible diminution du déséquilibre des échanges, passé de + 162 millions de francs en 1968, à 37 millions en 1969.

Années	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Exportations françaises	49	84	104	117	210	178	290	128
Importations françaises	49	63	40	36	58	65	76	91
Volume total	98	147	144	153	268	243	366	219
Balance	0	+ 21	+ 64	+ 81	+ 152	+ 113	+ 114	+ 37

La réduction de nos exportations en 1969 a porté pour l'essentiel, sur nos ventes de céréales (83 millions en 1968 contre 3 millions en 1969).

Nous ne saurions reprocher aux Bulgares le réalisme que leur ont inspiré les préoccupations résultant de leur endettement envers notre pays. La balance des paiements laisse en effet apparaître, pour 1968, un solde créditeur de + 80 millions de francs et de + de 108 millions pour les dix premiers mois de 1969 ; l'échéancier des engagements à moyen et long terme atteint 530 millions de francs répartis sur une période de dix ans.

Les Bulgares continuent au demeurant à faire largement appel à notre industrie pour l'équipement de leur pays (125 millions de francs de commandes en 1968 et 250 millions en 1969) en exigeant toutefois des contreparties commerciales importantes.

2) *Structure des échanges* :

La composition de nos importations de Bulgarie traduit la prédominance des structures agricoles dans l'économie de ce pays. Elles comprennent en effet des produits alimentaires, en particulier des viandes et animaux de boucherie (40 %), des tabacs (30 %) et des huiles essentielles (10 %).

Quelques produits de l'industrie légère bulgare (textile, mécanique et électrique) ont néanmoins pu être introduits progressivement sur notre marché (10 %). Nos partenaires insistent pour que ce mouvement soit encouragé dans nos milieux professionnels et soit facilité par des dispositions

administratives telles que les libérations de produits à l'importation ou leur admission hors contingent au titre de la coopération industrielle.

La situation de notre marché intérieur et, par ailleurs, les protections communautaires concernant les produits agricoles, font toutefois que les structures de nos importations ne sont susceptibles de modifications ni sensibles ni rapides. Une autre cause de difficultés tient à cet égard à la faible compétitivité des produits manufacturés bulgares. Aussi bien, les majorations contingentaires comme les libérations que chaque année nous concédons à la Bulgarie, ne se traduisent pas nécessairement en réalisations commerciales effectives.

Nos exportations sont constituées pour 60 % de biens d'équipement, pour 20 % de produits de la sidérurgie et de la métallurgie, pour 10 % de produits chimiques élaborés. Le reste de nos ventes porte sur des produits agricoles.

Il convient de souligner l'importance que revêtent les achats de biens d'équipement conclus depuis 1962 par la Bulgarie avec notre industrie qui lui était auparavant pratiquement inconnue. Les commandes se sont réparties de la façon suivante :

(en millions de francs)

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
48	37	230	80	213	53	125	250

Dans le cadre de l'accord à long terme de 1966[1], le total de nos ventes de biens d'équipement atteint 640 millions de francs, soit en moyenne 160 millions par an. Ce dernier chiffre doit être comparé à celui de la moyenne annuelle de nos importations de Bulgarie, de l'ordre de 70 millions de francs.

La liste de grandes unités commandées à notre industrie concerne notamment :

– le combinat chimique de Vratza pour la production d'ammoniac et d'urée (montant 192 millions) et, plus récemment, l'usine d'engrais de Varna (112 millions), confiés à un consortium franco-anglo-belge dont la société GEXA est le chef de file ;

– une chaîne de montage de Renault R.8 et R.10 (100 millions)[2] ;

[1] Allusion à l'accord commercial à long terme entre la France et la Bulgarie du 23 mars 1966, couvrant les années 1966 à 1969 inclus. Se reporter à *D.D.F.* 1966-I, n° 289.

[2] Un contrat-cadre d'un montant de 100 millions de francs est conclu en 1966 pour une durée de 10 ans entre la Régie nationale des usines Renault et l'entreprise économique d'État *Bulet* à Sofia, pour l'assemblage en Bulgarie d'automobiles « Renault 8 et 10 », sous la marque *Bulgarrenault*. Une mission de la Régie nationale apprend, à Sofia, le 19 décembre 1969, qu'à la suite d'une ordonnance du Conseil des ministres de Bulgarie, *Bulet* met fin à ses activités et se trouve dans l'obligation de résilier le contrat passé avec Renault. Par une lettre du 27 décembre 1969, *Bulet* informe la Régie qu'elle considère ce contrat « résilié de droit et sans préjudice pour les parties, à compter du 1er janvier 1970 ». Voir les notes destinées au Secrétaire général, établies par la direction des Affaires économiques et financières au Département des 22 et 30 janvier, 17 mars 1970, non publiées.

– une usine de pneumatiques Kléber-Colombes (75 millions)[1] ;

– l'usine de semi-conducteurs de Botevgrad (CSF), une usine de roues (CLIER) et deux unités de productions chimiques (ENSA et SPEICHIM) ;

– un laminoir à froid et diverses installations pour le complexe sidérurgique de Kremikovtzi. Les sociétés Heurtey, Schindler, Dresser-Dujardin et Alsthom participent depuis le mois d'avril à cette réalisation qui atteindra 212 millions de francs ;

– un contrat d'un montant de 25 millions a été conclu à Sofia, le 30 décembre dernier, par la société KREBS, pour une installation de calcination de carbonate de soude.

La mise en œuvre de ces réalisations industrielles n'a soulevé de difficultés qu'en ce qui concerne le contrat Renault, après que le gouvernement bulgare eut mis fin unilatéralement, le 9 décembre 1969[2], aux activités de l'entreprise d'État *Bulet*, partenaire de la régie pour l'assemblage de voitures à Plovdiv. Des pourparlers sont en cours à Sofia pour la relance de cette affaire à laquelle nous portons un grand intérêt. M. Giscard d'Estaing l'a indiqué à M. Avramov et plus récemment le Secrétaire général du Département est intervenu à ce sujet auprès de l'ambassadeur de Bulgarie à Paris[3].

3) *Crédits* :

Indépendamment des *crédits à long terme* qui peuvent atteindre 10 ans après livraison pour des unités industrielles importantes, nous nous sommes engagés, au mois de mai 1968, à consentir au gouvernement bulgare des facilités de paiement que nous avons améliorées légèrement lors des négociations du nouvel accord :

– *crédits garantis sur 5 ans*, dans la limite d'un montant de 50 millions de francs, pour l'achat de petit matériel, équipements légers et biens de consommation ;

– *crédits garantis sur 2 ans*, dans la limite de 30 millions, pour l'achat de matières premières et demi-produits français.

L'ensemble de ces dispositions constitue une sensible amélioration de notre aide financière mais ne présente pas les avantages du prêt gouvernemental que Sofia a sollicité en 1966.

[1] M. Todor Jivkov inaugure, le 3 novembre 1970, à Vidin, un vaste complexe industriel comprenant une usine de pneumatiques, une usine de polyamide et la centrale fournissant aux deux précédentes chaleur, vapeur et air comprimé. La centrale et l'usine de polyamide sont construites par l'URSS (avec appoint, pour la seconde de firmes est-allemande, ouest-allemande, anglaise et suisse). L'usine de pneumatiques produit, d'une part, avec du matériel soviétique, des pneumatiques pour poids lourds, d'autre part des pneus à carcasse radiale fabriqués dans des installations édifiées selon des plans et avec du matériel français. Kléber-Colombes a été chargé de la partie technologique. Se référer à la dépêche d'actualité de Sofia n° 21/DA, datée du 4 novembre 1970, non reprise.

[2] Ici, il y a erreur de datation, il s'agit du 19 décembre 1969.

[3] Selon les instructions du Ministre, l'ambassadeur de Bulgarie à Paris, M. Topentcharov, est convoqué le 16 février 1970 au Département par le Secrétaire général. Voir le télégramme de Paris à Sofia n°s 25 à 29 du 17 février, non reproduit.

Coopération économique

La commission mixte prévue par l'accord de coopération du 10 juillet 1968[1] a tenu sa première session à Sofia au mois de mai 1969. Elle a défini les secteurs industriels présentant actuellement le plus d'intérêt. Des groupes de travail ont été constitués sur les thèmes des constructions mécaniques, électriques et électroniques, des industries chimiques et de l'économie rurale et des produits alimentaires.

Dans le domaine de la télévision en couleurs, nos partenaires ont confirmé leur position de principe favorable au procédé SECAM.

Par la coopération, les Bulgares poursuivent le dessein de doter leur jeune industrie de moyens de production faisant appel aux techniques d'avant-garde et répondant aux exigences de la concurrence internationale.

La façon dont les Bulgares conçoivent la coopération – essentiellement sous forme de compensations à l'achat de nos biens d'équipement – est toutefois de nature à atténuer l'intérêt de leurs propositions. La mise en œuvre du programme établi par la commission mixte dépendra dès lors à la fois des facilités financières qui pourront être accordées à la Bulgarie et des efforts d'imagination que nos milieux industriels voudront bien faire pour aider, notamment sur les marchés tiers, à la commercialisation des produits issus de leur coopération avec les entreprises bulgares.

Il a été prévu que la deuxième session de la commission mixte se tiendrait à Paris, au début de l'année 1970. Pour des raisons d'efficacité, il a été jugé préférable que cette rencontre ait lieu en avril ou mai prochain.

(*Europe, Bulgarie, 1961-1970, consultations politiques franco-bulgares des 16-17 mars 1970, n° 174*)

[1] Cet accord (de 7 articles) pose le principe que les deux parties accorderont un traitement aussi favorable que possible à la réalisation des opérations de coopération qui leur seraient soumises par les organismes ou entreprises des deux pays dans le domaine de la fourniture de pièces ou sous-ensembles de machines, de cessions de licences et d'éléments fabriqués sous licence ; un comité mixte de coopération économique et industrielle franco-bulgare est créé. *JORF* 30 juillet 1969, p. 7638, MOCI 1969, n° 874, p. 3292.

86

NOTE

Instructions
pour M. Pierre Gorce, Ambassadeur de France à Djakarta[1]

N[2].

Paris, 25 février 1970.

Formée par environ 3 000 îles d'une superficie de 1 900 000 km² et peuplée de 110 millions d'habitants, l'Indonésie s'étend de la Malaisie à l'Australie. Sa position géographique particulièrement favorisée entre l'Océan Indien et l'Océan Pacifique, ses énormes richesses potentielles, l'originalité de sa civilisation, l'influence qu'il exerce tout naturellement sur ses voisins du groupe malais, Malaisie et Philippines, confèrent à cet État, situé dans une zone instable et dangereuse, une importance exceptionnelle, en dépit de l'apparente faiblesse de sa situation économique et politique actuelle.

L'observation de la politique de l'Indonésie sera donc une de vos tâches principales. Vous trouverez en annexe l'exposé des grandes lignes de cette politique, telle qu'elle nous apparaît dans le domaine intérieur et dans celui des relations avec l'étranger.

Dans le domaine de la politique extérieure, l'attitude de l'Indonésie présente un intérêt certain, non seulement à cause du poids spécifique de ce pays en Extrême-Orient, mais également parce que les options de Djakarta paraissent à beaucoup d'égards bien adaptées aux problèmes qui se posent à cette région.

Le non-alignement dont se réclame le gouvernement indonésien semble bien accepté par les grandes puissances. Les États-Unis ont compris l'intérêt que présente pour eux cette position. L'URSS, en dépit d'hésitations bien compréhensibles dans son cas, paraît devoir s'en accommoder comme le montre son évidente volonté de renouer les contacts. La Chine populaire, dont le rôle présent et futur en Asie du Sud-Est ne peut être négligé, ne semble pas encore prête à admettre la diminution de son influence passée alors que des considérations de politique intérieure ne lui laissent du reste que peu de liberté de manœuvre. Mais le réalisme dont Pékin a toujours fait preuve permet de penser que la Chine tirera les conclusions qui s'imposent dès qu'elle sera en mesure de le faire. Il vous appartiendra donc de suivre étroitement l'évolution des rapports de l'Indonésie avec ces puissances, et les fluctuations éventuelles de la politique d'équilibre poursuivie par Djakarta.

Le réalisme politique de l'ordre nouveau a amené d'autre part le général Suharto à se prononcer en faveur d'une politique de coopération régionale.

[1] M. Pierre Gorce est ambassadeur de France à Djakarta depuis mars 1970.

[2] Cette note est signée par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

Dans ce cadre, il vous reviendra de m'informer de l'état des relations de l'Indonésie avec la Malaisie et Singapour, qui sont les pays les plus directement concernés, ainsi qu'avec l'Australie. L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)[1] est actuellement le cadre qui paraît convenir le mieux pour le développement de cette coopération dans les domaines économique et culturel, en dépit des faibles résultats obtenus jusqu'à présent, sans exclure pour autant d'autres possibilités. En ce qui concerne la défense, et en dehors du cas précis du Kalimantan[2], l'Indonésie refuse de s'engager et répugne à toute coopération avec ses voisins, en dépit de diverses suggestions. Vous ne manquerez pas de m'informer également de toute évolution en ce domaine.

Dans le domaine de la politique intérieure, vous vous attacherez en particulier à suivre l'entreprise de redressement économique, dont dépendent la stabilité du régime actuel et l'avenir du pays lui-même. Dans ces perspectives, l'évolution du plan quinquennal « Repelita » offre un intérêt évident. Vous ne manquerez pas de m'informer également de l'évolution des partis politiques, et surtout des menaces que pourrait présenter à nouveau le PKI[3], comme de l'action entreprise contre lui par le gouvernement. Enfin, il vous appartiendra d'évaluer les résultats des efforts visant à moderniser les structures administratives qui, dans leur état actuel, paraissent ne s'adapter que lentement et non sans difficultés aux exigences de l'âge industriel.

Il vous reviendra de promouvoir également nos rapports bilatéraux. Inexistants avant l'indépendance, ils se sont surtout développés depuis l'arrivée au pouvoir du général Suharto[4]. Les politiques extérieures de nos deux pays s'accordent en effet sur l'essentiel : respect de l'indépendance nationale, rejet de la politique des blocs, volonté de coopération. La similitude de nos positions sur les grandes questions asiatiques a facilité le développement de nos relations qui sont aujourd'hui excellentes. La visite officielle que devait effectuer le général Suharto à Paris en mai 1969 aurait sans doute permis de nouveaux développements. Les événements nous ont amenés à en demander le report. Au mois de juillet dernier, nous avons proposé que la visite s'effectue en 1970. Aucune date n'ayant été avancée du côté indonésien, il convient donc de ne pas prendre dans ce domaine de nouvelles initiatives.

Négligeables jusqu'à une date récente, nos rapports économiques avec l'Indonésie se sont développés et diversifiés surtout depuis la venue au pouvoir du général Suharto.

[1] L'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) est une organisation politique, économique et culturelle. Elle a été fondée en 1967 à Bangkok (Thaïlande) par cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) dans le contexte de la guerre froide pour faire barrage aux mouvements communistes, développer la croissance et assurer la stabilité dans la région.

[2] Kalimantan est le nom de la partie indonésienne de l'île que les géographes occidentaux appellent Bornéo, terme issu de « Berunai » qui se retrouve dans le nom du sultanat de Brunei.

[3] Le PKI ou parti communiste indonésien (*Partai Komunis Indonesia*) est fondé en 1914 et dissout en 1965.

[4] Suharto ou Soeharto est président de la République d'Indonésie depuis le 12 mars 1967.

Certes, en dépit d'une amélioration générale, l'expansion de l'économie en Indonésie comporte encore bien des points faibles. Le secteur agricole, fort important comme dans tout pays sous-développé, ne peut évoluer que lentement. Si les perspectives sont prometteuses pour les industries extractives et les cultures d'exportation, elles sont moins favorables en ce qui concerne les secteurs secondaire et tertiaire : le capital manque ; la gestion des entreprises est défectueuse ; les mentalités sont peu adaptées aux exigences de l'âge industriel, et l'administration manque d'efficacité. L'extrême dispersion de l'archipel et les problèmes de communications accentuent ces difficultés.

Mais un ensemble de circonstances a favorisé notre action. Il existe en effet chez les dirigeants indonésiens une volonté de faire appel aux pays européens pour contrebalancer la présence des États-Unis et du Japon, jugée parfois encombrante. Et le redressement effectué depuis trois ans, ainsi que les facilités offertes aux investissements étrangers, ont ouvert de nombreuses possibilités à nos entreprises. Enfin, l'aide financière accordée à Djakarta depuis deux ans par le gouvernement français a fortement aidé à la pénétration sur le marché indonésien.

Des progrès considérables ont donc été accomplis au cours des quatre dernières années et de larges possibilités sont désormais offertes aux entreprises des pays industriels dans une région jusqu'ici peu prospectée et peu exploitée. L'activité déployée par nos principaux concurrents me paraît à cet égard significative. La situation se prête par conséquent à de nouveaux développements.

Il vous appartiendra, en liaison étroite avec le conseiller commercial[1], de suivre les principales affaires d'équipement, de prospection, d'exploitation, de recherches ou de coopération, d'orienter nos entreprises, d'appuyer leurs démarches auprès de la mission permanente de la Banque mondiale comme des administrations, et de veiller à ce que les offres françaises fassent l'objet d'examens équitables. Ce faisant, et compte tenu des moyens limités dont nous disposons dans cette partie du monde, vous vous efforcerez d'éviter une dispersion des efforts et vous rechercherez, au contraire, une concentration de notre action dans des secteurs où celle-ci puisse être intense, profonde et si possible permanente. Il existe à cet égard certains critères qui permettent de faire un choix et qui me paraissent s'appliquer dans le cas de l'Indonésie. Pour avoir votre appui, un projet devrait impliquer un profit véritable pour un élément de notre économie, offrir des chances raisonnables d'être confié à des sociétés françaises, compte tenu de nos moyens, des conditions de concurrence et de la façon de voir des autorités locales, et enfin correspondre aux possibilités et aux intentions sérieusement pesées d'une ou plusieurs de nos entreprises ; celles-ci demeurant l'élément moteur, nous ne saurions évidemment nous y substituer.

Il conviendra également que vous vous attachiez à favoriser le développement de nos ventes courantes au comptant, domaine encore peu prospecté par nos compatriotes. Notre implantation commerciale, sans laquelle

[1] M. Jean-Claude Bouchet est conseiller commercial près l'ambassade de France à Djakarta.

nous ne pouvons espérer que s'établisse un courant d'échanges durable, est encore rudimentaire et les efforts en vue de modifier cet état de choses me paraissent prioritaires.

Sur un plan plus général, vous vous efforcerez de faire mieux connaître nos techniques, les ressources de notre industrie, nos réalisations et les divers aspects de notre politique d'aide et de coopération. En vue d'orienter notre action, j'attacherais du prix à ce que vous recherchiez les secteurs où il paraît possible et souhaitable d'améliorer nos positions en matière de grandes réalisations, d'investissements, sans oublier le commerce courant, et que vous analysiez, le cas échéant, les causes des échecs subis par nos entreprises.

De même, j'apprécierais d'être tenu informé des moyens mis en œuvre par nos principaux concurrents, sur les plans public et privé (crédits, investissements, implantation commerciale et bancaire, etc.), de connaître vos critiques à ce sujet et vos suggestions quant à ce que nous pourrions entreprendre ou poursuivre, grâce à une action des pouvoirs publics (accords financiers, modalités de l'aide) ou des exportateurs (prospection, implantation commerciale, association avec des firmes locales, formation de techniciens, coopération technique).

J'insiste, enfin, pour que la situation économique dans votre pays de résidence, l'état de nos échanges, l'activité de nos entreprises et les relations économiques et financières de l'Indonésie avec ses autres partenaires fassent périodiquement, et au moins deux fois l'an, l'objet d'études et de comptes rendus de votre ambassade, aussi complets que possible, de façon à me permettre de suivre, d'orienter et d'appuyer votre action.

Marquée par l'empreinte coloniale néerlandaise, puis tournée vers le monde anglo-saxon après son indépendance[1], l'Indonésie n'offre pas un terrain favorable à une forte présence culturelle française.

L'accord de coopération culturelle et technique signé en septembre 1969 doit cependant faciliter les échanges et la diffusion de notre langue. La place qu'occupe cette dernière en Indonésie paraît actuellement très réduite, bien qu'en léger progrès depuis 1968, et le niveau des études reste extrêmement faible. Le développement de son enseignement dans l'armée et les académies militaires offre des perspectives intéressantes. Mais il serait souhaitable qu'elle obtienne la parité avec l'allemand dans les secteurs scientifiques. Il conviendra également, étant donné la limite des moyens qu'il nous est possible de consacrer à l'Indonésie, de valoriser au maximum cet effort en mettant l'accent sur la formation des enseignants indonésiens de français.

Dans le domaine des échanges culturels, la diffusion du livre français reste faible, en dépit de la progression intéressante constatée en 1969. Il serait souhaitable de développer la diffusion de notre production en particulier dans les domaines où notre technologie a déjà acquis une certaine réputation dans le pays de votre résidence. Nos exportations de films, en

[1] L'indépendance de l'Indonésie a été proclamée, le vendredi 17 août 1945 à 10 h du matin.

progression, devraient également bénéficier de la semaine du film français qui aura lieu en automne.

Les relations de coopération franco-indonésiennes, qui ont connu une extension marquée depuis 1967, reposent sur l'assistance technique et l'aide au développement. En dépit du traitement privilégié qui sera accordé en 1970 aux moyens affectés à cette coopération, il vous reviendra d'accentuer l'orientation actuelle de sélection des secteurs d'application en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour les Indonésiens et pour nous-mêmes. La situation budgétaire nous amène en effet à envisager une stabilisation relative de notre effort dans ce domaine.

J'appelle enfin votre attention sur l'intérêt que présente notre aide militaire à l'Indonésie. Décidé à la suite de la visite en Indonésie en septembre 1968 du général Fourquet[1], chef d'État-major des armées, le programme en cours prévoit tout un ensemble d'opérations : formation en France d'un certain nombre d'officiers ou techniciens indonésiens dans des écoles ou centres de qualification ; assistance directe en personnel, sous forme d'affectation à Djakarta d'un officier supérieur en qualité de conseiller pour les problèmes d'instruction et d'envoi en mission d'un officier du génie et d'un ingénieur agronome pour aide aux missions civiques de l'armée indonésienne ; fourniture de matériel d'instruction et de documentation.

Le problème de la remise en état du matériel blindé d'origine française en service dans les forces armées indonésiennes nécessite encore, ne serait-ce qu'en raison de son ampleur, une étude approfondie qui pourra être effectuée par l'officier détaché en tant que conseiller pour les problèmes d'instruction.

Ce programme constitue un des aspects importants de notre politique à l'égard de l'Indonésie ; compte tenu de la place exceptionnelle occupée dans ce pays par les forces armées, il vous appartiendra donc d'en suivre tout particulièrement la bonne exécution.

Je ne saurais enfin trop insister sur la responsabilité qui vous incombe, en tant que représentant de notre pays, de ne rien négliger qui puisse contribuer au rayonnement de la France à l'étranger.

Il importe à cet égard que vous vous attachiez, chaque fois que l'occasion vous en sera donnée et en vue d'y rallier vos interlocuteurs, à expliquer quels sont aujourd'hui les grands principes qui gouvernent notre politique et sur lesquels nous nous efforçons de fonder notre action.

Vous rappellerez donc les options essentielles de nos relations extérieures qui restent immuables : paix et coopération entre les nations dans le respect de la loi internationale et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je ne doute pas que vous saurez vous acquitter de la mission qui vous est confiée au mieux des intérêts de la France et d'une façon profitable

[1] Le général Michel Fourquet est chef d'État-major des armées depuis 1968. Il a effectué une visite en Indonésie en septembre 1968. Pour plus de détails sur cette mission se reporter à *D.D.F.* 1968-II, nº 291.

au développement harmonieux et constructif des relations entre les deux pays.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, 1968-1972, 1970, nº 143)

87

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 123 à 126. *Ouagadougou, 26 février 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 29).

Blocage des pensions militaires

C'est dans une atmosphère émouvante et avec une grande dignité que s'est ouvert ce matin le congrès des anciens combattants d'Afrique francophone et de Madagascar[1]. Dans la nombreuse assistance où chacun arborait ses décorations figuraient deux ministres, le Moro Naba[2] et plusieurs hauts fonctionnaires.

Après hommage rendu à « tous les Français et Africains tombés sur les champs de bataille au cours de plus d'un demi-siècle pour la défense de la liberté et de la justice », tous les discours ont aussitôt demandé l'abrogation pure et simple de l'article 71 de la loi de finances de 1960[3]. Tel devait être, à les entendre, le premier but de la fédération qui va naître de ce congrès. Le ministre des anciens combattants de Haute-Volta[4], qui présidait et qui

[1] Le congrès constitutif des unions fraternelles des anciens combattants des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar s'est tenu à Ouagadougou du 26 au 28 février 1970. Il fait suite à des initiatives prises par les délégués des Anciens Combattants invités par le gouvernement français à l'occasion du 14 juillet 1969.

[2] Le Mogho Naba ou Moro Naba est le titre porté par les rois du royaume Mossi de Ouagadougou ou de l'Oubritenga, une des provinces de la Haute-Volta, située dans la région du Plateau central. Représentant du soleil, il est grandement vénéré. Il est traditionnellement choisi parmi les hauts dignitaires de la Cour dans la descendance d'Oubri, petit-fils du fondateur du royaume mossi au XIIIe siècle. Le Mogho Naba Kougri est le successeur du Mogho Naba Sagha décédé en 1957. Le 17 octobre 1958, Le Mogho Naba Kougri veut imposer à la Haute-Volta une monarchie constitutionnelle mais échoue dans sa tentative.

[3] Le 26 décembre 1959, le Parlement approuve la loi de finances pour 1960 (nº 59-1454) qui dispose, dans son article 71, qu'à partir du 1er janvier 1961, « *les pensions, les rentes, ou allocations viagères dont sont titulaires les nationaux des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française ou à la Communauté ou ayant été placés, sous le protectorat ou la tutelle de la France, seront remplacées pendant la durée normale de leur jouissance personnelle par des indemnités annuelles en francs, calculées sur la base des tarifs en vigueur pour lesdites pensions ou allocations à la date de leur transformation* ». Pour les pays déjà indépendants, la loi prend effet aussitôt et les montants des sommes versées sont cristallisés, bloqués au niveau atteint à la date de l'indépendance de leur pays.

[4] Le commandant Sibiri Robert Coeffé est le ministre des Anciens Combattants de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967. Le discours inaugural prononcé le 26 février 1970 par le commandant Coeffé est publié en annexe de la synthèse de l'ambassade de France en Haute-Volta nº V/70, du 4 mars 1970, non reproduite.

m'avait placé à sa droite, a été sur ce point aussi catégorique que les autres orateurs.

L'auditoire tenait manifestement pour irréfutables les arguments bien connus du Département qui sont régulièrement invoqués contre l'article 71 : discrimination « inexplicable » entre les combattants d'Afrique selon leur nationalité actuelle, « alors qu'ils ont lutté dans la même armée, sous le même drapeau et pour la même cause ; répercussion injustifiable d'événements politiques vieux de 10 ans sur la situation de militaires qui n'y ont pris aucune part ».

Le président provisoire de la fédération[1], un capitaine en retraite voltaïque, a été jusqu'à faire un parallèle entre les nationaux allemands et italiens, qui avaient servi dans l'armée française à titre d'étranger et auxquels « le principe d'immuabilité et de permanence » a permis de percevoir leurs pensions sans interruption durant les hostilités entre la France et leur pays, et d'anciens ressortissants français qui sont, plus ou moins durement pénalisés selon leur citoyenneté actuelle, « ce qui augmente encore notre désarroi ».

Le commandant Rougier[2], délégué en France de la fédération, n'arrivera qu'à la fin des travaux. Il s'est excusé dans une lettre qui laisse clairement entendre que mieux vaut laisser les anciens combattants africains tout à fait libres de fixer entre eux leur position.

Malgré les très vives attaques ainsi dirigées contre l'article 71, cette réunion restait dominée par l'expression d'un profond attachement à un passé français que personne ne renie. L'« injustice » dont on se plaint suscite de l'amertume, mais ne porte pas jusqu'ici atteinte à ce sentiment. On doit toutefois se demander si la logique d'une revendication ainsi relancée avec éclat ne finira pas par troubler cette fidélité et par élever le contentieux au niveau des relations de pays à pays.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, Économie, 1970-1975*)

[1] Le capitaine en retraite Tanou Béma Togma.

[2] Le commandant Nicolas Rougier entre dans l'armée au 8e RIC (régiment d'infanterie coloniale), à Toulon, en 1914, part pour l'armée d'Orient en septembre 1916, participe à toutes les batailles livrées par le RICM (régiment d'infanterie coloniale du Maroc, officiellement créé le 9 juin 1915). Il quitte l'armée en 1921 et adhère à des associations d'anciens combattants. Rappelé en 1939 comme capitaine adjudant-major au 4e RTS (Armée des Alpes), puis part pour Dakar en mai 1940 et rentre en métropole, l'armistice signé. Participe à la résistance, est nommé en 1941 chef du 101e groupement de travailleurs étrangers. En 1947, Nicolas Rougier occupe des fonctions importantes au ministère du Travail puis à l'Office national d'immigration. En 1954, il est nommé secrétaire de l'association des anciens des troupes de marine, puis président en 1958. Il est membre fondateur de l'UFACEF (Union fraternelle d'anciens combattants d'expression française) qui a pour vocation l'aide et l'assistance aux tirailleurs africains et malgaches.

88

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 147 à 149. *Kinshasa, 26 février 1970.*

(*Reçu* : 21 h. 06).

Réorganisation de l'armée nationale congolaise

Avant d'affronter les élections en novembre prochain[1], le président Mobutu a décidé de réorganiser son armée, soutien essentiel du régime.

Le sous-chef de cabinet de la Défense nationale, le lieutenant-colonel Babia[2] a communiqué à notre attaché militaire[3] les grandes lignes d'un plan, vraisemblablement dressé avec le concours d'un expert belge, et qui prévoit le partage du territoire national en trois secteurs tenus chacun par une division, plus la ville de Kinshasa.

C'est au sujet de l'organisation militaire de cette ville, que, sur le conseil direct du général Mobutu, le colonel Babia désirait interroger le colonel Salvat : le Président souhaite en effet que l'on s'inspire de ce qui existe à Paris en ce qui concerne à la fois le maintien de l'ordre et les honneurs à rendre, soit, essentiellement, la garde républicaine et les escadrons de gendarmerie. Le colonel Salvat a immédiatement demandé toute la documentation nécessaire.

Ce qui doit être particulièrement souligné dans cette affaire, c'est que l'on peut penser que le général Mobutu a la volonté de constituer à Kinshasa une unité capable de faire contrepoids à la redoutable brigade aéroportée renforcée du colonel Bumba[4] mieux entraînée de l'armée nationale congolaise, véritable garde prétorienne du Président, jusqu'ici parfaitement loyale au régime, est en mesure de tout se permettre pour le défendre, mais aussi bien, comme le sabre de Joseph Prudhomme[5], pour le combattre (mon télégramme no 142-144)[6].

[1] Les élections présidentielles se tiennent le 31 octobre 1970.

[2] Le lieutenant-colonel Babia Zangi Malobia, formé à l'Académie militaire de Belgique.

[3] Le lieutenant-colonel Salvat depuis 1968.

[4] Colonel Antoine Bumba (Bumba Moaso Djogi), ex-sergent de l'Armée nationale congolaise (ANC), grande figure des paracommandos et commandos du Congo. C'est sous son commandement qu'est formée la DITRAC (Division des troupes aéroportées renforcées de choc), division spéciale d'intervention dans toutes les circonstances, dont Mobutu a besoin pour briser toutes éventualités insurrectionnelles dans les provinces et dans les Forces armées.

[5] Joseph Prudhomme est un personnage caricatural du bourgeois français du 19e siècle, créé par Henry Monnier (1799-1877) et qui apparaît en 1830 dans la première version des « scènes de province ».

[6] Le télégramme de Kinshasa nos 142 à 144 du 26 février 1970 fait part de rumeurs de complot mettant en cause M. Cleophas Kamitatu, qui joua un rôle politique important dans les années qui suivirent l'indépendance du Congo, et qui est un opposant résolu à la politique du président Mobutu.

Et c'est sans doute dans le même esprit que le Président a décidé de mettre sur pied la future division mécanisée pour laquelle a été passé le récent marché des 320 véhicules Panhard[1]. Il est prévu en effet de transformer la brigade aéroportée[2] du colonel Bumba en division.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, questions militaires, 1970, nº 87*)

89

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1329 à 1332 ; 1333 et 1334 ; 1335 et 1336. *Washington, 26 février 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 27, 05 h. 04).

Entretien du président de la République et du ministre avec M. Rogers (25 février)

Le président de la République et le ministre ont eu le 25 février, au département d'État, un entretien avec M. Rogers, qui a porté sur le Moyen-Orient, sur le nouveau gouvernement espagnol et sur les discussions en cours entre l'URSS et la République fédérale :

1) *Moyen-Orient* :

M. Pompidou a rappelé les raisons pour lesquelles la France avait proposé l'établissement d'un catalogue des points sur lesquels un accord existait entre les Quatre à New York. Il n'y avait aucune chance à notre avis de faire des progrès vers le rétablissement de la paix au Moyen-Orient si les trois Occidentaux ne s'assuraient pas le concours des Soviétiques. En revanche, l'unanimité des Quatre sur un document commun permettrait à M. Jarring de reprendre sa mission. Nous ne demandions pas aux États-Unis, qui ont déjà fait de grands efforts, d'aller plus loin, mais seulement de se prêter à la rédaction de la liste des points d'accords existants. Certes, il était permis de se demander si l'URSS n'avait pas réellement l'intention de prolonger le conflit. Si, cependant, comme cela n'est pas

[1] Concernant les négociations pour la vente de véhicules blindés au Congo-Kinshasa, se reporter à la note de la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, au Département datée du 14 janvier 1970, à compléter par la lettre de garantie de non-interruption des livraisons des blindés AML Panhard « en toutes situations, étant entendu que ces situations seront conformes aux principes de la Charte des Nations unies et suivant les termes des contrats conclus », signée par Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, du 3 février 1970, nos 37 et 38. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Précision manuscrite, apportée soit par l'auteur de la lettre, soit par le lecteur du document : « brigade aéroportée = ½ division ».

exclu, la dégradation de la situation politique dans la région inquiète les Soviétiques, il pourrait être possible, mais à condition que ce ne soit pas en essayant de les faire adhérer à un projet rédigé par d'autres, de les mettre à l'épreuve en leur mettant la plume en main. S'ils se dérobent et reviennent sur les accords qu'ils ont déjà donnés sur toute une série de points, on saura qu'ils refusent le règlement. C'est seulement sur cette question de méthode qu'il existe une divergence de vues notable entre Français et Américains.

M. Rogers a répété ce qu'il avait dit la veille à M. Schumann[1] à savoir que depuis six mois les Américains avaient précisément essayé d'aboutir à un document commun avec les Soviétiques. Ces derniers avaient fait preuve d'intransigeance et de mauvaise volonté, ce qui avait amené les Américains à publier leurs propres propositions. Aujourd'hui, on pensait à Washington que la seule façon de progresser était de s'entendre à Trois, face aux Soviétiques pour amener ces derniers à adopter une attitude plus constructive. Certes, du côté américain, on ne refuserait pas de se prêter à un exercice de rédaction à Quatre, si on était sûr que les Russes ne chercheraient pas à transformer cet exercice en une nouvelle négociation sur le fond et à obtenir de nouvelles concessions de la part de leurs partenaires. M. Rogers a alors suggéré qu'on se livre à une première tentative de rédaction entre Français et Américains.

Le président de la République a indiqué que, du côté français, on ne se laisserait certainement pas entraîner à une renégociation sur le fond.

Il a été convenu que M. Rogers et M. Schumann poursuivraient ces échanges de vues dans la matinée du 26 février.

2) *Politique du nouveau gouvernement espagnol.*

M. Rogers lui ayant demandé quelle impression il avait retiré de la récente visite à Paris de M. Lopez-Bravo, le président de la République lui a répondu que le nouveau gouvernement espagnol lui semblait très désireux d'ouvrir l'Espagne sur l'étranger, en premier lieu, de développer ses relations avec ses voisins français et nord-africains.

Madrid souhaite un accord avec la France sur les problèmes méditerranéens et espère faire admettre un jour l'Espagne dans la communauté économique européenne. La France, pour sa part, y serait favorable.

M. Pompidou estime, par ailleurs, que les Espagnols désirent avoir des rapports étroits avec les États-Unis, y compris dans le domaine militaire ; mais ils veulent obtenir des contreparties et éviter de paraître adhérer à un bloc. Dans l'ensemble, le Président estime que la nouvelle équipe espagnole est une équipe de qualité.

3) *Négociations entre l'URSS et la République fédérale.*

Le président de la République a formulé ensuite quelques réflexions sur les négociations actuellement en cours entre l'URSS et la République

[1] Se reporter au compte-rendu de l'entretien entre M. Schumann et M. Rogers, non reproduit, en date du 24 février au sujet du Moyen-Orient.

fédérale. Nous pensions, du côté français, que M. Brandt était réaliste et patient. Nous lui avions dit que nous comprenions son attitude, tout en lui demandant de tenir les alliés au courant des négociations. Si des concessions devaient être faites aux thèses soviétiques, elles ne devaient pas apparaître comme uniquement le fait de Bonn, alors que les alliés sembleraient plus intransigeants sur la défense des intérêts allemands. Il est évident, a ajouté M. Pompidou, que les Russes cherchent avant tout à consolider le *statu quo* et, d'autre part, qu'ils souhaitent obtenir le concours des Allemands dans le domaine technologique. Quant à la République fédérale, elle a pour objectif lointain la réunification, mais elle ne veut pas se détacher de l'Occident. Nous observons l'évolution des choses dans un esprit amical, mais vigilant.

Rogers a indiqué que c'était là également la position américaine.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

90

M. DE GARNIER DES GARETS, AMBASSADEUR DE FRANCE À CHYPRE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 95/EU[1]. *Nicosie, 26 février 1970.*

Confidentiel.

Chypre et la France

Les deux communautés de l'île, qui ont depuis deux ans compris l'inanité et le danger des opérations de force, se livrent maintenant une guerre d'usure.

Le gouvernement cherche à s'imposer en tant qu'autorité centrale. Il s'emploie à réduire peu à peu les prérogatives des Chypriotes turcs et à limiter de plus en plus leurs liaisons avec les représentations étrangères. De son côté, la communauté turque, consciente de cette politique de « grignotage », réagit en affirmant ses droits constitutionnels et en préservant, autant qu'elle le peut, ses contacts directs avec les missions diplomatiques ou culturelles à Chypre. Dans cette opposition qui prend des formes multiples et un peu sournoises, chacun des deux adversaires tend à nous attirer de son côté.

Ainsi s'expliquent les interdictions vis-à-vis de la communauté turque qui nous sont notifiées ici par le gouvernement chypriote grec[2], les sollicitations,

[1] *Annotation marginale du document* : « Communiquer à M. Fouchet ». Paul Fouchet, ministre plénipotentiaire, est adjoint au directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère depuis août 1969.

[2] Il en est ainsi au sujet des réceptions organisées par certains chefs de poste accrédités à Chypre pour la communauté turque à l'occasion de leur fête nationale. Le gouvernement central

diverses, que les deux parties nous adressent, les récriminations des diplomates turcs en France…

Nous ne sommes pas seuls en cause. Mes collègues anglais, allemand et américain, comme les organismes internationaux, se plaignent aussi des « pressions » qu'ils subissent, mais notre situation est plus délicate, en raison du rapprochement qui s'est effectué entre la France et Chypre depuis un an : le gouvernement central cherche sans aucun doute à utiliser cette amitié nouvelle pour nous amener à nous départir de la neutralité que nous avons observée jusqu'ici dans le problème de l'île.

Pour toutes les raisons que l'on sait, il est bien évident que nous ne pouvons nous prêter à ce jeu, ni accepter que Chypre – c'est-à-dire les Chypriotes grecs – soit, selon l'expression de M. Modinos[1], placée sous notre « patronage ».

En revanche, il est difficile de ne pas répondre de quelque façon aux avances qui nous sont faites : on paraît décidé ici à développer sensiblement l'enseignement du français ; la préférence nous a été donnée pour l'installation d'un relais radio ; Mgr Makarios envisagerait l'achat d'un hélicoptère français ; à la CBC, à la télévision, on fait un effort réel en faveur de nos films et de nos émissions. Tout ceci n'est certainement pas gratuit dans l'esprit des Chypriotes grecs ; ils attendent quelque chose en retour.

Bien entendu, c'est le problème politique, essentiellement celui des relations intercommunautaires, qui intéresse ici avant tout, mais c'est précisément là le terrain sur lequel nous devons éviter autant que possible de nous laisser entraîner. Il conviendrait donc de rechercher les domaines dans lesquels une action de notre part pourrait être bénéfique à l'ensemble de l'île, et ne serait offensante pour aucune des parties en présence.

Sur le plan économique, par exemple, n'est-il pas possible de soutenir les efforts du gouvernement chypriote en vue d'obtenir des conditions meilleures à ses ventes d'agrumes dans les pays du Marché commun[2] ? Cette question préoccupe ici, et une aide de notre part serait appréciée ; mais

chypriote ne peut accepter qu'une mission accréditée auprès de lui agisse comme si elle l'était également auprès des éléments turcs et qu'à l'avenir les autorités de Chypre considéreraient l'organisation d'une double fête nationale comme un acte peu amical. Cette démarche ne s'applique pas à l'ambassade de France qui ne donne qu'une seule réception pour sa fête nationale, réception à laquelle sont conviées les autorités de la communauté turque. L'exclusive ainsi décrétée par les autorités chypriotes grecques montre leur volonté d'exercer une sorte de lente pression sur les éléments minoritaires. Voir la dépêche de Nicosie n° 464/EU du 21 octobre 1969, intitulée : *Réception pour fêtes nationales*, non publiée. Par ailleurs, le gouvernement de Nicosie a fait savoir au mois d'avril 1970 à l'ambassadeur de France que toutes les relations culturelles des pays étrangers avec la communauté turque de l'île devaient s'effectuer, à l'avenir, exclusivement par l'entremise des autorités centrales. De son côté, l'ambassadeur de Turquie à Paris a demandé au Ministre, Maurice Schumann, le 18 avril, de ne pas céder devant les prétentions de Nicosie.

[1] M. Polys Modinos, ancien secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, est ambassadeur de Chypre à Paris. Il a présenté ses lettres de créance le 17 avril 1969.

[2] M. Spyros Kyprianou, Chypriote grec, est ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis 1960. Il se rend à Bruxelles en février 1970 pour rencontrer M. Jean Rey, président de la Commission unique des Communautés européennes, afin d'examiner avec lui ce qu'il conviendrait de faire pour que Chypre pût obtenir, en ce qui concerne ses ventes d'agrumes, les mêmes avantages qu'Israël et l'Espagne. Cette question est la préoccupation majeure, sur le plan économique, des Chypriotes. Ceux-ci avaient demandé l'appui de Paris sur ce point au mois d'août 1970.

c'est, à mon sens, surtout sur le plan culturel que nous devrions agir. Après tout, c'est un accord de coopération culturelle et technique que nous avons signé ici.

Je sais les limites d'ordre financier auxquelles nous nous heurtons, mais je crois qu'il est indispensable de faire quelque chose : l'amélioration de notre centre culturel, la présence ici d'un animateur pédagogique, l'envoi de missions d'experts français (il n'y en a pas eu depuis 1963), une allocation plus large de bourses, davantage d'invitations en France, l'organisation d'une manifestation de « prestige », etc. Tout ceci pourrait marquer, sans froisser les sentiments respectifs des deux ethnies, notre bonne volonté.

Je ne veux pas dire que, ce faisant, nous écarterons toutes difficultés d'ordre politique. Celles-ci sont, je crois, inévitables, et proviennent de la nature même du conflit et de la nécessité où nous nous trouvons de ménager l'une et l'autre partie.

Toutefois, en donnant aux Chypriotes certaines satisfactions dans les domaines économique et culturel – terrain neutre en quelque sorte – nous nous placerions sans doute dans une meilleure position pour essayer de limiter les entraînements auxquels nous sommes conviés sur le plan politique.

J'ajoute enfin que si, après avoir éveillé les espoirs d'une collaboration plus active, nous limitons notre action à ce qui existait auparavant, nous risquons de voir se créer ici à notre endroit un fâcheux complexe de dépit amoureux.

Le choix que nous ferons : agir là où nous le pouvons, ou ne pas agir, mérite réflexion.

(*Europe, Chypre, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, nº 76*)

91

COMPTE RENDU

Entretien entre le président Nixon et le président Pompidou à la Maison Blanche, jeudi 26 février 1970, de 10 h 40 à 12 h 40.

C.R.

Confidentiel.

M. Nixon : J'ai appris que vous avez eu une très bonne conversation avec M. Rogers sur le Moyen-Orient. Que pensez-vous qu'il faille faire maintenant ?

M. Pompidou : Je voudrais d'abord vous dire qu'Israël est beaucoup plus armé qu'on ne le dit. Nous avons fabriqué pour lui des armements et nous lui avons fourni des spécimens et (avant l'embargo) les plans d'une fusée de 500 km de portée et de 700 kilos de charge utile. Nous ne savons pas comment il compte l'armer. Si vous aviez des informations à ce sujet, nous aimerions les connaître, car l'on dit dans les cercles militaires français, naguère très proches d'Israël, que celui-ci pourrait y mettre une ogive plus ou moins nucléaire. D'autre part, nous savons qu'Israël peut produire, grâce à un réacteur *lockheed* plus puissant que le réacteur français, des avions plus puissants que les *Mirage*. C'est peut-être ce qu'entendait le général Dayan quand il parlait de « Super-Mirage ». Enfin, à moins de placer un gendarme devant chaque machine des usines Dassault, il m'est impossible d'empêcher que des pièces de la technique la plus avancée ne parviennent encore à Israël.

Quant aux Arabes, il me semble qu'ils ne peuvent combattre que sporadiquement ou en se livrant à la guérilla. Mais il y a le développement de la résistance palestinienne qui va constituer l'événement marquant des deux prochaines années, si le conflit devait encore durer aussi longtemps. Par conséquent, si nous laissons aller les choses, ce conflit va devenir de plus en plus grave. D'un côté, l'on disposera d'armes aussi modernes que puissantes, et de l'autre l'on va mener une guérilla de plus en plus brutale, comme cela arrive toujours avec ce genre de combat.

Voilà pourquoi nous insistons tant pour que l'on donne un nouveau départ aussi vite que possible à la mission Jarring. En effet, si l'on ne renverse pas la tendance actuelle, on aura à faire face à un conflit infiniment plus sérieux où nous serions de plus en plus désarmés pour intervenir. Pour poursuivre sa forme de guerre, chacune des deux parties n'a besoin que d'argent. Le Koweït, l'Arabie saoudite, la Libye, l'Algérie en enverront à l'Égypte, et vous savez très bien que personne ne peut empêcher les communautés juives dans le monde, et, en particulier, aux États-Unis, de donner de l'argent à Israël. Il est donc nécessaire qu'un nouvel effort de notre part intervienne le plus tôt possible.

M. Nixon : Les bruits courent en effet qu'Israël aurait une capacité nucléaire. Mais il n'a pas encore procédé à des essais. Nous n'avons pas à ce sujet d'informations précises. Inutile de vous dire que nous surveillons la situation de très près et nous userions de toute l'influence dont nous pourrions disposer pour empêcher une telle escalade nucléaire de la part d'Israël. Car je pense que c'est à cela que vous faites allusion. La position d'Israël est à mon sens la suivante : il se sent plus fort que ses voisins et il vaincrait dans des opérations militaires, que celles-ci se déclenchent maintenant ou dans cinq ans. En fin de compte, pourtant, ses voisins le submergeraient par leur nombre. L'intérêt d'Israël serait donc de consentir dès maintenant à un règlement. Or, la difficulté consiste en ceci : les dirigeants d'Israël sont conscients de leur supériorité et ils ne seraient intéressés par une solution pacifique que dans la mesure où ils seraient convaincus que leurs voisins, et d'abord l'Égypte, sont décidés appliquer réellement les conditions de paix. Autrement dit, Israël n'est pas disposé à abandonner

les territoires qu'il a occupés rien que pour un document dont il ne connaîtrait pas la vertu, en particulier pour Nasser.

Cela impose une certaine limite à ce que nous pouvons faire pour pousser Israël à accepter un règlement. Il est facile de dire que les Quatre devraient le mettre au point, encore faut-il que les parties intéressées l'acceptent. Israël est assez difficile à traiter. Il se sent très fort. Même sans recevoir de nouvelles armes, il sait qu'il pourra vaincre tout ennemi à l'avenir, à moins d'une intervention soviétique avec des troupes. Il serait donc inutile de nous préoccuper d'un règlement de paix qu'Israël n'accepterait pas.

Je serai franc : il y a beaucoup de gens dans le monde, chez vous et aux États-Unis, et dans la majorité des pays arabes, qui croient que la politique des États-Unis est essentiellement motivée par la puissance électorale des Juifs. Celle-ci avait effectivement pesé, depuis la deuxième guerre mondiale, sur chacun de mes prédécesseurs encore qu'Eisenhower eût été moins affecté par cette tendance que les autres présidents. Je puis cependant vous assurer que la puissance politique juive n'a aucun effet sur moi. Mon devoir consiste à agir dans l'intérêt des États-Unis et non pas dans celui d'Israël, de même que vous travaillez pour le mieux de la France. Notre difficulté tient néanmoins au fait que c'est nous qui avons le plus d'influence sur Israël actuellement, à la suite de nos ventes d'armes, et que la communauté juive américaine lui envoie beaucoup d'argent. Mettez-vous cependant à leur place, à celle de Dayan, Eban, de Madame Meir. Ce sont des gens très intelligents et assez intraitables. On ne peut d'ailleurs s'empêcher de les admirer : ils sont là au milieu d'un monde ennemi. Ils ne sont guère portés à écouter des conseils, même parfois de la part des États-Unis.

Un autre aspect me préoccupe : la poussée soviétique en Méditerranée. Je ne crois pas que les Soviétiques soient foncièrement anti-israéliens, mais ils poursuivent leur expansion en Égypte, en Syrie, en Algérie et dans d'autres pays arabes afin d'assurer leur présence, but séculaire de la Russie. Je ne saurais m'en plaindre, car si j'avais été un dirigeant soviétique, j'aurais fait de même. Cela est néanmoins un fait. Nous devons donc conduire la concertation à Quatre de telle sorte que les parties en présence, c'est-à-dire Israël et l'Égypte, se rendent à la raison, comprennent le danger de prolonger l'état de guerre et se mettent d'accord. Sachez bien que nous ne sommes pas des entêtés et que nous apprécions les initiatives françaises. Nous ne voudrions pourtant pas nous livrer à des exercices inutiles. Le temps est venu pour les Soviétiques de faire des concessions. Nous n'avons pas l'intention de leurrer ceux-ci, mais nous souhaitons qu'Israël donne son accord à quelque chose de concret, et ce que l'URSS propose n'y est pas suffisant. Il faudrait que celle-ci se rapprochât un peu d'une position acceptable pour Israël.

Le problème qui se pose est pratique : les Juifs vont continuer à haïr les Arabes et les Soviétiques à s'imposer en Méditerranée quel que soit le règlement. Il est donc dans notre intérêt de rafraîchir l'atmosphère pour ne pas être entraîné dans un conflit. Il est non moins important de ne pas permettre aux Soviétiques d'assurer une position dominante en Méditerranée.

C'est bien pourquoi j'accueille favorablement (plus que ne le font certains membres de notre bureaucratie) les initiatives françaises dans le bassin méditerranéen, auprès du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et même de la Libye. La seule question critique est de savoir comment le gouvernement français pourrait empêcher les Libyens de passer leurs armes à autrui, c'est-à-dire à Nasser et d'alimenter ainsi la crise ? Cette question nous inquiète et nous n'y avons pas de réponse.

M. Pompidou : Ces objectifs, tels que vous les exposez, sont identiques aux nôtres. Ce que je regrette, c'est que les dirigeants israéliens, dont j'apprécie au demeurant la grande valeur, n'aient pas une réaction semblable à celle qu'avait eue le président Kennedy lors de l'affaire de Cuba : dès que les Russes eurent reculé, il s'est efforcé de sauver leur face. Il faudrait que les Israéliens en fissent autant à l'endroit de Nasser, alors qu'ils font tout pour le ridiculiser. Or, si Nasser tombait, la situation n'en deviendrait que pire.

Quant à la Libye, très franchement, cela m'aurait arrangé de lui vendre moins d'avions[1]. De toute façon, comme je l'ai déjà dit à M. Rogers, les Libyens se sont engagés à ne pas céder leurs avions à quiconque et à ne pas les baser ailleurs que sur le territoire libyen. Il n'en reste pas moins qu'on ne sait jamais avec des engagements orientaux, qu'ils soient israéliens ou arabes. Mais le fait est que les *Mirage* n'ont pas un rayon d'action suffisant pour aller jusqu'au Sinaï et en revenir. En tout état de cause, nous avons l'impression que tout le dispositif libyen est défensif. Pour la Libye, Israël est un monstre et elle craint son attaque. Il est en ce moment question entre elle et nous d'une couverture radar, donc destinée à la défense de la Libye. D'autre part si le colonel qui commande la Libye était il y a encore deux mois un grand admirateur de Nasser, il semble que là Israël ait atteint son but, car cette admiration a beaucoup diminué. Nous savons aussi qu'il y a en Libye et en particulier en Cyrénaïque de forts sentiments anti-égyptiens. Je ne crois pas qu'avec le temps la Libye risque de se rapprocher de l'Égypte, ni, encore bien moins, de se confondre avec elle. Enfin, je puis vous l'assurer, nos fournitures se feront au rythme le plus lent possible, nous formerons des pilotes avec précaution et lenteur. Il faut gagner du temps. Mais, ce faisant, il faut mettre fin au conflit. Une dernière remarque à propos des dirigeants israéliens : bien qu'Eban ait dit sur moi des choses désagréables, il est le plus modéré de tous ; quant à Mme Golda Meir, elle est terrible !

M. Nixon : Il est important que vous puissiez user de votre influence pour que la Libye ne risque pas de devenir une marionnette de Nasser. Et vous avez toujours la possibilité d'interrompre les livraisons, de même que nous pouvons le faire à l'égard d'Israël.

M. Pompidou : Je voudrais insister encore sur ce qui est chez moi une conviction : si nous n'avançons pas dans les semaines ou les mois qui viennent, vous-même, nous, les Soviétiques, nous aurons à faire face au

[1] Cette allusion du président Pompidou paraît indiquer que l'accord d'abord envisagé avec la Libye portait sur un nombre d'avions plus réduit.

problème palestinien. Je me demande même si ce n'est pas là un objectif d'Israël : s'occuper des Palestiniens plutôt que de l'Égypte ; ce qui serait bien plus mauvais pour la situation générale, car cela créerait la plus grande confusion.

M. Nixon : À ce propos, nous devrions garder le contact le plus étroit afin de ne pas permettre que la situation dégénère de façon telle qu'il y aurait d'une part la France et l'Union soviétique, de l'autre les États-Unis, et la Grande-Bretagne quelque part au milieu. Outre que cela ne ferait pas avancer la solution, ce serait mauvais pour les relations qui doivent exister entre nous tous. Nos vues sont donc identiques. Et la France ne veut pas plus une domination soviétique en Méditerranée que nous ne le voudrions nous-mêmes. Elle y est même plus directement intéressée. Nos objectifs sont donc communs. Il ne se pose plus que la question des moyens et si nous nous consultons étroitement sur ceux-ci, nous pourrions peut-être arriver à coordonner et à rapprocher nos propositions.

M. Pompidou : Une solution purement américaine serait exclue car les Soviétiques n'en voudraient pas. Une solution soviétique n'aurait pas plus de succès pour la raison inverse, ni une solution purement française. C'est seulement sur la base d'une position conjointe des Quatre que l'on peut entrevoir un accord, et ce n'est pas facile. Mon impression est que les Soviétiques sont maintenant assez embarrassés et si l'on pouvait leur faciliter la tâche, leur attitude ne serait pas négative.

M. Nixon : Leur position n'est pas bonne pour négocier, car ils fournissent des armes à Nasser. Israël détruit celles-ci et s'ils accompagnaient leur armement de leurs propres effectifs, ce serait un abîme sans fond.

M. Pompidou : Je ne voudrais pas être indiscret, mais avez-vous l'intention d'envoyer de nouvelles armes à Israël, comme la presse le laisse entendre ?

M. Nixon : Non pas. Certes, nous sommes saisis d'une demande d'Israël que nous étudions depuis plusieurs mois. Nous n'avons pas encore pris de décision. Avant que nous n'annoncions celle-ci (et le Conseil national de sécurité va se réunir dans quelque temps), je voudrais vous en tenir personnellement informé, en vous en exposant les motifs. Nous avons l'intention de restreindre considérablement cette demande militaire et économique d'Israël qui, comme toujours, est très exigeant. Pour l'instant, nous ne savons même pas du tout ce que nous allons décider. De toute façon, je vous en tiendrai informé en privé. Nous comprenons bien que cette décision fera monter la température générale, alors que nous cherchons au contraire à la faire baisser.

M. Pompidou : Je voudrais vous dire que j'avais essayé moi-même de vous informer aussitôt que possible de l'affaire libyenne, mais que les services israéliens en savaient autant que moi et qu'ils m'ont toujours précédé de 24 heures. Nous avons donc été obligés de tout publier au plus vite. Il faut comprendre que les forces françaises et israéliennes ont eu les contacts les plus étroits depuis dix ans.

M. Nixon : Je ne voudrais pas abuser de votre temps pour vous parler de la situation monétaire internationale, et cela d'autant moins, que, contrairement à vous-même, je ne suis pas expert en la matière. Comme je vous le disais hier soir, je voudrais qu'il y ait un contact étroit entre le ministre des Finances et nos banques centrales, sur une base confidentielle, afin que nous puissions aboutir à un système plus stable que celui qui existe actuellement. Je puis vous assurer qu'au moyen d'un budget d'austérité et par d'autres méthodes nous nous efforçons d'éviter la surchauffe aux États-Unis afin que l'inflation ne constitue pas un élément perturbateur et ne continue pas l'instabilité actuelle. À cet égard, l'homme le plus influent est Burns[1], un de mes proches collaborateurs. Il a de l'imagination et un esprit novateur. Il nous faut en effet mettre au point une approche nouvelle, encore que je ne sache pas pour l'instant ce qu'elle devrait être. Je souhaiterais que Burns ou un autre de nos représentants puisse rencontrer à Paris des collègues français pour avoir une franche discussion au fond.

M. Pompidou : Si M. Burns se rend à Paris, je tiendrai personnellement à le recevoir.

M. Nixon : C'est un homme très discret, mais dont l'esprit travaille vite. Vous vous entendrez très bien avec lui et si vous avez des idées nouvelles, dîtes les lui, il en fera son profit sans le porter sur la place publique. Les bureaucrates ont rarement des idées neuves. Nous avons au Trésor des hommes très compétents, mais ils s'en tiennent au *statu quo* et quand des problèmes se posent, ils s'efforcent simplement de rafistoler les choses. Dans quelques années, Burns fera lui aussi partie de la bureaucratie, et il convient d'utiliser son audace pendant qu'il est encore temps.

M. Pompidou : Pour parler un instant de l'Europe, quel crédit faut-il accorder aux déclarations de l'ambassadeur Schaetzel[2] sur les craintes qu'éprouveraient les États-Unis à l'égard du Marché commun, et sur leur opposition à ce dernier ?

M. Nixon : Aucun. C'est là essentiellement une question politique et il est très important, à mon sens, que le Marché commun se développe suivant ses propres voies. Certes, à mesure de sa croissance et après l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne, il nous posera de sérieux problèmes de concurrence mais j'estime qu'à long terme une Communauté européenne forte et productive comprenant le Royaume-Uni, est dans l'intérêt de la paix et de la stabilité mondiales. Nos industriels et nos hommes d'affaires devront en payer le prix. Et quand on me dit autre chose, je n'en suis pas d'accord.

M. Pompidou : En parlant hier à des membres du Congrès, je leur ai dit que, certainement, le développement du Marché commun pourra poser

[1] Arthur Frank Burns, économiste et financier américain, président de « *U. S. Council of Economic Advisors* » à l'époque du président Eisenhower, puis conseiller du président Nixon, il est nommé par ce dernier, président de la *Federal Reserve Bank* en 1970.

[2] John Robert Schaetzel, ambassadeur américain, longtemps assistant spécial du sous-secrétaire d'État chargé des Affaires économiques (1945-1959), ensuite adjoint du sous-secrétaire d'État chargé des Affaires économiques (1961-1962) puis du sous-secrétaire d'État pour les Affaires atlantiques (1962-1966), ambassadeur auprès des communautés européennes depuis 1966.

des problèmes de concurrence économique avec les États-Unis, mais que nous ferons tout ce qui sera possible, dans un esprit d'ouverture et de libéralisme pour éviter qu'il ne se crée une tension économique fâcheuse. Il ne faut pas se laisser impressionner par les parlementaires qui écoutent forcément les doléances de leurs électeurs. Prenons l'exemple des protestations que l'on élève contre notre système agricole. Il a certes des défauts et il coûte trop cher. Il faut dire néanmoins, pour ce qui est des relations entre l'Europe et les États-Unis, que les excédents de ventes de produits agricoles américains au Marché commun ont doublé depuis 1958.

M. Nixon : Vous aviez raison de me dire hier que si toutes les nations pouvaient mettre fin à la pratique des subventions agricoles, elles dégageraient des sommes considérables qui pourraient par exemple servir aux pays insuffisamment développés. Il faudra bien qu'un jour nous nous rendions à cette évidence.

Un mot maintenant sur le Vietnam. Au Sud-Vietnam, tout se déroule selon les plans prévus. Ses troupes s'entraînent d'une façon satisfaisante, elles participent de plus en plus aux combats et elles subissent de plus en plus de pertes. Elles se comportent mieux que nous ne l'espérions il y a un an. Le programme de nos retraits se poursuit et je suis sûr qu'il réussira. Si le Nord-Vietnam voulait le reconnaître et comprendre qu'après le départ des États-Unis, il se trouvera en face d'un Sud bien armé et équipé par nous-mêmes, il devrait se rendre compte que son intérêt consiste à traiter maintenant. Toutefois, il n'a pas encore atteint ce stade dans nos négociations. Ainsi que M. Kissinger vous l'a indiqué, nous n'avons pas perdu l'espoir que ces négociations aboutissent à quelque chose. Quoi qu'ils puissent dire, les faits sont là et les Nord-Vietnamiens pourront s'en convaincre car ce sont des gens pragmatiques ; le temps ne joue pas en leur faveur et il vaut mieux qu'ils traitent maintenant.

À cet égard, nous avons beaucoup apprécié les déclarations très compréhensives que vous avez faites. Nous ne nous attendons pas à une grande offensive dans un avenir prévisible. Néanmoins, si les combats devaient s'intensifier, nos plans sont prêts et notre réaction sera très forte.

Je sais qu'il y a là entre nous une divergence. Je me rappelle que le général de Gaulle me disait il y a un an : sortir de cette mauvaise affaire dont je n'étais pas responsable, ainsi qu'il l'avait fait lui-même du conflit algérien. Je respecte cet avis, mais je n'ai pas pu le suivre : ainsi que je l'ai dit dans mon discours du 3 novembre[1], et compte tenu de toutes les manifestations, du moratoire et des cris des partisans de la paix à tout prix, les États-Unis veulent effectivement la paix au Vietnam, mais telle qu'elle ne soit pas interprétée comme une défaite et une humiliation, sinon les effets en auraient été immenses dans le monde entier. Une telle fin de la guerre au

[1] Le texte de ce discours du 3 novembre 1969 sur le Vietnam a été communiqué à l'ambassadeur de France quelques heures avant d'être prononcé par M. Kissinger qui a insisté, ce faisant, sur ce que le président Nixon n'annoncerait aucun calendrier de retrait des forces et encore moins un cessez-le-feu tout en étant disposé à chercher un règlement pacifique du conflit. Se reporter à ce propos au télégramme de Washington n°s 4747 à 4757 du 3 novembre 1969, non reproduit, ainsi qu'au télégramme de même origine n°s 4797 à 4805 du 4 novembre 1969, également non repris.

Vietnam aurait encouragé l'aventurisme du monde communiste, déçu certains de nos alliés qui n'auraient plus eu confiance dans la parole des États-Unis, et si nous nous étions retirés dans l'humiliation cela aurait conduit à un isolement et à une réclusion du peuple américain. On aurait dit que malgré toute notre puissance et 40 000 morts ; nous n'avons pas été capables de résoudre le conflit ; alors, pourquoi vouloir jouer un rôle en Europe, au Moyen-Orient, en Asie ? Voilà les raisons pour lesquelles j'ai dû me résoudre à la décision difficile que j'ai prise. Nous ne saurions accepter qu'une paix équitable et sans humiliation. Au demeurant, je ne vous demande pas de vous laisser impliquer dans ce problème qui est le nôtre, mais j'espère que vous comprenez tous les motifs de ma décision.

M. Pompidou : Je voudrais vous dire d'abord que la façon dont vous avez mené cette affaire depuis quelques mois a renversé toutes les données du problème. Désormais, nul ne peut interpréter comme une faiblesse ou une humiliation les signes de la volonté pacifique des États-Unis sur le champ de bataille et ailleurs. Tout le climat a changé. Grâce à votre action personnelle, vous êtes en position de force morale. Je conclurai en disant que vous avez possibilité d'accentuer ces signes de votre volonté pacifique car nul ne pense qu'ils vous sont imposés par l'événement.

M. Nixon : Pour parler de tout autre chose, vous savez que l'ambassadeur Shriver va revenir aux États-Unis, probablement pour entrer dans la carrière politique. Bien qu'il fût membre de l'autre parti, je l'ai gardé en France car j'ai estimé qu'il était un bon ambassadeur. J'ai beaucoup réfléchi au genre de diplomate qu'il conviendrait d'envoyer en France à ce poste si important. J'ai songé à Arthur Watson, qui fait partie de la famille de l'IBM ; il a étudié en France, il est compétent dans les questions économiques et monétaires, c'est un bon ami à moi qui a toute ma confiance. Je voudrais néanmoins envoyer une personne qui aurait votre agrément.

M. Pompidou : Si M. Watson a votre confiance, il aura la nôtre. Le fait de ses relations avec l'IBM ne représente pas un obstacle, au contraire ; de toutes les grandes sociétés américaines celle-là a établi les meilleurs rapports de coopération avec les milieux industriels et gouvernementaux français.

M. Nixon : De toute façon, ce n'est pas de ce genre d'affaires qu'il aura à s'occuper et c'est un homme d'honneur.

Au sujet de nos communications personnelles, que je souhaite rendre très étroites, vous savez certainement que, dans notre système, nous avons les départements d'État, du Trésor, de la Défense, et un Conseil de sécurité qui siège à la Maison Blanche et qui coiffe l'ensemble. Le Dr Kissinger est en mesure de parler au nom de tous et de moi-même. Quant aux délicates questions militaires, j'attire votre attention sur le fait que le général Goodpastor est à la fois à la tête de l'OTAN et du CINCEUR[1]. Je le connais depuis 18 ans. Sa responsabilité première concerne les forces des États-Unis. C'est donc lui qui sera votre interlocuteur pour toutes les questions bilatérales qu'il faut bien distinguer de l'OTAN.

[1] CINCEUR, acronyme de *Commander in Chief Europe* (commandant en chef en Europe).

Je serais très heureux qu'après ces conversations nous puissions vous et moi, sur une base confidentielle, maintenir un étroit contact dans tous les domaines, économique, politique, militaire.

M. Pompidou : Je suis moi-même très satisfait de telles relations directes. De notre côté, M. Jobert[1] est l'homme compétent et le plus discret qu'il soit.

M. Nixon : Et pour les questions militaires ?

M. Pompidou : Le général Fourquet[2].

M. Nixon : Il est bien entendu que les problèmes militaires fort délicats dont nous avons parlé avant-hier feraient l'objet entre nous de conversations exploratoires qui porteraient sur des plans d'éventualité, sans engagement d'aucune sorte, la décision politique nous étant réservée à tous les deux. Quelles que soient les différences d'opinion que nous puissions avoir sur l'OTAN, nous savons très bien que les destinées de la France et des États-Unis sont inséparablement liées. Ce qui arrive à la France ne peut manquer d'affecter les États-Unis, et vice versa. Il est donc très important que nous ayons une coopération bilatérale très étroite, compatible avec nos propres convictions politiques. C'est ainsi que pendant près de deux siècles, et bien avant l'OTAN, les États-Unis et la France ont travaillé et agi ensemble bilatéralement dans la première et la deuxième guerres mondiales. Il n'y a aucune raison que ces mêmes relations ne continuent pas comme par le passé.

M. Pompidou : Cela est tout naturel. Nous avons de notre côté des contacts plus étroits avec l'Europe de l'Est, ce qui n'est nullement en contradiction avec vos propres idées. Nous tenons à ces mesures de détente et à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Parmi les satellites, notre action est constante, tout en essayant de ne pas provoquer des réactions contraires de la part de Moscou. Tout cela correspond à un processus lent. Dans leur malheureuse affaire, par exemple, les Tchécoslovaques se sont montrés assez imprudents. Cela étant, il est clair que nous ne voulons pas d'une mainmise soviétique en Méditerranée.

M. Nixon : Que pensez-vous du problème allemand ? Je sais que nous respectons tous les deux le chancelier Brandt, mais estimez-vous que ses ouvertures à l'Est sont dangereuses ou utiles[3] ?

M. Pompidou : Je crois qu'elles peuvent être utiles mais non sans entraîner certains dangers. Dans nos démarches de rapprochement avec l'Union soviétique, notre avantage est de n'avoir rien à leur demander, sinon de nous laisser en paix. Les Allemands, eux, malheureusement, dépendent

[1] Michel Jobert, conseiller référendaire à la Cour des comptes, Secrétaire général de la présidence de la République.

[2] Michel Fourquet, général d'armée aérienne, chef d'État-major des armées. Ainsi se trouve complété le dispositif déjà mis en place entre le général de Gaulle et M. Nixon pour faciliter les contacts directs et confidentiels entre le président de la République française et le président des États-Unis. Pour les questions politiques sont désignés MM. Kissinger et Jobert et pour les questions militaires : les généraux Goodpaster et Fourquet.

[3] Il s'agit d'une référence aux ouvertures faites par le chancelier de la RFA à ses voisins de l'Est, en particulier l'URSS, en vue d'améliorer les relations mutuelles. Mais le problème de la RDA reste entier.

beaucoup des Soviétiques dans leur espoir d'une réunification. D'où le danger. J'ai confiance dans le chancelier Brandt mais je crois important que vous insistiez auprès de lui, ainsi que nous le faisons nous-mêmes, pour que nous soyons régulièrement tenus au courant de ses pourparlers. Il faut que nous soyons renseignés à l'avance des positions prises et des concessions faites. À franchement parler, la France n'a pas de raison de ne pas reconnaître la RDA, sinon celle de ne pas déplaire à la République fédérale. Nous ne saurions donc accepter que celle-ci prît l'initiative d'une reconnaissance alors que nous y serions nous-mêmes hostiles pour faire plaisir à Bonn. Il est donc tout à fait nécessaire que nous suivions de très près les négociations et que nous soyons même consultés, car nous y avons droit, en vertu des engagements que nous avons pris, ainsi que vous-mêmes à plus forte raison encore. Tout autour de cette politique de rapprochement avec l'Est, il y a des gens qui se montrent imprudents et pressés : le maire de Berlin, par exemple. Il convient de calmer tout cela et nous nous y efforçons.

Quant au problème de Berlin, j'ai regretté que des négociations eussent été rouvertes, car celles-ci ne peuvent servir qu'à renforcer la position des Soviétiques en risquant d'accentuer leurs droits sur Berlin-Ouest alors que nous n'en avons point sur Berlin-Est. Mais puisque négociations il y a, il faut les conduire entre alliés et ne pas se laisser doubler par des initiatives éventuelles de l'Allemagne. Il faut que nous maintenions aussi un contact étroit au sujet de celle-ci. Bref, j'ai confiance en Brandt et je crois que les 60 millions d'habitants de l'Allemagne occidentale ne veulent pas devenir communistes. Tout le reste exige de la vigilance.

M. Nixon : Nous en sommes bien d'accord et je tiens moi aussi à ce que nous nous consultions sur ce sujet. Il est clair que notre alliance a été créée il y a une vingtaine d'années pour plusieurs raisons : la menace de l'Est, la faiblesse économique et militaire de l'Europe de l'Ouest dévastée par la guerre, le problème allemand. Aujourd'hui, la menace de l'Est s'est affaiblie : pour certains, elle n'existe même plus, ce dont je ne suis pas tout à fait d'accord ; l'Europe occidentale est redevenue forte et a retrouvé une certaine puissance militaire ; seule la question allemande reste inchangée. Pendant ces vingt ans, les Soviétiques sont restés vigilants devant ce problème, qui est un très gros morceau. Nous devons agir en conséquence.

M. Pompidou : Il l'est pour nous aussi.

M. Nixon : Certes, et peut-être même plus que pour nous-mêmes.

M. Pompidou : Dans le domaine de nos relations bilatérales, vous savez peut-être que nous avons accepté l'installation d'une station Omega[1] à la Réunion pour le guidage des navires ; nous avons pris une décision favorable pour le satellite météorologique et nous avons accepté le mémorandum américain sur la coopération océanographique. Je ne vous cacherai

[1] Le réseau Oméga, développé et utilisé par les États-Unis et six pays partenaires, la Norvège, le Libéria, la France, l'Argentine, l'Australie et le Japon a été le premier système de radio navigation aérienne et maritime véritablement universel. Il a été mis en place à partir de 1968, à des fins d'abord militaires puis également civiles.

pas en revanche que nous aurons des difficultés quant à l'Intelsat où les intérêts économiques et financiers des États-Unis poussent ceux-ci à maintenir un monopole qui, franchement, ne nous plaît pas. Pour des raisons politiques et plus encore économiques et techniques, nous souhaiterions que ce monopole cessât et que nous fussions en mesure d'organiser des réseaux régionaux de communication par satellite. À ce propos, il se pose donc deux problèmes au sein d'Intelsat, celui du rôle que pourraient jouer des pays autres que les États-Unis, qui y ont actuellement la majorité absolue ; celui de la possibilité d'installer des réseaux régionaux, par exemple entre l'Europe occidentale et l'Afrique. Je n'ai pas pour l'instant de solution à vous proposer, mais je tenais simplement à vous informer de ces questions.

M. Nixon : Dans ce domaine de la coopération technique, j'aurais tendance à me montrer plus libéral que d'autres. Naturellement il y a là des aspects politiques, au Congrès et ailleurs, où l'on se montre très jaloux des réalisations américaines. Je puis néanmoins vous dire que j'étudierai ces questions avec sympathie.

J'ai été très heureux que nous ayons pu avoir ces conversations utiles et franches et je me félicite tout particulièrement de la communication directe qui s'est établie entre nous.

M. Pompidou : J'en suis très satisfait moi-même et je voudrais vous dire encore une fois combien j'ai été sensible à votre accueil. J'espère que vous pourrez aussitôt que possible nous honorer de votre visite.

M. Nixon : J'essaierai de le faire avant la fin de mon mandat.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages, 1970*)

92

NOTE
POUR LE MINISTRE

Entretien avec l'ambassadeur du Liban

N. *Paris, 27 février 1970.*

J[1]'ai reçu le 26 février sur sa demande l'ambassadeur du Liban.

M. Takla[2] m'a fait part des préoccupations que lui cause la situation intérieure de son pays dans les termes suivants :

[1] Robert de Souza, ministre plénipotentiaire, est directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Jean de Lipkowski, depuis juillet 1968.

[2] Philippe Takla, homme politique libanais, né en 1915, grec-catholique, avocat, journaliste, député en 1945, ministre des Affaires étrangères en 1947, puis tenu à l'écart. De nouveau ministre des Affaires étrangères après les événements de 1958, jusqu'en 1966. Nommé représentant du Liban auprès des Nations unies, puis ambassadeur à Paris depuis le 20 janvier 1968.

« La crise du Moyen-Orient affecte toujours plus gravement le précaire équilibre intérieur de l'État libanais. Les activités des *fedayin*[1] accélèrent le glissement du Liban vers le monde arabe. Cette évolution suscite des craintes de plus en plus vives parmi les milieux chrétiens. Ceux-ci sont, certes, prêts à des gestes politiques pour affirmer leur solidarité avec la cause arabe, mais ils se rendent bien compte que cette solidarité met en cause à long terme la survie de leur communauté. Les organisations palestiniennes, de même que les dirigeants du *Baas*[2] syrien, étalent leurs intentions au grand jour. Ils disent ouvertement que « l'affaire fedayin » n'est qu'un prétexte pour s'en prendre à la structure économique, sociale et politique de l'État libanais à prédominance chrétienne. Les déclarations de M. Georges Habache[3], affirmant qu'avant de libérer la Palestine il fallait « libérer d'abord la Jordanie et le Liban », sont révélatrices à ce sujet. Elles signifient que les milieux arabes extrémistes veulent en finir avec un certain mode de vie et une certaine société maintenus et incarnés par les chrétiens. Pour ceux-ci, l'enjeu véritable est donc la disparition ou le maintien d'un État démocratique garantissant toutes les libertés politiques confessionnelles ou individuelles et préservant aussi le libéralisme économique, ainsi que le rôle des chrétiens comme intermédiaires entre l'Occident et l'Orient. Voilà ce que les extrémistes musulmans cherchent en réalité à détruire. La communauté chrétienne qui, depuis un millénaire et à travers les différentes occupations successives, a toujours réussi à maintenir ses libertés fondamentales, se battra si celles-ci doivent être menacées. Tel est le sentiment de la plupart des *leaders* chrétiens, qu'il s'agisse de M. Chamoun[4], du patriarche Meouchi[5] ou de M. Pierre Gemayel[6], le chef des Phalanges. Celui-ci a d'ailleurs mis sur pied une véritable organisation militaire pouvant mobiliser rapidement plusieurs milliers de combattants. On peut donc se demander si un affrontement entre les deux communautés ne devient pas inévitable. Au cas où il se produirait, les chrétiens envisageraient la création d'un petit Liban chrétien dont la neutralité serait garantie par les puissances. Je ne suis pas moi-même partisan d'une solution aussi extrême, mais je me demande si celle-ci n'est pas en train de devenir inévitable. Elle pourrait en tout cas bénéficier de la complicité tacite de la bourgeoisie musulmane, dont la solidarité avec le monde arabe ne va pas jusqu'à lui

[1] Au sujet des *Fedayin*, voir plus loin le télégramme de New-York n° 758 du 9 avril 1970 et D.D.F. 1970-II, le télégramme n° 1317 du 19 septembre 1970 en provenance d'Amman.

[2] *Baas* (résurrection) est un parti socialiste de la renaissance arabe fondé à Damas en 1943 par Michel Aflak. C'est un mouvement unitaire arabe et socialiste ayant pour but la réalisation d'une grande nation arabe au-delà des frontières étatiques. Le parti *Baas* s'empare du pouvoir en Syrie en 1960.

[3] Georges Habache est un Palestinien et dirige le FPLP, Front populaire de libération de la Palestine. Voir la note de M. de Lipkowski du 9 juillet 1970 publiée plus loin.

[4] Camille Chamoun, homme politique libanais, maronite, avocat anglophone est président de la République de 1952 à 1958 et fonde ensuite le Parti national libéral.

[5] Paul-Pierre Meouchi est le patriarche maronite du Liban.

[6] Pierre Gemayel, homme politique libanais est le fondateur du parti maronite *Kataiëb* (phalanges libanaises) en 1936, qui s'inspire des mouvements fascistes d'Europe centrale ; il a un programme conservateur et dispose d'une milice. Il se déclare cependant partisan d'une démocratie de type occidental.

faire perdre de vue l'intérêt qu'elle a à rester solidaire d'une communauté libre et prospère. Il serait très important, dans une telle hypothèse, de savoir quelle attitude prendrait la France, qui ne peut pas se désintéresser du sort de ses amis chrétiens ».

J'ai fait remarquer à M. Takla que l'évolution dépendrait pour beaucoup, à mon avis, de la personnalité qui serait élue cette année à la magistrature suprême, à la fin du mandat du président Hélou[1]. L'ambassadeur en a convenu : « Il est bien évident que si le général Chehab[2] acceptait d'être candidat, il pourrait refaire l'unité du Liban, comme il l'a fait en 1958, tout en préservant sa souveraineté. Il est le seul homme à pouvoir sauver le Liban tel qu'il existe actuellement. Mais il est impossible de savoir s'il sera véritablement candidat. Au cas où il se refuserait à solliciter le mandat présidentiel, M. Pierre Gemayel paraît avoir des chances sérieuses. L'homme est certes assez subtil pour tenter de refaire, à son tour, l'unité entre chrétiens et musulmans, mais si celle-ci s'avérait impossible, il ne faut pas mésestimer le patriotisme libanais de ce *leader* chrétien. Pierre Gemayel n'hésitera pas à se replier sur la formule d'un petit Liban neutre, fût-ce au risque de susciter l'hostilité du reste du monde arabe.

Il est vrai que dans une pareille situation, les chrétiens pourraient compter sur la complicité objective des Israéliens ».

Si j'ai cru bon de rapporter ces propos de M. Philippe Takla, c'est que mon interlocuteur est, comme tout Grec catholique, connu pour sa modération et son sens du compromis. Il est assez frappant de le voir envisager aussi sérieusement des éventualités si radicales.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Liban, relations politiques avec la France. LA 6-3)

[1] Charles Hélou, avocat et journaliste d'expression française, est président de la République libanaise de 1966 à 1970. Il signe les accords du Caire du 3 novembre 1969 qui légitiment la lutte armée palestinienne contre Israël.

[2] Le général Fouad Chehab, maronite, commandant en chef de l'armée libanaise, a été président de la République en 1952 par intérim, puis de 1958 à 1964. Il gouverne en s'appuyant sur l'armée.

93

Note
De la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique pour le Secrétaire général

Somalie

N.[1] *Paris, mars 1970.*

Somalie.

Le Secrétaire général[2] a accepté de recevoir l'ambassadeur de Somalie[3] le 9 mars à 17 heures en audience de congé.

Il serait bon que M. Alphand profite de cette occasion pour renouveler, au niveau qui est le sien, les mises en garde effectuées à plusieurs reprises, tant par la Direction d'Afrique-Levant près de l'ambassadeur lui-même, que par notre ambassadeur à Mogadiscio près du ministère somalien des Affaires étrangères à propos du TFAI.

Nous savons de source sûre que le Front de Libération de la Côte des Somalis[4] dont le siège est à Mogadiscio est décidé à lancer, grâce aux subsides qu'il a obtenu du Comité de Libération de l'OUA avec l'appui de la délégation somalienne à Dar-es-Salam, une série de nouveaux attentats du type de celui qui a fait 18 blessés le 24 janvier à Djibouti[5].

M. Omar Arteh[6], secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Somalie a d'autre part, à l'occasion d'une visite en Tanzanie, dissocié le problème des

[1] Cette note porte les mentions manuscrites suivantes : « B de L faire préparer un tél. pour Mogadiscio (voir p. 2) H.A. » au-dessous on lit « M. de Leusse en retour. » puis « M. Carraud je pense que l'affaire est réglée. » B. de L. signifie Bruno de Leusse de Syon qui est alors chargé des Affaires d'Afrique-Levant. H. A sont les initiales de M. Hervé Alphand. M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, est sous-directeur d'Afrique. À la page 2, on trouve les instructions manuscrites de M. Alphand : « J'ai indiqué à l'ambassadeur partant les différents griefs que nous entretenons à l'égard de la Somalie, en m'inspirant très exactement de cette note. L'ambassadeur m'assure qu'il a déjà mis en garde son gouvernement, que M. Omar Arteh, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a été élu à Addis-Abeba récemment président du Comité de libération de l'OUA et s'est gardé de mentionner depuis lors, dans ses critiques, le Territoire des Afars et des Issas. L'ambassadeur répétera encore à son retour au général Syad l'intérêt qui s'attache à maintenir de bonnes relations de voisinage entre le Territoire français et la Somalie 9/3/70 H.A. »

[2] M. Hervé Alphand, ambassadeur de France est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] M. Ali Scido Abbi, ambassadeur de Somalie en France, présente ses lettres de créance le 27 avril 1968, en mars 1970 il est nommé ambassadeur à Lusaka et vient prendre congé.

[4] Le Front de Libération de la Côte française des Somalis ou FLCS, est implanté en Somalie, il recrute des guérilleros pour lutter contre les Français de Djibouti. Voir *D.D.F.* 1969-II, n° 297, la dépêche n° 391/AL du 5 novembre 1969.

[5] Le 24 janvier 1970, a lieu à Djibouti un attentat qui fait 18 blessés et que revendique le FLCS. Le gouvernement somalien diffuse un communiqué désavouant un acte qui vise « à créer des dissensions dangereuses entre la population et les autorités ». Voir la note de la direction d'Afrique-Levant du 14 février 1970. SO. 5-6, non publiée.

[6] Omar Arteh Galib, né vers 1925 à Hargueisa, dans la région nord de la Somalie, est ambassadeur en Éthiopie de 1965 à 1968. En 1969, il est élu député d'Hargueisa. Après le coup d'État

frontières somaliennes avec le TFAI de celui des frontières somaliennes avec le Kenya et avec l'Éthiopie : « La Somalie française étant un territoire colonial nous ne pouvons, a-t-il ajouté, qu'espérer la liberté et l'indépendance pour ce territoire ».

L'ambassadeur de Somalie à Dar-es-Salam[1] enfin aurait attaqué la France « sans aucun ménagement » lors de la dernière réunion du Comité de Libération de l'OUA (16 février) déclarant notamment que les apaisements donnés par les autorités de Mogadiscio au gouvernement français n'étaient que des « manœuvres » visant à calmer la France dans l'immédiat dans le cadre d'un plan concerté destiné à « endormir la vigilance des colonialistes ».

Ces différentes informations ne nous paraissent pas compatibles avec l'assurance donnée par le général Syad[2], président du Conseil suprême de la Révolution, au président de la République du désir de la Somalie d'entretenir avec nous des relations de bon voisinage.

En conséquence, si de nouveaux actes de violence devaient se produire à Djibouti, la responsabilité du gouvernement somalien ne saurait être dégagée.

Le secrétaire général pourrait demander une fois encore à la Somalie d'user de son influence près du FLCS et de son chef M. Roble[3] pour qu'ils renoncent à leurs desseins.

(Afrique-Levant, Afrique, Somalie 1966-1970, relations avec la France SO-6-3)

militaire du 21 octobre 1969, la charge de Secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui est confiée. Il est l'un des rares civils du gouvernement.

[1] L'ambassadeur de Somalie à Dar-es-Salam depuis décembre 1968 est le Dr Ahmed Darman.

[2] Le général Mohamed Syad Barre, natif du sud de la Somalie, appartient d'abord à la police avant d'être transféré à l'armée en 1960 ; il y gravit rapidement les échelons de la hiérarchie pour arriver en 1965 au poste de commandant en chef des armées. Après le coup d'État du 21 octobre 1969 il est président du Conseil suprême de la révolution.

[3] M. Aden Awale Roble est secrétaire général du FLCS depuis mai 1969, Voir *D.D.F.* 1969-II la dépêche n° 391/ AL du 5 novembre 1969.

94

M. Delaye, Ambassadeur de France à Ouagadougou,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 136 à 139. *Ouagadougou, 2 mars 1970.*

(*Reçu* : 13 h. 02).

Le blocage des pensions présenté comme d'inspiration raciste au congrès des anciens combattants

Le congrès des anciens combattants d'Afrique Noire et de Madagascar[1] s'est achevé par le vote de la très longue motion[2] qui a dominé tous les débats et qui réclame l'abrogation de l'article 71 de la loi des Finances de 1960 (j'en envoie le texte au Département par la prochaine valise).

Elle a été lue dans le plus grand silence avant que le président de la nouvelle union me demande de la transmettre respectueusement au gouvernement français et qu'éclatent les applaudissements.

Ce n'est certes pas la première fois que les anciens combattants des pays qui ont été lésés par l'article 71 prennent cette position, mais il faut bien constater que depuis dix ans leur revendication ne s'est pas atténuée, bien au contraire.

Ils l'avaient formulée jusqu'ici dans le cadre des organisations françaises d'anciens combattants qui avaient pu contribuer à en modérer les termes et à entretenir leur patience en leur promettant leur appui auprès des assemblées et des pouvoirs publics français.

Ils disposent désormais d'une union purement africaine où tous les anciens combattants expriment leur solidarité vis-à-vis des plus défavorisés d'entre eux et constituent un front commun vis-à-vis de la France : ils l'accusent de pratiquer une discrimination raciale et d'user de rétorsion envers des hommes dont le tort serait de ne pas « s'être opposés à l'indépendance de leur pays ».

S'ils sont encore trop disciplinés pour dépasser certaines bornes, il ne faudrait pas en conclure que leur action s'arrêtera là. Tous les délégués avec lesquels j'ai pu m'entretenir au cours de ces trois jours ne m'ont pas caché qu'ils étaient résolus à aboutir. Leur appel s'adresse non seulement à leurs camarades français, mais aux chefs d'État qui vont être invités à en saisir le gouvernement français.

Le général Lamizana s'est abstenu de paraître et son ministre et les dirigeants voltaïques des anciens combattants ne se sont pas départis de

[1] Le congrès constitutif des unions fraternelles des anciens combattants des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar s'est tenu à Ouagadougou du 26 au 28 février 1970. Il fait suite à des initiatives prises par les délégués des Anciens Combattants invités par le gouvernement français à l'occasion du 14 juillet 1969.

[2] Le texte de cette motion est publié en annexe de la synthèse de l'ambassade de France en Haute-Volta n° V/70, du 4 mars 1970, non reproduite.

l'attitude la plus amicale à mon égard, mais ils viennent de me demander de la manière la plus pressante d'attirer l'attention du gouvernement français sur la gravité de cette affaire.

La radio voltaïque a aussitôt annoncé que celle-ci figurait à l'ordre du jour de la commission paritaire du 4 mars[1].

Il faut bien constater que ce n'est ni par un parti, ni par un syndicat, mais par leurs anciens combattants, nos plus fidèles amis, que nous venons d'être publiquement mis en cause. Tous ceux qui cherchent à s'assurer les suffrages de ces hommes qui comptent encore beaucoup dans tous les villages et dans les rangs de l'armée sauront en tirer parti.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, Économie, 1970-1975*)

95

M. Guillier de Chalvron, Représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève[2], à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 219 à 236. *Genève, 3 mars 1970.*

(*Reçu* : 19 h. 19).

De la part du délégué permanent auprès du GATT[3].
Début de citation

1. La XXVIe session des parties contractantes du GATT[4] a été essentiellement consacrée à l'examen du très ambitieux programme de travail que lui a présenté à la séance inaugurale le directeur général M. O. Long[5]. Ce dernier, ayant attiré l'attention sur le fait que les prévisions du commerce extérieur font craindre un sérieux ralentissement du commerce international, estimait que les délégations devaient charger le Conseil et les comités

[1] La commission paritaire franco-voltaïque, prévue par l'article 5 de l'accord de coopération en matière économique, financière et technique, se réunit, pour la dixième fois, à Paris, les 4 et 5 mars 1970. Le relevé des conclusions, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta/Burkina Faso, politique étrangère, 1970-1975, n° 39.

[2] Jean Guillier de Chalvron, représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève depuis février 1963.

[3] Pierre-Marie Colmant, conseiller commercial près la mission permanente de la France auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève, délégué permanent de la France auprès du GATT.

[4] *General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

[5] Olivier Long, directeur général, suisse, du GATT depuis 1968.

du GATT d'élaborer dès cette année un plan de relance visant « au même titre » l'industrie et l'agriculture afin de permettre aux gouvernements de déclencher à la prochaine session une nouvelle et vaste négociation globale qui, de l'avis de M. Long, devrait s'engager dès 1971.

2. Dans cet esprit, le directeur général soumettait en outre aux délégations deux propositions de principe. La première concernait une procédure spéciale de consultation en cas d'aggravation des obstacles administratifs au commerce. La seconde cherchait à orienter les politiques agricoles nationales dans la voie de l'élimination des excédents créés par les subventions gouvernementales et prévoyait à cet effet une quasi négociation permanente. Cette seconde proposition, qui visait la CEE, était inspirée, disait M. Long, par le paragraphe 6 du communiqué du 2 décembre de La Haye relatif à la « maîtrise du marché (agricole) »[1].

3. N'ayant pas été associées à son élaboration, les délégations ont été surprises par l'ampleur et la relative urgence du programme qui leur était ainsi soumis. Elles ont répondu diversement à cet appel.

4. Les représentants des pays du *Commonwealth* « blanc » ont appuyé sans réserve l'initiative de M. Long. Le délégué canadien a même cru devoir préciser que les préjudices commerciaux que causerait l'élargissement de la Communauté économique européenne devaient conduire à de nouvelles négociations générales analogues à celles qui ont accompagné la mise en place de la CEE et de l'AELE[2] (négociations dites Dillon[3] et Kennedy[4]). Ces pays, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande qui traditionnellement exercent un poids réel au GATT ont cherché à obtenir des assurances pour l'avenir. Par surcroît, ayant fait peu de concessions lors des dernières conférences tarifaires multilatérales, ils disposent donc d'une marge de négociation que d'autres pays n'ont plus.

5. La délégation américaine souhaitait que le GATT étudiât les conditions de négociations industrielles et agricoles. Elle insistait pour que leur préparation progresse au même rythme dans ces deux secteurs. Cependant, ne s'engageant ni sur le principe ni sur la date, ni sur la portée d'une négociation, les États-Unis n'ont pas pu faire écho aux préoccupations canadiennes sur les projets intra-européens.

[1] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun. Article 6 du communiqué publié à l'issue de cette rencontre : « Ils [les chefs d'État ou de gouvernement] ont demandé aux gouvernements de poursuivre sans tarder au sein du Conseil les efforts déjà entrepris pour assurer une meilleure maîtrise du marché, par une politique des productions agricoles permettant de limiter les charges budgétaires. »

[2] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[3] Tenue de 1960 à 1961, la négociation Dillon du GATT, du nom du secrétaire américain au Trésor de 1960 à 1965, Clarence Douglas Dillon, réunit 26 États et porta sur les droits de douanes.

[4] Tenue de 1964 à 1967, la négociation Kennedy du GATT, du nom de John Fitzgerald Kennedy (29 mai 1917-22 novembre 1963), président des États-Unis du 20 janvier 1961 à sa mort, réunit 62 États. Sur ses résultats, voir *D.D.F.* 1967-I, nº 202.

6. La délégation japonaise, après avoir reçu des instructions de Tokyo a fait savoir que son gouvernement était très favorable à une prochaine négociation à la condition qu'elle soit limitée au seul secteur industriel. En l'occurrence les Japonais paraissent surtout désireux de contrecarrer les menaces de contingentement du textile et du même coup encourager l'initiative du président Nixon relative au projet de loi sur le commerce international[1].

7. Dans l'ensemble, les pays en voie de développement ont fait preuve d'une modération inhabituelle dans leurs déclarations de principe. Ils ont réaffirmé unanimement l'intérêt qu'ils portent à la partie IV de l'accord général, consacrée au commerce et au développement, l'appel à la ratification générale, qui nous visait directement, a été retiré des conclusions finales de la session, mais des délégations importantes sont intervenues auprès de notre délégué permanent pour lui demander si nous comptions lever notre réserve.

8. Si les pays de l'AELE acceptaient une accélération des travaux courants, sans exclure, le moment venu, certaines opérations limitées, ces pays ont rejeté, chacun de leur côté, un programme général de négociation ainsi que les « principes » agricoles suggérés par M. Long. Il est frappant de constater que les Danois qui se rangeaient traditionnellement aux côtés des « libéraux » du GATT font preuve depuis quelque temps d'une grande modération vis-à-vis des initiatives d'une certaine envergure intéressant l'agriculture.

9. L'appui donné par la délégation allemande au directeur général a créé de sérieuses difficultés au sein de la Communauté. À notre vive surprise, alors que les travaux préparatoires entrepris à Bruxelles n'avaient jamais fait apparaître de sérieuses divergences entre nous, le chef de la délégation allemande, M. Stedtfeld[2], arguant d'engagements pris par son ministre M. Schiller[3] à l'égard de M. Long lors de la récente visite de ce dernier à Bonn, insistait pour que la Communauté accepte d'envisager l'ouverture de négociations dès 1971. Cependant notre collègue allemand n'a jamais expliqué clairement s'il visait soit une opération limitée à des obstacles non tarifaires du secteur industriel, soit la vaste entreprise présentée par M. Long. Nos autres partenaires, peut-être plus par fidélité aux conceptions libérales et à la dynamique du GATT que par volonté réfléchie, ont jusqu'à nos réunions finales recherché des formules de compromis qui allaient dans le sens souhaité par notre collègue allemand.

10. D'entrée de jeu, M. Chapelle[4] a refusé toute position ambiguë de la part de la CEE qui pourrait être interprétée comme un encouragement à

[1] Le 19 novembre 1969, le président Nixon adresse au Congrès un projet de loi sur le commerce international d'inspiration libre-échangiste.

[2] Fritz Stedtfeld, chef de la subdivision des questions générales du commerce extérieur à *Auswärtiges Amt depuis 1956*, chef de la délégation de la RFA aux négociations du GATT.

[3] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale allemande depuis le 1er décembre 1966.

[4] Jean Chapelle, directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967.

préparer des négociations globales du type du *Kennedy Round* et risquer de déclencher ainsi des négociations parallèles à Bruxelles et à Genève lorsque l'élargissement du Marché commun se préciserait. M. Chapelle, dont M. Deniau[1] a appuyé la position, a fait remarquer qu'en tout état de cause des propositions de cette nature devaient être préalablement examinées par le Conseil de la CEE. Il a déploré en termes vifs une absence de coordination aussi manifeste entre États membres.

Il aura fallu de nombreuses réunions et conversations officieuses pour gagner les uns après les autres nos partenaires de l'Italie puis du Benelux à ces vues. En revanche, M. Stedtfeld s'est obstiné à demander que l'on prévoie expressément une perspective de négociation dans la conclusion de la session.

11. C'est dans cette situation que M. Long a réuni les principales délégations du GATT (CEE, États-Unis, Royaume-Uni, Scandinavie, Japon, Canada) pour mettre au point les conclusions de la session. Finalement celles-ci sont proches des vues que nous avions exprimées avec netteté dès le début de la session. Elles ne reprennent pas l'expression « négociations », il est simplement fait référence à des actions dites « appropriées » que les parties contractantes pourraient décider à leur prochaine session, c'est-à-dire dans un an. Comme il en avait été convenu lors d'un compromis ultime en séance restreinte, compromis d'autant plus difficile à réaliser que l'on savait que la Communauté était partagée, M. Long a commenté brièvement le texte des conclusions en session plénière disant d'une part, que l'expression « actions appropriées » n'excluait ni des négociations, ni d'autres mesures mais que les parties contractantes n'ont pas encore tranché la question de savoir ce que l'expression « actions appropriées » comportera.

Il n'est pas non plus question dans ce texte de principes concernant le commerce des produits agricoles.

L'idée d'une consultation particulière sur les nouveaux obstacles au commerce a été également écartée.

12. Ainsi, le GATT n'aura pas reçu des gouvernements les directives principales que souhaitait voir donner le directeur général.

Mais l'idée d'un nouveau *round* est lancée, le zèle que manifesteront ses champions pour la défense sera d'autant plus grand que les questions touchant à l'élargissement de la Communauté se préciseront.

Il est à craindre que de nouveaux et sérieux malentendus réapparaissent entre les Six lors des travaux des comités de l'Industrie et de l'Agriculture du GATT. Les délégations de nos partenaires de la CEE à Genève, et même les experts de la commission, chargés des affaires du GATT, témoignent ici d'une certaine propension à la négociation. Dirigées par des « vétérans » du GATT, éprouvant le complexe du « protectionnisme agressif » agricole de la CEE dénoncé par d'autres, oublieuses des concessions

[1] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

tarifaires de la Communauté lors des négociations multilatérales, concessions souvent supportées il est vrai par leurs propres partenaires, ces délégations redoutent de paraître ici négatives. Elles considèrent que la Communauté doit systématiquement adopter une attitude favorable à l'égard de toute initiative placée sous le signe de la « libération » du commerce international.

Aussi paraît-il opportun pour prévenir ces risques d'arrêter l'attitude de la CEE sur l'orientation des activités générales du GATT pendant l'année en cours.

Fin citation

(*Coopération économique, 1967-1975, n° 831*)

96

M. CARTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À KOWEIT,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 6/DA

Koweït, 3 mars 1970.

Le voyage de M. Pompidou aux États-Unis

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que le Koweït attendait le voyage de M. Pompidou aux États-Unis[1]. Connaissant l'influence des organisations israélites sur la Maison Blanche et leur emprise sur les milieux financiers de New York, les dirigeants koweitiens craignaient, entre autres, que le président de la République ne soit amené, à la suite de ses entretiens américains, à modifier son attitude dans le conflit israélo-arabe.

Ce fut là, pendant quelques jours, le leitmotiv de tous mes entretiens privés avec les hauts fonctionnaires koweitiens. La presse, elle-même, crut bon de se cantonner dans une prudente réserve dans ses premiers commentaires sur le voyage présidentiel.

En dépit des déclarations et discours rassurants que, depuis la crise de 1969, les responsables de notre politique ont prononcés, l'opinion koweitienne hésitait encore, le 26 février, à accorder à M. Pompidou la confiance illimitée qu'elle avait autrefois placée spontanément dans le général de Gaulle. L'affaire des *vedettes*[2], bien qu'elle ait, en définitive, comporté plus d'avantages pour les Arabes que pour Israël, avait laissé des sentiments mitigés dans le public et au sein du gouvernement.

[1] Le voyage du président Pompidou aux États-Unis a lieu du 23 février au 2 mars 1970. Les 24 et 25 février, M. Pompidou a deux entretiens en tête à tête avec le président Nixon. Voir plus haut le compte rendu du 24 février relatant l'entretien entre le président Pompidou et M. Rogers.

[2] Pour l'affaire des *vedettes*, voir *D.D.F.* 1969-II n° 400 et plus haut le télégramme circulaire de Paris n° 2 du janvier 1970.

L'allocution du président de la République au Congrès américain[1], davantage encore, ses déclarations à San Francisco et à Chicago, finirent heureusement de convaincre les plus récalcitrants. Et depuis, dans tous les milieux comme dans la presse, des éloges dithyrambiques et enthousiastes sont formulées à l'adresse du chef de l'État. Son refus de recevoir les représentants des organisations juives à New York fut salué par des commentaires délirants : « Un geste courageux et noble que seul un Grand Président pouvait se permettre en plein cœur de la capitale du sionisme international ! ».

Depuis trois jours, les journaux koweitiens réservent leurs gros titres au voyage du président : « Israël n'aura pas ses *Mirage*[2], déclare à nouveau Pompidou » – « La presse parisienne dénonce les manifestations sionistes » – « Pompidou attaque le sionisme et le système d'État religieux » – « Pas de paix au Moyen-Orient aussi longtemps qu'Israël sera un État racial, déclare Pompidou » – « Pompidou annule sa réunion avec les organisations juives » – « Les sionistes accusent le Président français de grossièreté » – « Campagne hystérique contre Pompidou » – « Le président français stoïque devant les attaques juives déclare qu'il ne modifiera pas sa politique » – « Pompidou dit : NON » – « Pompidou contre des négociations directes » etc.

Si le voyage du président de la République française aux États-Unis est appelé à connaître un grand retentissement dans le monde arabe, il va incontestablement favoriser au Koweït et dans le Golfe plus particulièrement – du moins est-il aujourd'hui permis de l'espérer – un nouveau départ dans le domaine de la coopération et de l'amitié franco-arabes. Je n'en veux pour preuve que le télégramme de remerciements et de félicitations adressé ce jour à M. Pompidou par l'Assemblée nationale koweitienne, réunie en séance plénière, et dont le Département voudra bien trouver le texte en annexe[3].

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Koweït, relations politiques avec la France. Ko 6-3)

[1] Le 25 février 1970, président Pompidou prononce un discours devant le congrès américain, le texte est publié dans : *La Documentation française, La politique étrangère de la France – Textes et documents 1er semestre 1970*. p. 65 et 66. Le 27 février il se rend à San Francisco puis à l'université de Stanford ; il prononce une allocution au *Common Wealth Club*. Le 28 février a lieu la visite à Chicago.

[2] Au sujet de l'embargo sur les *Mirage*. Voir D.D.F. 1969-I nos 20, 310, 243.

[3] Le document n'est pas joint.

97

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

Élection de l'Assemblée au suffrage universel

N. *Paris, 3 mars 1969.*

L'élection au suffrage universel de l'Assemblée[1] revient de nouveau à l'ordre du jour du Conseil de la Communauté à l'initiative de la délégation néerlandaise. Celle-ci invoque, semble-t-il, car les choses n'ont pas été très claires au comité des représentants permanents – que les Néerlandais invoquent (sic) tout à la fois les conclusions du dernier débat consacré à ce sujet par le Conseil au mois de novembre[2] et le communiqué de La Haye[3]. En novembre, le Conseil était convenu que l'étude de la question devait être poursuivie à la lumière des discussions des ministres. Quant au communiqué de La Haye, il a fait mention du problème dans les termes suivants : « Le problème du mode d'élection continuera d'être examiné par le Conseil des ministres ». Il y a donc lieu de s'attendre à ce que la délégation néerlandaise demande au Conseil de charger le comité des représentants permanents de reprendre l'examen de l'affaire. On ne peut exclure également qu'elle invite le Conseil à se prononcer sur un projet de résolution de l'Assemblée tendant à la création d'un groupe de contact Conseil-Assemblée destiné à étudier conjointement un projet d'élection au suffrage universel.

On sait que le problème de l'élection de l'Assemblée est redevenu d'actualité au printemps 1969, qu'il a donné lieu depuis à des travaux d'experts et à des échanges de vues au sein du Conseil, et qu'enfin, il a été évoqué lors de la conférence au sommet de La Haye. À cette dernière occasion, le président de la République a fixé la position française en indiquant que l'élection de l'Assemblée soulevait trop de questions de principe quant à l'avenir de la construction européenne pour qu'il soit possible de se prononcer à son sujet avant l'élargissement de la Communauté. Il en résulte que, pour nous, la poursuite des études ou, à plus forte raison, la création d'un groupe de contact Conseil-Assemblée, sont sans objet pour le moment.

Il n'en sera pas moins difficile de nous y opposer en raison des décisions prises aussi bien par les ministres que par les chefs d'État ou de gouvernement. Au surplus nos partenaires se montreront sans doute favorables aux demandes néerlandaises même si, en réalité, ils ne sont que modérément

[1] Il s'agit de l'Assemblée parlementaire de la Communauté économique européenne. Ses membres sont issus des parlements nationaux et elle n'a qu'une fonction consultative.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 303.

[3] Publié le 2 décembre 1969, à l'issue de la Conférence de La Haye qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun.

convaincus de l'opportunité de décider immédiatement l'élection de l'Assemblée. Le débat de La Haye a montré qu'ils étaient mus, avant tout, dans cette affaire par des soucis de politique intérieure et voulaient éviter de se trouver en opposition avec leur opinion publique et leurs parlements nationaux. Il est significatif, à cet égard, de noter que dans ses propositions sur la coopération politique, le gouvernement italien n'envisage l'élection de l'Assemblée que pour l'étape finale du processus d'intégration qu'il fixe aux environs de 1980. Mais c'est précisément parce qu'ils ne souhaitent pas réellement cette réforme qu'ils voudront faire un geste à l'égard de leur opinion publique et de l'Assemblée en décidant de poursuivre des études. Une telle satisfaction de forme leur apparaîtra d'autant plus indispensable que des projets unilatéraux d'élection directe sont déposés sur le bureau des divers parlements nationaux.

Si nous devrons donc sans doute accepter la continuation des travaux sur le problème de l'élection de l'Assemblée, il serait nécessaire d'assortir notre accord de quelques précautions. Il est utile de rappeler, en effet, qu'en 1960 nous nous étions prêtés, pour tenir compte des arguments de nos partenaires qui étaient les mêmes qu'aujourd'hui, à des études et même à des contacts avec l'Assemblée. Bien que présentés à l'origine comme purement techniques, ces études et ces contacts n'avaient pas tardé à déborder sur le terrain politique et nous avons dû intervenir pour y mettre fin au début de 1961.

Aussi importe-t-il que nous rappelions notre position de fond telle qu'elle a été exposée par le président de la République à La Haye, et que nous n'assignions qu'un caractère technique aux études dont la reprise serait décidée. Un groupe de travail pourrait être chargé, par exemple, de recenser les divers problèmes juridiques et pratiques que soulève l'élection de l'Assemblée, et non pas, comme ce fut la tendance lors des travaux poursuivis l'année dernière, d'élaborer un nouveau projet, ce qui est évidemment prématuré. En d'autres termes, le groupe devrait constituer le dossier de la question. Quant au groupe de contact Conseil-Assemblée, il conviendrait d'attendre pour se prononcer à son sujet que les experts aient achevé leur rapport et le président du Conseil pourrait éventuellement être chargé d'adresser une réponse d'attente dans ce sens au président de l'Assemblée. Lorsque le groupe aura remis son rapport, nous pourrions indiquer que le groupe de contact est inutile et qu'il suffirait qu'au cours d'une de ses interventions devant l'Assemblée le président du Conseil fasse état des éléments réunis par les experts.

Il est permis d'espérer qu'une telle procédure permettrait de gagner l'été et l'ouverture des négociations sur l'élargissement de la Communauté. Il serait alors plus facile de faire passer l'affaire au second plan et finalement de la classer.

(*Coopération économique, 1967-1975, Communauté économique européenne, 1967-1973, nº 790*)

98

Note
De la sous-direction d'Afrique

La France et le Nigeria

N. *Paris, 3 mars 1970.*

Encore qu'aucun différend fondamental ne sépare les deux pays, les rapports entre la France et le Nigeria ont été plus souvent tendus qu'amicaux.

Nouées en 1960, rompues en 1963, à l'initiative de Lagos, en guise de protestation contre l'explosion de notre première bombe atomique à Reggane, les relations diplomatiques étaient à peine rétablies qu'éclata en mai 1967 la sécession biafraise[1]. La France aussitôt décida l'embargo sur les livraisons d'armes à destination des deux parties[2], ce qui eut pour effet de suspendre l'exécution d'une commande d'AMX passée par le Nigeria.

Au cours des mois qui suivirent se développa dans la plupart des pays occidentaux et spécialement en France un vif courant de sympathie à l'égard des Ibos. Le Biafra apparaissait comme une sorte de David chrétien aux prises avec un Goliath musulman dont les massacres de l'été 1966 avaient montré qu'il n'hésiterait pas à recourir en cas de victoire à des procédés voisins du génocide. L'aide humanitaire aux populations civiles biafraises bientôt coupées de tout ravitaillement s'organisa rapidement à l'initiative de trois organisations charitables :

– le Comité International de la Croix Rouge qui, lié par les dispositions des accords de Genève relatives aux droits de contrôle des puissances bloquantes sur leur espace aérien, fut amené à suspendre son pont aérien[3] dans des conditions dramatiques et controversées ;

– le Comité des Églises constitué à l'initiative conjointe d'associations catholiques et protestantes de toutes nationalités (au sein desquelles le Secours catholique français devait jouer un rôle important) qui assuma le poids principal de l'effort ;

– la Croix Rouge française, la seule à n'avoir interrompu ses vols à aucun moment.

Ce vaste élan de solidarité au profit des Biafrais ne pouvait manquer d'éveiller les préventions du gouvernement de Lagos pour qui il ne constituait qu'une entreprise de soutien à des populations rebelles débordant souvent le cadre humanitaire qu'il s'était assigné.

[1] Le 30 mai 1967 le général Ojukwu proclame la République du Biafra. (Voir *D.D.F.* 1967-I n° 301.)

[2] Le 12 juin 1968, la France décide l'embargo sur les livraisons d'armes aussi bien à la Fédération du Nigeria qu'au Biafra.

[3] Le 12 juin 1969, la Croix rouge internationale interrompt le pont aérien à la suite de la destruction d'un de ses avions par les forces aériennes fédérales et en raison de l'insécurité des vols.

Ce n'est cependant qu'au cours de l'été 1968 que les relations franco-nigerianes s'assombrirent après que la France eut affirmé, par la voix du secrétaire d'État à l'Information[1] d'abord (31 juillet) puis par celle du général de Gaulle lui-même (9 septembre)[2], que le conflit devait être résolu sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Au lendemain de l'effondrement de la résistance biafraise, la France figure avec l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie parmi les pays dont le gouvernement de Lagos décida de rejeter les offres d'envoi de secours. Cependant, en même temps, le général Gowon[3] laissait entendre qu'il ne souhaitait pas voir se détériorer durablement ses relations avec nous. C'était à la France de prendre les initiatives nécessaires et de faire connaître ses intentions. Dans ces conditions, la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur du Nigeria[4] fait figure de test. L'échange de propos dont elle sera l'occasion décidera du retour à la normale ou du maintien de l'actuelle tension.

L'enjeu immédiat, c'est le sort de nos intérêts économiques au Nigeria. Sans être considérables, ils sont substantiels. La CFAO[5], la SCOA[6], Michelin, l'Air Liquide ont des installations sur l'ensemble du territoire et surtout la SAFRAP[7] filiale de l'ERAP dispose de concessions dont le général Gowon a clairement indiqué qu'à défaut d'un changement de climat, elles ne seraient pas renouvelées.

L'enjeu à terme, c'est notre influence dans un pays qu'entourent de toute part des États ex-français et qui, de par sa puissance économique, est appelé à devenir l'un des principaux pôles d'attraction de l'Afrique Noire. Au-delà de la normalisation de nos rapports bilatéraux avec le Nigeria, et par le biais des rapports entre les deux Afrique, c'est tout le problème de la politique que nous entendons suivre dans la prochaine décennie à l'égard de ce continent qui se trouve posé.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, relations avec la France, Ni 6-3)

[1] Le 31 juillet 1968 à l'issue du Conseil des ministres, M. Joël Le Theule lit une déclaration : « Le gouvernement français estime que le conflit actuel doit être résolu sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et comporter la mise en œuvre de procédures internationales appropriées. »

[2] Lors d'une conférence de presse.

[3] Le général Yakubu Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[4] M. Leslie Oritseweysinni Harriman, né à Warri en juillet 1930, diplomate nigerian, est haut-commissaire du Nigeria au Kenya de 1966 à 1969 avant d'être nommé ambassadeur à Paris, il présente ses lettres de créance le 23 avril 1970.

[5] *CFAO* ou Compagnie française de l'Afrique occidentale, est un comptoir commercial fondé en Afrique de l'Ouest en 1887, pour le commerce des produits alimentaires. Il est devenu le leader de la distribution spécialisée en Afrique.

[6] *SCOA* ou Société commerciale de l'Ouest africain est fondée en 1907 par des négociants suisses.

[7] *SAFRAP*, société filiale de la société française ERAP pour la prospection et l'exploitation du pétrole.

99

Note
De la sous-direction d'Afrique

Nigeria

N. *Paris, 3 mars 1970.*

Le Nigeria est le colosse de l'Afrique Noire. Sur un territoire d'une fois et demi la France, aux ressources variées et importantes, vivent 55 millions d'habitants, le cinquième de la population totale du continent.

Mais c'est un colosse aux pieds d'argile car ses structures, directement héritées du colonialisme sont fragiles. Placés au moment de l'indépendance[1] devant la même alternative que nous, les Britanniques ont fait un choix inverse : préférant jouer la carte de l'unité, fut-elle artificielle, au bénéfice de la puissance, ils se sont opposés au fractionnement qui eut assuré un minimum de stabilité aux nouvelles entités nationales appelées à procéder de leur empire.

La tentative de sécession biafraise constitue l'épisode le plus marquant des avatars auxquels exposait cette option. Mais il avait été précédé de maints autres actes de violence révélateurs de la difficulté de faire coexister dans une seule fédération plus de cinquante ethnies différentes. Les principales d'entre elles : Haoussas musulmans au nord, Yorubas animistes à l'ouest, Ibos chrétiens à l'est se sont livrées depuis 1963 à une lutte acharnée qui les a portées successivement au pouvoir au prix de plusieurs séries de massacres et de l'assassinat de deux premiers ministres : sir Aboubakar Tafewa Balewa, haoussa victime des Ibos et le général Ironsi, ibo victime des Haoussas. Finalement le pouvoir fut recueilli par un modeste général issu d'une petite ethnie du centre, les Tivs, et de religion protestante, qui est aujourd'hui l'arbitre de la situation[2].

Le général Gowon après avoir gagné la guerre est-il en mesure de gagner la paix ? Il s'agit pour lui d'abord de rendre effective la réconciliation dont il s'est fait le champion au lendemain des combats. Elle paraît en bonne voie, de nombreux Ibos ayant été réintégrés dans les postes administratifs qu'ils occupaient avant la sécession. Mais cette politique de l'oubli du passé n'est pas du goût de tout le monde et provoque déjà des réactions hostiles de la part de ceux qui estiment qu'elle ne doit pas aller jusqu'à favoriser ceux qui ont pris les armes contre la Fédération. Qu'adviendra-t-il d'autre part de la masse des Ibos, désormais concentrés dans l'État du Centre Est aux médiocres ressources et privé d'accès à la mer ?

La division de la Fédération en 12 États[3] et peut-être demain en 13 ou 15, au lieu de 4 régions, si elle accroît les chances de stabilité car le découpage

[1] L'indépendance du Nigeria remonte à 1960.

[2] Le général Yabuku Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[3] Le 1er avril 1967, le gouvernement nigerian décide la division de la Fédération en douze États.

correspond à l'implantation des ethnies principales, n'écarte pas pour autant les risques de nouveaux affrontements. L'absence de cadres administratifs constituera à cet égard un gros handicap.

Cependant le général Gowon dispose de sérieux atouts. Sa modération naturelle et sa situation de minoritaire le serviront mais plus encore le potentiel économique considérable du pays : premier producteur d'arachides du monde, premier également pour l'huile de palme et de palmiste, second pour le cacao, le Nigeria détient les ressources en pétrole les plus importantes du continent. L'extraction a repris au rythme de 30 millions de tonnes annuelles ; elle peut passer à plus de 50 millions d'ici la fin de l'année. Des prospections récentes ont, en outre, révélé de considérables réserves « *off shore* » susceptibles de faire de ce pays dans quelques années le premier producteur de pétrole à l'ouest de Suez.

Si le Nigeria réussit à surmonter dans le proche avenir ses contradictions internes, il y a de fortes chances pour que le progrès économique cimente de façon durable les lézardes actuelles de sa Fédération.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, politique intérieure, événements politiques Ni I 5-5)

100

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Situation politique au Laos

N. nº 125/CLV[1]. *Paris, 4 mars 1970.*

Confidentiel.

Le dytique – réunification intérieure, neutralité extérieure – sur lequel comptaient les signataires des accords de Genève et Zurich de 1962[2] pour ramener la paix au Laos n'a pas tardé à se révéler inadapté aux réalités de ce petit État-tampon au peuplement composite et au territoire enclavé entre des voisins puissants et hostiles les uns aux autres.

[1] Cette note est rédigée par Pierre Brochand, secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Laos) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis juillet 1968.

[2] Du 19 au 22 juin 1961, à Zurich, les trois Princes, Souvanna Phouma, Souphanouvong et Boun Oum se rencontrent et publient un communiqué commun prévoyant la constitution d'un gouvernement provisoire d'union nationale, formé des représentants des trois partis, nommé par le Roi sans investiture d'une Assemblée. Ses tâches immédiates seront de désigner une délégation unique à la conférence de Genève, de veiller à l'application du cessez-le-feu, de libérer les prisonniers et détenus politiques, d'organiser les élections générales. La conférence de Genève de 1961-1962 sur le Laos aboutit aux accords du 23 juillet 1962 organisant la neutralité du royaume.

1) Sur le plan interne, une double évolution – dissidence de la « gauche », effacement des « neutralistes » – a vidé de son contenu la coalition tripartite qui était à la base du cabinet d'union nationale formé par le prince Souvanna Phouma[1] le 23 juin 1962. D'une part, après que les dirigeants du Néo Lao Haksat[2] aient cessé de siéger au gouvernement, dès le mois d'avril 1963, les « forces patriotiques » ont repris contre l'armée royale des combats qui, tout en connaissant des hauts et des bas suivant les années et les saisons, n'ont plus cessé depuis lors : le pays est aujourd'hui à nouveau divisé en deux zones hostiles dirigées par des autorités distinctes, soumises à des régimes sociaux différents et séparées par une ligne qui, bien que fluctuante, se rapproche de celle du cessez-le-feu de 1962 (soit les 3/4 de la population du côté gouvernemental et les 2/3 du territoire au Pathet Lao). D'autre part, à la suite du coup de force du 24 avril 1964[3] qui a placé le Premier ministre devant le choix entre un ralliement à la droite et le départ du pouvoir, la tendance neutraliste a progressivement perdu de son influence : le parti neutraliste cessait toute activité à l'automne 1966, aucun de ses membres ne siégeait plus ès qualité à l'Assemblée « sur mesure » élue le 1er janvier 1967[4], les forces armées neutralistes, enfin, déjà affaiblies par le ralliement d'une partie d'entre elles au Pathet Lao puis le départ de leur chef, le général Kong Le[5], à l'étranger, tombaient dans l'orbite des forces armées royales, avant d'être décimées en juin dernier par le Pathet Lao. Parlant désormais « au nom de la droite et du centre », le prince Souvanna Phouma a été tout naturellement amené à prendre à l'égard de « la gauche » des positions de plus en plus dures qui lui ont certes permis d'écarter la menace de plusieurs coups d'État militaires, mais ont également réduit, pour un temps, son crédit de conciliateur des extrêmes.

2) Sur le plan des rapports avec l'extérieur, la reprise de la guerre civile et surtout l'extension du conflit vietnamien ont provoqué un renouveau des ingérences étrangères, substituant à la neutralité un jeu subtil de violations compensées et inavouées. D'une part, les États-Unis, profondément engagés au Vietnam, ne pouvaient accepter de voir le Laos passer sous le contrôle de leurs adversaires, ou à tout le moins son territoire utilisé par eux sur une grande échelle : aussi non seulement accordent-ils une aide financière massive au gouvernement de Vientiane (près de 65 millions de dollars en 1968) dont ils équipent gratuitement l'armée, mais encore ont-ils utilisé l'espace aérien du royaume pour opérer des raids sur le Nord-Vietnam et la piste Hô Chi Minh, et participent-ils directement à la lutte contre le Pathet Lao en bombardant le territoire contrôlé par ce dernier et en soutenant de leurs cadres spécialisés les maquis anti-communistes. La

[1] Souvanna Phouma, chef de la faction neutraliste laotienne, Premier ministre du gouvernement d'union nationale depuis le 23 juin 1962.

[2] Le Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1964-I, n° 193.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1967-I, n° 39.

[5] Général Kong Le, commandant des forces neutralistes laotiennes en exil depuis le 15 novembre 1966, officiellement démis de ses fonctions depuis mars 1967.

Thaïlande, ethniquement et historiquement liée au Laos, de surcroît préoccupée de la menace qui pèse sur ses frontières, fournit une base arrière parfaitement appropriée à la conduite de ces opérations ainsi que probablement des « volontaires » pour les « forces spéciales ». D'autre part, le Nord-Vietnam, dont l'histoire est également mêlée à celle de son voisin, a besoin du Laos que traverse la piste « Hô Chi Minh » pour acheminer hommes et matériel vers le Sud : ses troupes ne se contentent pas d'y assurer la protection de cet axe, mais participent également aux offensives du Pathet Lao dont elles constituent souvent le fer de lance. Des troupes du génie chinois, enfin, ont entrepris, dans le nord du pays, la construction de routes stratégiques dont les objectifs à terme demeurent mystérieux.

En fait, de l'édifice construit en 1962 ne subsiste plus qu'une façade qui, bien que symbolique, pourrait fournir, le moment venu, la base nécessaire d'un nouveau règlement : toutes les factions laotiennes reconnaissent le Roi[1] comme chef de l'État, l'ensemble des pays présents à Genève[2], y compris la Chine et le Nord-Vietnam, paraissent admettre Souvanna Phouma comme Premier ministre et entretiennent des relations diplomatiques avec son gouvernement, les portefeuilles des ministres du Néo Lao Haksat ne sont confiés que « par intérim » à leurs collègues, un représentant du Pathet Lao réside toujours en permanence à Vientiane, chacun des deux camps, qui possède « ses » propres neutralistes, s'efforce de maintenir la fiction de la troisième force, etc.

Il est clair cependant que le retour de la paix au Laos dépend d'abord du désengagement des forces étrangères et, partant, d'un apaisement au Vietnam. Bien que les deux camps laotiens soient pour une fois d'accord pour affirmer le caractère distinct des deux problèmes, l'évolution de la politique vietnamienne des États-Unis, quel que soit le jugement que l'on puisse porter à son égard, a d'ores et déjà ouvert de nouvelles perspectives dans l'État voisin, sans toutefois aboutir pour l'instant à des résultats tangibles.

3) Le chef du gouvernement, notamment, a repris quelques distances à l'égard des États-Unis et semble retrouver la voie médiane qui avait été la sienne il y a quelques années : il a notamment manifesté l'intention de réactiver le parti et de réorganiser les forces armées neutralistes. Encore que des rumeurs de coup d'État aient fréquemment couru depuis le début de 1969, la droite jusqu'au-boutiste, probablement invitée à la prudence par Washington, n'a pas encore manifesté de trop vives réactions à la recherche d'un accord avec le Pathet Lao. Elle n'a pas non plus profité des longues absences du chef du gouvernement pour le mettre en danger. D'un autre

[1] Savang Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959.

[2] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos était co-présidée par les Soviétiques et les Britanniques. Les États participants étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande. Elle aboutit aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

côté, sans même mentionner les États-Unis peu désireux de quitter un théâtre d'opérations pour s'engager sur un autre et où les combats du Laos viennent de faire l'objet d'une campagne de presse, diverses puissances semblent agir dans la perspective d'un règlement. L'URSS, notamment, très discrète au Laos de 1963 à 1968 mais de plus en plus préoccupée par le voisinage de la Chine, a manifesté un net regain d'intérêt pour les affaires de ce royaume. Le chargé d'affaires de Chine[1] a été le premier diplomate de rang élevé à retourner à son poste après la révolution culturelle. Il n'est pas jusqu'à l'ambassadeur du Nord-Vietnam[2] qui, absent du Laos depuis cinq ans, soit revenu à Vientiane à deux reprises en moins d'un an et ait sollicité une entrevue du prince Souvanna Phouma lors de son dernier voyage, attestant ainsi la représentativité que son pays accorde au Premier ministre.

Cette évolution a paru se concrétiser, peut-être prématurément, en février 1969 avec le voyage de l'ambassadeur soviétique à Hanoï et en zone Pathet Lao. M. Minine[3] était porteur d'un message par lequel le prince Souvanna Phouma faisait à son demi-frère, le prince Souphanouvong[4], président du comité central du Néo Lao Haksat, un certain nombre de propositions confidentielles. Mais ces dernières se sont heurtées au refus du Néo Lao Haksat, qui exige toujours l'arrêt inconditionnel des bombardements sur les « zones libérées », voire la cessation de l'intervention des forces spéciales et le retrait des « forces thaïlandaises » avant toute conversation.

4) Depuis lors s'est ouverte d'abord une période d'attentisme politique caractérisée par une vive activité militaire des deux parties, probablement destinée à renforcer leurs positions respectives en vue d'une éventuelle négociation. Ainsi en juin 1969 le Pathet Lao et ses alliés nord-vietnamiens, utilisant des moyens d'une ampleur inusitée, lançaient-ils une offensive qui leur permettait de démanteler les forces neutralistes, stationnées à Muong-Soui, et de couper un moment la route Vientiane-Luang-Prabang. Leur objectif paraissait, non pas d'obtenir une victoire militaire totale susceptible d'entraîner de violentes réactions américaines et thaïlandaises, mais, d'une part, d'exercer une forte pression sur les principaux centres et axes de communication du pays et, d'autre part, de contrôler l'ensemble du territoire occupé par la gauche et les neutralistes en 1962 : de cette façon, le Néo Lao Haksat espérait probablement obtenir en sa faveur une redistribution des sièges au sein du gouvernement, qui serait chargé de préparer les élections, au contraire du prince Souvanna Phouma, partisan « d'un retour à la lettre

[1] Yueh Tai Heng, chargé d'affaires de la République populaire de Chine à Vientiane.

[2] Le Van Hien, ambassadeur de la République démocratique du Vietnam à Vientiane depuis le 8 janvier 1962.

[3] Viktor Ivanovitch Minine, ambassadeur soviétique à Vientiane depuis 1968.

[4] Président du Néo Lao Haksat depuis 1956, Souphanouvong a été, jusqu'à son arrestation le 28 juillet 1959, ministre du Plan, de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le gouvernement d'union nationale formé le 18 novembre 1957 par Souvanna Phouma. En juillet 1962, il est nommé vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement provisoire d'union nationale présidé par Souvanna Phouma.

des accords de Zurich », c'est-à-dire d'une simple réintégration des ministres de gauche.

Ces espoirs ont été provisoirement déçus puisqu'en août et septembre 1969, les Forces armées royales, et notamment les « forces spéciales », bénéficiant du soutien américain et profitant de la fin de la saison des pluies, entreprenaient une contre-offensive surprise couronnée de succès. Au Sud, des éléments avancés parvenaient à menacer pour la première fois depuis longtemps la « piste Hô Chi Minh », au Nord ; les forces nord-vietnamiennes s'étant provisoirement retirées pour des raisons encore mystérieuses, les commandos du général Van Pao[1] s'emparaient de la plaine des Jarres et de territoires perdus depuis 1964, ainsi que d'importantes quantités de matériel.

5) Il s'en est suivi une phase d'accalmie militaire, assez surprenante, qui s'est prolongée tout au long de l'automne et que Vientiane a probablement mise à profit pour tenter de nouer quelques contacts infructueux avec « l'autre côté ».

C'est en définitive avec un certain retard, mais une ampleur conforme aux prévisions, que le retour de la saison sèche a fait sentir ses effets : après avoir récupéré, en priorité, une bonne partie des territoires perdus au Sud sur le flanc de la piste « Hô Chi Minh », les forces du Pathet Lao et du Nord-Vietnam lançaient, au début de février, une offensive sur la plaine des Jarres qui leur permettait de regagner, en quelques jours, la totalité du terrain perdu. Du côté gouvernemental, où l'on s'attendait à cette avance depuis plusieurs semaines, des dispositions avaient été prises pour évacuer les populations, puis procéder à un retrait calculé des troupes, de façon à permettre un bombardement massif de la région.

Si l'on excepte l'intervention probable des B.52[2], qui auraient été utilisés pour la première fois au Laos hors du secteur de la piste « Hô Chi Minh », l'affaire, qui n'a mis en jeu que des effectifs relativement peu importants et s'est soldée par des pertes assez légères de part et d'autre, ne paraît pas, pour le moment, traduire un changement dans la nature des hostilités, dont le schéma demeure en gros conforme à l'alternance saisonnière traditionnelle. Elle paraît même avoir été grossie à dessein par chacun des protagonistes pour des raisons de propagande évidente, encore que dans le cas particulier des États-Unis, on perçoive mal l'intérêt de cette publicité intempestive.

Le prince Souvanna Phouma s'était efforcé, quant à lui, de prévenir l'offensive, voire de se donner le beau rôle sur la scène internationale, en proposant, le 31 janvier, à Hanoï une « neutralisation » de la plaine des Jarres. Cette initiative, qui aurait peut-être eu davantage de chances de succès si elle avait été prise plus tôt et sans passer par-dessus la tête du Pathet Lao, fut immédiatement repoussée par Sam Neua, puis par Hanoï.

[1] Général Vang Pao, officier hmong de l'Armée royale laotienne recruté par la CIA pour former une « armée secrète » au sein de la population hmong du Laos.

[2] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

La demande adressée par le Prince aux deux coprésidents de la Conférence de Genève, URSS et Grande-Bretagne, pour qu'ils mettent en œuvre la procédure de consultations prévue à l'article 4 de la « Déclaration sur la neutralité du Laos » du 23 juillet 1962[1], pourra-t-elle connaître un meilleur sort, au moment où certaines voix dans le camp socialiste parlent de l'ouverture d'un « nouveau front » ? On peut en douter.

Alors que la position du Premier ministre semblait renforcée à l'automne par l'appui renouvelé du gouvernement américain (visite à Washington au début d'octobre) et le caractère relativement satisfaisant de la situation militaire, elle paraît aujourd'hui moins bien assurée à l'égard d'un adversaire toujours redoutable. Mais, aujourd'hui encore peut-être davantage qu'il y a quelques mois, compte tenu de la reprise des combats survenue dans l'intervalle, l'absence de progrès à la conférence de Paris[2], l'immobilisme auquel la politique chinoise conduit l'URSS rendent toujours aussi problématique une solution rapide et indépendante de l'imbroglio laotien.

(*Asie, CLV, Laos, 1965-1978, nº 583*)

101

M. Gastambide, Ambassadeur de France à Budapest,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 146 à 155. *Budapest, 5 mars 1970.*

(*Reçu* : 22 h. 08).

Session du Parlement
Discours de M. Peter

Le parlement s'est réuni le 4 mars pour écouter un discours du président du Conseil[3] sur la politique économique du gouvernement et les résultats obtenus au cours de l'année précédente.

M. Jenö Fock, selon sa coutume, a clairement exposé la situation actuelle du pays, sans rien dissimuler des difficultés qui restent à surmonter. Je rendrai compte par dépêche de cette intervention.

Fait exceptionnel, M. Fock a laissé à M. Peter[4] le soin de traiter les problèmes de politique étrangère. Celui-ci l'a fait en homme du gouvernement,

[1] L'article 4 de la déclaration du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos prévoit, en cas de « violation ou de menace de violation de la souveraineté, de l'indépendance, de la neutralité, de l'unité ou de l'intégralité territoriale du royaume du Laos » une possibilité de consultation entre les États signataires, à l'initiative des co-présidents.

[2] La conférence de Paris sur le Vietnam s'est ouverte le 13 mai 1968. Les gouvernements américains, sud et nord-vietnamiens, ainsi que le gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP) y participent.

[3] M. Jenö Fock est président du Conseil des ministres hongrois depuis le 14 avril 1967.

[4] M. Janos Peter, ancien évêque calviniste, est ministre des Affaires étrangères depuis le 13 septembre 1961. La traduction du discours prononcé par Janos Peter devant l'Assemblée nationale,

sur un ton d'autorité qui reflétait la confiance dont il semble jouir aussi bien au sein de son gouvernement qu'auprès des pays alliés.

Conférence sur la sécurité européenne

Après avoir affirmé que la « véritable menace d'un prochain conflit mondial se trouvait en Europe », M. Peter a rappelé les efforts de la Hongrie pour obtenir le concours de toutes les puissances intéressées à la réunion d'une conférence[1]. À propos des États-Unis et du Canada, il a exprimé l'espoir que ces deux puissances « commenceraient bientôt des négociations avec les pays européens pour préparer la conférence ». Le ministre a évoqué les conversations qu'il avait déjà eues et indiqué qu'il en aurait d'autres dans un proche avenir, « tenant compte du fait que le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se réunirait à la fin de mai »[2].

Ayant réaffirmé que les pays socialistes étaient prêts à ouvrir la conférence, et rendu hommage à l'action finlandaise[3], M. Peter a déclaré, et c'est sans doute là l'essentiel de son discours :

« Nous ne posons pas de conditions préliminaires à la convocation de la conférence… Cependant il existe des conditions préliminaires au renforcement de la sécurité européenne. Il n'y aura pas en Europe de véritable et totale sécurité tant que :

1) les frontières actuelles de la Pologne n'auront pas été effectivement reconnues sur le plan international ;

2) tous les pays européens ne reconnaîtront pas *de jure* comme *de facto* le fait qu'existent deux Allemagne ;

3) tous les pays en cause ne respecteront pas les accords sur Berlin-Ouest ;

4) tous les pays intéressés ne déclareront pas les accords de Munich non seulement illégaux mais encore nuls *ab initio* ».

le 4 mars 1970, est classée dans le dossier d'archives : *Europe, Hongrie, 1961-1970, état et politique intérieure, 1970, n° 130.*

[1] Le 17 mars 1969, à Budapest, dans un message adressé à tous les pays européens, les États membres du pacte de Varsovie se prononcent pour l'établissement de relations de bon voisinage avec l'Occident et appellent à la mise en place d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe. Les Européens de l'Ouest, sous l'effet de la détente et de la consécration de l'*Ostpolitik* de Bonn, donnent leur accord de principe en posant comme préalable à toute réunion : un règlement concret sur l'Allemagne et en particulier la conclusion d'un accord quadripartite sur Berlin ; l'inscription à l'ordre du jour du problème des libertés individuelles, de la libre circulation des hommes et des idées ; la participation des États-Unis et du Canada ; la réduction mutuelle des forces soviétiques et occidentales. Le communiqué publié à l'issue de la séance du comité politique consultatif des États membres du pacte de Varsovie est transmis par le télégramme de Budapest, n° 87 du 18 mars 1969, non repris. Concernant les démarches effectuées par la diplomatie hongroise auprès des divers gouvernements européens au nom des États membres du pacte de Varsovie, se reporter à la dépêche de Budapest n° 289/EU du 29 avril 1969. La position française sur ce projet de conférence est rappelée dans la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 22 janvier 1970, non reproduite.

[2] Le Conseil ministériel de l'Atlantique-Nord se réunit à Rome les 26 et 27 mai 1970.

[3] Le 5 mai 1969, le gouvernement finlandais remettait à tous les gouvernements des pays européens, y compris ceux de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Est, ainsi qu'aux gouvernements des États-Unis, du Canada et au Secrétaire général des Nations unies, une note par laquelle il proposait une procédure en vue de l'organisation d'une conférence sur la sécurité européenne. Sur cette initiative de la Finlande, se référer à la dépêche d'Helsinki n° 327/EU du 14 mai 1969.

M. Peter a une phrase encourageante à l'égard des conversations germano-soviétiques[1] et des entretiens interallemands, il déclare : « Nous ne considérons pas comme dénué de fondement l'espoir selon lequel l'échange de vues qui se poursuit entre l'Union soviétique et la RFA ainsi qu'entre la RDA et la RFA puisse conduire à des entretiens sérieux ».

Toutefois cet optimisme est tempéré par une menace explicite à l'égard de Bonn :

« Si le gouvernement ouest-allemand ne profite pas, sous la conduite du nouveau chancelier Brandt, des possibilités de négociations qui lui sont offertes, il scellera alors pour longtemps la division du peuple allemand ».

Vietnam

M. Peter rend hommage à l'attitude de la France qui a su, « en 1954[2] : se libérer de l'infamie d'une guerre coloniale et qui est à l'heure actuelle aux yeux de l'opinion publique de l'Asie du Sud-Est l'un des pays européens les plus populaires ».

Sur le fond du problème, M. Peter répète que la démission du régime de Saïgon pourrait aider à « transformer les conversations de Paris en conversations sur le fond et à parvenir ainsi à une solution politique sur la base des accords de Genève ».

Moyen-Orient

Le passage sur le Moyen-Orient est conforme aux déclarations habituelles. Le ministre insiste seulement sur la résolution du 22 novembre 1967[3] et déclare :

« Nous sommes certains que si l'on parvient à se mettre d'accord sur les modalités du retrait des troupes israéliennes, l'on réussira alors à trouver une solution négociée aux autres problèmes ».

Pactes militaires

En terminant, le ministre a parlé des pactes militaires avec beaucoup de fermeté :

« Tant que les blocs militaires agressifs des impérialistes ne se seront pas engagés sur la route qui mène au désarmement général et complet, l'accroissement permanent de la capacité de défense de notre pays, le maintien de l'organisation militaire du pacte de Varsovie et son renforcement sont non seulement de l'intérêt de la République populaire hongroise, mais aussi de l'intérêt universel de l'humanité ».

[1] Ces conversations aboutissent à la signature du traité germano-soviétique le 12 août 1970, suivie de celle de l'accord germano-polonais le 7 décembre 1970. Le projet d'accord entre la RFA et la RDA est préparé par Berlin-Est à partir de la fin de l'année 1969.

[2] Les Accords de Genève du 21 juillet 1954 marquent la fin de la première guerre d'Indochine entre la France et la République démocratique du Viêtnam, déclarée le 2 septembre 1945 par le président Hô Chi Minh à Hanoï.

[3] La résolution 242 est une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui a été votée et adoptée à la majorité absolue des 15 membres le 22 novembre 1967, suite à la guerre des Six jours.

Pour donner plus de poids à cette affirmation, M. Peter n'a pas craint d'ajouter :

« Nous développons notre armée populaire, nous modernisons, nous adaptons notre armement aux conditions actuelles de la guerre et nous ajustons nos forces militaires aux exigences de l'époque ».

Peut-être par ces mots le ministre a-t-il voulu donner aux Russes une confiance en l'armée hongroise qui, ces derniers temps, avait paru leur faire défaut.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, état et politique intérieure, 1970, nº 130*)

102

M. Hure, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 39/AL. *Tel-Aviv, 5 mars 1970.*

Formulaire de la position israélienne

Lors de mon récent passage à Paris[1], j'avais remis au Département un formulaire des positions israéliennes.

J'adresse aujourd'hui cette note par la voie officielle, de manière à permettre également sa diffusion à nos correspondants habituels.

Formulaire de la position israélienne.

En termes simples, la politique israélienne peut s'analyser comme suit :

1º) Jérusalem prétend n'accepter un abandon de ses conquêtes que si les Arabes, qu'ils soient chefs d'État ou chefs d'Organisations, affirment préalablement leur volonté de reconnaître Israël et de vivre en paix avec lui. Faute de quoi, celui-ci aurait lâché la proie pour l'ombre. Il exige donc la priorité de la paix sur le retrait.

2º) À ses yeux en effet, seule l'acceptation par les Arabes d'un dialogue direct témoignerait de leur bonne foi. En s'y dérobant, ils justifient la suspicion. Toute autre procédure à laquelle ils souscriraient (fut-ce un engagement de paix déposé aux Nations unies) aurait pour résultat de leur faire récupérer les territoires sans volonté sincère d'abandonner les armes, et camouflerait donc leur intention de se dédire pour mieux repartir en guerre avec une carte plus favorable. Israël récuse de surcroît les garanties que pourraient apporter les tiers à un règlement qui, déclare-t-il, ne peut se substituer à une paix directement négociée et conclue en bonne et due forme.

[1] M. Francis Huré, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis le 9 octobre 1968.

3°) Se fondant sur le refus des Arabes de discuter face à face avec lui de « frontières sûres et reconnues », Israël affirme que dans ces conditions il n'a pas à rétrocéder ce qu'il a conquis, et qu'il n'a pas non plus à préciser de quels abandons territoriaux il pourrait payer la reconnaissance formelle et l'établissement de la paix, puisque ses adversaires ne veulent ni de l'une, ni de l'autre.

4°) Il y gagne sur les deux tableaux car on peut penser que la définition de ces « sacrifices », même au cours de négociations directes, constituerait une épreuve traumatisante pour le peuple juif, qu'elle diviserait gravement. Les dirigeants évaluent le péril à sa juste mesure.

5°) Par ailleurs, la paix ainsi obtenue démobiliserait les énergies dont le pays a besoin pour se construire et se défendre. Cette paix relâcherait la solidarité de la *Diaspora* et les concours indispensables qu'elle apporte. C'est ce que craignent aussi les autorités du régime.

6°) Israël préfère donc la continuation d'une guerre limitée qui lui permet de se galvaniser moralement et de ne rien céder physiquement, évitant ainsi toute responsabilité « historique » pour son peuple.

7°) Aussi cherche-t-il à ruiner soit l'imposition par les Quatre Grands[1] d'une solution politique (c'est-à-dire un règlement sans paix mutuellement consentie) qui l'obligerait à des abandons unilatéraux, soit l'acceptation de cette solution par les Arabes, qui le mettrait au pied du mur. Décidé à lutter contre un rapprochement américano-soviétique susceptible d'amener un tel résultat, il redoute les efforts de la France, bien placée pour favoriser un compromis.

8°) Pour prévenir ce danger, Israël dénonce la politique franco-arabe qu'il présente comme un parti pris de Paris rendant inéquitable toute formule que nous présentons. Afin de donner plus d'écho à cette thèse, il mobilise la *Diaspora* occidentale, particulièrement américaine.

9°) Il fait également peser la menace d'une action directe et brutale qui lui permettrait de basculer les régimes arabes auxquels succéderait un état d'anarchie, de provoquer le désengagement des Soviétiques, d'abasourdir la résistance palestinienne, de prendre de court les grandes puissances, enfin de réaffirmer la victoire d'Israël.

10°) Il laisse entendre qu'une telle action, bien qu'il ne la souhaite pas, pourrait avoir lieu soit, si une formule de retrait sans négociations directes, élaborée à New York ou ailleurs, avait un effet contraignant, soit si, tout compte fait, le harcèlement quotidien des armées et des organisations arabes lui coûtait plus cher qu'une opération brutale (800 morts pendant la guerre des Six jours)[2], soit si le déséquilibre des forces se précipitait à son détriment :

[1] Il s'agit des quatre représentants permanents au Conseil de sécurité : France, Grande-Bretagne, États-Unis et URSS. Ils forment un groupe qui a pour but d'examiner les moyens pour faire avancer une solution pacifique au Proche-Orient.

[2] *Note du rédacteur* : « Contre 500 morts pendant les 18 mois entre juin 1967 et le 1er janvier 1970. »

a) Pour ce qui est de la première hypothèse, il affirme sa décision de résister aux contraintes diplomatiques comme aux pressions de toutes sortes, même venant des États-Unis. Sa réaction au discours de M. Rogers[1] le prouve.

b) La seconde hypothèse lui semble plus dangereuse. Aussi multiplie-t-il les opérations tactiques qui ont pour objectifs de :

– sanctionner les entreprises des armées régulières ou des organisations de résistance afin qu'elles ne dépassent pas un certain niveau ;

– décourager les habitants établis et affaiblir la crédibilité avec la résistance ;

– dévaloriser les régimes établis et affaiblir la crédibilité de leurs menaces ;

– montrer l'inefficacité du soutien militaire des Soviétiques ;

– préparer l'éventualité d'une attaque-surprise, notamment en aveuglant le dispositif de surveillance ennemi.

Mais ces opérations quotidiennes doivent être elles-mêmes limitées : sinon elles donneraient aux Arabes un argument pour réclamer à Moscou des armements plus perfectionnés, et plus nombreux. L'arrivée en Égypte, d'engins de DCA, facilement opérés par des techniciens soviétiques, placés en profondeur afin d'éviter leur saisie, et capables d'intercepter les avions israéliens, semble plus dangereux à Israël que la livraison de Mig 23, qui, pilotés par des Égyptiens, serviraient de cibles.

c) C'est ici qu'intervient la troisième hypothèse, celle du déséquilibre des forces qui constitue le danger majeur. Aussi Israël hâte-t-il à tout prix, par des moyens directs ou obliques, la venue d'un matériel susceptible de garnir ses arsenaux. Aussi, et en secret, fait-il effort pour mettre au point son propre avion de combat, de type *Mirage*, dont le prototype doit sortir en fin 1971, et qui lui permettra une certaine indépendance à l'égard des livraisons étrangères. Dans l'attente de cet appareil, il n'a pas intérêt à brusquer les événements.

11°) À court terme, Jérusalem espère donc, fut-ce au prix d'attaques brusquées, le maintien de la situation actuelle, qui lui permet d'entretenir son tonus mental et de conserver ses conquêtes, sans qu'il ait à payer ce *statu quo* d'un prix trop élevé. Il s'en tient donc à une position conservatrice en diplomatie et en stratégie, position qui exige une activité tactique et politique de tous les instants. C'est « l'immobilisation sans repos ». Il s'efforce notamment de neutraliser certaines initiatives extérieures en prétendant qu'elles élargissent et compliquent le problème. Il soutient en particulier que les Quatre Grands ajoutent une dimension internationale au conflit local. Il se garde de dramatiser les choses, pour mieux calmer l'émotion

[1] M. William P. Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969, prononce, le 9 décembre 1969, un discours devant la *Galaxy Conference on Adult Education*. Ce discours peut être interprété comme une main tendue aux pays arabes ; il provoque une réaction négative du gouvernement israélien. Voir les télégrammes de Washington n°s 5510 à 5515 du 11 décembre 1969 et n°s 5531 à 5534 du 12 décembre 1969, non publiés.

étrangère, et démontrer qu'il tient la situation en main. Toutefois, ne pouvant éliminer le cas où une épreuve de force deviendrait nécessaire, ou surviendrait par accident, il se tient constamment en alerte, et préparé.

12°) Cette épreuve de force, il ne la conçoit que sous forme d'opération éclair, mettant tout le monde, les Quatre Grands, les Nations unies, et les Arabes, devant le fait accompli. Ce choc, gagnant du premier coup, correspond d'ailleurs aux nécessités d'un pays qui n'a ni recul, ni réserve. Il est bien entendu que s'il devait en prendre l'initiative, il saurait se donner les apparences d'être provoqué. Il est bien entendu également que sa victoire n'aurait pas pour objet de gagner de nouveaux espaces, qu'il est incapable d'occuper, mais de neutraliser l'adversaire en basculant son régime, en désorganisant son commandement militaire, en semant la panique, puis le désordre dans ses masses. Ensuite on verrait.

13°) À long terme, Israël espère qu'une fois terminé son accouchement lent et douloureux (qui dure depuis 20 ans), il disposera d'une force morale et matérielle suffisamment établie pour s'imposer à tous, et en particulier à ses voisins sous-développés. Une telle suprématie inclinerait peu à peu ces derniers à une coopération mutuellement profitable. En compensation Israël pourrait alors consentir sans risque des arrangements frontaliers, en Palestine, au Sinaï ou ailleurs. Bien entendu, il garderait Jérusalem.

14°) C'est là une vue très lointaine. Mais Israël déclare qu'il a attendu 2 000 ans son retour en Terre Sainte. Il s'estime prêt à vivre au jour le jour, avec cette perspective d'un siècle futur. Il affirme, d'ailleurs, qu'il n'a pas d'autre choix, et que l'obstination, le péril, ont de tout temps marqué « l'histoire ancienne des Juifs ».

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations extérieures, Israël et le Proche-Orient IS-7.3*)

103

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1505 à 1512. *Washington, 6 mars 1970.*

Urgent (*Reçu* : 18 h. 49).

Trois jours après le retour du président de la République en France, les commentaires consacrés à sa visite continuent à figurer en bonne place dans la presse américaine. Que les commentateurs dont on sait qu'ils n'ont pas coutume aux États-Unis de s'attarder longuement sur les événements, continuent de peser les conséquences du voyage, montre quel intérêt on y attache.

Un certain nombre d'éditoriaux et de commentaires demeurent encore hostiles et critiques. Un vieux fond de sentiment antifrançais latent depuis

des années réapparaît à cette occasion. De même, en ce qui concerne les manifestations, on rappelle celles dont ont été victimes en leur temps le vice-président Nixon en Amérique du Sud, le secrétaire d'État Dulles au Japon et M. Humphrey à Paris. On souligne donc parfois que c'est la monnaie courante en négligeant de faire remarquer qu'au moins dans les cas évoqués, la police avait pu se faire déborder mais n'était point complice.

Ceci dit, il est évident qu'en soulignant les responsabilités directes de la police et du maire de Chicago[1], l'opinion américaine n'y voit, bien au contraire, rien à redire. Depuis les manifestations qui ont accompagné la tenue de la convention démocrate de 1968 et la manière expéditive dont ont été liquidés il y a quelques semaines certains *leaders* de la communauté noire, le maire Dailey est plus que suspect à la très grande majorité des Américains, qu'ils soient démocrates ou républicains.

Mais le fait nouveau qui s'est produit depuis le départ des États-Unis du président de la République me paraît consister non seulement en l'apparition de commentaires favorables, mais aussi dans le très important courrier que je reçois ici et que reçoivent nos consulats. Dans toutes ces lettres et télégrammes se trouvent exprimés des regrets et de l'indignation pour le manque de courtoisie réservé en certains endroits au président de la République. Parmi ces lettres figurent de nombreux messages venus de sénateurs et de représentants. Il s'y trouve exprimé aussi des témoignages très favorables au président Nixon pour s'être déplacé à New York et pour avoir montré quel prix il attachait au développement de l'amitié franco-américaine. Le fait que pour la première fois un président des États-Unis ait présenté à un visiteur étranger des excuses officielles n'est, en général, non seulement pas blâmé, mais approuvé. En un mot s'expriment maintenant les sentiments de la fameuse « majorité silencieuse », dont parle souvent le président Nixon ; celle-ci abhorre les manifestations violentes, l'agitation des minorités et tient dans la plus grande suspicion les métropoles turbulentes comme New York et Chicago. D'autre part, l'ampleur et le ton des manifestations pro-israéliennes a surpris et agacé. Même les grands organes de presse de la côte Est, connus pour leur sympathie pour Israël, considèrent aujourd'hui que ces démonstrations ont desservi leurs organisateurs dont on dénonce le ton passionnel : le journal du soir de Washington l'*Evening Star* a publié une page entière de lettres à l'éditeur qui toutes expriment leur sympathie au président de la République et blâment les organisations juives.

Le *Washington Post* et le *New York Post* s'alarment des répercussions que cet état d'esprit qui vient de s'exprimer peut avoir dans un avenir proche sur les décisions de l'administration ; il paraît anormal à la plupart des Américains, qu'une minorité quelle qu'elle soit attire à ce point l'attention sur elle. Par contre, les commentateurs se plaisent à souligner que l'entente a été complète entre les deux présidents et que, par conséquent, malgré un

[1] Les manifestations hostiles dont le président Pompidou a été l'objet lors de son séjour à Chicago le 28 février 1970 n'ont été possibles qu'avec la complicité du maire Daley et de la police locale qui n'ont rien fait pour s'y opposer quand ils ne les ont pas facilitées.

vieux fond de défiance, l'amitié entre les deux pays doit s'en trouver renforcée.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

104

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 7/DA/DAM. *Abidjan, 6 mars 1970.*

Visite à Abidjan de M. David Newsom,
Secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines

Le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, M. David Newsom[1], est arrivé à Abidjan le 23 février dernier pour un séjour de quarante-huit heures.

Dans ses déclarations à la presse, M. Newsom a rappelé qu'il venait d'accompagner le secrétaire d'État, M. Rogers[2], dans un voyage de dix jours en Afrique, et a exprimé les regrets de ce dernier de n'avoir pu se rendre personnellement en Côte d'Ivoire.

Faisant suite à la définition de la politique africaine du gouvernement de M. Nixon, donnée par le secrétaire d'État au cours de la réunion des ambassadeurs américains à Kinshasa, le 18 janvier écoulé, et dont les données s'insèrent dans « le message sur l'état du monde » adressé au Congrès par le Président des États-Unis[3], la visite de M. Newsom avait vraisemblablement pour objet essentiel de marquer au gouvernement de la Côte d'Ivoire l'intérêt particulier que lui porte Washington dans le cadre de sa politique dans ce continent. Cet intérêt que soulignent, en outre, l'exposition d'une pierre lunaire en février et, la venue, le 6 mars, des trois astronautes d'Appolo XII[4].

Après avoir rappelé les liens d'amitié et de coopération que son gouvernement entretient avec la Côte d'Ivoire, le secrétaire d'État adjoint a précisé

[1] M. David Newsom, secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires africaines au département d'État depuis 1969, venant de Monrovia, fait une escale de quarante-huit heures à Abidjan les 23 et 24 février. Il est reçu, au cours de son séjour, par les principaux dirigeants ivoiriens, notamment par le président Houphouët-Boigny.

[2] M. William Pierce Rogers, secrétaire d'État américain depuis 1969.

[3] Le 18 février, le président Nixon dans un message au Congrès précise la politique étrangère des États-Unis.

[4] Apollo XII est le sixième vol habité du programme Apollo et le second à atterrir sur la lune. Apollo XII est lancé le 14 novembre 1969 et revient sur terre le 24 novembre 1969. Les trois astronautes qui ont participé à ce vol sont : Charles Conrad, Richard F Gordon et Alan L. Bean. Ils reçoivent un accueil chaleureux du public ivoirien au cours de leur passage à Abidjan les 6 et 7 mars. Cette visite a été précédée par l'exposition d'une « pierre lunaire », organisée à la mairie d'Abidjan pendant trois semaines en février.

qu'il souhaitait s'informer des activités de la Banque africaine de développement (BAD)[1], marquant par là le souci constant des autorités américaines d'apporter leur soutien aux institutions orientées vers des interventions de caractère inter-régional, indépendamment des programmes d'aide bilatérale qu'elles poursuivent.

Au cours de son séjour à Abidjan, M. Newsom a rencontré successivement le ministre des Affaires étrangères[2], le Président de l'Assemblée nationale[3], le Chef de l'État, le Président du Conseil économique et social[4] et le ministre des Affaires économiques et financières[5]. Le secrétaire d'État adjoint a quitté la Côte d'Ivoire le 25 février à destination de Freetown.

Le conseiller[6] de cette ambassade qui avait connu personnellement M. Newsom a rencontré le secrétaire d'État adjoint à la demande de ce dernier. De cet entretien qui s'est déroulé avant les visites mentionnées ci-dessus, mon collaborateur a retiré les impressions suivantes :

1° M. Rogers ayant beaucoup parlé d'une nouvelle définition de la politique africaine du département d'État, M. Newsom a tenu à mettre les choses au point : ce sera plutôt, a-t-il précisé, une nouvelle manière de traiter les problèmes en les abordant d'une façon plus réaliste sans s'embarrasser de questions doctrinales. Il n'est pas question de revenir sur la position antérieure qui, dans le domaine de l'aide, accordait la priorité aux programmes régionaux plutôt qu'à l'assistance bilatérale. Mais, a précisé M. Newsom, s'il est facile de proclamer cette intention, il est beaucoup plus difficile de l'appliquer, surtout en Afrique où les considérations nationales, pour ne pas dire nationalistes, sont encore vivaces.

2° Le secrétaire d'État adjoint a cependant été frappé au cours de son séjour à Kinshasa et lors de la réunion de l'OCAM, à Yaoundé[7], du réalisme des Congolais (Congo-Kinshasa) et des autres membres de l'OCAM. Les uns et les autres n'ont pas du tout appelé ces vieux démons qui hantent trop souvent les conférences africaines et qui ont nom *apartheid*, colonies portugaises, etc. On a parlé développement, éducation, économie, en s'efforçant de voir le côté pratique des choses et non leur aspect dogmatique.

[1] La Banque africaine de développement (BAD) est une banque multinationale de développement créée le 10 septembre 1964, à Khartoum, Soudan. Elle est chargée de promouvoir le développement économique et le progrès social dans les pays africains. Son siège est à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le premier président de la BAD, depuis 1964, le Soudanais Mamoun Beheiry, ancien gouverneur de la Banque centrale du Soudan, donne sa démission le 19 janvier. L'intérim est assuré par l'un des vice-présidents, puis président, le Tunisien, Abdelwahab Labidi.

[2] Le ministre ivoirien des Affaires étrangères est M. Arsène Assouan Usher depuis le 21 janvier 1966, confirmé dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970.

[3] Le président de l'Assemblée nationale est, depuis 1960, M. Philippe Yacé.

[4] M. Mamadou Coulibaly est président du Conseil économique et social depuis le 20 novembre 1962.

[5] M. Henri Konan Bedié est ministre des Affaires économiques et financières depuis le 23 septembre 1968, confirmé dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970.

[6] M. Hubert Dubois, conseiller près l'ambassade de France en Côte d'Ivoire depuis septembre 1966, avait été auparavant deuxième conseiller à Washington (1963-1966).

[7] La conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) s'est tenue à Yaoundé du 28 au 30 janvier 1970.

Mais l'exorcisme ne va pas jusqu'à empêcher les Africains de faire référence à ces vieux chevaux de retour lorsqu'ils sont en public. À cet égard, le président Houphouët-Boigny constitue une des rares et heureuses exceptions.

3° À propos de son séjour à Accra, M. Newsom s'est montré prudent. Il dit admirer la personnalité du Dr Busia[1], mais est d'avis qu'il a beaucoup de problèmes à surmonter avant que son autorité puisse être vraiment assise. Concernant le président Houphouët-Boigny, que le secrétaire d'État ne devait voir qu'après sa rencontre avec mon conseiller, les Américains ont un profond respect pour l'homme, sa réussite, son ouverture d'esprit et mesurent parfaitement l'influence qu'il exerce dans cette partie d'Afrique ; ils en tiendront compte[2].

4° Avant Abidjan, le secrétaire d'État adjoint était passé par Lagos[3]. Il a noté que le général Gowon[4] garde un profond respect pour le président Houphouët-Boigny et il est persuadé, quant à lui, que si le général Gowon peut mener à bien sa politique, on devrait à terme assister à une réconciliation entre la Côte d'Ivoire et le Nigeria. M. Newsom le souhaite.

En bref, mon collaborateur a retiré de cet entretien l'impression que la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique ne serait pas sensiblement modifiée par les républicains, mais qu'elle se montrerait peut-être un peu plus active et qu'on y entretiendrait mieux que du temps de Monsieur Johnson[5] les amitiés que l'on y a.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, relations avec les États-Unis, 1970*)

105

NOTE

La France et le désarmement

N. *Paris, 6 mars 1970.*

La position française en matière de désarmement demeure celle qui a été définie dans notre réponse au mémorandum que le gouvernement soviétique a consacré à ce problème le 1er juillet 1968. Le ministre des Affaires

[1] Dr Kofi Abrefa Busia est le Premier ministre du Ghana depuis le 1er octobre 1969.

[2] Se reporter aux quatre notes, rassemblées sous la forme de la dépêche d'Abidjan n° 234/DAM du 20 juin 1970, non publiée, qui traitent successivement de l'évolution des rapports ivoiro-américains de 1960 à 1969 sous les têtes de chapitres suivantes : l'action de la représentation américaine en Côte d'Ivoire ; l'aide publique américaine de 1961 à 1969 ; les échanges économiques entre les États-Unis et la Côte d'Ivoire depuis 1960 (commerce et investissements).

[3] Lagos est la capitale du Nigeria.

[4] Le général Yakubu Gowon est président de la fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[5] Lyndon Baines Johnson, 36e président des États-Unis (1963-1969).

étrangères en a récemment rappelé les principes essentiels[1] à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies[2].

Le gouvernement français estime que le désarmement doit porter en priorité sur les armements nucléaires et devrait donc être négocié tout d'abord entre les puissances qui les détiennent. Il considère, d'autre part, qu'un accord portant sur un désarmement nucléaire véritable devrait être accompagné de dispositions concernant les armements conventionnels, afin d'éviter de mettre en péril la sécurité des États.

S'agissant des mesures de caractère partiel étudiées au cours de ces dernières années au titre du désarmement, en particulier à Genève[3], le gouvernement français constate qu'elles relèvent principalement du souci de maintenir l'équilibre stratégique sans poursuivre la destruction des armements nucléaires et sans écarter, par conséquent, le péril que l'existence de ceux-ci fait poser sur le monde.

Attitude française à l'égard du comité du Désarmement.

Les considérations qui précèdent sont à la base de notre attitude à l'égard du comité du Désarmement. La structure de cet organisme, dont l'URSS et les États-Unis assurent en permanence la coprésidence, le programme qu'il a suivi jusqu'ici et l'inefficacité de son action – les traités conclu depuis sa création en matière de désarmement ont été acquis par des négociations menées en dehors de lui – expliquent le maintien de la position d'abstention que le gouvernement français a adoptée à l'égard du comité depuis sa création en 1961.

Cette attitude n'implique nullement que nous soyons hostiles a priori à toutes les entreprises qui ont été ou sont actuellement engagées en matière de désarmement. Nous sommes attachés à un désarmement véritable, universel et non discriminatoire, ne mettant pas en péril notre sécurité et soumis, d'autre part, à un contrôle efficace. C'est en fonction de ces principes qu'a été déterminée notre position s'agissant des traités conclus ces dernières années et des mesures nouvelles qui sont actuellement à l'étude.

Position française à l'égard des traités récemment conclus.

En l'absence de tout désarmement véritable, nous avons tenu compte principalement en cette matière des impératifs de notre défense. Lorsque celle-ci ne risque pas d'être compromise, nous avons souscrit à des traités tels que ceux qui ont été conclus sur l'Antarctique (1959)[4] et sur l'espace

[1] En décembre 1969 lors de la XXIVe session de l'Assemblée générale des Nations unies (16 septembre-17 décembre 1969).

[2] *Note du rédacteur* : « voir en annexe le texte du paragraphe consacré au désarmement dans ce discours ainsi que celui de notre réponse au mémorandum soviétique. » Ces documents ne figurent pas en annexe.

[3] À Genève siège le comité du désarmement de l'ONU. La France n'en fait plus partie depuis 1962. Voir plus haut la note du 10 mars 1970.

[4] Au sujet du traité sur l'Antarctique, le 1er décembre 1959, voir *D.D.F.* 1959-I n°s 73, 379 et 1959-II la rubrique Antarctique.

(1967)[1], interdisant aux armements, de façon générale et contrôlée, ces domaines nouvellement ouverts à l'activité humaine.

En revanche, dans un monde où les puissances nucléaires accroissaient et perfectionnaient sans cesse leurs armements atomiques, nous ne pouvions renoncer à nous en procurer nous-mêmes, ce qui nous a amenés à refuser de signer le traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires (1963)[2].

En ce qui concerne le traité de non-prolifération[3] ouvert aux signatures le 1er juillet 1968, qui vise uniquement à cristalliser la situation actuelle, rendant ainsi définitive la discrimination de fait existant entre puissances nucléaires et non nucléaires, la France n'a pas voulu, en y adhérant, contribuer à stabiliser un état de choses qui risque d'éloigner indéfiniment le désarmement nucléaire, seule solution, à son avis, du problème posé par la menace atomique. Elle n'en demeure pas moins convaincue que la dissémination de l'arme nucléaire n'est pas souhaitable et elle ne fera rien, pour son compte, qui puisse la favoriser.

Position française sur les questions actuellement en négociation.

L'Assemblée générale des Nations unies se trouve actuellement saisie de deux problèmes principaux : la non-militarisation des fonds marins et l'interdiction des armes chimiques et biologiques.

Le gouvernement français a approuvé le principe de non-militarisation des fonds marins ; il est cependant réservé à l'égard du projet de traité portant sur l'interdiction d'implanter des armes de destruction massive (c'est-à-dire des armes nucléaires) sur le lit des mers, projet qui a été déposé à Genève le 30 octobre par les Américains et les Soviétiques. Il estime, en effet, que le texte proposé ne tient pas compte des intérêts de défense de l'État riverain sur les hauts fonds de son plateau continental. S'il limite les possibilités qui lui sont laissées de protéger ses côtes, il ne comporte aucune mesure applicable aux engins offensifs qui pourraient être déployés contre elles. Il considère, d'autre part, qu'un contrôle réduit aux moyens nationaux des parties serait insuffisant et placerait les signataires en situation d'inégalité car il ne pourrait être exercé que par des puissances disposant de moyens techniques importants.

En ce qui concerne le problème des armes chimiques et biologiques, le gouvernement français, qui a pris connaissance du rapport que le Secrétaire général des Nations unies a fait établir sur les effets de ces armes, a maintes fois affirmé son attachement au protocole de 1925[4] qui interdit

[1] Le traité sur l'utilisation de l'Espace est signé le 27 janvier 1967 ; voir *D.D.F.* 1967-I n° 52.

[2] Le traité sur l'interdiction partielle des explosions nucléaires est signé à Moscou le 4 août 1963 par l'URSS, la Grande-Bretagne et les États-Unis ; voir *D.D.F.* 1963-II la rubrique questions atomiques.

[3] Le traité de non-prolifération nucléaire, ou TNP, est signé par les États-Unis et l'URSS le 1er juillet ; voir *D.D.F.* 1967 nos 44, 62, 80, 1967-II nos 94 et 124, 1968-II n° 238.

[4] Le protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques est signé à Genève le 17 juin 1925. La France en est dépositaire.

globalement leur emploi. Il estime qu'il convient de ne porter aucune atteinte à l'autorité de cet instrument et pense en conséquence que les deux catégories d'armes dont il traite ne doivent pas être dissociées. Il souhaite par contre que le protocole soit complété, comme le propose un projet de traité déposé par les Soviétiques à New York, par l'interdiction de la fabrication et la détention des armes chimiques et biologiques, mais à la condition que celle-ci soit soumise à un contrôle efficace, problème que n'aborde pas le projet présenté par l'URSS.

Entretiens américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques entre les deux Puissances.

Ces entretiens, qui doivent reprendre à Helsinki le 16 avril, relèvent d'un esprit entièrement différent de celui qui présidait jadis à l'élaboration des plans de désarmement. Il s'agit avant tout d'une entreprise bilatérale tendant à arrêter la course aux armements nucléaires entre l'URSS et les États-Unis et à maintenir l'équilibre stratégique entre ces deux puissances.

À ce titre, d'ailleurs, l'affaire intéresse la sécurité mondiale puisque celle-ci dépend pour une large part des relations américano-soviétiques.

S'il est permis de penser que de telles conversations devraient contribuer dans une certaine mesure à la détente, il est cependant difficile d'en présumer, dès à présent, les conséquences.

(Désarmement 1966-1970 France 25.25)

106

NOTE

N. *Paris, 6 mars 1970.*

La visite de M. Lopez-Bravo[1] à Paris, du 9 au 11 février, a constitué une étape dans le développement des relations franco-espagnoles. C'était la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères espagnol depuis la guerre ; M. Lopez-Bravo a été reçu, outre ses entretiens avec M. Schumann, par le président de la République, le Premier ministre[2] et plusieurs ministres du gouvernement ; il a signé avec M. Debré[3] un protocole portant sur la fourniture de 30 *Mirage III*[4] à son pays.

[1] Gregorio López-Bravo y Castro, Ministre espagnol des Affaires étrangères depuis le 29 octobre 1969.

[2] Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[3] Michel Debré, ministre français de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

[4] Le *Mirage III* est un avion multi rôle conçu par le constructeur aéronautique français Dassault Aviation et mis en service en 1961. L'Espagne commande 24 *Mirage III* monoplaces et 6 biplaces. Destinés à la fois à la défense aérienne et à l'attaque au sol, ces avions sont livrés entre 1970 et 1972.

Nous avons, pour l'essentiel, deux motifs de resserrer notre coopération avec l'Espagne. Le nouveau ministre des Affaires étrangères espagnol entend donner plus que jamais la priorité à « l'Europe », parmi les objectifs de sa diplomatie et la France, selon ses propres termes, est pour son pays « la porte de l'Europe ». Nous estimons utile de répondre à cet appel, parce qu'une participation progressive de l'Espagne à l'organisation de l'Europe occidentale stimulera l'évolution de ce pays, contribuera à un certain équilibre entre le nord et le sud de notre continent, et apportera peut-être un appui à nos conceptions sur l'Europe et son rôle dans le monde. En second lieu nos deux pays ont des vues analogues sur le Moyen-Orient et la Méditerranée. Le tour d'horizon diplomatique auquel ont procédé les deux ministres l'a confirmé. Il est naturel que dans ces conditions la France fasse une place importante dans sa politique méditerranéenne[1] à l'Espagne. Quant à celle-ci, elle a un intérêt évident à bénéficier de notre influence dans le monde arabe et notamment au Maghreb, où elle a à résoudre le difficile problème du Rio de Oro[2]. Pour le moment, il s'agit pour les deux pays de se consulter, de conjuguer leurs efforts pour resserrer les liens entre riverains de la Méditerranée, pour conjurer le risque d'une confrontation des deux Grands et travailler à une détente. Pragmatique et soucieux probablement aussi de ne pas se créer de difficultés avec les États-Unis, M. Lopez-Bravo n'a pas repris à son compte les idées qu'avait un moment formulées M. Castiella[3], touchant un désengagement militaire des deux Grands en Méditerranée. Il a cependant évoqué la possibilité d'un regroupement des pays riverains, notamment en Méditerranée occidentale. Le Ministre a attiré son attention sur les problèmes que soulèverait une tentative de ce genre et la discussion n'a pas été poussée très loin.

Sur le plan bilatéral, l'élément le plus spectaculaire de la visite de M. Lopez-Bravo est évidemment la fourniture des 30 *Mirage* à l'Espagne. Le protocole intergouvernemental attribue à l'industrie espagnole une part importante de la valeur des contrats. Nos partenaires se sont montrés très satisfaits de cette disposition, qui nous intéresse également dans la mesure où elle est de nature à entraîner un développement ultérieur de la coopération des deux pays dans le secteur de la construction aéronautique.

La décision a également été prise de négocier un accord qui précisera notamment les modalités suivant lesquelles nos deux armées pourront resserrer leur coopération et s'octroyer des facilités diverses. Les Espagnols souhaitent que cet accord ait une portée assez générale et soit de nature politique. Nous y avons consenti.

Les deux délégations ont d'autre part procédé à un bilan de la coopération des deux pays en matière économique, scientifique, sociale et culturelle. Ces échanges de vues ont permis de dégager des perspectives intéressantes, notamment en matière scientifique et technique.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 4 juin 1970 : « *Politique méditerranéenne* ».

[2] Depuis 1965, les Nations unies exigent que l'Espagne décolonise le Sahara occidental sur lequel elle a établi son protectorat en 1884.

[3] Fernando Maria de Castiella y Maiz, ministre des Relations extérieures espagnol du 27 février 1957 au 29 octobre 1969.

Au lendemain de cette visite, les Espagnols ont affiché, et continuent à exprimer tant à M. de Boisséson[1] qu'à M. Gillet[2], la plus vive satisfaction. Cette attitude traduit sans doute un sentiment réel ; elle souligne en même temps l'importance que M. Lopez-Bravo attache, dans sa diplomatie, à la carte française. Nous ne pouvons que nous en féliciter, même si l'un des motifs du ministre espagnol est à l'évidence de renforcer sa position de négociation vis-à-vis des États-Unis.

(*Europe, Espagne, 1944-1976, nº 356*)

107

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations franco-roumaines

N[3]. *Paris, 6 mars 1970.*

Dans une situation où leur préoccupation dominante est de maintenir leur fragile indépendance face à l'Union soviétique, les Roumains attachent une importance essentielle à leurs relations avec la France. C'est que du fait de sa position sur les grandes questions du moment, du fait de ses bons rapports avec l'URSS, la France est, de tous les pays occidentaux, celui avec lequel les Roumains peuvent aller le plus loin dans le dialogue et la coopération politiques. Peut-être les Roumains ont-ils un moment tiré un sentiment de sécurité de l'intérêt qu'une superpuissance comme les États-Unis leur a manifestée, comme on l'a vu avec la visite du président Nixon à Bucarest[4]. Il reste que les Roumains, Européens, attendent de la France, dont ils ont apprécié dès l'origine la grande entreprise européenne de détente, d'entente et de coopération, une amitié moins compromettante. Pour des raisons évidentes, ils partagent notre souci de voir un certain nombre de principes régir la vie internationale : le refus des blocs, le droit pour chaque État de développer de bonnes relations avec qui lui plaît, le respect de l'indépendance d'autrui et la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Les consultations politiques dirigées du côté roumain par

[1] Robert Barbara de Labelotterie de Boisséson, ambassadeur de France à Madrid du 28 février 1964 à janvier 1970.

[2] Robert Gillet, ambassadeur de France à Madrid depuis le 29 janvier 1970.

[3] Cette note est rédigée par M. Jean-Pierre Beauchataud, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe orientale au Département depuis janvier 1968.

[4] Le président des États-Unis, Richard Nixon, effectue un séjour officiel en Roumanie du 2 au 4 août 1969. C'est le premier président des États-Unis, à ce jour, qui ait jamais rendu visite à ce pays. Cette visite a été annoncée début juillet. Ce voyage ne semble pas entraîner de tensions dans les relations roumano-soviétiques. Voir *D.D.F.* 1969-II, télégramme de Bucarest nºs 671 à 676 du 3 août 1969.

M. Macovescu, Premier vice-ministre des Affaires étrangères, qui ont eu lieu à Paris en novembre dernier[1], ont montré que sur ce point capital les préoccupations françaises et roumaines se rejoignent.

Actuellement, les Roumains préparent la visite en France de M. Ceausescu, Premier Secrétaire du Parti communiste et Président du Conseil d'État (c'est-à-dire Président de la République). Cette visite qui commencera le 15 juin et qui répond à celle que le général de Gaulle avait faite en Roumanie en mai 1968[2], n'est pas seulement considérée à Bucarest comme une nouvelle étape dans le développement des relations franco-roumaines. Les dirigeants roumains la tiennent aussi pour un élément très important de leur politique internationale.

Au renforcement des relations politiques répond le développement des relations économiques. M. Giscard d'Estaing s'est rendu à Bucarest en janvier dernier[3] pour présider la session de la commission mixte gouvernementale de coopération et y a signé le nouvel accord à long terme sur les échanges et la coopération économiques[4]. Le ministre de l'Économie et des Finances s'est notamment entretenu avec M. Ceausescu et M. Maurer, président du Conseil. Les conversations qu'a eues M. Giscard d'Estaing ont témoigné de la volonté des deux gouvernements d'accroître le volume de leur commerce et de mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération économique.

Sur le plan culturel, l'année 1969 a été marquée par l'accord sur la création d'une bibliothèque française à Bucarest et d'une bibliothèque roumaine à Paris[5]. Le 12 décembre, un programme d'échanges pour les deux prochaines années a été signé à Paris[6]. La création à Bucarest d'un centre de documentation scientifique et technique a été évoquée et a reçu un accueil favorable de la part des Roumains.

[1] M. Gheorghe Macovescu, journaliste de profession, est Premier vice-Ministre des Affaires étrangères depuis le 1er mars 1967. Il a présidé, du côté roumain, les consultations politiques franco-roumaines qui ont eu lieu à Paris les 17 et 18 novembre 1969. Les conversations politiques franco-roumaines ont principalement porté sur les problèmes de la sécurité européenne et le désarmement ainsi que sur des questions bilatérales, administratives et consulaires, culturelles, scientifiques, techniques, économiques. Les comptes rendus de ces entretiens sont classés dans le dossier d'archives *Secrétariat général, entretiens et messages, n° 39, octobre-novembre 1969* ou *Europe, Roumanie (1961-1970), 1969, n° 265*.

[2] Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, nos 295, 300.

[3] M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, s'est rendu en Roumanie du 8 au 13 janvier 1970, pour participer aux travaux de la Commission mixte gouvernementale franco-roumaine de coopération économique, scientifique et technique. Cette réunion est marquée par une volonté commune d'intensifier la coopération entre les deux pays. Se reporter au télégramme de Bucarest nos 18 à 30 du 13 janvier 1970, non publié.

[4] Un accord commercial et de coopération est signé le 9 janvier 1970, couvrant la période 1970-1974.

[5] Le 25 juin 1969 un accord est intervenu à Bucarest sur l'ouverture d'une bibliothèque française à Bucarest et d'une bibliothèque roumaine à Paris.

[6] Le texte de cet accord est classé dans le dossier d'archives *Europe, Roumanie, 1961-1970, relations culturelles avec la France, 1969-1970, n° 196*. À compléter par la dépêche n° 200/DG, Bucarest, 4 mai 1970, publiée ci-après, faisant le point des relations culturelles entre la France et la Roumanie en avril 1970.

D'autre part, l'année 1970 sera marquée par une grande exposition de Trésors de l'Art roumain qui aura lieu au Petit Palais en juin et qui sera sans doute l'occasion d'un voyage en France de M. Macovei[1], ministre de la Culture de Roumanie.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations politiques franco-roumaines, 1970, nº 266*)

108

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Entretien avec M. Mai Van Bo

N. nº 61/AS[2]. *Paris, 6 mars 1970.*

Très secret.

Le délégué général du Nord-Vietnam[3] a été reçu à sa demande à 10 h 30 le 23 février par le directeur d'Asie-Océanie auquel il souhaitait faire une communication urgente.

M. Mai Van Bo a déclaré qu'il avait reçu instruction d'informer le gouvernement français qu'une rencontre avait eu lieu dans la journée du 21 février entre MM. Le Duc Tho[4], Xuan Thuy[5] et Mai Van Bo d'une part et M. Kissinger[6] de l'autre. (Le délégué général n'a précisé ni où la rencontre s'était tenue, ni si M. Kissinger était seul ou accompagné). La rencontre avait eu lieu à la demande de M. Kissinger qui l'avait proposée en indiquant que son gouvernement était disposé à aller plus loin dans la négociation. C'est pour cette raison que Hanoï l'avait acceptée.

« Toutefois, a poursuivi M. Mai Van Bo, au cours de cet entretien nous avons constaté qu'au fond la position américaine restait toujours la même. M. Kissinger a toujours parlé du retrait mutuel des troupes. Il a parlé éga-

[1] Pompiliu Alexandru Macovei, architecte de profession, est président du comité d'État pour les Arts et la Culture depuis 1965, député à la Grande Assemblée nationale depuis 1966.

[2] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie depuis mars 1969, chef de service depuis février 1970.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[4] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[5] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[6] Henry Kissinger, conseiller à la sécurité nationale américaine depuis janvier 1969.

lement du maintien de l'équipe actuelle de Thieu[1]-Ky[2]-Khiem[3]. Par contre il n'a rien dit de la formation d'un gouvernement provisoire de coalition chargé d'organiser les élections.

Alors pourquoi cette rencontre ? Nous croyons que c'est plutôt pour un contact de sondage. M. Kissinger a parlé de la quasi-certitude du président Nixon de rester au pouvoir encore sept ans[4], et par conséquent de sa certitude à lui Kissinger d'y rester aussi. Dans ces conditions, en relation avec cette vision de M. Nixon, cette perspective de durée, cette certitude de rester au pouvoir, nous constatons que M. Kissinger n'a montré aucun empressement à régler le problème. Ainsi les États-Unis ne sont pas pressés. Mais puisqu'ils ne le sont pas, nous non plus nous ne sommes pas pressés.

À côté de cela, nous avons constaté que la vacance à la tête de la délégation américaine se poursuivait, qu'aucun chef de délégation n'avait été nommé[5]. Aussi M. Le Duc Tho et M. Xuan Thuy ont-ils dit que si un nouveau chef de délégation n'était pas nommé, ils ne pourront pas rester indéfiniment à Paris.

Enfin (soupir de M. Mai Van Bo), on s'est promis de se retrouver encore, avec M. Kissinger. À quel moment ? Cela reste à voir. On va essayer de continuer les discussions, les entretiens.

Ce que nous pensons de tout cela ? Nous estimons après cet entretien que M. Kissinger est venu pour faire un sondage, pour connaître notre attitude, notre position. Et deuxièmement, que les États-Unis ne sont pas encore disposés à régler non seulement le problème vietnamien dans son ensemble, mais aussi quelque problème que ce soit et notamment les problèmes fondamentaux, et qu'ils ne montrent aucun empressement à régler le problème. Et devant cette attitude, nous avons dit que nous ne sommes pas pressés. Si les États-Unis sont disposés à régler sérieusement la question, nous le serons aussi. Mais s'ils veulent continuer la guerre, nous suivrons les États-Unis dans cette voie.

En passant, nous avons abordé le problème lao. Nous avons dit aux Américains, et d'ailleurs ce matin nous avons vu les déclarations de M. Laird[6] qui justifient ce que nous avons dit, que les États-Unis ont pratiquement ouvert un second front au Laos. M. Laird a dit deux choses, d'abord que les engagements pris par les États-Unis au Laos sont liés au problème vietnamien, ensuite que les bombardements américains au Laos

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Général Tran Thien Khiem, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 1er septembre 1969.

[4] Richard Milhous Nixon, a été élu président des États-Unis le 5 novembre 1968 pour un mandat de quatre ans qui a débuté le 20 janvier 1969. Il sera candidat à un nouveau mandat le 7 novembre 1972.

[5] Henry Cabot Lodge, chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969, n'est remplacé à ce poste par David Kirkpatrick Este Bruce que le 1er juillet 1970.

[6] Melvin Robert Laird, secrétaire d'État américain à la Défense depuis le 22 janvier 1969.

font partie de la guerre du Vietnam. Les États-Unis ont donc ouvert un second front et en l'ouvrant, ils ont subi les premiers échecs et s'ils continuent à intervenir au Laos, ils vont au devant de nouveaux échecs. M. Kissinger n'a rien dit. Il a plutôt éludé la question.

Voilà ce que j'avais à vous dire », a conclu M. Mai Van Bo.

M. Froment-Meurice a remercié son interlocuteur de cette communication et indiqué qu'il la transmettrait aussitôt au Ministre de sorte que celui-ci pourrait en avoir connaissance avant son départ pour les Etats-Unis[1]. Il s'est déclaré convaincu que M. le Président de la République et le Ministre apprécieraient sans aucun doute vivement d'avoir été tenus informés par le gouvernement de Hanoï de cette rencontre dont l'importance était évidente. Il a promis également que le secret le plus absolu serait conservé. M. Bo a relevé ce point en indiquant qu'en effet ceci était très important. Il avait été convenu avec M. Kissinger de conserver le plus grand secret, mais les Vietnamiens avaient fait observer que si celui-ci n'avait pas été respecté lors des précédents contacts secrets, la faute était venue du côté américain. M. Kissinger en était convenu.

M. Froment-Meurice a observé que s'il avait bien compris ce qui lui avait été dit, l'initiative était venue de M. Kissinger et que la rencontre avait été acceptée par les Nord-Vietnamiens parce que celui-ci avait fait savoir qu'il avait quelque chose de nouveau à dire. Or M. Mai Van Bo avait dit que ses collègues et lui n'avaient rien trouvé de nouveau. Était-ce bien ainsi ? M. Bo a confirmé. La seule chose nouvelle, a-t-il ajouté, c'est que l'on est convenu de se revoir[2]. M. Froment-Meurice ayant demandé quand M. Bo pensait que le prochain contact aurait lieu, celui-ci a répondu que M. Kissinger s'était dit très occupé, mais que l'on pouvait envisager un délai de trois à quatre semaines.

M. Froment-Meurice a demandé si l'on avait parlé de vietnamisation. M. Bo a répondu par l'affirmative. M. Kissinger en avait fait un vif éloge et s'était dit convaincu que c'était la réussite de la vietnamisation qui obligerait Hanoï à négocier. « Nous lui avons dit que le succès de la vietnamisation était une pure illusion ».

L'entretien s'est achevé vers 11 h 15. Le directeur d'Asie en a informé personnellement le Ministre quelques minutes plus tard.

(Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, n° 212)

[1] Maurice Schumann accompagne le président Pompidou lors de sa visite officielle aux États-Unis du 23 au 28 février 1970.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 23 mars 1970 du directeur des Affaires politiques.

109

NOTE
DE LA DIRECTION DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Accord culturel et programme d'échanges culturels franco-bulgares

N. nº 772bis/DC/EC1. *Paris, 8 mars 1970.*

– Accord culturel signé à Paris le 15 octobre 1966[1].

– Programme d'échanges culturels et universitaires pour les années 1969-1970 signé le 4 octobre 1968 à Paris[2].

I- *Position de la langue française.*

La situation de l'enseignement du français reste relativement favorable en Bulgarie ; notre langue demeure au second rang derrière le russe, malgré une progression de l'anglais et de l'allemand au cours des dernières années.

Les autorités bulgares semblent désireuses d'étendre l'enseignement en français des disciplines scientifiques (sciences physiques et sciences naturelles) dans les trois lycées bulgares de langue française[3].

Néanmoins, en raison, semble-t-il, d'un certain durcissement idéologique survenu à l'issue des événements de l'été 1968 en Tchécoslovaquie[4], les autorités bulgares ont refusé de reconduire dans le programme en vigueur la disposition qui prévoyait la présence à Sofia d'un « moniteur pédagogique » chargé de conseiller les professeurs bulgares de français.

II- *Problème du fonds français de la bibliothèque de l'université de Sofia*[5].

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autre démocraties populaires, les autorités bulgares se sont refusées jusqu'ici à envisager la

[1] Les deux accords, culturel et de coopération scientifique et technique entre la France et la Bulgarie, sont signés à Paris le 15 octobre 1966 et publiés au *Journal officiel de la République française* du 2 avril 1967.

[2] La commission culturelle instituée par cet accord se réunit tous les deux ans pour établir les programmes détaillés des échanges. Le programme signé à Paris le 4 octobre 1968 est valable jusqu'à la date du 31 décembre 1970.

[3] Deux lycées de langue française fonctionnent depuis longtemps à Sofia et à Varna, le troisième lycée de langue française est ouvert à Stara Zagora. Ces lycées sont fréquentés en grande majorité par des filles, les garçons qui se destinent surtout à la technique et au commerce préfèrent l'anglais et l'allemand.

[4] Allusion à l'entrée des troupes du pacte de Varsovie, dont les Bulgares, en Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968, mettant fin au « printemps de Prague ».

[5] L'université Saint Clément d'Ohrid de Sofia est le plus ancien établissement d'enseignement supérieur de Bulgarie. Elle est fondée le 1er octobre 1888 par décision de l'Assemblée nationale de Bulgarie.

création d'un Centre culturel français dans leur pays. Il existe, toutefois, à l'Université de Sofia, un fonds de livres français (1 600 volumes) qui est régulièrement approvisionné par nos services culturels. Au cours des négociations qui ont précédé la conclusion du Programme d'échanges culturels en vigueur, les Bulgares ont soulevé la question de nos relations avec cette bibliothèque et ont demandé que l'alimentation en livres du fonds français se fasse désormais par leur intermédiaire. La partie française ayant refusé d'entériner cette modification, la question a été renvoyée à des conversations ultérieures par la voie diplomatique. Aucune nouvelle démarche dans ce sens n'a été faite jusqu'à présent par les autorités bulgares, mais l'hypothèse d'un retour à la charge n'est pas exclue.

III- *Échanges culturels*.

De façon générale, nos échanges culturels se déroulent normalement dans le cadre du Programme d'échanges. Il convient de noter, cependant, que si certains secteurs, comme par exemple les échanges de boursiers dans le domaine des lettres, témoignent d'une activité satisfaisante, d'autres souffrent d'une certaine atonie, due au durcissement idéologique. C'est ainsi que notre conseiller culturel à Sofia[1], qui a proposé récemment à ses interlocuteurs le principe de missions de conférences de professeurs de français de littérature, n'a obtenu qu'un accord réservé, précisant que les sujets de conférences proposés devraient porter de préférence sur des questions de forme et de composition plus que d'interprétation.

(*Europe, Bulgarie, culture et relations culturelles avec la France, 1970, n° 146*)

110

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 510 à 521. *Bruxelles-Delfra, 9 mars 1970.*

(*Reçu* : le 10, 10 h. 48).

Développement interne de la Communauté

Après avoir examiné sous ce point de l'ordre du jour la question de l'union économique et monétaire (mon télégramme n°s 502-506)[2], le Conseil a

[1] M. Beaulieu.

[2] Télégrammes de Bruxelles-Delfra n°s 502 à 506 du 9 mars 1970, non reproduit. Il rapporte que durant sa session du 6 mars, le Conseil des ministres des Communautés européennes « a pris une décision invitant les présidents des cinq comités compétents en matière économique et financière, un représentant du gouvernement luxembourgeois et un représentant de la Commission, à

entendu une déclaration de M. Maurice Schumann au sujet du renforcement du Marché commun.

M. Schumann a rappelé qu'il s'agissait d'un domaine dont les chefs d'État et de gouvernement avaient souligné, à La Haye[1], toute l'importance et à l'égard duquel il convenait d'agir rapidement en raison du calendrier prévu pour l'ouverture des négociations d'adhésion[2] et de la nécessité de définir les actions de développement que devront accepter les pays candidats.

Le Ministre a ensuite présenté deux sortes d'observations, les unes relatives à la procédure, les autres concernant le fond.

Sur le premier point, il a déclaré que le Conseil devait s'attacher à définir d'ici au 8 juin, et par analogie avec ce qui venait d'être convenu pour l'union économique et monétaire, certains choix fondamentaux. Il a précisé qu'il ne s'agissait pas, comme semblait le suggérer la note de la présidence belge[3], de transmettre aux pays candidats un document destiné à les « informer » des options prises par les Six. Selon les termes du paragraphe 13 du communiqué de La Haye, il convenait de demander aux États candidats d'accepter ces options au même titre que les traités et les décisions intervenues depuis leur entrée en vigueur.

Passant aux questions de fond, le Ministre, en se référant à ce qu'avait déjà indiqué le président de la République à La Haye, a mentionné les actions que nous souhaitons voir entreprendre.

En ce qui concerne l'union économique et monétaire, il a souligné que le réalisme devrait nous inciter à respecter trois principes : le franchissement des étapes du processus d'unification monétaire impliquait des progrès concomitants dans l'harmonisation des politiques économiques nationales. Il fallait également tenir compte de l'interdépendance entre les divers aspects de l'union monétaire (mise en commun des réserves de change, réduction des marges de fluctuations des monnaies, libéralisation des mouvements de capitaux). Enfin, avec le resserrement des liens monétaires, devrait s'affirmer l'identité propre de la Communauté dans le système monétaire international.

Le Ministre a abordé ensuite la question des actions à entreprendre pour le développement industriel, celle-ci pouvant être regroupée en deux catégories d'actions, les unes destinées à assurer l'essor des secteurs de pointes, les autres propres à « l'environnement » du développement industriel. Dans la première catégorie, devraient figurer la solution à apporter aux problèmes de l'approvisionnement de l'Europe en uranium enrichi et en ce qui

se réunir "pour faire un rapport comportant une analyse des différentes suggestions et permettant de dégager les options fondamentales d'une réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté". »

[1] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun.

[2] Les négociations sur l'adhésion à la Communauté économique européenne du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, du Danemark et de la Norvège s'ouvrent le 30 juin 1970.

[3] La Belgique assure la présidence du Conseil des ministres des Communautés européennes durant le premier semestre 1969.

concerne la technologie nucléaire avancée, la réalisation sous la forme, par exemple, d'entreprises communes d'Euratom, de grands prototypes de réacteurs avancés, notamment dans la filière des surgénérateurs. Une attention particulière devrait être également accordée aux mesures destinées à promouvoir une industrie européenne de l'informatique (projet de grande calculatrice).

Quant à la création d'un milieu favorable au développement industriel, elle supposait que soient menées à bonne fin les actions intéressant l'harmonisation fiscale des sociétés, la définition d'une société commerciale européenne et celle du brevet communautaire. Il conviendrait de favoriser, en outre, par une meilleure utilisation de la banque européenne d'investissement[1], le regroupement et la spécialisation des entreprises. À cet égard, la mise en œuvre d'une politique concertée des commandes publiques devrait également jouer un rôle important. La concertation s'imposerait également en ce qui concerne les investissements. Il s'agirait de contribuer au développement d'une politique active d'investissements dans les pays tiers, en vue notamment d'assurer la sécurité des approvisionnements en matières premières de la Communauté. De ce point de vue, la banque européenne pourrait jouer un rôle utile en gérant un système de garantie des investissements dans les pays en voie de développement, ce qui permettrait à ceux-ci d'obtenir des concours financiers plus importants de la Communauté. La concertation en matière d'investissements devrait également s'étendre à ceux des pays tiers dans les États membres, une attitude commune devant être définie à l'égard de l'extérieur, au moins dans les cas les plus importants.

Enfin, le Ministre a évoqué la question du renforcement de la Communauté dans le secteur social, en soulignant le fait que l'action du fonds social devrait être rendue plus efficace en lui permettant de venir se joindre de manière plus rapide et plus directe aux opérations engagées par les gouvernements. Ces interventions, qui devraient concerner les travailleurs eux-mêmes en facilitant leur adaptation, leur qualification et leur mobilité géographique, devraient s'exercer dans le cas de déséquilibre grave affectant des secteurs faisant l'objet d'actions communautaires.

Le Ministre a conclu en indiquant qu'il se proposait de revenir sur l'ensemble de ces questions lors de la prochaine session du Conseil.

Ses collègues ont manifesté leur intérêt à l'égard de cette déclaration et il a été suggéré que celle-ci fasse l'objet d'un document qui pourrait être examiné dans les capitales.

M. Luns[2] a cependant rappelé qu'il n'avait pas été question, à La Haye, de fixer une limite de temps pour convenir de certaines actions en matière de développement et que, du point de vue néerlandais, on ne souhaitait pas s'engager à élaborer un document à ce sujet pour une date déterminée.

[1] Créée en 1958 par le Traité de Rome du 25 mars 1957, la banque européenne d'investissement (BEI) est l'instance financière de la Communauté économique européenne.

[2] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

M. Rey[1] a déclaré qu'il lui semblait difficile de communiquer une liste des options prises par la Communauté dans le domaine du renforcement interne sans avoir entendu, au préalable, les États candidats.

M. Scheel[2] s'est demandé si, en s'enfermant dans le délai du 1er juillet, on ne courrait pas le risque de ne plus pouvoir présenter aux pays candidats, d'autres options qui seraient ultérieurement décidées par les Six.

Sur ce point, M. Maurice Schumann a marqué qu'il n'était évidemment pas question d'arrêter l'étude du développement de la Communauté avec l'ouverture des négociations et que le document qui serait transmis aux États candidats pourrait être suivi d'autres documents concernant le même sujet.

C'est ce point de vue que M. Harmel[3] a repris au titre de la présidence, en déclarant dans son résumé des débats, que le Conseil attendait le rapport que la Commission devait remettre pour le mois d'avril au sujet du renforcement interne de la Communauté et que, pour le 8 juin, il devrait convenir d'un premier bilan des choix arrêtés par la Communauté et qui seraient transmis aux pays candidats.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

111

M. Dufour, Ambassadeur de France à Nouakchott,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D.A. nº 7/DA/DAM. *Nouakchott, 9 mars 1970.*

Entretien avec le Ministre des Affaires étrangères à son retour d'Addis-Abeba

Selon M. Hamdi Ould Mouknas[4], qui m'a reçu aujourd'hui, la réunion du Conseil des ministres de l'OUA se serait déroulée de façon satisfaisante et les questions budgétaires inscrites à l'ordre du jour y auraient été examinées « avec un sérieux et un souci de pondération dont les sessions antérieures n'avaient pas toujours donné l'exemple ». Le Secrétariat exécutif[5] se serait spécialement appliqué à donner confiance dans sa gestion à venir. Les États représentés n'étaient d'ailleurs pas d'humeur à accepter des dépenses somptuaires et M. Diallo Telli en avait été dûment averti.

[1] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

[2] Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 21 octobre 1969.

[3] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[4] Hamdi Ould Mouknas, ministre mauritanien des Affaires étrangères depuis le 20 mai 1968.

[5] Le secrétaire exécutif de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine), est M. Diallo Telli depuis 1964, il fut le premier à officier à ce poste.

C'était à peu de choses près tout ce qui semblait à mon interlocuteur digne d'être rapporté. Il parut surpris quand je fis allusion aux indications données par les agences de presse sur le rôle joué par la Mauritanie à propos de deux questions sans doute mineures : le rejet d'une motion sur la condamnation des détournements d'avions et la recommandation visant à donner l'Organisation de Libération Palestinienne[1] en exemple aux mouvements africains de libération.

Le Ministre n'avait pas pris connaissance des rapports d'agence à ce sujet et me précisa que dans les deux cas il s'agissait de problèmes secondaires.

La suggestion éthiopienne de condamner les détournements et les sabotages d'aéronefs commerciaux n'intéressait qu'indirectement l'Afrique. Il convenait de laisser l'OACI[2] et l'ONU traiter l'affaire sur le plan mondial. En s'opposant à la motion, M. Hamdi Ould Mouknas estimait avoir été fidèle à la politique mauritanienne soucieuse d'éviter qu'on mêle les instances proprement africaines à des débats qui ne touchent que « marginalement » le continent.

Quant à l'affaire de l'OLP, les agences avaient, selon le Ministre, donné une importance disproportionnée à une simple suggestion avancée par lui en Comité des ministres, après qu'il se soit assuré de l'approbation de plusieurs de ses collègues d'Afrique francophone, notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Le spectacle renouvelé des dissensions entre mouvements de libération, tant en Rhodésie qu'en Angola, avait quelque chose d'humiliant pour l'Afrique et M. Hamdi Ould Mouknas avait tout naturellement songé à faire figurer au rapport politique « l'exemple tactique » donné par M. Arafat[3] « rassembleur » de résistants jusque là antagonistes ou dispersés. C'était en effet, aux dires du Ministre, la règle du gouvernement mauritanien de ne soutenir des mouvements de libération que s'ils sont vraiment représentatifs, si les populations intéressées font la preuve qu'elles réclament effectivement « l'indépendance » et si elles acceptent dans l'unité les sacrifices et les luttes indispensables. *El Fatah* a donné cette preuve. Ni les Seychelles ni les Canaries ne l'ont administrée jusqu'à présent. Quant aux Comores et à Djibouti, leurs institutions actuelles leur donnent le moyen de s'exprimer.

(*Dam, généralités 1959-1979 Oua 1970, nº 372*)

[1] OLP (Organisation de Libération de la Palestine), est une organisation palestinienne politique et paramilitaire, créée en mai 1964. L'OLP est composée de plusieurs organisations palestiniennes, dont le Fatah, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP).

[2] OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), créée en avril 1947, est une organisation internationale qui dépend des Nations unies. Son rôle est de participer à l'élaboration des normes qui permettent la standardisation du transport aéronautique international.

[3] Yasser Arafat, dirigeant du *Fatah* (Mouvement national palestinien de libération) depuis sa création en 1958.

112

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES
SERVICE DES PACTES ET DU DÉSARMEMENT

Position française à l'égard du comité du Désarmement

N. *Paris, 10 mars 1970.*

Le représentant de l'Italie[1] au comité du Désarmement de Genève a lancé, le 26 février, sur instructions de son gouvernement, un appel à la France pour qu'elle reprenne « la place qui est la sienne dans cette conférence à côté des pays membres ».

Après avoir rappelé que « la France n'avait jamais été avare de son concours toutes les fois qu'il s'agissait d'œuvrer en faveur de la paix », M. Carraciolo a affirmé que « la manière la plus efficace de remédier aux insuffisances (du comité) était justement de participer, au sein même de la conférence, à ses travaux ».

Quelques jours plus tard, le représentant de l'Argentine[2] a formulé un appel identique qu'il a confirmé en rendant visite à notre représentant permanent à Genève[3].

Ces initiatives appellent de la part du service des Pactes et du Désarmement les observations suivantes :

I.- Il est certain qu'après huit années, le comité de Genève[4] a prouvé, sinon son efficacité, du moins sa longévité. Ses coprésidents américain[5] et soviétique[6] pour lesquels il est un instrument commode, s'entendent en tout cas à prolonger sa carrière et c'est dans cet esprit que, pour faire taire les critiques dont il était l'objet, ils ont élargi l'an dernier sa composition pour y inclure huit nouveaux membres.

Depuis quelques années, l'Assemblée générale des Nations unies lui confie d'ailleurs systématiquement l'étude des problèmes de désarmement dont elle a débattu, tandis que la commission du Désarmement des Nations

[1] M. Carraciolo est le représentant de l'Italie au comité du Désarmement de Genève.

[2] M. Ortiz de Rozas est le représentant de l'Argentine au comité du Désarmement de Genève.

[3] Le représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies (Seule représentation française permanente à Genève en 1970) est depuis 1963 M. Bernard Guillier de Chalvron, ministre plénipotentiaire hors classe ; il est, en 1967, renouvelé dans ses fonctions avec le rang d'ambassadeur.

[4] Le comité du Désarmement à Genève est créé en 1961. Il n'est pas une commission des Nations unies ; cependant l'Assemblée générale des Nations unies en a approuvé la création et la composition et assume son support logistique ; il fait rapport à l'Assemblée générale. À compter du 14 mars 1962, la France ne siège plus à ce comité – voir *D.D.F.* 1962-I n° 16.

[5] Le coprésident américain du comité du Désarmement de Genève est M. Forster.

[6] Le coprésident soviétique du comité du Désarmement de Genève est M. Roshtine.

unies[1], qui comprend la totalité des États membres, est pratiquement tombée en désuétude.

D'autre part, l'abstention de la France à l'égard des travaux de Genève est souvent mal comprise. Elle est fréquemment attribuée, en particulier, au désir que nous aurions de poursuivre en tout état de cause le développement de nos forces nucléaires et est parfois interprétée comme un refus du principe même du désarmement.

II.- L'occupation de son siège par la France serait-elle cependant justifiée ?

On notera que, depuis sa création, aucun des traités intervenus au titre du désarmement n'a été l'œuvre du comité. Celui de Moscou, sur l'interdiction partielle des explosions nucléaires (1963)[2] a résulté, en effet, d'une entente directe entre les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne ; le traité sur l'utilisation de l'espace (1967)[3] a été mis au point par un comité « ad hoc » des Nations unies. Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968)[4] a procédé pour l'essentiel d'une entente bilatérale entre les États-Unis et l'URSS.

Il est douteux qu'une participation française puisse donner plus d'efficacité aux travaux du comité. Nos thèses sur le désarmement ont peu de chance, en effet, de trouver audience à Genève, même auprès de ceux qui prétendent souhaiter notre venue. Notre idée de base, qui vise l'entreprise d'un désarmement nucléaire véritable par une concertation des puissances qui détiennent l'arme atomique, n'est guère du goût des États non nucléaires eux-mêmes qui estiment avoir droit à participer à un tel débat.

Parmi les études qui figurent à l'ordre du jour du comité du Désarmement, il en est peu auxquelles nous pourrions prendre effectivement part :

– les mêmes raisons qui nous ont empêchés de signer le traité de Moscou nous interdiraient de discuter de son extension au domaine souterrain. Nous ne pourrions davantage, toujours pour ces raisons, participer aux discussions sur l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires ou sur le gel des armements nucléaires ;

– le projet de traité sur la non-militarisation des fonds marins[5], quels que soient les amendements qu'il pourrait recevoir, demeurera également

[1] La commission du Désarmement des Nations unies est créée en 1952 ; elle dépend de l'Assemblée générale des Nations unies. Tous les représentants à l'Assemblée générale en font partie.

[2] Le traité sur l'interdiction partielle des explosions nucléaires est signé à Moscou le 5 août 1963 par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS. La France ne signe pas. Voir *D.D.F.* 1963-II la rubrique : questions atomiques.

[3] Le traité sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique est signé le 27 janvier 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I n° 52.

[4] Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou TNP est signé le 1er juillet 1968 par les États-Unis et par l'URSS. Voir *D.D.F.* 1967-I nos 44, 62, 80 ; 1967-II nos 79, 94, 123 et 124 ; 1968-II n° 238.

[5] La résolution de l'Assemblée générale des Nations unies n° 2602 (XXIV) F demande au comité du Désarmement de poursuivre ses travaux sur un projet de traité interdisant l'emploi des armes nucléaires dans les fonds marins – un projet révisé est déposé le 30 octobre 1969. Pour la France, le problème n'admet de solution que dans le cadre d'une mesure générale de désarmement.

inconciliable avec les positions que nous avons été amenés à soutenir en la matière ;

– quant au débat sur les armes B. et C.[1], il s'annonce comme devant surtout donner lieu à une polémique entre l'Est et l'Ouest au cours de laquelle s'affronteront des thèses diamétralement opposées ;

– enfin, les questions nouvelles concernant la guerre radiologique et l'utilisation militaire du laser[2] ne peuvent donner lieu à ce stade qu'à des discussions exploratoires auxquelles d'ailleurs l'URSS et les États-Unis semblent peu disposés à se prêter.

Compte tenu des divers aspects du problème, deux attitudes sont dès lors concevables en ce qui nous concerne :

1. Conclure que, si les circonstances ont évolué, elles ne semblent pas plus favorables aujourd'hui qu'en 1962 et persévérer dans notre attitude d'abstention.

2. Considérer au contraire que notre participation au comité du Désarmement pourrait contribuer à redresser son orientation actuelle, tout en servant notre position auprès des États non nucléaires.

Cette dernière solution serait-elle envisagée, il conviendrait toutefois que notre geste n'apparût pas comme une venue à Canossa. Il faudrait donc :

a) – soit des circonstances nouvelles, telles qu'une démarche pressante effectuée auprès du gouvernement français par une large majorité des membres du comité, ou une modification du programme de cet organisme qui ferait passer au premier plan les travaux sur le désarmement général et complet, ou tout autre développement qui donnerait une raison d'être à un changement de notre attitude ;

b) – soit une initiative de notre part telle que la mise au point d'un programme d'action dans le sens d'un désarmement véritable qui, s'il rencontrait un écho favorable, pourrait ouvrir la voie à notre venue à Genève. Une semblable éventualité pourrait être étudiée, par exemple, dans la perspective de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations unies.

(Désarmement 1966-1970 France 25.25)

En outre la France ne saurait adhérer à un accord qui limiterait ses moyens de défense sur les hauts fonds de son plateau continental.

[1] Au sujet de l'emploi des armes B et C, les pays socialistes préconisent l'interprétation rigoureuse du protocole de 1925. La tendance anglo-saxonne dissocie les armes biologiques des armes chimiques et de ce fait ouvre la voie à une remise en question du protocole de 1925. Voir les notes des 6 mars et 22 mai 1970, non publiées (Désarmement radiologique, biologique).

[2] Par la résolution 2602 (XXIV) C, l'Assemblée générale des Nations unies, au cours de la 24e session en 1969, a confié au comité du Désarmement le soin d'examiner les méthodes efficaces pour lutter contre l'usage, à des fins militaires, de moyens radiologiques. Par la résolution 2602 (XXIV) D, l'Assemblée générale charge le même comité d'examiner les incidences des applications militaires éventuelles du laser.

113

Compte rendu

De l'entretien de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances,
et M. Delfim Netto, ministre des Finances du gouvernement brésilien

C.R. *Paris, 10 mars 1970.*

Après les compliments d'usage, le ministre brésilien des Finances a exprimé le souhait d'aborder 4 questions :

1.- *Invitation de M. Giscard d'Estaing au Brésil.*

Le gouvernement brésilien serait heureux de recevoir le ministre de l'Économie et des Finances, au Brésil, à toute date au choix de M. Giscard d'Estaing par exemple, lorsqu'il se rendra en Amérique latine pour l'Exposition industrielle de Buenos-Aires, à l'automne 1970.

Le Ministre a remercié son interlocuteur. Il a accepté en principe cette invitation, laissant le soin de fixer définitivement la date par l'échange de précisions qui interviendraient par la voie diplomatique ordinaire.

2.- *Achat éventuel de Mirage*[1].

M. Delfim Netto serait heureux d'entendre de la bouche du Ministre confirmation du schéma de financement, concernant l'achat par l'Armée de l'air brésilienne de 16 *Mirage*. Le schéma auquel se réfère le ministre brésilien des Finances, est celui qui a été présenté il y a une dizaine de jours, et confirmé par les conversations techniques de ce jour.

M. Giscard d'Estaing confirme l'accord du gouvernement sur le schéma de financement présenté, et interroge son collègue sur la procédure qui est maintenant envisagée.

À ce sujet, M. Delfim Netto souhaite l'envoi, aussi rapidement que possible, au Brésil, d'une mission mixte (représentants du gouvernement et de l'industrie privée) pour mettre au point les détails techniques de l'accord intergouvernemental et du contrat commercial. Il ne prévoit pas de difficultés importantes sur ce plan. Il pense que la décision définitive pourra être prise à brève échéance.

3.- *Mesures de libéralisation du commerce entre les deux pays.*

Le ministre brésilien des Finances estime que le commerce franco-brésilien, et notamment les exportations brésiliennes vers la France, ne sont pas au niveau qu'elles devraient atteindre.

Il souhaite que cela soit rapidement examiné ainsi que les mesures de libéralisation qu'il convient d'adopter ici. La partie française désire elle aussi l'accroissement du volume de ce commerce.

[1] Achat éventuel de *Mirage*, voir télégramme nº 280 du 13 mai 1970 publié ci-après.

Le ministre partage le point de vue de M. Delfim Netto. Il a reçu de ses services, diverses indications concernant les droits de douane auxquels sont soumises les marchandises françaises à l'entrée du Brésil. Il souhaite une libéralisation de façon à ce que la France puisse accroître son commerce et d'une façon générale, il est tout à fait favorable à ce que la France participe à l'équipement et à l'effort de développement du Brésil.

Le ministre brésilien des Finances évoque les obstacles à l'importation en France des produits brésiliens.

Il est entendu que les deux ministres étant favorables à la libéralisation, une commission mixte franco-brésilienne se réunira à Rio à l'initiative du gouvernement brésilien et ceci à brève échéance, afin d'examiner l'ensemble des demandes et suggestions des deux parties.

Seuls ont été évoqués, les cœurs de palmiers et la viande, du côté brésilien (y compris la viande de mouton) ; vins, liqueurs et champagne, du côté français – sous réserve, bien entendu, d'un examen plus complet.

4.- *Convention de la double imposition*[1].

Le ministre brésilien évoque la question de la convention de double imposition, dont il sait qu'un accord est envisagé déjà depuis plusieurs mois. Le ministre des Finances français souhaite aussi que l'on aboutisse rapidement. À ce sujet, il pense qu'il serait opportun, à cette même occasion, d'améliorer la procédure d'enregistrement au Brésil des capitaux français investis avant l'institution des lois sur le contrôle des changes.

M. Delfim Netto fait état de dispositions favorables sur ces deux points.

5.- *Banque hypothécaire Minas Gerais*[2].

Le Ministre exprime le souhait que la procédure destinée à mettre un terme au contentieux qui existe à la suite de la nationalisation de la banque hypothécaire de Minas Gerais, soit menée rapidement à un terme satisfaisant.

Le ministre brésilien des Finances prend note de ce désir, tout en remarquant que l'affaire est actuellement engagée dans la procédure judiciaire et qu'il est difficile, par conséquent, d'intervenir immédiatement.

6.- *Exposition française à Sao Paulo.*

M. Giscard d'Estaing désire que l'Exposition française industrielle de Sao Paulo revête une importance réelle et un certain éclat. Les échanges de vue qu'il a, à ce sujet, avec M. Delfim Netto, confirment l'intérêt qu'il y a à retenir dès maintenant la date, de préférence au mois d'avril 1971, et à

[1] Convention de la double imposition. (La France et le Brésil ont signé, le 10 septembre 1971, une Convention en matière de fiscalité publiée au *Journal Officiel* du 28 novembre 1972, cette convention tend à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus). Voir dossier d'archives : *relations économiques avec la France, dossier Amérique 1964-1970, Brésil nº 141.*

[2] Cette banque a été fondée en 1910 à la demande du gouverneur d'État de Minas Gerais par la banque française Bauer et Marchal.

défaut au mois de septembre 1971, de manière à ce que le maximum de publicité et de préparation puisse être donné à cette manifestation.

(Direction Amérique 1964-1970, Brésil 1970, n° 117)

114

M. BERARD, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 479. *New-York, 11 mars 1970.*

(*Reçu* : le 12, 04 h. 44).

Rhodésie

Texte de l'intervention de M. Armand Bérard[1], ambassadeur, représentant permanent de la France devant le Conseil de sécurité, le 11 mars 1970.

Citation :

La décision qui a provoqué la réunion du Conseil de sécurité[2] constitue la dernière phase d'un processus entamé depuis de longues années, peut-être dès la consultation électorale de 1962[3], en tout cas depuis la déclaration unilatérale du 11 novembre 1965.

Préparée par un référendum[4] dont les vices ont été dénoncés ici même il y a moins de huit mois, elle consacre la rébellion de colons contre l'autorité du Royaume-Uni, puissance administrante.

La constitution qu'elle prétend mettre en vigueur organise en outre, un régime de discrimination raciale que ses auteurs ont, de leur propre aveu, l'ambition d'instaurer durablement en Rhodésie.

Comme pour ne laisser aucun doute sur la philosophie qui les inspire, les dirigeants rebelles n'ont d'ailleurs pas hésité à assortir leur proclamation de propos publics choquants et inacceptables à l'égard de la majorité de la population rhodésienne.

Quelques mois plus tôt, ils avaient dans des conditions également inadmissibles, partagé les terres arables du pays en deux parties égales : la

[1] M. Armand Bérard, ambassadeur de France, est le représentant permanent de la France au Conseil de sécurité depuis le 4 juillet 1967.

[2] Le 2 mars 1970, le gouvernement de la République de la Rhodésie du Sud proclame la République de Rhodésie. Dès le lendemain la délégation britannique au Conseil de sécurité demande la réunion du Conseil.

[3] La consultation électorale de 1962 amène au pouvoir des Européens les plus intransigeants groupés dans le « *Rhodesian Front* » (voir note n° 32/AL du 14 octobre 1968 – RH.5.5, non publiée).

[4] Au sujet de la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du Sud, voir *D.D.F.* 1965-II, n° 259.

première réservée à quelques dizaines de milliers de colons, la seconde attribuée à plus de quatre millions d'autochtones.

En saisissant le Conseil de sécurité dès le lendemain de la proclamation de la prétendue république[1] et en déposant immédiatement un projet de résolution, la Grande-Bretagne a marqué sa volonté d'exercer ses responsabilités et d'obtenir le concours international à l'égard d'une situation dont chacun mesure les conséquences. Ce projet est pour nous acceptable.

En demandant à leur tour la convocation du Conseil, 38 pays africains ont rappelé de leur côté que certes la proclamation du 2 mars représentait un défi à l'autorité de l'organisation tout entière mais et en outre que les Africains se sentaient directement atteints dans leur dignité, par les actes accomplis au cours des quatre dernières années à Salisbury[2].

Bien qu'elle doute que les sanctions puissent porter remède à la situation, la France applique les mesures décidées par le Conseil et, jusqu'à leur récente interruption, à participer activement aux travaux du comité des sanctions. Aujourd'hui même j'ai été autorisé par mon gouvernement à porter à la connaissance du Conseil de sécurité sa décision de fermer le consulat général de France à Salisbury[3] qui n'avait d'ailleurs plus de titulaire depuis plusieurs années.

Ma délégation s'associera à tous les efforts qui seront poursuivis ici pour condamner la proclamation d'une prétendue république en Rhodésie, empêcher toute reconnaissance de cette dernière, contribuer au rétablissement de l'autorité légale dans la colonie rebelle en tenant compte de l'indignation que suscite le comportement des dirigeants de Salisbury.

Il est bien évident, cependant, que ma délégation ne pourrait donner son appui à un texte qui manquerait ce but et compromettrait l'utilité de nos discussions.

C'est dans cet esprit qu'elle prendra position sur les projets de résolution qui nous seront présentés.

Fin de citation.

(Afrique – Levant – Afrique – Rhodésie 1966-1970. Situation intérieure RH.5.1)

[1] Le référendum a lieu le 20 juin 1969.

[2] Après l'approbation de la nouvelle constitution par le référendum du 20 juin 1969, un certain nombre d'actes sont votés, ils établissent une démarcation nette entre les races : tel l'acte sur la propriété foncière ou l'acte sur le droit de vote. (voir *D.D.F.* 1969-II la dépêche de New-York n° 1369/nu du 10 juillet 1969).

[3] La fermeture du consulat de France est décidée le 11 mars, voir plus loin le télégramme n°s 12 et 13 adressé par Paris à Salisbury le 12 mars 1970.

115

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1623 à 1627. *Washington, 11 mars 1970.*

(*Reçu* : le 12, 05 h. 01).

Relations entre la CEE et les États-Unis.

Je me réfère à votre circulaire no 89[1].

L'idée de constituer une commission économique mixte CEE/États-Unis doit être attribuée, semble-t-il, à M. Schaetzel[2]. Au cours d'un récent séjour à Washington, l'ambassadeur des États-Unis auprès de la Communauté a défendu cette idée au département d'État où elle a apparemment fait des adeptes. Toutefois, M. Rogers vient seulement d'être saisi de cette proposition et ne s'est pas encore prononcé. Certains de nos interlocuteurs au département d'État restent réservés sur une telle formule qui leur paraît présenter des dangers ; ils craignent en particulier qu'elle ne contribue, en raison de son caractère assez formel, à cristalliser les positions respectives des deux parties.

Il est certain, toutefois, que les appréhensions qui s'expriment ici au sujet de l'élargissement de la Communauté économique européenne sont très réelles et qu'elles auront tendance à se renforcer au fur et à mesure que les perspectives d'une entrée effective de la Grande-Bretagne et des autres candidats dans le Marché commun se préciseront. On peut donc s'attendre que la pression des milieux intéressés se fasse de plus en plus sentir sur la Maison Blanche et le département d'État pour que les États-Unis soient associés d'une manière ou d'une autre aux futures négociations de Bruxelles. Comme le déclarait hier d'une façon imagée M. Carl Gilbert[3], représentant spécial du Président pour les négociations commerciales : « Les États-Unis surveilleront comme un faucon les négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, afin d'essayer de prévenir tout accord qui serait dommageable pour les intérêts commerciaux américains ».

Il est évident que, pour diverses raisons, l'époque est maintenant révolue où l'opinion publique américaine – à l'exception de quelques secteurs professionnels limités – réagissait, dans l'ensemble, à l'égard de la

[1] Dans la circulaire no 89 du 6 mars 1970, relative aux relations entre la C.E.E et les États-Unis, non reprise, le gouvernement français fait part de ses fortes réserves à l'égard de la proposition américaine de créer une commission mixte pour réduire les difficultés entre les deux parties.

[2] Ambassadeur des États-Unis auprès des Communautés européennes. Voir ci-dessus le compte-rendu de l'entretien du 26 février 1970 entre le président Pompidou et le président Nixon.

[3] Carl Joyce Gilbert, juriste et homme d'affaires américain successivement avocat à Boston, puis cadre dirigeant des sociétés *Gilette*, *Raytheon*, *Morgan guarantee Trust* et président du comité consultatif de *l'Exim Bank*.

Communauté européenne et de son évolution avec un préjugé systématiquement favorable.

Les changements intervenus depuis dix ans dans la situation internationale, le remarquable essor économique de l'Europe occidentale, les difficultés que les États-Unis eux-mêmes ont rencontrées ces toutes dernières années sur le plan de leurs relations économiques extérieures donnent à penser non seulement que les Américains réagiront avec encore plus de détermination que par le passé aux décisions de la Communauté qui leur paraîtront contraires à leurs intérêts économiques immédiats, mais encore qu'ils chercheront à se prémunir contre des développements jugés dangereux pour leurs positions à long terme.

Je pense, dans ces conditions, qu'il serait de l'intérêt des Six de renforcer leur action d'information aux États-Unis. La formation de l'opinion publique dans ce pays est évidemment œuvre de longue haleine et nous serions avisés de prendre dès maintenant les mesures qui, au cours de la période difficile qui s'annonce dans les relations entre les États-Unis et la CEE, permettront à la Communauté de présenter ses points de vue, à un large public, de dissiper les malentendus et de combattre la présentation souvent malveillante qui est faite de sa politique.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

116

M. Fontaine, Ambassadeur de France à Sofia,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 172 à 188. *Sofia, 12 mars 1970.*

Très urgent. Réservé. (*Reçu* : 13 h. 00).

Consultations franco-bulgares des 16-17 mars

Suite à mon télégramme précédent[1].

La formule de consultations bilatérales périodiques n'a été, jusqu'à une date toute récente, appliquée par la Bulgarie qu'avec la France parmi les pays non socialistes. Elle vient d'être introduite coup sur coup, au cours des derniers mois, dans les rapports de la Bulgarie avec la Belgique et les Pays-Bas à l'occasion de visites des ministres des Affaires étrangères. Des rencontres entre hauts fonctionnaires consacrées à la sécurité européenne sont en outre activement recherchées depuis quelques semaines par les Bulgares avec les Autrichiens, les Finlandais, les Turcs, les Italiens et même, semble-t-il, les Suisses (mon télégramme no 164)[2].

[1] Le télégramme de Sofia no 171 du 12 mars, non reproduit, fait part de l'envoi de quelques indications préliminaires à la consultation franco-bulgare des 16-17 mars, sans plus de précisions.

[2] Le télégramme de Sofia nos 164 à 166 du 9 mars, non repris, rapporte que M. Guero Grozev, premier vice-ministre bulgare des Affaires étrangères, compte profiter de son voyage à Paris pour

Le bénéfice de l'antériorité nous reste acquis dans l'esprit des Bulgares. Ce sont d'ailleurs eux qui ont demandé, après que nous ayons volontairement laissé passer le rendez-vous de 1968[1], à poursuivre la série de rencontres inaugurées par la visite de MM. Puaux et Andreani à Sofia en décembre 1967[2].

Outre la satisfaction qu'ils doivent ressentir à cette confirmation de la normalisation des rapports après la crise de l'été 1968, les Bulgares se félicitent certainement de cette possibilité de poursuivre avec l'un des quatre Grands les contacts qu'ils multiplient depuis quelques mois sur le sujet de la conférence européenne. M. Grekov[3], que M. Grozev[4] amène avec lui, vient d'être spécialement chargé du dossier au ministère des Affaires étrangères.

Il est douteux qu'ils apportent sur cette question des idées nouvelles par rapport aux textes adoptés à Prague[5] par les puissances du pacte de

« aller visiter les ambassades de Bulgarie en Suisse et en Italie ». Il pourrait à cette occasion, si les gouvernements intéressés s'y montrent disposés, prendre des contacts avec les ministères des Affaires étrangères. Le ministre bulgare explique son voyage à Berne sous le prétexte d'inspection de l'ambassade, associée à une visite de courtoisie au Département fédéral. Le déplacement à Rome aurait pour objectif de s'entretenir de la sécurité européenne avec un haut fonctionnaire de la *Farnesina* (ministère italien des Affaires étrangères). Les relations entre Rome et Sofia sont alors particulièrement tendues suite à un article récent de *Narodna Armia* (Armée nationale, organe du ministère bulgare de la Défense) prenant personnellement à partie M. Saragat.

[1] L'état des rapports politiques entre la France et la Bulgarie est une conséquence de la participation des forces armées bulgares à l'intervention des cinq puissances du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 13 mars 1969, analysant les causes de la mise en sommeil de ces relations entre les deux pays depuis l'été 1968. Par contre, les rapports n'ont pas cessé d'être bons pour tout ce qui concerne la coopération bilatérale franco-bulgare dans les domaines de l'économie, de la technique, de la science et de la culture.

[2] Des conversations se sont déroulées, à Sofia, du 18 au 22 décembre 1967, entre des représentants des ministères des Affaires étrangères de France, MM. François Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques, et Jacques Andreani, directeur d'Europe orientale, et de Bulgarie, MM. Guero Grozev, premier vice-ministre des Affaires étrangères, Arguir Alexiev, directeur d'Europe occidentale. Se reporter au télégramme de Sofia n°s 1623 à 1626 du 23 décembre 1967, non publié.

[3] M. Dimiter Constantinov Grekov, chef de Département au ministère des Affaires étrangères en 1950, est nommé ministre de Bulgarie en Belgique et au Luxembourg en 1956, de retour à Sofia, il dirige de 1961 à 1963, le 4e Département (celui des pays capitalistes) et est désigné en 1964 ambassadeur à Hanoï. Depuis janvier 1970, il est chargé du dossier de la Conférence européenne de sécurité au ministère bulgare des Affaires étrangères, avec rang d'ambassadeur.

[4] M. Guero Grozev, ancien maquisard, fait partie pendant la Seconde Guerre mondiale de la brigade « Benkovski » (du nom du révolutionnaire bulgare, *leader* du « soulèvement d'avril » 1876 contre l'empire ottoman, qui préluda à l'indépendance du pays en 1878). Guero Grozev occupe en 1950 un poste de dirigeant au Komsomol puis au Conseil populaire de Plovdiv. En 1955, il est premier vice-ministre de la Culture, puis ambassadeur à Prague de 1960 à 1962, et est nommé premier vice-ministre des Affaires étrangères en juillet 1963, avec compétence pour les Affaires d'Europe occidentale et d'Amérique. Cette promotion est suivie en février 1966 par son élection à un siège de député au Parlement puis en novembre de la même année par sa rentrée au comité central du parti où il retrouve le siège de membre suppléant qu'il a perdu en 1962.

[5] Les 30 et 31 octobre 1969, s'est déroulée à Prague une consultation entre les ministres des Affaires étrangères des États membres du pacte de Varsovie à l'issue de laquelle une déclaration en neuf points est adoptée. Les gouvernements représentés à cette consultation soulignent leur volonté et leur désir d'entreprendre individuellement et en coopération avec d'autres États des mesures nouvelles visant au relâchement de la tension, au raffermissement de la sécurité et à l'essor de la coopération pacifique en Europe. Ils confirment les stipulations de l'Appel de Budapest lancé

Varsovie et qu'ils prennent des positions originales par rapport à celles de l'Union soviétique. Mais leurs réactions à nos propres idées[1], telles qu'elles sont exposées dans la circulaire du département n° 3/EU en date du 31 janvier, peuvent être instructives en ce qui concerne tant leur volonté que leur possibilité de nous suivre sur la voie de la répudiation des blocs.

La Bulgarie est très probablement – mise, peut-être, à part la Mongolie – le pays socialiste où l'engagement aux côtés de l'URSS soit le moins réticent et le plus total[2]. C'est sans doute aussi le pays qui en tire le plus grand bénéfice au moindre prix puisqu'il y a gagné une accession remarquablement rapide à l'industrialisation sans être soumis pour autant au pillage de son agriculture. L'accroissement de son importance militaire, dont témoignent les récentes livraisons de matériel soviétique très moderne, ne peut que renforcer l'allégeance socialiste de la Bulgarie et ce d'autant plus qu'elle n'entraîne la présence ni de bases, ni de troupes soviétiques. Ce fait, auquel s'ajoutent des références ténues mais persistantes à l'histoire de la Bulgarie (Macédoine[3], Dobroudja[4]), peut, dans une certaine mesure, justifier la méfiance ressentie par les pays balkaniques voisins non orthodoxes, Yougoslavie et Roumanie. L'étroitesse des relations entre Sofia et Moscou ne peut évidemment qu'aviver ce sentiment.

L'orthodoxie de la Bulgarie, en matière d'alliance comme d'idéologie (on a employé l'an dernier lors d'un séminaire à Varna la formule d'« intégration idéologique ») en fait donc le banc d'essai le plus sévère pour nos conceptions en matière de détente et aussi un des ouvrages les mieux retranchés qu'il nous faudrait enlever pour mettre en œuvre nos vues sur la libre circulation des idées comme des hommes.

par les États membres du pacte de Varsovie à tous les pays européens le 17 mars 1969. La traduction non officielle de cette déclaration est classée dans le dossier d'archives : *Europe, Bulgarie, 1961-1970, n° 174*. Se reporter également au télégramme circulaire de Paris n° 449 du 6 novembre 1969, non publié.

[1] La position française envers le projet de conférence européenne sur la sécurité et la coopération proposé par les pays du pacte de Varsovie est rappelée dans la note de la sous-direction d'Europe orientale datée du 4 mars 1970, non reproduite.

[2] Se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 7 mars 1970, non publiée, analysant les relations entre la Bulgarie et l'URSS.

[3] La question macédonienne est au cœur des polémiques entre la Yougoslavie et la Bulgarie. Celles-ci ont notamment débouché, à l'initiative yougoslave, en février 1969, sur un échange de notes diplomatiques. Belgrade proteste solennellement et avec vigueur contre la publication par l'Académie des Sciences bulgare d'une étude historique développant la thèse selon laquelle il n'existe pas de nation macédonienne distincte de la nation bulgare. Or, la Macédoine, bordée sur trois frontières par des États en plus ou moins bons termes avec la Yougoslavie : Grèce, Albanie et surtout Bulgarie, est une sorte de bastion avancé de la Yougoslavie dans une région « chaude ». Les insinuations de Sofia et l'existence d'une minorité macédonienne en Bulgarie préoccupent certainement les autorités de Skopje. Sur ce sujet, voir la note de la sous-direction d'Europe orientale du 7 mars 1970 intitulée : *Les relations entre la Bulgarie et la Yougoslavie après al visite à Belgrade de M. Bachev, ministre des Affaires étrangères bulgare (8-13 décembre 1969)*.

[4] Située dans le nord-est de la péninsule balkanique et formée d'une population multiethnique, la région de la Dobroudja est un sujet de débat territorial, minoritaire et historiographique entre la Bulgarie et la Roumanie pendant la période 1878-1940. Le traité de Craiova de 1940 partage ce territoire entre les deux pays voisins en établissant une frontière « définitive et perpétuelle » et en transformant cette frontière d'État en frontière ethnique par un échange obligatoire des populations. La frontière de 1878 et de 1940 est aujourd'hui pleinement reconnue par la Roumanie et la Bulgarie.

C'est donc l'aspect bilatéral, « hors bloc », de la consultation qu'il serait le plus utile de développer, sans se faire au demeurant beaucoup d'illusions sur les chances d'avancer plus loin.

Les échanges culturels, étrangement limités et contrôlés dans ce pays où la pression policière est pourtant relativement faible, offrent donc un terrain d'application tout indiqué. Sans vouloir entrer dans les détails, qui relèvent de la commission mixte *ad hoc*, nous devrions nous efforcer d'obtenir la reconnaissance du principe d'élargissement général des contacts, que nous pourrions invoquer par la suite au bénéfice de notre action au jour le jour. La vente des journaux français (même l'*Humanité* pourtant autorisée, est difficile à trouver) devrait par exemple être demandée.

Nous devons de notre côté nous attendre à avoir à répondre, sur le plan bilatéral, à des demandes restées, dans l'état actuel de mes informations, sans suite : négociation d'un accord d'établissement et de navigation[1], ouverture à Marseille d'un bureau de la mission commerciale bulgare, assurances à propos des effets des règlements communautaires sur les ventes bulgares en France ; enfin fixation de la date de la réunion de la commission mixte de l'accord de coopération industrielle et visite d'une délégation du CNPF et détermination de sa nature en fonction de la nécessité de réduire le déséquilibre constant, en notre faveur de la balance commerciale.

Nous pourrons quant à nous nous enquérir des effets, à moyenne ou longue échéance, du développement de la coopération et de la spécialisation entre pays membres du CAEM sur l'importance et la nature des échéances franco-bulgares (la part des pays non-membres dans le commerce extérieur bulgare est en diminution constante, et apparemment planifiée : moins de 20 pour cent en 1969). L'affaire Renault[2], ne pourra manquer d'être invoquée, ainsi, sans doute, que la question de l'adoption par la Bulgarie du procédé SECAM.

En ce qui concerne les échanges de visites, enfin, si M. Kaspereit est venu l'année dernière en septembre pour la foire de Plovdiv[3], M. L. Avramov,

[1] Lors de la conclusion de l'accord commercial du 23 janvier 1970, Paris a pris l'engagement, par un échange de lettres annexé à cet accord, d'ouvrir des pourparlers avec Sofia en vue de définir dans le domaine de la navigation maritime et de l'établissement des personnes et des sociétés des dispositions réciproques de nature à faciliter les relations économiques des deux pays. Aucune compagnie maritime française n'entretient de ligne permanente vers un port bulgare, en raison de l'absence de fret, les autorités bulgares veillant à ce que les transports s'effectuent sous leur pavillon ; en ce qui concerne l'établissement, la législation bulgare est si restrictive pour les étrangers que l'installation d'un simple représentant d'une firme française est fort difficile.

[2] Un contrat-cadre d'un montant de 100 millions de francs est conclu en 1966 pour une durée de 10 ans entre la Régie nationale des usines Renault et l'Entreprise économique d'État *Bulet* à Sofia, pour l'assemblage en Bulgarie d'automobiles « Renault 8 et 10 », sous la marque *Bulgarrenault*. Une mission de la Régie nationale apprend, à Sofia, le 19 décembre 1969, qu'à la suite d'une ordonnance du Conseil des ministres de Bulgarie, *Bulet* met fin à ses activités et se trouve dans l'obligation de résilier le contrat passé avec Renault. Par une lettre du 27 décembre 1969, *Bulet* informe la Régie qu'elle considère ce contrat « résilié de droit et sans préjudice pour les parties, à compter du 1er janvier 1970 ». Voir les notes destinées au Secrétaire général, établies par la direction des Affaires économiques et financières au Département des 22 et 30 janvier, 17 mars 1970, non publiées.

[3] M. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'État à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, se rend en Roumanie et en Bulgarie du 23 au 25 septembre 1969. Il est reçu par M. Petar Tantchev,

vice-président du Conseil, et M. Ivan Popov, président du comité pour la science et le progrès technique sont venus à Paris au cours des 10 derniers mois et M. Bachev y a fait une visite très rapide en novembre[1]. Le délégué général français à l'informatique[2] est attendu ici en mai prochain et une délégation du bureau de l'Assemblée nationale, dont la visite ayant dû être annulée en septembre dernier, est annoncée pour le mois de juillet[3].

(*Europe, Bulgarie, 1961-1970, consultations politiques franco-bulgares des 16-17 mars 1970, n° 173*)

117

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BELLIVIER, GÉRANT DU CONSULAT DE FRANCE À SALISBURY.

T. n°s 12 et 13. *Paris, 12 mars 1970, 20 h. 11.*

Ainsi que vous l'a fait savoir le télégramme adressé à New York et qui vous a été communiqué sous le n° 95[4], la décision a été prise de fermer le consulat dont vous assurez la gérance.

Cette décision prendra effet à compter du 22 mars.

Vous voudrez bien demander audience à votre correspondant habituel des services administratifs rhodésiens et non au chef du protocole puisqu'aucun *exequatur*[5] n'a été établi à votre nom[6].

Vous lui indiquerez que la proclamation de la République[7] rend inévitable la suspension des activités de notre consulat.

vice-président du Conseil bulgare, M. Latchezar Avramov, ministre bulgare du Commerce extérieur.

[1] Les 14 et 15 novembre 1969, M. Ivan Bachev, ministre bulgare des Affaires étrangères, qui fait un séjour privé à Paris au retour de sa visite officielle à Bruxelles, est reçu, à sa demande, le 15 novembre par le ministre, M. Schumann. L'entretien porte sur le projet de réunion d'une conférence sur la sécurité européenne ainsi que sur les questions bilatérales franco-bulgares.

[2] Maurice Allègre, polytechnicien (1951), ingénieur des mines et ingénieur de l'école nationale supérieure du pétrole et des moteurs, licencié en droit, succède à Robert Galley, le 30 mai 1968 comme délégué à l'informatique, responsable de la mise en œuvre du Plan Calcul. Il devient président de l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique (IRIA). Sur les relations avec la Bulgarie dans le domaine de l'informatique, voir la note de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, n° 461/QS/si du 4 décembre 1969, destinée à la direction d'Europe au Département.

[3] Une délégation parlementaire française conduite par M. Le Douarec, député, se rend en Bulgarie du 2 au 9 juillet.

[4] Par le télégramme circulaire n° 95 du 11 mars 1970 Paris annonce : « la décision vient d'être prise de fermer notre consulat à Salisbury. Vous pourrez en faire état dans votre intervention au Conseil de sécurité. »

[5] *Exequatur* : décret par lequel le gouvernement d'un pays autorise un consul étranger a rempli ses fonctions dans ce pays.

[6] La République de Rhodésie est proclamée le 2 mars 1970.

[7] M. Jean Bellivier, conseiller des Affaires étrangères, est gérant du consulat de France à Salisbury depuis novembre 1965.

Vous ajouterez que nous conservons l'espoir qu'une modification de la position de la Rhodésie nous permettra de reprendre à l'avenir avec elle des relations que nous aurions aimé pouvoir maintenir.

Des instructions complémentaires vous seront adressées incessamment, notamment en ce qui concerne le personnel contractuel, auxiliaire et de service du poste, les questions immobilières et votre propre départ.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rhodésie 1966-1970, relations politiques avec la France, RH. 6-.3.*)

118

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, AFRIQUE-LEVANT

Présence française au Kenya

N. *Paris, 12 mars 1970.*

A.- *INDICATIONS DE TENDANCE.*

Sept ans après l'indépendance le rapprochement franco-kenyan n'est qu'à peine ébauché. Les dirigeants de Nairobi, de formation anglo-saxonne, ignorent à peu près tout de la France et portent parfois sur notre pays des jugements peu nuancés. S'ils admettent, avec une certaine réticence, notre vocation africaine, aucun climat de véritable amitié et de réelle coopération ne s'est encore instauré entre les Kenyans et nous-mêmes.

L'emprise anglaise reste très forte. Des ressortissants britanniques sont encore installés aux postes clefs de l'administration et de l'économie. Ils considèrent ce territoire comme une sorte de « chasse gardée » et s'efforcent de neutraliser toute tentative d'implantation étrangère susceptible de porter ombrage à leurs intérêts.

Clef de voûte de l'Afrique orientale, le Kenya, dès 1963, a reçu un certain nombre d'offres d'assistance technique de la part de pays (États-Unis, Allemagne fédérale, États scandinaves) qui n'avaient pas à surmonter le complexe de méfiance dont les Kenyans font preuve à notre égard et disposaient de moyens plus importants que les nôtres. « L'impact du Danemark au Kenya, disait Tom M'Boya[1] quelques mois avant sa mort, est plus important que celui de la France ». Aussi le Kenya n'a-t-il pas ressenti le besoin d'intensifier dans ce domaine ses rapports avec nous.

Conclusion – Le Kenya ne constitue pas pour notre action un pays prioritaire.

[1] Thomas Joseph Odhiambo M'Boya, (15 août 1930-5 juillet 1969), homme politique kenyan pendant le gouvernement de Jomo Kenyatta. Il a été le fondateur du « Peuple de Nairobi », Parti du Congrès, personnage clé dans la formation de « l'Union nationale africaine du Kenya (KANU) », et ministre de la Planification économique et du Développement. Il est assassiné le 5 juillet 1969 à Nairobi.

B.- *BILAN.*

1)- *Les relations culturelles.*

a/- L'enseignement du français est actuellement en progrès et le ministre de l'Éducation nationale kenyan[1] encourage officiellement cette tendance. Limité en 1964 à quelques écoles privées, le français est devenu la *seule langue étrangère* enseignée dans le cycle secondaire et à l'université. Sur 80 000 élèves inscrits dans les établissements secondaires 6 000 (soit 7,5 %) suivent des cours de français assurés par 72 professeurs dont 8 Kenyans et 3 Français, appelés du Service national.

Dans l'enseignement supérieur les 40 étudiants du sous-département de français (créé en 1969) dirigé par un agrégé de lettres assisté de trois lecteurs français, suivent de 14 à 18 heures de cours hebdomadaires pour la préparation du diplôme de Bachelor of Arts de français. 7 étudiants kenyans ont reçu leur diplôme en 1968 et un cours préparant au grade de *Master of Arts* de français a été institué en 1969.

Dans l'enseignement primaire le français est enseigné à titre expérimental dans cinq écoles privées de Nairobi. Il est en outre enseigné à 92 élèves (sur 6 020 inscrits) dans différents établissements d'enseignement technique et professionnel.

950 étudiants suivent enfin les cours de l'Alliance française et la « Petite école française de Nairobi » compte une cinquantaine d'élèves.

b/- 15 bourses d'études ont été renouvelées en 1969 au profit d'étudiants kenyans et 8 bourses nouvelles ont été attribuées dont 4 à de futurs professeurs de français.

7 étudiants bénéficient de bourses du Département pour s'initier ou se perfectionner dans notre langue à l'Institut de linguistique appliquée de l'université de Tananarive. 3 sont de futurs professeurs de français ; les 4 autres seront affectés à l'École de Police et à l'École des Postes et Télécommunications.

Sur les 13 bourses de stage mises en 1969 à sa disposition, le Kenya n'en a utilisé qu'une au profit d'un journaliste désireux de se perfectionner auprès de l'AFP[2]. Un contingent de 10 bourses a cependant été maintenu pour 1970.

2)- *La Coopération technique.*

En 1965 le gouvernement kenyan avait fait connaître son désir d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération culturelle et technique avec la France. Par communication en date du 28 mai 1969, le Département a donné son agrément au projet qui lui avait été soumis. Malgré cela aucun document n'a encore été signé si bien que notre action de coopération technique se poursuit sans cadre juridique dans un milieu difficile.

[1] Taita Arap Towett, ministre de l'Éducation nationale du Kenya depuis le 29 janvier 1970.

[2] AFP (Agence France-Presse), agence de presse, créée en 1835 par le traducteur et publicitaire parisien Charles-Louis Havas.

Aussi notre activité est-elle demeurée limitée, se concentrant sur les secteurs de la planification et de la programmation du développement.

a/- Un économiste et un agronome français apportent actuellement leur concours à l'Office de planification de la Province centrale, avec mission de définir les objectifs de développement et les moyens de mise en valeur de cette région.

Après deux ans de présence on peut dire que l'œuvre accomplie par cette mission n'a pas répondu aux espoirs qu'elle avait suscités.

b/- Deux experts français, également agronome et économiste, ont été mis à la disposition du ministère du Commerce et de l'Industrie. Le premier est responsable du développement des industries agricoles et alimentaires. L'économiste, après avoir exercé des fonctions analogues dans le domaine purement industriel, a été chargé de conseiller les services gouvernementaux pour les questions touchant aux relations avec la Communauté Est-africaine[1]. À ce titre il a été associé à la représentation kenyane auprès de cette Communauté pour les conversations engagées avec la CEE[2] et le groupe de Yaoundé.

Ces deux missions doivent prendre fin dans le courant de cette année. Le programme de coopération pour 1970 ne prévoit pas le lancement d'opérations nouvelles au Kenya.

3)- *Relations économiques et commerciales.*

a/- Le Kenya est notre premier client d'Afrique orientale, avant la Tanzanie, l'Ouganda et même la Zambie.

La principale caractéristique des échanges franco-kenyans est la persistance d'une balance commerciale nettement excédentaire à notre profit (taux de couverture : 328 % en 1968).

Nos achats portent essentiellement sur le sisal et le pyrèthre (52 % de nos importations). À ces deux postes principaux s'ajoutent des achats limités d'oléagineux, de café, de cuir et peaux, de viande de bœuf et de conserves d'ananas.

Nos ventes comprennent pour plus d'un tiers des voitures automobiles, des fers et aciers, des pneumatiques, des boissons et des produits chimiques, c'est-à-dire des biens de consommation.

La France n'occupe que le 16e rang des pays acheteurs (1 % du total des exportations kenyanes), après la Grande-Bretagne (24 %), l'Allemagne fédérale (9 %), les USA (7 %), le Canada, la Suède, les Pays-Bas, l'Italie, l'inde et le Japon.

En revanche notre pays est le 6e fournisseur du Kenya, à égalité avec l'Italie. Ses ventes représentent 3,6 % des importations kenyanes. Elle est

[1] Communauté Est-africaine (CEA ou EAC : en anglais *East African Community*), organisation internationale de cinq pays de l'Afrique de l'Est fondée en 1967, comprenant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

[2] CEE (Communauté économique européenne), organisation supranationale créée en 1957.

précédée par la Grande-Bretagne (36 %), l'Allemagne fédérale (10 %), l'Iran (8 %), les USA (7 %) et le Japon (6 %).

b/- L'industrie française n'a participé jusqu'ici à aucun grand projet kenyan.

Le fait que nos exportations soient presque exclusivement orientées vers les biens de consommation et ne comportent pratiquement pas d'équipements peut être attribué à deux raisons principales :

– le ralentissement de l'industrialisation du Kenya (prévu par les accords de Kampala de 1964)[1] pour permettre aux deux membres de la Communauté Est-africaine de rattraper leur retard ;

– la gêne provoquée par les spécifications britanniques ;

– l'absence d'implantation française. On ne trouve en effet au Kenya qu'une seule entreprise française autre que commerciale, la SOFINAF, contrôlée par la Société des Terres Rouges et qui possède l'une des plus importantes plantations de café du pays.

Un progrès a cependant été accompli en octobre 1968, date à laquelle Péchiney-St Gobain a obtenu une concession minière pour la prospection et éventuellement l'exploitation d'un gisement de terres rares (europium et niobium) utilisables pour la fabrication des tubes de télévision en couleurs.

C.- *PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS.*

1)- *Relations culturelles.*

Le français, deuxième langue véhiculaire du monde occidental, est parlé par une grande partie de l'Afrique. Pour des raisons beaucoup plus utilitaires que sentimentales, les Kenyans souhaitent développer l'enseignement de notre langue. Notre action dans ce domaine sera donc bien accueillie aussi bien par les autochtones eux-mêmes que par leurs tuteurs britanniques.

– L'activité de nos quatre professeurs au Département de français de l'université paraît excellente et correspond parfaitement à la définition de toute assistance culturelle : former des enseignements. Cette mission doit donc impérieusement être maintenue à ce niveau. À moyen terme le détachement d'un maître supplémentaire devrait être envisagé.

– Par contre la présence des trois enseignants du Service national « éparpillés » dans les cours secondaires ne se justifie pas. Nos jeunes coopérants sont isolés dans des équipes anglo-saxonnes qui ne leur laissent aucune liberté de mouvement pour développer l'enseignement du français selon nos conceptions. Cette action directe n'a pas d'effet démultiplicateur et ne présente pas d'intérêt particulier en raison du contexte local.

– Il serait intéressant de les remplacer par deux instituteurs spécialistes de l'enseignement du « français langue étrangère » dont le rôle, au sein d'une sorte de petite école normale serait multiple :

[1] En avril 1964, l'« Accord de Kampala » vise à corriger les déséquilibres commerciaux dans l'Est de l'Afrique. il est modifié en janvier 1965, lors d'une réunion des trois chefs d'État (Kenya, Ouganda et Tanzanie) qui s'est tenue à Mbale, en Ouganda.

a/- Cours de rattrapage ou de perfectionnement pour les élèves du secondaire se destinant au Département de français de l'université.

b/- Recyclage pour les professeurs de français autochtones ou… étrangers non francophones.

c/- Enseignement accéléré de notre langue aux candidats à une bourse de stage technique en France. Il n'est pas normal que sur les 13 bourses de stages mises à sa disposition en 1969, le Kenya n'en ait utilisé qu'une en raison de l'insuffisance en français du postulant.

– S'il n'est plus souhaitable d'envoyer, au titre de l'assistance culturelle, des professeurs de français dans l'enseignement secondaire kenyan, des démarches pourraient être entreprises pour favoriser le recrutement direct par le Kenya (et à ses frais ou aux frais de certains organismes internationaux) d'enseignants venant de France (Visite du chargé d'affaires du Kenya au ministre)[1].

2)- *Coopération technique.*

– Il convient de signer au plus tôt l'accord de coopération en cours d'élaboration depuis plusieurs années.

– Les deux missions qui s'achèvent ont été décevantes et ne doivent pas être renouvelées. La réalisation des projets dont nos experts ont eu à connaître comporte de tels investissements qu'il est pratiquement impossible d'envisager qu'elle nous soit confiée. De plus leurs études ont été le plus souvent exploitées par les experts étrangers du ministère de l'Agriculture sans qu'il soit fait mention de notre contribution.

La mission de M. Mollet[2] (expert auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie) pourrait peut-être être reprise au niveau de la Communauté Est-africaine.

– En 1971, au lieu de disperser nos experts et nos moyens, nous devrions nous concentrer sur une seule opération, soit en agriculture (Aide technique en liaison avec la vente de vaches laitières), soit dans un autre domaine technique (tourisme, industrie hôtelière). Cette opération pourrait avoir à moyen terme des débouchés économiques et aurait une heureuse influence sur l'opinion locale. Nos experts, ainsi regroupés, auraient l'entière responsabilité d'une tâche conçue et dirigée par eux en liaison directe avec les autorités nationales.

Aucune mission nouvelle n'est prévue en 1970.

3)- *Relations économiques et commerciales.*

– Le Kenya est préoccupé par le déficit de sa balance commerciale. Le développement du tourisme français (déjà entrepris par Air-France et ses filiales) pourrait être un moyen de redresser la situation.

[1] John W. Ndisi, chargé d'Affaires du Kenya en 1970.

[2] Jacques Mollet, expert français auprès du ministère kenyan du Commerce et de l'Industrie. Voir le rapport d'activité n° 421/DGRCST/ 68.12 du 23 octobre 1970, non publié.

– Pour la vente de matériel courant les acheteurs sont traditionnellement orientés vers la Grande-Bretagne. Nous subirons longtemps encore ce handicap.

– Il s'agit avant tout pour nous d'un problème *d'approche commerciale*. Nos concurrents sont implantés localement (USA, Allemagne, Italie) alors que l'industrie française s'en remet à des agents locaux souvent décevants.

– Le secteur des biens de consommation peut nous réserver des débouchés intéressants. Mais la concurrence (notamment japonaise pour les véhicules) est de plus en plus rude.

– L'affaire Péchiney-St Gobain[1] est intéressante à plusieurs points de vue :

a/- elle peut assurer à l'industrie française l'autonomie de son approvisionnement pour des produits qui sont jusqu'à maintenant fournis uniquement par l'Amérique du Nord ;

b/- en cas de succès, elle constituera la première implantation industrielle française dans un fief jusqu'à maintenant réservé aux Britanniques ;

c/- les investissements qu'elle est susceptible d'entraîner ainsi que les ventes futures de minerai aideraient à un meilleur équilibre du commerce franco-kenyan.

– Le déficit croissant de la balance commerciale du Kenya, le rôle négatif des Britanniques, les sources nombreuses d'assistance extérieure, la méfiance de la « vieille garde » kenyane à l'égard de la France, limitent dans l'immédiat nos possibilités d'action dans le domaine économique et commercial.

(Direction d'Afrique-Levant, Kenya, 1966-1970, 1970, carton nº 7)

119

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Nigeria

N. nº 55/AL *Paris, 12 mars 1970.*

Le problème de la normalisation de nos rapports avec le Nigeria reste entier. On avait pensé que la présentation des lettres de créance de l'ambas-

[1] Péchiney, créé par Henry Merle et Jean-Baptiste Guimet, le 24 août 1855, est un groupe industriel français, actif dans les domaines de l'aluminium, de l'électrométallurgie, de l'emballage, de la chimie, et du combustible nucléaire, En 1962, suite à la réorganisation de la chimie française, le groupe affilie ses activités avec Saint-Gobain, entreprise française, fondée en 1665 par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) sous le nom de « Manufacture royale de glaces de miroirs ».

sadeur Harriman[1], prévue pour le 10 mars, fournirait l'occasion d'un échange de vues propre à détendre l'atmosphère et à permettre la reprise du dialogue. Sans explications ni excuses, M. Harriman ne s'est pas présenté à Paris à la date retenue. Son absence, cela est clair, n'est pas due à des difficultés d'ordre matériel ou personnel ; elle répond à une volonté bien arrêtée.

Notre ambassadeur à Lagos estime[2] (et d'autres sources d'information tendent à le confirmer) que certains éléments nigerians hostiles à une « réconciliation » prématurée auraient fait pression sur le général Gowon[3] pour qu'il diffère la venue de son ambassadeur tant que la France n'aurait pas fait un « geste » à l'égard du Nigeria.

Personne n'est en mesure cependant de fournir des indications sur l'idée que se font les Nigerians de ce geste souhaité.

Dans ces conditions l'attente peut se poursuivre longtemps encore et elle joue contre nos intérêts. En effet, la SAFRAP[4], filiale de l'ERAP, titulaire au Nigeria de concessions pétrolières importantes, reste frappée d'interdit tandis que ses concurrentes : Shell[5], Mobil[6], BP[7], AGIP[8], ont, toutes, pu reprendre leurs activités. À de nouvelles démarches effectuées par ses dirigeants près des autorités nigerianes, il a été répondu sèchement qu'en l'absence d'initiative de la part des autorités françaises, les choses resteraient en l'état.

La meilleure manière de sortir de cette impasse consisterait, selon la direction d'Afrique-Levant, à envoyer à Lagos un agent du Département porteur d'un message pour le ministre des Affaires étrangères l'informant, dans des termes voisins de ceux du projet de réponse à l'ambassadeur nigerian préparé pour M. le Président de la République en vue de la présentation des lettres de créance, du désir de la France de ne pas s'attarder sur le passé et de jeter les bases de relations amicales pour l'avenir.

La démarche serait assez marquante pour qu'on puisse espérer qu'elle satisfasse les Nigerians tout en restant assez discrète pour ne pas heurter certains secteurs de l'opinion française.

À défaut de dépêcher un représentant sur place, la même communication pourrait sans doute être faite près du chargé d'affaires du Nigeria, mais, compte tenu des habitudes africaines, elle serait alors sans portée. Tout

[1] M. Leslie Oritseweysinni Harriman, diplomate nigerian né à Warri en 1930, présente ses lettres de créance au président Pompidou le 23 avril 1970.

[2] M. Marc Barbey, ministre plénipotentiaire, remet ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur de France à Lagos le 18 octobre 1966.

[3] Le général Yakubu Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[4] La *SAFRAP* est une société de prospection et d'exploitation du pétrole au Nigeria.

[5] *Shell* est une société britannico-néerlandaise.

[6] *Mobil* est une société américaine.

[7] *B. P, British Petroleum* est une société britannique.

[8] *AGIP* : *Azienda generale italiana petroli*, est fondée pendant la première guerre mondiale par l'État italien. Elle est à l'époque chargée de construire des raffineries pour traiter du pétrole brut importé d'Irak. Elle est devenue une marque du groupe italien *ENI. SPA*.

recours à un intermédiaire, que ce soit un parlementaire, un homme d'affaires ou un pays africain ami, présenterait plus d'inconvénients que d'avantages, soit qu'il allonge inutilement les délais, soit qu'il introduise des considérations d'intérêt dans une question qui manifestement pour les Nigerians est d'ordre politique sinon affectif, soit qu'il nous expose à voir notre message déformé en cours de route.

Cette démarche paraît d'autant plus nécessaire que l'arrivée d'un nouvel ambassadeur[1], remplaçant M. Barbey, semble devoir être reportée à deux mois.

Si le ministre était favorable à l'envoi d'un tel messager à Lagos, il conviendrait évidemment de s'assurer au préalable, par l'entremise de notre ambassadeur, qu'il y serait bien accueilli.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, relations avec la France Ni 6-3)

120

COMPTE RENDU

Conseil restreint sur l'approfondissement et l'élargissement de la CEE tenu le 12 mars à l'Elysée sous la présidence de Monsieur Pompidou

C.R.

Marché commun agricole :

M. Duhamel[2] expose les difficultés qu'il rencontre dans les négociations actuelles, pour parvenir à un accord sur le marché commun du vin (attitude italienne). Il indique également que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord avec les partenaires sur une politique de prix. La France souhaite une révision en baisse de ces prix ou, tout au moins, pour certains d'entre eux. Elle souhaite, en fait, une nouvelle hiérarchie des prix tendant notamment à abaisser les prix des céréales et de la betterave pour augmenter le prix de la viande.

Le président de la République : Il ne faut pas se faire d'illusions. Aucun de nos partenaires ne voudra baisser ses prix agricoles. Nous aurons également des difficultés avec la Grande-Bretagne à ce sujet, mais je parie que les Anglais finiront par aligner leur prix sur ceux de la CEE. Il faut d'ailleurs tenir compte du fait que, compte tenu de l'érosion monétaire, maintenir les prix au niveau actuel revient, en fait, à les abaisser et, par conséquent, à les rapprocher des prix anglais.

[1] M. André Roger, ministre plénipotentiaire, nommé ambassadeur de France à Lagos, fin juillet 1970, présente des lettres de créance le 6 août 1970, il succède à M. Barbey.

[2] Jacques Duhamel, ministre français de l'Agriculture depuis le 29 juin 1969.

Notre intérêt est de nous mettre en bonne position de négociation et en bonne position morale. Il convient donc de réclamer une baisse des prix et lorsque celle-ci aura été refusée, dresser un constat d'impuissance en se tournant vers nos partenaires et en leur disant : – la Grande-Bretagne accepte des prix hauts et c'est vous qui l'avez voulu. Vous êtes donc mal fondés à vous plaindre du coût de la politique agricole commune.

En résumé, il convient de proposer une nouvelle hiérarchie des prix et de prendre acte ensuite du fait que les partenaires n'ont pas voulu s'y résoudre. La France a en tout cas intérêt à se mettre le plus vite possible au niveau des prix européens. Si nous ne le faisons pas, les Anglais risqueront d'invoquer notre attitude pour demander, à leur tour, des délais pour s'aligner sur les prix agricoles de la Communauté.

M. Giscard d'Estaing[1] : Il faut effectivement articuler une demande de baisse sur le blé et la betterave mais ne pas aller plus loin.

M. Duhamel : Je tiens à souligner que j'ai une position intenable vis-à-vis des agriculteurs français en refusant d'augmenter le prix de la viande.

Le président de la République : Je répète qu'il faut s'en tenir à nos principes. Formuler une demande de baisse du blé et de la betterave et demander à augmenter le prix de la viande. Nous ne courons aucun risque, puisque nos partenaires refuseront.

Je voudrais également dire que je me méfie des dépenses communautaires qui concernent les structures. En fait, cette politique des structures engage des dépenses considérables. Elle aboutit à augmenter une production déjà excédentaire. Je n'ai, en effet, jamais vu dans les propositions de Bruxelles des recommandations tendant à mettre des zones en jachère. On vous parle toujours de mises en culture qui augmentent la production.

Je voudrais signaler à l'attention de M. Bettencourt[2] que notre organisation professionnelle, dans le domaine de la pêche, est déplorable et que nous allons subir une rude concurrence de la part de certains pays comme les scandinaves.

Union monétaire :

Le président de la République : Comme l'a indiqué M. Giscard d'Estaing, des conversations sont engagées entre les Six pour aboutir à l'union monétaire de l'Europe. Différents plans sont proposés : le plan allemand, le plan belge, le plan luxembourgeois. Je pense que nous ne devons pas signer un traité d'union monétaire qui nous mènerait trop loin. D'une manière générale, il faut aller pas à pas dans cette construction européenne. Ne nous dissimulons pas que la présence de la Grande-Bretagne modifiera fondamentalement la CEE. Nous ne nous faisons aucune illusion sur ce point, même si nous disons le contraire. Quand cette nouvelle communauté commencera à se dessiner, avec la participation de la Grande-Bretagne, elle

[1] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[2] André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 23 juin 1969.

sera fondamentalement différente de celle qui existe aujourd'hui. On verra se manifester aussi des inquiétudes du côté des Américains. D'ores et déjà les USA manifestent les préoccupations que leur cause cette vaste zone préférentielle. Les Russes manifesteront également leur inquiétude et il faut aussi tenir compte de l'évolution du problème allemand. Tout cela est lourd de conséquences. Donc il ne faut en aucun cas faire en sorte que la France puisse être ficelée ; Il ne faut pas se lier d'avance, car nous pouvons nous trouver devant des problèmes beaucoup plus graves que nous ne le soupçonnons. Dans ces conditions, il ne faut ni brûler des étapes, ni se fixer des échéances. Au surplus, certains de nos partenaires qui préconisent l'union européenne s'empressent en même temps de regarder vers les États-Unis. Je suis frappé de constater que l'Italie a adressé une demande d'aide monétaire aux Américains[1] et non à la Communauté européenne.

M. Giscard d'Estaing : Je note votre désir de ne pas nous lier mais il faut cependant amorcer une construction monétaire distincte de la zone dollar, même si l'on rejette une construction formelle.

Le président de la République : Je suis d'accord avec vous mais il faut que vous mesuriez les risques de crises avec les USA que comporte une zone monétaire européenne distincte de la zone dollar.

Politique industrielle commune :

M. Schumann : Dans notre projet de politique industrielle à Six, nous allons beaucoup plus loin que nos partenaires, nous sommes plus ambitieux qu'eux. Tel est en tout cas le sens du mémorandum sur la politique industrielle que nous avons élaboré. Je souhaite, en tout cas, que cette politique industrielle ne nous amène pas à demander une modification du traité.

M. Giscard d'Estaing : Le mémorandum sur la politique industrielle dont parle M. Schumann appelle quelques observations. Je trouve ce texte trop restrictif en ce qui concerne les investissements étrangers dans la Communauté européenne. Il faut à mon sens :

a) commencer par recenser ces investissements, donc mettre en œuvre une procédure d'information statistique. En fait, nous sommes mal renseignés sur les investissements étrangers et notamment américains dans la Communauté. Nous devons demander des renseignements à ce sujet à nos partenaires ;

b) il faudrait créer auprès de la Commission un comité donnant son avis sur les investissements étrangers les plus importants. Cette procédure aurait d'ailleurs l'avantage d'amorcer une jurisprudence communautaire.

Le président de la République : À propos du mémorandum industriel, je voudrais d'abord souligner qu'il ne faut pas nous illusionner sur l'avenir

[1] Le 11 mars 1970, les agences de presse italiennes *Ansa* et *Italia* publient le communiqué suivant : « À la suite d'accords conclus avec la banque de la Réserve fédérale de New-York, le plafond de l'accord monétaire réciproque (*Swap*) en vigueur entre la Banque d'Italie et cette institution est élevé, à partir de demain 12 mars 1970, de 1 000 à 1 250 millions de dollars. Dans le même temps, la trésorerie des États-Unis accorde à la Banque d'Italie un crédit *Swap* de 250 millions de dollars, valable six mois renouvelable. »

d'une usine de séparation des isotopes européenne. Il ne faut pas, non plus, nous faire d'illusions sur le problème d'une information européenne : en effet, si la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun, on aboutira, en réalité, à renforcer son industrie d'informatique aux dépens de la nôtre. Quant aux suggestions de M. Giscard d'Estaing, je suis d'accord. Il est effectivement important d'abord d'avoir des renseignements sur les investissements étrangers dans la Communauté. Il est bon de mettre « dans le coup » la Commission européenne qui en sera flattée pour obtenir ces renseignements. Mais je trouve que l'attitude prise par les rédacteurs de notre mémorandum industriel est extraordinairement anti-américaine en ce qui concerne les investissements américains en Europe. Je ne suis certes nullement disposé à livrer les intérêts de la France à l'économie des USA, mais il vaut mieux s'appuyer sur l'industrie américaine plutôt que nous soumettre à l'industrie allemande ou demain britannique ou même à la vive concurrence de l'industrie italienne et même hollandaise. Nous appuyer sur les Américains est meilleur pour notre indépendance. Si nous livrions au public le texte du mémorandum industriel tel qu'il est rédigé, nous casserions complètement le courant d'investissements américains en France. Il faut donc reprendre cette partie du mémorandum.

Élargissement :

M. Schumann : La véritable question concerne la procédure de négociation. À qui allons-nous demander de négocier ? J'ai, quant à moi, une conviction et des motifs précis qui me portent à confier la négociation à la Commission de Bruxelles. Nous allons, en effet, nous trouver devant un assaut général des Américains et des Anglais qui veulent diluer la Communauté. En confiant à la Commission le soin de négocier avec l'Angleterre nous serions mieux protégés. D'ailleurs, il est significatif de voir que la Grande-Bretagne ne veut pas se trouver en face de la Commission comme négociateur. La Grande-Bretagne préfère parler avec des interlocuteurs comme M. Luns[1] qu'avec M. Rey[2]. Il faut néanmoins éviter que les fils de cette négociation nous échappent. À cet égard, j'ai été très intéressé par une suggestion de M. Giscard d'Estaing tendant à profiter du fait que la présidence du Conseil des ministres est tournante tous les six mois pour demander à la Commission de venir tous les semestres rendre compte et recevoir de nouvelles instructions du Conseil des ministres.

L'ambassadeur Boegner[3] : Pour l'instant, il faut noter la tendance de nos cinq partenaires à se montrer très complaisants à l'égard de l'Angleterre. Nous devons donc, à mon sens, éviter un affaiblissement de notre position avant que la négociation ne commence. Pour ce qui est de la procédure, les Allemands, les Hollandais, les Italiens sont contre la méthode qui consiste à donner un mandat de négociation à la Commission. Les Belges sont

[1] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[2] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

[3] Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes avec rang d'ambassadeur depuis juin 1961.

également réticents. Nous devons d'ailleurs bien voir que confier un mandat à la Commission comporte un danger. Celle-ci sera entraînée par la dynamique de la négociation et nous présentera un *package deal* à la confection duquel nous n'aurons pas pu participer.

Le président de la République : Il ne faut pas discuter trop longuement à Six. En réalité, nous sommes en train de nous engager dans une pré-négociation et il y a un moment donné où il faudra aller à la négociation. Je trouve que cela nous mettrait en bonne position de dire au départ que nous confions la négociation à la Commission. Toutefois il faut savoir que cette procédure ne marchera pas car les autres n'en veulent pas et il y a effectivement le danger souligné par M. Boegner du *package deal*. Au surplus, les Anglais ne considéreront pas la discussion avec M. Rey comme la seule négociation. Ils transposeront la négociation ailleurs.

M. Duhamel : Il faudra à un moment donné que les Anglais abattent leurs cartes et il conviendrait de charger la Commission d'explorer leurs intentions.

M. de Lipkowski[1] : Je pense, comme M. Duhamel, qu'il faut demander aux Anglais de dévoiler leur jeu. Je ne suis pas sûr cependant qu'il faille confier cette mission à la Commission. Je pense qu'on pourrait concevoir une courte audition des Britanniques qui seraient entendus par une délégation de la Communauté composée des ministres et de deux ou trois membres de la Commission. C'est après cette audition que nous pourrions nous décider sur la procédure de négociation, car je ne suis pas sûr qu'il faille nous déterminer au stade actuel.

(*DE-DIR, Affaires économiques et financières, Directeurs, Brunet, 1966-1974, n° 62*)

121

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 294 à 306. *Tokyo, 13 mars 1970.*

(*Reçu* : le 15, 11 h. 28).

Inauguration de l'Exposition universelle d'Osaka

L'inauguration demain, par l'Empereur du Japon[2], de l'Exposition Internationale d'Osaka[3] est l'aboutissement d'un vaste effort qui galvanise

[1] Jean de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères français depuis le 23 juin 1969.

[2] Hirohito est l'actuel Empereur du Japon depuis le 25 décembre 1926.

[3] L'Exposition universelle se tient à Suita (banlieue d'Osaka) au Japon du 14 mars au 13 septembre 1970.

l'énergie nationale depuis trois ans. Mon propos n'est pas de reprendre l'ensemble des indications données par les reportages de la grande presse, et je me contenterai de rappeler ici que du 15 mars au 15 septembre l'exposition, plus importante encore que celle de Montréal[1], compte accueillir 50 à 60 millions de visiteurs ; ceux-ci verront 125 pavillons ; 76 États seront représentés dans 93 pavillons étrangers (des États et des villes des États-Unis, des provinces canadiennes dont le Québec, des institutions internationales comme l'ONU, l'OCDE et la CEE ont en effet tenu à figurer à titre individuel ; et le Japon lui-même n'aura pas moins de 32 pavillons, dont 29 – soit le quart de cette immense exposition – sont érigés par des sociétés industrielles.

Je voudrais toutefois insister sur quelques aspects de cette vaste entreprise qui se rapportent à l'évolution du Japon et à ses rapports avec le monde.

1- C'est la deuxième fois depuis la guerre que le Japon se propose ainsi, dans une atmosphère où le goût de l'action rejoint la ferveur patriotique, la réalisation d'un programme destiné à frapper l'imagination du monde. Le déroulement à Tokyo des Jeux olympiques, en 1964[2], devait faire sentir qu'après les épreuves de la guerre et les humiliations de la défaite et de l'occupation, le Japon avait repris en main ses destinées, et dépassait dorénavant de loin les résultats obtenus avant-guerre.

L'« Expo. 70 » entend de toute évidence montrer qu'une nouvelle étape capitale a été franchie et que le Japon est maintenant devenu – principalement, mais pas uniquement, sur le plan économique – l'une des grandes puissances d'aujourd'hui. Le seul spectacle de l'immense conglomérat bariolé bâti à Osaka, avec la participation si importante de l'industrie nippone, a ainsi valeur de bilan. Il s'agit de rendre manifeste le nouveau « bond en avant » du Japon. La démonstration vaut d'abord pour l'Asie, où ne s'était jamais tenue d'exposition internationale. Presque tous les États d'Asie sont représentés et de chacun on attend un contingent de visiteurs. Seuls sont absents le Nord-Vietnam, la Corée du Nord et naturellement la Chine de Pékin. Il n'en est que plus évident que le Japon est devenu le pôle majeur d'attraction dans cette partie du monde.

Mais la leçon déborde de loin le cadre d'un seul continent. L'expo se propose au contraire de témoigner que l'activité du Japon s'exerce désormais – et ce n'eut pas encore été le cas il y a simplement trois ou quatre ans – à l'échelle mondiale. Afin de parfaire la démonstration, les organisateurs n'ont pas reculé devant les moyens ; ce n'est un secret pour personne qu'un certain nombre de pavillons d'États africains ou latino-américains ont en fait été subventionnés en sous-main par les Japonais, et que, sans cela, ils n'auraient jamais vu le jour.

Il s'agit là, bien sûr, d'une opération de prestige ; mais le dessein était aussi plus vaste et plus concret. Flatter les pays étrangers en les amenant à être présents ; attirer leurs dignitaires et se faire connaître d'eux ; intéresser

[1] L'Exposition universelle de Montréal s'est tenue du 28 avril au 27 octobre 1967.

[2] Les Jeux olympiques d'été de 1964, ont lieu à Tōkyō, au Japon, du 10 au 24 octobre.

les responsables de leur développement technologique et industriel ; préparer ainsi une extension de la coopération, et permettre au Japon d'asseoir et de diversifier son approvisionnement en matières premières en multipliant ses liens avec le monde sous-développé ; l'enchaînement part de considérations de face, et aboutit à promouvoir une politique d'expansion économique.

Au même moment, la présentation de techniques de pointe se propose de retenir l'attention des puissances industrielles développées, notamment de celles qui bordent le Pacifique ; le nombre des pavillons construits à un titre ou à un autre par les États-Unis – six en tout – et le Canada – quatre – est symptomatique à cet égard. L'expo propage ainsi le concept, lancé récemment par M. Sato[1], du « nouvel âge du Pacifique », et l'opération est effectuée, comme il est d'usage ici, conjointement par le patronat – responsable principal et officiel de l'exposition – et le gouvernement.

2- Derrière ces considérations générales, des desseins particuliers ont pu jouer.

A- À l'origine, il est probable que M. Sato a poussé le projet d'Osaka avec l'idée de détourner l'attention et les énergies de ce qui constituait à l'avance pour cette année 1970, la grande préoccupation de son gouvernement : l'échéance du traité de sécurité nippo-américain. En cours de route, les choses ont changé. L'éclatement de la crise estudiantine en 1968-1969[2], avait déclenché un mouvement d'inquiétude : les étudiants révoltés n'allaient-ils précisément pas s'attaquer à l'expo ? Depuis, la situation a encore évolué. Le maintien en vigueur du traité a été acquis en avance, dès la fin de 1969 ; et le désordre universitaire s'est assez largement apaisé. Si les craintes se sont donc atténuées, elles n'ont toutefois pas totalement disparu. Mais la police veille, et elle se sent actuellement le vent en poupe ; d'éventuels désordres dans le cadre de l'expo seraient d'ailleurs très impopulaires dans le pays.

B- Accessoirement, l'expo fournit le moyen de faire accepter par l'ensemble du pays, pour une cause nationale, un programme nécessaire de grands travaux publics. L'absence d'urbanisme, la prolifération anarchique des agglomérations de la région d'Osaka, – le Kansaï[3], deuxième centre industriel du pays groupant 15 millions d'habitants – conseillait cette vaste entreprise, analogue à celle que les Jeux olympiques avaient permis d'effectuer à Tokyo. Cette fois-ci aussi, l'élan général et patriotique qui s'est trouvé mobilisé, favorise la modernisation de toute une métropole sans susciter de protestations de la part de régions moins privilégiées.

3- L'expo verra une longue procession de visiteurs. La présence de certains hôtes officiels – le président de la République fédérale[4], les rois du

[1] M. Eisaku Sato, Premier ministre du Japon, respectivement entre le 9 novembre 1964 et le 17 février 1967, entre le 17 février 1967 et le 14 janvier 1970, et depuis le 14 janvier 1970.

[2] La crise estudiantine de 1968-1969 (Voir dossier Asie-Océanie Japon 1968-1972 nº 265.)

[3] Le Kansaï, région du Japon située au centre de l'île de Honshû.

[4] Gustav Heinemann, président de la République Fédérale d'Allemagne depuis le 1er juillet 1969.

Laos[1] et du Népal[2], le prince de Galles[3] et plusieurs autres princes européens, sera essentiellement honorifique. Mais la venue de M. Podgorny[4], du général Thieu[5], des Premiers ministres d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Corée et de Bulgarie, de U. Thant[6], de M. Trudeau[7], du général Gowon[8], du président Bokassa[9], de M. Jean Rey[10] et, avec lui, de M. Harmel[11], donnera l'occasion d'entretiens où les questions politiques et économiques pourront être discutées fructueusement. Les ministres des Affaires étrangères britannique et allemand se rendront aussi au Japon afin d'y avoir, pendant la durée de l'expo, leurs consultations ministérielles annuelles. Je ne doute pas que, pour sa part, M. Ortoli[12] pourra également se montrer intéressé par le spectacle de vitalité et d'activité que lui offrira, plus encore si possible que d'habitude, le Japon de 1970, celui de l'exposition internationale d'Osaka.

(*Direction d'Asie-Océanie, Japon, 1968-1972, 1970, nº 292*)

122

M. Tiné, Ambassadeur de France à Lisbonne,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 335/AL. *Lisbonne, 13 mars 1970.*

L'Angola sous le signe de la contre-subversion

Périodiquement et comme pour maintenir en éveil l'intérêt de l'opinion publique, la presse locale fait le point de la situation dans les « provinces » d'Afrique[13], rappelant ainsi l'attention du lecteur sur certaines réalités dont le Portugais de la Métropole se sent souvent éloigné.

[1] Savang Vatthana, roi du Laos depuis le 29 octobre 1959.

[2] Mahendra Bir Bikram Shah Dev, roi du Népal depuis 1955.

[3] Charles, prince de Galles depuis le 26 juillet 1958, fils aîné de la reine Élisabeth II du Royaume-Uni et du prince Philip, duc d'Édimbourg.

[4] Nikolaï Viktorovitch Podgorny, président du præsidium du Soviet suprême de l'URSS depuis 1965.

[5] Nguyễn Văn Thiệu, Président de la République du Viêt Nam depuis 1967.

[6] U Thant, homme politique birman, secrétaire général des Nations unies depuis le 30 novembre 1961.

[7] Pierre Trudeau, Premier ministre du Canada depuis le 20 avril 1968.

[8] Yakubu Dan-Yumma Gowon, général et chef d'État du Nigeria depuis 1966.

[9] Jean-Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

[10] Jean Rey, homme politique belge, est président de la Commission européenne de 1967 à 1970.

[11] Pierre Harmel, homme politique belge fut Premier ministre 28 juillet 1965 au 19 mars 1966.

[12] François-Xavier Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas depuis juin 1969.

[13] Les « provinces » portugaises d'Afrique continentale sont : l'Angola, la Guinée et le Mozambique. Les « provinces » d'Afrique occidentale comprennent l'archipel du Cap-Vert, Sao Tomé et Principe.

Deux mois environ après le *Diario da Manha*[1], qui avait publié une correspondance consacrée à la Guinée par M. Dutra Faria[2], Directeur de l'Agence d'Informations portugaise ANI (ma dépêche n° 1565/EU du 18/12/69), le *Diario Popular*[3] confiait à un des ses collaborateurs, M. Urbano Carrasco, le soin d'effectuer un reportage sur l'Angola. Dans une série de treize articles, ce journaliste s'emploie à brosser le tableau, délibérément optimiste, d'une province qui est en train d'organiser, sur les plans militaire, économique et social, sa « contre-subversion » afin d'empêcher que « le guérillero soit dans la population comme le poisson dans l'eau ».

La constitution de « milices pour l'autodéfense des populations »[4] est un des aspects caractéristiques de la contre-subversion, tâche confiée conjointement aux militaires et aux civils, et qui vise à la fois au rétablissement de l'ordre et à « la conquête de la confiance et de l'adhésion des populations ».

Le collaborateur du *Diario Popular* a visité une de ces localités organisées en autodéfense et où les exercices d'alerte sont aussi fréquents « qu'il est nécessaire pour rendre instinctive chez les habitants la réaction souhaitable en cas de péril ». Évalués actuellement à quelque 30 000, les miliciens angolais pourraient, « s'ils atteignaient le nombre de 100 000 à 200 000 », rendre bien difficile l'action terroriste.

M. Urbano Carrasco fait état au passage des difficultés que rencontreraient les autorités pour opérer le regroupement et assurer le contrôle de populations aux structures traditionnelles et qui se soumettent parfois difficilement aux formalités administratives (réticence des maris à la délivrance de cartes d'identité à leurs femmes).

Selon le journaliste portugais, la lutte en Angola est passée par trois phases : éclosion, en 1961[5], du terrorisme – désarticulation par les forces de l'ordre de l'organisation intérieure des rebelles – ouverture, en 1966[6], du

[1] Le *Diario da Manhã*, journal d'information plus particulièrement politique, fondé en 1931 dont le directeur est Garcia Pulido, propriété de la *Companhia nacional Editora*.

[2] Francisco Dutra Faria, journaliste portugais, né en 1910. Un des premiers supporters de Salazar, fondateur, en 1947, de l'agence de presse ANI, commentateur le plus influent de la radio et de la télévision portugaises.

[3] Le *Diario popular*, journal du soir d'information pour le grand public, dont le directeur est Antonio Tinoco, est fondé en 1942. Il est la propriété de la *sociedade industrial de Imprensa*.

[4] Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement portugais pour rétablir l'ordre en Angola, la création, en 1961, d'un « corps de volontaires » à l'échelon provincial marque la volonté des autorités de faire participer la population civile aux opérations de contre rébellion. De paramilitaire à ses débuts, ce « Corps de volontaires » a vu, à la suite d'un arrêté ministériel du 29 mai 1967, ses activités s'orienter vers un secteur plus civil et s'est transformé en « Organisation provinciale des volontaires de la défense civile d'Angola ». Se reporter à la dépêche du consulat de France à Luanda n° 26 du 18 juillet 1970.

[5] Dans la nuit du 3 au 4 février 1961, des commandos révolutionnaires attaquent la prison militaire, la prison civile et le quartier de la police de sécurité publique à Luanda, faisant sept morts parmi les forces de l'ordre. Les rebelles tentent également de s'emparer du poste d'émission radio. Les 10 et 11 février 1961, de nouveaux accrochages ont lieu dans les quartiers suburbains de Luanda. Le 15 mars 1961, plus d'un millier de civils sont massacrés. La répression est particulièrement sévère.

[6] Le front Nord ou 1re région (zone des Dembos), foyer traditionnel de résistance, est remis en activité, en 1966, par le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola). Le front du Sud-

front de l'est avec « la pénétration en Angola de bandes venant de Zambie et opérant au début dans des zones qui leur étaient propices : rareté des Européens – faiblesse et dispersion des populations autochtones – accès difficile du terrain ».

À ce troisième stade, M. Urbano Carrasco relève l'apparition d'un facteur particulièrement important : « la participation croissante des indigènes d'Angola à la lutte contre les terroristes ». Ce phénomène, ajouté aux querelles intestines des mouvements de libération[1], amène le journaliste à affirmer qu'à terme, privés du soutien de la population, ces derniers sont condamnés. Il reste que, dans une guerre subversive, la tâche des troupes est considérablement complexe et compliquée. « Un autre type d'action serait certes plus facile mais nos forces armées ont choisi la voie noble », écrit M. Urbano Carrasco, qui ne comprend pas que certains entendent voir les militaires « fait plus, être plus agissants et plus sévère. Ils oublient », poursuit-il, « que, pour gagner cette guerre, il faut gagner les populations et qu'un sens de la justice et du respect de la vie humaine – voire le simple bon sens – ont empêché nos forces armées de s'engager sur le chemin des représailles aveugles… Ce souci a rendu certainement plus difficile l'action contre l'ennemi ».

Quoi qu'il en soit, la guerre menée en Angola n'est pas, selon le collaborateur du *Diario Popular*, « une guerre de Blancs contre les Noirs ». À preuve que 36 % des troupes présentes dans cette province sont déjà constituées d'éléments « recrutés sur place ». Ce mode de recrutement « peut et doit être amplifié ». Le journaliste accorde, en outre, valeur de symbole à l'existence de ce qu'il appelle les « groupes irréguliers » apportant leur collaboration à l'armée. Il s'agit des « GE's » (*Grupos Especiais*), des « TE's » (*Tropas Especiais*) et des « *Flechas* ».

Éléments civils de la population africaine, les « GE's » sont des volontaires qui élisent leurs chefs et développent leur action dans les limites de la localité où ils vivent.

En revanche, les « TE's » – quelques centaines jusqu'à présent, pour la plupart d'anciens rebelles – « excellents combattants, rompus aux méthodes terroristes », se sont vu confier une mission différente de celle des « GE's ». Localisés en Cabinda[2], « entraînés et organisés militairement », les « TE's »

Est, ouvert en mai 1966, à la frontière de la Zambie à l'Est et du Congo-Kinshasa au Nord, oblige les autorités portugaises à disperser leurs forces en Angola, à augmenter leurs effectifs et le budget militaire de la colonie.

[1] Le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola), parti d'orientation marxiste, fondé en 1956, par Mario de Andrade et Agostinho Neto. Le MPLA recrute dans le centre-ouest et s'oppose aux autres mouvements nationalistes qui participent à la guerre de libération : le Front national de libération de l'Angola (FNLA), influent surtout dans le nord du pays, s'unit au PDA (parti démocratique d'Angola) pour former, le 5 avril 1962, le gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil (GRAE) dont le président est Alvaro Holden Roberto, établi à Kinshasa, et l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola), mouvement fondé en 1966 par Jonas Savimbi, soutenu par la République populaire de Chine et, à l'origine, basé en Zambie.

[2] Le Cabinda est une des dix-huit provinces de l'Angola, situé à l'extrême nord du pays, enclavé entre la République démocratique du Congo (Kinshasa) et la République du Congo-Brazzaville, dont le pétrole constitue la principale richesse. Angola et Cabinda sont placés sous une seule et

mènent des opérations comportant un certain risque. Certains se seraient distingués par « la destruction d'installations ennemies ou de bandes armées entrées » (en Angola).

À l'est de la province, ce sont les « *Flechas* », 400 environ, dont d'anciens membres du mouvement UNITA, « qui combattent soit leurs anciens compagnons, soit les éléments du MPLA infiltrés » dans cette région. Répartis en groupes de 20 ou 30 hommes, sortes de brigades mobiles, ils se livrent à une « authentique contre-guérilla ». Tout en rappelant celle des « TE's », l'action des « *Flechas* » qui relevaient directement de la PIDE[1], s'apparente davantage à l'opération de police : « obtenir des informations au moyen de coups de mains et d'embuscades tendues aux rebelles ».

M. Urbano Carrasco estime qu'une augmentation des effectifs de ces forces subversives contribuerait à réfuter l'opinion « que les mouvements subversifs ont cherché à faire accréditer : à savoir que la guerre en Angola est une lutte des Blancs contre les Noirs ».

Parmi les opérations antisubversives confiées à la protection de l'Armée, l'auteur du reportage met l'accent sur la création en zone forestière d'un réseau de piste « ennemi puissant des terroristes ». La tâche est immense et la *Junte Autonome des Routes* n'y suffit pas. Aussi fait-on appel à la collaboration des marchands de bois qui se voient confier l'ouverture de ces pistes contre un droit d'abattage proportionnel à la longueur de la voie (20 000 m^3 de bois pour 30 km de route). « L'exploitation du bois vaudra à la province une entrée de devises de l'ordre de 20 millions d'escudos et procurera du travail à de nombreuses personnes. Tout le monde y gagne, excepté les terroristes… » proclame, sur un ton optimiste, le journaliste portugais.

La mise en valeur de cette province, dont l'auteur du reportage considère que les ressources en agriculture, pêche, tourisme sont particulièrement sous-exploitées, amène M. Urbano Carrasco à aborder la question du peuplement de l'Angola et à s'interroger sur les raisons qui ont empêché que « l'idée du soldat-colon » fasse son chemin. Le journaliste portugais croit trouver la réponse dans les conditions insuffisantes faites aux démobilisés pour les inciter à se fixer en Afrique. D'aucuns préconiseraient la possibilité pour les militaires d'effectuer la dernière partie de leur service « comme soldats et colons ». Quelle que soit la formule, il importe, souligne le collaborateur du *Diario Popular*, de faire vite pour ne pas perdre « l'occasion exceptionnelle de garantir à l'Angola l'afflux d'Européens indispensable

même administration en 1956. Les Cabindais se sont organisés au sein du Mouvement de libération de l'enclave du Cabinda (MLEC) de Luis Ranque Franques, du Comité d'action d'union nationale cabindais (CAUNC) et de l'alliance du Mayombe (ALLIAMA). Les trois mouvements fusionnent lors du congrès de Pointe-Noire (Congo-Brazzaville) des 2, 3 et 4 août 1963 pour donner naissance au Front de libération de l'État du Cabinda (FLEC), dont Luis Ranque Franques est élu président.

[1] PIDE ou *Policia Internacional e de Defesa do Estado* ou Police internationale et de Défense de l'État, est la police politique de l'État portugais, créée en 1933, elle devient en 1945 la PIDE. En 1969, le gouvernement de Marcelo Caetano la réforme et la renomme DGS, Direction générale de Sécurité.

non seulement à son développement économique, mais également à sa capacité de défense ».

Cette préoccupation, il convient de le rappeler, a été souvent formulée à Lisbonne, notamment par certains membres de l'ancienne législature. Force est cependant de constater que de tels appels n'ont rencontré jusqu'à présent qu'un très faible écho auprès d'une population dont les éléments actifs paraissent davantage orientés vers la recherche d'un mieux-être en Europe que sensibles à l'idéal de pionnier en Afrique.

(*Afrique-Levant, Angola, 1966-1972, mouvements anticolonialistes, nº 27*)

123

M. THABAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À KAMPALA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 7/DA-AL *Kampala, 14 mars 1970.*

La fin de l'immobilisme en Ouganda

L'immobilisme qui a marqué la vie politique en Ouganda après l'attentat du 19 décembre contre le président de la République (ma dépêche nº 90/AL du 6 février)[1] touche à sa fin.

1º) Pour la première fois depuis le 19 décembre le président Obote[2] est apparu en public pour inaugurer, le 6 mars, les nouveaux bâtiments de la Banque d'Ouganda. Entouré de plusieurs gardes du corps, il s'est adressé à un public choisi rassemblé devant l'entrée de la banque tandis qu'une foule de quelques centaines d'Africains dépenaillés s'entassait, sous la surveillance de la police, de l'autre côté de la rue, sur le trottoir. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Obote s'est de nouveau référé à la « charte du simple citoyen »[3] et a dédié la nouvelle banque aux paysans

[1] La dépêche de Kampala nº 90/AL du 6 février 1970 expose la situation en Ouganda depuis l'attentat dont le président Apollo Milton Obote a été victime le 19 décembre 1969 alors qu'il sortait du stade où avait lieu le congrès de l'UPC (*Uganda people congress*). Le président se calfeutre dans sa résidence personnelle et va jusqu'à sacrifier les rencontres internationales. Le général Idi Amin, chef d'État-major de l'armée, rappelle à l'armée son devoir de loyalisme vis-à-vis du pouvoir. M. Basile Bataringaya, ministre de l'Intérieur, exhorte la police à se montrer vigilante. La population est très nerveuse. Les Bougandais (voir plus loin) savent que, si un autre attentat était perpétré, ils serviraient de victimes expiatoires.

[2] Le président Apollo Milton Obote, né en 1926 dans la province Nord de l'Ouganda, s'initie à la vie politique au Kenya de 1949 à 1957, puis rentre dans son pays pour diriger l'*Uganda National Congress* (UNC). Lors de la scission de ce parti en 1959, Obote entraina avec lui des éléments qui fusionnent avec l'UNC. De cette fusion nait en 1960 l'*Uganda People Union*, UPC, dont Obote assume la présidence. Après l'indépendance, il est Premier ministre en 1962 et président de la République de l'Ouganda en 1966 et fait adopter une nouvelle constitution de l'Ouganda.

[3] La charte du simple citoyen publiée le 8 octobre 1969, est adoptée le 24 octobre suivant par la conférence annuelle de l'UPC ; elle se base sur des principes socialistes. Elle a pour thème

et aux ouvriers, tout en annonçant que les sociétés étrangères seraient « encouragées » à s'installer, particulièrement dans les domaines où les coopératives et les organismes parastataux se révèlent inefficaces.

2°) Trois mois après l'attentat, les services d'information ougandais ont fait savoir brusquement, le 12 mars, que six individus inculpés de tentative d'assassinat contre le président de la République comparaissaient le jour même devant le tribunal. De condition très modeste (l'un d'eux est chauffeur de taxi, deux autres cultivateurs), tous originaires du Bouganda[1], la date de leur arrestation n'a pas été divulguée. Cinq d'entre eux plaident coupable. S'agit-il des véritables comploteurs ? ou de comparses produits par la police pour les besoins de la cause ? On peut en effet douter que des individus aussi obscurs aient tenté seuls une action d'une telle envergure. Quoi qu'il en soit, le fait qu'il s'agisse de Bougandais donnera au régime de nouveaux motifs de renforcer la primauté des tribus nilotiques du Nord.

3°) Selon des informations recueillies d'assez bonne source, le président Obote aurait l'intention de présenter assez rapidement devant le Parlement le projet de loi instituant en Ouganda un régime de parti unique, conformément à la résolution prise en décembre par le congrès de l'UPC (ma communication du 20 décembre)[2]. Des élections générales seraient organisées en novembre, et à leur terme, le président Obote procéderait à un remaniement ministériel qui lui permettrait d'éliminer un certain nombre de ministres d'origine bougandaise.

La crise ouverte par l'attentat du 19 décembre s'achèverait ainsi par un règlement de compte entre ethnies opposées dont les Bougandais, réputés particularistes et conservateurs, feraient finalement les frais.

(*Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Ouganda, situation intérieure, événements politiques. Ou 5-5*)

fondamental que l'Ouganda ne peut permettre l'accentuation des différences existant entre la minorité relativement riche et la majorité pauvre de ses citoyens. La charte rejette le tribalisme et le féodalisme. Elle prévoit une nouvelle répartition des revenus pour donner à l'homme moyen un plus grand pouvoir d'achat qui mettra en valeur le développement des industries locales ; autrement dit, le citoyen ougandais ordinaire associe le développement économique de son pays à une augmentation de son propre revenu individuel. La propriété collective sera consolidée, l'épargne encouragée en vue de recueillir des capitaux pour la sécurité sociale nationale et la mise en valeur du pays. La charte prévoit donc des banques coopératives sans oublier des garanties pour les investissements étrangers.

[1] Le Bouganda est l'une des quatre provinces constituant l'État fédéral de l'Ouganda et ayant gardé leur particularisme ; il est situé au sud de l'Ouganda et s'oppose aux provinces nilotiques du Nord. Il est peuplé de 2.200.000 personnes parlant luganda. En 1966 le président Obote élimine le roi du Bouganda, le Kabala Mutessa II qui menaçait de faire sécession. Déposé en février 1966, sir Edward Mutessa est mort à Londres le 21 novembre 1969.

[2] Le télégramme n°s 229-230 du 20 décembre 1969 en provenance de Kampala annonce que le président Obote vient d'être victime d'un attentat alors qu'il sortait du congrès de l'UPC, réuni du 17 au 20 décembre. Après avoir précisé que les jours du président n'étaient pas en danger, le télégramme termine en disant que tous les groupements d'opposition ont été interdits, cette décision doit être prise par le parlement à la demande de l'UPC qui, après avoir adopté la charte du simple citoyen, s'est prononcé pour le « système du parti unique ».

124

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

N. nº 119/DAM. *Paris, 16 mars 1970.*

Activité de la Chine au Congo-Brazzaville[1]

Les relations de la Chine avec le Congo-Brazzaville ont connu un développement lent et progressif depuis l'installation des missions chinoises dans ce dernier pays[2].

Les effectifs des techniciens chinois sont stationnaires (environ 150 personnes) et Pékin a financé la construction du complexe textile de Kinsoundi, où les ateliers continuent à être dirigés par des assistants chinois (30). On connaît l'existence de trois missions médicales d'une dizaine de personnes chacune à Brazzaville, Pointe-Noire et Fort Rousset ; d'une mission agricole de quarante personnes à la Ferme de Kombé ; d'une mission pour le chantier naval de 58 techniciens.

La visite effectuée par le commandant Raoul à Pékin en octobre 1969[3], a paru être le point de départ d'une intensification de la coopération avec la Chine : des accords de coopération économiques et techniques ont été signés à cette occasion. Toutefois, aucune indication n'a été fournie sur la teneur de ces accords.

Quatre patrouilleurs chinois vont être livrés à la marine du Congo-Brazzaville et les équipages congolais de ces navires seraient encadrés par des officiers chinois, après avoir suivi un stage à Shanghai.

Enfin les récentes modifications de la constitution du Congo-Brazzaville[4], qui est devenu une « République Populaire », avec un « Conseil

[1] Cette note est à compléter par la dépêche de Brazzaville nº 35/DAM du 23 janvier, non publiée, analysant l'influence chinoise au Congo-Brazzaville, ses moyens d'action, son aide économique.

[2] Les relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et le Congo-Brazzaville ont été établies le 23 février 1964. M. Massemba-Debat, président de la République du Congo-Brazzaville se rend en visite officielle en République populaire de Chine du 24 septembre au 2 octobre 1964. L'historique et le développement des relations entre Pékin et Brazzaville sont décrits dans les dépêches de Brazzaville nºs 348/DAM, 380/DAM, des 5 et 23 octobre 1964, 378/DAM du 30 septembre 1965 ainsi que dans la note nº 210/DAM du 7 mai 1965, sous-titrée *Chine populaire-Congo*. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Un accord commercial sino-congolais est signé le 6 septembre 1969 et des accords de coopération économique et technique le sont le 10 octobre 1969. Selon la dépêche d'actualité de l'ambassade de France à Brazzaville, nº 4/DAM du 7 mars, la Chine aurait consenti au Congo une aide s'élevant à 13 milliards de francs CFA. Cette aide serait étalée sur cinq ans. Le prêt chinois, consenti en 1964 pour la période allant du 1/1/1965 au 31/12/1969 s'élevait à cinq milliards de francs CFA. Il est fort probable que le nouveau prêt est au moins égal à celui-là.

[4] La nouvelle Constitution est adoptée le 30 décembre par le Congrès constitutif du parti congolais du Travail (PCT). Le 4 janvier 1970, sont rendues publiques : la répartition des tâches au sein du Bureau politique, la composition du Conseil d'État fixée par le décret nº 70/2 du 4 janvier.

d'État » (qui se substitue à l'ancien gouvernement), un « Parti congolais du travail » (qui remplace le Conseil National Révolutionnaire), peuvent paraître copiées sur le modèle chinois. C'est, d'autre part, le drapeau rouge avec des emblèmes jaunes qui a été choisi pour être l'emblème national de la République populaire du Congo.

Il est de fait que plusieurs dirigeants politiques[1] congolais affichent une sympathie certaine à l'égard de la Chine maoïste, et rêveraient d'instaurer à Brazzaville un régime identique à celui de Pékin, et qui servirait de « phare à la révolution africaine ».

Notre ambassade à Pékin relève plusieurs faits significatifs :

1° L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la conclusion entre la Chine et le Congo, d'un accord commercial signé le 6 septembre et d'un accord de coopération économique et technique signé le 10 octobre 1969.

2° Depuis le 1er janvier 1969 quatre-vingt dix-huit techniciens chinois ont rejoint le Congo-Brazzaville.

3° M. N'Dalla, qui occupera désormais les fonctions de premier Secrétaire du parti congolais du travail, représentait son pays à Pékin depuis le mois d'avril 1969. Il avait été reçu par M. Chou-En-Laï, puis par le Président Mao-Tsé-Toung. Il serait connu pour la vigueur de ses convictions révolutionnaires et il emploie le vocabulaire marxiste léniniste et la même référence au modèle chinois que le commandant Raoul, chef du gouvernement congolais.

Ce dernier, venu à Pékin pour assister à la célébration du 20e anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine, est arrivé le 25 septembre 1969 et en est reparti le 15 octobre suivant après avoir longuement visité le pays. Il a eu des entretiens avec M. Chou-En-Laï, le chef de l'état-major de l'armée populaire[2], le vice-ministre des Affaires étrangères[3] et le vice-ministre[4] pour les relations économiques avec l'étranger.

À son retour à Brazzaville, il a souligné la valeur exemplaire du modèle chinois et « l'expérience révolutionnaire et les leçons que le Congo peut en tirer ».

M. Manac'h[5] se demande en conséquence si le commandant N'Gouabi, qui se serait toujours efforcé de maintenir la balance égale entre les modérés et les éléments extrémistes de Brazzaville, n'a pas été contraint de céder aux exigences des personnalités les plus engagées dans la voie révolutionnaire et marxiste.

[1] M. Claude-Ernest N'Dalla, premier secrétaire du PCT, chargé de l'organisation, représentait son pays à Pékin depuis avril 1969. Le commandant Alfred Raoul, ancien Premier ministre, a effectué un séjour en République populaire de Chine du 25 septembre au 15 octobre 1969. Il est nommé vice-président du Conseil d'État, chargé du Plan et de l'Administration du Territoire.

[2] M. Huang Yung-sheng chef de l'État-major de l'Armée populaire de Libération, depuis 1968.

[3] M. Chi Peng-fei, vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, depuis 1955.

[4] M. Hsieh Huai-teh, vice-ministre de la commission pour les relations économiques avec l'étranger.

[5] M. Étienne Manac'h est ambassadeur de France à Pékin depuis février 1969.

Cette façon de voir paraît partagée par le général Bokassa[1], qui s'est déclaré étonné de l'isolement du commandant N'Gouabi et du fait qu'il soit « entouré de plus de Chinois que de Congolais ». Il aurait en particulier été empêché de se prêter à la spectaculaire réconciliation avec le général Mobutu[2], qui avait été préparée avec son accord.

On pourrait donc assister, à bref délai, soit à l'élimination du commandant N'Gouabi au profit du commandant Raoul, soit à une reprise du pouvoir effectif par N'Gouabi et à l'instauration d'une politique plus modérée et moins marxiste.

Tous ces faits font apparaître la nouvelle orientation du Congo-Brazzaville comme assez inquiétante et la situation politique manque certainement de stabilité. Mais selon le critère africain, il peut aussi bien s'agir d'un véritable virage politique que des simples manifestations destinées à cacher une situation économique très critique.

Par ailleurs, étant donné le gros effort qu'impliquerait le renflouement de l'économie congolaise, on peut se demander si les Chinois visent une réelle implantation politique ou tout simplement si Brazzaville est utilisé comme un pion dans la lutte et la rivalité sino-soviétique en territoire africain.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, politique extérieure, nº 46*)

125

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

Entretien du président de la République avec M. McNamara[3]
Le lundi 16 mars à 15 h 30.

C.R.

Confidentiel

M. McNamara indique que, depuis son arrivée à la présidence de la Banque Mondiale, il s'est efforcé de diversifier l'activité de cet organisme à la fois sur le plan géographique et en faisant un effort particulier dans le

[1] Le général Jean-Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966, s'est rendu en visite officielle à Fort-Rousset les 20 et 21 janvier 1970. Fort-Rousset, devenu Owando, est la capitale de la région dite de la Cuvette du Congo-Brazzaville.

[2] Joseph-Désiré Mobutu, second président de la République du Congo du 24 novembre 1965 au 1er juillet 1966 puis premier président de la République démocratique du Congo depuis le 1er juillet 1966.

[3] McNamara (Robert Strange) juriste et homme politique américain. Après avoir fait carrière à la Société Ford, puis dans l'industrie du papier a été secrétaire à la Défense de 1961 à 1968. Il est président de la Banque Mondiale depuis le 1er avril 1968.

domaine de l'éducation et de l'agriculture. Lorsqu'il est arrivé à la Banque Mondiale, les relations avec la France n'étaient pas satisfaisantes ; elles se sont depuis considérablement améliorées, qu'il s'agisse de l'usage du français, de l'utilisation de fonctionnaires de la Banque de nationalité française ou du développement des activités de la Banque dans l'Afrique francophone. Il est indéniable que la Banque Mondiale est une institution anglo-saxonne et que, en raison de son caractère mondial, elle doit tendre à perdre ce caractère dans la mesure du possible.

M. McNamara souligne l'importance du rôle du Fonds d'Action et de Coopération (FAC)[1] dans la mise au point des projets financés par la Banque Mondiale en Afrique francophone et demande au président de la République de bien vouloir lui faire part de ses suggestions pour accroître l'efficacité de la Banque Mondiale.

Le président de la République se félicite que M. McNamara ait été placé à la tête de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement car chacun sait que M. McNamara est un homme qui crée le mouvement là où il passe. Il est d'autant plus à l'aise pour lui dire que la France a une certaine réserve vis-à-vis des institutions internationales, car nous avons l'impression qu'une action menée par le biais d'institutions internationales coûte plus cher qu'une action qui serait menée dans le cadre national quel que soit le pays qui l'entreprenne. C'est ainsi qu'un coopérant culturel de l'UNESCO coûte deux fois plus cher qu'un coopérant français dans le même pays. Le président de la République pense que ces institutions internationales vivent sur un standard de vie américain et que ceci explique leur coût élevé. Il faut faire attention aux prix de revient dans ces actions de coopération, car quand il y a des sacrifices politiques, ils doivent être le fait des nations et non des organismes internationaux qui doivent avoir un but strictement utilitaire.

Le président de la République est conscient de l'effort personnel de M. McNamara pour développer les prêts de la Banque en Afrique et notamment en Afrique francophone.

En ce qui concerne l'organisation même de la Banque, il reconnaît que la participation des Français dans le personnel de cet organisme est plus satisfaisante qu'elle ne l'était antérieurement. Il ne semble pas que la France ait à se plaindre, si l'on compare la proportion des fonctionnaires français par rapport au total des fonctionnaires de la Banque, à la proportion du capital de la Banque souscrite par la France. Mais, en fait, le président de la République pense que ce n'est pas le seul critère qui doive être retenu, et que nous valons un peu plus que cela. M. McNamara est d'accord là-dessus.

Le président de la République demande à M. McNamara quels sont exactement ses projets à propos de la reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement[2] (AID), et une éventuelle

[1] En 1959, le Fonds d'aide et de coopération (FAC) remplace, pour l'aide aux États désormais autonomes de la Communauté, le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer de la France ou FIDES institué en 1946.

[2] Créée le 2 septembre 1960, l'Association internationale de développement (AID) appartient au groupe de la Banque mondiale et a pour objectif d'aider au développement économique des

augmentation du capital de la Banque Mondiale. Il remarque que ces projets sont inséparables, car le total sort des mêmes poches et va aux mêmes endroits.

M. McNamara considère qu'il ne serait pas sage de chercher actuellement à augmenter le capital de la Banque, du moins pas avant d'avoir terminé la troisième reconstitution des ressources de l'AID, c'est-à-dire pas avant le mois de juillet 1974 : il ne fera pas de demande d'augmentation de capital tendant à ce que les États versent de l'argent avant cette date, dans l'hypothèse où l'augmentation des ressources de l'AID serait raisonnable. C'est, en effet, son principal sujet de préoccupation. M. McNamara rappelle quelques chiffres : de 1958 à 1968, pour 92 pays sous-développés, le montant de la dette extérieure a été multiplié par 4 et le coût du service de la dette par 3 ; parallèlement, dans ces pays le coût du service de la dette augmente de 17 % par an, alors que le produit des exportations n'augmentait que de 5 %. Enfin, pour les 13 pays sous-développés les plus importants, les réserves de changes ont baissé de 60 % pendant cette période. Ces chiffres montrent bien que les pays sous-développés ont besoin avant tout de prêts à caractéristiques spéciales (en anglais « soft loans »).

C'est pourquoi M. McNamara préfère donner la priorité à une reconstitution des ressources de l'AID. Il reconnaît que la France est le seul pays à faire un effort substantiel pour l'aide aux pays sous-développés et que, pour des raisons différentes, l'Allemagne fédérale, le Japon et les États-Unis sont assez en retard. Pour l'Allemagne et le Japon, leur importance économique augmente plus vite que leur poids politique. Quant aux États-Unis, les contribuables et le Congrès sont « désenchantés » devant l'aide bilatérale. Une commission, présidée par M. Petersen, a d'ailleurs recommandé le développement de l'aide multilatérale, mais le grand danger est que l'aide bilatérale soit diminuée et que l'aide multilatérale n'augmente pas parce que les autres pays ne suivraient pas.

Revenant à l'Allemagne et au Japon, M. McNamara indique qu'il y a un certain danger à ce que, dans l'avenir, ces pays ne soient tentés d'utiliser les aides qu'ils donneront à des fins nationalistes. M. McNamara déclare qu'il n'est pas naïf et qu'il pense que l'aide bilatérale restera toujours la plus importante. Mais, il veut insister sur le fait que c'est l'intérêt de la France de voir une aide multilatérale élevée transiter par le canal de l'AID. Ce n'était pas vrai dans le passé, car de 1958 à 1968 la France contribuait pour 8 % aux ressources de l'AID et 5,8 % des prêts allaient à l'Afrique francophone, mais depuis le mois de juillet 1969, la France contribue toujours pour 8 %, mais c'est 10,6 % des prêts qui vont à l'Afrique francophone. Bien sûr, il y a une opposition grandissante devant cette proportion, notamment dans les pays d'Amérique latine.

Le président de la République remarque que le cas des États-Unis est particulier, compte tenu de leurs innombrables engagements. Certes, il y a

pays les plus pauvres ; elle complète ainsi l'action menée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en faveur des pays à revenu intermédiaire. L'AID qui à son siège à Washington D.C. accorde des crédits sans intérêt et fait des dons.

le problème du Japon et de l'Allemagne, et de la relative faiblesse de l'aide accordée par tel ou tel pays important. La France, quant à elle, n'est pas hostile à l'augmentation des ressources de l'AID. C'est un problème de chiffres qu'il faut voir de près, mais sur le principe, nous sommes favorables.

Le président de la République pense que la partie la plus importante possible de cette aide devrait aller à l'Afrique francophone, car il s'agit d'une des régions les plus pauvres et des moins peuplées, et par conséquent, une région difficile à faire émerger et où cela est pourtant nécessaire, car si nous ne faisons pas dans ce continent un effort exceptionnel d'investissement, il y a là un terrain évident d'action pour les doctrines les plus révolutionnaires et pour les pays les plus révolutionnaires. Ce n'est pas parce que les Russes et les Chinois ont en général échoué en Afrique, ou dans certains cas n'y ont réussi qu'à moitié, qu'ils n'y réussiront pas plus tard si nous ne sortons pas ces pays du niveau économique moyenâgeux qui est le leur.

Quant à la population, le fait qu'elle soit peu nombreuse facilite aussi les choses. Quand il y a des masses immenses comme au Brésil, en Inde et même en Égypte, tout effort semble se perdre en raison de la masse de la population et de sa croissance.

Le président de la République pense que, pour que l'action de la Banque soit efficace, elle devrait être menée en étroite liaison avec les anciens colonisateurs : la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, car nous connaissons ces pays et nous arrivons à tirer le meilleur parti de l'argent en fonction des réalités de chacun de ces pays africains. Pour nous, l'Afrique est un peu comme l'Amérique latine pour les États-Unis, c'est notre prolongement et du développement de ce continent dépendra notre destin final.

Le président de la République demande à M. McNamara des précisions sur la répartition géographique des activités de la Société financière internationale qui semble travailler très peu en Afrique. M. McNamara indique qu'à son avis, ce n'est pas l'Afrique qui a été négligée par cette société, mais bien le monde entier, car ses activités ont, jusqu'à présent été insuffisantes, mais il compte les développer et faire 100 millions de dollars de prêts par an à partir de 1970. Il vient d'ailleurs d'installer un bureau à Paris pour les contacts avec l'ensemble des industries de l'Europe occidentale pour les investissements en Afrique.

Le président de la République rappelle enfin qu'il attache beaucoup d'importance au problème de la stabilisation des prix des matières premières exportées par les pays tropicaux. Le Fonds Monétaire International a pris une position favorable sur ce sujet. Le président de la République croit que la Banque Mondiale peut jouer un rôle. C'est très important, car c'est le seul moyen d'assurer à ces pays les ressources régulières dont ils ont besoin. M. McNamara y est personnellement favorable, mais au sein de la Banque Mondiale, le Japon et l'Allemagne s'y sont opposés avec beaucoup de détermination.

L'entretien se termine à 16 h 40.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages, 1970*)

126

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française en Algérie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 782 à 792. *Alger, 17 mars 1970.*
(*Reçu* : 22 h. 48).

Diffusion réservée.

Relations franco-algériennes

Au moment où, sous l'impulsion de M. le Président de la République, la France réaffirme sa volonté de présence active en Méditerranée occidentale[1], l'Algérie continue d'apparaître, aux yeux des Français, sous l'aspect le plus rébarbatif.

Aux clins d'œil engageants des dirigeants du Maroc, de la Tunisie, voire de la Libye, fait contraste la figure du colonel Boumediene, avec son austérité émaciée de loup-cervier sorti du maquis, et ses yeux brillants et inquiétants de fanatique. Certains Français regrettent Ben Bella[2], le sous-officier bellâtre et un peu mauvais garçon, dont ils ont oublié qu'il a solidement installé les Russes en Algérie au lendemain de l'indépendance.

À l'écrasant contentieux franco-algérien, le contentieux moral du million de Français arrachés à cette terre qu'ils croyaient française, le contentieux matériel des dizaines de milliards de francs de maisons, de terres, d'entreprises spoliées, s'ajoutent chaque jour de nouveaux griefs qui vont de l'expulsion des témoins de Jéhovah[3] au mitraillage de coopérants par un

[1] Concernant la place de la France en Méditerranée, se reporter à la conférence de presse du président Pompidou au *National Press Club* à Washington le 24 février, lors de sa visite officielle aux États-Unis du 23 février au 3 mars 1970. Le texte de cette conférence est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1970, p. 57 à 62. La politique méditerranéenne de la France est exposée et précisée lors de la conférence qui réunit les ambassadeurs de France accrédités dans les quatre pays du Maghreb, les 9 et 10 avril 1970.

[2] Ahmed Ben Bella, premier président de l'Algérie indépendante du 15 septembre 1963 au coup d'État de Boumediene le 19 juin 1965, emprisonné depuis lors. La coopération algéro-soviétique s'est trouvée renforcée à la suite de la visite officielle en URSS de Ben Bella du 25 avril au 8 mai 1964. Se reporter à *D.D.F.* 1964-1, nos 214 et 236.

[3] Concernant les « Témoins de Jéhovah », voir le télégramme d'Alger nos 233 à 235 du 30 janvier 1970. Après l'expulsion de quinze ressortissants français, membres de cette secte, accusés de se livrer à une propagande pro-sioniste, le responsable de la secte pour l'ensemble de l'Algérie, M. Yves Jagorel Molinier est expulsé le 29 janvier. Ces mesures sont la preuve de la fermeté avec laquelle les autorités algériennes entendent réprimer toutes les formes de prosélytisme surtout quand elles s'adressent à la jeunesse algérienne. Le compte rendu d'un entretien du Secrétaire général du Département, Hervé Alphand, avec l'ambassadeur d'Algérie à Paris, Redha Malek, en date du 1er avril 1970 fait part du souci du gouvernement français à la suite des très nombreuses arrestations de ressortissants français opérées depuis le début du mois de février et des violations répétées du code de procédure pénale algérien et des conventions internationales au détriment des ressortissants français.

braconnier, des arrestations de prétendus espions[1], à la nationalisation des commerces de bois[2], des noises cherchées au correspondant du *Monde*[3], au congédiement d'un attaché de consulat[4] accomplissant son métier avec zèle.

Mais tout cela, qui est pénible pour les victimes et lassant pour ceux qui ont chaque jour à les défendre, ne saurait nous empêcher de conserver présente à l'esprit l'importance de l'enjeu qui est au fond des choses.

L'Algérie de Boumediene n'est pas séduisante certes, mais elle est solide, vigoureuse et résolue. Sa révolution est derrière elle. Dirigée par un homme d'État de classe que seconde une bonne équipe, elle peut se consacrer à l'édification de l'État et à la consolidation de la nation, elle peut se lancer dans un ambitieux programme englobant tout à la fois la scolarisation massive et la formation accélérée des cadres, et d'autre part l'industrialisation et la modernisation de l'économie basées sur de grandes ressources en hydrocarbures. Son dynamisme lui vaut de plus en plus, non seulement au Maghreb dont elle constitue la clef de voûte, mais dans tout le monde arabe, une position de chef de file.

Championne intransigeante de l'indépendance et de l'émancipation, elle repousse toute inféodation à un bloc, toute idée d'alliance militaire ou autre, toute tentative de regroupement paternaliste. C'est en l'aidant à être pleinement indépendante, c'est-à-dire à affirmer sa propre personnalité, à ne compter que sur elle-même, à se développer harmonieusement, que nous pourrons le mieux en faire pour nous un partenaire efficace.

Nous sommes actuellement engagés avec l'Algérie dans trois négociations capitales sur les plans militaire, culturel et pétrolier.

La conclusion de l'accord sur le statut de Bou-Sfer[5], qui ne dépend plus désormais que d'un seul mot (écrira-t-on « souveraineté » ou « autorité » ?) doit ouvrir la voie à une relance de notre coopération militaire qui, après l'accord du 21 juillet dernier[6] relatif à l'école de pilotage sur avions à réaction, nous permettra d'élargir l'avantage que nous avons pris sur les Soviétiques en leur faisant perdre le monopole dans le domaine de l'aviation.

En ce qui concerne la coopération culturelle et technique, secteur essentiel pour l'Algérie, bien consciente du fait que sans l'aide de la France son

[1] Sur ce sujet, se reporter au télégramme d'Alger n°s 503 à 506 du 26 février 1970, non publié.

[2] Les entreprises d'importation de bois (les sociétés Granvik, Warot, Giraud, Jacques Bouchon, Sebca et comptoir forestier) sont nationalisées le 27 février 1970. Voir les télégrammes d'Alger n°s 521, 531 et 532 des 27 et 28 février, non publiés.

[3] Jean-Pierre Péroncel-Hugoz est le correspondant du journal *Le Monde* à Alger depuis 1969. La diffusion de ce quotidien est suspendue en Algérie depuis le 22 juillet 1969 et est remise en circulation le 7 janvier 1970.

[4] M. Paul Avril est vice-consul au consulat général de France à Alger. La reconnaissance provisoire qui lui avait été accordée par le ministère algérien des Affaires étrangères, lui est retirée à compter du 26 février. Voir les télégrammes d'Alger n°s 562 à 565, 573 à 577 des 2 et 3 mars 1970.

[5] Concernant le rétablissement de la souveraineté algérienne sur la base de Bou-Sfer, le transfert des responsabilités, le statut de la base, voir le télégramme d'Alger n°s 124 à 132 du 21 janvier, non reproduit.

[6] Échange de lettres du 21 juillet 1969 relatif à l'école de pilotage de Bou-Sfer.

développement serait voué à l'échec, les nouvelles instructions[1] reçues par cette ambassade la semaine dernière lui permettent désormais de négocier un programme de coopération, étalé sur quatre ans qui, tout en facilitant la réalisation du plan quadriennal algérien, doit consolider notre influence intellectuelle dans ce pays où trois fois plus d'enfants qu'avant l'indépendance apprennent désormais le français.

Quant au domaine du pétrole, la discussion en cours sur la fiscalité ne représente que les premières escarmouches avant la révision d'ensemble de l'accord de 1965, qui interviendra à la fin de cette année. La pression des Algériens sera très forte pour obtenir une plus large participation au sein des entreprises pétrolières et de plus grands avantages pour la recherche de nouveaux gisements et pour l'aide à l'industrialisation. Mais de notre côté nous devrons leur faire clairement comprendre que la France, engagée dans la rude compétition du Marché commun, ne saurait accepter pour ses achats d'hydrocarbures des conditions ne lui permettant pas de soutenir la concurrence européenne.

Si la réussite de ces négociations doit, sans oublier bien entendu nos demandes concernant les indemnisations et les transferts, être notre objectif essentiel, dont les péripéties superficielles auxquelles je faisais allusion tout à l'heure ne doivent pas nous détourner, il n'en reste pas moins que notre fermeté ne saurait faiblir lorsque notre cause est juste. Nous devons obtenir que soient relaxés les Français actuellement détenus pour une affaire d'espionnage qui paraît ne reposer sur rien, nous devons user de rétorsion après la suppression de l'immunité d'un de nos fonctionnaires consulaires, nous devons passer d'urgence à exécution pour la récupération des 300 millions de F. déposés en juillet 1968, maintenant que nos achats de vin le permettent.

Bref, c'est en gardant notre sang-froid devant les nombreux incidents quotidiens, en nous montrant résolus à ne pas céder sur notre bon droit, mais en faisant largement confiance à l'Algérie de demain, actuellement forgée par le président Boumediene, c'est en négociant dans un esprit constructif nos accords de coopération militaire, culturelle et économique, que nous parviendrons à faire de ce pays, après le drame dont le poids reste si lourd, un partenaire solide, valable, sans doute même un jour ouvertement amical à notre égard.

(Direction Afrique du Nord, 1966-1975, Algérie, 1966-1975, relations politiques franco-algériennes, 1970, n° 24)

[1] Les instructions venant de Paris sont transmises par le télégramme de Paris à Alger n°s 243 à 249 du 11 mars 1970, intitulé : *Révision de la convention de coopération culturelle et technique*.

127

NOTE

M. Régis Debray[1]

N. nº 19/AM

Paris, 17 mars 1970.

Condamné, en novembre 1967, à trente ans de prison pour complicité avec la guérilla[2], M. Régis Debray purge sa peine à Camiri[3], dans le sud-ouest de la Bolivie.

On avait espéré, en décembre 1969, qu'à la suite des nombreuses démarches françaises, M. Debray bénéficierait d'une mesure d'amnistie. Sept des neuf membres civils du gouvernement bolivien peuvent, en effet, être tenus pour favorables à une libération de notre compatriote. En revanche, les sept ministres militaires, dont le général César Ruiz[4], titulaire des Affaires étrangères, s'opposent à un acte de clémence qui leur paraîtrait un encouragement à la subversion.

Les exigences de la politique intérieure imposent au général Ovando[5], président de la République, de maintenir l'équilibre entre ces deux tendances, servitude qui a été reconnue par M. Debray lui-même au cours de l'interview diffusé le 1er janvier dernier par l'ORTF[6].

Il paraît regrettable qu'à cette occasion le prisonnier ait jugé utile de dénoncer l'emprise de « l'impérialisme américain » sur la Bolivie, de s'en prendre à « la faction la plus réactionnaire de l'armée » et d'imputer à l'influence de ces facteurs la prolongation de sa captivité. De tels propos sont en effet, de nature à heurter les susceptibilités locales et, par là-même, à contrebattre l'effet des démarches faites en faveur de l'intéressé. Au cours d'une récente visite à la Direction d'Amérique, le chargé d'Affaires *s.i.* de Bolivie a émis l'opinion que, si la discrétion nécessaire était observée autour de cette affaire, M. Debray pourrait être libéré dans quelques mois.

(Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, nº 40)

[1] Régis Debray, universitaire français écrivain, correspondant de presse, part pour Cuba en 1965 puis suit « Che Guevara » en Bolivie. Il est capturé le 30 avril 1967 par les forces gouvernementales boliviennes, jugé, condamné à mort. Sa peine est commuée en trente ans de prison grâce à une campagne internationale en sa faveur lancée par Jean-Paul Sartre.

[2] Armée de libération nationale de Bolivie (*Ejército de Liberación Nacional de Bolivia*, *ELN*), guérilla marxiste-léniniste initiée en 1966 par l'Argentin « Che Guevara », dans le cadre de la stratégie du *foco* (foyer révolutionnaire rural), deux ans après le coup d'État du général René Barrientos.

[3] Camiri est une ville du département de Santa Cruz en Bolivie située dans la province de Cordillera.

[4] Le général de division, César Ruiz Velarde, chef d'État-major des Forces armées boliviennes depuis 1968, est nommé ministre des Affaires étrangères par le général Alfredo Ovando, président de la République de Bolivie, depuis le coup d'État du 26 septembre 1969.

[5] Alfredo Ovando Candía, président de République de Bolivie du 26 mai 1965 au 6 août 1966 et depuis le 26 septembre 1969.

[6] ORTF (Office de Radiodiffusion-Télévision Française), établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1964, chargé de la radio et de la télévision publique, de la gestion des émetteurs et de la production audiovisuelle.

128

M. DE CHATEAUVIEUX, CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À NIAMEY, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 202 à 206[1]. *Niamey, le 18 mars 1970.*

Immédiat. (*Reçu* : le 19, 01 h. 08).

Prière de communiquer à Monsieur Galley[2].

Conférence de Niamey[3]

Je me réfère à mon télégramme nº 197[4].

Après entente avec les représentants du Québec, la délégation française a proposé le retrait de son amendement (le paragraphe 2 de l'article 4 de la convention), proposition qui a été acceptée à l'unanimité des pays représentés à la commission des statuts, y compris par la délégation canadienne conduite par M. Pelletier[5].

Ce geste de concession, largement apprécié, a détendu l'atmosphère et a permis la désignation d'un comité de rédaction des statuts, notamment de la charte de l'agence. De cette manière le Québec, qui cosignera le texte de la convention au titre de vice-président de la délégation canadienne, ne sera pas partie à ladite convention, réservée aux seuls États souverains, mais aura la latitude de devenir membre de l'agence aux termes du paragraphe 3 maintenu de l'article 4 de notre projet de charte. Ce paragraphe

[1] Ce télégramme porte la signature de M. Pierre Lebel de Girard de Chateauvieux, premier conseiller près l'ambassade de France à Niamey (Niger) depuis mai 1966.

[2] M. Robert Galley, ministre des Postes et Télécommunications depuis le 22 juin 1969, préside la délégation française.

[3] La conférence de Niamey (Niger) réunit du 16 au 20 mars 1970 21 États francophones. Elle crée l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui deviendra, par la suite, l'Organisation internationale de la francophonie. Les bases et les principes de cette agence ont été posés lors d'une première conférence ministérielle, tenue à Niamey, du 17 au 20 février 1969, en présence du président du Niger, Hamani Diori, et d'André Malraux, ministre d'État chargé des Affaires culturelles. Se reporter à *D.D.F.* 1969-I, nº 147. Les positions de la France, dans cette affaire, sont rappelées dans le télégramme circulaire de Paris, nº 90 du 7 mars 1970.

[4] Le télégramme nºs 197 à 199 du 18 mars 1970, non publié, informe que la délégation française a, dans la matinée du 17, présenté à la commission juridique un amendement aux articles 4, paraphes 2 et 3, respectivement de la Convention et de la Charte de l'ACCT, afin de résoudre le problème constitutionnel posé par la participation du Québec. Pour plus de détails, en particulier sur le contre-projet de statuts rédigé par la délégation française, sur la base des instructions du ministère des Affaires étrangères et des propositions de la direction des Affaires juridiques, se reporter au télégramme de Niamey, nºs 186 à 194 du 16 mars 1970. Le 18 mars, la délégation française propose le retrait de son amendement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des pays représentés à la commission des statuts, y compris par la délégation canadienne, conduite par M. Pelletier. De cette manière, le Québec, qui co-signera le texte de la Convention au titre de vice-président de la délégation canadienne, ne sera pas partie à ladite Convention, réservée aux seuls États souverains, mais aura la latitude de devenir membre de l'Agence aux termes du paragraphe 3 maintenu de l'article 4 du projet de Charte.

[5] M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État chargé des Affaires culturelles du gouvernement fédéral du Canada, dirige la délégation canadienne à la réunion de Niamey.

serait complété par une phrase telle que par exemple : « et sous réserve d'un accord entre les gouvernements intéressés ». Cette clause, agréée par les Québécois, serait demandée par les Canadiens qui attendent l'accord définitif de leur gouvernement à la formule en question.

La délégation française a agi par souci de dégeler la conférence, tout en sauvegardant la possibilité pour le Québec d'adhérer à l'agence, sous réserve de l'approbation d'Ottawa et après accord entre Québec et la capitale fédérale. La représentation québécoise s'est déclarée très satisfaite, Ottawa n'ayant par la suite plus que deux choix possibles : ou bien autoriser l'adhésion du Québec ou la refuser et s'exposer ainsi à toutes les conséquences politiques d'une telle décision.

Il est donc à prévoir qu'au cours de la journée du 19, il pourra être procédé à la création de l'agence de la francophonie[1] dans une atmosphère de nature à donner toute satisfaction, notamment à nos partenaires africains.

Il n'est toutefois pas à exclure que M. Pelletier soulève demain des objections de dernière heure, n'ayant, semble-t-il, pas encore reçu toutes instructions de son gouvernement.

(*Collection des télégrammes, Niamey, 1970, n° 3064*)

129

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1744 à 1753. *Washington, 18 mars 1970.*

(*Reçu* : le 19, 03 h. 47).

Strictement réservé.

Dès réception de votre télégramme n° 752/762[2], j'ai demandé à être reçu par le Dr Kissinger et l'ai vu en fin d'après-midi du 18 mars.

Je lui ai expliqué avec quelle inquiétude nous suivions le développement de la situation au Cambodge et au Laos et combien nous restions attachés à l'intégrité et à la neutralité de ces deux pays.

J'avais reçu instruction de la part du président de la République de lui en faire part pour qu'il fasse connaître dès que possible ses vues au président Nixon.

[1] Le 20 mars 1970, la charte créant l'agence de coopération culturelle et technique est signée par 21 pays.

[2] Dans ce télégramme de Paris en date du 18 mars 1970, non repris, strictement réservé « pour l'ambassadeur », le ministère des Affaires étrangères invite ce dernier à intervenir d'urgence auprès de Washington pour faire part de la vive inquiétude de Paris devant les développements de la situation au Laos et au Cambodge. Il importe en effet de maintenir ces deux pays dans la neutralité et pour cela de faciliter les contacts entre les parties opposées en vue de sauvegarder l'équilibre politique. Le gouvernement français est disposé à se concerter à cet effet avec le gouvernement américain comme avec tous ceux disposant d'une influence au Laos et au Cambodge.

Il était indispensable de revenir, si l'on voulait éviter une détérioration rapide de la situation, au consensus des grandes puissances comme cela avait été le cas en 1954 et en 1962. Le gouvernement des États-Unis pouvait pour sa part y contribuer pour beaucoup.

Au Laos nous avions regretté que le principe de la consultation qui avait été avancé par le président des États-Unis et accepté par le prince Souvanna Phouma se heurte à des obstacles mais peut-être conviendrait-il d'explorer les possibilités de conversations directes entre les parties. À cet égard nous avions noté avec une certaine inquiétude ce que le secrétaire d'État avait dit le 17 mars sur la possibilité, si les circonstances l'exigeaient, d'envoyer des troupes de combat au Laos. Il y avait là danger d'escalade. D'autre part la situation du prince Souvanna Phouma serait meilleure si quelque geste pouvait être fait du côté américain en vue d'arrêter les bombardements. Pouvions-nous connaître le sentiment des États-Unis à ce sujet.

En ce qui concerne le Cambodge nous avions l'impression qu'un tournant pouvait s'effectuer dans la politique de ce pays qui l'écarterait de la position de neutralité qu'il avait toujours suivie. Le gouvernement des États-Unis avait-il l'intention d'indiquer publiquement qu'il demeurait attaché à la neutralité cambodgienne.

Tout ce que je venais de dire n'était point dans un esprit de remontrance mais tout au contraire d'échanges de vues francs et amicaux qui étaient devenus la règle entre nos deux pays depuis les entretiens que le président de la République avait eus à Washington avec le président Nixon.

En ce qui concerne le Laos le Dr Kissinger a commencé par me dire qu'initialement le prince Souvanna Phouma n'avait pas été le choix des Américains. En 1962 le candidat américain était le général Phoumi, le candidat communiste le prince Souvanna Phouma. C'était donc avant tout à Hanoï que le prince Souvanna Phouma devait s'adresser pour faire cesser l'occupation d'une partie de son territoire par environ 45 mille Nord-Vietnamiens. Je lui ai dit qu'historiquement il avait raison mais que les circonstances avaient changé depuis 1962 et l'attitude aussi du prince Souvanna Phouma. De toute façon il était nécessaire de sauver ce qui pouvait subsister d'apparence d'union nationale.

En ce qui concerne la déclaration du secrétaire d'État, M. Kissinger m'a répondu exactement comme je pensais qu'il le ferait. Le sénateur Fulbright avait voulu brusquer les choses en publiant une déclaration précédente de M. Rogers qui aurait pu rester secrète. Afin d'éviter que l'adversaire ne se méprenne, le secrétaire d'État avait dû procéder à une mise au point. Il s'agissait surtout d'une affaire d'ordre intérieur qui n'impliquait aucune décision pour le moment.

En ce qui concerne les bombardements, M. Kissinger a été très net. Le Président l'avait dit dans son message récent sur le Laos. Les bombardements sur la piste Hô Chi Minh ne pouvaient être arrêtés sans mettre en péril la vie des soldats américains au Vietnam. Ces bombardements

seraient continués et même si le prince Souvanna Phouma en demandait l'arrêt, on les poursuivrait.

Pour le reste du pays M. Kissinger continue à dire que ces bombardements sont effectués chaque fois à la demande du gouvernement laotien. Si le prince Souvanna Phouma demandait que de tels bombardements soient interrompus on en tiendrait compte dans la mesure toutefois où les forces nord-vietnamiennes ne continueraient pas à poursuivre leur offensive au Laos. C'était le gouvernement d'Hanoï, qui était responsable de la détérioration de la situation et c'était lui qui devait en supporter les conséquences. Comme au Vietnam l'intensité des bombardements diminuerait dans la mesure où l'adversaire réduirait lui-même ses activités militaires, or ce n'était précisément pas le cas pour le moment.

Pour le Cambodge, le gouvernement des États-Unis n'avait eu bien entendu rien à faire avec ce qui venait de se passer à Phnom Penh. Il n'y avait pas de soldats américains au Cambodge ; par contre il y avait 400 mille Nord-Vietnamiens. Le gouvernement des États-Unis n'avait pas l'intention de profiter de la situation pour modifier sa ligne de conduite vis-à-vis du Cambodge. On restait attaché à Washington au principe de la neutralité et l'on comptait le dire publiquement dans quelques jours. Néanmoins la situation n'était pas claire. M. Kissinger n'excluait pas du tout l'hypothèse que revenu de Pékin le prince Sihanouk ne retourne la situation en sa faveur et réapparaisse par exemple comme Premier ministre. Il fallait donc attendre, être mieux informé et ne pas se précipiter dans des déclarations qui seraient peut-être démenties par l'événement.

À la fin de l'entretien M. Kissinger m'a dit qu'il avait bien compris le sens de notre démarche. Il était bon d'échanger des vues à ce sujet et le message que je venais de lui communiquer entrait tout à fait dans l'esprit des nouvelles relations franco-américaines. Ceci dit, lorsqu'il aurait parlé au Président, il me conseillait de suivre l'affaire avec le département d'État. Je lui ai dit que j'avais pris rendez-vous depuis quelque temps avec M. Marshall Green pour le 20 mars, que je ne lui parlerais naturellement pas de ce message mais que je continuerais la consultation et les échanges de vues avec celui-ci.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

130

M. DAUGE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 339 à 345[1]. *Phnom Penh, 18 mars 1970.*

Immédiat. (*Reçu :* le 19, 09 h 51).

Destitution du prince Sihanouk.

Ainsi une centaine d'hommes – les parlementaires et le gouvernement – viennent de décider de leur propre chef la déchéance du prince Sihanouk[2]. Ils ne peuvent, pour se justifier, faire état d'une volonté nationale qui ne s'est à aucun moment manifestée contre le chef de l'État. Il est vrai qu'ils pouvaient tabler sur le divorce qui était apparu ces jours derniers à propos du problème vietnamien entre la position du Prince et le sentiment populaire. Les jeunes n'avaient pas été mobilisés ce matin et étaient restés dans leurs écoles. L'Armée s'est bornée à s'acquitter de la tâche du maintien de l'ordre qui lui était assignée, tâche facile au demeurant puisque la rue n'a pas bougé. Le calme le plus complet n'a cessé de régner.

La nouvelle a été accueillie, semble-t-il, avec une sorte de fatalisme et ce qui aurait dû être ressenti comme un crime de lèse-majesté n'a entraîné aucune réaction immédiate. Sans doute faudra-t-il un certain temps à la masse pour comprendre ce qui est arrivé et, peut-être, pour qu'une opposition se manifeste. Devant le fait accompli la popularité indéniable, mais sans doute superficielle de Sihanouk tiendra-t-elle longtemps ? Je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement avec la chute de Ben Bella[3].

On se demande si les hommes au pouvoir vont en rester là. On leur prête l'intention de proclamer la république, ce qui serait au fond assez bien dans la ligne de l'évolution constatée depuis un certain temps, à savoir l'impatience grandissante des notables devant le pouvoir absolu que le Prince continuait d'exercer à sa manière. Tout cela rappelle, dans une certaine mesure, la Révolution française. Ni le gouvernement, ni le parlement, ne se sont souciés de prévenir la Reine-mère[4] qui a appris la nouvelle par la rumeur publique. Il est à noter cependant que le communiqué donné ce soir à la presse mentionne « le gouvernement royal ».

[1] Ce télégramme est signé par Louis Dauge, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien à partir de 1960. Déposé le 18 mars 1970, il préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*), et à partir du 5 mai 1970 le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK).

[3] Ahmed Ben Bella, premier président de la République algérienne (1962-1965), destitué le 19 juin 1965 par le Conseil de la révolution, emprisonné puis assigné à résidence. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1965-I, nos 286, 287 et 289.

[4] Sisowath Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956 et « gardienne du trône » depuis 1960.

Lorsque le gouvernement affirme sa fidélité à la politique de neutralité et son respect des traités, il n'y a aucune raison de ne pas le croire. Il n'a, à vrai dire, pas le choix. Mais cette neutralité qui a sauvé le Cambodge était l'œuvre d'un homme qui malgré ses défauts avait un génie politique et occupait une place sur la scène internationale. Ses successeurs sauront-ils perpétuer le miracle cambodgien, l'oasis de paix de l'Asie du Sud-Est ? Les ambassades du bloc soviétique sont consternées et s'interrogent sur ce que vont faire les Chinois et les Vietnamiens : l'hypothèse d'un second Laos n'est pas écartée. L'on n'est pas là, mais le temps du préjugé favorable du monde communiste pour le Cambodge paraît révolu.

Je ne crois pas que le gouvernement songe aujourd'hui à se tourner vers les États-Unis. La nature des choses devrait plutôt le conduire à demander à la France de le cautionner par sa reconnaissance et par la poursuite de son aide. Je ne serais pas surpris d'être l'objet bientôt d'une démarche de ce genre.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

131

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 323 à 335[1]. *Phnom Penh, 18 mars 1970.*

Urgent. Diffusion réservée. (*Reçu :* le 19, 11 h 50).

Essai d'analyse de la situation politique au Cambodge.

Je crois utile d'adresser ci-après au Département une analyse de la situation rédigée ce matin, 18 mars.

Il n'est pas douteux qu'il existe au Cambodge des personnalités qui veulent la disparition du prince Sihanouk[2] de la scène politique. Le Prince s'est fait beaucoup d'ennemis depuis une quinzaine d'années, par ses sarcasmes, par sa justice expéditive. Il s'en est fait dans les milieux de gauche, mais ceux-là, pour le moment, ne comptent guère politiquement sinon comme une force subversive latente qui pourrait être mobilisée le moment venu et faire beaucoup de mal.

Le chef de l'État s'est attiré aussi de sérieuses inimitiés dans les milieux de droite qui lui reprochent d'avoir ruiné le pays par sa politique écono-

[1] Ce télégramme est signé par Louis Dauge, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien à partir de 1960. Déposé le 18 mars 1970, il préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*), et à partir du 5 mai 1970 le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK).

mique, et de l'avoir vendu aux Vietnamiens et au camp communiste par sa soi-disant politique de neutralité. Certains de ses adversaires se sont déclarés ouvertement : ce sont les ténors de l'Assemblée nationale Sim Var[1], Douc Rasy[2], Hoeur Lay Inn[3] et quelques autres, mais en dehors de leurs discours et de leurs articles dans les journaux ils n'ont pas grand pouvoir sur l'opinion et sur le cours des événements.

La situation serait fort différente si les membres du gouvernement actuel, les dirigeants des mouvements de jeunes, et les principaux chefs de l'Armée estimaient eux aussi que la présence du prince Sihanouk à la tête de l'État n'est plus souhaitable ou plus possible.

Le général Lon Nol[4], président du Conseil, s'est trouvé fréquemment en opposition avec le chef de l'État ces dernières années mais passe généralement pour loyal au Prince. C'est un homme de droite, patriote jusqu'au chauvinisme et qui désapprouve profondément la politique de sourires au communisme vietnamien et au camp socialiste. C'est un esprit sans nuances, peu subtil et sur lequel son brillant second, le prince Sirik Matak[5], exerce une influence certaine. Les deux hommes sont très liés depuis longtemps.

Le prince Sirik Matak déteste le prince Sihanouk et désapprouve sa politique. Il est cependant généralement admis qu'il ne souhaitait pas, jusqu'à maintenant, l'élimination du prince Sihanouk et voulait seulement qu'il se cantonne dans son rôle constitutionnel. Serait-il arrivé aujourd'hui à la conclusion que cet espoir était vain et qu'une solution plus radicale s'impose ?

Les autres ministres sont unis autour de leurs deux chefs, mis à part les colonels Oum Mannorine[6] et Sosthène Fernandez[7] dont le premier vient de donner sa démission et le deuxième n'est pas en bonne posture. Selon certaines informations, les membres du gouvernement sentent que le fossé entre eux et le chef de l'État est devenu si profond qu'un accommodement devient presque inconcevable, et ils redoutent sa vengeance s'il rétablissait la situation à son avantage. C'est donc la peur, encore plus que les divergences d'opinions ou les ambitions personnelles, qui les ferait agir aujourd'hui.

[1] Sim Var, député de Phnom Penh depuis septembre 1966. Vice-président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967.

[2] Douc Rasy, professeur de droit, député à l'Assemblée nationale cambodgienne pour la circonscription de Kampong Tralach depuis septembre 1966.

[3] Hoeur Lay Inn, député à l'Assemblée nationale cambodgienne pour la circonscription de Suol depuis septembre 1966.

[4] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969.

[5] Prince Sisowath Sirik Matak, vice-président du Conseil des ministres cambodgien depuis le 14 août 1969, en charge de l'Intérieur, de la Sécurité, de l'Éducation nationale et des Affaires religieuses.

[6] Colonel Oum Mannorine, secrétaire d'État cambodgien à l'Intérieur chargé de la défense en surface. Mis en cause dans une affaire de contrebande le 26 février 1970, il démissionne le 17 mars.

[7] Colonel Sosthène Fernandez, secrétaire d'État cambodgien à la sécurité nationale, mis en cause dans la même affaire de contrebande que Oum Mannorine, il démissionne le 18 mars 1970.

Les adversaires du prince Sihanouk ne représentent qu'une minorité, mais importante par sa qualité : fonctionnaires, cadres intellectuels, bourgeois. Sur quelles forces politiques peuvent-ils compter ?

La rue est amorphe et si l'on veut donner l'impression de manifestations de masses, il faut mobiliser la jeunesse. Or celle-ci, bien conditionnée depuis plusieurs années, contrôlée par les organisations créées par le Prince – JSRK[1], assemblée des jeunes[2], association des étudiants[3] – reste dans sa majorité ficèle au chef de l'État. On peut l'émouvoir en faisant appel à son sentiment antivietnamien, à sa colère contre les profiteurs du régime, mais de là à la dresser contre Sihanouk, il y a un pas qui ne semble pas pouvoir jusqu'à présent être franchi. Il y a certainement aussi, parmi les jeunes des militants communistes qui se gardent bien de se découvrir et qui se montreraient, si besoin en était, plus sihanoukistes que les autres.

Quel est l'état d'esprit des forces de l'ordre : police, garde provinciale et armée ? Le limogeage ce matin du commissaire central de police[4], qui avait été mis en place par le prince Sihanouk, montre que le gouvernement entend contrôler étroitement la police urbaine. Quant à la garde provinciale, elle est passée, depuis la démission hier soir du colonel Oum Mannorine, sous le commandement direct du prince Sirik Matak. De toute façon, la police et la gendarmerie ne représentent pas un facteur important, quel que soit l'usage que l'on veuille en faire. La seule force qui compte est l'armée.

Les officiers, même s'ils sont parfois mécontents et critiques, restent dans leur majorité fidèles au trône et au prince Sihanouk, mais sont également très attachés au général Lon Nol qui incarne à leurs yeux le patriotisme et l'intérêt supérieur du pays. Si celui-ci leur demandait d'agir contre la monarchie ou contre la personne du chef de l'État, ils ne le suivraient pas ou seraient, pour le moins divisés, mais rien ne prouve que tels soient l'objectif et la tactique du gouvernement. En se faisant donner les pleins pouvoirs par l'Assemblée, il semble chercher plutôt à accélérer une épuration visant à chasser de tous les postes clefs les partisans inconditionnels du prince Sihanouk. L'armée n'a pas de raison de s'opposer à cette épuration qui frappe des personnalités souvent corrompues. Le but recherché serait de décourager le chef de l'État de rentrer au Cambodge. En effet, l'autorité morale de la Reine[5], l'appui du clergé bouddhiste, l'attachement du petit

[1] Jeunesse socialiste royale khmère (JSRK), mouvement de jeunesse créé par une loi du 5 septembre 1957 et placé sous l'autorité du souverain du Cambodge.

[2] L'Assemblée des jeunes fut instituée en juin 1968 par le prince Sihanouk. Formée par le comité central de l'association des étudiants du Cambodge (AEC) elle devait, selon le Prince : permettre que « les étudiants soient dès maintenant préparés aux responsabilités étatiques, cela afin d'éviter toute cassure entre la vieille génération et celle des jeunes ».

[3] L'association des étudiants du Cambodge (AEC) fut créée à la suite de la décision prise par le prince Sihanouk, le 7 octobre 1967, de dissoudre l'association générale des étudiants khmers, tenue à l'époque pour responsable de l'agitation « maoïste » qui sévissait dans les établissements d'enseignement. Les responsables de la nouvelle association furent choisis parmi les membres de la JSRK connus pour leur dévouement au Prince.

[4] Dans la soirée du 17 mars 1970, le général Lon Nol a annoncé à la radio l'arrestation du commandant Bou Hol, chef de la police municipale de Phnom Penh.

[5] Sisowath Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956 et « gardienne du trône » depuis 1960.

peuple et de la plupart des jeunes pourraient, s'il revenait, susciter un élan populaire en sa faveur. Les adversaires du prince Sihanouk paraissent bien décidés à empêcher ce retour, car malgré les points qu'ils ont marqués, ils ne seraient sûrs de rien.

Cette analyse de la situation laisse subsister des zones d'ombre et bien des surprises sont encore possibles, mais il m'a paru nécessaire de la transmettre au Département par télégramme, d'autant que, si la fermeture de l'aéroport est maintenue, il ne me sera pas possible d'envoyer de valise diplomatique.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

132

M. TOFFIN, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 69/EU. *Berlin, 18 mars 1970.*

Visite de la Foire de Leipzig
par des représentants du Département

Ainsi que j'en avais informé le Département par ma lettre n° 40/EU du 12 février[1], j'ai autorisé MM. Bouvier, conseiller économique[2], et Thiollier[3], chargé des Affaires de l'Est, à effectuer une brève visite à la Foire de Printemps de Leipzig[4]. Je joins en annexe le compte rendu de ce séjour rédigé par M. Thiollier.

L'expérience tentée par mes deux collaborateurs s'étant révélée positive, je ne verrais que des avantages à ce qu'elle soit reprise à l'occasion des prochaines foires de Leipzig, d'autant plus que le caractère particulier de ces foires incite les autorités est-allemandes à éviter aux étrangers les formalités ou les tracasseries administratives habituelles en RDA à d'autre moments de l'année.

[1] Par la dépêche n° 40/EU du 12 février 1970, non publiée, Jean-Louis Toffin, ministre-délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin, donne au Département des détails sur le déroulement du séjour des deux représentants du ministère à Leipzig, à l'occasion de la foire de printemps qui se déroule du 1er au 10 mars 1970.

[2] M. Léon Bouvier, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller économique auprès du gouvernement militaire français à Berlin depuis janvier 1966.

[3] M. François Thiollier, secrétaire des Affaires étrangères, est détaché auprès du gouvernement militaire français de Berlin depuis septembre 1968.

[4] *Note marginale de l'auteur du document* : « Je rendrai compte par dépêche séparée des aspects économiques et commerciaux de cette foire ». Cette dépêche de Berlin porte le n° 88/EU du 6 avril 1970, non publiée.

Annexe

Compte rendu de M. Thiollier

Utilisant des voitures officielles du gouvernement militaire français à Berlin, j'ai effectué en compagnie de M. Bouvier, conseiller économique, un séjour de 3 jours à Leipzig. Le passage de la frontière s'est effectué comme prévu. Après avoir regardé nos passeports, les autorités est-allemandes nous ont délivré des « visas diplomatiques » sur une feuille séparée (*Anlage*). Ces visas, valables 15 jours, ne précisaient pas, comme pour les visas des habitants de RFA, que l'autorisation de séjour était valable pour le seul district de Leipzig. Ils indiquaient au contraire que leur titulaire pouvait utiliser pour repartir « tous les postes frontaliers de la RDA ». Nous n'en avons pas moins estimé préférable de limiter nos allées et venues aux faubourgs de la ville.

À Leipzig même, les hôtels étaient pleins. Nous avons pu trouver une chambre chez l'habitant grâce au service d'accueil de la Foire. La fantaisie, pour ne pas dire la pagaille, qui régnait dans la répartition des chambres, paraît garantir que le choix de notre logement n'avait pas été « téléguidé » pour des raisons politiques. L'appartement de 4 pièces dans lequel nous avons couché était occupé par un jeune ménage ayant deux enfants et lisant le journal du Parti libéral LDP. La chambre mise à notre disposition avait été occupée, lors des foires précédentes, par des Cubains et des Bulgares.

Le déroulement de la Foire a été fortement perturbé cette année par les conditions météorologiques. Dite « Foire de Printemps », elle s'est déroulée la plupart du temps sous une tempête de neige qui a même réussi à isoler la ville du reste de la RDA pendant une journée toute entière[1]. Dans ces conditions, toutes les énergies avaient été mobilisées pour permettre aux activités commerciales de continuer malgré tout. La neige était déblayée par des équipes d'adolescents âgés de 12 à 14 ans. L'élément masculin de la police populaire étant occupé à des tâches plus complexes, la circulation était presque entièrement dirigée par des agents du sexe féminin. Chacun évitait autant que possible, vu le temps, de se promener à pied et les embouteillages dans le centre de Leipzig étaient dignes d'une métropole occidentale.

Dans la ville même, un bon tiers des voitures avaient une immatriculation occidentale : les plaques de la République fédérale dominaient, mais on remarquait également de nombreuses voitures venues de France et d'Autriche. Peu de visiteurs communistes paraissaient être arrivés avec leur voiture personnelle et l'on ne voyait guère que quelques plaques d'immatriculation tchécoslovaques.

Un effort évident avait été fait pour rendre la ville attrayante. Les oranges étaient nombreuses dans les magasins, les cinémas présentaient une majorité de films occidentaux[2], et le Figaro, le Monde, Combat ou le New York Times étaient vendus dans un kiosque il est vrai strictement réservé aux étrangers. Les restaurants étaient bondés, et la composition des tables montrait éloquemment que la Foire de Leipzig restait une occasion privilégiée de se retrouver pour les représentants d'une même famille habitant les deux parties de l'Allemagne.

D'après les habitants de la ville, les magasins, tout pillés par les visiteurs des autres pays de l'Est, pour lesquels la Foire de Leipzig était l'occasion de compléter leur garde-robe. À voir l'empressement des visiteurs tchèques ou bulgares dans les boutiques, l'affirmation fréquente selon laquelle « nos camarades des pays frères n'ont même plus le temps de visiter la foire elle-même », ne paraissait pas sans fondement.

Bien que l'on puisse parfois regretter le voisinage intempestif de bâtiments ultramodernes et de vieux hôtels baroques extrêmement pittoresques, le centre de Leipzig ne manque pas de charme. De nombreuses vieilles églises, tant catholiques que protestantes, restent ouvertes au culte. Il y manque cependant la chapelle de l'université datant du XIIIe siècle : malgré les manifestations violentes organisées il y a deux ans par les étudiants de Leipzig, celle-ci a été détruite pour permettre la construction du gratte-ciel de l'université Karl-Marx.

Les salles d'exposition utilisées par la Foire des biens de consommation sont curieusement dispersées dans la vieille ville aux étages de bâtiments souvent anciens dont le rez-de-chaussée est utilisé de façon permanente par des magasins. Dans l'intervalle entre les différentes

[1] *Note marginale de l'auteur du document* : « Une des conséquences du mauvais temps de cette année a été la décision de retarder de 15 jours la Foire de printemps de 1971 ».

[2] *Note marginale de l'auteur du document* : « À Berlin-Est, il est rare que plus de dix pour cent des films au programme aient été tournés en Occident ».

foires[1], ces bâtiments restent vides. Ils sont spécialisés par groupes de produits et non par pays.

Les biens d'équipement sont eux groupés de façon plus conventionnelle sur un immense terrain aux portes de la ville. C'est là que se trouvent les différents « pavillons nationaux », bien que la RDA se soit efforcée, là aussi, d'organiser des halls spécialisés pour l'électronique, le matériel de construction, etc.

Chaque étranger séjournant à Leipzig doit obligatoirement changer à la banque au minimum l'équivalent de 25 marks-est par jour. Cette somme n'est d'ailleurs pas suffisante pour payer les dépenses – nourriture et logement – d'un visiteur moyen, s'il se nourrit autrement qu'avec des saucisses et des pommes de terre frites. Ayant, au tarif officiel, changé une somme supérieure à ce dont j'étais taxé d'office, la caissière a paru sincèrement surprise : il est vrai que le taux parallèle, illégal mais d'un usage fréquent, est trois fois plus avantageux…

Assez curieusement, le taux officiel appliqué à l'égard du mark-ouest est de un pour un, ce qui impliquerait que la RDA a procédé à une réévaluation de même taux que celle de République fédérale. Or, vis-à-vis des autres devises occidentales, le taux de change n'a pas été modifié. On en arrive à ce paradoxe qu'un visiteur français, autrichien ou américain paie ses marks-est moins cher qu'un Allemand de République fédérale. On peut penser que cette discrimination ne s'applique pas aux échanges commerciaux, sans quoi les Allemands de l'Ouest auraient intérêt à passer par des intermédiaires français ou américains avant de conclure un marché.

De nombreux habitants de Leipzig estiment que les prix des denrées intéressant les visiteurs de la Foire subissent des hausses temporaires pendant la durée de celle-ci. Il n'a pas été possible de vérifier ce point qui paraît vraisemblable. Toujours est-il que si la nourriture de base, les livres, les places de cinéma et surtout les loyers[2] se sont révélés beaucoup moins chers qu'en République fédérale, tout l'appareillage ménager coûtait environ 3 fois plus cher qu'à l'Ouest.

A priori, la crise de l'énergie dont souffre la RDA n'était guère visible à Leipzig au moment de la foire : les néons brillaient le soir, les magasins étaient brillamment illuminés et le chauffage des différents pavillons était tout à fait suffisant ; dans certains cas, il était même trop fort. Mais à y regarder de plus près, le problème n'avait pas disparu : les locataires de l'appartement où nous avons habité n'avaient reçu, en tout et pour tout, que 850 kg de briquettes de lignite pour se chauffer pendant l'hiver tout entier. Aussi n'entretenaient-ils le chauffage que dans une seule pièce. À titre de comparaison, j'ai voulu voir qu'elle était la situation à Halle, ville de près de 300 000 habitant, située à 35 kilomètres de Leipzig. À 7 heures du soir, aucun réverbère n'était allumé, aucune enseigne n'était illuminée. De loin en loin, une fenêtre éclairée représentait le seul témoignage de vie dans cette capitale industrielle de la RDA. Indiscutablement, toute l'énergie disponible était drainée par Leipzig.

C'est d'autant plus normal que la Foire de Leipzig est une manifestation politique destinée à prouver la vitalité de la RDA autant qu'un centre de négociations commerciales. Les innombrables slogans politiques à la gloire des réalisations du régime suffiraient pour en convaincre le visiteur le moins averti. Il s'agit de persuader ceux qui viennent à Leipzig que la RDA est une puissance industrielle de premier ordre, dont la technique est à l'avant-garde du progrès et dont les habitants jouissent déjà des bénéfices matériels apportés par le régime. Il paraît évident que les représentants des autres démocraties populaires en sont déjà convaincus. Le problème est évidemment différent pour les visiteurs occidentaux. Mais la rapidité de la réaction des autorités est-allemandes face à des conditions météorologiques déplorables a sans doute impressionné certains d'entre eux, qui ne pouvaient savoir que tout l'effort de la RDA était alors concentré sur Leipzig.

(Europe, République démocratique allemande (RDA), 1961-1970, Foire de Leipzig, 1970, nº 94)

[1] *Note marginale de l'auteur du document* : « Les trois manifestations principales organisées à Leipzig sont la Foire de printemps, la Foire d'automne et la « Foire de demain », sorte de concours Lépine géant réservé aux jeunes ».

[2] *Note marginale de l'auteur du document* : « Le loyer de l'appartement où nous habitions n'était que de 46 marks par mois ».

133

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Politique étrangère de la Turquie

N. *Paris, 18 mars 1970.*

L'orientation de la politique étrangère turque demeure conforme à celle qui lui a été donnée depuis quatre ans par M. Demirel[1] et surtout par son ministre des Affaires étrangères, M. Çaglayangil[2]. Le souci de maintenir l'équilibre est devenu aussi net en politique étrangère qu'en politique intérieure. L'appartenance à l'Alliance atlantique[3] n'exclut pas la recherche d'une relative indépendance vis-à-vis de l'allié américain et n'entrave pas le développement des relations avec les pays communistes.

1/ La fidélité à l'Alliance atlantique s'est trouvée confirmée à la suite de l'affaire tchécoslovaque[4]. Le thème du renforcement de l'OTAN a été repris lors de la visite de M. Nixon à Bruxelles[5] par le représentant turc insistant sur la nécessité de « regarnir » le flanc sud de l'Alliance. À la suite des élections d'octobre 1969[6], le programme de politique extérieure du gouvernement Demirel rappelle que l'OTAN est une « garantie efficace de stabilité et de sécurité, l'expression des liens étroits de solidarité qui unissent Ankara aux pays occidentaux sur le plan de la défense collective ». M. Çaglayangil a justifié la visite de la VIe flotte qui, on le sait, a été l'occasion de manifestations antiaméricaines, en retournant l'argument des protestataires et en soutenant, à l'occasion de la discussion des crédits de son ministère, que c'était précisément parce que la Turquie était un pays indépendant qu'elle pouvait se permettre d'accueillir une escadre étrangère.

Une négociation s'est toutefois poursuivie sur la révision des accords bilatéraux avec les États-Unis qui a abouti le 3 juillet 1969[7] à la conclusion de plusieurs accords définissant les principes du statut des forces et installa-

[1] M. Süleyman Demirel est Premier ministre de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

[2] M. Ihsan Sabri Çaglayangil, né à Istanbul en 1908, membre du parti de la Justice, est ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

[3] La Grèce et la Turquie rejoignent l'OTAN en 1952.

[4] Allusion à l'entrée des forces armées des pays membres du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque le 21 août 1968.

[5] Le président Nixon arrive à Bruxelles le 23 février 1969.

[6] Les élections du 12 octobre 1969. Le parti de la Justice de M. Demirel remporte 259 sièges et le parti républicain du peuple, 144.

[7] Dès 1966, les États-Unis et la Turquie entament des négociations afin de rassembler les nombreux accords bilatéraux américano-turcs dans un texte unique. En janvier 1969, le ministre des Affaires étrangères de Turquie, Ihsan Çaglayangil, annonce que les négociations sur les clauses de l'accord de base sont terminées. Le 3 juillet 1969, l'accord sur la coopération en matière de Défense mutuelle est signé par le ministre turc, Çaglayangil, et l'ambassadeur américain en Turquie, William J. Handley. Il remplace l'accord d'assistance militaire du 23 juin 1954 et révise certains accords bilatéraux. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche d'Ankara nº 214/EU du 11 février,

tions américaines en Turquie. Certains incidents, depuis l'affaire de l'U2[1], avaient fait prendre conscience aux Turcs des inconvénients que pouvaient comporter les facilités offertes aux États-Unis. L'espoir du gouvernement Demirel était, avant les dernières élections, de désarmer les critiques, par la publication, avant cette date, d'un accord présenté comme respectant rigoureusement la souveraineté du pays. Cet arrangement devait en principe sortir les parties contractantes de l'embarras où les manifestations antiaméricaines les mettaient depuis 1967. Quant à l'application du nouveau statut, on peut se demander si la Turquie y dispose des moyens effectifs « d'inspecter toutes les installations et de s'assurer que l'effort fait pour la défense conjointe est conforme aux buts communs des deux pays ». Quoi qu'il en soit, il apparaît que les Américains seraient décidés à poursuivre une politique plus discrète en Turquie alors que leur aide militaire et économique ne se démentirait pas. La propagande proaméricaine deviendrait moins tapageuse en même temps qu'une active propagande antirusse et anticommuniste se développerait. Les États-Unis auraient consenti en 1969 une aide de 100 millions de dollars à la Turquie. D'autre part l'on prétend chez les adversaires du régime que certaines grosses firmes américaines n'auraient pas ménagé leurs dons à la campagne électorale de M. Demirel. De toutes façons, il est indéniable que le nouveau style des relations turco-américaines correspond à un désir de calmer les esprits.

2/ De 1945 à 1964 les relations de la Turquie avec l'Union soviétique ont été peu fournies. C'est la crise de Chypre[2] qui a modifié profondément ces relations et leur donne leur contenu actuel. Les premières entorses de la Turquie à la politique des blocs sont, en effet, antérieures à l'accession au pouvoir de M. Demirel. C'est M. Inönü qui, en octobre 1964, quatre mois après s'être vu signifier le veto américain à une intervention des forces turques à Chypre, a envoyé son ministre des Affaires étrangères, M. Erkin[3], en visite à Moscou. Le communiqué publié à la suite de cette visite rappelle les droits légaux des deux « communautés nationales » chypriotes. En contrepartie la Turquie adopte à partir de cette date une attitude relativement plus libre à l'égard de l'OTAN, au moins en paroles, et intensifie ses relations avec l'URSS[4]. Un accord de mars 1967[5] augmente

non reproduite, qui analyse la conférence de presse du président Demirel du 7 février, consacrée aux « accords bilatéraux », et en cite les principaux passages.

[1] Le 1er mai 1960, un avion-espion américain U2 est abattu par un missile soviétique SAM au-dessus de l'URSS. Le pilote Francis Gary Powers, qui a sauté en parachute, est capturé et condamné à 15 ans de réclusion. Il sera échangé en 1962. Le U2 est un avion d'observation volant à haute altitude, hors de portée des défenses soviétiques, dont l'objectif est de repérer et de photographier les sites de missiles stratégiques.

[2] De 1963 à 1967. Le dénouement de la crise de novembre-décembre 1967 est négocié entre Ankara et Athènes par l'entremise des États-Unis qui ont dépêché dans la région un médiateur en la personne de Cyrus Vance, sous-secrétaire à la Défense des États-Unis.

[3] Feridum Cemal Erkin, ministre des Affaires étrangères de Turquie de 1962 à 1965.

[4] Se reporter à une note de la sous-direction d'Europe méridionale du 4 janvier 1967, non reproduite, qui fait le point des relations turco-soviétiques depuis le voyage de M. Kossyguine en Turquie du 20 au 27 décembre 1966.

[5] L'accord du 27 mars 1967 porte à 200 millions de dollars le montant des crédits ouverts par l'URSS à la Turquie. C'est le premier accord-cadre d'assistance économique turco-soviétique.

considérablement les crédits ouverts par l'URSS à Ankara. Des projets de coopération économique (construction du troisième complexe sidérurgique turc près d'Iskenderun) sont mis sur pied et, à l'occasion du voyage de Çaglayangil en juillet 1968, les Soviétiques se déclarent disposés à financer encore d'autres projets. À cette date les exportations turques en Union soviétique ont déjà porté l'URSS au 6e rang des clients de la Turquie, immédiatement derrière la France.

Le développement de ces rapports économiques n'a pas eu de répercussions voyantes sur le plan politique. L'anticommunisme reste une des données politiques de base de la politique intérieure turque. Du côté soviétique, on se montre discret tout en faisant allusion de temps en temps au traité d'amitié turco-soviétique signé par Atatürk en 1925[6]. À Washington, on dit « considérer sans préoccupation les nouveaux rapports entre la Turquie et l'URSS qui répondent au désir des Turcs de diversifier leurs relations extérieures et d'affirmer leur rôle international ». C'est dans ce climat que s'est effectuée la visite du président Sunay à Moscou du 12 au 21 novembre 1969[7]. La visite du président de la République turque en Union soviétique était la première d'un chef d'État turc depuis la Révolution d'octobre. Cet événement a soulevé dans la presse turque des commentaires multiples[8]. Plusieurs feuilles ont rappelé à cette occasion que les pressions et menaces de Staline sur les régions de Kars et d'Ardahan, à l'est de la Turquie, eurent pour effet d'amener la Turquie à rallier le camp occidental et, en 1952, à adhérer à l'OTAN. Après la mort de Staline[9], les gestes de conciliation du Kremlin ne parvinrent pas à dissiper la méfiance des Turcs. C'est pourquoi la presse n'a pas manifesté trop d'illusions quant aux résultats de cette visite bien qu'elle la considère comme le couronnement d'une évolution entre les deux pays particulièrement dans le domaine économique et commercial : élargissement des échanges, éventualité de la conclusion d'un accord commercial à long terme, développement du tourisme, conclusion d'un accord routier, accord consulaire, accroissement des échanges culturels (annonce probable de la ratification de l'accord culturel signé en 1964 par M. Erkin et jamais ratifié depuis). Sur le plan politique, en effet, le communiqué publié après la visite du président Sunay se borne à placer les relations bilatérales dans le cadre des principes « d'indépendance, de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'égalité des droits et de non-ingérence dans les affaires intérieures ». À noter toutefois que les Turcs ont accepté de mentionner la conférence de sécurité contrairement à ce qui s'était passé lors de la visite de M. Çaglayangil en juillet 1968. Le communiqué précise, sans faire allusion à la disparition des blocs, que cette conférence, avec la parti-

[6] Le traité d'amitié et de fraternité turco-russe est signé en mars 1921, complété par le pacte de neutralité et de non-agression conclu entre Moscou et Ankara le 17 décembre 1925, voté à l'unanimité par la Chambre turque le 12 février 1926.

[7] Sur la visite du président Sunay à Moscou, voir les télégrammes d'Ankara nos 848 à 859, 866 à 877 des 22 et 27 novembre 1969, ainsi que le télégramme de Moscou nos 6076 à 6079 du 22 novembre 1969, non repris.

[8] Ces commentaires font l'objet de la dépêche d'Ankara no 1302/IP du 18 novembre 1969, non publiée.

[9] Staline est décédé, à Moscou, le 5 mars 1953.

cipation de tous les États intéressés, « peut être utile, à la condition d'être bien préparée ». On garde l'impression que les conversations sur les problèmes européens ont été poussées assez avant mais la rédaction du communiqué a sauvegardé tout l'essentiel de la position très prudente de la Turquie.

Ankara a procédé à des échanges de visites et à la signature d'accords de commerce avec d'autres pays communistes. Avec la Bulgarie a été signée en 1968 une convention pour le rapatriement des minoritaires turcs de Thrace. La Hongrie s'inscrit au deuxième rang après l'URSS des pays du bloc socialiste pour les échanges avec la Turquie. Les relations avec l'Albanie méritent une mention particulière : l'Albanie a ouvert le 27 novembre 1969 un consulat général à Istanbul. Les relations avec l'Albanie sont anciennes. Les Albanais ne semblent pas avoir conservé un si mauvais souvenir de l'occupation ottomane. Ils ont été de ceux qui ont soutenu la Turquie devant les instances internationales dans l'affaire de Chypre. La Turquie ne semble pas pour le moment avoir l'intention d'user de son droit de réciprocité en installant un consulat en Albanie. Cependant certains ont vu à l'occasion de cette concession turque se profiler, par delà l'Albanie, l'ombre de la Chine communiste. La République turque n'a pas de relations diplomatiques avec Pékin et seule la Chine nationaliste est représentée à Ankara. Ainsi que l'indique un journaliste turc du *Yeni Istanbul*, Pékin est une force « à ne pas négliger… toutefois la reconnaissance de la Chine rouge par la Turquie ne saurait constituer dans les conditions actuelles une ligne de conduite bien sensée étant donné les réactions aux États-Unis et elle susciterait des doutes en Union soviétique avec laquelle la Turquie cherche à normaliser ses rapports… ».

3/ Les accords conclus par la Turquie en 1953-54 avec la Yougoslavie et la Grèce et connus sous le nom de Pacte Balkanique[1] avaient été réduits à néant par la crise de Chypre opposant Ankara et Athènes et à l'occasion de laquelle Belgrade s'était montré prêt à admettre l'*Enosis*[2]. Aujourd'hui si la résurrection du pacte balkanique paraît peu vraisemblable, on constate une amélioration sensible des rapports de la Turquie avec ses deux anciens partenaires. Au cours de l'année 1968 des visites ministérielles entre Ankara et Belgrade détendirent l'atmosphère et la Yougoslavie se prononça en faveur de « l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre dans laquelle les Turcs et les Grecs chypriotes pourront jouir d'une pleine égalité de droits et vivre en paix et en sécurité ».

Quant à la Grèce, ses rapports avec la Turquie ont connu depuis l'arrivée au pouvoir de M. Demirel[3] de multiples péripéties toutes se rattachant à l'affaire de Chypre. Depuis novembre 1967[4] où il s'en fallut de très peu que

[1] Le pacte balkanique est signé le 28 février 1953 entre la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie.

[2] *Enosis*, mot grec qui signifie union. Il fait référence à l'union de Chypre à la Grèce, qui est devenue un des buts de la politique grecque.

[3] Süleyman Demirel est Premier ministre de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

[4] Référence à l'attaque de deux villages turcs par les troupes du général Grivas, le 15 novembre 1967. Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, nº 280.

la crise de Chypre n'aboutit à une guerre entre les deux pays, M. Pipinellis[1], ministre des Affaires étrangères de Grèce, n'a épargné aucun effort pour rendre chaleur et vie aux rapports entre Athènes et Ankara. Du côté turc, on reconnaît cette bonne volonté et on se prête à ces initiatives mais avec une réserve certaine. Ménagé par Moscou et par Washington, ayant su se concilier une large fraction de l'opinion internationale, le gouvernement turc est parvenu à la renonciation tacite de Nicosie comme d'Athènes de réaliser l'*Enosis*. Ankara contrôle la marche des pourparlers ouverts entre les représentants des deux communautés de l'île et se réserve d'intervenir dans les conversations entre les parties intéressées. Le point de vue d'Ankara n'a pas changé d'un iota depuis l'ouverture il y a maintenant plus d'un an des conversations entre M. Clerides et Denktash[2], point de vue que M. Çaglayangil et ses services n'ont cessé de rappeler à plusieurs reprises : les conversations continues et doivent continuer à tout prix, quelles que soient les difficultés ou les déclarations de la partie adverse ; la solution ne peut se concevoir que par une formule de compromis conciliant les droits et intérêts de toutes les parties. Dans le programme de politique extérieure de son nouveau gouvernement, M. Demirel a rappelé que l'affaire de Chypre constitue une « cause nationale » et que la politique « décidée » du gouvernement turc sera poursuivie « avec la même résolution ». Mais quelque importance que conserve pour l'opinion turque l'affaire de Chypre, cette dernière ne représente plus aujourd'hui comme elle l'était naguère la préoccupation quasi-exclusive du gouvernement d'Ankara.

Parmi les sujets qui viennent à intervalle plus ou moins régulier troubler les relations turco-grecques figurent entre autre le problème des minorités turques en Thrace et grecques en Turquie ainsi que la situation dans les îles grecques de la mer Égée[3]. Le problème des minorités a reçu en partie une solution notamment dans le domaine de l'enseignement mais la situation dans les îles est toujours une cause de heurt. Les Turcs veillent à ce que les Grecs n'apportent aucun changement au statut de ces îles défini par les traités qui stipulent qu'elles seront démilitarisées.

4/ Grâce au dynamisme de sa diplomatie, le gouvernement de M. Demirel peut également se flatter d'être parvenu à rétablir de bons rapports avec toutes les capitales arabes, peut-être Damas excepté, et ceci par une longue série d'échanges de visites au cours desquelles l'accent était mis du côté turc, suivant les circonstances, sur l'accession au pouvoir du Parti de

[1] M. Panayotis Pipinellis est le ministre grec des Affaires étrangères depuis le 20 novembre 1967.

[2] MM. Clerides, président de la Chambre des Représentants, le deuxième personnage de Chypre, et Denktash, président de la Chambre communale turque. Tous deux sont d'anciens membres du barreau de Londres. Les négociations intercommunautaires débutent en juin 1968.

[3] La minorité turque de Thrace occidentale est la seule population musulmane des Balkans de citoyenneté européenne et la seule population musulmane au sein de l'Union européenne à ne pas être issue de l'immigration. Son statut est défini par un protocole additionnel au traité de Lausanne de 1923, signé par la Grèce, la Turquie et les Alliés pour définir les modalités de l'échange de population entre la Grèce et la Turquie et le statut des populations non échangées, à savoir les Grecs d'Istanbul ainsi que ceux des îles Imbros et Ténédos et les musulmans de Thrace occidentale.

la Justice respectueux de l'Islam, ou sur la politique de coopération avec Moscou entreprise par Ankara. Les griefs arabes étaient de tous ordres : politique anti-islamiste d'Atatürk, appartenance de la Turquie à l'OTAN et par dessus tout reconnaissance d'Israël. Prenant garde de se laisser entraîner dans les querelles entre États arabes, la Turquie s'est prononcée avec modération mais avec fermeté contre l'acquisition de territoires par la force. Une préférence se dessine toutefois aujourd'hui pour les États arabes « dont il est nécessaire de sauvegarder les droits et les intérêts légitimes ». La Turquie se déclare prête à appuyer les efforts entrepris aux Nations unies pour une solution pacifique au Moyen-Orient. Pour M. Çaglayangil il semble toutefois que la solution devrait être recherchée dans une conférence de certains pays neutres parmi lesquels les belligérants trouveraient des avocats réellement désintéressés.

M. Orhan Eralp, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a effectué à la fin du mois de novembre dernier un voyage en Libye et en Égypte qui n'est pas passé inaperçu. Si l'on s'en rapporte à la presse de gauche, la Turquie paraît ainsi vouloir s'éloigner des États arabes conservateurs. Cette visite aurait selon ces feuilles, un « caractère expiatoire » afin de faire pardonner la participation de la Turquie à la conférence islamique de Rabat où elle s'était vu forcée de paraître en faveur des pays arabes conservateurs. La Turquie se devait également, dit-on, de prouver à la Libye que les anciens bons rapports avec le roi Idriss qui se trouvait en Turquie au moment du coup d'État[1], se poursuivraient comme par le passé. Il n'empêche que le nouveau gouvernement de M. Demirel s'écarte de la ligne de conduite adoptée par ses devanciers qui voulaient que la Turquie se tienne à l'écart du guêpier arabe. Malgré sa prudence, ses adversaires politiques s'en inquiètent et ont déjà formulé de discrets avertissements.

5/ C'est encore dans le cadre de la politique menée sous l'impulsion de M. Demirel en vue de donner au pays une plus grande liberté d'action souhaitée par une large partie de l'opinion que s'est effectué un resserrement des liens avec la France. Certes les relations d'amitié entre les deux pays sont très anciennes, toutefois depuis la dernière guerre mondiale jusqu'à une date récente ils n'avaient pas renoué de relations particulières sur le plan politique. Il n'existe plus de différend entre la France et la Turquie. À l'époque de la guerre d'Algérie, la Turquie avait adopté une attitude fort correcte à notre égard en dépit de l'hostilité d'une certaine presse de tendance islamique. D'un autre côté, la position de la France dans l'affaire cypriote, position favorable à la défense des intérêts de la communauté turque de l'île, n'est pas étrangère à ce rapprochement bien que les dirigeants d'Ankara aient pu regretter que la délégation française à l'ONU n'ait pas accordé un appui sans réserve à leurs thèses. Enfin, les entretiens de juin 1967[2] lors de la visite du président Sunay à Paris ont fait apparaître une communauté de vue sur plusieurs points. Il en fut de même à l'occasion

[1] Le 1er septembre 1969.

[2] Le président de la République de Turquie, le général Cevdet Sunay, se rend en visite officielle en France du 27 au 30 juin 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I, nos 338 et 341.

du voyage du général de Gaulle en Turquie au mois d'octobre 1968[1]. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, les deux gouvernements ont des positions voisines. D'un autre côté, bien que la Turquie ait adopté, en raison d'une frontière commune avec l'Union soviétique, une attitude différente de la nôtre au sein de l'Alliance atlantique, elle a toujours témoigné de la plus grande compréhension vis-à-vis de notre politique d'indépendance et s'est elle aussi engagée dans la voie d'un rapprochement avec les pays de l'Est.

Nos relations économiques avec la Turquie revêtent un caractère particulier en raison de l'aide internationale importante accordée à ce pays. Nous participons au consortium créé sous l'égide de l'OCDE[2] qui coordonne l'aide attribuée par un certain nombre d'États. Nous fournissons également une large part des fonds mis à sa disposition par la Banque européenne d'Investissement dans le cadre de l'accord d'association entre la Turquie et la CEE. L'accord d'Ankara prévoit à ce propos un aménagement progressif de cette association qui doit, du point de vue économique, déboucher sur une union douanière. Pour ce qui est des relations commerciales bilatérales, nos importations sont de l'ordre de 180 millions de francs et nos exportations de 130 millions. Nos perspectives de vente sont assez favorables depuis la signature du protocole financier franco-turc. À la suite du voyage du général de Gaulle en Turquie l'industrie française a obtenu plusieurs contrats de fourniture de biens d'équipement. C'est également à l'occasion de cette visite qu'a été signé un accord de coopération technique et scientifique, nos rapports culturels étant régis par celui du 17 juin 1952. En fait les progrès constatés jusqu'ici ont été modestes, sauf peut-être en ce qui concerne notre action sur le plan pédagogique.

Il n'en est pas de même, il faut le souligner, pour nos voisins allemands et italiens. Certains aménagements de l'aide militaire directe consentie par la République fédérale d'Allemagne auraient été accordés aux Turcs à la suite des visites du chancelier Kiesinger en septembre 1968 et de M. Willy Brandt en mai 1969. Dans le cadre du consortium d'aide de l'OCDE, l'Allemagne consentirait également à certains efforts très appréciés à Ankara. L'Italie ne serait pas en reste et le voyage du président du Conseil italien en juin 1969 aurait permis à la Turquie d'obtenir une aide militaire gratuite et une aide économique appréciable.

La diplomatie turque a manifesté une activité remarquable au cours des dernières années et beaucoup d'observateurs estiment que l'autorité de M. Çaglayangil en est renforcée. Soucieux de ne pas rester à l'écart des grands problèmes internationaux, elle a pu, profitant d'une conjoncture

[1] Le général de Gaulle, président de la République française, accompagné de Madame de Gaulle, se rend en visite officielle en Turquie du 25 au 30 octobre 1968. C'est la première fois qu'un chef d'État français se rend en séjour officiel en Turquie. Se référer à *D.D.F.* 1968-II, n°s 336, 346, 347, 350, 383.

[2] Le consortium d'aide à la Turquie est créé en 1962 par l'OCDE à la suite d'une résolution des ministres de l'OTAN. Son but est de coordonner les aides que les pays membres mettent bilatéralement ou par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux à la disposition de la Turquie. Le consortium est composé notamment des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Benelux, de la France, de l'Allemagne occidentale et de l'Italie.

internationale favorable, diversifier au maximum ses contacts sans porter jusqu'ici ombrage à l'alliance avec les États-Unis. Toutefois certains s'inquiètent du rapprochement turco-soviétique et, comme le journal *Tercüman*, proche des milieux gouvernementaux, se demandent si M. Demirel va reprendre à son compte la formule de M. Ismet Inonü en 1940 : « La Turquie est l'alliée de la France et de la Grande-Bretagne mais aussi l'amie de l'Allemagne » en la paraphrasant : « les Turcs sont les alliés des Américains et les amis des Russes ».

(Europe, Turquie, 1961-1970, politique extérieure, 1970, n° 120)

134

M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 206 à 209. *Bamako, 19 mars 1970.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : 10 h. 46).

Situation intérieure au Mali

M. Hamaciré N'Douré[1] avec lequel je me suis entretenu ce matin de la situation intérieure, s'est montré satisfait de l'évolution qui, selon lui, se dessine depuis quelques mois au sein du CMLN en faveur d'un rapprochement plus accentué avec la France.

Le ministre de la Justice estime que la tendance que ses amis et lui représentent dans le gouvernement l'emporte de plus en plus nettement sur celle que certaines personnes essaient de faire prévaloir et qui n'était pas sans influer sur le jugement des jeunes officiers du CMLN, encore plus ou moins consciemment imprégnés des doctrines marxistes.

Visant sans le nommer, M. Sory Coulibaly[2], le Ministre a ajouté que l'agitation de ces défenseurs de l'ancienne politique extérieure du Mali leur avait beaucoup nui et que leur crédit avait fortement diminué auprès du chef de l'État.

Le CMLN sait, a poursuivi mon interlocuteur, qu'il n'y a pas de solution pour le Mali en dehors d'un rapprochement étroit avec la France et que celle-ci ne peut être que son principal interlocuteur.

[1] M. Hamaciré N'Douré, avocat de carrière, ancien ministre sous le président Modibo Keïta, nommé le 7 décembre 1968, après le coup d'État militaire dirigé par Moussa Traore, ministre délégué à la présidence du gouvernement provisoire, puis ministre de la Justice jusqu'au remaniement ministériel du 10 septembre 1970. Hamaciré N'Douré est considéré comme l'homme du président ivoirien Houphouët-Boigny.

[2] M. Sory Coulibaly, personnalité en vue du régime de Modibo Keïta, ancien ambassadeur, représentant permanent du Mali auprès des Nations unies à New York, est nommé le 22 novembre 1968 ministre d'État délégué auprès de la présidence du Comité militaire de libération nationale, puis ministre des Affaires étrangères de septembre 1969 au remaniement ministériel du 10 septembre 1970 où il devient ministre du Travail. Il est l'auteur de la politique de « non-alignement véritable » et il tente d'infléchir l'orientation internationale de son pays en direction du non-engagement actif et des pays de l'Est. Il est l'homme de l'Est.

Si le CMLN peut tout en attendre, du moins, place-t-il en elle tous ses espoirs et en attend-il qu'elle use, en sa faveur, de son influence auprès des autres États.

Le Ministre a souhaité que le lieutenant Moussa Traore puisse être bientôt reçu à Paris ainsi qu'il en a exprimé le désir et m'a confirmé que le chef de l'État se rendra, vraisemblablement le 20 avril, en visite officielle au Caire[1]. Il n'attache pas d'ailleurs à cette dernière visite une importance particulière. Elle rentre dans le cadre de celles rendues aux chefs d'État voisins et en dernier lieu au président Boumediene[2]. Ce geste était nécessaire après la fermeture, pour des raisons d'économie, de l'ambassade du Mali au Caire.

Comme je lui faisais remarquer, puisqu'il venait de parler de compression de dépenses, que le budget présenté par M. Nègre[3] ne répondait pas entièrement à nos espoirs, M. Hamaciré N'Douré a vivement contesté le terme de semi-austérité que j'avais employé, en me citant l'exemple de son propre ministère où les abattements imposés sur les crédits demandés étaient tels que ses services ne pourraient que très difficilement faire face à leurs plus impérieuses dépenses de fonctionnement. Il a également mis en avant les compressions de personnel demandées dans tous les départements ministériels.

En revanche, le Ministre a volontiers reconnu que le CMLN et le gouvernement malien avaient, l'an dernier, dans l'euphorie des premiers mois, perdu beaucoup de temps et qu'il était plus difficile maintenant qu'il ne l'était au début de prendre les mesures impopulaires qu'imposent l'équilibre budgétaire et le redressement économique malien.

Pour M. Hamaciré N'Douré, il reste bien établi que, seul le retour à un régime normal et l'installation d'un gouvernement civil, permettront un assainissement de la situation politique et économique et l'établissement entre le Mali et la France de relations aussi étroites que celles qui nous unissent aux autres États de l'Afrique francophone.

(DAM *Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972, politique intérieure, n° 39*)

[1] Le président Traore se rend en visite officielle en République arabe unie du 4 au 10 mai 1970.

[2] Les relations entre l'Algérie et le Mali semblent devoir prendre un nouvel essor à la suite de la visite effectuée par le ministre malien des Affaires étrangères, M. Coulibaly, à Alger du 17 au 20 janvier et des entretiens du colonel Boumediene avec le lieutenant Moussa Traoré à Ouargla les 30 et 31 janvier 1970. Sur les rapports entre les deux États, se reporter à la note de la sous-direction Algérie au Département datée du 12 février 1970, ainsi qu'à la dépêche de l'ambassade de France n° 8/DAM du 25 février 1970, consacrée à la normalisation des rapports entre l'Algérie et le Mali, non publiées. Le président Moussa Traoré effectuera un séjour privé en Algérie du 2 octobre au 2 novembre 1970.

[3] M. Louis Nègre, ministre des Finances a présenté à la Nation, au cours d'une allocution radiodiffusée, le budget de l'État malien pour l'exercice 1970. Le montant des dépenses a été arrêté à 23 milliards 651 millions de francs maliens, en diminution de un milliard environ sur celui de l'exercice précédent. Voir le télégramme de Bamako n°s 149 à 153 qui contient plus de détails sur les économies réalisées ou à réaliser, ainsi que la synthèse n° 4 présentant la situation au Mali du 12 au 24 février 1970, datée du 25 février 1970.

135

M. DAUGE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 357 à 363. *Phnom Penh, 19 mars 1970.*

Urgent. (*Reçu*, 16 h 48).

Préoccupations des dirigeants cambodgiens.

Je tiens de bonne source que le général Lon Nol[1] se fait informer heure par heure des réactions internationales aux événements de Phnom Penh.

Certes les dirigeants cambodgiens ne pouvaient espérer que le monde accueillerait dans l'indifférence la destitution du prince Sihanouk. Mais ils avaient sans doute cru qu'en proclamant immédiatement leur fidélité à la politique de neutralité, ils préviendraient des réactions par trop hostiles. L'attitude de Moscou a surpris par sa dureté et l'on attendait ce matin avec anxiété de connaître celle de Pékin. Le gouvernement a maintenant appris par l'AFP[2] que la RPC[3] a décidé d'ignorer son existence. Le bruit courait ce matin que le prince Sihanouk songeait à former un gouvernement en exil si les deux grandes puissances socialistes lui conservaient leur appui.

Ce qui déçoit le général Lon Nol et ses amis c'est la réserve ou le silence des capitales occidentales. Les déclarations du sénateur Mansfield[4], considéré comme un grand ami du Cambodge, font l'effet d'une douche froide. L'attaché militaire américain, qui avait ces derniers temps multiplié les contacts avec l'état-major cambodgien, ne s'est pas montré aujourd'hui. L'absence de commentaires de Paris est interprétée comme un signe de désapprobation. La présence de M. Manac'h[5] parmi les ambassadeurs étrangers qui sont venus saluer le prince Sihanouk à son arrivée à Pékin donne la même impression. Que les seules réactions favorables soient venues de Saigon apparaît dans ces circonstances comme amèrement ironique.

Si ce sentiment d'isolement se confirme, il suscitera un certain désarroi. Comment les dirigeants pourront-ils justifier leur acte devant leurs compatriotes s'il vaut au Cambodge la réprobation générale et l'isolement en face de périls accrus ? Rien ne prouve cependant que tel soit déjà le cas. Les répercussions internationales, si elles causent des soucis aux dirigeants de Phnom Penh, comptent moins, semble-t-il, aujourd'hui, que les préoccupations de politique intérieure : choix d'un chef d'État, épuration, nomination

[1] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969.

[2] Agence France presse (AFP).

[3] République populaire de Chine (RPC).

[4] Michael Joseph Mansfield, sénateur démocrate du Montana depuis 1953, *leader* de la majorité du Sénat américain depuis 1961.

[5] Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin depuis le 25 février 1969.

de nouveaux ministres. Leur autorité n'est pas jusqu'à présent contestée par une population qui s'est apparemment résignée au fait accompli : ils peuvent penser qu'à cet égard le temps travaille pour eux. Les troupes vietnamiennes infiltrées ne se montrent pas agressives encore qu'elles ont tendance à renforcer leurs unités et leurs positions dans les provinces de Prey Veng, Svay Rieng et Kandal. Contrairement à ce qui a été annoncé par la presse internationale, il n'y a pas eu de combat mais seulement quelques accrochages.

Même si la détermination des nouveaux dirigeants de Phnom Penh venait à faiblir, ils sont obligés de persévérer car ils ne peuvent plus défaire ce qui a été fait et se sont coupés toute voie de retraite.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

136

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les relations économiques franco-sud-africaines

N. *Paris, 19 mars 1970.*

L'Afrique du Sud se transforme en puissance industrielle à un rythme extrêmement rapide. Or nos relations économiques avec ce pays, devenues importantes pour l'équilibre de notre balance commerciale, pourraient encore s'améliorer grâce aux bonnes dispositions que manifeste le gouvernement sud-africain à notre égard.

La République d'Afrique du Sud est devenue le premier pays industriel du continent africain, sinon le seul. Ses possibilités de développement économique restent grandes, grâce à ses richesses naturelles, ses capitaux et ses connaissances techniques et commerciales qui lui ont permis ces dernières années d'exporter des biens d'équipement vers les pays industrialisés comme l'Italie.

Elle occupe le 13e rang dans le commerce international. Elle demeure le premier producteur mondial d'or, de diamants, de platine, d'amiante, d'antimoine et de vermiculite[1], ainsi que le 4e producteur de laine. Le produit intérieur brut a augmenté en moyenne de 6,5 % par an de 1960 à 1969, taux le plus élevé du monde avec celui du Japon. Certes la non-réévaluation du prix de l'or ne lui permettra sans doute pas de maintenir ce rythme sans affecter l'équilibre de la balance des paiements, mais l'Afrique du Sud n'en est pas moins déterminée à poursuivre son industrialisation, fut-ce au prix de quelques sacrifices.

[1] La vermiculite est un minéral naturel, provenant du silicate de potassium. Il a une structure cristalline. Il sert à la fabrication d'isolants thermiques.

La France ne peut rester indifférente à un tel développement. L'Union sud-africaine est notre 4e client en Afrique après l'Algérie, le Maroc et la Côte d'Ivoire. Ses achats en France ont été plus importants que ceux du Japon ou de chacun des pays de l'Europe de l'Est, à l'exception de l'URSS. L'excédent, en notre faveur, de la balance des échanges commerciaux n'a cessé de s'accroître, passant de 103 millions de francs en 1965, à 266 millions en 1969. Il permet de combler une partie de notre déficit traditionnel vis-à-vis des pays africains hors de la zone franc.

En outre, nos livraisons d'armement dont les statistiques douanières ne tiennent pas compte, se sont élevées de 1963 à 1969 à près de 2 milliards de francs dont 306 millions en 1969[1], ce qui a mis l'Afrique du Sud au 1er rang de nos clients.

Enfin, la France a été jusqu'à 1968, le 3e investisseur en Union sud-africaine dans des domaines aussi variés que la mécanique, l'électronique, le pétrole, la chimie, la pharmacie, la parfumerie, les textiles, les travaux publics, la banque, l'assurance. Les investissements français directs et indirects représentent environ 240 millions de dollars. Notre implantation la plus récente est celle d'une chaîne de montage d'automobiles Peugeot-Renault.

Notre place dans le commerce extérieur et l'économie sud-africaine a cru cependant moins vite que celle de certains de nos concurrents, tels que l'Italie, l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas. Et pourtant le gouvernement sud-africain n'a cessé de manifester de bonnes dispositions à notre égard pour des raisons qui ne sont pas seulement d'ordre économique. La faveur dont semble jouir notre pays tient aussi bien à des positions communes sur la réforme du système monétaire international ou le commerce des produits stratégiques qu'à l'appréciation de l'attitude française à l'ONU ou le désir sud-africain de s'affranchir de la tutelle britannique.

Cette bonne volonté s'est manifestée notamment après la visite de M. Steyn[2] à Paris, sous la forme d'ouverture de contingents et de baisse de droits de douane au profit de nos produits. Nos interventions en faveur de sociétés françaises ont d'autre part toujours été prises en considération.

Enfin, nous avons entrepris un gros effort de promotion de nos ventes sur le marché sud-africain : invitations en France d'acheteurs locaux, envoi d'une mission du CNPF, participation au *Rand Easter Show*[3].

Si nous voulons accroître notre pénétration ou simplement maintenir nos positions face à une concurrence internationale très vive, ce facteur de sympathie n'est pas négligeable et mérite d'être entretenu, d'autant plus que les Sud-Africains ont en général la réputation d'être âpres en affaires.

(Relations commerciales avec la France AS IV-B-2-2)

[1] Note marginale manuscrite : « 222 m/1969 – 498 m/1970 ».

[2] M. Steyn est secrétaire général du ministère sud – africain du Commerce.

[3] *Rand Easter Show* (exposition de Pâques du Rand) se tient annuellement à Johannesburg et est aussi appelé : foire internationale de Johannesburg. Créée en 1895, c'est une manifestation agricole, industrielle et commerciale. Après une abstention de plusieurs années (depuis 1965) la France décide d'y participer à nouveau en 1970.

137

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et M. Grozev
Premier vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie
Le 17 mars à 17 h. 45

C.R. *Paris, 19 mars 1970.*

Étaient présents :

Du côté français :	Du côté bulgare :
MM. Alphand	MM. Topentcharov
Fontaine	Ambassadeur de Bulgarie en France
Beauchataud	Tchernev
	Directeur du Département d'Europe occidentale au Ministère des Affaires Étrangères
	Ninov
	Premier secrétaire de l'ambassade,
	Interprète

Le Ministre : Je suis très heureux de vous accueillir. Je me rappelle le voyage que j'ai fait à Sofia en novembre 1967[1]. J'y ai alors été accueilli par M. Popov[2], qui parle un admirable français, et qui est maintenant pour moi un vieil ami.

M. Grozev : Je suis d'autant plus heureux de vous rencontrer que je m'adresse non seulement au Ministre français des Affaires étrangères, mais à un ami de la Bulgarie.

Je vous renouvelle mes remerciements pour l'invitation que vous m'aviez transmise par l'intermédiaire de M. Bachev et qui me vaut d'être ici. Nos conversations ont été très intéressantes.

Le Ministre : J'en ai lu un compte rendu complet. Il n'y a d'ailleurs rien qui puisse m'étonner.

M. Grozev : Les relations entre la Bulgarie et la France sont bonnes. Je n'en ai pas moins évoqué dans nos entretiens la nécessité de les approfondir et de les étendre.

Il y a, en particulier, le domaine commercial où nous devons trouver le moyen de parvenir à équilibrer nos échanges. C'est pour nous une question

[1] M. Maurice Schumann, alors ministre chargé de la Recherche scientifique a fait une visite officielle en Bulgarie du 7 au 11 novembre 1967. Se reporter aux comptes rendus faits par la presse bulgare à l'issue de cette visite, transmis par la dépêche de Sofia nº 834/EU du 14 novembre 1967, non publiée.

[2] M. Ivan Popov, président du comité d'État pour la Recherche scientifique et le progrès technique, membre du bureau politique du parti.

importante. La France occupe le premier rang parmi les pays occidentaux pour ce qui est de nos importations, notamment en matière d'installations et de gros outillage. À conditions égales, vous le savez, nous tenons à passer nos commandes en France.

Il serait peut-être indiscret de vous dire que d'aucuns pensent, chez nous, que notre ministère des Affaires étrangères est profrançais. Or, il faut observer dans le domaine commercial que certaines personnes en Bulgarie ont les yeux tournés vers l'Allemagne occidentale. Mais, encore une fois, une pratique à laquelle nous tenons est de nous adresser, à conditions égales, à la France. Il faut toutefois, pour que cette pratique se maintienne, pour que nous puissions augmenter les commandes que nous passons chez vous, que nous parvenions à un certain équilibre qui nous permette d'honorer nos échéances. Sinon, que nous le voulions ou non, nous serions certainement amenés à limiter nos commandes, car nous manquons de devises. Il est aussi essentiel que les échanges dans le sens Bulgarie-France comportent à côté des produits traditionnels certains produits industriels.

Tout cela est plus ou moins lié à d'autres problèmes, à celui de la clause de la nation la plus favorisée, et à d'autres encore que j'ai eu l'occasion d'évoquer ce matin[1].

Nous sommes, d'autre part, particulièrement intéressés à la coopération industrielle qui devrait être menée sur une base avantageuse pour les deux pays. Je pense aussi bien à la fabrication en commun de produits industriels qu'à leur placement sur des marchés tiers.

Nous tenons aussi beaucoup à l'essor de la coopération scientifique.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que M. Ivan Popov assume la présidence de la délégation bulgare à la commission mixte de coopération industrielle, ce choix soulignant l'importance que nous y attachons.

J'ajoute que nous souhaiterions la signature d'un accord sur le tourisme, sans oublier le développement de notre collaboration dans d'autres domaines où elle serait souhaitable.

Pour terminer, je voudrais dire que nos relations bilatérales évoluent favorablement, mais qu'il est encore possible de les étendre : j'ai exposé ce matin un certain nombre de problèmes, ces problèmes que j'évoque à nouveau devant vous, et pour lesquels il nous faut trouver des solutions.

Il serait aussi intéressant de multiplier les contacts entre nos hommes politiques et nos hommes d'État. M. Jivkov a fait un voyage en France[2].

[1] Lors de la séance du 17 mars au matin, les questions suivantes ont été passées en revue : en politique internationale, M. Grozev a fait le point de la politique de la Bulgarie dans les Balkans, en particulier les relations difficiles avec la Yougoslavie (affaire de la Macédoine) ; M. de Beaumarchais a présenté un exposé détaillé sur la politique française au Moyen-Orient. En matière de relations bilatérales, les relations culturelles, économiques ont été évoquées. Du côté français, MM. de Beaumarchais et d'Aumale ont exposé l'affaire Renault. M. Grozev a exposé le désir de son gouvernement d'élever le niveau de la commission mixte de Coopération économique industrielle, d'installer à Marseille une antenne de la mission commerciale bulgare à Paris, de conclure une convention de navigation, de conclure un accord sur le tourisme.

[2] M. Todor Jivkov, président du Conseil bulgare et premier secrétaire du parti communiste a effectué une visite officielle en France en octobre 1966. Voir *D.D.F.* 1966-II, n° 304.

Vous vous trouvez donc, à cet égard, débiteurs. Comme vous le savez, nous avons adressé des invitations à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à vous-même ainsi qu'à M. Giscard d'Estaing, et nous souhaiterions que cette année soit marquée par un voyage.

Le Ministre : Vous avez parlé de coopération scientifique. Laissez-moi vous rappeler que j'ai signé, lors de ma visite à Sofia, notre accord de coopération dans ce domaine, et laissez-moi vous dire combien je suis d'accord avec vous pour le développer.

Pour ce qui est des visites, j'ai un programme extrêmement chargé. Mais je garde un si bon souvenir de mon voyage en Bulgarie que j'envisage très certainement la possibilité de m'y rendre dès que je le pourrai. Je vous demande seulement la permission de ne pas fixer de date pour le moment.

M. Grozev : Il n'est pas question de date. Mais nous aimerions que ce voyage puisse avoir lieu avant la fin de 1970.

Le Ministre : Je vais en étudier la possibilité.

Pour ce qui est de nos relations économiques et commerciales, je vous remercie d'avoir mis l'accent sur la coopération industrielle. C'est une formule que, par exemple, dans nos échanges avec l'Union soviétique, nous appliquons de plus en plus et je pense que nous aurons avec la Bulgarie l'occasion d'asseoir nos rapports sur une telle base.

À l'heure même où vous me faites le plaisir de votre visite, des représentants de la Régie Renault se rendent à Sofia, porteurs de propositions particulièrement intéressantes sur l'application du contrat conclu entre la Régie et vos autorités, contrat portant sur le montage de 3 500 véhicules et la livraison de pièces détachées par Renault, avec des compensations partielles dans des conditions particulièrement avantageuses pour la Bulgarie[1].

Je crois que cette affaire, compte tenu des dernières propositions dont vous allez être saisi, est d'une très grande importance pour l'avenir de la coopération industrielle entre la France et la Bulgarie. Il s'agit de l'application du contrat pendant l'année en cours. C'est donc une solution de transition, mais c'est une bonne solution.

M. Grozev : Moi-même ai reçu des informations favorables quant à la possibilité de trouver une base pour la coopération.

Nous avons également procédé à un échange de vues sur les problèmes internationaux et nous nous félicitons que, sur de nombreuses questions, nous ayons des vues identiques ou similaires, en particulier concernant la nécessité de convoquer une conférence européenne.

Certes, il y a des divergences de vues, mais nous estimons hautement la position de la France, le fait qu'elle est pour une convocation de cette conférence et qu'elle déploie des efforts pour en pousser les préparatifs et l'organiser.

En ce qui concerne l'ordre du jour, je ne pense pas qu'il y ait entre nos deux pays des points ardus ou difficiles. Nous pouvons facilement nous

[1] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières du 17 mars 1970, préparée en vue de ces entretiens, non publiée.

entendre et nous remercions beaucoup M. Alphand[1] de ce qu'il nous a déclaré quant aux amendements que la partie française nous ferait parvenir pour les documents qui vous ont été communiqués.

Nous vous sommes reconnaissants pour ce que vous faites et nous sommes convaincus que la France jouera à l'avenir son rôle dans la solution de ce problème capital qu'est pour l'Europe la création d'un système de sécurité.

Le Ministre : Nous sommes favorables dans son principe à une conférence paneuropéenne de sécurité. Celle-ci pose deux questions :

– La première, quant au résultat : nous voudrions que la conférence ait pour objet de consacrer la détente et non seulement le *statu quo*. Pour cela, nous pensons qu'avant de réunir la conférence il serait souhaitable que les négociations engagées entre certains pays d'Europe occidentale et l'URSS par exemple, ou la Pologne, aient marqué quelques progrès. Quand je dis cela, je ne pense pas seulement aux négociations entre la RFA d'une part, l'URSS[2] et la Pologne[3] de l'autre, ni même aux négociations entre les deux Allemagne. Je pense beaucoup, et peut-être principalement, aux négociations sur Berlin[4].

Pourquoi ? Parce que là la France a une responsabilité directe, elle est présente, et parce que le statut de Berlin nous apparaît comme le symbole de la coexistence pacifique qui pour nous doit se transformer en coopération.

– Ensuite, s'agissant de la conférence elle-même deux sortes de questions doivent être abordées : le non-recours à la force bien sûr, et aussi le développement des échanges.

Il peut paraître que, puisque nous avons déjà signé la Charte des Nations unies, un accord sur le non-recours à la force n'ajouterait pas grand-chose. Et d'autre part, votre conversation de tout à l'heure le prouve, nous n'avons pas besoin de conférence spéciale pour développer nos échanges.

Voilà pourquoi je pense que la conférence devrait avoir pour objet de développer d'autres échanges que les échanges économiques et commerciaux : les échanges culturels, les échanges de personnes, et qui ne

[1] Les deux séances de travail qui ont eu lieu le 16 mars sous la présidence du Secrétaire général, M. Alphand, ont été consacrées au projet de conférence sur la sécurité européenne.

[2] Les pourparlers germano-soviétiques commencèrent au début de décembre 1969 pour aboutir au traité du 12 août 1970. Ce n'est pas un traité de paix, il est destiné à régir les rapports entre les deux États sur des bases nouvelles et constitue un *modus vivendi* politique. Cet accord laisse de côté la question de Berlin qui ne peut faire l'objet d'un règlement bilatéral, les droits et responsabilités des quatre puissances pour Berlin et l'Allemagne dans son ensemble ne sont pas et ne sauraient être affectés par un accord bilatéral.

[3] Les entretiens préliminaires germano-polonais se déroulent à Varsovie et à Bonn entre le 9 mars et le 7 octobre 1970. La RFA est représentée par M. Duckwitz, la Pologne par le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Winiewicz. Les négociations véritables commencent à Varsovie le 3 novembre pour aboutir à la signature du traité le 7 décembre 1970.

[4] Le 26 mars, les ambassadeurs des quatre puissances occupantes se réunissent à Berlin pour discuter du problème de la circulation entre Berlin-Est et Berlin-Ouest et de l'amélioration de la réglementation sur le mouvement des personnes et des marchandises.

s'étendraient pas seulement au tourisme. Les jeunesses de nos deux pays pourraient apprendre à mieux se connaître et s'interpénétrer.

Et en ce qui concerne le non-recours à la force, j'ai relevé avec beaucoup d'intérêt qu'il s'agissait d'une condamnation inconditionnée, illimitée, du recours à la force. Cela marque une précision très importante et je serais très heureux d'avoir sur la position bulgare à cet égard des précisions complémentaires.

M. Grozev : À quelles indications plus détaillées pensez-vous ?

Le Ministre : Si j'ai bien compris, vous souhaiteriez que la conférence ne se réunisse pas une fois pour toutes. Il est évident que s'il y avait une sorte d'organisation permanente de l'Europe cela supposerait qu'en aucune circonstance le recours à la force puisse être légitimé et, comme il y a eu sur ce point des divergences d'interprétation, j'ai jugé votre mise au point, si je l'ai bien comprise, importante.

M. Grozev : Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que la conférence doit contribuer à la détente et à la coopération en Europe, et ne doit pas seulement enregistrer, fixer le *statu quo*.

Pour ce qui est du succès des pourparlers qui ont lieu maintenant, que ce soit entre les Quatre au sujet de Berlin-Ouest ou qu'il s'agisse d'autres négociations, je ne sais si j'ai bien compris : il me semble que vous n'en faites pas un préalable.

Le Ministre : Non, ce n'est pas un préalable. J'ai dit que la conférence se réunirait sous de meilleurs auspices si les conversations engagées ou sur le point de s'engager, notamment sur Berlin, avaient permis d'enregistrer un certain progrès.

M. Grozev : Je vous remercie pour cette précision.

Quant aux échanges culturels, d'idées et d'expériences, j'ai déjà eu l'occasion de le dire hier, nous estimons que la discussion de ces questions aurait lieu dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour proposé. Mais ici, je me permettrai de vous demander encore une précision : pensez-vous que cette question doive être discutée à la place de la coopération scientifique et économique, ou parallèlement ?

Le Ministre : Pas à la place. En plus.

M. Grozev : Et nous estimons que le document sur le non-recours à la force qui serait adopté serait valable à l'égard de tous les pays en Europe.

Le Ministre : C'est exactement cela que j'avais cru comprendre. Je vous remercie vivement de me l'avoir confirmé. Aucun détail n'est plus nécessaire.

M. Grozev : Je me suis suffisamment étendu hier sur la question. Rien n'est resté dans l'équivoque.

M. Alphand : C'est exact.

M. Grozev : J'estime également que nous avons des vues dans une très large mesure communes en ce qui concerne la solution de la crise du Moyen-Orient et de nombreux autres problèmes.

Le Ministre : J'en suis convaincu.

M. Grozev : Votre temps est mesuré et je vous sais gré de me l'avoir ainsi imparti.

Nous vous attendons en Bulgarie pour vous montrer les beautés de notre pays et quelques-uns de ses secrets.

Le Ministre : Nous avons, en tout cas, abordé l'essentiel dans le domaine international et aussi pour ce qui est de nos relations bilatérales avec, notamment, la coopération industrielle.

M. Grozev : Nous serions particulièrement heureux si les résultats de notre coopération pouvaient apparaître avant même un voyage chez nous.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, février-mars 1970, nº 41*)

138

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 392 à 400. *Phnom Penh, 20 mars 1970.*

Strictement réservé. (*Reçu :* le 21, 11 h 11).

Compte rendu d'une conversation entre le général Viel[1] *et le général Lon Nol.*

Citation

« Le 20 mars à 17 heures, un colonel des FARK[2] m'a demandé de bien vouloir me rendre auprès du général Lon Nol, ce dernier voulant s'entretenir avec moi de certaines questions.

Arrivé au domicile du général, celui-ci m'a précisé que c'était en tant que chef d'état-major des FARK qu'il voulait s'entretenir avec moi en ma qualité de conseiller spécial.

Le général Lon Nol a tout d'abord tenu à s'excuser de m'avoir laissé dans l'ignorance des événements qui s'étaient produits. Il voulait sans plus tarder me mettre au courant de la genèse de l'affaire. Il a tout d'abord insisté sur la légalité et la constitutionnalité des événements qui venaient de s'accomplir sans effusion de sang, soulignant que c'était le prince Sihanouk lui-même qui s'était coupé de la nation en tardant à revenir au Cambodge et en diffusant des télégrammes de plus en plus hostiles au gouvernement. Ses prises de position fracassantes ne reflétaient en rien les sentiments profonds de la nation khmère et le faisaient dès lors apparaître comme un « allié » des Vietcongs.

[1] Général Vieil, chef du bureau militaire français auprès de l'ambassade de France au Cambodge depuis le 22 mai 1969.

[2] Forces armées royales khmères (FARK).

Le général est revenu à plusieurs reprises sur le fait que les FARK ne sont jamais sorties de la légalité. Il m'a donné sa parole de soldat qu'aucune puissance étrangère n'inspirait ce mouvement qui était la manifestation profonde du patriotisme cambodgien et en aucune façon un coup d'État militaire.

Me faisant part de son souci d'éviter un isolement diplomatique, il m'a indiqué qu'il avait donné ordre à son nouveau ministre des Affaires étrangères[1] de recevoir les principaux ambassadeurs pour leur souligner le caractère interne et constitutionnel de la destitution du prince Sihanouk et le maintien de la politique de non alignement du Cambodge.

Venant ensuite aux rapports franco-khmers, il m'a demandé quelles étaient à mon avis les perspectives qui s'ouvraient désormais dans le domaine de la coopération quelle soit militaire, technique ou culturelle. Sur ce point, me référant à une conversation que j'avais eue le matin même avec l'ambassadeur, je l'ai assuré que la coopération se poursuivait normalement, sans aucun changement.

Abordant alors le problème du stationnement des troupes vietcong et nord-vietnamiennes sur le territoire cambodgien, le général Lon Nol m'a demandé de lui faire connaître mon sentiment. Je lui ai répondu que les facilités recherchées par ces troupes en territoire khmer étaient vitales pour la stratégie militaire du camp socialiste dans la presqu'île indochinoise, et qu'il serait peu réaliste de manifester une intransigeance excessive, du moins en ce qui concerne les délais imposés à un éventuel retrait. Une telle intransigeance risquait de durcir la position du camp socialiste tout entier et, ainsi, de confirmer le gouvernement khmer dans l'isolement diplomatique qu'il redoute. Il convenait au contraire, dans un premier temps tout au moins, de donner quelques apaisements aux Vietnamiens.

Mon interlocuteur m'a indiqué qu'une solution pourrait être trouvée, soit dans une action auprès de l'ONU, soit dans le cadre des accords de Genève auprès des deux coprésidents[2]. Il m'a même invité à sonder l'ambassade britannique à ce sujet. Il songeait à une intervention, sur le terrain, des casques bleus en vue soit de reconduire les forces vietcong jusqu'à la frontière, soit plus probablement de les désarmer au Cambodge.

Je n'ai pas manqué de lui faire observer qu'une telle hypothèse me paraissait assez peu réaliste. Compte tenu des impératifs militaires au Sud-Vietnam du camp socialiste, j'ai émis des doutes sur l'efficacité immédiate d'une action diplomatique. Le général m'a demandé de réfléchir à ces problèmes et de lui en reparler dans la journée de demain.

[1] Yem Sambaur, ministre d'État cambodgien chargé de la Justice et des Relations avec le parlement du 14 août 1969 au 21 mars 1970, puis vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

[2] Soviétiques et Britanniques ont coprésidé la Conférence de Genève ayant abouti aux accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine. Les participants à cette conférence étaient : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS, la République populaire de Chine, le Cambodge, le Laos, la République démocratique du Vietnam et l'État du Vietnam. Toutefois les États-Unis et l'État du Vietnam ont refusé de signer la déclaration finale.

En terminant l'entretien, le général Lon Nol a insisté sur son désir de maintenir le Cambodge dans une attitude de neutralité et de non-alignement authentiques. Il avait déjà utilisé cette formule de « neutralité et de non alignement authentiques » pour préciser ce qu'il attendait de l'ONU ou des cosignataires des accords de Genève.

En me raccompagnant, il a exprimé avec force son espoir et son désir de voir le Cambodge entrer véritablement dans l'ère du XXe siècle sous des formes « réellement démocratiques ».

Bien entendu, je n'ai pas manqué de rappeler au général Lon Nol qu'il était non seulement chef de l'état-major des FARK, mais encore et surtout président du Conseil[1] et qu'à ce titre bien des problèmes évoqués ci-dessus étaient plus du ressort de l'ambassadeur de France que du conseiller spécial.

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

139

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1800 à 1809. *Washington, 20 mars 1970.*

(*Reçu* : le 21, 21 h. 49).

Entretien de M. J. Duhamel à Washington

M. Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, a séjourné à Washington les 19 et 20 mars. Il a eu quatre séries d'entretiens, d'abord en séance restreinte, puis en présence des experts, avec M. Clifford Hardin[2], secrétaire à l'Agriculture. Il a, d'autre part, été reçu à déjeuner au département d'État par M. Nathaniel Samuels[3], sous-secrétaire d'État chargé des Affaires économiques.

Il a enfin rencontré, d'une part, au congrès, les membres des commissions de l'agriculture des deux chambres et, d'autre part, au département de l'Intérieur, M. Russell Train[4], président du Conseil présidentiel de l'environnement.

[1] Général Lon Nol, chef d'État-major des FARK depuis 1955, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969.

[2] Clifford Morris Hardin, universitaire, professeur d'économie agricole, a été chancelier de l'université du Nebraska, directeur de la Banque fédérale de réserve de Kansas City, avant d'être choisi par le président Nixon comme Secrétaire à l'agriculture.

[3] Nathaniel Samuels, banquier d'affaires avant d'entrer dans l'administration.

[4] Russell Train, spécialiste des questions d'environnement, a occupé diverses fonctions dans les services du Congrès.

M. Duhamel consacrera la journée de samedi à la visite d'installations agricoles en Virginie.

Les entretiens avec le secrétaire à l'Agriculture américain ont été l'occasion d'un excellent contact personnel. Ils ont permis, d'autre part, d'aborder très librement les principaux problèmes du commerce international des produits agricoles. MM. Duhamel et Hardin et leurs collaborateurs ont également eu des échanges de vues sur les politiques agricoles respectives de la Communauté et des États-Unis et sur les perspectives d'évolution au cours de la prochaine décennie. À la demande de M. Hardin, M. Duhamel a fait un rapide exposé sur le problème de l'élargissement de la CEE, ainsi que sur la politique suivie par la Communauté en matière d'accords préférentiels conclu avec certains présidents du Conseil présidentiel de l'environnement.

M. Duhamel consacrera la journée de samedi à la visite d'installations agricoles en Virginie.

Les entretiens avec le secrétaire à l'Agriculture américain ont été l'occasion d'un excellent contact personnel. Ils ont permis, d'autre part, d'aborder très librement les principaux problèmes du commerce international des produits agricoles. MM. Duhamel et Hardin et leurs collaborateurs ont également eu des échanges de vues sur les politiques agricoles respectives de la Communauté et des États-Unis et sur les perspectives d'évolution au cours de la prochaine décennie. À la demande de M. Hardin, M. Duhamel a fait un rapide exposé sur le problème de l'élargissement de la CEE, ainsi que sur la politique suivie par la Communauté en matière d'accords préférentiels conclus avec certains pays européens, africains et asiatiques. Enfin, la question du droit de douane américain sur le cognac a été évoquée.

1) *Commerce international des produits agricoles.*

M. Hardin, après avoir rappelé les critiques que l'on formule habituellement ici, à l'égard de la politique de subventions pratiquée par la CEE en matière d'exportations vers les marchés tiers a déclaré que les États-Unis étaient prêts à tout moment à examiner avec la Communauté la possibilité d'un accord visant à diminuer ou même à supprimer ces subventions. Ces contacts pourraient, par exemple, se tenir dans le cadre du GATT[1].

M. Duhamel a rappelé que les Six eux-mêmes avaient proposé au cours du *Kennedy Round*[2] que les négociations soient étendues aux mesures de soutien pratiquées par les différents pays exportateurs de produits agricoles. Les États-Unis s'étaient alors dérobés. En règle générale, on pensait, du côté français, que les pays exportateurs de produits agricoles avaient intérêt à s'entendre pour mettre fin aux surenchères dont seuls profitaient les pays

[1] Sixième session de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui s'est tenue de 1964 à 1967 à Genève (Suisse). Ainsi appelé du nom du président américain Kennedy car elle a fait suite au vote par le Congrès des États-Unis, en 1962 du « Trade Expansion Act » permettant à ce pays de participer à des négociations tarifaires. Au total 66 États y ont pris part, représentant 80 % du commerce mondial.

[2] En 1963 dans le cadre de la préparation du « *Kennedy Round* », le Congrès a marqué sa volonté de s'en tenir à une stricte réciprocité dans les négociations tarifaires.

riches importateurs, et qui avaient pour résultat de renforcer les positions compétitives de ces derniers dans le domaine industriel.

Le ministre français s'est plus particulièrement référé au cas des « céréales ». Il a posé au secrétaire américain deux questions :

A) La France et les États-Unis, gros producteurs de céréales, ne devraient-ils pas tenter d'obtenir des pays importateurs, et en particulier de la Grande-Bretagne, qu'ils participent aux frais de stockage ?

B) Ne devrait-on pas envisager la conclusion d'un nouvel accord sur les céréales, qui ne serait pas limité au blé, mais étendu aussi aux céréales fourragères ?

La France, en tout cas, était prête à discuter officieusement d'un nouvel accord international qui, d'ailleurs, ne serait pas nécessairement fondé sur le même niveau de prix que par le passé. M. Duhamel a rappelé que la CEE avait, ces dernières années, consenti un sérieux effort en maintenant pour trois campagnes consécutives, et aussi probablement pour une quatrième, les prix à un niveau constant ce qui, en fait, signifiait une baisse des prix de 20 % en valeur réelle.

Le secrétaire américain n'a pas caché son scepticisme sur la possibilité d'obtenir un concours des pays consommateurs aux charges financières du stockage. Il n'a pas repoussé l'idée d'un nouvel accord global sur les céréales, mais il a insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces pour contrôler le respect des prix minima. Du côté américain, on songe à la création d'un organisme qui disposerait du pouvoir de modifier mensuellement les niveaux de prix en fonction de la conjoncture.

M. Duhamel a fait observer que les changements à opérer dans les niveaux des prix ne devraient pas être trop fréquents en raison, notamment, du fait que les négociations commerciales avec les pays communistes étaient en général longues et difficiles. Il ne fallait pas aboutir à une situation où ce serait l'état du marché et non pas l'accord international qui dicterait directement le niveau des prix.

Le ministre français a alors exposé les raisons pour lesquelles l'application de l'accord sur les céréales s'était heurté à des difficultés : certains avaient pris prétexte de la vente de blé français à Taiwan à un prix fixé, par erreur, au-dessous du niveau prévu par l'accord pour dénoncer ce dernier ; de plus, un écart considérable s'était produit entre l'offre et la demande.

M. Duhamel a ensuite attiré l'attention de ses interlocuteurs sur les problèmes que posent les exportations américaines de « soja » vers l'Europe. Ces exportations, pratiquées à des prix extrêmement bas, concurrencent directement les céréales fourragères et la poudre de lait pour l'alimentation du bétail. Quant à l'huile de soja, sous-produit de la production des tourteaux de soja, elle concurrence les huiles produites à partir des arachides des pays sous-développés et, notamment, des pays africains associés à la CEE.

Les Américains ont répondu que les États-Unis avaient, dans ce domaine, un avantage exceptionnel de productivité mais ils étaient néanmoins prêts

à examiner toute proposition de la Communauté visant à la fixation d'un prix minimum. Les Américains pensent, d'autre part, que la demande d'huile végétale va s'accroître considérablement dans les années à venir, ce qui nécessitera une augmentation globale de la production.

2) *Élargissement de la CEE et accords préférentiels*.

M. Hardin n'a pas caché les appréhensions que causaient aux États-Unis les perspectives d'élargissement de la zone commerciale dont la Communauté est le noyau, tant par le biais de nouvelles adhésions que par celui des associations.

Le ministre français a rapidement expliqué les conditions dans lesquelles les négociations allaient s'ouvrir avec les candidats à l'adhésion. Il estimait que la négociation avec la Grande-Bretagne pourrait être en fait plus rapide qu'on le pensait généralement. Toutefois, il devait être bien clair que le Royaume-Uni serait tenu d'accepter les trois principes fondamentaux du Marché commun agricole : l'unité des prix, la préférence commerciale communautaire et la solidarité financière. Cela dit, la France souhaitait réduire l'écart entre les prix mondiaux et les prix communautaires.

À la demande de M. Hardin, M. Duhamel a exposé les grandes lignes de la politique suivie par la CEE en matière d'accords préférentiels avec certains pays africains, européens et asiatiques. On pouvait distinguer trois cas :

A) Les pays européens en voie d'industrialisation, comme l'Espagne avec lesquels l'objectif final était l'établissement d'une union douanière, mais qui avaient besoin d'une longue période transitoire.

B) Les pays africains sous-développés qui avaient établi des liens traditionnels avec l'un ou l'autre des pays membres de la CEE ; il s'agissait là de cas admis par le GATT, et qui témoignaient de la volonté des Six de contribuer d'une façon exemplaire à l'aide au Tiers monde.

C) Enfin, les pays du bassin méditerranéen vis-à-vis desquels il était évidemment nécessaire de n'agir qu'avec prudence.

M. Hardin et ses collaborateurs ont rappelé, que, du côté américain, on craignait que cette politique d'accords préférentiels n'aboutisse en fin de compte à vider l'accord général sur les tarifs de toute signification. Le commerce international ne pourrait évidemment qu'en souffrir. Il fallait, en tout cas, que ces affaires soient traitées dans le cadre du GATT.

M. Duhamel a rappelé que la Communauté avait bien l'intention de se conformer aux stipulations du GATT et de soumettre ces accords aux parties contractantes à Genève. À propos de l'Espagne, il a insisté sur les effets politiques heureux qu'il fallait attendre de son association au Marché commun ; elle se trouverait en quelque sorte « ancrée » dans l'Europe. Cela correspondrait au souci commun des Américains et des Européens.

3) *Taxe sur le Cognac*.

L'échange de vues entre M. Duhamel et M. Hardin n'a pas permis d'obtenir un assouplissement de la position américaine. Le secrétaire américain

a maintenu la position que ses collaborateurs avaient prise au cours des deux réunions préparatoires qui s'étaient tenues les 16 et 19 mars : les statistiques montraient que, depuis 1964, les ventes de « Brandy » français non seulement n'avaient pas souffert de la taxe, mais s'étaient développées passant de 9,5 millions de dollars à 15 millions par an. Dans le même temps, les exportations américaines de volailles étaient tombées de 41 à 14 millions de dollars. Au surplus, le Président des États-Unis n'avait pas pouvoir de modifier la décision de 1963, s'il ne pouvait faire état de concessions réciproques de la part de la Communauté. On comprenait, du côté américain, la situation difficile dans laquelle les producteurs français de cognac allaient se trouver, mais on demandait aussi aux autorités françaises de replacer cette affaire dans le cadre général de l'affaire des volailles.

M. Duhamel n'a pas caché l'inquiétude qu'on éprouvait à Paris à ce sujet. On allait assister, en fait, à partir de 1970, à une aggravation des effets des mesures de représailles décidées par les États-Unis en 1963 ; c'était la France qui en serait désormais la principale, sinon l'unique victime. Pour ce qui était du problème général des volailles, on était désireux, du côté français, de faciliter un accord entre la CEE et les États-Unis au sujet des subventions aux exportations vers les pays tiers, en particulier la Suisse. M. Duhamel a précisé qu'il en entretiendrait M. Mansholt à Bruxelles, dès la semaine prochaine, mais la France, si elle pouvait exercer une influence, n'avait pas, dans ce domaine un pouvoir de décision.

M. Hardin a précisé que les autorités américaines étaient prêtes à abroger immédiatement toute subvention à l'exportation de volailles sur les marchés tiers, si la Communauté adoptait une attitude semblable. On l'avait d'ailleurs déjà dit à MM. Mansholt et Deniau.

À la fin des entretiens, M. Duhamel a proposé que des contacts entre Paris et Washington dans le domaine agricole deviennent plus fréquents. Des rencontres entre experts permettraient de procéder annuellement à des échanges de vues tant sur l'évolution de la conjoncture que sur les politiques à long terme et les recherches techniques. M. Hardin a marqué son accord à cette recommandation.

Le secrétaire américain à l'Agriculture a, d'autre part, fait état d'une suggestion présentée, paraît-il, récemment, par M. Jean Rey, d'organiser chaque année des rencontres entre les ministres chargés des départements à compétence économique chez les Six et aux États-Unis. Cette idée était favorablement accueillie à Washington. M. Hardin a rappelé que des contacts similaires existaient avec le Japon.

M. Duhamel, après avoir précisé qu'il n'était pas personnellement au courant de cette proposition a fait observer qu'il faudrait prendre garde à ne pas donner l'impression aux pays tiers qu'on avait l'intention de traiter ces problèmes en dehors du cadre du GATT. Si ces rencontres devaient avoir lieu il faudrait qu'elles aient un caractère privé ou, en tout cas, officieux.

Le ministre français a, par ailleurs, souligné qu'il fallait en tout état de cause, veiller à ce qu'une telle procédure n'interfère pas avec les

négociations qui allaient s'ouvrir en vue de l'élargissement de la Communauté.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

140

NOTE

Entretien de M. de Beaumarchais avec M. Vidaurre,
Directeur politique au ministère bolivien des Relations extérieures

N. nº 24/AM — *Paris, 20 mars 1970.*

M. Juan José Vidaurre Pinto[1], directeur général des Affaires politiques au ministère bolivien des Relations extérieures, qui était accompagné par M. Alberto Salamanca, chargé d'affaires *a.i.* de Bolivie, a été reçu le 19 mars par le directeur des Affaires politiques[2], en présence du directeur d'Amérique[3] et du sous-directeur d'Amérique latine[4].

Orienté et stimulé par les questions ou les répliques de M. de Beaumarchais, M. Vidaurre a été amené, au cours de cet entretien, à faire un exposé général de la politique étrangère bolivienne, qui a pour postulat l'indépendance nationale et dont les objets, complémentaires, sont la solidarité continentale, l'unité de l'Amérique latine et le resserrement des liens avec l'Europe. Le visiteur a spécifié que, dans les vues qu'il exprimait, il était difficile de faire le départ entre celles, officielles, du gouvernement issu du coup d'État du 26 septembre 1969[5] et celles, personnelles, du diplomate et du professeur qu'il est lui-même.

Ramenée à l'essentiel, l'indépendance nationale est le droit, pour la Bolivie, de nouer et d'entretenir des relations avec tous les pays, quelle que soit l'idéologie qui inspire leur régime. L'affirmation de ce droit vise, en premier lieu, les États socialistes ; si les rapports que la Bolivie entend avoir avec eux sont économiques, il n'en reste pas moins que le principe même de ces rapports implique une décision politique. M. Vidaurre a précisé qu'à l'heure actuelle, la présence de l'URSS en Bolivie n'était guère importante et qu'au demeurant, son pays s'interrogeait sur l'utilité de liens plus étroits

[1] Juan José Vidaurre Pinto, directeur général des Affaires Politiques au ministère bolivien des Relations extérieures depuis novembre 1968.

[2] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires Politiques au Département depuis décembre 1965.

[3] Albert Féquant, chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis août 1969.

[4] Dimitri de Favitski, sous-directeur des Affaires d'Amérique latine au Département depuis octobre 1969.

[5] Ce coup d'État provoqua la démission du président en place, Luis Adolfo Siles Salinas, qui s'exila au Chili.

avec l'Union soviétique, dont la coopération, si elle avait donné des résultats satisfaisants avec le Chili, avait déçu la Colombie.

Les outrances verbales des éléments les plus avancés de la révolution bolivienne expliquent que la volonté d'indépendance nationale soit parfois considérée à tort comme synonyme d'antiaméricanisme. En fait, des décisions comme la nationalisation de la *Bolivian Gulf Oil Company* (17 octobre 1969) – qui a donné lieu à des interprétations délibérément malveillantes, dirigées contre les intérêts boliviens – entre dans le cadre de l'émancipation économique et de la lutte contre les monopoles ; elle n'est pas plus antiaméricaine et pas plus anticapitaliste que ne l'ont été les mesures prises sous les présidents Cleveland[1], Roosevelt[2] ou Kennedy[3], en vue d'éliminer les abus des trusts.

Loin de souhaiter une intervention plus limitée des États-Unis en Amérique latine, la Bolivie considère que ce puissant partenaire devrait s'y engager davantage, mais en adoptant une politique de solidarité et en mettant en œuvre des moyens qui permettent réellement de remédier à l'injustice et à la pauvreté dont souffrent les pays situés au sud du Rio Grande[4]. Une telle politique, qui suppose une évolution radicale de l'esprit public et de la mentalité du contribuable aux États-Unis, donc une action d'information du gouvernement de Washington, serait seule conforme aux intérêts véritables de la grande république américaine. Tout en espérant qu'une telle évolution se produira au cours des dix ou vingt années à venir, M. Vidaurre le considère comme problématique.

Dans un tel contexte, l'unité de l'Amérique latine paraît revêtir une triple utilité : accroître la liberté de manœuvre, à l'égard des États-Unis notamment, des nations du sous-continent, contraindre ceux-ci, devant un front uni, à pratiquer la solidarité indispensable, et, à défaut ou en attendant, servir de palliatif en permettant le développement économique et social de ces nations. M. Vidaurre n'a pas insisté sur la nécessité historique, ethnique ou morale d'une telle unité ; en ce qui concerne le pacte andin, il a même ramené le rôle de cet accord à celui d'un simple instrument de développement économique ; ce groupement régional n'implique un relâchement, ni des liens existant à l'échelon continental, ni des relations avec l'Argentine – avec laquelle les communications terrestres vont être développées et qui a cédé à la Bolivie une zone franche dans le port de Rosario[5] ni des rapports avec le Brésil, dont cependant La Paz paraît craindre, sinon l'appétit hégémonique, du moins la masse spécifique. Au passage, M. Vidaurre a

[1] Grover Cleveland (18 mars 1837-24 juin 1908), président des États-Unis à deux reprises du 4 mars 1885 au 4 mars 1889 puis du 4 mars 1893 au 4 mars 1897.

[2] Franklin Delano Roosevelt (30 janvier 1882-12 avril 1945), président des États-Unis du 4 mars 1933 au 12 avril 1945.

[3] John Fitzgerald Kennedy (29 mai 1917-22 novembre 1963), président des États-Unis du 20 janvier 1961 au 22 novembre 1963.

[4] Le Río Grande ou *Río Guapay*, cours d'eau bolivien qui coule de la cordillère de Cochabamba (cordillère orientale), à l'est de cette même ville.

[5] Port fluvial de la ville de Rosario, en Argentine, dans la province de Santa Fe, à l'ouest du fleuve Paraná, et à environ 550 km en amont de l'océan Atlantique.

évoqué les guerres malheureuses qui ont coûté son « accès souverain à la mer », à la Bolivie, qui espère néanmoins faire un jour aboutir cette revendication toujours actuelle par le moyen de négociations amicales avec le Chili.

La Bolivie aspire enfin à un resserrement des liens avec l'Europe, en général, et avec la France en particulier. Elle y voit principalement un moyen de développement économique et social, grâce auquel elle deviendra un partenaire plus utile, donc plus écouté, au sein des institutions interaméricaines et, plus particulièrement, du groupe andin.

Après avoir indiqué qu'il ne considérait pas l'existence, la croissance et le fonctionnement de la CEE comme préjudiciables aux intérêts économiques boliviens, le visiteur a émis le vœu que les relations avec la France, dans les domaines économique, culturel et technique entre autres, deviennent plus étroites qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent ; il a ajouté que ceci supposait, au départ, une assistance financière et, plus précisément, la reconduction du protocole financier venu à expiration le 8 juillet 1969. M. de Beaumarchais a répondu qu'un tel développement des relations était également souhaité par le gouvernement français, dans toute la mesure compatible avec les restrictions budgétaires ; il a indiqué que, si les moyens consacrés, en particulier, à l'action culturelle, scientifique et technique ne pouvaient être augmentés, leurs points d'application pouvaient être modifiés dans le sens d'une plus grande efficacité.

(Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, nº 40)

141

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Rhodésie, résolution du 18 mars 1970 du Conseil de sécurité.

N. nº 14. *Paris, 21 mars 1970.*

À la suite de la proclamation de la République en Rhodésie, le Conseil de sécurité[1] a été saisi de trois projets de résolution déposés l'un par le Royaume-Uni, le second par le groupe afro-asiatique, le troisième par la Finlande, pour condamner ce nouveau geste du régime rebelle de Salisbury. Le Conseil a adopté le 18 mars par 14 voix (dont la nôtre) avec 1 abstention (celle de l'Espagne) le projet finlandais.

Dans ce document, qui reproduit ou adapte de nombreuses dispositions de la résolution 253[2] adoptée à l'unanimité le 29 mai 1968, le Conseil de

[1] À l'initiative de la délégation britannique le 3 mars, le Conseil de sécurité est convoqué dès le 4 mars pour examiner la situation de la Rhodésie qui vient de proclamer la République le 2 mars 1970. La séance prévue pour le 4 mars est reportée au 6 mars.

[2] Au sujet de la résolution 253 du Conseil de sécurité voir *D.D.F.* 1968-II nos 263 et 366.

sécurité prend note avec préoccupation de l'évolution de la situation. Il préconise le renforcement des mesures déjà prises contre le régime illégal et décide, agissant en vertu du chapitre VII[1] de la Charte, que les États membres devront rompre toutes relations, mettre fin à toute représentation et interrompre immédiatement le service de tout moyen de transport avec la Rhodésie du Sud. Il charge le Comité des sanctions du Conseil d'étudier les moyens de rendre les sanctions plus efficaces. Il demande aux États membres de faire en sorte d'exclure la Rhodésie des organisations internationales ou régionales. Il adresse enfin un appel aux États, à l'ONU, aux institutions spécialisées pour accroître leur assistance à la Zambie, en raison des problèmes spéciaux soulevés à son égard par l'application des sanctions.

Il dénonce l'assistance fournie par l'Afrique du Sud et le Portugal au gouvernement Ian Smith[2] et condamne la politique de ces deux États qui « continuent à avoir des relations politiques, économiques et militaires et autres avec le régime illégal au mépris des résolutions pertinentes de l'ONU ».

Dans son explication de vote prononcée le 18 mars notre représentant, qui avait déjà, le 11 mars, annoncé notre décision de fermer le Consulat général à Salisbury[3], a fait part des réserves et objections que rencontrait de notre part le projet de résolution soumis au Conseil, notamment en ce qui concerne la condamnation de l'Afrique du Sud et du Portugal.

Soulignant que notre vote positif n'impliquait nullement abandon des réserves que nous avions jusqu'à présent formulées, il a précisé en particulier que les références à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur la décolonisation[4] (que nous n'avons pas votée), l'affirmation selon laquelle la situation en Rhodésie constitue une menace à la paix,

[1] Le chapitre VII (articles 39 à 51) de la Charte des Nations unies est intitulé « action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. » L'article 41 prévoit que « le Conseil de sécurité peut décider que des mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les membres des Nations unies à appliquer les mesures… »

[2] Ian Douglas Smith, né en 1919, s'engage dans la RAF, en 1943 son avion est abattu dans une région montagneuse de l'Italie et il passe la fin de la guerre au sein d'un groupe de résistants italiens. Revenu en Rhodésie il obtient une licence d'économie politique à l'université de Durban et achète une entreprise agricole. En 1949 il est élu au parlement rhodésien ; en 1961 il s'oppose à la politique multiraciale de Harold Macmillan, et se montre comme un conservateur opposé à toute modification du statu quo. Il fonde alors le « *Rhodesian Front* » et rallie rapidement la quasi-totalité des fermiers, fonctionnaires et commerçants européens traumatisés par les événements du Congo ex-belge. En avril 1964, il acule M. Winston Field, le Premier ministre, à la démission et prend la tête du gouvernement. Le 11 novembre 1965, par la proclamation unilatérale de l'indépendance de la Rhodésie, il lève l'étendard de la rébellion et brave la communauté internationale. Malgré les sanctions votées en mai 1968, une nouvelle constitution est approuvée par référendum le 20 juin 1969. Le 2 mars 1970 le gouvernement de la Rhodésie du Sud proclame l'indépendance.

[3] La France décide le 11 mars de fermer le consulat de Salisbury. Voir le télégramme de Paris n° 479 du 11 mars 1970 publié plus haut n° 114.

[4] La résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 14 décembre 1960 est intitulée : Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Elle « proclame solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes les manifestations ». Elle préconise en sept articles les mesures à prendre.

l'insistance à mettre en jeu le chapitre VII, la recommandation concernant les mesures à prendre par les États membres dans le domaine judiciaire ne sauraient être acceptées.

Le Conseil avait, auparavant, repoussé le projet britannique, celui-ci n'ayant recueilli que 5 voix (France, Royaume-Uni, États-Unis, Nicaragua, Formose) contre 10 abstentions, ainsi que le projet afro-asiatique, les États-Unis et le Royaume-Uni ayant fait usage de leur veto (la France, la Colombie, le Nicaragua, le Népal, la Syrie, Formose s'étaient abstenus).

Le projet britannique se bornait à décider que les États membres s'abstiendraient de reconnaître le régime illégal et de lui prêter assistance. Le projet afro-asiatique décidait notamment d'étendre au Portugal et à l'Afrique du Sud les sanctions prévues contre la Rhodésie et condamnait le Royaume-Uni en raison de son refus persistant d'utiliser la force pour mettre un terme à la rébellion en Rhodésie. Sur la demande du représentant de l'Espagne, les paragraphes concernant le Portugal et l'Afrique du Sud ont été mis aux voix séparément : ils ont obtenu 7 voix (URSS, Pologne, Burundi, Zambie, Sierra Leone, Népal et Syrie) contre 0 avec 8 abstentions.

Les États membres ont été invités à faire rapport au Secrétaire général des Nations unies le 1er juin 1970 au plus tard sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer cette résolution.

Pour ce qui nous concerne, nous avons mis fin, avant l'adoption du projet de résolution, à toute représentation en Rhodésie du Sud et aucun moyen de transport officiel ou subventionné par l'État français n'existe à destination ou en provenance de la Rhodésie du Sud.

(Afrique-Levant, Afrique, Rhodésie 1966-1970, rapports avec l'ONU, RH 7.1 B ONU)

142

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin.

T. nos 178 à 180. *Paris, 22 mars 1970, 17 h 04.*

Strictement réservé.

Les nouvelles en provenance de Pékin peuvent sembler, dans une certaine mesure, contradictoires. D'une part, les déclarations publiques de Norodom Sihanouk paraissent indiquer qu'il a rallié le « camp socialiste »[1] et qu'il a résolu de s'y installer en partageant son exil entre Moscou et Pékin

[1] Le 19 mars 1970, le prince Sihanouk lance depuis Pékin un appel radiodiffusé au soulèvement général des Khmers contre le gouvernement Lon Nol.

(ce qui d'ailleurs ne manquerait pas de soulever des problèmes selon l'état des relations entre les deux capitales). D'autre part, il ressort des communications qui vous ont été faites, directement ou indirectement, que le Prince apprécie la justesse de notre attitude à l'égard des événements de la semaine dernière et que l'éventualité de son installation en France n'est nullement exclue.

Il me semble conforme, non seulement aux règles de l'hospitalité envers un ami de notre pays, mais encore à l'intérêt de toutes les parties en cause, qu'une réponse positive soit faite sans délai aux ouvertures de la princesse Monique[1].

En dehors du monde communiste, personne ne pourrait considérer sans inquiétude la constitution, en territoire soviétique ou chinois, d'une sorte de contre-gouvernement révolutionnaire sous l'autorité de l'ancien chef d'État. À l'intérieur même du monde communiste, la rivalité russo-chinoise pourrait rendre rapidement cette présence encombrante.

Je vous prie donc de faire répondre au Prince, par les voies que vous jugerez appropriées, que, s'il désire se rendre en France, le gouvernement français l'y accueillera en ami et ne manquera pas de s'appliquer à faciliter son installation.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

143

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 271 à 278. *Prague, 23 mars 1970.*

Visite de M. Gromyko à Prague

Je me réfère à mon télégramme no 251[2].

Le communiqué publié à l'issue de la visite de M. Gromyko en Tchécoslovaquie (16-21 mars) et dont j'adresse le texte au département par télégramme en clair[3], ne fait pas mention du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et l'URSS dont le

[1] Paule Monique Izzi, épouse du prince Norodom Sihanouk depuis avril 1952.

[2] Le télégramme de Prague nos 251 à 253 du 16 mars 1970, non publié, informe de l'arrivée de M. Andreï Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957, membre du comité central du PCUS depuis 1956, pour un séjour qui doit durer jusqu'au 21 mars. Des questions se posent sur les raisons qui peuvent justifier un séjour aussi prolongé ainsi que sur celles qui amènent M. Gromyko à prévoir un déplacement de deux jours en Slovaquie. La presse tchécoslovaque souligne que le déplacement du ministre soviétique est commandé par la mise au point définitive et le paraphe du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre les deux pays.

[3] Le texte du communiqué publié à l'issue de la visite de M. Gromyko en Tchécoslovaquie est transmis par le télégramme de Prague no 270 du 24 mars, non repris.

texte a été paraphé vendredi par les deux ministres des Affaires étrangères[1].

Cette discrétion fait contraste à l'insistance des commentateurs de la presse tchécoslovaque à la veille de l'arrivée à Prague de M. Gromyko. À les lire, la visite de ce dernier était commandée avant tout par la nécessité de mettre au point le projet de traité. On a également remarqué qu'à son départ de la capitale tchécoslovaque, samedi matin, le chef de la diplomatie soviétique s'était refusé à préciser si la signature aurait lieu à Prague ou à Moscou.

Moins que les circonstances qui ont entouré le paraphe du nouveau traité, dont la rédaction définitive ne semble pas avoir retenu longuement l'attention de M. Marko[2] et de son partenaire soviétique, les observateurs s'interrogent toujours sur la substance des entretiens que M. Gromyko a eus à Prague, et surtout pendant les 48 heure qu'il a passées en Slovaquie, avec les principaux dirigeants de ce pays, notamment avec M. Husak[3].

À s'en tenir au communiqué lui-même, il apparaît que le ministre soviétique des Affaires étrangères a consacré le plus clair de ses conversations « à l'examen des questions importantes concernant le nouveau développement et la consolidation des rapports entre la RDT et l'Union soviétique ». La formule est assez large pour couvrir la plupart des problèmes qui se posent à M. Husak et à ses collaborateurs sur le plan intérieur. Se fondant davantage sur le raisonnement que sur des informations contrôlées, certains continuent à penser que le chef du PCT se serait plaint de l'ambassade soviétique en raison de ses interventions répétées à tous les niveaux de la vie politique du pays. Le départ du ministre-conseiller, M. Udaltsov[4], qui a joué un rôle important en août 1968 puis ultérieurement dans le processus de consolidation idéologique, pourrait être interprété comme le signe de relations difficiles entre M. Husak et M. Tchervonenko[5]. M. Gromyko

[1] Le 6 mai, la délégation soviétique, sous la conduite de MM. Brejnev, secrétaire général du comité central du parti communiste d'URSS depuis octobre 1964, et Kosssyguine, Premier ministre depuis 1964, signe, à Prague, le Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre les deux pays. Long de 14 articles, ce document comprend les références traditionnelles dans les accords entre pays socialistes, à côté desquelles figurent des précisions qui lui donnent un ton nouveau et en soulignent le caractère particulier. Les stipulations de l'art. 4 insistent sur les « relations directes entre organes du pouvoir d'État et autres organisations sociales » des deux pays. Voir les télégrammes de Prague n°s 382 à 386 et 387 à 393, 430 des 6, 7 et 10 mai 1970, non reproduits. La traduction française du texte de ce Traité est transmise par le télégramme de Prague n° 396 du 7 mai.

[2] M. Jan Marko, ancien président de la commission slovaque pour la Technique (1965), membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque, est ministre des Affaires étrangères du gouvernement fédéral de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis janvier 1969.

[3] Gustav Husak est premier secrétaire du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[4] M. Ivan Udaltsov, universitaire, ministre-conseiller près l'ambassade d'URSS à Prague depuis 1965, reçoit, avant son départ de Prague, l'« Ordre du Lion blanc tchécoslovaque de IIe classe » pour ses mérites dans le développement et l'approfondissement des rapports tchécoslovaco-soviétiques. M. Udaltsov est nommé à la tête de l'agence de presse soviétique *Novosty*. Il était considéré comme le plus ferme soutien de la gauche radicale et comme favorable à l'ouverture de procès politiques.

[5] M. Stepan Tchervonenko, membre du comité central du parti communiste d'URSS, est ambassadeur d'Union soviétique en République socialiste de Tchécoslovaquie depuis avril 1963.

serait venu en quelque sorte pour arbitrer ce différend. D'autres, impressionnés par le nombre de personnalités slovaques avec lesquelles le ministre soviétique s'est entretenu[1], se demandent si celui-ci n'a pas surtout évoqué les problèmes de la fédéralisation afin de tempérer les ardeurs du nationalisme slovaque.

En ce qui concerne « la coopération dans le domaine des relations internationales », les échanges d'opinions ont montré, de même que dans les rapports bilatéraux, qu'il existait « une identité de vues complète sur toutes les questions examinées ».

L'inévitable référence au projet de conférence européenne n'apporte aucun élément nouveau. Les deux parties se félicitent de l'écho « de plus en plus positif et de plus en plus large » que suscite l'initiative des pays socialistes et en déduisent qu'une « base satisfaisante » existe désormais qui permet « au cours de la période à venir, d'envisager des mesures concrètes pour ce qui est des préparatifs de cette conférence ». Sans doute s'agit-il des projets finlandais et polonais, auxquels on aurait souhaité associer la Belgique (mon télégramme n° 247)[2].

Pour ce qui est des rapports avec la RFA, M. Gromyko semble avoir évité de prendre explicitement à son compte le point de vue de Prague en ce qui concerne l'approche de la question de Munich. On lit notamment dans le communiqué : « La partie tchécoslovaque souligne qu'elle attend du gouvernement de la RFA, une reconnaissance sans réserve de la non-validité *ab initio* des accords de Munich et de toutes les conséquences que cela implique »[3]. Dans la phrase suivante, les deux diplomaties se bornent à exprimer l'identité de leurs vues en termes assez généraux, insistant pour que « la RFA adopte une politique reconnaissant les réalités issues de la Seconde Guerre mondiale et des développements de l'après-guerre ». Enfin, c'est unanimement que les deux parties conviennent de montrer une « vigilance constante » à l'égard des « manifestations dangereuses de l'esprit revanchard et d'une reprise des forces néonazies en RFA ».

Au sujet du Moyen-Orient, on notera que Prague et Moscou sont d'accord pour soutenir non seulement « les États arabes » mais aussi « les peuples des pays arabes dans leur juste lutte pour la liquidation des conséquences de l'agression israélienne ».

(*Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations avec l'URSS, 1970, n° 317*)

[1] Le 19 mars, au cours de son séjour dans les Hautes Tatras, M. Andreï Gromyko, s'entretient, outre M. Gustav Husak, avec MM. Vasil Bilak, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque, Josef Lenart, premier secrétaire du comité central du parti communiste de Slovaquie, et Peter Colotka, président du Conseil slovaque.

[2] Le télégramme de Prague n° 247 du 12 mars 1970, non publié, fait part de la proposition des pays du pacte de Varsovie, à l'exception de la Roumanie, concernant la création d'un comité restreint qui aurait pour mission de rédiger un projet d'ordre du jour de la conférence sur la Sécurité européenne. Ce groupe de travail serait composé de trois membres, la Belgique, la Pologne et la Finlande.

[3] À ce sujet, se reporter au passage de la déclaration commune soviéto-tchécoslovaque publiée à l'issue de la visite des dirigeants tchécoslovaques en URSS, en octobre 1969, concernant l'Allemagne, transmise par le télégramme de Moscou n°s 5478 à 5481 du 29 octobre 1969, non reprise.

144

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 279 à 286. *Prague, 23 mars 1970.*

Élimination des dirigeants de 1968

M. Moc[1], dans un éditorial de *Rude Pravo*, et M. Bilak, dans une interview accordée à la *Pravda*[2] de Bratislava, ont rendu publiques, samedi, les dernières mesures prises pour éliminer définitivement du parti les représentants du printemps de 1968. Toutefois, selon que l'on se réfère à M. Moc ou à M. Bilak, les différences de présentations apparaissent. Pour le rédacteur en chef du *Rude Pravo*, il ne s'agirait encore que d'une « recommandation » de la commission chargée des entretiens avec les anciens responsables du parti. M. Bilak, lui, est plus catégorique : « Le *praesidium* a confirmé l'expulsion ou exclu lui-même des rangs du parti les tenants du révisionnisme ».

Quoi qu'il en soit, ces mesures sont de trois ordres :

D'une part, M. Dubcek se voit « suspendu » de sa qualité de membre du parti en attendant que soit terminée l'enquête menée à son sujet. C'est ce qu'avait annoncé le conseiller de l'ambassade roumaine (mon télégramme no 267)[3]. Je rappelle que, nommé ambassadeur à Ankara, l'ancien Premier secrétaire avait démissionné du Comité central. Sa demande avait été acceptée le 28 janvier 1970, à la première séance du plénum.

D'autre part, de nombreuses personnalités libérales sont « exclues » définitivement du parti. Il s'agit de MM. Smrkovsky[4], ancien président de l'Assemblée, Vokrouhlicky[5], ex-chef du mouvement de la jeunesse, Vodslon[6],

[1] Miroslav Moc, journaliste, rédacteur en chef de *Rude Pravo* (le Droit rouge ou la Justice rouge), organe de presse officiel du parti communiste tchécoslovaque, qui tire à un million d'exemplaires par jour, devient membre du secrétariat du comité central du parti communiste tchécoslovaque à dater du 28 janvier 1970.

[2] La *Pravda* de Bratislava est un quotidien slovaque, l'équivalent de *Rude Pravo* pour la Slovaquie.

[3] Alexandre Dubcek, premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque du 5 janvier 1968 au 17 avril 1969, nommé ambassadeur à Ankara le 15 décembre 1969, poste qu'il n'occupera jamais, démissionne du comité central du parti communiste lors de la réunion du 28 janvier 1970. Les mesures disciplinaires qui vont être prises au sein du parti sont annoncées par le télégramme de Prague nos 267 et 268 du 19 mars 1970, non publié.

[4] Josef Smrkovsky, président de l'Assemblée nationale du 18 avril au 31 décembre 1968, puis vice-président de l'Assemblée fédérale et président de la Chambre du Peuple à dater du 30 janvier 1969.

[5] Zbynek Vokrouhlicky, juriste, journaliste, président de l'Association des organisations de jeunesse de Bohême depuis décembre 1968, membre du Conseil national tchécoslovaque depuis décembre 1968 et membre de la Chambre du Peuple de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque depuis le 30 janvier 1969.

[6] Frantisek Vodslon, mineur, syndicaliste, exclu du comité central du parti communiste tchécoslovaque en mai 1969.

ancien responsable syndicaliste, Spacek[1], qui dirigeait, le parti à Brno, Simon[2], son homologue pragois, Mlynar[3], ancien secrétaire et Madame Fischerova[4], ancienne dirigeante de l'union des femmes tchécoslovaques, tous ayant déjà été « libérés de leurs fonctions au comité central du PCT », au plénum de septembre 1969. Dans le même cas se trouvent Madame Mikova[5], exclue du comité central en mai 1969 pour avoir refusé d'approuver le traité sur le stationnement temporaire des troupes soviétiques et M. Cisar[6], chef de l'État tchèque jusqu'en décembre 1969 et qui, jusqu'ici, n'avait pas été sanctionné. On relève également les noms de MM. Kreberat, qui fut Premier secrétaire de Bohême du Nord avant d'être exclu du COCDA central en septembre 1969, en même temps que M. Sekera[7], un moment rédacteur en chef de *Rude Pravo*. Lui aussi figure sur la liste noire en compagnie d'un historien, M. Kaplan[8], qui s'était intéressé de trop près aux années cinquante, et un homme de théâtre, trop engagé dans la libéralisation, M. Pavlicek[9], sanctionné au mois de mai 1969 (exclu du comité central).

Enfin, le parti aurait « confirmé », selon M. Bilak, l'éviction du parti, décrétée en mai 1969, à l'encontre de M. Kriegel[10] et, en septembre, à

[1] Josef Spacek, docteur es-sciences sociales, secrétaire général du comité régional du parti communiste tchécoslovaque de la Moravie du Sud en avril 1966, exclu du parti en 1969.

[2] Bohumil Simon, ingénieur, membre du Conseil national tchécoslovaque depuis juillet 1968, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque d'août 1968 à avril 1969.

[3] Zdenek Mlynar, juriste, président du collège scientifique sur les lois et l'administration de l'État de l'Académie des Sciences de Tchécoslovaquie depuis 1966, membre du secrétariat du comité central du parti depuis 1968, président de la commission des Lois du comité central d'avril à novembre 1968, membre du *praesidium* du comité central du parti de septembre à novembre 1968.

[4] Miluse Fischerova, institutrice, membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque de 1958 à 1967, secrétaire de la Commission féminine de 1965 à 1967, puis présidente de l'Union des Femmes tchécoslovaques 1968-1969, membre du conseil national tchécoslovaque depuis 1968, membre de la Chambre des Nations de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque depuis 1969, présidente du Conseil des Femmes tchécoslovaques depuis 1969.

[5] Marie Mikova, membre du Conseil national tchécoslovaque depuis juillet 1968, co-optée membre du comité central du parti en août 1968, vice-présidente de la Chambre du Peuple de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis le 30 janvier 1969, exclue du comité central en mai 1969.

[6] Cestmir Cisar, docteur en philosophie, journaliste, ministre de l'Education et de la Culture de 1963 à 1965, il est élu député à l'Assemblée nationale en juin 1964, ambassadeur en Roumanie de 1965 à 1968, secrétaire et membre du comité central du parti de mars à août 1968, député à la Chambre du Peuple de l'Assemblée fédérale en 1969, membre du *praesidium* de l'Assemblée fédérale depuis janvier 1969, démissionne de son poste de président du Conseil national tchèque le 26 novembre 1969.

[7] Jiri Sekera, journaliste, rédacteur en chef de *Rude Pravo*, organe officiel du parti communiste tchécoslovaque, d'août 1968 à avril 1969, membre du comité central du parti depuis août 1968, membre du secrétariat du comité central d'août à novembre 1968, rédacteur en chef du journal économique *Hospodarske noviny* depuis mai 1969.

[8] Karel Kaplan, historien tchécoslovaque a publié en 1968 « réflexions sur les procès politiques » (*Zamysleni nad politickymy procesi*) dans *Nova Mysl*, 1968, p. 15.

[9] Frantisek Pavlicek, docteur en littérature slave et en esthétique de l'université Charles à Prague en 1952, dramaturge, auteur de pièces de théâtre, homme de télévision et de radio.

[10] Frantisek Kriegel, médecin tchécoslovaque, membre du « Front des gauches », inscrit au parti communiste, député à l'Assemblée nationale depuis 1964, membre du *praesidium* et président de

l'égard de MM. Slavik[1], ex-secrétaire du parti et Boruvka[2], dont le passage à la tête du ministère de l'Agriculture a fait dernièrement l'objet de critiques virulentes.

Cette liste n'est pas exhaustive, ainsi que le laissent entendre MM. Moc et Bilak. On peut penser que le général Prchlik[3] (exclu du parti en même temps que M. Slavik), M. Vlasak[4], que le comité central a expulsé de ses rangs, et bien d'autres, ont été l'objet de la même sanction, dont M. Bilak a été l'un des principaux artisans. C'est ce qu'aurait laissé entendre M. Vodslon, lequel n'a pas jugé utile de répondre à la convocation de commission, certain du sort qui l'attendait.

En ce qui concerne le moment choisi pour annoncer ces décisions, il semble que la direction du parti ait voulu avant tout, alors que se déroule la procédure d'échange des cartes[5] calmer ceux, nombreux, qui, se sentant menacés, s'indignent de devoir « payer » pour Dubcek, tenu officiellement pour le grand responsable des malheurs du pays. Ce thème du « pourquoi moi et non Dubcek ? » est largement répandu depuis le plénum de janvier. Pour montrer que « la justice est la même pour tous », comme MM. Husak, Bilak, Lenart et autres, se sont plu en diverses occasions, à le souligner, ces mesures spectaculaires sont devenues inévitables, à la grande satisfaction des conservateurs.

Enfin, ce n'est sans doute pas par hasard que les dirigeants tchécoslovaques ont choisi le moment où M. Gromyko se trouvait dans leur pays pour faire connaître officiellement des sanctions arrêtées avant son arrivée.

Il reste à savoir quel sera le sort des exclus. On peut penser que la mesure qui les frappe ne constitue qu'une manifestation de la procédure d'épuration entreprise par le parti dans le cadre de l'échange des cartes. Mais l'assurance croissante dont font preuve leurs accusateurs les plus

la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968, membre du comité central du parti communiste depuis 1966, un des membres importants de l'aile démocratique du parti lors du « printemps de Prague », est le seul à ne pas avoir signé le protocole de Moscou du 26 août 1968, après l'entrée des troupes du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque le 21 août 1968, est exclu de toutes ses fonctions politiques après l'arrivée au pouvoir de Gustav Husak le 17 avril 1969, exclu du comité central puis du parti en 1969.

[1] Vaclav Slavik, journaliste tchécoslovaque, directeur de l'Institut de sciences politiques du comité central du parti depuis septembre 1967, membre du secrétariat du comité central du parti d'avril 1968 à mai 1969, membre du *praesidium* du comité central du parti d'août 1968 à avril 1969.

[2] Josef Boruvka, agriculteur, membre du *praesidum* du comité central du parti de janvier 1968 à avril 1968, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation d'avril à décembre 1968, membre de la Chambre du Peuple et du *praesidium* de l'Assemblée fédérale depuis janvier 1969.

[3] Le général Vaclav Prchlik est révoqué le 17 juillet 1968 de son poste de chef de la section du comité central du parti communiste chargée de l'armée et de la sécurité et exclu de l'armée en octobre 1969.

[4] Frantisek Vlasak, président de la commission de l'Économie nationale du Conseil économique de la République septembre-décembre 1968, ministre de la planification du gouvernement fédéral depuis janvier 1969, membre du conseil économique du gouvernement fédéral depuis février 1969.

[5] Sur les résultats de l'échange des cartes de membres du parti, se reporter à la dépêche de Prague n° 406/EU du 30 avril 1970, non publiée, faisant part des déceptions et des difficultés rencontrées.

intransigeants en l'absence de toute réaction favorable ne permet pas d'exclure que la situation se détériorant encore, on en arrive finalement par la logique du système et en dépit des intentions de M. Husak au point où des procès politiques paraîtront difficilement évitables.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, situation intérieure, 1970, n° 241*)

145

M. GASTAMBIDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 172 à 177. *Budapest, 23 mars 1970.*

(*Reçu* : 18 h. 35).

Communiqué Ministre délégué

Entretiens entre M. Fock et M. Bettencourt

Le ministre délégué chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire[1], qui a séjourné en Hongrie du 19 au 23 mars, a été reçu dès son arrivée par le président du Conseil[2]. Au cours de l'entretien qui a duré environ une heure, M. Fock s'est montré particulièrement amical à l'égard de son hôte et a évoqué très librement avec celui-ci les principales questions de l'actualité.

Le président du Conseil a indiqué tout d'abord que son récent voyage à Moscou (les 16 et 17 mars)[3] avait pour objet d'harmoniser les plans quinquennaux hongrois et soviétique. Il a eu des conversations avec MM. Brejnev et Kossyguine et en a paru tout à fait satisfait. En effet, le plan hongrois, dont l'exécution doit commencer le 1er janvier 1971, est pratiquement préparé, mais, pour le mener à bonne fin, Budapest a besoin d'importantes livraisons de matières premières que l'URSS a promis de lui fournir régulièrement. Il semble donc que pour le moment, Moscou ne cherche pas à entraver l'heureux développement de la réforme économique.

Le président du Conseil a ensuite abordé la question de la sécurité européenne et souligné l'importance qui s'attachait du côté socialiste, aux voyages du ministre des Affaires étrangères. M. Fock a développé à cette occasion les thèses habituelles concernant la nécessité de réunir une confé-

[1] M. André Bettencourt est ministre délégué chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire depuis le 22 juin 1969.

[2] M. Jenö Fock est président du Conseil des ministres hongrois depuis le 14 avril 1967.

[3] Le chef du gouvernement hongrois s'est rendu en URSS accompagné de MM. Matyas Timar, vice-président du Conseil, chargé des questions financières, et de M. Imre Pardi, président de l'Office national du Plan. Cette visite de M. Jenö Fock coïncide avec le premier anniversaire de l'« appel de Budapest ». Le président du Conseil a précisé que ses entretiens ont porté sur la coordination des plans quinquennaux hongrois et soviétique pour la période 1971-1975.

rence. Il n'a toutefois pas fait montre d'une hâte excessive en ce qui concerne la date, parlant d'un délai de « 6 mois, d'un an et d'un an et demi ». M. Bettencourt a rappelé notre position[1].

Tout naturellement, la conversation s'est ensuite portée sur le problème allemand et M. Fock a exposé avec beaucoup de chaleur toutes les raisons qui, à ses yeux, pourraient justifier une reconnaissance pleine et entière de la RDA.

De son côté, le ministre français a insisté sur le récent développement économique de l'Allemagne aussi bien de l'Est que de l'Ouest, ajoutant qu'une reconnaissance de la RDA favoriserait sans doute la réunification de l'Allemagne à une échéance plus ou moins lointaine et qu'une Allemagne réunifiée pèserait d'un grand poids sur l'avenir économique et politique de l'Europe.

M. Fock s'est montré relativement optimiste sur le Moyen-Orient. Il considère comme favorable que les Russes aient accepté les dernières propositions de la France au cours des consultations quadripartites[2]. D'autre part, il estime qu'à l'heure actuelle, les dirigeants de la RAU font preuve de dispositions plus souples. Le président du Conseil pense enfin que les conversations directes qui se déroulent actuellement entre les Russes et les Américains peuvent avoir un heureux effet sur la question du Moyen-Orient. M. Bettencourt a mentionné le récent voyage qu'il a effectué au Caire[3] et indiqué qu'à son avis, l'influence exercée par le gouvernement de la RAU n'était plus aussi forte que par le passé, notamment à cause du rôle grandissant joué par les Palestiniens.

En terminant, le président du Conseil a fait part au ministre des inquiétudes que lui causait l'évolution de la situation au Cambodge[4]. Répondant à une question sur l'évolution des relations soviéto-chinoises, et sur le déroulement des conversations de Pékin, M. Fock a dit sans hésiter qu'il n'avait pas abordé cette question à Moscou.

(Collection des télégrammes, Budapest, 1970, nº 2993)

[1] La position française est rappelée dans la note de la sous-direction d'Europe orientale datée du 23 mai 1969, non publiée.

[2] Depuis le 6 janvier 1970, plusieurs réunions de la « concertation à Quatre » (membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU) sur le Moyen-Orient se sont tenues à New York. Le 6 février, le président Pompidou répond à la note soviétique du 2 sur le Moyen-Orient, proposant la reprise de la mission Jarring et le retour des « casques bleus » de l'ONU pour assurer l'application de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

[3] M. Bettencourt a séjourné en RAU du 28 novembre au 3 décembre 1969. Il s'est entretenu avec M. Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères, de la crise du Moyen-Orient et a rencontré les ministres de l'Orientation nationale, de la Réforme agraire et le président de l'Assemblée nationale. Le 30, il réaffirme, au cours d'une conférence de presse, la position française sur le Moyen-Orient : poursuite de l'embargo, application de la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, règlement pacifique favorisé par la concertation quadripartite.

[4] Le 18 mars 1970, un communiqué radiodiffusé de Phnom Penh annonce que « le prince Sihanouk cesse d'être le chef d'État du Cambodge ». Il est remplacé par M. Cheng Heng, président de l'Assemblée nationale, tandis que le général Lon Nol devient chef du gouvernement. Le 19, le prince Sihanouk quitte Moscou où il se trouvait en séjour pour Pékin et demande l'asile politique à la République populaire de Chine.

146

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À. M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. nos 854 à 858. *Paris, 23 mars 1970, 21 h. 49.*

Le Ministre a, le 23 mars, reçu, sur sa demande, le chargé d'Affaires des États-Unis qui lui a remis le texte de la déclaration que M. Rogers ferait le même jour au sujet de la décision du gouvernement américain de ne pas livrer à Israël d'avions *Phantoms*[1] et *Skyhawks*[2].

M. Blake a ajouté que les ambassadeurs américains dans tous les pays arabes recevaient, dans le même temps, instruction de mettre en valeur, auprès des plus hautes instances des pays de leur résidence, le sens et la portée de ce refus. En agissant ainsi, malgré les difficultés extérieures et intérieures qui ne manqueraient pas d'en découler, le président des États-Unis entendait poursuivre et renforcer sa politique en faveur du rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Il espérait que son attitude de réserve et de modération amènerait toutes les parties au conflit à limiter leurs recours à la violence et à se rallier à une solution politique de la crise.

Dans le même temps, le département d'État ferait valoir à M. Dobrynine les efforts des Américains pour sortir de l'escalade militaire et exprimerait l'espoir de voir l'URSS les suivre dans cette voie de la modération.

Le Ministre a exprimé à son interlocuteur sa satisfaction de constater la retenue avec laquelle M. Nixon traitait ce problème capital de livraison d'armes à Israël. Il s'est félicité que M. Rogers, dans son exposé, se réfère à la résolution du 22 novembre 1967[3] ; il n'en a pas moins regretté, sous une forme interrogative, que le secrétaire d'État n'ait pas cru devoir faire un sort particulier, parmi les procédures propres à relancer la mission Jarring, à la concertation à Quatre, qui, au moment où les Soviétiques semblent démontrer, à son égard, des dispositions plus favorables, constitue le meilleur cadre pour amener les principales puissances à adopter des formules de compromis seules propres à permettre de résoudre un aussi difficile problème.

Le chargé d'affaires des États-Unis ayant, à nouveau, souligné l'importance de la décision de M. Nixon qui n'était pas, comme certains peuvent

[1] Le « *Phantom II* » est un avion de combat multirôle, produit par Mc Donnell Douglas à partir de 1958, il a connu plusieurs versions selon son utilisation par l'aviation ou la marine. Il a été utilisé au Vietnam et a figuré dans les armées de différents pays, notamment le Royaume-Uni, Israël, la RFA et le Japon.

[2] Le « *Douglas A-4 Skyhawk* » est un avion d'attaque au sol initialement destiné à la marine. Il a été construit à partir de 1956. les armées américaines l'ont utilisé au combat pendant la guerre du Vietnam. Il a été livré à plusieurs pays comme Israël, la Nouvelle Zélande ou l'Argentine.

[3] La résolution 242 du Conseil de Sécurité adoptée le 22/11/1967 dispose « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, le retrait des forces armées israéliennes hors du territoire occupé au cours du conflit, la cessation de tout acte de belligérance et la reconnaissance du droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ».

le prétendre, le fruit d'un accord secret entre Américains et Russes, M. Maurice Schumann a demandé à son interlocuteur où en étaient ces conversations bilatérales dont le département d'État nous avait annoncé l'ouverture. « M. Dobrynine », a répondu M. Blake, « s'est contenté de faire savoir la semaine dernière à M. Sisco qu'il voulait renouveler le dialogue. Nous nous y sommes prêtés avec quelques réserves. Depuis lors, nous attendons ce que les Soviétiques ont à nous dire ; nous espérons, pour le moins, qu'ils prendront au sérieux notre proposition tendant à limiter les livraisons d'armes au Moyen-Orient ».

Le ministre a conclu la conversation en faisant valoir au chargé d'affaires que les Quatre, à New York, seraient particulièrement bien placés pour traiter du problème, notamment dans les intervalles qui sépareraient les missions Jarring, au cas où, comme chacun doit vivement le souhaiter, celles-ci reprendraient.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

147

NOTE

Entretien du Secrétaire général avec M. Vidaurre,
Directeur politique au ministère bolivien des Relations extérieures

N. nº 25/AM — *Paris, 23 mars 1970.*

À l'issue du déjeuner qu'il offrait le 20 mars 1970[1] en l'honneur de M. Vidaurre, directeur général des Affaires politiques au ministère bolivien des relations extérieures, le Secrétaire général[2] a eu avec son hôte un aparté, au cours duquel ont été évoqués le cas de M. Régis Debray[3], la revendication bolivienne d'un accès direct à la mer et le problème des investissements étrangers en Bolivie.

Sur le premier point, M. Alphand a indiqué à son interlocuteur que, si la philosophie politique de M. Debray était à l'opposé de celle du gouvernement français, si, de son côté, notre compatriote n'avait à aucun moment fait appel à la protection de ce gouvernement, celui-ci n'en était pas moins préoccupé par le sort de son ressortissant et n'en estimait pas moins de son devoir d'intervenir en sa faveur, compte tenu de ce qu'il avait déjà purgé deux ans et demi de prison, ce qui pouvait être tenu comme un châtiment suffisant. Le gouvernement français, a ajouté le Secrétaire général, ne souhaite nullement s'immiscer dans la politique intérieure bolivienne, dont les

[1] Voir note nº 24/AM du 20 mars 1970 publiée ci-dessus.

[2] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Voir note nº 19/AM du 17 mars 1970, publiée ci-dessus.

préoccupations, il le sait cependant, jouent un rôle dans les décisions qui peuvent être prises à l'égard de M. Debray ; il estime néanmoins que les autorités de La Paz rehausseraient leur prestige et se comporteraient conformément aux traditions humanitaires et généreuses de leur pays, en libérant et en expulsant aussitôt notre compatriote ; elles contribueraient ainsi, de surcroît, à rendre encore meilleur le climat général des relations franco-boliviennes.

M. Vidaurre a répondu que, dans l'esprit des autorités boliviennes, M. Debray se comportait comme un agent apatride de la révolution et que le sort qui lui était fait ne devait par conséquent pas être considéré sous l'angle des relations franco-boliviennes. Sensible cependant aux raisons qui faisaient agir le gouvernement français et que venait de lui rappeler le Secrétaire général, il ne manquerait pas, dès son retour à La Paz, de les faire valoir auprès du président de la République[1] et du général Torres[2], chef de l'État-major général, qui a été son élève à l'École des hautes études militaires.

M. Vidaurre est alors revenu, mais pour en parler plus longuement qu'il ne l'avait fait la veille chez le directeur des Affaires politiques[3], sur la « revendication permanente » de la Bolivie, concernant « l'accès souverain à la mer », perdu en 1879 à l'issue d'une guerre avec le Chili[4]. Le diplomate bolivien a souligné d'une part qu'une telle renonciation ne pouvait être juridiquement valable, car la perte de cet accès à la mer était une mutilation tellement importante qu'elle avait en quelque sorte dénaturé l'essence de la nation bolivienne ; il a précisé d'autre part que les autorités de La Paz entendaient faire aboutir cette revendication, qui était celle de tous les Boliviens, par le seul moyen de conversations bilatérales « très amicales » avec le Chili. Quant à la France, a ajouté M. Vidaurre, la Bolivie n'attend pas d'elle qu'elle intervienne en sa faveur, ni même qu'elle prenne parti dans ce litige, mais simplement que, sans se départir de sa neutralité, elle éprouve de la sympathie pour la cause bolivienne. M. Alphand lui a répondu qu'il ne manquerait pas de faire part à M. Maurice Schumann de ces précisions grâce auxquelles le gouvernement français aurait une vue plus exacte de la position bolivienne et d'une situation digne, en effet, de compréhension[5].

[1] Alfredo Ovando Candía, président de République de Bolivie du 26 mai 1965 au 6 août 1966 et depuis le 26 septembre 1969.

[2] Juan José Torres González, homme politique bolivien socialiste, chef de l'État-major général depuis septembre 1969.

[3] Il s'agit de M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais.

[4] La guerre du Pacifique (*Guerra del Pacífico*, aussi appelée *Guerra del Salitre* : « guerre du salpêtre » ou « guerre du nitrate ») fut un conflit armé qui opposa le Chili au Pérou et à la Bolivie entre 1879 et 1884.

[5] *Annotation marginale du document* : « Dans le même temps, M. Costa du Rels, représentant de la Bolivie auprès de l'UNESCO, indiquait au directeur d'Amérique que certains militaires de son pays allaient jusqu'à préconiser un règlement de ce litige par la force des armes et que le général Ovando, tout en réprouvant une telle attitude, ne pouvait entièrement l'ignorer. M. Costa du Rels a, d'autre part, émis l'opinion que, si la discrétion souhaitable était observée autour de M. Régis Debray, celui-ci serait libéré dans six mois. ».

Sur une question du Secrétaire général, M. Vidaurre a enfin affirmé, d'une part, que les investissements étrangers bénéficiaient en Bolivie d'un régime favorable, même s'il n'était pas aussi avantageux que celui offert aux États-Unis depuis 1934 et le *Mutual Security Act*[1], d'autre part, que le gouvernement de La Paz laissait de vastes secteurs ouverts à l'initiative et aux capitaux privés : si, en effet, les mines importantes ont été nationalisées en 1952 et si l'État a tout récemment pris en main la commercialisation des minerais, les mines de moyenne ou faible dimension sont demeurées dans le secteur privé, de même que le traitement des minerais.

À une seconde question de M. Alphand, le directeur politique a répondu que les capitaux français étaient les bienvenus en Bolivie où nos investissements étaient, en particulier, souhaités dans les mines d'étain et, plus encore, de cuivre où les entreprises japonaises prenaient une telle place que les autorités locales en ressentaient une certaine inquiétude.

(Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, nº 40)

148

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Présence française au Ghana

N. *Paris, 23 mars 1970.*

I- *TENDANCES*

La chute en janvier 1966 du régime du Dr N'Krumah[2] a créé des conditions favorables au développement de la coopération franco-ghanéenne du fait des options politiques nouvelles adoptées par le Conseil national de révolution et confirmées par le gouvernement du Dr Busia[3] : rapprochement avec les pays voisins francophones, orientation pro-occidentale de la politique du Ghana.

Un accord de coopération culturelle et technique a été signé le 10 avril 1969.

Le lourd endettement extérieur du pays (évalué à 800 millions $) hérité du régime précédent et que le CNL n'a pu absorber, a obligé la France à

[1] Il s'agit d'une loi fédérale américaine, signée le 10 octobre 1951 par le président Harry S. Truman, qui a autorisé près de 7,5 milliards de dollars pour l'aide étrangère.

[2] Le coup d'État du 24 février 1966 provoque la chute du président N'Krumah. Voir *D.D.F.* 1966-II nº 186.

[3] Le Dr Kofi Abrefa Busia, professeur de sociologie, est membre de l'Assemblée nationale du Ghana au début des années 1950 ; à partir de 1956 il est chef de l'opposition au Parlement du Ghana. En 1966 et 1967, après la chute du président N'Krumah, il est vice-président, puis président du comité politique du Conseil de libération nationale (CNL). En 1967-1968 il est promu président du Comité consultatif national, et en 1969 membre de l'Assemblée nationale constituante avant d'être nommé Premier ministre le 3 septembre 1969.

une grande circonspection dans ses interventions économiques et financières et à s'abstenir d'accorder de nouveaux prêts. Nos échanges commerciaux avec le Ghana accusent de ce fait un fléchissement depuis trois ans.

II- *BILAN*

A) *Coopération culturelle et technique.*

En raison de l'environnement francophone du Ghana, une aide relativement importante lui a été accordée pour développer l'enseignement du français (obligatoire depuis 1964 dans le secondaire : 35 000 élèves). 340 étudiants ghanéens suivent les programmes français dispensés par les universités locales. Les deux alliances françaises d'Accra et de Kumasi dispensent des cours de français à 200 adultes chaque année.

– 18 professeurs sont détachés par le Département dont près des 2/3 animent le centre de formation des professeurs de français de Takoradi ;

– 30 bourses universitaires sont accordées annuellement en vue de stages dans les universités métropolitaines ou à Dakar ;

– une action est faite auprès de la télévision locale (20 h par an de programmes culturels français).

Les actions sur le plan de la coopération technique sont limitées essentiellement au domaine de l'agriculture :

– culture du coton : 4 experts (CFDT)[1],

– paysannat : 2 experts (BDPA)[2].

B) *Échanges commerciaux et coopération économique.*

Nos exportations représentent 2 % du total importé par le Ghana et nos importations 0,6 % du total des ventes ghanéennes à l'extérieur. La balance des échanges nous est régulièrement favorable mais nos exportations amorcent un sensible recul du fait :

– de l'achèvement d'importants contrats d'équipement conclus avec le gouvernement du Dr N'Krumah ;

– de l'insuffisance jusqu'à une date récente de l'aide économique accordée par la France au Ghana, à l'exemple de la plupart des pays occidentaux : Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, USA, Canada, Danemark, Italie…) qui ont fait bénéficier ce pays de dons alimentaires, de prêts à long terme pour le développement, de crédits à l'importation, depuis le coup d'État.

[1] La CFDT : Compagnie française pour le développement des fibres textiles, se voit à l'origine confier des missions dans les pays d'Afrique de la zone franc. Elle se spécialise dans la culture du coton et forme des équipes d'agronomes et de techniciens, les met en contact avec le terrain et leur donne vocation pour l'Afrique en vue de la productivité et l'exportation de la production. Un accord cotonnier de coopération technique franco-ghanéen est signé à Accra le 26 juin 1969.

[2] Le BDPA : Bureau du développement de la production agricole est un organisme public français dépendant du ministère de l'Agriculture et chargé de développer la production agricole en Afrique et à Madagascar.

Le gouvernement français a toutefois récemment accepté de participer à d'éventuels projets de développement (jusqu'à concurrence de 30 millions F) qui auraient reçu son agrément.

III- *PERSPECTIVES*

Deux facteurs doivent orienter nos actions :

– aider le Ghana à assurer une meilleure diffusion de notre langue car l'usage du français est un instrument important de la politique de rapprochement qu'il poursuit avec ses voisins francophones ;

– tenir compte des possibilités de ce pays, doté d'appréciables richesses naturelles, pour assurer une meilleure pénétration à la fois sur le plan économique et technique. La concurrence des pays occidentaux est âpre à cet égard. Il serait fâcheux que nous soyons absents de l'effort de développement national. Nous avons en effet intérêt à ce que le Ghana retrouve son équilibre et ne soit pas un élément de perturbation en Afrique de l'Ouest.

Un effort particulier devrait donc être fait :

1. sur le plan culturel pour accélérer la formation des professeurs ghanéens de français – les besoins de l'Éducation nationale sont loin d'être couverts – et permettre à un plus grand nombre de cadres administratifs ou militaires de s'initier à notre langue ;

2. sur le plan de la coopération technique, profiter du préjugé favorable dont nos techniques bénéficient pour accentuer nos actions notamment dans le domaine agricole (cultures tropicales – cultures vivrières) et dans le domaine industriel (pétrole, bois, électricité) ;

3. d'aider au développement de nos échanges commerciaux portant sur les biens d'équipement par l'octroi de facilités comparables à celles qu'accordent d'autres pays occidentaux (USA, Allemagne fédérale, Italie…) qui se sont installés confortablement sur le marché local.

(Afrique-Levant, Afrique, Ghana 1966-1970, relations économiques avec la France, GH 6-4)

149

NOTE
DU DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES[1]

N. *Paris, 23 mars 1970.*

J'ai reçu M. Mai Van Bo[2] sur sa demande le 21 mars.

Après un échange de vues sur la situation au Cambodge, le délégué général du Nord-Vietnam m'a indiqué spontanément qu'il voulait me parler du second entretien que M. Le Duc Tho avait eu le 16 mars avec M. K.[3]. Celui-ci avait en effet déclaré que seule la présidence de la République était tenue informée du côté français et l'on ne voyait pas pourquoi du côté Nord-Vietnam le Quai d'Orsay ne le serait pas également. Je lui ai fait observer que M. Maurice Schumann était parfaitement au courant des choses.

Le second entretien avait duré 3 heures, c'est-à-dire en fait une heure, chaque intervention étant traduite successivement en deux langues.

M. K. avait interrogé son interlocuteur sur la situation au Laos. Il lui avait été répondu que le Pathet Lao avait fait connaître sa position sous la forme d'une déclaration en 5 points, et que le contact qui devait être pris entre les deux Princes[4] était un signe encourageant. Encore fallait-il que les Américains mettent un terme aux bombardements.

Au sujet du Vietnam, M. K. n'avait parlé que de l'aspect militaire. Il s'en était tenu au principe du retrait simultané, celui-ci devant être étalé sur une période de 16 mois. Il lui avait été rappelé que le Nord-Vietnam rejetait ce principe. Quant au délai, il lui avait été signalé que les Américains avaient fait état, jusqu'alors, d'un délai de 12 mois, ce à quoi M. K. avait répondu qu'il s'agissait là d'une question dont on pourrait discuter.

M. Le Duc Tho avait alors demandé à parler de l'aspect politique du problème vietnamien. M. K. s'y était déclaré disposé, mais seulement au cours de la prochaine rencontre.

Tirant la conclusion de cet entretien, M. Mai Van Bo m'a dit que la position américaine n'avait subi aucun changement, qu'elle s'était même durcie

[1] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Au sujet du premier entretien du 21 février 1970, entre Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, et Henry Kissinger, conseiller à la sécurité nationale américaine depuis janvier 1969, voir ci-dessus la note nº 61/AS du 6 mars 1970.

[4] Le Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962, et le Prince Souphanouvong, demi-frère du prince Souvanna Phouma et président depuis 1956 du Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao »), parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

en ce qui concerne le délai pour le retrait des troupes, que l'essentiel pour les Américains était l'aspect militaire, enfin qu'ils n'étaient pas prêts « pour le moment » à régler pacifiquement le problème vietnamien. Il a ajouté toutefois que M. K. s'était montré disposé à poursuivre le dialogue et il avait été entendu que la prochaine rencontre aurait lieu au début d'avril[1].

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 212*)

150

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES

Coopération industrielle européenne et son inefficacité

N. nº 98/QS/si. *Paris, 23 mars 1970.*

1. En même temps que nous présentons à nos partenaires de la Communauté économique européenne des propositions pour une politique industrielle et que la Commission de la CEE publie un important rapport sur le même sujet, il paraît essentiel d'essayer de rendre plus efficace une forme de coopération industrielle qui s'est beaucoup développée depuis une quinzaine d'années entre pays d'Europe occidentale et dont les gouvernements assument la responsabilité principale car ils en assurent complètement le financement.

Il s'agit de la mise au point d'engins (avions, fusées, satellites) ou d'installations (grands accélérateurs, centrales nucléaires et peut-être prochainement usine de séparation isotopique), d'une technique avancée, nécessitant la mobilisation de capitaux importants dont la rentabilité n'est pas assurée, tout au moins à court terme, et qui, en raison à la fois de l'intérêt des objectifs (militaires, industriels ou scientifiques) et des risques encourus, a nécessité l'intervention des gouvernements.

2. Tous ceux qui ont participé à l'élaboration puis à la réalisation de tels projets sont unanimes : c'est une tâche éprouvante et les résultats sont loin d'être satisfaisants. En effet, le produit final est en général un compromis qui ne satisfait entièrement aucun des participants. Les coûts, même compte tenu des risques inhérents à toute entreprise de technologie

[1] Dans une note du 27 avril 1970, non reproduite, le directeur des Affaires politiques rapporte qu'au cours d'un entretien du même jour le délégué général de la RDVN lui a indiqué : « que M. K. avait rencontré de nouveau M. Le Duc Tho au cours de la première semaine ce mois. Cette rencontre, qui était la troisième, aurait duré toute la matinée. Elle n'avait, selon mon interlocuteur, apporté aucun élément nouveau. Sur les trois points abordés – retrait simultané des forces, soutien du régime Thieu, élections – M. K. avait repris, sans les modifier en quoi que se soit, les thèses traditionnelles. À la différence de ce qui s'était passé an cours de la rencontre du 16 mars, aucun nouveau rendez-vous n'avait été pris. »

avancée, sont nettement plus élevés que si l'entreprise avait été purement nationale. Les délais sont allongés car les décisions, même au niveau technique, sont longues à prendre, soit parce que les procédures et les méthodes des pays intéressés sont différentes, soit parce qu'aux arguments techniques viennent se mêler des arguments économiques, sociaux ou politiques. Enfin, il y a les marchandages résultant de la notion, désormais tristement célèbre, du « juste retour », c'est-à-dire d'une correspondance aussi exacte que possible entre la contribution financière d'un pays et les commandes à ses industries.

Comme il n'existe pas d'autorité européenne dans ce domaine et que, même s'il est prévu que les décisions sont prises à la majorité, il n'existe pas en fait d'arbitre des différends de toute nature qui peuvent normalement surgir à propos de la définition ou de la réalisation de tout projet industriel, tout se résout par la négociation, c'est-à-dire par un compromis, ce qui n'est pas nécessairement la meilleure solution pour obtenir en fin de compte un engin efficace ou d'un prix raisonnable.

3. Et pourtant, en dépit de ces inconvénients, cette coopération est indispensable. Les États européens même les plus importants ou les plus développés ne disposent pas individuellement des ressources humaines, industrielles ou financières satisfaisantes pour fabriquer des engins qui sont à la portée des États-Unis, de l'URSS ou même bientôt du Japon. Mais les Européens ne peuvent pas renoncer à ces réalisations, qui concernent très généralement des industries de pointe, c'est-à-dire celles qui placent leurs auteurs au niveau supérieur du développement industriel, donc de la puissance économique et finalement de l'influence politique.

4. Or, le problème est très complexe car il s'agit de tenir compte d'un nombre important de facteurs souvent contradictoires : intérêts nationaux légitimes, aléas techniques, objectifs analogues mais non identiques, crédits budgétaires limités. Les solutions les plus variées ont été essayées. Une seule paraît avoir donné satisfaction : le premier grand accélérateur du CERN[1]. Mais il s'agit d'un cas heureux exceptionnel dont il ne serait pas possible de tirer des conclusions d'ordre général. On ne peut que constater la diversité des projets (civils ou militaires, recherche fondamentale, recherche appliquée, prototypes expérimentaux ou produits de séries) et des industries concernées (aéronautique, électronique, métallurgie, cryogénie, etc.).

La Commission de Bruxelles, a constaté que l'industrie européenne était moins efficace, dans une production de 40 %, que celle des États-Unis d'Amérique, elle n'a pas inclus, dans ce calcul, le facteur de la coopération entre États qui ne peut qu'aggraver encore le handicap. Or, ce dernier facteur, comme nous venons de le voir, est très important puisqu'il s'applique en général à des programmes de pointe. Surmonter ce handicap mériterait donc un effort spécial et particulièrement énergique.

[1] CERN : Conseil européen pour la recherche nucléaire, créé en 1952, installé à Meyrin près de Genève, fait de la recherche nucléaire pure.

5. Il faudrait pouvoir trouver une réponse à de nombreuses questions. On en trouvera, ci-après, quelques-unes sans que la liste en soit, et de loin, limitative :

– étant entendu qu'il conviendrait de séparer nettement les responsabilités relatives à l'accord à conclure sur la définition générale d'un projet de celles de son exécution, à quel niveau cette séparation doit-elle être placée ?

– comment, ensuite, répartir les responsabilités de l'exécution et celles du contrôle technique et financier de cette exécution ?

– dans une entreprise multilatérale, faut-il avoir recours à une organisation internationale ou à un consortium ?

– si un consortium paraît plus efficace, une société ne le serait-elle pas plus encore ?

– cette société, chargée d'exécuter un programme international, peut-elle être nationale ou est-il indispensable qu'elle soit dotée d'un statut juridique plus large (problème de la société européenne) ?

– pour réaliser un projet, il est souvent nécessaire de financer certains équipements. Ces investissements doivent-ils être financés collectivement ? gérés collectivement ? possédés collectivement ?

– convient-il de ne coopérer sur un projet qu'entre pays de développement industriel égal ? Ou bien un programme peut-il servir à aider un pays à s'équiper, ce qui en élargit singulièrement le coût ? Ne conviendrait-il pas de disposer de fonds spéciaux à l'échelle européenne pour « aménager » la coopération industrielle ?

– pour les décisions à prendre au niveau politique, à quel moment l'unanimité est-elle nécessaire, à quel moment peut-on accepter la règle de la majorité, etc. ?

Le service des Affaires scientifiques estime qu'en raison, d'une part, de l'importance du problème qui met en cause le progrès technique des pays européens, c'est-à-dire en définitive leur puissance politique et, d'autre part, de la richesse et de la diversité des expériences plus ou moins heureuses des dix dernières années, il serait à la fois nécessaire et possible que l'étude proposée soit d'abord effectuée dans un cadre national, en vue d'aboutir à des conclusions qui pourraient, après approbation par le gouvernement, servir d'instructions générales à nos représentants dans les négociations de coopération industrielle européenne à prévoir qui seront certainement nombreuses.

Il semble qu'une telle étude devrait être confiée au ministre du Développement industriel et scientifique ; celui-ci pourrait charger un petit groupe interministériel auquel participerait naturellement le Département (service des Affaires scientifiques – direction des Affaires économiques) de lui faire des suggestions.

Ce groupe devrait se livrer à une enquête auprès des services français, militaires ou civils, qui ont à traiter des projets de coopération industrielle. L'enquête ne devrait pas se borner aux fonctionnaires actuellement en service mais pourrait s'étendre utilement à certains de ceux qui ont eu dans le

passé des responsabilités de cet ordre. Enfin, des chercheurs et des industriels ayant participé ou participant à des programmes internationaux devraient être également interrogés.

Pour que l'enquête soit véritablement utile, un délai de quatre à six mois paraît nécessaire et suffisant.

(DGRST. Affaires scientifiques)

151

Projet

COMPTE RENDU
DE L'ENTRETIEN ENTRE M. ALPHAND ET L'AMBASSADEUR DE GRÈCE
(24 MARS 1970)

C.R[1].

M. Markopouliotis[2] rapporte pour commencer qu'ayant eu un entretien avec notre ambassadeur à Athènes[3], il a été surpris de constater que M. Bernard Durand paraissait quelque peu inquiet de l'évolution du climat de relations franco-helléniques. M. Markopouliotis a, quant à lui, le sentiment que cette impression n'est pas fondée.

Au cours de la conversation les points suivants ont été ensuite abordés.

1. *Affaires Starakis*[4]. L'ambassadeur de Grèce rappelle qu'il a pris l'engagement vis-à-vis de M. Schumann de s'occuper personnellement de la

[1] Ce projet de compte rendu porte une mention supra-marginale, paraphée par le Secrétaire général du Quai d'Orsay, Hervé Alphand : « M. de Nazelle, Oui, Pour le Ministre ensuite ».

[2] Le général Vassilios Markopouliotis, ambassadeur de Grèce à Paris depuis le 28 octobre 1969, n'a joué aucun rôle dans le coup d'État du 21 avril 1967 et s'est toujours tenu à l'écart des activités de la junte militaire. Se reporter à la dépêche d'Athènes, n° 884/EU du 3 octobre 1969, non publiée.

[3] M. Bernard Durand est ambassadeur de France à Athènes depuis juin 1969. Il a présenté ses lettres de créance le vendredi 29 août 1969.

[4] Jean Starakis, journaliste, ayant la double nationalité grecque et française, considéré comme appartenant aux réseaux terroristes grecs « défense démocratique » et « front patriotique », est arrêté à son retour en Grèce, vers le 15 août 1969, sous l'inculpation de participation à diverses actions de terrorisme. Jean Starakis est jugé le 27 mars 1970 devant le tribunal militaire d'Athènes et est condamné à 18 ans de prison. Se reporter à la dépêche d'Athènes n° 307/EU du 26 mars 1970, non publiée, retraçant les antécédents des membres du réseau « défense démocratique » et de Jean Starakis ainsi que l'acte d'accusation porté contre lui. Au cours de l'audience que M. Maurice Schumann accorde, le 11 novembre 1969, au nouvel ambassadeur de Grèce à Paris, M. Markopouliotis, le ministre français rappelle tout le prix que le gouvernement français attache au sort de M. Jean Starakis, et à sa libération. À la suite de cet entretien et de diverses démarches, les autorités grecques laissent espérer une prochaine mesure d'expulsion en faveur de Starakis. Ces assurances sont réitérées le 21 janvier par le ministre grec des Affaires étrangères et le 26 mars 1970, l'ambassadeur de France, M. Bernard Durand, est informé officiellement par M. Pipinellis de l'engagement pris par le président du Conseil et par le ministre de l'Intérieur d'expulser M. Jean Starakis à l'issue de son procès. Se référer au *Journal Officiel de la République française,* Débats parlementaires, questions d'actualité, séance du 17 avril 1970, p. 1143, intervention de Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

question. Si l'affaire a un peu traîné, c'est que M. Starakis doit prendre part au procès non seulement comme accusé mais comme l'un des principaux témoins. L'ambassadeur note au passage que quel que soit le passeport avec lequel M. Starakis est entré en Grèce, il est sûr en tout cas qu'il y a pénétré porteur d'explosifs.

M. Markopouliotis est toutefois intervenu auprès du Premier ministre grec[1] à qui il a exposé l'importance politique du problème et il en a obtenu la promesse formelle que l'intéressé serait expulsé à l'issue du procès. Il souhaite que cette assurance soit portée à la connaissance de M. Schumann mais qu'elle conserve un caractère confidentiel. Toute fuite dans la presse ne manquerait pas en effet de compliquer la position des autorités grecques. M. Markopouliotis recevra le 26 mars M. Ansquer[2], député, qui a demandé à le voir, mais se bornera à lui dire qu'il suit personnellement la question.

M. Alphand assure M. Markopouliotis que ses propos ne seront pas divulgués et souligne que plus tôt M. Starakis sera expulsé de Grèce, mieux cela vaudra.

2. *Vente de matériel de guerre*[3]. L'ambassadeur de Grèce estime que sur ce chapitre la situation est très satisfaisante.

En ce qui concerne tout d'abord l'acquisition par la Grèce de 120 chars d'assaut AMX-30 (60 dans un premier temps, 60 six mois plus tard), il a constaté à Athènes une volonté politique très nette de traiter avec la France. Il regrette cependant que le manque de flexibilité de la firme française intéressée ne permette pas à la négociation de progresser plus rapidement. M. Makarezos[4] s'est plaint devant lui que, déjà, dans le contrat passé avec Alsthom[5], c'est la Grèce qui avait dû faire l'essentiel des concessions. M. Markopouliotis pense que dans l'affaire de chars d'assaut il conviendrait qu'un effort soit fait des deux côtés. Il rappelle que les divergences portent encore sur les prix et sur les détails de livraison.

M. Alphand assure son interlocuteur que s'il y a des difficultés dans la mise au point du contrat elles ne sont pas, en tout cas, de nature politique.

[1] Le colonel Georgios Papadopoulos est Premier ministre de Grèce depuis le 13 décembre 1967.

[2] M. Vincent Ansquer, né à Treize-Septiers (Vendée) le 11 janvier 1925, élu député UNR (Union pour la nouvelle République, fondée le 1er octobre 1958) dans la 4e circonscription de la Vendée, en 1962 lors des deuxièmes élections législatives de la Ve République, réélu en 1967, réélu en 1968. Il appartient aux partis gaullistes que sont successivement l'UNR, dont il est secrétaire départemental pour la Vendée ; l'UDR, dont il est membre du bureau politique et président départemental pour la Vendée, le RPR. Il est également maire de La Bruffière (Vendée) depuis 1965, conseiller général de Montaigu (Vendée). M. Ansquer s'entretient avec l'ambassadeur de Grèce en France sur le cas Starakis, le 27 mars. Ce dernier est libéré le 3 mai.

[3] Trois contrats de livraison de matériels militaires ont été signés à la fin de 1968. Il s'agit de la construction de quatre vedettes par les chantiers Amiot, de la vente de 25 missiles « Nord-Aviation » et d'un équipement radar « Thomson ».

[4] Le colonel Nikolaos Makarezos, l'un des instigateurs du coup d'État du 21 avril 1967, est ministre de la Coordination économique depuis 1967.

[5] Le 15 décembre 1969, trois contrats sont signés entre la société Alsthom et l'Électricité de Grèce pour la fourniture de trois centrales électriques. Voir la dépêche d'Athènes n° 1158/DEE du 18 décembre 1969, non publiée.

Évoquant ensuite l'achat éventuel d'avions de combat[1], M. Markopouliotis explique que son gouvernement donne actuellement la priorité à l'acquisition des chars d'assaut. Le général Anghelis[2] est, pour sa part, très favorable à l'achat d'avions français. En revanche, le chef de l'aviation est plus réticent parce que le matériel français constituerait pour la Grèce un matériel nouveau, nécessitant la formation de pilotes et de mécaniciens, ce qui soulève des problèmes techniques. M. Markopouliotis note que cette question est indépendante de celle de la construction d'une usine aéronautique en Grèce pour laquelle une société française vient de faire une étude. Le rapport de cette société est actuellement à l'examen du gouvernement grec.

En ce qui concerne l'aéroport d'Athènes, l'ambassadeur de Grèce rappelle qu'une société française a entrepris une étude et soumettra son rapport au gouvernement grec à la fin du mois de juillet.

M. Markopouliotis en termine sur ce chapitre en dressant l'inventaire des contrats en cours d'exécution ou d'étude entre la France et la Grèce : fourniture de matériel électronique pour les sous-marins achetés par la Grèce à l'Allemagne fédérale, achat de 123 véhicules Simca pour l'armée grecque, achat de téléscripteurs pour un montant de 3,5 millions de dollars, équipement d'un champ de tir en Crète (23 millions de dollars), négociations pour l'achat de radars Thomson, désir grec d'acquérir des canons antichars et des mitrailleuses antiaériennes. Ce bilan ne tient pas compte des vedettes acquises en France (22 millions de dollars) et il convient d'y ajouter les exportations normales de la France vers la Grèce qui ont dépassé 70 millions de dollars l'année dernière. M. Markopouliotis conclut que tout va bien sur ce plan et que des bases existent maintenant pour de plus amples développements.

M. Alphand s'en réjouit également et observe qu'il y aurait intérêt à diversifier les échanges.

3. *Accord sur la suppression de la double taxation.*

L'ambassadeur de Grèce rappelle que son pays avait laissé jusqu'ici sans réponse une demande française tendant à la conclusion d'un accord destiné à supprimer la double taxation[3]. Il est maintenant en mesure d'indiquer que son gouvernement est disposé à entamer des négociations à ce sujet aussitôt que le gouvernement français le souhaitera.

M. Alphand répond qu'il doit consulter le ministre des Finances et fera connaître notre réaction par l'intermédiaire de M. Bernard Durand.

[1] L'achat éventuel de *Mirage* par la Grèce est évoqué dans le télégramme d'Athènes nos 56 à 58 du 17 février 1970, non reproduit.

[2] Le général Odysseus Anghelis, chef d'État-major de l'armée de terre en 1967-1968, commandant en chef des forces armées grecques depuis 1968, exerce un contrôle effectif sur l'armée bien que le portefeuille de la Défense soit confié au général Spantidakis.

[3] Concernant la convention sur les doubles impositions, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 402/CA du 23 avril 1970, non publiée, qui fait ressortir que M. Markopouliotis ne faisait pas allusion à un accord de portée générale car il existe entre la France et la Grèce une convention fiscale datant du 21 avril 1963, mais à la convention franco-grecque sur les droits de succession, paraphée le 27 avril 1963 et non encore signée.

4. *Affaire Takvorian*[1]. L'ambassadeur de Grèce indique que son gouvernement a fait des propositions qui correspondent au tiers des exigences de M. Takvorian. M. Alphand déclare qu'il attend une note de ses services sur ce sujet.

5. *Chypre*. L'ambassadeur de Grèce estime que c'est le parti communiste de Chypre qui est à l'origine des derniers événements[2]. C'est lui qui a alerté l'ambassade soviétique à Nicosie en prétendant qu'un coup d'État, destiné à mettre la Turquie devant le fait accompli de l'*Enosis*, était en préparation avec la participation d'officiers grecs. Aussitôt les Russes ont multiplié les démarches. Le gouvernement turc s'étant inquiété à son tour, M. Caglayangil[3] a été amené à faire des déclarations mettant en cause le gouvernement grec. Il s'est cependant aperçu par la suite que son inquiétude n'était pas fondée et a fait savoir à M. Pipinellis[4] qu'il regrettait ses déclarations.

Si la situation n'a pas évolué défavorablement c'est parce que le gouvernement grec a pris soin de ne pas l'envenimer en répondant à M. Caglayangil sur le même ton. Grâce à cette attitude, les conversations intercommunautaires ont pu reprendre. Le but fondamental de la Grèce est d'assurer le succès de ces conversations de manière à parvenir à une coexistence amicale entre les deux populations de l'île. La Grèce est favorable à une Chypre indépendante mais non partagée. Toute autre présentation du point de vue grec ne pourrait venir que des adversaires du gouvernement d'Athènes.

M. Alphand remercie M. Markopouliotis de ses explications sur ce très important problème. Il rappelle que nous avons toujours souhaité que les parties puissent s'entendre directement entre elles.

6. *Conseil de l'Europe*. Le désir essentiel du gouvernement grec est d'obtenir que le rapport de la Commission européenne des droits de l'homme ne soit pas publié car il s'agit d'un rapport partial. M. Pipinellis insiste

[1] Takvor Takvorian, franco-arménien, courtier impliqué dans la vente des tabacs grecs, vieille affaire contentieuse, dont le nom apparaît dans les archives en 1959. La Justice grecque l'a condamné à mort par contumace et a saisi ses biens pour collaboration avec les occupants bulgares de Macédoine orientale. Selon le journal grec *Eleftheria* des 26 et 27 juillet 1960, « depuis de nombreuses années, le gouvernement français est intervenu en faveur de l'octroi d'une grâce accordée à Takvorian qui est en relations étroites avec le Monopole français du Tabac. Ce dernier a manifesté récemment l'intérêt qu'il porte à cette affaire en exerçant une pression indirecte sous la forme d'un refus d'acheter 750 tonnes de tabac faisant partie de la quantité des 4 000 tonnes que le gouvernement français s'est engagé à acheter chaque année. » Le décret de grâce en faveur de Takvorian est signé le 22 août 1963. Le télégramme de Paris à Athènes n°s 102 à 105 du 30 avril 1970 indique que « les propositions grecques concernant le règlement de l'affaire Takvorian ont retenu l'attention des autorités françaises qui en ont étudié les termes en liaison avec l'intéressé. Le montant de 450 000 dollars en tabac destiné à l'indemnisation de M. Takvorian a paru acceptable à ce dernier bien que le chiffre soit nettement inférieur au préjudice qu'il a subi à condition qu'un accord intervienne rapidement. Mais il demeure un contentieux maritime dans lequel le gouvernement français n'entend pas reconnaître sa responsabilité.

[2] Allusion à la tentative d'assassinat de Mgr Makarios le 8 mars 1970. Cet événement, est imputé généralement, à des éléments ultras du parti de l'*Enosis* (rattachement à la Grèce). Voir le télégramme de Nicosie n°s 121 à 126 du 16 mars 1970, non publié.

[3] Ihsan Sabri Caglayangil est ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis 1965.

[4] Panayotis Pipinellis a été Premier ministre de Grèce de juin à septembre 1963.

particulièrement sur le délai qui, conformément à l'article 32 de la convention européenne[1], devrait être accordé à la Grèce pour se mettre en règle. L'ambassadeur de Grèce ajoute toutefois que les considérations juridiques ne sont pas toujours décisives au Conseil de l'Europe.

M. Alphand rappelle que, n'étant pas partie à la Convention européenne des droits de l'homme, la France se doit d'adopter dans cette affaire une attitude de réserve.

M. Markopouliotis en est conscient mais se demande s'il ne nous serait pas possible d'agir de façon officieuse.

M. Alphand indique que nous allons examiner la question et qu'il sera peut-être utile qu'il revoie M. Markopouliotis avant la session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe qui aura lieu le 15 avril.

(Europe, Grèce, 1961-1970, relations franco-grecques, 1970, nº 254)

152

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Servoise, Délégué général de France à Hanoï.

T. nos 66 à 71[2]. *Paris, 25 mars 1970, 20 h. 09.*

Strictement réservé.

Je vous serais obligé de demander audience au ministre des Affaires étrangères[3] et de lui exposer ce qui suit.

[1] La convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953. Elle a pour but de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels. La convention se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. L'article 32 stipule : 1. Si, dans un délai de trois mois à dater de la transmission au comité des Ministres du rapport de la Commission, l'affaire n'est pas déférée à la Cour par application de l'art. 48 de la présente convention, le comité des Ministres prend, par un vote à la majorité des deux tiers des représentants ayant le droit de siéger au comité, une décision sur la question de savoir s'il y a eu ou non une violation de la convention. 2. Dans l'affirmative, le comité des Ministres fixe un délai dans lequel la Haute Partie contractante intéressée doit prendre les mesures qu'entraîne la décision du comité des Ministres. 3. Si la Haute Partie contractante intéressée n'a pas adopté des mesures satisfaisantes dans le délai imparti, le comité des Ministres donne à sa décision initiale, par la majorité prévue au paragraphe 1. ci-dessus, les suites qu'elle comporte et publie le rapport. 4. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à considérer comme obligatoire pour elles toutes décisions que le comité des Ministres peut prendre en application des paragraphes précédents.

[2] Ce télégramme est adressé à René Servoise, conseiller des Affaires étrangères, délégué général de France à Hanoï depuis le 26 août 1969.

[3] Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis avril 1965. Sur les suites apportées à cette demande d'audience, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Hanoï nos 88 à 92 du 2 avril 1970.

Ainsi que le gouvernement de la RDVN a pu le constater, tant par la déclaration faite à l'issue du Conseil des ministres du 19 mars[1] que par les conversations que son délégué général à Paris[2] a eues au Département, le gouvernement français est profondément préoccupé par la situation qui s'est créée au Cambodge. Celle-ci risque en effet de porter atteinte à la neutralité traditionnelle de ce pays, telle qu'elle a été fondée par les accords de Genève. Une guerre civile risque de se développer au Cambodge, en même temps que le conflit vietnamien peut s'y étendre.

Dans ces circonstances, le gouvernement français, qui demeure profondément attaché aux objectifs qu'il s'est fixés depuis des années, tels notamment qu'ils ont été exposés dans le discours de Phnom Penh[3], s'efforce d'agir en conséquence et de recommander à toutes les puissance d'exercer leur influence en vue de ne pas aggraver la situation dans la région.

Nous avons agi à Washington pour demander au gouvernement américain de réaffirmer son attachement à la neutralité du Cambodge. Nous avons fait part de nos préoccupations à Moscou et à Pékin. Nous avons également dit à Phnom Penh combien le maintien par le Cambodge d'une neutralité effective était vital.

En particulier, l'avenir de relations entre Hanoï et le GRP[4] d'une part, Phnom Penh de l'autre nous préoccupe vivement. Nous constatons avec inquiétude leur détérioration. Il nous semblerait pourtant décisif, si l'on veut éviter une extension du conflit vietnamien, que la négociation qui avait commencé entre ces trois capitales se poursuive et qu'aucune mesure de rupture ne soit prise.

Quant au Laos, nous avons fait savoir au prince Souvanna Phouma[5], comme au Pathet Lao[6], que nous avions accueilli avec le plus grand intérêt le contact qu'ils ont eu. Nous souhaitons vivement que celui-ci ouvre la voie à une désescalade au Laos, à une entente entre Laotiens et à un retour aux accords de 1962.

[1] À l'issue du Conseil des ministres du jeudi 19 mars 1970, le porte parole du gouvernement donne lecture du communiqué suivant : « Après avoir pris connaissance des derniers développements de la situation au Laos et Cambodge, le gouvernement français rappelle sa ferme conviction qu'une politique de stricte neutralité est la seule qui puisse assurer l'indépendance et la paix des deux royaumes. » (…) « Il ne faudrait pas que les événements actuels puissent porter atteinte aux accords de Genève de 1954 et aux accords de 1962 concernant le Laos. » (…) « Il s'agit de savoir si c'est la neutralité préservée du Laos et du Cambodge qui fera école ou si c'est le drame vietnamien qui s'étendra en tache d'huile. »

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967. Sur l'entretien que lui a accordé le 21 mars 1970 le directeur des Affaires politiques, voir ci-dessus la note du 23 mars 1970.

[3] Sur ce discours prononcé par le général de Gaulle le 1er septembre 1966, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

[4] Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, no 411.

[5] Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[6] Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

C'est parce qu'il demeure précisément fidèle à sa conception du règlement qui doit intervenir au Vietnam et du statut qui doit être celui de l'Indochine à l'issue du conflit que le gouvernement français, pleinement conscient des difficiles problèmes qui se posent au gouvernement de la RDVN, tient à lui faire part de sa réaction devant les derniers développements de la situation et souhaite connaître son opinion.

Il va de soi qu'au cours de cet entretien vous pourrez apporter le démenti le plus catégorique aux rumeurs absurdes qui courent sur une quelconque connivence française dans la crise cambodgienne (votre télégramme nº 343)[1].

Si votre interlocuteur vous interroge sur notre position à l'égard du nouveau régime de Phnom Penh, vous lui rappellerez notre doctrine constante en matière de reconnaissance. Cela ne signifie pas que nous portions un jugement de valeur sur les faits survenus.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1970*)

153

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE
POUR LE CABINET DU MINISTRE

Relations avec la Yougoslavie

N[2]. *Paris, 25 mars 1970.*

Ainsi que l'ambassade de Yougoslavie a eu plusieurs fois l'occasion de le signaler au Département ces derniers mois, les autorités de Belgrade ne sont pas sans ressentir quelque amertume devant la difficulté de consacrer par des rencontres à haut niveau les bons rapports existant entre les deux pays. Si en effet des consultations politiques entre les deux ministères ont eu lieu à un rythme assez fréquent et si M. Spiljak, chef du gouvernement de Belgrade, a fait une visite officielle en France en janvier 1969[3] (ayant d'ailleurs été le dernier invité de tous les chefs de gouvernement des pays socialistes) les Yougoslaves sont restés longtemps sans avoir de réponse aux

[1] Télégramme d'Hanoï nº 343 du 25 mars 1970, non reproduit. René Servoise y rapporte que : « Je tiens de diverse sources que certains milieux diplomatiques socialistes à Hanoï se demandent et vont jusqu'à reprendre le bruit selon lequel la France – étant donné sa position au Cambodge et le rôle joué par notre mission militaire dans la formation et l'encadrement de l'Armée khmère – ne serait pas complètement étrangère au coup d'État du 18 mars. »

[2] Cette note émane de Jean-Pierre Beauchataud, secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (sous-direction d'Europe orientale) au Département depuis janvier 1968.

[3] Mika Spiljak, Croate, président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, de 1967 à avril 1969, puis président de la Chambre des nationalités de l'Assemblée fédérale, s'est rendu en France, en visite officielle, du 10 au 17 janvier 1969. Sur cette visite, se reporter au télégramme nº 12 du 7 janvier, à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 14 janvier et à *D.D.F.* 1969-I, nº 75.

invitations qu'ils avaient adressées au Président de la République et au Premier ministre.

Le gouvernement yougoslave sait maintenant que M. Chaban-Delmas a accepté de se rendre à Belgrade en mars prochain. Pour positive qu'elle soit, la réponse du Premier ministre ne le satisfait cependant qu'à moitié dans la mesure où il espérait que ce voyage aurait lieu cette année ou, à défaut, qu'il serait précédé d'une visite du ministre, par exemple à l'automne prochain. Les Yougoslaves ne manquent pas, d'autre part, de faire des comparaisons soit avec les visites qu'ils échangent avec leur voisin occidental (M. Saragat a été leur hôte en 1969[1] et le président Tito est attendu à Rome cette année)[2] soit avec les rencontres à haut niveau qui ont lieu ou auront lieu entre la France et d'autres pays socialistes politiquement moins proches de la France que la Yougoslavie. Sans même parler de la visite du Président de la République à Moscou pour l'automne[3], ils savent que le projet de visite en Pologne du Premier ministre[4] a tout lieu de se réaliser avant la fin de 1970.

Dans ces conditions et compte tenu de l'intérêt que présente, à maints égards, le renforcement de nos relations avec Belgrade, nous devons exploiter au mieux toutes les occasions nous permettant de convaincre les Yougoslaves de nos bonnes dispositions envers eux :

1) Le général Ljubicic[5], ministre de la Défense viendra en France en visite officielle du 13 au 15 mai à l'invitation de M. Debré. Ce voyage est, pour les Yougoslaves, exceptionnel du fait qu'il constitue la première visite de leur ministre de la Défense dans un pays de l'Alliance atlantique. Il serait opportun de répondre aux intentions politiques dont il témoigne à notre endroit. Des audiences du président de la République, du Premier ministre et du ministre seraient, à n'en pas douter, fort appréciées à Belgrade.

2) En juin doivent avoir lieu en Yougoslavie, dans le cadre d'une Semaine technique française organisée par le CNPF[6], un certain nombre de mani-

[1] Giuseppe Saragat, président de la République italienne depuis le 28 décembre 1964, a effectué une visite officielle en Yougoslavie du 2 au 6 octobre 1969. Le compte rendu en est présenté dans la dépêche de Belgrade n° 1398/EU du 11 octobre 1969, soulignant l'amélioration des relations entre l'Italie et la Yougoslavie en dépit de toutes les difficultés rencontrées pour surmonter les séquelles de l'après-guerre, dont persistent encore la question des frontières et celle des minorités.

[2] Le maréchal Tito doit effectuer sa première visite officielle en Italie à partir du 10 décembre 1970. Ce séjour est ajourné le 9 décembre pour un délai indéterminé. Se reporter à la dépêche de Rome n° 1451/EU du 16 décembre 1970, traitant des relations italo-yougoslaves depuis la négociation du traité de paix en 1947, non publiée.

[3] Le président Pompidou se rend en visite officielle en Union soviétique du 6 au 13 octobre 1970.

[4] M. Chaban-Delmas, Premier ministre, effectue un voyage officiel en Pologne du 26 au 28 novembre 1970.

[5] Le général d'armée Nikola Ljubicic est né le 4 avril 1916 en Serbie. Il rejoint le mouvement des partisans en 1941, dès le début de la guerre en Yougoslavie, et combat aux côtés de Tito pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est proclamé héros national le 27 mars 1953 pour ses actions pendant la guerre et est ministre de la Défense depuis le 18 mai 1967.

[6] CNPF ou Conseil national du patronat français est créé en décembre 1945 à la demande du gouvernement qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, désirait disposer d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble du patronat. Le premier président en est Georges Villiers de 1946 à 1966 et depuis lors, Paul Huvelin. La semaine technique française est inaugurée par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, le 22 juin 1970.

festations qui se dérouleront à Belgrade, Zagreb et Ljubliana. En attirant son attention sur cet événement, M. Vejvoda[1] avait suggéré au Secrétaire général, dans un entretien récent, qu'un ministre français, de préférence M. Giscard d'Estaing, fasse à cette occasion le voyage de Yougoslavie. Quelques jours plus tard, M. Tomic[2], secrétaire fédéral adjoint au Commerce Extérieur, de passage à Paris, est revenu sur ce sujet dans un entretien avec M. d'Aumale[3]. Faisant observer que depuis vingt ans aucun ministre français de l'Économie ne s'était rendu à Belgrade (où M. Schiller a été récemment reçu)[4], M. Tomic, à son tour, a plaidé pour un voyage de M. Giscard d'Estaing.

Tant l'insistance montrée du côté des autorités yougoslaves que les considérations dont il a été fait état au début de cette note conduisent la direction des Affaires politiques à accorder une grande importance à l'acceptation de cette invitation. Sur un plan politique, la visite à Belgrade du ministre de l'Économie et des Finances, par la satisfaction qu'elle procurerait au gouvernement yougoslave, serait un facteur de poids pour le maintien et le développement des excellentes relations que nous avons actuellement avec la Yougoslavie. Elle répondrait, sur le plan économique, à la nécessité de renforcer notre action face à l'activité de nos concurrents allemand et italien et aurait au surplus l'avantage de bénéficier du climat favorable créé par la conclusion récente d'un accord entre la Yougoslavie et la CEE[5].

Aussi, la direction des Affaires politiques serait-elle reconnaissante au cabinet du ministre, s'il en est d'accord, de bien vouloir saisir dès à présent de ce projet le Cabinet de M. Giscard d'Estaing afin de mettre le Département en mesure de répondre aux démarches des autorités yougoslaves.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, n° 288*)

[1] Ivo Vejvoda, Croate, ancien des Brigades internationales qui ont combattu en Espagne, ancien partisan, ancien commissaire politique puis chef de la propagande auprès de l'État-major général des partisans croates. Il commence une carrière diplomatique en 1947 comme ministre plénipotentiaire chargé des pays de l'Est, il devient ministre-adjoint des Affaires étrangères en 1950, après divers postes, au Brésil, au Venezuela, à Prague, à Londres, il revient à Belgrade comme secrétaire d'État-adjoint aux Affaires étrangères, ambassadeur à Rome depuis 1962, Ivo Vejvoda est ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis mai 1967.

[2] Petar Tomic, né en 1912, docteur en Droit de la Faculté de Paris, avant la Seconde Guerre mondiale, fonctionnaire au ministère du Commerce et de l'Industrie, direction des relations économiques extérieures, prisonnier de guerre, à son retour de captivité, il est l'un des rares fonctionnaires qui a été repris par le nouveau régime. En 1954, il est nommé conseiller commercial près l'ambassade de Yougoslavie à Londres. Depuis son retour de Grande-Bretagne, il fait partie de la direction des Accords commerciaux et préside les délégations yougoslaves dans les négociations tant avec les pays occidentaux qu'avec les pays de l'Est.

[3] Christian d'Aumale, ministre plénipotentiaire, ancien premier conseiller à Bonn, chargé des accords bilatéraux (Affaires économiques) depuis février 1968, puis directeur-adjoint de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1968.

[4] Karl Schiller est ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1cr décembre 1966, reconduit dans ses fonctions en 1969.

[5] Le 19 mars 1970, est signé à Bruxelles un accord non préférentiel d'une durée de trois ans entre la Yougoslavie et la Communauté économique européenne.

154

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. AFRIQUE DU NORD,
ET DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Visite du ministre de la Défense de Libye

N[1]. *Paris, 26 mars 1970.*

D'après des informations communiquées à la direction des Affaires économiques et financières par la DMA[2], M. Jelloud[3], membre du Conseil de la Révolution de Libye, ministre de la Défense nationale, doit se rendre en France vers le 1er ou le 2 avril, pour y signer un certain nombre de contrats concernant les fournitures d'hélicoptères, de *Fouga Magister* et d'armements *Matra* pour les *Mirage* ainsi que le protocole relatif à l'entraînement des pilotes libyens. Certains autres points sont d'ailleurs à revoir.

La qualité désormais officielle de M. Jelloud, en tant que membre du gouvernement, de même que le caractère moins confidentiel de sa mission, rendent souhaitable un accueil au niveau gouvernemental. Une visite au ministre de la Défense nationale[4], et un déjeuner offert par M. Debré en son honneur, semblent s'imposer, ainsi qu'une audience de M. Schumann, si le ministre est présent au cours de la semaine prochaine.

L'annonce à la presse devrait être faite quelques jours avant l'arrivée de M. Jelloud. La date du samedi, précédant Pâques pourrait, pour l'annonce du principe de ce voyage, permettre de limiter son écho. En accord avec la Défense nationale, nous pourrions nous borner à annoncer la venue de l'hôte libyen et à présenter son déplacement comme la conséquence du contrat annoncé précédemment.

[1] Ce document porte en marge une note de la main du ministre, Maurice Schumann : « Le seul objet du voyage de M. Jelloud est de signer des contrats d'armement. Nous avons décidé une fois pour toutes que ces contrats ne donnent plus lieu en aucun cas, à aucune déclaration ni communiqué. Dans ces conditions, la publicité qu'on prétend faire autour de ce voyage dont le but (qui, a priori, ne justifie pas le déplacement d'une très haute personnalité) ne doit pas être révélé, me semble présenter tous les inconvénients possibles. Je pense que M. Jelloud le comprend, qu'il faille informer tous les pays étrangers que la note énumère, j'en suis convaincu. J'ajoute que la portée de l'accord est inférieure à ce que nous avons annoncé aux Américains. Mais, quant à relancer la polémique par des entretiens particuliers, c'est une autre affaire. J'ai vu M. Jelloud il y a quelques semaines à peine. Rien ne justifie que ce ministre militaire soit reçu une seconde fois par le ministre des Affaires étrangères qui ne reçoit jamais aucun des homologues de M. Jelloud. Au surplus, je n'ai pas été saisi d'une demande d'audience avant le départ de l'intéressé. Ce qui suffit (me semble-t-il) à régler la question. M.S [Maurice. Schumann]. »

[2] La DMA : Délégation ministérielle pour l'armement, dépend du ministère de la Défense nationale.

[3] Après la démission le 16 janvier 1970 du gouvernement Maghrebi, premier gouvernement formé par la Révolution, et lors de la formation du nouveau gouvernement présidé par le colonel Gadhafi, le capitaine Abdessalem Jelloud est le 17 janvier promu commandant. Il est en même temps nommé vice-Premier ministre de la République de Libye, ministre de l'Intérieur et de l'Administration locale. Le colonel Gadhafi est Premier ministre et ministre de la Défense.

[4] Michel Debré est, depuis le 20 juin 1969, ministre d'État chargé de la Défense nationale.

Les contacts du ministre libyen avec la presse, évoqués par la DMA, posent des problèmes plus délicats ; il reste à savoir, d'ailleurs, si notre hôte les souhaite lui-même.

En vue de la préparation de ce séjour, deux questions doivent retenir particulièrement notre attention :

1°- Les réactions des Algériens, Tunisiens et Marocains, cette visite ayant lieu au lendemain du refus de la Libye de participer à la conférence maghrébine de Rabat[1]. Sans doute conviendra-t-il, pour calmer les appréhensions et les récriminations qui se feront jour de ce côté, de garder – en ce qui concerne la publication par la presse – une relative discrétion, et de nous tenir prêts à répondre aux demandes d'informations éventuelles.

2°- L'information de certaines ambassades étrangères, et notamment de celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Le cas se présente d'ailleurs différemment pour l'une et pour l'autre.

La direction d'Afrique du Nord croit savoir que le département d'État est pleinement informé de l'ensemble de nos projets. En conséquence, il n'y a, semble-t-il, aucun inconvénient à convoquer immédiatement un membre de l'ambassade des États-Unis pour l'informer du prochain voyage du capitaine Jelloud.

En ce qui concerne les Britanniques, nous avons lieu de croire que Londres a été informé de nos projets, dans leurs grandes lignes, soit par les Américains, soit par les services anglais eux-mêmes. D'autre part, au cours de la visite faite récemment à Paris par M. Geoffrey Arthur[2], le sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* a informé le directeur d'Afrique du Nord[3] des projets de son gouvernement concernant la livraison de chars *Chieftain* à partir d'août prochain.

Dans ces conditions, la direction économique et la direction d'Afrique du Nord se demandent s'il n'y aurait pas également intérêt à devancer de quelques jours les informations de presse concernant la venue de M. Jelloud en portant cette nouvelle à la connaissance des Britanniques, comme des Américains et éventuellement des Allemands, que la Libye intéresse particulièrement du fait de l'importance de leurs approvisionnements pétroliers en ce pays.

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 – Relations avec la France – Voyages LY 6-2)

[1] Quelques instants avant de prendre l'avion à destination du Maroc pour se rendre à la sixième conférence des ministres de l'Économie du Maghreb, le représentant de la Libye annule son départ. Cette décision suscite chez ses partenaires une surprise mêlée d'amertume, voir la note de la direction d'Afrique du Nord en date du 19 mars 1970 au sujet du Maghreb arabe et la Libye, non publiée.

[2] Geoffrey George Arthur, diplomate britannique, est sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis 1968.

[3] Le directeur d'Afrique du Nord est Pol Le Gourrierec, ministre plénipotentiaire, il est chargé des Affaires d'Afrique du Nord à la direction des Affaires politiques depuis octobre 1968.

155

COMPTE RENDU
de l'entretien du Ministre avec M. Malik Zorome,
Ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta,
Le 16 mars 1970

C.R. nº 145/DAM. *Paris, 26 mars 1970.*

M. Zorome[1] se félicite des très bonnes relations existant entre la France et la Haute-Volta. Celle-ci apprécie tout particulièrement l'aide française[2], la première en importance, et la position prise par la France sur la question des cours des matières premières. Il note que son pays a besoin, pour la mise en application de ses plans de développement, de connaître à l'avance les ressources dont il pourra disposer.

Le ministre observe que Monsieur le Président de la République lui-même est conscient de l'intérêt que présenterait une formule permettant des prévisions sur plusieurs années.

Le ministre ayant interrogé M. Zorome sur la situation au Dahomey, le ministre voltaïque déplore le « coup d'État gratuit » qui a mis fin au régime de M. Zinsou[3]. Il se déclare opposé à la formule d'Association avec le Nigeria, le Niger et la Haute-Volta proposée par M. Apithy[4] ; il remarque que la Haute-Volta ne saurait entrer dans un ensemble dont ne ferait pas partie la Côte d'Ivoire.

M. Zorome appelle ensuite l'attention du ministre sur le problème des anciens combattants[5], dont les pensions sont inférieures à celles des ressor-

[1] M. Malick Zorome, né en 1935. Après son baccalauréat obtenu en 1957, il vient à Paris pour poursuivre des études de droit. Il obtient sa licence en 1961, son DEA (diplôme d'études approfondies) en 1962 et le doctorat en 1963. Il est, par ailleurs, diplômé de l'École nationale d'administration de Paris (ENA). En 1965, il est nommé directeur de l'École nationale d'administration de la Haute-Volta, puis ministre des Affaires étrangères en 1967.

[2] L'aide française se situe au tout premier rang des concours extérieurs que reçoit la Haute-Volta, puisqu'à elle seule elle représente plus de 50 % du total de ces concours. L'aide aux investissements, prélevée sur le Fonds d'aide et de coopération (FAC) dépasse un milliard de francs CFA de subventions par an. La subvention d'équipement s'établit à un montant, invariable depuis quelques années, de 450 millions de francs CFA. Il s'agit d'une contribution directe aux moyens de fonctionnement des services administratifs voltaïques.

[3] Allusion à la crise ouverte le 10 décembre 1969 par le coup de force du lieutenant-colonel Kouandete contre le Dr Zinsou, qui se résout à la suite des opérations électorales présidentielles (9 au 29 mars) et législatives (11-31 mars). C'est la crise la plus longue et la plus grave de l'histoire du Dahomey. Le 30 avril, le lieutenant-colonel de Souza annonce la création d'un Conseil présidentiel de trois membres, les trois anciens *leaders*, MM. Maga, Ahomadegbe et Apithy et la formation d'un gouvernement. Le Conseil présidentiel est installé le 7 mai et M. Maga est investi dans les fonctions de chef de l'État et chef de gouvernement.

[4] En février 1970, M. Sourou Migan Apithy, candidat à la présidence de la République du Dahomey, déclare, en ce qui concerne la politique qu'il suivra s'il est élu : le Dahomey quittera le conseil de l'Entente ; le Dahomey cherchera à constituer un ensemble institutionnel avec le Nigeria, le Niger et la Haute-Volta.

[5] Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Ouagadougou, nos 123 à 126 et 136 à 139, respectivement des 26 février et 2 mars 1970, publiés ci-dessus.

tissants des États membres de la Communauté. Il déplore que la Haute-Volta soit sortie de cet ensemble[1] par une décision inconsidérée de M. Yaméogo et il observe que, juridiquement, elle pourrait demander à entrer dans la Communauté, « ce qui ne lui coûterait rien », mais réglerait le grave problème des pensions des anciens combattants.

Le ministre promet de saisir M. Pompidou.

M. Zorome note enfin la difficulté d'aboutir à une solution au Moyen-Orient, en raison de la passion qui anime les parties en présence. Il approuve les efforts de la France pour régler le problème au moyen d'une concertation à Quatre « sur laquelle le monde entier a les yeux tournés ».

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, politique étrangère, 1970-1975*)

156

M. Legendre, Ambassadeur de France au Pakistan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 213/AS[2]. *Islamabad, 27 mars 1970.*

Prospective et destin du Pakistan.
Avenir des relations franco-pakistanaises.

Dans vingt ans, le Pakistan, s'il ne se brise en deux, aura plus de deux cents millions d'habitants et son expansion démographique ne sera qu'à ses débuts. Si aucune grande richesse naturelle n'a été découverte sur son territoire, il sera resté un pays à bas niveau de vie, en voie de lent mais régulier développement. Il sera devenu un grand pays agricole, surtout dans certaines régions comme le Punjab[3], se suffisant à lui-même dans le domaine alimentaire, et même légèrement exportateur. Il disposera d'importantes industries textile et alimentaire, exportatrices, d'industries chimique, pétrochimique et électrique non négligeables, et d'embryons d'industries métallurgique, mécanique et nucléaire. L'instruction aura atteint les couches profondes de la population, mais le pourcentage des analphabètes restera encore élevé ; toutefois, le niveau des centres techniques, des grandes écoles et des universités n'aura cessé de progresser.

[1] Le 11 décembre 1958, la République de Haute-Volta est proclamée ; l'Assemblée territoriale se transforme en Assemblée constituante et législative ; la Haute-Volta devient État membre de la Communauté. Le 15 mars 1959, la Haute-Volta se retire de la Fédération du Mali à laquelle elle avait adhéré le 28 janvier 1959. Le 5 août 1960, Maurice Yaméogo proclame l'indépendance de la République.

[2] Cette dépêche est signée par M. Michel Legendre, ambassadeur de France à Islamabad au Pakistan depuis novembre 1968.

[3] Le Punjab (ou Penjab), région du sous-continent indien divisée entre le Pakistan et l'Inde.

Ainsi, grâce aux qualités, à l'énergie, au sens de l'organisation de ses élites, et grâce au travail, au courage, à l'habilité de ses masses laborieuses, le Pakistan, en dépit de facteurs naturels qui lui sont peu favorables, poursuivra avec obstination et une farouche volonté un lent développement. Ses grands atouts resteront la formation et la persévérance de ses cadres moyens et supérieurs, aussi bien civils que militaires, et le potentiel que représente une main-d'œuvre bon marché, infatigable, illimitée.

Dans le domaine de la politique extérieure tout laisse penser que le Pakistan poursuivra sa politique actuelle d'indépendance, de non-appartenance, et d'équilibre entre le trois grandes puissances : États-Unis, URSS et Chine. À l'égard de son grand voisin, le conflit principal, c'est-à-dire celui du Cachemire[1], n'aura sans doute pas trouvé de solution définitive ; mais il est vraisemblable que les conflits mineurs seront réglés ; les problèmes du partage des eaux du Gange[2] et des échanges commerciaux auront sans doute trouvé des issues équitables. La création d'un fonds international permettra comme pour l'Indus[3], à l'aide de grands travaux, de donner à chacun sa part des eaux du Gange, du Brahmapoutre[4] et du Carnaphouli[5]. D'une façon générale, il n'est pas exclu, qu'au-delà de nouveaux heurts toujours possibles, s'établisse peu à peu une sorte de *modus vivendi*, dicté par la raison et l'intérêt commun, entre des populations proches à tous égards les unes des autres mais que divise âprement la religion.

Le Pakistan aura ainsi les mains plus libres pour s'engager dans la voie qu'il considère comme celle de sa véritable mission, et qui est d'être le grand pays de l'Islam. C'est vers les pays musulmans qu'il se tournera en cherchant à y développer sa présence et son influence. De plus en plus, sa politique étrangère s'orientera vers le golfe des Arabes, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale, l'Indonésie, partout où se fait entendre la parole du prophète. Ceci est « écrit » dans les destinées du Pakistan qui cherchera à s'affirmer, toujours davantage, comme le *leader* des pays musulmans ; il y sera encouragé par le désir de partager certaines richesses naturelles, comme le pétrole, dont il ne dispose pas. Partout, il sera exportateur de main-d'œuvre plus ou moins qualifiée, mais aussi de cadres, d'officiers, d'instructeurs et de certaines techniques. C'est la politique que le Pakistan a entreprise depuis plusieurs années et

[1] Le Cachemire, une région du sous-continent indien, aujourd'hui divisée entre l'Inde et le Pakistan. Les affrontements et les guerres se sont succédé afin de repousser la ligne de contrôle imposée par l'ONU en 1949 depuis la partition de 1947 vers l'est ou l'ouest, selon le camp envisagé. De part et d'autre de cette ligne de démarcation se situent donc deux territoires au statut international flou : le Jammu et Cachemire indien et l'Azad Kashmir pakistanais.

[2] Le Gange (hindi : Gangâ, bengali : Gônga), fleuve situé dans l'Inde du Nord, d'une longueur d'environ 2 510 kilomètres. Il fait partie des sept rivières sacrées de l'Inde.

[3] L'Indus, fleuve du Pakistan qui a donné son nom à l'Inde. Il coule depuis l'Himalaya en direction du sud-ouest et se jette dans la mer d'Oman. L'Indus fait partie des sept rivières sacrées de l'Inde. Il est long de 3 180 kilomètres.

[4] Le Brahmapoutre, fleuve de l'Asie du Sud, long de 2 900 kilomètres, prenant sa source à 5 000 m d'altitude, dans la chaîne himalayenne des Kailas, au glacier Kubigangri, près de Lhassa.

[5] Le Carnaphouli (où Karnaphuli), fleuve de l'Inde et du Bangladesh, qui traverse Chittagong et atteint le golfe du Bengale, d'une longueur de 270 kilomètres.

qu'il entend poursuivre à grande échelle. Plus de 50 000 Pakistanais se trouvent déjà dans les émirats du golfe ; des missions de plus d'un millier de militaires et techniciens séjournent en Arabie saoudite et en Jordanie, des missions moins nombreuses en Syrie et en Irak ; un accord est négocié avec la Libye pour y envoyer des techniciens et une cinquantaine de pilotes de *Mirage* ; un effort semblable est fait en Tunisie, au Maroc où viennent d'arriver dix pilotes civils, et dans les pays d'Afrique noire. La Conférence de Djeddah[1] est l'occasion pour le Pakistan d'exprimer ses conceptions et de demander la création d'un Secrétariat des pays musulmans dont le siège serait au Pakistan occidental.

Tel est le « destin » du Pakistan. Il nous appartient d'en tirer les conséquences en ce qui concerne l'avenir des relations franco-pakistanaises[2]. Nous devons prendre l'habitude de définir une politique pakistanaise, non plus seulement par rapport à l'Inde, mais par rapport au rôle que le Pakistan désire jouer dans les pays de l'Islam. Dans la politique musulmane que nous menons, à chaque pas et de plus en plus, nous trouverons sur notre chemin une présence et une influence venues du monde indien de l'Islam, c'est-à-dire d'un monde qui jusqu'ici nous est resté étranger. Zone de haute tension démographique, le Pakistan aura tendance à essaimer chez ses coreligionnaires. Ceci aura des conséquences de toutes sortes, ne serait-ce qu'au point de vue linguistique et culturel, en ce qui concerne les pays francophones d'Afrique et du Moyen-Orient.

Il apparaît donc souhaitable de développer et d'approfondir notre présence au Pakistan, qui, jusqu'ici, est restée bien superficielle, afin que son influence extérieure s'exerce dans un sens plus conforme à nos intérêts et à nos désirs. L'occasion aujourd'hui s'en présente. Séduit par notre politique, intéressé par notre civilisation, notre histoire, nos traditions, attiré par nos réalisations techniques et nos recherches scientifiques, ce pays est prêt, comme il ne l'a jamais été dans le passé, à s'ouvrir à nous pour une étroite et amicale coopération dans de nombreux domaines. Nous pouvons envisager de mener ici une politique analogue à celle qui est la nôtre dans certains pays d'Afrique.

Dans le domaine politique, la similitude de nos vues, les positions que nous avons prises à l'égard des blocs militaires, ainsi qu'au Vietnam et au Moyen-Orient, nous ont gagné toutes les sympathies. Dans le domaine économique, le développement de nos exportations au Pakistan, les succès remportés par nos entreprises de Travaux publics dans les appels d'offres du Fonds de l'Indus, les ventes d'armements nous ont permis d'accumuler, au cours de ces dernières années, des soldes créditeurs plus importants que l'aide annuelle que nous accordons au Pakistan dans le cadre du

[1] Conférence de Djeddah, qui s'est tenue en mars 1970 est la première conférence islamique des ministres des Affaires étrangères. Elle crée un Secrétariat général chargé d'assurer la liaison entre les États membres et de coordonner leur action. Elle fixe son siège provisoire à Djeddah.

[2] Voir la dépêche n° 159/AS du 5 mars 1970, dossier n° 193, titrée : « Visite officielle à Paris de trois ministres pakistanais et l'évolution favorable des relations franco-pakistanaises », non publiée.

consortium[1]. Cette situation favorable devrait nous permettre d'entreprendre une vaste politique d'expansion économique et de coopération technique analogue à celle menée ici avec succès par les Allemands. Dans le domaine culturel, quelques professeurs supplémentaires suffiraient pour mettre en place les structures nécessaires pour entreprendre une action en profondeur qui, partout, trouve un accueil favorable. Dans le domaine militaire, nous pouvons non plus seulement vendre des matériels mais installer des chaînes de réparation ou d'assemblage et organiser une étroite coopération entre les deux pays qui s'étendrait également vers le Moyen-Orient.

Telles sont les données actuelles, telle est aussi l'occasion favorable qui se présente à nous et qu'il nous appartient de saisir.

(*Direction* d'*Asie-Océanie, Pakistan 1968-1972, 1970, n° 193*)

157

M. DE GARNIER DES GARETS, AMBASSADEUR DE FRANCE À CHYPRE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 160 à 164. *Nicosie, 28 mars 1970.*
Réservé. (*Reçu* : 13 h. 11).

Entretien avec Mgr Makarios

J'ai été reçu ce matin par Mgr Makarios[2]. Il m'a affirmé qu'il n'y avait aucun doute sur la culpabilité de M. Yorgadjis[3], « qui a été le cerveau et l'organisateur de l'attentat du 8 mars »[4]. En revanche, le président m'a indiqué que la mort de l'ancien ministre restait encore un « mystère » et qu'on ignorait toujours quels étaient les buts réels des conjurés.

[1] Au sujet des relations économiques franco-pakistanaises et du consortium d'aide au Pakistan (Voir *D.D.F.* 1968-I, document n° 108 et *D.D.F.* 1968-II, document n° 385).

[2] Mgr Makarios III, archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, est élu président de la République de Chypre en décembre 1959 et prend ses fonctions le 16 août 1960, à l'indépendance de l'île.

[3] Polycarpos Yorgadjis, Chypriote grec, ministre de l'Intérieur de la République de Chypre du 16 août 1960 au 1er novembre 1968, ministre de la Défense du 1er juillet 1964 au 1er novembre 1968. Il rejoignit les rangs de l'EOKA dans les années 1950 (*Ethniki Organosis Kyprion Agoniston*), Organisation nationale des combattants chypriotes, et devint le commandant régional de l'EOKA à Nicosie.

[4] Le 8 mars 1970, à 8 heures 05, au décollage de l'hélicoptère présidentiel, transportant l'ethnarque Makarios, des balles d'armes automatiques arrosent l'appareil. L'ethnarque allait au monastère Makheras pour l'office de *requiem* de Grigori Afxentiou, héros de la lutte pour la liberté et l'indépendance de l'île. Le pilote, Zacharias Papadoïannis, assez gravement touché, réussit à se poser non loin de l'archevêché, Makarios en sortit indemne. L'enquête suspecta un officier venu de Grèce et l'ancien ministre de l'Intérieur chypriote, Yorgadjis. Yorgadjis est tué par balles dans sa voiture entre Lefkossia et l'aérodrome de Tymbou, le 15 mars, soit le lendemain du jour où il lui avait été interdit de quitter Chypre. L'affaire resta mystérieuse et n'a pas été éclaircie. Se reporter à ce sujet au télégramme de Nicosie n°s 121 à 126 du 16 mars 1970, non publié.

Interrogé sur d'éventuelles implications étrangères dans cette affaire, l'archevêque a répondu qu'il restait là aussi dans l'incertitude. « Je ne peux rien affirmer, mais je ne peux non plus rien exclure… au moins pour le moment ».

En ce qui concerne les relations intercommunautaires, Mgr Makarios espère qu'elles ne seront pas affectées par ces circonstances. Selon l'archevêque, M. Çaglayangil[1] avait ajouté foi à certaines nouvelles (600 officiers et soldats grecs débarqués à Chypre, arrivée dans l'île du général Grivas[2], projet de déclaration unilatérale d'*Enosis*, etc.), ce qui « expliquait » la déclaration du ministre des Affaires étrangères turc, « mais maintenant, celui-ci sait que ces nouvelle étaient sans fondement ».

Mgr Makarios m'a donné l'impression qu'il souhaitait un retour à une atmosphère de détente ; il m'a dit notamment qu'il se félicitait de l'action modératrice de M. Pipinellis[3] et de la reprise à Nicosie des pourparlers intercommunautaires.

Le Président, qui garde, m'a-t-il semblé, une complète sérénité, a conclu en exprimant l'espoir que « du mal sortira le bien » et que « ces événements dramatiques resserreraient autour de lui la communauté chypriote grecque ».

(*Europe, Chypre, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, nº 76*)

[1] Ihsan Sabri Caglayangil, ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis 1965.

[2] Georges Grivas est un Chypriote, général de l'armée grecque et chef de l'EOKA, mouvement indépendantiste de Chypre, qu'il crée en 1955, dont le but était de mettre un terme au statut de colonie britannique de l'île et à l'*Enosis*. Grivas est expulsé de Chypre lors de l'indépendance de l'île en 1960, mais, au moment de la création de l'armée chypriote, Makarios III et le gouvernement d'Athènes lui ont demandé de revenir sur l'île pour prendre le commandement de la garde nationale. Il est de nouveau expatrié à Athènes en 1968 à la demande des autorités athéniennes qui, intimidées par des menaces turques, ont retiré de Chypre la totalité des forces armées grecques stationnées sur l'île.

[3] Panayotis Pipinellis, Premier ministre de Grèce de juin à septembre 1963.

158

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 555 à 560[1]. *Vientiane, 28 mars 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 14 h. 22).

Entretien avec le prince Souvanna Phouma : Le problème du Cambodge

Suite à mon télégramme n° 544[2].

En ce qui concerne le problème cambodgien, le prince Souvanna Phouma s'est félicité de la déclaration du gouvernement français en date du 19 mars[3].

« La chute du prince Sihanouk[4], m'a-t-il dit, est un événement déplorable qui peut entraîner l'extension de la guerre à toute l'ancienne Indochine. C'est pourquoi il importe que la neutralité du Cambodge soit maintenue. Mais qui est plus conscient que Lon Nol[5] – et vous êtes mieux placé que quiconque pour le savoir – de la nécessité de maintenir cette neutralité ? Les Américains n'ont d'autre part aucun intérêt à se trouver impliqués dans un nouveau conflit asiatique, alors qu'ils cherchaient jusqu'ici à se désengager. Le Nord-Vietnam lui-même pouvait hésiter à agir dans l'idée qu'il aurait plus à gagner si Lon Nol faisait en matière de politique étrangère du « sihanoukisme » sans Sihanouk, qu'à se servir lui-même à ses risques et périls.

« Il est regrettable dans ces conditions que le prince Sihanouk ait déchiré de ses propres mains son œuvre en empêchant son successeur de la continuer par l'excommunication qu'il lance contre lui et le véritable appel à la guerre civile que constitue sa déclaration de Pékin, en donnant une véritable couverture à l'agresseur éventuel[6].

« Il est devenu plus nord-vietnamien que les Nord-Vietnamiens, lui qui dans les derniers temps, dénonçait leur présence, me dit mon interlocuteur,

[1] Ce télégramme est signé par André Ross, Conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968.

[2] Télégramme n°s 544 à 546, du 26 mars 1970, non reproduit. Il rapporte que l'ambassadeur de France à Vientiane a rencontré le jour même le prince Souvanna Phouma qui l'a entretenu de ses contacts avec le Pathet Lao et du problème du Cambodge.

[3] Communiqué lu à l'issue du Conseil des ministres du 19 mars 1970 : « Après avoir pris connaissance des développements de la situation au Laos et au Cambodge, le gouvernement français rappelle "sa ferme conviction qu'une politique de stricte neutralité est la seule qui puisse assurer l'indépendance et la paix des deux royaumes". (...) Le gouvernement qui suit ces événements est préoccupé : il ne faudrait pas que les événements actuels puissent porter atteinte aux bases mêmes des accords de Genève de 1954, et pour ce qui concerne le Laos de 1962. »

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 339 à 345 du 18 mars 1970.

[5] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969.

[6] Le 19 mars 1970, le prince Sihanouk lance depuis Pékin un appel radiodiffusé au soulèvement général des Khmers contre le gouvernement Lon Nol.

et ne pouvait faire qu'une chose : s'effacer pour le moment, même s'il réservait ses droits. Par vindicte, il risque de provoquer la catastrophe qu'il avait contribué depuis quinze ans à empêcher et qui, jusque là, pouvait encore être évitée ».

« Sihanouk est devenu, ajouta le prince Souvanna Phouma, un autre Souphanouvong[1], mais Souphanouvong avait l'excuse de la sincérité depuis des années et Sihanouk n'agit que dans l'excès de la fureur, sans vouloir comprendre la distinction qu'il y a à établir entre son pays et lui-même ».

Après m'avoir interrogé sur les possibilités d'action que nous pourrions éventuellement avoir auprès du prince Sihanouk afin de le calmer et de le conduire à quitter la Chine, le Premier ministre m'a déclaré qu'il voulait encore espérer que la crise ne prendrait un tour dramatique, mais que l'on ne pouvait que constater qu'une nouvelle conférence de Genève était plus nécessaire que jamais.

En ce qui concerne les conséquences immédiates pour le Laos, elles seraient certainement graves : la piste Hô Chi Minh avait plus d'importance que jamais pour le Nord-Vietnam et l'on pouvait s'attendre à ce qu'il accroisse son emprise sur la partie Sud du pays.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1970)

159

M. Toffin, Ministre délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français de Berlin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 502 à 507. *Berlin, 28 mars 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 05).

Séjour de M. Janos Peter en RDA

Invité par le gouvernement est-allemand, M. Janos Peter[2], ministre des Affaires étrangères de Hongrie, a effectué entre le 23 et le 26 mars, un séjour officiel en RDA. Bien que M. Peter ait bénéficié de tous les égards dus à son rang, il ne semble pas que l'on ait, à l'Est, voulu donner à sa visite

[1] Prince Souphanouvong, demi-frère du prince Souvanna Phouma et président depuis 1956 du Néo Lao haksat (« Front patriotique lao »), parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

[2] M. Janos Peter, engagé dès sa jeunesse dans une vocation religieuse, fit des études de théologie protestante à Budapest, Paris, Glasgow et Berlin. Consacré pasteur en 1933, Il mène une carrière parallèle à la fois religieuse et politique jusqu'à ce qu'il renonce définitivement à ses fonctions ecclésiastiques en 1956, député à l'Assemblée nationale depuis 1953, premier vice-ministre des Affaires étrangères en 1958, il devient ministre des Affaires étrangères en 1961.

un éclat particulier. Le ministre hongrois a rencontré M. Stoph[1], avec lequel il a eu un entretien « relatif à des problèmes intéressant les deux parties, à leurs relations fraternelles mutuelles et au renforcement de l'unité et de la coopération de la communauté socialiste, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe ». Mais il n'a pas été reçu par M. Ulbricht[2].

D'une certaine façon, cette visite a souffert du peu de temps écoulé depuis le voyage en RDA de MM. Kadar et Fock (mon télégramme n° 159 – pour Paris n° 162)[3]. Le communiqué final se réfère d'ailleurs expressément à ce séjour, en soulignant que le communiqué commun publié à cette occasion garde toute sa valeur. Il traite ensuite presque exclusivement :

– de la conférence de sécurité européenne, dont les deux parties souhaitent la réunion prochaine, étant entendu que tous les États européens devront pouvoir y participer sur un pied d'égalité et qu'aucune condition préalable ne doit être posée à sa convocation ;

– des rapports avec la République fédérale, et plus particulièrement des entretiens d'Erfurt[4], qui paraissent avoir été le sujet majeur des entretiens de M. Peter. Le ministre des Affaires étrangères de la RDA, est-il indiqué, a informé en détail son collègue hongrois des conversations qui ont eu lieu entre M. Willi Stoph et le chancelier de RFA, M. Willy Brandt.

« Les deux parties ont souligné la vaste portée du projet de traité sur l'établissement de relations d'égalité fondées sur le droit international entre la RDA et la RFA. Ce projet, qui a été présenté par la RDA, correspond à la fois aux intérêts des deux États et à ceux de la sécurité européenne.

[1] M. Willi Stoph est né à Berlin en 1914, il rejoint de KPD (parti communiste) en 1931. Militaire, il sert dans la *Wehrmacht* de 1935 à 1937, et de nouveau pendant la Seconde Guerre mondiale de 1940 à 1945, il est prisonnier des Soviétiques d'avril à juillet 1945. Willi Stoph est membre du comité central du parti socialiste unifié (SED) et membre de la Chambre du peuple depuis 1950, ministre de la Défense de 1946 à 1960 puis premier vice-président du Conseil des ministres de 1962 à 1964, président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la RDA depuis le 21 septembre 1964.

[2] Walter Ulbricht est président du Conseil d'État de la RDA depuis le 12 septembre 1960.

[3] MM. Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH) et Fock, membre du bureau politique du PSOH et président du Conseil des ministres, se rendent en RDA du 28 au 30 janvier 1970. Le communiqué final, analysé dans le télégramme de Berlin n°s 162 à 167 du 31 janvier, non publié, n'a traité que brièvement et dans des termes très généraux de la coopération économique entre les deux pays. Affirmant que le traité d'amitié signé le 8 mai 1967 avait créé les conditions permettant le développement de cette coopération, il souligne l'importance de la coordination des plans économiques 1971-1975. Dans le domaine politique, les deux parties ont mis l'accent sur la nécessité d'une « solide alliance » avec l'URSS et d'un « nouveau perfectionnement » du pacte de Varsovie.

[4] Le 19 mars 1970, Willy Brandt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, rencontre à Erfurt (RDA), Willi Stoph, président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA). La poignée de main entre les chefs des deux gouvernements allemands sur le quai de la gare est, à elle seule, un fait historique. Willi Stoph met en tête des questions à résoudre « la création de relations normales et égales entre la RDA et la RFA sur la base du droit international » et il y ajoute une revendication portant sur une compensation financière, chiffrée à 100 millions de marks, pour les pertes subies par la RDA en raison de l'exode d'une partie de sa population avant la construction du mur de Berlin ; Willy Brandt insiste sur la nécessité de rétablir « des relations humaines » normales entre les deux parties de l'Allemagne de manière à « surmonter les murs et les barrières ». Un nouvel entretien doit avoir lieu le 21 mai 1970 à Kassel (RFA).

« La rencontre à Erfurt des chefs de gouvernement de la RDA et de la RFA et son retentissement international témoignent qu'il est grand temps de procéder à la normalisation des rapports de tous les États pacifiques avec la RDA. Après que l'impérialisme ait divisé l'Allemagne et que deux États indépendants, possédant un ordre social contraire, soient nés sur le sol allemand, la paix et la sécurité en Europe exigent l'établissement de rapports d'égalité fondés sur le droit international entre ces deux États. Il s'agit là du seul moyen permettant de créer des garanties solides pour la paix et la sécurité au centre de l'Europe, point de rencontre des États membres du pacte de Varsovie et de l'OTAN ».

De tels rapports entre la RDA et la RFA permettraient également de « supprimer un obstacle majeur à l'établissement, entre tous les États européens, de rapports d'égalité fondés sur le droit international ».

De même que, lors de la visite à Berlin de M. Kadar, le communiqué final ne comporte aucune critique du gouvernement de Bonn.

Par ailleurs, M. Winzer[1] a accepté « avec joie » une invitation à se rendre en visite officielle en Hongrie.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, relations avec la RDA, 1970, n° 186*)

160

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 565 à 569. *Phnom Penh, 28 mars 1970.*

(*Reçu :* 17 h 36).

Situation après les émeutes de Kompong Cham.

Je me réfère à mon télégramme n° 560 à 564[2].

Depuis que le prince Sihanouk fait ouvertement cause commune avec Hanoï et le GRP[3], le gouvernement dispose d'un thème de propagande très efficace pour rallier les masses paysannes. Dans la plupart des régions l'administration s'en est servi avec succès, semble-t-il. Dans les provinces

[1] M. Otto Winzer est ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande depuis 1965.

[2] Télégramme du 28 mars 1970, non reproduit. Il rapporte que « Après une brève accalmie, de nouvelles manifestations ont eu lieu hier, 27 mars, à Kompong Cham. Des cortèges de paysans encadrés et précédés de vietnamiens, dont quelques-uns à moto, ont pénétré dans la ville, venant des faubourgs et des villages voisins. La troupe, composée de la garnison de la ville et de renforts venus de Phnom Penh, avait cette fois reçu l'ordre de réprimer toute agitation. Elle l'a fait sans ménagement. Le bilan provisoire des fusillades est de 27 tués et 63 blessés. (…) Un fort parti de manifestants a ensuite tenté de gagner Phnom Penh par le Sud-Est. Arrivés à Prey Veng, ils se sont heurtés aux forces de l'ordre qui là aussi ont ouvert le feu, il y aurait 4 tués et 18 blessés. »

[3] Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, constitué le 8 juin 1969.

traditionnellement contaminées par les communistes vietnamiens, Kompong Cham au Nord et dans une moindre mesure Takeo au Sud, rien n'a été fait ou pas assez. Sans perdre un instant, les Vietnamiens se sont hâtés d'exploiter l'attachement sentimental des paysans au prince Sihanouk. On voit ainsi se dessiner à partir de ces provinces, une manœuvre en tenaille menaçant tout le Cambodge utile.

Le coup d'arrêt brutal donné à Kompong Cham va-t-il contraindre les adversaires du gouvernement à renoncer aux manifestations de masse et à recourir aux tactiques éprouvées du terrorisme et du sabotage ? Ce serait sans doute le cas s'ils trouvaient partout devant eux des forces de l'ordre déterminées et bien commandées. En fait on a l'impression que le général Lon Nol n'avait pas prévu cette forme de résistance et qu'il y a eu un certain flottement. Il est encore temps pour le commandement de se ressaisir et les moyens dont il dispose, bien employés, devraient lui permettre de garder pour commencer le contrôle des agglomérations et la maîtrise des axes routiers. C'est, d'ailleurs, ce qu'il est en train de faire, mais non sans donner une certaine impression de confusion et d'improvisation. La population le sent et l'inquiétude gagne.

La province de Kompong Cham, centre de toute l'effervescence actuelle, avait connu peu d'actes de terrorisme ces derniers temps, mais le travail de propagande dans les villages s'était intensifié. Phnom Penh ne bouge pas jusqu'à présent mais les réseaux vietcong y sont en place. Les unités vietnamiennes aux frontières ne font pas mouvement vers l'intérieur. Elles semblent avoir mission, par leur attitude agressive, de fixer le plus possible de troupes cambodgiennes.

Quel est l'objectif des Vietnamiens ? Intimider le gouvernement ou provoquer son effondrement ? La facilité avec laquelle ils ont mobilisé les travailleurs des plantations ne doit pas leur faire illusion. La grande majorité de la population leur est hostile. L'agitation devrait retomber en grande partie s'il devient évident pour tous qu'elle est fomentée par des étrangers.

Déjà, les dirigeants de Phnom Penh, j'en suis convaincu, sont prêts à composer avec les Vietnamiens. Ceux-ci vont-ils s'en contenter, ou pousseront-ils jusqu'au bout leur avantage, en employant s'il le faut leurs troupes stationnées en territoire cambodgien ?

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

161

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2289 à 2296. *Moscou, 30 mars 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 17 h. 07).

De la part de M. Ortoli[1]
Entretien avec M. Kossyguine

J'ai été reçu, ce matin, par M. Kossyguine. Après les paroles d'accueil et les remerciements d'usage, j'ai ouvert l'entretien par une observation, confirmée au cours de mon voyage, sur l'identité des problèmes auxquels se heurtent la France comme l'URSS, dans la mise en œuvre de leur politique scientifique, à savoir d'une part, l'efficacité de la recherche, de l'autre l'introduction dans l'économie des réalisations scientifiques. J'ai ensuite dressé le bilan de la coopération franco-soviétique. Tous les jugements concordaient, ai-je dit en substance, sur ce qui s'est passé depuis 1966[2]. Les méthodes sont bonnes ; l'animation par les grande et petite commissions a fait ses preuves. Mais, nous ne nous dissimulons pas, du côté soviétique, comme du côté français, que, pour atteindre les objectifs fixés, et notamment sur le plan commercial, le doublement des échanges, il faudra des efforts nombreux et continus et probablement aussi des efforts nouveaux des deux côtés.

J'ai indiqué que nous étions conscients du souci de l'Union soviétique de développer ses ventes de biens d'équipement en France et de voir les grands projets en cours arriver à leur fin. J'ai rappelé l'intérêt que nous portions, de notre côté, à notre approvisionnement en matières premières. Il se présentait, à cet égard, un problème d'organisation commerciale, de contacts et d'information réciproque.

M. Kossyguine s'est déclaré d'accord avec ma remarque sur les problèmes communs qui se posent à la recherche en France et en URSS et, a-t-il ajouté, au monde entier. Il a laissé entendre que, si l'on se heurtait à certaines difficultés, cela tenait notamment à l'état d'esprit de certains savants qui s'intéressent à la science pour elle-même, sans se préoccuper des résultats économiques de leurs travaux, ou, encore, qui se félicitent des crédits importants qu'ils dépensent. Nous autres dirigeants, a déclaré le président du Conseil, ne partageons pas ce point de vue. La science doit bénéficier à l'homme, à l'individu, et nous entendons que les investissements considérables consacrés à la recherche nous reviennent, avec profit. Les travail-

[1] François-Xavier Ortoli, ministre français du développement industriel et scientifique depuis le 22 juin 1969.

[2] Date de la mise en place des accords de coopération économique, scientifique et technique franco-soviétique à l'issue de la visite du général de Gaulle en URSS en juin 1968. Voir à ce sujet *D.D.F.* 1966-II nos 54, 55 et 70.

leurs, qui consentent ces sacrifices, tiennent en effet à en constater les résultats.

M. Kossyguine m'a d'autre part vanté, à propos de l'Asie centrale dont il m'a décrit les conditions économiques difficiles, les bienfaits d'une décentralisation scientifique mise au service du développement économique régional et d'une solution correcte du problème des nationalités. Le président du Conseil a fait, à ce sujet, une allusion aux critiques portées par les Juifs étrangers contre la politique soviétique des nationalités, « alors que les Israélites occupent dans la science soviétique une place importante ».

En ce qui concerne la coopération franco-soviétique, M. Kossyguine s'est déclaré d'accord avec moi pour estimer que les méthodes et les contacts étaient bons, mais qu'il convenait de les perfectionner davantage. Les relations sur le plan scientifique connaissaient un développement normal. Les échanges commerciaux avaient fait un pas important. Notre tâche, pour l'avenir proche, devrait être de perfectionner tous les systèmes mis en place. Les perspectives étaient également bonnes en ce qui concerne les grands projets.

« Nos relations politiques, a poursuivi le président du Conseil, sont normales et bonnes et nous pensons que c'est là un facteur très important pour la stabilisation de la situation en Europe ». M. Kossyguine m'a alors prié de faire savoir à Monsieur le président de la République et au Premier ministre que, « malgré les pourparlers menés actuellement par l'URSS avec d'autres pays et notamment avec l'Allemagne, il considérait les rapports avec la France comme le facteur essentiel de la détente et de la coopération. Quelles que soient nos conversations avec d'autres pays, vous pouvez être sûrs que nous les mènerons de telle façon qu'elles contribuent à améliorer encore nos relations avec la France ».

Avant de nous séparer, M. Kossyguine a évoqué le voyage en URSS de Monsieur le Président de la République qui sera, a-t-il déclaré, « un fait historique dans le développement des relations franco-soviétiques ». Il m'a prié de lui transmettre toutes ses salutations ainsi qu'au Premier ministre.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

162

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1990 à 1995 *Washington, 30 mars 1970.*

Diffusion réservée (*Reçu* : le 30, 23 h. 46).

Entretien avec M. Rogers sur le Cambodge

J'ai accompagné M. Edgar Faure chez le secrétaire d'État qui nous a reçus dans la matinée du 30 mars.

La conversation a beaucoup porté sur le Cambodge[1]. M. Rogers a tenu à rappeler ce qu'il avait déjà dit publiquement à savoir que les États-Unis n'avaient aucune responsabilité d'aucun ordre dans ce qui s'était passé à Phnom Penh. La politique américaine avait été tous ces mois-ci de s'accommoder du prince Sihanouk. Un chargé d'affaires avait été envoyé avec une équipe qui ne dépassait pas onze personnes, sauf quatre Américaines mariées à des Cambodgiens, il n'y avait aucun autre Américain sur le territoire khmer.

Les États-Unis n'y ont, d'autre part, aucun intérêt commercial, mais ils s'efforçaient de normaliser leurs relations avec le gouvernement cambodgien en acceptant par exemple le principe d'une indemnité pour les dommages causés à certaines plantations du fait de la défoliation. En bref, le Cambodge compte pour très peu de chose dans les préoccupations américaines, et le maintien de sa neutralité totale était ce que l'on souhaitait le plus à Washington et que l'on souhaite encore.

M. Rogers a d'ailleurs reconnu que l'aviation américaine avait bombardé depuis quelque temps les unités nord-vietnamiennes qui se trouvaient en territoire cambodgien, mais de tels bombardements n'avaient été faits qu'à la demande expresse du prince Sihanouk qui l'avait d'ailleurs dit publiquement ; la seule condition mise par le Prince était que ne soient pas bombardées les régions où se trouvaient des Cambodgiens. Ceci avait été scrupuleusement respecté bien que certains sanctuaires nord-vietnamiens au Cambodge se trouvent à moins de 60 miles de Saigon. De plus, l'aviation américaine n'avait jamais bombardé le port de Sihanouk Ville, port par lequel passe la presque totalité des envois militaires nord-vietnamiens.

Quant à l'attitude actuelle du prince Sihanouk, elle était, pour M. Rogers, incompréhensible. Le Prince s'était rendu à Moscou, puis de là à Pékin, pour demander aux Russes et aux Chinois de faire jouer leur influence pour obtenir le départ des troupes nord-vietnamiennes ; maintenant il prenait fait et cause, et avec quel fracas, pour ceux mêmes dont il exigeait encore il y a quelques jours, le départ.

[1] Se reporter à ce sujet ci-dessus au télégramme de Washington nos 1744 à 1753 du 18 mars 1970.

Il a encore répété combien l'on estimerait souhaitable que le prince Sihanouk quitte Pékin et vienne se fixer à Paris. Ceci dit, il m'a demandé – ce que je ferai cet après-midi – de reprendre contact avec M. Marshall Green[1], car l'évolution de la situation paraissait ici de plus en plus préoccupante.

(Collection des télégrammes, Washington, 1970)

163

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique et M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique.
Au Kremlin, lundi 30 mars 1970 à 11 heures.

C.R.

Étaient présents à l'entretien,

Du côté français :

M. Roger Seydoux, ambassadeur de France en URSS,

M. Laurent, directeur général des Affaires culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères,

M. Aigrain, délégué général à la Recherche scientifique et technique,

M. Delahaye, ministre conseiller à Moscou.

Du côté soviétique :

M. V.A. Kirilline, président du comité d'État pour la science et la technique,

M. L.N. Nedoroub, conseiller auprès du président du GKNT,

M. A.G. Kovaliov, directeur de la première section européenne du MID,

M. A.G. Boubnovski, expert pour la France du comité d'État pour la science et la technique (GKNT).

M. Kossyguine : Je suis très heureux de vous accueillir. Nos rencontres sont une excellente tradition. Elles n'ont pas un caractère formel, mais sont un bon reflet des rapports entre la France et l'URSS. Nous pensons à cet égard que votre visite en Union soviétique correspond bien à l'état de ces relations et favorisera leur développement. Votre visite touche à sa fin ; vous

[1] Sous-secrétaire d'État chargé de l'Extrême-Orient.

avez voyagé en Union soviétique, en Asie centrale et à Novossibirsk. Cela a été un peu rapide. Êtes-vous satisfait de votre séjour ?

M. Ortoli : Je vous remercie de votre accueil. Notre voyage a été passionnant et sera utile à la coopération entre les deux pays. Je vous remercie pour l'excellente organisation de ce voyage qui m'a permis de prendre une vue beaucoup plus précise des réalisations soviétiques. Nous avons passé beaucoup de temps à discuter des problèmes scientifiques. Nous avons visité des usines. Il est évidemment impossible en un temps si court de porter un jugement complet sur la façon dont se développe l'économie de l'Union soviétique. Je relève que deux usines nous ont particulièrement frappés par leur caractère très moderne : l'usine de la télévision en couleur de Moscou et l'usine des grosses machines spécialisées de Novossibirsk.

En ce qui concerne la recherche scientifique nous connaissons la haute qualité de vos savants. Nous avons rencontré des hommes de premier plan. Ce qui m'a frappé c'est que nous nous heurtons aux mêmes problèmes que vous : d'une part l'efficacité de la recherche scientifique, d'autre part l'introduction des réalisations scientifiques dans l'économie. Ce sont des problèmes très importants pour nous. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons regroupé sous la compétence d'un même ministère les problèmes du développement industriel et ceux de la recherche scientifique. À mon avis, ces problèmes, si on les pose en termes de gestion et d'organisation, sont peut-être les plus difficiles à résoudre.

M. Kossyguine : Vous avez raison, ce sont en effet des problèmes très compliqués.

M. Ortoli : Partout, nos entretiens ont porté sur le développement de notre coopération. Tous les jugements sont favorables sur ce qui s'est passé depuis 1966[1]. Je pense que notre méthode est bonne et que l'animation de notre coopération par la grande et la petite commission a fait ses preuves. Mais nos amis soviétiques et moi-même, nous ne nous sommes pas dissimulés que, pour obtenir des résultats dans le domaine scientifique et technique et notamment des résultats qui s'expriment en termes commerciaux – je pense à l'objectif que nous nous sommes fixés de doubler le chiffre de nos échanges d'ici 1974[2] – il faudrait des efforts nombreux et continus, et peut-être aussi des efforts nouveaux des deux côtés. Nous avons clairement observé du côté soviétique le souci de développer les ventes de biens d'équipement en France et de voir les grands projets envisagés arriver à leur terme. Il ne fait pas de doute qu'il y a un problème d'organisation commerciale, de contacts et d'information réciproque. Pour notre part, nous sommes intéressés par les problèmes d'approvisionnement en matières premières et nous y réfléchissons. Il est incontestable que les possibilités d'achats en URSS sont encore mal connues de nos importateurs et qu'il

[1] Du 20 juin au 1er juillet 1966 voyage en URSS du général de Gaulle au terme duquel ont été mis en place les instruments de la coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre la France et l'URSS.

[2] Selon les prévisions de l'accord commercial à long terme entre la France et l'URSS.

convient de les explorer nous-mêmes, notamment celles qui concernent les biens d'équipement.

J'ai été frappé pendant mon voyage, en tant qu'observateur peu familier de votre pays et voyant les choses rapidement, par l'effort qui est fait en Union soviétique pour diffuser les connaissances scientifiques et les activités des chercheurs. Je l'ai remarqué en Sibérie et aussi en Ouzbékistan.

M. Kirilline : Qu'avez-vous visité en Ouzbékistan ?

M. Ortoli : J'ai été à Tachkent, à Samarkand, à Boukhara. À Tachkent, j'ai eu des contacts avec le Conseil des ministres de l'Ouzbékistan et l'Académie des Sciences. J'ai visité le combinat de textiles et une usine de matériaux de construction.

M. Kossyguine : À Boukhara vous avez dû avoir une impression du siècle dernier. La population locale est habituée à ce genre de vie. Mais l'Asie centrale se développe très vite. Nous consacrons beaucoup d'investissements dans cette région à l'irrigation. En France vous avez de la chance avec votre climat. Ici les conditions climatiques nous imposent un travail plus dur. En Asie centrale, au Kazakhstan, rien ne pousse sans eau. En outre, alors que le coton était autrefois monoculture dans cette région, nous sommes à présent obligés d'introduire une rotation. Car, bien que le coton donne un rendement assez élevé, on ne peut pas se limiter à cette culture. Les terres s'usent, les rendements diminuent. C'est pourquoi nous sommes obligés de diversifier les cultures et de recourir à l'irrigation. Malgré le développement extraordinaire des engrais chimiques, la rotation est nécessaire. L'Asie centrale, si on la cultive convenablement et si l'on irrigue bien la terre pourrait nourrir un grand nombre d'hommes. Il s'agit là d'un problème peut-être assez voisin de ceux dont vous avez eu à connaître lorsque vous avez dû mettre en valeur l'Algérie et d'autres pays d'Afrique.

En ce qui concerne la science et ce que vous avez dit sur l'identité des problèmes auxquels la France et l'URSS doivent faire face, efficacité de la recherche et introduction des réalisations scientifiques dans l'économie, ce sont des problèmes qui se posent au monde entier. On ne les approche pas toujours comme il convient. Certains savants ont dans leur attitude des réactions traditionnelles très persistantes et très vivaces. Ils considèrent la science pour elle-même et ne s'intéressent pas aux résultats économiques qui découleront de leurs recherches. Pourtant l'humanité profiterait très peu d'une science qui serait détachée de l'économie.

C'est pourquoi nous nous efforçons que les investissements que nous consacrons à la science nous reviennent et avec profit. Nous ne réussissons pas toujours. Néanmoins les hommes de science commencent à mieux comprendre la nécessité de cette politique et nous commençons à percevoir les résultats de nos efforts.

Parfois il arrive également que certains chercheurs se félicitent d'avoir dépensé beaucoup d'argent, car comme vous le savez, les investissements pour la recherche scientifique continuent d'augmenter beaucoup en URSS. Mais nous, les dirigeants, nous n'en sommes pas toujours satisfaits. Cela aussi doit être une maladie commune au monde entier et c'est d'autant plus

regrettable que les hommes, les individus, veulent maintenant constater les résultats des investissements consacrés à la recherche scientifique. Ce sont en effet les travailleurs qui, par leurs efforts, permettent à la science de disposer de crédits. Il est donc normal qu'ils veuillent en ressentir les effets dans leur vie, dans leur habitation. Et les paysans eux aussi veulent voir s'améliorer leur niveau de vie, leurs cultures, etc. Chacun, sur un plan personnel, entend constater le résultat de ses investissements. Ce n'est pas seulement le résultat global qui l'intéresse, car chacun connaît le montant de sa contribution à l'ensemble des investissements que ce soit dans le domaine de l'économie, de la défense, de l'éducation ou des réalisations sociales.

Nous considérons que la décentralisation scientifique est un élément positif. Autrefois, la science était concentrée dans les grandes villes. Maintenant nous avons des centres scientifiques dans de nombreuses villes de l'URSS. Nous souhaitons en effet que cette recherche décentralisée contribue à faciliter le développement régional. Comme vous le savez, il existe en URSS beaucoup de nationalités différentes et nous cherchons à les faire toutes participer à la recherche scientifique. Même les plus petites par le nombre sont fières d'avoir un centre de recherche, une Académie. C'est là un effort important dans le développement général et c'est un élément qui contribue à la solution correcte du problème des nationalités. À ce sujet, je note que ce sont les Israélites de l'étranger qui font le plus de bruit. Or les Israélites, en URSS, occupent dans le secteur scientifique une place très importante. D'ailleurs, la question des nationalités est correctement résolue dans ce pays et nous n'avons de problème dans aucune des quinze Républiques de l'Union soviétique.

Je suis tout à fait d'accord sur l'appréciation que vous avez portée sur la coopération entre la France et l'URSS. Autrement dit, les méthodes et les contacts sont bons, mais il y a lieu de les perfectionner davantage. En ce qui concerne nos liens sur le plan économique et scientifique, nous considérons que leur développement est normal. Dans le domaine des échanges commerciaux, nous avons fait un pas important. Quant à notre tâche future dans l'avenir proche, nous estimons qu'elle consiste à perfectionner tous les systèmes mis en place.

Nos relations économiques nous apparaissent normales. Elles sont bonnes et nous pensons qu'il s'agit là d'un facteur très important pour la stabilisation de la situation en Europe.

Je vous prie de vouloir bien faire savoir au président de la République, M. Georges Pompidou, et au Premier ministre, M. Chaban-Delmas, que, malgré les pourparlers que nous menons avec d'autres pays occidentaux et notamment avec l'Allemagne fédérale, ce sont nos rapports avec la France que nous considérons comme le facteur essentiel de la détente et de la coopération. Quelles que soient nos conversations avec d'autres pays, vous pouvez être assurés que nous les mènerons de telle façon qu'elles contribuent à améliorer encore nos relations avec la France. Nous considérons que si cette attitude est réciproque, elle produira l'effet approprié.

En conclusion, je vous prie de transmettre mes salutations à M. Pompidou. Nous attendons son arrivée qui sera un fait historique dans le développement des rapports franco-soviétiques. Veuillez également transmettre mes salutations à M. Chaban-Delmas.

M. Ortoli : Je vous remercie des indications que vous venez de me donner. Nous avons été très sensibles à ce que nous avons vu dans les différentes régions d'URSS que nous avons visitées. Nous avons en effet été frappés en Ouzbékistan par les solutions données aux problèmes des nationalités. Dans le domaine scientifique nous avons les mêmes problèmes. Tous les pays les ont. Au niveau des responsables, tout le monde a pris conscience de la nécessité de la science, mais aussi du prix qu'elle coûte. Il faut par conséquent qu'elle soit au service des hommes. Il convient de mettre au point les méthodes nécessaires. Nous nous heurtons certes à des obstacles. D'une part il y a des savants qui ne pensent qu'à la connaissance, de l'autre des industriels qui ne pensent qu'à la production et qui ne se préoccupent pas de contribuer, par le progrès technique, à l'élévation du niveau de vie.

En ce qui concerne l'aspect politique des relations entre nos deux pays, je vous remercie des indications que vous m'avez données, notamment sur l'évolution des conversations que vous avez avec d'autres pays. De notre côté, depuis le départ du général de Gaulle, notre politique est une politique de continuité. Ayant été moi-même le principal collaborateur de M. Pompidou, puis l'un des ministres du général de Gaulle alors que M. Pompidou était Premier ministre, et maintenant ministre du président Pompidou, je puis vous assurer qu'il ne doit y avoir aucun doute sur la continuité de notre politique.

Je transmettrai les paroles que vous avez prononcées et vos salutations au président de la République et au Premier ministre.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages, 1970*)

164

COMPTE RENDU

Entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur d'Algérie

C.R[1]. *Paris, 1er avril 1970.*

Le Secrétaire général a reçu le 1er avril à midi l'Ambassadeur d'Algérie.

M. Alphand déclare à M. Malek qu'il regrette d'avoir eu à le convoquer pour la troisième fois en moins d'un mois[2]. Mais il tenait à lui faire part du

[1] Ce compte rendu porte les initiales de M. Yves Barbier, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur, Algérie, sous-direction d'Afrique au Département, depuis septembre 1966.

[2] Les 17 février, 4 et 20 mars 1970. Voir les télégrammes de Paris à Alger nos 158 et 159, 214 et 215 et 308 à 310.

vif mécontentement du gouvernement à la suite des très nombreuses arrestations de ressortissants français opérées depuis le début du mois de février[1] et à élever une très ferme protestation contre les violations répétées du code de procédure pénale algérien et des conventions internationales au détriment de nos compatriotes.

En deux mois, 35 citoyens français avaient été arrêtés et souvent longuement détenus, sans qu'aient jamais été portés à la connaissance des intéressés ou à celle des représentants français à Alger les motifs de ces mesures policières. Si 24 d'entre eux avaient été remis en liberté après une détention plus ou moins longue, excédant le plus souvent les délais légaux de garde à vue, 11 autres se trouvaient toujours en état de détention. En outre, le droit de visite de l'autorité consulaire n'avait été accordé qu'une seule fois et en faveur d'un seul des détenus, et ceci au mépris des dispositions de la Convention de Vienne[2].

Ces faits d'une extrême gravité suscitaient une intense émotion dans la colonie française d'Algérie et portaient un sérieux préjudice à la coopération franco-algérienne. Les ressortissants français vivaient actuellement dans un sentiment d'insécurité qui n'encourageait pas la poursuite de leur travail en Algérie et aurait de fâcheuses répercussions sur le recrutement indispensable de nouveaux coopérants.

Ces incidents survenaient d'ailleurs dans un contexte assez fâcheux, à un moment où l'ensemble des relations franco-algériennes semblait traverser une passe difficile. Depuis plusieurs mois, on devait constater un enlisement de nombreuses affaires et parfois leur dégradation. Pour ne citer qu'un seul exemple, le Secrétaire général fit allusion aux difficultés rencontrées par la Régie Renault[3]. Pour sa part, la France restait aussi attachée que par le passé à la politique de coopération et à sa poursuite dans tous les domaines. Mais on en venait à se demander si la même détermination existait bien du côté algérien.

M. Malek répondit en marquant toute l'attention qu'il portait au problème évoqué par l'ambassadeur et en lui donnant l'assurance qu'il était intervenu avec insistance auprès de son gouvernement après l'entretien du

[1] Ces arrestations ont débuté le 30 janvier 1970 avec celle du Dr Dalmais, médecin affecté au centre d'Alger de la mission médicale française auprès de l'ONAMO (office national algérien de la main-d'œuvre). Sur cette affaire et ses suites, se reporter, entre autres, aux télégrammes d'Alger à Paris nos 242 à 244 (3 février), 291 à 293 (5 février), 387 à 389 (12 février), 391 (13 février), 411 (15 février), 445 et 446 (23 février), 450 et 451 (24 février). Le septième ressortissant français arrêté dans le cadre de l'affaire Dalmais, fait l'objet des télégrammes d'Alger à Paris nos 482 (25 février), 503 à 506 (26 février), 556 (2 mars).

[2] Le terme « Convention de Vienne » désigne plusieurs traités internationaux signés dans cette ville, dont la Convention sur les relations diplomatiques (18 avril 1961) puis sur les relations consulaires (1963) qui règlent les rapports diplomatiques et consulaires entre pays. C'est en fonction de ces conventions que le personnel diplomatique et consulaire bénéficie de l'immunité diplomatique.

[3] Les griefs que M. Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie depuis juillet 1965, adresse à la Régie Renault sont les suivants : les prix proposés sont beaucoup trop élevés (500 millions de francs) ; les propositions de la Régie comportent encore des lacunes, *Volkswagen*, entrée dans la compétition plus tardivement l'a devancée ; manque de confiance persistant de Renault dans l'industrialisation de l'Algérie. Tous ces points sont relevés dans les télégrammes d'Alger nos 533 à 539 et 540 à 544 du 1er mars, non reproduits.

20 mars. Il comprenait fort bien notre inquiétude et notre souci de voir nos compatriotes bénéficier des droits et garanties de la défense. Il était persuadé que les arrestations n'avaient pas été opérées à la légère, mais il n'en sous-estimait pas moins les répercussions qu'elles pouvaient avoir sur la campagne de recrutement des coopérants. Il allait immédiatement rendre compte de cette conversation et insister à Alger pour que fussent respectées les dispositions légales, tant en ce qui concerne les délais de garde à vue que l'exercice du droit de visite. Il ferait connaître dans les plus brefs délais au Département les résultats de son intervention.

En revanche, M. Malek souhaitait que l'on ne noircisse pas exagérément la situation du côté français et que certaines difficultés localisées ne fassent pas oublier les nombreux aspects positifs de la coopération. Il fit état à ce sujet des excellents progrès marqués dans le domaine de l'assistance technique militaire. Sur le plan économique, la position de la France était toujours très forte en Algérie, mais le partenaire français devait tenir compte des besoins du développement économique de son pays. Il n'y avait aucune discrimination au détriment de l'industrie française, mais la loi de la concurrence devait jouer et il appartenait aux entreprises françaises soumissionnaires de s'y adapter. C'était le cas pour Renault : d'ailleurs, sur son intervention personnelle, toutes dispositions avaient été prises pour que M. Dreyfus fût reçu à Alger le 23 avril[1].

Enfin pour souligner les aspects positifs des relations franco-algériennes, M. Malek fit état du séjour que M. Fontanet effectuerait en Algérie à partir du 2 mai[2] et des dispositions qu'il avait prises pour organiser un échange de visites entre maires français et algériens.

M. Alphand souligna une nouvelle fois le désir du gouvernement français d'aller de l'avant dans la voie de la coopération, à condition toutefois que celle-ci fût également souhaitée et favorisée du côté algérien. Encore fallait-il qu'un climat de confiance existât. Les nombreuses arrestations de Français, toujours inexpliquées, et les conditions dans lesquelles elles étaient opérées n'y contribuaient certainement pas. Le Secrétaire général comptait sur l'ambassadeur pour que son gouvernement prît conscience de l'importance du problème et souhaitait que le président Boumediene en fût personnellement informé.

(*Direction Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, relations politiques franco-algériennes, 1970, n° 24*)

[1] Sur la visite à Alger de M. Pierre Dreyfus, président directeur général de la Régie Renault depuis 1955, se reporter au télégramme d'Alger n°s 1098 à 1102 du 25 avril, non repris.

[2] M. Joseph Fontanet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population depuis le 20 juin 1969, invité du gouvernement algérien, séjourne en Algérie du 2 au 5 mai 1970.

165

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à. M. SERVOISE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE À HANOÏ.

T n°s 88 à 92. *Paris, 2 avril 1970, 19 h. 00.*

Immédiat. Strictement Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 66 du 25 mars[1].

Devant les délais mis à vous recevoir, le Ministre a prié le directeur d'Asie[2] de faire au délégué général de la RDVN[3] la communication dont je vous avais chargé.

M. Mai Van Bo a été reçu le 1er avril, ainsi que M. Nguyen Van Tien[4], chef adjoint de la délégation du Front.

Les deux interlocuteurs du directeur d'Asie ont exposé une position identique qui est bien celle à laquelle on pouvait s'attendre. La RDVN comme le GRP[5] sont attachés au maintien de la neutralité du Cambodge, ils l'ont toujours respectée et continueront de le faire, il est dans leur intérêt que le Cambodge soit neutre. Mais le garant de cette neutralité était le prince Sihanouk[6], les nouveaux dirigeants issus d'un coup d'État monté par la CIA ont saboté l'indépendance et la neutralité du Cambodge. Ils ont « assassiné » la neutralité, a dit M. Mai Van Bo. Devant cette situation RDVN et GRP devaient choisir entre les dirigeants pro-américains de Phnom Penh et le prince Sihanouk. Ils ont choisi en faveur de celui-ci qu'ils considèrent toujours comme le chef de l'État. Plus généralement Hanoï et le GRP considèrent le « coup d'État » comme une tentative des États-Unis pour exercer une pression militaire. Cependant cette aventure est comme la vietnamisation et comme l'intervention américaine au Laos vouée à l'échec. Le peuple khmer va se soulever pour défendre la politique de Sihanouk. La situation peut encore s'aggraver.

Aucun des deux interlocuteurs n'a relevé les remarques faites par le directeur d'Asie au sujet du maintien des contacts avec le gouvernement de Phnom Penh. M. Mai Van Bo a toutefois noté les indications qui lui ont été données sur l'action que nous exercions entre autres à Phnom Penh pour inciter les dirigeants à maintenir le Cambodge dans une neutralité

[1] Voir ci-dessus ce télégramme n°s 66 à 71 du 25 mars 1970.

[2] Henri Froment-Meurice, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969, chef de service depuis février 1970.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam (RDVN) en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[4] Nguyen Van Tien, représentant du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam auprès de la République démocratique du Vietnam.

[5] Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[6] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien de 1960 à son renversement le 18 mars 1970. Il préside depuis le 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchea (*FUNK*).

effective. Cependant il a voulu en tirer la conclusion que nous estimions possible que ces dirigeants réussissent à maintenir cette neutralité. Le directeur d'Asie a précisé que notre action s'exerçait dans toutes les directions en faveur du maintien de la neutralité du Cambodge et qu'il ne fallait pas en tirer d'autres conclusions. M. Mai Van Bo a dit également qu'il ne serait pas dans les intérêts de la France de « soutenir » l'équipe Lon Nol[1]. Il lui a répondu que nous ne « soutenions » personne, mais qu'il ne serait de l'intérêt de personne, y compris de la RDVN, ni pour le présent ni pour l'avenir, que la France soit absente de Phnom Penh. M. Mai Van Bo n'a pas relevé ces derniers propos.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1970*)

166

M. Wibaux, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Tchad
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 69/DAM. *Fort-Lamy, 2 avril 1970.*

Confidentiel Défense.

Situation dans le BET

Les dernières opérations qui se sont déroulées il y a quelques jours dans le BET[2] et qui nous ont imposé des sacrifices que nous avions pu éviter jusqu'ici, modifient sensiblement la situation sur le terrain et ouvrent des perspectives nouvelles sur le plan politique.

Le poste d'Ounianga-Kebir[3], qui vient d'être réoccupé, avait été évacué en septembre 1969. C'était une période où les forces d'intervention françaises pouvaient seules valablement faire face à l'agressivité des bandes rebelles et à la multiplicité de leurs actions dans le Centre et l'Est du pays.

Il fallait par conséquent éviter une trop grande dispersion de nos moyens en homme et en matériel. Le délégué militaire avait même envisagé un moment d'évacuer Bardaï et peut-être Zouar. La décision, soumise au

[1] Général Lon Nol, Premier ministre cambodgien depuis le 12 août 1969, auteur du coup d'État du 18 mars 1970 contre le prince Sihanouk.

[2] BET : Borkou, Ennedi, Tibesti, unité administrative située au nord du Tchad, ayant des frontières communes avec la Libye et le Soudan.

[3] Le poste d'Ounianga-Kebir et la palmeraie de Gouro ont été réoccupés par les forces franco-tchadiennes le 23 mars. Point d'aboutissement de la piste venant de Koufra, Ounianga-Kebir est le principal lieu d'approvisionnement en munitions des rebelles du Borkou et de l'Ennedi. En revanche, la compagnie parachutiste du 6e RIAOM a rencontré dans la palmeraie une très vive résistance des hors-la-loi. Au cours de l'engagement, le médecin-commandant Garcia, le caporal Gouret et le soldat Della Cheffa ont été tués. Du côté rebelle les pertes sont sévères : 38 morts et 21 prisonniers.

comité de défense, avait cependant été différée et le général Cortadellas n'avait pas jugé utile par la suite de reprendre l'idée de son prédécesseur.

Ce projet de repli général du Tibesti et de l'Ennedi n'était cependant pas seulement dicté par des préoccupations tactiques momentanées. Il était également inspiré par la connaissance précise des mœurs toubou et par la certitude qu'il n'était pas possible de venir à bout par la force de ce peuple indépendant et frondeur. Ce n'était sans doute pas par hasard qu'à l'époque coloniale le commandement militaire de Largeau et nos unités sahariennes avaient maintenu la paix par un arbitrage constant des conflits qui opposent traditionnellement les clans, plutôt que par une manifestation pesante de la force armée.

En 1968[1], date de la première intervention française, la situation dans le BET s'était compliquée par le fait qu'après quatre années d'accumulation d'erreurs politiques et de fautes de gestion, les autorités tchadiennes avaient réalisé l'exploit peu commun de faire contre elles l'unité des Toubous. Aussi avons-nous été obligés, après le dégagement du poste d'Aozou, en septembre 1968[2], d'inciter le gouvernement de Fort-Lamy à engager des négociations avec les dissidents. Ce qu'il fit, en dépit d'une vive opposition de l'État-major tchadien qui était avide de revanche et prêt à en découdre… par personne interposée.

Les résultats furent positifs puisqu'ils aboutirent en mars 1969[3] à un accord, établi sur la base des revendications essentielles des Toubous, qui entraînait le ralliement de 80 % des dissidents des régions de Wour, Aozou, Bardaï et Zouar.

Mais dans le même temps le retour à la paix réveillait de vieilles querelles tribales et faisait naître chez certains des ambitions nouvelles. En dépit des efforts louables entrepris par le président Tombalbaye, des clans restaient hostiles au pouvoir légal et s'obstinaient à « tenir le caillou » : dans le Tibesti, le clan du Derde qui, après avoir été délogé de la Guelta Mourso, s'est réfugié à Goutoune (Est de Zouar) et à Zumeri (Est de Bardaï) ; au Borkou, les cantons Doza, Kokorda et Gouroa ; dans l'Ennedi, les cantons Ounia, Mourdia et Gaeda.

En septembre 1969, les dissidents ont considéré comme une victoire l'évacuation du poste d'Ounianga-Kebir, jadis convoité par l'administration

[1] Le 26 août 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 142, 173, 199, 317. Cette intervention pour aider au rétablissement de l'ordre, limitée au Tibesti prend fin le 23 novembre.

[2] Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 199.

[3] Une réconciliation de principe est intervenue le 16 mars 1969 à Fort-Lamy entre une délégation des sédentaires des palmeraies et les autorités gouvernementales, mais les clans nomades de race noble ne s'y sont pas associés. Une délégation toubou composée de seize personnes, dirigée par le chef de canton de Bardaï et les anciens brigadiers Chahaï et Youssoumami, s'est rendue à Fort-Lamy pour sceller la « réconciliation ». Les fils du Derdeï (sultan), qui avaient participé jusqu'ici aux pourparlers, ne font pas partie de la délégation. Selon l'accord conclu, un siège de l'Assemblée nationale est attribué au Tibesti. Le député, de même que le sous-préfet de Bardaï, seront des Toubou. C'est également dans cette ethnie que se recruteront la totalité des gardes nomades et la moitié des gardes nationaux de la sous-préfecture. Enfin des allégements fiscaux, des facilités administratives, une réduction du prix des marchandises, un renforcement du dispositif scolaire sont consentis.

mussolinienne et qui, en contrôlant la piste de Koufra, constitue la véritable voie d'accès de la Libye sur le Tchad. Leur détermination en fut renforcée et les incidents se sont multipliés, obligeant les forces de l'ordre à intervenir à plusieurs reprises, d'abord dans la région de Kirdimi, ensuite dans la région de Bedo et de Tigui.

Le succès de ces actions ébranla la fermeté des rebelles et provoqua le ralliement de la majorité des hommes des cantons Kokorda et Doza. Il restait cependant en dissidence une soixantaine de partisans du Derde dans la sous-préfecture du Tibesti, et dans le Borkou et l'Ennedi la totalité des cantons Gouroa, Ounia, Mourdia et Gaeda.

C'est dans ces deux dernières sous-préfectures que la situation était la plus préoccupante. Le bruit courait en effet (cf. ma dépêche nº 254 du 3 novembre 1969)[1] que le drapeau du Frolinat flottait sur le poste d'Ounianga-Kebir. Des reconnaissances aériennes permettaient en outre de relever dans ces régions un trafic relativement important de camions. C'est ce qui a amené le commandement militaire à envisager l'intervention que l'on connaît.

Montée dans le plus grand secret, l'opération n'a pu être, cependant, entièrement menée comme il avait été initialement prévu.

Si le poste d'Ounianga-Kebir et le terrain d'aviation qu'il contrôle furent réoccupés sans grande difficulté, le nettoyage de la palmeraie de Gouro fut retardé par un vent de sable qui empêcha le largage de la compagnie para-chutiste. L'arrivée du détachement par la route limita l'effet de surprise et laissa le temps aux rebelles d'organiser une résistance grandement favorisée par la densité de la végétation.

Un raid sur Tekro donna l'occasion de récupérer vivres et matériel. Enfin, une action sur Ounianga-Seghir permit de rejoindre les rebelles rescapés d'Ounianga-Kebir, qui cherchèrent d'ailleurs au début à éviter le contact.

Les pertes enregistrées témoignent de l'âpreté des combats. Si nous avons déploré six morts (cinq Français et un Tchadien) et dix blessés, les rebelles ont eu pour leur part 112 hommes hors de combat (84 tués et 28 prisonniers) et ont perdu 61 armes de guerre ainsi que d'importants stocks de munitions. Leur dispositif dans la région est complètement démantelé et, comme après les affaires de Kirdimi et de Bedo, des ralliements commencent à s'effectuer. À ce bilan opérationnel, il faut ajouter des considérations d'ordre politique.

En occupant ces palmeraies, les forces de l'ordre ont trouvé d'importants et insolites dépôts de vivres, sans rapport avec l'alimentation traditionnelle des Toubous (notamment des conserves et des pâtes alimentaires). Dans des grottes, dont il est évident qu'on commençait depuis quelque temps l'aménagement, ont été également découverts des lits – dont certains très confortables, dotés de sommiers Dunlopillo. Sur le poste d'Ounianga-Kebir avait été portée l'inscription « capitale du Frolinat ». Enfin, des documents saisis

[1] Le colonel Retout a été désigné comme commandant du Groupement nord. Se référer à la dépêche de Fort-Lamy nº 254/COOP du 3 novembre 1969, portant sur la *situation au BET* (Borkou-Ennedi-Tibesti).

ont révélé qu'une réunion importante de chefs était prévue courant avril dans ce secteur.

Il est manifeste que des personnalités civiles étaient attendues et on risque peu de se tromper en avançant qu'il s'agissait des dirigeants du Frolinat résidant actuellement à Tripoli.

On savait déjà que les « Souars » du Centre et de l'Est du Tchad opposaient à M. Abba Siddick le fait qu'il menait, de l'extérieur, une guerre sans grand risque.

Le secrétaire général du Frolinat pouvait penser mettre fin à ces critiques en s'établissant en territoire tchadien, mais à proximité des voies d'accès libyennes et hors de portée, du moins le croyait-il, des forces de l'ordre.

On comprend mieux, dans ces conditions, les tergiversations du Derde qui, sans doute au courant des projets de M. Abba Siddick, était visiblement peu pressé de conclure un accord avec les autorités de Fort-Lamy.

L'échec militaire se double donc pour les rebelles d'un échec politique, car les dirigeants du Frolinat seront vraisemblablement obligés de renoncer pour l'instant à s'installer au Tchad. Il est probable cependant qu'ils n'abandonneront pas leur projet et il est important que le gouvernement tchadien puisse mettre à profit le répit qui lui est ainsi accordé. Il devra se consacrer essentiellement à la recherche d'une solution politique. Le général Cortadellas et moi-même nous sommes attachés à souligner ce point de vue au cours d'un entretien que nous avons eu hier avec le président Tombalbaye.

Le projet est réalisable, car les Toubous n'ont jamais été que des alliés de circonstance pour quiconque et on peut penser que le coup très dur qui vient de leur être porté les amènera à modifier leur optique à l'égard du Frolinat.

C'est cette disposition d'esprit qu'il convient d'exploiter. Le président Tombalbaye en est pleinement d'accord.

Déjà un échange de correspondance avait laissé dernièrement entrevoir des possibilités de contact avec Goukouni[1], fils préféré du Derde. Dans une lettre récente celui-ci demandait à connaître les conditions d'éventuelles négociations de paix, ajoutant : « nous n'avons pas l'idée de piller tous ceux qui résident auprès des autorités administratives du Tchad ni de détruire des villages. Nous ne combattons pas pour la religion musulmane ni pour l'intérêt personnel. Nous combattons pour notre droit et pour notre liberté ».

Le Président Tombalbaye va lui répondre. Le dialogue, qui avait été rompu en novembre 1968 avec les fractions Toubous encore en dissidence, pourrait par conséquent être utilement repris dans les semaines à venir.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, situation militaire, nº 28*)

[1] Goukouni Oueddei, né en 1944, est le cinquième fils du Derdeï, Oueddei Kihidemi, chef coutumier des Toubou de Zouar (Tibesti), réfugié en Libye.

167

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 129.[1] *Paris, 2 avril 1970, 13 h 30.*

Réservé.

Je vous ai communiqué par ailleurs le texte de la déclaration sur l'Indochine faite par le porte-parole du gouvernement à l'issue du Conseil des ministres du mercredi 1er avril[2].

Je vous serais obligé de la remettre sans tarder à vos interlocuteurs habituels.

Vous leur indiquerez que nous souhaitons avant tout connaître les réactions qu'elle suscite de leur part.

Dans vos commentaires et en réponse aux questions qui ne manqueront pas de vous être posées, vous pourrez développer les points suivants :

1. Dans les circonstances graves que traverse l'Indochine, le gouvernement français a estimé indispensable d'exprimer son inquiétude devant l'extension du conflit vietnamien à l'ensemble de la péninsule et devant les atteintes de plus en plus sérieuses à la neutralité du Laos et désormais du Cambodge. Il a tenu à réaffirmer son attachement fondamental aux accords qui ont fondé cette neutralité et qui demeurent à ses yeux la base de toute solution. Il a voulu également renouveler son espoir qu'en dépit des événements cette neutralité pourrait être préservée. Il a de même souhaité rappeler, ainsi qu'il l'a déjà dit à maintes reprises, qu'à son avis le conflit du Vietnam devait se terminer par un règlement négocié et que celui-ci, pour être durable, devait assurer l'existence d'un Sud-Vietnam indépendant et neutre.

[1] Sur le même sujet, voir ci-dessous la note du 9 juin 1970 : *Déclaration du 1er avril.*

[2] « Le gouvernement français note que les derniers événements survenus au Laos et au Cambodge ont considérablement aggravé la situation en Indochine et, comme il en avait exprimé la crainte dès le 19 mars, contribué à étendre le conflit vietnamien à l'ensemble de la péninsule. Tout espoir de voir le Cambodge maintenir le statut de neutralité que lui avaient donné les accords de Genève de 1954 et qu'il avait réussi à préserver, comme tout espoir de voir le Laos retrouver, sur la base des accords de 1962, la paix et l'unité nationale dans la neutralité, ne sont certes pas perdues. De même l'espoir subsiste que le conflit vietnamien puisse s'achever par un règlement négocié qui garantisse l'existence d'un Sud-Vietnam réellement indépendant et neutre. La réussite de cette politique implique la cessation de toutes les interventions étrangères et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun. Le gouvernement français est convaincu que l'extension d'une guerre qui tend à devenir indivisible ne peut être évitée que par la négociation entre toutes les parties intéressées en vue de rechercher et de garantir les bases d'une paix elle-même indivisible. Seule, une telle négociation permettrait de parvenir à une entente générale pour l'établissement en Indochine d'une zone de neutralité et de paix. Le gouvernement français est disposé, quant à lui, à apporter sa contribution active à cette entreprise. »

Nul ne peut s'étonner de voir le gouvernement français réaffirmer des positions qui sont bien connues, de même qu'énoncer les grands principes qui selon lui doivent inspirer tout règlement, la cessation de toutes les interventions étrangères, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun.

2. Toutefois le gouvernement français a jugé nécessaire d'aller plus loin. Il ne peut en effet demeurer indifférent devant l'escalade d'une guerre qui de plus en plus s'étend à toute l'Indochine. C'est à une désescalade vers une paix pour toute celle-ci qu'il convient de travailler. L'établissement dans l'ensemble de la péninsule d'une zone de neutralité et de paix continue de paraître à la France un objectif réaliste, répondant aux aspirations des peuples, susceptible d'apporter une contribution capitale à la paix et à la sécurité dans tout le Sud-Est asiatique et, par là, à la détente internationale. Elle demeure convaincue que cet objectif peut faire l'objet d'une entente générale par une négociation à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, et elle est prête à y apporter une contribution active.

3. Il est bien évident que c'est sur ces dernières expressions de la déclaration que se concentrera la curiosité de vos interlocuteurs. S'ils vous demandent à quoi nous songeons précisément, vous répondrez que, pour l'instant, nous n'entendons pas faire de suggestion concrète, mais exposer une idée et recueillir des avis. Par négociation nous entendons tout d'abord affirmer une conviction fondamentale, à savoir qu'aucune des trois crises, au Vietnam, au Laos et au Cambodge, ne nous paraît devoir être résolue par la recherche d'une victoire militaire, ni même d'une position de force, mais par la franche et sincère acceptation d'un règlement négocié. Ce concept s'applique donc aussi bien aux conversations qui sont en cours, tant à Paris sur le Vietnam, qu'au Laos où des contacts ont été pris entre parties laotiennes et qu'au Cambodge où nous souhaitons que les contacts ne soient pas rompus.

L'on peut se demander toutefois si le caractère par nature fragmentaire de telles négociations ou conversations qui au surplus ont d'évidentes incidences réciproques, ne serait-ce que pour des raisons militaires, ne risque pas de les empêcher d'aboutir. Par voie de conséquence ceci conduit à poser la question d'une négociation plus large. Celle-ci pourrait prendre diverses formes mais nous n'excluons nullement une conférence qui traiterait le problème dans son ensemble.

Quant à l'expression « Toutes les parties intéressées », elle procède de la conviction qu'en l'état actuel des choses aucune des parties ne devrait être exclue et que les réalités de la situation devraient être reconnues. L'on peut songer, par exemple, à une concertation à laquelle participeraient les cinq grandes puissances, les gouvernements de Hanoï, Vientiane, Phnom-Penh, Saigon, le GRP[1], le Pathet Lao[2], le front du prince

[1] Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 411.

[2] Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

Sihanouk[1], et les trois membres de la Commission internationale de contrôle[2].

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, n° 164*)

168

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Présence française en Angola

N[3]. *Paris, 2 avril 1970.*

A. INDICATIONS DE TENDANCE

L'Angola a un visage très portugais : on y retrouve des Portugais de la métropole, vivant comme en métropole, souvent aussi simplement sinon pauvrement, à côté d'une population noire frustre et la plupart du temps peu évoluée.

Ce territoire grand comme deux fois et demie la France est peu peuplé. Ses ressources naturelles : bois, diamants, minerais, pétrole (peut-être en grande quantité) lui permettent d'escompter une lente transformation. L'importance de l'Angola tient à sa position géographique d'avant-poste de l'Afrique du Sud. Depuis que l'aviation sud-africaine s'est vu interdire les escales par les États noirs sa liaison avec l'Europe est assurée grâce à l'aéroport de Luanda.

Les mouvements nationalistes prônant l'indépendance[4] de l'Angola entretiennent une certaine insécurité dans les provinces.

[1] Le prince Norodom Sihanouk préside depuis le 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchea (*FUNK*).

[2] Les Commissions internationales de contrôle, mises en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 au Vietnam, Laos et Cambodge. Leurs membres sont canadiens, indiens et polonais.

[3] Cette note émane de M. Georges Meunier, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant au Département, depuis avril 1969.

[4] Le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola), parti d'orientation marxiste, fondé en 1956, par Mario de Andrade et Agostinho Neto. Le MPLA recrute dans le centre-ouest et s'oppose aux autres mouvements nationalistes qui participent à la guerre de libération : le Front national de libération de l'Angola (FNLA), influent surtout dans le nord du pays, s'unit au PDA (parti démocratique d'Angola) pour former, le 5 avril 1962, le gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil (GRAE) dont le président est Alvaro Holden Roberto, établi à Kinshasa, et l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola), mouvement fondé en 1966 par Jonas Savimbi, soutenu par la République populaire de Chine et, à l'origine, basé en Zambie. Pour en savoir plus sur ce sujet, se reporter au compte rendu de mission en Angola-Mozambique (18 novembre-14 décembre 1969) de l'attaché des Forces armées près l'ambassade de France à Lisbonne, non reproduit.

B. BILAN

1. Relations culturelles

Les relations culturelles sont très réduites. Le nombre des francophones ne dépasse pas 400 (Français compris) sur une population de 4 700 000 h. La fermeture des frontières entre l'Angola et les deux Congos a entraîné la suppression des tournées théâtrales et récitals français. Disposant d'une installation matérielle médiocre, l'Alliance française de Luanda n'a qu'une faible activité.

– 2 militaires français du contingent servent au titre de la coopération culturelle.

– leur action est complétée par la présence d'une vingtaine de religieux français qui enseignent notre langue dans les missions catholiques[1].

2. Coopération technique

Les autorités portugaises font régulièrement appel à des techniciens français pour des études spécifiques, réorganisation des ports et chemins de fer (mission SOFRERAIL[2] en 1968) ; des P et T (interconnexion des centrales hydroélectriques de Biopio et de Lomaum)[3]. Le programme de développement des ressources minières et pétrolières devrait favoriser le recours aux techniques françaises.

3. Relations économiques

– La balance des échanges est très déséquilibrée en notre faveur. Nous vendons deux fois plus que nous achetons à l'Angola.

– nos achats (26 millions F. en 1969, en très sensible progression, de l'ordre de 110 %, par rapport à celles de 1968 du fait de nos achats de minerai de fer) portent sur :

- le minerai de fer
- le café
- le manioc
- les graines de ricin
- la cire d'abeille
- la farine de poisson
- la pâte à papier
- le sisal

[1] À compléter par la dépêche de Luanda n° 12/DG du 8 janvier 1970, non reproduite, qui dresse un tableau succinct de l'état des enseignements primaire, secondaire et technique en Angola.

[2] La mission d'études Sofrerail (société française d'études et de réalisations ferroviaires), comprenant une dizaine d'ingénieurs de la SNCF s'est rendue en Angola en janvier-février 1968. Cette mission, placée sous la direction de M. Picot, ancien ingénieur en chef de la SNCF, est chargée d'effectuer une étude sur les moyens d'améliorer le rendement des ports, des chemins de fer et des transports aériens qui sont tous sous le contrôle de l'État portugais. Les résultats sont repris dans la dépêche de Luanda n° 48/AL du 27 février 1968, non publiée.

[3] Contrat d'études entre la *Junta provincial de Electrificacao* et l'entreprise française Sofrelec concernant l'interconnexion des centrales de Biopio et Lomaum dans le sud de l'Angola.

– nos ventes (58 millions 6 de francs pour les 10 premiers mois de 1969) portent essentiellement sur :

- des tôles et barres d'acier (23 %)
- des véhicules automobiles (21 %)

nous vendons également de la verrerie, des médicaments, outillages, moteurs électriques…

La progression de nos ventes (7 % de 1968 à 1969) nécessiterait une prospection plus active et plus régulière des possibilités du marché.

C. PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS

Le développement de nos ventes de biens d'équipement devrait se poursuivre. L'Air Liquide[1] a l'intention d'investir en Angola 40 millions de francs.

Bien que la concurrence japonaise y soit vive, nos industriels devraient s'intéresser davantage à ce marché.

Notre conseiller commercial à Lisbonne[2] après un voyage en Angola pendant l'été 1969[3] estime qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine du pétrole, des recherches minières.

Le secrétaire provincial de l'Économie de l'Angola pense que les industriels français pourraient réussir dans le conditionnement des produits pharmaceutiques, la chaussure et l'industrie textile à Malanga (coton). On cite encore les secteurs suivants : engrais, machines agricoles, produits laitiers, conserves, installations frigorifiques, matériel de transport, équipement électrique, et produits sidérurgiques.

(*Afrique-Levant, Angola, 1966-1972, relations avec la France, n° 29*)

[1] L'Air liquide, groupe industriel français, *leader* mondial des gaz industriels, est créé en 1902 par Georges Claude et Paul Delorme qui mettent au point un procédé de liquéfaction de l'air afin d'en séparer les composants. Paul Delorme en est le premier président. L'expansion internationale débute en 1906 d'abord en Belgique et en Italie, mais aussi au Canada, au Japon et à Hong-Kong. En 1945, après la guerre c'est la remise en route, la rénovation et le développement de l'outil industriel. En 1946, Air liquide fonde la Spirotechnique, et marque ainsi le début de la vulgarisation de la plongée sous-marine. L'aventure spatiale débute en 1962, l'entreprise innove dans l'astronautique et se développe dans les domaines de l'industrie, de la santé et de l'environnement. Oxygène, azote, hydrogène, gaz rares sont au cœur du métier d'Air liquide.

[2] M. Louis Richard, conseiller commercial près l'ambassade de France à Lisbonne depuis 1965.

[3] Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Lisbonne n° 1164/DE du 19 septembre 1969, non reprise, intitulée : « enquête économique en Angola ».

169

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 461 à 470. *Abidjan, 3 avril 1970.*

(*Reçu* : 13 h. 25).

Situation politique en Côte d'Ivoire à la veille du voyage en France du président Houphouët-Boigny

L'écroulement du Biafra[1] a profondément marqué le président Houphouët-Boigny : il avait mis dans le règlement honorable de cette affaire tant d'espoir et tant de détermination qu'il ne pouvait que ressentir durement cette fin brutale. Aussi, suivant un processus déjà observé en 1963 après la découverte du complot[2], le chef de l'État ivoirien s'est-il replié sur lui-même. Craignant que la fin du régime du général Ojukwu n'atteigne à son prestige, il s'est attaché durant ces dernières semaines à mettre de l'ordre dans sa maison : étude de nombreux dossiers, augmentation des salaires, contacts nombreux et utiles avec les fonctionnaires et les représentants de la population… Cette attitude de repliement n'est en fait, qu'une manœuvre non dépourvue de lucidité et de subtilité : en feignant de prendre un certain recul, vis-à-vis du monde extérieur, le Président s'efforce en réalité, de rompre l'isolement dans lequel il craignait de s'être placé à cause de l'affaire biafraise. C'est donc plus par raison que par sentiment qu'il renoue avec Sekou Touré[3] et qu'il affermit ses liens avec la République du Congo.

J'ai eu confirmation de cette impression au cours de l'entretien que le président m'a accordé le 1er avril, à la veille de son départ pour la Suisse. Avec Sekou, les choses continuent d'aller leur train : deux ministres guinéens, je le rappelle, sont venus ici et, le 2 avril, c'est un ministre d'État

[1] Le 11 janvier 1970, le général Gowon annonce à la radio de Lagos la prise d'Owerri, capitale biafraise, et demande aux Biafrais de déposer les armes, c'est la fin de la guerre nigero-biafraise. Le général rebelle Ojukwu, dans un message à la radio biafraise, fait connaître son départ du Biafra et précise qu'il confie la direction du Biafra au chef d'État-major général, le général Philip Effiong. Le 12 janvier, un communiqué officiel du gouvernement nigerian affirme que le général Ojukwu a quitté le Biafra dans la nuit du 10 janvier, à bord d'un super-constellation « fourni par un certain gouvernement étranger ».

[2] Allusion aux complots de l'année 1963 perpétrés contre le président Houphouët-Boigny : en janvier, le complot dit « des jeunes » ou des intellectuels, suivi en août de celui dit « des anciens », dans lequel aurait été impliqué et condamné l'ancien ministre ivoirien Jean-Baptiste Mockey.

[3] Discrètement, la Côte d'Ivoire et la Guinée, par l'intermédiaire de leurs équipes nationales et par des émissaires plus officiels, renouent des contacts interrompus depuis longtemps. Le 22 mars, l'équipe nationale de football de Côte d'Ivoire se rend à Conakry pour disputer un match contre la Guinée. Le 25 mars, deux ministres guinéens se rendent en Côte d'Ivoire, MM. Faumara, ministre du Département social, et Cherif Sekou, où ils sont reçus en audience par le président Houphouët-Boigny. Deux personnalités ivoiriennes, le ministre d'État, M. Mathieu Ekra, et le maire d'Abidjan, M. Antoine Konan Kanga, sont reçues à Conakry du 31 mars au 4 avril. Le chef d'État ivoirien souhaite que la réconciliation entre les deux pays puisse se faire rapidement.

ivoirien, M. Mathieu Ekra, et un fidèle de toujours, le maire d'Abidjan, M. Konan Kanga qui sont partis pour Conakry. Ainsi se trame une toile qui devrait permettre la rencontre et la réconciliation de messieurs Sekou Touré et Houphouët-Boigny. Mais ce dernier agit avec prudence : il connaît la versalité de son voisin et veut s'assurer que, du côté guinéen, les bonnes dispositions affichées ne sont pas que de façade.

Avec le général Mobutu[1], M. Houphouët-Boigny sera tout aussi circonspect : pour lui, m'a-t-il lui-même précisé, le Congo-Kinshasa est un élément important de la stabilité en Afrique, mais il connaît mal le chef d'État congolais et c'est parce qu'il vaut mieux le jauger, lui et son entourage, qu'il multiplie les contacts et qu'il le recevra, à nouveau, à Abidjan, le 8 mai.

En agissant de la sorte vis-à-vis de M. Sekou Touré et de M. Mobutu, le président ivoirien se rapproche de deux chefs d'État dont les affinités avec les États-Unis sont connues. Par là-même, il a le sentiment de briser cet isolement qu'il redoute, ou, du moins, calmer un peu les réticences à son endroit de certains services de Washington, puissants semble-t-il à Kinshasa et même plus qu'on ne le croit à Konakry. Comme toujours, il ménage les USA et leurs multiples organismes et services pour ne pas les subir.

Cependant le fait qu'il n'interrompe sa cure de repos en Suisse que pour avoir des conversations avec des dirigeants français[2] montre que, dans son esprit, notre pays reste l'ami privilégié que l'on va consulter lorsqu'on a besoin de conseils ou d'éclaircissements.

Car M. Houphouët-Boigny reste toujours très sensible à ce que fait et à ce que dit la France, non seulement dans ses rapports avec l'Afrique, mais dans son attitude à l'égard du reste du monde. Des rencontres qu'il aura, il en tirera, n'en doutons pas, d'utiles réflexions pour la conduite de sa politique. Profondément attaché à notre pays, il veut être persuadé que nous sommes, plus que jamais, décidés à poursuivre cette politique d'amitié et de coopération avec l'Afrique de l'Ouest qui lui donnait de l'assurance et qui, en quelque sorte, assurait ses arrières.

Enfin, c'est dans cette même perspective, de ne point s'isoler, que monsieur Houphouët-Boigny s'abstiendra de toute déclaration sur le Dahomey. En fait, comme il me le disait, « il n'y croit plus » mais ne veut pas avoir l'air de se mêler d'une affaire qui lui semble de plus en plus insoluble et qui ne peut lui attirer que des désagréments. De même, il ne soufflera mot des chances du général Lamizana[3] de réussir son référendum. En revanche, il n'a que louanges à l'égard du général Eyadema[4] avec lequel, m'a-t-il dit,

[1] De retour de Suisse, le général Mobutu fait une escale de deux jours à Abidjan du 9 au 11 mai.

[2] M. Houphouët-Boigny séjourne en France du 6 au 14 avril.

[3] Le général Aboubacar Sangoulé Lamizana, deuxième chef d'État de la Haute-Volta/Burkina Faso, prend le pouvoir au nom de l'Armée à la suite du soulèvement populaire du 3 janvier 1966 qui conduit à la démission du président, Maurice Yaméogo. Le général Lamizana doit faire adopter, le 14 juin 1970, une nouvelle constitution qui précise que « les charges et prérogatives de la République seront assumées par la personnalité militaire la plus ancienne dans le grade le plus élevé », c'est-à-dire lui-même. Des élections législatives doivent avoir lieu en décembre 1970.

[4] Président de la République du Togo depuis 1967.

il est « en confiance totale ». Toujours procédant du même dessein, s'abstiendra-t-il de fustiger, comme il en avait eu un moment l'intention, le sabotage dans le port d'Abidjan d'une foreuse destinée à Israël (ma communication du 11 mars)[1]. D'ailleurs, Tel-Aviv me paraît depuis quelque temps moins bien considérée, un peu comme ces acteurs qui, après un triomphe, « chargent » trop. Vis-à-vis de l'Afrique du Sud, tout en ne versant pas dans la démagogie, la Côte d'Ivoire affichera moins son réalisme tout en ne reniant pas le fond de sa pensée, à savoir l'inanité des positions adoptées sur ce point par l'OUA et l'ONU même si Washington les soutient.

De cette rapide analyse de l'état d'esprit du président Houphouët-Boigny, il ne faudrait pas en tirer la conclusion que l'homme est inquiet et troublé. Il s'interroge seulement sur l'avenir de l'Afrique, sur la possibilité pour ce continent de surmonter ses dissensions et sur le soutien qu'il peut escompter de pays amis qui, s'ils ne forgent pas son destin, aident à son accomplissement. Sur le plan intérieur, c'est une Côte d'Ivoire rassérénée que le président a quitté pour quelques semaines. Rappellerais-je que le budget de 1970 qui vient d'être adopté se monte à 115 milliards de francs CFA, qu'il est entièrement couvert par des recettes et que sur ce chiffre les dépenses d'investissement se montent à près de cinquante milliards. Voilà, peut penser à juste titre le président Houphouët-Boigny, un exemple de santé pour un jeune pays, après seulement dix ans d'indépendance.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, relations avec la France, 1970*)

170

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE – LEVANT SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Présence française en Afrique du Sud

N. *Paris, 3 avril 1970.*

A. *Indications de tendance*

L'Afrique du Sud est la première puissance industrielle du continent africain, sinon la seule.

Sur le plan politique, nous réprouvons la politique d'*apartheid* mais sur le plan économique, nous avons avec le pays des échanges importants.

Les livraisons d'armements, qui nous sont reprochées par l'Afrique Noire se sont élevées de 1963 à 1969 à près de deux milliards de francs dont

[1] L'attentat commis, dans la nuit du 7 au 8 mars, par un commando d'hommes-grenouilles égyptiens contre une foreuse pétrolière israélienne en transit à Abidjan a suscité une mise au point officieuse du gouvernement ivoirien par l'intermédiaire de l'Agence France Presse. Les explosions n'ont provoqué que des dégâts mineurs et la plate-forme a pu reprendre la mer pour poursuivre son voyage qui doit la conduire à Eilath.

306 millions en 1969, ce qui a mis l'Afrique du Sud au 1er rang de nos clients.

B. *Bilan*

1. *Relations culturelles*

L'influence anglo-saxonne reste prépondérante mais une évolution favorable à la France se dessine depuis plusieurs années. Notre langue (qui n'est pas enseignée dans le cycle primaire) a été choisie comme matière « facultative dans l'enseignement secondaire par 15 000 élèves environ (trois heures par semaine en moyenne pendant 4 ou 5 ans). De plus, des chaires de français existent dans chacune des neuf universités. Près de 3 000 étudiants y suivent durant 3 ans des cours de langue et de littérature française (5 à 15 heures par semaine) dispensés par une quarantaine de professeurs nationaux.

Au regard de cet intérêt des Sud-Africains pour la langue française, notre effort apparaît extrêmement modeste. Dix professeurs français sont actuellement détachés en Afrique du Sud, dont sept sont rémunérés partiellement ou en totalité par le Département. Le pivot de notre action est constitué par l'Alliance française dont un réseau assez dense couvre le pays. 2 000 personnes fréquentent les dix centres et les trois cercles universitaires dont dispose cette institution. Outre les cours de langue auxquels sont inscrits plus de mille élèves (enseignement selon les méthodes audiovisuelles à Johannesburg dont le centre dispose d'un laboratoire de 24 cabines), l'Alliance organise des manifestations culturelles variées (conférences, expositions, concerts). Les cinq Alliances les plus importantes (Le Cap, Durban, Jonannesburg, Pretoria, Port-Elisabeth), ont à leur tête un directeur des cours. L'ensemble du dispositif est coiffé par un délégué général en résidence à Pretoria. Parmi les professeurs qui exercent dans les Alliances, certains donnent également des cours dans des établissements d'enseignement supérieur, tel le directeur des cours de l'Alliance française de Port-Elisabeth qui occupe un poste de *spécial lecturer* à l'Université de cette ville. Enfin, l'un de nos compatriotes exerce les fonctions de chef de la section de français à l'Université du Natal.

2. *Coopération technique*

En raison du haut niveau de l'industrie sud-africaine, il n'y a pas de coopération technique au sens administratif du terme.

Nous avons cédé des brevets de fabrication à l'Afrique du Sud. Notre implantation la plus récente est celle d'une chaîne de montage d'automobiles Peugeot-Renault[1]. Des démonstrations du procédé français SECAM de télévision en couleur auront lieu prochainement.

[1] Peugeot a racheté, début 1970, *National Motor Assemblies* et possède ainsi son propre instrument de production en Afrique du Sud. Il en fait bénéficier Renault. Cette nouvelle situation permet à ces deux sociétés françaises d'augmenter sensiblement leurs ventes en Afrique du Sud.

3. *Échanges commerciaux*

a) Le solde des échanges nous est de plus en plus favorable car nos importations stagnent tandis que nos exportations se développent.

b) La France est le 5e fournisseur de l'Afrique du Sud (après la Grande-Bretagne, les USA, l'Allemagne Fédérale et le Japon) et assure 3,8 % du total des importations locales :

– biens d'équipement (40 % de nos exportations)
– véhicules automobiles (16 %)
biens de consommation courante.

c) La France est le 8e client de l'Afrique du Sud (1,7 % du total des exportations). Nous achetons :

– de la laine (près de 50 % de nos achats)
– des fruits
– des minerais (entre autres du manganèse et de l'uranium).

L'Afrique du Sud souhaiterait nous vendre des produits agricoles semi-transformés et industriels mais les possibilités du marché français sont limitées.

d) La France est le 3e investisseur local (les intérêts français sont évalués à 240 millions $ contre 2 800 à la Grande-Bretagne et 520 aux États-Unis). Nos intérêts sont particulièrement importants sur le marché de la laine (contrôlé à près de 50 % par des sociétés françaises), de la distribution des carburants (10 % du marché assuré par Total), des automobiles (ateliers de montage Renault, Peugeot, Citroën…).

e) La conjoncture politique et économique est favorable (la croissance du PNB sud-africain, 6,5 % par an, n'est inférieur qu'à celui du Japon) mais l'industrie française, malgré certains succès (télécommunications, centrales électriques…), est distancée par ses rivales italienne, japonaise, ou canadienne. Notre part dans les échanges globaux sud-africains est de 2,7 % contre 4 % à l'Italie, 10 % à l'Allemagne fédérale, 28 % à la Grande-Bretagne.

Seules des entreprises hautement qualifiées et capables d'un effort soutenu d'implantation seront en mesure de soutenir la compétition. Le montant des garanties de la COFACE (moyen terme) était de 900 millions de F. au 1er octobre 1968.

C. *Perspectives et suggestions*

Sur le plan de la promotion de nos ventes, l'effort nécessaire semble être entrepris : nous avons cette année pour la première fois un pavillon officiel à la Foire de Johannesburg[1] ; une mission du CNPF va se rendre en Afrique du Sud, etc.

En revanche dans le domaine culturel l'accroissement souhaitable du nombre des coopérants se heurte « à l'exiguïté » de nos ressources finan-

[1] Foire de Johannesburg. Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières du 19 mars publiée plus haut (note).

cières. La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques étudiait au début de l'année la possibilité de désigner un attaché culturel près de notre ambassade[1]. Il serait intéressant de savoir à quelle décision elle est arrivée.

(*Afrique du Sud, 1966-1972, Relations politiques avec la France – généralités AS.III.B2*)

171

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES GÉNÉRALES

Relations franco-algériennes dans le secteur des hydrocarbures

N. *Paris, 3 avril 1970.*

1) *Pétrole*

Engagées en novembre 1969[2], à la demande de l'Algérie, les négociations portant sur le réexamen du prix de référence retenu en 1965[3] pour l'assiette de la fiscalité pétrolière ne sont pas encore achevées[4].

Un groupe mixte d'experts chargé de procéder à l'examen des variations survenues depuis 1965 dans les éléments qui déterminent la compétitivité du pétrole algérien a tenu de nombreuses séances de travail. Il vient d'achever la rédaction d'un rapport exposant les points de vue avancés de part et d'autre sur l'évolution des différents paramètres mentionnés par l'accord de 1965 (art. 27) : fret, qualité du pétrole, fiscalité, prix de revient. Une dernière série de conversations doit avoir lieu le 27 avril, à la demande des Algériens qui ont exprimé le désir de revoir le texte du rapport.

[1] La nomination d'un attaché culturel n'interviendra pas avant 1977.

[2] Les négociations relatives à la fiscalité pétrolière (réexamen du prix de référence fiscal prévu par l'article 27 de l'accord franco-algérien de 1965) se sont ouvertes à Alger le lundi 24 novembre 1969. Voir les télégrammes d'Alger n°s 2884 à 2888, 2896 à 2898, tous deux du 26 novembre 1969 et n°s 2907 et 2908 du 27 novembre, non publiés. Une nouvelle série de réunions est prévue, à Alger, à partir du lundi 8 décembre. Ces réunions sont interrompues le 10 décembre, en raison de la fête de l'Aïd el Fitr.

[3] Le texte de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement des questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie du 29 juillet 1965, est publié, sous forme de livret, par le secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes.

[4] De novembre 1969 à mai 1970, un groupe mixte d'experts a travaillé sur les données techniques du problème. La négociation reprend au niveau de la commission mixte chargée de suivre l'application de l'accord, les 25 et 26 mai et les 11, 12 et 13 juin à Alger. L'Algérie maintient intégralement les thèses présentées en novembre 1969 : révision de toute la fiscalité applicable aux sociétés concessionnaires, adoption en Algérie, à compter du l^er^ janvier 1969, d'une fiscalité analogue à celle qui est pratiquée par les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, relèvement du prix de référence fiscal de 2 $ 08 le baril à 2 $ 85. Ce nouveau prix fiscal ne serait convenu que pour deux exercices, 1969 et 1970.

En fait, ce document ne pourra être qu'un constat de désaccord. L'Algérie demande, en effet, la révision de tout le régime fiscal, alors que les dispositions de l'accord de 1965 prévoient seulement la possibilité de réviser à compter de l'exercice 1969 le prix de référence fiscal. Cherchant à cumuler les avantages qu'elle a obtenus en 1965 et celui du régime fiscal de l'organisation des pays exportateurs de pétrole[1] à laquelle elle a adhéré en 1969, l'Algérie réclame un relèvement de l'impôt à un niveau qui équivaudrait à une spoliation déguisée de nos sociétés. Celles-ci, particulièrement l'Erap qui n'a amorti qu'une partie des investissements qu'elle a faits en Algérie, ne sont en mesure de supporter qu'un léger relèvement du prix de référence fiscal.

La négociation devra reprendre en mai à la commission mixte prévue par l'accord. Les Algériens ont manifestement cherché à reculer cette échéance, vraisemblablement dans l'attente du résultat des pourparlers qui sont en cours en Libye sur le niveau des prix affichés du pétrole. Libyens et Algériens se sont efforcés de coordonner leurs positions : aucun d'eux ne paraît, actuellement, vouloir composer en premier.

L'intérêt de l'Algérie serait, cependant, de bénéficier pour les exercices 1969 et 1970 de l'augmentation d'impôt que nous serions en fin de compte disposés à admettre. Mais, si le gouvernement libyen et les sociétés pétrolières ne sont pas parvenus à un accord lorsque la négociation reprendra en Algérie, il est vraisemblable que les Algériens s'accrocheront aux positions inacceptables qu'ils ont portées sur la place publique.

Dans ces conditions, nous devrons rechercher une formule transitoire, en attendant la révision générale de l'accord de 1965 prévue à compter de la fin de l'année, ou bien accepter d'élargir la négociation et engager, de façon anticipée, cette révision.

Il est, toutefois, à craindre que les Algériens ne soient tentés de multiplier les moyens de pression dont ils disposent et d'exposer les relations franco-algériennes à une crise grave. C'est ainsi qu'ils ont, pour la première fois, en février dernier, soumis une société française productrice de gaz et de pétrole (la SEHR)[2] à l'obligation de situer intégralement en Algérie son chiffre d'affaires. Le cas est encore pendant. Au cours des nombreuses démarches qui ont été faites à ce sujet, l'administration algérienne n'a pas caché son intention de soumettre un jour ou l'autre à ce régime l'ensemble des sociétés pétrolières françaises, alors que celles-ci ont, en vertu d'une réglementation interne algérienne, la faculté de laisser en France jusqu'à la moitié de leurs ventes à l'étranger.

[1] L'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) est créée le 14 septembre 1960 lors de la conférence de Bagdad principalement à l'initiative du Shah d'Iran et du Venezuela pour pallier la baisse du prix du baril de pétrole (moins de 5$ à l'époque). À l'origine, seuls cinq pays en étaient membres : l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït, le Venezuela.

[2] SEHR : société d'exploitation des hydrocarbures de Hassi R'mel, créée en 1960, filiale de la SNREPAL (société nationale de recherche et d'exploitation du pétrole en Algérie- 51 %) et de la CFP-A (compagnie française des pétroles-Algérie- 49 %). La question du régime de transfert appliqué à la SEHR fait l'objet des télégrammes d'Alger n°s 259 à 266, 351 à 356 et 364 à 366, respectivement des 5, 10 et 11 février 1970, non publiés.

2) *Gaz*

Le contrat d'achat par Gaz de France du gaz naturel liquéfié algérien que nous nous sommes engagés à acquérir par le protocole du 15 juin 1967[1] a été paraphé, à l'exception de la clause de prix. Les négociations sur le prix d'achat de ce gaz sont interrompues depuis juillet 1969[2] en raison des prétentions algériennes concernant la révision du prix et la monnaie de compte dont l'effet serait de faire payer à l'acheteur le gaz plus cher que le prix convenu en 1967. En juin dernier[3] nous avions fait cependant des propositions qui prenaient en considération l'essentiel des demandes algériennes : indexation d'une partie du prix (15 à 17 %) sur l'indice des prix de gros en France et choix du dollar comme référence monétaire à concurrence de 6 % du prix.

Les Algériens n'ayant pas accepté ces propositions, nous avons estimé préférable, en raison de la baisse du prix du gaz sur le marché européen, de marquer un temps d'arrêt dans la négociation.

Les Algériens étant demandeurs, en l'espèce, nous n'avons pas jugé bon, jusqu'à présent, de reprendre l'initiative de la négociation. On pourrait même, à la rigueur, selon le vœu du ministère de l'Industrie, envisager de laisser le plus longtemps possible les choses en l'état, puisque les premières livraisons ne sont prévues qu'à l'automne 1972 et qu'une nouvelle baisse de nos fournitures extérieures de gaz est probable d'ici là.

Il est vraisemblable, cependant, que dès qu'ils en auront l'occasion, les Algériens relanceront eux-mêmes la négociation et réitéreront leur demande d'indexation et de fixation partielle du prix en dollar, en mettant en avant la dévaluation du franc survenue entre-temps, ainsi que le contrat qu'ils ont passé avec la société américaine El Paso et qui comporte une clause d'indexation (ce contrat n'est pas encore agréé par l'administration américaine).

Faute d'obtenir de nous les garanties qu'ils recherchent contre la détérioration de la monnaie, les Algériens ont soumis les opérations de la société

[1] Se reporter à ce sujet à la note du 20 juin 1967 émanant de M. Pierre Rocalve, conseiller des Affaires étrangères, Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1967, intitulée « Achat de gaz naturel algérien » qui analyse l'accord de principe sur la vente à la France de gaz naturel d'Hassi R'Mel.

[2] La commission mixte, prévue par l'article 50 de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965, s'est réunie les 29 et 30 juillet 1968 à Alger. Cette session est consacrée spécialement à l'examen des problèmes posés par l'exécution de l'accord de principe du 15 juin 1967 relatif à l'approvisionnement de la France en gaz naturel algérien. Voir la note du 6 août 1968. L'accord n'a pu se faire à la commission mixte par suite des exigences des Algériens concernant la révision du prix : ils ont demandé à la fois une garantie or et une indexation automatique d'une partie du prix de vente. Deux points moins importants restaient à régler : le nombre des bateaux méthaniers qui assureront le transport et les droits de port. La négociation s'est poursuivie sous la forme d'un échange d'aide- mémoire. Voir à ce sujet la note pour le Premier ministre de M. Pierre Rocalve de la Direction des Affaires économiques et financières au Département, du 15 novembre 1968, qui résume l'état de la question. La négociation reprend les 20 et 21 mars, 17 juin 1969 à Alger, mais n'a pas permis d'aboutir à un accord, les positions adoptées de part et d'autre demeurant très éloignées.

[3] Concernant les négociations qui ont eu lieu à Alger le 17 juin 1969, se reporter au télégramme d'Alger, n°s 1506 à 1509 du 18 juin 1969.

mixte chargée de construire l'usine de liquéfaction au prélèvement qu'ils ont institué à la suite de la dévaluation du franc[1]. Les charges supplémentaires qui en résultent pour le Trésor et l'actionnaire français nous ont conduits à différer les versements de notre part de capital social. L'actionnaire algérien fait actuellement face aux échéances. Mais la situation créée de ce fait nous amènera tôt ou tard à revoir au niveau gouvernemental le problème du financement de l'usine et, partant, celui du prix du gaz.

Si la question n'est pas réglée avant la révision générale de l'accord de 1965, elle servira d'argument contre nous à l'Algérie, alors même que nous aurons et au-delà rempli nos engagements.

(*Direction Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, négociations économiques franco-algériennes, 1970, nº 27*)

172

COMPTE RENDU

Visite à Paris de M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures
Compte-rendu de la réunion de travail du 3 avril 1970 chez le Ministre.

C.R.

Une réunion de travail s'est tenue sous la présidence du Ministre après le déjeuner offert le 3 avril au Secrétaire d'État canadien aux Affaires Extérieures.

Participaient à cette réunion :

Du côté français.

Gouvernement :

M. Léo Hamon, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre.

Cabinet du Ministre :

M. Philippe Cuvillier, Directeur adjoint.

M. Thierry Burkard, Conseiller Technique.

Département :

M. Hervé Alphand, Secrétaire Général.

M. Jacques de Beaumarchais, Directeur des Affaires Politiques.

M. Jean-Daniel Jurgensen, Directeur Adjoint des Affaires Politiques.

M. Pierre Laurent, Directeur Général des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques.

[1] Le 8 août 1969.

M. Christian d'Aumale, Directeur Adjoint des Affaires Économiques et Financières.

M. Jacques Martin, Chef du Service des Affaires Scientifiques.

M. Jean Beliard, Chef du Service d'Information, de Presse et de Documentation.

M. Dimitri de Favitski, Sous-Directeur d'Amérique.

M. Jean Ponsolle, Sous-Directeur d'Amérique du Nord.

M. André Saint-Mleux, Chef des Services de la Diffusion et des Échanges Culturels.

M. René Naggiar, Direction d'Amérique.

Mme Haulpetit-Fourichon, Direction d'Amérique.

Du côté canadien.

Gouvernement :

S. Exc. M. Mitchell Sharp.

Délégation canadienne :

M. Paul Tremblay, Sous-Secrétaire d'État associé.

M. John Halstead, Chef de la Direction d'Europe au Ministère des Affaires Extérieures.

M. Francis, Directeur du Service de Presse au Ministère des Affaires Extérieures.

Ambassade du Canada :

M. Eldon P. Black, Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires *a.i.*

M. W. McKenzie Wood, Conseiller.

M. J. Dupuis, Conseiller.

Les points suivants des relations bilatérales franco-canadiennes ont été abordés par M. Sharp :

1°) *Procédures d'invitation à la Conférence des Ministres de l'Éducation.*

M. Sharp rappela que le libellé de l'invitation à la session de Paris de la Conférence des ministres de l'Éducation[1], adressée directement aux autorités québécoises, était différent de celui employé pour la dernière session de Nouakchott. Celui-ci mentionnait « M. Jean-Marie Morin, président de la délégation canadienne et de la délégation québécoise », alors que le précédent portait uniquement référence à son titre de président de la délégation canadienne. La première formule pouvait laisser penser qu'il y avait deux délégations distinctes. De plus, le secrétaire d'État déplora que ces invitations aient été adressées directement aux autorités québécoises et non pas, par la voie diplomatique, aux autorités fédérales. Il insista sur le fait

[1] Il s'agit de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, dont les sessions se tiennent alternativement dans chacun des États membres.

que les autorités fédérales étaient seules habilitées à recevoir et à transmettre aux gouvernements de provinces des invitations à participer à des réunions internationales. Afin d'éviter des confusions, il demanda qu'on prie le secrétaire général de l'AUDECAM[1] de transmettre dorénavant les documents et convocations relatifs aux prochaines sessions au gouvernement canadien.

M. Schumann précisa qu'il ne s'agissait pas d'une invitation, mais de la transmission par le secrétariat général de l'AUDECAM de documents relatifs à la tenue de la prochaine réunion de la Conférence des ministres de l'Éducation et que cette procédure était la même pour le Canada que pour les représentants des autres pays participants.

2°) *Conférence de Niamey*[2].

M. Sharp regretta que la délégation française ait soutenu l'admission de gouvernements ne jouissant pas de la souveraineté internationale, comme le Québec, malgré le message que M. Trudeau avait fait parvenir à M. Pompidou. En favorisant la représentation séparée du Québec au sein d'un organisme international, la délégation française s'était immiscée dans les affaires internes du Canada.

Le Ministre lui répondit que le but poursuivi par le gouvernement français était d'admettre au sein de l'Agence des organisations non gouvernementales, qu'on était arrivé à Niamey à un compromis acceptable par tous et qu'il n'y avait pas de raison de revenir sur ce point. De toutes façons, le Ministre affirma qu'il ne nous appartenait pas d'interpréter la Constitution canadienne et que nous n'étions jamais intervenus ni n'interviendrions jamais dans les affaires internes canadiennes.

3°) *Accord-cadre.*

M. Sharp rappela que l'accord-cadre arrivait à expiration en novembre prochain et qu'il existait, sur son interprétation par les trois gouvernements : français, canadien et québécois, des différences notables. Il ne formulait aucune objection à l'action menée par la France au Québec en faveur de la langue française. Les difficultés provenaient, selon lui, de la procédure d'application de l'accord-cadre. « Nous ne pouvons admettre, a-t-il dit, que les provinces se mettent en rapport avec des gouvernements étrangers sans l'assentiment du gouvernement fédéral. Or, l'accord-cadre a été utilisé par le Québec comme instrument pour éviter un contrôle fédéral sur ses relations extérieures. »

Un exemple de ces difficultés est la question des visites des ministres français au Québec. M. Sharp a insisté sur les conditions dans lesquelles

[1] AUDECAM ou Association universitaire pour le développement, l'éducation et la communication en Afrique et dans le monde. Créée en 1963 par le ministre français de la coopération pour la mise en œuvre d'actions de coopération, et des commandes des établissements culturels ou d'enseignement français à l'étranger.

[2] La conférence de Niamey (Niger) s'est tenue du 16 au 20 mars 1970 entre 21 États francophones. Elle a fondé l'Agence de coopération culturelle et technique. Elle avait été précédée au même endroit un an plus tôt par une première conférence ministérielle, le 17 février 1969 en présence d'André Malraux et du président du Niger Hamani Diori.

M. de Lipkowski[1] avait effectué son voyage à Québec, alors qu'Ottawa n'avait été averti que tardivement.

Il s'agit plus, selon le Secrétaire d'État canadien, d'une question de forme que de substance. En agissant comme elle le fait actuellement, la France soutient exclusivement le gouvernement du Québec, alors que seul le gouvernement d'Ottawa est habilité à parler au nom des populations francophones du Canada. Le but du gouvernement fédéral est d'encourager le bilinguisme.

« Nous ne pouvons admettre, a ajouté M. Sharp, aucune extension de ces accords-cadre sans consultation préalable des autorités fédérales, de façon à éviter que le Québec n'affirme sa personnalité à l'extérieur. C'est une question d'information, de consultation et de coopération. Il n'y aurait pas de difficulté si l'on observait ces critères. »

Après avoir souligné que les questions relatives à la conférence de Niamey étaient des questions mineures, qui avaient pu être réglées jusqu'à présent à la satisfaction de tous, M. Schumann remarqua qu'en ce qui concernait le troisième point soulevé par M. Sharp, il en était tout autrement. Il s'agissait là d'un problème sérieux.

Le Ministre se référa aux textes dont l'application, à ses yeux, ne semblait se heurter à aucune difficulté. Il rappela que les ententes passées entre la France et le Québec avaient été approuvées par les autorités fédérales aux termes d'échanges de lettres qui leur donnaient une valeur juridique. L'accord culturel franco-canadien de novembre 1965 avait également donné lieu à un échange de lettres qui habilitait les Provinces à conclure des ententes.

Deux négociations avaient été menées parallèlement, entre Paris et Québec, d'une part, et entre Paris et Ottawa, d'autre part, qui avaient eu pour résultat de mettre sur pied, en accord avec le gouvernement fédéral, des ententes avec le Québec dans le domaine de l'éducation et de la coopération culturelle. M. de Lipkowski avait été chargé de l'application de ces ententes et il paraissait tout à fait naturel qu'il se rende sur place pour en favoriser la mise en œuvre. Le Ministre ne comprenait pas que le gouvernement fédéral puisse se froisser de l'application d'ententes qu'il avait lui-même approuvées. Il rappela qu'Ottawa n'était pas une ville interdite, bien au contraire, que des ministres du gouvernement s'y étaient déjà rendus et s'y rendraient dans l'avenir.

M. Alphand ajouta que cette question avait déjà fait l'objet d'un entretien qu'il avait eu, à l'époque, avec M. Léger[2], au terme duquel il était convenu que notre Ambassade à Ottawa informerait le gouvernement fédéral de la visite au Québec de membres du gouvernement français.

[1] Jean de Lipkowski, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

[2] Le très honorable Jules Léger, diplomate et homme politique canadien. Entré au ministère des Affaires extérieures en 1940, il est successivement sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, représentant permanent auprès de l'OTAN et de l'OCDE, ambassadeur en Italie puis en France, en 1964. Il sera gouverneur général du Canada en 1974.

M. Schumann constata avec satisfaction qu'il n'existait pas de divergences entre les deux gouvernements sur le contenu des ententes, mais il ajouta qu'aucune d'elles ne prévoyait un droit de regard du gouvernement fédéral sur leur application. La France n'avait pas à consulter le gouvernement fédéral et, si une consultation était nécessaire, c'était au gouvernement du Québec à y procéder. Quant à nous, nous n'avions qu'à appliquer rigoureusement ces accords, qui reposaient sur une base juridique sérieuse.

Le Ministre affirma à nouveau que nous n'avions pas dépassé le cadre, la lettre et l'esprit de ces ententes et que le gouvernement fédéral, en approuvant ces ententes, avait établi la preuve que la coopération avec le Québec pouvait se situer dans le cadre constitutionnel canadien.

4°) *Visites de MM. Fanton et Ortoli.*

M. Sharp affirma que M. Fanton, qui devait se rendre prochainement à Ottawa, serait le bienvenu mais que la visite de ce dernier ne devait pas être liée à celle que le Secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures effectuait actuellement à Paris. Il ajouta que, dans le cadre du développement des relations scientifiques et techniques entre la France et le Canada, la visite du Ministre français chargé des affaires scientifiques, M. Ortoli, serait particulièrement opportune.

M. Schumann répondit qu'il ne manquerait pas de transmettre cette aimable invitation à M. Ortoli.

M. Sharp conclut son entretien en souhaitant une amélioration des relations entre la France et le Canada. Il déplora la faiblesse des échanges commerciaux entre les deux pays, mais estima que leurs échanges dans les domaines scientifique et culturel pourraient certainement se développer si on arrivait à éviter des incidents comme ceux auxquels il s'était référé.

Le Ministre répondit que les difficultés apparentes ne devaient pas faire oublier que nous avions conclu avec le Canada un accord culturel dont les résultats étaient très satisfaisants. Il s'est particulièrement félicité de l'accroissement des échanges dans les domaines culturel, scientifique et technique (échange de jeunes, visites, films scolaires etc.) et rappela que la Commission mixte culturelle franco-canadienne s'était réunie en février 1969 à Paris et se réunirait à nouveau à Ottawa au mois de juillet prochain.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages, 1970*)

173

M. GASTAMBIDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 203 à 211. *Budapest, 6 avril 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 48).

25e anniversaire de la libération de la Hongrie

Le 25e anniversaire de la libération de la Hongrie a été célébré les 3 et 4 avril à Budapest avec beaucoup de solennité et d'ampleur.

L'éclat des cérémonies a été rehaussé par la qualité des personnalités qui dirigeaient les délégations des pays socialistes trois secrétaires généraux ou premiers secrétaires des partis, MM. L. Brejnev[1], W. Ulbricht[2] et G. Husak[3], deux chefs de gouvernement MM. Cyrankiewiez[4] et W. Stoph[5] ainsi que M. F. Hoxha[6] membre du Conseil fédéral yougoslave, M. E. Bodnaras[7] vice-président du Conseil d'État roumain et M. I. Mikhailov[8] vice-président ministre bulgare.

C'est, non sans fierté, que les autorités hongroises ont enregistré l'empressement avec lequel les pays frères avaient ainsi répondu à leur désir de faire, cette année, de la fête nationale un événement d'importance, célébrant et consacrant les résultats de 25 années de socialisme.

Les manifestations ont commencé le 3 avril par les traditionnels dépôts de gerbes devant les monuments aux héros de la guerre. Ce fut ensuite une réunion solennelle du Parlement au cours de laquelle, après un long discours-bilan de M. J. Kadar[9], les chefs des délégations étrangères, en commençant par M. L. Brejnev ont pris successivement la parole. À plusieurs

[1] Leonide Brejnev, premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis le 14 octobre 1964, puis secrétaire général du comité central du PCUS depuis le 8 avril 1966.

[2] Walter Ulbricht est président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis le 12 septembre 1960.

[3] Gustav Husak est premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[4] Jozef Cyrankiewicz, Premier ministre de Pologne, une première fois de 1947 à 1952, et de nouveau, depuis 1954.

[5] Willi Stoph est membre du comité central du parti socialiste unifié (SED) et membre de la Chambre du peuple depuis 1950, ministre de la Défense de 1946 à 1960 puis premier vice-président du Conseil des ministres de 1962 à 1964, président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la RDA depuis le 21 septembre 1964.

[6] Fadil Hoxha, président du Kosovo du 11 juillet 1945 au 20 février 1953, puis du 24 juin 1967 au 7 mai 1969, membre du *praesidium* de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis 1967.

[7] Emil Bodnaras, vice-président du Conseil d'État roumain depuis décembre 1967.

[8] Ivan Mihailov, vice-Premier ministre bulgare depuis décembre 1950.

[9] Janos Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH) depuis le 25 octobre 1956.

reprises, M. Kadar a rendu hommage de façon vibrante à l'Union soviétique, et l'a remerciée de l'appui qu'elle avait apporté dans tous les domaines à la Hongrie. Après s'être félicité de la création en Allemagne d'un État ouvrier et paysan, facteur particulièrement important de la paix en Europe, il a appelé de ses vœux la création d'un système de sécurité collectif pour le continent. Il a stigmatisé l'action américaine au Vietnam et dénoncé Israël.

Sur le plan intérieur il a affirmé la résolution du PSOH de poursuivre l'effort en faveur de la démocratie socialiste, en se gardant à la fois du dogmatisme et du révisionnisme, mais en conservant à son action son essence révolutionnaire. À son habitude, il a convié tous les Hongrois, quelles que fussent leurs convictions, à se joindre à l'effort collectif de construction de la Hongrie socialiste.

C'est par une ovation que l'assistance a salué l'exorde de M. Kadar qui en a paru extrêmement ému.

Je rends compte par télégramme séparé du discours de M. Brejnev[1]. En ce qui concerne les déclarations des autres hommes d'État je relèverai surtout celle de M. Ulbricht[2] car elle était caractérisée par un ton agressif à l'égard de l'Allemagne fédérale qu'il a décrite comme demeurant le foyer de l'impérialisme et du revanchisme. C'est avec aigreur qu'il a reproché à M. Brandt de persister dans une attitude négative devant les propositions pacifiques et constructives de la GDR[3].

Je note d'ailleurs que le discours du chef du SED[4] a été accueilli par l'assistance avec moins de chaleur que ceux des autres orateurs.

La journée de samedi a été marquée essentiellement, en dehors d'une grande réception dans la salle du Parlement, par un défilé militaire et populaire qui s'est déroulé sur le majestueux boulevard qui longe la place des Héros.

Le défilé de l'armée et de la milice ouvrière était d'une bonne tenue. Il n'a apporté aucune surprise sur le plan technique. Les matériels présents, qu'il s'agisse des blindés, des fusées ou des avions et des hélicoptères qui ont survolé la ville, appartiennent à des types qui sont en usage depuis plusieurs années déjà dans les pays du pacte de Varsovie.

La deuxième partie du programme était réservée à une évocation, par des tableaux vivants et des chars naïvement décorés, des étapes du socialisme en Hongrie. Des dizaines de milliers de personnes de tous âges y ont participé dans une ambiance de bonne humeur. La manifestation s'est terminée par un hommage, quasi religieux rendu à Lénine par la jeunesse

[1] Le discours de M. Brejnev est repris par le télégramme de Budapest n°s 223 à 225 du 6 avril, non publié.

[2] Le discours de M. Ulbricht est transmis par le télégramme de Budapest n°s 226 à 229 du 6 avril, non reproduit.

[3] GDR (*German Democratic Republic*) République démocratique allemande ou RDA.

[4] SED (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*) ou parti socialiste unifié d'Allemagne (RDA).

agenouillée devant l'image du fondateur qu'une immense grue élevait vers le ciel.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, état et politique intérieure, 1970, nº 130*)

174

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Relations franco-libyennes

N[1]. *Paris, 6 avril 1970.*

Les jeunes révolutionnaires libyens dès le départ aveuglés par Nasser ne trouvent guère, à l'heure actuelle, dans le monde arabe, d'autre interlocuteur et appui culturel et technique que l'Égypte – à laquelle se joint le Soudan musulman. Le jeu de Nasser a conduit les dirigeants de Tripoli à s'éloigner pratiquement du Moyen-Orient, auprès de qui leur solidarité ne s'affirme en fait – si l'on en excepte la récente et incertaine intervention de M. Bouissir[2], ministre des Affaires étrangères, au Liban – que par le soutien financier qu'ils accordent, en même temps qu'à l'Égypte, aux dirigeants palestiniens. Les liens se sont relâchés avec des pays comme l'Irak, réputé pourtant être l'inspirateur du coup d'État, la Syrie ou les États du Golfe. Le refus récent de participation des Libyens à la conférence maghrébine de Tunis[3] a, d'autre part, éloigné la Libye du Maghreb, en dépit des efforts algériens pour servir à Tripoli de mentor ès-affaires du pétrole, de la patiente tactique des Tunisiens, et de l'accueil fait au colonel Kadhafi, non sans appréhension, par le roi du Maroc à Rabat[4]. La Libye, en dehors de l'Égypte, n'aurait trouvé qu'une porte ouverte, celle de la Russie alliée de Nasser, n'était la collaboration qui s'est instituée avec la France.

Notre pays est, à l'heure actuelle, la seule nation d'Occident avec laquelle Tripoli ose entretenir ouvertement des relations étroites, qui revêtent une importance et une ampleur considérables. En passant en France, avec les limites pratiques que l'on sait, un très important contrat d'armement[5], le

[1] Cette note est rédigée par Pierre Landy, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la sous-direction d'Afrique du Nord.

[2] Saleh Messaoud Bouissir, ministre libyen pour l'Unité et les Affaires étrangères dans le premier gouvernement de la République libyenne formée le 1er septembre 1969, est reconduit dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 17 janvier 1970 (voir *D.D.F.* 1969-II nº 234).

[3] Pour la conférence des ministres de l'Économie du Maghreb.

[4] Le colonel Gadhafi part le 19 décembre 1969, pour Rabat, assister à la conférence au sommet des pays arabes. Voir le télégramme de Tripoli nº 590 du 20 décembre 1969 non publié.

[5] Au sujet des contrats d'armement avec la France, voir plus haut le télégramme circulaire nº 30 du 22 janvier 1970.

colonel Gadhafi affirme cette indépendance nationale qu'en dépit du poids égyptien il cherche à manifester dans le Tiers Monde et même vis-à-vis de Moscou, en accueillant hier Tito[1], demain Moktar Ould Dadda[2] et en cherchant à agir au Liban.

Autant qu'au contrat des *Mirage* et de l'armement, l'avenir de la politique française en Libye paraît lié à la réussite de notre intervention dans divers secteurs de l'économie libyenne, – le pétrole restant soumis à un jeu de chantage, mené en sous-main par la Russie, et qui, sur le plan international, doit, sans tuer la poule aux œufs d'or, diviser les Occidentaux pour obtenir d'eux les plus grandes concessions. Conduite avec constance, notre action économique en Libye, outre les profits dont elle est riche en puissance, doit avoir une valeur politique d'équilibre.

L'intérêt français consiste évidemment à ne proposer aux Libyens que des affaires très étudiées dans les domaines dont nous sommes sûrs. La politique ne peut que gagner à être confirmée par l'économique. Sur le plan général, et sous réserve de l'omniprésente pression de l'Égypte, assez mal tolérée au demeurant par la population, notre influence politique a déjà réussi à s'exercer dans le sens de l'équilibre, de la modération (affaire du Tchad[3]) et de la diversification des contacts. Les pays occidentaux (les États-Unis et la Grande-Bretagne, pour la reprise des contrats envisagés antérieurement en vue d'armer la Libye – l'Allemagne et l'Italie, dans le domaine pétrolier ou proprement commercial) apprécient le caractère conservatoire de notre action, et n'attendent que notre réussite pour intervenir à nouveau. Il semble qu'ils aient compris que la politique française est en fait susceptible d'assurer la présence occidentale d'une manière qui sera finalement bénéfique pour tous.

C'est donc essentiellement sur le plan économique qu'il nous appartient, à l'heure actuelle, de pousser nos chances en Libye.

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 – Relations avec la France – généralités – LY 6-6-a)

[1] Le maréchal Tito séjourne en Libye du 25 au 27 février 1970. Cette visite illustre l'intérêt que porte la Yougoslavie au marché libyen et les positions importantes (notamment les travaux publics) que ses entreprises y occupent. Les échanges commerciaux progressent, la Yougoslavie vend bois, meubles, câbles de fer et d'acier, voitures, camions, fibro-ciment ; elle participe à la construction d'ensembles immobiliers, écoles, petits barrages, forages de puits. Trois mille ressortissants yougoslaves travaillent en Libye en 1970.

[2] Le président de la Mauritanie, Moktar Ould Daddah, effectue une visite officielle en Libye du 11 au 15 mai. C'est le premier contact noué avec la Libye, aucune relation n'ayant eu lieu avant la révolution. Voir la dépêche de Tripoli n° 510/AN en date du 20 mai 1970, non publiée.

[3] Au sujet de l'affaire du Tchad voir *D.D.F.* 1968-II n° 142.

175

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
À M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. nº 206/CS/PR *Bangui, 6 avril 1970.*

Monsieur le Président de la République,

La situation géographique de la République Centrafricaine place celle-ci dans un contexte particulièrement difficile. Des efforts sont déployés dans toute l'étendue du territoire de la République Centrafricaine par les Centrafricains avec le concours de leurs confrères français et étrangers établis en RCA en vue de lutter avec toute leur énergie pour la construction de la République tout en s'efforçant de combattre le sous-développement.

Malheureusement ces efforts ont atteint les points les plus hauts de leur saturation.

C'est pourquoi je viens par la présente lettre porter à la connaissance de Votre Excellence, la décision de mon Gouvernement tendant à faire face seulement aux obligations des dettes publiques contractées dans l'exercice de l'Indépendance de l'État Centrafricain car nous pensons que les dettes antérieures à l'Indépendance[1] pourraient être levées, étant donné les nombreux services rendus à la France par nos Anciens et les pertes subies en vies humaines.

Cette question, Monsieur le Président, découle de la logique et un accord de Votre Gouvernement nous assurera une satisfaction morale et nous ne saurions comment vous remercier et vous en être reconnaissants.

J'ajoute que la plupart de ces dettes étaient des dettes communes aux États qui composaient l'ex-AEF[2] telles que la dette du Chemin de Fer Congo-Océan[3] devenu propriété de la République Populaire du Congo.

[1] Il s'agit des dettes contractées par l'ex-Oubangui-Chari auprès du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social d'outre-mer), créé en 1946 pour financer les deux plans de développement des territoires d'outre-mer qui se succédèrent, le premier de 1948 à 1953, le deuxième de 1953 à 1959. Ces plans concernaient essentiellement l'Afrique noire et Madagascar. Le FIDES permettait aux territoires de se procurer des crédits sans avoir recours à des emprunts coûteux pour les budgets locaux. Il finançait les grands projets d'investissement, les équipements lourds, l'agriculture, l'élevage et l'hydraulique, mais aussi des programmes d'études, de recherche ou d'expériences scientifiques. Il est remplacé en 1959 par le fonds d'aide et de coopération (FAC). Une ordonnance nº 70/69 parue au *Journal Officiel de la République centrafricaine* du 1er novembre 1970 précise « qu'à compter de l'exercice budgétaire 1970, il est mis fin au remboursement par la République centrafricaine, de toutes les anciennes dettes contractées au nom de l'ex-territoire de l'Oubangui-Chari ou du groupe des territoires de l'ex-Afrique équatoriale française par l'ancienne autorité gouvernante ».

[2] L'Afrique équatoriale française est le nom donné au gouvernement général créé le 15 janvier 1910 et regroupant au sein d'une même fédération plusieurs colonies françaises d'Afrique centrale : le Gabon, le Moyen-Congo, Congo-Brazzaville, l'Oubangui-Chari, Centrafrique et le Tchad. Le chef-lieu de l'AEF était Brazzaville, résidence du gouverneur général. En 1946, le statut de ces colonies fut changé pour celui de Territoires français groupés dans l'Union française, puis fit place en 1958 à quatre États qui allaient obtenir leur indépendance en 1960.

[3] Le chemin de fer Congo-Océan (CFCO) est né du besoin de relier Brazzaville à la mer, le fleuve Congo n'étant pas navigable au-delà de cette ville. En 1886, la France décide la construction

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération et de mon indéfectible attachement à Votre Personne et à la France.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

176

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 195/DAM/S2[1] *Dakar, 7 avril 1970.*

Séjour à Dakar de MM. Bourges[2] *et Foccart*[3]

Le Gouvernement français s'est fait représenter, aux fêtes du 10e anniversaire de l'Indépendance du Sénégal, par M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et M. Jacques Foccart, secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches. Ces deux personnalités ont été traitées avec une distinction particulière par l'ensemble des autorités sénégalaises et spécialement par le Président de la République[4] qui a toujours, au cours des cérémonies officielles, pris M. Bourges à sa droite et a logé ses deux hôtes au palais présidentiel.

Le voyage du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'a pas été seulement protocolaire puisque celui-ci en a profité pour présider aux travaux du comité paritaire de l'Enseignement supérieur et pour effectuer une remise de matériel militaire à l'Armée sénégalaise.

C'est le 31 mars qu'a eu lieu la cérémonie militaire. Le Secrétaire d'État a défini la coopération française qui « ne se propose d'autre but que d'affir-

d'un chemin de fer reliant le fleuve Congo jusqu'à l'océan, pour transporter par train jusqu'à la mer les produits tropicaux d'exportation. Le tracé définitif est adopté en 1911. L'inauguration officielle a lieu le 10 juillet 1934 à Pointe-Noire. Le 18 juillet 1934, est constitué le CFCO pour l'exploitation de la voie ferrée. A la veille des indépendances, les quatre États membres de l'AEF décident de créer une agence de gestion de leurs moyens communs de transport. Le 23 janvier 1959, la convention portant organisation de l'Agence transéquatoriale des communications (ATEC) est approuvée par la conférence des Chefs d'États d'Afrique équatoriale. Cette convention est modifiée les 11 novembre 1960, le 12 décembre 1961, complétée le 11 décembre 1962 et le 11 février 1964. Le 24 octobre 1969, le gouvernement du Congo/ Brazzaville nationalise la partie congolaise du réseau ATEC. L'ATC (Agence transcongolaise des Communications) est créée par décret 70/38 du 11 février 1970. Cette agence regroupe sous un conseil d'administration commun et une direction générale commune, trois grandes sections : le CFCO, le port de Pointe-Noire, les voies navigables et transports fluviaux.

[1] Dépêche signée pour ordre par Jean Meadmore, premier conseiller près l'ambassade de France à Dakar depuis août 1969.

[2] Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis 10 juillet 1968.

[3] Jacques Foccart, secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

[4] Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal depuis le 7 septembre 1960.

mer une indéfectible et mutuelle amitié et d'apporter un concours utile au devenir de l'État sénégalais ». Il a insisté sur le caractère permanent et global de l'aide technique française par opposition au caractère « ponctuel » d'autres formes d'assistance.

Dans sa réponse, M. Amadou Karim Gaye[1], ministre des Affaires étrangères, s'est dit « frappé par le nombre, la nature et la diversité des interventions qui ont marqué, au cours de ces dix années, la volonté de la France de demeurer à nos côtés (…) Il n'est pas un domaine de la vie nationale où ne se soient manifestés l'amitié, l'intérêt et le soutien que la France apporte au Sénégal (…) Ces faits sont présents dans les esprits puisqu'ils participent de notre vie quotidienne ».

La première session du comité paritaire franco-sénégalais de l'Enseignement supérieur – les autorités sénégalaises semblent tenir beaucoup à cette nouvelle appellation qui leur paraît plus flatteuse que l'ancien terme de commission mixte –, si elle touchait à un tout autre domaine et réunissait de tout autres personnalités, s'est cependant déroulée dans la même atmosphère. M. Assane Seck[2], ministre de l'Éducation nationale, a souligné opportunément que malgré l'africanisation de plus en plus poussée des programmes universitaires, la contribution française n'a pas pour autant diminué. M. Bourges a pu, en d'autres termes mais dans le même esprit, réaffirmer les mêmes principes qui guident l'action de la France et les qualifier de confiants et amicaux. Il s'est réjoui de la concordance de vues des deux délégations et s'est dit assuré que la coopération franco-sénégalaise demeurerait efficace et féconde.

Le Secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches est arrivé à Dakar le 2 avril seulement, mais il a tenu à participer à la signature du protocole rédigé à l'issue de la commission paritaire. M. Foccart a été reçu en audience personnelle par le président de la République et par le Premier ministre et la presse locale a également donné une place de premier plan aux photographies illustrant son séjour.

Ainsi, les cérémonies du 10e anniversaire de l'Indépendance sénégalaise ont-elles, grâce au capital de sympathie et d'estime dont jouissent ici les deux représentants du gouvernement français, démontré, une fois de plus, que l'épanouissement du Sénégal indépendant s'effectuait dans un climat qui demeure profondément marqué par l'empreinte française.

(Dam, Sénégal 1959-1972, carton n° 24, dossier n° 77)

[1] Amadou Karim Gaye, ministre des Affaires étrangères du Sénégal depuis le 6 mars 1968.

[2] Assane Seck, ministre de l'Éducation nationale du Sénégal depuis le 6 juin 1968.

177

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Assistance française au Congo-Kinshasa

N. *Paris, 7 avril 1970.*

Peu affectées par les changements de gouvernement intervenus à Kinshasa, les relations entre la France et la République démocratique du Congo ont été, dans leur ensemble, bonnes.

Le général Mobutu, après avoir accédé au pouvoir, le 25 novembre 1965[1], a certes manifesté quelques préventions vis-à-vis de la France ; la connaissant mal, il lui reprochait comme à la Belgique une attitude « néo-colonialiste » et ses sympathies pour M. Tschombé dont il n'appréciait pas l'héritage.

Désireux de ne pas dépendre uniquement de l'assistance belge et ayant découvert l'efficacité et la qualité sélective de l'aide française apportée depuis la signature de l'accord de coopération culturelle et technique du 17 décembre 1963[2], le Chef de l'État congolais ne cache plus sa satisfaction de notre contribution au développement économique de son pays d'autant que c'est là le but principal de sa politique actuelle. Enfin il a pris conscience de l'intérêt que lui offre la francophonie non seulement pour diversifier les apports d'aide extérieure mais aussi pour servir de cadre aux relations interafricaines du Congo et éventuellement de tremplin à ses ambitions politiques et économiques.

C'est donc sans circonspection que le général Mobutu fait maintenant appel à la coopération française pour le développement culturel, technique, économique du Congo.

La France, pour sa part, a tout avantage à répondre positivement à ces avances, compte tenu notamment des richesses potentielles et réelles du Congo-Kinshasa. La coopération avec ce pays est en effet susceptible d'être profitable du point de vue économique comme elle l'est du point de vue politique.

I. *Assistance culturelle*

150 enseignants français professent au Congo :

38 dans les Universités (Lovanium, Université officielle de Lumumbashi et Université libre de Kisangani).

[1] Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1965-II, nos 287, 288, 290, 292, 304, 321, 336.

[2] Le 17 décembre 1963 est signé à Paris l'accord de coopération culturelle et technique entre la France et le Congo-Léopoldville, paraphé à Léopoldville le 17 juillet 1963. Afin de suivre l'évolution de l'assistance culturelle et technique française, se reporter au rapport d'activité de la Mission d'aide et de coopération pour l'année 1969 ainsi qu'aux rapports mensuels de cette mission pour 1970 dont les grandes têtes de chapitres portent sur A-Affaires économiques et financières, B-Affaires culturelles et techniques, C-Aides étrangères, bilatérales et multilatérales, non publiés, classés dans le carton d'archives Afrique-Levant Congo (Kinshasa), 1966-1970, no 99.

17 dans des établissements spécialisés ; l'École d'Administration, l'INBTP[1], l'IEM[2] et l'IRSAC[3], l'École Nationale des Postes et Télécommunications.

41 enseignants français forment des professeurs du second degré (à l'IPN de Kinshasa et dans 8 ENM).

28 autres forment des maîtres :

– dans les Bureaux pédagogiques de Matadi et de Kisangani ;

– dans les sections pédagogiques de 6 établissements secondaires ;

– dans le cadre de la campagne d'alphabétisation du ministère des Affaires Sociales ;

– au Centre de formation de l'OTRACO[4].

6 sont attachés aux ministères de l'Éducation Nationale et de l'Économie.

13 enseignent dans les écoles françaises de Kinshasa et de Lumumbashi ;

7 enseignent aux centres culturels français de Kinshasa et de Lumumbashi.

En outre, le Congo a recruté et rémunère des enseignants français au nombre d'une centaine.

– Les bourses universitaires accordées par la France s'élèvent à 152.

– Les bourses de coopération technique à 138.

II. *Assistance technique*

Les assistants techniques français sont au nombre de 150 au Congo (1969-70) dont 88 rémunérés par le Département.

A – Un groupe d'experts a été mis en place à la *présidence de la République* par la SEDES[5] en application du protocole passé entre la RDC, la BIRD et la France. Cette cellule composée de 3 Français sur 5 personnes est chargée d'évaluer les projets d'investissements préparés par le gouvernement, d'établir des priorités entre les projets et de les coordonner. Elle joue le rôle de secrétariat technique de la commission interministérielle économique et financière ; elle a préparé le budget extraordinaire (budget des investissements) pour 1970.

B – Quatre experts français sont placés au *ministère des Finances* dont :

– l'un est chargé auprès du ministre du contrôle des organismes parastatiques, sociétés nationales ou offices publics, ainsi que de l'examen des conventions et des engagements financiers de l'État.

[1] INBTP : institut national du bâtiment et des travaux publics, créé le 16 novembre 1961 par l'ordonnance-loi n° 84 du chef de l'État et ouvre ses portes le 17 février 1962.

[2] IEM : institut d'enseignement médical.

[3] IRSAC : institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale, créé le 1er juillet 1947, devenu le Centre de recherche en Sciences naturelles (CRSN) en 1982.

[4] OTRACO : l'entreprise publique à caractère industriel et commercial est créée en 1935 sous le nom de l'Office des transports coloniaux (OTRACO), elle est renommée Office des transports congolais lors de l'indépendance en 1960 puis est dissoute et remplacée par l'Office national des transports (ONATRA) en 1971.

[5] SEDES : société d'études pour le développement économique et social, créée en 1958 à l'initiative conjointe de la Caisse des Dépôts et Consignations et du ministère de la Coopération.

– l'autre, conseiller du directeur du Budget, est chargé des réformes de procédure, du renforcement du contrôle budgétaire, de l'élaboration des textes légaux et réglementaires. Il fait partie également de la commission du Budget.

– le troisième assiste le directeur de l'Informatique dans la mise en place de la mécanisation des opérations par ordinateur IBM, assurée par une équipe de 6 spécialistes français de l'informatique.

C – *Au ministère de l'Économie*

Un expert français est conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie.

Cinq experts sont chargés :

– des travaux de comptabilité économique ;

– de l'élaboration des projets de développement industriel notamment de l'extraction minière et de la métallurgie de base.

– des études de restructuration des activités agro-industrielles et de l'analyse des possibilités d'industrialisation à partir de la valorisation de la production agricole.

– de conseiller le directeur des investissements. Cette équipe, aidée par des volontaires du service national et d'experts consultants de la SEDES, a joué notamment un rôle important dans l'élaboration du nouveau code des investissements de la RDC et effectue actuellement le recensement des entreprises congolaises.

(Il n'existe aucune assistance technique autre que française au ministère de l'Économie.)

D – *Agriculture*

Notre action pourrait s'orienter vers la formation des cadres moyens agricoles et la mise en place d'une équipe de conception de 3 personnes auprès du ministre de l'Agriculture. Déjà un docteur vétérinaire est chargé de conseiller le ministre pour tout ce qui concerne la zootechnie.

Des projets opérationnels sont en cours, à savoir :

1° l'*opération de cultures maraîchères à N'Djili* (près de Kinshasa) lancée par le BDPA[1] depuis la convention signée le 12 mai 1967 doit améliorer le ravitaillement de la capitale par l'augmentation de la production, de la commercialisation et le fonctionnement des coopératives. Les résultats ont été satisfaisants et l'opération est poursuivie pour deux autres années.

Coût : – 1965 : 300 000 F
– 1967 : 620 000 F
– 1969 : 913 000 F.

[1] BDPA : bureau pour le développement de la production agricole, organisme public français dépendant du ministère de l'Agriculture, fondé après la Seconde Guerre mondiale, chargé du développement de la production agricole en Afrique et à Madagascar.

2° le *développement de la pêche* par l'amélioration des techniques et de l'équipement et l'encadrement des pêcheurs locaux sur les lacs Tumba et Léopold. Cette action a été financée par le FAC en 1968 à concurrence de 1 141 000 F.

3° l'*action vétérinaire* : 2 experts, l'un à la Direction vétérinaire du gouvernement central et au laboratoire vétérinaire de Kinshasa, l'autre basé à la station d'élevage de M'Vuazi.

E – *Mines*

Une mission minière contrôlée par le BRGM[1] travaille depuis 1965 au Congo-Kinshasa. Elle a restructuré et animé l'administration minéralogique congolaise, organisé l'Inspection des Mines, contribué à la formation professionnelle des cadres, répertorié les possibilités connues dans les secteurs Mines, Géologie et Énergie et élaboré un programme de prospections. Le chef de la mission minière française a été promu inspecteur général des Mines et de la Géologie de la RDC coiffant les directions centrales des Mines et de la Géologie et leurs antennes provinciales.

Le FAC a consacré à cette opération :

- 2 900 000 F en 1966
- 3 150 000 F en 1967
- 3 197 000 F en 1968
- 2 738 000 F en 1969
- 1 540 000 F en 1970.

Le personnel français qui s'élevait à 27 personnes est maintenant réduit à 9.

Désormais, la mission minière française poursuit son action dans le sens de l'incitation à la prise d'intérêts français. Par la convention du 25 avril 1969, le gouvernement congolais a confié au BRGM l'exécution, pour son compte, d'un vaste programme de recherches minières, dans le cadre d'un inventaire général des ressources du sous-sol ; il donne au BRGM en cas de découverte de gisement lors de ses travaux de prospection une exclusivité d'un an pour rechercher et présenter les partenaires des sociétés d'exploitation.

D'autre part, un contrat d'entreprise a été passé entre le BRGM et les Exploitations Minières Congolaises qui détiennent au Katanga un important domaine minier (étain et associé).

La mission minière française a incité le groupe *Tempelsman-Anglo American Corporation* qui envisage de lancer au Congo de grands projets miniers, d'y intéresser le BRGM et les sociétés françaises.

Un consortium composé de l'*Anglo-American*, la *Standard oil of Indiana* et la *Mitzni* au sein duquel le principe d'une participation française de

[1] BRGM : bureau de recherches géologiques et minières, établissement public français à caractère industriel et commercial, créé en 1959. Ses actions s'articulent autour de quatre missions : recherche scientifique, appui aux politiques publiques, coopération internationale, sécurité minière.

7,5 % est admis, a été formé, pour des recherches au Katanga concernant le cuivre, le plomb et le zinc.

Le groupe *Zellidja* associé éventuellement à d'autres intérêts français est susceptible de reprendre le gisement de cuivre de Kapulo (Katanga) actuellement concédé aux Exploitations Minières congolaises.

La Société *Falcombridge of Africa-Congo*, filiale congolaise de la société canadienne envisage, en accord avec le BRGM, les possibilités d'associer des intérêts français à la réalisation de projets miniers.

F – *Transports*

2 experts français au ministère congolais des transports.

En outre, 49 assistants apportent leur concours à la présidence, à la gestion, à la direction financière, au chantier naval, au chemin de fer, et à la formation professionnelle de l'*Office des Transports Congolais (OTRACO)*.

Jusqu'à présent, le financement de cette intervention par le FAC s'est élevé à :

– 450 000 F en 1965 (dons de moteurs Baudoin)

– 2 130 000 F en 1967 (don d'une locomotive Alsthom)

– 100 000 F en 1967 (don de 2 moteurs)

– 427 000 F en 1967 pour la formation professionnelle d'agents du chantier naval.

– 220 000 F en 1968 pour la réorganisation de la comptabilité.

– 400 000 F en 1969 pour le traitement par ordinateur de la comptabilité de l'OTRACO.

– 590 000 F en 1970 pour la formation professionnelle au chantier naval.

Ce secteur d'intervention est propice à des prolongements économiques de l'assistance technique ; des dons de matériel français ont été faits dans l'espoir de le faire connaître et le faire acheter.

Les moteurs Baudoin qui avaient trouvé un marché intéressant sont toutefois mis sérieusement en concurrence par les moteurs Diesel de la firme *Caterpillar* ; d'autre part, si le don d'une locomotive Alsthom a entraîné la vente de 5 autres machines, les défauts de fabrication de ce matériel a fait très mauvaise impression l'année dernière.

D'autres perspectives restent ouvertes aux ventes de matériel français (tel que vedettes, remorqueurs, barges et wagons voyageurs SOULE) déjà connu en RDC.

Notre assistance technique à l'OTRACO risquerait toutefois d'être mise en cause si le Congo tient compte du rapport de la BIRD, préconisant d'affermer l'OTRACO à une société privée étrangère.

Pour ce qui concerne le *chemin de fer des grands lacs (CFL)*, 14 agents français dont 5 volontaires du Service National contribuant à la restructuration technique, administrative et financière de cet organisme.

En matière d'*aviation civile*, la sécurité aérienne (qui est dans une situation critique actuellement) est en bonne voie d'être confiée à l'ASECNA, par la signature d'une convention entre l'agence et la RDC. Ces contacts ont été préparés par l'expert français à la direction de l'Aéronautique.

L'UTA qui dessert la RDC s'était vu retirer la 2e fréquence. Le Congo pourrait lui accorder cet avantage au même titre qu'aux autres compagnies étrangères (il n'y aurait pas de régime de faveur pour la compagnie française).

Le Congo-Kinshasa a procédé à une location-vente de trois caravelles pour la compagnie nationale AIR Congo.

G – *Travaux Publics*

1 expert français est placé auprès du directeur général des Travaux publics.

Le BCEOM et l'EDF continuent l'étude sur l'ensablement du port fluvial de *Port Francqui*. Le FAC a financé en 1968 ces études à concurrence de 1 458 000 F.

H – *Énergie*

La France a l'exclusivité de l'assistance technique administrative au ministère de l'Energie et y a placé deux experts dont l'un auprès du Secrétaire général du Ministère.

L'EDF a obtenu par contrat direct avec la RDC l'engineering pour les travaux du barrage d'Inga.

I – *Télécommunications*

4 experts français sont mis en place au ministère des Postes et Communications dont l'un est conseiller en Télécommunications au cabinet du Ministre où il étudie et contrôle les réalisations de liaisons téléphoniques hertziennes demandées à des entreprises françaises. L'axe I (Kinshasa-Matadi-Océan) fourni par Thomson-Houston à la RDC est terminé. Le deuxième axe Kinshasa-Lumumbashi doit en principe échoir à des sociétés françaises.

Outre le contrôle de ces axes qu'assurera l'assistance française, de nouvelles perspectives s'offriraient avec la construction de l'axe 3 (Luluabourg-Bukavu-Kisangani) et d'une station terrienne pour satellites (l'étude de celle-ci est terminée). Il appartient à la France de se bien placer pour obtenir le marché.

Par ailleurs, les Postes et Télécommunications congolaises ont été transformées en novembre dernier en Office dont la gestion a été confiée puis retirée à la *Bell Telephone*. La RDC est disposée à la remettre à des experts français. On ne sait encore si elle s'accompagnera d'une suppression du monopole accordé à la Belgique pour les fournitures de matériel.

J – *Urbanisme*

La mission d'urbanisme française envoyée au Congo en novembre 1965 a coordonné les études faites par des bureaux d'études privées : (cabinet Arsac – SCET – Behu et SMUH) qui ont été approuvées par les autorités congolaises. Elle a joué le rôle de conseiller auprès de l'ensemble des services concernés par les problèmes d'urbanisme, et a collaboré à certains travaux d'amélioration.

Les crédits suivants ont été consacrés par le FAC à cette opération :

– en 1965 : 1 750 000 F
– en 1967 : 1 200 000 F
– en 1968 : 1 311 000 F.

La mission française d'urbanisme a facilité l'implantation à Kinshasa du groupement des bureaux d'études français SCET et BCEOM.

Il reste à développer les actions opérationnelles pour parvenir au stade des réalisations et concrétiser les idées lancées, puis mettre en place une structure congolaise équivalente.

K – *Radiodiffusion et Télévision*

L'assistance de l'ORTF (ex-OCORA) à la Radiodiffusion nationale congolaise date de la convention du 28 novembre 1964 et se concrétise par l'élaboration d'études, de programmes, par des fournitures de matériel, par la formation du personnel (14 assistants français en 1969).

Les crédits dispensés par le FAC pour cette opération se sont élevés à :

– 1964 : 2 000 000 F.
– 1965 : 1 700 000 F. (Télévision)
– 1966 : 1 415 000 F.
– 1967 : 1 241 000 F.
– 1968 : 1 500 000 F. (Télévision)
– 1968 : 1 017 000 F.
– 1969 : 1 720 000 F. (crédits logistiques).

La Société américaine RCA a conclu avec la RDC un contrat d'entretien du matériel. Ceci pourrait changer les rapports entre l'ORTF et la RTNC.

La RDC a acheté à Thomson-Houston 1 émetteur de 600 Kw ondes moyennes et envisage d'acquérir 2 émetteurs de 300 Kw ondes moyennes pour les stations de Lumumbashi et Kisangani.

L – *Santé Publique*

La mission médicale française se compose d'un conseiller technique au cabinet du ministre de la Santé congolais, d'un conseiller technique du directeur du Bureau national de lutte contre la lèpre, d'un expert chargé du Bureau de la Nutrition à la IVe direction de la Santé Publique et de la direction du Département de Santé Publique à la faculté de Médecine de l'Université de Lovanium. En outre, deux médecins servent dans le cadre des structures médicales de l'OTRACO.

L'assistance française par sa qualité s'est acquis un succès de prestige ; elle a pu en outre entraîner la vente de matériels français au Congo-Kinshasa dont le montant total s'élève à près de 58 millions de F. Il convient toutefois de noter que le coût de notre assistance technique a, depuis son origine jusqu'à la fin de 1969, représenté environ 60 millions de F. Par ailleurs, la balance commerciale est déficitaire au détriment de la France (moins de 150 millions de F. en 1969).

Ce déficit traditionnel s'explique en partie par nos importants achats de cuivre qui constituent 65 % de nos importations du Congo.

S'il a tendance à diminuer, le déficit de notre balance commerciale avec le Congo ne peut se résorber que si les industriels français prospectent davantage le marché congolais (à l'instar de la mission Peugeot effectuée en février 1969) et jettent un regard neuf sur un pays que, par habitude, ils considèrent comme désorganisé et instable. On peut s'étonner également que le plafond des garanties COFACE en cours au 1er janvier 1970 s'élève à 146 millions de F., somme presque équivalente au plafond des garanties COFACE en cours à la même époque pour la Sierra Leone.

Quelques sociétés françaises ont installé au Congo des filiales de vente ou des sociétés de service telles que Specia, Michelin, CFAO, Hachette, Hatier, UTA, Air Transit, Fima (qui connaît actuellement des difficultés) Havas et Renault.

Peugeot-Renault envisagent d'installer une usine de montage sur place.

Thomson-CSF a finalement, sur les instances du Département, créé une filiale au capital franco-congolais de représentation commerciale et d'assistance technique.

Parmi les sociétés de représentation déjà installées, on compte la Société Africaine de Boissons, Sonolor Congo et 3 sociétés de construction.

Depuis l'année dernière, la Société française UNACO a monté une usine d'allumettes qui fonctionne, tandis que DOFAN monte péniblement une tannerie de peaux de crocodiles.

Enfin le groupe Baujolin a marqué quelque intérêt pour la construction d'un hôtel et d'une usine textile située à Kisangani.

Parmi les établissements bancaires, on relève la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Socobanque. D'autre part, la Caisse Centrale de Coopération Économique participe maintenant au capital de la Banque de Développement du Congo.

Lors d'un entretien récent avec M. Foccart, le général Mobutu a appelé de ses vœux de nombreux investissements privés français qui ne s'associeraient pas à des investissements privés belges. Il a également parlé de l'installation d'une banque française ayant sa propre étiquette et demandé plus d'enseignants français et davantage d'assistance administrative.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, relations extérieures, relations avec la France, 1970, n° 99*)

178

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation économique de la Côte d'Ivoire

N. nº 178/DAM. *Paris, 7 avril 1970.*

De 1960 à 1967, la Côte d'Ivoire a connu une expansion très rapide, de l'ordre de 9,8 % par an en moyenne, qui s'est poursuivie à un rythme légèrement inférieur au cours de la période 1967-1970 couverte par le plan quadriennal.

Aussi le produit intérieur brut *per capita* a-t-il presque doublé en huit ans, passant de 35 000 F CFA en 1960 à 68 500 F CFA en 1968, malgré une augmentation de la population de l'ordre de 25 %.

Le budget de l'État pour 1970, voté en équilibre comme les précédents, atteint 115 milliards de F CFA (soit 2,3 milliards de FF) dont près de 46 % sont consacrés aux investissements productifs ; à titre de comparaison, ce budget est plus de vingt fois supérieur au budget malien et représente trois fois les budgets malgache ou sénégalais.

La balance commerciale enfin est largement excédentaire ; les exportations ont atteint, en 1969, 107 milliards de F CFA malgré une augmentation très considérable de la demande de biens d'équipement.

Si l'économie continue de reposer très largement sur l'exportation de trois grands produits, le café, le cacao et le bois, qui représentent encore près des deux tiers des recettes commerciales, la diversification des activités ivoiriennes a pu être amorcée grâce à un apport massif de capitaux extérieurs.

I. Au cours des prochaines années, le développement de nouvelles exportations agricoles (huile de palme en dépit de la conjoncture médiocre du marché mondial, coton et, sans doute ultérieurement, caoutchouc naturel) et la réduction des importations vivrières, en raison notamment du développement de la culture du riz, devraient consolider les assises de l'économie ivoirienne.

Le café constitue encore de loin la principale production ivoirienne (210 000 tonnes au cours de la campagne 1968-1969) et assure plus de 30 % des exportations. Un plafonnement des ventes au niveau actuel paraît toutefois vraisemblable à terme, compte tenu du vieillissement des plantations et de la capacité limitée d'absorption du marché mondial.

Avec 141 000 tonnes de cacao commercialisées en 1969, la Côte d'Ivoire se situait au quatrième rang mondial, la production devant s'accroître jusqu'en 1975.

La part des exportations de bois, qui atteignait, en 1968, 25 % des ventes ivoiriennes, paraît en revanche appelée à diminuer rapidement en raison

des mesures prises par les autorités pour freiner l'exploitation trop intensive du patrimoine forestier.

C'est sur les oléagineux, palmier à huile et, dans une moindre mesure, cocotier, que porte actuellement l'essentiel des efforts du gouvernement ivoirien.

Le plan de développement des palmiers à huile[1] entrepris avec l'aide du FAC[2], du FED[3] et de la BIRD[4] porte jusqu'en 1970 sur près de 70 000 ha de plantations et représente un investissement global de l'ordre de 31 milliards de F CFA.

La progression de la production de bananes est freinée par les difficultés d'écoulement sur le marché européen.

La culture d'ananas destinée à la transformation industrielle connaît un essor rapide.

II. La part des activités industrielles et minières dans la production intérieure est en progression sensible, passant de 15 % en 1960 (18 milliards de F CFA) à 25 % en 1968 (63 milliards de F CFA).

Cette évolution doit se trouver renforcée au cours des prochaines années par la réalisation d'importants projets.

Au premier rang de ceux-ci figure la construction du barrage de Kossou[5], sur la rivière Banana. Compte tenu des aménagements hydroagricoles

[1] Dès l'indépendance, en 1960, le gouvernement ivoirien décide de lancer un vaste programme de développement de plantations de palmiers à huile sélectionnés, sous la forme de plantations industrielles et de plantations villageoises. Un premier plan conduit sous l'autorité de la Satmaci (Société d'assistance technique de modernisation de l'agriculture de Côte d'Ivoire) couvre la période 1961 à 1963, puis le nouveau programme présenté par la Sodepalm (Société pour le développement et l'exploitation de la palme), à partir de 1964, prévoit la plantation de 8 000 ha de cocotiers en blocs industriels et 4 500 en plantations villageoises ainsi que 4 000 ha de palmiers en plantations villageoises.

[2] FAC ou Fonds d'Aide et de Coopération est institué en 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache pour contribuer à aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire.

[3] FED ou Fonds européen de développement est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux États ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer. Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement aux pays africains toujours colonisés à cette époque et avec lesquels certains États ont eu des liens historiques. Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Le premier FED couvre les années 1959-1964, le deuxième FED : 1964-1970 (convention de Yaoundé I) ; troisième FED : 1970-1975 (convention de Yaoundé II).

[4] BIRD ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement a été créée le 27 décembre 1945 à la suite des Accords de Bretton Woods (juillet 1944). Elle avait pour mission originelle de financer la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale. Son objectif actuel est de réduire la pauvreté dans le monde. Elle accorde des prêts à des États ou des entreprises publiques en difficulté. Ces prêts sont accordés à des taux d'intérêt très faibles, parce que les pays membres du groupe de la banque mondiale les garantissent contre un éventuel défaut de paiement.

[5] Le barrage de Kossou est situé à une quarantaine de kilomètres de la ville de Yamoussoukro, au centre de la Côte d'Ivoire, sur le Bandama Blanc. La retenue de 30 milliards de m^3 d'eau formera un lac de 150 km de long, recouvrant 1700 km2 de terre. Il permettra, pour l'agriculture, l'irrigation de 50 000 ha de terre, pour la pêche, 20 000 tonnes de poisson par an et une production d'électricité de 535 millions de kilowattheures. La première pierre du barrage de Kossou est posée

afférents, l'investissement global s'élèvera à plus de 26 milliards de F CFA. Le financement par parts égales, est assuré par l'*Eximbank*, un groupe italien et la Côte d'Ivoire.

Parmi les implantations industrielles envisagées dans les années qui viennent, il convient de citer en particulier la construction par Krupp d'une usine de pâte à papier aux environs d'Abidjan, pour un montant de plus de 6 milliards de F CFA ; l'édification d'un complexe sucrier par les Raffineries de Saint-Louis, pour un montant de 7 milliards, l'implantation par le groupe Agache-Willot d'une nouvelle filature et la construction par les Ciments Lafarge d'une usine de broyage de clinkers.

La production minière ivoirienne dominée jusqu'ici par l'extraction des diamants, et l'exploitation par la Compagnie de Mokta[1] d'un gisement de manganèse à Grand Lahau, connaît actuellement une faible récession.

Des demandes de permis de recherche *off shore* ont été déposées par diverses compagnies pétrolières dont la Shell, en association avec le groupe ERAP. La compagnie américaine *Pickands Mather*[2] a obtenu la concession de l'exploitation de l'important gisement de fer de Man. L'évacuation du minerai serait assurée par le port de San Pedro. L'ensemble représente un investissement de l'ordre de 45 milliards de F CFA.

III. Le financement de projets d'investissements aussi ambitieux que le barrage de Kossou, le port de San Pedro, l'opération de télévision scolaire ou le plan palmier, dont la rentabilité économique est pour partie aléatoire, a conduit à un alourdissement notable de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire.

L'opération San Pedro[3] notamment, qui est de loin la plus importante, vise à la création d'un port en eau profonde dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, afin d'atténuer le déséquilibre régional que la prééminence d'Abidjan a créé dans la vie économique du pays et d'offrir un débouché aux productions agricoles, forestières et minières du tiers ouest du territoire national. Mais la création de ce port exige, outre la construction d'une ville, le développement des productions régionales et l'implantation des infrastructures nécessaires pour assurer la circulation des produits et l'accueil des populations. Le coût de l'opération a été évalué au départ à 170 millions de FF. Sont associés à sa couverture, des financements d'origine diverse : ivoiriens, italiens, allemands. Le Fonds d'Aide et de Coopération y participe au moyen d'un prêt à conditions spéciales d'un

par le président Houphouët-Boigny le 14 novembre 1969. Les travaux doivent durer quatre ans. Le financement de ce projet, estimé à 32 milliards de F CFA est assuré en partie par des prêts américains et italiens (*Export-Import Bank* des États-Unis ; *Instituto Mobiliare Italiano*, et un financement propre ivoirien.

[1] Compagnie de Mokta el Hadid fondée en 1865 pour l'exploitation des mines en Algérie, en Tunisie, puis en Côte d'Ivoire. La compagnie fêta son centenaire en 1965 à Abidjan, en présence du président Houphouët-Boigny.

[2] *Pickands Mather* est une société américaine fondée en 1893 à Cleveland, Ohio, pour l'exploitation du minerai de fer de la région du lac Supérieur.

[3] Le Port autonome de San Pedro est une société d'État au capital de deux milliards de francs CFA chargée de gérer le port érigé dans la ville de San Pedro au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. La réalisation des infrastructures portuaires a démarré en 1969. Il est mis en service en 1971.

montant de 34 millions de FF (prêt d'une durée de dix-neuf ans, avec un différé d'amortissements de neuf ans, et portant intérêt au taux de 2 % l'an). Les travaux ont commencé à la fin de l'année 1968.

La dette extérieure de la Côte d'Ivoire ne représente actuellement que 10 % du produit intérieur brut. Au cours des prochaines années, le service de la dette entraînera un prélèvement important sur les réserves accumulées par certains établissements publics – Caisse de stabilisation des produits agricoles, Caisse autonome d'amortissement – dont une partie est actuellement placée en France auprès de la Caisse des Dépôts.

Dans le même temps, l'épargne d'origine budgétaire tend à diminuer, en raison de l'accroissement des dépenses de fonctionnement. Jusqu'ici, en effet, l'excédent des recettes ordinaires constituait, chaque année, l'essentiel des ressources du budget d'investissement. Pour la première fois en 1969, le financement de celui-ci s'est trouvé assuré d'une manière prépondérante sur fonds d'emprunt. En 1970, la situation s'est redressée puisque le budget d'investissement, qui s'élève à 44 milliards de F CFA, ne fait appel que pour un tiers de son montant, soit 15 milliards, à des emprunts extérieurs.

IV. Jusqu'ici le développement spectaculaire de la Côte d'Ivoire a été facilité par une politique audacieuse dans ses initiatives mais prudente dans ses réalisations. L'industrialisation menée avec réalisme est allée de pair avec une extension raisonnable et diversifiée des productions agricoles. Attiré par la stabilité politique du pays et la saine gestion de l'économie, le secteur privé, pour sa part, a largement concentré sur la Côte d'Ivoire l'essentiel de ses efforts en Afrique francophone.

Aujourd'hui, largement endettée, mais conservant son excellent crédit international, la Côte d'Ivoire se trouve à l'heure des choix.

L'afflux des travailleurs en provenance des États voisins – les minorités étrangères représentent actuellement un quart de la population ivoirienne – et l'exode des populations vers Abidjan risquent de conduire à terme à une situation politique délicate, si un effort accru n'était consenti en vue du développement des zones rurales.

D'autre part, la structure de l'industrie ivoirienne ne s'est pas sensiblement modifiée en dépit des progrès considérables enregistrés sur le plan quantitatif.

Concentrée à Abidjan, cette industrie demeure orientée davantage vers la satisfaction des besoins locaux de produits de consommation courante que vers la valorisation des ressources naturelles locales. Le renversement de cette tendance, que certains projets d'implantation paraissent amorcer, suppose toutefois un élargissement du marché local et régional (l'ensemble des pays de l'Entente représente à peine une fois et demie le seul marché ivoirien).

Enfin, peut-être davantage que dans tout autre État africain francophone, à l'exception du Sénégal, la saturation progressive des débouchés offerts par la fonction publique, l'élévation des compétences des jeunes cadres ivoiriens, désireux de participer plus activement aux affaires, le

nombre et l'omniprésence des ressortissants français (30 000 à Abidjan) créent une pression croissante en faveur de l'africanisation rapide des emplois du secteur privé.

V. Parmi les États africains et malgache qui ont bénéficié en 1969 de l'aide de la France, la Côte d'Ivoire disposait du plus grand nombre d'assistants techniques (2 045) – le gouvernement ivoirien prend une part beaucoup plus importante que les autres États à leur rémunération – et se situait au deuxième rang, après le Cameroun, pour le montant des programmes de développement financés avec l'aide du FAC (25 millions de FF).

Parmi les opérations de financement envisagées figure une subvention pour l'étude, par la société Michelin, de l'aménagement d'une plantation d'hévéas, pour lequel le concours de la BIRD sera ultérieurement demandé, le financement de centres de formation pédagogique et le versement de la première tranche de notre aide pour la mise en place du réseau de télévision scolaire (qui s'élèvera en cinq ans à 20 millions de FF), opération à laquelle participent la BIRD, le PNUD et le FED, et qui représentera un investissement de 56 millions de FF.

(DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, questions économiques, 1970)

179

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

L'Irlande et la CEE

N. nº 84/CE[1]. *Paris, 8 avril 1970.*

La demande d'adhésion de l'Irlande au Marché commun, formulée une première fois le 31 juillet 1961 et renouvelée le 10 mai 1967, est liée à la candidature britannique et s'explique par la dépendance économique de l'Irlande à l'égard de la Grande-Bretagne, dépendance renforcée depuis 1965 par la signature entre les deux pays d'un accord de libre échange[2] : l'Irlande place aujourd'hui près de 70 % de ses exportations sur le marché anglais ; elle y effectue plus de la moitié de ses achats, ce qui fait d'elle le troisième client de la Grande-Bretagne ; les investissements britanniques, enfin, jouent un rôle de premier plan dans la politique de

[1] Cette note, signée par Maurice Ulrich, chef du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis septembre 1969, est rédigée par Claude Martin, conseiller des Affaires étrangères, à la 1re section du service de coopération économique du Département depuis juin 1968.

[2] L'accord créant une zone de libre-échange anglo-irlandaise est signé le 14 décembre 1965 et entre en vigueur le 1er juillet 1966.

développement planifié amorcée depuis plusieurs années par le gouvernement de Dublin.

Cette étroite dépendance à l'égard de la Grande-Bretagne ne signifie certes pas que l'Irlande n'a pas ses raisons propres d'aménager ses relations commerciales avec les Six, pour s'ouvrir un marché sur lequel elle ne place actuellement que 11 % de ses ventes. L'effet des prélèvements communautaires sur les exportations de viande et de bétail irlandais vers la CEE – en déclin depuis plusieurs années – préoccupe particulièrement les autorités de Dublin. Mais celles-ci avaient laissé entendre dans le passé que la solution de tels problèmes pouvait être trouvée dans le cadre d'un accord commercial limité. Elles avaient ainsi demandé en 1967, à l'issue de la négociation Kennedy[1], à bénéficier d'un arrangement sur la viande bovine, analogue à celui que la Communauté venait de signer avec le Danemark. De même, en 1968, le gouvernement irlandais avait manifesté de l'intérêt pour d'éventuels « arrangements commerciaux » entre la Communauté et les pays candidats[2], et laissait entendre qu'il pourrait se satisfaire de cette solution moins ambitieuse que l'adhésion, si Londres l'acceptait également.

L'attitude de l'Irlande vis-à-vis de la CEE ainsi clairement liée à celle du Royaume-Uni, n'est sans doute pas exempte de préoccupations politiques. Certains considèrent à Dublin que la participation commune de l'Eire et du Royaume-Uni à une organisation plus large serait un moyen de résoudre le problème irritant de l'Ulster.

On notera enfin que le gouvernement irlandais a à plusieurs reprises affirmé qu'il acceptait les finalités politiques des traités, et qu'il était prêt à infléchir sa ligne actuelle d'indépendance politique et militaire (l'Irlande on le sait, n'est pas membre de l'OTAN) pour s'associer à tout développement de la construction européenne dans le domaine de la coopération politique et, éventuellement, de la défense.

Si Dublin ne peut aller ni au-delà, ni moins loin que Londres dans son rapprochement avec la Communauté, c'est en fait, le dernier de ces deux risques qui semble depuis quelques mois préoccuper le plus les Irlandais ; ceux-ci redoutent de voir des barrières douanières rétablies, ne serait-ce que provisoirement, entre l'Eire et le Royaume-Uni. Dans les contacts qu'il a pris à Londres et auprès des Six, dès son arrivée à la tête de la diplomatie irlandaise en juillet 1968 M. Hillery[3] avait exprimé les craintes de son gouvernement de voir l'Angleterre admise seule, au moins dans un premier temps, dans la Communauté. Ces appréhensions, partiellement dissipées au lendemain de la Conférence de La Haye[4], restent assez vives pour

[1] La négociation Kennedy du GATT, du nom de John Fitzgerald Kennedy (29 mai 1917-22 novembre 1963), président des États-Unis du 20 janvier 1961 à sa mort, tenue de 1964 à 1967 a réuni 62 États. Sur ses résultats, voir *D.D.F.* 1967-I, n° 202.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 57.

[3] C'est en fait depuis le 2 juillet 1969 que Patrick John Hillery est ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande.

[4] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun. Le paragraphe 13 du communiqué publié à la fin

inciter aujourd'hui les représentants de Dublin à rechercher dans les différentes capitales européennes des assurances plus précises.

Les Irlandais ne contestent pas que l'examen de la candidature britannique soit appelé à occuper une place centrale dans les futures négociations, et ils sont conscients que les Six devront arrêter en grande partie les modalités de l'élargissement de la Communauté en fonction des problèmes posés par l'adhésion du Royaume-Uni. Cette priorité de fait ne devrait cependant pas, selon eux, conduire les Six à retenir des solutions qui ne seraient pas conformes aux besoins des autres pays candidats.

De fait, l'Irlande aura à défendre dans la négociation des intérêts très différents de ceux du Royaume-Uni. Londres souhaite accéder rapidement au Marché commun des produits industriels et retarder en revanche l'application de la politique agricole commune. C'est au contraire dans le domaine des échanges industriels que l'on souhaite à Dublin des mesures de transition : les Irlandais estiment que leur industrie ne pourrait totalement s'ouvrir sur l'extérieur avant 1975 : en effet, c'est seulement à cette date que sera totalement appliqué l'accord anglo-irlandais de libre commerce.

En matière agricole, en revanche, les Irlandais souhaitent bénéficier sans délai du marché unique. Mais on voit mal comment ils pourraient appliquer les mécanismes de la politique agricole plus rapidement que ne le feraient les Britanniques, sans perturber les échanges entre les deux pays qui s'effectuent actuellement dans le cadre d'une zone de libre échange.

Une solution permettant de satisfaire des intérêts aussi divergents, et en même temps complémentaires, ne pourrait être trouvée, selon Dublin, qu'au cours de discussions étroitement coordonnées entre la Communauté et chacun des deux pays. Les négociations avec la Grande-Bretagne et avec l'Irlande devraient ainsi commencer en même temps. Si elles sont conduites de façon distincte, un lien pourrait au moins être assuré par la présence d'observateurs irlandais aux séances de travail entre la Grande-Bretagne et les Six. Les négociations devraient, surtout, être conclues au même moment, et l'entrée en vigueur des accords être simultanée.

Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer complètement sur ces idées, dans l'attente des décisions qui pourraient être prises à Bruxelles concernant le calendrier et l'organisation pratique des négociations.

Il est sans doute acquis que celles-ci devront s'ouvrir en même temps avec les différents pays candidats[1], et qu'elles devront conduire à des accords dont l'entrée en vigueur sera simultanée. En revanche, la question de savoir si les discussions devraient être menées globalement avec tous les candidats, ou séparément avec chacun d'entre eux, et le problème de la coordination éventuelle dans l'examen des diverses candidatures, n'ont pas à ce jour été discutés.

de cette réunion affirme que : « les chefs d'État et de gouvernement ont marqué leur accord pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté d'une part et les États candidats d'autre part. »

[1] Le 30 juin 1970, s'ouvrent les négociations avec les pays candidats à l'adhésion aux Communautés européennes : Royaume-Uni, République d'Irlande, Danemark et Norvège.

Un certain nombre de remarques peuvent néanmoins être d'ores et déjà présentées :

– d'une façon ou d'une autre, un contact devra être pris dans une première phase de la négociation avec tous les pays candidats – à l'adhésion, mais aussi à l'association. Pour notre part il paraît assez indifférent que ces premiers contacts soient pris collectivement avec tous les candidats, ou séparément avec chacun d'entre eux, par exemple au cours de la même semaine.

– ce premier échange de vue réalisé, et après que les Six auront complété et précisé dans les divers domaines leur position commune, l'intérêt devra nécessairement se concentrer sur le pays qui pose le plus de problèmes, c'est-à-dire la Grande-Bretagne.

– la négociation pourra se dérouler parallèlement avec les différents pays candidats sans qu'il soit nécessaire de prévoir des mesures particulières d'information et de coordination. Par la force des choses en effet les diverses délégations resteront en liaison en cours de négociation et les contacts diplomatiques s'établiront en tant que de besoin.

En ce qui concerne le fond, nous pouvons relever que les principes d'ores et déjà retenus par les Six dans l'élaboration d'une position commune sur la période de transition sont de nature à apaiser sensiblement les craintes de Dublin. Il est convenu en effet que les mesures transitoires devront assurer une progression équilibrée dans les divers domaines d'application du Traité, et pour tous les candidats, et il est exclu que certains de ceux-ci puissent accéder, plus rapidement que d'autres, au marché communautaire pour un secteur particulier. Les appréhensions irlandaises concernant un éventuel rétablissement à titre provisoire de barrières tarifaires entre l'Eire et le Royaume-Uni ne semblent donc pas fondées.

Avec ses quelque trois millions d'habitants, un produit national brut à peine supérieur à un milliard de livres et un total d'importations et d'exportations d'environ 500 millions de livres, l'Irlande occupera une place modeste dans la Communauté élargie. Cela devrait d'ailleurs se traduire dans les institutions. Il ne saurait être question d'accorder à l'Irlande, du point de vue de la représentation dans les organes communautaires et du droit de vote, un statut égal à celui de la Belgique ou des Pays-Bas.

Pourtant les conditions de production favorables dont bénéficient quelques secteurs de l'agriculture irlandaise, notamment l'élevage orienté vers l'exportation, peuvent faire craindre une modification non négligeable de l'équilibre de certains marchés à l'intérieur de la Communauté. Certes, la Grande-Bretagne devrait normalement continuer à absorber la plus grande partie des exportations agricoles irlandaises, ce qui limitera d'ailleurs l'expansion de nos ventes sur le marché britannique. Il reste qu'une attention particulière devrait être portée à la capacité exportatrice de l'Irlande pour les produits animaux (bétail vivant, chevaux et moutons).

Dans le secteur industriel nous ne devrions pas être amenés à accorder à l'Irlande un traitement particulier. Les adaptations dont aurait besoin ce

pays devraient être tout entières réalisées au cours de la période de transition. Celle-ci devrait également à nos yeux permettre à l'Irlande de mettre sa législation sur les mouvements de capitaux et sa réglementation en matière de *dumping*, actuellement très différentes de celles de la Communauté, en conformité avec les règles communautaires.

(*Europe, Irlande, 1944-1970, nº 51*)

180

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Voyage du prince Sihanouk à Moscou et à Pékin

N. nº 188/CLV[1]. *Paris, 8 avril 1970.*

M. Alain Daniel[2], membre de notre mission culturelle à Phnom Penh et détaché auprès du prince Sihanouk en qualité de secrétaire particulier, a accompagné ce dernier au cours de son voyage à Moscou et à Pékin[3]. Après avoir été rappelé en France le 22 mars pour des raisons d'opportunité politique évidente, l'intéressé s'est spontanément présenté à la direction d'Asie le 7 avril pour y communiquer ses impressions sur les événements auxquels il a été mêlé et les informations qu'il a pu recueillir à cette occasion.

Séjour à Moscou

Au cours de son séjour à Moscou où il a été l'objet d'attentions les plus flatteuses, le Prince Sihanouk a sollicité de ses hôtes une assistance dans deux domaines :

– une aide militaire dont M. Daniel déclare qu'elle a été accordée à 100 %, sans pouvoir toutefois en préciser le montant. Cette aide portait sur la fourniture d'armement lourd, de camions et de moyens de transmission, ainsi que la livraison d'importantes quantités de petit équipement pour la troupe (uniformes, cartouchières, couvertures, moustiquaires, etc.).

Dans l'esprit du Prince, ces demandes visaient à répondre à ce qu'il considérait comme les besoins les plus urgents des forces armées royales et à renforcer son crédit auprès de celles-ci, face au général Lon Nol.

[1] Cette note est rédigée par Yves Robin, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis février 1970.

[2] Alain Daniel, professeur français de langue et de civilisation khmère, secrétaire particulier du prince Sihanouk.

[3] Le prince Sihanouk quitte Paris pour Moscou le 13 mars 1970. Le 18 mars à 17 h. il quitte la capitale soviétique pour se rendre, via Irkoutsk, à Pékin où il arrive le 19 mars à 10 h.

En acceptant de donner satisfaction à leur hôte, les dirigeants soviétiques, notamment M. Kossyguine[1], auraient fait remarquer que leur geste était fait *ad personam* et que si, dans le futur, l'armée khmère basculait dans le camp américain, on considérerait à Moscou une telle volte-face comme une « trahison ». À cette mise en garde le Prince aurait répliqué, « En aidant les Nord Vietnamiens et les forces du GRP[2], j'ai moi-même trahi notre idéal de neutralité ».

De surcroît, les Russes auraient demandé à Sihanouk d'intervenir auprès des Chinois pour que ceux-ci harmonisent leur aide militaire au Cambodge avec celle de l'URSS, ce qui paraît révélateur de la nature des rapports existant actuellement entre Moscou et Pékin.

– Une aide civile pour améliorer l'aérogare et allonger la piste d'atterrissage de Phnom Penh-Pochentong, en vue de développer le tourisme, source non négligeable de devises pour le Cambodge.

Dans la mesure où M. Daniel a pu le savoir, il ne semble pas que le prince Sihanouk ait beaucoup insisté auprès des responsables soviétiques pour que ceux-ci pressent les Nord-Vietnamiens et le GRP de retirer leurs troupes du territoire cambodgien. M. Kossyguine et M. Brejnev[3] lui auraient clairement donné à entendre que les facilités dont les forces de Hanoï et du GRP disposaient dans le royaume étaient trop vitales pour qu'on les en privât dans les circonstances présentes.

Pendant tout son séjour à Moscou le Prince a été très mal informé par son entourage, qui craignait ses réactions brutales, des dispositions inquiétantes prises par le gouvernement Lon Nol (fermeture des aérodromes, coupure de relations radio-électriques, convocation de l'Assemblée nationale en session extraordinaire, etc.). Ne lui auraient été communiqués que les télégrammes adressés à l'ambassade royale et ne traitant que de questions sans intérêt. C'est ainsi que, si M. Kossyguine ne l'avait mis au courant de sa destitution dans la voiture qui les conduisait à l'aéroport, il n'aurait appris la nouvelle qu'à son arrivée à Pékin.

Séjour à Pékin

Le Prince Sihanouk a été installé avec sa suite dans une villa gouvernementale d'un quartier résidentiel situé loin du centre. Les Chinois ont tiré avantage de ce fait pour réaliser progressivement mais très rapidement l'isolement de leur hôte. « Nous avions l'impression de vivre des scènes d'un roman de Kafka », a déclaré M. Daniel, qui a connu trois jours ce régime alliant à une courtoisie sans défaut des tracasseries multipliées et des contrôles renforcés.

Abattu, le Prince a été très réconforté de constater que notre ambassadeur[4] était venu le saluer à l'aéroport et à demandé aux autorités chinoises

[1] Alexeï Nicolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

[2] Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, constitué le 8 juin 1969.

[3] Leonide Ilitch Brejnev, premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964.

[4] Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin depuis le 25 février 1969.

de le rencontrer dès que possible. Satisfaction ne lui a été accordée que le lendemain de son installation et ce délai lui aurait causé une vive irritation. À ce propos, le secrétaire particulier du Prince a relevé que, pendant les journées qu'il a vécues auprès de lui dans la capitale chinoise, c'est-à-dire jusqu'au 22 mars, celui-ci s'est non seulement abstenu de formuler des appréciations désagréables ou amères à l'égard de notre pays, mais encore semblait manifester une certaine compréhension pour la situation difficile que la crise cambodgienne créait pour nous. Cette observation ne vaut pas pour certains membres de l'entourage (il ne s'agit pas de Penn Nouth)[1] qui auraient parlé « de l'incompréhensible inaction de la France devant le coup de force du général Lon Nol ».

M. Chou En-Laï est venu rendre visite au Prince Sihanouk dans la soirée du 20 mars, soit le lendemain de l'arrivée de ce dernier. Au cours de l'entrevue, le Prince, ayant surmonté le choc que lui avait causé sa destitution, aurait fait deux demandes pressantes au Premier ministre chinois tendant à obtenir l'autorisation d'adresser par radio un message à son peuple et à s'assurer de Pékin des armes pour le mouvement auquel il commençait à songer. M. Chou En-Laï[2] ne prit aucun engagement et se contenta d'indiquer qu'il porterait ces requêtes à la connaissance de ses collègues. Le Prince aurait été très déçu de cette réponse qu'il interpréta comme une dérobade. Son conseiller privé eut, paraît-il, quelque difficulté à le calmer en lui expliquant que l'attitude de M. Chou En-Laï n'était pas dictée par de la mauvaise volonté, mais par la nécessité d'en référer à une direction collégiale omnipotente. Toutefois, le fait que M. Chou En-Laï, qui, au lieu de le revoir le lendemain matin comme prévu, ne le fit que le soir sans lui apporter de réponse aux demandes qu'il avait faites, déclencha un nouvel accès d'humeur du Prince.

C'est à la fin de la journée du 22, c'est-à-dire dans un délai relativement bref pour une machine gouvernementale aussi lourde que la chinoise, que les autorisations demandées en matière d'information étaient accordées.

M. Daniel n'a pu apporter de précisions sur les entretiens entre le Prince Sihanouk et M. Pham Van Dong[3], en dehors du fait que ceux-ci se seraient déroulés en deux temps, le premier à la villa du Prince et le second dans celle qu'occupait le Premier ministre nord-vietnamien.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1979, nº 253*)

[1] Penn Nouth, Premier ministre cambodgien du 31 janvier 1968 au 14 août 1969. Premier ministre du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) à partir du 5 mai 1970.

[2] Chou En-laï, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

181

M. Kosciusko-Moriset, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française auprès des Nations unies

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 753 à 757 *New York, 9 avril 1970.*

Diffusion réservée.

Entrevue avec les représentants israéliens et arabes.

Dans la liste des quelque cent visites d'arrivée que j'ai à rendre, j'ai naturellement accordé une priorité aux pays directement visés par la consultation à Quatre[1]. J'ai donc, dès cette semaine, tenu à rencontrer les ambassadeurs du Liban, de Jordanie, de Syrie, d'Israël et de la République Arabe Unie. Si, d'une manière générale, tous mes interlocuteurs, dont l'accueil a été plus que courtois, ont rendu hommage aux efforts de notre gouvernement pour sortir de l'impasse actuelle, j'ai relevé chez eux, avec des nuances non négligeables, un scepticisme grandissant sur le résultat des travaux des Quatre Grands, ou tout au moins une impatience, dont se font aussi l'écho les membres non permanents du Conseil, devant la lenteur des accomplissements.

L'Israélien n'en est, pour sa part, nullement affecté. M. Tekoah[2], d'une intelligence brillante, incisive, documentée, a été aussi chaleureux que négatif. Inébranlable sur le principe des négociations directes, il reste évasif sur le chapitre de l'évacuation et des frontières. S'il reconnaît que l'intérêt d'Israël est tout de même de faire la paix et s'il s'inquiète de la livraison soviétique de *Sam III*[3], qui « donne au conflit une nouvelle dimension », il ne croit pas à une nouvelle escalade ou à un danger d'explosion immédiats. Il ne cache pas que, si son pays était prêt à recevoir M. Jarring[4] sans mandat, des directives (*guide-lines*) trop précises des Quatre pourraient amener son gouvernement à reconsidérer la question, à refuser d'accueillir l'ambassadeur suédois.

M. Ghorra[5] (Liban) a souligné combien la prolongation de la situation actuelle compromettait l'équilibre et la cohésion internes de son pays. Il ne

[1] Consultation à Quatre : à l'instigation de la France, les quatre représentants permanents au Conseil de sécurité ont décidé d'examiner les moyens pour faire avancer une solution pacifique au Moyen-Orient. Les Quatre se réunissent pour la première fois en avril 1969.

[2] Joseph Tekoah, représentant d'Israël auprès des Nations unies depuis janvier 1968, s'est opposé en janvier 1969 à la proposition française de consultation à Quatre. Voir D.D.F 1969-I nos 69 et 99.

[3] *Sam III* : fusées soviétiques livrées en mars 1970 avec leurs servants russes, installées aux abords du canal de Suez.

[4] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies depuis le 29 novembre 1967, a effectué plusieurs missions dans les pays concernés par le conflit.

[5] M. Édouard Ghorra est représentant permanent du Liban auprès des Nations unies.

pense pas que les Russes puissent beaucoup aggraver leur implantation dans les pays arabes, et, puisque ce sont les Américains qui ont la clef de la situation par leur influence sur Israël, il convient de pousser Nasser à se rapprocher de Washington. C'est en ce sens que s'exercerait ou qu'il voudrait voir s'exercer l'effort de son gouvernement.

M. El-Farra[1] (Jordanie) met tous ses espoirs dans la réussite de nos démarches. Il faut d'urgence « mettre le train sur les rails ». Dès qu'il y aura un commencement d'évacuation des territoires occupés, des réfugiés palestiniens y feront leur retour, et cela soulagera d'autant les gouvernements arabes, dont il ne faut pas attendre qu'ils soient en mesure de prendre des engagements à l'égard des *Feydayin*[2] avant qu'une réelle désescalade n'ait neutralisé, du moins partiellement, la propagande des extrémistes.

M. Tomeh[3] (Syrie), qui regrette qu'en temps opportun la fédération ne l'ait pas emporté sur la partition[4] et déplore le petit nombre des Israéliens partisans d'un État palestinien judéo-arabe (M. Avnery)[5], s'inquiète de l'implantation croissante de colonies israéliennes dans les territoires occupés. Il souhaiterait que le Conseil de sécurité se prononçât à cet égard rapidement et énergiquement.

M. El-Zayvat[6] (RAU) pense que notre politique arabe est la seule qui préserve les intérêts de l'Occident au Moyen-Orient. Il considère également que, si la consultation à Quatre devait s'enliser ou la relance de la mission Jarring être indéfiniment ajournée, il conviendrait de revenir devant le Conseil de sécurité. Malgré les contacts étroits que l'ambassade d'URSS entretient surtout avec le Syrien et l'Égyptien, j'ai pu noter chez mes interlocuteurs une certaine méfiance à l'égard du dialogue russo-américain. De toute évidence, ils préféreraient une solution qui aurait une caution plus large et plus désintéressée et porterait notre marque. Mais, notre initiative de la consultation à Quatre ne dispose pas d'un crédit illimité dans le temps.

(Afrique-Levant, Levant, Jordanie 1966-1970, Proche-Orient relations extérieures, rapports avec l'ONU. Pro 7-IB)

[1] M. Muhammad H. El-Farra est représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies.

[2] *Fedayin*, pluriel de *fedayi*, désigne en arabe celui qui fait don de soi. Les commandos de *fedayin*, créés en 1955 en Egypte et composés principalement de Palestiniens, s'infiltrent en territoire israélien pour commettre des actions de guerilla. Voir le télégramme d'Amman n° 1317 du 19 septembre 1970, publié ci-après.

[3] M. George J. Tomeh est représentant permanent de la Syrie auprès des Nations unies.

[4] Allusion à la décision de l'ONU, en novembre 1947, de partager la Palestine en deux États arabe et juif.

[5] Uri Avnery, homme politique israélien, venu d'Allemagne en Palestine en 1933, combat comme membre de l'*Irgoun* lors de la première guerre israélo-arabe en 1948. Dès 1947, il défend l'idée d'une fédération sémitique groupant les peuples du Moyen-Orient et fonde le parti *Haolam Hazeh* (forces nouvelles) qu'il représente à la *Knesseth*. Ce parti prend la défense du nationalisme arabe et milite pour un État d'Israël pluraliste moderne qui ne fasse pas de discrimination entre Juifs, Arabes et autres habitants.

[6] Mohammed Hassan El-Zayvat est le représentant permanent de la RAU auprès des Nations unies.

182

M. Barbey, Ambassadeur de France à Lagos,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 162 à 165 *Lagos, 9 avril 1970.*

Urgent, réservé. (*Reçu* : 15 h. 10).

Le télégramme no 101 d'Abidjan du 22 mars[1] signale que le président Houphouët-Boigny « demandera » à un émissaire de lui servir d'intermédiaire auprès du chef de l'État nigerian, « *pour étudier un retour possible au Biafra, dans le cadre d'une politique de réconciliation, du général Ojukwu*[2] ».

Si le haut esprit humanitaire qui anime le président de la Côte d'Ivoire n'est mis en doute par personne, en revanche, son jugement a malheureusement été pris souvent en défaut.

S'agissant de la politique de réconciliation, mise en application à Lagos par le général Gowon[3], les faits parlent d'eux-mêmes. Ce sont d'innombrables Ibo qui quittent l'Est pour venir reprendre leurs emplois dans le secteur privé, et hier encore, il était précisé que quelque 3 000 policiers – qui avaient passé la guerre dans les États de l'Est – ont été réintégrés et maintenus sur place. De même la liste des responsables politiques ibo qui constituaient l'entourage de l'ex-lieutenant-colonel Ojukwu, s'allonge chaque jour.

Un français qui rentre d'un périple dans les États de l'ex-province orientale m'a précisé que les soldats circulaient sans armes et que les marchés connaissaient une affluence extraordinaire.

Personne n'est molesté, pas plus les politiciens que les autres, et une personnalité telle que Sir Francis Ibiam[4] a déjà quitté Lagos pour se rendre librement, il va de soi, dans l'ex-zone rebelle via Benin.

S'agissant de l'ex-colonel Ojukwu, le problème est infiniment plus complexe. Son cas a toujours été disjoint, ainsi que l'a souligné le télégramme no 157 du 8 mars[5].

[1] Le télégramme no 101, en provenance d'Abidjan, daté du 22 mars 1970, est intitulé « la Côte d'Ivoire et le général Ojukwu ». Le président Houphouët-Boigny s'interroge au sujet de l'avenir du général Ojukwu et reste encore disposé à agir en sa faveur : il aurait l'intention de demander au général Mobutu, président de la République démocratique du Congo, d'être l'intermédiaire en vue d'étudier un retour possible du général Ojukwu au Biafra.

[2] Le général Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession et proclame le 30 mai 1967 la « République du Biafra ».

[3] Le général Gowon est chef de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[4] Sir Francis Ibiam, magistrat respecté, président du Conseil œcuménique des Églises, est le conseiller politique d'Ojukwu. Parti du Biafra au moment de sa chute, il revient au Nigeria en mars 1970.

[5] Le télégramme de Lagos nos 157 à 160 du 8 avril et non du 8 mars 1970 relate un entretien de l'ambassadeur convoqué par le secrétaire permanent du ministère nigerian des Affaires étrangères, au sujet des bruits qui on couru sur des préparatifs de M. Ojukwu pour s'installer en France.

Le Département a sans doute noté que la réponse du général Gowon publiée par « jeune Afrique » à la question : quel serait le sort d'Ojukwu s'il revenait au Nigeria ?

Citation : « .../... Je vais vous renvoyer la balle. Pensez-vous qu'un tel miracle puisse avoir lieu ? J'avoue qu'il n'est pas facile de vous répondre. Mais cette difficulté est très mince par rapport à celle qu'éprouverait Ojukwu pour répondre aux questions qui lui seraient posées si jamais il revenait. Le peuple ibo, en effet, aura à lui poser un millier de questions : où est mon père ? Où est ma mère ? Où est mon frère ? Où est mon fils ? Où est ma fille ? Où est mon oncle ?... Dans ces conditions, pouvez-vous me dire si Ojukwu pourra un jour revenir dans ce pays après tout ce qu'il a fait ?

Fin de citation.

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Nigeria, politique intérieure, événements politiques. Ni 5-5)

183

M. Wibaux, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Tchad
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 313 à 323. *Fort-Lamy, 9 avril 1970.*

Urgent. (*Reçu* : le 10, 01 h. 13).

La conférence de presse que le président Tombalbaye a donnée hier[1] aurait pu être intéressante et constructive si le chef de l'état s'en était tenu comme il en avait eu l'intention (cf. mon télégramme 254[2]) à un tour d'horizon de politique intérieure et à la définition des objectifs qu'il s'était fixés. Mais une fois encore il s'est laissé aller à des réactions passionnelles et a voulu répondre d'une façon souvent maladroite aux critiques d'une certaine presse et aux propos souvent pessimistes et parfois malveillants tenus localement par certains de nos compatriotes.

Si un tel projet se réalisait, il ne manquerait pas d'affecter les bonnes relations entre la France et le Nigeria. Tandis que l'accent est mis par les autorités officielles sur la réconciliation et la réintégration des « Ibos égarés » , le « cas Ojukwu » est systématiquement dissocié : s'il revient au Nigeria, il sera jugé pour haute trahison.

[1] Les passages essentiels du message, adressé le 8 avril 1970, à la Nation par le président Tombalbaye, sont transmis par le télégramme de Fort-Lamy n° 340 en date du 15 avril 1970, non publié. Une analyse détaillée en est présentée dans la synthèse émanant de l'ambassade de France à Fort-Lamy n° 7 du 1er au 15 avril 1970.

[2] Le télégramme de Fort-Lamy nos 254 à 261, non reproduit, fait part des messages adressés par le président Tombalbaye aux ambassadeurs accrédités au Tchad et résidant à l'extérieur pour les convoquer et les informer de la situation sociale, économique et financière extrêmement grave de son pays et des dispositions qu'il entend prendre.

Ses déclarations ont pris de ce fait un ton déplaisant, souvent à l'extrême limite du tolérable, qui ne sont pas de nature à dissiper le malaise qui règne en ce moment à Fort-Lamy dans les milieux européens.

La première partie du discours a été consacrée à la situation économique et financière et à la réforme administrative. Sans avoir le courage de dénoncer clairement les coupables, qui se trouvent en majorité parmi les contribuables tchadiens[1], le président a fait état d'une importante fraude fiscale et annoncé la création d'une brigade nationale de vérification et de contrôle directement placée sous son autorité. Il a fait connaître également que désormais le produit de la taxe civique et de la taxe sur le bétail reviendrait aux populations rurales sous la forme, notamment, de travaux de génie rural et d'investissements à caractère social.

Ces projets auraient pu avoir d'heureux effets politiques s'ils avaient été plus précis et plus détaillés. Ils ont été malheureusement présentés avec une rare sécheresse et sans la fermeté que supposent de telles décisions[2].

Le chef de l'état aborda également des problèmes de politique extérieure et justifia la position du Tchad à l'égard d'Israël et de l'affaire palestinienne. Il estime que son pays n'est pas tenu de s'aligner sur la politique des pays arabes qui refusent, pour leur part, de s'intéresser aux problèmes spécifiques de l'Afrique Noire (Rhodésie, Angola, Afrique du Sud).

Mais la partie essentielle de ce long discours fut un réquisitoire contre la presse française et ceux qui en sont ici les informateurs tendancieux[3].

En termes aussi violents que déplacés, il mit en cause les « mauvais coopérants, qui forment malheureusement la grande multitude et sont les fléaux déversés sur notre pays pour le châtier et le mettre à mal ». Les rendant responsables des maux qui accablent le Tchad, il a accumulé les griefs en des termes où la maladresse le disputait à l'odieux.

De telles accusations ont plongé la colonie française dans la plus grande consternation. Elle juge intolérable ces propos injustes et particulièrement mal venus à un moment ou la France accorde au Tchad le soutien que l'on sait.

Il faut convenir que certains de nos compatriotes se livrent trop souvent à des réflexions désobligeantes sur le gouvernement et sur le président et portent des jugements de valeur sur des problèmes qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent mal. J'en suis moi-même très souvent contrarié et de telles attitudes vont à l'encontre de nos efforts pour rendre à l'administration tchadienne, dans un esprit de coopération, une meilleure efficacité.

[1] Le président tchadien feint de penser que les seuls fraudeurs sont les sociétés étrangères qui « considèrent le Tchad comme étant à leur service… une seule chose compte pour elles, leur argent… elles ont mis à profit tous les moyens leur permettant d'échapper aux impôts… elles ont recouru à tous les trucs, tous les systèmes illicites et fraudes possibles pour frustrer l'État ».

[2] La prise d'effet de cette mesure est reportée au 1er janvier 1971, ce qui en diminue l'impact politique.

[3] Le Président stigmatise une « maffia étrangère non encore dépouillée du vieil homme colonialiste… dont une portion de la presse française est l'organe ».

Mais leur attitude ne méritait en vérité ni cette insistance, ni ces reproches et les quelques louanges consenties aux « bons coopérants » n'atténuent que faiblement la sévérité de ces accusations.

Je ne trouve guère d'explication à cette agressivité soudaine qui a provoqué la surprise et la désapprobation de personnalités pourtant peu favorables à notre intervention, comme M. Douba Alifa[1], ministre de l'Intérieur.

J'ai peine à croire que le président Tombalbaye ait pleinement mesuré la portée de ses déclarations. Aucun signe dans son attitude n'avait pu laisser prévoir un tel revirement. Depuis plus d'un mois, il s'attachait au contraire, avec certains de nos assistants techniques, à voir plus clair dans les affaires publiques et ses réactions devant certaines révélations faisaient penser qu'il était fermement décidé à s'attaquer aux causes profondes de la désagrégation de l'État. Peu de temps avant sa conférence de presse il m'avait donné la même impression, n'hésitant pas à me citer les fautes et les abus de fonctionnaires et de ministres qu'il entendait sanctionner.

On peut penser qu'après qu'il eût dévoilé tout ou une partie de ses intentions au cours des dernières réunions du bureau politique national, certains membres de son entourage se sont employés à détourner sur nos compatriotes les menaces qui pesaient sur eux-mêmes. Mais on ne doit pas non plus négliger l'influence maléfique et foncièrement anti-française du Haïtien Vixamar[2] qui, revenu récemment au Tchad, a repris sa place de conseiller privé auprès du président. J'ai d'ailleurs eu la preuve qu'il était le rédacteur de ce discours.

Quelles que soient les explications possibles, elles n'atténuent pas la grave responsabilité de M. Tombalbaye et j'ai immédiatement sollicité audience pour protester avec la plus grande fermeté contre de tels propos. Je compte également faire état de l'amertume ressentie par tous ceux qui s'efforcent d'apporter à son pays les concours qu'il a lui-même réclamés et j'appellerai son attention sur les graves conséquences qui peuvent découler de cette attitude incompréhensible[3].

Le tort causé à la collaboration que nous lui consentons est déjà considérable en raison des arguments inespérés que son discours apporte à des adversaires qui sont beaucoup plus les siens que les nôtres. S'il n'accepte pas de revenir publiquement d'une façon ou d'une autre sur ses déclarations,

[1] Mahamat Douba Alifa, né le 10 septembre 1929, fils du sultan de Bousso (Chari-Baguirmi), succède à son père en 1951, élu député du Chari-Baguirmi sous l'étiquette PPT/RDA en mai 1959, réélu député en mars 1962, de nouveau en décembre 1963, premier vice-président de l'Assemblée nationale, premier secrétaire fédéral du PPT/RDA pour le Chari-Baguirmi, ministre de l'Intérieur depuis octobre 1968.

[2] Henry Vixamar, haïtien, conseiller privé du président Tombalbaye. Vixamar avait quitté le Tchad début octobre 1968 pour les États-Unis où il voulait se fixer, mais est finalement revenu à Fort-Lamy où il réside à nouveau depuis plusieurs mois.

[3] Lors du discours de clôture de la conférence économique, le président Tombalbaye a fait sur la coopération franco-tchadienne, une mise au point publique tout en rappelant les vertus qu'il attend d'un bon coopérant. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Fort-Lamy nos 351 à 356 du 20 avril 1970, publié ci-après.

nous pourrions être fondés à considérer que les termes du contrat passé en mars 1969 ne sont plus respectés.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, questions politiques, relations avec la France, nº 38*)

184

M. NOUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE AU MALAWI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 165/AL *Blantyre, 9 avril 1970.*

La nouvelle capitale de Lilongwe

Le Malawi a, en matière financière, la réputation de gérer sérieusement ses revenus, d'éviter des dépenses somptuaires et d'effectuer des investissements de première nécessité – réputation justifiée d'ailleurs.

Il n'est qu'un point où les projets du Dr. Banda[1] aient été vivement critiqués, aussi bien par les diplomates français qui suivent les affaires du Malawi, que par la plupart de leurs collègues étrangers et par les milieux financiers, c'est sa volonté de déplacer la capitale de Zomba-Blantyre à Lilongwe.

Les très gros investissements que nécessite un pareil transfert, paraissent en effet, bien lourds pour le Malawi et tous ont tendance à penser qu'il y a des dépenses plus urgentes et plus productives pour le développement du pays.

C'est pour cela que les traditionnels investissements étrangers se sont tous montrés réfractaires : Organisations internationales, Royaume-Uni, République Fédérale allemande et les États-Unis. Ce n'est que grâce à l'Afrique du Sud qui, en 1968, a accordé un premier prêt de 8 millions de rands, que le projet a pu prendre tournure.

Les motifs politiques de cette décision sont évidents. Cet argent est sans doute bien placé car, à ce point de vue, aucun prêt n'a eu pareille importance pour le Dr. Banda qui garde certainement une grande reconnaissance au gouvernement sud-africain de lui avoir accordé ce que les autres lui avaient refusé.

Le Dr. Banda a parfois les idées fixes d'un chef tout puissant qui méprise les obstacles, mais c'est un homme réfléchi, aussi convient-il d'étudier ses motivations ainsi que les chances d'aboutissement du projet.

La raison première est évidente : le Malawi est tout en longueur – une capitale très excentrique Zomba-Blantyre dans le sud du pays s'imposait

[1] Hastings Kamuzu Banda, docteur en médecine, et président à vie du Malawi depuis 1966.

comme base de départ en 1878 au temps de Harry Johnson[1], à une époque où le problème des liaisons extérieures était essentiel. Elle est actuellement très mal placée par rapport à l'ensemble du pays.

Le Sud, riche, plus anciennement pénétré par les influences européennes, se développe plus rapidement que l'ensemble du pays et reçoit les principaux investissements.

Du fait même de son mouvement ascendant l'État est obligé de l'équiper plus rapidement que les autres régions. Il en résulte un sentiment de frustration pour le Centre et le Nord qui s'estiment oubliés par le fait que la capitale et le pouvoir politique se concentrent au Sud.

Le Dr. Banda lui-même s'inquiète de voir grandir très rapidement Blantyre – 15 à 20 000 habitants supplémentaires par an – la ville, avec ses collines et ses vallées, s'étire en doigts de plus en plus longs et attire une population, le chômage et le sous-emploi qui vont donner naissance à un sous prolétariat inquiétant. Le contrôle politique de ces éléments de tribalisés est inquiétant pour l'avenir et la longue suite de meurtres de l'année qui vient de s'écouler le souligne.

De plus le développement même du Malawi conduit forcément à des investissements supplémentaires. Ministères et services administratifs, concentrés autrefois à Zomba, sont depuis plusieurs années partagés entre les deux villes de Zomba[2] et de Blantyre à 40 miles (64 kms) de distance, au gré des bâtiments disponibles. Il en résulte des pertes de temps, des longueurs, de trop nombreux déplacements – rares sont les ministres dont les ministères ne se répartissent pas dans plusieurs bâtiments, souvent éloignés. Il est absolument nécessaire de prévoir de nouvelles installations – pourquoi ne pas tout regrouper d'une manière rationnelle et pratique dans une nouvelle installation – entièrement neuve ?

Telle est l'idée qui s'est peu à peu imposée au gouvernement.

Le site Lilongwe a été choisi parce que la ville, déjà d'une certaine importance (40 000 habitants) était la capitale de la province centrale. Il ne s'agissait donc pas d'une construction *ex-nihilo*, purement artificielle – la nouvelle capitale est à 200 miles de Mzuzu, capitale de la Province du Nord – à 200 miles également de Blantyre par une bonne route. Le chemin de fer de Beira[3] et bientôt de Nacala[4], n'y arrive pas mais se termine à 60 miles, à Salima[5], reliée par une bonne route macadamisée.

Le site de Lilongwe n'est pas aussi beau et aussi vallonné que celui de Blantyre, mais il est pittoresque aussi avec ses collines plus molles – 1 200 m d'altitude lui donnent un climat sain et agréable.

[1] Harry Johnston, explorateur militaire britannique, il se rend au lac Malawi en 1889 en tant que consul afin d'y régler un conflit, ce qui a pour effet de générer une crise entre le Portugal et l'Angleterre et conduit à l'établissement d'un protectorat britannique en Afrique centrale qu'il dirige un temps.

[2] Zomba, ville du sud du Malawi, elle fut la première capitale du pays en 1964.

[3] Beira, ville portuaire du Mozambique dans la province de Sofala.

[4] Nacala, ville portuaire du Mozambique située dans la province de Nampula.

[5] Salima, est un district de la région centrale du Malawi.

Le lac Malawi[1] n'est qu'à 60 miles, avec une très jolie côte à Salima – quand l'aérodrome international sera fait, Lilongwe sera beaucoup mieux placé que Blantyre sur le plan touristique – le lac beaucoup plus proche, le grand parc national de Kasungu[2] à 100 miles, la très jolie région montagne de Dedza[3] et du Viphya Plateau[4] a proximité.

La Zambie est toute proche – la frontière est à une trentaine de miles – la route est bonne vers Lusaka et l'espoir du Malawi, si les relations politiques s'améliorent avec la Zambie, est de voir cette route prendre de plus en plus d'importance – mais rien n'est sûr, ni ne s'annonce dans l'immédiat.

Enfin Lilongwe est au centre d'une région riche et peuplée – la plus grosse productrice de tabac du Malawi. Un gros effort a été fait pour développer l'agriculture. Dans les environs immédiats a été lancé, en 1967, le *Lilongwe Land Development Project*[5] qui doit s'étendre progressivement en 13 ans sur un million d'acres – et sur lequel 2 500 000 $ de crédit A.I.D. ont déjà été engagés. Les résultats, déjà appréciables, devraient s'amplifier d'année en année. Puis au nord de Kasungu (70 miles au nord) une autre action de développement est consacrée essentiellement à l'extension de la culture du tabac – *flue-cured*. Là aussi on est en pleine évolution, le nombre des cultivateurs et les investissements augmentent régulièrement.

Enfin, au bord du lac, le *Lake Shore Development Project* financé et conduit par les Allemands, encadre toute une population agricole et surtout met en valeur des terres excellentes restées incultes, avec culture du coton et du riz – en dehors du traditionnel maïs.

La nouvelle capitale se trouvera donc au centre d'une région agricole en pleine extension.

Enfin, peut-être parmi les raisons qui ont poussé à ce choix le Dr. Banda, en est-il d'autres plus sentimentales et qui de ce fait nous paraîtraient moins valables.

Lilongwe est au centre de la région la plus authentiquement *Chewa*[6] – de celle où les descendants de l'antique « empire Malawi » ont été les moins bousculés par les envahisseurs, *Ngonis*[7], *Arabes*, *Yao*[8], *Lomwe*[9] – c'est la région où le dialecte est le plus pur. Bien qu'il se comprenne que l'idée de mettre la capitale dans la région la plus authentiquement malawite eût sa

[1] Le lac Malawi, couvrant une superficie de 29 500 km^2 se partage entre trois États : le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie.

[2] Kasungu est une ville du Malawi, située dans le district de Kasungu.

[3] Dedza est un district de la région centrale du Malawi.

[4] Viphya, est une forêt au sud de Mzuzu, capitale de la province du Nord, au centre du Malawi.

[5] Projet *Lilongwe Land Development*, en 1966, le gouvernement du Malawi a demandé l'aide de l'Association internationale de développement pour financer un projet visant à prévenir l'érosion des sols et à accroître la productivité agricole dans une zone de 500.000 hectares.

[6] Les *Chewa* sont un peuple d'Afrique australe, établi surtout au Malawi où ils forment le groupe le plus nombreux.

[7] Les *Ngonis* originaires d'Afrique australe, migrèrent vers le nord à partir de 1820.

[8] Les *Yao* sont un peuple bantou d'Afrique australe, établi principalement au Malawi.

[9] Les *Lomwe*, sont un peuple bantou d'Afrique australe établi au sud du Malawi et de la Tanzanie.

valeur, celle-ci ne suffirait pas à justifier un pareil effort à une époque où l'on essaye – et réussit assez bien – à regrouper en une nation des éléments ethniques d'origines assez diverses.

D'ores et déjà le projet prend tournure sur le terrain – le plan de la nouvelle cité a été établi avec soin, ainsi que les raccordements avec la ville ancienne, un *zoning*[1] méthodique, et l'étude de l'implantation de chacun des nouveaux quartiers. La voirie principale est en bonne partie déjà établie et s'achève, découpant campagne et forêts. Un barrage fait, donne à la ville un lac artificiel – les nouvelles plantations sont bien commencées.

Un nouveau quartier de cadres est en construction et déjà habité – 38 maisons, actuellement, cent autres en construction. Deux quartiers dit d'habitations traditionnelles ont été lancés, un équipement général de voirie, des points d'eau avec installations de lavage et W.C. collectifs, permet la construction d'un côté de 600 logements de l'autre de 300. La *National Building Company* a également un programme de construction en vue de logements améliorés à bon marché et le lance cette année.

Enfin, dans le nouveau quartier administratif, trois ministères (bâtiments à 3 étages) commencent à sortir de terre – celui de l'Education, celui des Travaux Publics et celui de l'Agriculture. D'ici un ou deux ans maximum ils seront occupés.

Quelques petites réalisations industrielles encore modestes sont entreprises.

Le départ est pris – il paraît peu probable que rien maintenant puisse arrêter cette évolution – et l'on peut prévoir que d'ici quatre à cinq ans, tout le gouvernement et l'administration seront installés à Lilongwe.

Il est vraisemblable que les Sud-Africains ne refuseront pas un nouveau financement pour continuer l'effort entrepris. La grosse inconnue reste l'aérodrome international, partie importante du système qui a lui seul entraînera de très grosses dépenses et dont le financement n'est pas à l'horizon. Chileka[2] (Blantyre) ne sera pas immédiatement détrôné, bien que les conditions d'atterrissage y soient médiocres, qu'il ne soit pas accessible à tous les avions et que les conditions naturelles de Lilongwe soient plus favorables.

Que deviendront alors Blantyre et Zomba dépouillés de leur rôle de capitale politique ?

Pour Blantyre on considère que son rôle de capitale économique, industrielle et commerciale ne sera pas menacé et continuera à entraîner le développement de la ville – où actuellement locaux et logements sont rares et chers, et ce n'est pas impossible.

Quant à Zomba, qui n'est vraiment qu'une ville administrative – d'ailleurs charmante – l'Université doit y être transportée et absorbera sans difficulté les locaux et logements qui seront disponibles. Dès cette année,

[1] Le *zoning* traduisible de la manière suivante : « zone géographique prévue pour un usage industriel ».

[2] Chileka est un aéroport situé à une dizaine de kilomètres de la ville de Blantyre.

une nouvelle construction de locaux modernes, à cette fin, doit y démarrer sur crédits britanniques. À Blantyre, « *chancellor College* » reviendra à sa destination primitive : un grand établissement secondaire.

Cette politique ambitieuse est-elle justifiée ? On peut s'interroger à ce sujet. Certes les raisons de cette décision, telles que nous les avons expliquées, ne sont pas négligeables et montrent qu'elle a été réfléchie et est sérieusement motivée. Est-ce suffisant pour un pareil effort financier ?

Dans l'immédiat, on peut avoir quelques hésitations. Pourtant si l'on regarde la monstrueuse extension des cités d'Afrique Occidentale, les problèmes pratiquement insolubles économiquement, socialement, politiquement, que posent ces immenses cités aux gouvernements, si l'on voit avec quelque retard, le même mouvement se dessiner en Afrique Orientale et Australe, à Nairobi, Dar-es-Salam, Lusaka – sans parler de l'effroyable Kinshasa, on est enclin à croire que fragmenter les centres d'attraction urbaine est, dans un petit pays, une sage solution.

Il faut des années pour retourner les courants d'attirance vers une ville. Sans doute n'est-il pas trop tard pour le Malawi. Dans vingt ans, Blantyre serait devenue – à l'échelle du pays – une monstrueuse agglomération, le déséquilibrant totalement et posant au gouvernement des problèmes insolubles.

Elle ne perdra pas son attirance tout de suite, mais Lilongwe créera un autre pôle d'attraction et il est probable que ses créateurs ne se trompent pas en prévoyant qu'en 1980 elle sera une ville de 125 000 habitants – et de 500 000 en l'an 2000.

À cette époque, ce n'est pas à son échelle, mais à celle du Malawi dans son ensemble que se poseront les problèmes d'économie générale – et peut-être de subsistance.

(Afrique-Levant, Malawi 1966-1970, carton n° 7, dossier n° 9)

185

NOTE

de M. Lucet, chargé de mission au Secrétariat général de la présidence de la République
à M. Jobert, Secrétaire général de la présidence de la République.

Liban.

N[1]. *Paris, 9 avril 1970.*

J'ai déjeuné le 8 avril[2] avec M. Pierre Ferrand-Eynard (dont le père est banquier à Beyrouth et qui lui-même, établi à Paris, conseille plusieurs grosses firmes françaises sur les affaires au Moyen-Orient) et son cousin M. Raymond Edde[3], président du Bloc national libanais.

M. Edde soutient que le plus grave péril pèse sur l'indépendance du Liban, qui est menacé par un coup d'État, peut-être imminent, qui serait fomenté par les Syriens et les Palestiniens. Ceux-ci atteignent maintenant le chiffre de 350 000 (et non 165 000 comme le prétend l'UNRWA) et sont installés autour des principales villes libanaises. Leur chiffre ne cesse de s'accroître. Les *fedayin*[4], armés gratuitement par les Russes et les Chinois, l'emportent désormais sur l'armée libanaise. Il suffirait d'un nouvel incident comme celui de ces derniers jours pour que les masses musulmanes libanaises, travaillées par les émissaires baassistes, basculent vers le « socialisme arabe ». Ce serait la fin du « pacte national »[5] libanais, de l'influence politique des Maronites francophiles et de l'existence même d'un Liban conçu par la France, lors de sa création, comme un refuge pour les minorités (chrétiens, druzes[6], chiites).

[1] Cette note porte en mention marginale : « Annotation du président de la République : il faut que M. Schumann m'en parle. » et sur un carton agrafé à la note, on lit de la main de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères : « M. Pompidou m'en a longuement parlé. »

[2] M. Jean-Louis Lucet, conseiller des Affaires étrangères, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République. Il rencontre M. Pierre Ferrand-Eynard, conseiller de firmes françaises pour le Moyen-Orient.

[3] Raymond Eddé est le fils d'Émile Eddé, dernier « président du mandat ». Il succède à son père comme président du « bloc électoral » libanais et est l'un des trois membres du Front de sauvegarde avec MM. Chamoun et Gemayel. Francophone et indépendant d'esprit, il est en 1958 l'un des conciliateurs qui contribueront à limiter l'affrontement des communautés chrétiennes et musulmanes. Il est candidat à la succession du président Hélou.

[4] *Fedayin* : voir le télégramme de New-York n° 753 du 9 avril 1970 et le télégramme d'Amman n° 1317 du 19 septembre 1970, publiés.

[5] Le pacte national libanais est un accord, non écrit, conclu en 1943 entre Béchara el Khouri, maronite, qui devient président de la République et Riad el Solh, sunnite, qui devient Premier ministre. Il repose sur trois principes : 1) Le Liban est une République indépendante et souveraine ; les musulmans abandonnent l'idée de l'unité avec la Syrie ou une autre puissance arabe ; les chrétiens ne recherchent pas l'appui d'une puissance étrangère dont la France. 2) Tous les Libanais sont égaux avec une répartition des emplois publics en fonction de l'importance numérique de chaque communauté. 3) Le Liban est un pays arabe, il coopère avec les pays arabes de la région dans la mesure où son indépendance est respectée.

[6] Les Druzes sont les membres d'une population arabophone vivant en Syrie, Liban, Israël, formant à l'origine une secte religieuse émanant du mouvement ismaïlien. Persécutés par les

M. Edde s'attend à de très graves incidents avant les élections présidentielles de juillet prochain. La décision très prochaine de l'UNRWA (à en croire mon interlocuteur qui aurait obtenu ce renseignement de source confidentielle) de réduire de moitié les allocations des réfugiés pourrait mettre le feu aux poudres.

Les chrétiens du Liban, m'a dit M. Edde, comptent beaucoup sur la France, dont la politique devrait davantage tenir compte de la situation particulière du Liban. Il y a encore une chance de sauver l'indépendance libanaise : ce serait l'implantation de « casques bleus » de l'ONU à la frontière israëlo-libanaise. L'armée libanaise, pour le moment immobilisée, aurait alors les mains libres et pourrait surveiller étroitement la frontière syrienne et réduire la subversion palestinienne. La mesure pourrait être présentée à l'ONU par un pays tiers, comme la Hollande par exemple ; on expliquerait qu'il s'agit de garantir le Liban contre une attaque israélienne.

M. Edde apprécié l'allusion faite par M. Schumann, devant le Sénat, aux forces de l'ONU. Mais il déplore la phrase suivante : « Le sort des personnes déplacées devra être réglé de façon que chacune puisse librement choisir son pays d'accueil ». Si les 350 000 Palestiniens demeuraient au Liban, ce serait la fin de l'équilibre confessionnel. Mieux vaudrait créer un État palestinien au détriment du Roi Hussein, qui n'a plus qu'un pouvoir fictif.

Pour conclure, M. Edde et Ferrand-Eynard ont exprimé le souhait de rester en rapports étroits avec la présidence de la République. Ils souhaiteraient même qu'un émissaire de M. Pompidou se rende très prochainement au Liban pour s'informer. M. Ferrand-Eynard a dit qu'il resterait en contact avec moi pour me communiquer toutes indications utiles.

J'ai rappelé les grandes lignes de notre politique en me gardant naturellement de tout engagement quel qu'il soit. Mes interlocuteurs ont peut-être un peu noirci la situation (M. Edde sera vraisemblablement l'adversaire du général Chehab lors des prochaines élections présidentielles) mais leur inquiétude ne semblait pas feinte ni douteux leur attachement à la France.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Liban, relations politiques avec la France. LA 6-3)

musulmans, ils se réfugient en Syrie au XIe siècle, principalement dans les montagnes de l'Hawran, appelées plus tard Djebel Druze. Ils eurent à se défendre contre les Croisés, les Turcs ottomans et luttèrent contre les maronites et la présence française dans la région.

186

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
POUR LE MINISTRE

Aide au Nigeria
Pont d'Onitsha

N[1]. *9 avril 1970.*

Bien que M. Giscard d'Estaing en ai été saisi par lettre en date du 1er avril[2], le ministère des Finances ne marque, semble-t-il, aucune hâte à régler la question du financement du pont d'Onitsha au Nigeria.

Il est cependant urgent qu'une décision intervienne. L'Allemagne fédérale a en effet proposé des conditions de prêt avantageuses qui pourraient emporter l'adhésion dès maintenant à une offre compétitive.

Nous perdrions ainsi, comme le souligne la dépêche du 3 avril[3] de notre ambassadeur, la seule occasion qui se présente à nous de reprendre dès maintenant nos activités dans l'Est et d'amorcer un retour progressif vers l'amélioration de nos relations politiques et économiques avec le Nigeria.

Les intérêts en jeu sont en effet considérables. Depuis l'arrêt de nos ventes de biens d'équipement, notre déficit commercial n'a cessé d'augmenter pour atteindre 350 millions de francs en 1969, déficit le plus élevé constaté en Afrique. L'actif immobilisé de la SAFRAP[4] s'élève à lui seul à 700 millions de francs. Les équivalents inutilisés de Michelin et d'Air Liquide au Nigeria Oriental représentent également des sommes importantes.

Le projet de reconstruction du pont d'Onitsha ne saurait être examiné selon ses seules caractéristiques techniques au regard des critères

[1] Notes marginales « Signalé au ministre. H.A » H.A est le paraphe de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. « M. Pompidou m'a redit hier l'importance qu'il attachait au rétablissement de bonnes relations avec le Nigeria. Il est donc nécessaire de l'informer. Quand je connaîtrai l'avis de l'Élysée, nous nous retournerons vers M. Giscard d'Estaing selon les modalités à débattre. M.S. » M.S est le paraphe de M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères.

[2] Par lettre n° 1062/CM du 1er avril 1970, M. Maurice Schumann expose à M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, les raisons de sa demande de conditions financières exceptionnelles pour permettre à la société française Dumez d'emporter le marché de la reconstruction du pont d'Onitsha. Cet ouvrage, détruit lors de la guerre civile, est la principale liaison entre l'ouest du Nigeria et l'ancien Biafra. Un geste de la France aurait un avantage à la fois politique et économique au moment où les entreprises françaises au Nigeria sont en inactivité forcée.

[3] Dans la dépêche n° 206/DE du 3 avril 1970, l'ambassadeur de France à Lagos met en avant tout l'intérêt que présente pour la France le marché de la reconstruction du pont d'Onitsha. La société Dumez, maître d'œuvre de l'ancien ouvrage est en concurrence avec l'entreprise allemande *Julius Berger* qui a obtenu un prêt important de son gouvernement. En outre, la société Dumez dispose d'un préjugé technique favorable. C'est pourquoi l'ambassadeur plaide en faveur d'une aide financière attrayante du gouvernement français.

[4] *SAFRAP* est une société de prospection et d'exploitation du pétrole, filiale de la société française ERAP.

d'attribution des crédits, mais en fonction des conséquences bénéfiques que nous sommes logiquement en droit d'attendre d'un geste de notre part. Un tel geste ne peut se faire que sur une réalisation qui profite au Nigeria et non pas aux seuls intérêts français comme, par exemple, une usine de montage automobile.

Si une décision satisfaisante n'était pas prise rapidement par le cabinet de M. Giscard d'Estaing cette affaire justifierait une demande d'arbitrage au Premier ministre[1].

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, relations économiques avec la France Ni 6-4)

187

M. SCHUMMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DURAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n°s 78 et 79. *Paris, 11 avril 1970, 13 h. 53.*

Immédiat.

Au cas où les condamnations à la peine capitale seraient prononcées à l'encontre d'accusés au procès d'Athènes[2], vous voudrez bien faire immédiatement une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères grec[3].

Vous lui exprimerez la profonde émotion que causent au gouvernement français et à l'opinion publique française les verdicts en question et ferez appel aux sentiments d'humanité des dirigeants grecs pour que ces condamnations ne soient pas suivies d'effet.

[1] M. Jacques Chaban Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[2] Le procès des membres du réseau « Défense démocratique », dit « réseau terroriste des professeurs » s'est ouvert le 27 mars 1970 devant le Tribunal militaire d'Athènes. Sur 57 personnes accusées d'appartenir à cette organisation, 35 sont déférées devant le tribunal, dont le général de division en retraite Georges Iordanidis qui serait le chef du réseau, les professeurs MM. Mangakis et Karayorgas, Jean Starakis sont jugés pour avoir participé à diverses actions de terrorisme. Vingt autres personnes, qui se trouvent à l'étranger, et dont certaines sont de nationalité britannique ou américaine, seront jugées lors d'un procès séparé. A tous, il est reproché d'appartenir à un réseau clandestin, dont le but était de renverser le régime, et de s'être livré, à cette fin, à des actions terroristes. Ils sont poursuivis en application de la loi 509, promulguée en 1947 pour lutter contre l'insurrection communiste, qui permet de condamner à mort tous ceux qui sont reconnus coupables d'avoir voulu renverser par la force le régime social établi. Les sentences prononcées le 12 avril sont considérées comme relativement modérées : aucune condamnation à mort, une seule réclusion à vie (contre le professeur Karayorgas), des peines fermes s'échelonnant de trois à dix-huit ans de prison, (contre Jean Starakis et le professeur Georges Mangakis), sept condamnations avec sursis et sept acquittements. Sur ce procès, la liste des accusés, se reporter aux dépêches d'Athènes n° 304/EU du 26 mars, 325/EU du 3 avril, 334/EU du 9 avril ainsi qu'au télégramme d'Athènes n°s 147 à 149 du 13 avril, non publiés.

[3] M. Panayotis Pipinellis est ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis le 20 novembre 1967.

Pour votre information personnelle je vous indique qu'au cas où des exécutions capitales auraient lieu, il serait impossible au représentant de la France au Conseil de l'Europe (mercredi prochain)[1] de rester muet devant une condamnation du régime grec.

(*Europe, Grèce, 1961-1970, État et politique intérieure, 1970, nº 208*)

188

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 2/DA/AL *Kinshasa, 11 avril 1970.*

Visite de M. Foccart au Congo-Kinshasa

La visite au Congo-Kinshasa de M. Jacques Foccart[2] a, je pense, marqué un tournant dans l'histoire des relations franco-congolaises. La personnalité du Secrétaire général était bien connue des autorités congolaises. Elle était entourée néanmoins d'une aura défavorable que les propos gratuitement malveillants de certain chef d'État Africain[3] avaient confirmée dans l'esprit du général Mobutu. Je n'ai pas besoin de rappeler au Département les attaques dont avaient été l'objet, il y a moins de deux ans, aussi bien M. Foccart que M. Yvon Bourges. La visite à Kinshasa en janvier 1969 du secrétaire d'État avait déjà dissipé en grande partie les préventions du chef de l'État congolais. Après, le séjour de M. Foccart au Congo[4] a achevé de les lever. Partout au cours de son périple en province le Secrétaire général a reçu l'accueil le plus empressé et le plus cordial. À son retour à Kinshasa, un entretien de plus de deux heures, fait exceptionnel, a permis au général Mobutu et à M. Foccart de se parler à cœur ouvert et je crois pouvoir dire que chacun des deux interlocuteurs a apprécié la personnalité de l'autre.

[1] Le 15 avril 1970. M. Michel de Camaret est le représentant de la France au Conseil de l'Europe depuis mai 1968.

[2] M. Jacques Foccart est Secrétaire général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

[3] Jean-Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine depuis le 31 décembre 1965. Voir *D.D.F.* 1969-I, nº 37.

[4] M. Jacques Foccart a effectué une visite officielle à Kinshasa du 16 au 24 mars 1970. Le programme du séjour de M. Foccart comportait notamment : la visite des travaux d'aménagement de la centrale hydroélectrique d'Inga puis du port de Matadi, la visite des villes et des installations de la Gecomines (Générale congolaise des mines) à Mbuji-Mayi et Lubumbashi, un séjour à Goma et au Parc Albert, une audience du président Mobutu et la visite du domaine présidentiel de la N'Sele. Après son entrevue avec le général Mobutu, M. Foccart a déclaré qu'il avait remis au chef de l'État congolais un message personnel du président de la République française, dans lequel celui-ci confirmait notamment l'invitation faite au président de la République démocratique du Congo par le général de Gaulle, fin mars 1969. Voir le télégramme de Kinshasa nos 211 et 212 du 18 mars, non publié.

Fait non moins important, M. Foccart a pu nouer avec M. Bissengimana[1], chef du Bureau de la Présidence et collaborateur direct du général Mobutu, qui lui accorde toute sa confiance, des liens dont j'attends beaucoup. Il devrait être plus facile dorénavant de percer, dans des cas naturellement importants, l'écran, qu'à son insu, son entourage maintient soigneusement autour du Président.

J'ai été particulièrement frappé d'une remarque du général à M. Foccart. Se plaignant de l'insuffisance des investissements français au Congo, il a cité le cas de la Thompson-CFS[2]. Le Département sait combien il a été difficile de convaincre cette maison de s'installer au Congo, condition exigée par le gouvernement pour lui passer des commandes. Finalement, la Thompson a cru concilier la prudence habituelle aux industriels français lorsqu'il s'agit d'investir dans ce pays, et ses intérêts immédiats en s'associant avec l'un des plus importants hommes d'affaires de la place M. Damseaux[3]. Ceci a été accepté par les Congolais, mais le général Mobutu n'a pas été dupe de cette cote mal taillée et, devant M. Foccart, s'est plaint de cette association « … et avec un belge encore ! ». (sic)

Ceci est un nouvel indice de la volonté affirmée à chaque occasion par le général Mobutu de ne pas laisser se reformer des liens économiques trop étroits avec l'ancienne métropole quelle que soit d'ailleurs l'excellence de leurs rapports sur le plan politique et de garder le Congo ouvert à la collaboration de tous les pays de bonne volonté.

Puissent nos industriels se décider à profiter des possibilités qui leur sont offertes.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, relations extérieures, relations avec la France, 1970, nº 99*)

[1] M. Barthélemy Bissengimana, Tutsi, réfugié du Rwanda, natif de la province de Cyangugu, a été le premier diplômé, ingénieur en électricité de l'université Lovanium de Kinshasa. Il est directeur du Cabinet du président Mobutu depuis mai 1969, confirmé dans ses fonctions en décembre 1970.

[2] *Thomson-CSF* (Compagnie générale de télégraphie sans fil) est un groupe industriel français, résultat de la fusion en 1968 de l'activité électronique de Thomson-Brandt avec la Compagnie générale de télégraphie sans fil (CSF). La décennie des années 1970 est marquée par la diversification des activités. En 2000, Thomson-CSF devient *Thales*.

[3] William Damseaux est un important homme d'affaires belge du Congo-Kinshasa, connu de tous, dont l'histoire personnelle et celle de ses entreprises est calquée sur l'évolution du Congo-ex-belge, de la République démocratique du Congo, du Zaïre, en subit toutes les crises politiques et économiques. À quinze ans, William Damseaux prend les rênes de la ferme familiale et en fait un groupe diversifié, *Orgaman*, qui a des intérêts dans l'importation et la distribution d'aliments, les transports, l'élevage, les plantations, possède son agence en douane. Il est arrêté en 1970 à propos/ sous prétexte de transferts d'argent en Europe, interdits officiellement, mais qui se pratiquent couramment, il fait neuf mois de prison, à sa sortie de prison, regagne la Belgique où il séjourne pendant trois ans, avant de revenir au Congo/Zaïre.

189

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à. M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. n°s 1060 à 1063. *Paris, 12 avril 1970, 20 h. 00.*

Diffusion strictement réservée.

Le général Lon Nol a l'intention d'élever de 35 000 à 60 000 hommes les effectifs de l'armée cambodgienne. Il demande aux États Unis de lui fournir, d'abord de 100 à 150 000, puis de 200 à 250 000 armes dont la nature n'a pas été jusqu'à présent indiquée avec précision. La démarche a été faite le 9 avril à Phnom-Penh « par une personnalité proche du gouvernement », non pas auprès du chargé d'Affaires des États Unis, mais auprès d'un de ses collaborateurs. En effet, le chef de mission avait exécuté avec rigueur préventive les consignes de prudence que lui avait données Washington.

Tel est le récit qu'est venu me faire dimanche après-midi M. Blake[1], non sans insister sur l'importance capitale que le président Nixon attache à la permanence de la concertation franco-américaine sur la crise cambodgienne.

Quant à l'objet de cette concertation, le chargé d'Affaires des États Unis n'en fait pas mystère : les sollicitations du Cambodge et leur rapide escalade (on est passé en quelques jours du matériel de transmission aux armements proprement dits) placent Washington dans le plus grand embarras. Si les États-Unis acceptaient de s'engager dans cette voie, même en passant par un intermédiaire (j'ai relevé avec satisfaction cette allusion à la Thaïlande), personne ne croirait plus au « neutralisme » de Lon Nol et de Sirik Matak. Le problème pouvait se poser en termes différents pour la France, dont le programme d'aide militaire au Cambodge était peut être susceptible de satisfaire « ce qu'il y a de justifié » dans les demandes de Phnom-Penh…

Ma réponse n'a pas surpris M. Blake. Nous approuvons la réserve des États-Unis et saisissons tous les motifs de leur prudence. Si leur politique a ses exigences, la nôtre a sa logique propre, à laquelle elle entend obéir. Dans l'intérêt de toutes les parties en cause, y compris en définitive de l'Amérique elle-même. Notre initiative du 1er avril[2] perdrait sa « crédibilité », pour reprendre l'expression de M. Blake lui-même, si nous dilapidions le crédit dont nous disposons dans tous les camps. Pour ce qui concerne notre programme d'aide, nous n'avions pas pris la décision d'en suspendre l'application. Mais en tous cas, nous ne songions ni accroître le volume ni à accélérer le rythme de nos livraisons.

Je n'ai pas manqué d'ajouter que le plus urgent, à nos yeux, c'était d'exercer partout une action dissuasive et notamment de déconseiller à Phnom-

[1] Chargé d'Affaires *a.i.* des États-Unis à Paris.

[2] Le gouvernement français a proposé le 1er avril une négociation « globale » en vue de faire de l'Indochine dans son ensemble une zone de « neutralité et de paix ».

Penh tous les gestes qui – soit sur le plan militaire, soit sur le plan politique ou constitutionnel – aggraveraient les conséquences d'un coup d'État dont nous aurions sans mérite annoncé les effets si ses auteurs nous avaient laissé pressentir leurs intentions. M. Blake ne m'a pas contredit. Il a même précisé que Washington verrait d'un mauvais œil la proclamation de la république à Phnom-Penh et l'avait signifié aux autorités cambodgiennes. Ce point est, semble-t-il, le seul sur lequel les États-Unis aient réussi jusqu'à présent à surmonter – dans le déroulement de la crise cambodgienne – les difficultés et les contradictions de leur politique asiatique que cette crise elle-même met en lumière.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

190

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 371 à 376. *Varsovie, 12 avril 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 11 h. 51).

Entretien avec le maréchal Spychalski

Le président du Conseil d'État[1] m'a reçu en audience de congé le 7 avril[2].

Le développement des relations dans tous les domaines entre la Pologne et la France depuis cinq ans dont il s'est déclaré satisfait, répond à l'intérêt des deux pays et contribue « de façon positive » au renforcement de la paix en Europe.

Le maréchal s'est exprimé en termes assez sévères à l'égard de l'Allemagne fédérale. Les échanges de vues[3] sur la frontière Oder-Neisse[4]

[1] Le maréchal Marian Spychalski est élu par la Diète, le jeudi 11 avril 1968, président du Conseil d'État de la République populaire de Pologne. L'élection s'est faite à main levée. Le maréchal succède à Oldrich Ochab, démissionnaire le 9 avril 1968, officiellement pour raisons de santé mais en réalité pour protester contre la politique antisémite impulsée par le Premier secrétaire du parti communiste, Wladyslaw Gomulka.

[2] Arnauld Wapler est ambassadeur de France à Varsovie de mars 1966 à mars 1970. Voir son rapport de fin de mission : *réflexions à l'issue d'une mission en Pologne*, dépêche n° 323/EU, Varsovie 10 avril 1970, classé dans le dossier d'archives *Europe, Pologne (1961-1970), n° 405*.

[3] Sur ce sujet se reporter aux télégrammes de Varsovie nos 142 à 152 du 8 février 1970 et nos 299 à 307 du 18 mars, commentant les entretiens polono-allemands des 6 et 7 février et les seconds échanges de vues du 9 au 11 mars, non publiés. L'importance historique de l'objectif à atteindre est la réconciliation des peuples allemand et polonais.

[4] Lors de la conférence de Potsdam (17 juillet-2 août 1945), la frontière occidentale de la Pologne fut provisoirement déterminée par la ligne Oder-Neisse (affluent de l'Oder). Le tracé définitif devait être établi par un traité de paix qui, en 1970, n'a toujours pas été signé. En 1950, les gouvernements de la République démocratique allemande (RDA) et de la République populaire

révélaient en effet de la part des négociateurs allemands un attachement inexplicable à des positions juridiques (traité de paix, responsabilités des puissances) empêchant tout progrès. La France qui a pris en 1959[1] une attitude réaliste au sujet de la frontière polonaise devrait presser M. Brandt[2] de donner un contenu positif à sa politique orientale.

J'ai rappelé au maréchal que notre action s'exerçait à Bonn dans le sens de la détente. L'esprit public avait très sensiblement évolué en Allemagne et le gouvernement de coalition cherchait un règlement. Pour notre part, nous avions accueilli avec intérêt l'offre de dialogue faite par M. Gomulka, le 17 mai dernier[3], et nous faisions des vœux pour le succès des négociations engagées. Si celles-ci devaient échouer, le gouvernement polonais – qui à coup sûr en rejetterait la responsabilité sur l'Allemagne – ne redoutait-il pas que les relations entre les deux pays ne deviennent plus mauvaises encore qu'elles étaient ces dernières années ? Qu'en serait-il alors du projet de conférence européenne ? Il semblait donc que l'entreprise était « condamnée au succès ». Mais encore fallait-il que la Pologne, qui avait pris l'initiative de parler aux Allemands, ne pousse l'intransigeance au-delà de ce qu'ils peuvent accepter compte tenu de la situation politique et parlementaire.

Le maréchal m'a remercié d'une franchise « qui convenait entre amis » et m'a assuré que la Pologne était décidée, pour sa part, à aller de l'avant. Mais elle ne pouvait transiger sur l'essentiel : le caractère définitif de la frontière. Il fallait que l'on en fût bien persuadé à Bonn. Quant à l'avenir pourquoi, en effet, ne pas reconnaître qu'il pourrait être difficile ? « Nous sommes patients et nous préférons un règlement satisfaisant à un arrangement bâclé qui pourrait être la source dans les années qui viennent, de graves contestations ».

Abordant à la fin de notre entretien les problèmes économiques, le maréchal a souligné la difficulté des tâches qu'affrontent les planificateurs polonais. Il s'agit essentiellement, mon interlocuteur l'a confirmé, de passer de l'économie extensive à un stade intensif de développement, de franchir le seuil de la technologie avancée dans certains domaines. « Y parvenir, c'est assurer l'avenir d'une Pologne moderne et *INDÉPENDANTE*. Le maréchal s'est félicité des accords signés à Paris en décembre dernier qui aideront la Pologne, a-t-il conclu, à s'engager dans cette voie.

de Pologne ont conclu les Accords de Görlitz qui reconnaissaient la frontière Oder-Neisse, désignée comme la « frontière de la Paix et de l'Amitié ».

[1] Le général de Gaulle reconnaît la frontière Oder/Neisse lors d'une conférence de presse, le 25 mars 1959. Se référer à *D.D.F.* 1959-I, n° 211 et *D.D.F.* 1959-II, n° 248. Les déclarations officielles françaises au sujet de la frontière Oder/Neisse (13 octobre 1959, 20 octobre 1959, 19 juillet 1960, 7 février 1963, 23 juillet 1964, 4 février 1965, 6 septembre 1967, 9 septembre 1967, 11 septembre 1967, 27 novembre 1967, 7 octobre 1968, 3 juillet 1969) sont reprises dans une note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 23 avril 1970.

[2] Le social-démocrate (SPD) Willy Brandt est élu chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 21 octobre 1969.

[3] Le 17 mai 1969, Gomulka dans un discours à l'usine Zeran, près de Varsovie, propose à Bonn de normaliser les relations avec Varsovie en signant un traité analogue à celui conclu en 1950 avec la RDA à Zgorzelec (Görlitz).

Le président du Conseil d'État m'a demandé de faire part à Monsieur le Président de la République des vœux qu'il forme pour le bonheur et la prospérité de la France amie[1].

(*Europe, Pologne, 1961-1970, politique extérieure, relations avec la France, 1970, nº 385*)

191

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 382 à 385. *Varsovie, 12 avril 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 11 h. 51).

Entretien avec M. Druto

J'ai rendu visite hier à M. Druto[2].

L'ancien ambassadeur à Paris, aujourd'hui directeur des Affaires culturelles au MSZ[3], m'a dit l'importance que l'on attache ici à l'affermissement de notre présence en Pologne. Beaucoup avait été fait depuis quelques années, il fallait faire davantage. La culture allemande – représentée aujourd'hui par la RDA[4] et l'Autriche, l'une et l'autre actives – pourrait être renforcée dans un avenir proche par un apport de l'Allemagne fédérale. Comme je lui disais que le gouvernement disposait de moyens permettant de maintenir un équilibre, mon interlocuteur a souligné l'importance en Pologne, d'un *Lobby Allemand* qui gagnera encore en influence lorsque les relations entre Varsovie et Bonn seront normalisées[5]. Il lui semblait que nous devrions faire davantage usage des *Mass Media*, notamment de la télévision, (« ainsi, un bon film français diffusé devant plusieurs millions

[1] Le projet de conférence européenne sur la sécurité résulte d'une initiative des pays de l'Est. « L'appel de Budapest » est le message adressé à tous les pays européens par les États membres du pacte de Varsovie ayant participé à la conférence du comité politique consultatif, tenue le 17 mars 1969 à Budapest. Ils y expriment le désir de leurs peuples de vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres peuples européens et leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent et invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe.

[2] Jan Druto a été ambassadeur de Pologne en France de 1961 à 1969. Sa biographie est rappelée dans une note du 23 juin 1961, classée dans le dossier d'archives *Europe, Pologne, 1961-1970, nº 262*.

[3] MSZ abréviation pour Ministère polonais des Affaires étrangères.

[4] RDA ou République démocratique allemande.

[5] Des conversations entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne sont engagées depuis le début de l'année 1970, les 6 et 7 février, puis les 9-10 et 11 mars, en vue de parvenir à la réconciliation entre les deux peuples et à la normalisation de leurs relations. Se reporter aux télégrammes de Varsovie nos 142 à 152 du 8 février 1970 et nos 299 à 307 du 18 mars, non publiés. Une troisième série d'entretiens doit se tenir du 22 au 24 avril à Varsovie.

de spectateurs a plus d'impact qu'une tournée de la comédie française »). Il était prêt à coopérer avec nous sur ce plan.

Puis, M. Druto qui est membre du *Collegium* des Affaires étrangères et, à ce titre, suit l'ensemble des affaires, s'est laissé aller à quelques confidences.

Il a évoqués les « incertitudes soviétiques » et les rivalités au sein de la direction du PCUS[1] « dont à Varsovie, croyez-moi, on se sait pas grand-chose ». À l'en croire, Brejnev[2] s'efforcerait de reprendre les choses en mains « avec la compréhension de Gretchko[3] ». De multiples problèmes se posaient à la direction : dans le domaine de l'économie, sur le plan des nationalités, de la jeunesse, de l'*Intelligentsia*, de la cohésion du camp, sans parler des difficultés avec la Chine. Cette situation complexe ne pouvait manquer d'avoir une influence sur « nos affaires européennes » sans que l'on puisse dire dans quel sens elle s'exercera. L'URSS est bien une puissance européenne, mais également une puissance mondiale dont les intérêts ne coïncident pas nécessairement avec ceux des pays européens. M. Druto a conclu en me disant à nouveau combien la politique française « qui tend à l'indépendance » est appréciée des dirigeants polonais.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, politique extérieure, relations avec la France, 1970, nº 385*)

[1] PCUS : parti communiste d'URSS. La troïka qui dirige l'URSS est composée de Leonid Brejnev, secrétaire général du PCUS depuis 1966, Alexeï Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964, et Nikolaï Podgorny, président du *praesidium* du Soviet suprême depuis 1965.

[2] Leonid Brejnev, né à Kamenskoïe le 19 décembre 1906, ingénieur de formation, intègre le parti en 1931, est président du *praesidium* du Soviet suprême de l'URSS du 7 mai 1960 au 15 juillet 1964, premier secrétaire du comité central du PCUS du 14 octobre 1964 au 8 avril 1966 puis secrétaire général du PCUS depuis le 8 avril 1966. Son nom reste attaché à la « doctrine Brejnev », doctrine soviétique de politique étrangère servant à justifier *a posteriori* l'intervention de 1968 en Tchécoslovaquie Cette doctrine prône une souveraineté limitée des États satellites de l'URSS. Le caractère conforme au communisme de leur politique est apprécié à l'échelon supra-national de tous les États socialistes, de fait par l'URSS. La « doctrine Brejnev » est formulée le 26 septembre 1968 dans un article de la *Pravda*.

[3] Andreï Gretchko, né le 17 octobre 1903 à Golodaïevka (Kouibychev), militaire de carrière, est fait maréchal de l'Union soviétique en 1955, il est nommé premier vice-ministre de la Défense en 1957 et commandant en chef des forces terrestres, puis en 1960, commandant en chef des troupes du pacte de Varsovie, tout en restant premier vice-ministre de la Défense. Il devient ministre de la Défense, en avril 1967, à la mort du maréchal Malinovski.

192

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1064 à 1068. *Paris, 13 avril 1970, 16 h. 33.*

Diffusion strictement réservée.

Pour l'ambassadeur

Je me réfère à votre télégramme no 2176[1].

Le chargé d'Affaires des États-Unis a effectivement remis le 9 avril un message du président Nixon au président de la République. Ce texte, que je vous adresse ci-dessous pour votre information personnelle concerne le Laos.

Citation : « Dear Mr. Président,

In my letter to you of March 25, 1970[2], I commented briefly on the *situation in Laos*. Noting my administration's commitment to its integrity and neutrality. I know that you share our concern over the continuing deterioration of the situation in Laos.

Because of this concern, as I previously informed you, I wrote on March 6 to the Prime Minister of the Union Kingdom[3] and the Chairman of the Council of Ministers of the Union of Soviet Socialist Republics[4] asking for their assistance in achieving full compliance with the 1962 Geneva Agreements on Laos. In my letter I supported the appeal of the Prime Minister of the Royal Government of Laos[5] to the Co-Chairmen to bring about consultations among the signatories of the Geneva Agreements on Laos in accordance with article IV of the Declaration on the Neutrality of Laos[6].

[1] Télégramme de Washington à Paris no 2176 du 9 avril 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France à Washington y demande s'il est exact que le chargé d'Affaires des États-Unis à Paris a transmis au président de la République française un message personnel du président Nixon dans lequel celui-ci exposerait ses vues sur notre initiative en ce qui concerne l'Indochine. Si cela est bien le cas, il souhaiterait que ce message lui soit transmis pour information personnelle.

[2] Non retrouvée.

[3] Harold Wilson, Premier ministre du Royaume-Uni du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[4] Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique depuis le 16 octobre 1964.

[5] Souvanna Phouma, chef de la faction neutraliste laotienne, Premier ministre du gouvernement d'union nationale depuis le 23 juin 1962.

[6] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos était co-présidée par les Soviétiques et les Britanniques. Les États participants étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande. Elle aboutit aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos, qui prévoit en son article 4, en cas de « violation ou de menace de violation de la souveraineté, de l'indépendance, de la neutralité, de l'unité ou de l'intégralité territoriale du

On March 16 Prime Minister Wilson sent a most helpful reply indicating his Government's willingness to engage in these consultations. On the other hand, in his letter of March 13, Chairman Kosygin, while admitting that there were violations of the Geneva Agreements, indicated that his Government would take no actions to encourage the holding of consultations. I have written again to Chairman Kosygin reiterating my Government's view that the Soviet Government should act in accordance with its obligations under the Geneva Agreements and undertake consultations as required by article IV of the Declaration.

Since France has long had close historical and cultural ties with Laos and is also a signatory of the Geneva Agreements of 1962, your Government's most helpful statements of March 11[1] and March 19[2] were not unexpected, and I found them most welcome. I agree with the conclusion that there are two facets to the Lao problem – violations of the provisions of the Geneva Agreements and internal disputes. Internal talks among the Laos parties could be most helpful, but I believe one should also emphasize the importance of international actions to arrive at the full implantation of the Geneva Agreements on Laos. Since Article IV consultations are specifically provided for in the Geneva Agreements of 1962 in the event of violations of the sovereignty, independence, neutrality or territorial integrity of the Kingdom of Laos, and since such conditions now exist, I trust you would agree that it is the responsibility of the signatory powers to respond to Prime Minister Souvanna Phouma's initiative by supporting consultations jointly with the Royal Government of Laos and among the signatories in order to consider measures which might prove necessary to ensure the observance of these principles and the other provisions of the Declaration.

I look forward, Mr. President, to receiving your views on Article IV consultations and any other thoughts you may have on how your Government might help to bring about peace in Laos. In this connection, I very much appreciate the initiative which you and your Government have taken in seeking to achieve peace in all on Indochina.

royaume du Laos » une possibilité de consultation entre les États signataires, à l'initiative des co-présidents.

[1] Le 11 mars 1970, Léo Hamon, porte parole du gouvernement français depuis le 22 juin 1969, déclare : « Pour la France toute solution, [au Laos] (…) passe sur le plan international par un retour aux accords de Genève et par leur application correcte, laquelle implique la cessation des interventions étrangères et le respect de la neutralité et, sur le plan intérieur, par une entente entre les Laotiens eux-mêmes sur la base de l'unité du Laos. »

[2] Le 19 mars 1970, à l'issue du Conseil des ministres, Léo Hamon lit le communiqué suivant : « Après avoir pris connaissance des derniers développements de la situation au Laos et au Cambodge le gouvernement français rappelle sa ferme conviction qu'une politique de stricte neutralité est la seule qui puisse assurer l'indépendance et la paix des deux royaumes. (…) Il ne faudrait pas que les événements actuels puissent porter atteinte aux accords de Genève de 1954 et aux accords de 1962 concernant le Laos.

Le gouvernement français s'interdit toute ingérence dans les affaires intérieures des peuples lao et khmère. Il en appelle à toutes les parties intéressées pour que le conflit ne couvre pas peu à peu toute la péninsule indochinoise. Les chances qui demeurent encore intactes de rétablir la paix au Vietnam ne pourraient qu'être compromises par une telle évolution, en même temps que s'accroîtrait dangereusement la tension internationale dans cette partie du monde ».

May I, in conclusion, stress again the importance I attach to our maintaining close and Frank contact on this and other important problems.

Sincerely[1],

Richard Nixon».

Fin de citation.

(*Asie, CLV, Laos, 1965-1978, nº 583*)

193

M. Durand, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 150 et 151. *Athènes, 13 avril 1970.*

Réservé. Immédiat. (*Reçu* : 18 h. 16).

Je me réfère à votre télégramme nº 76[2].

Venu à Athènes avec l'intention d'intervenir auprès du président du Conseil[3] dans l'éventualité où des condamnations à mort auraient été prononcées contre des membres du réseau « défense démocratique »[4], M. Jean-Jacques Servan-Schreiber[5] est reparti au début de cette après-midi emmenant avec lui, à bord de son avion privé, le musicien Theodorakis[6]

[1] La réponse du président de la République française à cette lettre, figure dans le télégramme de Paris à Washington nos 1139 à 1142 du 17 avril 1970, reproduit ci-dessous.

[2] Le télégramme de Paris nº 76 du 11 avril 1970, non repris, informe l'ambassade de l'intention de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber de se rendre à Athènes dans la journée.

[3] Le colonel Georgios Papadopoulos est Premier ministre de Grèce depuis le 13 décembre 1967.

[4] Concernant le réseau « Défense démocratique », ses membres, le déroulement du procès, les peines prononcées, se reporter aux dépêches d'Athènes nos 304/EU du 26 mars 1970, 325/EU du 3 avril 1970, 334/EU du 9 avril, 368/EU du 17 avril, non reproduites.

[5] Jean-Jacques Servan-Schreiber, journaliste, essayiste, homme politique français, fondateur de l'*Express* en 1953, devient secrétaire général du parti radical-socialiste en octobre 1969 et est élu député de Meurthe-et-Moselle en 1970.

[6] Mikis Theodorakis, né le 29 juillet 1925, est un compositeur, penseur et homme politique grec. Il est particulièrement connu pour ses chansons et ses musiques de films. Sur le plan politique, il s'identifie avec la gauche. Il est élu député au Parlement en 1964, lutte contre la drogue et le terrorisme ainsi que pour de meilleures relations entre la Grèce et la Turquie ; Il s'oppose au régime dictatorial des colonels grecs établi en avril 1967 et entre en clandestinité, publie deux jours après le putsch, le premier appel à la résistance. Il est arrêté le 21 août 1967, transféré à la prison Averoff puis placé en résidence surveillée à Vrachati, fin janvier 1968. En août 1968, il est banni avec son épouse et ses deux enfants à Zatouna, village de montagne des Arcadies, puis il est déporté au camp de concentration d'Oropos où se déclare à nouveau la tuberculose, ce qui l'oblige à un séjour à l'hôpital général d'État Sotiria. Il est exilé à la suite de nombreuses campagnes internationales de solidarité initiées notamment par Dimitri Chostakovitch, Leonard Bernstein, Arthur Miller, Harry Belafonte, et après l'intervention de Jean-Jacques Servan-Schreiber auprès du président du Conseil, Papadopoulos. Le gouvernement français n'est pas intervenu en tant que tel en faveur de Mikis Theodorakis, car il s'agit d'un citoyen grec. Le 13 avril 1970, Theodorakis arrive à Paris. Voir le télégramme de Paris à Athènes nos 81 à 85 du 13 avril 1970, non repris. Sur les conditions de la libération de Mikis Theodorakis et de Jean Starakis, les polémiques soulevées,

qui, interné dans un camp, avait été récemment hospitalisé à Athènes. Theodorakis devait faire, semble-t-il, l'objet d'une mesure d'amnistie à l'occasion de l'anniversaire de la révolution.

D'après des renseignements de bonne source, M. Servan-Schreiber aurait été en contact avec plusieurs personnalités politiques grecques, dont le président du Conseil qui l'a reçu hier après-midi.

Selon les déclarations faites à l'agence France presse par M. Servan-Schreiber, celui-ci se proposerait de revenir à Athènes à la fin de la semaine pour « tenter de ramener en France Jean Starakis ». Je me propose de voir demain M. Pipinellis à ce sujet car il serait très choquant qu'après les assurances qui nous ont été officiellement fournies, M. Starakis soit remis par les autorités grecques à une personnalité privée et que celle-ci puisse se prévaloir, vis-à-vis de l'opinion publique, d'avoir obtenu la libération de notre compatriote.

M. Servan-Schreiber n'a pas pris contact avec cette ambassade.

(*Europe, Grèce, 1961-1970, État et politique intérieure, 1970, n° 208*)

194

M. Wibaux, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Tchad
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 327 à 337. *Fort-Lamy, 13 avril 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 21 h. 55).

Après avoir un moment songé à se dérober à une confrontation, le président Tombalbaye a finalement accepté de me recevoir[1] quelques heures avant son départ pour Fort-Archambault où il préside la conférence économique annuelle[2].

Mon propos a été ferme et je n'ai rien dissimulé des sentiments qu'on pouvait éprouver à la suite de ses déclarations ni des conclusions qu'il devait logiquement en tirer s'il n'apportait pas d'autres éclaircissements.

se référer au *Journal Officiel de la République française*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, séance du vendredi 17 avril 1970, p. 1142-1143.

[1] Choqué par les propos que le président Tombalbaye a tenus le 8 avril, Paris approuve les réactions de son ambassadeur à Fort-Lamy et le charge d'exprimer son étonnement devant les attaques dirigées contre certains des ressortissants français et du ton employé. Le Quai d'Orsay désire obtenir toutes précisions sur les faits qui motivent cette attitude, qui sont les faux coopérants, et que le président du Tchad fasse publiquement la mise au point qui s'impose. Voir le télégramme de Paris à Fort-Lamy n°s 166 et 167 du 10 avril 1970.

[2] La conférence économique nationale se tient du 13 au 18 avril 1970 à Fort-Archambault, ville située dans le sud du pays sur le fleuve Chari, à proximité de la frontière avec la République centrafricaine.

L'entretien a été parfois serré, mais il est toujours resté serein. M. Tombalbaye avait déjà eu l'écho de mes réactions et ma démarche ne pouvait le surprendre. Il savait également que beaucoup de ses collaborateurs n'avaient pas approuvé sa façon d'agir. Aussi est-ce crispé et parfois même penaud qu'il a écouté le début de mes reproches.

À vrai dire, et c'est ce qui décourage un peu dans le personnage, M. Tombalbaye semble assez mal mesurer la portée de ses actes. Son impulsivité le met à la merci de la moindre contrariété et un incident mineur suffit au dernier moment pour donner à un solennel message à la nation l'allure d'une diatribe très éloignée de l'objet initial. Il faut ajouter à cela, bien qu'il s'en soit défendu par fierté, que l'état d'esprit et la qualité du rédacteur[1] actuellement chargé de la mise en forme des discours présidentiels ne contribuent guère à corriger ces défauts.

Quoi qu'il en soit, j'ai montré au chef de l'État combien nous étions choqués et surpris par la violence soudaine de ses accusations. Mise à part la situation déplaisante et inconfortable dans laquelle il m'avait placé, son comportement ne se justifie guère et nécessite des éclaircissements pour éviter des conséquences qui semblent apparemment logiques.

Comme il fallait s'y attendre, le président Tombalbaye m'a longuement expliqué qu'il était las des accusations portées contre lui par les journaux français et qu'il reprochait localement à la majorité de nos compatriotes, de se rendre coupables de propos malveillants et d'être la plupart du temps responsables de cette campagne de presse. « Je ne comprends pas pourquoi, m'a-t-il dit, je suis ainsi toujours maltraité, alors que d'autres chefs d'État – qui pourtant ne sont pas tendres à l'égard de vos compatriotes – bénéficient, semble-t-il, de toute votre indulgence ».

Je lui ai fait remarquer que ces derniers ne pouvaient sans doute se targuer d'avoir obtenu une aide aussi importante que celle dont bénéficie son pays. J'ai également observé que si l'attitude de certains de nos assistants techniques pouvait être critiquable, il existait d'autres solutions pour y remédier qu'un recours à une condamnation publique et impersonnelle de notre coopération. La forme offensante de ce procédé, n'encourage pas les « bons » et renforce la méfiance, voire l'hostilité que certains de ses compatriotes nourrissaient à l'égard d'une assistance technique qu'il voudrait pourtant renforcer. Cette situation, ai-je enfin ajouté, ne facilite pas cette reprise en main nécessaire de son administration régionale. J'avais eu moi-même l'occasion de me rendre compte qu'il était sans doute beaucoup plus craint mais très peu obéi et que cela – bien plus que la carence de nos « mauvais coopérants » était la cause de ses déboires.

Accueillant sans trop de mauvaise humeur ces vérités sévères, il a néanmoins cherché à détourner la conversation en évoquant ses sempiternels griefs et en rappelant des faits ou prétendus tels, antérieurs à mon arrivée au Tchad. Je ne me suis pas laissé entraîner dans cette discussion et lui ai

[1] D'après une note du 21 avril 1970, le message à la Nation prononcé le 8 avril par le président Tombalbaye serait le fruit d'un travail collectif auquel auraient pris part, outre M. Henry Vixamar, conseiller privé du chef de l'État, deux autres personnes dont un Haïtien.

fait valoir qu'il n'était pas politiquement réaliste de revenir sans cesse sur le passé[1]. L'aide exceptionnelle et quasi inespérée qu'il obtient de la France depuis un an réclame une autre attitude.

Je ne suis pas certains qu'il en soit pleinement convaincu et rien ne permet d'espérer que nous sommes définitivement protégés d'incartades semblables. En revanche, je suis persuadé qu'il a nettement senti les risques qu'il avait encourus par ses déclarations intempestives et qu'il a su mesurer le vide devant lequel il se trouverait à nouveau si notre aide devait lui être retirée.

Après avoir cité pour la forme quelques « mauvais coopérants » qui pour la plupart d'ailleurs, lui ai-je fait observer, ne sont pas membres de notre assistance technique, il a accepté d'étudier ultérieurement avec moi les cas litigieux et m'a demandé pour le reste de prier le gouvernement français de ne pas mal interpréter ses dernières déclarations. Il a précisé d'ailleurs qu'il savait apprécier la valeur des sacrifices qui étaient consentis en ce moment même par notre pays pour le Tchad.

J'ai pris acte de cette déclaration, mais lui ai précisé qu'elle ne suffisait sans doute pas à détendre l'atmosphère et qu'il convenait qu'il saisisse la première occasion pour faire publiquement les mises au point nécessaires.

Il a pris l'engagement mais je crois qu'il serait bon que les personnalités tchadiennes présentes à Paris[2], sentent bien que notre fermeté n'est pas un faux semblant. En ayant conscience du sérieux avec lequel nous prenons cette affaire, on peut espérer que le président Tombalbaye sera à l'avenir plus prudent et qu'il s'engagera avec plus d'allant et de conviction qu'aujourd'hui dans la voie des véritables réformes indispensables à un redressement de la situation de son pays.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, questions politiques, relations avec la France, n° 38*)

195

COMPTE RENDU

de l'entretien entre le président de la République et Monsieur Palme le 14 avril 1970, de 15 h. 10 à 16 h. 05

C.R. *Paris 14 avril 1970.*

M. Pompidou. Après vos entretiens avec le ministre des Affaires étrangères et le Premier ministre[3], quels sujets souhaitez-vous aborder ?

[1] Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 62.

[2] Du 7 au 11 avril, s'est tenue à Paris la conférence des ministres de l'Éducation des États africains et malgache d'expression française.

[3] Olaf Palme, Premier ministre suédois depuis le 14 octobre 1969, est en visite officielle en France du 13 au 15 avril 1970. Le 14 avril, il a un entretien avec Maurice Schumann, ministre des

M. Palme. Je voudrais résumer notre position à l'égard du Marché commun, problème dont j'ai parlé ce matin avec le ministre des Affaires étrangères. La coopération nordique est assez étroite. Les pays scandinaves ont avec les pays du Marché commun un commerce qui est égal et même supérieur à celui qu'ils ont avec la Grande-Bretagne et supérieur aussi à celui qu'ils entretiennent avec les États-Unis. Pour des petits pays comme le nôtre, cela a une grande importance économique. Tout arrangement éventuel avec le Marché commun est donc très favorable. D'autre part, il y a entre les pays scandinaves un grand degré d'intégration : il n'y a pas de douanes, pas de passeports, des lois sociales, un marché du travail en commun, etc. Il y a une coopération très étroite dans le domaine de l'Éducation. Cela est vrai même si nos politiques extérieures sont différentes et s'il n'y a pas d'institutions supranationales. Nous avons maintenant le projet Nordek[1] qui prévoit une union douanière et certaines institutions communes : en particulier, la création d'un fonds d'investissement nordique auquel nous fournirons la moitié de ses réserves monétaires, et qui aidera notamment l'agriculture danoise. Du point de vue politique, la Suède a toujours eu pour but d'éviter que les forces centrifuges soient trop fortes, et de maintenir un équilibre. Deux des pays scandinaves sont membres de l'OTAN, la Suède est neutre ; la Finlande est neutre, et a des relations spéciales avec l'Union soviétique. Nous estimons que cet équilibre est utile pour la paix et la stabilité de l'Europe. Le projet Nordek a pour objet de marquer la coopération entre les pays nordiques. Nous sommes d'accord sur son contenu. Mais la Finlande pour des raisons de politique extérieure ne l'a pas signé. Le traité n'est pas enterré, il est simplement différé.

À l'égard du Marché commun, mon problème c'est de rechercher une coopération aussi étroite que possible, mais qui soit compatible avec notre politique de neutralité. Certes, à cet égard, nous ne sommes pas liés par un traité ou une constitution ; nous sommes libres, mais tout dépend de la crédibilité de notre politique de neutralité. Nous avons analysé avec soin le Traité de Rome[2] : ses différents articles ne présentent pas grandes difficultés ; il n'en va pas de même du préambule. Quand la Grande-Bretagne, le Danemark et la Norvège veulent entrer dans le Marché commun, il nous est impossible d'envisager une situation dans laquelle serait dressé un mur douanier au milieu de la Scandinavie. Ce serait comme s'il y avait un mur au milieu de la France ou entre la Belgique et la Hollande. Le degré d'intégration de nos économies ne le permettrait pas. Il s'agit donc, pour nous d'entreprendre des négociations avec la Communauté de Bruxelles ou le Conseil des ministres, à peu près en même temps que la Norvège, le

Affaires étrangères, qui porte principalement sur la sécurité européenne et l'élargissement du Marché commun, puis avec le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas et enfin avec le président de la République.

[1] Ce projet d'union économique entre le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande est lancé en février 1968. Un traité est conclu le 4 février 1970, mais le refus des Finlandais de le ratifier, intervenu le 24 mars 1970 du fait de l'opposition des Soviétiques, entraîne son abandon.

[2] Le Traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, entré en vigueur le 1er janvier 1958.

Danemark et le Royaume-Uni, afin de parler de problèmes pratiques. Quand les négociations britanniques commenceront, on parlera par exemple du beurre danois ; dès lors la Suède a son mot à dire. Si nous n'avons pas la possibilité de discuter, nous allons rencontrer des problèmes très difficiles. On nous demande : voulez-vous ou ne voulez-vous pas devenir membre du Marché commun et négocier sur la base de l'article 237 ou 238[1] ? Nous ne pouvons aujourd'hui répondre à cette question. La réponse dépend en effet des finalités politiques. Nous ne pouvons pas en décider à l'avance et il nous faudrait donc d'abord négocier. Certes, c'est à nous qu'il appartient de prendre la décision, mais il serait trop tôt pour le faire. J'en ai parlé au chancelier Brandt[2] : il y a là une grande analogie avec les négociations entre la République fédérale et les pays de l'Est[3]. L'Allemagne a à prendre une décision politique difficile sur l'Allemagne de l'Est. Comment prendre une décision avant une négociation ? Il nous faudra donc du temps avant de prendre une décision définitive, qui est politique. C'est une situation complexe, encore plus complexe si on la traite d'un point de vue très formel. Ce serait plus simple avec une approche pragmatique, en essayant de faire ce que nous pouvons dans les circonstances actuelles. L'essentiel, c'est d'abord de faire en sorte que notre politique de neutralité et l'équilibre que nous cherchons représentent un facteur positif pour l'Europe ; ensuite, de trouver les moyens pour établir une coopération étroite avec le Marché commun. Je suis reconnaissant de ce que votre ministre des Affaires étrangères m'a dit ce matin. Le gouvernement français soutiendra l'idée suédoise qui consiste à ouvrir des discussions avec le Marché commun, en même temps que la Grande-Bretagne et les autres candidats. Il faudra les centrer sur les questions économiques et pratiques avant d'envisager la décision finale.

M. Pompidou. Comme vous le savez, moi-même à la Haye[4], j'ai rappelé à nos partenaires que tout en faisant la distinction entre les candidats à l'adhésion et la position des membres neutres de la Zone de libre échange[5], il ne fallait pas négliger le point de vue de ces nations et en particulier de la Suède. Nous n'avons pas modifié notre attitude, comme vous l'a dit le ministre des Affaires étrangères ; nous pensons que des conversations avec la Suède, l'Autriche, la Suisse devraient s'ouvrir assez rapidement au

[1] L'article 237 du Traité de Rome stipule : « Tout État européen peut demander à devenir membre de la Communauté ». Article 238 du Traité de Rome : « La Communauté peut conclure avec un ou plusieurs États ou organisations internationales des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières ».

[2] Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 23 mai 1970 : *Politique d'ouverture vers l'Est du gouvernement fédéral.*

[4] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun.

[5] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré. L'Islande y est admise le 1er mars 1970.

moment des négociations avec le Danemark, la Norvège, l'Irlande et le Royaume-Uni qui ont demandé leur adhésion. Ainsi que vous le savez aussi, ce n'est pas le point de vue de tout le monde, ce n'est pas notamment celui du Royaume-Uni, qui voudrait que son cas soit étudier séparément, et celui des autres par voie de conséquence. En outre, certains de nos partenaires du Marché commun ont le souci de régler au plus vite les négociations avec la Grande-Bretagne. Ils craignent qu'en négociant à la fois avec les quatre candidats à l'entrée et deux ou trois pays neutres, les négociations n'en soient considérablement allongées. Cela ne changera pas notre point de vue : quelles que soient les différences entre le Royaume-Uni et d'autres pays, quant à la puissance économique et politique, l'Europe constitue un tout ; et, ainsi que vous l'avez dit, pour les pays du Marché commun, les pays nordiques, quand on les additionne, sont économiquement aussi importants que la Grande-Bretagne. Notre position répond donc à vos préoccupations. Il faut bien voir néanmoins, ce que d'ailleurs vous faites, quelle est notre position d'ensemble sur tous les problèmes et quelles sont en réalité les questions qui se posent. Il y a d'abord l'aspect économique (et notamment l'aspect agricole) dont l'examen exigera pas mal de temps. Les discussions à ce sujet risquent d'être très compliquées. La position de départ de la Grande-Bretagne est fort dure, très éloignée de la nôtre pour ce qui est de l'agriculture, et du règlement financier. Toutefois, il va se passer un certain nombre de choses ; par exemple les élections en Grande-Bretagne. Avant les élections, l'attitude du gouvernement est naturellement beaucoup plus rigide. Elle tendra à changer après les élections ; quel que soit le gouvernement[1], il se sentira alors plus libre. En outre, sans faire de formalisme juridique, les négociations seront différentes selon qu'elles auront trait à des adhésions ou à des associations ou à un traité préférentiel. Une adhésion signifie en effet la suppression des droits de douane, une politique agricole commune, la liberté des échanges ; différentes étapes conduiront en fin de compte à une fusion complète dans un ensemble économique et douanier. Cela d'autant plus que nous avons affirmé notre volonté d'étendre l'union économique et monétaire. Bien que je sois pragmatique de tempérament, je ne puis donc m'empêcher de dire que les discussions seront différentes suivant l'aboutissement. Les discussions sont difficiles à mener s'il n'y a pas de but poursuivi. Au sujet de l'adhésion, les techniciens et les représentants de la Communauté seront appelés à jouer un rôle très important, car il faudra aboutir à quelque chose de précis et de clair. Les conversations telles que vous les envisagez sont plus gouvernementales. Ce sont des conversations où le pragmatisme est nécessaire, et, en fonction de ce qui se passera dans les discussions plus techniques, il faudra chercher des solutions sans idées préconçues. Il ne faut pas oublier non plus les pays qui ne sont pas dans le Marché commun. Il y a l'Union soviétique, la Finlande, les États-Unis : de toute évidence, et quelles que soient la bonne volonté et la compréhension du président Nixon, les États-Unis deviendront de plus en plus méfiants et gênés quand ils verront l'extension des limites du Marché

[1] Sur les conséquences des élections britanniques du 18 juin 1970, voir ci-dessous la note n° 181/CE du 23 juin 1970.

commun ou une multiplication des traités d'association, qu'ils considèrent déjà, ainsi que les accords préférentiels, comme une violation des règles du Gatt[1]. Tout cela ne sera donc pas facile. Reste la question qui vous préoccupe : vous engager sans savoir exactement où vous allez, c'est-à-dire où va la Communauté sur le plan politique et si l'adhésion est compatible avec votre neutralité. À cet égard, le préambule du Traité de Rome est très vague. Par conséquent, votre politique générale ne peut être contrariée par le préambule. Il n'en va pas tout à fait de même pour tout ce qui se dit autour de ce préambule à propos des « finalités politiques » de la Communauté. Pour la position française, autant nous sommes fermés sur la Communauté européenne, autant nous sommes prudents quant à cette finalité politique. Nous ne nions pas cette finalité qui est à la base du traité, même si elle n'est pas nettement exprimée. Si, à six, sept ou dix, nous arrivons à durer, cela ne pourra manquer d'entraîner une politique générale économique et monétaire. Quand on construit une union économique, la politique suit nécessairement. On ne pourrait en effet imaginer une union économique complète et des politiques entièrement indépendantes et divisées. À cet égard, nous sommes prudents. Nous ne voulons pas d'une organisation politique institutionnelle et supranationale. Même si l'on pouvait l'envisager un jour, elle est aujourd'hui impraticable. Vous dites que parmi les pays scandinaves, il y en a qui font partie de l'OTAN, alors que vous n'y êtes pas. Dans la Communauté, il y a des pays qui sont pleinement membres de l'OTAN et la France qui ne fait pas partie de l'organisation intégrée. Il y a aussi l'Allemagne qui est dans la Communauté et dans l'OTAN et qui ne peut pas politiquement sacrifier l'idée de la réunification ; or il y a incompatibilité entre la réalisation de la réunification et la pleine appartenance à l'OTAN. Pour nous aussi, il y a donc des éléments contradictoires. La France est sage dans sa prudence à l'égard de la finalité politique. Nous recommandons, et nous l'avons répété à La Haye, de développer les contacts politiques, d'aligner les points de vues, d'unifier éventuellement les actions. Nous ne voulons pourtant pas d'une organisation institutionnelle supranationale, incompatible avec notre conception de l'indépendance, non seulement quant à nous-mêmes, mais encore vis-à-vis du bloc militaire que représente l'Alliance atlantique. Nous ne pouvons nous soumettre indirectement, par le biais d'une Europe politique à ce à quoi nous nous sommes refusés dans l'OTAN. Si vous étiez dans le Marché commun, nos politiques seraient assez voisines sur le terrain politique, ce n'est donc pas par nous que seraient élevés des obstacles à votre adhésion. Nous sommes néanmoins partisans d'une véritable communauté économique, il y aura le problème de la coordination politique. Quant à la Russie, pas plus que vous-mêmes, nous ne voulons nous brouiller avec elle et nous avons les mêmes raisons que vous d'être prudents et donc de freiner tout ce qui donnerait à un rapprochement politique au sein de la Communauté un aspect militaire. Nous ne transigerons pas dans ce domaine. Il y aura malgré tout, comme c'est le cas déjà, de la méfiance de la part de

[1] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

l'Union soviétique vis-à-vis du Marché commun. Elle s'est résignée à ce dernier, mais elle est inquiète de son développement, car elle estime que celui-ci conduira à un ensemble ayant une finalité politique qui représentera pour elle, sinon une menace, du moins un bloc rival, surtout s'il contient la Grande-Bretagne et s'il tend, de ce fait, croit-elle, à se rapprocher des États-Unis et donc à modifier l'équilibre actuel. Je me range donc à votre avis. Il faut bien entendu parler et voir les questions comme elles se présentent, sans idées préconçues. Nous-mêmes, nous ne savons pas exactement où tout cela va nous conduire ni quelles sont exactement les intentions de la Grande-Bretagne. Il arrivera néanmoins un moment où nous tous nous devrons choisir ; et il en sera de même pour vous. Si vous décidez d'adhérer au Marché commun, vous savez que vous aurez un problème avec l'Union soviétique. Ce n'est peut-être pas grave, mais cela posera une question sérieuse à la Finlande et ne manquera donc pas d'affecter vos relations avec celle-ci.

M. Palme. En 1961, la situation était plus simple. Quand nous avons demandé ce que représentait le Marché commun d'un point de vue politique, il nous fut répondu qu'il était la branche économique de la Communauté atlantique. Nous n'avons donc pas insisté et nous sommes référés à l'article 238. Depuis lors, la situation a changé et c'est pourquoi nous n'avons plus qu'aujourd'hui des positions très nettes. Peut-être l'adhésion serait-elle possible ? Nous sommes en tout cas prêts à coopérer d'une manière plus étroite que dans une zone de libre échange, en matière de transports, d'économie, de culture, de législation sociale, des domaines qui ont aussi un aspect politique. Ce ne sont pas là de grands problèmes et nous pouvons en discuter avec les techniciens de la Communauté. Seulement, on parle aussi de coopération en politique extérieure, de fédéralisme. Si la définition de la politique, adoptée par les autres membres de la Communauté, était celle du gouvernement français, il n'y aurait pas de difficulté pour la Suède, puisqu'elle correspond à la sienne. Or, les autres pays ont d'autres idées, ce qui est beaucoup plus difficile pour nous. Étant donné notre neutralité, il nous est pratiquement impossible de faire un saut dans le vide sans savoir ce que signifie exactement une telle décision. Voilà pourquoi nous voulons des négociations à peu près parallèles. Le choix est inévitable, mais il est encore trop tôt pour le faire.

M. Pompidou. Même pour nous, qui sommes les plus prudents, la coopération politique signifie une consultation régulière entre ministres des Affaires étrangères. C'est le minimum. Cela ne veut pas dire que nous alignons nos politiques, mais nous nous sommes engagés à nous parler régulièrement. Nous avons abandonné le plan Fouchet[1], qui correspondait à une autre situation et nous ne sommes pas partisans d'un système institutionnel qui se superposerait aux conversations ministérielles. À cet égard, nous sommes en retrait par rapport à ce que désireraient nos partenaires,

[1] Au sujet du projet d'union politique européenne présenté par la Commission présidée par Christian Fouchet de février 1961 à mars 1962, voir dans la table méthodique de *D.D.F.*, 1961-II et *D.D.F.*, 1962-I : II.- EUROPE, A. L'EUROPE DE L'OUEST, 1. L'EUROPE POLITIQUE. LE PLAN FOUCHET.

y compris les Allemands. Toutefois, de telles rencontres des ministres deux fois par an pour parler de politique extérieure, et non pas de questions proprement relatives au Marché commun, représentent quelque chose qui est au-delà de l'économie pure et simple.

M. Palme. Nous pourrions, quant à nous, nous concentrer dans nos négociations sur les questions économiques et ne pas participer aux négociations qui ont trait à la politique extérieure. Cela ne présenterait pas de danger pour nous, puisque nous garderions une indépendance entière de nos décisions.

M. Pompidou. Il y aussi l'accord de Luxembourg[1] où nous avons fait admettre la règle de l'unanimité pour les grandes questions. Il reste néanmoins beaucoup de questions qui sont tranchées à la majorité et qui offrent ainsi un aspect supranational. Il se crée, petit à petit une sorte de supranationalité. Nous sommes toujours partisans d'une prééminence du Conseil des ministres pour que la Communauté soit bien une Communauté d'États et que le rôle des fonctionnaires de la Communauté soit à cet égard réduit au minimum. L'idée d'instituer un gouvernement de la Commission sur l'Europe nous est étrangère. Tous nos partenaires l'ont à peu près abandonnée encore que l'Italie en parle, mais sans y croire vraiment. Cependant, au Conseil des ministres, des décisions sont prises à la majorité, décisions qui s'imposent aux nations. Cet aspect ne manquera pas de se développer avec le temps. Certes, nous sommes loin du fédéralisme, mais à chaque fois les États renoncent à une partie de leurs droits au profit de l'ensemble des six pays (demain, ils seront peut-être dix). Il nous arrive ainsi d'avoir à accepter une décision dont nous ne sommes pas toujours très contents mais qui s'impose à nous, comme à Bonn, à Rome, etc.

M. Palme. L'accord de Luxembourg ne présente pas pour nous de graves difficultés. Nous pouvons l'accepter.

M. Pompidou. Pour vous dire toute ma pensée, si cette affaire marche, si le Royaume-Uni et d'autres pays adhèrent à la Communauté et si celle-ci persiste au cours des années à venir, il m'apparaît qu'en fin de compte, il y aura une certaine incompatibilité entre l'appartenance à l'OTAN intégrée et la tendance européenne à l'indépendance. Mais nous en sommes encore très loin. Si le chancelier Brandt entendait cela, il protesterait véhémentement, même si au fond de lui-même il en était d'accord.

M. Palme. Cette tendance à laquelle vous venez de faire allusion a aussi contribué à modifier la position de la Suède. Tant qu'il s'agissait d'une véritable intégration de la Communauté de l'OTAN, nous ne pouvions songer à en faire partie. Maintenant, la Communauté ne représente plus un bloc de la guerre froide comme l'OTAN.

M. Pompidou. C'est une des raisons pour lesquelles nous cherchons à multiplier nos contacts avec l'Est et créer ainsi une Europe occidentale qui ne se pose pas en ennemi de l'Europe orientale. Vous connaissez les difficultés de cette politique, dues au raidissement du bloc oriental depuis

[1] Sur l'« arrangement de Luxembourg » du 29 janvier 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 75, 76 et 77.

l'affaire tchécoslovaque – raidissement idéologique et pas seulement politique –, et au problème allemand, puisque l'Allemagne fédérale a besoin de s'entendre avec l'Allemagne de l'Est en vue de l'unification et, en même temps, a besoin de l'alliance des États-Unis pour sa protection. Je ne parle même pas de l'Angleterre qui désire rester un partenaire privilégié des États-Unis. Cela étant, une Europe unie dans l'indépendance est loin d'être faite.

M. Palme. M. Brandt fait un grand effort dans ses négociations avec l'Est.

M. Pompidou. Oui, mais ces efforts butent toujours sur le même problème. Comment la République fédérale pourrait-elle établir des relations particulières avec un pays du pacte de Varsovie tout en restant intégrée dans l'OTAN ? Les solutions ne pourraient être que pragmatiques. Pour toutes ces raisons, les points de vue de l'Allemagne et de la France se sont considérablement rapprochés quand on considère la situation d'il y a dix ans. Et sur la question de la supranationalité, je serais étonné que la position de la Grande-Bretagne ne soit pas voisine de la nôtre.

M. Palme. En effet, l'idée supranationale est contraire à la tradition et aux conceptions britanniques. On ne peut pas s'imaginer que Londres accepte que Bruxelles prenne des décisions à sa place. Mon impression est pourtant qu'elle désire entrer dans le Marché commun. Qu'en pensez-vous ?

M. Pompidou. Je pense qu'elle le veut, tout en se disant qu'il lui faut se montrer très dure dans les négociations. Au fond, elle est décidée à adhérer. Il faudrait un véritable raz-de-marée de l'opinion publique pour changer cette attitude. Du fait que le Royaume-Uni s'engage dans une telle discussion avec la Communauté, l'on voit mal comment un échec n'aurait pas des conséquences sérieuses pour tous. On est donc pour ainsi dire condamné à réussir. Toutefois, notre point de vue est peut-être différent du vôtre en ce sens que nous sommes partisans d'une véritable communauté et non pas seulement d'une zone libre échange ; et si le développement de la Communauté continue, une certaine politique devra suivre.

M. Palme. Notre approche est entièrement pragmatique : il faut examiner les problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui. Quant aux problèmes futurs, on s'en occupera plus tard.

M. Pompidou. Il n'y a que comme cela que l'on puisse gouverner.

M. Palme. Il n'en reste pas moins que notre problème est aussi un peu celui de la Communauté. Il serait en effet difficile d'élever un mur au milieu de la Scandinavie. Cela détruirait l'économie de ces petits pays. Par exemple, de grandes usines suédoises se fournissent en Norvège où une cinquantaine d'établissements travaillent pour elles. On ne peut donc pas séparer par un mur douanier les économies de ces deux pays, qui sont étroitement intégrées ; nombre d'usines suédoises sont également les fournisseurs de la Norvège.

M. Pompidou. Qu'escomptez-vous obtenir de plus au moyen du Nordek ?

M. Palme. D'abord une union douanière qui serait proche de celle de la Communauté. Nous en paierions le prix en fournissant la moitié des fonds de la Banque d'investissement ; nous savons bien que la plus grande partie de cet argent ira aux trois autres pays. Nous voulons aussi créer un mécanisme sur la recherche et une législation sociale commune, en extension de la coopération déjà atteinte. Mais la réalité du Nordek, c'est l'union douanière et la Banque. Au demeurant, par certains aspects, notre intégration est plus grande que celle de la Communauté, en matière sociale, culturelle et pour ce qui est du mouvement des personnes ; un Suédois, par exemple, peut travailler sans permis dans les autres pays scandinaves.

M. Pompidou. En principe nous en sommes au même point dans la Communauté.

(*Europe, Suède, 1944-1970, nº 92*)

196

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 9/DA/DAM. *Abidjan, 16 avril 1970.*

Voyage en Côte d'Ivoire
du président de la Fondation Ford

M. McGeorge Bundy[1], Président de la Fondation Ford, a effectué un court séjour à Abidjan du vendredi 10 avril au dimanche 12 avril. Il était accompagné du directeur de la Fondation pour le Moyen-Orient et l'Afrique, M. Wayne Fredericks[2], qui fut autrefois un des assistants de M. Mennen Williams[3]. C'est à ce titre que le conseiller de l'ambassade[4] l'avait autrefois connu à Washington et qu'il a pu obtenir de lui les quelques indications suivantes :

C'était la première fois que M. McGeorge Bundy se rendait en Afrique, du moins depuis qu'il est à la tête de la Fondation Ford. Ce déplacement

[1] M. McGeorge Bundy, ancien conseiller du président des États-Unis pour les questions de sécurité nationale (1963-1966), est président de la Fondation Ford depuis 1966. Cette fondation est une organisation philanthropique, créée en 1936 à Détroit, ville de l'automobile, qui se consacre, à ses débuts, à des investissements locaux puis se développe et diversifie ses dons dans les années 1950-1960 avec pour objectif de soutenir financièrement des projets tels que la défense de la démocratie, la réduction de la misère, la promotion de la bonne entente entre nations.

[2] Jacob Wayne Fredericks est directeur de la Fondation Ford pour le Moyen-Orient et pour l'Afrique depuis 1967.

[3] Mennen G. Williams, juriste, fut secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines de 1961 à 1966.

[4] M. Hubert Dubois, conseiller près l'ambassade de France en Côte d'Ivoire depuis septembre 1966, avait été auparavant deuxième conseiller à Washington (1963-1966).

était limité à quatre pays : deux anglophones, le Ghana et le Nigeria, et deux francophones, le Congo-Kinshasa et la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne ce dernier pays, la Fondation n'y avait eu jusqu'ici que peu d'activités ; un projet est en cours de discussion : les différents partenaires associés à la réalisation du projet de télévision éducative, notamment la BIRD[1], souhaitaient confier à la Fondation Ford l'évaluation continue du coût de réalisation de l'opération. M. Fredericks a, en effet, confirmé que son organisme avait été approché, mais rien n'est encore décidé.

Mon collaborateur a eu l'impression qu'en choisissant parmi les pays d'ancienne mouvance française, la Côte d'Ivoire, M. McGeorge Bundy, attiré par la réputation d'Abidjan, escomptait étudier sur place les possibilités qui s'offriraient de réaliser des actions, non pas seulement nationales, mais également régionales. Au cours de son séjour il a d'ailleurs pris de nombreux contacts, notamment avec les ministres du Plan[2], de l'Agriculture[3] et des Finances[4]. Certes, comme l'a confié M. Fredericks, la Fondation rencontre de grandes difficultés dans des pays francophones l'obstacle linguistique étant difficile à surmonter, surtout en ce qui concerne le recrutement des experts malgré le caractère volontairement international de celui-ci (quatorze nationalités représentées au sein de la Fondation). La visite d'Abidjan reflète cependant l'intérêt porté par la Fondation Ford à des actions éventuelles en Afrique francophone. Je note que, d'après ce qu'a dit M. Fredericks, le budget de cet organisme s'élève, bon an, mal an, à 220 millions de dollars.

Je constate enfin que les indications dont j'avais fait état au Département, le 7 février 1963, par ma dépêche n° 63/DAM, au sujet des activités de la Fondation Ford en Afrique Occidentale, n'ont pas reçu de commencement d'exécution ce qui ne veut pas dire que, cette fois-ci, la visite de ces deux dirigeants n'aura pas des conséquences plus pratiques.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, relations avec les États-Unis, 1970*)

[1] BIRD ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement fut créée le 27 décembre 1945, après la signature de l'accord de Bretton Woods du 1er au 22 juillet 1944 pour aider principalement la reconstruction de l'Europe et du Japon au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais avec le mouvement de décolonisation des années soixante, elle se fixa un objectif supplémentaire : celui d'encourager la croissance économique des pays en voie de développement africains, asiatiques et latino-américains.

[2] M. Mohamed Diawarra, administrateur général du Plan de novembre 1962 à janvier 1966, ministre délégué au Plan, le 21 janvier 1966, confirmé dans ses attributions de ministre du Plan par décret du 23 septembre 1968, confirmé dans ces fonctions lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970.

[3] M. Abdoulaye Sawadogo, ingénieur en agronomie tropicale, nommé ministre délégué à l'Agriculture le 3 septembre 1966, confirmé dans ses attributions de ministre de l'Agriculture par décret du 23 septembre 1968, confirmé dans ces fonctions lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970.

[4] M. Henri Konan Bedié a été nommé ministre délégué aux Affaires économiques et financières le 21 janvier 1966, confirmé dans ses attributions de ministre des Affaires économiques et financières par décret du 23 septembre 1968, confirmé dans ces fonctions lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970.

197

NOTE

Du voyage en Éthiopie de l'ambassadeur Chauvel

N[1]. *Paris, 16 avril 1970.*

Au cours de mon récent passage à Addis Abeba j'ai vu[2], comme à l'habitude, le Premier ministre, M. Aklilou[3]. J'ai constaté qu'il s'exprimait sur divers sujets de politique étrangère avec une véhémence qui ne lui est pas coutumière.

– Biafra. – Il ne pardonne pas à l'ex-chef de la rébellion d'avoir décliné, sous des prétextes qui, compte tenu des événements qui ont presque immédiatement suivi, paraissent futiles, les termes de l'arrangement[4] extrêmement avantageux qu'avait négocié pour lui le gouvernement impérial. Il n'y manquait que la représentation extérieure et l'indépendance complète de l'armée biafraise – dont le maintien était admis – par rapport au commandement en chef demeurant fédéral.

M. Akilou accuse son ancien interlocuteur d'avoir poursuivi des fins personnelles et d'y avoir sacrifié son peuple.

– C'est une occasion pour le Premier ministre de mettre en cause, à propos du soutien accordé au Biafra, la politique française. Ce n'est pas la seule. Il évoque également, sur un ton fort vif, la tournure prise par les relations de la France avec les États Arabes. Alors que la France a établi et maintient l'embargo sur les *Mirage* achetés et payés par Israël[5], elle en vend au gouvernement Lybien[6] qui est un suppo de l'Égypte et entretient les rapports les meilleurs avec Nasser qui est un suppo de Moscou.

De ces faits, elle facilite l'expansion communiste dans la Méditerranée, expansion qui s'étend maintenant à toute l'Afrique Orientale, au sein de laquelle l'Éthiopie se trouve isolée, n'ayant pour répondants éventuels que l'Arabie Saoudite et, précisément, Israël.

Ce qui m'a donné une ouverture pour rappeler à M. Aklilou le conseil déjà ancien et souvent répété que je lui avais donné d'établir une liaison convenable avec Ryad. Il a bien voulu le reconnaître.

Les autres points mentionnés ont donné lieu aux discussions d'usage, qui demeurent sans effet sur les positions des interlocuteurs.

[1] Ce document porte la mention manuscrite : « M. de Leusse. » il s'agit d'adresser ce rapport à M. Bruno de Leusse de Syon, ministre plénipotentiaire chargé des Affaires d'Afrique-Levant.

[2] Jean Chauvel, ambassadeur de France, en retraite depuis 1962, est chargé d'une mission en Éthiopie et en Libye.

[3] Le tschafe Taezaz Aklilou Habte Wold est premier ministre d'Éthiopie depuis 1961.

[4] Au sujet du Biafra voir les documents relatifs au Nigeria.

[5] L'embargo sur la vente de *Mirage* à Israël est décidé par le général de Gaulle le 7 juin 1967, il est renforcé le 1er janvier 1969, voir *D.D.F.* 1968-I n° 28, 1969-I nos 20 et 119.

[6] Au sujet de la vente de *Mirage* à la Libye voir *D.D.F.* 1969-II nos 65, 218, 292, 391.

Sur le plan intérieur éthiopien, aucun élément nouveau ne m'a été signalé.

(Afrique-Levant. Afrique, Éthiopie 1966-1970 – relations avec la France)

198

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PEKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1540 à 1549. *Pékin, 17 avril 1970.*

Réservé. (*Reçu :* 13 h 43).

Relations du prince Sihanouk avec la Chine.

Je me réfère à mes télégrammes précédents.

Le prince Sihanouk m'a dit très volontiers où il en était de ses relations avec la Chine. L'assistance que les autorités de ce pays lui donnent est très large. Il m'a précisé, à titre confidentiel, que sa principale source d'information sur l'évolution intérieure cambodgienne était l'ambassade de Chine à Phnom-Penh. C'est aussi la Chine qui fournira tous les armements dont le maquis khmer aura besoin.

Des confidences que le prince Sihanouk m'a faites concernant ses relations avec ce pays, je retiens les éléments suivants :

1. Le Prince estime que la République populaire entend mener, en direction du Sud-Est asiatique, une politique pleinement « *autonome* ». J'ai remarqué que mon interlocuteur soulignait ce point alors que nous discutions des réactions diverses devant les propositions françaises[1]. Je suis tenté d'en déduire que Pékin ne se hâtera pas de répondre à ma démarche du 6 avril (mon tél. n° 1302)[2] ou n'y répondra pas du tout. C'est apparemment ce que pense le Prince. À l'en croire, la Chine se tient pour la principale puissance intéressée aux affaires de la péninsule, et il souscrit pour sa part à cette idée. Au surplus, les dirigeants chinois n'entendent pas trop se lier. J'ai déjà dit par ailleurs, dans mon tél. n° 1529[3], le jugement que le

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 129 du 2 avril 1970 et ci-dessous la note du 9 juin 1970 : *Déclaration du 1er avril.*

[2] Télégramme nos 1302 à 1307 du 6 avril 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France à Pékin y rapporte que, sur instruction du Département, il a remis au directeur d'Europe du ministère chinois des Affaires étrangères le texte de la déclaration sur l'Indochine faite à l'issue du Conseil des ministres du 1er avril 1970. Et qu'il a exprimé le souhait de connaître les réactions que notre initiative suscitait de la part du gouvernement chinois.

[3] Télégramme nos 1529 à 1534 du 16 avril 1970, non reproduit. L'ambassadeur Manac'h y rapporte qu'au cours de son entretien du 16 avril avec le prince Sihanouk ce dernier « n'a nullement cherché à cacher les réserves que Moscou observait à son égard. "J'ai constaté, a-t-il dit, que l'URSS est bien plus embarrassée encore que la France devant le problème cambodgien ". À l'en

prince portait, après ses contacts avec les Chinois, sur la faible marge de manœuvre des Soviétiques.

Comme j'interrogeais le Prince sur le fond de la position chinoise vis-à-vis de l'Indochine et que je faisais état de l'attitude qui était celle de M. Chou En-Laï en 1954 (mon tél. nº 883)[1], mon interlocuteur m'a affirmé que le Premier ministre chinois était toujours dans les mêmes dispositions, tout au moins en ce qui concerne le Cambodge.

2. Le prince Sihanouk n'a aucun doute quant à l'appui que la Chine lui accordera. Une éventuelle instauration de la république au Cambodge n'y changerait rien (tél. de Washington nº 2264)[2]. Mon interlocuteur a fait allusion à la lettre que le général Lon Nol avait adressée à M. Chou En-Laï (tél. de Phnom-Penh nº 532)[3]. Le Premier ministre chinois, la lettre en mains, avait tourné le général Lon Nol en dérision devant le Prince. Il avait alors précisé avec mépris que « la Chine préférait accorder son appui à un prince qui a la confiance de son peuple plutôt qu'à un homme sorti du peuple mais qui se sépare de ce dernier ».

3. Le prince Sihanouk a fait mention des nettes réticences de M. Chou En-Laï à l'encontre des Russes. Le Premier ministre ne manquait pas une occasion de lui recommander la méfiance à l'égard de ces derniers. Leur réserve à l'égard du Prince était du reste, aux yeux des Chinois, une bonne chose. Au moins, ainsi, les choses étaient claires. On ne peut compter croire, l'Union soviétique mène un jeu discret pour entraver son action et en particulier la formation du "front uni cambodgien". (…) Au Cambodge même, l'ambassadeur de l'URSS entretenait des contacts suivis avec les nouvelles autorités de Phnom Penh. Bien plus, il venait, selon les indications que les Chinois avaient données au Prince, de proposer à *Royal Air Cambodge* un Ilyouchine biréacteur, payable en riels avec un délai de grâce de 10 ans, c'est-à-dire un cadeau. »

[1] Il s'agit en fait du télégramme nºs 833 à 838 du 17 mars 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France à Pékin y rappel, à la veille de la rencontre prévue entre le prince Sihanouk et le Premier ministre chinois, que « En 1954, en pleine conférence de Genève, le problème majeur qui préoccupait le jeune Cambodge était de trouver appui contre l'intervention "vietminh" sur son territoire. Il convient de rappeler qu'à cette époque, exactement à la mi-juin, c'est M. Chou En-laï qui prit une position à la fois ferme et conciliante pour favoriser le retrait des "troupes étrangères" du territoire khmer.

Il soulignait alors qu'il s'agissait bien des forces du "Vietminh". La politique développée à cette époque par le ministre chinois me parait pouvoir être résumée comme suit : le problème du Cambodge, et aussi celui du Laos, devaient être disjoints de celui du Vietnam, et une politique de non-intervention à l'égard des deux royaumes était la seule concevable pourvu que leur territoire ne devint pas une "base d'agression" américaine. »

[2] Télégramme nºs 2264 à 2274 du 14 avril 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France à Washington y rapporte un entretien du 13 avril avec le secrétaire d'État adjoint pour les questions d'Asie orientale et du Pacifique, Marshall Green. Ce dernier affirme que : « il est possible que l'attitude des communistes à l'égard du gouvernement Lon Nol soit en train de changer. Ils ne peuvent pas, en effet, ne pas se trouver gênés par différents éléments de la situation. Si par exemple le gouvernement de Phnom Penh proclamait la république, Hanoï et Pékin seraient amenés à soutenir, contre des républicains, un prince déchu qui incarnerait, qu'il le veuille ou non, le principe d'une restauration monarchique : ce serait pour le moins paradoxal. »

[3] Télégramme nºs 532 à 542 du 27 mars 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France à Phnom Penh y rapporte que : « La participation active des Vietnamiens aux troubles internes, les déclarations des gouvernements de Hanoï et du FNL de soutien au "front uni" du prince Sihanouk ne permettent pas au général Lon Nol d'augurer bien de l'avenir des relations khméro-vietnamiennes. Ils violent ouvertement l'esprit de Bandung, m'a-t-il dit, en ajoutant qu'il venait d'écrire en ce sens à M. Chou En-laï en invoquant leurs relations personnelles et en l'assurant de son désir de maintenir les liens d'amitié entre le Cambodge et la Chine. »

sur les Soviétiques qui ont toujours à l'esprit l'idée de compromis avec Washington dont les parties véritablement intéressées risquent de faire les frais. Illustrant sa pensée, M. Chou En-Laï avait fait allusion avec humour à l'Illiouchine qui aurait été proposé par les Russes aux Cambodgiens (mon tél. nº 1529). « Lon Nol, avait-il dit, pourrait toujours l'utiliser pour aller prendre refuge un jour à Moscou ».

4. Qu'en serait-il, désormais, de la représentation chinoise à Phnom-Penh ? À la question que je lui posais à ce sujet, le Prince a répondu qu'il était entendu que celle-ci seraient maintenue pour autant qu'il en dépendrait des Chinois. Elle se garderait toutefois de tout contact officiel avec les autorités nouvelles de Phnom-Penh. Telle était également l'attitude qu'observeraient les représentants du Vietnam-Nord, du GRP, de la Corée du Nord et de Cuba. Le Prince, pour sa part, estimait cette solution réaliste.

Sihanouk, analysant la position chinoise, a fait la distinction entre le cas du Laos et celui du Cambodge. Dans le premier pays, c'est en vertu des accords de 1962[1], dont elle était signataire, que la Chine maintenait des rapports diplomatiques avec le gouvernement de Vientiane. La situation n'était pas la même au Cambodge.

5. Parmi les renseignements que M. Chou En-Laï a donnés au Prince, je relève celui-ci : M. Charles Meyer[2] était l'une des personnes chargées de mettre au point le projet de constitution républicaine. Mon interlocuteur m'a signalé ce fait avec aigreur. Il n'appartenait pas à des Français, a-t-il répété, de s'immiscer dans les affaires intérieures de son pays.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1979, nº 266*)

199

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1139 à 1142. *Paris, 17 avril 1970, 19 h. 40.*

Diffusion strictement réservée. Urgent.

Pour l'ambassadeur

Je me réfère à mon télégramme nos 1064 à 1068[3].

Veuillez remettre à la Maison Blanche le texte ci-joint de la réponse de Monsieur le Président de la République à la lettre du président Nixon en date du 9 avril.

[1] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

[2] Charles Meyer, Français ayant vécu au Vietnam et au Cambodge dès 1945, fut l'assistant du prince Sihanouk et son conseiller en communication et relations publiques dans les années 1950 et 1960.

[3] Voir ci-dessus ce télégramme du 13 avril 1970, qui contient le texte de la lettre du 9 avril 1970 du président des États-Unis au président de la République française.

L'original vous est adressé par valise.

Citation :

« Cher Monsieur le Président,

J'ai examiné avec la plus grande attention votre lettre du 9 avril 1970 dans laquelle vous voulez bien me demander de vous faire part de mes vues sur les consultations prévues par l'article IV des accords de Genève sur le Laos[1] et sur les moyens de ramener la paix dans ce pays.

Comme vous le savez, le gouvernement français, par sa déclaration du 11 mars[2], a exprimé sa préoccupation devant l'aggravation de la situation au Laos et indiqué que toute solution passait, selon lui, sur le plan international, par un retour aux accords de Genève et par leur application correcte. La mise en œuvre des consultations prévues par l'article IV pourrait sans doute apporter une contribution utile au retour de la paix. Mais il me paraît que pour être vraiment fructueuses, de telles consultations devraient avoir lieu avec la participation de toutes les puissances signataires.

Quant aux contacts entre parties laotiennes, il faut espérer que celles-ci trouveront les moyens nécessaires à leur poursuite, car dans les circonstances actuelles ils offrent vraisemblablement la voie la meilleure pour tenter de ramener la paix au Laos. J'exprime l'espoir que des conditions favorables au succès de ce dialogue pourront être réunies.

D'une manière générale, l'extension progressive au Laos et désormais au Cambodge du conflit vietnamien est une source sérieuse d'inquiétude pour le gouvernement français. Ce développement l'a conduit à faire la déclaration du premier avril[3] sur laquelle vous voulez bien porter une appréciation à laquelle j'ai été sensible. Permettez-moi de vous dire combien je me félicite des échanges de vues qui ont lieu à ce propos entre nos deux gouvernements et dont je souhaite vivement la poursuite dans l'esprit d'amitié auquel vous et moi sommes particulièrement attachés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération. »

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1970*)

[1] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos était co-présidée par les Soviétiques et les Britanniques. Les États participants étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande. Elle aboutit aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos, qui prévoit en son article 4, en cas de « violation ou de menace de violation de la souveraineté, de l'indépendance, de la neutralité, de l'unité ou de l'intégralité territoriale du royaume du Laos » une possibilité de consultation entre les États signataires, à l'initiative des co-présidents.

[2] Le 11 mars 1970, Léo Hamon, porte parole du gouvernement français depuis le 22 juin 1969, déclare : « Pour la France toute solution, [au Laos] (…) passe sur le plan international par un retour aux accords de Genève et par leur application correcte, laquelle implique la cessation des interventions étrangères et le respect de la neutralité et, sur le plan intérieur, par une entente entre les Laotiens eux-mêmes sur la base de l'unité du Laos. »

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 9 juin 1970 : *Déclaration du 1er avril.*

200

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations politiques franco-tchécoslovaques

N. *Paris, 18 avril 1970.*

En laissant son ambassade à Paris sans titulaire pendant plus de six mois, le gouvernement tchécoslovaque n'a jamais eu l'intention de marquer quelque mécontentement que ce soit à l'endroit de la France. Cet état de choses n'a en fait traduit que l'impossibilité, due à des motifs de politique intérieure, où se sont trouvés les dirigeants de Prague de désigner pour un poste aussi important un homme de premier plan. Soucieux de ne pas laisser cette vacance se prolonger plus longtemps, le gouvernement tchécoslovaque s'est finalement résolu à nommer un diplomate jusqu'à présent peu connu, ce qui n'exclut nullement que nous trouvions en M. Zachystal[1] un homme à la fois capable, désireux de donner un nouvel essor aux relations franco-tchécoslovaques ou à tout le moins soucieux d'exploiter au mieux une conjoncture rendue difficile par l'évolution de son pays pour progresser dans la voie ouverte ces dernières années.

C'est en 1965-1966 que les échanges de visites entre les deux ministres des Affaires étrangères (MM. Couve de Murville et David)[2] permirent l'ouverture du dialogue politique entre Paris et Prague en même temps qu'elles débouchaient sur la négociation d'une série d'accords : accord de coopération technique et scientifique et accord commercial à long terme (signés en juin 1966), accord culturel (signé en octobre 1967).

À l'automne 1967[3], M. Lenart, alors président du Conseil (qui est rangé aujourd'hui dans la tendance orthodoxe), se rendit en visite officielle en France. Il nous apparaissait comme un invité d'autant plus digne d'intérêt

[1] Le Dr Vilem Pithart est ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie à Paris du 6 juillet 1966 au 8 octobre 1969. Le nouvel ambassadeur est M. Frantisek Zachystal à dater du 14 avril 1970. Spécialiste du Moyen-Orient, les divers postes de M. Zachystal ont été les suivants : envoyé extraordinaire en Afghanistan de 1951 à 1955, directeur d'Afrique-Asie à l'administration centrale de 1955 à 1960, ambassadeur en RAU de 1960 à 1964, chef de la division des pays arabes à l'administration centrale de 1964 à 1968, et depuis 1968, ambassadeur à Alger. M. Zachystal remet ses lettres de créance au président Pompidou le 23 avril 1970.

[2] M. Vaclav David, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères se rend en visite à Paris les 26-27 novembre 1964.Voir *D.D.F.* 1964-II, n° 203. M. Cestmir Cisar, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, se rend en visite officielle en France du 15 au 22 mars 1965 ; M. Louis Joxe, ministre d'État, séjourne en Tchécoslovaquie du 28 au 30 juin 1965 ; M. Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale, effectue une visite officielle en Tchécoslovaquie du 12 au 15 mai 1966 ; M. Couve de Murville se rend en voyage officiel en Tchécoslovaquie du 25 au 28 juillet 1966. M. Josef Lenart, président du Conseil des ministres, est en visite à Paris du 23 au 26 octobre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 200, 201, 203, 204 et 214.

[3] M. Josef Lenart, président du Conseil des ministres, est en visite officielle à Paris du 23 au 26 octobre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 200, 201, 203, 204 et 214. Josef Lenart est membre du *praesidium* du comité central du parti communiste slovaque depuis 1970.

qu'il se présentait à l'époque comme l'avocat d'un régime plus ouvert sur le plan idéologique, réformiste et pragmatique dans le domaine économique. Sa visite semblait annoncer une nouvelle phase dans le développement des relations franco-tchécoslovaques. M. Lenart fut reçu par le général de Gaulle et par le Premier ministre.

Un intérêt particulier fut porté de part et d'autre aux questions bilatérales, notamment aux moyens d'accroître les échanges et la coopération économique, point faible de nos relations. Sur le plan politique, il fut décidé d'organiser des consultations au niveau de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères. Enfin M. Lenart invita le président de la République et le Premier ministre à se rendre en visite officielle en Tchécoslovaquie. Tout cela avait lieu quelques mois avant que le « Printemps de Prague » montre une Tchécoslovaquie encore plus désireuse de s'ouvrir à l'Ouest, sans pour autant renier son alliance avec l'Union soviétique ni son appartenance au Pacte de Varsovie.

L'intervention des forces soviétiques (août 1968)[1] ne devait naturellement pas altérer les sentiments que la France et la Tchécoslovaquie nourrissaient l'une pour l'autre, au contraire. La sympathie avec laquelle la France avait suivi l'évolution qui se dessinait en Tchécoslovaquie ne pouvait être que renforcée par l'épreuve imposée à un peuple ami. Du côté tchécoslovaque l'on se montrait reconnaissant à la France de la condamnation sans équivoque portée à l'encontre de l'action soviétique, et dans les premiers jours de l'invasion, l'ambassade de Tchécoslovaquie, notamment le prédécesseur de M. Zachystal, M. Pithart, s'ouvrait à nous avec confiance de ce qu'elle savait sur les événements de son pays.

Il n'en reste pas moins que le premier souci des dirigeants tchécoslovaques allait être celui de leurs rapports avec l'URSS et qu'ils durent s'imposer, à l'égard de l'Ouest, de la réserve. Mais quand, dans les premiers mois de 1969, ils s'efforcèrent d'exploiter une phase de relative stabilisation pour tenter quelques pas prudents vers l'Occident, il est significatif que la seule capitale où fut dépêché un membre de leur gouvernement (en l'espèce M. Pleskot, secrétaire d'État aux Affaires étrangères)[2] ait été Paris. Dans les deux jours qu'il passa chez nous, « pour une prise de contact » plus que pour une visite officielle proprement dite, M. Pleskot fut reçu par M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

Même les premières semaines qui suivirent le remplacement de M. Dubcek par M. Husak (avril 1969) ne parurent pas modifier les sentiments favorables de Prague à notre endroit. Tandis qu'il nous était rappelé que l'invitation adressée au Premier ministre était toujours valable. M. Marko, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, laissait entendre

[1] L'intervention des forces armées des pays membres du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie a lieu dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[2] Vaclav Pleskot, ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris de mars 1960 à juillet 1966, est secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement fédéral tchécoslovaque de janvier 1969 à 1970 puis ambassadeur de Tchécoslovaquie en Algérie et en République islamique de Mauritanie depuis le 11 mars 1970. La visite de M. Pleskot se situe du 30 mars au 2 avril 1969.

qu'il serait heureux d'être accueilli à Paris. Autre indice : l'on constatait au lendemain des manifestations qui marquaient à Prague le premier anniversaire de l'intervention soviétique que les autorités tchécoslovaques évitaient de protester contre les articles de la presse française (alors qu'elles firent des démarches officielles auprès des ambassades américaine et britannique). Le Palais Cernin intervint, d'autre part, avec succès pour faire libérer le journaliste Georges Penchenier[1] ainsi que deux autres ressortissants français arrêtés.

Il allait vite apparaître, cependant, que les progrès de la « normalisation » ne pourraient rester sans conséquence sur les relations franco-tchécoslovaques. Le Palais Cernin s'abstenait de nous rappeler le désir de M. Marko d'être reçu en France. Certains espoirs que nous nourrissions dans le domaine culturel s'avéraient déçus, ainsi celui d'ouvrir une salle de lecture à Bratislava : après nous avoir indiqué qu'elles étaient prêtes à conclure un arrangement à cette fin, les autorités tchécoslovaques refusèrent que le procès verbal de la commission mixte culturelle (tenue à Paris en octobre 1969)[2] mentionnât leur accord. Dans le même temps l'instabilité gouvernementale résultant des remous de la « normalisation » provoquait le report de visites de ministres tchécoslovaques en France.

Depuis la fin de l'année 1969, les relations franco-tchécoslovaques connaissent une certaine reprise. Du côté français, nous avons eu le souci de tenir compte des « sujétions » que la normalisation imposait au Palais Cernin, et nous n'avons pas voulu avoir l'air de « punir » la Tchécoslovaquie d'une évolution qui lui a été imposée. Nous avons jugé opportun de répondre à tout ce qui témoignait chez les dirigeants de Prague du souci de poursuivre le dialogue avec l'Ouest, et d'abord avec la France. Telles ont été les préoccupations du Département quand en octobre 1969 le directeur des Affaires politiques[3] s'est rendu dans la capitale tchécoslovaque pour y avoir les consultations politiques que nos interlocuteurs souhaitaient depuis longtemps.

Les Tchécoslovaques ont été sensibles à cette attitude et nous ont fait sentir leur désir de relancer les relations en commençant par les domaines les moins compromettants, ceux de l'économie, du commerce, de la technique. Certains pas, à cet égard, ont été faits récemment, d'autres pourraient l'être bientôt.

L'accord commercial à long terme entre les deux pays a été renouvelé récemment pour la période 1970-1974, et un accord de coopération a été conclu dans le domaine industriel. M. Bailly, secrétaire d'État à l'Économie

[1] Georges Penchenier, journaliste français, arrêté le 21 août 1969 à Prague par les autorités tchécoslovaques alors qu'il enregistrait, pour Radio Luxembourg, des scènes de violence, est libéré le 5 septembre 1969.

[2] La commission mixte culturelle franco-tchécoslovaque s'est réunie les 7-8 octobre 1969, en vertu de l'accord du 23 octobre 1967. Le programme des échanges culturels et scientifiques entre les deux pays pour 1970 et 1971 est mis au point et un arrangement sur l'ouverture d'une bibliothèque française à Bratislava est envisagé.

[3] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais est directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

et aux Finances, s'est rendu le 23 février à Prague afin de signer ces deux documents[1].

À l'occasion de la réunion de la Commission mixte de coopération scientifique et technique nos interlocuteurs tchécoslovaques nous ont fait savoir, en février dernier, qu'ils n'avaient pas perdu de vue l'invitation jadis adressée par nous à M. Hruskovic, président du Comité pour la Technique et les Investissements, aujourd'hui vice-président du Conseil[2]. Ce projet de visite, auquel le Département est favorable, doit être soumis à l'examen de MM. Chaban-Delmas[3] et Ortoli[4].

D'autre part, Prague nous a fait part récemment de la satisfaction que le ministre du Commerce extérieur aurait à se rendre en France. Saisi de cette intention, M. Giscard d'Estaing[5] a officiellement invité M. Barcak[6] à venir à Paris au début de l'automne prochain.

Enfin, l'ambassade de Tchécoslovaquie s'est récemment inquiétée auprès des services de l'Assemblée nationale de l'invitation adressée depuis longtemps à une délégation parlementaire tchécoslovaque, invitation reportée à plusieurs reprises en raison des événements de Prague. Le calendrier de l'Assemblée étant rempli jusqu'à la fin de cette année, le mois d'avril 1971 a été indiqué à l'ambassadeur comme la période où pourrait avoir lieu cette visite.

Il reste que les rapports franco-tchécoslovaques ne pourront évoluer, au moins pour l'avenir rapproché, que dans des limites assez étroites. La politique d'alignement sur la « communauté socialiste » qui a été imposée à la Tchécoslovaquie restreint sa liberté de contact à l'égard de tous y compris à l'égard de la France. De notre côté, il ne saurait évidemment être question de manifester de la complaisance pour une évolution intérieure que nous n'approuvons pas. Mais nous devons saisir les occasions de poursuivre notre dialogue et notre coopération avec Prague, ce qui répond d'ailleurs à notre préoccupation plus large d'affermir, par le développement des relations, les personnalités nationales en Europe de l'Est. Nous avons d'autant plus de motifs d'agir ainsi avec la Tchécoslovaquie que c'est l'un des pays socialistes le plus proche de nous non seulement par l'Histoire et les

[1] M. Jean Bailly est secrétaire d'État au Commerce depuis le 3 juillet 1969. Le texte de l'accord entre la République française et la République socialiste tchécoslovaque sur la coopération économique dans le domaine des industries, signé le 23 février 1970 à Prague, est classé dans le dossier d'archives : *Europe, Tchécoslovaquie, relations économiques avec la France, 1961-1970, n° 292.*

[2] Miloslav Hruskovic, ingénieur en électro-technologie, est vice-président du Conseil de la République socialiste tchécoslovaque depuis septembre 1969. L'invitation faite à M. Hruskovic a été différée à deux reprises, en octobre et en décembre 1969.

[3] M. Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[4] M. François-Xavier Ortoli, ministre de l'Économie et des Finances du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969, puis ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique depuis le 22 juin 1969.

[5] M. Valéry Giscard d'Estaing a été ministre des Finances et des Affaires économiques du 18 janvier 1962 au 8 janvier 1966 puis est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 22 juin 1969.

[6] Andrej Barcak, ingénieur des mines, est ministre du Commerce extérieur de Tchécoslovaquie depuis le 28 janvier 1970.

sympathies réciproques mais aussi par le niveau de développement économique, technique et culturel. À quoi s'ajoute l'intérêt que vaut à la Tchécoslovaquie sa situation géographique au moment, précisément, où le problème des relations Est-Ouest en Europe connaît une actualité nouvelle.

(*Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations politiques avec la France, 1970, nº 351*)

201

M. WIBAUX, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TCHAD
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 351 à 356. *Fort-Lamy, 20 avril 1970.*

(*Reçu* : 16 h. 39).

Profitant du discours de clôture de la conférence économique qu'il a prononcé samedi après-midi à Fort-Archambault[1], le président Tombalbaye a fait, sur la coopération franco-tchadienne, la mise au point publique à laquelle il s'était engagé (cf. mon télégramme nº 327)[2].

Devant les coopérants français, nombreux dans l'assistance, il a rappelé qu'il était, parmi les cosignataires des accords passés en 1960 entre la France et les États de l'Afrique équatoriale[3], le seul chef d'État encore en exercice[4] et a proclamé son profond attachement à ces accords. Beaucoup d'États plus favorisés que le Tchad, comme la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Sénégal, le Cameroun, ont non seulement maintenu le principe de la coopération mais encore doublé et même parfois quadruplé le nombre de

[1] La conférence économique nationale se tient à Fort-Archambault, dans le sud du pays sur le fleuve Chari, du 13 au 18 avril 1970.

[2] Le télégramme de Fort-Lamy nos 327 à 337 du 13 avril, publié ci-dessus, rend compte de l'entretien entre le président Tombalbaye et l'ambassadeur Wibaux au cours duquel ce dernier transmet le souhait de Paris d'obtenir des éclaircissements et une mise au point sur les propos tenus lors de la conférence de presse du 8 avril.

[3] L'Afrique équatoriale française, nom donné au gouvernement général créé en 1910, regroupait en une fédération le Gabon, le Moyen-Congo devenu le Congo/Brazzaville, l'Oubangui-Chari, devenu la République centrafricaine et le Tchad. L'accord de Défense est signé à Brazzaville le 15 août 1960 entre la France, la République centrafricaine, le Congo/Brazzaville et le Tchad, et est entré en vigueur le 13 mars 1961. L'accord est signé avec le Gabon le 17 août 1960.

[4] Liste des présidents : de la République du Gabon (Léon M'Ba, 17 février 1960-28 novembre 1967 ; Omar Bongo depuis le 28 novembre 1967) ; de la République du Congo/Brazzaville (Abbé Fulbert Youlou, 1959-15 août 1963 ; Alphonse Massemba-Debat, 16 août 1963-2 août 1968 ; Augustin Poignet, 3-4 août 1968 ; major Marien N'Gouabi, 4-5 septembre 1968 ; major Alfred Raoul, 5 septembre 1968-1er janvier 1969 ; major Marien N'Gouabi depuis le 1er janvier 1969) ; de la République centrafricaine (David Dacko, 14 août 1960-1er janvier 1966 ; Jean-Bedel Bokassa depuis le 1er janvier 1966) ; de la République du Tchad (François Tombalbaye depuis le 11 août 1960).

leurs assistants techniques[1]. C'est dire l'importance que peut et doit jouer la coopération en Afrique, et il n'est pas « humiliant pour un État sous-développé de faire appel aux pays développés ».

Le président Tombalbaye a toutefois tenu à rappeler les vertus qu'il attend d'un bon coopérant, « en venant au Tchad celui-ci ne doit pas être surpris de constater que dans la plupart des cas les Tchadiens sont encore sauvages et ne se comportent pas comme des Français… S'ils étaient capables de faire face à leurs problèmes, ils n'auraient pas besoin d'assistants techniques ». Il demande en conséquence à ceux-ci de conseiller, de guider, d'orienter avec toute la fermeté désirable et de s'opposer au besoin à des décisions qui ne leur paraîtraient pas raisonnables. Dans le domaine de la coopération française il se réserve d'ailleurs, en raison de l'importance qu'il y attache, toutes les décisions concernant l'affectation ou la relève d'un assistant technique, et estime que si l'on procédait sur ce point à une étude comparée, il apparaîtrait que ce n'est pas au Tchad que les problèmes soulevés dans ce domaine sont les plus nombreux.

Il interdit en revanche aux coopérants de s'immiscer dans les affaires de politique intérieure et leur conseille d'accepter telles qu'elles sont les structures politiques du pays. Il est convaincu que des informations malveillantes recueillies sur place sont à l'origine de la campagne de presse dirigée contre le Tchad. « Voilà notre colère, s'est-il écrié, et si vous étiez à notre place il vous faudrait un cœur d'acier pour supporter certaines provocations ».

Il comprend cependant la réaction « tout à fait humaine des dirigeants français » et convient qu'il eût été « préférable de traiter le problème différemment ». Mais, ajoute-t-il aussitôt pour s'excuser, « si la France a un dos plus large et plus fort pour supporter éternellement ces journalistes, nous avons, nous, le dos très fragile, des cerveaux très fragiles et nous ne pouvons pas tout le temps les supporter. Nous sommes Africains, donc sensibles, sensibles aux provocations, sensibles aux injures, sensibles aux dénigrements plutôt que sensibles aux affaires ».

Le chef de l'État a conclu enfin en annonçant que la conférence souhaitait l'instauration d'une concertation permanente entre les dirigeants et les coopérants, afin d'éviter l'incompréhension et les heurts. Il s'est engagé à veiller personnellement à la réalisation de ce vœu, « même à Fort-Lamy », a-t-il précisé.

Après le discours que le président de l'Assemblée nationale a prononcé pour exprimer les remerciements du gouvernement et du parti au 2e REP en instance de départ (cf. mon télégramme n° 349)[2], cette déclaration du président corrige fortement les termes de son message du 8 avril. Elle

[1] Le nombre des conseillers de la MRA (Mission pour la Réforme administrative) et de leurs adjoints doit être doublé en 1970, passant de 29 (dont 20 en brousse) au 31 décembre 1969 à 58 (dont 46 en brousse) en mai 1970, selon le calendrier établi. Pour plus de détails sur la MRA, se reporter à la note du 15 janvier 1970, non publiée.

[2] Le télégramme de Fort-Lamy n° 349 du 18 avril 1970, non reproduit, rend compte de la cérémonie et du discours prononcé par le président de l'Assemblée nationale, M. Abbo Nassour, entouré de ses deux vice-présidents et du ministre de la Défense, M. Mahamat Senoussi, lors de la

indique que le chef de l'État a compris la gravité d'une déclaration dont il n'avait certainement pas réalisé la portée et cette attitude nouvelle contribuera sans doute à détendre localement l'atmosphère.

Dans ce pays où l'on ne semble pas lier les hommes par la parole, nous resterons cependant toujours à la merci de tels écarts de langage et d'une instabilité caractérielle que le président a lui-même très bien analysée.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, questions Politiques, relations avec la France, n° 38*)

202

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n°s 157 et 158. *Paris, 20 avril 1970, 20 h 26.*

Les conversations que M. Schumann a eues avec M. Thomson[1] à l'occasion de la visite de ce dernier à Paris, le 17 avril, ont porté, en ce qui concerne les questions politiques, sur l'UEO et sur l'application du point 15 du communiqué de La Haye[2].

1) *UEO.*

M. Schumann a informé M. Thomson qu'il acceptait la formule proposée par M. Harmel pour résoudre la crise de l'UEO et qu'il venait de répondre dans ce sens à la lettre que le ministre belge avait adressée à ses six collègues[3]. En réponse à une question de M. Thomson, le Ministre a précisé que par les « problèmes directement liés » à l'élargissement de la Communauté, il entendait ceux qui constituent les aspects politiques de la négociation d'adhésion, c'est-à-dire essentiellement les problèmes institutionnels.

Il a, enfin, souligné la nécessité d'éviter tout malentendu sur le rôle des représentants permanents qui avait été l'un des éléments de la crise de

prise d'armes organisée à l'escale des troupes françaises d'Afrique à l'occasion de la relève d'élément sud 2e REP.

[1] George Thomson, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, du 6 octobre 1969 au 20 juin 1970.

[2] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun. L'article 15 du communiqué publié à la fin de cette réunion précise qu'« Ils ont chargé les ministres des Affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les ministres feront des propositions à ce sujet avant la fin de juillet 1970. »

[3] Sur la décision de la France de ne plus participer au Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 127 et 128. En avril 1970, Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, propose que les États membres de l'UEO conviennent de ne pas discuter au sein de cette organisation des problèmes techniques ou économiques qui se rapportent à l'élargissement des Communautés européennes, ni des questions politiques qui y sont directement liées.

1969. Nous considérions à ce sujet que le Conseil permanent n'avait pas vocation à prendre l'initiative de consultations politiques, sinon lorsque les ministres le chargeaient d'étudier un problème et de leur en faire rapport. Nous pourrions toutefois accepter à titre de procédure exceptionnelle que, si une question urgente se présentait dans l'intervalle des sessions ministérielles, le Conseil permanent en soit saisi moyennant l'accord des gouvernements qui devrait être recherché par la voie diplomatique. Il importait que ce point soit éclairci avant notre retour[1]. Une déclaration devrait être faite à ce sujet au Conseil de l'UEO soit par son président, soit par le représentant français, étant entendu que, dans ce dernier cas, elle ne donnerait lieu à aucune objection et pourrait être considérée comme reflétant l'accord de tous.

M. Thomson a indiqué que son gouvernement était très désireux de voir la France reprendre sa place au Conseil de l'UEO et qu'il était d'accord sur la formule de M. Harmel, compte tenu de l'interprétation que M. Schumann venait de donner des problèmes politiques liés à l'élargissement des Communautés. En ce qui concerne les représentants permanents, le ministre britannique comprenait le souci français de s'assurer que leurs discussions demeurent sous le contrôle des gouvernements. Toutefois sans demander au gouvernement français d'abandonner sa position de principe, il souhaitait qu'en pratique le moyen soit trouvé de permettre au Conseil permanent de débattre d'une large gamme de sujets. C'est ce qui se passait depuis notre départ, et le gouvernement britannique jugeait ces échanges de vues d'une grande utilité et conformes à l'esprit du Traité de Bruxelles[2]. Ne pouvait-on envisager de déterminer un ordre du jour trimestriel pour les représentants permanents, et retenir pour la notion d'urgence une interprétation assez large ?

M. Thomson ayant exprimé le désir de connaître la déclaration que M. Schumann envisageait de faire à ce sujet lors du Conseil de l'UEO, le texte suivant a été mis au point et a recueilli l'accord de la délégation britannique :

« Le Conseil permanent n'a pas vocation à prendre l'initiative de consultations politiques. Il appartient donc aux ministres de confier au Conseil l'étude d'un problème et le soin de leur en faire rapport. Entre les réunions du « Conseil de l'UEO », si un gouvernement estime opportun de soulever une question d'urgence au Conseil permanent, il en informera les autres gouvernements. Si aucun d'eux n'élève d'objection, le point pourra être ajouté à l'ordre du jour de la réunion suivante du Conseil permanent ».

Il a été entendu que les deux gouvernements s'abstiendraient de faire état publiquement de cet accord avant d'en avoir informé M. Harmel.

[1] La France participe au Conseil de l'UEO des 5 et 6 juin 1970.

[2] Signé le 17 mars 1948 entre la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, le Traité de Bruxelles est un traité de défense collective. Il est remanié par les accords de Paris du 23 octobre 1954 qui permettent l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie et crée l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

2) *Coopération politique.*

M. Thomson a ensuite abordé le problème de la mise en œuvre du point 15 du communiqué de La Haye. Il a vivement insisté pour que la Grande-Bretagne puisse être admise à participer à la coopération politique. Le gouvernement britannique était sans doute reconnaissant aux Six des dispositions qui avaient été prises pour l'informer régulièrement des progrès des conversations dans la phase actuelle. Mais il souhaitait pouvoir coopérer directement à leurs travaux aussi rapidement que possible en s'asseyant autour de la même table. La coopération politique avait des liens avec la Communauté économique mais elle en était distincte par ses structures et elle restait à faire. L'Angleterre avait manqué par sa faute le départ de la Communauté économique. Il serait dommage qu'elle manque celui de la coopération politique alors qu'il en était encore temps, et qu'elle avait la volonté de s'y associer. Le gouvernement britannique ne pourrait comprendre, dans ces conditions, que la coopération politique soit inaugurée par les Six seuls.

M. Schumann a rappelé le sens du point 15 de La Haye. Il imposait aux Six de ne rien proposer qui put compliquer l'élargissement de la Communauté. Les candidats devaient donc être informés des travaux des Six, et le moment venu, consultés sur leurs conclusions. En revanche, le point 15, comme d'ailleurs le point 4 du communiqué de La Haye[1], confirmaient la thèse déjà formulée en 1962 selon laquelle il y avait une corrélation obligatoire entre l'appartenance aux Communautés et la participation à la coopération politique. Rompre ce lien reviendrait à priver les Communautés de leur caractère et de leurs finalités politiques. Il n'était pas de l'intérêt du Royaume-Uni lui-même de vouloir ainsi altérer la nature de la Communauté dans laquelle il voulait entrer.

M. Thomson tout en indiquant qu'il comprenait mieux la philosophie de la position française, s'est demandé si la Grande-Bretagne ne pourrait pas participer à la coopération politique moyennant l'engagement de s'en retirer en cas d'échec de l'élargissement de la Communauté. Il a conclu sur ce point en déclarant qu'il convenait de réfléchir encore à la question.

M. Thomson a ensuite abordé la question de la date d'ouverture des négociations. On souhaitait à Londres que celles-ci puissent commencer dès le mois de juin par un contact « purement cérémoniel » entre la Communauté et tous les candidats. Les Six et la Grande-Bretagne devraient ensuite, avant l'été, « commencer à discuter sérieusement ».

M. Schumann a rappelé que deux conditions devraient être remplies pour ouvrir les négociations : l'achèvement (suspendu, pour le moment, au

[1] Où il est dit que « les chefs d'État et de gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. (...) Les Communautés européennes demeurent le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor. L'adhésion à ces Communautés d'autres pays de notre continent – conformément aux modalités prévues par les Traités de Rome – contribuerait sans doute au développement des Communautés vers des dimensions toujours plus conformes à l'état actuel de l'économie et de la technologie. »

règlement du problème du vin)[1] et l'élaboration d'une position commune, qui ne pourra être terminée, compte tenu du calendrier fixé par les Six, avant la fin du mois de juin. En dépit de notre désir de commencer rapidement les discussions, les négociations ne pourraient s'ouvrir qu'en juillet, pour des raisons essentiellement pratiques.

Le ministre britannique a souhaité que les négociations, pour être menées rapidement, soient limitées à la seule discussion des questions importantes. M. Schumann a fait observer que les règles communautaires formaient un tout qui n'était pas dissociable. Aussi longtemps que les modalités techniques d'application de certaines d'entre elles ne seraient pas réglées, la Grande-Bretagne ne pourrait être admise dans la Communauté, puisqu'elle ne remplirait pas toutes les obligations d'un État membre.

M. Schumann a jouté, que, pour les mêmes raisons, nous ne pouvions accepter que la Grande-Bretagne bénéficie d'un *standstill* d'une année après son adhésion pour transposer dans sa législation interne le droit communautaire. L'adhésion britannique ne deviendrait effective que lorsque toutes les mesures d'application auraient été prises. Les adaptations du droit interne devraient donc être réalisées préalablement. Tout au plus, pourrait-on envisager, comme la Commission l'a proposé, un délai « technique » de trois à quatre mois après l'adhésion pendant lesquels l'application des dispositions des Traités serait suspendue.

M. Thomson a enfin insisté sur le désir du Royaume-Uni de ne pas payer plus que « sa juste part » des dépenses agricoles communautaires, compte tenu notamment de ses problèmes de balance des paiements, et du volume important de ses achats agricoles hors de la Communauté.

M. Schumann a souligné que les Six avaient, en arrêtant le règlement financier du 22 décembre 1969, écarté tout plafonnement des contributions[2]. Il a saisi cette occasion pour marquer clairement le lien que nous établissons entre l'achèvement des procédures de ratification de ce règlement et l'engagement des négociations de fond avec les pays candidats.

Il est à noter qu'au cours de la discussion, M. Thomson avait écarté l'idée, avancée notamment par la Commission, selon laquelle la réalisation rapide de l'union économique et monétaire pourrait supprimer « comme par magie » la charge que représenterait pour la Grande-Bretagne, l'application de la politique agricole commune. M. Schumann a indiqué qu'il ne pouvait effectivement exister aucun lien entre la mise en œuvre de la future union économique et monétaire et la participation du Royaume-Uni au financement de la politique agricole commune.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1944-1970, n° 267*)

[1] Le 22 avril 1970, le Conseil des ministres des Communautés européenne parvient à conclure un accord sur la réglementation vinicole, préalable posé par l'Italie à l'achèvement de la politique agricole commune par le remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres à la Communauté économique européenne.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II.

203

M. Gorce, Ambassadeur de France à Djakarta,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 212/AS *Djakarta, 21 avril 1970.*

Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France à Djakarta[1]

C'est le 18 avril dernier que j'ai remis mes lettres de créance au Président de la République[2] indonésienne (cf. ma communication de cette date). L'ambassadeur d'Irak, arrivé le même jour que moi, mais avec quelques heure d'avance, à Djakarta, m'avait précédé dans l'accomplissement de cette formalité qui se déroule au Palais Merdeka[3], ancien palais des gouverneurs généraux hollandais et revêt en Indonésie une certaine solennité : présence d'une unité militaire assez importante qui est passée en revue avec un cérémonial « à l'anglaise » et qui est précédée d'une garde d'honneur entourant le drapeau indonésien et le drapeau français, exécution des hymnes nationaux, présentation devant de nombreux journalistes et photographes, à l'entourage présidentiel ainsi qu'au ministre des Affaires étrangères[4] et à ses principaux collaborateurs (M. Malik n'étant pas rentré de Bangkok où il assistait à la réunion de l'ECAFE[5], était remplacé par son intérimaire, M. Senoadji[6], ministre de la Justice).

Le Département voudra bien trouver ci-joint copie des allocutions qui ont été échangées à cette occasion[7]. Le Président, dans sa réponse, a fait écho aux thèmes que j'avais évoqués concernant la politique internationale et le développement de la coopération franco-indonésienne. Il a également souligné la volonté de la nation indonésienne « de réaliser avec toute son énergie » le plan de cinq ans, dont la première année vient de s'achever, et évoqué l'importance qu'elle attache, dans ce cadre, à l'aide et à la coopération des pays amis.

C'est aussi sur ce souci constant de rechercher les moyens d'améliorer les conditions d'existence du peuple indonésien « qui a tant souffert au cours des siècles » qu'a insisté le général Soeharto au cours de la brève

[1] M. Pierre Gorce a été précédemment ministre plénipotentiaire à Tirana (Albanie) de 1963 à 1964 puis ambassadeur au même poste de 1964 à 1967 et ambassadeur à Bagdad (Irak) de 1967 à 1970.

[2] Suharto ou Soeharto, président de la République d'Indonésie depuis le 12 mars 1967.

[3] Le Palais Merdeka est utilisé comme résidence officielle du président de la République d'Indonésie.

[4] Malik Adam, ministre des Affaires Étrangères indonésien depuis 1966.

[5] L'ECAFE est la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient des Nations unies fondée en 1947 à Shanghaï.

[6] Senoadji Oemar, ministre de la Justice indonésien depuis le 17 octobre 1967.

[7] Les allocutions échangées sont consultables en annexe de la dépêche nº212/AS, dossier Direction d'Asie-Océanie, Indonésie 1968-1972 nº 143.

conversation qu'il a eue avec moi après le déroulement de la cérémonie. Après m'avoir énuméré quelques-unes des observations qu'il avait faites au cours d'une récente tournée de cinq jours dans l'ouest de Java, le général m'a aussi entretenu, comme j'en ai déjà rendu compte au Département, de ses préoccupations concernant le règlement de la dette ancienne indonésienne, remercié pour l'aide que la France apporte à son pays et, dans le cadre de l'intérêt que portent certaines sociétés françaises à l'Indonésie, a marqué son souhait qu'une solution financière soit promptement trouvée pour permettre une reprise accélérée des travaux de l'hôtel Banteng qu'il considère comme une véritable opération de prestige national (je rappelle que la Société Générale[1] et Cicofrance[2], filiale indonésienne de Coyne et Bellier, ancien maître d'œuvre du barrage de Djatiluhur[3], participent au financement et à la construction de ce projet de réalisation de l'ensemble hôtelier le plus important de Djakarta).

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, 1968-1972, 1970, n°143)

204

NOTE

Pour le Ministre

Du directeur adjoint des Affaires politiques

N[4]. *Paris, 21 avril 1970.*

L'ambassadeur d'Israël[5] a fait part à M. Jurgensen[6] des deux questions suivantes :

1°) Le 28 mai aura lieu la journée française de la Foire de Tel-Aviv à laquelle nous participerons avec un stand de 1 200 m^2. Pour le moment, la représentation française ne comporterait que des fonctionnaires. Elle serait

[1] La Société générale, créée en 1864, est une des principales banques françaises.

[2] La Société Cicofrance (compagnie française de coopération économique) est une filiale de Coyne et Bellier, société française d'ingénierie et d'ouvrages d'infrastructure.

[3] Djatiluhur est le plus grand barrage d'Indonésie (centrale hydroélectrique, irrigation grâce à un lac de 100 km^2), sur le fleuve Tjitarum, dans l'île de Java, entre Djakarta et Bandoeng.

[4] Cette note porte la mention marginale de la main de M. Hervé Alphand : « Je pense que nous pourrions pressentir le président du Centre national du commerce extérieur pour 1) [x] et un haut fonctionnaire de l'Agriculture pour 2) [xx] – H.A. » 1) [x] se rapporte aux deux dernières lignes du premier paragraphe de la présente note ; 2) [xx] vise les trois dernières lignes de l'avant dernier paragraphe. On lit ensuite la mention marginale de la main du Ministre : « Accord sur les deux points. » puis de la main de M. Alphand : « Nanteuil » accompagné d'une flèche en direction de l'annotation du Ministre. M. Luc de La Barre de Nanteuil, sous-directeur du Levant, est donc chargé de l'exécution.

[5] M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 11 février 1960.

[6] M. Jean-Daniel Jurgensen, ministre plénipotentiaire est directeur adjoint des Affaires politiques depuis août 1969.

conduite par M. de la Fabrègue[1], directeur-adjoint du Comité des Foires. Ne pourrait-elle inclure une personnalité plus marquante, par exemple le président du CNCE[2] ou même un parlementaire mandaté par la Commission des Finances ?

Du point de vue français, il faut souligner que l'on constate en Israël un boycott inavoué, mais réel, de nos produits, (tandis que les achats israéliens en Allemagne ont augmenté l'année dernière de 28 %, les achats israéliens en France ont diminué de 3 %. La dégradation est considérable). De notre côté, une grande vigilance douanière, certaines craintes du commerce privé vis-à-vis d'une rétorsion arabe, produisent un effet également restrictif : c'est ainsi qu'à diverses reprises, nous avons dû intervenir pour que les services français débloquent en douane des commandes israéliennes, ou que les maisons françaises ne boudent pas, a priori, les possibilités de ventes en Israël. La présence de personnalités d'un niveau approprié lors de la foire de Tel-Aviv pourrait peut-être réchauffer l'atmosphère de part et d'autre.

2°) Les 14, 15 et 16 juin aura lieu la célébration du centenaire de *Mikwé Israël*[3]. Cette école d'Agriculture, créée par des Français a une énorme importance sentimentale et symbolique en Israël. Le fait que *Mikwé Israël* soit une institution technique et agricole, voire même « culturelle » patronnée par l'Alliance israélite universelle, nous permet de ne pas déborder sur des domaines plus délicats. Après le renouvellement de notre accord culturel, il semblerait difficile que nous nous cantonnions dans une présence française limitée à nos représentants locaux, en face du Premier ministre et des autorités israéliennes qui assisteront aux cérémonies. Il y a là un choix important à faire.

Le directeur-adjoint des Affaires politiques n'a pas pris position en face de ces suggestions de M. Eytan ; il s'est toutefois engagé à les faire connaître au Ministre.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations économiques avec la France. IS 6-4)

[1] M. Paul de la Fabrègue est directeur adjoint du Comité permanent des Foires et manifestations économiques à l'étranger, établissement national dépendant de la direction des Relations économiques extérieures du ministère de l'Économie et des Finances, créé en 1943, réorganisé en 1960, ayant pour mission, dans le cadre de la politique gouvernementale de favoriser l'expansion économique sur les marchés extérieurs.

[2] M. Hubert Rousselier, directeur général du Centre national du Commerce extérieur est également directeur du Comité permanent des Foires.

[3] La cérémonie du centenaire de la fondation de l'École d'agriculture *Mikveh Israël* est couplée avec la tenue du congrès mondial de l'Alliance israélite universelle. Le président René Cassin est à la tête de la délégation française particulièrement étoffée. M. Ben Gourion participe aux festivités, le 14 juin, et déclare : « C'est la fondation de l'École d'agriculture de *Mikveh Israël*, il y a cent ans, qui a jeté les bases de l'État juif. » Mme. Golda Meir, Premier ministre, dit le lendemain : « Ce centenaire marque… aussi la réalisation du retour du peuple d'Israël dans sa patrie. » Voir la dépêche de Tel-Aviv n° 94/AL du 17 juin 1970 IS-8-6, non publiée.

205

M. Gastambide, Ambassadeur de France à Budapest,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 236/EU *Budapest, 22 avril 1970.*

Visite en Hongrie d'une mission économique française

Une délégation de 43 membres conduite par M. Georges Villiers[1], président d'honneur du CNPF[2] et président du comité France-Europe de l'Est[3], a séjourné en Hongrie du 12 au 18 avril 1970 sur l'invitation de la Chambre de Commerce hongroise.

Le but de cette visite ressort de la désignation même sous laquelle la délégation s'est présentée « mission française d'achat et de coopération ».

Les objectifs que s'étaient fixés les délégués français ont également été précisés par M. Georges Villiers et M. Jean Régis[4], président de la section hongroise de la Chambre de Commerce de Paris, au cours de la conférence de presse tenue le 13 avril.

Tout en se félicitant du développement intervenu au cours de ces dernières années dans les échanges franco-hongrois, le président de la délégation française n'a pas dissimulé l'existence de certains aspects négatifs auxquels la délégation s'efforce de remédier.

Il a indiqué qu'en 1969 la valeur des exportations françaises vers la Hongrie avait atteint 157 millions de francs, tandis que pour la même période, la Hongrie avait exporté pour 132 millions de francs de marchandises vers la France. Bien que cette balance soit négative pour la Hongrie, on avait cependant enregistré une augmentation de 38 % des exportations hongroises par rapport à l'année précédente tandis que les importations provenant de France n'avaient augmenté que de 27 % par rapport à 1968.

Sur ce point, M. Villiers a précisé que la carence de la publicité à l'exportation des marchandises hongroises en France était sans doute à l'origine d'une connaissance très insuffisante des possibilités du marché hongrois et

[1] Georges Villiers, né en 1899, est un dirigeant d'entreprise, homme politique et syndicaliste français. Maire de Lyon de 1941 à 1943, il est arrêté, déporté au camp de concentration de Dachau. Il devient en janvier 1946 président du nouveau Conseil national du patronat français (CNPF) qui remplace l'ancienne Confédération générale de la production française. Il reste à la tête de cette organisation jusqu'en 1966, son successeur est Paul Huvelin.

[2] Le Conseil national du patronat français est une organisation créée en décembre 1945, à la demande du gouvernement français qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, désirait disposer d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble du patronat.

[3] Le comité France-Europe de l'Est est créé suite à la visite de Khrouchtchev en France du 23 mars au 3 avril 1960. Le premier président en est Max Fléchet, sénateur, ancien ministre, puis après le départ de celui-ci, par Pierre Sudreau, ancien ministre.

[4] Jean Régis, ingénieur de l'École centrale des Arts et Manufactures, entré à la société Le Pyrex en 1953, en devient le directeur en 1961, puis dirige les usines télévision et Pyrex de la société Sovirel (1964), filiale du groupe verrier Saint Gobain. En 1968, il est directeur général de la division Télévision.

en fait, a-t-il ajouté, « il n'y a pratiquement pas une seule entreprise hongroise qui dispose d'un réseau de vente bien établi en France ».

Répondant sans doute à cette remarque, les partenaires hongrois ont remis à la délégation française une liste comportant plusieurs centaines d'articles offerts à l'exportation, parmi lesquels figurent des appareils de mesure, des équipements électroniques, des produits de fonderie et des articles vestimentaires.

Mais, comme l'a précisé M. Villiers, cette visite n'a pas pour seul objectif de développer les échanges commerciaux entre les deux pays mais également la coopération économique. Celle-ci a déjà obtenu des résultats concrets au cours des dernières années en particulier dans le domaine de l'industrie du gaz et de l'électricité, des fours industriels, de l'industrie textile et de l'informatique[1]. Il existe encore cependant de nombreuses possibilités inutilisées et c'est dans ce sens que les nombreux contacts établis au cours de cette semaine entre les délégués français et leurs partenaires hongrois se sont orientés.

Ces contacts ont été, semble-t-il, nombreux, diversifiés et prometteurs. Les dirigeants de la délégation ont eu des entretiens avec plusieurs ministres : M. Jozsef Biro[2], ministre du Commerce extérieur, M. Arpad Kiss[3], président de l'OFMB (comité national du développement technique), M. Janos Szabo[4], Premier vice-ministre de la Construction et de l'Urbanisme et M. Jozsef Kocsis, vice-ministre des Métallurgies et des Constructions mécaniques.

Il n'a pas été possible malgré mes interventions d'organiser une entrevue avec le Premier ministre M. Fock, absorbé au cours de cette semaine par la réunion conjointe du Comité central du PSOH et du Conseil des ministres qui s'est tenue le 16 avril.

De leur côté les délégués ont effectué, chacun dans leur spécialité, de nombreuses visites aux dirigeants d'organismes industriels hongrois.

Des relations ont pu ainsi s'établir et des projets d'échange ou de coopération se dessinent, mais le bilan des activités des délégués français durant ce séjour sera dressé au cours de réunions ultérieures qui doivent se tenir au siège du CNPF. On peut noter que du côté hongrois l'accueil a été très ouvert et l'on a constaté avec satisfaction la compétence et la qualité des représentants des firmes françaises qui ont participé à ce voyage.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, économie, relations économiques avec la France, 1970, n° 163*)

[1] Se reporter à la revue de la presse économique hongroise pour les mois de juin et juillet 1970, émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France en Hongrie.

[2] Jozsef Biro, chef du département commercial près la légation de Hongrie à Londres (1957-1960), ministre du Commerce extérieur depuis 1963, membre du comité central du PSOH depuis 1966.

[3] Arpad Kiss, ministre du Développement scientifique et technique, président depuis 1961 du comité national du Développement technique, décède le 11 juillet en Yougoslavie des suites d'un accident d'automobile.

[4] Janos Szabo est nommé premier vice-ministre de la Construction et du Logement le 27 mars 1968.

206

M. VYAU DE LAGARDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 428/AS[1]. *New Dehli, 23 avril 1970.*

De la remise de mes lettres de créance

Après lui avoir remis mes lettres de créance selon l'impressionnant et traditionnel cérémonial, le président Giri[2] m'a reçu dans son bureau, également suivant l'usage.

Le Président m'a paru beaucoup moins fatigué que me l'avait laissé entendre mon collègue indien à Paris. S'il ne marche pas très facilement, il m'a paru avoir l'esprit vif et lucide et connaître fort bien les différents problèmes internationaux. Ainsi que le sait le Département, M. Giri a fait toute sa carrière dans le syndicalisme. Il m'a raconté que jeune étudiant en Irlande il avait joint le parti socialiste, puis ayant été mêlé involontairement à la célèbre révolte de Pâques 1916[3], il fut expulsé par les autorités anglaises et ramené en Inde. Par la suite, il fut emprisonné à différentes reprises, mais il n'en a pas gardé rancune aux Britanniques. Bien au contraire, il en a fait l'éloge et m'a dit que leur « passage » avait été bénéfique pour son pays.

Des mouvements sociaux s'étant produits à Pondichéry en 1936[4], il voulut s'y rendre au nom des syndicats indiens pour y faire une enquête, et il fut arrêté aux portes de la ville par le gouverneur[5] de l'époque qui lui en interdit l'entrée. Télégraphiant aussitôt à M. Léon Blum[6], alors président du Conseil, M. Giri reçut de l'homme politique français un télégramme très chaleureux lui annonçant qu'il envoyait instruction au gouverneur de le recevoir lui-même et lui donner toutes facilités.

[1] Dépêche signée par M. Jean Vyau de Lagarde, ambassadeur de France à New Delhi, qui remet ses lettres de créance au président Giri, le 23 avril 1970.

[2] Varahagiri Venkata Giri, est président de la République indienne depuis le 24 août 1969, après avoir été auparavant vice-président (13 mai 1967-3 mai 1969).

[3] La révolte de Pâques 1916 ou l'insurrection de Pâques 1916, parfois appelée les « Pâques sanglantes », est un événement important de l'Histoire irlandaise, et fait partie de la mémoire collective des Irlandais (voir la chanson révolutionnaire *The Foggy Dew*). C'est la rébellion d'un peuple contre l'occupant britannique, même si les faits se sont cantonnés à la ville de Dublin et n'ont pas été relayés dans le reste de l'Irlande.

[4] Mouvements sociaux à Pondichéry en 1936 : La grève éclate le 25 juin, se poursuit au mois de juillet, les travailleurs demandant la journée de 8 heures, des allocations pour les ouvriers accidentés, une pension de retraite à 55 ans.

[5] Léon Solomiac est gouverneur des Établissements français de l'Inde de 1934 à 1936. Son successeur est Horace Valentin Crocicchia jusqu'en 1938 qui mettra fin aux grèves de Pondichéry grâce à des accords signés le 31 octobre 1936.

[6] Léon Blum (9 avril 1872-30 mars 1950), fut président du Conseil des ministres du 4 juin 1936 au 29 juin 1937, puis Président du Gouvernement provisoire de la République française du 16 décembre 1946 au 16 janvier 1947, et ministre français des Affaires étrangères de 1947 à 1948.

Plus tard, ayant été nommé à d'importantes fonctions dans l'État de Madras[1], il recevait de M. Léon Blum un télégramme de félicitations dans lequel il était dit que le Président du Conseil français le considérait comme le « premier ambassadeur officieux de France » en Inde.

M. Giri a été, depuis sa fondation, un membre du conseil du Bureau International du Travail ; il en fut même le directeur général. On comprend, dans ces conditions, qu'il ait voulu participer à la Convention du BIT[2] qui se réunira à Genève au mois de juin prochain et y faire un discours. C'est à ce moment de notre conversation qu'il me fit part de son intention de visiter après son séjour à Genève du 9 au 12 juin la France, les Pays-Bas et la Belgique, si possible officiellement.

Entre-temps, le président de la République se rend dès jeudi prochain au Bhoutan[3] et au Sikkim[4], voyage dont je souligne l'importance dans une dépêche par le même courrier.

(*Direction* d'*Asie-Océanie, Inde 1968-1972, 1970, nº 394*)

207

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Coopération industrielle franco-libyenne

N. nº155/MTL[5]. *Paris, 24 avril 1970.*

Le Conseil du Commandement de la Révolution libyenne a rendu publiques plusieurs décisions qui témoignent de sa volonté de promouvoir l'industrialisation du pays.

[1] Madras, fondée sur les côtes du golfe du Bengale en 1639, devint le premier comptoir anglais de la Compagnie des Indes. La ville s'est développée autour d'un fort construit par les Britanniques en 1644. Madras devint l'un des plus importants ports du golfe du Bengale et fut l'objet de luttes entre les Anglais et les Français. Madras devient la capitale du Tamil Nadu en 1969.

[2] Le Bureau international du travail (BIT), créé en 1919 est un organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, son siège est à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

[3] Le Bouthan, pays d'Asie du Sud sans accès à la mer. Il est situé dans l'est de la chaîne de l'Himalaya, enclavé entre l'Inde au Sud, à l'Est et à l'Ouest, avec laquelle il partage 605 km de frontières terrestres, et la Chine (région autonome du Tibet) au Nord avec 470 km de frontières. Sa superficie est de 46 500 km^2 et mesure environ 300 km dans sa plus grande longueur est-ouest, et 170 km dans le sens nord-sud.

[4] Le Sikkim, État en forme de pouce enfoncé entre le Tibet, le Népal et le Bhoutan, est caractérisé par un relief montagneux, avec une altitude allant de 280 à 8 598 mètres. La zone la plus densément peuplée est située dans le sud de l'État. Les pentes rocheuses et à pic rendent la plupart des terres impropres à l'agriculture.

[5] En marge de cette note on lit, de la main de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères : « soumis au ministre » et à côté la note : « approbation sans réserve » de la main du ministre, Maurice Schumann.

La création d'un Centre de recherches industrielles[1] et d'un Institut d'industrialisation[2] est destinée à favoriser la définition des fondements et les objectifs de la politique libyenne d'industrialisation. Le Centre de recherches industrielles est chargé d'effectuer des études de marchés, de planification industrielle, de détermination et d'aménagement des zones industrielles ; il sera l'instrument principal de l'exécution du plan quinquennal de développement, et offrira aux industriels une assistance technique destinée à accroître la productivité. L'Institut d'industrialisation est un organisme public autonome, placé sous la tutelle du ministre de l'Industrie, qui doit mettre en œuvre les plans de développement industriel dans les domaines des industries de base, d'extraction et de transformation. Il a, de plus, la charge d'acheter et de vendre les matériels nécessaires à la réalisation de ses objectifs et détiendra toutes les participations du gouvernement – éventuellement en association avec des sociétés ou organismes publics ou privés, nationaux ou étrangers – dans les projets industriels.

Compte tenu de l'intérêt nouveau que le gouvernement libyen, après une longue période d'hésitations et d'incertitudes, porte enfin à la réorganisation économique du pays et à son industrialisation, il pourrait être envisagé de proposer à Tripoli l'envoi de spécialistes français qui apporteraient leur concours à la mise en place des deux organismes nouvellement créés et prendraient part ultérieurement à leur fonctionnement.

Il convient à cet égard de noter que la concurrence anglaise est dès maintenant ranimée, après l'évacuation de Tobrouk[3], cependant que les Américains ne cachent pas leur intention d'intervenir activement dès que sera levée l'hypothèque de *Wheelus*[4]. Le délai pour agir, est au mieux, de six semaines.

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 – Relations avec la France – économie – 6-4-a)

[1] Le Conseil du commandement de la Révolution crée, en mars 1970, un organisme autonome placé sous la tutelle du ministre de l'Industrie et dénommé : Centre de recherches industrielles, dont le siège est à Tripoli. Le but de ce Centre est le développement de l'économie nationale de la Libye dans tous les secteurs relatifs à la recherche industrielle. Son activité est centrée sur les études de marché, d'organisation et de développement, sur les recherches industrielles, sur la prospection géologique et minière. Son conseil de direction est présidé par le sous-secrétaire d'État du ministère de l'Industrie. Voir la dépêche n° 621 du conseiller commercial à Tripoli en date du 23 mars 1970 non publiée.

[2] L'Institut d'industrialisation, créé en mars 1970 par le Conseil du commandement de la Révolution, a son siège à Tripoli. Il peut installer des bureaux à l'étranger. Il a pour objectif principal le développement de l'économie nationale libyenne dans le domaine industriel et prendra les mesures nécessaires qui doivent être exécutées directement ou en association avec d'autres organismes ou sociétés. Le conseil de direction est présidé par le ministre de l'Industrie, tandis que le secrétaire général a un rang égal à celui d'un sous secrétaire d'État, il est composé d'un représentant de chacun des ministères, il est chargé notamment d'adopter les plans visant au développement de la production, d'approuver la politique proposée par les usines pour accroître la productivité… Voir la dépêche du conseiller commercial à Tripoli n° 622 du 23 mars 1970, non publiée, transmise à la direction des Affaires politiques sous bordereau n° 326/AN en date du 6 avril 1970. Le bordereau porte la mention marginale manuscrite : « Comment cela s'articule-t-il avec le centre de recherches industrielles ? En tout cas, on s'organise ».

[3] Au sujet de l'évacuation de Tobrouk, voir *D.D.F.* 1969-II n°s 261 et 389.

[4] Au sujet de l'évacuation de *Wheelus Field*, voir *D.D.F.* 1969-I n° 136.

208

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Pour le cabinet du Ministre (à l'attention de M. Lemerle[1]*)*

N. nº 170/MTL *Paris, 24 avril 1970.*

Ventes d'armement à la Libye.

La direction des Affaires politiques-Afrique du Nord, récemment consultée par la direction économique sur l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CIEEMG[2], vient de donner son accord à l'exportation des matériels de guerre français à destination de la Libye énumérés ci-dessous :

1º) Huit hélicoptères Super Frelon et quatre hélicoptères Alouette III pour un montant approximatif de 132 millions de francs.

2º) Treize avions Fouga Magister pour un montant de 15 millions de francs.

3º) Engins Matra R. 530 et R. 550 total 160 millions de francs.

4º) Cent-dix avions Mirage total 1 700 millions de francs.

5º) Deux automitrailleuses Panhard valeur 1 047 720 francs.

Étant donné le volume considérable de ces divers marchés et leur importance politique non moins grande, cette direction présume que les affaires dont il s'agit ont fait l'objet d'un examen préalable de la part des plus hautes instances du gouvernement.

C'est dans ces conditions que la direction d'Afrique du Nord a été amenée à donner un avis favorable à la réalisation éventuelle de ces différents contrats.

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 – Relations avec la France – Généralités LY 6-6-a)

[1] Paul Lemerle, inspecteur des Finances, est directeur du cabinet de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1969.

[2] CIEEMG, la commission interministérielle d'études pour l'exportation de matériels de guerre dépend du Secrétariat général de la Défense nationale.

LA CHINE EN 1970

Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (division géographique) © 2012

L'URANIUM AU NIGER EN 1970

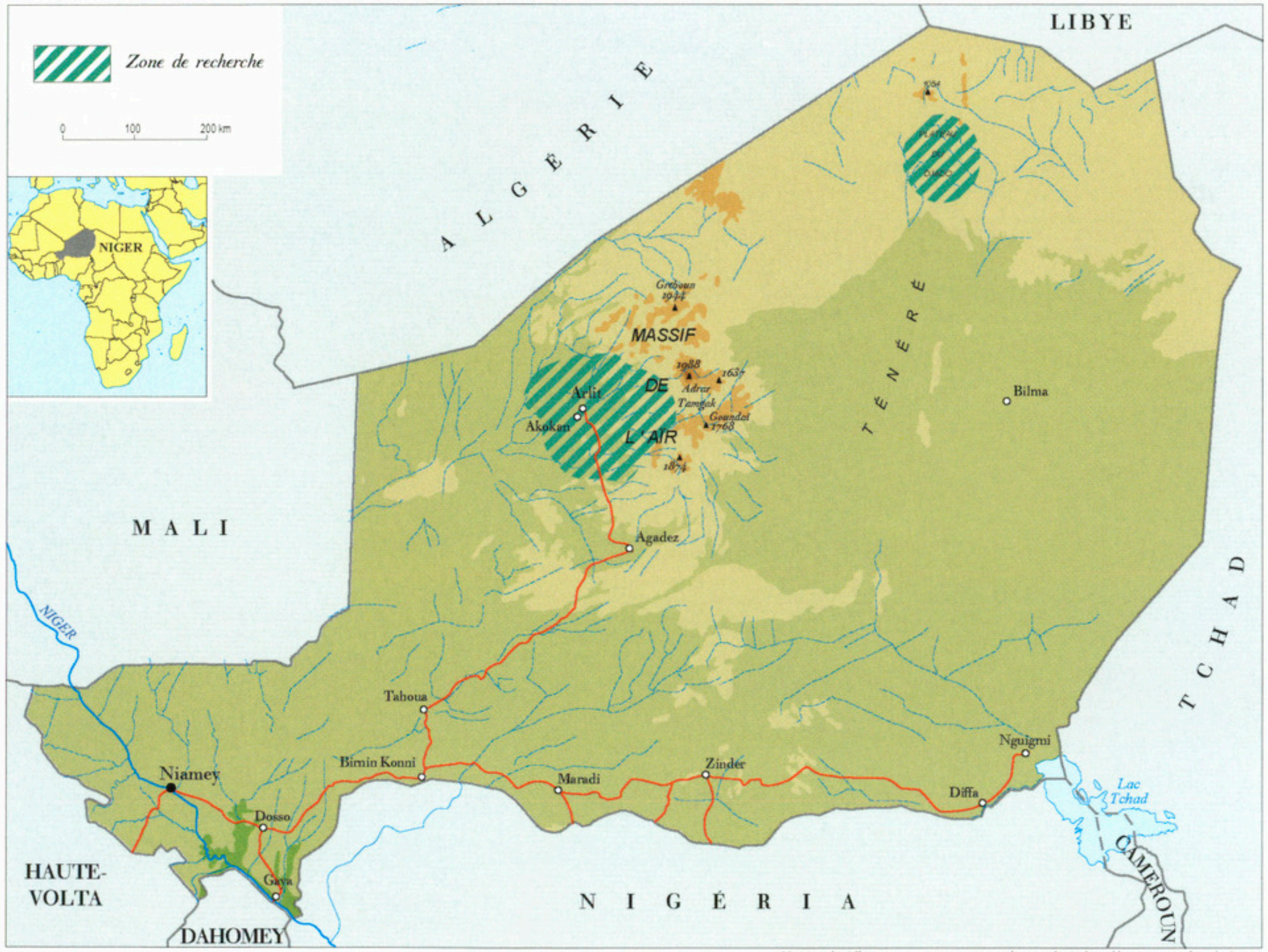

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2011

LE BIAFRA EN 1970

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2011

LE MALAWI EN 1970

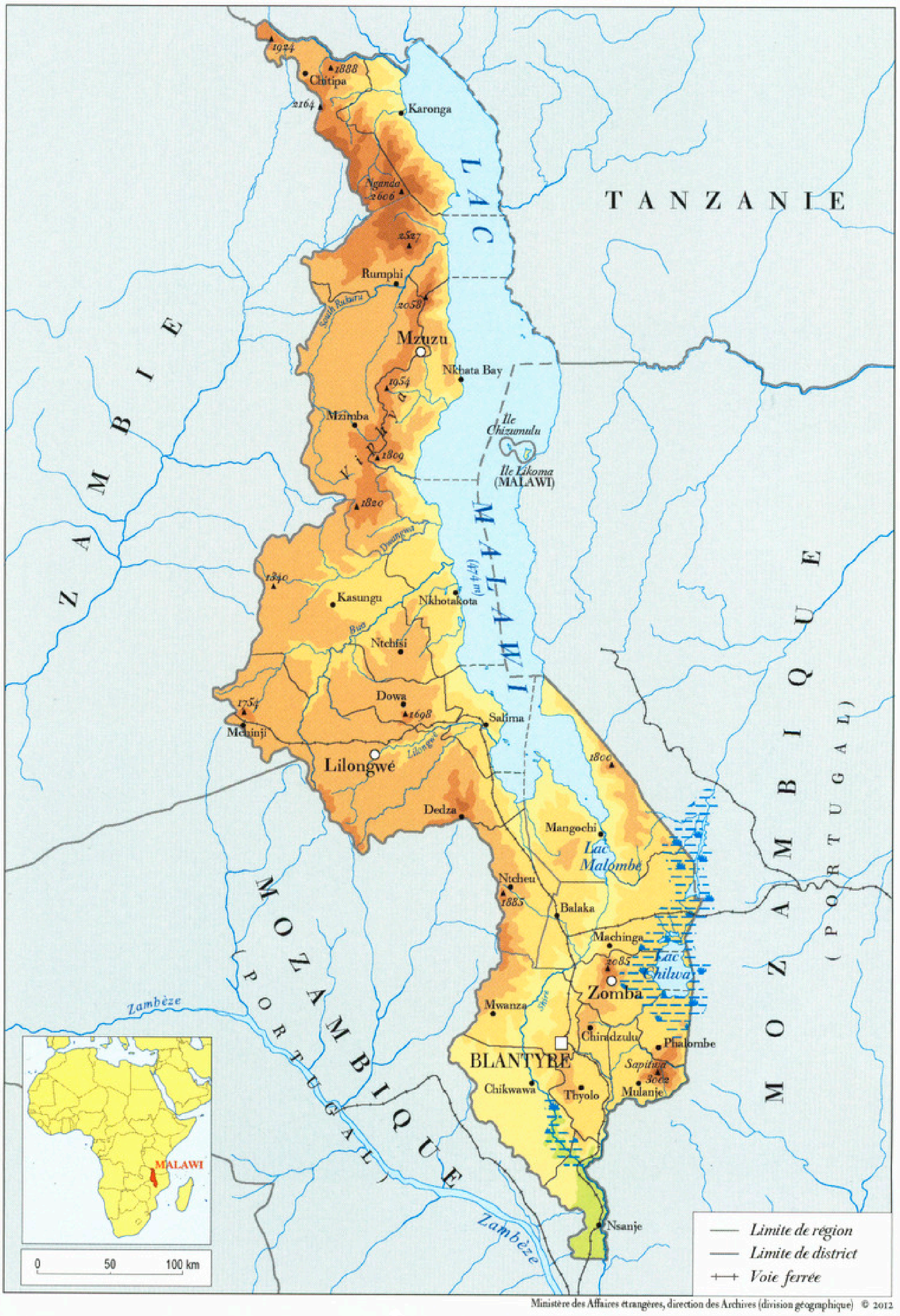

Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (division géographique) © 2012

LE TCHAD EN 1970

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2011

LA JORDANIE EN 1970

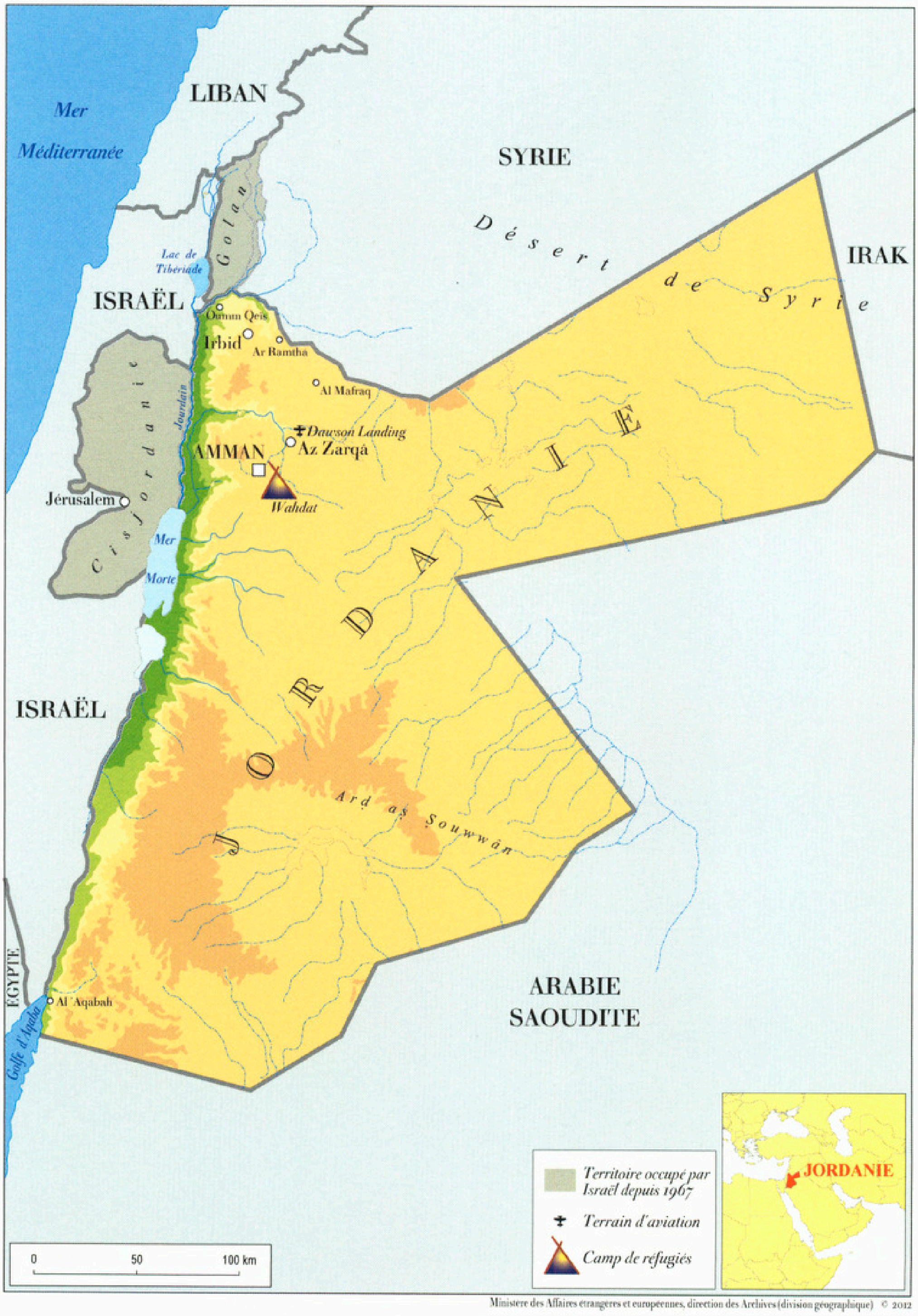

Ministere des Affaires etrangeres et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2012

209

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Relations économiques franco-polonaises

N. *Paris, 28 avril 1970.*

Une progression régulière des échanges commerciaux au cours des cinq dernières années, l'institution d'une coopération fondée sur deux accords importants signés en décembre 1969[1], tels sont les éléments essentiels qui caractérisent, au début de 1970 les relations économiques franco-polonaises.

I – *Les échanges commerciaux*

L'évolution du commerce entre la France et la Pologne durant la période 1965-1969 est illustrée par le tableau suivant :

(en millions de francs)

	1965	**1966**	**1967**	**1968**	**1969**
Nos exportations	176	331	305	410	423
Nos importations	154	205	221	216	302
Volume global	330	536	526	626	725
Déficit polonais	– 22	– 126	– 84	– 194	– 121

En Europe occidentale, la France est le 3e fournisseur et le 5e acheteur de la Pologne. Sur le plan mondial, elle en est le 7e fournisseur et le 12e acheteur.

Les échanges franco-polonais ne représentent malgré tout qu'une faible part du commerce extérieur français, soit 0,54 % en ce qui concerne les exportations et 0,33 % pour les importations mais la persistance des

[1] Le 23 décembre 1969, est signé à Paris un accord à long terme entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Pologne sur les échanges commerciaux et la coopération économique industrielle. Le texte de cet accord est classé dans le dossier d'archives : *Europe, Pologne (1961-1970), n° 321.* La coopération industrielle et technique constitue le second volet des relations économiques franco-polonaises. Le programme de coopération est établi par l'accord signé à Varsovie le 18 décembre 1969. Cet accord prévoit des achats de cuivre à la Pologne et la vente à ce pays de brevets, matériels et biens d'équipements industriels d'un montant global de 750 millions de francs. Les Polonais n'ont consenti à le signer qu'en contrepartie de l'engagement pris par la France d'assurer la bonne exécution de certains contrats sur des matériels électroniques sensibles dont l'exportation vers les pays de l'Est doit être autorisée par le Cocom. Les principales dispositions de cet accord sont résumées dans le télégramme de Paris à Varsovie nos 472 à 477 du 11 décembre 1969, non publié. Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 28 avril 1970 portant sur *la coopération franco-polonaise dans le domaine de l'électronique*.

tendances favorables permet d'augurer pour les prochaines années une amélioration sensible des positions tenues de part et d'autre jusqu'à ce jour.

Il convient de remarquer que les ventes polonaises sur le marché français ont nettement progressé en 1969 même si nos propres ventes n'ont connu qu'un faible accroissement et ceci bien que le commerce global entre nos deux pays ait enregistré un taux d'augmentation de 15,8 %.

L'effort polonais pour développer les exportations vers la France a eu pour premier effet une diminution importante de notre solde créditeur, passé de 194 millions de francs en 1968 à 121 millions de francs en 1969. Ce développement des ventes polonaises (17 %) a lieu au moment où leurs exportations en direction de la Grande-Bretagne par exemple ont diminué de 5,8 %. Les affirmations sur le prétendu obstacle que constituait la Communauté économique européenne pour l'expansion commune polonaise perdent dès lors une bonne part de leur valeur.

Sur le plan qualitatif, on assiste également à une amélioration satisfaisante. Les achats de céréales qui alourdissaient les importations polonaises dont ils représentèrent jusqu'à 30 % en 1967 et 1968 se sont fortement réduits en 1969 au profit des achats de biens d'équipement qui, d'un montant de 63,9 % millions de francs en 1968, sont passés à 178,6 millions de francs.

Nos achats en Pologne se sont, de leur côté, diversifiés dans une proportion modeste et nos partenaires souhaiteraient que nous développions plus nettement notre demande de produits manufacturés. Les produits traditionnels (charbon, bois, résineux, produits agricoles et alimentaires) viennent toujours au 1er rang de nos achats, mais leur part relative dans le volume global de ces derniers a diminué régulièrement chaque année.

II – *La coopération économique et industrielle*

Les besoins croissants de son économie en techniques et en biens d'équipement autant que la nécessité de résoudre les problèmes de financement posés par le déséquilibre de ses échanges commerciaux avec la France ont convaincu la Pologne de l'ampleur des possibilités offertes par une coopération franco-polonaise dont les bases ont été définies en décembre 1969 par deux importants accords gouvernementaux :

– l'accord à long terme sur les échanges commerciaux et la coopération économique et industrielle pour la période 1970/1974 a été signé le 23 décembre à Paris ;

– l'accord sur l'élargissement de la coopération économique industrielle, qui couvre l'opération dite « cuivre-électronique » a été signé le 18 décembre à Varsovie.

L'accord à long terme sur les échanges commerciaux et la coopération économique et industrielle régira de 1970 à 1974 les relations commerciales entre la France et la Pologne. Compte tenu des conditions imposées par leur appartenance respective au GATT[1], les deux gouvernements

[1] L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (*General Agreement on Tariffs and Trade*) fut signé le 30 octobre 1947 par 23 pays pour harmoniser les politiques douanières des pays

s'accordent le traitement de la nation la plus favorisée pour les droits de douane et les taxes. Ils tendront en outre à assurer dans le cadre de leur réglementation, le libre accès des marchandises sur leur marché respectif : ceci s'est déjà traduit par des libérations étendues à 57 positions douanières, ainsi que par une augmentation de l'ordre de 15 % de nos importations encore contingentées.

Nos exportations s'effectueront sur la base d'une liste annuelle d'un montant de 400 millions de francs et composée pour 50 % de biens d'équipement et d'installations industrielles. Ces dispositions sont renforcées par celles de l'accord sur l'élargissement de la coopération économique mutuelle qui prévoient la vente à la Pologne à des conditions privilégiées d'équipements et de biens de consommation pour un montant de 750 millions de francs au cours des 3 prochaines années.

Nos importations ont toujours réservé une large place au charbon polonais. Nous avons tenu compte de ce fait en reconduisant pour 1970 le contingent de charbon vapeur fixé pour 1969 (700 000 t + 350 000 t environ), ainsi que notre engagement d'autoriser les contrats conclus pour les besoins de notre sidérurgie côtière (400 000 t + 100 000 t) en option de charbon à coke. Une lettre confidentielle confirme notre intention de réserver au charbon polonais une part substantielle et croissante de nos importations.

Depuis deux ans, le ministère de l'Économie et des Finances subordonne l'octroi des autorisations d'importation de charbon américain, à la levée des options portant sur le charbon polonais. Toutefois, les Polonais pensent qu'une augmentation de nos achats en ce domaine serait possible et faciliterait la réduction du déficit de leurs échanges avec notre pays.

Ce problème reprend toute son actualité en raison de la pénurie mondiale de ces qualités de charbon.

Dans le cadre de l'accord sur la coopération économique, nos importations seront en outre élargies à partir de 1975 par d'importantes livraisons de cuivre polonais. En effet, l'accord porte sur un large programme de vente de biens d'équipement français (notamment dans le domaine de l'électronique), sur des engagements financiers à des conclusions préférentielles et sur des engagements polonais de livraisons massives de cuivre électronique, toutes ces opérations étant couvertes par une garantie formelle et réciproque de bonne fin.

III – *Les problèmes en discussion*

– Deux ans de négociations ont été nécessaires à la conclusion de cet accord dont le contenu, du fait des exigences de nos partenaires en matière d'électronique, nous pose de délicats problèmes d'embargo. L'assentiment des Américains nous est nécessaire, non seulement en raison de leur qualité

signataires. Le traité entra en vigueur en janvier 1948. Le secrétariat est à Genève. La Pologne a adhéré à l'Accord général sur les tarifs douaniers par un protocole du 30 juin 1967. Les Polonais se sont engagés à augmenter d'au moins 7 % par an le montant de leurs achats sur le marché des parties contractantes du GATT.

de membre influent du Cocom[1], mais aussi en tant que partenaires de nos sociétés d'électronique et détenteurs de nombreuses sources technologiques. Le programme de coopération franco-polonais leur paraît acceptable bien qu'il comporte certains produits stratégiques pour lesquels ils nous ont invités à présenter nos projets au Cocom.

Cette procédure doit être engagée incessamment mais elle ne constitue pas le seul obstacle qui freine la mise en œuvre de l'accord puisque des divergences de vues sont encore récemment apparues avec nos partenaires polonais au sujet des conditions de crédits pour le financement de leurs achats de biens d'équipement.

– Les financiers polonais ont jugé excessif le taux d'intérêt de 7 % qui leur était consenti, notablement plus élevé selon eux que les taux offerts par la Grande-Bretagne (6,1 %) et l'Italie (6,2 %). Il semble que nos partenaires aient espéré que nous leur consentirions des avantages semblables à ceux que nous avons octroyés à l'URSS. Le ministère de l'Économie et des Finances estime pour sa part que de trop grandes concessions dans ce domaine créeraient un précédent dont les autres pays de l'Est ne manqueraient pas de se prévaloir.

Nous devons certainement éviter une dégradation des termes du crédit consenti aux pays d'Europe orientale ; nous serions malgré tout à même d'adopter une attitude moins rigoureuse dans nos conventions financières avec la Pologne en raison des intérêts économiques en jeu et de l'intérêt qui s'attache sur un plan général au développement de la coopération franco-polonaise.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, politique extérieure, relations avec la France, 1970, nº 386*)

210

COMPTE RENDU

d'un entretien de M. Alphand

avec M. Markopouliotis, ambassadeur de Grèce,

Le 28 avril 1970

C. R.

M. Alphand a demandé à voir l'ambassadeur de Grèce au sujet de l'affaire Starakis[2]. Il rappelle les assurances que M. Pipinellis a bien voulu

[1] Le COCOM, comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations stratégiques, est créé en 1950, par un groupe de pays occidentaux (pays de l'OTAN à l'exception de l'Islande, ainsi que le Japon et l'Australie) pour régir les transferts, essentiellement vers les pays communistes, de technologies sensibles pouvant être utilisées à des fins militaires.

[2] Concernant l'affaire Jean Starakis, voir le compte rendu de l'entretien entre M. Alphand et l'ambassadeur de Grèce à Paris, M. Markopouliotis, en date du 24 mars 1970, publié ci-dessus.

donner à M. Bernard Durand et que M. Markopouliotis a confirmées à M. Alphand, à la fin du mois dernier, selon lesquelles le gouvernement hellénique, à la suite des demandes pressantes du gouvernement français, était disposé à expulser de Grèce M. Starakis dès l'issue du procès. Celui-ci est à présent terminé depuis plusieurs jours et M. Starakis est toujours en prison.

Par ailleurs, certains incidents se sont produits, auxquels les autorités françaises ne sont pour rien et qu'elles regrettent. Ces incidents sont liés à des opérations publicitaires qu'elles déplorent, mais qu'elles ne peuvent contrôler[1]. Elles ont été amenées dans ces conditions à demander à M. Pipinellis[2] si elles pouvaient lever la consigne de discrétion qui avait été observée. Le gouvernement grec a répondu affirmativement le 14 avril[3], en renouvelant ses assurances et, par conséquent, l'opinion publique française sait que M. Starakis doit être expulsé. Un fonctionnaire français a d'ailleurs été envoyé à Athènes, comme suite à un désir exprimé par M. Markopouliotis, pour ramener M. Starakis.

Or il ne se passe rien. Il se trouve qu'un débat de politique étrangère doit avoir lieu à l'Assemblée nationale cet après-midi. Selon les renseignements qui lui sont parvenus, M. Schumann va être interrogé sur cette affaire. M. Alphand craint fort, dans ces conditions, que les choses prennent une tournure qui ne soit pas favorable à la Grèce, ni aux rapports franco-helléniques. Le gouvernement français a agi avec discrétion, amitié et confiance, et ne sait plus que dire.

M. Markopouliotis voudrait distinguer deux questions : y a-t-il un doute dans l'esprit du gouvernement français sur le sort de M. Starakis ou bien le gouvernement français se trouve-t-il dans une position difficile pour justifier son attitude devant l'opinion publique ?

M. Alphand a confiance dans l'assurance que lui a donnée l'ambassadeur mais il ne sait pas quoi dire à l'opinion publique.

M. Markopouliotis répète que pour ce qui est de la mise en liberté de M. Starakis il ne doit y avoir aucun doute. M. Alphand sait sans doute que lors de son entretien avec M. de Lipkowski le 16 avril, M. Markopouliotis avait dit au secrétaire d'État qu'il mettait son poste en jeu. Il en a fait une affaire personnelle depuis que M. Schumann, dès leur première rencontre, lui avait parlé de M. Starakis.

Ce matin, M. Markopouliotis a eu un nouvel entretien téléphonique avec le Cabinet de son Premier ministre ; il a obtenu à nouveau une assurance tout à fait formelle d'une libération très prochaine. Il est de fait qu'il y a eu à Athènes certaines difficultés de dernière heure. Les activités

[1] Le procès des membres du réseau « Défense démocratique » s'est ouvert le 27 mars 1970 devant le Tribunal militaire d'Athènes. Jean Starakis figure parmi les 57 personnes accusées d'appartenir à cette organisation. Le jugement est rendu le 12 avril 1970, Jean Starakis est condamné à dix-huit ans de prison.

[2] Notamment le rôle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Voir à ce sujet le *Journal Officiel de la République française*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, séance du vendredi 17 avril 1970, p. 1142-1143.

[3] À ce sujet, se reporter au télégramme d'Athènes n°s 156 et 157 du 14 avril, non publié.

de M. Servan-Schreiber s'étaient poursuivies et les autorités grecques étaient soucieuses de ne pas donner l'impression que les démarches du secrétaire général du Parti Radical ou de ses intermédiaires étaient pour quelque chose dans la mesure qui allait être prise. Une certaine Mademoiselle Kitter (l'ambassadeur de Grèce n'est pas sûr de l'orthographe de son nom) d'origine américaine, domiciliée à Paris, se faisant passer pour la secrétaire de M. Starakis, a par exemple déployé une activité plus nuisible qu'utile en se mettant en rapport avec M. Servan-Schreiber. Cela dit, l'ambassadeur de Grèce est convaincu que l'affaire sera réglée cette semaine.

M. Alphand rappelle que l'on a du côté français la même préoccupation que du côté grec de ne pas laisser croire que M. Servan-Schreiber soit pour quoi que ce soit dans l'expulsion de M. Starakis. C'est la raison pour laquelle il a été demandé que l'intéressé soit remis à une autorité française. À présent, il semble à M. Alphand que personne ne pourra croire en France que le mérite de cette affaire revient à M. Servan-Schreiber.

Le gouvernement français a toujours ignoré son action. C'est un homme politique, il a voulu faire de la publicité. Ce n'est pas l'affaire des autorités françaises qui défendent leurs ressortissants. Cela dit, M. Servan-Schreiber a obtenu que M. Theodorakis revienne dans son avion : ce n'était pas le gouvernement français qui s'y était prêté…

M. Markopouliotis ne peut que donner raison à M. Alphand. Il a énergiquement reproché à Athènes de ne pas l'avoir consulté.

M. Alphand souhaite à présent deux choses. Il tient tout d'abord à ce que les intrigues et la publicité qui continuent à se produire (conférences de presse de M. Servan-Schreiber, Theodorakis…) et sur lesquelles le gouvernement français n'a aucun contrôle ne puissent retarder la libération d'un homme. Il se préoccupe d'autre part de ce que le Ministre pourra déclarer cet après-midi à l'Assemblée nationale lorsqu'il sera interrogé.

M. Markopouliotis réitère ses assurances et déclare que M. Schumann pourra dire à la Chambre que l'ambassadeur de Grèce est venu de sa propre initiative dire à M. Alphand que M. Starakis sera libéré dans le courant de la semaine[1].

Par ailleurs, l'ambassadeur de Grèce comprend que le gouvernement français n'est pour rien dans les déclarations et autres initiatives publiques qui peuvent se produire et qu'il n'est pas en mesure de les contrôler.

M. Alphand remercie M. Markopouliotis.

Avant de prendre congé, M. Markopouliotis fait une incidente sur une récente émission télévisée de la série Panorama au cours de laquelle des opposants au régime grec, notamment M. Leloudas, communiste, ont longuement prôné la violence.

[1] Le télégramme d'Athènes n° 197 du 3 mai 1970 informe que Jean Starakis sera conduit le lendemain, 4 mai, à l'aéroport d'Athènes pour prendre l'avion d'Air-France de 11 h 15 (vol n° 125). Il sera remis à bord à M. Bayol. Pour quelques commentaires suite au règlement de cette affaire, aux pressantes démarches à Paris comme à Athènes pour y parvenir, voir le télégramme d'Athènes nos 199 à 201 du 4 mai, non publié.

M. Alphand comprend la réaction de l'ambassadeur et reconnaît qu'une presse objective doit présenter tous les aspects d'un problème. Mais l'ORTF est totalement libre ; le Département n'a aucune influence sur elle.

M. Markopouliotis le sait et n'a pas évoqué cette émission pour élever une protestation.

(*Europe, Grèce, 1961-1970, relations franco-grecques, 1970, nº 254*)

211

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 241 à 243[1]. *Tripoli, 29 avril 1970.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

À la suite de l'entretien récent que j'avais eu avec le ministre des Communications[2], le sous-secrétaire d'État aux Travaux publics[3] vient d'examiner avec le conseiller commercial[4] et l'attaché culturel[5] de cette ambassade l'ensemble des secteurs de ce Département où la coopération de la France est vivement souhaitée.

Parmi les demandes qui nous ont été présentées et dont je rendrai compte par dépêche, il conviendrait de réserver une attention particulière à celle de la direction générale de l'aviation civile. Ce service souhaiterait que nous détachions auprès de son administration centrale trois conseillers techniques de haut niveau s'occupant :

– l'un du contrôle des services techniques et de la planification, le second des télécommunications, et le troisième des aéroports.

L'aviation civile souhaiterait en outre recruter, quatre ou cinq météorologistes qualifiés.

Le directeur général de l'aviation civile, M. Cunialy[6], doit se rendre en France le 4 mai prochain pour avoir des entretiens avec SOFREAVIA au

[1] Un papillon à l'entête du directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères et joint à ce télégramme porte la mention : annotation présidentielle sur Tripoli 241 (coopération en matière d'aviation civile) « Il faut pousser ». Il est signé : Lemerle. Paul Lemerle, inspecteur des Finances est directeur du Cabinet de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères. En outre ce document et le papillon joint ont été vus par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et signalé à M. Pol Le Gourrierec, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord à la direction des Affaires politiques et Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières depuis octobre 1966.

[2] Le ministre libyen des Communications et des Travaux publics est le Dr Omar El-Hadi Ramadan depuis le 17 janvier 1970.

[3] Le sous-secrétaire d'État libyen aux travaux publics est Abou Baker Sayed Ech Cherif.

[4] Le conseiller commercial près l'ambassade de France à Tripoli est M. Piot.

[5] M. Rémy Leveau est attaché culturel prés l'ambassade de France à Tripoli.

[6] Hassan Cunialy est directeur général de l'Aviation civile et de la Météorologie de la République libyenne.

sujet du contrôle de l'espace aérien libyen. Il serait bon que M. Cunialy soit reçu au cours de son voyage par les services de coopération culturelle et technique, afin d'étudier sur place cette demande d'experts. La langue de travail de M. Cunialy est l'anglais.

Le conseiller commercial de cette ambassade adresse de son côté un rapport détaillé à la DREE pour développer l'aspect économique de ces demandes.

J'insiste sur le fait que ces propositions répondent aux souhaits que nous avions vainement formulés au cours de l'année passée et que la présence d'un véritable monopole britannique nous avait empêché de concrétiser.

Sans doute conviendrait-il aujourd'hui d'exploiter avec résolution la voie qui nous est offerte.

(Afrique du Nord – Libye – 1953-1972 – coopération avec la France en matière d'aviation civile – LY 6-4)

212

M. POFILET, AMBASSADEUR DE FRANCE AU SOUDAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 5/DA/AL. *Khartoum, 29 avril 1970.*

Sud-Soudan

À son retour de New York et de Londres, M. Joseph Garang[1], ministre des Affaires du Sud a tenu à Khartoum, le lundi 20 avril, une conférence de presse.

Après s'être félicité de l'accueil favorable fait par les Nations unies à la demande soudanaise d'aide alimentaire pour les provinces du sud[2] (cf. lettre cette ambassade nº 181/AL du 22/04/1970), le ministre indiqua aux journalistes qu'il avait été conduit, pendant son séjour à Londres à expliquer publiquement la nouvelle politique du gouvernement à l'égard de ces provinces pour combattre le courant de propagande hostile au Soudan qui a tendance épisodiquement à se développer dans certains pays de l'Europe de l'Ouest. Un journaliste lui ayant demandé si des politiciens sudistes

[1] M. Joseph Garang est ministre soudanais des Affaires du Sud depuis le remaniement ministériel du 19 juin 1969 (voir dépêche nº 312/Al de Khartoum en date du 21 juin 1969, Su-5-5, non publiée). Le 3 avril 1970, il se rend à New-York pour représenter le Soudan à la 17e session du comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial. Il va ensuite à Londres où le 12 avril au cours d'une conférence de presse, il s'élève contre la propagande hostile au gouvernement du Soudan émanant de certains milieux occidentaux qui prêtent assistance aux organisations rebelles, il annonce avoir obtenu 11 millions de dollars pour financer la mise en valeur agricole des provinces du Sud.

[2] L'aide alimentaire demandée par le Soudan, début mars 1970, au Programme alimentaire mondial serait de l'ordre de 17 millions de dollars. Fin mars, le ministre soudanais de l'Agriculture demande à la FAO une aide alimentaire pour les populations de la région de la Mer Rouge.

participaient à l'étranger à des menées subversives, M. Joseph Garang répondit :

« Quelques organisations sudistes participent à ces activités. Le gouvernement du Nil, dirigé par Gordon Mortat[1], par exemple, est engagé dans cette affaire. Ils ont un quartier général à Paris, dirigé par Lawrence Wool[2] ».

Pour la première fois, la France se trouve ainsi publiquement mise en cause à propos du problème du Sud Soudan et sur un point précis.

L'information pour surprenante qu'elle apparaisse ne manquera pas d'être exploitée contre nous et mériterait, semble-t-il, de faire l'objet d'une enquête à Paris et d'être, le cas échéant, démentie.

Cette ambassade serait reconnaissante au Département des indications qu'il pourrait lui faire tenir à cet égard.

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Soudan, politique intérieure, situation intérieure)

213

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Politique extérieure du Congo-Brazzaville

N. n° 226/DAM[3]. *Paris, 29 avril 1970.*

Depuis la chute du président Youlou[4], la politique extérieure du Congo-Brazzaville a constamment évolué vers la gauche ; ses relations avec les pays communistes, et surtout avec la Chine, sont devenues particulièrement étroites. Il est vrai que le gouvernement congolais s'est en même temps employé à garder avec la France et la Communauté économique européenne, dont l'aide est importante[5], des rapports convenables. Ses voisins

[1] Gordon Mortat Mayen, président du gouvernement provisoire de l'État du Nil, est réfugié à Kampala. Voir la dépêche de Khartoum n° 410/AL du 20 septembre 1969 – Su-5-5, non publiée.

[2] M. Laurence Wool, réfugié soudanais, est étudiant à l'université de Bordeaux où il prépare un diplôme supérieur de recherches politiques ; il se dit représentant en Europe du gouvernement provisoire du Soudan du Sud. Il reçoit un secours de 400 F par mois pour ses études. Il n'a aucune activité politique en France. Reçu au Département, il attire l'attention sur le sort des étudiants sud-soudanais réfugiés en Ouganda (voir la dépêche de Paris n° 2/ Al du 25 mai 1970, Su-6-3, non publiée).

[3] Cette note est à rapprocher de la note de Brazzaville du 19 mars 1970, émanant de l'ambassade de France, intitulée : *Relations extérieures du Congo*, non publiée, passant en revue les relations du Congo-Brazzaville avec les pays d'Afrique, les pays occidentaux (France exclue), et les pays communistes.

[4] L'abbé Fulbert Youlou est amené à donner sa démission le 15 août 1963. Sur les événements qui ont eu lieu à Brazzaville les 13, 14 et 15 août 1963, se reporter à *D.D.F.* 1963-II, n° 62.

[5] Le Congo a reçu du Fonds européen de Développement pour la période 1960-1964, 6 milliards de francs CFA, et pour la période de 1965-1969, 3,4 milliards.

africains se méfient de ses tendances extrémistes et il se trouve de ce fait relativement isolé.

Officiellement, la politique extérieure congolaise est « non engagée » et ouverte à la coopération avec tous les pays. En fait, ses sympathies vont surtout aux pays socialistes qui, dans leur quasi totalité, sont représentés à Brazzaville.

Les relations avec l'URSS sont importantes sans être chaleureuses.

Des accords de coopération soviéto-congolais ont été conclus en 1964[1], 1965 et 1969. Les prêts consentis ont servi, en particulier, à construire un hôtel à Brazzaville. Il y aurait une centaine d'assistants techniques soviétiques au Congo-Brazzaville, essentiellement des professeurs et quelques géologues qui n'ont d'ailleurs pas toujours bien réussi sur le plan psychologique.

La Chine, dont l'aide économique est importante, a consenti au Congo, en 1964[2], un prêt de 5 milliards de francs CFA sans intérêts. Sur ce prêt ont été financés la construction d'une usine textile, des achats de marchandises pour les sociétés d'État, peut-être aussi l'assistance technique. La Chine vient d'envoyer au Congo une cinquantaine de personnes pour créer un chantier de construction de navires en bois.

D'autre part, le commandant Raoul, vice-président du Conseil d'État, s'est rendu il y a quelques mois en Chine où il aurait obtenu un prêt d'un montant au moins égal au premier[3]. Les Chinois paraissent ainsi décidés à poursuivre l'effort considérable qu'ils ont entrepris au Congo-Brazzaville ; leurs assistants techniques y seraient au nombre d'environ 150. Leur propagande se montre active.

Le Congo-Brazzaville vient de nouer des relations diplomatiques avec le gouvernement de la République démocratique allemande[4]. Le comman-

[1] Un accord de coopération culturelle et scientifique est signé à Moscou en mars 1964. Des conventions postérieures en ont précisé les conditions d'application. Le 13 décembre 1964 est signé, à Brazzaville, un accord de coopération économique et technique entre la République du Congo et l'URSS. Cet accord prévoit l'ouverture d'un crédit de 8 millions de roubles portant 2,5 % d'intérêt par an, pour une durée de 12 ans. Ce crédit doit être consacré aux réalisations suivantes : construction d'un barrage et d'un système d'irrigation sur les plateaux Koukouye (contrat n° 4 006 du 20/5/1965), construction d'un hôtel de 120 chambres à Brazzaville (contrat n°1 269-3 du 20/5/1965), travaux de prospection géologique Niari/Kouilou.

[2] Un accord de coopération économique et technique a été signé à Pékin le 2 octobre 1964. En juin 1965, une convention en a fixé les modalités d'exécution. Un accord de coopération culturelle a été conclu également en octobre 1964, à Pékin. Deux plans d'exécution de cet accord ont été signés successivement le 13 août 1965 et le 14 avril 1966. Un accord commercial sino-congolais est signé le 6 septembre 1969 et des accords de coopération économique et technique le sont le 10 octobre 1969. Selon la dépêche d'actualité de l'ambassade de France à Brazzaville, n° 4/DAM du 7 mars, la Chine aurait consenti au Congo une aide s'élevant à 13 milliards de francs CFA. Cette aide serait étalée sur cinq ans. Le prêt chinois, consenti en 1964 pour la période allant du 1/1/1965 au 31/12/1969 s'élevait à cinq milliards de francs CFA.

[3] Le vice-président du Conseil d'État, le commandant Raoul, lors de ses missions en Chine populaire en septembre-novembre 1969 a obtenu l'octroi d'un nouveau prêt d'un montant au moins égal à 5 milliards de francs CFA.

[4] Conduite par le Dr Kurt Fichtner, vice-Président du Conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA), assisté de M. Peter Florin, membre du comité central du parti socialiste

dant Raoul s'est rendu il y a quelques semaines à Berlin-Est où l'ouverture de légations dans les capitales des deux pays a été annoncée pour le 6 avril[1]. Il y a en outre signé des accords de coopération à long terme.

Avec Cuba, les relations sont moins bonnes ; il apparaît que les prises de position des conseillers de ce pays lors des événements de juillet-août 1968[2] ont amené les Congolais à demander leur retrait.

Dans un souci d'équilibre et en vue sans doute de ne pas se priver d'une aide importante, le gouvernement congolais a, dans le même temps, évité de se couper du monde occidental, « dans la mesure où le postule l'intérêt supérieur du pays ».

Les difficultés sont cependant nombreuses. D'abord avec l'Allemagne fédérale qui tiendra sans doute compte du rapprochement en direction de Pankow. Avec les États-Unis aussi, qui ont suspendu leurs relations diplomatiques depuis 1965[3]. Les dirigeants congolais paraissent, en particulier, reprocher à Washington de soutenir les entreprises du général Mobutu contre le Congo.

Avec Israël, représenté à Brazzaville par un ambassadeur, les rapports sont devenus plus difficiles, en raison surtout de la coopération militaire de ce pays avec le Congo-Kinshasa.

Les relations entre la France et le Congo ont, elles-mêmes, été marquées d'incidents divers. Pendant longtemps, les autorités de Brazzaville ont paru croire que nous n'avions jamais pris notre parti du départ de l'abbé Youlou, en même temps que les doctrinaires de gauche affectaient de considérer la coopération franco-congolaise comme une forme de néocolonialisme. En novembre 1966[4], des mesures vexatoires contre le personnel de notre

unifié et secrétaire d'État aux Affaires étrangères, une délégation du PSU et du Conseil d'État de la RDA a séjourné à Brazzaville du 27 décembre 1969 au 9 janvier 1970, sur l'invitation du président de la République populaire du Congo, le commandant Marien N'Gouabi. Le 9 janvier 1970, un communiqué conjoint annonce que les deux pays allaient avoir « dans les plus brefs délais » des relations diplomatiques au rang de légations.

[1] *Note du rédacteur du document* : « Cette ouverture a effectivement eu lieu à la date prévue. M. Manfred Richter, chef de la légation de la RDA au Congo a rejoint son poste. »

Conformément à l'accord signé, le 13 mars, par M. Kurt Fichtner et le commandant Raoul sur l'ouverture, le 6 avril, de légations dans les deux pays. M. Ulbricht vient de nommer M. Manfred Richter au poste de « ministre, chef de la légation de la RDA en République populaire du Congo ».

[2] Allusion à la crise intérieure qui secoue le Congo-Brazzaville en août 1968 et qui se termine par la démission du président Massemba-Debat le 3 septembre 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, nos 69, 71, 76, 82, 84, 93, 174, 195. Un accord de coopération culturelle entre la République de Cuba et le Congo a été signé en 1967 avec pour objectif l'encadrement du mouvement de rénovation rurale (assistance technique agricole et forestière), la mise à la disposition du Congo de médecins et l'entraînement militaire. Ces relations, très importantes au temps du président Massemba-Debat, sont maintenant très réduites, le commandant N'Gouabi ayant dissous les milices et fait partir les instructeurs. En février 1970, M. André-Georges Mouyabi, ancien président de l'Assemblée nationale congolaise, ancien ambassadeur itinérant est nommé ambassadeur à La Havane, où il succède à M. Ngalouo-Bocquet.

[3] Le 26 août 1965.

[4] M. Louis Dauge, ambassadeur, haut représentant de la République française à Brazzaville, est rappelé, à Paris le 13 novembre 1966 où il reste jusqu'au 5 mai 1967. Cette décision du gouvernement français fait suite à une série d'incidents et de menées anti-françaises qui sont allées en

représentation ont entraîné le départ de notre ambassadeur, qui n'est retourné au Congo que six mois plus tard.

À l'époque, cet état de choses a amené une diminution très sensible de notre aide. Aussi, à partir de 1967, les dirigeants congolais se sont-ils efforcés de consolider leurs relations « avec l'ancienne puissance coloniale, dans un esprit d'égalité, de fraternité et de respect des souverainetés nationales ». Certains gestes ont été accomplis, tels que l'accueil réservé à la « Jeanne d'Arc »[1] et la récente libération de MM. Laurent et Debreton[2], accusés d'avoir comploté contre la Sûreté de l'État. Il est à noter enfin que le Congo-Brazzaville n'a jamais dénoncé son appartenance à la Communauté ni d'ailleurs à l'OCAM.

Le commandant N'Gouabi, devait faire en France un voyage privé au début d'avril et être reçu à cette occasion par Monsieur le Président de la République. À la suite du coup d'État manqué du 23 mars[3], il a été amené à annuler ce déplacement.

En Afrique, les relations du Congo sont particulièrement bonnes avec l'Algérie et la Guinée. Avec la RCA, le Gabon et le Cameroun, pays avec lesquels le Congo coopère au sein de l'UDEAC (Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale)[4], elles n'ont jamais posé de sérieux problèmes en dépit de la méfiance que suscite sa politique révolutionnaire.

Les deux premiers, qui dépendent du Congo pour le transport d'une partie importante de leurs approvisionnements et de leurs exportations (manganèse et uranium gabonais notamment), se doivent de ménager les autorités de Brazzaville ; ainsi leurs réactions ont-elles été prudentes lors de la nationalisation de l'Agence transéquatoriale des Communications décidée unilatéralement par le Congo[5].

S'agissant du Cameroun, la pénétration à plusieurs reprises, au sud-est du pays, de rebelles upécistes[6] venus du Congo-Brazzaville a amené les dirigeants camerounais à protester. Le gouvernement congolais a promis de mieux surveiller les rebelles, qui paraissent d'ailleurs échapper dans une certaine mesure à son contrôle.

s'amplifiant. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1966-II, n° 362 ; *D.D.F.* 1967-I, n°s 165, 234, 331 ; *D.D.F.* 1968-II, n° 82.

[1] Les navires-écoles français « Jeanne d'Arc » et « Victor Schoelcher », en novembre 1969, reçoivent un accueil chaleureux de la part des autorités congolaises.

[2] Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1968-II, n° 399 ; *D.D.F.* 1969-II, n° 35.

[3] Concernant la tentative de coup d'État du 23 mars 1970, son échec et ses suites, se référer à la dépêche de Brazzaville n° 124/DAM du 4 avril 1970, qui retrace la vie politique au Congo-Brazzaville du 20 mars au 2 avril 1970, classée dans le dossier d'archives DAM, n° 42.

[4] L'UDEAC est créée le 8 décembre 1964 et entre en vigueur le l^er^ janvier 1966, réunissant la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, le Tchad et le Cameroun.

[5] Le 24 octobre 1969, nationalisation de la partie congolaise du réseau ATEC et création de l'ATC (Agence transcongolaise des communications).

[6] UPC ou Union des Populations du Cameroun, parti politique camerounais fondé le 10 avril 1948, dissout par un décret du 13 juillet 1955, ses dirigeants doivent s'exiler. L'UPC entre dans lune lutte armée qui se poursuit jusqu'à l'arrestation à Mbonga, le 20 août 1970, de son *leader* M. Ernest Ouandié, fusillé le 15 janvier 1971.

En revanche, les relations de Brazzaville sont franchement mauvaises avec le Congo-Kinshasa. L'assassinat de Pierre Mulélé[1], dont les autorités de Kinshasa avaient pourtant garanti la sécurité, a provoqué, en 1968, la rupture des relations diplomatiques entre les deux États. De nombreux incidents ont eu lieu depuis, certains récemment (tels que le survol de Brazzaville par des avions de Kinshasa). Le gouvernement de Brazzaville reproche, en particulier, à celui de Kinshasa de donner asile et d'encourager ses ennemis, tels le lieutenant Kikanga qui, venant de Kinshasa avec une trentaine d'hommes, a tenté de s'emparer du pouvoir le 23 mars. La tension persiste entre les deux pays (notamment par la voie des ondes) ; les incidents, dont les pêcheurs des deux rives font souvent les frais, ont eu tendance à se multiplier ces derniers temps, entraînant protestations et mises en garde de part et d'autre.

Les tentatives de rapprochement effectuées par les présidents Bokassa et Bongo n'ont pas abouti jusqu'à présent. La conférence de Garoua, au Cameroun[2], au cours de laquelle devait être scellée la réconciliation entre le général Mobutu et le commandant N'Gouabi, s'est soldée par un nouvel échec. Il n'est pas jusqu'aux relations entre la France et le Congo-Kinshasa qui ne soient affectées par la tension existant entre les deux Congo. Ayant, en effet, passé récemment en France une importante commande de matériel militaire, le gouvernement de Kinshasa a demandé l'insertion au contrat d'une clause selon laquelle la mise en jeu éventuelle des accords de défense qui nous lient au Congo-Brazzaville ne devrait en aucun cas amener la France à suspendre la livraison de ces matériels. Une formule de compromis a été trouvée. À l'inverse, le Congo-Brazzaville s'est inquiété du récent voyage de M. Foccart au Congo-Kinshasa.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, politique extérieure, n° 55*)

[1] Pierre Mulele, ancien ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba (Congo-Léopoldville/Kinshasa), chef rebelle du Kwilu, où il déclenche le 10 janvier 1964 une rébellion armée, s'est rendu à Brazzaville peu avant le 12 septembre 1968. Le 29 septembre, il rentre à Kinshasa, traduit en justice le 7 octobre, condamné à mort le 8, il est fusillé le 9 octobre 1968.

[2] La conférence devait se tenir le 10 février 1970 à Garoua, au Cameroun.

214

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Frontière Oder-Neisse

N. *Paris, 29 avril 1970.*

Si M. Jedrychowski[1] interroge le Ministre sur notre position au sujet de la capacité de la RFA[2] de reconnaître à titre définitif la frontière Oder-Neisse, il pourrait lui répondre de la façon suivante :

1) La France comprend parfaitement le désir de la Pologne d'avoir les assurances les plus précises sur le maintien de ses frontières. Elle a déclaré souhaitable dès 1959[3] que ces frontières ne soient pas remises en cause par l'Allemagne. Elle s'est toujours montrée favorable à ce qu'intervienne, dans l'intérêt général de la détente européenne, un accord à ce sujet entre l'Allemagne et la Pologne.

2) Aussi est-ce avec satisfaction que la France a constaté que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement de Varsovie avaient entamé des échanges de vues portant sur leurs relations mutuelles et notamment sur la question de la frontière. Le gouvernement français est convaincu que les Allemands ont engagé des conversations de bonne foi et que leur attitude sur le problème de la frontière témoigne de leur détermination de renoncer à tout esprit de reconquête ou de revanche, et de leur désir de fonder sur des bases nouvelles les rapports qu'ils désirent établir avec la Pologne. Il pense qu'à ce titre, et dans l'intérêt de tous en Europe, les efforts qu'ils entreprennent actuellement pour normaliser leurs relations avec la Pologne, avec les autres pays socialistes, méritent d'être encouragés.

[1] Stefan Jedrychowski, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne depuis le 20 décembre 1968, se rend en visite officielle en France du 3 au 7 mai 1970.

[2] RFA : République fédérale d'Allemagne. Lors de la conférence de Potsdam (17 juillet-2 août 1945), la frontière occidentale de la Pologne fut provisoirement déterminée par la ligne Oder-Neisse (affluent de l'Oder). Le tracé définitif devait être établi par un traité de paix qui, en 1970, n'a toujours pas vu le jour. Les accords de Zgorzelec, dits aussi accords de Görlitz, signés le 6 juillet 1950, reconnaissent la ligne Oder/Neisse comme frontière d'État entre la République démocratique allemande (RDA) et la République populaire de Pologne. La déclaration faite le 17 mai 1969 par Gomulka marque le début du dialogue politique qui s'engage entre la RFA et la Pologne. Des entretiens se tiennent dans la capitale polonaise, au niveau des secrétaires d'État, les 6 et 7 février 1970, reprennent du 9 au 11 mars, et du 22 au 24 avril. Les propositions allemandes sur la frontière seraient les suivantes : la RFA et la Pologne concluraient un traité stipulant que la ligne Oder-Neisse constitue la frontière occidentale de la Pologne ; la RFA respecterait cette frontière et ne mettrait pas en question le territoire de la Pologne ; les accords existants (accords de Potsdam de 1945 et de Paris de 1954) ne seraient pas affectés par le futur traité. Se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 29 avril 1970 sur *la Pologne et la République fédérale d'Allemagne*, non publiée.

[3] Le général de Gaulle reconnaît la frontière Oder/Neisse lors d'une conférence de presse, le 25 mars 1959. Se reporter à *D.D.F.* 1959-I, n° 211 et *D.D.F.* 1959-II, n° 248.

3) La formulation d'un engagement de la RFA portant sur la frontière germano-polonaise pose des problèmes juridiques en raison de l'existence des dispositions des accords de Potsdam[1] et des accords de Paris de 1954[2] sur les frontières de l'Allemagne. Cette question est l'objet de discussions entre l'Allemagne fédérale et la Pologne. Le gouvernement français souhaite que ces discussions aboutissent à un accord qui tienne pleinement compte du désir légitime de sécurité de la Pologne.

4) Lorsque dans le cadre des discussions germano-polonaises, une formule d'accord sera trouvée, le gouvernement français se réserve de prendre la position qu'il jugera nécessaire pour la sauvegarde des droits qu'il détient, comme les trois autres alliés, en ce qui concerne le règlement du problème allemand. N'est-il pas d'ailleurs dans l'intérêt de tous en Europe, y compris la Pologne, que les quatre puissances dépositaires de la capitulation allemande de 1945, conservent intactes leurs responsabilités en ce qui concerne la solution du problème allemand ? La Pologne peut donc comprendre que lorsqu'interviendra, comme nous le souhaitons, un accord entre elle et la RFA sur la frontière, nous prenions les précautions nécessaires, sur le plan juridique pour maintenir nos droits. Mais le gouvernement polonais connaît assez l'attitude de la France dans cette affaire pour savoir que, sur le plan politique, la position du gouvernement français ne sera nullement négative, tout au contraire.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, politique extérieure, relations avec la France, 1970, n° 386*)

[1] Extraits des accords de Potsdam d'août 1945 : « Les chefs des trois gouvernements réaffirment qu'à leur avis, la délimitation définitive de la frontière polonaise occidentale doit être ajournée jusqu'au moment du règlement de la paix.

Les chefs des trois gouvernements sont d'accord pour que l'État polonais administre, en attendant le tracé définitif de cette frontière, les anciens territoires allemands qui sont situés à l'est d'une ligne partant de la Mer Baltique, immédiatement à l'ouest de Swinemunde, pour descendre le long de l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse occidentale, puis longer celle-ci jusqu'à la frontière tchécoslovaque, y compris la partie de la Prusse orientale qui n'est pas placée sous l'administration soviétique en vertu de l'accord intervenu à la présente Conférence et la région de l'ex-ville libre de Dantzig, lesdits territoires ne devant pas être, à cette fin, considérés comme faisant partie de la zone soviétique d'occupation de l'Allemagne… ».

[2] Les accords de Paris du 23 octobre 1954 stipulent dans leur article 7 : « 1. Les États signataires conviennent qu'un but essentiel de leur politique commune est un règlement de paix pour l'ensemble de l'Allemagne, librement négocié entre l'Allemagne et ses anciens ennemis et qui devrait poser les bases d'une paix durable. Elles conviennent aussi que la fixation définitive des frontières de l'Allemagne doit attendre ce règlement ».

215

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 248 à 256[1]. *Tripoli, 30 avril 1970.*

Réservé (*Reçu* : 21 h. 48).

À la suite d'un Conseil des ministres qu'il venait de présider en l'absence du colonel Kadhafi, le major Jelloud qui semble avoir repris toute son autorité et ses prérogatives de second du régime, m'a convoqué au siège du Commandement de la Révolution pour m'entretenir des relations franco-libyennes.

Nous avons pour chaque secteur d'activité fait le point des pourparlers en cours puis évoqué les perspectives de développement de notre coopération.

Avec sa gentillesse habituelle et la sympathie qu'il nous témoigne en toutes circonstances, le vice-président du Conseil m'a rappelé la confiance que son pays mettait en la France et l'importance à la fois politique et économique que le Conseil de la Révolution attachait à notre présence en Libye.

Dans le secteur prioritaire de l'agriculture par exemple, où nos experts doivent procéder à un très vaste inventaire, le gouvernement souhaiterait que nous l'aidions à mettre en œuvre par tous les moyens, le programme ambitieux[2] qu'il vient d'arrêter, et pour lequel il a inscrit pour le seul exercice en cours une somme de 50 millions de livres sterling, soit 75 milliards d'anciens francs.

En matière d'hydrocarbures également les responsables libyens voudraient que la France prenne la plus large part possible à l'exploitation, à la commercialisation et à la chimie industrielle du pétrole. Le ministre du Pétrole[3] que je dois rencontrer dans les jours prochains souhaiterait se rendre à Paris au début du mois de juin pour entrer en pourparlers avec les sociétés et organismes français spécialisés dans le domaine de l'aviation civile, de la protection aérienne et de l'infrastructure. Les autorités espèrent que les négociations avec SOFREAVIA[4] aboutiront rapidement et que la

[1] Ce télégramme porte la mention marginale manuscrite : « très intéressant ».

[2] La dépêche de Tripoli nº 516/AN, adressée à Paris le 20 mai 1970 et non publiée, donne la répartition du crédit de 50 millions de livres affectés par le gouvernement libyen à l'agriculture. Le poste principal est la réforme agraire avec 28.140.000 livres, viennent ensuite les eaux et la conservation des sols pour 8.140.000 livres, la commercialisation, les prêts et subventions du gouvernement, les routes agricoles pour 1.730.000 livres, la recherche arrive en dernier avec 325.000 livres.

[3] Ezzedine Mabrouk, ministre du Pétrole et des Affaires minières depuis le 17 janvier 1970, se rend en visite à Paris du 26 au 28 mai 1970 au retour du Koweït. Voir le télégramme de Tripoli nº 276 du 12 mai 1970, non publié.

[4] SOFREAVIA ou société française d'études et de réalisations d'équipement aéronautiques, créée en 1969, est spécialisée dans le secteur du développement des aéroports et de la navigation aérienne.

prochaine visite de M. Cunialy[1], secrétaire général de l'Aviation, à Paris permettra d'élargir le champ de cette coopération.

Enfin en ce qui concerne les marchés de détail avec les entreprises françaises le major Jelloud m'a annoncé que le Conseil des ministres venait d'approuver l'adjudication des égouts de Benghazi à la société française SOCEA[2], d'autres affaires comme l'éclairage des centres de Tripoli ou de Benghazi où les travaux d'embellissement municipaux semblent également en bonne voie.

Au cours de la conversation, mon interlocuteur, qui m'a paru être encore sous l'influence des discussions qui venaient d'avoir lieu au Conseil des ministres, s'est inquiété de savoir s'il n'y avait pas de la part du gouvernement français de sérieuses réticences à l'égard de la Libye. Dans les tractations qui se poursuivent à Paris et auxquelles il a participé récemment[3] sur l'achat de matériel militaire et l'entraînement des pilotes de *Mirage*, il aurait perçu un climat de méfiance voire de dureté qui l'a surpris.

Il sait, (nos concurrents n'ont pas manqué de le lui dire) que nous avions fait des prix et des conditions sans complaisance, que les délais de livraison ont été généreusement étirés, que l'heure de vol pour l'entraînement des pilotes lui a été comptée à 700 livres libyennes alors que les Américains se contentent de 500[4] et les Grecs de 450, qu'aucune discussion n'a pu, dans ces conditions, être entreprise pour la formation des jeunes pilotes alors que les Allemands proposent pour la vente de quelques avions de transport, la formation gratuite de dix-huit chefs de bord. Les Libyens ont été surpris que les appareils reconditionnés d'entraînement *Fouga Magister* qu'ils souhaitaient acquérir leur aient été initialement proposés à un prix double de celui consenti aux Algériens.

Enfin, les réponses hésitantes faites aux propositions d'achat des 12 *Mirage* libanais ne les ont pas satisfaits[5]. Ils proposent aujourd'hui de les déduire de la commande faite à la France et souhaitent répondre favorablement aux sollicitations présentées de Beyrouth qui redoute la destruction au sol de ce matériel précieux.

J'ai fait valoir au commandant Jelloud, qu'il convenait de séparer les questions purement commerciales des affaires politiques et qu'en ce qui

[1] M. Cunialy est Secrétaire général de l'aviation de Libye.

[2] SOCEA : société eau et assainissement débute en 1878 sous la dénomination des Établissements Charles Gibaut. En 1918 elle devient Eau et Assainissement comme filiale de Pont-à-Mousson (futur Saint-Gobain). Elle bénéficie d'une forte implantation en Afrique.

[3] Lors de son séjour à Paris du 6 au 16 avril 1970, le commandant Jelloud a des entretiens avec M. Debré, ministre de la Défense nationale. Un contrat est signé pour la vente d'engins *Matra*, un autre avec *Sud-Aviation* porte sur douze hélicoptères, des négociations sont engagées pour treize *Fouga Magister*, pour des vedettes des Chantiers de l'Esterel, pour assurer la relève technique des installations radar de *Wheelus Field*, pour la couverture radar du territoire libyen (voir la note d'Afrique du Nord du 21 avril 1929 non publiée), aussi pour la fourniture de 110 avions *Mirage* (voir la note n° 17 MTL du 24 avril 1970 non publiée).

[4] En réalité l'avion français *Mirage* est plus sophistiqué que les avions américains. L'entraînement sur le *Mirage* demande donc davantage d'heures de formation.

[5] Il s'agit de *Mirage* vendus au Liban et que ce dernier, n'en ayant pas l'usage, souhaite revendre ; il ne peut les revendre qu'à la France.

concerne ces dernières, je pouvais l'assurer du désir sincère de la France d'entretenir avec la Libye les relations les plus amicales et de notre volonté de développer, dans toute la mesure du possible, une coopération fructueuse dans tous les domaines. J'ai retiré l'impression que mon interlocuteur qui s'est toujours fait l'avocat du rapprochement franco-libyen, avait été l'objet de quelques sarcasmes au sein du Conseil de la Révolution et qu'il avait tenu à m'en informer discrètement. Connaissant peu les conditions dans lesquelles se déroulent les négociations avec la représentation libyenne à Paris, ni les réticences qui auraient pu être marquées au vice-président du gouvernement libyen lors de son séjour, je ne puis que rendre compte fidèlement au Département de cette conversation.

(Afrique du Nord – Libye – Relations avec la France – coopération culturelle, scientifique et technique- généralités – LY 6-4)

216

M. Nègre, Ambassadeur de France en Afghanistan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 157/AS. *Kaboul, 30 avril 1970.*

Situation intérieure

Le 25 avril, quelque deux cents ulémas et élèves des écoles de théologie de la capitale, auxquels s'étaient joints une centaine de commerçants du bazar, ont manifesté devant le ministère de l'Information et de la Culture. Ils entendaient protester contre l'importance, excessive à leurs yeux, donnée ici à la célébration du centenaire de Lénine. On sait que le ministère de l'Information et de la Culture avait mis sur pied le 15 mars dernier une cérémonie à la mémoire du révolutionnaire soviétique, à laquelle avaient été conviés le corps diplomatique et de nombreuses personnalités afghanes (ma dépêche nº 111/AS du 23 mars). Quelques jours après était constitué un comité chargé de l'organisation des cérémonies du centenaire. Il était placé sous l'autorité d'une personnalité respectée, le président du Sénat, M. Abdul Hadi Dawi[1]. Une semaine du cinéma soviétique, ouverte solennellement le 15 avril dans une salle de spectacle de la capitale, a été la première manifestation s'inscrivant dans le cadre des décisions de ce comité. Dans le même temps, des conférences sur la vie et l'œuvre de Lénine étaient données à l'université de Kaboul par le professeur Akhramovitch, venu spécialement de l'URSS. Le 22 avril, enfin, une nouvelle cérémonie officielle était organisée à Kaboul, au cours de laquelle prirent successivement

[1] Abdul Hadi Dawi, de nationalité afghane, âgé de 82 ans, jouit d'un grand prestige. Président du Sénat afghan depuis 1965, il est reconduit dans ses fonctions après les élections de septembre 1969.

la parole le sénateur Dawi, précité, M. Asghar[1], ancien ministre de la Justice, président du comité d'amitié afghano-soviétique, d'autres orateurs afghans de moindre relief et, du côté russe, M. Antonov[2], ministre de la production laitière de l'URSS, ancien ambassadeur à Kaboul, président du groupe d'amitié russo-afghan, venu lui aussi spécialement pour la circonstance, et l'ambassadeur actuel, M. Kiktiev[3].

Pour sa part, l'hebdomadaire prosoviétique « *Partcham* »[4] consacrait la totalité de son numéro du 22 avril à l'exaltation des principes marxistes-léninistes, et qualifiait Lénine de « guide » (Ralibar) substantif réservé, dans les milieux intégristes, à la seule personne du prophète. C'en était décidément trop. Les turbans blancs ne pouvant, en raison de la censure, donner libre cours à leur indignation dans leur organe hebdomadaire « *Gahiz* »[5], décidèrent donc de passer à la contre-offensive et de descendre dans la rue. Leurs orateurs exaltèrent les vertus de la foi musulmane et emportés, semble-t-il, par la chaleur de leur conviction, allèrent jusqu'à déclarer la « guerre sainte » (djihad) au communisme. En même temps était dénoncé le libéralisme excessif de la société afghane où des filles du pays, imitant les étrangères n'hésitaient pas à se montrer en mini-jupes[6], et où sont tolérées dans les cinémas ou les salles de spectacles des représentations jugées d'une légèreté répréhensible !

N'ayant rassemblé qu'un nombre limité de sympathisants, les mollahs revinrent à la charge le lendemain 26 avril, ainsi que le surlendemain. Ce jour-là, ils se rendirent en cortège au Parlement et y déposèrent une motion demandant à la Chambre et au Sénat de prendre toutes dispositions utiles pour la préservation de la foi musulmane. Les choses en sont là et la journée du 28 n'a été marquée par aucune manifestation.

Les autorités afghanes, pour leur part, ont refusé que soit érigée une statue de Lénine dans l'enceinte de l'École polytechnique de Kaboul, construite par les Russes et où les professeurs de cette nationalité sont nombreux. Elles se sont opposées aussi à ce que tout portrait de Lénine apparaisse en public. De plus, une manifestation à la mémoire de l'homme d'État soviétique, prévue par les professeurs de ce polytechnicum a été interdite.

Il s'agit là d'un mouvement de recul de responsables conscients sans doute de s'être laissés entraîner un peu loin dans ces manifestations commé-

[1] Le professeur Mahmoud Asghar est le ministre de la Justice du gouvernement afghan de novembre 1967 à octobre 1969.

[2] Sergei Fedorovitch Antonov, né en 1911, est ambassadeur de l'URSS en Afghanistan de 1960 à 1965 ; il est ministre de la production laitière depuis 1965.

[3] Sergei Kiktiev, diplomate soviétique, est nommé ambassadeur de l'URSS en Afghanistan en décembre 1969.

[4] L'hebdomadaire *Partcham* fait partie des douze titres de la presse privée, lancés après la promulgation de la constitution du 1er octobre 1964 qui garantit la liberté de la presse et de l'expression. Il est l'organe de la gauche pro-soviétique.

[5] L'hebdomadaire *Gamiz* est un hebdomadaire privé. Il est l'organe de la droite religieuse.

[6] *Note du rédacteur* : « À noter que ces temps-ci des personnes circulant à bicyclette ont lancé du vitriol sur les jambes de certaines jeunes filles. Quelques unes ont dû être hospitalisées. »

moratives. L'ambassade de l'URSS a-t-elle commis l'erreur de trop pousser dans ce sens les autorités locales ou au contraire, M. Kiktiev, le nouvel ambassadeur des Soviets, a-t-il, sentant le danger, essayé de freiner un peu un mouvement déjà lancé et qui risquait de dépasser certaines limites ? Il n'est évidemment pas possible de le déterminer. Ce qui, en revanche, est certain, c'est l'embarras dans lequel se trouve en ce moment le gouvernement de Kaboul. Or, jusqu'à présent, les Russes, tout en aidant le Afghans, avaient toujours trouvé le moyen de ne pas gêner les autorités de Kaboul. Par peur de la surenchère maoïste, et pour des raisons tenant à sa propre politique dans la région, le Kremlin a en effet toujours joué la carte du régime. Rien ne laisse supposer qu'il en aille différemment aujourd'hui. Mais, pour la première fois, il vient en exigeant trop du gouvernement afghan pour la glorification de Lénine, de nuire à la politique intérieure d'équilibre entre éléments traditionnels et éléments de progrès qui est celle du Roi et du Premier ministre ; on peut parler d'une détermination, de la part de Moscou, de voir l'Afghanistan se comporter en État client de l'URSS.

(*Asie-Afghanistan 1968-1972 État et politique intérieure 4-3-1*)

217

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES
SERVICE DES PACTES ET DU DÉSARMEMENT

Les modèles de réduction et l'avis du comité militaire

N[1]. *Paris, 30 avril 1970.*

I – *Les modèles de réduction*

Les modèles de réductions mutuelles et équilibrées des forces établis par le groupe de travail sont au nombre de six :

– 1 symétrique, c'est-à-dire prévoyant des réductions égales dans les deux camps ;

– 5 asymétrique, c'est-à-dire proposant pour chaque camp des réductions différentes afin de tenir compte de l'inégalité introduite dans le rapport des forces par leur situation géographique et la structure des potentiels militaires.

A – Remarques générales sur l'ensemble des modèles :

a) la zone géographique d'application comprend dans tous les cas les territoires des deux Allemagnes, du Benelux, de la Pologne et de la

[1] Cette note porte la mention marginale de la main du ministre Maurice Schumann : « Excellente démonstration de l'inopportunité d'un débat sur la réduction mutuelle à la prochaine session du Conseil atlantique. Il est vrai que personne n'y croit et qu'il s'agit d'un « truc » destiné à retarder la réduction (non mutuelle) du volume des forces américaines en Europe, mais le « truc » est éventé. M.S ».

Tchécoslovaquie ; elle exclut le territoire de Berlin. Deux modèles asymétriques étendent la zone à une partie du territoire soviétique.

b) Les réductions portent sur les forces nationales comme sur les forces étrangères ; elles visent principalement les forces terrestres ; elles s'étendent en principe aux forces nucléaires comme aux forces conventionnelles, mais sans toucher aux stocks d'armes nucléaires ni aux fusées surface-air.

c) Les réductions sont effectuées après vérification du niveau des forces existantes, mais sans qu'il y ait gel de ces forces ; des systèmes de contrôle seraient alors mis en place.

Les réductions sont effectuées en trois ans et en trois étapes. À chaque étape, chaque camp doit pouvoir s'assurer que l'autre a bien rempli ses obligations.

d) Les effectifs des forces étrangères visés par les réductions sont retirés de la zone et utilisés selon les vœux du pays qui effectue la réduction. Le matériel correspondant peut être conservé en stock dans la zone de réduction.

e) Les effectifs des forces locales visés par les réductions sont démobilisés. Ils peuvent être placés dans des unités de réserve ou versés éventuellement dans des unités d'active mais sans que soit dépassé le plafond des effectifs constatés au début des réductions.

Le matériel correspondant peut être utilisé par les unités d'active subsistantes, transféré à des unités de réserve, maintenu en stock, enlevé de la zone de réduction ou détruit.

f) Une disposition générale vise les mouvements de troupes entrant dans la zone des réductions, s'y déplaçant ou en sortant. Les forces locales et les forces étrangères restant dans la zone après les réductions sont autorisées à se déplacer à l'intérieur de leur périmètre respectif (OTAN, Pacte de Varsovie). Les unités des deux camps implantés à l'extérieur de la zone de réduction ne pourront pénétrer pour des exercices et des manœuvres sur les territoires compris dans la zone de réduction que dans des conditions et pour des périodes déterminées.

g) Il est prévu que chaque modèle devra comporter un système de contrôle mais celui-ci reste encore à préciser.

h) Un sous-groupe d'experts[1] a établi, à partir des données de base en possession de l'Alliance, les effectifs et les quantités de matériels sur lesquels porteraient les réductions dans chacun des modèles.

B – Remarques particulière à chacun des modèles :

Les modèles se différencient par un certain nombre de dispositions qui sont sommairement indiquées dans le tableau ci-joint en annexe.

Le cinquième modèle asymétrique, ou modèle italien, est l'ébauche encore incomplète d'une solution qui prétend tout en respectant les asymé-

[1] Le groupe de travail sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces créé par le comité militaire tient sa première réunion le 22 janvier 1970 ; le 19 mars il soumet une étude au comité militaire qui invite les capitales à formuler leurs observations pour le 10 avril. Le 22 avril, après les observations du comité militaire, l'étude est transmise au comité politique.

tries voiler les conséquences qu'elles entraînent grâce à une procédure permanente de négociation. Alors que chaque modèle utilise des « unités » ou « lots »de réductions composés une fois pour toute d'éléments empruntés à différentes armes, le modèle italien prévoit des lots à composition variable.

II – *L'avis du comité militaire*

Les autorités militaires de l'Alliance, déjà consultées sur la question des réductions équilibrées des forces, s'étaient montrées en général réticentes sur leurs implications.

C'est pour les engager davantage qu'il avait été décidé, le 14 janvier 1970, sur proposition du Secrétaire général, de les inviter à constituer elles-mêmes le groupe de travail qui, sous la présidence du général Milton[1], devait préparer les modèles de réduction.

On pouvait donc attendre avec une certaine curiosité l'avis que le comité militaire allait avoir à donner sur les modèles. Cet avis est nettement défavorable ; de son examen le comité tire les conclusions suivantes :

– les désavantages que la situation actuelle comporte pour l'OTAN seraient aggravés par l'application du modèle symétrique ; seuls les modèles asymétriques permettraient à des degrés divers de les atténuer ; en particulier il y aurait donc intérêt à poursuivre l'examen des propositions portant sur des réductions en pourcentages différents, sur la réduction des formations blindées de l'Est et sur l'inclusion des trois districts militaires occidentaux de l'URSS dans la zone de réduction (territoires Baltes, de Biélorussie et des Carpates).

– Aucun progrès véritable dans l'élaboration de modèles ne peut être accompli avant l'amélioration des données de base nécessaires et avant l'établissement des critères de contrôle, établissement auquel devraient participer des experts des différents pays membres de l'Alliance.

– Des réductions substantielles affectant les forces de l'OTAN auraient des effets contraires aux objectifs de la stratégie actuelle, à moins qu'elles ne soient compensées par des réductions notablement plus fortes du côté de l'Est, sinon, la capacité conventionnelle de l'Alliance, déjà marginale serait encore réduite et le « seuil nucléaire » devrait être abaissé.

– La mise en œuvre des réductions dans la seule partie centrale de l'Europe peut avoir des effets défavorables pour la sécurité des flancs nord et sud de l'Alliance, les forces de l'Est devenues disponibles pouvant accroître les menaces qui pèsent sur ces régions.

– Compte tenu du temps nécessaire aux études, tout examen plus approfondi des implications militaires et des risques inhérents à chaque modèle, devrait être limité à ceux d'entre eux qui, à la lumière de la présente expérience, paraîtraient se prêter à une négociation.

– Des discussions de fond entre l'Est et l'Ouest portant sur des modèles spécifiques ne devraient être envisagées qu'après une analyse complète

[1] Le lieutenant général Théodore Ross Milton, officier aviateur américain, est sous-chef de l'état-major militaire international de l'Otan.

Modèle de réduction	Zone géographique	Pourcentage en effectifs des forces terrestres	Pourcentage en forces aériennes	Échelonnement des 3 étapes	Observations
1er symétrique		OTAN 30 % P.V. 30 %	OTAN 10 % P.V. 10 %	OTAN 10 % P.V. 10 % OTAN 10 % P.V. 10 % OTAN 10 % P.V. 10 % Forces aériennes en 3e étape seulement	Symétrie constante et absolue
2e asymétrique I		OTAN 10 % P.V. 40 %	OTAN néant P.V. 15 %	OTAN 5 % P.V. 15 % OTAN 3 % P.V. 15 % OTAN 2 % P.V. 10 % Et en 3e étape les 15 % des forces aériennes du P.V.	
3e asymétrique II	Ajouter les territoires soviétiques des pays Baltes, de Biélorussie et des Carpathes	OTAN 10 % P.V. 40 %	OTAN néant P.V. 15 %	OTAN 5 % P.V. 15 % OTAN 3 % P.V. 15 % OTAN 2 % P.V. 10 % Et en 3e étape les 15 % des forces aériennes du P.V.	
4e asymétrique III		OTAN 10 % P.V. 30 %	OTAN néant P.V. 15 %	OTAN 5 % P.V. 10 % OTAN 3 % P.V. 10 % OTAN 2 % P.V. 10 % Et en 3e étape les 15 % des forces aériennes du P.V.	Le modèle prévoit en outre pour le P.V. seulement une réduction de 45 % des chars et de 5 % des unités de pontonniers.
5e asymétrique IV	Ajouter les territoires soviétiques des pays Baltes, de Biélorussie et des Carpathes	OTAN 10 % P.V. 20 %	OTAN néant P.V. 20 %	OTAN 5 % P.V. 10 % OTAN 3 % P.V. 5 % OTAN 2 % P.V. 5 % Et dans chacune des 2 dernières étapes 10 % des forces aériennes du P.V.	Le modèle prévoit en outre pour le P.V. seulement une réduction de 32 % des chars et de 5 % des unités de pontonniers.
6e asymétrique (italien) V		Pas de pourcentage en forces terrestres ni aériennes mais des lots successifs négociés par des accords d'équivalence		Négociation continue de « lots » dits équilibrés	L'installation des troupes qui ont été l'objet de réduction est surveillée au lieu de leur affectation définitive

portant sur les avantages et les désavantages des réductions de forces, ainsi que la possibilité de les réaliser, de les négocier et de les vérifier.

– Ces deux dernières considérations, prises à la lettre, condamnent à ce stade toutes initiatives, le modèle symétrique est considéré comme mettant en danger la sécurité de l'Alliance et les modèles asymétriques, de l'avis général, ne peuvent, sous leur forme actuelle, être présentés dans une négociation.

(Direction des Affaires politiques. Pactes et Désarmement. Désarmement – réduction des forces. 17.c)

218

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE

Le Luxembourg et l'Europe

N. *Paris, 30 avril 1970.*

Le Luxembourg est, par nature, un carrefour et un foyer important du continent européen, soumis à la double influence de la France et de l'Allemagne, marqué par un bilinguisme de fait et par une étroite interpénétration des deux cultures. La sympathie et l'amitié à l'égard de notre pays y sont le fruit d'une tradition ancienne, aussi le Grand-Duché a-t-il accueilli comme un événement capital la réconciliation franco-allemande qui lui permet de donner libre cours à ses sentiments. Mais les espoirs fondés sur ce rapprochement expliquent également que la presse et l'opinion luxembourgeoise se montrent parfois critiques à l'égard de notre pays, auquel elles imputaient trop facilement, il n'y a guère, la responsabilité des lenteurs de l'édification européenne.

Il est normal, en effet, que le Luxembourg, seul État parmi les Six à ne pas disposer de frontière maritime, ait trouvé dans le développement de la coopération européenne l'occasion inespérée d'élargir son espace économique particulièrement resserré, et de jouer dans cette nouvelle construction un rôle hors de proportion avec sa taille. Doté d'une industrie sidérurgique trop puissante pour un territoire trop petit, le Grand-Duché dépend étroitement de ses partenaires commerciaux. Il ne pouvait donc que s'engager résolument dans toute entreprise tendant à réduire les obstacles aux échanges avec ses voisins. En union économique avec la Belgique depuis 1921, le Luxembourg participe pleinement à l'activité du Benelux créé en 1947. Au-delà des dispositions favorisant l'union économique des trois pays – qui constitueront en principe un territoire douanier unique le 1er novembre 1970[1] – le Benelux paraît toutefois s'orienter peu à

[1] *Note du texte* : Le report de l'introduction de la TVA en Belgique risque de retarder d'un an cette échéance.

peu, sous l'impulsion des Néerlandais, vers la réalisation d'une entité politique, perspective que le Grand-Duché accueille avec une certaine prudence. La personnalité politique du Luxembourg repose en effet sur le délicat équilibre qu'il a su maintenir entre tous ses voisins, alors que l'orientation future du Benelux risque de se faire au bénéfice de l'élément néerlandais ou néerlandophone dont l'attitude est souvent fort critique à l'égard des positions soutenues par la France.

Le Luxembourg souhaite éviter, d'autre part, que les projets de coopération dans le cadre du Benelux ne portent préjudice à la marche en avant des Communautés européennes. Favorable à tout ce qui peut renforcer la cohésion des Six et assurer l'intégration de leurs économies, le Grand-Duché soutient généralement les initiatives de la Commission, persuadé que cet organisme est le plus sûr garant des petits pays contre l'empiétement possible des grands États. M. Werner[1] lui-même est l'auteur d'un plan de coopération financière et monétaire qui s'adresse exclusivement aux Six et tend à renforcer leur solidarité à l'égard du Fonds monétaire international[2]. D'une façon générale, les représentants luxembourgeois dans les conseils des Six, soucieux de préserver l'acquit communautaire, et n'ayant que rarement des intérêts nationaux précis à défendre, s'efforcent de jouer le rôle de conciliateurs entre leurs différents partenaires.

Le maintien à Luxembourg du siège de certaines institutions et services des Communautés, la réunion du Conseil trois mois par an dans sa capitale, le fait que le représentant du gouvernement luxembourgeois assume périodiquement la présidence de celui-ci au même titre que les autres membres des Six, donnent d'autre part au Grand-Duché le moyen de jouer un rôle politique important à l'échelle européenne. D'autant plus que le système de pondération établi à l'avantage de trois pays du Benelux favorise particulièrement le Luxembourg, qui dispose d'un représentant au sein de la Commission et de six députés à l'Assemblée parlementaire européenne. La situation serait toute différente si les Communautés évoluaient vers une formule de type fédéral comportant élection au suffrage universel direct d'un Parlement européen. Dans cette hypothèse, en effet, le Grand-Duché éprouverait sans doute les plus grandes difficultés à sauvegarder son identité nationale. Aussi le Luxembourg s'efforce-t-il de concilier son attachement traditionnel aux thèses fédérales et les avantages qu'il retire du système actuel.

Cet exemple ne fait qu'illustrer les contradictions entre lesquelles s'efforce de louvoyer la politique européenne du Luxembourg. C'est ainsi que tout en étant bien conscient de ce qu'il peut perdre en importance relative au sein d'une Communauté élargie, le Luxembourg se fait l'avocat de l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres candidats dans le Marché commun. C'est ainsi encore qu'il préconise le renforcement de la Communauté mais considère qu'il serait utile que le Royaume-Uni participe de quelque façon,

[1] Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 127/CE du 14 mai 1970.

dès avant son adhésion, à la coopération politique. Les propos embarrassés que M. Thorn[1] a tenus à notre ambassadeur[2] pour tenter d'expliquer les déclarations qu'il avait faites à ce sujet à Londres, au cours de sa visite officielle d'avril dernier[3], sont caractéristiques des difficultés qu'a le Luxembourg à maintenir ce qu'il croit être un juste équilibre entre les thèses des uns et des autres : le ministre luxembourgeois a indiqué que lui-même n'insisterait pas sur cette question de la participation britannique à la coopération politique, mais il a ajouté aussitôt que ses collègues italien, néerlandais et peut-être même allemand, n'agiraient sans doute pas de même.

Si la diplomatie luxembourgeoise a su jusqu'ici tirer le meilleur parti de sa position privilégiée de conciliateur, il n'est pas sûr qu'elle puisse, à l'avenir, maintenir le subtil et prudent équilibre qu'elle s'est efforcée d'établir entre ses convictions fédérales et ses intérêts nationaux, entre les tendances plus ou moins divergentes de ses principaux voisins, entre son attachement, enfin, au cadre des Six et son désir de favoriser l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

En fait, les dirigeants luxembourgeois sont conscients qu'ils ne peuvent exercer qu'une influence limitée sur le cours des événements. Aussi préfèrent-ils sans doute se ranger en toutes occasions du côté de la majorité et paraître vouloir ce qu'ils ne croient pas pouvoir empêcher.

(*Europe, Luxembourg, 1944-1970, n° 38*)

219

M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. BRANDT, CHANCELIER DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE.

L. *Paris, 30 avril 1970.*

Monsieur le Chancelier,

J'ai été très sensible à l'attention que vous avez eue, comme après l'entretien d'Erfurt[4], de me faire part, aussitôt après votre retour des États-Unis, des conclusions que vous avez retirées de votre voyage[5]. Je pense que les

[1] Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères depuis 1968.

[2] Renaud Sivan, ambassadeur de France à Luxembourg depuis juin 1969.

[3] Sur ce sujet, voir le télégramme par courrier de Luxembourg n° 59 du 6 mai 1970, non reproduit.

[4] Le 19 mars 1970, Willy Brandt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, rencontre à Erfurt Willi Stoph président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1964. Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Berlin n°s 502 à 507 du 28 mars 1970.

[5] Du 4 au 11 avril 1970, le chancelier Willy Brandt accomplit un voyage aux États-Unis au cours duquel il a des entretiens avec le président Nixon.

échanges de vues que nous avons eus l'un et l'autre avec le président Nixon[1] ont été d'une grande utilité, notamment en permettant au gouvernement américain d'avoir une connaissance plus directe des problèmes qui se posent en Europe et de nos propres conceptions.

Quant aux discussions en cours entre l'Est et l'Ouest, je partage, vous le savez, les préoccupations que vous exprimez à propos du maintien – si important pour l'Occident et dans l'intérêt même du peuple allemand – des responsabilités quadripartites relatives à l'Allemagne et à Berlin et je suis aussi pénétré que vous-même de l'importance de la négociation que nous avons entreprise à Berlin[2].

Nous aurons l'occasion d'étudier de façon approfondie l'ensemble de ces problèmes lors de notre rencontre des 3 et 4 juillet à Bonn. D'ici là, les entretiens que pourront avoir les ministres des Affaires étrangères de nos deux gouvernements et les échanges de vues par la voie diplomatique nous permettront de maintenir ce contact étroit et cette consultation réciproque à laquelle j'attache comme vous le plus grand prix.

Veuillez agréer, Monsieur le Chancelier, l'assurance de ma haute considération.

(*Europe, Allemagne, RFA, 1944-1970, n° 1610*)

220

NOTE

M. de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à M. Schumann, ministre des Affaires étrangères.

La politique française au Moyen-Orient

N. *Paris, mai 1970.*

Un entretien récent de notre ambassadeur[3] avec le ministre des Affaires étrangères de la RAU[4] (communication du Caire n° 537 du 21 avril)[5] fait apparaître un léger malaise dans nos relations avec les pays arabes.

[1] Du 23 février au 2 mars 1970, le président Pompidou se rend en visite officielle aux États-Unis. Du 24 au 26 février il a plusieurs entretiens avec le président Nixon.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 22 mai 1970 : *Conversations quadripartites sur Berlin. Position soviétique.*

[3] M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1968.

[4] M. Mahmoud Riad est ministre des Affaires étrangères de la RAU depuis 1964.

[5] Le télégramme n°s 537 à 551 du 21 avril 1970, en provenance du Caire, relate l'entretien de M. Puaux avec M. Riad. Il porte sur la nouvelle proposition française relative au retrait, à la sécurité et la paix, soumise aux représentants adjoints à New-York. Si la RAU a accepté la proposition française du 9 décembre, déclare M. Riad, elle estime que les dernières propositions sont

Le « trouble » qu'avoue M. Riad trouve son origine dans l'évolution récente de la concertation à Quatre. Il n'est d'ailleurs pas né tout à fait spontanément dans l'esprit de nos interlocuteurs et la conversation que relate M. Puaux met à jour, sur un point précis, d'évidentes manœuvres soviétiques. Il reste, cependant, que le travail auquel se livrent actuellement les adjoints des quatre représentants permanents à New York n'est pas, qu'on le veuille ou non, un travail de pure forme et qu'aux yeux des Arabes, en tout cas, il ne peut que nous éloigner de nos positions initiales, et notamment de notre proposition du 9 décembre 1969[1].

En effet :

– En dressant leur « catalogue » des points d'accord et de désaccord, les Quatre sont amenés à réduire leurs propositions respectives à des données squelettiques, qui, isolées de leur contexte, perdent souvent leur signification. M. Riad a relevé, par exemple, à propos des zones démilitarisées, que le document en cours d'élaboration ne précisait plus qu'elles devaient être établies de part et d'autre de la frontière.

– À vouloir à tout prix trouver un dénominateur commun, on risque, non seulement de dégager sur certains points un accord parfaitement artificiel, mais surtout de se laisser entraîner loin de ses positions de départ tel est le cas, comme l'a fait remarquer M. Riad à M. Puaux, sur la question du retrait des troupes israéliennes des territoires occupés.

– La France ayant pris l'initiative de cette procédure et souhaitant naturellement qu'elle conduise à des résultats, ses positions sont les plus exposées à cette double « perte de substance » (par appauvrissement d'abord, par glissement ensuite).

– L'énumération sèche des points d'accord, qui servirait de base à une reprise de la mission Jarring, donne l'impression de renvoyer, pour les détails, ainsi que pour tous les autres points, à des négociations directes entre les parties.

Les Arabes craignent que l'établissement, sur notre demande, d'un catalogue des points d'accord nous conduise insensiblement à un alignement sur les dernières propositions américaines. Pour obtenir l'accord américain à cette procédure, nous avons dû, en effet, soutenir qu'il s'agissait d'un exercice simplement formel et « qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause ce que le gouvernement de Washington avait proposé ». De là à penser que vagues et elle n'est pas en accord avec la France. M. Puaux démontre qu'il n'y a pas de contradiction avec le texte du 9 décembre 1969 (au sujet de ce texte voir la note suivante). Il ajoute que cette proposition n'apporte rien de nouveau, elle est établie afin de trouver des formules pour un point d'accord. La France s'applique à respecter sa thèse constante en faveur de l'évacuation de tous les territoires occupés sous réserve de modifications mineures acceptées par les parties. (Télégramme circulaire n° 137 du 8 avril 1970).

[1] La proposition française présentée par M. Bérard à la réunion des Quatre le 9 décembre 1969 sur le règlement israélo-jordanien consiste en un accord, conclu par l'entremise du Dr. Jarring ; il impliquerait le retrait total des forces israéliennes, la fixation de la frontière israélo-jordanienne et des zones démilitarisées, la création d'une force internationale pour surveiller le retrait et les zones démilitarisées, l'établissement d'un état de paix, le droit au rapatriement des réfugiés, un statut pour Jérusalem. Voir les télégrammes de Paris au Caire n°s 656 à 659 et 660 à 667 du 5 décembre 1969.

nous ne demandions à nos partenaires, et singulièrement aux Américains, « aucune concession nouvelle », il n'y avait qu'un pas, aussitôt franchi par les Égyptiens sans doute inspirés par les Soviétiques. Ceux-ci vont feindre de croire que l'effort de conciliation que nous tentons ne peut aller que dans le sens de Washington.

On ne nous fait pas encore de procès d'intention, mais l'on nous met en garde contre le danger d'être involontairement entraînés là où nous ne voulons pas aller et de voir, d'un exercice d'école se dégager peu à peu, de nouveaux textes, qui viendraient se substituer à ceux qui avaient auparavant reçu l'approbation arabe, voire à la résolution 242 et dont nous supporterions alors toute la responsabilité.

Pour ma part, je crois également qu'il est difficile, et peut-être même dangereux, de s'efforcer ainsi de tirer un accord du désaccord profond qui subsiste sur l'essentiel. Certes, la concertation à Quatre est bonne en soit et elle a notamment le mérite de réserver notre place pour le jour lointain du règlement final. Mais il me paraît souhaitable, au stade actuel, d'y modifier sensiblement notre attitude, en insistant désormais davantage sur les points de désaccord, puis peut-être, dans quelque temps, en mettant une sourdine sur l'exercice entrepris par les suppléants et, d'une façon générale, sur le travail des Quatre. Alors, nous saisirions une occasion de réaffirmer, publiquement et de façon suffisamment développée, nos positions traditionnelles sur les conditions d'un règlement au Moyen-Orient.

Nous savons bien qu'un tel règlement n'est pas près de se faire et qu'il s'agit bien plus de marquer des options dont nous tirerons bénéfice dans l'avenir. En attendant, tenter à tout instant de concilier l'inconciliable ne peut qu'user notre crédit et nuire à la cause même que nous défendons.

(Afrique-Levant, Afrique, RAU 1966-1970, relations politiques avec la France, RAU 6-3)

221

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2629 à 2637 et 2638 à 2643. *Washington, 1er mai 1970.*

Diffusion strictement réservée (*Reçus* : le 2, 01 h. 18).

J'avais demandé à voir M. Kissinger. Celui-ci m'a reçu dans la matinée du 1er mai. Dès l'abord et ceci est assez naturel il m'a parlé de lui-même du discours que le président des États-Unis avait prononcé la veille au soir[1].

[1] Dans ce discours du 30 avril 1970, le président Nixon annonce que devant l'utilisation du territoire cambodgien par les forces du Nord-Vietnam, les États-Unis se réservent la possibilité d'intervenir militairement au Cambodge.

En ce qui concernait le Cambodge, la décision des États-Unis était irrévocable. Les conseils des uns et des autres pour demander au gouvernement américain de changer ou de modifier sa politique seraient de nul effet. De telles interventions auraient seulement pour résultat d'affecter gravement les relations entre les États-Unis et tel ou tel État.

Je lui ai rappelé pourtant que l'escalade avait ses dangers et que l'on pouvait se demander si la durée de la guerre du Vietnam pourrait être raccourcie en étendant l'aire géographique des combats au Cambodge. Je lui ai donné connaissance de la déclaration faite à ce sujet dans la journée du 1er mai par le porte-parole du gouvernement. M. Kissinger l'ignorait encore, Il a bien compris notre pensée et n'estime pas que le gouvernement américain puisse en prendre ombrage, car après tout le retour au principe des accords de Genève et le retrait, le moment venu, des troupes américaines demeuraient l'objectif à atteindre par le gouvernement des États-Unis. Mais c'était là néanmoins propos qui avaient peu affaire avec la réalité des choses de même que l'initiative britannique de reconvoquer la conférence de Genève, ou celle des Indonésiens de convoquer une conférence asiatique.

M. Kissinger nous avait dit à maintes reprises que la patience du gouvernement des États-Unis vis-à-vis du Vietnam du Nord avait ses limites. Il l'avait dit lui-même au Président de la République lorsqu'il avait été reçu par lui à Paris en août dernier. Il me l'avait répété le 13 avril (lettre personnelle au ministre du 14 avril).

Il n'était pas tolérable que le gouvernement d'Hanoï ne tienne aucun compte de toutes les mesures conciliantes qui avaient été proposées du côté américain concernant en particulier la tenue des élections et le retrait des troupes. Toute la politique du gouvernement nord-vietnamien consistait à monter contre le Président l'opinion intérieure américaine. Hanoï y avait en grande partie réussi si l'on en jugeait par les réactions du Sénat et les troubles causés dans les grandes universités. Une intervention au Cambodge pour détruire les quartiers généraux et les réserves d'armes du Nord-Vietnam ou du Viêt-Cong était une première mesure. Si Hanoï ne comprenait pas le sérieux de la détermination américaine d'autres mesures encore plus graves seraient prises et le Président n'était pas disposé maintenant à reculer devant quoi que ce soit.

J'ai demandé à M. Kissinger si les troupes américaines avaient l'intention de s'installer à demeure dans les provinces cambodgiennes qu'elles venaient d'envahir. Il m'a répondu qu'il ne devrait pas en être ainsi et que l'opération terminée, les troupes retourneraient sur leurs bases anciennes. Je lui ai demandé si dans ces conditions, il ne craignait pas, l'opération faite, à supposer qu'elle réussisse, à un retour des mêmes éléments. Il m'a répondu que si cela devait se produire, les Américains interviendraient à nouveau mais qu'il y avait tout lieu de penser que Nord-Vietnamiens et Viet-Congs hésiteraient à deux fois à placer à nouveau leurs centres de commandement et leurs réserves à proximité de la frontière vietnamienne. Une éventuelle intervention chinoise ne lui paraît ni probable ni à redouter en dépit du communiqué de Pékin du 28 avril.

Quant aux Cambodgiens de Phnom Penh, le gouvernement des États-Unis ne s'était pas soucié de leur avis mais ne voyait pas d'inconvénient, bien au contraire, à ce qu'ils protestent contre cette intervention brusquée. De cette façon, m'a-t-il dit, ils pourront toujours dire à Pékin et à Hanoï qu'ils ne se sont pas compromis. L'opération est risquée, dit M. Kissinger, mais elle devrait pouvoir réussir. À ce moment-là Hanoï comprendra qu'il faut traiter et traiter sur des bases réalistes. C'est tout ce que demande et recherche le gouvernement américain.

Quant au développement des opérations militaires, il avait accompagné le président Nixon au Pentagone dans la matinée du 1er mai. Les militaires étaient débordants de confiance, mais ils le sont toujours. Dans deux ou trois semaines il sera possible de savoir si l'opération a réussi[1].

Problèmes de défense et de sécurité européenne.

Je me réfère à votre télégramme nº 1222-26[2].

Au cours de la conversation que j'ai eue avec M. Kissinger dans la matinée du 1er mai, je lui ai expliqué les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas participer au Comité spécial proposé par M. Ellsworth concernant l'étude des problèmes de défense et de sécurité européenne mentionnée par le président Nixon dans son rapport au Congrès du 18 février dernier.

J'ai ajouté que notre ambassadeur au sein de l'Alliance atlantique était prêt à échanger des vues dans le cadre du Conseil sur l'aspect politique des choses mais ne pouvait, comme l'avait demandé l'ambassade des États-Unis à Paris, participer à des conversations d'ordre militaire. Nous étions toujours prêts par contre, comme le président de la République l'avait dit au président Nixon le 26 février à examiner sur une base bilatérale et entre nos chefs d'État-major la coordination de nos forces avec celles des États-Unis.

M. Kissinger a répondu que notre réponse ne le surprenait pas et que notre refus de participer à cet examen reposait à son avis sur des bases très plausibles. Il ne convenait donc pas d'attacher trop d'importance aux démarches effectuées à Paris par le département d'État.

Ceci dit, le président des États-Unis attachait la plus grande importance à l'ouverture rapide de conversations d'ordre bilatéral.

Comme le président des États-Unis l'avait dit au président de la République le 26 février, la personne compétente du côté américain, à titre de commandant en chef des forces américaines en Europe, était le général Goodpaster. L'on savait que du côté français l'interlocuteur serait le général Fourquet[3].

[1] Le 1er mai 1970, en réaction au discours du président Nixon, la France a fait connaître sa préoccupation à propos de l'intervention américaine au Cambodge, dans une « déclaration des milieux autorisés français ». Cette position a été réaffirmée le 5 mai suivant dans un communiqué publié à l'issue de l'audition de M. Schumann par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Ce texte a exprimé la conviction du gouvernement français qu'une politique de paix et de neutralité correspondait aux appréciations profondes des peuples de l'Indochine et qu'aucune solution militaire n'était possible pour mettre un terme au conflit indochinois.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Paris nos 1222 à 1226 du 27 avril 1970.

[3] Se reporter ci-dessus au compte-rendu de l'entretien entre le président Pompidou et le président Nixon en date du 26 février 1970 à Washington.

Le général Goodpaster avait déjà entre ses mains depuis quelque temps les instructions nécessaires pour l'ouverture de ces conversations. Il serait souhaitable que le général Fourquet voulût bien se mettre en rapport direct avec lui. Des instructions allaient être envoyées au général Goodpaster pour fixer certains points de détail et pour lui dire que l'ouverture rapide de conversations était souhaitée par Washington. Dans une semaine environ M. Kissinger m'a demandé de le revoir dans l'espoir que les contacts nécessaires auraient déjà été pris.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en temps voulu me faire savoir si nous sommes prêts, de nôtre côté, à ouvrir ces conversations aussi rapidement que le souhaite le président des États-Unis.

J'ajoute que M. Kissinger m'a demandé si j'avais l'intention de parler de cette question au département d'État. Je lui ai dit que je verrai M. Rogers mardi prochain. Mon interlocuteur m'a demandé avec beaucoup d'insistance de ne faire aucune allusion à cette occasion aux contacts bilatéraux dont je lui avais parlé. Ceci devait rester de la compétence exclusive des deux présidents. Il en était de même pour la visite que son adjoint, M. Sonnenfeldt, allait faire à Paris à M. de Beaumarchais. Le secret devait être absolument gardé sur cet aspect des choses (note du directeur politique du 23 avril 1970).

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

222

M. Delauney, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Libreville,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 247 à 256. *Libreville, 3 mai 1970.*

(*Reçu* : 12 h. 33).

Je me réfère à votre télégramme no 172 du 29 avril 1970[1].

Au cours de l'audience qui me sera accordée par M. le Président de la République, j'ai l'intention, en premier lieu, de faire un tour d'horizon rapide sur la situation politique et économique du Gabon. J'aborderai ensuite le problème de ses relations avec le Congo-Brazzaville.

Sur le plan politique, après plus de deux années de pouvoir[2], la position du président Bongo s'est sensiblement confortée.

[1] Par ce télégramme circulaire, le Département demande aux ambassadeurs de France en poste dans les États africains et malgaches d'adresser une courte synthèse sur les sujets qu'ils présenteront au cours de l'audience qui leur sera accordée par le président Pompidou, à Paris, le 14 mai 1970.

[2] Albert-Bernard Bongo est président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967.

Intelligent, travailleur, bien que manquant d'expérience, mais s'inspirant des principes qui lui ont été enseignés par son prédécesseur[1], il a réussi à créer une certaine mystique du développement et à persuader la majorité des Gabonais que le libéralisme économique représente pour eux la voie du progrès et du bonheur matériel, le seul auquel les masses africaines soient véritablement sensibles.

Dans cette option, le président Bongo est largement soutenu par l'ensemble du pays.

Il s'est en outre attaché à renforcer l'appareil de l'État, ce que le président Léon Mba avait omis de faire à la veille du putsch de 1964.

L'armée, la garde républicaine, et surtout l'importante gendarmerie dans laquelle les officiers et sous-officiers des ethnies du sud[2] du Gabon deviennent de plus en plus nombreux, constituent des structures qu'on peut considérer comme solides et dévouées au régime.

Elles demeurent encadrées, comme le souhaite le Président et comme cela paraît, et pour de nombreuses années encore, indispensable, par un nombre relativement élevé de nos assistants militaires techniques[3].

La police est moins sûre et moins disciplinée, mais sa réorganisation se poursuit.

L'administration territoriale demeure médiocre et peu efficace, et elle a tendance à être progressivement dépendante de l'appareil d'un parti unique, le PDG[4], qui cherche encore, et assez maladroitement, ses voies et ses méthodes.

Les oppositions au régime du président Bongo et surtout à sa personne et à son entourage, peu exprimées il est vrai, ont surtout pour origine des rivalités ethniques.

[1] Léon Mba (9 février 1902-27 novembre 1967) fut le premier président du Gabon de 1961 à 1967. Il est renversé, en février 1964, par un coup d'État qui amène au pouvoir son opposant démocrate Jean-Hilaire Aubame. Les autorités françaises décident, en conformité avec les accords de défense franco-gabonais signés le 17 août 1960, de rétablir le gouvernement légal. Dans la nuit du 18 au 19 février 1964, des troupes françaises de Dakar et de Brazzaville débarquent à Libreville et rétablissent Léon Mba au pouvoir. Gravement malade, il doit laisser, dès 1965, l'exercice du pouvoir à Albert-Bernard Bongo, vice-président. Réélu président en 1967, il meurt le 27 novembre de la même année. Se référer à *D.D.F.* 1964-I, n°s 102, 106, 112, 119, 121 et *D.D.F.* 1967-II, n°s 277 et 278.

[2] Le Gabon compte une cinquantaine d'ethnies, issues de diverses régions, aucune n'étant majoritaire. Parmi les plus importantes au point de vue numérique sont les Fang (32 %), les Mpongwé (15 %), les Mbédé (14 %) les Punu (12 %). Les Punu peuplent le sud et le sud-ouest du pays.

[3] Se reporter à la note n° 323/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, en date du 12 juin 1970, qui présente l'armée gabonaise, ses effectifs, son encadrement et la coopération militaire franco-gabonaise.

[4] PDG : le « parti démocratique gabonais », institué le 12 mars 1968 par le président Bongo, parti national unique, s'est substitué à l'ancienne formation gouvernementale créée par le président Léon Mba, le « bloc démocratique gabonais » (BDG). C'est la section gabonaise du Rassemblement démocratique africain (RDA) dont le président Houphouët-Boigny est le fondateur. Les statuts prévoient que la direction du parti est assumée par un secrétaire général, assisté d'un bureau politique, émanation du congrès, d'un bureau administratif et d'un conseil national. Les structures territoriales comprennent le comité de base, à l'échelon du village, du quartier ou de l'entreprise, et la section, à l'échelon du district. Le poste de secrétaire général fut attribué au président Bongo en sa qualité de fondateur du PDG. Le premier congrès du PDG se tient du 31 août au 3 septembre 1970. Une union nationale des Femmes gabonaises (UNFG) est créée au sein du parti.

Les Fang, en particulier, qui représentant le tiers de la population du Gabon, se sentent progressivement dépossédés et certains d'entre eux en conçoivent de l'amertume.

Il convient encore de souligner que les intellectuels, jeunes professeurs, jeunes médecins, jeunes ingénieurs reprochent au Président son option capitaliste et la qualité des relations amicales qu'il entretient tant avec notre pays qu'avec les États modérés d'Afrique.

Sur le plan économique, la situation du Gabon est florissante. Elle sert incontestablement de support à la politique du président Bongo.

Toutes les productions[1], forestières[2], minières[3], pétrolières[4], sont en expansion. Elles procurent d'importants revenus au budget gabonais, contribuent à élever régulièrement le niveau de vie des travailleurs et plus généralement celui de la masse urbaine et même rurale.

Enfin l'industrialisation se poursuit, et les grands projets chemin de fer[5], usine de cellulose[6] et de produits chimiques, extraction du minerai de fer et métallurgie feront du Gabon, dans un délai, à mon avis, assez bref, un pays qui aura franchi le seuil du sous-développement.

Dans cette optique, l'appui que nous apportons au président Bongo et à son gouvernement par nos concours financiers et notre assistance technique demeure plus que jamais nécessaire.

Notre vigilance s'impose aussi pour que nous ne soyons pas dépossédés par des concurrents de plus en plus ambitieux et entreprenants, américains,

[1] Se reporter à une note du 20 novembre 1970 présentant un tableau de la production agricole au Gabon (cacao, café, palmier à huile, arachides) non publiée, classée dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, nº 34.

[2] L'exploitation forestière en République du Gabon fait l'objet de la note du 13 novembre 1970, non reprise, classée dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, nº 34.

[3] Les différents secteurs de la production minière gabonaise : manganèse de Franceville, uranium, exploitation du fer de Mekambo, production de l'or, statistiques à l'appui, sont passés en revue dans la note du 19 novembre 1970, non reproduite, classée dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, nº 35.

[4] La production de pétrole a commencé au Gabon en 1957. Sa croissance a été lente pendant dix ans, elle était de 1,4 million de tonnes en 1966, puis s'est accélérée avec la mise en exploitation du gisement de Gamba en 1967, elle passe alors à 3,4 millions de tonnes pour atteindre 5 millions en 1969 et 5,4 millions en 1970. Deux sociétés exploitent le pétrole du Gabon : Elf-Spafe (société des pétroles d'Afrique équatoriale) et Shell-Gabon. Le plus gros effort de recherches est supporté par ces deux sociétés qui détiennent les permis les plus importants, et en particulier tous les permis terrestres.

[5] Le projet de liaison ferroviaire Owendo/Booue (332 km) se présente comme le tronçon commun de deux branchements minéraliers : Booué-Belinga (230 km) pour l'exploitation du minerai de fer de Belinga/Mekambo dont les réserves atteignent un million de tonnes à 64 % de teneur en fer ; Bogue/Moanda (323 km) pour l'exportation du manganèse de la compagnie minière de l'Ogoue. Pour plus de détails, se reporter à la note nº 673/DAM du 16 décembre 1970, intitulée « Chemin de fer du Gabon », classée dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, nº 34.

[6] La première pierre de la Société gabonaise de cellulose, dont les études avaient été entreprises par le gouvernement gabonais dès 1963, est posée le 25 janvier 1975. Plusieurs années de travaux et de recherches ont été nécessaires avant que ce projet puisse entrer dans sa phase d'exécution. Il s'agissait de créer, pour la première fois, une usine qui transformerait en pâte à papier l'ensemble des bois feuillus qui composent la forêt équatoriale gabonaise.

allemands et surtout italiens, des positions politiques et économiques privilégiées que nous avons réussi à conserver au Gabon.

En ce qui concerne les rapports avec le Congo-Brazzaville, ils constituent pour le président Bongo un grave sujet de préoccupations[1].

Bien que ses relations avec le président N'Gouabi, son ancien condisciple, demeurent en principe amicales, et par nécessité, coopératives, il n'en demeure pas moins inquiet de voir s'accentuer à ses frontières, un processus de marxisation qui ne peut manquer, à plus ou moins brève échéance, d'avoir des conséquences désastreuses sur la situation intérieure du Gabon.

Déjà les slogans socialistes, anticolonialistes, et constamment agressifs de la *Voix de la Révolution* commencent à avoir un écho chez ces jeunes progressistes gabonais. Ils risquent d'influencer le monde des travailleurs.

Certains incidents, mineurs il est vrai, mais cependant significatifs, qui se sont produits récemment dans le Haut-Gabon en témoignent.

Le président Bongo est aussi inquiet de la dégradation du trafic du Congo-Océan et des menaces plus ou moins voilées de nationalisation qui pèsent sur le chemin de fer de la COMILOG.

L'interruption de l'exportation du manganèse, (1 350 000 tonnes en 1969), et celle des concentrés d'uranium, seraient une catastrophe économique et financière pour le Gabon.

Aussi le président Bongo souhaite-t-il ardemment que soit assainie une situation explosive qui constitue une très grave menace pour l'ensemble des États modérés de l'Afrique centrale.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, questions politiques, Chef de l'État, nº 25*)

[1] Le président de la République populaire du Congo/Brazzaville, Marien N'Gouabi s'est rendu à Port-Gentil les 22 et 23 janvier 1970. Le communiqué conjoint précise que : « les deux chefs d'État se sont accordés sur les solutions à adopter pour résoudre leurs problèmes communs », et le président N'Gouabi a affirmé que les produits gabonais (manganèse, uranium, bois) bénéficieront des mêmes conditions de transport sur le chemin de fer Congo-Océan et au port de Pointe-Noire que sous le régime de l'ATEC (Agence transéquatoriale de communications, créée le 23 juin 1959). La partie congolaise du réseau de l'ATEC est nationalisée le 24 octobre 1969. L'ATC ou Agence transcongolaise de communications est créée par le décret 70/38 du 11 février 1970. Le gouvernement congolais garantit la liberté de circulation et de transit aux États voisins par des accords bilatéraux signés dans ce sens.

223

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. n°s 186 à 188. *Paris, 3 mai 1970, 17 h. 47.*

J'ai reçu le 2 mai M. Rey[1] qui m'avait annoncé à Luxembourg le 22 avril son intention de soulever directement auprès de moi le problème dit de l'« arrangement » intervenu le 30 janvier 1966 à Luxembourg au sujet du vote majoritaire[2].

Le seul argument évoqué par le président de la Commission a été l'imminence de l'ouverture des négociations avec les pays candidats à l'adhésion[3]. « Si, m'a-t-il dit, nous présentons à l'Angleterre un texte qui constitue, en fait, une révision indirecte du Traité[4], comment l'empêcherons-nous de vouloir se soustraire à certaines autres dispositions qu'elle a tendance à récuser ? ». Je n'ai eu aucune peine à retourner cet argument : remettre en cause d'une manière ou d'une autre l'accord de Luxembourg rendrait plus difficile la discussion avec les pays qui le considèrent, en fait, comme un élément positif, même si, pour des raisons tactiques, ils se gardent de le souligner. D'une manière générale, je n'ai laissé aucun doute à M. Rey sur la fermeté de notre attitude et l'ai mis en garde contre l'inopportunité de rouvrir ce débat :

1) L'existence des accords de Luxembourg n'a pas empêché la Communauté de se développer, voire d'enregistrer des progrès décisifs dans tous les domaines.

2) Il est regrettable, pour ne pas dire dommageable, de distraire l'attention des tâches essentielles, à savoir le renforcement de la Communauté et l'examen des conditions de son élargissement.

3) En raison même de sa relative imprécision, qui porte notamment sur les notions « d'intérêts très importants » et de « délai raisonnable », l'arrangement traduit une orientation générale dont la sagesse a été confirmée par l'expérience.

4) Enfin et surtout, il est illusoire de penser que les nouveaux membres pourraient être mis en minorité sur des problèmes auxquels ils attacheraient un réel intérêt. Nous venons d'en avoir la preuve :

La commission, appuyée par cinq pays membres, a présenté le 20 avril un projet de règlement sur le vin auquel la République fédérale a refusé de

[1] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 70, 75, 76, 77, 86 et 90.

[3] Le 30 juin 1970, s'ouvrent les négociations avec les pays candidats à l'adhésion aux Communautés européennes : Royaume-Uni, République d'Irlande, Danemark et Norvège.

[4] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

se rallier. M. Rey croit-il qu'il aurait été possible de contraindre l'Allemagne à s'incliner, même si l'arrangement de Luxembourg n'avait pas été conclu ?

Le président de la Commission a reconnu la valeur de ce dernier argument.

Il a conclu l'entretien en déclarant que la Commission ne présenterait pas de nouveau texte le 12 mai, mais demanderait que le problème fût débattu par les Ministres en réunion restreinte.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

224

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 224 à 226. *Cotonou, 4 mai 1970.*

(*Reçu* : 12 h. 50).

Je me réfère à votre circulaire n° 172[1].

Je me propose d'aborder les sujets suivants au cours de l'audience qui me sera accordée par le président de la République.

A – Situation du Dahomey dix ans après l'indépendance à l'issue de la crise que ce pays vient de traverser[2] : 2 facteurs également déplorables.

I – *Instabilité politique chronique*.

A/- Pays profondément divisé[3]

B/- Classe dirigeante remuante

C/- Arbitrage par une armée politisée.

[1] Le télégramme circulaire n° 172 du 29 avril informe les ambassadeurs de France en Afrique centrale qu'ils seront reçus en audience par le président Pompidou, le 14 mai, lors de leur réunion à Paris (13-15 mai). Il leur est demandé, à cet effet, d'adresser au ministère une courte synthèse sur les sujets qu'ils se proposent d'évoquer concernant leur pays de résidence.

[2] Allusion à la crise ouverte le 10 décembre 1969 par le coup de force du lieutenant-colonel Kouandete contre le Dr Zinsou, qui se résout à la suite des opérations électorales présidentielles (9 au 29 mars) et législatives (11-31 mars). C'est la crise la plus longue et la plus grave de l'histoire du Dahomey. Le 30 avril, le lieutenant-colonel de Souza annonce la création d'un Conseil présidentiel de trois membres, les trois anciens *leaders*, MM. Maga, Ahomadegbe et Apithy et la formation d'un gouvernement. Le Conseil présidentiel est installé le 7 mai et M. Maga est investi dans les fonctions de chef de l'État et chef de gouvernement.

[3] Le pays est divisé en trois parties : le Nord avec M. Maga ; le Centre avec M. Ahomadegbe ; le Sud avec M. Apithy, ceci correspondant à une division ethnique. Se référer à la dépêche de Cotonou n° 145/DAM/A du 11 avril 1970, non publiée, présentant « Le Nord » du pays et en précisant les contours historiques et politiques depuis la première division du Dahomey en trois parties distinctes remontant à l'arrêté du 22 juin 1896.

II – *Économie très vulnérable*[1].

A/- Stagnation du revenu national

B/- Dépendant d'une aide extérieure importante

C/- Finances publiques délabrées.

B – Perspectives des relations franco-dahoméennes.

I – *En dépit de ce tableau très sombre, la France est contrainte de continuer à s'intéresser au Dahomey, c'est-à-dire à l'aider pour les raisons suivantes* :

A/- Francophonie

B/- Communications du Niger (uranium)

C/- Maintien d'une zone d'influence dans le golfe du Bénin entre les deux grands États anglophones[2].

II – *Modalités de cette aide, comment l'utiliser au mieux*.

A/- Fixation du prix que nous sommes prêts à payer compte tenu des raisons exposées au chapitre précédent

B/- Développement ou aide budgétaire

C/- Évolution nécessaire de l'assistance technique par secteurs.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, questions politiques, relations avec la France, nº 34*)

[1] À ce sujet, se reporter au télégramme de Cotonou nos 123-124 du 12 mars, donnant les résultats provisoires du « budget 1969 », et à la dépêche de Cotonou nº 227/COP/MAC du 20 juin 1970, qui présente et commente le « Budget 1970 ». Ces documents ne sont pas publiés.

[2] Ghana et Nigeria. Ceci est à rapprocher des déclarations faites à Porto Novo par M. Apithy –ancien président de la République et membre du nouveau Conseil présidentiel – sur l'entrée du Dahomey dans un ensemble économique à constituer autour du Nigeria, qui grouperait en outre le Niger et la Haute-Volta.

225

M. YVER DE LA BRUCHOLLERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUJUMBURA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 116 à 119. *Bujumbura, 4 mai 1970.*

(*Reçu* : 15 h. 59).

Audience du Président de la République

Je me réfère à votre communication-circulaire en date du 29 avril[1].

Je me propose d'évoquer[2], lors de l'audience qui me sera accordée par le président de la République, le 14 mai, les questions suivantes :

1/ Rappel (en quelques mots) des données premières historiques, démographiques et économiques du Burundi.

2/ Évolution, depuis novembre 1966[3], de la situation intérieure du Burundi et perspectives à ce plan.

A) *Le passé récent*

La proclamation de la République (28 novembre 1966) et les rivalités inter-tutsi de 1967 et du début de 1968.

L'affirmation de la personnalité du chef de l'État, le ralliement de la hiérarchie et la stabilisation gouvernementale de 1968 et 1969.

L'affaire – relativement isolée – du « complot hutu » de septembre 1969[4].

[1] Le télégramme circulaire de Paris n° 172 du 29 avril 1970, non repris, informe les ambassadeurs de France dans les États d'Afrique centrale de l'audience qui leur sera accordée par le président de la République, le 14 mai, lors de leur réunion à Paris (13-15 mai) et demande à chacun d'entre eux de préparer une courte synthèse sur les sujets qu'ils se proposent d'évoquer à cette occasion.

[2] M. Hubert Yver de la Bruchollerie est ambassadeur de France à Bujumbura (Burundi) depuis le 17 janvier 1967.

[3] Dans une déclaration à la radio, le capitaine Micombero, Premier ministre, a proclamé la République le lundi 28 novembre 1966. Il a déclaré déchu le roi (mwami) Ntaré V. Le gouvernement est dissous. Le capitaine Micombero assume toutes les prérogatives de chef d'État du Burundi. Se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 1202/AL du 5 décembre 1966 : situation au Burundi du 22 novembre au 5 décembre 1966, non publiée.

[4] Un malaise général est décelable dans le pays, provoqué, en particulier, par le système pratiqué depuis la proclamation de la République (28 novembre 1966) pour le recrutement des militaires à tous les échelons. L'armée est devenue celle d'une des deux principales ethnies du pays. Les Tutsi, qui représentent environ 14 % de la population, constituent presque la totalité des officiers et sous-officiers, tandis que les simples soldats Hutu sont régulièrement mis à la porte. À la suite de l'attitude d'un officier hutu, le capitaine Katariho, qui critiquait le mode de recrutement employé par les autorités militaires, une certaine effervescence s'est manifestée parmi les militaires basés à Bujumbura. Dans la nuit du 23 au 24 septembre 1969, la demeure de M. Barnabé Kanyaruguru, Hutu, ministre du Plan et de l'Économie, était ceinturée par un cordon de militaires en armes. Au matin, le Ministre était incarcéré à la prison de Bujumbura, ainsi que quelque vingt-cinq personnes, civiles et militaires, tous d'ethnie hutu. Se référer à la dépêche de Bujumbura n° 757/AL du 25 septembre 1969. La version officielle des événements survenus depuis le 16 septembre est l'existence d'un complot tendant à renverser les institutions. Voir la dépêche de Bujumbura n° 839/AL du 18 octobre 1969, analysant la situation politique au Burundi du 5 au

B) *Les hypothèques et les perspectives*

Les hypothèques économiques et ethniques.

Les promesses, au plan institutionnel, du discours du 27 novembre 1969 du colonel Micombero[1].

Les perspectives, en début de mai 1970 : la levée des hypothèques précédentes et l'évolution parallèle et possible des substrats politiques (armée, église catholique, parti unique, jeunesses).

3/Évolution de la politique extérieure du Burundi.

A) *Au plan international*

L'alignement initial sur les positions des *leaders* progressistes de l'OUA (Guinée et Tanzanie, en particulier) : problèmes du Vietnam, du Biafra, conflit israélo-arabe, etc.[2]

La révision, en mars 1968, de cette politique, avec la nomination à cette date, au ministère des Affaires étrangères, de M. Lazare Ntawurishira. Ses raisons et ses résultats : le principe de « non-alignement actif » et son application effective, en particulier dans les relations diplomatiques (établissement à Bujumbura d'une représentation nord-coréenne[3], mais réduction des effectifs de celle de l'URSS et « renouveau » américano-burundais, relative désaffection du conflit israélo-arabe, etc.) – mais maintien des positions relativement « dures » en ce qui concerne les questions africaines (Rhodésie et Afrique du Sud en particulier).

La récente élection, cependant, du Burundi au Conseil de sécurité des Nations Unies[4].

B) *Au plan régional*

Les voies forcées d'approvisionnement et les « pôles d'attraction » du Burundi sans frontières de mer.

Sa dépendance naturelle, mais onéreuse, vis-à-vis de la Tanzanie, c'est-à-dire de l'Est africain anglophone[5].

18 octobre 1969. L'affaire du complot se termine le 21 décembre par 23 exécutions. L'histoire en est reprise dans la dépêche de Bujumbura nº 1022/AL du 27 décembre 1969, non reproduite.

[1] Le colonel Micombero a prononcé, en français, le 27 novembre 1969, c'est-à-dire la veille des fêtes anniversaires de la proclamation de la République, un discours dans lequel il a d'abord refait l'histoire du Burundi, remontant aux temps ayant précédé l'indépendance, puis rappelé la Monarchie souveraine et l'avènement de la République. Après les thèmes de l'Éducation nationale, de l'expansion démographique, le colonel Micombero a traité de la nécessaire Unité. Le chef de l'État a fait part de son désir de donner « à tous les intérêts locaux et régionaux la possibilité de s'exprimer » et annoncé la prochaine organisation d'un référendum.

[2] Voir à ce sujet le compte rendu de la visite à l'ambassade de l'évêque de Bujumbura, le 10 mars 1970, ainsi que celui de l'entretien de l'ambassadeur de France avec le président de la République du Burundi, le 11 mars, retracé dans la dépêche de Bujumbura nº 312/AL du 21 mars 1970, non publiée.

[3] M. Bai Yeung-Tchan est ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée au Burundi.

[4] M. Térence Nsanze, chef de la délégation burundaise à la XXVe Session de l'Assemblée générale des Nations unies, au Conseil de sécurité en 1970, élu à l'unanimité président du comité *ad hoc* du Conseil de sécurité sur la Namibie, en février 1970, réélu à ce même poste en août 1970.

[5] La Communauté d'Afrique de l'Est (*East African Community*), organisation réunissant cinq pays de l'Afrique de l'Est comprenant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie

Ses tentatives pour l'alléger et les difficultés de la constitution, à son initiative, d'un ensemble géo-économique francophone avec le Congo-Kinshasa et le Rwanda.

C) *Au plan européen*

L'association du Burundi – un des 18 EAMA – au Marché commun européen[1].

Les dernières difficultés mais le maintien obligé, pour les deux parties, des relations belgo-burundaises.

La rapide extension, ces trois dernières années, des relations franco-burundaises, objet du paragraphe suivant.

4/ *Relations avec la France*

Le Burundi, bastion de la francophonie en Afrique orientale.

Extension de la coopération technique et culturelle française au Burundi depuis 1966[2]. Point actuel et perspectives à court terme (déclarations du délégué du Burundi lors de la récente conférence des ministres de l'Éducation nationale de l'Afrique francophone[3] et possibilités du gouvernement français).

Attachement « préférentiel » (en particulier vis-à-vis de la Belgique) dont bénéficie notre pays, de la part du gouvernement local et de ses populations.

Rappel de la représentation du Burundi, pour deux ans, au Conseil de sécurité des Nations unies.

Opportunité, à tous ces termes, du maintien, voire du développement, de notre assistance technique et culturelle – sinon économique et financière – au Burundi.

(*Afrique-Levant, Afrique, Burundi, 1966-1972, relations avec la France, 1970, n° 14*)

a été initialement fondée en 1967. Voir la dépêche de Bujumbura n° 646/AL du 13 juin 1970, intitulée : « Le Burundi renforce sa politique de coopération régionale : vers une association de la République du Burundi à la communauté Est-africaine ».

[1] EAMA : États africains et malgache associés à la Communauté économique européenne. La convention d'association est signée à Yaoundé le 20 juillet 1963 pour une période de cinq ans et est venue à expiration le 31 mai 1969. Elle est renouvelée.

[2] Un accord de coopération culturelle et technique est conclu entre la France et le Burundi le 11 février 1963. Se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique du 7 avril 1970, non publiée, qui retrace l'assistance française au Burundi depuis 1963, sous les têtes de chapitres : I- Coopération culturelle ; II- Coopération technique (aide administrative, développement agricole, santé publique, information et radio, aviation civile).

[3] La vingt-et-unième session de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États d'Afrique et de Madagascar d'expression française se tient à Nouakchott (Mauritanie) du 23 au 27 février 1970.

226

M. DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KIGALI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 33 à 37. *Kigali, 4 mai 1970, 16 h. 27.*

Immédiat. (*Reçu* : 20 h. 06).

Je me réfère à votre télégramme circulaire n° 172[1].

La République rwandaise offre en Afrique un rare exemple de la stabilité politique – depuis sa création en 1962[2], c'est la même équipe, qui dirige le pays, sous l'obédience du *Parmehutu*[3], seul parti autorisé. L'armée ne paraît pas, pour l'instant, songer à prendre le pouvoir[4].

Le régime semble donc reposer sur des bases solides. Toutefois, si l'opposition des anciens féodaux Tutsi[5] est négligeable, celle de l'Église catholique[6] – dont l'influence demeure considérable – retient l'attention du pouvoir. L'Église s'inquiète des tendances laïcisantes de l'État. Elle sait que ses biens sont convoités.

Je constate que depuis trois ans – et mes collègues partagent ce sentiment – une dégradation continue de la situation politique. Le régime a accentué son caractère autoritaire. Le Président entend tout décider lui-même. Or, il est le plus souvent absent de la capitale. Ses ministres et les hauts fonctionnaires suivent son exemple. La déficience des organismes de l'État, l'incapacité et le manque de caractère des cadres, leur vénalité enfin, expliquent la lenteur avec laquelle les missions diplomatiques obtiennent le règlement

[1] Le télégramme circulaire de Paris n° 172 du 4 mai demande aux ambassadeurs de France en Afrique centrale une courte synthèse sur les questions intéressant particulièrement le pays où ils sont en poste afin de préparer leur réunion à Paris des 13-15 mai, présidée par M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères. Ils seront reçus le 14 par M. Pompidou.

[2] Grégoire Kayibanda, premier président de la République du Rwanda accède à ce poste le 26 octobre 1961. L'indépendance du Rwanda, ancien territoire sous tutelle belge, est proclamée le 1er juillet 1962.

[3] Le *Parmehutu* (parti pour l'émancipation Hutu) est le nom d'un parti politique rwandais issu d'un mouvement social créé au Rwanda en 1957. Le *Parmehutu*, fondé par Grégoire Kayibanda, est officiellement enregistré comme parti politique en 1959. Kayibanda provoque l'abolition de la monarchie et la déchéance du *mwami* (roi) Kigeri V par le référendum du 25 septembre 1961 et met en place le premier gouvernement hutu. Le *Parmehutu* remporte 35 sièges sur 44 lors des élections de 1961 et la totalité lors des élections du 3 octobre 1965 (47 sièges).

[4] L'armée a reçu des satisfactions : relèvement substantiel des soldes ; nombreuses promotions. D'autre part, elle est fortement encadrée par des officiers et sous-officiers belges, gênant ainsi toute tentative de coup d'État.

[5] La République rwandaise est née dans un climat de luttes contre la féodalité tutsi. Sa proclamation, le 2 octobre 1961, est précédée de troubles meurtriers. Pourchassés par les Hutu (83 % de la population), plus de cent mille Tutsi quittent le pays et se réfugient dans les États limitrophes (Burundi, Congo, Ouganda, Tanganyika). Le président de la République, Grégoire Kayibanda met à profit cet exode pour assurer le pouvoir des Hutu tant à Kigali que dans les provinces. L'élite Tutsi, associée par les Belges à l'administration du pays, à l'époque de la tutelle, a été systématiquement éliminée.

[6] Se reporter à la dépêche de Kigali n° 1136/AL du 12 novembre 1968, qui expose la situation de l'église catholique au Rwanda et les perspectives d'avenir.

des affaires. Le Président et ses ministres ont hérité de leurs origines ethniques[1] un complexe d'infériorité et de méfiance, et les ambassadeurs parviennent difficilement à les rencontrer.

La situation économique et financière du pays demeure assez satisfaisante. Le Fonds monétaire international exerce d'ailleurs un contrôle vigilant sur la banque nationale. La part de la France dans les importations et exportations est très faible (moins de 2 pour cent).

Encore qu'il ait rétabli des relations diplomatiques avec le Congo[2], le Rwanda se méfie de son puissant voisin, qu'il soupçonne de vouloir l'absorber économiquement. Aucun rapprochement sincère ne peut être attendu entre Kigali et Bujumbura, tant que l'ethnie Tutsi sera au pouvoir au Burundi[3]. Des intérêts économiques inclinent le Rwanda à se rapprocher des pays de l'Afrique de l'Est.

La France bénéficie d'une sympathie certaine au Rwanda. Ce dernier apporte à l'OCAM une collaboration confiante. À l'OUA, ses délégués s'associent aux motions modérées en ce qui concerne notre position à Djibouti et aux Comores. Le Rwanda a adhéré à l'Agence de coopération culturelle et technique[4]. Il vient de créer à Kigali une section de l'Association internationale des parlementaires de langue française[5]. Notre coopération technique et notre assistance culturelle sont vivement appréciées. L'annonce de la construction dans la capitale d'un lycée de culture française[6] a été accueillie avec une grande satisfaction. Le Rwanda souhaite un accroissement de notre coopération, mais celui-ci se heurte au problème des logements, que les autorités responsables s'avèrent incapables de régler.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, politique intérieure, nº 26*)

[1] Ils sont Hutu et ont hérité de leur origine ethnique un complexe d'infériorité, de méfiance et de goût du secret qui leurs rendent suspects les conseils les plus désintéressés.

[2] Les relations diplomatiques avec le Congo-Kinshasa, rompues le 11 janvier 1968, sont reprises le 15 février 1969.

[3] Le président du Burundi, Michel Micombero, d'origine Tutsi, renverse en 1966, alors qu'il est capitaine, le roi Ntare V du Burundi et proclame la République dont il devient le premier président. Instaurant une dictature militaire, soutenu par le parti unique Uprona (Union pour le progrès national) et par la communauté Tutsi, il élimine physiquement dès 1969 l'élite politique Hutu.

[4] Du 16 au 21 mars 1970, se tient à Niamey la deuxième conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, en présence de M. Billecoq, secrétaire d'État à l'Éducation nationale et de M. Galley, ministre des Postes et Télécommunications. Le 20 est signée par les 21 pays représentés une Convention créant l'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française.

[5] L'Association internationale des parlementaires de langue française, présidée par M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire, tient sa deuxième assemblée générale à Abidjan les 25-27 mars 1970.

[6] Le projet de construction d'un lycée à Kigali remonte à 1968. Sur le sujet se reporter à la dépêche de Kigali nº 127/RC-E du 5 février 1969, non publiée.

227

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 570 à 573. *Abidjan, 4 mai 1970.*

(*Reçu* : 20 h. 45).

Lors de la réception que le président Houphouët-Boigny a offerte à M. et Mme Michel Debré hier dimanche, 3 mai, le Président a abordé plusieurs des problèmes qui lui tiennent à cœur[1].

Tout d'abord, le chef de l'État a demandé au ministre comment il voyait le problème du Tchad au moment de la visite prochaine de M. Tombalbaye en Côte d'Ivoire (mon télégramme no 564)[2]. M. Houphouët-Boigny a l'intention de tenir un langage ferme et précis au président Tombalbaye. M. Debré devait résumer son sentiment en une formule : « L'année 1971 sera décisive et permettra de juger de la qualité de l'action administrative du gouvernement tchadien dans les régions libérées ».

Le Président a ensuite longuement parlé à M. Debré des problèmes du Ghana. Selon lui le Dr Busia[3] n'est solide que grâce à sa popularité personnelle et son prestige d'opposant au régime N'Krumah. Le Ghana compte malheureusement quelques élites corrompues et dans cette corruption on sent des « relents anglo-saxons ». Le président Houphouët-Boigny estime pour sa part qu'il serait capital que la France soit présente au Ghana sous la forme de conseillers administratifs discrets et fasse quelques efforts financiers qui se traduiraient par des emprunts. Le sentiment du président Houphouët-Boigny est que le Dr Busia mérite d'être soutenu, qu'il est un homme remarquable et honnête, mais entouré de périls. M. Debré a pris note et a dit qu'il transmettrait à Votre Excellence le point de vue du président Houphouët-Boigny.

En terminant, celui-ci a fait un large tour d'horizon des problèmes d'Afrique. En ce qui concerne le Nigeria, il a seulement dit qu'il dési-

[1] M. Michel Debré est Ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969. M. et Mme Debré effectuent un bref séjour de caractère privé dans la capitale ivoirienne, à l'occasion du 1er mai, rendant visite à leur fils, interne des hôpitaux de Paris, affecté au titre du service national de coopération dans le service de chirurgie d'un hôpital d'Abidjan. Au cours de ce séjour, le Ministre est reçu en audience par le Président de la République et s'entretient avec le ministre ivoirien des Forces armées, M. M'Bahia Blé. M. Debré participe à des séances de travail organisées par l'ambassadeur de France et visite les installations du camp militaire français de Port-Bou où est stationné le 4e RIAOM (régiment interarmes d'Outre-Mer).

[2] Le télégramme no 564 du 1er mai rapporte que le président Tombalbaye du Tchad s'entretiendra à Abidjan avec le président Houphouët-Boigny au cours d'une brève rencontre prévue entre le 10 et le 20 mai. En réalité, les présidents Tombalbaye et Bongo sont reçus, à titre privé, dans la résidence du chef d'État ivoirien à Yamoussoukro, les 23 et 24 mai. Avec le président Tombalbaye, les conversations se déroulent dans un climat de confiance réciproque, et portent notamment sur la situation intérieure du Tchad.

[3] Le Dr Kofi Abrefa Busia est Premier ministre du Ghana depuis le 1er octobre 1969. Le voyage du Dr Busia en Côte d'Ivoire débute le 29 avril et doit durer une dizaine de jours. Cette visite témoigne de la détente intervenue dans les rapports entre les deux pays depuis la chute du président N'Krumah (24 février 1966).

rait observer ce qui se passe. Il a exprimé ses craintes sur la situation à Brazzaville, craintes qui sont partagées, d'après le chef d'État de Côte d'Ivoire, par presque tous ses collègues des pays de l'OCAM[1]. « L'affaire de Brazzaville est très grave pour l'OCAM », devait conclure M. Houphouët-Boigny. Enfin, à propos de la question guinéenne, il s'est exprimé longuement dans des termes qui ne sont pas nouveaux pour le Département. M. Houphouët-Boigny est beaucoup plus optimiste, en ce qui concerne la Guinée, qu'il ne l'avait été depuis plusieurs années.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, relations avec la France, 1970*).

228

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 200/DG. *Bucarest, 4 mai 1970.*

Relations culturelles entre la France et la Roumanie
(avril 1970)

L'état actuel des relations culturelles entre la France et la Roumanie est satisfaisant. Mais leur développement se heurte encore à certaines limitations de la part des Roumains.

I.- Les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et la Roumanie se développent, au niveau du service culturel de l'ambassade de France à Bucarest, dans le cadre du programme d'échanges établi tous les deux ans.

Celui qui a été signé par le gouvernement français et le gouvernement roumain le 12 décembre 1969[2] prévoit, pour les années 1970 et 1971, un volume d'échanges un peu plus important que celui des années 1968 et 1969.

Cette augmentation porte notamment sur le nombre de bourses : les boursiers roumains accueillis en France seront plus nombreux dans le domaine de la langue et de la pédagogie (48 mensualités au lieu de 24) ; le nombre des boursiers accueillis réciproquement par la France et par la

[1] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, réunit tous les anciens membres de l'Union africaine et malgache. L'OCAM compte quatorze membres à la suite de l'admission du Congo-Léopoldville, lors de la conférence d'Abidjan réunie le 26 mai 1965. Voir *D.D.F.* 1965-I, n° 305.

[2] Le texte du programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie pour les années 1970-1971, figure, *in extenso*, dans le dossier d'archives *Europe, Roumanie, 1961-1970, relations culturelles avec la France, n° 196.*

Roumanie est également en augmentation dans le domaine de arts, des sciences humaines, du droit et de l'économie (64 mensualités au lieu de 30) et dans celui des sciences (6 mois, chercheurs nouvellement créés et 48 mensualités au lieu de 24).

Les autres échanges prévus par ce programme ouvrent des possibilités encourageantes en ce qui concerne l'enseignement universitaire, les stages pédagogiques, la coédition et la traduction d'ouvrages, la radiotélévision, les arts, l'animation culturelle et la jeunesse.

Ils restent à peu près identiques à ceux du programme précédent pour la coopération technique.

Il convient toutefois de noter que d'autres échanges, dont le volume est important, s'effectuent en dehors de ce programme et selon des modalités très diverses ;

– en vertu d'accords particuliers entre institutions françaises et roumaines (CNRS français et Académie de la République socialiste de Roumanie, ministères respectifs de l'Agriculture, secrétariat d'État à la Jeunesse et des Sports de la République socialiste de Roumanie, Commissariat à l'Énergie Atomique et Comité roumain pour l'Énergie nucléaire, Électricité-Gaz de France et ministères roumains de l'Énergie électrique et du Pétrole, délégation à l'Informatique et commission gouvernementale roumaine pour les équipements de calcul et l'automation du traitement des informations, ORTF et Radio-Télévision Roumaine, universités jumelées…).

– grâce à des bourses offertes par des organismes privés ou semi-publics (Délégation générale à la Recherche scientifique, Alliance française par exemple).

– en réponse à des invitations adressées à des personnalités et prises en charge par des institutions ou des individus (universités ou instituts d'enseignement supérieur, Unions d'écrivains ou d'artistes par exemple).

– en vertu d'accords de compensation (colloques, expositions, échanges de groupe de jeunes, coédition et traduction de livres…).

– par suite d'opérations à caractère commercial (artistes engagés par voie d'impresarios, cinéma).

Enfin des efforts particuliers peuvent être accomplis par le gouvernement roumain (bourses accordées à ses propres étudiants, participation d'artistes français au festival Enesco[1], par exemple), par le gouvernement français (bourses accordées hors du programme, exposition Brancusi[2] par exemple), ou par les deux commissions nationales pour l'Unesco (colloques et rencontres).

D'autre part, le rayonnement de la culture française à Bucarest et, en partie, dans le reste de la Roumanie (avec l'aide des lecteurs français) est

[1] Georges Enesco (19 août 1881- 4 mai 1955), célèbre musicien, compositeur, chef d'orchestre, pianiste, violoniste roumain.

[2] Constantin Brancusi (1876-1957) célèbre sculpteur roumain, une des grandes figures de l'art moderne.

assuré depuis le mois de janvier 1970 par la bibliothèque française. Le statut de cet établissement, qui est en fait un institut français, a été fixé par l'accord signé le 25 juin 1969 entre la France et la Roumanie[1] ; son activité ne cesse de croître sous forme de manifestations culturelles, de prêts de livres, de diffusion de films, de disques, de diapositives et de publications françaises. Si le service culturel assure la mise en œuvre du programme d'échanges, les relations avec les ministères intéressés, les dons d'ouvrages et de matériel pédagogique, la bibliothèque, en raison même de son statut, reste plus directement en rapport avec le public ; celui-ci s'adresse chaque jour davantage à ses divers services et le problème de son équipement en personnel et en locaux se pose pour l'avenir immédiat.

Tous les échanges qui se déroulent dans le cadre du programme et de l'activité de la bibliothèque sont animés et coordonnés par le service culturel de l'ambassade de France. Mais la complexité des procédures utilisées pour les échanges qui échappent à ce cadre, aussi bien que la lourdeur et la diversité des administrations qui les mettent en œuvre, tant en France qu'en Roumanie, interdisent toute évaluation précise sur le volume total de ces échanges.

On peut cependant estimer que la Roumanie entretient avec la France des relations culturelles pour le moment plus importantes que celles qu'elle entretient avec d'autres pays étrangers.

II.- Ces relations se développent en général dans un climat favorable. Il est bien évident que, même s'il le voulait, le gouvernement roumain ne pourrait s'opposer au désir d'une grande majorité de la population. En effet, les Roumains qui avaient plus de vingt ou vingt-cinq ans en 1948 voient avec la plus grande faveur le rayonnement de la culture française officialisé notamment par l'ouverture de la bibliothèque dans les locaux de l'ancien institut français ; mais, chez les jeunes générations, l'attrait pour la France demeure très vivant et le français reste, d'assez loin, la langue étrangère la plus étudiée et la mieux connue en Roumanie. Si la science et la technique américaine ou allemande séduisent cette génération, les restes d'une tradition que représentent encore de manière très vivante leurs parents et leurs professeurs, la parenté des deux langues, aussi bien qu'un attachement de caractère sentimental à notre pays, demeurent des atouts majeurs que la France doit pouvoir utiliser.

III.- Ainsi, seules les limitations qu'impose le gouvernement roumain à la libre expression et à la réalisation de ce désir de la population constituent une gêne pour notre activité culturelle en Roumanie.

a) Au niveau des personnes, elles se traduisent par le contrôle extrêmement strict qu'exercent les autorités roumaines sur ceux qui s'adressent ou voudraient s'adresser au service culturel ou à la bibliothèque : il n'est pas rare que des professeurs ou des étudiants se voient reprocher de fréquenter

[1] Depuis le mois d'octobre 1967, des pourparlers sont en cours avec la Roumanie au sujet de l'ouverture à Bucarest d'une bibliothèque française et, réciproquement, d'une bibliothèque roumaine à Paris. Après bien des péripéties et des tractations, l'accord est signé à Bucarest le 25 juin 1969.

la bibliothèque française, qu'ils soient soumis, de la part de leurs supérieurs hiérarchiques, à des pressions tendant à les en empêcher. La méfiance est particulièrement sensible du côté du ministère de l'Enseignement : les contacts restent extrêmement difficiles, par exemple, avec les inspecteurs chargés de l'enseignement du français et l'assistance que nous pourrions apporter dans ce domaine est toujours accueillie avec beaucoup de réticence. D'autre part, lorsqu'il s'agit de désigner les boursiers ou les personnalités roumaines en mission à destination de la France, aucun choix ne nous est laissé en dehors de ceux qui sont faits par les ministères ou les institutions roumaines intéressées ; il arrive même que des propositions de notre part en faveur d'un professeur dont nous avons pu apprécier le travail, ou de la part d'universitaires et de personnalités françaises, en faveur d'un de leurs roumain, rencontré par exemple au cours d'un colloque, soient considérées a priori comme suspectes. Une telle attitude, qui serait explicable s'il s'agissait toujours de non conformistes sur le plan politique, relève trop souvent, semble-t-il, d'un esprit de coterie qui est loin d'encourager ceux qui seraient les plus qualifiés pour recevoir et diffuser notre culture. Ainsi, beaucoup de Roumains grâce auxquels pourrait s'exercer le rayonnement de la langue, de la science ou de la technique française sont-ils empêchés d'approfondir leurs connaissances au contact de nos services et de notre pays.

b) Ces difficultés sont aggravées par la pénurie de livres français en Roumanie. La diminution des importations pour l'année 1969, par rapport aux années 1967 et 1968, est déjà assez inquiétante ; mais elle ne traduit que très partiellement la privation d'ouvrages français dont souffre la population roumaine. Alors qu'une grande partie de cette population a appris ou apprend notre langue, celle-ci est pratiquement absente sur les rayons des librairies et les ouvrages qui arrivent sont achetés en quelques jours, parfois même quelques heures. Les demandes dont est l'objet le service culturel, notamment en ouvrages pédagogiques et scientifiques, sont sans commune mesure avec ses possibilités, malgré la libéralité dont a fait preuve à son égard le Département et qu'il est vivement souhaitable de maintenir dans les prochaines années. Il est impossible d'obtenir des autorités roumaines ni les chiffres exacts des contingents d'importation pour l'année en cours ou l'année à venir, ni des explications sur leur politique à l'égard du livre français. Il en va de même pour les revues et les périodiques.

c) En ce qui concerne l'information dans le domaine des sciences et des techniques, l'ouverture d'un centre de documentation scientifique et technique a été envisagée. Mais les pourparlers avancent très lentement et les autorités roumaines semblent mettre peu d'empressement à étudier les possibilités qui pourraient leur être offertes. Des réalisations du même ordre ont pourtant été faites dans d'autres pays d'Europe de l'Est et il serait souhaitable que la Roumanie ne reste pas en retrait par rapport à ses voisins.

Il n'est pas impossible que cette lenteur soit en partie liée aux difficultés qu'éprouve le gouvernement roumain pour installer à Paris une

bibliothèque roumaine. Cette installation, que les autorités françaises se sont engagées à faciliter selon les termes mêmes de l'accord du 25 juin 1969 (art. 15), ne semble pas encore en voie de réalisation malgré le désir très vif du gouvernement roumain. On peut même craindre que le renforcement nécessaire de l'équipement en personnel et en locaux de la bibliothèque française de Bucarest évoqué ci-dessus se heurte à des réticences du côté roumain tant que n'aura pas été ouverte la bibliothèque roumaine à Paris. Une initiative du gouvernement français serait certainement bien accueillie sur ce problème.

En conclusion, il apparaît donc que l'action culturelle française en Roumanie peut connaître dans l'avenir de nouveaux développements. Ceux-ci sont indispensables pour que les positions qu'occupe la France dans ce domaine ne risquent pas d'être compromises par les efforts qu'accomplissent actuellement d'autres pays occidentaux, notamment les États-Unis d'Amérique. Ils sont possibles dans la mesure où les autorités roumaines auront le sentiment que cette action s'établit sur des bases de réciprocité et de coopération.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations culturelles avec la France, 1970, n° 196*)

229

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2039 à 2043. *Pékin, 5 mai 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 11 h. 51).

Président Mao Tse-toung

Je me réfère à mes télégrammes n° 2001[1] et n° 2032[2].

C'est la première fois que je me suis trouvé en conversation avec le président Mao et celle-ci n'est pas sortie des amabilités d'usage.

J'ai pour ma part été frappé par le spectacle d'un homme vieilli et figé, marchant d'un pas hiératique, et comme dominant péniblement les effets

[1] Le télégramme nos 2001 à 2012 du 4 mai 1970, non repris, transmet la liste des personnalités présentes à la tribune de Tien An men, le 1er mai, selon leur rang hiérarchique et leur appartenance aux différents groupes gouvernementaux. La présence de l'ensemble du corps diplomatique à la tribune est une innovation.

[2] Le télégramme nos 2032 à 2038, non publié, rend compte des trois brefs entretiens du président Mao avec l'ambassadeur de France, le chargé d'Affaires de l'URSS, le chargé d'Affaires de l'Inde et plus brièvement, le chargé d'Affaires de Grande-Bretagne. Ces entretiens ont été réservés aux représentants de pays avec lesquels la Chine est, soit en confrontation sévère, soit en fort mauvaises relations, soit à peine sur la voie d'une tentative de reprise du dialogue.

de sa maladie. Mao avançait lentement, traînant des jambes roides, escorté de près par le groupe des personnes du « directoire »[1], un interprète, le chef du protocole et quelques photographes. Il a été soutenu, à sa gauche et à sa droite, à l'issue de sa promenade diplomatique, par deux personnes qui l'ont aidé à gravir les quatre degrés menant du podium à l'estrade supérieure où se trouve l'empyrée.

Lorsque je me suis entretenu avec lui, son visage hâlé et plein m'a paru serein dans l'atonie. Il m'a semblé qu'il avait l'oreille assez dure aux paroles de son interprète, ses yeux demeuraient presque complètement clos. Il s'exprimait avec une lenteur particulière, comme si ses paroles avaient peine à sortir d'une bouche aux dents gâtées. Il a gardé ma main dans la sienne en la secouant pendant toute la conversation : était-ce pour lui une manière d'exprimer des sentiments auxquels les mots ne venaient pas suffisamment en aide ? Ou bien cherche-t-il à cacher le tremblement constant dont il est affligé ? Il m'a paru qu'il écoutait avec attention mais qu'il avait quelque chose à dire qui ne venait pas, comme s'il était touché par un début d'aphasie. Ce n'était pourtant pas le cas. Peut-être, tout simplement, la fatigue provoque-t-elle en lui, par moment, une certaine inhibition du langage.

Je tiens en tout cas du prince Sihanouk[2], que je rencontrais le 2 mai, qu'il avait trouvé le président Mao très lucide intellectuellement. Leur rencontre, qui avait duré plus de deux heures, avait eu lieu précisément avant la cérémonie du 1er mai à Tien An Men. Le Président, m'a-t-il dit, avait bonne mémoire. Il se souvenait fort bien des précédentes visites du prince à Pékin et donnait à ce sujet nombre de précisions. Son élocution était relativement facile et il s'était lancé dans des propos relatifs aux récentes initiatives américaines en Indochine, à Napoléon qui, ancien général de la révolution, avait tourné le dos à celle-ci, à Lon Nol que l'on pouvait comparer à un Liu Chao-Chi[3], etc.

Il y a là, semble-t-il, des indications que le prince Sihanouk ne peut inventer. Sans doute y a-t-il, dans le comportement physique et mental du Président, des hauts et des bas.

(Asie-Océanie, Chine, 1968-1972, politique intérieure, personnalités, 1970, n° 703)

[1] Le « Directoire » politique comprend les cinq membres du comité permanent du bureau politique et les vingt membres du bureau politique. Se reporter à la dépêche de Pékin n° 604/AS du 23 juillet 1970, non reproduite, énumérant les organes centraux du pouvoir en République populaire de Chine, leur composition et l'ordre hiérarchique.

[2] Norodom Sihanouk, roi du Cambodge du 24 avril 1941 au 3 mars 1955, puis chef de l'État cambodgien d'avril 1960 au 18 mars 1970, date à laquelle il est renversé pendant son absence par un coup d'État du général Lon Nol. Il s'exile en République populaire de Chine et fonde à Pékin, le 23 mars 1970, le Front uni national du Cambodge (FUNK) dont il prend la présidence.

[3] Liu Chao-Chi ou Liu Shaoqi (24 novembre 1898-12 novembre 1969) devient secrétaire général du parti communiste chinois en 1943 et est ainsi, derrière Mao Tsé-tung, le numéro deux du parti. Il est élu président de la République populaire de Chine en 1959, démissionne après le « Grand Bond en Avant » (1958-1960) et tente de régler les problèmes économiques causés par cette politique. Victime de la Révolution culturelle (1966-1969), il est arrêté en 1967 et meurt en 1969 de « négligence médicale ». Il sera réhabilité par Deng Xiaoping.

230

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. TRICORNOT DE ROSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD.

T. n°s 230 et 231[1]. *Paris, 5 mai 1970, 19 h 58.*

Je me réfère à vos télégrammes n°s 652[2] et 656[3].

Certaines des propositions formulées à l'occasion de l'étude par le Conseil du rapport sur la situation en Méditerranée appellent de notre part de sérieuses réserves.

Sans doute, n'avons-nous pas d'objection à ce que le communiqué de la prochaine session ministérielle[4] rappelle la vigilance particulière que justifie de la part de l'Alliance l'évolution de la situation dans cette région.

Nous continuons en revanche à considérer que toute formule ou toute initiative qui tendrait à souligner le développement dans cette région d'une rivalité entre les deux blocs serait dommageable. Ainsi les contacts que nous entretenons avec les pays du Maghreb nous indiquent combien ceux-ci répugnent à faire figure d'enjeu entre l'Est et l'Ouest.

En conséquence, nous ne jugeons pas opportun de faire mention dans le communiqué de la création d'un groupe spécial dont, au demeurant, nous ne voyons guère la nécessité puisque le Conseil lui-même peut à tout moment se saisir de l'examen de la situation en Méditerranée, non plus que d'une directive politique spéciale à l'usage des représentants permanents.

Il va de soi enfin que toutes les mesures d'ordre militaire envisagées par nos partenaires relèvent exclusivement de la compétence des ministres de la Défense des pays membres de l'organisation militaire intégrée.

[1] À ce télégramme est attaché un papillon qui porte la mention manuscrite : « Annotation présidentielle sur départ Ð REPAN concernant le groupe spécial « Méditerranée » « Oui il faut être très ferme là-dessus (sur la position exprimée par le télégramme) » Repan est le sigle employé pour désigner la délégation permanente de la France au Conseil de l'Atlantique Nord.

[2] Le télégramme n°s 652 à 654 adressé à Paris, le 28 avril 1970, par le représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord a pour objet le rapport du comité politique sur la situation en Méditerranée et sur les suites à lui donner. Les Américains estiment que le sujet doit être discuté lors de la réunion ministérielle prévue à Rome les 26 et 27 mai 1970. Ils préconisent la création d'un comité à participation ouverte composé des représentants permanents et d'un représentant du comité militaire. Des mesures précises seraient prévues au niveau du comité des Plans de Défense, notamment la surveillance des activités sous-marines de l'URSS.

[3] Le télégramme n°s 655 et 656, en date du 28 avril 1970, émanant du représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord transmet les indications fournies par les États-Unis au sujet des conversations de M. Sisco avec les dirigeants de la RAU. Le but du secrétaire d'État adjoint américain est d'amener le président Nasser à ne pas se tromper sur les intentions des États-Unis représentés comme accordant un soutien systématique à Israël. Or les dernières décisions américaines (Conversations à Quatre, refus de livrer des avions *Phantoms*) n'ont pas plu à Israël.

[4] La session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord a lieu à Rome les 26 et 27 mai 1970.

Vous vous inspirerez de ces considérations pour définir la position française lors de la reprise des débats sur la rédaction du communiqué.

(*Direction des Affaires politiques. Pactes et Désarmement, Otan, organismes de l'Otan. Représentants permanents. Tâches PAN 3.2*)

231

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Les rapports du Congo-Kinshasa avec les États africains

N[1]. *Paris, 5 mai 1970.*

Homme fort, le général Mobutu[2] ne s'intéresse vraiment qu'aux pays forts. Homme d'ordre, il se défie instinctivement de la subversion, où qu'elle se manifeste. Francophone, il a découvert que la communauté africaine de langue française offrait à son pays, en même temps qu'une vaste zone d'influence, les meilleures chances d'épanouissement.

Ces trois traits directement liés à sa personne rendent compte des orientations principales de sa jeune diplomatie.

Le premier explique l'attention qu'il porte au Nigeria et à la Côte d'Ivoire. Ce sont les deux pays qui comptent pour lui en Afrique, l'un en raison de l'importance de ses ressources humaines et économiques, l'autre en raison de son exceptionnelle réussite de ces dernières années. Il a soutenu le général Gowon[3] tout au long du conflit biafrais[4]. Avec le président Houphouët-Boigny[5] il s'attache à nouer les relations les plus amicales.

Le second éclaire son animosité tenace à l'égard du Congo-Brazzaville[6] et fait craindre qu'elle se maintienne aussi longtemps que de l'autre côté du fleuve subsistera un régime de type révolutionnaire.

Quant au troisième, d'affirmation relativement récente, il est celui qui a donné lieu aux manifestations les plus nuancées.

[1] Cette note émane de M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique à la division Afrique-Levant du Département depuis septembre 1969.

[2] Joseph-Désiré Mobutu est le président de la République démocratique du Congo depuis 1965.

[3] Le général Yakubu Gowon dirige le Nigeria depuis le coup d'État du 22 juillet 1966.

[4] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria est un conflit civil qui se tint du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970. Ce conflit a débuté avec la sécession de la région orientale du Nigeria qui s'autoproclame République du Biafra, sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu.

[5] Félix Houphouët-Boigny est président de la Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

[6] Marien N'Gouabi, officier, homme d'État congolais, président de la République du Congo puis de la République populaire du Congo/Brazzaville depuis le 31 décembre 1968. Au cours des premières années de pouvoir, N'Gouabi entreprend la reconstruction politique de son pays sur le modèle soviétique, d'idéologie marxiste-léniniste. Les institutions sont remodelées sur le canevas des pays d'Europe de l'Est, la coopération avec l'URSS, la RDA (République démocratique allemande), la Roumanie et Cuba est renforcée.

Dans les premiers temps qui ont suivi la prise du pouvoir par le général Mobutu en novembre 1965 l'attitude du Congo à l'égard des autres États francophones africains a été assez réticente. Le règlement du problème des mercenaires du Kivu[1], les échanges de visite entre le chef de l'État congolais d'une part, les présidents Houphouët-Boigny et Senghor, de l'autre, la tenue à Kinshasa de la conférence des chefs d'État de l'OCAM[2], celle dans la même ville de la conférence des ministres de l'Éducation francophone en janvier 1969[3], ont marqué les étapes successives d'un rapprochement qui peut être aujourd'hui considéré comme acquis. Le retrait, imputé à la France, de la République Centrafricaine de l'UEAC[4], que le général Mobutu avait cherché à opposer à l'UDEAC, avait à l'inverse engendré, fin 1968, un certain froid qui n'a pas duré. Au surplus le chef de l'État congolais se désintéresse désormais des regroupements régionaux qui sont à ses yeux des entreprises de peu de relief mettant en cause des partenaires qui ne sont pas de sa taille. Avec le général Bokassa[5], avec M. Bongo[6], M. Tombalbaye[7] ou M. Ahidjo[8], ses relations sont bonnes mais ces personnages ne sont en définitive que des comparses pour un homme qui se considère comme le chef du premier pays francophone du monde après la France… voire même avant elle, corrige-t-il volontiers, si l'on se réfère au critère le plus normal : celui de la superficie…

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/Kinshasa, 1966-1970, relations extérieures, relations avec la France, 1970, n° 100*)

[1] Sur la rébellion des mercenaires européens au Congo, voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 66, 222 ; *D.D.F.* 1968-I, n°s 40, 45. En 1967, Bukavu (Kivu/Congo) fut le théâtre d'une bataille opposant 600 gendarmes katangais et 170 mercenaires blancs aux 15 000 hommes du général Mobutu. Ces mercenaires, belges et français, pour la plupart étaient commandés par le Belge, Jean Schramme. La bataille s'est soldée, en novembre 1967, par la défaite des mercenaires et leur fuite vers le Rwanda. En avril 1968, les mercenaires sont rapatriés en Europe après que les gendarmes katangais ont, les uns regagné le Congo, les autres trouvé asile en Zambie. Après des mois de négociations et de polémiques, les relations diplomatiques entre Kinshasa et Kigali, rompues le 11 janvier 1968, sont normalisées et reprises, théoriquement, le 11 septembre de la même année.

[2] Les 27 et 29 janvier 1969, tenue à Kinshasa de la conférence des chefs d'État de l'OCAM, avec toutefois deux absents : le président Bokassa de Centrafrique et N'Gouabi du Congo/Brazzaville.

[3] Cette conférence s'est tenue à Kinshasa du 13 au 18 janvier 1969.

[4] L'initiative de la création de l'UDEAC ou Union des États de l'Afrique centrale, a été prise en janvier-février 1968 par la République démocratique du Congo. Le président Mobutu l'annonce le 1er février 1968. La charte de l'UDEAC est signée, le 2 avril 1968, par les trois chefs d'État de la République démocratique du Congo/Kinshasa, de la République Centrafricaine et du Tchad réunis à Fort-Lamy. Ce traité crée une nouvelle organisation interrégionale africaine. Le Tchad et la République Centrafricaine s'en retirent officiellement le 22 avril 1968.

[5] Jean-Bedel Bokassa est président de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

[6] Albert-Bernard Bongo est président de la République du Gabon depuis le 2 décembre 1967.

[7] François Ngarta Tombalbaye est président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962.

[8] Ahmadou Ahidjo, premier président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960.

232

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Koweït : situation économique et relations commerciales avec la France

N. *Paris, 5 mai 1970.*

Situé sur la côte nord-ouest du Golfe Persique, bordé au nord et à l'ouest par l'Irak et au sud par l'Arabie saoudite, le petit émirat de Koweït occupe une superficie de 15 540 km auxquels s'ajoutent les 2 350 km provenant du partage de l'ex-zone neutre précédemment administrée conjointement avec l'Arabie saoudite. Sa population estimée en 1910 à 10 000, est d'environ 600 000 habitants dont la moitié à peine possède la nationalité koweïti. Le reste est constitué de Jordaniens et Palestiniens (130 000 environ), d'Irakiens et Iraniens (100 000), d'Égyptiens, de Libanais, d'Indiens et de Pakistanais.

L'économie du Koweït connaît depuis quelques années un développement rapide. Étant donné ses importantes réserves de pétrole, l'existence d'une élite à l'esprit pragmatique, la pondération de sa population, le Koweït devrait, sauf événements extérieurs imprévisibles, continuer à connaître une grande prospérité. Le revenu *per capita* est l'un des plus élevés du monde : il arrive en troisième position après celui d'Abu Dhabi et des États-Unis.

L'agriculture, en raison du climat de type désertique, est pratiquement inexistante et la pêche, prospère surtout à partir de 1963, traverse une phase de récession due à la surexploitation des fonds marins.

Mais le Koweït détient le septième des réserves mondiales de pétrole : sa production a atteint 136 millions de tonnes en 1970.

Trois compagnies exploitent actuellement les champs pétrolifères koweïti : *La Kuwait Oil Compagny* (K.O.C) filiale à parts égales de la *British Petroleum Company* et de la *Gulf Oil Corporation* ; *l'American Independent Oil (Aminoil)* et *l'Arabian Oil Company* dont le capital appartient pour 80 % à diverses sociétés japonaises et pour 20 % aux gouvernements du Koweït et d'Arabie saoudite.

Une société nationale, La *Kuwait National Petroleum Company* (K.N.P.C) créée en 1960 sous forme de société d'économie mixte et dont l'État possède 60 % du capital, a reçu le monopole de la distribution des produits pétroliers dans le pays. D'autre part, elle s'est fait céder par la *Kuwait Oil Company* diverses zones dont la superficie totale atteint près de 10 000 km^2.

Les ressources provenant du pétrole constituent plus de 90 % des recettes budgétaires et 45 % du produit national brut.

Les autorités koweïties désireuses d'échapper aux conséquences de cette excessive spécialisation ont élaboré un plan quinquennal (1968-1972) qui

tend notamment à assurer une certaine diversification de l'économie. Les autres objectifs de ce plan – qui vise à assigner à l'économie un taux de croissance de 6,5 % par an – concernent les travaux d'infrastructure (équipement en eau et électricité en particulier la formation professionnelle, le resserrement des liens avec les pays arabes, et le développement de la puissance du Koweït sur les marchés étrangers de capitaux. Certains de ces objectifs se sont révélés trop ambitieux et ne pourront être atteints qu'à 70 % environ. La priorité a dû être accordée à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'à l'éducation et à la santé publique.

Cependant ces erreurs d'appréciation des planificateurs restent, somme toute, mineures et ne semblent pas comporter de conséquences graves pour la prospérité de l'économie du Koweït. Les redevances pétrolières ont fait du Koweït le banquier du monde arabe. Depuis 1961, en effet, le gouvernement koweïti pratique une politique d'aide au développement des pays arabes, par l'entremise du *Kuwait Fund for Arab Economic Development*, qui accorde des prêts à long terme assortis d'un taux d'intérêt de 3 à 4 % pour le financement de projets économiques rentables. Parallèlement à cette aide, l'État koweïti participe à la vie financière internationale par le biais de deux sociétés d'investissements, d'une banque à Londres et de deux banques franco-arabes[1].

Les relations économiques de la France avec cet Émirat sont assez récentes. Les échanges commerciaux présentent un net déséquilibre en faveur du Koweït. C'est ainsi qu'en 1969 nos importations se sont élevées à 682 MF. (dont 676 MF de pétrole), alors que nos exportations n'ont pas dépassé 159 MF. Il convient de souligner cependant que celles-ci ont régulièrement progressé depuis l'accession du Koweït à l'indépendance (en 1961) : 18 MF. en 1958 elles se sont élevées à 70 MF. en 1967. Notre pays qui, en 1967 et 1968, occupait la dixième place parmi les fournisseurs de l'Émirat est arrivé, l'an dernier, au cinquième rang, immédiatement après les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Japon[2].

Toutefois, la composition de nos ventes au Koweït n'est pas excellente : les biens d'équipement y occupent une place insuffisante. En effet, à l'exception de quelques marchés relativement modestes d'équipement électrique, les sociétés françaises, jusqu' à une date récente, n'avaient guère obtenu que des contrats d'études : plan d'une Maison de la Radio et de la Télévision (Bureau Cordonnier), étude pédologiques et expérimentation agronomique (SCET-Coopération), recherches hydrauliques et sondages sismiques (Compagnie Générale de Géophysique), mission de conseil auprès de la KNCP (Institut Français du Pétrole), et tout récemment étude de viabilité d'un laminoir (SERI-RENAULT).

Cette situation, peu satisfaisante, paraît devoir s'améliorer. En effet, après une période de tâtonnements, les efforts des exportateurs français semblent

[1] *Note du rédacteur* : « cf. ci-après ».

[2] *Note du rédacteur* : « Cette amélioration de notre position est d'autant plus remarquable que l'année 1969 a été marquée au Koweït par un net ralentissement des affaires, dû aux engagements financiers particulièrement lourds, pris par ce pays lors de la conférence de Khartoum et du sommet arabe de Rabat. »

déboucher sur une participation plus active à l'équipement du pays. Quelques contrats d'un montant élevé viennent d'être confiés à des entreprises françaises, notamment pour :

– la fourniture de 104 navires crevettiers et de 3 cargos frigorifiques ;

– la construction de silos à grain et d'une usine de traitement d'ordures ménagères ;

– l'installation de 5 usines de dessalement de l'eau de mer (106 MF) ;

– la livraison de 514 km de tubes pour le réseau de distribution d'eau de la ville de Koweït (204 MF).

Dans le domaine bancaire, une coopération assez étroite s'est instaurée entre la France et le Koweït. Comme nous l'avons signalé plus haut, le Koweït est membre de deux banques franco-arabes :

– d'une part, la Banque franco-arabe d'Investissements internationaux *(FRAB BANK INTERNATIONAL)*, établissement créé en avril 1969 sous l'égide de la Société Générale et dont le capital a été constitué pour 33 % par des fonds privés koweïtiens,

– d'autre part, l'Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF) fondée au début de 1970, sous l'égide du Crédit Lyonnais et à laquelle a adhéré, parmi les banques privées participantes, *l'Alahli Bank of Kuwait.*

Par ailleurs, en avril dernier, le ministre des Finances et du Pétrole du Koweït[1] a manifesté le désir de renforcer la coopération financière franco-koweïti et notamment de voir une fraction croissante des placements de son pays à l'étranger se diriger sur la place de Paris.

La grande prospérité que connaît le Koweït et la sympathie que ses dirigeants témoignent à la France en raison de la politique qu'elle a adoptée face à la crise du Proche-Orient, ne peuvent que contribuer au développement des liens entre les deux pays.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Koweït, relations économiques avec la France. Ko 6-4)

233

NOTE

La situation au Rwanda

N° 172/AL. *Kigali, 5 mai 1970.*

Confidentiel.

La République rwandaise offre en Afrique un rare exemple de stabilité politique. Depuis sa création en 1962[2], c'est la même équipe qui dirige le

[1] Le ministre des Finances et du Pétrole du Koweït est Abd Al-Raman Salem Al Atiqi.

[2] Ancienne colonie allemande depuis 1898, le Rwanda fut placé sous mandat belge en 1919 puis sous la tutelle des Nations unies en 1946. La République rwandaise a vu le jour le 28 janvier

pays. Le président de la République, qui est aussi le chef du gouvernement, a été réélu[1], l'an dernier, pour la troisième fois. S'il a opéré quelques mutations et changements dans le Cabinet, ceux-ci ont été sans incidence notable. Le chef de l'État, ses ministres, tous les fonctionnaires sont obligatoirement membres du *Parmehutu*[2], seul parti autorisé au sein duquel on relève d'inévitables rivalités de personnes, mais point de divergences doctrinales. L'armée ne paraît pas, pour l'instant, songer à prendre le pouvoir. Elle a reçu des satisfactions (relèvement substantiel des soldes – nombreuses promotions). D'autre part, elle est fortement encadrée d'officiers et sous-officiers belges, ce qui la gênerait dans une tentative de coup d'État.

Le régime semble donc reposer sur des bases solides. Toutefois, si l'opposition des anciens féodaux Tutsi est négligeable, celle de l'Église catholique[3] dont l'influence demeure considérable retient, par contre, l'attention du pouvoir. Encore que les éléments Hutu y soient maintenant majoritaires, l'épiscopat et la masse du clergé s'inquiètent des tendances laïcisantes des dirigeants qui ont pourtant été formés, pour la plupart, dans les petits et grands séminaires. Ils craignent de perdre le monopole qu'ils ont dans l'enseignement primaire et une partie du secondaire. L'Église sait que ses biens sont convoités. Ils n'échappent déjà plus à l'impôt.

Depuis mon arrivée à Kigali[4], j'ai le sentiment – partagé d'ailleurs par mes collègues – d'une dégradation continue de la situation politique. L'élite tutsie que les Belges avaient associée à l'administration du pays, à l'époque de la tutelle, a été systématiquement éliminée. Le pouvoir a été pris, en 1962, par des hommes qui n'y étaient pas préparés. Leur grande erreur, qui explique que le Rwanda soit l'un des pays les plus arriérés d'Afrique (il n'a pas de presse quotidienne, sa radiodiffusion est indigente), est de n'avoir pas su former des cadres de substitution.

Les diplômés de l'université nationale sont encore peu nombreux et d'un niveau médiocre (surtout en médecine). Nos anciens boursiers sont souvent inemployés ou affectés à des services qui ne correspondent pas à leur

1961 dans un climat de luttes tribales sanglantes qui mirent aux prises les Hutu et la minorité tutsi à laquelle appartenaient la famille royale et la caste dirigeante. Après l'exode des Tutsi dans les pays limitrophes et l'affaiblissement de l'opposition monarchiste, le Dr. Kayibanda, Hutu, accède à la magistrature suprême le 26 octobre 1961. Le Rwanda devient indépendant le 1er juillet 1962.

[1] Le président Grégoire Kayibanda, seul candidat à la magistrature suprême, a été réélu pour la troisième fois le 28 septembre 1969, recueillant 99,60 % des suffrages exprimés. Tous les membres du gouvernement, à l'exception du secrétaire d'État à la Fonction publique, ont retrouvé leur siège à l'Assemblée nationale qui ne compte que douze nouveaux membres sur un total de quarante-sept.

[2] Le *Parmehutu* est le parti du président de la République, seul représenté à l'Assemblée nationale du Rwanda. Il existe depuis 1963 un malaise et un groupe d'opposition au sein du parti unique se traduisant par des divergences d'opinion ou des luttes de personnes.

[3] Se reporter à l'annuaire ecclésiastique du Burundi et du Rwanda 1967 transmis par la dépêche de Kigali nº 506/AL du 10 mars 1967 et celle plus récente nº 1136/AL du 12 novembre 1968, rappelant l'historique, la situation et les perspectives d'avenir de l'Église catholique au Rwanda. Des heurts se sont produits entre l'Église et le gouvernement. La question scolaire a contraint le ministre de l'Éducation nationale à durcir sa position, face à la hiérarchie et au haut clergé qui s'opposaient à tout contrôle étatique de l'enseignement.

[4] M. Jean-François de la Boissière est ambassadeur de France à Kigali depuis juin 1967.

qualification. Enfin, les Rwandais, ayant poursuivi des études supérieures ou techniques à l'étranger, répugnent à regagner leur pays sachant qu'ils n'y obtiendront pas les postes qu'ils seraient aptes à occuper.

D'autre part, le président Kayibanda accentue le caractère autoritaire de son action. Il entend tout décider lui-même. Malheureusement, il est de plus en plus souvent absent de la capitale. Les ministres suivent son exemple et se préoccupent surtout de maintenir des contacts étroits avec leurs électeurs. Cette déficience des organismes de l'État, l'incapacité et le manque de caractère des fonctionnaires à tous les échelons de la hiérarchie, leur vénalité enfin, expliquent l'extrême lenteur avec laquelle les missions diplomatiques obtiennent le règlement des affaires. De tous les pays d'Afrique, le Rwanda est probablement celui où les ambassadeurs ont le plus de difficultés à être reçus par le chef du gouvernement, le ministre des Affaires étrangères ou ses collègues. Tous ont hérité de leur origine ethnique[1] un complexe d'infériorité, de méfiance et de goût du secret qui leur fait prendre en suspicion les conseils les plus désintéressés.

La conjoncture économique (les agriculteurs constituent plus de 90 % de la population) paraît assez satisfaisante. Elle doit s'améliorer grâce au relèvement des cours mondiaux du café et de la cassitérite. La situation monétaire demeure saine. Le Fonds monétaire international exerce d'ailleurs un contrôle vigilant sur la Banque nationale. La part de la France dans le commerce rwandais est toujours très faible (moins de 2 % des chiffres globaux qui étaient en 1968 de 22 460 000 US dollars pour les importations et 14 670 000 pour les exportations).

Bien que les relations diplomatiques aient été rétablies avec la République démocratique du Congo, le Rwanda se méfie de son puissant voisin dont il est convaincu qu'il cherche à l'absorber économiquement, pour le soumettre ensuite à son obédience politique. Malgré l'échange d'ambassadeurs entre Kigali et Bujumbura, aucune réconciliation sincère ne peut être attendue entre les deux capitales tant que l'ethnie tutsie sera au pouvoir au Burundi. Ses intérêts économiques inclinent le Rwanda à se rapprocher des pays de l'Afrique de l'Est[2].

La France bénéficie d'une sympathie certaine au Rwanda qui n'a cessé de rendre hommage au rôle du général de Gaulle à Brazzaville[3] qui a permis d'amorcer la décolonisation de l'Afrique. Le Rwanda apporte à l'OCAM une collaboration confiante. Si sa délégation à l'Assemblée générale des Nations unies, en octobre 1968[4], y a commis une fâcheuse

[1] Ce sont des Hutu.

[2] Les relations diplomatiques avec le Congo-Kinshasa, rompues le 11 janvier 1968, à la suite du refus du président Kayibanda de livrer, à la demande du président Mobutu, les mercenaires réfugiés au Rwanda , sont reprises le 15 février 1969.

[3] Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle, président du comité français de la Libération nationale, ouvre à Brazzaville une conférence consacrée à l'avenir des colonies africaines de la France.

[4] Le délégué du Rwanda, Fidèle Nzanana, a déclaré, le 9 octobre 1968 à l'Assemblée générale des Nations unies que son pays soutiendrait les revendications de tous les peuples opprimés par le colonialisme dans le monde, en Afrique et notamment dans la « Côte dite française des Somalis ». Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, n° 452.

maladresse, ses représentants aux réunions de l'OUA ont, depuis, adopté une attitude modérée en ce qui concerne, en particulier, la position de la France à Djibouti et aux Comores, restant sourds aux appels de M. Diallo Telli[1] à qui on ne pardonne pas à Kigali les difficultés qu'il a suscitées lors du règlement de l'affaire des mercenaires.

Je note enfin que le Rwanda a adhéré, à Niamey[2], à la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique et que l'Assemblée nationale vient de créer, à Kigali, une section de l'Association internationale des Parlementaires de langue française.

La coopération de nos enseignants (38), de nos experts (19), de nos médecins (5), des Volontaires du Progrès (26) est vivement appréciée. L'annonce de la construction, dans la capitale, d'un lycée de culture française[3] a été accueillie avec une grande satisfaction. Le Rwanda souhaite un accroissement de cette assistance. Outre les impératifs budgétaires, sa demande se heurte au problème des logements que les autorités responsables s'avèrent incapables de régler. D'autre part, nos compatriotes s'inquiètent à juste titre de la recrudescence des vols et cambriolages qui laissent la police rwandaise étrangement indifférente. Cette situation risque, si elle s'aggrave, d'inciter nos experts à ne pas renouveler leur séjour et de décourager la venue de nouveaux candidats.

(Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, politique intérieure, n° 26)

234

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2741 à 2751. *Washington, 6 mai 1970.*

(*Reçu* : le 7, 01 h. 34).

De la part du conseiller financier

Prière de communiquer au ministère de l'Économie et des Finances (Cabinet – Trésor)

Les entretiens qui viennent de se dérouler à Camp David entre le ministre français de l'Économie et des Finances et le secrétaire américain

[1] Boubacar Diallo Telli, de nationalité guinéenne, est le premier secrétaire général de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) depuis juillet 1964.

[2] La deuxième conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française se tient à Niamey (Niger) du 16 au 21 mars 1970. Le 20, est signée par les 21 pays représentés, une Convention créant l'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française.

[3] Le projet de construction d'un lycée à Kigali remonte à 1968. Voir la dépêche de Kigali n° 127/RC-E du 5 février 1969, non publiée.

au Trésor ont fourni l'occasion d'un large échange de vues sur les problèmes monétaires internationaux.

La délégation française que dirigeait M. Valéry Giscard d'Estaing comprenait MM. Olivier Wormser, gouverneur de la Banque de France, René Larre, directeur du Trésor, Claude Pierre-Brossolette, chargé de mission auprès du Ministre et Georges Plescoff, conseiller financier à l'ambassade de France aux États-Unis. M. David Kennedy était de son côté accompagné de MM. Paul A. Volcker, sous-secrétaire au Trésor, John R. Petty, secrétaire adjoint au Trésor pour les Affaires internationales, Bruce K. MacLaury, sous-secrétaire adjoint au Trésor et Donald J. McGrew, représentant de la Trésorerie américaine à Paris.

Les entretiens ont commencé le dimanche 3 mai dans la soirée et se sont poursuivis jusqu'au mardi 5 mai dans la matinée. La première soirée a été consacrée d'une part à une présentation des problèmes que pose aux États-Unis la poursuite de la lutte contre l'inflation et, d'autre part, à un exposé des résultats obtenus jusqu'ici en France ainsi que des perspectives économiques à court terme et pour la durée du 6e plan.

Au cours de la journée de lundi la discussion a porté sur l'évolution récente des taux d'intérêt dans les deux pays ainsi que sur le marché de l'eurodollar. Des vues similaires ont été exprimées en ce qui concerne le rôle que pouvaient jouer des taux d'intérêt relativement élevés dans la politique de stabilisation conjoncturelle. Une baisse marquée de ces taux ne pouvait être envisagée que si l'on parvenait des deux côtés de l'Atlantique à réduire les tensions inflationnistes. Notre délégation a souligné que si pour le moment présent les taux d'intérêt élevés du marché international ne gênaient pas trop notre politique monétaire, des problèmes cependant pourraient se poser à cet égard dans l'avenir. Un débat s'est institué sur les conséquences, pour l'Amérique et pour l'Europe, de l'expansion extrêmement rapide du volume des opérations en eurodollars.

M. Giscard d'Estaing en particulier a souligné l'anomalie que représentait le fait que chaque gouvernement prenne des mesures rigoureuses en ce qui concerne la politique du crédit intérieur, alors que le marché de l'eurodollar n'est soumis à aucune régulation.

Une réelle différence de vues s'est manifestée en ce qui concerne les modifications qui pourraient être apportées au système monétaire international, en particulier toutes les mesures qui sont actuellement étudiées au Fonds monétaire international et qui permettraient d'une part d'élargir les marges de fluctuations des parités et d'autre part de faciliter des changements limités et fréquents de parités.

La délégation française a souligné les dangers que pouvaient présenter de telles mesures, en soulignant que trop de facilités données au changement de parités risqueraient de réduire considérablement les disciplines intérieures nécessaires au maintien de l'équilibre économique.

La délégation américaine a exposé les raisons pour lesquelles les États-Unis sont favorables à l'introduction de plus de souplesse dans les changements de parité, sans montrer cependant l'insistance à laquelle on aurait pu s'attendre.

La délégation français a souligné combien il était difficile de concilier l'extension des fluctuations de parité avec le développement de la politique d'unification monétaire en Europe, à laquelle M. Kennedy a déclaré être favorable.

La délégation américaine a présenté ses prévisions de balance des paiements pour 1970/71. Ces prévisions sont assez pessimistes en raison du fait qu'on n'attend pas d'amélioration sensible de la balance commerciale, et qu'en ce qui concerne les mouvements de capitaux on craint fort que ceux-ci, au lieu d'être favorables aux Etats-Unis comme en 1969, ne s'inversent au bénéfice de l'Europe.

Les entretiens ont été légèrement écourtés du fait que le secrétaire au Trésor a été obligé de rejoindre Washington plus rapidement que prévu. Il était clair au cours des conversations que les dirigeants de la Trésorerie américaine étaient très préoccupés par la chute des cours à Wall Street et en particulier par les conséquences que celle-ci pouvait avoir sur une opération de refinancement de la dette à court terme de 5 milliards de dollars, qui semble rencontrer de sérieuses difficultés.

Malgré les visibles préoccupations de la délégation américaine pour le court terme et le moyen terme, les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de très grande franchise et de cordialité. Il s'agissait principalement pour les responsables américains d'établir des rapports plus étroits avec leurs homologues français.

Avant de repartir pour Paris, M. Giscard d'Estaing a rencontré M. McNamara, président de la BIRD[1], avec qui il s'est entretenu du problème de la reconstitution des ressources de l'AID et avec M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du FMI[2]. Le ministre de l'Économie et des Finances a également rencontré, en compagnie du gouverneur de la Banque de France, le président du *Federal Reserve Board*, M. Arthur Burns.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] BIRD ou Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

[2] FMI ou Fonds Monétaire International.

235

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2752 à 2767 et 2771 à 2776. *Washington, 6 mai 1970.*

Diffusion réservée (*Reçus* : le 7, 02 h. 11 et 03 h. 28).

Cambodge
Moyen-Orient

J'ai vu le Secrétaire d'État le 6 mai. Abordant la question du Cambodge, je lui ai demandé s'il pouvait faire le point d'une situation qui, au travers des nouvelles de presse, nous semblait passablement confuse.

M. Rogers m'a tout d'abord indiqué que les opérations engagées contre les sanctuaires cambodgiens mettaient en œuvre des troupes sud-vietnamiennes et des troupes américaines dans un rapport de 2 ½ à 3 pour un. Ce qu'il importait de souligner, c'est que les actions engagées la semaine dernière par le commandement militaire étaient et demeureraient limitées.

A)- Géographiquement, on ne se proposait que d'atteindre et de détruire les bases de l'adversaire, celles qu'il utilisait pour les besoins du commandement, du ravitaillement et de l'équipement de ses forces. En définitive, les unités américaines ne devraient pas s'avancer au-delà de 18 à 20 miles.

B)- D'autre part, il ne s'agissait pas de « tuer du Viet Cong », non plus que poursuivre l'ennemi à travers tout le territoire cambodgien.

C)- Enfin, et c'était là sans doute l'élément le plus important, ces opérations ne s'étendraient pas dans le temps au-delà de six à huit semaines. Le gouvernement des États-Unis ne songe ni à faire occuper le terrain, ni à prêter main-forte au gouvernement de Phnom Penh. Une fois le nettoyage des bases effectué, les troupes américaines et sud-vietnamiennes reviendront à leur point de départ. Il est même possible, si l'affaire évolue bien sur place, que certains mouvements de retrait soient décidés dès le milieu de la semaine prochaine.

Quant au fondement juridique de l'intervention, le Secrétaire d'État m'a dit qu'il résidait dans la notion de « légitime défense collective » (*collective self defense*). En effet, l'adversaire occupait au Cambodge, depuis fort longtemps, des secteurs à partir desquels il n'avait cessé de lancer des attaques vers le Sud-Vietnam contre les armées alliées. Personne ne contestait l'existence de ces sanctuaires. Il paraît même établi que le prince Sihanouk, quand il avait quitté son pays, se proposait d'intervenir aussi bien à Moscou qu'à Pékin pour que les Nord-Vietnamiens rendent moins pesante leur présence sur le sol cambodgien. Or, il apparaissait de plus en plus, que l'adversaire souhaitait ranimer les combats au Sud-Vietnam, à partir de ces bases de départ, dans l'espoir d'accroître le nombre des pertes américaines, de les maintenir au chiffre de 100 morts par semaine et d'impressionner

par là de nouveau l'opinion aux États-Unis. Peu de temps avant la décision du président Nixon, on avait pu constater que les Nord-Vietnamiens et le Viet Cong élargissaient le périmètre de leurs sanctuaires. La nécessité de réagir s'imposait, elle avait été déterminante pour le Président. M. Rogers m'a dit que, d'un point de vue juridique, l'action engagée lui semblait relever parfaitement de l'article 51 de la Charte[1].

Quant aux effets des opérations en cours, ils devraient pour un temps assez long entraver considérablement les efforts logistiques de l'adversaire. Il ne sera pas facile à celui-ci de reconstituer ses réserves et ses magasins. Mais, surtout, l'ennemi hésitera probablement à s'installer de nouveau dans la crainte d'être, à un moment ou à un autre, pris à partie une nouvelle fois. Le Cambodge ne pourra plus être considéré par lui comme une terre d'asile. Si, d'autre part, les opérations actuelles, provoquant la confusion chez l'ennemi, soulagent le gouvernement de Phnom Penh des pressions qui s'exercent sur lui, ce serait là un effet secondaire utile. Mais ce n'est pas dans ce but que ces opérations ont été montées.

Enfin, diplomatiquement, il est possible que l'on en vienne à redonner à la notion de neutralité un contenu plus sérieux. Il est vrai que cette neutralité vient d'être violée, mais elle l'était depuis bien plus longtemps par le Nord-Vietnam. Parler de la neutralité du Cambodge représentait une sorte d'imposture. Peut-être, à la suite de ces événements, reviendra-t-on à une vue plus réaliste des choses. Il était heureux qu'U Thant finisse par s'en apercevoir et l'on ne critiquait pas sa proposition.

Le Secrétaire d'État m'a dit que, de toute façon, le gouvernement des États-Unis ne recherchait pas au Cambodge une victoire militaire. Il estimait que seule une négociation politique permettrait de résoudre la question vietnamienne. Il a rappelé au passage que les États-Unis n'étaient pas non plus défavorables à l'initiative lancée par la France le premier avril. S'ils s'étaient exprimés avec discrétion sur ce sujet, c'était uniquement pour des raisons d'ordre tactique.

J'ai alors demandé à mon interlocuteur ce qu'il pensait de la situation dans la partie ouest du Cambodge. Tout se passait comme si les unités viet cong se dirigeaient vers Phnom Penh.

Pour M. Rogers, il est difficile de dire quelle tournure prendront les événements. L'initiative américaine a certainement créé beaucoup de confusion dans les rangs de l'adversaire. Il est possible que celui-ci parvienne à créer une sorte de zone libérée où Sihanouk pourrait reparaître. Il est trop tôt pour évaluer la réalité du soutien que les Chinois accorderont à Sihanouk lui-même. Ne vont-ils pas chercher conformément à certains

[1] L'article 51 de la Charte des Nations unies est le suivant : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. »

renseignements reçus à Washington à en faire un martyr plutôt que de reconnaître en lui un *leader* véritable car, après tout, celui-ci n'est pas communiste. On pourrait un jour apprendre que Sihanouk, revenu au Cambodge, a été assassiné. La propagande chinoise s'empresserait d'imputer ce forfait aux Américains. Mais, du même coup, la direction du pays reviendrait aux mains de communistes de stricte obédience. Il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les appuis dont peut bénéficier Sihanouk. La jeunesse lui est probablement moins favorable qu'il ne le pense.

J'ai demandé au Secrétaire d'État ce qu'il pensait de la situation au Laos. Il m'a répondu que les choses avaient peu évolué. Le gouvernement des États-Unis n'avait aucune intention d'intervenir dans cette région.

M. Rogers en est venu alors à quelques réflexions sur les réactions qu'a provoquées jusqu'ici l'intervention américaine au Cambodge. La jeunesse américaine est certainement hostile à des opérations dont elle ne comprend pas l'objet et dont elle redoute qu'elles se prolongent. On peut cependant espérer que le retrait rapide des troupes, une fois leur mission accomplie, dissipera les appréhensions. Quant à la réaction du Congrès, elle est moins réservée qu'on ne l'écrit. Dans l'ensemble, les deux réunions tenues par le Président avec les membres des principales commissions intéressées ont été utiles et encourageantes.

Sur le plan international, les États-Unis s'attendaient à des reproches. D'un autre côté, l'initiative du ministre des Affaires étrangères d'Indonésie est opportune. Certes, plusieurs pays d'Asie ont clairement indiqué qu'ils ne se feraient pas représenter à Djakarta. Il n'en reste pas moins que onze États du Pacifique et d'Asie y participeront.

Le Secrétaire d'État m'a interrogé sur les réactions françaises. Je lui ai indiqué, à partir des comptes rendus d'agences en ma possession, quelles avaient été les déclarations faites par Votre Excellence devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 5 mai. J'y ai ajouté les quelques précisions données par l'agence France-Presse à la suite du Conseil des ministres du 6 mai sur la position du gouvernement. M. Rogers m'a dit qu'il étudierait avec soin ces diverses déclarations dès que le texte lui en serait parvenu. Il s'est félicité, d'autre part, de la position qu'avait prise sur le sujet M. Michael Stewart à la Chambre des Communes hier.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Au cours du même entretien, j'ai interrogé le Secrétaire d'État sur la situation au Moyen-Orient. Que savait-on, du côté américain, du rôle des pilotes soviétiques dans l'aviation égyptienne ?

M. Rogers m'a déclaré que l'on connaissait depuis longtemps la présence de conseillers et d'entraîneurs soviétiques dans les forces armées de la RAU et, particulièrement, dans ses forces aériennes. Ce qui était nouveau, en revanche, c'était, d'une part, l'accroissement du nombre de ces experts et, d'autre part, la nature des missions qui leur semblaient depuis peu impar-ties. Les renseignements recueillis montrent que les pilotes soviétiques décollent dès que les radars leur signalent que des avions israéliens se

dirigent vers l'intérieur de l'Égypte. Ils ne se portent pas encore à la rencontre des avions adverses, mais ils se placent sur la trajectoire présumée. Jusqu'ici, les Israéliens ont toujours viré de bord bien avant qu'une rencontre ait pu se produire. On ne peut affirmer en toute certitude qu'il s'agit de manœuvres délibérées de la part des pilotes soviétiques. Peut-être n'y a-t-il eu que coïncidence entre les vols israéliens et les exercices d'entraînement soviétiques, mais l'avenir dira bientôt si cette dernière hypothèse peut être retenue. De toute façon, la situation est devenue dangereuse.

J'ai demandé à M. Rogers s'il ne voyait pas une relation entre l'engagement américain au Cambodge et le renforcement de l'action soviétique au Moyen-Orient. Le Secrétaire d'État observe que, chronologiquement, les initiatives soviétiques sont antérieures aux opérations américaines au Cambodge.

La conversation en est venue ensuite au plus récent discours du colonel Nasser[1]. Les Égyptiens faisaient dire que cette déclaration avait un sens caché et comportait une sorte d'appel au président Nixon.

Cette thèse n'inspire apparemment que scepticisme au Secrétaire d'État. Pourquoi en effet user de procédés obliques et ambigus, alors que le président Nasser aurait eu l'occasion de faire connaître le fond de sa pensée lorsque M. Sisco s'est rendu au Caire ? S'il avait vraiment les intentions qu'on lui prête, rien ne serait plus facile que de les faire connaître encore aujourd'hui à M. Bergus[2] qui est toujours à sa disposition.

M. Rogers s'est enquis de savoir ce que nous pensions nous-mêmes de la situation. Je lui ai dit qu'on avait des raisons de s'alarmer du développement continu des opérations militaires. Cette détérioration rendait plus nécessaire que jamais l'aboutissement des conversations à Quatre.

Le Secrétaire d'État m'a dit qu'il n'en disconvenait pas. Nous avions pu constater à New York qu'un effort sérieux était accompli, du côté américain, pour faire aboutir cet exercice. Il était regrettable que les Soviétiques ne témoignent pas dans cette affaire d'une égale bonne volonté.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Il s'agit du discours prononcé le 1er mai 1970 par le colonel Nasser à Choubka El Kheima dans le district où se trouve l'usine d'Abou Zaabal qui à été bombardée par les avions américains. Le président Nasser en appelle au président Nixon en affirmant que la nation arabe veut une paix réelle. Voir à ce propos le télégramme nº 586 du Caire en date du 2 mai 1970 et la dépêche nº 722/AL du Caire datée du 8 mai 1970, l'un et l'autre non reproduits.

[2] Donald Clayton Bergus, diplomate américain, spécialiste du Moyen-Orient en poste notamment à Bagdad, Beyrouth, Djeddah, Tel-Aviv et Amman ; il est ministre au Caire depuis juillet 1967.

236

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 508/EU[1]. *Londres, 6 mai 1970.*

Je suis frappé de l'effort important et systématique que déploie la Grande-Bretagne pour affirmer l'amélioration de ses relations avec la France. Cet effort a commencé à se manifester au milieu de l'année dernière, et depuis il n'a cessé de se développer, s'exerçant aussi bien en direction des milieux officiels de notre pays que de l'opinion française en général. Il marque, je crois, de manière frappante l'attitude nouvelle qu'ont décidé de prendre les Britanniques vis-à-vis de notre pays depuis l'arrivée à la présidence de la République de M. Georges Pompidou[2], en contraste avec la froideur voulue manifestée à l'égard de notre pays en 1967 et 1968, et encore accentuée au moment de l'« affaire Soames »[3] en février 1969.

Il n'est pas douteux qu'il s'agit de la part des Britanniques d'une action arrêtée dès l'origine à un haut niveau et qui est destinée à se développer de manière systématique et toujours plus ample. Elle se manifeste à la fois en Grande-Bretagne et en France ; le Département peut en juger lui-même à Paris en observant la remarquable activité de M. Soames et de ses collaborateurs qui s'exerce auprès de tous les milieux français. Lorsqu'on observe de Londres les efforts poursuivis dans le même sens, il suffit d'énumérer les contacts établis par le gouvernement et les services britanniques depuis un an pour mettre en évidence l'ampleur de cette entreprise.

Les efforts des Britanniques se sont caractérisés d'abord par le souci de rétablir les contacts entre dirigeants et hommes politiques des deux pays, qui depuis la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville[4] en juillet 1966[5], étaient pratiquement inexistants – sauf pour ce qui concerne la mise en application du programme de coopération aéronautique.

La visite du Ministre à Londres en janvier dernier[6], visite en principe de caractère privé, a pris l'allure, sur l'insistance des services officiels anglais

[1] Cette dépêche intitulée : *L'offensive de charme en direction de la France,* est rédigée par Jean-Paul Anglès, ministre plénipotentiaire, premier conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis septembre 1965.

[2] Georges Pompidou, Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968, président de la République depuis le 20 juin 1969.

[3] Au sujet de l'« affaire Soames », du nom de Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, voir la table méthodique de *D.D.F.* 1969-I : L'EUROPE, A. L'EUROPE DE L'OUEST, 5) La Grande-Bretagne.

[4] Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, ministre de l'Économie et des Finances du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968, Premier ministre du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969.

[5] Au sujet de cette visite à Londres, du 6 au 8 juillet 1966, du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères français, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 101, 107, 108, 112 et 115.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Londres nos 367 à 383 du 28 janvier 1970.

– aidés en cela par le président de la *Franco-British Society*[1], qui entretient de longue date des liens étroits avec le *Foreign Office* – d'une visite de caractère officiel. En outre de nombreux membres du gouvernement français ont été sollicités ces derniers mois de rencontrer leurs homologues britanniques : visite de M. Jenkins[2] à Paris et de M. Giscard d'Estaing[3] à Londres, visite, toute récente, de M. Healey[4] en France, voyage de M. Ortoli[5] à Londres sur l'invitation de M. Wedgwood Benn, invitation de la *Franco-British Society* à M. Pleven[6]. Si l'on en croit les journaux britanniques, une invitation devrait également être adressée à M. Duhamel[7].

Sur le plan des rapports entre administrations, nous assistons depuis quelques mois à une offensive systématique pour que s'établissent des contacts réguliers à un niveau élevé entre le *Foreign Office* et le Quai d'Orsay. L'insistance de *Whitehall*[8] à faire décider des rencontres de cette nature frappe d'autant plus que la plupart d'entre elles, même si elles présentent un caractère incontestable d'utilité, paraissent répondre plus au souci de montrer une volonté de coordination des politiques des deux pays qu'à une nécessité immédiate et réelle.

Toutefois, c'est principalement sur le plan d'une action en profondeur à l'égard de l'opinion française que s'exercent les efforts britanniques. M. Soames et ses services se dépensent sans compter pour donner en France à nos compatriotes l'image d'une Grande-Bretagne déterminée à s'orienter sans arrière-pensée vers l'Europe. Mais surtout les services britanniques déploient ici une activité remarquable en invitant presque sans interruption de petits groupes sélectionnés de personnalités françaises à effectuer des voyages d'études remarquablement organisés et dont le but est de « révéler » ce qu'il en est exactement de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui.

Les voyages de ce genre – au profit de journalistes, de députés, de préfets, d'industriels, de fonctionnaires, pour n'énumérer que ceux qui ont eu lieu ces derniers mois – sont préparés avec minutie par un organisme qui s'intitule *Central Office of Information*[9] ; ils sont entièrement financés par le

[1] Fondée en 1924, la *Franco-British Society* est une association privée qui vise à encourager les relations entre le Royaume-Uni et la France.

[2] Roy Jenkins, chancelier de l'Échiquier du 30 novembre 1967 au 19 juin 1970, est en visite à Paris les 27 et 28 février 1970.

[3] Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[4] Les 6 et 7 avril 1970, Denis Healey, ministre britannique de la Défense du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970, est en visite à Paris où il s'entretient avec son homologue français, Michel Debré, de la coopération entre leurs deux pays en matière de fabrication d'armements.

[5] Les 6 et 7 avril 1970, François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 23 juin 1969, s'entretient à Londres des questions de coopération européenne en matière spatiale avec Wedgwood Benn, ministre britannique de la Technologie du 4 juillet 1966 au 19 juin 1970.

[6] René Pleven, garde des Sceaux depuis le 23 juin 1969.

[7] Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969.

[8] *Whitehall* est le nom d'une rue de Londres où se trouvent plusieurs ministères.

[9] Le *Central Office of Information* (COI) est une agence de communication du gouvernement britannique. Il a succédé en 1946 au ministère de l'Information, créé durant la seconde guerre mondiale.

gouvernement britannique. Leurs résultats sont dans l'ensemble remarquables et l'impact reste profond sur ceux qui y prennent part : nos compatriotes « découvrent » un pays que pour la plupart ils connaissaient peu ou pas du tout et repartent fort impressionnés par les réalisations de la Grande-Bretagne dans les domaines qui les intéressent ; les parlementaires français, lorsqu'ils sont invités ici, sont reçus avec de grands égards et accueillis par des ministres et des hauts fonctionnaires avec lesquels ils ont des entretiens prolongés, le sujet principal de la conversation, sinon le seul, portant bien entendu sur l'adhésion britannique à la CEE. Il y a deux mois une délégation de députés de la majorité représentant la Normandie et la Bretagne est repartie enthousiaste sur les perspectives offertes, en ce qui concerne le problème de l'agriculture, par l'élargissement de la CEE.

Je souligne au passage combien il serait opportun que de notre côté nous prenions exemple, lorsque nous invitons des personnalités étrangères, sur la manière de procéder du *Central Office of Information*.

Si, dans cette action entreprise par la Grande-Bretagne, l'effort s'exerce principalement en direction de la France, il porte également sur les partenaires de la France dans la Communauté européenne. Depuis un an nombreuses ont été aussi bien les visites dans les capitales des Cinq des ministres et hauts fonctionnaires britanniques chargés des questions européennes – M. George Thomson[1] et sir Con O'Neill[2] en particulier. En sens inverse, sont venus en visite à Londres au cours des derniers mois sur l'invitation de *Whitehall* la plupart des chefs de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères des Cinq ; le président de la Commission M. Rey[3] a également effectué le voyage. Enfin il ne se passe pas de semaine sans que des membres des gouvernements des Cinq ou des pays candidats, ou des hautes personnalités parlementaires ou autres de ces pays ne viennent à Londres avec comme objectif de parler des divers aspects de l'élargissement de la Communauté. C'est ainsi par exemple qu'en ce moment séjournent dans la capitale britannique M. Ertl[4], ministre allemand de l'Agriculture et M. Mario Scelba[5], président du Parlement européen.

Je signale enfin, dans le même ordre d'idées, l'importance qu'a revêtue à la fin de la semaine dernière l'invitation adressée à des membres des anciens réseaux de résistance en France et de filières d'évasion des pilotes britanniques. D'une réunion de caractère quasi privé, organisée à l'origine par un des anciens chefs du SOE[6] bien connu de nos services, le colonel

[1] George Thomson, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européenne, du 6 octobre 1969 au 20 juin 1970.

[2] Sir Con O'Neill, ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés européennes de 1963 à 1965, sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign and Commonwealth Office*, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis 1969.

[3] Jean Rey, président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967.

[4] Josef Ertl, ministre de l'Agriculture de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969.

[5] Mario Scelba, président, italien, de l'Assemblée parlementaire européenne depuis 1969.

[6] Le *Special Operations Executive* est un service secret britannique, créé en juillet 1940 et dissous en juin 1946, ayant pour mission de soutenir les mouvements de résistance dans les pays occupés.

Buckmaster[1], cette manifestation a pris un tour quasi officiel avec participation du prince de Galles[2], réception chez la Reine Mère[3] et chez le ministre de la Défense. En l'espèce, l'invitation, plus particulièrement centrée sur la France, s'est étendue à des résistants belges, hollandais, luxembourgeois, danois et même italiens. L'accueil qui a été réservé à tous a été d'ailleurs particulièrement chaleureux et émouvant.

La signification exacte de ces efforts n'est pas difficile à définir. Elle est, semble-t-il, double. Il s'agit d'abord, incontestablement, de la part des milieux dirigeants anglais, de ramener au moins sur le plan formel, les relations entre gouvernements et entre administrations à ce qu'elles étaient traditionnellement avant que l'affaire de la Communauté économique européenne ne projette une ombre qui n'a cessé de s'épaissir, d'un veto à l'autre, pour aboutir à la crise du début de l'an dernier. La démission du général de Gaulle, il y a un an, a tout naturellement facilité ici le « virage » en faisant espérer que l'adhésion britannique à la CEE en serait facilitée. Mais il ne fait guère de doute que les Britanniques se rendaient compte, surtout depuis l'affaire Soames, que la guerre de coups d'épingle menée non seulement par la presse – qui continue d'ailleurs, sauf rares exceptions, à être très peu amène à notre égard – mais aussi par les milieux politiques et l'administration contre la France ne pouvait en fin de compte que rendre plus mal aisée l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Que Londres le veuille ou non, la porte de cette entrée passe d'abord par Paris.

On a donc jugé ici – et c'est la signification de l'effort britannique plus accentué en direction de la France que des autres membres de la CEE – de « travailler » en profondeur les milieux français de toutes catégories, politiques, professionnels, intellectuels, dont on sait par les sondages d'opinion qu'ils sont a priori favorables à l'adhésion britannique, afin de les persuader à la fois de la sincérité fondamentale des intentions européennes de la Grande-Bretagne en même temps que des avantages que retirerait l'économie française de la participation de l'Angleterre à l'entreprise communautaire. Il ne faut pas se cacher cependant que cette préoccupation très légitime ne va peut-être pas malgré tout sans arrière-pensée : on espère pouvoir exercer par l'opinion une pression indirecte, dans un sens favorable aux intérêts britanniques, sur les milieux gouvernementaux responsables et sur les administrations françaises qui seront chargées de la future négociation. La crainte subsiste ici que les milieux officiels français aient hérité de la psychologie « gaulliste orthodoxe » et par conséquent qu'elles soient décidées à ne faire aucune concession lorsqu'il s'agira de déterminer les conditions d'accession de la Grande-Bretagne. L'effort britannique porte donc tout naturellement surtout sur les milieux parlementaires intéressés par les problèmes agricoles et également sur les milieux industriels auxquels ont fait miroiter l'avantage que présenteraient pour le développement de

[1] Maurice Buckmaster, journaliste et homme d'affaires britannique, chef de la section F (France) du *Special Operations Executive* de septembre 1941 à juillet 1945.

[2] Charles Windsor, prince de Galles depuis le 26 juillet 1958.

[3] Elizabeth Bowes-Lyon, reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et impératrice des Indes du 10 décembre 1936 au 6 février 1952, puis Reine Mère.

leurs activités l'ouverture d'un large marché de consommation et l'apport technique et financier des industries britanniques les plus évoluées.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1944-1970, nº 268*)

237

M. JORDAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 457 à 459[1]. *Varsovie, 8 mai 1970.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

Visite de M. Jedrychowski

Le retour à Varsovie de M. Jedrychowski[2] donne lieu à d'assez nombreux commentaires dans la presse locale. Tous sans exception soulignent le bilan jugé extrêmement positif de la visite du ministre polonais, notent avec satisfaction la concordance de vues qui semble avoir régné sur la plupart des problèmes évoqués et estiment que les relations franco-polonaises viennent de franchir une nouvelle étape.

« Un pas important dans le dialogue politique européen » titre Stanek dans *Trybuna Ludu* tandis que le correspondant de l'agence PAP qualifie les entretiens de « fructueux et positifs ». M. Baranowski dans le quotidien du parti paysan fait état d'un « bilan particulièrement riche et varié » et relève le ton très favorable de la presse française « même de celle qui d'ordinaire se montre sans grand enthousiasme envers la Pologne populaire ».

Les déclarations de Votre Excellence relatives aux frontières polonaises[3] sont naturellement mises particulièrement en valeur. Quant à la sécurité

[1] Ce télégramme est signé par Jacques Fouchet, premier conseiller près l'ambassade de France à Varsovie depuis janvier 1967. L'ambassadeur de France à Varsovie est Augustin Jordan depuis mars 1970.

[2] Stefan Jedrychowski est le ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne depuis 1968. Il a effectué une visite officielle en France du 3 au 7 mai. Au cours de son séjour, il a eu plusieurs entretiens avec son homologue, Maurice Schumann, il a été reçu par le président Pompidou et par Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, et rencontre Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, et François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique. Les conversations ont porté notamment sur le projet de conférence européenne, sur la sécurité, les relations germano-polonaises, la situation en Asie du Sud-Est et sur les rapports économiques franco-polonais. Le compte rendu de l'entretien entre Maurice Schumann et Stefan Jedrychowski est classé dans le dossier d'archives *Europe, Pologne, 1961-1970, relations politiques entre la France et la Pologne, nº 385*.

[3] Sur la question de la frontière Oder/Neisse, se reporter à la note du 29 avril de la sous-direction d'Europe orientale au Département, publiée ci-dessus. Au cours de son entretien du 5 mai avec le ministre polonais, Maurice Schumann a déclaré : « La France doit concilier, ici encore, deux obligations : la première, qui est de vous aider à obtenir une fois pour toutes la consécration de la frontière, la deuxième, qui est de maintenir les responsabilités et les droits des Alliés à l'égard de l'Allemagne ».

européenne, les commentateurs constatent que les points de vue se sont encore rapprochés. Tard dans la nuit, lorsque M. Jedrychowski est arrivé à Varsovie, il a exprimé sa satisfaction pour la manière dont son voyage s'était déroulé. Il m'a en outre confirmé que sur plusieurs points essentiels il avait été à même de constater une quasi identité de vues avec les positions françaises. De son côté, le vice-ministre Willmann[1] m'a répété que du côté polonais, on était très content des résultats obtenus au cours de cette visite.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, politique extérieure, relations avec la France, 1970, nº 385*)

238

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Dépêche nº 179/DAM/A *Cotonou, 8 mai 1970.*

Relations daho-américaines

L'aide bilatérale apportée par les États-Unis au Dahomey est négligeable si l'on excepte l'action, d'ailleurs modeste, du *Peace Corps*[2] dont une cinquantaine de membres travaillent au développement du pays, en particulier dans le secteur du développement rural.

Comme il n'entre manifestement pas dans les intentions de Washington d'augmenter son effort, l'ambassade des États-Unis, souvent attaquée sur la disproportion entre la richesse américaine et l'assistance consentie en faveur du développement de ce pays, compense la modestie de son aide par une politique orientée uniquement vers les relations publiques[3]. Sur le plan local, mon collègue américain[4] donne souvent une suite favorable aux

[1] Adam Willmann, jusqu'alors directeur du département IV (Europe non socialiste) au ministère polonais des Affaires étrangères, a été nommé le 24 novembre 1969, vice-ministre au même ministère.

[2] Le « Corps de la paix » américain (*Peace Corps*) est une agence indépendante du gouvernement américain, créée en 1961, sur l'initiative du président John F. Kennedy, dont la mission est de favoriser la paix et l'amitié dans le monde, en particulier auprès des pays du Tiers monde. Officiellement, le programme a trois buts : aider les personnes des pays intéressés et de certains secteurs en satisfaisant leurs besoins en personnel qualifié ; favoriser une meilleure connaissance de la culture américaine par les habitants des pays servis par l'agence et en contrepartie, favoriser une meilleure connaissance de la culture de ces habitants par le peuple américain.

[3] Les États-Unis ont très régulièrement fourni une aide au Dahomey de l'ordre de 300 millions de francs CFA par an depuis dix ans, notamment en aide alimentaire. Cette aide sera ultérieurement consacrée à des projets d'intérêt inter-États et trois importants investissements sont à l'étude : le pont-barrage sur la lagune de Cotonou ; la modernisation de la route Parakou-Malanville et la construction du réseau hertzien Bohicon-Parakou.

[4] M. Matthew J. Looram est ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969. Sur M. Looram, se reporter à la dépêche de Cotonou nº 115/DAM/C1 du 24 juillet 1969, non publiée, qui présente le diplomate américain.

innombrables sollicitations dont sont l'objet les ambassades étrangères de la part de divers organismes dahoméens : départements, communes, associations de toute nature. Il distribue de la sorte des subsides modestes mais nombreux en les entourant de la plus grande publicité possible, à l'occasion des cérémonies d'inauguration dans lesquelles se complaisent les Dahoméens.

Pour atteindre la classe dirigeante pour qui tout prétexte à voyage, si possible lointain, est le bienvenu, l'ambassade américaine a décidé de lancer un programme annuel d'une douzaine d'invitations par an à des personnalités. Chaque invitation comportera, outre le voyage, les frais d'un séjour d'un mois aux États-Unis dont le programme sera très largement établi par le visiteur à qui ne sera imposé aucune obligation de séminaire ou autre activité, qui sert souvent ailleurs de prétexte au voyage. Cette procédure existe déjà sur un pied plus modeste à l'usage des officiers[1] qui ont un programme plus contraignant.

Les premiers bénéficiaires de cette invitation au voyage seront M. Glele descendant du roi Glele, jeune ingénieur agronome de l'IRAT[2], ancien ministre de l'Agriculture du Dr Zinsou[3] et M. Fourn, procureur général[4], petit-fils local du gouverneur Fourn qui a été à la tête du Dahomey de 1917 à 1928, établissant un record de longévité administrative dans un territoire déjà célèbre pour son instabilité gubernatoriale.

Mon collègue américain m'a confié, avec une pointe d'agacement, que tous ses invités insistaient pour passer par Paris au retour, ce qui lui cause quelques difficultés en raison de la réglementation américaine qui impose l'usage de moyens de transports nationaux.

Pour obtenir les crédits nécessaires à ces voyages de propagande, M. Looram a supprimé les postes de deux professeurs américains qui enseignaient l'anglais dans les lycées de Porto-Novo. Le choix ainsi effectué démontre à lui seul le style que les États-Unis entendent donner à leurs relations avec le Dahomey : les voyages sont la forme moderne de la verroterie.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, questions politiques, relations avec les États-Unis, nº 25*)

[1] En 1969, un capitaine et trois lieutenants des forces armées dahoméennes ont bénéficié du 9 avril au 5 mai, d'un voyage d'information de quelques semaines aux États-Unis. En 1970, quatre autres officiers, dont le capitaine Mama Djougou et le lieutenant Michel Aikpe (commandant de la compagnie de parachutistes de Ouidah) ainsi que deux officiers de gendarmerie formeront la délégation.

[2] IRAT ou Institut de recherches agronomiques tropicales, créé en 1960. Son siège est à Paris.

[3] Dr Émile Derlin Zinsou fut président de la République et chef du gouvernement du Dahomey du 27 juin 1968 au 10 décembre 1969.

[4] M. Gaston Fourn, après des études de Droit à Paris, intègre le barreau du Dahomey en 1962 et devient procureur de la République au tribunal de première instance de Cotonou. Il quitte le Dahomey en 1973.

239

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Dépêche n° 181/DAM/S1 *Cotonou, 8 mai 1970.*

Fin de la crise

La crise politique qui durait au Dahomey depuis plus de quatre mois et demi a pris fin le 30 avril[1]. Cette période a été fertile en événements de toutes sortes, qui ont, à plusieurs reprises, amené le pays au bord de la catastrophe.

Ce fut d'abord, l'ouverture même de la crise par la destitution du Dr Zinsou, la mise en place d'un Directoire militaire[2], le retour d'exil des anciens *leaders*[3], la préparation des élections[4], puis leur suspension et leur annulation, les événements du Borgou[5], la menace de sécession des départements du Nord, enfin, la « rencontre de Savé »[6] et l'entente entre les trois anciens *leaders*. Tous ces événements et tous les efforts déployés par le Directoire pour le dénouement de la crise, le lieutenant-colonel de Souza les a brièvement évoqués dans le message qu'il a adressé à la nation le 30 avril. Il a pu enfin annoncer au pays la constitution d'un conseil présidentiel formé des trois anciens présidents et la formation d'un gouvernement d'union nationale à qui il a souhaité cohésion, compréhension, réalisations et succès.

[1] La crise a débuté le 10 décembre 1969 après le renversement par l'armée du régime du Dr Zinsou.

[2] Le Directoire militaire, au sein duquel trois lieutenants-colonels se partagent le contrôle des divers départements ministériels, s'est attribué (26 décembre 1969) la responsabilité de l'État en vertu d'une « charte » disposant que « l'Assemblée générale des officiers des forces armées dahoméennes » confiait au triumvirat les pouvoirs antérieurement dévolus au président de la République.

[3] Les ex-présidents Maga, Ahomadegbe et Apithy, amnistiés, reviennent au Dahomey.

[4] L'Assemblée générale des officiers, détentrice de la légitimité, décide, le 11 janvier, d'organiser les élections avant le 31 mars. À cet effet, un comité électoral mixte composé de huit militaires et de sept civils, chargé de préparer les textes en vue des élections générales, est institué par décret du 12 janvier 1970. Le 19 février, le comité électoral mixte a rendu publiques les candidatures de MM. Maga, Apithy, Ahomadegbe et Zinsou, tous anciens présidents du Dahomey.

[5] Si, dans les trois départements côtiers, la consultation électorale s'est déroulée à peu près normalement, le Borgou, situé au nord, isolé du reste du pays, a été la proie d'une fièvre hystérique, qui dégénéra en haine du Sud et donna lieu, en plusieurs endroits, à un déchaînement de violence et à une chasse aux « côtiers ». Le 28 mars, le directoire décide la suspension provisoire des élections présidentielles et législatives. Le déroulement des ces événements est repris dans les dépêches de l'ambassade de France à Cotonou n° 137/DAM/CD et 160/DAM/CD des 4 et 18 avril 1970, non publiées, qui passent en revue la période du 21 mars au 3 avril puis du 4 au 17 avril 1970.

[6] MM. Maga et Ahomadegbe se rencontrent, le 17 avril, à Savè, sous-préfecture du Zou, proche du Borgou. M Apithy et le Dr Zinsou ont refusé de participer à cette entrevue. À l'issue de cet entretien, ils font savoir qu'ils s'étaient mis d'accord pour que les fonctions de chef d'État soient confiées aux trois anciens présidents qui superviseraient un gouvernement d'union nationale chargé de préparer une constitution et de conduire le pays à des élections libres. La chronologie de la crise du pouvoir au Dahomey (décembre 1969-avril 1970) est classée dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey (Bénin), 1970, n° 33.

Prenant ensuite la parole, M. Hubert Maga[1], qui sera le premier président du conseil présidentiel, a d'abord analysé les causes des nombreuses crises, qui, pour lui, résident dans les « divisions artificielles qui ne reposent sur aucune divergence politique fondamentale », puis, il a tracé les grandes lignes du programme du gouvernement qui sera prochainement mis en place.

Dans son énoncé, ce programme ne contient rien d'original par son classicisme ; il aurait pu être adopté par une toute autre formation politique. Ses grandes lignes sont les suivantes :

– Sur le plan extérieur, le gouvernement s'attachera à pratiquer une politique « authentiquement non alignée, ouverte à toutes les coopérations et à tous les dialogues sans exclusives ni subordination » et fera de sa diplomatie « un instrument au service de l'économie ».

– Sur le plan intérieur :

– En politique : le gouvernement recherchera l'unité nationale par la création d'un parti unique destiné à sauvegarder la solidarité du peuple dahoméen contre toute dictature interne ou tout asservissement externe. M. Maga a, par ailleurs, solennellement déclaré que les trois membres de la commission présidentielle s'engageaient devant la nation à mettre fin à leurs divisions politiques et à jeter les bases d'une sincère réconciliation et d'un relèvement politique.

– Économie : le gouvernement élaborera une politique et une stratégie industrielles qui tiendront compte de l'appartenance du Dahomey aux ensembles régionaux existants ou à créer afin d'élargir les espaces économiques du pays.

– Finances : la politique financière recherchera l'assainissement des finances publiques par la rigueur de la gestion des biens de l'État, la lutte contre les fraudes et les détournements de fonds publics, la simplification de la fiscalité, l'amélioration du système de recouvrement, l'apurement des dettes intérieures et extérieures et l'encouragement à l'épargne et aux investissements.

– Social : le gouvernement s'emploiera au développement des services sociaux, à la création d'une « université moderne authentiquement dahoméenne » et allégera les sacrifices imposés aux salariés.

M. Maga a annoncé que pour la mise en œuvre de ce programme, un conseil présidentiel organe suprême de l'État avait été constitué. La présidence s'effectuera à tour de rôle, pour une durée de deux ans, dans l'ordre suivant : MM. Maga – Ahomadegbe – Apithy. Le président du Conseil présidentiel est en même temps chef de l'État et chef du gouvernement. La charte qui sera élaborée dans les jours prochains stipulera que la responsabilité sera collégiale au niveau du conseil présidentiel et qu'en aucun

[1] Premier président en exercice du Conseil présidentiel, M. Hubert Maga, nommé à ce titre pour deux ans, par tirage au sort, s'est engagé solennellement, le 30 avril, à mettre fin aux divisions politiques, à jeter les base d'une sincère réconciliation nationale, à assurer par tous les moyens le relèvement économique.

cas, le président en exercice ne pourra faire appel à des forces armées intérieures ou extérieures pour se maintenir au pouvoir au delà de la durée de son mandat.

Interrogés à l'issue de l'exposé politique du président Maga, les deux autres membres du Conseil présidentiel ont apporté leur caution à cette nouvelle formule – que le lieutenant-colonel de Souza avait qualifiée « d'innovation » susceptible d'éviter les écueils, source de tous les maux du Dahomey – mais en des termes différents.

M. Ahomadegbe, qui sera le second président, s'est félicité pour sa part, de l'accord intervenu entre les trois anciens *leaders*, et a chaleureusement remercié les membres du Directoire pour les efforts qu'ils ont déployés dans ce sens. Il a aussi formé l'espoir qu'après un délai dont la durée serait ultérieurement fixée, le nouveau gouvernement puisse passer aux élections pour « déboucher sur une situation constitutionnelle ».

L'interview de M. Apithy, interrogé le dernier, a été plus brève. En fait, il n'a répondu qu'à la seule question qui lui fut posée, mais sa réponse est pleine de sens et traduit clairement l'état d'esprit avec lequel il a finalement accepté de faire partie de la troïka gouvernementale. Prié d'expliquer de quelle manière le problème du tour présidentiel, qui paraissait ardu, avait pu être résolu M. Apithy répondit : « Il convient de noter que la région du Sud du Dahomey a eu le privilège de servir de cobaye aux élections présidentielles et législatives. Nous avons pensé qu'en ce qui concerne la rotation de la présidence de l'organe suprême de l'État, il convenait que la région septentrionale soit choisie la première. C'est ainsi qu'à tour de rôle la présidence sera assurée par le Nord, par le Centre et par le Sud du Dahomey ».

Ainsi, M. Apithy n'hésite-t-il pas à donner un caractère officiel aux divisions du pays qui l'ont conduit au bord de l'éclatement. Le ton et la brièveté de sa déclaration tranchaient sur ceux adoptés par M. Ahomadegbe.

Dès sa naissance, la commission tripartite faisait apparaître que l'union n'était pas de la même qualité entre les deux interlocuteurs de Savé et le rallié de dernière minute qu'est M. Apithy.

Dans cette fragile combinaison, on peut déjà discerner une fêlure que l'épreuve du pouvoir en commun ne pourra qu'élargir.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, politique intérieure, nº 33*)

240

Compte rendu de la Direction des Affaires politiques sous-direction Asie-Océanie

Compte rendu de l'audience accordée par le Ministre[1] *à Madame Nguyen Thi Binh*[2] *le 1er mai*

C.R. *Paris, 8 mai 1970.*

Assistait à l'entretien : M Henri Froment-Meurice, directeur d'Asie-Océanie.

L'entretien, qui avait eu lieu à la demande de Madame Binh, s'est ouvert à 16 heures et s'est terminé à 17 heures.

Madame Binh : Je vous remercie d'avoir bien voulu me recevoir un 1er mai.

Le Ministre : Je vous remercie de n'avoir pas voulu quitter Paris sans me voir. J'ai pris connaissance de votre dernière déclaration de ce matin[3]. Avez-vous vu la nôtre[4] ? Comme le dit bien le *New York Times*, ce qui se passe est une tragique répétition des erreurs du passé. Nous avons fait nous-mêmes une déclaration. Elle a été donnée par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. La phrase essentielle en est : que le gouvernement français déplore ce qui étend, aggrave et prolonge le conflit. Nous sommes donc très inquiets de ce qui vient d'être décidé par le gouvernement américain[5] et nous le déplorons. Je pense que vous n'en serez pas

[1] Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] Nguyen Thi Binh, membre du Comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, adjointe au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968 puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir du 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris.

[3] Le 1er mai 1970, Nguyen Thi Binh adresse un « appel à l'opinion française, américaine et mondiale pour qu'elle prenne des mesures urgentes en vue d'arrêter la main criminelle des néo-fascistes américains. »

[4] Déclaration des milieux autorisés français à propos de l'intervention américaine au Cambodge, 1er mai 1970 : « L'opinion française s'inquiète depuis de longs mois de la prolongation, voire de l'aggravation du conflit qui s'est étendu à l'ensemble de l'Indochine. Le gouvernement a défini sa conception d'un règlement pacifique au Vietnam et dans la péninsule toute entière. Récemment encore, les 1er [sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 129 du 2 avril 1970] et 28 avril, il répétait que notre politique, fondée dans son esprit et dans sa lettre sur les principes énoncés dans le discours du général de Gaulle à Phnom Penh, devait assurer la paix et la neutralité par le retour aux accords de Genève, notamment au Cambodge. Le gouvernement ne peut que déplorer ce qui aggrave, prolonge et étend le conflit. L'expérience des dernières années a montré que l'action militaire entraîne un enchaînement inéluctable et qui ne peut être contrôlé. »

[5] Dans un discours du 30 avril 1970, consacré à la politique américaine en Indochine, le président Nixon annonce qu'il a fait rentrer la veille en territoire khmer des forces sud-vietnamiennes encadrées par des « conseillers » américains et appuyées par l'aviation américaine.

surprise notamment après avoir lu le discours que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale le 28 avril.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la résolution publiée par la conférence des peuples indochinois[1] en un lieu tenu secret, je pense que vous le connaissez.

Madame Binh : (en riant) Je ne sais pas.

Le Ministre : Dans cette résolution des quatre parties indochinoises et des trois pays indochinois, j'ai trouvé une référence très claire aux accords de Genève de 1954 à 1962[2]. Si vous vous référez à mon discours, vous verrez qu'il est bâti sur une référence aux accords de Genève. Donc sur ce point capital, qui est le but à viser, j'ose dire qu'entre la résolution des trois peuples et la politique du gouvernement français, il y a concordance.

Je voulais également profiter de l'occasion pour dissiper un malentendu.

Madame Binh : Il s'agit de la conférence de Genève.

Le Ministre : Précisément nous n'avons pas proposé une conférence de Genève. Nous avons proposé une négociation générale pouvant conduire à une conférence, mais nous sommes ouverts à toutes les formules, pourvu qu'elles se tiennent sur la base des accords de Genève. C'est ainsi qu'on pourrait imaginer une conférence de Paris élargie ou bien qu'à cette conférence on traite par priorité le problème du Vietnam. Donc nous ne sommes pas liés à la formule d'une nouvelle conférence de Genève. La confusion a été créée par la déclaration de M. Malik, du moins dans sa première version[3], avant qu'il ne dise qu'il n'était pas réaliste d'envisager une nouvelle conférence de Genève.

[1] Tenue à Canton les 24 et 25 avril 1970, la « conférence des peuples indochinois » réunit les représentants du FUNK, de la RDVN, du GRP et du Pathet Lao. Elle proclame « l'unification de la résistance ».

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine, et ceux du 23 juillet 1962 établissant la neutralité du Laos.

[3] D'après le télégramme de New-York n°s 824 à 827 du 17 avril 1970, non reproduit, lors d'une conférence de presse du 16 avril, Jacob Alexandrovitch Malik, représentant permanent de l'URSS au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente de l'URSS près les Nations unies depuis 1968, aurait déclaré en ce qui concerne l'Extrême-Orient : « que puisque les accords de 1954 et de 1962 qui prévoyaient la neutralité du Laos et du Cambodge et la réunification par la voie d'élections du Vietnam, n'avaient pas été exécutés, "Seule une nouvelle conférence de Genève pourrait apporter une nouvelle solution et mettre fin à la tension.". "La situation en Extrême-Orient, a répété M. Malik, ne concerne pas les Nations unies. Elle relève de la conférence de Genève." C'est pourquoi, il considérait que "Si l'objet de la récente suggestion française sur l'Indochine était de reconvoquer la conférence de Genève, cette suggestion méritait qu'on lui prêtât attention."

Invité à expliquer pourquoi l'URSS co-président, avec la Grande-Bretagne, de la conférence de Genève, n'avait pas convoqué une nouvelle réunion, M. Malik a répondu "Qu'il était impossible de répondre à cette question à cette étape, mais que Moscou était au courant du problème". Il a regretté que la Commission internationale de contrôle ne fonctionne plus, "Mais c'était un fait, depuis que la décision de retrait du Canada l'avait liquidée". » Cependant d'après le télégramme de New-York n°s 828 à 829 du 17 avril 1970, non reproduit, J.A. Malik aurait affirmé « que ses propos avaient été l'objet d'une véritable "distorsion" de la part des agences de presse "anglo-saxonnes".

Interrogé sur le point de savoir si les co-présidents ne pourraient provoquer une réunion de la Commission internationale de contrôle, il a répondu que cette Commission avait cessé ses activités, contrairement au désir de l'Union soviétique, par la faute du Canada et que seule une conférence de Genève pourrait la réanimer. Mais il ne se serait nullement déclaré en faveur d'une nouvelle conférence de Genève. »

Je comprends bien la difficulté des quatre parties. Quand la France parle de toutes les parties intéressées, vous en concluez que le gouvernement Lon Nol sera présent. Je comprends bien la difficulté. Ma proposition a d'ailleurs été rejetée par Phnom Penh. Vous avez vu ce que le gouvernement Lon Nol[1] a dit de ma déclaration et la façon dont il a critiqué ce que j'ai dit de la sage politique du prince Sihanouk. De telles critiques d'ailleurs me sont indifférentes. Saigon également a rejeté notre proposition ; de l'autre côté personne en fait n'a rejeté notre proposition, ni l'URSS, ni la Chine qui n'a rien dit officiellement.

Madame Binh : Il y a eu un article dans un journal chinois.

Le Ministre : Il n'y a rien eu de défavorable. Quant à Hanoï, il n'a pas rejeté formellement, sauf pour ce qui concerne la participation de Lon Nol – Sirik Matak[2].

Encore une fois nous n'avons pas projeté un retour aux accords de Genève, à une conférence de Genève. Nous ne sommes liés à aucune formule précise et parmi celles que l'on peut envisager figure celle d'une conférence de Paris élargie. À ce propos comment voyez-vous l'avenir de la conférence de Paris ?

Madame Binh : Je voudrais souligner que nous n'avons pas parlé d'un retour aux accords de Genève. Nous disons qu'il faut régler le problème conformément à l'esprit, aux principes fondamentaux des accords de Genève. Il ne s'agit pas d'un retour pur et simple.

Le Ministre : Je suis d'accord.

Madame Binh : Dans les accords de Genève il y a en effet certains points dépassés.

Puisque vous me parlez de la déclaration française, je voudrais remercier le gouvernement français d'avoir fait remettre cette déclaration par M. Alphand[3] à M. Nguyen Van Tien[4]. Selon notre gouvernement, nous comprenons votre préoccupation, celle qui vous a donné l'idée d'une conférence élargie. Mais nous pensons que dans les conditions actuelles, bien que nous tenions aux principes des accords de Genève, la situation a évolué pour chacun des pays d'Indochine. Alors il est logique et réaliste de s'en tenir à la conférence de Paris. Si celle-ci ne fait pas de progrès, c'est à cause de la politique des États-Unis. Si nous ne pouvons pas régler la question à Quatre, alors il n'y a pas d'espoir de la régler à plus, de même si l'on pose d'autres problèmes. Certes vous direz que la France y sera, mais même si la France est pleine de bonne volonté, cela ne suffira pas. Nous ne voulons

[1] Général Lon Nol, Premier ministre cambodgien depuis le 12 août 1969, auteur du coup d'État du 18 mars 1970 contre le prince Sihanouk.

[2] Prince Sisowath Sirik Matak, vice-Premier ministre cambodgien depuis le 12 août 1969, en charge de l'Intérieur, de la Sécurité, de l'Éducation nationale et des Affaires religieuses. Un des organisateurs du coup d'État du 18 mars 1970 contre son cousin le prince Sihanouk.

[3] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[4] Nguyen Van Tien, représentant du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam auprès de la République démocratique du Vietnam.

pas rejeter votre proposition en mettant les points sur les i, mais dans les conditions actuelles, il faut s'en tenir à la conférence de Paris.

En ce qui concerne le Laos, il y a des conversations entre parties laotiennes et les deux parties peuvent résoudre entre elles le conflit. Pour le Cambodge, c'est un autre problème. Le prince Sihanouk, qui est toujours pour une politique d'indépendance, de neutralité, s'est prononcé pour la cessation de la guerre d'agression américaine et pour le remplacement de la clique illégale Lon Nol/Sirik Matak.

Certes, les trois problèmes se ressemblent mais ils ont des points concrets différents. Voilà pourquoi la proposition française ne contribue pas exactement à la solution.

Le Ministre : Je vous remercie. Je constate que la proposition française ne vous choque pas, mais qu'elle ne vous paraît pas adaptée à la réalité immédiate.

Madame Binh : Oui. Nous ne voulons pas nous servir du mot rejeter.

Le Ministre : À propos du Cambodge je voulais vous dire que nous avions prévu ce qui découlerait des événements récents et la généralisation du conflit qu'ils entraîneraient. Mais je me suis indigné quand on a dit que nous étions au courant de ce qui se préparait. J'ai vu le prince Sihanouk. Il parlait d'intrigues, mais il ne s'attendait pas du tout à un tel événement. Il m'a dit qu'il ne voulait pas rentrer tout de suite à Phnom Penh, mais aller à Moscou et Pékin car il voulait obtenir des mesures de détente intérieure. Dans la mesure où nous le pouvions nous lui avons conseillé de rentrer tout de suite. Et nous n'avons pas été les seuls à lui donner ce conseil.

Notre idée, c'est de généraliser la recherche de la paix, car nous voyons la guerre se globaliser. C'est ce que j'ai dit à M. Le Duc Tho[1], mais dans la hiérarchie des problèmes, il est vrai que la guerre du Vietnam vient la première. En ce qui concerne le Cambodge, nous approuvions la politique de Sihanouk et pensions qu'il avait raison de tolérer la situation car le problème serait résolu lorsque serait résolu le conflit du Vietnam.

Tout ceci n'est pas très actuel, mais ce qui reste c'est la volonté de nous accrocher aux principes fondamentaux des accords de Genève. Je le répète il n'y a pas de solution militaire.

Madame Binh : À franchement parler, le gouvernement français a sa responsabilité pour l'application des accords de Genève, car il en est aussi le signataire.

Le Ministre : Nous respectons tous les principes des accords de Genève. En ce qui concerne la réunification, la France n'a pas abandonné cet objectif.

Madame Binh : Avant la réunification il y a le problème du Sud-Vietnam qui dépend des États-Unis. Je ne veux pas revenir sur le passé. Le gouvernement français en se tenant aux accords de Genève non seulement prend

[1] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

une position juste, mais il prend aussi une responsabilité pour leur application.

Le Ministre : Je suis d'accord. En attendant la réunification, je constate que vous êtes d'accord pour un Sud-Vietnam neutre, indépendant et pacifique. Nous partageons votre sentiment.

Pour ce qui est de la solution du problème du Sud-Vietnam, des interventions étrangères, je vous renouvelle la continuité de notre politique, notre fidélité au discours de Phnom Penh[1] et à tous ses chapitres, la demande d'une date fixe pour l'évacuation des troupes américaines. Tout cela reflète exactement la politique du gouvernement français à l'heure actuelle.

Madame Binh : Nous avons pris connaissance de votre déclaration à l'Assemblée nationale et nous vous remercions d'insister sur le fait que le gouvernement français s'en tient toujours à la position du général de Gaulle en 1966, et nous souhaitons que cette intention se reflète dans des actes concrets. Pour que cette position ait des effets, il faut que les actes la reflètent.

Le Ministre : À quoi songez-vous ?

Madame Binh : Justement je voudrais vous informer aujourd'hui de la conférence des peuples indochinois, conférence des chefs de gouvernement mais surtout des chefs des mouvements nationaux. Notre délégation était conduite par M. Nguyen Huu Tho[2], elle était très représentative et très large. Nous avons montré clairement que les Etats-Unis sont des agresseurs des pays indochinois. Devant l'agression et son extension, nous manifestons notre solidarité, nous montrons notre détermination à poursuivre la lutte contre l'agression, l'indépendance et la liberté. L'Indochine tout entière doit être indépendante et pacifique, et pour chaque pays il y a une solution à chaque problème.

Pour le Sud-Vietnam, il y a la solution en dix points[3]. Les États-Unis doivent retirer complètement leurs troupes. Nous demandons au gouvernement français de soutenir cette position du peuple vietnamien et des peuples indochinois. Et sur le problème vietnamien précisément la déclaration du général de Gaulle contenait un point essentiel relatif au retrait des troupes américaines dans un délai déterminé. C'est pour cela que nous croyons que si le gouvernement français est vraiment intéressé à la paix et à la neutralité, il faut qu'il fasse comprendre au gouvernement américain ce point afin que la question puisse être réglée conformément aux aspirations du peuple vietnamien. Vous me demandez ce que vous pouvez faire. Si vous êtes décidé dans cette voie, vous trouverez des initiatives.

[1] Sur ce discours prononcé par le général de Gaulle le 1er septembre 1966, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

[2] Nguyen Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil des sages du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[3] Au sujet des « dix points » du Front national de libération sud-vietnamien, publiés le 8 mai 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, no 351.

Le Ministre : En effet le passage qui n'est pas le moins important de cette déclaration, c'est celui qui invite les États-Unis à partir dans un délai déterminé. On a pu se demander si les retraits commencés par le président Nixon ne constituaient pas un pas dans cette direction. Aujourd'hui l'on peut s'interroger. L'un des plus grands intérêts de notre déclaration du 1er avril a été de polariser les forces pacifiques aux États-Unis. Les sénateurs Mansfield[1] et Fulbright[2] ont approuvé. Le résultat que nous en attendions était de polariser les forces qui soutiennent la politique définie par le discours de Phnom Penh et qui est celle du retrait.

Madame Binh : Si la conférence de Paris n'a pas fait de progrès ce n'est pas à cause de la forme de la conférence. C'est à cause de la politique américaine. Êtes-vous d'accord ?

Le Ministre : Je ne dis pas non.

Madame Binh : C'est à cause de la politique américaine que maintenant le Cambodge est entraîné dans la guerre.

Le Ministre : Je me suis demandé si les premiers retraits n'auraient pas pu fournir l'occasion de renouer le dialogue. Je n'ai vu qu'une fois M. Cabot Lodge[3].

Madame Binh : Sur le problème du retrait, la question est simple. Si les États-Unis sont pour le retrait complet, alors pourquoi ne peuvent-ils pas être d'accord sur notre solution globale ? Celle-ci prévoit que les États-Unis doivent accepter le principe du retrait complet et ils doivent aussi accepter un gouvernement de coalition provisoire.

Le Ministre : Nous sommes d'accord avec ces deux points.

Madame Binh : Mais les États-Unis font un retrait au compte-gouttes. MM. Laird[4] et Rogers[5] ne cachent pas leurs intentions. Ils veulent prolonger la guerre au Sud-Vietnam afin de diminuer les pertes des États-Unis et de maintenir l'agression en diminuant le niveau jusqu'à deux à trois cent mille soldats américains. En fait il s'agit de prolonger l'occupation militaire.

Le Ministre : Soyez sûre que dans nos conversations avec les Américains nous nous exprimons dans les mêmes termes. C'est pourquoi je souhaite connaître votre position. Le moment peut venir où en défendant le discours de Phnom Penh nous aurions le sentiment que la conférence de Paris pourrait être réactivée.

Puis-je vous demander si votre départ signifie que vous n'avez pas d'interlocuteurs pour l'instant ou bien que la page est définitivement tournée ?

[1] Michael Mansfield, sénateur du Montana depuis 1952, *leader* des démocrates du Sénat américain depuis 1961.

[2] James William Fulbright, sénateur démocrate de l'Arkansas depuis janvier 1945.

[3] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969.

[4] Melvin Robert Laird, secrétaire d'État américain à la Défense depuis le 22 janvier 1969.

[5] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

Madame Binh : En ce qui concerne la conférence de Paris, au lieu d'engager des discussions sérieuses, les États-Unis ont refusé d'aborder les problèmes fondamentaux, M. Lodge n'a pas été remplacé depuis sept mois et dernièrement le gouvernement américain a fait comprendre son intention de ne pas le remplacer. Entre-temps, il a étendu la guerre au Cambodge. Il est donc clair que les États-Unis ne sont pas là pour négocier, ils veulent trouver une position de force sur le terrain pour nous imposer une solution à la table de conférence. Mais le peuple vietnamien lutte depuis vingt-cinq ans. Vous savez, vous autres Français, ce que c'est que la résistance, la vôtre a duré quatre ans, la nôtre dure depuis vingt-cinq ans. Nous voulons régler le problème du Vietnam mais sur une base correcte et juste. Maintenant nous montrons encore notre bonne volonté dans les travaux de la conférence, nous montrons de la patience, mais elle a aussi ses limites. Voilà pour notre position.

Quant à moi personnellement j'ai un autre travail. Je ne sais pas encore si je rentrerai définitivement ou pour un certain temps. Ce n'est pas encore décidé. Notre délégation reste là, mais il n'y a pas encore de décision de retirer notre délégation. Pour moi je compte rentrer dans mon pays, mais le moment n'est pas encore décidé.

Le Ministre : Je souhaite que ce soit provisoire et vous remercie de votre réponse.

Madame Binh : Je voudrais encore vous parler de la question du Cambodge. Vous avez dit que l'on s'était demandé si le gouvernement français était au courant du coup d'État. Je ne veux pas revenir là dessus. Seulement nous regrettons que le gouvernement français, qui a des spécialistes et des conseillers au Cambodge, n'ait pas été au courant. Voilà pourquoi l'opinion s'est interrogée.

Le Ministre : Si nos représentants avaient su quelque chose, ils nous auraient informés.

Madame Binh : On a donc dit que vous aviez lâché le prince Sihanouk et que vous aviez reconnu *de facto* la nouvelle équipe. Je veux vous parler franchement. Nous avons senti la chose ainsi. Nous savons que le prince Sihanouk a beaucoup d'amitié pour la France et que pendant quinze ans il a su maintenir une politique très adroite.

Le Ministre : Mais vous parlez comme moi-même Madame.

Madame Binh : Les Américains font tout pour faire croire que la cause des événements au Cambodge est due à une invasion vietnamienne. Certes les affaires du peuple vietnamien ne sont pas encore réglées. Mais il est clair que les événements du Cambodge ont été provoqués par les États-Unis. Après le coup d'État tout a changé. Avant c'était la paix, après c'est la guerre. Lon Nol et Sirik Matak ne sont pas pour la neutralité, ce sont les hommes de main des États-Unis.

Les États-Unis ont fourni des armes avant et après le coup d'État. Ils continuent à livrer des armes et se livrent maintenant à une agression ouverte. Hier c'était seulement les troupes sud-vietnamiennes escortées

par les Américains qui entraient au Cambodge, aujourd'hui c'est le corps expéditionnaire américain qui attaque le Cambodge. Il y a donc une agression ouverte des États-Unis. Il faut donc dire, comme vous l'avez dit tout à l'heure, que les États-Unis persévèrent dans leurs erreurs. Mais nous sommes sûrs que les États-Unis qui ont déjà connu des défaites au Sud-Vietnam et au Laos ne seront pas en meilleure position au Cambodge. Car les peuples indochinois sont déterminés à lutter. Maintenant le peuple khmer est aussi dans la lutte pour recouvrer son indépendance et la paix.

Je voudrais appeler votre attention sur la politique américaine. La politique Nixon de désengagement n'est qu'un camouflage. En fait il continue la politique d'agression et de guerre. À côté de cela les États-Unis font d'autres manœuvres politiques. Vous avez remarqué qu'ils se servent de l'Indonésie pour assembler les pays satellites des États-Unis dans le Sud-Est asiatique[1], et cela pour faire pression sur les peuples d'Indochine. On voit bien que les États-Unis sont pour l'agression et la guerre, mais le peuple indochinois et le peuple khmer lutteront pour maintenir leur indépendance et leur souveraineté. Notre politique sur le Cambodge est très claire. Nous pratiquons une politique de neutralité et de bon voisinage, nous respectons la souveraineté, l'intégrité territoriale du Cambodge dans ses frontières et, pour la situation actuelle, nous soutenons le prince Sihanouk pour qu'il recouvre le pouvoir.

J'ai lu votre déclaration à l'Assemblée nationale. Pour nous, je veux vous dire que notre position est que nous soutenons la politique de Sihanouk et que nous ne soutenons pas le gouvernement Lon Nol.

Le Ministre : Je vous enverrai le texte de ma déclaration. En ce qui concerne la politique de Sihanouk, j'ai parlé de sa sage politique. Je voudrais remettre les choses au point, en ce qui concerne notre politique au Cambodge. En ce qui concerne ma déclaration à l'Assemblée nationale à l'égard du prince Sihanouk, le jour où vous le verrez, je suis sûr qu'il vous apportera des précisions. Nous ne l'avons pas lâché comme vous dites. En ce qui concerne les relations diplomatiques avec Phnom Penh, nous ne les avons pas rompues, mais pas plus que d'autres. Le problème de la reconnaissance d'un gouvernement ne se posait pas pour nous, c'est une tradition constante que nous ne rompons pas. Personne d'autre ne l'a fait d'ailleurs. Il est exact que nous avions des accords de coopération militaire avec le prince Sihanouk, ceci conformément aux principes fondamentaux de Genève. Nos militaires sont là pour la coopération. Ils n'ont eu vent de rien, pas plus que Norodom Sihanouk. Il n'envisageait pas d'être renversé ; du jour où a eu lieu le changement, nous avons cessé toute exportation de matériel militaire, nous avons arrêté les exportations et n'avons rien entrepris de nouveau. Nous avons été l'objet d'une demande d'aide, nous l'avons écartée.

Madame Binh : Que pensez-vous des intentions des États-Unis vis-à-vis du Cambodge ?

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 29 juin 1970 : *La France et l'Indochine*.

Le Ministre : Selon la déclaration du président Nixon, l'intervention ne devrait durer que cinq semaines[1], mais c'est l'engrenage.

Madame Binh : Les déclarations de M. Nixon sont impudentes. Il prétend défendre des vies américaines au Sud-Vietnam en bombardant le Nord et maintenant en envahissant le Cambodge.

Le Ministre : Il n'y aura certainement pas de solution au problème cambodgien en dehors d'un retour à la politique du prince Sihanouk.

Madame Binh : Maintenant la situation a changé. Il faut exiger la cessation à l'agression américaine au Cambodge et le renversement de la clique Sirik Matak, il faut continuer la lutte.

Le Ministre : De tout cet entretien je retire l'impression que nos positions fondamentales, si elles ne sont pas identiques, du moins sur beaucoup de points essentiels, sont très voisines, notamment sur les principes fondamentaux de Genève et sur la question du retrait.

Madame Binh : J'espère que le gouvernement français pourra apporter une contribution active et faire pression sur les États-Unis. Pour notre part, la lutte du peuple vietnamien se poursuit pour le droit de vivre. Nous sommes sûrs que l'agression américaine sera vaincue.

Le Ministre : Vous savez quels sont mes sentiments pour le peuple vietnamien. Je ne souhaite pas que les États-Unis soient vaincus, je souhaite qu'ils comprennent que la plus grande victoire c'est celle qu'ils peuvent remporter sur eux-mêmes. L'exemple de l'Algérie en témoigne, c'est la phrase que M. Pompidou a eu le courage de prononcer devant le Congrès des États-Unis[2].

Madame Binh : Nous non plus nous ne voulons pas d'une victoire militaire, nous sommes à la conférence de Paris.

Le Ministre : Soyez sûre que, si la diplomatie française voyait un moyen de réanimer la conférence de Paris, nous ne nous attacherions pas à une autre formule. Ce que vous avez dit nous encourage.

Madame Binh : Nous voulons avoir avec vous des consultations mutuelles.

Le Ministre : Nous y tenons aussi. En votre absence qui vous remplacera ?

Madame Binh : M. Nguyen Van Tien.

Le Ministre : Il peut avoir des entretiens avec M. Froment-Meurice. S'il désire aussi me voir, ma porte lui sera toujours ouverte.

Madame Binh : Je ne pars pas tout de suite. Le but de ma démarche était de vous informer de la conférence des peuples indochinois et de vous parler

[1] Le 5 mai 1970, le président Nixon déclare devant des parlementaires américains que les forces américaines ne pénétreront pas à plus de 35 kilomètres en territoire cambodgien sans l'autorisation du Congrès et qu'elles se retireront avant la fin du mois de juin.

[2] Lors du discours qu'il prononce le 25 février 1970 devant le Congrès des États-Unis, le président Pompidou déclare : « Permettez à mon amitié de vous dire que la fin de la guerre du Vietnam sera pour les États-Unis la plus précieuse des victoires, celle que l'on remporte d'abord sur soi-même. »

du Cambodge. Nous désirons que le gouvernement français se montre compréhensif.

Le Ministre : J'avais cru comprendre que vous partiez tout de suite. Cet entretien a été très utile. Je vous en remercie.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 31*)

241

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN.

T. nos 359 à 367. *Paris, 9 mai 1970, 11 h 34.*

Strictement réservé.

Pour l'ambassadeur seul.

M. Chau Seng[1] a été reçu le 5 mai par le directeur d'Asie[2].

1- Après avoir exprimé d'emblée le vœu d'obtenir une audience du Ministre, l'envoyé du prince Sihanouk a tout d'abord souligné que le FUNK[3] s'organisait sur une base « démocratique », et que les décisions y seraient prises collectivement, laissant entendre par là que le Prince ne serait plus seul à décider. Il a parlé de l'organisation de la résistance et des maquis, dont la constitution remontait à 1961 et que beaucoup d'intellectuels auraient rejoints dans les années suivantes. Il a formulé le souhait que les organes de presse et de radio ne parlent pas seulement des forces du Viet Cong au Cambodge, mais donnent à la résistance nationale cambodgienne la place qui lui revenait. Il ne serait pas dans ses intentions de prendre Phnom Penh maintenant, la tactique étant de gagner les campagnes et d'encercler les villes.

2- M. Chau Seng a évoqué ensuite les griefs que le prince Sihanouk et ses amis auraient à l'égard de notre pays depuis le coup d'État. Il a mentionné de nouveau l'attitude de certains français, M. Meyer[4] et M. Barré[5] notamment. Il a également parlé de la venue de la délégation gouvernementale de Phnom Penh[6], comme si celle-ci avait reçu des égards particuliers.

[1] Chau Seng, ancien député et ministre cambodgien. Accusé par le prince Sihanouk d'être pro-maoïste il se réfugie en France en 1968. Après le coup d'État du 18 mars il rejoint le Prince à Pékin et devient ministre des Missions spéciales du gouvernement royal d'union nationale (GRUNK) créé le 5 mai 1970.

[2] Henri Froment-Meurice, chef du service Asie-Océanie du Département depuis février 1970.

[3] Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*) créé le 23 mars 1970.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Pékin nos 1540 à 1549 du 17 avril 1970.

[5] Jean Barré, journaliste français, conseiller en communication et relations publiques du prince Sihanouk avant le coup d'État du 18 mars 1970.

[6] Du 22 au 28 avril 1970, une délégation émanant du gouvernement cambodgien issu du coup d'État du 18 mars 1970 séjourne en France.

Le directeur d'Asie a fait litière de ces diverses accusations et déclaré à son interlocuteur que celles-ci étaient sans fondement, en donnant toutes les précisions nécessaires sur notre attitude tant pendant le séjour du Prince en France[1] que depuis le coup d'État. Il a signalé à M. Chau Seng la cordiale conversation que, depuis son départ de Pékin, vous avez eue avec le Prince[2]. Il a souligné qu'il était absolument indispensable, si l'on voulait établir désormais des relations sur une base de confiance, que ce genre de soupçons ou de malentendus disparaisse totalement. M. Chau Seng s'en est dit d'accord.

Mon collaborateur ayant demandé si le prince Sihanouk ou MM. Chau Seng lui-même possédait une preuve quelconque de notre prétendue implication dans le coup d'État, celui-ci a admis qu'il n'en détenait pas, mais s'est référé à des affirmations avancées par « des amis chinois et nord-vietnamiens » à la conférence de Canton[3], et en particulier par le vice-ministre des Affaires étrangères de Hanoï.

3- La conversation a porté alors sur la délicate question de nos futurs rapports avec le gouvernement royal d'union nationale désormais formé à Pékin[4]. M. Froment-Meurice a tout de suite indiqué que nous entendions maintenir une présence à Phnom Penh et qu'il espérait que son interlocuteur en comprendrait les évidentes raisons.

M. Chau Seng a exprimé le vœu que nous prenions une attitude « nette » à l'égard de son gouvernement. Il a indiqué que l'on ne nous demanderait pas une reconnaissance formelle, *de jure*, semblable à celle que la Chine venait déjà d'accorder, car l'on comprenait que nous nous trouvions dans une situation particulière. Néanmoins le problème du Cambodge ne se présentait pas comme celui du Vietnam : il n'y avait et ne pouvait y avoir deux Cambodge, du fait que le prince Sihanouk incarnait la légitimité comme chef de l'État et que le gouvernement Lon Nol était issu d'un coup d'État. M. Chau Seng a alors avancé l'idée que, puisque nous ne pouvions reconnaître deux gouvernements, nous pouvions n'en reconnaître aucun et il a cité l'exemple de la conférence de Dar-es-Salaam[5] où le siège du Cambodge était demeuré vacant. Mon collaborateur a observé que cela signifiait la disparition à Paris de l'actuelle ambassade du Cambodge et que selon toute vraisemblance le gouvernement de Phnom Penh en tirerait la conséquence par une rupture des relations diplomatiques. M. Chau Seng a paru songer alors que nous pourrions établir nos relations avec Phnom Penh sur un plan consulaire, limitant notre présence à la protection de nos ressortissants et de nos intérêts économiques et culturels, ainsi que c'était le cas avec Saigon, et accorder à son gouvernement le même traitement.

[1] Le prince Sihanouk quitte le Cambodge pour la France le 6 janvier 1970 où il séjourne jusqu'à son départ pour Moscou le 13 mars.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Pékin n°s 1540 à 1549 du 17 avril 1970.

[3] Tenue les 24 et 25 avril 1970 sous l'égide de Chou En-laï, la conférence de Canton marque l'alliance du prince Sihanouk avec les Nord-Vietnamiens, le GRP et le Pathet Lao.

[4] Le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) est formé le 5 mai 1970.

[5] La conférence ministérielle préparatoire du troisième sommet des pays non alignés, tenue à Dar-es-Salaam du 13 au 17 avril 1970.

M. Chau Seng, qui n'a sans doute pas voulu dévoiler toute sa pensée au cours de ce premier entretien, a conclu en réaffirmant son désir que nous manifestions tout à la fois de la clarté et de la compréhension.

Mon collaborateur a confirmé que nous entendions en effet procéder à l'examen de cette question dans un esprit compréhensif.

4- Je vous serais obligé de me faire savoir si vous estimez que M. Chau Seng est véritablement chargé de négocier avec le Département pour le compte du prince Sihanouk et de son gouvernement, ou s'il agit, au moins dans une certaine mesure, de sa propre autorité, comme tend à le suggérer votre télégramme nº 1953/57[1]. Il va de soi que le Département entend maintenir avec lui le contact, mais sur une affaire aussi délicate il est de la première importance de savoir avec qui l'on discute.

D'autre part, j'ai le sentiment que M. Chau Seng, qui a déclaré rester sans doute un mois en France, mais être appelé par ses nouvelles fonctions à voyager beaucoup, ne pourra communiquer avec le Prince que par l'intermédiaire de l'ambassade de Chine avec laquelle il a aussitôt pris d'étroits contacts. Celle-ci risque donc d'être informée de nos conversations avec M. Chau Seng, ce qui, bien évidemment, présente les plus sérieux inconvénients.

Cela dit, M. Chau Seng s'est vivement félicité de ses relations avec vous et n'a pas caché qu'il trouvait l'ambassade de France plus proche de son cœur que ses amis chinois dont la vigilance a paru lui peser.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1970*)

242

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 431 à 439. *Prague, 9 mai 1970.*

(*Reçu* : le 11, 18 h. 07).

La visite soviétique et la politique intérieure tchécoslovaque

Si un enseignement devait être d'ores et déjà tiré de la visite des dirigeants soviétiques[2], en ce qui concerne son incidence sur la situation intérieure

[1] Télégramme du 20 mai 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France à Pékin y constate « que le prince Sihanouk est moins pressé et peut-être moins exigeant que son collaborateur [Chau Seng]. Nous disposons donc, à la demande de Monseigneur lui-même, d'un certain délai pour étudier à tête reposée avec lui les modalités de nos rapports avec le FUNK. »

[2] Le nouveau traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie est signé à Prague le 6 mai 1970, à 11 heures. Cet événement est l'occasion d'un grand rassemblement de *leaders* du camp communiste puisque sont arrivés à Prague, MM. Gomulka et Cyrankiewicz, venant de Varsovie, MM. Jivkov (président du Conseil

tchécoslovaque, une première analyse du discours prononcé hier par M. Brejnev et du communiqué commun[1] permettrait de dégager une double constatation, dont les termes ne sont qu'apparemment contradictoires : M. Husak voit sa position renforcée sans que pour autant se réduise la méfiance des Soviétiques à l'égard des communistes tchécoslovaques.

Il est clair en effet que M. Husak a essayé de jouer de cette cérémonie expiatoire, scellée par un traité léonin, pour obtenir un soutien à sa politique de la part des chefs du Kremlin. D'où son zèle à remercier les Soviétiques de leur « aide fraternelle » en 1968 ou à pourfendre l'impérialisme dans la partie de son discours consacrée à la politique étrangère. D'où son insistance aussi à rappeler ses mérites dans la consolidation du pays depuis avril 1969[2], plaidoyer *pro domo* qui appelait, de toute évidence, une réaction favorable de ses invités.

Sur ce point, M. Husak paraît avoir rencontré un écho certain, il aura, en tout cas, écouté avec satisfaction M. Brejnev déclarer en public : « Je veux dire de mon côté que le comité central du PCUS[3], tout notre parti et le peuple soviétique tout entier sont pleins de compréhension pour la ligne politique actuelle de la direction du PCT ».

Son plaisir aura sans doute été plus grand encore lorsque le secrétaire général lui a implicitement attribué le mérite d'avoir, grâce à son accession au pouvoir en avril 1969, fait enfin appliquer les vraies idées de janvier[4] : « Les aspects positifs des résolutions de janvier ont été confirmées et matérialisées par les plénums d'avril, mai et septembre 1969 et par le plénum de janvier 1970 »[5]. Mais on peut se demander si M. Brejnev n'a pas mis une

des ministres de Bulgarie), A. Todorov (premier secrétaire du comité municipal de Sofia) et Z. Zachariev (vice-ministre de la Défense) de Sofia, MM. Losonczi (président du *praesidium* du parti socialiste ouvrier de Hongrie/PSOH) et R. Nyers (secrétaire du comité central du PSOH) de Budapest, MM. Albert Norden (secrétaire du comité central du parti socialiste unifié/SED), V. Weiz (vice-président du Conseil de la RDA), Franz Everhartz (directeur au ministère des Affaires étrangères de RDA) de Berlin-Est, et MM. I. Patsan (vice-président du Conseil des ministres de Roumanie) et P. Ionescu, de Bucarest. Sur cette cérémonie et les discours prononcés, se reporter au télégramme de Prague nos 397 à 408 du 7 mai 1970, non publié. La traduction française du texte du traité soviéto-tchécoslovaque est transmise par le télégramme de Prague no 396 du 7 mai 1970, non repris.

[1] Les discours prononcés devant le plénum du comité central du parti communiste tchécoslovaque, le 7 mai, par différents responsables du mouvement communiste international, notamment par MM. Brejnev et Husak, sont analysés dans le télégramme de Prague nos 418 à 429 du 9 mai ; la traduction française du texte du communiqué conjoint publié le 7 mai est transmise par le télégramme de Prague no 430 du 10 mai 1970. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Gustav Husak est premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[3] PCUS : parti communiste de l'Union soviétique. Leonid Brejnev est Secrétaire général du PCUS depuis le 8 avril 1966.

[4] Allusion aux idées de renouveau qui se sont exprimées en janvier 1968. Gustav Husak tend à faire admettre que la politique qu'il poursuit depuis avril 1969 prépare « un développement progressif de tout ce que l'on appelle dans ce pays, au sens marxiste du terme, les idées de janvier ».

[5] Le plénum du comité central du parti communiste tchécoslovaque s'est réuni à Prague du 28 au 30 janvier 1970. A l'issue de ce plénum d'importants remaniements ont lieu au *praesidium* et dans le gouvernement tchécoslovaque. M. Cernik quitte le *praesidium* et la présidence du gouvernement, l'échange des cartes du parti est annoncé, les secrétariats d'État sont supprimés, c'est le retour à la centralisation politique et économique.

pointe d'ironie lorsqu'au nom de sa délégation il a remercié « les amis tchécoslovaques pour leur haute appréciation de l'aide internationaliste que l'URSS et d'autres pays socialistes ont apportée à la Tchécoslovaquie »…

Si l'on ajoute que MM. Gomulka[1], Jivkov[2] et Norden[3] ont apporté leurs encouragements à l'œuvre entreprise sous sa direction, on concevra que M. Husak s'estime satisfait. Incontestablement, il a maintenu, voire consolidé des positions à l'égard de ses collègues du *praesidium* et de ses pairs du camp socialiste.

Mais on ne saurait pour autant s'avancer jusqu'à dire qu'il s'agit d'un succès durable car certaine réflexion à haute voix de M. Brejnev sur le noyau sain du parti tchécoslovaque montre à qui vont les préférences des Soviétiques.

« Un rôle décisif », a-t-il dit, « dans la cohésion des forces saines du parti a été joué par le noyau marxiste-léniniste du PC tchécoslovaque, des dizaines et centaines de milliers de communistes et de sans-parti qui, avec fermeté, ont pris la défense des conquêtes socialistes ». M. Husak se compte-t-il parmi ceux-là ?

Quoi qu'il en soit, M. Brejnev a tenu à marquer les distances qui séparent ce parti communiste du sien, et il a même profité de l'occasion pour donner à ses partenaires une leçon d'orthodoxie. C'est sous cet angle qu'il faut comprendre le passage du communiqué commun rédigé en ces termes : « La délégation soviétique a informé les camarades tchécoslovaques du déroulement de l'édification du socialisme en URSS… Elle a fait part de ses expériences dans le renforcement et le perfectionnement du système politique du socialisme et le développement de la démocratie socialiste ». Le même paragraphe inclut d'ailleurs un rappel des règles orthodoxes en matière de gestion et de planification économiques.

Au demeurant, M. Brejnev ne semble guère se faire d'illusions sur la valeur du PC tchécoslovaque. Une incidente prend ainsi toute sa valeur : « L'expérience enseigne que le succès du socialisme dépend en premier lieu de la cohésion du parti marxiste-léniniste, de sa capacité d'agir en tant qu'ensemble homogène de gens ayant les mêmes idées, et qui tient bon dans les grands tournants de l'Histoire ». À cette allusion transparente au PCT de 1968, les dirigeants pragois semblent avoir cru bon de répondre en insérant dans le communiqué commun un paragraphe concernant le renouvellement des cartes, dont le principe, dit-on, « rencontre la compréhension et le soutien des larges masses du peuple tchécoslovaque ».

De toutes façons, la consolidation n'est pas encore à son terme et M. Brejnev ne s'est pas fait faute de mettre en garde ses interlocuteurs contre un renouvellement de leurs erreurs, montrant ainsi le degré de confiance qu'il leur accorde. « Il est évident, camarades, que le combat n'est

[1] Wladislaw Gomulka est premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais depuis 1956.

[2] Todor Jivkov est président du Conseil des ministres bulgare depuis le 19 novembre 1962 et Secrétaire général du parti communiste bulgare depuis le 4 mars 1954.

[3] Prof. Albert Norden, historien, secrétaire du comité central du parti socialiste unifié de la RDA ou SED.

pas achevé. L'impérialisme et ses acolytes ne peuvent se consoler de l'échec de leurs plans », a-t-il déclaré, ajoutant plus loin : « Les ennemis du socialisme doivent savoir que leurs espoirs sont vains. Nous répondrons à leurs intrigues par une vigilance, deux, trois fois plus grande ».

En définitive, quel que soit le succès actuel de M. Husak, chacun de ses rivaux garde une chance de lui succéder, à condition toutefois de ne pas oublier, comme l'a souligné le Secrétaire général du PCUS, que « sans internationalisme il n'y a et ne peut y avoir d'idéologie communiste », c'est-à-dire, en d'autres termes, que rien ne pourra se passer sans l'accord de Moscou.

(*Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations avec l'URSS, 1970, nº 317*)

243

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 764/DE *Téhéran, 9 mai 1970.*

Accord entre l'Iran et le Consortium des pétroles

Un communiqué laconique du ministère des Finances a annoncé, dans la soirée du 6 mai, que « les négociations entre le gouvernement iranien et les représentants du Consortium international des Pétroles[1] se sont achevées par une entente »[2]. Les milieux officiels n'ont fourni aucune précision sur les termes de l'accord qui a pu être réalisé. La presse, qui, la veille encore, avait fait le plus grand cas de ces négociations, proclamant, comme à l'accoutumée, que l'Iran ne transigerait pas sur ses « droits légitimes », a relégué le communiqué du ministère des Finances à une place discrète et s'est abstenue de tout commentaire.

En fait, la délégation iranienne, qui, au cours de cette dernière phase des pourparlers, était dirigée non plus par M. Eghbal[3], le Président de la

[1] *L'Anglo-Persian Oil Company*, fondée en 1908, est renommée en 1935 *Anglo-Iranian Oil Company* (AIOC) et devient en 1954 *British Petroleum Company* (BP). En mars 1951, le Parlement iranien vote la nationalisation de l'AIOC et élit Mohammed Mossadegh, Premier ministre. Le Consortium, créé en avril 1954, groupe, sous le nom d'*Iranian Oil Participants Ltd* (IOP), *British Petroleum* (40 %), cinq compagnies américaines (40 %), *Royal Dutch Shell* (14 %), la Compagnie française des pétroles (6 %). Un accord est signé en août 1954, en vertu duquel la Société nationale du pétrole iranien est reconnue comme propriétaire des gisements, des puits de pétrole et des raffineries. Le Consortium agit en qualité de représentant exclusif pour l'achat et la distribution du pétrole iranien.

[2] Voir le télégramme de Téhéran nº 207 du 7 mai 1970, non publié, faisant part de l'aboutissement des négociations entre le gouvernement iranien et le Consortium.

[3] Manoucher Eghbal, docteur en médecine, homme politique iranien, a été ministre de la Cour impériale, Premier ministre du 3 avril 1957 au 31 août 1960, puis président de la Société nationale iranienne des Pétroles.

Société nationale iranienne des pétroles, mais, pour la première fois, par le ministre des Finances[1], qui passe pour être un des hommes forts du gouvernement, avait demandé aux compagnies de s'engager à verser à l'Iran, pour l'année 1349 (21 mars 1970 – 20 mars 1971), des redevances d'un montant global de 1 155 millions de dollars. Cette somme correspondait aux prévisions du 4e plan quinquennal, après déduction d'un abattement de 6 millions de $ pour tenir compte de la « revalorisation » du dollar par rapport au rial.

Le Consortium, pour sa part, avait accepté le principe d'un accroissement de ses enlèvements garantissant au Trésor iranien des revenus de l'ordre de 1 010 millions de dollars.

La différence séparant l'offre des compagnies internationales et les exigences iraniennes a été comblée, comme ce fut déjà le cas l'année précédente, par un arrangement financier. Le Consortium se serait engagé, d'une part à reconduire l'avance de 80 millions de dollars consentie en 1969 et, d'autre part, à procurer à l'Iran un prêt bancaire pour le reliquat.

La crise a donc, une nouvelle fois, été évitée. Mais il est évident que le recours à des expédients financiers ne résout pas le problème fondamental que pose le hiatus, de plus en plus grand, entre le taux d'accroissement des enlèvements envisagé par le Consortium et celui qu'ont prévu les responsables du 4e plan quinquennal et sur lequel le Souverain ne paraît pas, pour l'instant, disposé à transiger. Loin d'apurer la situation née de l'avance consentie l'année dernière, l'accord qui vient d'être réalisé contribue à alourdir le contentieux entre l'Iran et le Consortium. Les prochaines négociations risquent ainsi de s'engager dans un climat de tension si le taux d'augmentation effectif de la production du Consortium devait rester en deçà des exigences iraniennes.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, pétrole, n° 1741*)

244

M. Dubois, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Abidjan
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 599 et 600, 601 à 604. *Abidjan, 11 mai 1970.*

(*Reçus* : 20 h. 45).

Audiences avec le président Houphouët-Boigny

Avant son départ de Côte d'Ivoire, M. Raphaël-Leygues a eu deux longs entretiens avec le président Houphouët-Boigny. Au cours de l'un d'entre

[1] Djamchid Amouzegar, ministre iranien des Finances depuis le 24 novembre 1968.

eux, le chef d'État ivoirien a parlé à l'ambassadeur du général Ojukwu[1]. Celui-ci mène, pour le moment, une vie paisible et écrit ses mémoires ; mais le président de Côte d'Ivoire lui reste fidèle et pense, a-t-il dit à M. Raphaël-Leygues, qu'il aura encore, un jour, un rôle à jouer au Nigeria. Dans l'esprit du chef d'État ivoirien, en effet, l'influence russe auprès de Lagos entraînera forcément des difficultés entre Anglo-Saxons et Soviétiques. À ce moment-là, et toujours d'après ce qu'en a dit le président Houphouët-Boigny, le général Ojukwu, qui ne sera jamais compromis dans cette politique suspecte, apparaîtra comme l'ami de longue date de l'Occident et pourra intervenir pour le plus grand bien de son pays.

Quant à l'avenir des relations ivoiro-nigerianes, M. Houphouët-Boigny a déclaré qu'il était pour la réconciliation mais qu'il n'était pas pressé : « J'ai 100 000 Nigerians chez moi et il n'y a pas d'Ivoiriens au Nigeria », a-t-il conclu.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Au cours des deux audiences qu'il a accordées à M. Raphaël-Leygues, M. Houphouët-Boigny l'a entretenu de la visite d'un certain nombre de chefs d'État africains qu'il venait de recevoir.

1/- Le président Bongo[2] avait passé, ici, la journée du 28 avril. Il lui avait conseillé d'être prudent avec Brazzaville tout en ne rompant pas avec ce régime. Mais il importe surtout que le président Bongo ait de bonnes relations avec le général Mobutu.

2/- Avec ce dernier, qui en effet séjourne en Côte d'Ivoire depuis le 9 mai[3], c'est une excellente conversation qu'a eue M. Houphouët-Boigny. Venu assister au baptême de la promotion de l'école nationale d'administration locale qui l'avait choisi comme parrain, M. Mobutu a eu avec son hôte de francs entretiens et le chef d'État ivoirien est plus que jamais persuadé que son homologue congolais est un ami sûr. Certes, a-t-il précisé, il est soutenu par les Anglo-Saxons, mais il reste l'ami de la Côte d'Ivoire et de la France. Sur le plan culturel, il est francophone et sert, de ce fait l'influence française dans le monde. Il est indéniable qu'il existe entre ces chefs d'État, pourtant si différents par de nombreux côtés, de réelles affinités tandis que la prévention qu'a, dès le début, nourrie le Président ivoirien à l'égard de M. N'Gouabi[4] reste vive.

[1] Le général C. Odumegwu Ojukwu, officier et homme politique nigerian. Gouverneur militaire de la région orientale du Nigeria du 19 janvier 1966 au 27 mai 1967 puis chef de la République sécessionniste du Biafra du 30 mai 1967 au 8 janvier 1970.

[2] Albert-Bernard Bongo (devient El Hadj Omar Bongo Ondimba en 1973) est président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967.

[3] Le général Joseph-Désiré Mobutu est président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965 ; il fait une escale de deux jours à Abidjan du 9 au 11 mai.

[4] Marien N'Gouabi, nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août 1968, président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968, devient président de la République populaire du Congo (Brazzaville) le 1er janvier 1969. Le président N'Gouabi imprime à son pays une orientation marxiste.

3/- Je rendrai compte par dépêche, du séjour en Côte d'Ivoire du Dr Busia[1]. Hier, M. Houphouët-Boigny s'est contenté de dire à M. Raphaël-Leygues qu'il s'efforcerait de réconcilier le Premier ministre ghanéen avec le Togo car le rôle de la Côte d'Ivoire est, non pas d'attirer les discordes, mais, au contraire, de les apaiser. Quant au séjour de M. Busia, il n'a fait que renforcer, si possible encore, les liens d'estime réciproque qui existent entre le Premier ministre ghanéen et le chef d'État de Côte d'Ivoire.

4/- Vis-à-vis du Dahomey, a dit à l'ambassadeur le Président, il ne faut pas oublier qu'il fait partie de la grande famille francophone et donc soutenir M. Maga[2] en lui donnant « des petits crédits ».

5/- Enfin, concernant la Guinée, M. Houphouët-Boigny a précisé qu'il enverrait trois personnes assister, le 14 mai, au congrès du parti guinéen et qu'il rencontrerait M. Sékou Touré, soit avant son voyage officiel en Hollande, prévu du 2 au 5 juin, soit immédiatement après. J'ajoute que le Président a également précisé, qu'avec l'accord du général Mobutu, il ne se rendrait pas au Congo-Kinshasa pour les fêtes de l'indépendance, qu'il attendait la visite avant le 20 mai du président Tombalbaye et qu'il se reposerait pendant la plus grande partie du mois de juin en Suisse.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, relations avec la France, 1970*)

245

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Entretien du Ministre
avec l'ambassadeur du Nigeria.

C.R. *Paris, 11 mai 1970.*

Le Ministre[3] a reçu en audience le 9 mai à 17 h 45 le nouvel ambassadeur du Nigeria M. Harriman[4].

M. Schumann se félicite du climat dans lequel s'est déroulé le mois dernier, la présentation des lettres de créance de son interlocuteur. À cette

[1] Le Dr Kofi Abrefa Busia est Premier ministre du Ghana depuis le 1er octobre 1969. Cette visite témoigne de la détente intervenue dans les rapports entre les deux pays depuis la chute du président N'Krumah (24 février 1966). En la personne du Premier ministre du Ghana, c'est un allié et un ami que le président Houphouët-Boigny reçoit. L'importance de la délégation ghanéenne, composée de sept ministres, témoigne du prix que le Dr Busia attache à cette rencontre. Le Premier ministre du Ghana effectue un voyage de sept jours à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

[2] Hubert Maga est président de la République du Dahomey du 1er août 1960 au 27 octobre 1963 puis président du Conseil présidentiel depuis le 7 mai 1970.

[3] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] M. Harriman, ambassadeur du Nigeria à Paris présente ses lettres de créance au président Pompidou le 23 avril 1970.

occasion les relations de la France et du Nigeria ont retrouvé un caractère qu'elles doivent conserver.

M. Harriman partage ce sentiment. Il a été très sensible aux paroles et à l'accueil de M. le président de la République. Il indique que dans l'esprit du général Gowon[1] l'appel à la réconciliation s'adresse non seulement aux Ibos mais aussi aux pays qui ont manifesté de la sympathie pour leur cause au cours du récent conflit. Cependant la mise en œuvre de cette politique n'est pas facile. Sur le plan intérieur nigerian et même au sein du gouvernement fédéral elle suscite des réserves qui obligent à ne progresser que par étapes et avec une certaine lenteur.

Le Ministre marque, en soulignant que ce sera sa seule référence au passé, qu'à aucun moment la France ne s'est prononcée en faveur de la sécession. Elle sait trop quelle importance les pays africains attachent à la stabilité de leurs structures et à quel point celle-ci est nécessaire à leur progrès. Elle a seulement suggéré qu'un aménagement des institutions actuelles du Nigeria, dans le sens confédéral par exemple, pourrait être souhaitable. Mais ces divergences de vues sont maintenant dépassées ; il convient de regarder vers l'avenir.

C'est également l'avis de M. Harriman qui indique que son gouvernement se trouve actuellement confronté avec deux problèmes majeurs :

– pourvoir à l'entretien d'une armée qu'il ne peut être question de démobiliser car ce serait accroître le nombre des sans-emploi qui ferait bientôt autant de mécontents ;

– assurer la réinsertion des Ibos, ainsi que des nombreux nigerians récemment expulsés du Ghana, dans la vie sociale et professionnelle du pays.

À cet effet, les autorités fédérales viennent d'arrêter un programme quinquennal portant sur 1 000 millions de livres, qui se traduit pour le budget du présent exercice par une très lourde charge. Or le Nigeria ne reçoit actuellement de l'extérieur qu'une aide modeste. La France ne pourrait-elle contribuer à l'étoffer ?

Le Ministre évoque *la situation de la SAFRAP*[2], société de prospection et d'exploitation pétrolière filiale de l'ERAP, qui n'a pas encore été autorisée à reprendre ses activités sur le territoire nigerian. Il exprime l'espoir que la mesure restrictive qui la frappe sera bientôt levée.

M. Harriman fait observer qu'il ne s'agit pas d'un traitement discriminatoire. En raison de la priorité à donner à l'œuvre de remise en ordre administrative, l'accès de l'État du Centre-Est où sont situées les concessions de la SAFRAP a été interdit à toutes les sociétés étrangères. Cette disposition sera rapportée dès que les circonstances le permettront. L'ambassadeur nigerian s'entretiendra bientôt de la question avec les dirigeants de la SAFRAP.

[1] Le général Gowon est le chef de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[2] SAFRAP voir note du 21 janvier 1970 intitulée : « préparation des entretiens du Ministre avec M. Stewart » publiée plus haut.

M. Harriman signale que son gouvernement reste très intéressé par une association au Marché commun. La guerre a fait obstacle à ce que l'accord signé à Lagos en 1966 soit mis en œuvre. Maintenant qu'elle est finie, la question devrait être reprise.

Le Ministre estime qu'il s'agit là d'un problème important qui met en cause de nombreux intérêts. Il ne doit cependant pas être et ne sera pas négligé. La France est prête à le considérer dans l'esprit où elle l'a fait à l'origine. Les négociations pourraient s'engager sur les bases de l'accord antérieur. Un arrangement commercial s'inspirant de l'accord signé à l'automne dernier avec la communauté économique est-africaine serait également possible et utile.

La France cependant n'est pas seule concernée. Le Nigeria ne doit pas ignorer que la conclusion d'accords préférentiels de ce genre n'est pas du goût des principaux partenaires économiques des Six, des Américains en particulier, et qu'ils exerceront une forte pression à Bruxelles pour qu'il n'en soit pas conclu de nouveaux. Ceci dit, si le gouvernement fédéral demande officiellement l'ouverture de négociations, la France, pour ce qui la concerne, y consentira volontiers.

En terminant, l'ambassadeur nigerian souligne les importants besoins de son pays en professeurs et techniciens français. Il formule le vœu que la France veuille bien l'aider également dans ce domaine.

(Secrétariat général, entretiens et messages. 1970 – dossier 42)

246

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3506 à 3516 *Moscou, 12 mai 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 19h. 52).

Entretien avec M. Vinogradov

M. Vinogradov, qui était, aujourd'hui mon hôte à déjeuner, m'a longuement parlé du Moyen-Orient. Se référant à notre dernier entretien et à l'impasse de la concertation à New York[1], il en a tiré la conclusion que sa réaction à l'égard de notre proposition de catalogue avait été judicieuse. En dépit de ses réserves, le gouvernement soviétique avait finalement accédé à notre demande pour faire un geste à notre égard. On constatait maintenant le peu de résultat de l'exercice entrepris à New York. Comme il évoquait la position française, je lui ai indiqué que nous regrettions les critiques dont elle était l'objet de la part des Soviétiques auprès de pays arabes qui

[1] Voir notamment ci-dessus le télégramme nº 827 à 831 du 6 février 1970.

nous en faisaient la confidence. Il a nié énergiquement que tel fut le cas et a prétendu que les attaques en question étaient le fait des Égyptiens. Il a affirmé que nous étions d'accord sur « à peu près tout ».

Abordant les différences qui existent entre nous sur la question des zones démilitarisées, le vice-Ministre a répété que, selon l'URSS, leur installation dépendait du consentement des intéressés ; elle devait se faire des deux côtés de la frontière et être d'une étendue comparable. Au sujet du délai de stationnement des forces de l'ONU, il ne fallait pas qu'il fût indéfini. On avait parlé de cinq ans du côté des Russes, mais ce pourrait être davantage si les parties en étaient d'accord.

M. Vinogradov a émis le vœu qu'une solution puisse être trouvée rapidement, en tout cas avant les élections américaines. En effet, la situation évoluait rapidement. Notamment du côté des Palestiniens. Le temps pourrait venir où il serait impossible de parvenir à un accord. En conséquence, il fallait agir vite. Il l'avait dit lui-même à M. Beam, le 5 mai, en soulignant que l'on était, ici, prêt à parler à Deux ou à Quatre.

Le voyage de M. Sisco dans les pays arabes lui paraissait un échec total. En fait, la question demeurait toujours la même : il fallait une réponse claire de Washington sur le retrait et sur les réfugiés et il n'était pas possible d'obtenir autre chose des Américains que des formules vagues. À quoi servait-il de prétendre que l'on s'en tiendrait aux propositions du 28 octobre ? L'URSS devait-elle, elle aussi, affirmer qu'elle ne changerait rien à son plan du 17 juin[1] ?

Sur une question de ma part, le vice-Ministre a déclaré que les Égyptiens accepteraient, au sujet des réfugiés, de se contenter « d'un début de règlement ». Leur position est flexible, a-t-il ajouté, en remarquant, cependant, que c'était la Jordanie la principale intéressée. Ainsi, en dépit de leurs discours, les dirigeants arabes étaient prêts à contribuer à un accord politique, mais pour combien de temps le pourraient-ils encore ? Cette dernière réserve expliquait le désir de Moscou d'aboutir rapidement à un résultat.

Mon interlocuteur m'a interrogé, ensuite, sur la situation intérieure en Israël. Qu'en était-il de l'opposition au gouvernement de Mme Meir ? Le vice-Ministre a remarqué que, si Israël était prêt à exprimer son accord à la résolution 242, au retrait des forces et au règlement du problème des réfugiés, en échange d'engagements de paix, « l'effet dans le monde serait formidable ». Certes, Tel-Aviv nourrissait beaucoup de méfiance à l'égard des Arabes, mais l'URSS était prête à garantir sa sécurité – soit dans le cadre du Conseil de sécurité, soit dans celui des Quatre.

Comme j'évoquais la campagne de presse israélienne sur l'affaire des pilotes[2], M. Vinogradov a déclaré que la position de Tel-Aviv et celle

[1] Il s'agit d'un projet de règlement du conflit israélo-arabe transmis le 17 juin 1969 par le gouvernement soviétique au gouvernement américain en réponse aux propositions faites entre le 6 et le 13 mai par M. Sisco, sous-secrétaire d'État, à M. Dobrynine ambassadeur d'URSS à Washington. Se reporter à ce sujet à la note de la sous-direction du Levant, non reproduite, en date du 21 juin 1969.

[2] Allusion aux accusations israéliennes relatives à la présence de pilotes soviétiques au sein de l'aviation égyptienne. M. Vinogradov ne répond pas directement sur ce point mais affirme l'utilité

des extrémistes arabes était la même. Elle consistait à souhaiter une confrontation entre les deux plus grandes puissances. « Mais tel ne sera jamais le cas », a-t-il affirmé avec énergie, « car nous ne souhaitons cet affrontement ni l'un ni l'autre ».

J'ai tenté de savoir si Moscou serait prêt à aller plus loin dans le domaine des engagements de paix. Mon interlocuteur a prétendu que l'URSS ne voyait pas quels engagements supplémentaires on pouvait souscrire. L'URSS pourrait aller jusqu'à envoyer des contingents soviétiques pour garantir les frontières, mais ne pourrait obliger un État à accepter de prendre la responsabilité d'actes qu'il ne pouvait contrôler.

Évoquant la procédure de négociations, M. Vinogradov a réaffirmé que la formule de Rhodes[1] a été « gâchée » par Tel-Aviv et par Washington. En pratique, la formule « sous les auspices de M. Jarring » permettrait n'importe quelle procédure. C'était donc à elle qu'il fallait s'en tenir. Sur Gaza, un accord pourrait être facilement trouvé à condition qu'Israël ne participe pas à la détermination du statut. Pour Jérusalem, le choix d'une formule dépendait de la Jordanie.

J'avais été frappé par l'insistance de M. Vinogradov à souligner la nécessité urgente d'un règlement. Je l'ai interrogé à nouveau sur le point de savoir si l'on pouvait espérer aboutir à un accord dans un bref délai. « Si les États-Unis, a répondu mon interlocuteur, mettent fin à leurs tactiques irréalistes, acceptent de parler sérieusement et essayent de trouver des solutions justes, tout pourrait être fait très rapidement ». M. Dobrynine allait reprendre ses conversations à Washington. Moscou était, quant à lui, prêt à parler. Pour juger de l'attitude américaine, on verrait si M. Sisco mettait en avant l'idée « hypocrite » du rétablissement d'un équilibre des forces. En effet, la présence de conseillers militaires et de pilotes en Égypte, mais aussi en Syrie, en Irak, au Yémen n'était pas nouvelle et avait grandement contribué à rétablir la situation militaire dans l'espace aérien égyptien.

Comme je lui demandais si la crise cambodgienne ne risquait pas de rendre plus difficile le dialogue soviéto-américain, M. Vinogradov m'a répondu nettement qu'il n'en était rien et que les événements du Sud-Est asiatique n'avaient, aux yeux des Soviétiques, aucune incidence sur ceux du Moyen-Orient.

Je rapproche cette prise de position très ferme du refus de mon interlocuteur d'admettre que le conflit au Moyen-Orient puisse mener à un affrontement des deux grandes puissances. M. Vinogradov a tout fait, au cours de ce déjeuner, pour me donner l'impression que Moscou estimait à

de cette présence dans la suite de la conversation, et cela, non seulement en Égypte mais dans d'autres pays du Proche-Orient en vue de rétablir l'équilibre de la situation militaire.

[1] La « formule de Rhodes ». Cette expression se réfère aux accords d'armistice signés à Rhodes entre Israël et les pays arabes avoisinants, l'Égypte, le Liban, la Transjordanie et le Syrie entre le 24 février et le 20 juillet 1949 pour mettre un terme au conflit de 1948-1949 et fixer des lignes d'armistice provisoires. Des zones démilitarisées étaient prévues mais ne furent dès l'origine que partiellement respectées, d'où l'opinion de M. Vinogradov suivant laquelle la procédure établie par les accords à été « gâchée ».

la fois urgent, possible et souhaitable de poursuivre la négociation avec Washington sur le Moyen-Orient et de tenter de la faire aboutir.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

247

M. MERILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 432 à 437 *Amman, 12 mai 1970.*

(*Reçu* : 20 h. 28).

Considérations à propos de la circulaire 180 du Département

J'ai eu l'occasion d'évoquer sur un mode général auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Abdel Moneim Rifai[1], les thèmes dont fait état la circulaire du Département citée en référence[2].

Concernant l'embargo sur les armes à destination d'Israël, M. Rifai m'a redit la confiance que nous porte le gouvernement jordanien. Le Ministre connaissait d'expérience l'habileté dialectique des Israéliens. Il savait que les autorités de Tel-Aviv s'efforçaient d'introduire de la suspicion dans nos rapports avec les Arabes. La Jordanie ne donnerait pas dans une manœuvre aussi évidente. D'autant, a ajouté mon interlocuteur, qu'Israël ne sait pas contrôler ses nerfs et que lorsque celui-ci vous caresse quelque peu sur un plan, il ne peut guère sur un autre s'empêcher aussitôt de donner cours au ressentiment qu'il éprouve à votre endroit.

L'intérêt que l'on porte ici à nos vues relatives au règlement n'a pas été entamé. Il est de fait, a dit M. Rifai, que les Soviétiques ont essayé par diverses insinuations d'amenuiser votre crédit, à Amman et surtout au Caire (cf. effectivement le télégramme de M. Puaux no 613)[3]. Toutefois, les

[1] M. Abdel Monein Rifai, de nationalité jordanienne, est né en 1917. Après des études à l'université américaine de Beyrouth, il entre en 1938 au service du roi Abdalah de Jordanie et entame en 1943 une carrière diplomatique. De 1959 à 1963 il est représentant de la Jordanie à l'ONU. Le 7 octobre 1967 il est nommé ministre d'État chargé des Affaires étrangères et le 24 mars 1969 il est ministre des Affaires étrangères, attribution qu'il a conservée depuis.

[2] La circulaire du Département no 180 du 4 mai 1970 met en garde contre les tentatives israéliennes de déstabilisation déclarant que la France s'aligne tantôt sur les positions américaines, tantôt sur les positions soviétiques. En réalité la politique de la France n'a pas changé ; ses propositions se rapprochent selon les cas, tantôt des uns, tantôt des autres. Les Quatre ont un rôle essentiel dans la détermination du règlement qui doit comporter des formules détaillées et explicites. La France réclame l'évacuation des territoires occupés depuis juin 1967 et n'envisage que des rectifications territoriales mineures n'entravant pas les communications terrestres et la surveillance des frontières.

[3] Le télégramme du Caire nos 613 à 617 du 5 mai 1970 relate un entretien de M. François Puaux, ambassadeur de France au Caire, avec M. Serguei Vinogradov, ambassadeur de l'URSS au Caire. Après les affirmations du diplomate soviétique sur le caractère définitif des fournitures d'armes par son pays à l'Égypte, la conversation en vient aux travaux de l'ONU et M. Vinogradov se plaît à dire que la France se rapproche des Américains.

explications données à plusieurs reprises avaient rassuré (télégramme du Département nº 225[1] et sa circulaire nº 187)[2].

Dès l'origine le projet français avait été accueilli de façon positive. Les autorités hachémites pensent qu'il doit y avoir règlement négocié, ce projet, compte tenu de sa rigueur logique, en constituera le fondement véritable. Aussi bien l'avaient-elles vigoureusement soutenu (*We have built for it a supporting action*) auprès des Britanniques et des Soviétiques comme auprès des Arabes.

Ces derniers avaient été convaincus. « Et rien n'est plus vrai, a affirmé M. Rifai, que les récentes déclarations de M. Maurice Schumann concernant l'appui total que les États arabes apportent à vos conceptions ».

Après ces expressions d'une sympathie qui, quelle que soit la part de l'emphase locale, paraît fort sincère, le Ministre jordanien est tout naturellement passé à l'éloge global de notre politique dans la zone. « Cette politique est amicale pour les Arabes et elle est en même temps équilibrée. N'êtes-vous pas après tout, a conclu mon interlocuteur, la seule puissance parmi les Quatre qui soit présente au Caire comme à Tel-Aviv, à Amman ou Damas comme à Bagdad ».

(Afrique-Levant, Levant, Jordanie 1966-1970, relations politiques avec la France Jo-6-3)

248

M. Brunet, Directeur des Affaires économiques et financières au Ministère des Affaires étrangères,
à M. Lefebvre de Laboulaye, ambassadeur de France à Rio de Janeiro

T. nº 280[3]. *Paris, 13 mai 1970, 15 h. 17.*

Diffusion strictement réservée.

Accord en matière aéronautique

L'accord relatif aux *Mirage* a été signé hier sous la forme d'un échange de lettres entre M. Debré[4] et M. de Paranagua[5], cet échange de lettres

[1] Le télégramme de Paris à Amman nº 225 est daté du 21 mai 1970 et ne concerne pas le conflit du Proche-Orient ; il s'agit d'une erreur de frappe.

[2] Le télégramme circulaire de Paris nº 137 (et non 187) en date du 8 avril 1970, traite de la concertation à Quatre. Il réaffirme que la France n'abandonne pas les thèses qu'elle a toujours défendues en particulier l'évacuation des territoires occupés.

[3] Ce télégramme est signé pour ordre par M. Christian d'Aumale, directeur adjoint des Affaires économiques et financières depuis juin 1968.

[4] M. Michel Debré, ministre d'État, chargé de la Défense nationale, depuis le 22 juin 1969.

[5] M. de Paranagua, chargé d'Affaires près l'ambassade du Brésil en France.

constituant une convention complémentaire de l'accord de coopération technique et scientifique du 16 janvier 1967[1]. Aussitôt après était conclu le contrat commercial avec les industriels intéressés.

Des précautions particulières ont été prises pour assurer le secret de cette signature, les Brésiliens ayant encore une fois insisté sur le caractère confidentiel de ces accords. Leur intention est, s'ils sont interrogés, de dire que des conversations se poursuivent dans ce domaine, sans confirmer la conclusion effective des négociations en cours.

(Collection des télégrammes 1956-1992, Rio de Janeiro 1970, nº 140)

249

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. nos 1326 à 1328. *Paris, 13 mai 1970, 20h56.*

Diffusion réservée

La recrudescence des batailles, l'exaspération des opinions, le durcissement de la résistance, l'engagement soviétique constituent autant de raisons de penser que, si l'on ne fait rien pour dessiner les perspectives d'un règlement au Moyen-Orient, les explosions se succéderont dans cette région et l'on aboutira fatalement à une polarisation du conflit entre les États-Unis et Israël d'une part, l'URSS et les pays arabes de l'autre.

Les gouvernements arabes les plus modérés nous le disent. C'est le cas de la Jordanie et du Liban ; le gouvernement égyptien lui-même pressent le danger d'une confrontation américano-soviétique. Le discours du président Nasser du 1er mai en témoigne. Les uns et les autres se tournent vers nous pour solliciter notre intervention et demander que les Quatre redoublent d'efforts en vue de parvenir à un accord. Le président Nasser a fait allusion à la concertation dans son discours du 1er mai, l'aide-mémoire que le gouvernement libanais vient de remettre aux Quatre fait expressément appel à leurs bons offices.

Le moment me paraît donc venu de répondre à ces appels et d'inviter nos partenaires de la concertation à faire un nouvel et sérieux effort en vue d'aboutir à un accord.

Veuillez donc effectuer une démarche pressante auprès de vos interlocuteurs habituels en vue de leur exposer nos préoccupations devant une détérioration de la situation qui ne peut profiter ni à l'un ni à l'autre camp

[1] Décret nº 69-392 du 24 avril 1969 portant publication de l'accord de coopération technique et scientifique entre le gouvernement français et le gouvernement brésilien, signé à Paris le 16 janvier 1967.

et leur demander de se prêter mutuellement au rapprochement nécessaire pour qu'un accord puisse intervenir à bref délai entre les Quatre.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

250

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

L'Italie et le SÉCAM[1]

N. n° 160[2]. *Paris, 13 mai 1970.*

1) Dès la Conférence d'Oslo en 1966[3], l'Italie avait marqué sa préférence pour le système PAL[4]. Depuis lors, les partisans du système allemand se sont montrés très actifs. Les principaux constructeurs de récepteurs de télévision – qui sont sous contrôle allemand, hollandais ou américain – donnent au PAL un appui sans réserve. Sous leur influence, l'ANIE – Association nationale de l'industrie électronique – s'est déclarée publiquement en faveur du PAL ainsi que les techniciens de la Radiodiffusion-Télévision Italienne (RAI). Cette campagne, souvent fondée sur le dénigrement de notre procédé, a porté ses fruits si bien qu'à l'heure présente et en dépit de l'accentuation de nos efforts, depuis quelques mois, le PAL apparaît toujours mieux placé que le SÉCAM.

2) Le choix de l'Italie sera déterminant pour l'avenir du SÉCAM qui, en dépit de ses succès au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, demeurera un procédé de second plan s'il n'est pas adopté par Rome. Une telle option déterminerait en effet celles de la Yougoslavie, de la Grèce, de la Turquie et de la Tunisie. Mais surtout, l'adoption du SÉCAM par l'Italie peut inciter l'Espagne à revenir sur son « choix technique » favorable au PAL ; or, la décision de l'Espagne aura une influence sans doute capitale sur celle des pays de l'Amérique latine et du Maroc.

Ainsi la décision de l'Italie dépasse en importance le cadre de ce pays. Les concessions éventuelles qu'il peut nous être demandé de consentir doivent donc être mesurées en fonction de la zone de diffusion du SÉCAM

[1] SÉCAM : SÉquentiel Couleur À Mémoire, système français de télévision en couleur.

[2] Cette note est rédigée par Michel de Bonnecorse-Benault de Lubières, secrétaire des Affaires étrangères à la 4e section (télécommunication par satellite, télévision en couleur) de la sous-direction des Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis juillet 1968.

[3] Tenue à Oslo du 22 juin au 22 juillet 1966, la XIe réunion plénière du comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) marque l'échec de l'adoption d'un système de télévision en couleur commun aux pays ayant un système de télévision à 625 lignes.

[4] PAL : *Phase Alternative Line*, système ouest-allemand de télévision en couleur.

qu'elle commande plus qu'en fonction de la seule importance spécifique de l'Italie.

3) Nous avons des arguments de poids que nous n'avons pas manqué de faire valoir en faveur du SÉCAM :

– l'adoption de notre procédé de télévision en couleur par l'Italie vaudrait à son industrie des avantages substantiels en la protégeant contre les puissantes industries des pays du PAL – Allemagne, Pays-Bas et Angleterre – qui ont déjà amorti leurs chaînes de fabrication de téléviseurs PAL sur leurs propres marchés et qui, si l'Italie adoptait le PAL, pourraient y développer sans entraves leur action commerciale. L'Italie n'aurait en revanche rien à craindre de l'industrie française, dont les normes sont différentes, et qui ne concurrenceraient donc pas celle de la péninsule.

– Sur le plan technique les assertions répandues par nos concurrents selon lesquelles le SÉCAM ne conviendrait ni à un pays montagneux ni à un pays de norme G[1] ont pu être aisément réfutées par les démonstrations faites par l'ORTF et les constructeurs français lors de la venue à Paris, en février 1969, d'une mission d'experts italiens sous la conduite de l'ingénieur général Lensi[2]. Certaines informations recueillies récemment indiqueraient même qu'un rapport technique de la RAI conclurait à l'égalité entre les deux systèmes.

– Sur le plan financier, la visite de cette mission a permis à la CFT[3] de faire savoir aux Italiens qu'au cas où ils adopteraient le SÉCAM, des conditions très avantageuses leur seraient faites puisque la redevance de droit commun de 0,75 % sur le prix de vente des récepteurs pourrait être réduite à 0,15 %.

4) Ces divers arguments, tout en incitant les autorités italiennes à peser plus longuement que prévu leur décision, n'ont pas fondamentalement modifié les chances de notre procédé en Italie ; aussi paraît-il important d'accentuer notre effort tout en se gardant de démarches trop appuyées analogues à celles que les Allemands n'ont, semble-t-il, pas su éviter.

C'est pourquoi il paraît opportun d'insérer davantage la question du SÉCAM dans la coopération culturelle et politique entre la France et l'Italie en la rattachant à la notion de « Communauté méditerranéenne » et de mettre à profit la visite de M. Moro[4] pour l'entretenir de notre projet « d'Union des radiotélévisions des pays méditerranéens » dont les grandes lignes lui ont été communiquées par notre ambassadeur à Rome[5] le 8 mai

[1] La norme G du CCIR définit le type de modulation des émissions de télévision adopté en Italie, alors que la France a adopté la norme L.

[2] Ingénieur Ernesto Lensi, inspecteur général supérieur des télécommunications au ministère italien de la Poste et des Télécommunications.

[3] La compagnie française de télévision (CFT) détient les brevets du système SÉCAM.

[4] Aldo Moro, ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 août 1968, est en visite officielle en France les 19 et 20 mai 1970. Il y est reçu à déjeuner par le président de la République et a plusieurs entretiens avec son homologue français, notamment sur la politique commune en Méditerranée, les possibilités d'assistance technique aux pays du Maghreb, les problèmes de construction européenne et sur les rapports Est-Ouest.

[5] Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome depuis le 4 juillet 1967.

dernier, sous forme d'un « aide-mémoire ». Le ministre italien a indiqué, à cette occasion, qu'il transmettait notre proposition à la RAI.

Cette Union aurait pour objet le développement et le resserrement des relations entre les organes de radio-télévision des pays riverains de la Méditerranée, notamment des pays du Maghreb dont l'accord préalable devrait être recueilli.

Les principaux objectifs de cette Union pourraient être les suivants :

1) établir en commun, au meilleur prix, des programmes de télévision et rechercher des débouchés méditerranéens et extra-méditerranéens pour ces programmes ;

2) développer l'assistance technique que les organismes de télévision ayant atteint un stade de développement avancé peuvent fournir à ceux des autres pays du Bassin méditerranéen ;

3) créer un centre de formation de techniciens dans le domaine de la télévision et organiser des sessions destinées aux cadres techniques de toutes les télévisions méditerranéennes ;

4) faciliter un meilleur aménagement et une coordination plus étroite des infrastructures existantes (réseaux hertziens, stations terriennes) ;

5) développer des recherches en commun en vue de perfectionner le matériel professionnel et les récepteurs (étude par exemple d'un type de récepteurs peu coûteux).

Ce projet pourrait être présenté aux Italiens comme devant faire l'objet d'une initiative commune franco-italienne. Les deux pays, après avoir déterminé ensemble la liste des pays intéressés par cette Union, effectueraient une démarche conjointe auprès de ceux-ci. Nous proposerions que le siège de cette Union soit fixé à Rome.

Il va de soi que, dans notre esprit, la coopération franco-italienne sur la base du procédé SÉCAM, constitue l'un des éléments fondamentaux de l'Union. De leur côté, les Italiens pourront retenir de l'existence de cette organisation plusieurs avantages importants que constituent pour l'essentiel des concessions de notre part :

– possibilité de profiter, notamment dans le domaine des coproductions, de notre situation privilégiée dans le monde arabe ;

– accroissement des émissions d'inspiration latine au sein des programmes des télévisions méditerranéennes où l'influence américaine est actuellement prédominante ;

– facilités offertes à l'industrie italienne dans la mesure où une telle Union, en favorisant l'unification des matériels et des équipements, peut créer un marché méditerranéen où la France et l'Italie auraient peu de concurrents à craindre ;

– apaisement apporté aux récentes craintes italiennes consécutives à notre désir de coopération avec la télévision libyenne et à un moindre degré avec la télévision tunisienne.

L'adoption par l'Italie du procédé SÉCAM serait d'autre part d'autant plus avisé que plusieurs pays méditerranéens ont soit adopté officiellement notre procédé (Liban), soit déjà marqué, sans ambiguïtés, leur préférence (Égypte, Tunisie, Syrie) et qu'en tout état de cause le SÉCAM est particulièrement bien placé dans l'ensemble du monde arabe.

Compte tenu de ce que nous savons de la position de la RAI à l'égard des divers procédés de télévision en couleur et du fait qu'elle a déjà commencé à s'équiper en matériel PAL, nous aurions intérêt à obtenir rapidement du gouvernement italien une décision publique et non équivoque en faveur du SÉCAM.

(*Europe, Italie, 1944-1970, n° 401*)

251

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 862 à 869. *Bruxelles-Delfra, 14 mai 1970.*

(*Reçu* : 15 h. 30).

Négociations d'adhésion

Maintenant que la date d'ouverture des négociations avec les pays candidats à l'adhésion est pratiquement arrêtée, ou sur le point de l'être[1], le moment est peut-être venu de nous interroger sur la manière dont nous aurions intérêt à orienter les discussions avec le principal d'entre eux, la Grande-Bretagne.

Il ne paraît pas très utile, à cet égard, de se référer à ce qui s'est passé au cours des négociations de 1961-1963[2]. Les problèmes étaient alors différents. La politique agricole commune était à ses débuts, le tarif extérieur commun n'était pas encore en place[3], l'Angleterre attribuait beaucoup plus d'importance que maintenant à ses relations avec le *Commonwealth* et avec les autres pays de l'AELE[4], enfin les perspectives de développement

[1] Les négociations sur l'adhésion à la Communauté économique européenne du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, du Danemark et de la Norvège s'ouvrent le 30 juin 1970.

[2] Le 31 juillet 1961, le gouvernement britannique annonce sa candidature à la Communauté économique européenne. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1961-II, n°s 58 et 72. Le 14 janvier 1963, le général de Gaulle met fin aux négociations. Sur ce sujet, voir *D.D.F* 1963-I, n°s 35, 39 et 47.

[3] Le tarif extérieur commun de la Communauté économique européenne entre en vigueur le 1er juillet 1968.

[4] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

de la Communauté au-delà de la stricte application du Traité de Rome[1] n'apparaissait pas. C'est ce qui explique que l'on ait eu recours à la méthode consistant à passer en revue les principales questions, notamment celles qui avaient été soulevées du côté britannique, sans instituer entre elles une véritable hiérarchie et sans en trancher aucune.

Les choses se présentent aujourd'hui tout autrement. Chacun est conscient du fait que la participation de la Grande-Bretagne à la politique agricole commune et au système de financement des dépenses de la Communauté constitue le problème clé. Il y en aura, certes, peut-être un autre : c'est celui qui pourrait naître de l'éventuelle constitution par étapes d'une union économique et monétaire et, par conséquent, de l'attitude qu'adopterait le gouvernement de Londres à l'égard d'une telle entreprise.

Quoi qu'il en soit, il est clair dès maintenant que l'agriculture et le financement seront au centre des débats et que c'est à ce propos que les intérêts de la France seront le plus sérieusement et le plus directement engagés. Dès lors, on peut se demander si notre rôle ne devrait pas être de faire en sorte que cette grande affaire soit, de prime abord, discutée et vidée. On ne voit pas en effet l'avantage que nous aurions à laisser la Communauté s'installer dans une négociation générale qui laisserait en suspens le dénouement de la difficulté essentielle. Le risque serait grand de voir s'établir des accords sur les autres questions, importantes certes, mais pas aussi décisives pour l'issue du débat (tarif extérieur commun, *Commonwealth*, CECA, Euratom, etc.). De telle manière que, au terme du processus, le consentement de la France à des changements substantiels, et sans doute coûteux pour elle, qu'on la presserait d'accepter en matière de politique agricole et de financement, apparaîtrait comme la seule et unique condition du succès.

Il me semble que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour repousser cette méthode de l'engrenage qui aboutirait à laisser pour la fin l'heure de la vérité. C'est au contraire d'entrée de jeu que les problèmes de l'agriculture et du financement devraient être, me semble-t-il, non seulement traités, mais encore tranchés comme le test décisif ou, si l'on préfère, comme le préalable à toute la suite. On saura ainsi à quoi s'en tenir, et sur les intentions profondes de la Grande-Bretagne, et sur sa capacité d'entrer dans la Communauté sans la détruite, et enfin sur la résolution de nos partenaires de défendre l'édifice qu'ils ont construit avec nous. Notre position serait beaucoup plus forte pour aborder ensuite les autres questions qui devraient d'ailleurs, contrairement à ce que paraissent souhaiter les Britanniques, être réglées dans le détail avant la conclusion des négociations.

Mon sentiment est que cette manière de procéder serait le plus sûr moyen de préserver l'avenir de la Communauté, de garantir les intérêts de la France et de conduire la négociation au succès dans des conditions satisfaisantes.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970)

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

252

M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 330 à 332 *Bagdad, 14 mai 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 15, 15h. 08.)

Entretien avec le vice-Président de la République

J'ai été reçu hier 13 mai en audience d'arrivée par le général Hamache[1]. L'entretien, qui a duré plus d'une heure et demie, a porté essentiellement sur l'évolution des rapports franco-irakiens.

Après avoir regretté que l'affaire des *Mirage*[2] n'ait pu être conclue et fait allusion à celle des vedettes[3], le vice-président de la République m'a affirmé que les autorités irakiennes demeuraient attachées à une volonté de coopération avec notre pays. Leur engagement en faveur de la cause palestinienne leur faisait un devoir de refuser l'aide des États-Unis et de montrer quelque réserve à l'égard de la Grande-Bretagne, trop inféodée à Washington.

« Les Anglais et les Américains, a souligné mon interlocuteur, disposent dans la région des moyens militaires nécessaires pour protéger leurs intérêts et les Soviétiques ont sur place un parti à leur dévotion »[4]. Pour sauvegarder son indépendance, l'Irak désire imprimer une impulsion nouvelle à ses relations avec la France. Aussi bien donne-t-il systématiquement la préférence aux entreprises françaises sur la concurrence étrangère.

Le général Hamache souhaiterait, pour sa part, que nous apportions notre concours à la réalisation d'une série de projets de grands travaux et notamment à la construction du pipeline qui doit relier les champs pétrolifères du sud de l'Irak à un port de la Méditerranée.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

[1] Le général Saleh Madhi El Hamache, né à Bagdad en 1928, fait une carrière militaire et participe au coup d'État de juillet 1958. Baathiste, il est en février 1968 nommé ministre de la Défense dans le premier cabinet de Hassan El Bakr. Après le coup d'État anti-baathiste du président Aref, il est mis à la retraite. En août 1966, il rejoint Bagdad après avoir passé trois ans en exil au Caire, il prépare alors avec Hassan El Bakr et le général Hardan Al Tikriti, le complot contre le général Aref. En juillet 1968, il est nommé ministre de l'Intérieur et membre du Conseil de la Révolution puis le 1er août de la même année promu vice-président du Conseil en gardant l'Intérieur dans le cabinet du général Hassan El Bakr. Le 3 août il est vice-président de la République d'Irak.

[2] Au sujet de la vente de *Mirage* voir plus loin la note du 10 juin intitulée « Relations franco-irakiennes ».

[3] Pour l'affaire des vedettes voir *D.D.F.* 1969-II n° 400, 1970-I et le télégramme circulaire de Paris n° 2 du 2 janvier 1970.

[4] Le parti communiste irakien, dont le secrétaire du comité central est M. Aziz Mohammed, entretient des rapports avec Moscou – Voir la dépêche de Bagdad n° 542/AL du 9 juillet 1969, non publiée.

253

NOTE

Négociation sur l'union économique et monétaire

N. n° 127/CE[1]. *Paris, 14 mai 1970.*

Une réunion a eu lieu hier chez M. Larre[2], en présence de M. Wormser[3], pour entendre le compte rendu de M. Clappier[4] sur l'état des travaux du « Groupe Werner »[5].

La première constatation est que les divergences d'ordre théorique (faut-il ou non définir au préalable l'objectif final recherché ? L'action dans le domaine monétaire doit-elle être prioritaire, ou doit-elle être subordonnée à la progression en matière de coopération économique ?) sont dépassées.

En fait, l'avant-projet de rapport :

– comporte un inventaire de la situation, où l'accent sera mis sur les insuffisances des mécanismes actuels de coopération et les dangers qui en résultent, le temps ne travaillant pas pour l'affirmation dans les domaines économique et monétaire de la personnalité européenne ;

– est discret sur l'objectif final. À cet égard, et malgré cette absence de précisions, les Néerlandais et les Allemands voudraient insérer dans l'avant-projet des considérations relatives aux institutions : nécessité d'une gestion suivant les procédures de la majorité qualifiée : renforcement sérieux des pouvoirs de l'Assemblée[6]. L'intention de M. Clappier est d'éviter de s'engager dans cette voie en faisant valoir qu'il n'y a pas lieu d'être particulièrement précis sur ce point, alors qu'on demeure discret sur les modalités de cette étape finale. Il suffirait d'indiquer que dans ce domaine, comme dans les autres, des institutions solides, fonctionnant avec efficacité seront nécessaires ;

[1] Cette note est rédigée par Maurice Ulrich, ministre plénipotentiaire, chef du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis septembre 1969.

[2] René Larre, directeur du Trésor au ministère des Finances depuis 1967.

[3] Olivier Wormser, ambassadeur de France, gouverneur de la Banque de France depuis le 8 avril 1969.

[4] Bernard Clappier, inspecteur général des Finances depuis 1964, premier sous-gouverneur de la Banque de France depuis 1966, président du comité monétaire de la Communauté économique européenne depuis 1970 et à ce titre représentant de la France au sein du « groupe Werner ».

[5] Au cours de la conférence qui les a réunis à Paris, les 23 et 24 février 1970, les ministres des Finances des Six, sont convenus de demander au Conseil des Ministres de la CEE de constituer un groupe *ad hoc* en vue d'examiner les problèmes posés par la réalisation par étapes d'une union économique et monétaire. Ce groupe devant être composé des cinq présidents de comités de la CEE (comité monétaire, comité des gouverneurs des banques centrales, comité de politique conjoncturelle, comité de politique économique à moyen terme, comité de la politique budgétaire) d'un représentant du Luxembourg et d'un représentant de la Commission. La présidence de ce groupe *ad hoc* est assurée par Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969.

[6] L'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, qui siège à Strasbourg.

– est particulièrement développé sur la première étape. Deux catégories d'action sont envisagées :

a) Sur le plan monétaire le gouverneur de la Banque de Belgique[1] a rédigé un projet, consistant à créer immédiatement un fonds européen d'égalisation des changes qui disposerait des réserves en devises des États membres, ou tout au moins d'une partie de celles-ci. Ce projet est jugé Rue de Rivoli[2], peu réaliste et même dangereux dans la mesure où il peut effrayer ceux qui ne s'engagent qu'avec réticence dans la voie de l'union monétaire.

L'intention de M. Clappier est donc de proposer que soit créé progressivement un mécanisme autonome des changes entre pays du Marché commun. Techniquement il s'agirait de faire en sorte que les monnaies de ces pays soient cotées quotidiennement non seulement à l'égard du dollar, mais aussi entre elles, et que les banques centrales acceptent de les faire figurer dans leurs réserves. Pour cela il serait indispensable de rétrécir, ne serait-ce que symboliquement, les marges de fluctuations des monnaies du Marché commun. Ultérieurement on pourrait songer à un fonds de réserve.

Par ailleurs, dès cette première étape, il conviendrait de faire une véritable tentative pour harmoniser les attitudes des Six dans les organismes monétaires internationaux.

b) En ce qui concerne la coordination économique, des actions, qui seraient mises en œuvre par le Conseil des ministres, sont envisagées dans trois domaines :

– en matière budgétaire un avis serait donné non plus sur le budget de chaque État, mais sur l'esquisse du budget et annexé au projet de loi budgétaire transmis aux Parlements.

Par ailleurs, il serait procédé à un inventaire des aides et subventions budgétaires.

– Dans le domaine fiscal l'accent sera mis sur les harmonisations nécessaires (fiscalité des mouvements de capitaux et TVA).

– Enfin, des compétences plus larges devraient être accordées aux gouverneurs des banques centrales pour tenter d'aboutir à une politique harmonisée du crédit.

Les orientations exprimées par M. Clappier n'ont pas soulevé d'objections. L'importance et les difficultés de l'harmonisation des politiques fiscales ont été soulignées. M. de La Martinière[3] établira une note à ce sujet.

M. Ulrich a rappelé que l'élaboration de la position commune des Six pour la négociation d'élargissement était en cours et qu'elle devrait faire état des options de développement que les Six auraient définies, en matière monétaire notamment. M. Clappier a répondu qu'il avait bien cette préoccupation à l'esprit.

[1] Hubert Ansiaux, directeur de la Banque nationale de Belgique depuis 1957.

[2] Le ministère français de l'Économie et des Finances est situé à Paris, rue de Rivoli.

[3] Dominique de La Martinière, directeur général des Impôts au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967.

Deux indications données par M. Clappier méritent en outre d'être notées.

– Le gouverneur de la Banque d'Angleterre[1] serait depuis peu devenu partisan de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun et serait favorable au renforcement de la coopération monétaire au sein d'une Communauté élargie, le gouverneur de la Banque de Belgique lui ayant fait valoir le rôle que la livre sterling pourrait acquérir dans cette perspective. Cette indication est à rapprocher de la campagne menée actuellement dans la presse britannique où il est reproché au gouvernement de s'intéresser principalement à la coopération politique avec les Six et de négliger leurs travaux en matière monétaire.

– On sent du côté américain un intérêt croissant pour les travaux du groupe Werner et une méfiance accrue à l'égard des projets de la Communauté dans ce domaine. Cela est compréhensible, tout ce qui pourrait réduire le rôle de monnaie de réserve du dollar, et donc l'affaiblir, étant suspect.

(*Coopération économique, 1967-1975, Communauté économique européenne, 1967-1973, n° 739*)

254

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Les relations franco-yougoslaves

N. *Paris, 14 mai 1970.*

De tous les pays socialistes, la Yougoslavie est celui dont les conceptions de politique internationale apparaissent les plus proches des nôtres[2]. Il s'agit d'un pays qui, quels que soient les choix où le porte la nature de son régime[3], tient jalousement à préserver son indépendance. Si sur de nombreux problèmes la Yougoslavie partage les vues des autres capitales du

[1] Sir Leslie O'Brien, gouverneur de la Banque d'Angleterre depuis 1966.

[2] Le souci d'indépendance absolue est la marque de Tito, communiste, révolutionnaire. La Yougoslavie, en cherchant à sortir de son relatif isolement, en participant à la détente, en affirmant son hostilité à la confrontation des blocs, en adoptant des positions parallèles à celles des pays européens, s'est rapprochée de la politique du général de Gaulle d'indépendance à l'égard des blocs.

[3] Se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe orientale, datées respectivement du 11 mai et du 16 juin 1970, non publiées, intitulées : *La République socialiste fédérative de Yougoslavie : l'organisation du pouvoir* et *Les problèmes intérieurs de la Fédération yougoslave*, qui font ressortir l'originalité yougoslave sous ses formes politiques ou économiques : l'autogestion, la voie propre, nationale, vers le socialisme. Cette originalité a toujours été très marquée depuis la rupture soviéto-yougoslave de 1948 et ne s'est pas atténuée. Se référer également au rapport de fin de mission de l'ambassadeur de France en Yougoslavie, Pierre Francfort, du 23 mai 1970, classé dans le dossier d'archives, *Europe, Yougoslavie (1961-1970), n° 301*.

camp socialiste, elle n'est pas membre du pacte de Varsovie[1] et sa liberté d'action lui permet une modération, voire une discrétion, appréciée à l'Ouest. De leur côté, les dirigeants yougoslaves ne font pas mystère de leurs sympathies profondes pour la politique de la France et il est facile de voir que cette attitude est moins entachée d'arrière-pensées que la satisfaction professée par d'autres pays socialistes : ils approuvent autant notre souci de voir les nations libres affirmer leur personnalité que notre volonté de faire progresser la détente entre l'Est et l'Ouest.

Dans ces conditions, il était bien naturel qu'une fois dépassés les différends nés de la guerre d'Algérie[2], les relations politiques entre la Yougoslavie et la France, pays que rapprochent l'histoire et deux guerres menées du même côté, s'améliorent rapidement et s'établissent dans un climat d'amitié confiante. Le maréchal Tito avait été reçu à Paris en visite officielle en mai 1956[3]. Le voyage de M. Joxe, ministre d'État à Belgrade en 1964[4] marqua la reprise des rencontres à haut niveau. Dans les années suivantes, la visite de M. Couve de Murville dans la capitale yougoslave en septembre 1966[5], celle que M. Nikezic, secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui rendit à Paris en septembre 1967[6], confirmèrent l'heureuse évolution de nos rapports. En janvier 1969, le chef du gouvernement yougoslave, M. Spiljak[7], était accueilli en France pendant une semaine.

En toutes ces occasions, comme lors des consultations politiques, particulièrement fréquentes, que nous avons eues avec les Yougoslaves ces deux dernières années, il nous a été donné de constater combien, sur tous les grands problèmes, les vues des deux gouvernements sont proches. Certes, pour ce qui est de l'Europe, les Yougoslaves diffèrent de nous en ce qu'ils placent au point de départ du processus qui doit conduire à l'institution d'un système de sécurité « la reconnaissance de toutes les réalités issues de la deuxième guerre », c'est-à-dire la reconnaissance des deux Allemagne

[1] Le pacte de Varsovie est une alliance militaire conclue le 14 mai 1955 entre huit États du bloc communiste : URSS, Albanie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande. Nikita Khrouchtchev, qui en fut l'artisan, l'avait conçu dans le cadre de la guerre froide comme un contrepoids à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), constituée en 1949. Le premier commandant en fut le maréchal Koniev. Le traité fut établi pour vingt ans. Les forces armées de la RDA ne furent officiellement intégrées au Pacte qu'en janvier 1956. La République populaire d'Albanie le quitta le 13 septembre 1968. La République populaire de Chine, dont un observateur participait aux séances du pacte, cessa d'être représentée en 1962. La République fédérale socialiste de Yougoslavie, pourtant communiste, n'a pas pris part à cette alliance en raison de la politique de neutralité observée par Tito depuis la rupture avec Staline en 1948 et l'indépendance politique vis-à-vis de Moscou qui en découlait. Le pacte s'achève le 31 mars 1991. Voir *D.D.F.* 1955-I, n° 285 ainsi que l'*Année politique,* 1955, p. 710-712.

[2] La reconnaissance du GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne), dont la constitution officielle a lieu simultanément au Caire, à Tunis et à Rabat le 19 septembre 1958 et dont le président est Ferhat Abbas. Celui-ci est reçu officiellement par le maréchal Tito le 7 juin 1959. Voir *D.D.F* 1959-I, n°s 337 et 346.

[3] Du 7 au 12 mai 1956. Voir *D.D.F.* 1956-I, n° 333.

[4] Du 18 au 23 juin 1964. Se reporter à *D.D.F.* 1964-I, n°s 271 et 273.

[5] Du 12 au 14 septembre 1966. Voir *D.D.F.* 1966-II, n°s 248 et 254.

[6] Du 14 au 18 septembre 1967. Le résumé de la visite officielle de M. Nikezic est repris dans *D.D.F.* 1967-II, n°s 139 et 171.

[7] Du 10 au 17 janvier 1969. Voir *D.D.F.* 1969-I, n° 75.

– alors que nous ne reconnaissons pas la RDA. Mais sur le but à atteindre, ils se prononcent, comme nous, pour le dépassement des blocs et l'instauration entre tous les États du continent d'un nouveau système de rapports qui traduirait l'existence d'une « solidarité européenne ». Sur la crise du Moyen-Orient et la situation en Indochine, les Yougoslaves ont des points de vue également voisins des nôtres – encore que leurs amitiés dans le Tiers monde et leur souci de se poser en champions du non-alignement les amènent à prendre des positions tranchées – comme la reconnaissance du gouvernement en exil du prince Sihanouk[1].

Les Yougoslaves, qui mettent le plus grand soin à préserver leur indépendance et proclament leur refus d'accepter le partage de l'Europe en blocs sont donc tout acquis à la politique d'indépendance de la France. Peut-être ont-ils nourri, récemment, quelque appréhension sur notre « politique méditerranéenne » craignant, semble-t-il, que nous songions à patronner, dans un esprit éloigné du non-engagement, une sorte d'organisation du bassin occidental de la Méditerranée. Nous ne devrions guère avoir de peine, s'ils nous en faisaient part à dissiper ces appréhensions qui n'ont jusqu'à présent été exprimées, sans insistance, que dans quelques conversations privées ou articles de presse.

C'est cette proximité de vues, tout autant que l'amitié traditionnelle entre les deux pays que le gouvernement yougoslave s'est toujours montré désireux de consacrer par des rencontres à haut niveau. Les dirigeants de Belgrade n'ont pas été sans manifester à cet égard, une certaine mélancolie, nous faisant valoir que la France ne réservait pas à la Yougoslavie un traitement aussi favorable qu'à d'autres pays de l'Est dont la politique est pourtant beaucoup moins proche de la nôtre (par exemple la Pologne) : aucun chef d'État français n'a encore rendu la visite faite à Paris par le maréchal Tito, il y a quatorze ans ; M. Spiljak a été le dernier chef de gouvernement d'un État socialiste d'Europe que nous ayons invité à Paris.

Aussi l'annonce du voyage que le Premier ministre fera à Belgrade au début de 1971, accompagné du ministre des Affaires étrangères, a-t-elle constitué pour eux une bonne nouvelle. S'y ajoutent les satisfactions que leur valent deux autres importantes visites dans le courant de cette année : celle que leur secrétaire d'État à la Défense fait en France en ce moment même et celle que notre ministre de l'Économie et des Finances fera à Belgrade du 21 au 23 juin. Le général Ljubicic est reçu par le Président de la République et M. Giscard d'Estaing le sera par le maréchal Tito.

Les conversations que le général Ljubicic aura pendant son séjour dans notre pays devraient avoir notamment pour objet de déterminer les possibilités d'achats par la Yougoslavie de matériels militaires français et, peut-être plus encore, les possibilités de coopération franco-yougoslave dans le domaine des armements. Le gouvernement de Belgrade, qui désire, pour

[1] En mars 1970, un coup d'État du général Lon Nol destitue le prince Sihanouk, alors en France, et proclame la République. Sihanouk s'installe à Pékin d'où il annonce, le 5 mai 1970, la formation d'un gouvernement en exil, le GRUNK (gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea) soutenu par les Khmers rouges.

des motifs politiques, s'affranchir d'une dépendance trop exclusive à l'égard de l'URSS, jusqu'à présent et de loin son plus important fournisseur d'armements, a naturellement songé à la France. Pour des motifs financiers évidents, il préférerait à des achats purs et simples, mettre en œuvre, au moins pour certains matériels, des opérations de coopération (fabrication en commun). Un protocole, signé le 21 octobre 1969[1], a décidé la création d'une commission intergouvernementale chargée de favoriser les échanges commerciaux et techniques, navals et aériens. Il est très clair toutefois que si la volonté de la Yougoslavie de coopérer avec nous en matière d'armement n'est pas discutable, certains facteurs sont susceptibles de freiner le développement de cette coopération : d'une part le jeu normal de la concurrence – les autorités de Belgrade étant entrées en contact avec d'autres pays (Suède, Grande-Bretagne, Italie) pour l'achat ou la fabrication en commun de matériels militaires ; d'autre part l'importance des compensations que nous demanderont les Yougoslaves en échange d'achats de matériels. La visite du général Ljubicic devrait nous permettre d'apprécier nos chances.

Quant au voyage du ministre de l'Économie et des Finances à Belgrade, qui aura lieu à l'occasion d'une semaine technique française, les Yougoslaves y verront une preuve de l'intérêt que nous portons au développement de nos échanges et de notre coopération économique. Le déséquilibre important, au détriment de la Yougoslavie, des échanges commerciaux (déséquilibre que ne suffisent pas à compenser les « invisibles » : dépenses des touristes français en Yougoslavie et transferts financiers des travailleurs yougoslaves en France) est un des principaux sujets de préoccupation des dirigeants de Belgrade. Ceux-ci ont apprécié la compréhension dont nous avons fait preuve à Bruxelles pour permettre l'aboutissement des négociations qu'ils avaient engagées avec la CEE pour la conclusion d'un accord tarifaire (signé en mars dernier)[2]. Mais ils souhaiteraient que notre place dans leur commerce extérieur ne reste pas si éloignée de celle qu'occupent les deux autres grands pays de la Communauté : la RFA et l'Italie (respectivement leurs premier et deuxième partenaires) et que s'accroisse le montant de nos achats chez eux. La visite du ministre de l'Économie et des Finances sera l'occasion d'étudier ces questions.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, n° 288*)

[1] La coopération franco-yougoslave en matière d'armement est entrée en application, dans ce cadre, dès le lendemain de la signature de l'accord. Des groupes de travail ont été mis en place pour les hélicoptères, les véhicules blindés de transport, l'électronique. La commission a tenu sa première réunion à Paris le 25 avril. Aucune décision n'a encore été prise. Sur ce sujet, se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 16 juin 1970, non publiée.

[2] 19 mars 1970.

255

M. NIXON, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
À M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *Washington, 14 mai 1970.*

Personal and confidential.

Dear Mr. President :

Ambassador Watson[1] has reported to me his conversation with you on the occasion of his presentation of credentials. I recognize, of course, that our views differ on several aspects of the conflict in Indochina and I have noted the official French statements concerning our actions[2] in Cambodia[3]. I would like to assure you, Mr. President, that I made the decision to move against the enemy in Cambodia only after the most conscientious reflection. These actions were required in order to ensure continued steady progress toward the goal of ending this conflict. I recognized that there would be those, at home and abroad, who would misunderstand the steps we are taking. I took this risk because I was certain that as our actions unfolded it would become clear beyond reasonable doubt that our purpose – to end the war – not only had not changed but will be materially advanced by our actions.

In the spirit of our conversations earlier this year[4], I would like to tell you specifically the reasons that led me to my decision :

– As Commander-in-Chief, to protect allied forces now in Vietnam and those remaining after our next withdrawal.

– To assure continued progress in our Vietnamization program and the pace of our withdrawals.

– To increase our chances of shortening the Vietnam war and our involvement in it.

– To make clear to the enemy that they cannot repeatedly ignore our warnings and escalate their attacks in Indochina as they have in Laos, Cambodia, and within Vietnam.

– To forestall miscalculations in Southeast Asia and elsewhere around the world which could lead to dangerous confrontations in the future.

I can report to you, Mr. President, certain significant accomplishments in the operations in which we are engaged. Because of Communist action in the last part of April, we faced, at the end of that month, the prospect

[1] Arthur Kittredge Watson, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis avril 1970. Il présente ses lettres de créances au président de la République française le 6 mai 1970.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu du 8 mai 1970 de l'entretien du 1er mai entre le ministre français des Affaires étrangères et Nguyen Thi Binh.

[3] Le 30 avril 1970, les forces américaines et sud-vietnamiennes ont pénétré au Cambodge.

[4] Georges Pompidou s'est rendu en visite officielle aux États-Unis du 23 au 28 février 1970.

that Cambodia would become one large base area for attacks along the 600 miles of the Cambodian-South Vietnamese frontier. This would have permitted complete freedom of action to an enemy who could move his forces and supplies rapidly across the entire length of South Vietnam's flank with Cambodia. The enemy could have attacked our forces in South Vietnam from these expanded sanctuaries with impunity. The situation thus had changed drastically for the worse even from that which existed when I spoke to the nation on April 20. Moreover, the Communists were openly challenging our warnings and our credibility.

In this situation, after considering the alternatives, I decided upon limited but decisive measures. These are directly related to our efforts in Vietnam, although they also provide collateral benefits for the Cambodian government, which is under serious Communist threat. Our operations concern only territories long occupied and controlled by foreign Communist forces and containing very little Cambodia population. Our principal target is not personnel but the enemy's logistic infrastructure. The enemy can still replace manpower, but the destruction of their supply depots and communications will set back their military efforts against our III and IV Corps in South Vietnam for many months. Replenishment of supplies will be particularly difficult because the port of Sihanoukville is no longer available to the enemy.

In the operations to date the quantities of weapons and materiel captured exceed expectations and are far larger than in comparable operations in South Vietnam in past years. As examples, I can report capture of over 1 000 crew-served weapons, over 7 500 individual weapons, nearly 8 ½ million rounds of small arms ammunition, nearly 13 000 grenades, over 13 000 mortar rounds, over 9 000 large and small rocket rounds, nearly 5 million pounds of rice and over 1 000 mines. Over 5 000 of the enemy have been killed at a cost of 110 US and 285 South Vietnamese killed. The weapons we have already captured would equip forty enemy battalions at their current strength. Our operations are on, or ahead of schedule and will be terminated by mid-year.

We prefer to end this war by negociation. We welcome all efforts in that direction, including those of your government. But I am convinced that we will not have serions discussions so long as the enemy believes that he can ignore our warnings and reject our flexible proposals for a settlement. We are not increasing our demandes – all of our negotiating proposals remain on the table. If negotiations continue to be blocked, we will pursue Vietnamization and withdrawals according to the schedule I announced on April 20[1]. As I have noted above, our actions in Cambodia are necessary for these programs to proceed.

I hope, Mr. President, that we will continue to have your understanding. For I remain firmly convinced that our friendship and mutual under-

[1] Le 20 avril 1970, le président Nixon annonce le retrait du Sud-Vietnam de 150 000 soldats américains d'ici le printemps 1971.

standing, even when we differ, is one of the cornerstones of peace and progress in the world.

Sincerely,[1]

Fin de citation.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1970, nº 307*)

256

M. Barbey, Ambassadeur de France à Lagos,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 297/AL *Lagos, 15 mai 1970.*

Situation dans l'ex-province orientale

Ma dépêche nº 296/IP du 15 mai[2] signalait que les envois alarmistes de l'AFP sur la situation dans l'Est n'étaient nullement corroborés par les relations de compatriotes qui, il est vrai, à l'inverse de M. Nevill[3], se sont rendus effectivement sur place.

Le Département trouvera ci-dessous les impressions que m'a confiées un Français après un séjour et une enquête approfondie effectuée dans les États libérés.

Si Onitsha même « n'est plus que ruines, le faubourg de Fegge bourdonne d'activité ».

La ville d'Enugu « est vivante ; les maisons portent certes des traces de balles et de pillage, et les équipes d'employés sont partout au travail pour remettre les locaux des sociétés en état. Les vivres sont sur place, mais bien souvent l'argent manque et surtout la petite monnaie. Les mesures prises par le secteur public et le secteur privé améliorent de jour en jour la situation. Les employés Ibo des sociétés de commerce et des banques perçoivent leur salaire en £N depuis le 1er janvier 1970 au même taux que leurs compatriotes des autres régions, c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation des salaires depuis 1967. Ceux des employés Ibo qui ont été postés à Lagos et avaient quitté cette ville en 1967 pour répondre à l'appel de leurs familles, ont tous reçu de leur employeur des subventions (*subsistance payment*) atteignant des sommes de l'ordre de 75 £N par tête.

La circulation est dense, aucun désarroi n'est ressenti. Le problème premier, celui de l'alimentation semble résolu. On ne rencontre aucune

[1] Voir ci-dessous la réponse, du 6 juin 1970, de Georges Pompidou à cette lettre de Richard Nixon.

[2] La dépêche de Lagos nº 296/IP du 15 mai 1970 signale les maladresses des dépêches de l'AFP en provenance de Lagos. Celles-ci passent sous silence des événements importants et insistent sur des incidents sans intérêt.

[3] M. G.H. Nevill est le correspondant de l'AFP à Lagos.

silhouette efflanquée par les privations. Certains enfants en bas âge ont évidemment le ventre gonflé de parasites : on les trouve également sur toute la côte Ouest de l'Afrique ».

Dans cette ville d'Enugu, notre compatriote a fait connaissance de Mme N., institutrice lorraine, épouse d'un Nigerian d'origine Ibo qui est restée auprès de son mari pendant toute la durée de la guerre. Elle a révélé que « la Croix-Rouge française, qu'elle avait suppliée d'emmener ses petites filles malades en Europe le lui avait refusé en raison d'autres priorités : « évacuer des enfants biafrais », ajoutant qu'elle a demandé, pour ses deux filles, par des voies indirectes, un visa d'entrée en France. Celui-ci lui a été refusé par ceux auxquels elle s'est adressée (une ambassade française située dans un État voisin d'où opérait la Croix-Rouge).

Notre compatriote a poursuivi par route jusqu'à Port-Harcourt :

« Tous les villages traversés sont vivants, intacts. Des soldats fédéraux, tous sans arme, sont mélangés à la population et font leurs emplettes sur le marché où l'on trouve des produits d'alimentation de base et parfois des produits qu'un marchand alerte a fait venir du Benin ou même de Lagos ; les marchandises les plus variées, telles que crayons à billes, morceaux de savon et cigarettes Benson & Hedges, apparaissent dans les marchés ».

Mon interlocuteur a passé la nuit au petit village d'Arondizuogu[1] (2 500 habitants). À la question, combien de vos villageois sont morts de privation ou de mort violente, il a été répondu : « Le monde entier était couvert de dépêches relatant des pertes stupéfiantes, des millions de pertes de vies humaines s'additionnaient ; tout cela faisait partie du défi lancé dès que la tentative de sécession a démarré. Ce village n'a pas à déplorer de pertes de vies humaines dépassant la centaine. Il en est de même pour les districts voisins ».

Orlu, l'étape suivante, « présente l'aspect de tous les villages avec peut-être une densité humaine plus grande ».

À Nkwera, village de brousse typique, une escale a permis de voir une école maternelle en plein fonctionnement.

À Owerri, « population très dense » ; *à* Aba « des équipes d'ingénieurs et de mécaniciens s'affairent à remettre les usines de textile, brasserie et savonnerie en état de marche ».

À Port-Harcourt, devenue la capitale de l'État des Rivières, « on se souvient des privations dont ont souffert les ethnies locales que les arrière-gardes rebelles avaient sans ménagement poussées vers le Nord, au fur et à mesure de la progression des troupes fédérales. C'est parmi eux que l'on compte le plus grand nombre de victimes de cette guerre civile. Le ressentiment peut se lire dans toutes les attitudes et dans toutes les conversations ».

« La politique fédérale de réconciliation bute encore contre ce ressentiment ».

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Nigeria, politique intérieure, événements politiques. Ni 5-5)

[1] Voir la carte du Biafra en 1970 publiée dans le présent volume.

257

COMPTE RENDU
de l'entretien du Président de la République avec M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg
Vendredi, le 15 mai 1970 à 15 h. 00

C. R.

Étaient présents :

Du côté luxembourgeois :
M. Gaston Thorn[1],
Ministre des Affaires Étrangères.
M. Georges Heisbourg[3],
Ambassadeur du Luxembourg.

Du côté français :
M. Maurice Schumann[2],
Ministre des Affaires Étrangères.
M. Renaud Sivan[4],
Ambassadeur de France au Luxembourg.
M. Jean-Louis Lucet[5],
Chargé de mission.

M. Pompidou[6] – Voulez-vous que nous parlions de nos rapports bilatéraux.

M. Werner[7] – Les problèmes sont plutôt mineurs. Nous avons des rapports de voisinage normaux. Il y a les questions d'aménagement et d'environnement qui s'étendent aux régions limitrophes.

M. Pompidou – Nous ne ferons rien sans nous mettre en relations avec vous.

M. Thorn – Dans le cadre du traité franco-allemand[8], il y a des réunions pour l'aménagement de la région Lorraine-Sarre-Luxembourg[9]. La France et la République fédérale ont formellement promis que les réunions

[1] Gaston Thorn est ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 1er février 1968.

[2] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[3] Georges Heisbourg est ambassadeur du Luxembourg en France depuis 1967.

[4] Renaud Sivan est ambassadeur de France au Luxembourg depuis juin 1969.

[5] Jean-Louis Lucet est chargé de mission et conseiller des Affaires étrangères de deuxième classe depuis le 1er décembre 1967.

[6] Georges Pompidou est président de la République française depuis le 20 juin 1969.

[7] Pierre Werner est Premier ministre du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959.

[8] Le Traité franco-allemand dit « traité de l'Élysée », signé le 22 janvier 1963 entre la France et la République fédérale d'Allemagne par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, a scellé la réconciliation entre les deux nations et posé les fondements d'une paix durable en Europe.

[9] Concernant la région « Lorraine-Sarre-Luxembourg » voir compte rendu de la réunion de travail des délégations française et luxembourgeoise qui s'est tenue au Luxembourg le 3 novembre 1969. Voir dossier n° 38 Europe-Luxembourg (1961-1970).

auraient lieu à trois. Le chancelier Brandt[1] a d'ailleurs précisé, lors de la dernière réunion franco-allemande[2], que le Luxembourg devait être convié. Nos intérêts en la matière ne sont pas contradictoires. Nous souhaiterions être présents à la prochaine réunion concernant le triangle Lorraine-Sarre-Luxembourg.

M. Schumann – L'affaire du triangle évolue avec une sage lenteur. Nous ne ferons rien d'important sans que le Luxembourg y soit associé. Si vous voulez aller plus loin, nous n'avons pas d'objection.

M. Pompidou – Je ne vois que des avantages à ce que le Luxembourg soit associé à ces réunions.

M. Werner – Il y a la question de l'accès des étudiants luxembourgeois aux universités françaises. Notre ministre de l'Éducation nationale a pu, jusqu'à présent, résoudre tous les problèmes, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ?

M. Thorn – Les problèmes spécifiques peuvent en effet changer d'une année à l'autre. Les étudiants luxembourgeois vont en effet compléter leur formation dans des universités étrangères et, pour nous, la francophonie n'est pas un vain mot. Les politiques d'éducation nationale ne sauraient être immuables. Nous souhaitons donc que le gouvernement français nous informe des changements accomplis dans son système universitaire afin que le Luxembourg puisse s'adapter en temps utile. Il s'agit d'éviter de fâcheux hiatus qui inciteraient nos élèves à fréquenter en plus grand nombre non seulement les universités belges mais surtout les universités allemandes. Nous tenons au bilinguisme franco-allemand et regretterions les distorsions qui pourraient affecter la concurrence entre les deux langues. Nous demandons simplement à être informés afin de prévoir les paliers nécessaires.

M. Pompidou – Je ne connaissais pas ce problème particulier mais je suis prêt à faire ce qu'il faut et à recevoir les étudiants luxembourgeois. La réforme de l'université française se fait au jour le jour. C'est une situation difficile et l'on ne sait pas toujours où l'on en est. Mais les choses continuent à 80 %. L'Université est en train d'en revenir dans l'ensemble à son système antérieur. Il y a une différence : on tend à substituer à l'examen final le contrôle continu des connaissances. C'est l'examen permanent et les étudiants découvrent maintenant les désavantages de la méthode. Mais les programmes demeurent en gros les mêmes. Il n'y aurait véritablement de problèmes que si l'on repensait les programmes de l'enseignement secondaire. Il faudrait alors vous en informer. Nous avons l'intention de réduire les programmes du secondaire à quelques grandes matières fondamentales (français, mathématiques, langues étrangères et histoire-géographie). Au lieu de toucher à tout, nous préférons refondre l'enseignement secondaire en le concentrant. Nous vous tiendrons notamment au courant. Il y a d'ailleurs surtout des changements dans les méthodes ainsi que dans les rapports entre professeurs et étudiants plutôt que dans les matières.

[1] Willy Brandt est chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA) depuis le 21 octobre 1969.

[2] Voir *D.D.F.* 1969-I, document n° 428, télégramme de Bonn du 17 juin 1969.

M. Thorn – Nous voulons surtout parler des difficultés administratives. Nous souhaitons en tout cas que nos élites continuent à se former en France. Nous craignons que, sous le couvert d'une autonomie universitaire, il y ait des changements de programmes et des distorsions qui pousseraient nos étudiants à aller ailleurs. C'est pour cela que nous souhaitons simplement être informés.

M. Pompidou – Nous sommes entièrement de votre côté dans cette affaire.

M. Schumann – Au Luxembourg, il y a une disparité au profit de la langue allemande, principalement dans l'enseignement technique.

M. Thorn – Notre ministre de l'Éducation[1] va essayer d'adapter les programmes pour la rentrée prochaine, non seulement dans l'enseignement primaire, mais aussi dans le technique. Nous entendons faire le maximum en faveur du français pour des raisons nationales.

M. Sivan – Le représentant luxembourgeois[2] à la commission mixte culturelle a été moins optimiste l'autre jour. Il a évoqué des obstacles d'ordre technique tenant aux programmes. Je ne doute pas de vos sentiments, mais il y a des difficultés.

M. Werner – Nous n'avons rien à changer pour le primaire. Le français est enseigné dès la deuxième année. Il y a surtout des questions de méthode pédagogique.

M. Schumann – Nos écoles techniques de Nancy et de Metz ne sont pas loin de chez vous.

M. Heisbourg – Le représentant luxembourgeois à la commission mixte culturelle est à la pointe de la francophonie. Il travaille dans la bonne direction. Il n'y a pas d'appréhension à avoir.

M. Thorn – M. Schumann a eu raison de souligner, en une autre occasion, qu'il y avait une différence au niveau de l'enseignement primaire. L'idiome luxembourgeois est en effet plus proche de l'allemand. M. Schumann aurait souhaité que l'allemand et le français soient enseignés dès la première année. Nous demandons à notre ministre de l'Éducation de reconsidérer le problème. Mais il y a un handicap en faveur de l'allemand. Il y a aussi des difficultés pour l'enseignement technique. Mais le Luxembourg veut éviter toute prédominance allemande.

M. Pompidou – Si nous parlions de l'Europe et notamment du comité monétaire que vous présidez.

M. Werner – J'ai en effet l'honneur de présider un groupe « ad hoc ». Ce groupe permet la confrontation de tous les points de vue. Mais il faut savoir, et c'est la controverse fondamentale, par quel bout commencer. D'après les uns, il faut d'abord parfaire l'union économique avant de mettre en œuvre des arrangements monétaires. Selon l'autre école, il faut commencer par la

[1] M. Jean Dupong est ministre luxembourgeois de l'Éducation depuis 1967.

[2] M. Arend est représentant luxembourgeois à la Commission mixte culturelle, dont la dernière réunion s'est tenue au Quai d'Orsay le 28 avril 1970.

discipline monétaire. Mon opinion personnelle, c'est qu'il existe un abîme entre la force économique de la Communauté européenne et le rôle monétaire qu'elle joue sur la scène internationale. En ce domaine, nous devons subir les contraintes extérieures ; nous ne sommes même pas maîtres de notre taux d'intérêt et nous ne tirons pas profit de notre puissance économique. Il faut créer l'Europe monétaire. Sans doute le Comité ne parviendra-t-il pas à une conclusion unanime. C'est le Conseil des ministres qui devra trancher. Nous ne songeons pas à faire la guerre au dollar, mais à faire le meilleur usage de nos réserves et à mettre de l'ordre dans le système monétaire international.

À cet égard, de nouvelles formules ont été proposées. C'est ainsi qu'on peut concevoir un fonds de stabilisation des changes afin de maintenir dans certaines limites les marges de fluctuation des monnaies. Certains voudraient suivre les idées d'économistes américains et élargir les marges de fluctuation. Mais, dans une union économique, c'est impossible. Des marges de 3 % sont déjà excessives dans un marché libre. Il n'y aurait pas de protection contre une concurrence déloyale. Il faut donc faire quelque chose et affirmer la personnalité monétaire de la Communauté. C'est une entreprise très complexe et qui exige une discipline. Il faut harmoniser les politiques monétaires et s'accorder sur l'ordre de grandeur des budgets. Un tel objectif se trouve déjà à l'état embryonnaire dans le traité de Rome[1]. Si nous y renonçons, il y aura des disparités et des complications, dans la politique agricole notamment. Il faut se fixer un objectif. Nous allons produire un rapport préliminaire pour le 1er juin ; il définira les options principales. La première étape décidera de l'avenir. Il faut trancher le nœud gordien et décider où l'on commencera.

M. Pompidou – Vous avez présenté les choses avec délicatesse. Le problème est bien clair. Il y a la position allemande, définie par M. Schiller[2], qui n'est pas dépourvue de logique. C'est une position socialiste : la monnaie n'est alors que la traduction d'une situation économique. Mais quelles que soient les perspectives, les problèmes d'union économique sont très complexes. Avant que les Six[3] ne s'entendent au sujet de la fiscalité, du taux d'expansion, des programmes sociaux, etc., il faudra beaucoup de temps. Il y aura un long chemin à parcourir. Mais dans le système libéral, la monnaie est une valeur contraignante. Elle permet d'agir sur la marche de l'économie. Je suis prêt à tenter, tout comme vous, quelque chose sur le plan monétaire en attendant que l'économique suive. Il faudrait confier une affaire de ce genre plutôt à un Conseil des gouverneurs des banques centrales qu'à un organisme communautaire. Les questions monétaires ont de telles répercussions internationales que chaque État doit pouvoir faire valoir ses arguments. Un organisme neutre risquerait d'aller à l'encontre

[1] Sur le traité de Rome, voir D.D.F 1957-I, télégramme n° 880 du 26 mars 1957.

[2] Karl Schiller est ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Les « Six » est l'appellation de la Communauté économique européenne (CEE), organisation créée en 1957 pour mener une intégration économique (dont le marché unique entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, et les Pays-Bas).

des sentiments concrets des États. Ce sont en effet les gouvernements qui doivent décider de la politique européenne. Les institutions européennes ont certes leur rôle : elles doivent appliquer des décisions et servir d'instrument d'action au Conseil des six gouvernements. Voilà pour les institutions.

En ce qui concerne les méthodes, nos situations nationales respectives nous imposent la prudence. C'est ainsi que la situation allemande me préoccupe. On aurait pu logiquement s'attendre à une montée des prix en Allemagne et à un affaiblissement de la place de celle-ci dans les échanges internationaux. Un équilibre plus grand entre les pays en serait résulté. Or, l'Allemagne a « avalé » la réévaluation et la hausse de salaires. Ses prix n'augmentent pas plus qu'ailleurs. On parle d'ailleurs de l'éventualité d'une nouvelle réévaluation du mark. Les Américains ne sont pas loin de penser – je m'en suis aperçu lors de mon voyage aux États-Unis[1] – qu'il faudrait une réévaluation du mark tous les trois ou quatre ans. Je ne veux pas faire la guerre contre le dollar parce que je la perdrais. Mais le système est malsain. Nous devons y penser. Si nous parvenons à mettre sur pied une union monétaire solide, nous pourrons imposer au dollar un certain nombre de règles. Pour le moment le problème allemand ne nous gêne pas. Notre situation économique est convenable. Nous n'avons pas d'inquiétude, mais, à terme, il y aura un nouveau problème du mark. J'y pense avec inquiétude, notamment pour l'agriculture. Nous avons accepté l'idée d'une aide à court terme entre les Six. Une aide à moyen terme, dispensée par l'intermédiaire d'un fonds commun, devrait constituer l'étape suivante. M. Giscard d'Estaing[2] l'a d'ailleurs proposé. Telle est notre thèse.

M. Werner – Il s'agit là d'une proposition de fonds de régularisation des changes.

M. Pompidou – Nous pouvons en effet réduire un peu les marges de fluctuation.

M. Werner – On peut songer à un système de crédit comparable à celui de l'Union européenne des Paiements[3]. Pour faciliter la convergence des politiques monétaires, nous aurions des « clignotants ». Il faut centraliser les paiements entre les six pays avant de recourir aux moyens de paiement internationaux. On a alors le moyen de constater la situation, car le « clignotant » fonctionne. L'exemple de l'Italie est clair. Lorsqu'elle s'est trouvée en difficulté, elle a fait usage de ses crédits de « Swap » auprès du Système Fédéral de Réserve[4] au lieu de se tourner vers la Communauté européenne qui lui aurait posé des conditions. Il faut en somme prévoir une sanction

[1] M. Georges Pompidou effectue un voyage aux États-Unis du 23 février au 3 mars 1970. Voir plus haut dans ce volume les télégrammes du 26 février et du 6 mars ainsi que les comptes rendus des 24 et 26 février 1970.

[2] M. Valéry Giscard d'Estaing est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[3] L'Union européenne des paiements, abrégée UEP, est un accord de paiement signé en 1950 dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

[4] Système Fédéral de Réserve (*Federal Reserve System*), appelée souvent *Federal Reserve* ou, plus court encore, *Fed*, est la banque centrale des États-Unis. Elle a été créée le 23 décembre 1913 par le *Federal Reserve Act* dit aussi *Owen-Glass Act*.

contre ceux qui se comportent mal : cette sanction, c'est la mise en évidence d'une position débitrice ou créditrice. Je suis porté vers la création d'un système impliquant une discipline et donnant la priorité à l'aide communautaire.

M. Pompidou – Il est ironique de voir se dérober ceux-là mêmes qui claironnent leurs sentiments intégrationnistes.

M. Werner – Il n'y aura pas de problème de souveraineté avant la création d'une monnaie unique. Mais le Traité de Rome offre beaucoup de possibilités juridiques. Il ne faut pas se braquer sur l'aspect institutionnel. On peut mettre en place un Conseil de gouverneurs qui ne prendra pas nécessairement ses décisions à l'unanimité. Il faut certes de la prudence, mais tous les jours, à Bruxelles, pour la politique agricole, il nous arrive de prendre des décisions à la majorité.

M. Pompidou – Au fond, toutes les décisions sont prises à l'unanimité. On parle de majorité quand un gouvernement décide qu'il peut transiger sur une affaire qu'il considère comme mineure. Mais les États souverains ne peuvent qu'agir à l'unanimité dans les questions fondamentales.

M. Werner – Je parlais surtout des problèmes techniques.

M. Pompidou – Si le système majoritaire doit produire des troubles graves dans un État, il ne fonctionnera pas. Parler de majorité, c'est accepter de ne pas se laisser arrêter par des questions secondaires. Le vrai problème, c'est la volonté politique. Je crois – c'est mon point de vue et je pense qu'il va se vérifier – que nous ne ferons rien d'important tant que la Grande-Bretagne et les autres pays candidats ne feront pas partie de la Communauté. Il n'y a certes pas de raison de les attendre pour régler des questions pratiques qui ne concernent que les Six, mais, pour les questions politiques et institutionnelles, nous ne pouvons rien faire de fondamental car nos décisions ne s'imposeront pas aux pays candidats. Je l'ai dit à MM. Heath[1] et Soames[2] : il n'y a pas de problème de la coopération politique. Si nous revenons à l'UEO[3], c'est pour pouvoir parler des problèmes politiques mondiaux à Sept en attendant la conclusion de l'élargissement. Nous ne voulons pas que, dans un organisme en marge de Bruxelles, la Grande-Bretagne puisse revenir à la charge et utiliser l'UEO comme instance d'appel. Mais on doit pouvoir parler à l'UEO de la politique mondiale sans attendre de savoir si la Communauté comportera six ou dix membres. Nous sommes fermement en faveur du maintien de la Communauté. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : la communauté élargie sera nécessairement une communauté transformée. Il ne faut donc pas anticiper, c'est le bon sens. Ou bien nous parlerons pour ne rien dire et nous nous ridiculiserons ; ou bien nous parlerons sérieusement et la Grande-Bretagne se récusera. La tactique des Anglais, c'est de se montrer très

[1] Edward Heath est ministre anglais du Commerce depuis octobre 1969.

[2] Christopher Soames est ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[3] L'Union de l'Europe occidentale (UEO, en anglais *WEU*) est une organisation européenne de défense et de sécurité créée le 23 octobre 1954 à Paris.

européens, de tout accepter dans la Communauté, mais de faire des difficultés pour l'agriculture et certaines questions concrètes. C'est une tactique électorale : M. Wilson[1] a raison de l'adopter. Mais en réalité, à mesure que la négociation avancera, le gouvernement britannique lâchera du lest dans le domaine agricole, mais refusera de renoncer aux droits souverains de la Couronne. Je crois qu'il ne faut pas dissimuler la finalité politique de l'entreprise européenne. Nous avons devant nous des perspectives importantes, mais, tant que le problème anglais ne sera pas résolu, nous ne pourrons rien faire de sérieux. On peut parler à l'UEO, s'y consulter et peut-être accorder nos violons. Je me méfie d'ailleurs des mots. Le traité franco-allemand prévoit des consultations politiques, mais le système a très peu fonctionné. La seule manière de se consulter, c'est au fond de se rencontrer régulièrement. Je suis en faveur de rencontres régulières qui permettent de se dire ce que l'on va faire à court terme. Mais je ne crois pas à un système de consultations *a priori*. Nous n'avons au fond pas plus de consultations avec les Allemands qu'avec nos autres amis, en Europe ou à l'extérieur.

M. Werner – Nous sommes devant un dilemme. On ne peut pas condamner la Communauté européenne, mais on ne peut pas non plus mettre la Grande-Bretagne devant un fait accompli. Ce sera la difficulté de la diplomatie des prochains mois.

M. Pompidou – Les Six peuvent se rencontrer davantage. Nous pouvons ensuite parler aux Anglais à l'UEO pour connaître leurs réactions, afin de voir dans quelles voies il est possible de s'engager. La Grande-Bretagne, c'est un pays très important. Nous avons accepté le principe de l'adhésion britannique à la Communauté. Nous ne ferons preuve d'aucune complaisance dans la négociation. Mais l'Angleterre est un pays qui compte.

M. Werner – Vous êtes un pragmatique. Il faut en effet parler aux Anglais.

M. Pompidou – Si cela intéresse les Anglais, il faut leur parler.

M. Werner – Nous pourrions évoquer les problèmes soulevés par le Comité Davignon[2].

M. Thorn – Il y a diverses difficultés, mais nos positions ne sont pas très éloignées. Les Anglais soulèvent des difficultés sur la procédure des consultations. Il faudra établir une corrélation obligatoire entre les consultations à Six et à Sept, comme en 1962. Il faut commencer par la consultation à Six ; mais pourquoi informer les Anglais, alors que les Danois et les autres candidats, qui ne sont pas à l'UEO, ne sont pas, eux, informés ? N'y a-t-il pas là une discrimination ? Quelle coopération à Six pouvons-nous avoir pendant la durée de la négociation ? J'ai bien dit aux Anglais qu'ils ne pourraient participer aux négociations à Six tant qu'ils ne seraient pas membres

[1] Harold Wilson est Premier ministre du Royaume-Uni depuis le 16 octobre 1964.

[2] Le comité Davignon est créé a l'initiative d'Étienne Davignon, ministre belge des Affaires étrangères depuis 1969, regroupant de hauts fonctionnaires, chargé d'élaborer des propositions et dont le but est de relancer la politique étrangère commune européenne. Le 27 octobre 1970, le Conseil des ministres de la Communauté européenne approuve le « Rapport Davignon » qui prévoit la mise en place d'un mécanisme d'information et de consultation dans le domaine de la politique étrangère.

de la Communauté. Mais si nous préparons un traité politique à Six, la Hollande refusera d'y participer tant que l'Angleterre n'en fera pas partie. Mieux vaut donc pour le moment mettre sur pied une forme de coopération politique sans élaborer de traité. D'ores et déjà, les pays scandinaves, et notamment la Suède, font des difficultés pour accepter la perspective d'une coopération politique. Le Danemark est réticent car il ne veut pas se séparer des autres pays scandinaves. Il faut savoir jusqu'où nous pourrons aller à moyen terme en matière de coopération politique en n'oubliant pas que les autres pays, une fois qu'ils seront membres de la Communauté, auront voix au chapitre.

M. Schumann – Nous informerons la Grande-Bretagne et nous ne pousserons pas la coopération politique jusqu'au point où elle deviendrait inacceptable pour elle. Mais le problème est différent pour les autres pays candidats : il faut prévoir une procédure de négociation distincte de l'UEO. Il faudra se montrer encore plus prudent. Il n'y a pas lieu de se hâter. Le paragraphe 15[1] de l'accord de La Haye[2] n'enjoint nullement de mettre les bouchées doubles. Il faut prévoir une corrélation obligatoire, sinon nous affaiblirons la communauté.

M. Thorn – Nous sommes d'accord.

M. Pompidou – Il y a aussi l'Allemagne, qui est en voie de mutation. Si elle noue des liens étroits avec l'Est, cela peut limiter sa participation à la coopération politique.

M. Thorn – Une telle éventualité poserait à nouveau tout le problème.

M. Pompidou – Je ne crois nullement que M. Brandt ait de mauvaises intentions. Nous appuyons d'ailleurs sa politique à l'Est. Mais il n'est pas seul.

M. Schumann – Il faut aller de l'avant. Mais je voudrais poser une question précise à M. Werner. Dans votre groupe monétaire, les conditions que vous prévoyez pour l'octroi de crédits ne sont-elles pas plus rigoureuses qu'au Fonds monétaire international[3] ? N'y a-t-il pas là une position en retrait ?

M. Werner – Pour les crédits à moyen terme, nous prévoyons des conditions rigoureuses afin de déterminer les correctifs qu'un pays débiteur doit apporter à sa politique. Si un pays se trouve continuellement en déficit, il doit accepter certaines conditions. Celles-ci ne sont pas nécessairement plus rigoureuses que celles du FMI. Mais il faut qu'un mécanisme permette le

[1] Le paragraphe 15 de l'accord de la Haye précise : « Ils ont chargé les ministres des Affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les ministres feront des propositions à ce sujet avant le mois de juillet 1970 ».

[2] Accord de la Haye lié à la Conférence des Chefs d'État ou de gouvernement des Six qui s'est tenue les 1er et 2 décembre 1969.

[3] Le Fonds monétaire international (FMI) est une institution internationale regroupant 187 pays, dont le rôle est de « promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière, de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et de faire reculer la pauvreté ».

déclenchement de consultations qui aboutiront à des mesures propres à rétablir l'équilibre.

En ce qui concerne les relations avec la Grande-Bretagne, nos projets portent sur une période de dix ans. Quand les négociations seront ouvertes, les problèmes financiers et monétaires joueront un rôle essentiel. Dans six mois, nous saurons à quoi nous en tenir. Il existe un lien étroit entre la question de l'adhésion et celle de l'union monétaire. Ce sont là les tâches des dix prochaines années.

M. Pompidou – J'ai trouvé intéressante ma conversation avec vous. Le Luxembourg nous a beaucoup aidé à La Haye et a montré que la taille d'un pays n'est pas tout.

(*Europe, Luxembourg, 1961-1970, visites officielles. N° 38*)

258

M. François-Poncet, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Téhéran,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 803/AL. *Téhéran, 16 mai 1970.*

Les étudiants et le pouvoir

Si l'armée passe, et à juste titre, pour l'un des piliers de la Monarchie iranienne[1], on s'accorde généralement à reconnaître que le milieu universitaire constitue, avec les cercles religieux, le principal foyer d'opposition au régime. Les manifestations d'hostilité dont le Chah a été l'objet à l'étranger, à Munich notamment, de la part des étudiants iraniens, semblent donner consistance à cette thèse. Les jeunes Iraniens, qui poursuivent leurs études dans leur pays, partagent-ils cette animosité, comme tendrait à le faire croire l'effervescence qui s'est manifestée, au printemps de cette année, dans les établissements d'enseignement supérieur de la capitale ? Quels sont, en réalité, leurs sentiments profonds à l'égard du Pouvoir ?

Les témoignages recueillis à l'occasion d'une récente réunion des lecteurs français en poste dans les Universités d'Iran, s'ils n'ont pas apporté une réponse précise à ces questions, ont permis, à tout le moins, de faire un certain nombre de constatations.

1° Il n'est guère douteux, aujourd'hui, que les troubles qui ont eu lieu, au mois de février[2], dans les Universités de la capitale et auxquels ont répondu

[1] *Note infra-marginale du document* : « cf. ma lettre n° 767/AL du 19/4/1969 ».
Il s'agit d'une longue dépêche intitulée l'Armée en Iran, passant en revue, dans une première partie, le poids et la place de l'Armée dans la nation et dans une seconde partie, l'Armée et la Monarchie. Si l'Armée est un corps privilégié en Iran, c'est un corps soumis à un contrôle et à une surveillance rigoureux. Le Chah est le commandant suprême.

[2] *Note infra-marginale du document* : « cf. ma lettre n° 391/AL du 28 février 1970 ». Des heurts se sont produits, le 22 février 1970, entre la police et les étudiants de l'université de Téhéran qui entendaient protester contre l'augmentation du tarif des transports publics.

des grèves de solidarité dans certaines universités de province, traduisaient un malaise plus profond que ne l'indiquaient les motifs allégués. L'augmentation du prix des transports publics ne suffit pas, en effet, à expliquer l'ampleur d'un mouvement qui paraît avoir pris au dépourvu les autorités universitaires, sinon la police. Elle n'explique pas, en tout cas, l'extension du mouvement à des établissements universitaires dont la plupart des élèves, à en juger par les automobiles qu'ils pilotent, n'ont pas à se préoccuper de problèmes financiers de cet ordre.

Les motivations profondes de l'effervescence, qui s'étendit même à certains lycées, sont, cependant, difficiles à discerner. Les étudiants iraniens ne se confient guère. Ils sont vite portés à soupçonner leur interlocuteur d'appartenir à la police politique, la SAVAK[1]. Celle-ci semble avoir soigneusement « quadrillé » l'université. Chaque cours, chaque classe est l'objet d'une surveillance vigilante. Certains de ses agents sont connus, d'autres agissent d'une manière plus discrète. La délation passe pour être généreusement rétribuée.

La surveillance de la police politique n'est ni contestable ni contestée encore qu'un mythe de la SAVAK, omniprésente et omnisciente, se soit peu à peu constitué. Ne dit-on pas, aujourd'hui, que les grèves du printemps ont été provoquées par la police elle-même, désireuse d'amener de possibles meneurs à se démasquer ? Pour excessive, sans doute, que soit la thèse, elle n'en est pas moins révélatrice de la crainte dans laquelle vit une large fraction des étudiants, convaincus, non sans raison, que la moindre incartade, la critique la moins osée, peut entraîner l'exclusion de l'université, la résiliation du sursis, et l'incorporation immédiate, pour deux ans, dans l'armée régulière avec la quasi certitude de ne plus être admis dans un établissement d'enseignement supérieur.

2° Ce contrôle rigoureux des milieux universitaires, que des sanctions efficaces contribuent à rendre redoutable, s'accompagne paradoxalement d'une étonnante mansuétude à l'égard des revendications estudiantines. La carrière du professeur, voire du recteur, qui déplaît à ses élèves peut être irrémédiablement compromise, dès lors que l'hostilité de ces derniers se traduit par des manifestations sans équivoque. Il est aussitôt muté ou congédié, même si sa probité professionnelle n'est pas en cause. Aussi bien les mouvements de protestation tendent-ils à se multiplier et les grèves contre les exigences, jugées excessives, d'un professeur, le choix d'une date d'examen, la définition d'un programme sont-elles, depuis quelques années, de plus en plus fréquentes. Dans la pratique, les étudiants iraniens se réservent le droit d'approuver ou de rejeter la date fixée pour leurs épreuves, comme ils entendent déterminer eux-mêmes le rythme de leurs activités. Certaines classes de l'École polytechnique ont récemment refusé de se soumettre aux examens de fin d'année sous prétexte qu'elles n'étaient pas prêtes à les

[1] La SAVAK ou Organisation pour le renseignement et la sécurité nationale est le service de sécurité intérieure et le service de renseignement de l'Iran depuis 1957, date de sa fondation. Sa mission est de protéger le Chah et de contrôler l'opposition, en particulier politique. Son premier directeur est le général Teymour Bakhtiar (1957-1961), remplacé par Hassan Pakravan (1961-1965), puis par Nematollah Nassiri depuis 1965.

affronter. Leur demande a été prise en considération. À la rentrée, ces mêmes élèves ont exigé d'être admis, sans examen, en classe supérieure. Personne n'a sérieusement songé à les contredire. Le programme est-il jugé trop chargé ? On exige, sous la menace d'une grève, qu'il soit allégé. Un professeur est-il trop sévère dans ses appréciations. On ne cède que s'il s'amende. Le recteur lui-même presse son subordonné de faire preuve de moins d'intransigeance, lui montre l'inanité d'une sévérité qui ne contribuerait qu'à multiplier les échecs. Dans l'esprit des étudiants iraniens, le fait d'acquitter des droits de scolarité relativement élevés qui varient, selon les établissements, de 1 800 à 3 000 francs par an, doit exclure l'insuccès. La sélection s'effectue lors de l'admission à l'université. Passé ce cap, elle est jugée injustement et inutilement discriminatoire.

Face à ces conceptions et aux exigences qui en découlent, les autorités universitaires apparaissent soucieuses d'éviter tout incident propre à donner consistance au mécontentement et à lui permettre de s'exprimer. Leur politique vise à éviter que ne viennent se greffer sur le motif initial d'autres revendications. Elles s'empressent de faire preuve de conciliation pour empêcher une possible conjonction des oppositions et l'exploitation de l'effervescence par des éléments organisés dont elles soupçonnent visiblement la présence au sein de l'Université. Il a suffi, par exemple, que des autobus soient lapidés pour que les tarifs des transports publics soient aussitôt, d'ordre du Chah, ramenés à leur niveau antérieur. Cette indulgence n'est pas, en réalité, dictée par la seule crainte. Elle révèle le dessein de la Monarchie, désireuse d'associer la grande masse des étudiants à l'œuvre de redressement national amorcée par la « Révolution Blanche »[1] et de gagner à sa cause l'élite de demain.

3° Cette entreprise apparaît grevée, aujourd'hui, d'un certain nombre d'hypothèques. L'inaction passée du Souverain, les excès qui ont marqué l'époque de la Princesse Soraya[2], le comportement de certains membres de la famille impériale n'ont pas contribué à rehausser le prestige des Pahlavi. La personnalité même du Chah, celle de l'Impératrice surtout, sont jugées, depuis quelque temps, avec moins de sévérité. Les réformes de la Révolution Blanche, si elles ont aliéné au Souverain une partie de la classe possédante, lui ont valu en revanche la sympathie d'une bourgeoisie naissante dont l'avènement n'a été possible que grâce aux progrès économiques et

[1] La « Révolution blanche » est le nom donné à une série de réformes lancée, en 1963, par le Chah d'Iran, Mohammad Reza Pahlavi. L'objectif, à long terme, est de transformer l'Iran en une puissance économique et industrielle mondiale. Le programme de la Révolution blanche porte sur la réforme agraire, le partage des profits industriels par les ouvriers du secteur privé, la nationalisation des forêts et des pâturages, un amendement de la loi électorale permettant une représentation plus large des employés et des fermiers, la vente de certaines usines nationalisées afin de financer la réforme agraire, la création d'un nouveau corps regroupant les hommes et les femmes faisant leur service civil, destinés à aller dans les villages pour alphabétiser la population. De nombreux chefs religieux s'opposent au droit de vote accordé aux femmes, à la réforme agraire et à l'extension du pouvoir royal qu'impliquait cette réforme. Les religieux sont depuis longtemps un grand propriétaire terrien et possèdent un pouvoir certain en Iran.

[2] Soraya Esfandiari Bakhtiari, née le 22 juin 1932 à Ispahan, est la seconde épouse de Mohammad Reza Pahlavi, Chah d'Iran. Mariée le 12 février 1951, divorcée en 1958 pour raison d'État.

sociaux de ces dernières années. Ceux des étudiants qui appartiennent à cette classe, qu'ils soient fils de petits propriétaires, de commerçants, de fonctionnaires, d'officiers, ont conscience des possibilités que le régime actuel leur ouvre et qui ne leur eussent pas été offertes si l'oligarchie terrienne avait continué à détenir les leviers du pouvoir.

La réalité de ces possibilités, le Souverain s'est encore attaché à la leur rappeler en s'adressant aux étudiants iraniens d'Izmir à l'issue de la conférence au sommet du RCD[1]. Le népotisme, leur a-t-il affirmé, n'existe plus. Chaque étudiant aura, à son retour en Iran, la place que peuvent lui mériter ses connaissances. Pour les titulaires de diplômes étrangers, la promesse, certes, aura des chances d'être tenue. Mais les étudiants qui n'ont fréquenté que des établissements iraniens se sentent, paradoxalement, victimes d'une nouvelle discrimination. Ils ont le sentiment, pas entièrement infondé, que leur diplôme obtenu ici a moins de valeur que celui acquis à l'étranger. Ils en sont d'autant plus convaincus qu'ils n'ignorent pas que ceux de leurs professeurs formés aux États-Unis ou en Europe sont mieux rétribués que les enseignants titulaires de diplômes iraniens. Ils savent que, dans leur souci de faire participer les intellectuels iraniens établis dans les pays occidentaux à l'œuvre de redressement national, les autorités de Téhéran ont fait, à la plupart d'entre eux, des offres alléchantes et que le traitement qui leur est versé, à leur retour en Iran, est sans rapport avec celui de leurs collègues. Cette discrimination avive dans les milieux universitaires les réactions nationalistes et nourrit de nouveaux ressentiments à l'égard de la Monarchie.

4° En dépit de ces sentiments mitigés, il n'existe pas, cependant, de divorce profond entre les aspirations de la grande masse des étudiants et la politique suivie par le Pouvoir. Sur le plan de l'action extérieure en particulier, l'orientation de la diplomatie iranienne coïncide assez largement avec les réactions des milieux intellectuels pour lesquels l'Arabe reste « le sauvage du désert ». Les éléments les plus évolués admettent aujourd'hui, avec de moins en moins de réticence, qu'en imposant l'Islam à l'Iran le monde arabe a privé leur patrie d'une partie de sa personnalité. Le mépris, assez général, de ce qui est arabe n'exclut pas cependant des sentiments, quelque peu diffus, de solidarité islamique. Mais le monde islamique ne s'identifie pas, ici, au monde arabe et à ses aspirations. Le *fedayin*, pour l'étudiant iranien, n'est pas un héros. Moshe Dayan[2], né à Bouchir prétend-on, est sans conteste plus populaire.

[1] RCD, Traité de coopération régionale pour le Développement créé en 1964, entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie, pour compléter le CENTO (*Central Treaty Organisation*), nouveau nom donné au pacte de Bagdad (signé le 24 février 1955) après le retrait de l'Irak le 24 mars 1959. La réunion, à Téhéran, du comité ministériel du RCD, le 27 décembre 1969, a été l'occasion de dresser, pour la première fois publiquement, un constat partiel d'échec de cette organisation dont les membres ne sont pas parvenus à donner au traité qui les lie le contenu économique attendu.

[2] Moshe Dayan, militaire et homme politique israélien serait né le 20 mai 1915 dans le Kibboutz Degania, situé en Palestine, alors sous domination ottomane, non loin du lac de Tiberiade. Il est chef d'État-major de *Tsahal* (l'armée israélienne) de 1955 à 1958, notamment lors de la guerre de 1956 contre l'Égypte. Il entre en politique, rejoint le *Mapaï*, parti de gauche israélien, devient ministre de l'Agriculture du 17 décembre 1959 au 4 novembre 1964, ministre de la Défense depuis le 5 juin 1967.

Le sentiment religieux, à vrai dire, n'apparaît pas très profond. La salle de prière aménagée dans l'université de Téhéran semble traduire davantage un respect sentimental de la foi des ancêtres qu'une pratique fidèle des prescriptions coraniques. Il apparaît de plus en plus clairement qu'à mesure que l'Iranien s'élève dans la hiérarchie sociale et que ses liens avec le milieu traditionnel se distendent, les impératifs de la religion cèdent le pas devant les exigences de la carrière.

5° Et la France ? La place que tient notre pays dans les préoccupations des étudiants iraniens est, en fait, assez réduite. Si les États-Unis, pas plus que l'URSS, ne bénéficient, ici, de sympathies particulières, la France, en revanche, demeure encore l'objet d'un attachement sentimental. Notre pays reste, aux yeux des étudiants iraniens, le pays de la Révolution et des traditions démocratiques, dont le général de Gaulle leur apparaît comme l'incarnation suprême.

Mais l'acquisition de notre culture, pour admirée et enviée qu'elle soit, n'est plus, pour l'heure, que le privilège d'une minorité. Depuis la dernière guerre, le français a cessé d'être, en Iran, la langue avec laquelle on fait carrière. Il est cependant permis d'espérer que la création d'une université iranienne de langue française, que de larges milieux paraissent appeler de leurs vœux, mettra un terme à la désaffection dont est victime notre culture.

(Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, politique intérieure, n° 1727)

259

M. GORCE, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJAKARTA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 149 à 160. *Djakarta, 18 mai 1970.*

(*Reçu* : 12 h. 40).

Conférence des ministres des Affaires Étrangères de Djakarta

La « conférence des ministres des Affaires étrangères » de Djakarta qui s'était ouverte une demi-heure après le discours du Président de la République indonésienne[1] soit le 16 mai à 10 h. 45 a clos ses travaux le 17 mai à 14 h. 30, donc plus tôt que prévu.

Un communiqué dont la rédaction avait été très avancée dans la soirée précédente par les membres en second de chaque délégation a été aussitôt distribué à la presse. Le Département voudra bien trouver en clair et sous numéro suivant les principaux passages de ce document.

[1] Suharto ou Soeharto est président de la République d'Indonésie depuis le 12 mars 1967.

1- Il apparaît à sa lecture que les modérés l'ont emporté, ce qui constitue un incontestable succès pour M. Malik[1] qui avait d'ailleurs dans les jours qui avaient précédé la conférence, bénéficié de la compréhension des gouvernements japonais, malais, australien et néozélandais.

Il convient de noter également que la conférence a strictement limité ses travaux à l'examen de la situation au Cambodge et qu'elle s'est bornée à enregistrer l'exposé fait devant elle par le ministre des Affaires étrangères de ce pays sans mentionner sous une forme même atténuée que les membres participants entendaient apporter un soutien particulier au gouvernement Lon Nol[2].

Elle a aussi tenu à faire référence aux principes contenus dans la charte des Nations unies et à ceux dégagés par la conférence de Bandoeng de 1955[3] et n'a prononcé la condamnation d'aucun pays. Elle a enfin souligné la responsabilité des pays asiatiques pour régler leurs propres affaires et exprimé l'espoir que les conclusions adoptées au cours de la présente réunion constitueraient un point de départ et que les pays non représentés pourraient participer à de nouvelles rencontres.

2- Rappelant les engagements des participants à la conférence de Genève de 1954[4], les Ministres demandent de façon pressante :

A) la cessation immédiate de tout acte d'hostilité et le retrait de toutes les forces étrangères du Cambodge ;

B) le respect par toutes les parties de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Cambodge et la cessation de toute interférence dans les Affaires intérieures de ce pays de façon qu'il puisse résoudre ses propres problèmes par les moyens pacifiques qu'il choisira et sans intervention ou pression étrangère ;

C) que les coprésidents et les membres de la conférence de Genève de 1954 et les membres de la commission internationale de contrôle au Cambodge se concertent et coopèrent en vue de réactiver ladite commission ;

D) que les participants de la conférence de Genève de 1954 et toutes les autres parties intéressées se concertent dans le but d'aboutir à un « consensus » en vue de la convocation urgente d'une conférence destinée à élaborer un règlement équitable, pacifique et effectif de la présente situation.

Les Ministres ont décidé de transmettre leur point de vue et leurs recommandations aux Nations unies, en exprimant l'espoir que tous les membres

[1] Malik Adam est ministre des Affaires Étrangères depuis 1966.

[2] Lon Nol, *leader* de la droite cambodgienne prend la tête du mouvement qui dépose à son profit le prince Sihanouk, le 18 mars 1970.

[3] La conférence de Bandoeng (Indonésie) s'est tenue du 18 au 24 avril 1955, réunissant pour la première fois les représentants de vingt-neuf pays africains et asiatiques.

[4] La conférence de Genève à laquelle ont participé le Cambodge, les États-Unis, la France, le Laos, la République démocratique du Vietnam, la République populaire de Chine, le Royaume-Uni, l'État du Vietnam et l'URSS, est conclue par les accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine. Les vice-présidents de la conférence sont les Britanniques et les Soviétiques.

des Nations unies prendront conscience de la gravité de la situation et prêteront leurs bons offices pour permettre d'aboutir à un règlement pacifique du problème cambodgien par la réunion d'une conférence internationale comme l'ont suggéré le Secrétaire général des Nations unies[1] et certains pays.

Les Ministres ont désigné les Ministres des Affaires étrangères du Japon, de Malaisie et d'Indonésie pour engager d'urgence des conversations entre eux et avec d'autres parties ainsi qu'avec les coprésidents de la conférence de Genève et d'entreprendre des pourparlers avec le Secrétaire général des Nations unies ainsi qu'avec le Président et les membres du Conseil de sécurité[2] de façon à amener les Nations unies à agir.

3- Il semble que l'ensemble des délégations se soit rallié sans trop de difficultés à cette rédaction. La délégation sud-vietnamienne a demandé cependant qu'il soit fait état de façon plus détaillée de la situation au Cambodge telle qu'elle avait été exposée à la conférence. Elle n'a pas obtenu satisfaction et n'a pas insisté.

4- La délégation cambodgienne paraît la plus déçue. Ayant, malgré l'insistance de M. Malik, maintenu une demande d'aide militaire, elle n'a même pas obtenu la condamnation de « l'agression dont elle a été victime », ce qu'elle espérait vivement. Mes interlocuteurs indonésiens m'ont fait remarquer qu'il était difficile de parler d'agression, chacun sachant parfaitement que les troupes du Nord-Vietnam et du FNL[3] se trouvaient au Cambodge en vertu de l'accord pour le moins tacite du prince Sihanouk[4]. L'intervention du ministre des Affaires étrangères du Cambodge[5] a d'ailleurs irrité plusieurs délégations par sa longueur, son souci excessif du détail, en particulier sur les implantations des forces du Viet Cong, et surtout ses vives attaques contre l'ancien chef de l'État. La participation de la délégation cambodgienne a été circonscrite à cet exposé ; immédiatement après, elle a quitté la salle et n'a plus participé aux débats.

5- En somme, l'Indonésie, qui avait pris l'initiative de cette conférence, l'a menée à terme sans compromettre de façon excessive sa réputation de nation non engagée. Les autres délégations ont eu la sagesse de se rallier à un point de vue qui enlève aux communistes une partie de leur argumentation en ce qui concerne le jugement très critique qu'ils avaient porté sur cette réunion et qui laisse la porte entièrement ouverte à toute solution négociée, dans le cadre ou non des Nations unies. La conférence ne pouvait, compte tenu de sa composition, aboutir à des résultats immédiatement exploitables. Au moins, comme l'a déclaré malicieusement à un journaliste

[1] L'actuel Secrétaire général des Nations unies est alors le Birman U Thant depuis le 30 novembre 1961.

[2] Les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies sont la Chine (Taiwan), les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS.

[3] Le FNL (Front national pour la libération du Sud Vietnam), couramment désigné en Occident sous le nom de Viêt Công, est une force armée vietnamienne d'inspiration nationaliste et communiste.

[4] Norodom Sihanouk, Prince et chef d'État cambodgien depuis le 20 juin 1960.

[5] Le ministre des Affaires Étrangères cambodgien est Yem Sambaur depuis le 21 mars 1970.

un membre de la délégation indonésienne, aura-t-elle dégagé des principes « que chaque pays peut interpréter selon ses propres vues ».

6- Je ferai parvenir au Département par une prochaine valise une analyse et des extraits des interventions prononcées par chaque chef de délégation.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, 1968-1972, 1970, nº 186)

260

M. SIVAN, AMBASSADEUR DE FRANCE AU LUXEMBOURG,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D.A nº 251/DA-EU. *Luxembourg, 19 mai 1970.*

Voyage à Paris de MM. Werner et Thorn.

En dehors de celles qu'ils ont faites à Paris, lors de leur visite officielle, les 15 et 16 mai[1], et qui ont été abondamment reproduites par la presse locale, le Chef du gouvernement[2] et le ministre des Affaires étrangères[3] du Luxembourg se sont abstenus, jusqu'à présent, à ma connaissance, de toute déclaration, depuis leur retour.

Il n'est pas exclu cependant qu'ultérieurement M. Thorn donne une conférence de presse qui pourrait être surtout destinée à l'usage intérieur mais où il ferait état, aussi, non seulement des conversations qu'il a eues à Paris, mais, également, à Londres et à Bonn.

Si les interprétations diverses auxquelles avait donné lieu, il y a quinze jours certains propos prêtés au ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, lors de son séjour en Angleterre, ne peuvent que l'engager à la prudence, il y a, sans doute dans l'attitude du président du gouvernement une discrétion qui donne peut-être plus de prix à son attachement pour notre pays.

Une expérience récente en témoigne. Comme je montrais à M. Werner dans le train qui nous ramenait à Luxembourg, samedi soir, l'article de fond, publié par *Le Monde*, des 16-17 mai, sous le titre « Amitié exemplaire avec le Luxembourg », M. Werner qui était, comme M. Thorn et leurs collaborateurs, visiblement très satisfait de ces commentaires, et, en général, de son séjour en France, m'a dit simplement : « Amitié exemplaire, certes ; mais il vaut mieux n'en pas trop parler… ».

Cette formule me paraît expliquer des attitudes parfois contradictoires en apparence. Quelle que puisse être, en effet, la sympathie pour la France

[1] Voir compte rendu du 15 mai 1970 publié ci-dessus.

[2] Pierre Werner, est Premier ministre du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959.

[3] Gaston Thorn est ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 1er février 1968.

de la plupart des dirigeants de ce pays et, en particulier, de ceux qui viennent d'y être si bien reçus, la position même du Luxembourg sur le plan géographique, comme politique, les pousse souvent à ne pas trop afficher leurs convictions. On imagine facilement, par exemple, qu'à la veille des prochaines réunions de l'OTAN et de la CEE, ils veuillent ne pas apparaître, prématurément, quel que soit le fond de leur pensée et de leurs intentions, comme ayant pu rechercher une inspiration, sinon des directives, à Paris. Sollicités comme ils le sont, et de plus en plus, non seulement par leurs partenaires du Benelux, mais aussi à Rome et, surtout, en ce moment à Londres, leur discrétion n'est pas pour surprendre. Elle n'enlève rien, je crois, à leur sentiment profond.

Renaud Sivan[1]

(*Europe 1961-1970, Luxembourg. Visites officielles. N° 38*)

261

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV

Situation militaire au Cambodge

N. n° 274/CLV[2]. *Paris, 19 mai 1969.*

À la veille de l'intervention sud-vietnamienne et américaine fin avril au Cambodge[3], les forces de la RDVN[4] et du GRP[5], manœuvrant avec une grande mobilité, s'étaient enfoncées dans une bande de territoire khmer d'une cinquantaine de kilomètres de profondeur bordant la frontière du Sud-Vietnam. En même temps, ces forces, avec le concours des éléments armés du Front uni du Kampuchéa relevant du prince Sihanouk, dont elles accéléraient la création, déclenchaient, non sans succès, des pressions sur d'importants chefs-lieux de province et des coupures de voies de communication jusqu'au voisinage de la capitale. Ce faisant, elles désorganisaient une défense bien médiocre de l'armée khmère, visaient à empêcher l'arrivée d'aide en armement au gouvernement Lon Nol et provoquaient une sorte d'encerclement de Phnom Penh à des fins aussi bien politiques que militaires.

1 Renaud Sivan est ambassadeur de France au Luxembourg depuis juin 1969.

2 Cette note est rédigée par Yves Robin, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis février 1970.

3 Les troupes sud-vietnamiennes et américaines pénètrent au Cambodge le 29 avril 1970.

4 République démocratique du Vietnam.

5 Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, constitué le 8 juin 1969.

Les interventions sud-vietnamiennes et américaines, en dépit de l'importance des moyens qu'elles ont mis en œuvre, n'ont pas, en fin de compte, modifié fondamentalement ces données. Certes les coups de boutoir lancés par les premières dans la région du Bec de Canard en direction de Svay Rieng (29 avril) et ceux des secondes dirigées contre les provinces de Kompong Cham, de Kratié (30 avril), et enfin de Ratanakiri (6 mai) ont abouti à la découverte de dépôts d'armes et de munitions considérables[1], qui n'avaient pu être repliés en raison de leur lourdeur, mais n'ont pas entamé l'essentiel du corps de bataille adverse, ni entraîné la destruction du commandement combiné nord-vietnamien – GRP, qu'on disait implanté dans la région de Snoul. Les résultats les plus évidents de ces opérations sur le plan cambodgien étaient un desserrement de l'investissement de la capitale par la réouverture de la route reliant Phnom Penh à Saigon grâce à la reprise, par une opération héliportée sud-vietnamienne (9 mai) du bac du Neck Luong sur le Mékong (40 km au sud-est de Phnom Penh), le nettoyage des rives du Mékong par une flottille saïgonaise remontée jusqu'à la hauteur de Kompong Cham (11 mai) et un coup de fouet donné au moral d'une armée khmère en voie de désagrégation.

En tout état de cause, les actions américano-sud-vietnamiennes, loin de ralentir la « fuite en avant des forces vietcong » semblent avoir pour effet de l'accélérer. En effet, celles-ci tout en multipliant les recrutements en faveur du FUNK, accentuaient dans tout le Cambodge utile, c'est-à-dire dans les provinces situées à l'est et au sud du Mékong, leurs attaques contre les chefs-lieux importants. C'est ainsi qu'entre le 8 et le 10 mai tombaient entre leurs mains Sen Monorom (province de Mondolkiri), Kratié et Takeo. Stung Treng, chef-lieu de la province limitrophe du Laos était enlevé le 16 mai. Toutefois Kompong Cham, qu'elles encerclaient depuis le 12 mai et contrôlaient en partie le 15, leur échappait à la suite d'un appui aérien massif que les *Skyraiders*[2] sud-vietnamiens apportaient aux forces cambodgiennes.

Jouant de plus en plus le rôle de sauveteurs de l'armée cambodgienne, pour ne pas dire de protecteurs, les troupes sud-vietnamiennes assument depuis la mi-mai la charge des opérations les plus importantes contre les forces adverses. Après avoir repris depuis le 10 avril le contrôle de la route de Saigon – Phnom Penh, jusqu'aux faubourgs de cette dernière ville, elles viennent de déclencher, à partir des bases de Chau Doc et de Hatien, au Sud-Vietnam, des offensives visant à débloquer Takeo, Kompong Trach et Tani, tandis que leur marine établit un blocus des côtes cambodgiennes jusqu'à la hauteur de l'île de Koh Tral (Phu Quoc).

Ces interventions sud-vietnamiennes, dont on ignore encore la durée, apporteront sans doute un répit à l'armée khmère, mais seront impuissantes contre un « pourrissement » qu'elles n'ont jamais pu maîtriser chez elle et qui se développe suivant un plan apparemment bien conçu. Ainsi le

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre du 14 mai 1970 du président des États-Unis au président de la République française.

[2] Le *Douglas Skyraider* est un bombardier d'appui tactique monomoteur à pistons entré en service en 1946.

Cambodge s'enlise dans une guerre, qui ressemble étrangement à celle que nous avons connue en Indochine. Tandis que les forces populaires se sont assuré le contrôle presque total des provinces du Nord, qu'elles renforcent leur implantation dans celles de l'Est et du Sud, on signale même leur apparition à l'Ouest dans celle de Pursat. L'armée cambodgienne et ses alliés tentent de tenir les grands centres urbains et les grands axes de communication. Les populations locales se rangeant du côté de ceux qui les contrôlent effectivement, on peut penser que le Cambodge est entré dans un cycle vietnamien, au mieux laotien, qui risque de durer longtemps pour le plus grand dommage du Royaume.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1970, n° 134*)

262

M. HUTTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LUSAKA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 108 à 112[1]. *Lusaka, 20 mai 1970.*

Réservé. Urgent. (*Reçu* : 12 h. 14).

Je me réfère à mon télégramme n° 104[2].

1/- Le président Kaunda m'a effectivement convoqué hier soir et m'a exposé les points suivants.

Il a été chargé, dit-il, par les 14 pays signataires du manifeste de Lusaka d'avril 1969[3], d'attirer l'attention de la France, de l'Allemagne et de l'Italie

[1] Ce télégramme est assorti d'un certain nombre d'annotations marginales manuscrites, émanant du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann : « Voilà une affaire capitale ! J'avoue que ma tendance est de tenir bon sur Cabora Bassa (y compris la Coface) en confirmant ma position sur l'affaire des armements. Je voudrais des avis motivés (celui de J-P Brunet notamment) ». Annotation d'Hervé Alphand, Secrétaire général du Département : « Brunet, Aumale, Carraud, m'en parler ». M. Jean-Pierre Brunet est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966. M. Christian d'Aumale est directeur adjoint des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1968. M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique-Levant, Afrique, au Département depuis septembre 1969.

[2] Le télégramme de Lusaka (Zambie) n°s 104 à 106 du 19 mai 1970, non publié, fait part de l'escale à Rome du président de la Zambie, Kenneth Kaunda, au cours de laquelle il a évoqué avec les représentants du gouvernement italien la participation de ce pays à l'édification du barrage de Cabora Bassa. À la suite des menaces du président Kaunda que « le barrage se ferait dans le sang », le gouvernement italien se serait contenté de décider que ses firmes n'emploieraient pas de main d'œuvre italienne. Le président Kaunda aurait eu, de nouveau, un entretien à Rome, lors de son voyage de retour.

[3] Le manifeste de Lusaka ou manifeste sur l'Afrique australe est adopté le 16 avril 1969 et entériné lors du sommet de l'OUA tenu à Addis-Abeba du 6 au 9 novembre 1969. Il appelle à la mobilisation de tous les États membres de cette organisation contre la politique de discrimination raciale des gouvernements minoritaires blancs d'Afrique australe et plus particulièrement contre l'*apartheid* et la politique raciste d'Afrique du Sud. Voir *D.D.F.* 1969-II, n° 374.

sur les conséquences de leur participation à Cabora Bassa[1]. Il a abordé la question à l'occasion de ses deux escales à Rome, lors de son dernier voyage en Europe. Les représentants du gouvernement italien lui ont promis d'examiner avec la France et l'Allemagne l'éventualité d'un retrait commun.

Selon son argumentation, la construction de Cabora Bassa aura pour résultat d'engager militairement l'Afrique du Sud aux côtés du Portugal, alors que celui-ci serait normalement amené à composition en Angola où il se trouve dans une situation de plus en plus difficile. Il a souligné aussi que cette entreprise fera apparaître aux yeux de l'Afrique les pays occidentaux comme des ennemis et ouvrira la porte du continent noir à l'influence des pays de l'Est. Enfin les combattants de la liberté[2] en éprouveront une vive amertume qui risque fort de compromettre l'ordre intérieur dans des États africains, comme par exemple la Zambie, en provoquant des actes de violence contre les représentants et ressortissants des trois pays européens en cause.

J'ai exposé au Président les arguments habituels, insistant surtout sur le fait que le gouvernement français ne dispose d'aucune possibilité d'interdire à une firme privée de conclure un contrat.

Il m'a répondu qu'il espérait cependant que le président Pompidou voudra bien employer son autorité auprès des firmes françaises intéressées pour les amener à se retirer de l'affaire, et qu'il userait de son influence pour inciter M. Caetano[3] à infléchir sa politique dans les colonies africaines.

Le Président confirmera ces points dans une lettre adressée au président Pompidou qu'il remettra la semaine prochaine, mais il a exprimé le désir que j'en informe dès à présent mon gouvernement afin que celui-ci soit au courant lorsqu'il sera saisi de cette affaire par le gouvernement italien.

2/- Mon collègue allemand[4] a été convoqué lui aussi chez M. Kaunda, comme on me l'avait prédit. Celui-ci m'a affirmé que pendant ses huit jours de visite officielle en Allemagne, le Président n'a abordé à aucun moment la question de Cabora Bassa.

3/- Il apparaît donc clairement, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme n° 104 *in fine*, que M. Kaunda s'est d'abord attaqué au plus vulnérable des adjudicataires de Cabora Bassa, à savoir l'Italie parce qu'elle a des intérêts très importants en Zambie, parce que sa participation à Cabora

[1] Concernant la construction du barrage de Cabora Bassa au Mozambique et la décision prise par le gouvernement français en 1967 d'y participer, se reporter à deux notes, l'une n° 86/AL du 22 mai, de la sous-direction d'Afrique au Département posant la question de savoir s'il convenait de se retirer de Cabora Bassa, l'autre du 25 mai, émanant de la direction des Affaires économiques au Département, service des Accords bilatéraux, intitulée « Mozambique. Cabora Bassa », qui reprend l'historique du projet, et la décision française depuis 1967. Ces deux notes ne sont pas reproduites.

[2] Allusion aux mouvements de libération luttant pour l'indépendance des colonies portugaises d'Outre-Mer, Angola et Mozambique.

[3] Marcello Caetano, homme politique portugais, est Premier ministre du Portugal depuis le 27 septembre 1968.

[4] L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Zambie est Karl-Heinz Wever.

Bassa est relativement faible et parce que le gouvernement italien est plus directement impliqué.

4/- Comme l'affaire de Cabora Bassa aura des répercussions et suscitera des réactions de plus en plus vives en Afrique et dans le Tiers monde, comme elle sera très certainement longuement évoquée au cours de la conférence des pays non alignés[1], et qu'elle susciterait une proposition de boycott contre nous, il conviendrait évidemment que nous en évaluions les conséquences néfastes pour notre pays sur le plan politique et économique. En tout état de cause, il me paraît souhaitable que nous fassions au moins un geste, comme par exemple de retirer aux firmes françaises le bénéfice de la COFACE[2].

Mon collègue allemand partage ce sentiment et suggère à son gouvernement de refuser aux firmes intéressées le bénéfice de la garantie fédérale[3].

(Afrique-Levant, Afrique, Mozambique, 1966-1972, 59QO/44)

263

COMPTE RENDU

de l'entretien entre le ministre des Affaires étrangères[4]
et le ministre du Développement industriel et scientifique[5],
au sujet de la politique spatiale (le 19 mai 1969)

C.R. nº 179/QS/si. *Paris, 20 mai 1970.*

Le Conseil restreint du 14 mai sur la politique spatiale a mis l'accent sur la nécessité pour l'Europe d'avoir une politique de lanceurs lui permettant de mettre sur orbite les satellites de télécommunications dont ses membres pourraient avoir besoin.

Si les négociations relatives au programme post-Apollo[6] nous permettent d'obtenir des garanties quant à la disponibilité des lanceurs américains et quant au maintien en Europe d'une industrie gardant une compétence dans ces techniques, l'Europe pourrait renoncer à construire elle-même de

[1] La troisième conférence des Pays non alignés se tient à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

[2] La COFACE ou Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur est fondée en 1946 en tant qu'agence spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. La Coface gère, pour le compte de l'État, des garanties destinées à soutenir les exportations françaises : l'assurance-prospection, l'assurance risque exportateur, l'assurance-crédit pour les exportations financées à moyen et long terme, l'assurance change.

[3] L'organisme allemand correspondant à la Coface est Euler-Hermes.

[4] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[5] François-Xavier Ortoli est ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 22 juin 1969.

[6] Programme américain post-Apollo : voir plus haut la note du service des Affaires scientifiques du 28 janvier 1970.

tels engins ; mais il ne convient pas d'attendre le résultat de ces négociations pour décider de poursuivre les études relatives au programme Europa-III[1]. Il sera possible d'arrêter ces travaux dans un an ou deux au cas où les garanties requises auraient été obtenues ; les grosses dépenses sur le programme Europa-III ne sont en effet à engager qu'au terme de cette période.

Ces garanties portent sur :

– la disponibilité sans restriction de lanceurs pour tout usage non militaire compatible avec les engagements internationaux auxquels nous avons souscrit ;

– l'accès au système post-Apollo lorsque celui-ci sera en état de fonctionner ;

– l'attribution à l'Europe d'une part significative du programme post-Apollo, c'est-à-dire d'un élément autonome qui soit à la fois nécessaire à son programme et d'une technologie avancée.

Il est nécessaire d'exposer notre point de vue à nos partenaires aussitôt que possible et en tout premier lieu aux Allemands ; la procédure suivante paraît donc la meilleure :

1- Échange de vues entre M. Ortoli et le ministre allemand de la Recherche, M. Leussink[2], ou son secrétaire d'État, M. von Donaniy[3], avant la fin du mois de mai.

2- Rédaction d'un mémorandum français à la suite de cet entretien ; ce mémorandum pourrait être alors remis par M. Schumann à M. Scheel[4].

3- La réunion préparatoire à la conférence convoquée par le futur président de celle-ci, le ministre belge de la Recherche[5], paraît compromise du fait des élections britanniques, mais nos partenaires devraient être informés de nos vues soit par un mémorandum, soit par une déclaration.

4- Le président de la République[6] et le chancelier allemand[7] seraient alors en mesure de confirmer l'existence d'une position commune franco-allemande sur la politique spatiale à l'occasion de leur rencontre à Bonn le 4 juillet prochain.

Il paraît en tout état de cause souhaitable que la France prenne une initiative à la Conférence spatiale européenne.

[1] Europa-III est un programme européen de lanceur de satellites.

[2] Hans Leussink est le ministre fédéral allemand pour l'Éducation et la Science depuis le 22 octobre 1969.

[3] Le Dr Klaus von Donaniy est le secrétaire d'État fédéral allemand pour l'Éducation et la Science depuis le 22 octobre 1969.

[4] Walter Scheel est le vice-chancelier fédéral allemand et ministre des Affaires étrangères depuis le 22 octobre 1969.

[5] Théo Lefèvre est le ministre belge chargé de la Politique et de la Programmation scientifique depuis le 17 juin 1968.

[6] Le président de la République française est Georges Pompidou élu le 15 juin 1969.

[7] Willy Brandt est chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

Un document commun aux deux ministres sera élaboré précisant ce que devrait être la position française vis-à-vis de la future organisation intégrée qui devrait succéder au CERS/ESRO et au CECLES/ELDO[1].

(Direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques. Affaires scientifiques)

264

M. COUTURIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LIBREVILLE, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 287 à 293[2]. *Libreville, 22 mai 1970.*

(*Reçu* : 16 h. 41).

Je me réfère à mon télégramme no 283-286[3].

Le président Bongo, au cours d'une audience qu'il m'a accordée hier, m'a donné quelques indications sur les entretiens qu'il a eus avec les trois hommes d'État africains qui lui ont rendu visite ces derniers jours.

M. Ahomadegbe l'avait informé de la situation au Dahomey et de la politique qu'envisageait de suivre le Conseil présidentiel[4]. Ce dernier se préoccupait en particulier de rassurer les États africains et l'opinion internationale, dont la confiance à l'égard de son pays avait été sensiblement ébranlée par la crise prolongée qu'il venait de traverser. Il souhaitait recevoir dans cette tentative le concours des gouvernements amis.

Le général Eyadema[5] avait fait part au président du Gabon de certaines informations sur le déroulement des travaux du Conseil de l'Entente[6]. Les

[1] Au sujet du CERS/ESRO et du CECLES/ELDO voir *D.D.F.* 1969-II la note pour le Ministre du 17 septembre 1969.

[2] Ce télégramme est signé par M. Pierre Couturier, premier conseiller près l'ambassade de France à Libreville depuis août 1969.

[3] Le télégramme de Libreville nos 283 à 286 du 20 mai, non publié, fait part de l'arrêt à Libreville, successivement, de trois hommes d'État africains, MM. Ahomadegbe, ancien Premier ministre de la République du Dahomey (25 janvier 1964-29 novembre 1965), membre du Conseil présidentiel du Dahomey, Tombalbaye, président de la République du Tchad (depuis le 22 avril 1962) et Eyadema, président de la République togolaise (depuis 1967) qui se rendaient à Kinshasa pour la célébration du troisième anniversaire du Mouvement populaire de la Révolution, fondé le 20 mai 1967 par Joseph-Désiré Mobutu.

[4] La création d'un « Conseil présidentiel » civil, collégial, comprenant les trois grands *leaders* politiques du Dahomey, MM. Maga, Ahomadegbe et Apithy, est annoncée. Le président du Conseil présidentiel est en même temps chef de l'État et chef du gouvernement. La présidence du Conseil sera tournante : de 1970 à 1972, elle sera exercée par M. Maga, de 1972 à 1974 par M. Ahomadegbe, et de 1974 à 1976 par M. Apithy. La liste du nouveau gouvernement est rendue publique le 1er mai et M. Hubert Maga est investi officiellement dans les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement dahoméen le 7 mai.

[5] Gnassingbe Eyadema est président de la République togolaise depuis le 15 avril 1967.

[6] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, à finalité principalement économique, créé le 29 mai 1959. Les pays fondateurs sont le Dahomey/

participants avaient décidé notamment d'apporter, dans toute la mesure du possible leur assistance au Dahomey pour lui permettre de surmonter ses difficultés présentes. Ils s'étaient préoccupés en outre de l'évolution de la situation en Haute-Volta[1] et de l'issue du prochain référendum qui devait s'y dérouler.

Les conversations avec M. Tombalbaye[2], semble-t-il, ont été plus approfondies et aussi plus riches d'enseignement. Le président Bongo m'a tout d'abord confirmé que le séjour de son homologue tchadien s'était déroulé dans une ambiance amicale. Il estimait que cette visite mettait fin à une certaine mésentente qui s'était établie entre les deux chefs d'État, notamment depuis les obsèques du président Léon Mba[3]. Le voyage du président Bongo à Fort-Lamy, à l'occasion des cérémonies marquant le dixième anniversaire de l'indépendance du Tchad, avait constitué une première étape sur la voie d'un retour à des rapports normaux entre deux États liés entre eux par des intérêts communs en de nombreux domaines. La réconciliation était maintenant accomplie. C'était le sens qu'il convenait de donner au passage du communiqué commun qui faisait allusion au désir des deux pays de resserrer leurs relations.

Les entretiens entre les deux présidents avaient porté essentiellement sur le récent voyage au Congo du chef d'État tchadien. Celui-ci s'était montré très satisfait de l'accueil qui lui avait été réservé à Brazzaville[4]. Il avait longuement discuté du problème de l'ATEC[5] avec le commandant N'Gouabi. Le président Bongo, toutefois, inclinait à penser que les conversations avaient dû être assez confuses. Les indications que M. Tombalbaye lui

Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. Le Togo y adhère en 1966. Le siège de l'organisation est à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Un fonds d'entraide et de garantie des emprunts permet de soutenir les membres les plus défavorisés.

[1] Le général Aboubacar Sangoulé Lamizana, chef d'état-major général des Forces armées voltaïques, devient chef d'État au nom de l'armée le 3 janvier 1966. Une nouvelle constitution est soumise à référendum constitutionnel le 14 juin 1970, qui précise que les charges et prérogatives de la République seront assumées par la personnalité militaire la plus ancienne dans le grade le plus élevé. Des élections législatives sont prévues en décembre 1970.

[2] François Ngarta Tombalbaye est le premier président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962.

[3] Léon Mba (9 février 1902-27 novembre 1967), premier président de la République gabonaise du 12 février 1961 à son décès le 27 novembre 1967. Le 18 février 1964, Léon Mba est renversé par un coup d'État, qui amène au pouvoir son opposant démocrate, Jean-Hilaire Aubame. Le pouvoir légal est rétabli par l'intervention des forces françaises. Gravement malade, il doit laisser, dès 1965, l'exercice du pouvoir à Albert-Bernard Bongo. Réélu président en 1967, il meurt le 27 novembre de la même année.

[4] Les 17 et 18 mai 1970.

[5] ATEC : l'agence transéquatoriale des communications est créée le 23 juin 1959 entre les quatre États membres de l'Afrique équatoriale française : Congo, Gabon, Centrafrique et Tchad. Ces quatre États décident de créer une agence de gestion de leurs moyens communs de transport comprenant la voie ferrée du Congo à l'Océan, le fleuve Congo et ses affluents ainsi que plusieurs kilomètres de route. En 1962 est inaugurée la ligne ferroviaire Comilog, longue de 285 km, construite pour l'évacuation du manganèse de Moanda au Gabon par le port de Pointe-Noire. La partie congolaise (Brazzaville) du réseau ATEC est nationalisée le 24 octobre 1969. L'ATC (agence transcongolaise des communications) est créée par le décret 70/38 du 11 février 1970. L'ATC regroupe sous un conseil d'administration commun et une direction générale commune trois grandes sections : le CEFCO (chemin de fer Congo-Océan), le port de Pointe- Noire, les voies navigables et transports fluviaux.

avaient fournies sur les intentions de son partenaire congolais ne correspondaient pas, notamment, aux propos que ce dernier avait tenus à lui-même peu auparavant[1].

En ce qui concerne la querelle entre les deux Congo, le président Tombalbaye avait trouvé le commandant N'Gouabi assez peu enclin à la conciliation. Celui-ci avait fait valoir que le problème serait résolu depuis longtemps si le général Mobutu était venu à Garoua comme lui-même[2]. Il n'était plus disposé, dans ces conditions, à faire le premier pas. Il estimait indispensable de régler au préalable ce qu'il appelait le « contentieux » entre Brazzaville et Kinshasa. Le chef d'État tchadien, en sa qualité de président de l'OCAM[3] avait insisté, sans grand succès, semble-t-il, pour que les deux pays, membres de l'organisation, mettent fin à leur différend en commençant par favoriser l'établissement d'un climat de détente avant d'apporter une solution aux questions qui peuvent les opposer. Il se proposait de faire les mêmes suggestions lors de son prochain séjour à Kinshasa. Il était convaincu toutefois que le commandant N'Gouabi n'accepterait une médiation que si le président Bongo y participait. Il avait d'ailleurs demandé à ce dernier de seconder ses efforts. Le chef d'État gabonais avait répondu qu'il n'était pas souhaitable que plusieurs personnes prêtent en même temps leurs bons offices et qu'il convenait en tout état de cause d'attendre le résultat des entretiens avec le général Mobutu.

Le président Bongo, enfin, m'a dit qu'il se proposait de se rendre samedi 23 mai à Yamoussoukro, en compagnie du président Tombalbaye, pour voir M. Houphouët-Boigny à la demande de ce dernier.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, politique extérieure, relations bilatérales avec les pays d'Afrique, nº 30*)

[1] Le commandant Marien N'Gouabi, président de la République populaire du Congo/Brazzaville, séjourne à Port-Gentil les 22 et 23 janvier 1970. Le communiqué conjoint précise que : « les deux chefs d'État se sont accordés sur les solutions à adopter pour résoudre leurs problèmes communs, et le président N'Gouabi a affirmé que les produits gabonais (manganèse de Moanda) bénéficieront des mêmes conditions de transport sur le chemin de fer Congo-Océan et au port de Pointe-Noire que sous le régime de l'ATEC ».

[2] Le 28 février 1970.

[3] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 12 février 1965, et regroupe les États africains principalement francophones avec pour objectif la coopération économique, culturelle, sociale et même politique entre ses membres.

265

M. Basdevant, Ambassadeur Haut Représentant de la République française en Algérie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1346 à 1359. *Alger, 22 mai 1970.*
(*Reçu* : 18 h. 14).

Entretien avec M. Bouteflika

Suite à mon télégramme nos 1328 à 1331[1].

Au cours de notre entretien du 21 mai, M. Bouteflika a abordé les points suivants : les relations franco-algériennes et la réunion de la grande commission, la négociation sur la coopération culturelle et technique, le contentieux du vin et le dépôt de 300 millions, l'affaire Somalgaz. Sur chacun de ces points que le Ministre a traités ensemble, j'indique ci-après l'essentiel de ma réponse.

1/ *État des relations franco-algériennes et éventualité de la réunion de la grande commission.*

Le ministre algérien des Affaires étrangères[2] a entamé son propos en exprimant sa « grave inquiétude » devant les « difficultés sérieuses » qui, « du fait de la France », auraient surgi dans les relations entre les deux pays. « Au moment où nous sommes engagés, avec notre plan quadriennal, dans une épreuve décisive, la France réduit systématiquement son aide et crée même des griefs notamment sur le plan financier, comme pour faire échouer notre entreprise », a-t-il dit. Pour pouvoir régler nos difficultés éventuelles M. Maurice Schumann[3] avait proposé, en octobre, la création d'une « grande commission », qui devait se réunir en mai ou juin. Mais on n'en parle plus.

J'ai répondu que la résolution de la France de mener une politique active en Méditerranée avait été maintes fois affirmée ces derniers mois et que les paroles admiratives pour le dynamisme et la solidité de l'Algérie prononcées par M. le Président de la République le 6 mai dernier[4] après le voyage

[1] Le télégramme d'Alger nos 1328 à 1331 du 21 mai, non repris, relate l'entretien entre M. Basdevant, ambassadeur de France, et M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, concernant la négociation sur la coopération culturelle et technique, le problème du vin (dont l'utilisation par la France du dépôt de 300 millions), le non-versement par l'ERAP du solde de sa part de capital dans Somalgaz, société mixte franco-algérienne dont le capital social appartient à Sonatrach (50 %) et à l'Erap (50 %). Sur ces trois sujets des aide-mémoire ont été remis à l'ambassadeur.

[2] M. Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères depuis le 4 septembre 1963.

[3] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969. Il se rend en Algérie les 2 et 3 octobre 1969.

[4] Lors du Conseil des ministres le 6 mai 1970. Le président de la République a insisté sur « l'importance de la coopération avec un pays qui se distingue notamment dans le domaine économique par son dynamisme et sa solidité. »

de M. Fontanet[1] étaient un témoignage de poids. Quant à la « grande commission » nous avions proposé un statut qui avait été accepté. Certes aucune date de réunion n'avait été encore fixée, mais M. Maurice Schumann m'avait dit qu'il envisageait septembre ou octobre prochain. Si du côté algérien l'on souhaitait avancer cette date, j'étais sûr que l'on examinerait cette proposition avec attention à Paris, sous la seule réserve des latitudes laissées par un calendrier déjà fort chargé.

2/ *Négociation sur la coopération culturelle et technique.*

Pour le ministre algérien, c'est dans le domaine de la coopération culturelle et technique que notre « politique de dégagement progressif » est la plus évidente. La France veut diminuer de moitié sa participation financière et contraindre l'Algérie à doubler la sienne, elle multiplie les prétextes et les réserves : la décroissance constante du recrutement et de l'effectif des coopérants en est la preuve. Elle entend aligner l'Algérie sur la Tunisie et le Maroc qui sont loin d'avoir les liens privilégiés qui existent entre l'Algérie et la France. Veut-elle précipiter l'Algérie vers l'arabisation systématique ? Pourquoi va-t-elle à Niamey[2], pourquoi parle-t-elle de la « francophonie », si elle entend refuser les enseignants qui lui sont demandés ? Pourquoi dit-elle s'intéresser au développement de l'Algérie, si elle lui retire les coopérants techniques indispensables ? Les pourparlers traînent comme si la France voulait ne jamais les faire aboutir.

J'ai rappelé à mon interlocuteur que nous discutions actuellement des seules dispositions financières de la coopération culturelle et technique qui venaient à échéance et s'était révélées mauvaises : la charge financière de la France s'était constamment accrue tandis que le nombre de nos coopérants diminuait. Il fallait une répartition plus équilibrée des charges. L'Algérie s'était inquiétée d'une diminution possible de notre effort financier : nous lui avions donné l'assurance qu'il serait maintenu. Cela nous permettait de répondre aux demandes algériennes dans le domaine de la formation des cadres. De même, nous avions répondu positivement à sa demande d'établir un programme prévoyant notre aide en coopérants sur 4 ans, quant à la lenteur des pourparlers, elle était due à leur complexité mais surtout au fait que l'Algérie avait laissé sans suite pendant des mois les propositions que j'avais faites dès mars 1969[3]. Au reste la

[1] M. Joseph Fontanet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population depuis le 22 juin 1969, invité par le gouvernement algérien, a séjourné en Algérie du 2 au 5 mai 1970. Sur cette visite, se reporter au télégramme d'Alger n°s 1183 à 1191 du 5 mai, non reproduit.

[2] La première conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française s'est tenue à Niamey du 17 au 20 février 1969, réunissant les délégués de vingt-neuf pays répartis sur les cinq continents, représentant près de deux cents millions d'hommes unis par leur appartenance à une langue commune, le français. L'Algérie, la Guinée, la Mauritanie et la Suisse se sont récusées. Le 19 février, le principe de la création d'une agence de coopération culturelle et technique du monde francophone est adopté à l'unanimité et figure dans la résolution finale. Un secrétaire provisoire doit établir un rapport sur ses statuts et les conditions de son fonctionnement. Le déroulement de la conférence est relaté dans la dépêche de Niamey n° 64/DAM du 25 février, non reproduite.

[3] La Commission mixte de coopération culturelle et technique s'est réunie à Paris les 28 et 29 avril 1969. Celle-ci ne s'est pas limitée à l'examen de l'application de la convention du 8 avril 1966 mais a procédé à une étude approfondie des objectifs et des modalités de la coopération,

négociation que je menais avec M. Kiouane[1] progressait et n'autorisait pas tant d'alarme.

3/ *Problème du vin et du dépôt de 300 millions.*

Le ministre des Affaires étrangères a fait un large développement sur le problème du vin. Il est parti de l'affaire du dépôt de 300 millions effectué par la France en 1968[2] et qu'elle a commencé à récupérer : sur ce point il s'est montré prudent, ne contestant pas l'accord du 27 juillet 1968, tout en prétendant que l'utilisation du dépôt pour le règlement du solde débiteur des opérations de compensation entre les deux Trésors était contraire à la lettre et à l'esprit des art. 4 et 5 de l'accord du 27 juillet 1968[3]. Il a prétendu, une fois de plus, qu'une lettre de M. Pierre de Leusse du 22 juillet 1968[4]

notamment dans la perspective d'une évolution vers une coopération de perfectionnement, de formation et de développement. L'évolution prévisible de la coopération culturelle franco-algérienne dans la perspective du plan quadriennal algérien est présentée dans un document de juin 1970, non publié, archivé dans le dossier : Direction d'Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, n° 29.

[1] Abderrahmane Kiouane, directeur général de la Fonction publique algérienne depuis le 9 novembre 1966.

[2] Le vignoble algérien produisait en moyenne, entre 1956 et 1961, 16,4 millions d'hl de vin par an. Après l'indépendance, la production a régressé rapidement. Elle n'est plus, depuis 1966, que de 7 à 10 millions d'hl. Avant 1962, la France absorbait, en moyenne, 14 millions d'hl de vin. Après l'indépendance, un accord est conclu en janvier 1964, pour cinq ans, selon lequel les achats de vin à l'Algérie diminueraient d'année en année, passant de 8 750 000 hl en 1964 à 7 millions d'hl en 1968. A partir de février 1967 et pendant toute l'année 1968, les achats français furent très sérieusement réduits avec des décisions successives de blocage et de reprise des importations. Ces diverses mesures eurent pour conséquence la non-exécution de l'accord dans les délais prévus : au 31 janvier 1969, 8 600 000 hl de vin resteront à importer sur les 39 millions prévus au total pour les années 1964/1969. Pour tenir compte de cette situation, la France consent à verser, fin juillet 1968, une avance de 300 millions au Trésor algérien et prend l'engagement d'entreposer à ses frais en France, en attendant leur achat, 2 millions d'hl de vin algérien. Cet engagement n'a pas non plus été tenu. Le gouvernement français, par note diplomatique adressée à l'ambassade d'Algérie à Paris, propose de prendre en charge les frais de stockage de 1,2 million d'hl de vin. Aucune réponse n'est parvenue.

[3] Le texte de la convention signée le 27 juillet 1968 par MM. Esteva, inspecteur des Finances, directeur de cabinet de M. Ortoli, et Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, au sujet de l'avance consentie au Trésor algérien est transmis par le télégramme de Paris n°s 802 à 808 du même jour, non publié.

Art.4- Deuxième paragraphe : « … Le règlement définitif des livraisons de vin, c'est-à-dire l'apurement à due concurrence du dépôt du Trésor français chez le Trésor algérien, sera effectué par le payeur général auprès de l'ambassade de France à Alger par débit du compte prévu à l'article 2 ci-dessus. Ces règlements n'interviendront qu'après accord des importateurs français sur les factures qui leur seront présentées par la Caisse centrale de coopération économique et encaissement par ledit établissement de leurs montants ».

Art.5- « Les modalités de règlement décrites ci-dessus s'appliqueront lors de l'ouverture des contingents d'importation prévus au titre de la cinquième année par le relevé de conclusions en date du 18 janvier 1964, mais ne seront mises en œuvre que lorsque le solde des contingents d'importation restant à réaliser au titre de cette cinquième année sera ramené à cinq millions d'hectolitres de vin ». À compléter par l'aide-mémoire n° 1890 de la mission économique et financière près l'ambassade de France en Algérie daté du 8 mai 1970 qui reprend le déroulement de la question depuis la Convention du 27 juillet 1968 dont les conditions sont confirmées par l'accord du 27 novembre 1969.

[4] Pierre de Leusse est ambassadeur haut représentant de la France à Alger du 29 avril 1967 au 3 octobre 1968. L'accord du 27 juillet 1968 est signé postérieurement à la lettre de M. de Leusse du 22 juillet, lettre qui confirmait les termes de la conversation tenue ce même jour entre l'ambassadeur de France et le ministre algérien des Affaires étrangères, dont le texte figure dans le dossier d'archives Direction d'Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, n° 104, année 1970.

avait pour objet de « manifester la volonté du gouvernement français d'apporter une solution globale au contentieux sur le vin ». Or les négociations qui devaient avoir lieu à ce sujet avaient été « escamotées ».

L'Algérie estime qu'il y a un contentieux du fait du retard (reliquat de 10 millions d'hl.) qui existait au 31 janvier 1969, date à laquelle l'accord du 18 janvier 1964 aurait dû être exécuté, et du fait qu'au-delà de cette date « même en l'absence d'accord l'Algérie aurait continué à vendre son vin à la France ». L'apurement du dépôt de 300 millions ne pouvait être disjoint de ce contentieux dont l'Algérie était prête à discuter, pour « un règlement global et définitif ».

Je me suis borné à répondre que la compensation du retard survenu dans nos achats avait consisté dans ce dépôt de 300 millions de francs, que le reliquat en retard avait été apuré, et même au-delà puisque par l'accord du 27 novembre 1969 nous avions acheté 1 million et demi d'hectolitres supplémentaires. La situation était parfaitement claire, il n'y avait aucun contentieux et nous étions incontestablement en droit de tirer des chèques sur le dépôt constitué en 1968, maintenant qu'il était disponible.

4/ *Affaire Somalgaz.*

Relevant la note que cette ambassade avait remise sur instructions du Département le 5 mai[1], le Ministre, sur l'affaire Somalgaz, m'a déclaré que la position que la France avait prise en appuyant le refus de l'ERAP de verser le solde de sa part de capital de cette société, en raison du prélèvement sur les bénéfices résultant de la modification de la parité monétaire, était une « violation » de l'accord pétrolier du 29 juillet 1965 ainsi que de la convention d'application relative à la société Somalgaz du 15 juillet 1967.

Il se demandait si, dans cette affaire, la France ne faisait pas tout simplement grief à l'Algérie de ne pas l'avoir suivie lors de la dévaluation d'août 1969. En tout cas, la décision française était de nature à « remettre en cause » l'accord pétrolier de 1965 et la Sonatrach se substituerait à la partie française défaillante pour les versements à effectuer à Somalgaz.

J'ai dit à M. Bouteflika qu'en l'occurrence nous ne faisons que contester une mesure contraire aux engagements tant bilatéraux que multilatéraux de l'Algérie dans le domaine monétaire et qui imposait une surcharge injustifiée aux transferts de dettes en francs français, ce qui lésait gravement les intérêts de l'ERAP. C'était cette mesure algérienne qu'il fallait incriminer et non notre parade.

Dans sa conclusion, après avoir écouté mes arguments, M. Bouteflika s'est montré mieux disposé que pendant le reste de l'entretien. Il a résumé ainsi sa pensée :

[1] Le texte de cette note considère les conséquences pour Somalgaz (société mixte franco-algérienne constituée entre l'Erap et la Sonatrach) du prélèvement de 12,5 % institué par l'ordonnance algérienne du 18 août 1969 suite à la dévaluation du franc (10 août 1969) et est transmis par le télégramme de Paris à Alger n°s 438 à 443 du 5 mai 1970. Paris fait savoir à Alger que la participation du Trésor français au financement de Somalgaz ne pourra reprendre que lorsque la mesure instituant le prélèvement de 12,5 % aura été rapportée.

– l'Algérie a résolument choisi de poursuivre et d'élargir sa coopération avec la France.

– Ce choix est pour elle politique, car « elle ne peut pas avoir de meilleur partenaire en Méditerranée » et c'est « dans l'intérêt réciproque des deux pays ».

– Si vraiment le gouvernement français n'entend pas pratiquer une politique de « dégagement », si les difficultés qui ont surgi n'ont pas été systématiquement recherchées, il est indispensable qu'un « dialogue » s'établisse pour régler ces problèmes et que la France renonce aux « mesures unilatérales » pour éviter que l'Algérie n'en prenne à son tour.

M. Bouteflika m'a remis les trois aide-mémoire (coopération culturelle et technique, vin, Somalgaz) que j'envoie par la valise. Je l'ai assuré qu'ils seraient attentivement étudiés et que je rendrais compte fidèlement de ce qu'il m'avait dit.

(*Direction Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, relations politiques franco-algériennes, 1970, n° 24*)

266

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 511/AS[1]. *New Dehli, 22 mai 1970.*

Entretien avec le Dr. Sarabhai

Développement de nos relations avec l'Inde dans le domaine atomique

Le Dr Sarabhai[2], Chef du Commissariat de l'Énergie atomique, m'a demandé il y a quelques jours de venir le voir pour m'entretenir des problèmes posés par la construction en Inde par l'industrie française de deux usines qui le concernent : usine de production d'eau lourde et installation d'un réacteur à neutrons rapides.

Mon interlocuteur m'a exprimé la très grande satisfaction qu'il rapportait des entretiens qu'il venait d'avoir à Paris ainsi que des premiers résultats de l'enquête que faisait en ce moment une délégation de dix experts français dont trois appartenant à la Commission d'Énergie atomique.

[1] Dépêche signée par M. Jean Vyau de Lagarde, ambassadeur de France à New Delhi depuis le 23 avril 1970.

[2] Vikram Ambalal Sarabhai, physicien indien. Il est considéré comme le père du programme spatial de l'Inde car il a joué un rôle décisif dans le développement en Inde des technologies utilisées par les lanceurs et les satellites. Il effectue ses études supérieures à Cambridge où il obtient en 1939 un diplôme en sciences naturelles. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, il retourne en Inde pour étudier le rayonnement cosmique à l'*Indian Institute of Science* situé à Bangalore avec le professeur C.V. Raman, titulaire du prix Nobel de physique en 1930 pour ses travaux dans le domaine de l'optique. Durant cette période il effectue des mesures du rayonnement à Pune et dans le Cachemire. À la fin de la guerre, il retourne à Cambridge où il obtient son doctorat avec une thèse sur le rayonnement cosmique à la latitude des tropiques.

M. Sarabhai m'a rappelé tout d'abord qu'à la suite du contrat signé le 22 septembre de l'an dernier par le Département indien de l'Énergie atomique[1] et le groupe Air Liquide[2]-Sulzer[3] une usine d'eau lourde d'une capacité de 64 tonnes/an, reprenant les procédés expérimentés en France à Mazingarbe[4] (Nord), était en voie d'installation.

Je rappelle que la France avait prévu à cet effet un crédit de 64 320 000 francs dont 24 041 000 francs ont déjà été engagés. M. Sarabhai m'a indiqué qu'il avait demandé la construction d'une seconde usine d'eau lourde en posant deux conditions : que cette deuxième usine soit basée, comme la première, sur l'ammoniaque et que la part d'équipement indien à incorporer dans ce second projet soit plus importante. (Mon conseiller commercial[5] m'a indiqué qu'une société allemande « Linde »[6] et une autre canadienne étaient aussi sur les rangs).

On voit là le développement de la nouvelle politique indienne que j'ai signalée à plusieurs reprises au Département qui entend faire participer son industrie à tout projet de constructions d'unités nouvelles. Le Dr Sarabhai m'a souligné ensuite que la Commission indienne de l'Énergie Atomique s'engageait à fournir l'électricité à un niveau très bas de 2,5/kWh. Le choix du site où sera construite cette nouvelle usine n'a pas encore été décidé. On pense qu'elle sera édifiée non loin d'une nouvelle usine d'ammoniaque dont il est question au sud de Madras.

Mon interlocuteur désirerait qu'une offre lui soit faite par le groupe Air Liquide-Sulzer dans les six semaines et que la discussion du contrait soit entamée au mois d'août.

Le réacteur à neutrons rapides sera également situé dans le Sud-Est. On se rappelle qu'un contrat d'étude a été signé en octobre dernier entre le Commissariat à l'Énergie atomique et le Département de l'Énergie atomique de l'Inde. L'ensemble du contrat a été notifié en janvier ; il se monte à 10 590 000 francs.

La formation des spécialistes de l'Énergie atomique indienne auprès de la CEA a débuté récemment. M. Sarabhai espère que l'étude prévue sera terminée d'ici la fin de l'année et qu'il pourra être alors procédé à la préparation et au début de la construction.

On ne peut que se féliciter des possibilités qui nous sont ainsi offertes. J'ai d'ailleurs été extrêmement bien impressionné par le Dr Sarabhai,

[1] Département indien de l'Énergie Atomique (DEA), créé en 1948, selon la loi sur l'énergie atomique, par Nehru, le premier Premier ministre de l'Inde, à l'occasion du lancement du programme nucléaire civil indien.

[2] Air Liquide, groupe industriel français d'envergure internationale, *leader* mondial des gaz industriels. Créé en 1902 par Georges Claude et Paul Delorme.

[3] Sulzer, entreprise suisse fondée en 1834, active dans le secteur de l'industrie des machines. Elle est présente sur plus de 120 sites répartis dans le monde.

[4] Mazingarbe, commune française, située dans le département du Pas-de-Calais et la région Nord-Pas-de-Calais. Avec la création d'une usine de traitement et de transformation de la houille en 1896, la ville devient un grand complexe chimique.

[5] Le conseiller commercial près l'ambassadeur de France à New Dehli est M. Rouher.

[6] *Linde*, société allemande créée en 1902 par Carl von Linde, qui inventa le procédé permettant de décomposer l'air en ses différents composants.

sa jeunesse, son dynamisme et son désir manifeste de coopérer avec nous.

(*Direction* d'*Asie-Océanie, Inde 1968-1972, 1970, n° 376*)

267

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Conversations quadripartites sur Berlin
Position soviétique

N. *Paris, 22 mai 1970.*

Confidentiel.

Les trois ambassadeurs occidentaux et leur collègue soviétique[1] se sont rencontrés à trois reprises à Berlin, les 26 mars, 28 avril et 14 mai, dans le bâtiment qui abritait autrefois le Conseil de contrôle[2]. Dans l'ensemble, l'atmosphère des entretiens n'a pas été mauvaise, mais les exposés de l'ambassadeur de l'URSS ont montré que les thèses soviétiques demeuraient fort éloignées de celles des Occidentaux.

Les ambassadeurs des trois puissances ont rappelé que les accords quadripartites de 1944-1945[3], confirmés en 1949[4], constituaient toujours le

[1] François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn depuis le 5 février 1965, Kenneth Rush, ambassadeur des États-Unis à Bonn depuis le 22 juillet 1969, Sir Roger Jackling, ambassadeur du Royaume-Uni à Bonn depuis 1968, Piotr Andreievitch Abrassimov, ambassadeur de l'Union soviétique en République démocratique allemande depuis 1962.

[2] Il s'agit du bâtiment néobaroque du *Neues Kammergericht,* (« la nouvelle cour d'appel ») érigé entre 1909 et 1913 en bordure du *Kleist Park*.

[3] Les accords quadripartites de 1944-1945 définissant le statut de Berlin sont : l'accord de Londres du 12 septembre 1944, signé par les gouvernements britannique, américain et soviétique, auquel le gouvernement français s'est joint le 14 novembre 1944, qui stipule que la zone de Berlin serait occupée conjointement par les forces armées des pays signataires. Cet accord fut précisé par deux des déclarations publiées le 5 juin 1945, à Berlin par les quatre gouvernements. La première dispose dans son article 2 : « La région du Grand Berlin sera occupée par les forces de chacune des quatre puissances. Une autorité interalliée de gouvernement composée de quatre commandants supérieurs, nommés par leur commandant en chef respectif, sera établie pour diriger conjointement l'administration de cette région. » La seconde déclaration, qui définissait la structure et les attributions du Conseil de contrôle, organisme allié quadripartite qui exerce l'autorité suprême pour les questions intéressant l'ensemble de l'Allemagne, précisait : « L'administration de la région du grand Berlin sera dirigée par une autorité interalliée de gouvernement [Kommandatura], qui fonctionnera sous la direction générale du Conseil de contrôle et sera composée de quatre commandants supérieurs dont chacun assurera à tour de rôle les fonctions de commandant supérieur en chef. » (…) « L'organisation décrite ci-dessus fonctionnera pendant la période d'occupation qui suivra la capitulation de l'Allemagne, au cours de laquelle l'Allemagne exécutera les exigences fondamentales de la capitulation sans conditions. »

[4] Le communiqué de la conférence des ministres des Affaires étrangères des « Quatre », au sujet de l'Allemagne, tenue à Paris du 23 mai au 11 juin 1949, précise le droit des alliés occidentaux à accéder aux secteurs occidentaux de Berlin par voie d'air et de terre.

fondement du statut de Berlin, lequel était applicable à l'ensemble de la ville. En se fondant sur ces données juridiques, ils ont présenté des propositions dans trois domaines :

– Ils ont demandé d'abord que la liberté de circulation soit au moins partiellement rétablie à l'intérieur de Berlin et que les Berlinois de l'Ouest bénéficient à cet égard, dans leur propre ville, d'un régime qui ne soit pas pire que celui qui est réservé aux ressortissants de la République fédérale d'Allemagne (ces derniers, quand ils séjournent à Berlin-Ouest, peuvent obtenir sans difficulté des laissez-passer pour se rendre à Berlin-Est).

– Ils ont ensuite rappelé le principe du libre accès à Berlin et sa nécessaire garantie par l'URSS pour demander qu'il soit mis fin à l'exigence de la présentation de passeports et de visas aux points de contrôle de l'autoroute. Les trois ambassadeurs ont suggéré qu'un organisme quadripartite, qui pourrait être formé sur le modèle du centre de sécurité aérienne de Berlin[1], soit saisi des difficultés qui pourraient survenir sur les accès.

– Enfin, en invoquant la nécessité, unanimement reconnue, de garantir aux Berlinois de l'Ouest des conditions d'existence normale, les Occidentaux ont justifié l'existence d'un certain nombre de liens entre Berlin et la République fédérale à laquelle la ville est économiquement rattachée.

M. Abrassimov, pour sa part a montré une rigueur croissante au cours des séances. Son exposé du 14 mai contient même certains passages de ton polémique et reprend les thèses soviétiques sous leur forme la plus dure.

L'opposition est totale au sujet de la zone d'application du statut. Pour les Soviétiques, il ne peut être question de « Berlin » comme le proposent les Occidentaux, mais seulement de « Berlin-Ouest ». Certes, M. Abrassimov n'a pas nié le fait qu'à l'issue de la guerre la ville de Berlin formait une unité, mais il a précisé que « Berlin était alors confondu du point de vue économique avec les territoires qui l'entourent et du point de vue politique constituait une partie de l'Allemagne orientale », ajoutant que Berlin-Ouest s'était peu à peu séparé de la région avoisinante pour former littéralement un « État dans l'État ». Quant aux particularités de l'administration de Berlin en 1945, elles s'expliquaient par le fait que cette ville avait été choisie pour être le siège du Conseil de contrôle. Revenant sur cette question le 14 mai pour repousser les requêtes des Occidentaux relatives au rétablissement de la liberté de circulation des personnes à l'intérieur de Berlin, M. Abrassimov a fait retomber sur les Occidentaux la responsabilité de la division de la ville en indiquant que, si on voulait en revenir à la conception originelle de l'unité de Berlin, il fallait, pour être logique, rétablir les conditions qui existaient en 1945, c'est-à-dire une monnaie unique, un système unique de partis politiques, un organisme unique d'administration, etc.

En ce qui concerne le fondement et le contenu du régime applicable à la ville, les oppositions entre les Occidentaux et les Soviétiques sont moins

[1] Créé par une convention d'octobre 1945, le centre de sécurité aérienne de Berlin (CSAB) est un organisme quadripartite en charge des liaisons aériennes entre les secteurs occidentaux de Berlin et l'Allemagne de l'Ouest. Après 1948, les Soviétiques y maintiennent leurs représentants alors qu'ils se sont retirés du Conseil de contrôle, et de la Kommandatura interalliée de Berlin.

tranchées, dans la mesure où les deux parties se réfèrent aux « accords quadripartites ». Pour les Soviétiques, le statut particulier de « Berlin-Ouest » est fondé sur les accords de Potsdam[1] et les « autres dispositions quadripartites ». Mais, alors que pour les Occidentaux les droits détenus par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis à Berlin résultent directement de la défaite de l'Allemagne et sont consignés en particulier dans le protocole de Londres de septembre 1944, pour les Soviétiques ils reposent aussi sur la bienveillance de l'URSS et de la RDA puisque Berlin était confondu avec l'Allemagne orientale en 1945. L'Union soviétique et son alliée sont disposées cependant à accepter « longtemps » encore le maintien d'un statut particulier de Berlin-Ouest. M. Abrassimov met ainsi sur le même plan les conventions quadripartites et la clause du traité du 12 juin 1964 entre l'URSS et la RDA aux termes de laquelle les deux États sont convenus de considérer Berlin-Ouest comme une entité politique autonome.

À partir de ces prémisses d'ordre juridique, l'URSS considère que :

– du fait de la persistance du régime d'occupation à Berlin-Ouest, la ville est administrée par les trois puissances et par le Sénat comme une entité politique séparée. « Elle ne fait partie ni de la structure de la RFA ni de celle de la RDA » ;

– Berlin-Ouest pour ses relations avec l'extérieur utilise les moyens de communication de la RDA, État souverain et indépendant dont les droits et les intérêts légitimes doivent être respectés ;

– dans la gestion des affaires berlinoises, les trois puissances sont tenues de respecter les conventions quadripartites et en particulier l'accord de Potsdam.

Cette position de principe a amené le représentant soviétique à rejeter comme non fondées les propositions occidentales ;

– l'unité de Berlin n'existant plus, les Quatre n'ont pas à discuter de la circulation des personnes à l'intérieur de la ville ;

– la question des accès intéresse la RDA dont Berlin-Ouest emprunte les moyens de communication ;

– les prétendus liens entre Berlin-Ouest et la République fédérale n'ont aucun fondement juridique. Ils sont contraires aux accords quadripartites en vigueur. Ce sont précisément les activités illégales de la République fédérale à Berlin-Ouest qui sont la cause de toutes les frictions.

Malgré les divergences « doctrinales » qui se sont précisées sinon approfondies au cours des premières rencontres quadripartites, M. Abrassimov n'a pas exclu la possibilité d'un arrangement. Il a même, au cours de la séance du 24 avril, fait des propositions à ce sujet. Il a suggéré soit un accord en bonne et due forme, définissant le statut de Berlin-Ouest en tant qu'entité politique autonome, ce qui évidemment comblerait les vœux de

[1] Signés le 2 août 1945 par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, les accords de Potsdam posaient en principe le maintien de l'unité de l'Allemagne et confirmaient l'accord de Londres du 12 septembre 1944.

l'URSS, soit un « accord d'une forme plus générale sur des principes généraux qui devraient inspirer les parties dans leur attitude à l'égard du problème ».

C'est, semble-t-il, cette seconde voie ouverte par M. Abrassimov que les trois Occidentaux devraient explorer. Peut-être permettrait-elle, tout en continuant à défendre nos thèses sur le maintien du statut quadripartite, de définir des principes généraux applicables au trafic civil allemand sur les accès, voire même aux liens entre Berlin et le *Bund*.

D'autres propos de l'ambassadeur soviétique montrent d'ailleurs qu'il existe certains secteurs dans lesquels nous avons, malgré les oppositions de principe, intérêt à explorer les intentions de M. Abrassimov. Celui-ci a, par exemple, fait allusion à la possibilité de réunions des quatre ambassadeurs en cas de difficultés sur les accès. Cette proposition, si elle se révélait sérieuse, constituerait une reconnaissance implicite de la responsabilité soviétique en matière d'accès. M. Abrassimov a condamné sans ambages les manifestations politiques et autres activités illégales de la République fédérale à Berlin-Ouest, mais, en affirmant que toutes les activités du *Bund* dans les secteurs occidentaux devaient être compatibles avec les accords quadripartites, il a paru éviter de les exclure systématiquement et en totalité.

Il subsiste donc, malgré les divergences de principe fondamentales entre les positions soviétiques et celles des Occidentaux, certains domaines où le dialogue peut se poursuivre utilement. Les Soviétiques semblent d'ailleurs souhaiter pour leur part ne pas interrompre la conversation qui vient de s'engager. Nous n'avons donc aucune raison, sous prétexte de faire avancer la négociation, de sacrifier des positions que nous considérons comme essentielles telle que, par exemple, le refus de toute compétence aux Allemands de l'Est en ce qui concerne les accès.

(*Europe, Allemagne, RFA, 1944-1970, nº 1727*)

268

NOTE

Décision du ministre des Affaires étrangères

Nº 1735/CM. *Paris, 22 mai 1970.*

Le Ministre des Affaires étrangères décide[1] :

1º) de déléguer la responsabilité de la coopération avec le gouvernement de l'Île Maurice à M. Yvon Bourges[2], secrétaire d'État aux Affaires

[1] Cette décision est prise à la suite de la lettre du 21 mars 1970 émanant de M. Gaëtan Duval, ministre des Affaires étrangères de l'Île Maurice et demandant le rattachement des affaires mauriciennes au secrétariat d'État de M. Bourges. M. Duval s'appuie sur le fait que l'Île Maurice est « le seul pays membre de l'OCAM à ne pas être rattaché au secrétariat d'État de M. Bourges. »

[2] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 6 avril 1967. Il est chargé de la coopération avec les États francophones d'Afrique au sud du Sahara et de la République malgache.

étrangères, dans la limite permise par les décrets d'attributions du ministre des Affaires étrangères[1] et du secrétaire d'État[2]. Cette mesure prendra effet à compter du 1er juin 1970.

2°) la responsabilité de la coopération culturelle, scientifique et technique avec l'Île Maurice sera transférée de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques au service de la Coopération culturelle, scientifique et technique avec les États francophones au Sud du Sahara et de la République malgache, sous réserve des dispositions de l'article 4 du décret du 14 mars 1969[3]. Cette mesure prendra effet à partir du 1er janvier 1971.

3°) la direction de l'Aide au Développement comprendra dans ses attributions les projets de coopération économique bilatérale entre la France et l'Île Maurice, comportant, au stade des études ou de la réalisation, l'intervention du Fonds d'Aide et de Coopération[4] ou celle de la Caisse centrale de Coopération économique[5].

La Direction des Affaires économiques et financières restera compétente pour toutes les autres questions actuellement de son ressort.

Les deux directions assureront leur information réciproque notamment par l'envoi de copies de lettres et documents et établiront entre elles des liaisons régulières.

(Afrique – Levant –Afrique – Île Maurice 1966-1970, relations avec la France, accords.)

[1] Le décret n° 66-60 du 20 janvier 1966 est relatif aux attributions du ministre des Affaires étrangères.

[2] Le décret n° 68-727 du 7 août 1968 est relatif aux attributions de secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[3] Le décret n° 69-233 du 14 mars 1969, publié au Journal officiel de la République française du 18 mai 1969, est relatif à l'organisation du ministère des Affaires étrangères. Il définit les attributions de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (art. 1), institue une direction de l'aide au développement des États francophones d'Afrique au sud du Sahara et de la République malgache (art. 2). Il institue un service de la coopération culturelle, scientifique et technique avec les États francophones d'Afrique au sud du Sahara et de la République malgache (art. 3). Dans son article 4, il précise que le directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques « participe à la préparation des programmes relatifs à l'action du service visé à l'article 3 ci-dessus sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères. »

[4] La loi du 30 avril 1946 institue le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer et des quatre nouveaux départements d'outre-mer (FIDES). Celui-ci met en place des plans pluriannuels d'équipement et de développement. En 1959, le Fonds d'aide et de coopération (FAC) remplace le FIDES pour les États autonomes de la Communauté auprès du secrétariat d'État pour les relations avec les États de la Communauté, qui devient ministère de la Coopération en 1961, puis secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération en avril 1967 avec M. Yvon Bourges nommé secrétaire d'État.

[5] La Caisse centrale de la France libre créée en 1941 prend le nom de Caisse centrale de la France d'outre-mer CCFOM en 1944, en conservant ses fonctions d'institut d'émission monétaire et de couverture des besoins du Trésor, mais sa compétence est limitée aux territoires d'outre-mer. À la suite du référendum du 28 septembre 1958, qui instaure une Communauté française d'États autonomes, les statuts sont modifiés par l'ordonnance du 30 décembre 1958 et elle devient Caisse centrale de coopération économique (CCEE) ; c'est un établissement public et une institution financière spécialisée destinée à jouer le rôle de banque de développement pour les États de la Communauté.

269

M. Le Président de la République française,
à M. Le général Bokassa, Président de la République centrafricaine.

N. *Paris, 22 mai 1970.*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part des difficultés que connaît actuellement la République centrafricaine[1] et vous avez exprimé le désir de voir votre pays déchargé du service de sa dette envers la France, dans la mesure où l'origine de cette dette est antérieure à son accession à l'indépendance[2].

Je m'autorise de la constante amitié entre nos deux pays pour appeler votre attention sur les graves inconvénients qui ne peuvent manquer de résulter, pour votre pays et son crédit international, de la remise en cause de dettes extérieures qui ont certes été contractées avant son indépendance, mais que le premier gouvernement de la République centrafricaine a librement reconnues et acceptées. Ces dettes, qui ont fait l'objet de conditions de remboursement exceptionnellement favorables, ne sont que la contrepartie naturelle des investissements réalisés sur son sol ou à son profit et en vertu de délibérations des Assemblées territoriales.

Je suis cependant sensible aux difficultés que vous me signalez et je puis vous assurer que mon gouvernement sera toujours prêt à étudier avec le vôtre, fidèle en cela à l'esprit de coopération amicale qui nous unit, d'autres moyens de résoudre les problèmes que vous rencontrez.

Je ne verrais donc que des avantages à ce que votre ministre des Finances[3] prenne contact avec le ministre de l'Économie et des Finances[4] et avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères[5] du gouvernement français, afin d'examiner en commun la situation des finances publiques centrafricaines et les moyens susceptibles de l'améliorer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

[1] Se reporter à la lettre du président Bokassa n° 206/CS/PR du 6 avril 1970, publiée ci-dessus.

[2] La République centrafricaine proclame son indépendance le 13 août 1960.

[3] Monsieur François N'Gon, nommé président de la Cour suprême de la RCA en mars 1965, ministre de la Justice, Garde des Sceaux le 28 février 1969 puis ministre des Finances le 4 février 1970.

[4] M. Valéry Giscard d'Estaing, inspecteur des Finances, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[5] M. Yvon Bourges, successivement secrétaire d'État à l'Information (1966-1967), puis à la Coopération (1967-1968) et aux Affaires étrangères depuis 1968.

270

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3826 à 3838. *Moscou, 23 mai 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 19 h. 00).

Échanges scientifiques et culturels avec l'URSS

À quelques jours de la visite à Paris de M. Gromyko, je crois utile de faire part au Département des réflexions que m'inspire, sur un plan très général, le déroulement de notre coopération scientifique et culturelle avec l'URSS.

Favorisée par la conclusion de toute une série d'accords généraux ou spécialisés, la coopération franco-soviétique dans les domaines scientifique et technique a connu depuis 1966 un essor rapide. Presque tous les secteurs possibles de recherches sont désormais concernés, de près ou de loin, par les échanges. Ceux-ci sont nombreux et fréquents. Ils s'effectuent, de façon générale, dans des conditions satisfaisantes.

Les résultats de cette coopération, bien que difficiles à mesurer, sont pour nous loin d'être négligeables. Dans certains secteurs ils sont même très positifs, tant sur le plan technique que commercial (physique nucléaire, espace, télévision en couleur, flexoforage).

Cela dit, j'ai le sentiment que, dans un assez grand nombre de domaines, les Soviétiques ont tiré jusqu'à présent des échanges un meilleur parti que nous. Leurs missions sont planifiées selon un programme précis établi en fonction de la priorité réservée à tel ou tel secteur dans le cadre d'une politique globale de développement scientifique et technique.

Tel n'est pas toujours le cas du côté français, encore qu'un certain redressement ait été opéré sur ce point depuis le début de l'année.

Il reste que nos organismes de recherche ne manifestent pas toujours un grand empressement à s'engager à fond dans la coopération lorsque, passé le temps des missions d'information, on en vient au stade des réalisations concrètes. Diverses raisons expliquent, me semble-t-il, cette attitude :

– le sentiment, pas toujours justifié d'ailleurs, que la recherche soviétique, mis à part quelques domaines très spécialisés, n'est guère en avance sur la nôtre,

– la crainte très vive de perdre l'accès – considéré comme primordial – à la technologie américaine, au cas où la coopération franco-soviétique serait jugée, outre-Atlantique, trop étroite,

– les limitations budgétaires qui obligent à faire des choix.

Ces réticences sont encore plus nettes, comme il va de soi, lorsque les Soviétiques nous sollicitent dans des domaines particulièrement sensibles au regard de notre défense, ou de nos intérêts commerciaux.

Nos interlocuteurs laissent parfois paraître, depuis quelque temps, une certaine déception devant cette attitude, jugée trop réservée, du partenaire français. Des deux côtés, le dynamisme qui préside aux échanges n'est plus aussi grand que dans les premiers temps de la coopération.

Il y a là un état de choses contre lequel nous devrions, me semble-t-il, tenter de réagir.

Sauf exception, il ne me paraît ni opportun, ni nécessaire de créer de nouveaux domaines de coopération. Peut-être même conviendrait-il d'élaguer « quelques branches mortes » (cf. ma dépêche nº 485 RC du 10 mars 1970)[1]. En revanche, dans les secteurs où les perspectives sont bonnes, nous devrions nous efforcer de mettre au point quelques opérations de caractère concret, d'application ponctuelle, et assurées d'une certaine durée, l'expérience du Commissariat à l'Énergie atomique à Serpoukhov[2] constitue à cet égard un excellent modèle. Il n'est pas nécessaire bien entendu que ces opérations soient, financièrement et techniquement, aussi ambitieuses. Ce qui importe, c'est que des projets de recherche nettement délimités soient conduits à leur terme par des équipes mixtes de savants, coopérant sur une longue période.

Sur le plan culturel, l'impact de notre action demeure par la force des choses, limité.

Certes l'accroissement du nombre des lecteurs français détachés dans les universités soviétiques, l'augmentation du contingent des bourses, l'organisation de multiples stages de perfectionnement linguistique et pédagogique constituent des éléments très positifs.

De même on ne peut que se féliciter de voir nos virtuoses accueillis en grand nombre dans ce pays, et avec chaleur.

Toutefois, nous nous heurtons à de réelles difficultés dès qu'il s'agit de promouvoir les formes les plus vivantes de l'art, ou de la pensée français. Les échanges d'écrivains sont inexistants, la diffusion des livres et périodiques français, malgré un progrès en 1967 (530 quintaux métriques), a régressé en 1969 (122 quintaux) et nos émissions de radio, déjà peu nombreuses, sont bien souvent inaudibles. Dans le domaine de l'art dramatique ou de la musique, l'ostracisme des milieux dirigeants limite singulièrement notre marge de manœuvre pour composer les programmes.

Le prochain protocole culturel pour les années 1971 et 1972 sera négocié à l'automne. Ce devrait être l'occasion de donner une nouvelle impulsion à nos échanges culturels. Du côté français on devrait s'efforcer de proposer de nouveaux secteurs de coopération, de prévoir des manifestations théâtrales ou artistiques d'un caractère moins traditionnel que par le passé, de développer les échanges de jeunes, etc. Rien ne dit cependant que les Soviétiques accepteront de nous suivre sur ce terrain. Le durcissement idéologique constaté dans ce pays depuis quelques mois, marqué

[1] Non reproduite, elle fait le point de la coopération scientifique et technique franco-soviétique.

[2] Centre de recherches en physique situé dans les environs de Moscou avec lequel le Commissariat français à l'énergie atomique a engagé une coopération.

notamment par la mise au pas de la revue *Novy Mir*, l'interdiction de la pièce du poète Voznessenski, les difficultés rencontrées par les jeunes compositeurs d'avant-garde, n'incitent pas à l'optimisme.

En définitive, il faut se garder de considérer la situation avec pessimisme. Dans les domaines scientifique, technique et, à un moindre titre, culturel, nous avons noué au cours des dernières années, des contacts très fructueux et réalisé des opérations significatives. Il y a là un capital important que nous avons intérêt à ne pas négliger. Certes, la nature du régime de ce pays fait que les résultats de notre action ne sont pas aussi importants que nous le souhaiterions. Mais, ils sont déjà substantiels, en particulier dans le secteur des sciences et des techniques, et ne peuvent que nous inciter à poursuivre nos efforts avec patience et ténacité.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

271

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3839 à 3855. *Moscou, 23 mai 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 19 h. 21).

Critiques soviétiques à la politique française

À la veille de la visite de M. Gromyko en France, j'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de procéder à l'inventaire des reproches que chacun des deux pays fait à l'autre, ou pourrait se juger en droit de lui faire. Il s'agit moins, dans mon esprit, d'établir une liste des griefs expressément formulés qu'un tableau des réactions défavorables suscitées à Paris comme à Moscou par certaines prises de position ou certaines orientations politiques. Je consacrerai ce premier télégramme à celles de nos interlocuteurs soviétiques.

Dès l'abord, une remarque s'impose. Les critiques, qui dans ce pays, sont violentes lorsque les rapports sont mauvais, deviennent volontiers obliques et feutrées lorsqu'ils sont bons, comme c'est actuellement le cas entre la France et l'URSS. Parfois même, la sourdine est telle que le silence se fait dans les déclarations officielles et, à un moindre degré, dans les commentaires de la presse, sur des sujets pourtant brûlants. Dans le cas des rapports franco-soviétiques des raisons supplémentaires peuvent jouer en faveur de cette discrétion ; le préjugé favorable dont nous bénéficions depuis la visite du général de Gaulle et les accords de 1966, le souci de ne pas altérer le climat des relations existantes avant le déplacement de hautes personnalités, enfin la difficulté que les Soviétiques paraissent éprouver à analyser notre politique et qui les incite à demeurer prudents dans leur jugement.

Tout permet donc de penser que M. Gromyko n'abordera pas les sujets de nature à aggraver les contradictions ou que, s'il le fait, ce sera conformément à son habitude, en termes voilés. Le projet de communiqué qui nous a été remis par les Soviétiques (mon télégramme nº 3360/72)[1] paraît le confirmer. C'est, me semble-t-il, une raison suffisante pour inclure dans cette analyse non seulement les critiques qui nous sont faites ouvertement, mais encore celles qui, sans être clairement formulées, sont néanmoins perceptibles dans l'attitude de nos partenaires. J'insiste encore une fois sur le fait que ceci ne doit pas être considéré comme un bilan et qu'on n'y trouvera donc pas les aspects jugés positifs des deux côtés et qui, bien heureusement, l'emportent de beaucoup sur les autres.

Une première série de reproches concerne les relations bilatérales. Aucun grief d'ordre général n'est exprimé. Mais on n'en est pas moins frappé par le nombre croissant d'indications témoignant de la part des Soviétiques d'un certain sentiment de déception. Je rappellerai à titre d'exemples, les remarques qui nous sont adressées sur notre réticence à importer des produits manufacturés, et notamment des biens d'équipement soviétiques ou sur nos « exigences excessives » en ce qui concerne le prix d'achat du gaz soviétique. Je pourrais y ajouter les constatations désabusées de M. Kirilline sur le fonctionnement de notre coopération ou de M. Gvichiani sur l'état de nos grands projets, dont je dois cependant dire qu'elles n'étaient assorties d'aucune critique précise à notre égard. De même, lorsque nos interlocuteurs donnent à entendre qu'ils sont disposés à conclure des accords économiques hors du cadre traditionnel de la coopération ou qu'ils envisageraient volontiers des projets conjoints groupant plusieurs pays capitalistes lorsque les forces d'un seul ne peuvent pas suffire, ils prennent sans le dire une position de retrait par rapport au système actuel de coopération, de ses formules et de ses mécanismes, dont ils sont cependant les auteurs, et à l'égard de notre pays lui-même, considéré peut-être comme un partenaire relativement moins intéressant qu'il ne l'était dans un passé récent.

Les inquiétudes suscitées par l'orientation générale de notre politique sont peut-être plus sérieuses encore que celles qui touchent aux relations bilatérales. Certes, depuis un an, nous avons à maintes reprises réaffirmé la continuité de notre politique et nos interlocuteurs n'ont jamais ouvertement mis notre parole en doute. Nous n'en savons pas moins qu'ils s'interrogent et que nos actes, comme nos déclarations officielles, font l'objet d'une analyse serrée. Sur un certain nombre de grands problèmes, ils nous ont fait part de leurs appréhensions, parfois de leur réserve ou de leurs objections.

En ce qui concerne l'Europe, deux faits sont à noter. D'une part notre réaction au projet de conférence européenne n'a pas été appréciée. En effet, sans être hostiles à cette idée, nous ne l'avons guère soutenue. Or, en dépit des affirmations périodiques de certains observateurs, selon lesquelles l'URSS ne serait plus intéressée elle-même par ce projet, le gouvernement

[1] Non reproduit, ce télégramme transmet le projet de communiqué préparé par les Soviétiques et proposé à l'examen du ministère des Affaires étrangères en vue de servir de conclusion à la visite de M. Gromyko à Paris.

soviétique vient, par la voix de M. Kossyguine, d'affirmer une fois de plus qu'il l'était. D'autre part, notre changement d'attitude en ce qui concerne l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun a manifestement surpris. L'hostilité des Soviétiques à l'élargissement géographique de la Communauté tient à la fois à leur conviction qu'une Europe indépendante n'est pour le moment pas possible et à leur crainte que la construction économique débouche sur l'union politique et la supranationalité et qu'une Europe avec l'Angleterre soit en fait contrôlée par l'Allemagne ou par les États-Unis. Ils avaient accepté la Communauté en fait, sinon en droit. « Nous ne voulons pas saper le Marché commun », avait dit M. Kozyrev au Secrétaire général au mois de janvier. Mais s'ils sont prêts à le supporter tel qu'il existe, c'est avec crainte qu'ils le voient se renforcer et, *a fortiori*, s'étendre en englobant des pays étroitement liés à l'Amérique. Telle est leur analyse et, qu'elle soit fondée ou non, c'est à partir d'elle qu'ils jugent notre position.

Avons-nous aussi au Moyen-Orient, donné à l'Union soviétique l'impression que nous nous écartions de notre ligne traditionnelle ? Je ne le pense pas, bien que M. Vinogradov m'ait fait sentir, lorsque je lui ai fait part, le 16 mars dernier, de notre proposition de catalogue[1], qu'elle était interprétée ici comme apportant une aide indirecte aux États-Unis. Il me l'a rappelé il y a quelques jours. Je note également que si nos interlocuteurs soviétiques font preuve avec moi d'une certaine discrétion, c'est ouvertement, semble-t-il, qu'ils attaquent notre politique lorsqu'ils parlent aux Égyptiens.

Les problèmes d'Indochine leur donnent davantage l'occasion de nous critiquer. Les Nord-Vietnamiens leur ont certainement fait part du jugement qu'ils portent sur notre attitude à l'égard du problème vietnamien. Même sur les événements du Cambodge qui les placent dans un embarras comparable au nôtre et devraient par conséquent les rapprocher de nous, ils nous accusent au minimum d'avoir pêché par omission. Nous tenons en tout cas de nos collègues du MID l'indication que notre politique est soumise à un examen critique. On décortique nos textes. On cherche, point par point, à vérifier si notre ligne actuelle coïncide toujours avec celle du discours de Phnom Penh. Il ne semble pas qu'on y soit parvenu.

Ces critiques, d'une manière générale, ne dépassent pas certaines limites. L'Union soviétique n'ignore pas, en effet, que la ligne de notre politique est celle de la continuité et elle sait que nous nous attachons à la maintenir. Les commentateurs le soulignent souvent et l'ont fait tout spécialement lors du voyage de M. Georges Pompidou aux États-Unis. Aussi, est-ce moins au gouvernement français que s'en prennent les Soviétiques lorsqu'ils relèvent les indices de certaines orientations nouvelles qu'aux forces économiques ou politiques qu'ils soupçonnent d'agir dans ce sens. Des allusions ont été faites à diverses reprises depuis quelques mois dans la presse à l'action des « milieux hostiles à la coopération franco-soviétique » et « favorables à l'Atlantisme », qui exercent des pressions sur la France afin de l'amener à

[1] Le gouvernement français suggérait qu'on établisse un « catalogue » des différents points en discussion pour en faire ressortir les éléments d'accord.

renoncer à sa politique d'indépendance, à accepter l'intégration économique et financière et la supranationalité puis, dans un deuxième temps, la création de forces nucléaires européennes.

Les observateurs soviétiques notent enfin le renforcement des attaques contre l'URSS dans la presse française. Ils ont été particulièrement frappés par l'empressement avec lequel la plupart de nos journaux ont accueilli et présenté les rumeurs qui ont circulé aux mois de mars et d'avril sur la situation intérieure en URSS, à seule fin, pensent les Soviétiques, de discréditer leur pays et de nuire en France à la cause de la coopération. Comme se le rappelle le Département, M. Kozyrev lui-même m'a fait part des réactions que cette attitude avait suscitée à Moscou.

Ce qu'on nous reproche tout compte fait n'est guère précis, et pour cause. Cette ambassade s'est d'ailleurs employée, dans chaque cas, à rassurer ou à réfuter. Mais on affecte de douter de notre fermeté et on fait comme si l'on craignait de nous voir céder aux pressions de certains amis sur lesquels on estime par ailleurs que nous devrions avoir plus d'influence. La volonté de préserver notre indépendance, reste, en fin de compte, le critère essentiel sur lequel se fondent nos interlocuteurs pour se prononcer sur notre politique.

(Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970)

272

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3856 à 3874. *Moscou, 23 mai 1970.*

Réservé (*Reçu* : 19 h. 21).

Critiques françaises à la politique soviétique

Je me réfère à mon télégramme nº 3839.

S'il est un mot qui résume tous nos griefs à l'égard de la politique soviétique, c'est sans doute celui de Tchécoslovaquie. Il évoque à la fois le conservatisme et la brutalité du système, son refus des libertés et des évolutions nécessaires, sa crainte de toute opposition, son goût pour l'ingérence dans les affaires d'autrui et sa vision manichéenne du monde. Rien de tout cela n'est fait pour nous plaire et nous n'avons pas caché à l'URSS ce que nous en pensions.

L'action de Moscou a été trop contraire aux engagements du 30 juin 1966[1], selon lesquels les deux pays se fixaient comme premier objectif « la normalisation, puis le développement progressif des rapports entre tous les

[1] Il s'agit des engagements pris lors de la visite du général de Gaulle en URSS.

pays européens dans le respect de l'indépendance de chacun et la non-intervention dans ses affaires intérieures ». Il en reste une ombre jetée sur les relations franco-soviétiques et une indication précise quant aux limites de la coopération.

Dans d'autres parties du monde la politique soviétique peut présenter aussi un danger pour nos intérêts. Je songe aux pays d'Afrique ou, pour contrebattre l'effort américain et ne pas se laisser dépasser par la Chine, l'URSS se livre parfois à des activités contraires à nos intérêts, propagande et émissions de radio notamment. Je pense à l'Océan Indien où il arrive que la marine soviétique soit présente dans des régions où nous préférerions ne pas la voir. La politique méditerranéenne de l'Union soviétique nous gêne encore davantage. Sans doute n'est-elle pas fondamentalement dirigée contre nous, mais contre les États-Unis. Mais l'URSS n'en pénètre pas moins, de cette manière, dans une zone où nous avons des intérêts vitaux. On n'a pas oublié les critiques adressées par M. Baïbakov aux experts pétroliers français en Algérie[1]. On sait également que l'URSS renforce son action dans ce pays, comme en témoignent les accords pétroliers qu'elle vient de conclure. En Libye, notre représentant se plaint également des ingérences soviétiques.

L'un des principaux reproches que nous sommes en droit de faire à l'URSS est d'ailleurs précisément de nous compter pour peu dès lors que nos relations ne servent pas directement les intérêts soviétiques. Autant, sur certaines questions – et notamment sur le Moyen-Orient, sur les problèmes des Nations unies – nous pouvons considérer que les consultations politiques fonctionnent de façon satisfaisante, autant elles sont insuffisantes en ce qui concerne les relations de l'URSS avec ceux de ses grands partenaires sur lesquels nous n'avons guère de prise : États-Unis et Chine. Ce que nous disent nos interlocuteurs soviétiques sur les relations entre la Chine et l'URSS, qui nous avait été fort utile, l'année dernière, pour l'appréciation des rapports entre les deux pays et de leur évolution, ne dépasse plus, je le constate, depuis quelques mois, le niveau de la conversation amicale. Quant à leurs relations avec les États-Unis et aux SALT, ils n'en soufflent mot.

Sur l'Europe et particulièrement sur la négociation germano-soviétique, nous ne sommes également que très peu informés des intentions de Moscou, bien que ce soit pour nous un sujet majeur d'intérêt, qu'on le sache (car nous le rappelons) et qu'on affecte d'en tenir compte.

La concertation sur le Moyen-Orient a été le chapitre privilégié de nos consultations. On nous a répété ici, que les deux pays sont d'accord sur l'essentiel. Moscou a appuyé notre suggestion de concertation à Quatre et y est demeuré fidèle. Il a cherché, en échange, à nous faire accepter ses propositions. Notre jeu, en cette matière est difficile puisque nous devons maintenir avec l'URSS une consultation qui justifie les entretiens à Quatre, sans aliéner notre position indépendante. Cependant dès que, sur un point précis, nous donnons l'impression de nous rapprocher des États-Unis

[1] Se reporter à *D.D.F.* 1969-I n° 177.

(affaire du *Progress Report* ou des déclarations Rogers sur la frontière israélo-égyptienne), Moscou s'éloigne de nous et de la conversation quadripartite pour relancer le dialogue bilatéral avec les États-Unis. Je rappelle que nous avons eu lieu, en particulier, de nous plaindre de n'avoir pas été informés, avant plusieurs mois, par les Soviétiques, de l'ouverture des pourparlers Sisco-Dobrynine en septembre 1969[1].

Nos entretiens relatifs au Vietnam et à l'Asie du Sud-Est sont finalement limités. Un dialogue plus fructueux s'établira-t-il sur l'affaire du Cambodge ? On souhaite visiblement ici développer l'échange d'informations réciproques.

Mais, dans la consultation politique, les Soviétiques fondent malheureusement leur attitude sur notre capacité à agir par pression ou par persuasion sur les principaux intéressés : cela a été le cas au Vietnam et c'est encore le cas du Moyen-Orient en ce qui concerne les États-Unis. Dès que ce rôle s'amenuise ou devient moins nécessaire, on oublie un peu que cette consultation a pour objet de résoudre des problèmes et l'on tend à nous écarter des délibérations sur le fond : c'est le cas en ce qui concerne l'Allemagne.

Le fonctionnement de nos rapports économiques appelle également un certain nombre de critiques. Nous pouvons, notamment rappeler, aux Soviétiques qu'ils sont aussi parfois fort lents à prendre les décisions nécessaires (proposition de « société financière »), que nos livraisons de matériels et d'équipements ne sont pas toujours utilisées conformément aux objectifs (usine de cellulose de Kotlas), que les propositions soviétiques de grands projets sont souvent trop imprécises et que l'URSS est loin de pouvoir toujours satisfaire nos demandes de matières premières et de produits finis. Compte tenu de ce qui précède, les reproches que nous font les Soviétiques apparaissent trop souvent comme des prétextes pour couvrir leurs propres manquements.

J'évoquerai également les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour régler certains problèmes humains (question des Arméniens) et pour développer réellement les relations culturelles avec ce pays. Qu'il s'agisse de diffuser nos livres, de vendre nos films, ou d'organiser un programme de musique contemporaine, nous rencontrons toujours l'obstacle politique qui refuse de s'avouer.

La presse et la radio de ce pays continuent dans l'ensemble à adopter, à notre égard, une attitude favorable qui contraste avec les attaques dont nos alliés occidentaux sont victimes. Cette ligne de conduite répond à des instructions précises. On notera toutefois l'apparition un peu plus fréquente que dans le passé, d'articles critiques. Le plus généralement, ceux-ci

[1] Le gouvernement français qui veut faire progresser les efforts des quatre puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, en vue de la mise en œuvre de la résolution 242 sur le règlement du conflit israélo-arabe n'est pas opposé aux conversations bilatérales ou autres qui peuvent être menées à ce sujet entre les puissances intéressées. Mais il considère essentiel d'éviter toute action séparée, en particulier de la part de l'URSS et des États-Unis et entend être tenu au courant. D'où sa réaction défavorable au fait de n'avoir pas été informé de l'ouverture de pourparlers entre MM. Sisco et Dobrynine.

concernent la position de la presse française sur les affaires soviétiques, la situation sociale et les questions syndicales dans notre pays. En matière de radio, les choses ont été plus nettes encore. Les émissions de l'ORTF, en langue russe, ont été et restent brouillées depuis novembre dernier sous prétexte que nous nous livrions systématiquement à une campagne antisoviétique. Simultanément, la radio de Moscou, en particulier à destination de l'Afrique, a diffusé d'assez nombreux commentaires nettement désagréables à notre égard.

J'attire l'attention du Département sur le fait que, tout comme le précédent, ce télégramme est destiné à souligner certains aspects négatifs de nos relations. Il me paraît en effet inutile de rappeler, une fois de plus, ce qui va bien et qui est connu de tous. Mais il va de soi que les critiques ci-dessus doivent être appréciées dans un certain contexte et à la lumière des résultats positifs de la coopération. La place prise ici par notre pays est importante et c'est avec nous que l'URSS dans ses relations avec l'étranger, fait preuve de la plus grande ouverture. Les Soviétiques font volontiers pour nous des entorses aux dogmes qui sont les leurs et prennent soin de ne pas nous gêner sur certaines questions pour lesquelles nous sommes en désaccord ; leur discrétion à notre égard au sujet du Biafra, du Tchad ou de l'Afrique du Sud, notamment, est révélatrice. D'une façon générale enfin, ils s'attachent, chaque fois qu'ils le peuvent, à donner à nos positions une présentation aussi favorable et objective que possible. Cette attitude, qui ne leur est pas coutumière, est évidemment liée à nos rapports de coopération qui sont d'une nature particulière. Mais elle témoigne cependant de leur part d'un effort qu'il est juste de reconnaître.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

273

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3875 à 3892. *Moscou, 23 mai 1970.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 20 h. 40).

Réflexions sur le « nouveau pas »

Il est difficile de définir ce que les Soviétiques entendent par un « nouveau pas » dans nos relations bilatérales. Sans doute ont-ils, depuis quelque temps, fréquemment recours à cette expression, mais de façon allusive, et parfois, si mystérieuse qu'il est malaisé de savoir exactement ce qu'ils ont à l'esprit. Conformément aux instructions du Département, j'ai toujours dit à mes interlocuteurs, chaque fois qu'ils ont évoqué cette idée, que c'était à eux que revenait le soin d'en préciser la nature et la portée puisqu'ils en avaient pris l'initiative. Jusqu'à présent, ils n'ont pas poussé plus avant.

M. Gromyko donnera-t-il quelques indications à ce sujet pendant son séjour à Paris ? C'est possible, mais ce n'est pas certain. Au point où en sont les choses, je ne peux que tenter d'indiquer les types de « nouveaux pas » auxquels les Soviétiques peuvent songer, les arguments qu'ils invoquent pour en justifier la nécessité ainsi que les risques, mais aussi l'intérêt que présenterait pour notre pays l'adoption d'un tel projet. Les considérations que je développe dans le présent télégramme sont plutôt destinées à susciter des réflexions qu'à prétendre résoudre un problème dont les données me sont, pour une grande part, encore inconnues.

L'idée du « nouveau pas » n'est pas nouvelle. Elle a déjà été évoquée par M. Kossyguine avec M. Baudet en décembre 1964 et avec M. Couve de Murville en novembre 1965. Elle reparaît vers la fin de 1967 dans les propos des diplomates soviétiques tant à Moscou qu'à Paris (note de la sous-direction d'Europe orientale du 12 janvier 1970)[1]. Elle a été reprise par M. Kozyrev au cours de plusieurs entretiens que j'ai eus avec lui (mes télégrammes n°s 5355 du 25/10/1969 et 1939 du 14/03/1970).

Les arguments de nos interlocuteurs pour souligner l'utilité d'un rapprochement plus marqué entre Paris et Moscou sont bien connus du Département et je les rappelle surtout pour mémoire : nécessité pour nos deux pays de se prémunir contre le « revanchisme allemand » ou contre l'impérialisme américain ; danger pour la France de participer à une union politique à Six et encore plus à Sept si nous voulons conserver notre *leadership* en Europe ; opportunité de nous associer davantage avec l'URSS pour contribuer à la construction d'une Europe indépendante sur laquelle déboucherait un jour la conférence européenne, etc.

Si tel est toujours l'état d'esprit de nos interlocuteurs, on peut penser qu'ils songent à un accord politique. Celui-ci ne saurait, évidemment, s'inspirer du traité d'Alliance du 10 décembre 1944[2] puisque ce texte était essentiellement dirigé contre une Allemagne encore en guerre. Peut-être Moscou envisage-t-il un traité d'amitié, comme celui proposé par Khroutchtchev au général Eisenhower, ou un pacte de non-agression tel que celui offert à nouveau aux Anglais en 1967. De toutes façons, si on en croit M. Kozyrev, ce serait un document susceptible d'amener « une modification qualitative dans nos rapports » et de rendre notre coopération « irréversible » (mon télégramme n° 2103 du 30/04/1969[3] et le n° 5413 du 25/10/1969).

Nous ne pourrons naturellement aller aussi loin. Les raisons du refus que nous devrions opposer à des projets de ce genre sont si évidentes qu'il me paraît superflu de les énumérer ici. Cela dit, faut-il décourager les tentatives de nos interlocuteurs si, par exemple, M. Gromyko affirme lors des entretiens de Paris, que le franchissement d'un nouveau pas constitue un facteur déterminant de l'entente entre nos deux pays ? Ne serait-il pas préférable

[1] Non reproduite.

[2] Le traité d'alliance du 10 décembre 1944 a été signé par le général de Gaulle, chef du GPRF pendant la deuxième guerre mondiale pour formaliser l'alliance de la France avec l'URSS contre l'Allemagne. Il a été dénoncé par l'URSS après la guerre le 7 mai 1955.

[3] Se reporter sur ce point notamment à *D.D.F.* 1969-I n° 323. Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Kozyrev, vice-ministre des Affaires étrangères.

de nous prêter à un échange de vues sur ce sujet avec le ministre soviétique, en ayant en réserve un projet plus modeste qui aurait, cela va de soi, un aspect politique, mais qui resterait bien en deçà de ce que souhaitent probablement nos interlocuteurs ?

Quels sont les principes dont il devrait s'inspirer ? Conformément aux déclarations de 1966 et 1967, son objet essentiel serait de contribuer au resserrement « des relations de coopération dans tous les domaines » avec l'URSS. En revanche, seraient à écarter toutes dispositions qui, en limitant notre liberté d'action, seraient susceptibles de porter atteinte à nos rapports avec l'Europe occidentale – plus particulièrement, celle du Marché commun – à nos liens avec les Américains, à notre appartenance à l'Alliance atlantique. De même, devraient être évités des engagements de nature à provoquer parmi nos partenaires habituels, en particulier l'Allemagne, des réactions qui risqueraient de nuire aux relations confiantes que nous avons avec eux.

Du point de vue de notre politique étrangère, quel serait l'intérêt d'un nouveau pas ? Ce n'est pas parce que les Soviétiques le réclament qu'il faut leur accorder. Mais il me semble que si nous nous montrons disposés à leur donner satisfaction, fut-ce partiellement, notre coopération déjà satisfaisante dans les secteurs économiques, techniques et culturels, en sortira renforcée sur le plan politique. Je rappelle d'ailleurs que la progressivité des échanges dans tous les domaines inspire la déclaration commune du 30 juin 1966[1]. Si nous ne respectons pas ce principe à un moment où les relations des autres pays européens avec l'URSS tendent à se développer, nous risquons d'être rapidement rattrapés et dépassés avec les inconvénients que cela peut présenter dans tous les domaines, y compris dans le secteur économique.

Des négociations sont en cours entre les Six pour instituer un système permanent de consultations politiques auquel participeront, une fois leur candidature acceptée, l'Angleterre, le Danemark, la Norvège, etc. Même s'il ne s'agit que de consultations, le fait qu'elles se tiendront régulièrement, l'obligation au sein des Six puis des Dix, contribueront à créer une organisation à laquelle le grand public aura tendance à accorder plus d'autorité et surtout plus d'unité qu'elle n'en aura en réalité. On peut compter sur la presse occidentale pour souligner l'importance de ces réunions, surestimer et, peut-être, déformer les conclusions auxquelles elles aboutiront et transformer en réalités de modestes apparences. Il risque donc de se créer autour de ces consultations un climat, en partie artificiel, mais qui sera de nature à peser sur nos relations avec Moscou. Ne serait-il pas, en conséquence, souhaitable de disposer d'un instrument juridique franco-soviétique institutionnalisant ce qui existe dans les faits et destiné à rappeler que le représentant de la France au sein des conseils de l'Europe politique n'est pas tout à fait sur le même plan que les autres puisque son pays est lié par des engagements qui obligent Paris et Moscou à se consulter périodiquement. Il ne s'agit, après tout, en souscrivant à un tel accord que de faire reconnaître

[1] Cette déclaration a été publiée au terme de la visite du général de Gaulle en URSS en 1966.

dans les textes ce qui existe déjà en réalité et de souligner, une fois de plus, que le respect de la politique d'indépendance nationale nous contraint de maintenir un certain équilibre entre nos relations à l'Ouest et celle que nous entendons garder avec l'Est.

Sur le plan purement tactique, un autre facteur doit également être pris en considération. Au cas où nous renoncerions à franchir un nouveau pas lors des entretiens d'octobre, que pourrions-nous faire qui nous permette de montrer aux gouvernements et aux opinions publiques, que la coopération franco-soviétique, loin de piétiner, enregistre de nouveaux progrès ? Or, force est de reconnaître que dans le domaine économique, un certain essoufflement se manifeste des deux côtés. Dans les secteurs culturels et scientifiques, il est douteux, compte tenu des crédits dont nous disposons actuellement, que nous puissions en tout cas cette année et peut-être l'an prochain, aller beaucoup plus loin. Reste le domaine politique : c'est, me semble-t-il, le seul où nous puissions marquer que la coopération franco-soviétique est une création continue et qu'elle est en constant développement.

Si les considérations qui précèdent ont l'approbation du Département, je lui suggérerai de mettre à l'étude un avant-projet de déclaration commune et un avant-projet de consultation. Ce dernier, auquel on pourrait ajouter le qualificatif de permanent serait, selon moi, essentiellement destiné à donner aux échanges de vues entre nos deux gouvernements un caractère régulier et à prévoir le niveau auquel se feraient les visites des représentants des deux pays ainsi que leur périodicité.

J'envoie au Département, par télégramme séparé, les textes de ces avant-projets.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

274

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Politique d'ouverture vers l'Est du gouvernement fédéral

N[1]. *Paris, 23 mai 1970.*

La politique d'ouverture vers l'Est du gouvernement de M. Brandt se poursuit à la fois en direction de l'Union soviétique, de la Pologne et de la RDA. Les négociations qui ont été entamées par Bonn avec ces trois partenaires ne peuvent évidemment être isolées des conversations quadri-

[1] Cette note est rédigée par Joëlle Timsit, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale de la direction des Affaires politiques du Département depuis septembre 1968.

partites de Berlin destinées à améliorer la situation dans l'ancienne capitale[1]. Certes, les Allemands n'y participent pas ; mais ils demeurent étroitement associés à la préparation de ces conversations qui ont d'ailleurs été organisées à leur demande expresse.

Le bilan des trois négociations conduites par le gouvernement fédéral, qui se recoupent par bien des aspects, peut être établi de la manière suivante :

1 – *Négociation germano-soviétique sur le non-recours à la force* :

M. Egon Bahr[2] a repris à Moscou, depuis le 11 mai, des entretiens avec M. Gromyko[3]. Il se proposait de tirer à cette occasion les conclusions de ses conversations avec le ministre des Affaires étrangères soviétique et de voir si l'on pourrait s'engager utilement dans le travail de rédaction d'un accord de renonciation à la force, qui serait alors confié à l'ambassadeur de la République fédérale à Moscou[4].

Cette nouvelle série d'entretiens fait suite à ceux qu'il avait eus au mois de mars. Jusqu'à présent, les Soviétiques ont subordonné la conclusion d'un accord de renonciation à la force à un ensemble de revendications portant sur : la reconnaissance des frontières, y compris la ligne Oder-Neisse, la renonciation à toute immixtion dans les affaires intérieures de la RDA et l'abandon de fait de l'idée de réunification, la reconnaissance de la nullité *ab initio* de l'accord de Munich[5], la renonciation définitive à l'arme nucléaire, la reconnaissance de droit international de la RDA et celle de Berlin comme entité autonome. Selon les moments, M. Gromyko a donné à son interlocuteur l'impression de ne pas faire toujours preuve de la même fermeté dans la défense des différents points de ce catalogue. Ainsi, il se serait montré en mars un peu moins insistant sur la reconnaissance de la RDA et aurait renoncé à parler de Berlin, après avoir lui-même pris l'initiative de le faire. Il n'en reste pas moins que sur l'essentiel le fossé restait très large entre les positions de Bonn et celles de Moscou.

Les rares indications, dont nous disposons sur les entretiens de mai, laissent présumer que les Soviétiques, après avoir longuement écouté les Allemands, en partie dans l'attente des résultats auxquels peuvent aboutir les rencontres interallemandes[6], marquent un temps de pause et de réflexion et sont enclins à durcir leur attitude pour voir dans quelle mesure

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 22 mai 1970 : *Conversations quadripartites sur Berlin. Position soviétique.*

[2] Egon Bahr, secrétaire d'État à la chancellerie de la République fédérale d'Allemagne et représentant du gouvernement fédéral à Berlin-Ouest depuis octobre 1969.

[3] Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

[4] Helmut Allardt, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou, depuis 1968.

[5] Signés le 29 septembre 1938 par l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, les accords de Munich contraignent la Tchécoslovaquie à céder à l'Allemagne les territoires des Sudètes.

[6] Les 19 mars et 21 mai 1970, Willy Brandt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, rencontre à Erfurt puis à Cassel Willi Stoph, président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la République démocratique allemande, depuis 1964.

leurs interlocuteurs seraient prêts à des concessions nouvelles. Certes, il semble que M. Gromyko n'ait pas utilisé, à propos des frontières, les expressions « règlement définitif » ou « reconnaissance définitive », mais il a insisté sur le caractère primordial du règlement territorial. De même, le ministre des Affaires étrangères soviétique n'a pas exigé expressément la reconnaissance *de jure* de la RDA, mais il a nettement marqué auprès de M. Bahr que la demande d'admission des deux États allemands à l'ONU devait précéder le règlement des problèmes bilatéraux. Enfin, en ce qui concerne la reconnaissance de la nullité *ab initio* de l'accord de Munich, M. Gromyko a encore renforcé ses exigences. Après avoir déclaré acceptable, en mars, la solution proposée par les Allemands, il l'a ensuite repoussée lors du premier entretien du mois de mai. La formule utilisée à cet égard dans le nouveau traité soviéto-tchécoslovaque est particulièrement catégorique. L'article 6 de l'accord du 6 mai 1970 stipule en effet : « Les hautes parties contractantes constatent que les accords de Munich du 29 septembre 1938 ont été obtenus sous la menace d'une guerre d'agression et par le recours à la force contre la Tchécoslovaquie, qu'ils ont été un élément du complot criminel de l'Allemagne nazie contre la paix ainsi qu'une violation grossière des règles fondamentales de droit international et que, pour ces raisons, ils sont nuls *ab initio*, avec toutes les conséquences qui en découlent ».

2 – *Négociations germano-polonaises* :

La troisième série des conversations germano-polonaises, ouvertes les 6 et 7 février à la suite de la déclaration faite par M. Gomulka[1] le 17 mai 1969[2], s'est tenue à Varsovie du 22 au 24 avril entre M. Winiewicz[3], vice-ministre polonais des Affaires étrangères, et M. Duckwitz[4], secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale. L'atmosphère de ces entretiens ne paraît pas avoir été mauvaise ; mais ils n'ont guère permis de progresser sur la voie d'un accord ; les deux parties se sont du moins déclarées prêtes à reprendre les conversations à Bonn au mois de juin.

Du côté polonais, on ne s'est pas estimé satisfait de l'esquisse du projet d'accord remis par Bonn. M. Duckwitz apportait, outre la lettre de M. Brandt à M. Gomulka[5], trois documents de travail portant respectivement sur les frontières, le préambule d'un éventuel traité germano-polonais et la renonciation à la force. Les deux derniers textes n'ont pas fait l'objet d'une vive controverse, M. Winiewicz se bornant à insister pour qu'il fût fait mention dans le préambule des dommages et des souffrances infligés à la Pologne par le Reich. Il n'en a pas été de même du texte essentiel, celui consacré aux frontières.

[1] Wladislaw Gomulka, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1956.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 398.

[3] Józef Winiewicz, vice-ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1957.

[4] Georg Ferdinand Duckwitz, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis octobre 1967.

[5] *Note du texte* : Selon M. Duckwitz, cette lettre n'aurait été qu'un message de bonne volonté.

Bien que marquant, aux yeux des Polonais, un progrès par rapport au projet présenté par les Allemands en mars dernier, ce document, qui évite soigneusement d'utiliser la formule selon laquelle la RFA « reconnaît » la ligne Oder-Neisse, est complexe et d'interprétation malaisée. La formule suggérée par les Allemands se présente sous la forme de quatre articles, qui restent en deçà de la reconnaissance de la frontière définitive de la frontière Oder-Neisse (sic). La République fédérale se déclare seulement « d'accord pour considérer que la ligne Oder-Neisse est la frontière occidentale de la Pologne » (article 1). Elle s'engage uniquement à « respecter », pour le présent et pour l'avenir, les frontières actuellement existantes, à ne pas élever des revendications territoriales à l'encontre de l'autre partie ; et encore ces engagements sont-ils soumis à une double réserve (article 4) : d'une part, les traités et accords internationaux concernant les deux parties ne sont pas affectés par un éventuel arrangement germano-polonais, ce qui englobe à la fois les accords de Potsdam[1] et, pour la République fédérale, les accords de Paris de 1954[2] (or, l'article 7 de la convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale ne permet pas à celle-ci de reconnaître la frontière avant la signature d'un traité de paix) ; d'autre part, les stipulations concernant la frontière de la Pologne devront être confirmées lors du règlement de paix.

Tout en respectant les frontières actuelles et en s'engageant à ne pas les remettre en cause dans l'avenir, la République fédérale estime n'avoir pas le droit de faire abstraction d'un futur règlement définitif de paix pour l'Allemagne entière ; elle considère qu'elle ne peut parler, à l'heure actuelle, que pour elle-même et non pour l'Allemagne dans son ensemble.

Telle qu'elle est ainsi définie, la position du gouvernement fédéral n'apparaît pas satisfaisante à Varsovie :

– les Polonais estiment en effet qu'un accord éventuel ne porterait pas atteinte aux droits des quatre puissances, étant donné que celles-ci se sont déjà prononcées sur le tracé de la frontière à Potsdam. Dans ces conditions, une référence à ces droits figurant dans l'accord germano-polonais affaiblirait la valeur de la reconnaissance et permettrait ultérieurement à un nouveau gouvernement allemand en modifiant son interprétation de l'accord, de revenir sur les engagements pris ;

[1] Signés le 2 août 1945 par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, les accords de Potsdam disposent dans leur article IX que : « Les chefs des trois gouvernements sont d'accord pour que l'État polonais administre, en attendant le tracé définitif de cette frontière, les anciens territoires allemands qui sont situés à l'est d'une ligne partant de la Mer Baltique, immédiatement à l'ouest de Swinemunde, pour descendre le long de l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse occidentale, puis longer celle-ci jusqu'à la frontière tchécoslovaque, y compris la partie de la Prusse orientale qui n'est pas placée sous l'administration soviétique en vertu de l'accord intervenu à la présente Conférence et la région de l'ex-ville libre de Dantzig, lesdits territoires ne devant pas être, à cette fin, considérés comme faisant partie de la zone soviétique d'occupation de l'Allemagne. »

[2] Signés le 23 octobre 1954 par La France, le Royaume-Uni, le grand duché de Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne, les accords de Paris sont un traité validant l'entrée de la RFA dans l'OTAN et mettant fin au régime d'occupation auquel elle était soumise. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1954, n°s 298 et 305.

– il ne saurait, d'autre part, être question de prévoir dans l'accord germano-polonais une confirmation ultérieure de la frontière lors du règlement de paix ; une telle clause frapperait cet accord de précarité.

Les points de vue polonais et allemand restent apparemment encore assez éloignés. Cependant, cette constatation doit être nuancée par deux remarques :

– M. Brandt attache certainement une grande importance à la réconciliation germano-polonaise dont il a dit qu'elle revêtait à ses yeux autant de signification que le rapprochement franco-allemand ; quant à M. Duckwitz, il se montre relativement optimiste et il aurait confié à M. Hillenbrand[1] qu'il espérait aboutir dans un délai de cinq mois ;

– les propos tenus par M. Jedrychowski[2] au cours des entretiens qu'il a eus à Paris au début de mai[3] laissent, d'autre part, penser qu'on nourrit du côté polonais de bonnes dispositions à l'égard du Chancelier fédéral ; on paraît conscient, à Varsovie, des difficultés rencontrées par M. Brandt sur le plan intérieur et soucieux de ne pas les aggraver. En tout cas, M. Jedrychowski, lors des récents entretiens de Paris, a donné l'impression qu'il n'excluait pas qu'un accord germano-polonais sur la frontière puisse être complété par une déclaration des quatre puissances.

3 – *Négociations interallemandes* :

La seconde rencontre entre M. Brandt et M. Stoph vient de se dérouler à Cassel le 21 mai. Elle fait suite à celle qui s'était tenue à Erfut le 19 mars.

Le seul fait que ces conversations ont eu lieu est considéré comme un événement important par le gouvernement fédéral, les dirigeants est-allemands les ayant finalement acceptées sans exiger au préalable la reconnaissance de la RDA. En outre, l'accueil qui a été réservé à M. Brandt par la population d'Erfurt témoignait de l'écho que ses efforts trouveraient dans l'opinion est-allemande. En revanche, Pankow tire de l'existence même d'un dialogue officiel à ce niveau un avantage évident sur le plan international, sa position s'en trouvant renforcée aux yeux des pays tiers.

Sur le fond, la rencontre de Cassel n'a pu que confirmer les divergences profondes qui séparaient déjà à Erfurt les deux interlocuteurs. Leur conception des rapports interallemands est en effet fondamentalement différente. Pour M. Stoph, le premier pas doit être la reconnaissance « de droit international » et sans restriction de la RDA. Ensuite seulement, une normalisation des rapports pourrait être envisagée, mais encore serait-elle subordonnée à l'attitude que prendrait le gouvernement de Bonn, ses liens étroits avec l'Occident étant évidemment présentés comme un obstacle à un rapprochement interallemand. L'entrée des deux Allemagne aux Nations unies apparaît dans cette perspective comme le corollaire normal

[1] Martin Joseph Anthony Hillenbrand, secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes depuis février 1969.

[2] Stefan Jedrychowski, ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1968.

[3] Sur la visite en France, du 3 au 7 mai 1970, du ministre polonais des Affaires étrangères, voir ci-dessus le télégramme de Varsovie n°s 457 à 459 du 8 mai 1970.

de la reconnaissance et donc comme un geste qui ne saurait, lui non plus, être subordonné à des préalables.

La liste en vingt points des propositions que M. Brandt a présentées à Cassel apparaît par contraste comme un ensemble soigneusement articulé où les concessions en matière de respect des frontières et de l'intégrité territoriale, de reconnaissance des compétences respectives de chacun des deux États sur son propre territoire, « d'admission et de coopération » au sein des organisations internationales, sont étroitement liées et subordonnées à des progrès dans les contacts interallemands et à la reconnaissance d'une commune appartenance à la nation allemande, dans le cadre des accords passés au lendemain de la guerre.

Sans doute animés par la crainte des conséquences que pourrait avoir sur leur opinion interne un début de normalisation avec Bonn, les dirigeants est-allemands ont dû faire prévaloir la thèse de l'intransigeance au cours des conversations qu'ils viennent d'avoir à Moscou. M. Stoph a donc pu renvoyer *sine die* la suite des rencontres interallemandes au sommet et rejeter comme inacceptables quelques-unes des principales demandes de M. Brandt. Le dialogue entre les deux Allemagne paraît interrompu au moment où les conversations germano-soviétiques semblent marquer le pas. Il sera intéressant de voir si les Allemands de l'Est qui s'étaient prêtés récemment à un accord avec la République fédérale sur les Postes[1], accepteront de reprendre d'autres négociations techniques, notamment sur les transports.

(*Europe, Allemagne, RFA, 1944-1970, n° 1727*)

275

COMPTE RENDU

de l'audience accordée par le Ministre à l'ambassadeur d'Iran

C.R[2]. *Paris, 25 mai 1970.*

Le Ministre a reçu le 23 mai l'ambassadeur d'Iran, sur sa demande. De retour de Téhéran, le général Pakravan[3] désirait entretenir le Ministre des relations franco-iraniennes et de la situation au Moyen-Orient.

[1] Le 29 avril 1970, la République fédérale d'Allemagne conclut avec la République démocratique allemande un accord sur les Postes, qui prévoit notamment que le nombre de lignes téléphoniques entre la RFA et la RDA passera de 34 à 74 et celui des lignes de télex de 19 à 35.

[2] Ce compte rendu émane de M. Pierre Bitard, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant, sous direction du Levant, au Département depuis août 1969.

[3] Le général de division Hassan Pakravan est nommé ambassadeur d'Iran à Paris en août 1969. Sur le général Pakravan, sa personnalité, sa carrière, se reporter à la dépêche n° 1516/AL, Téhéran, 21 août 1969, non publiée. Le général Pakravan présente ses lettres de créance le jeudi 16 octobre 1969.

L'Ambassadeur s'est tout d'abord félicité de la venue récente en Iran de M. Sirinelli[1], chargé d'étudier les problèmes relatifs à la création d'une université franco-iranienne. Téhéran prendra en charge toutes les dépenses matérielles et nous demandera, en plus d'un concours intellectuel, de participer directement à l'organisation de cette université.

Le deuxième centre d'intérêt commun réside actuellement dans la production des missiles à moyenne et faible portée. En raison de leur coût, on a imaginé à Téhéran de les faire fabriquer sur place. M. de l'Estoile[2], responsable de la délégation ministérielle à l'Armement, serait favorable à une telle solution qui posera toutefois un problème de financement. Le gouvernement impérial espère que le gouvernement français consentira un effort particulier pour la création de cette industrie de pointe.

Quant au métro et au projet de barrage dont les études sont attribuées à des sociétés françaises, on peut espérer que leur réalisation nous sera confiée. Actuellement les relations strictement bilatérales franco-iraniennes sont donc prometteuses.

Du point de vue politique, les conceptions iraniennes sont également proches des nôtres. On suit avec intérêt à Téhéran nos efforts en vue de ramener la paix au Moyen-Orient où la situation semble malheureusement s'aggraver.

M. Schumann interroge alors l'ambassadeur sur Bahrein. Le Shah souhaite-t-il que la Fédération des Émirats du Golfe se constitue ?[3] Il accueille avec satisfaction la réponse positive de l'ambassadeur et constate d'autre part qu'au sujet du Moyen-Orient, on a pu se poser récemment deux questions :

– l'affaire cambodgienne allait-elle entraîner un rapprochement sino-soviétique ? Il semble bien qu'il n'en ait rien été.

– Les Soviétiques allaient-ils profiter de l'immobilisation momentanée des États-Unis dans le Sud-Est asiatique pour pousser leurs avantages au Moyen-Orient ? La réponse est moins aisée à donner. Depuis l'installation de fusées SAM 3 et la révélation de l'existence des pilotes soviétiques de *Mig* on est tenté d'évoquer la création d'un « sanctuaire égyptien ». Les Soviétiques vont-ils en profiter pour dramatiser la situation et pour mettre fin à la concertation à Quatre ? Il semble bien qu'il n'en soit rien :

[1] La délégation française envoyée en mission à Téhéran par le Département et conduite par M. Sirinelli, directeur général des enseignements supérieurs au ministère de l'Éducation nationale, a négocié les 2 et 3 mai 1970, les principes d'organisation en Iran d'une université bilingue de conception française. Voir le télégramme de Téhéran, n°s 215 à 217 du 9 mai 1970, non repris.

[2] M. Hugues de l'Estoile, ingénieur en chef de l'armement, directeur des Affaires internationales à la Délégation ministérielle pour l'Armement au ministère d'État chargé de la Défense nationale depuis janvier 1970.

[3] En prévision du retrait des troupes britanniques des émirats du golfe Persique en 1971, des tractations diplomatiques s'engagent dans le double objectif d'assurer la viabilité des régimes en place et de garantir la défense d'une région qui recèle près de la moitié des réserves mondiales en pétrole. Les neuf États concernés : Bahrein, Qatar, Abou Dhabi, Dubaï, Charjah, Ajman, Om el-Kaywayn, Ras el-Kheima et Fondjeira tentent de former une union mais ne parviennent pas à se mettre d'accord.

les interlocuteurs soviétiques de nos ambassadeurs en différents pays nous font savoir que les intentions de Moscou n'ont rien changé et que le Sud-Est asiatique et le Moyen-Orient continuent de constituer pour l'URSS deux problèmes distincts.

De leur côté, les États-Unis maintiennent leur veto à la livraison de nouveaux *Phantom* à Israël et ne semblent pas, eux non plus, vouloir lier les problèmes du Sud-Est asiatique et ceux du Moyen-Orient. L'escalade reste toutefois toujours possible, mais le risque est sans doute moins grave au Moyen-Orient, parce que l'URSS et les États-Unis semblent décidés à ne pas y franchir un pas décisif.

Nous avons d'autre part de nombreuses raisons de croire que Nasser souhaite un arrangement : le roi du Maroc nous a, par exemple, fait savoir qu'il pensait lui aussi que le discours du 1er mai du Raïs[1] comportait bien des offres de conversation.

Sur une question de l'ambassadeur, *M. Schumann* précise que si Israël intervenait en force au Liban et se maintenait sur une partie de son territoire, notre réaction serait très vive, sans revêtir toutefois un aspect militaire.

D'après *le général Pakravan*, on a l'impression à Téhéran que les Soviétiques se trouvent tiraillés entre deux attitudes : une volonté de renforcer leur influence au Moyen-Orient où leur pénétration est relativement récente, et un désir sincère de paix, renforcé par la crainte de se voir impliqués malgré eux dans un conflit armé.

Dans le golfe Persique, Téhéran a fait savoir aux Anglais que leur départ qu'ils ont annoncé pour l'an prochain, devait être exécuté sans réticence. Mais cette région riche en pétrole agit comme un aimant sur une quantité de pays. Actuellement, les petits Émirats du Golfe entretiennent de bonnes relations avec l'Arabie saoudite et surtout avec l'Iran, dont ils attendent un appui moral depuis que l'hypothèque pesant sur Bahrein a été levée[2]. Pourront-ils maintenir leur identité, après le départ des Anglais[3], face aux mouvements extrémistes orchestrés par le Sud-Yémen et l'Irak ? Que se passera-t-il si Koweït tombait aux mains du *Baath* irakien, hypothèse qui n'est pas à exclure ? Le régime de Bagdad, bien plus que celui de la RAU, est soumis à l'influence soviétique, et la situation y est préoccupante. C'est par l'intermédiaire du *Baath*[4] irakien que les mouvements arabes les plus

[1] Allusion au discours du président égyptien Gamal Abdel Nasser à Choubra el-Kheima, banlieue populaire située au Nord du Caire, à l'occasion de la fête des ouvriers, le 1er mai 1970. Nasser fait publiquement appel au président Nixon, l'adjurant de cesser d'agir contre le monde arabe afin que les relations entre les Américains et les Arabes ne se dégradent pas davantage. La réponse des États-Unis est donnée en juillet 1970.

[2] Le 11 mai 1970, le Conseil de sécurité de l'ONU reconnaissant qu'une très grande majorité de la population bahreïni souhaitait la reconnaissance de l'identité de Bahrein en tant qu'État souverain, indépendant et libre de décider de ses relations avec les autres États, le Royaume-Uni et l'Iran se plient à cette décision.

[3] Le départ des Britanniques doit avoir lieu en 1971.

[4] Le *Baath* est un parti politique d'origine syrienne, dont l'appellation officielle est le parti de la renaissance socialiste. Il est fondé en 1943 par le chrétien Michel Aflak et le musulman sunnite

extrémistes peuvent déclencher la subversion dans le Golfe et agir ainsi comme les fourriers des Soviétiques.

Sur une question du Ministre, *le général Pakravan* affirme avec beaucoup de force que l'Iran ne prendrait jamais l'initiative d'une intervention militaire en cas de troubles dans les Émirats. Si son pays était directement menacé, il serait toutefois contraint de se défendre contre les extrémistes arabes et c'est pour cette raison qu'il se doit d'envisager les hypothèses les plus défavorables. La politique incohérente menée depuis douze ans par les dirigeants de Bagdad contraint l'Iran à dresser dans le Golfe un barrage à la subversion que l'Irak pourrait être tenté d'organiser. C'est même pour cette raison que le Shah désire, avec notre concours, se doter d'une industrie d'armements susceptible de fabriquer des missiles. Mais personne en Iran, le Shah moins que quiconque, ne nourrit de visées annexionnistes.

L'Empereur considère que l'Iran a suffisamment à faire pour développer son vaste potentiel économique sans se lancer dans des aventures. L'Irak devrait d'ailleurs bien en faire autant, mais depuis la chute de Noury Saïd[1], ce pays vit dans le chaos. On le regrette à Téhéran, où l'on voudrait avoir avec Bagdad des relations semblables à celles que l'Iran connaît avec le Pakistan, et qui traduisent une amitié sans faille. Avec la Turquie, les relations sont excellentes. Elles sont très bonnes avec l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, et ne sont pas mauvaises avec la Libye. De son côté, la RAU souhaiterait rétablir des relations cordiales, avec l'Iran mais les dirigeants du Caire ont fait savoir qu'ils ne pouvaient donner suite, pour le moment, à leur intention, afin de ne pas abandonner l'Irak.

L'Ambassadeur conclut sur l'intérêt avec lequel sont suivis nos efforts en vue de ramener la paix au Moyen-Orient : on comprend notre attitude et nos intentions, et notre succès est vivement souhaité.

M. Schumann remercie l'ambassadeur et l'assure qu'en ce qui concerne notre attitude en Asie centrale, nous avons toujours le facteur iranien présent à l'esprit, car son pays représente un îlot de raison dans cette partie du monde.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, relations avec la France, n°1728*)

Salah al Din Bitar. Sa doctrine repose sur deux piliers : la constitution d'une nation arabe unifiée du Maroc à l'Irak et la construction d'un socialisme antimarxiste fondé sur l'individu.

[1] Noury Saïd (1888-1958), personnalité politique irakienne, qui fut à plusieurs reprises Premier ministre du royaume d'Irak, est assassiné en 1958 lors du coup d'État du général Kassem.

276

M. Durand, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 487/EU[1]. *Athènes, 27 mai 1970.*

La Grèce, trois ans après le coup d'État

Trois ans après le coup d'État[2] qui, sans effusion de sang et avec une apparente aisance, a jeté bas les institutions parlementaires grecques et le gouvernement qui en était issu, le régime que les « colonels » lui ont substitué continue de fonctionner sous les dehors de la même facilité. Le plus grand calme règne dans le pays, qui offre une image détendue et prospère que l'azur touristique du ciel rend plus plaisante encore, mais que déparent les panneaux de propagande, chaque jour plus nombreux. Le Roi est en exil, mais conserve en public une neutralité absolue. L'opposition est divisée, à l'étranger comme à l'intérieur, et ses manifestations les plus solennelles ou les plus vives – celles de M. Caramanlis[3], d'André Papandréou[4], de Théodorakis[5] – n'ont ici d'autre écho que l'éclatement de quelques

[1] *Note marginale du lecteur de la dépêche* : « mi-figue-mi-raisin ».

[2] Le 21 avril 1967, des officiers grecs, conduits par le colonel Georgios Papadopoulos prennent le pouvoir par la force et abolissent la constitution. Le 13 décembre 1967, le Roi tente de reprendre la main par un contre-coup d'État, c'est un échec. Le roi Constantin II s'exile à Rome avec sa famille. Georgios Papadopoulos devient Premier ministre. Le Royaume de Grèce demeure cependant la forme officielle de l'État, les dirigeants successifs de la junte s'attribuant le titre de régents. Les membres de la junte militaire sont : Georgios Papadopoulos, colonel au « Bureau d'études militaires » ; Stylianos Pattakos, général de brigade ; Nikolaos Makarezos, colonel, ancien attaché militaire près l'ambassade de Grèce à Rome ; Dimitrios Ioannidis, général.

[3] Constantin Caramanlis, né en 1907, avocat, député, homme d'État grec, évolue de la droite la plus réactionnaire au libéralisme démocratique européen. Il rejoint le gouvernement grec en exil au Caire en octobre 1944 et rentre à Athènes le 25 octobre 1944. Député populiste en 1946, il occupe divers postes ministériels de 1947 à 1951, date à laquelle il quitte le parti populiste pour le rassemblement hellénique du maréchal Papagos. Le roi Paul l'appelle à la présidence du Conseil le 6 octobre 1955, poste qu'il occupe jusqu'à sa démission en 1963. Il s'exile volontairement à Paris durant la dictature des colonels qu'il ne cesse de condamner. Il est rappelé en Grèce en 1974.

[4] Andreas Papandreou, né le 5 février 1919, économiste et homme politique grec, fondateur du PASOK, parti socialiste grec. Durant ses années universitaires à Athènes, il fréquente les milieux trotskistes ce qui lui valut d'être arrêté, emprisonné, torturé en 1939 durant la dictature de Metaxas. Il quitte la Grèce, poursuit ses études à Harvard où il obtient un doctorat en économie. Enseigne aux États-Unis, devient citoyen américain et sert dans la Marine. Il poursuit une carrière universitaire en Suède et au Canada, rentre en Grèce en 1961 pour diriger le centre de recherches économiques à la demande du Premier ministre, Constantin Caramanlis. Il entre en politique et est élu député en 1964. Il est ministre du Commerce, du Développement économique, devient premier conseiller du Premier ministre. Mêlé à la conspiration *Aspida* menée par de jeunes officiers de gauche, arrêté lors de la dictature des colonels, Andreas Papandreou est autorisé à quitter la Grèce sur la pression des États-Unis. Son père, Georgios Papandreou, meurt en résidence surveillée en 1968. En exil, il crée le Mouvement panhellénique de libération (PAK), appelle à l'insurrection armée contre les colonels, critique la politique des États-Unis, de l'OTAN et de la CEE vis-à-vis de la junte militaire. Il revient en Grèce à la chute des colonels en 1974.

[5] Mikis Theodorakis, né le 19 juillet 1925, est un compositeur, penseur et homme politique grec. Arrêté le 21 août 1967, emprisonné, banni avec sa famille, déporté au camp d'Oropos, il est exilé à la suite de nombreuses interventions internationales. Le 13 avril 1970, il arrive à Paris.

pétards et la fronde somme toute bénigne, de quelques journaux indépendants.

Et pourtant il serait difficile, hors des avenues du pouvoir et de quelques milieux d'affaires très restreints, de rencontrer un Grec qui s'offre à exprimer son enthousiasme, ou seulement son accord avec le régime actuel. Le mutisme et parfois quelque éloge de détail sur la réfection d'une route ou la gratuité des livres de classe, telle est l'attitude qu'observe habituellement l'homme de la rue que l'on interroge. Si votre interlocuteur est en confiance, en revanche, les griefs s'accumulent et il n'est guère de secteur de l'activité gouvernementale qui trouve grâce à ses yeux.

D'où la difficulté de saisir la réalité grecque d'aujourd'hui, qui est faite, pourrait-on dire, mais doit-on s'en étonner au pays d'Héraclite[1], de toute chose et de son contraire. L'ordre et la discipline sont rétablis dans l'État et dans le pays, mais ils ne sont pas sans défauts et suscitent les réactions que l'on sait ; les progrès réalisés ou en cours pour affermir la position de la Grèce dans le domaine économique et à l'étranger comportent de profondes lacunes et posent pour l'avenir des problèmes d'autant plus sérieux que, de l'aveu même de ses dirigeants, l'évolution du régime n'est pas arrêtée.

Le calme qui règne en Grèce est, en lui-même, un acquit de la révolution. Malgré les rappels des discours officiels, les Grecs tendent à l'oublier : la situation à laquelle les colonels ont mis fin le 21 avril 1967 était déplorable à beaucoup d'égards. L'instabilité parlementaire, les menaces de complot, les grèves constantes, les surenchères et les diffamations quotidiennes de la presse avaient créé dans le public un sentiment de démoralisation qu'accentuait la crainte, toujours actuelle ici pour une majorité de la population, d'une guerre civile fomentée par les communistes[2]. Du côté du pouvoir, l'inconsistance et la démagogie se trouvaient aggravées par l'inexpérience du Souverain.

Ces maux ont disparu, et d'abord dans l'organisation même des pouvoirs publics. L'établissement d'un nouvel ordre légal, le rétablissement de la discipline dans l'État étaient bien l'un des objectifs primordiaux de la junte, et il a été, pour l'essentiel, atteint. La constitution a été promulguée dès la fin de 1968. La forme de l'État demeure la monarchie. Le gouvernement, enfin stable, exerce dans la collégialité et avec application une autorité non contestée ; à part le Premier ministre, M. Papadopoulos, le premier vice-président du Conseil, M. Pattakos, et le ministre de la Coordination, M. Makarézos, les membres du gouvernement viennent des affaires, des professions libérales ou de l'administration et valent bien, par leur compétence, leur bonne volonté et leur esprit de modération, les ministres qui les

[1] Héraclite d'Éphèse est un philosophe grec de la fin du VIe siècle avant J.-C.

[2] Allusion à la guerre civile grecque qui commença en 1946 et s'acheva en 1949. Concernant le parti communiste grec, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 61/EU du 22 janvier 1970, non publiée, qui, après un bref rappel historique, analyse les différentes tendances de ce parti, les tactiques adoptées à l'égard du régime et des autres partis politiques grecs, son influence réelle en Grèce.

ont précédés. Finalement, l'armée, soutien du régime, a retrouvé le sens de la discipline.

La réalité comporte quelques nuances.

Même si l'on admet la validité du référendum et que l'on tienne compte des progrès réalisés dans son application, la constitution[1], et avec elle l'ordre légal qu'elle fonde, est en grande partie fictive, ne serait-ce qu'en raison de la mise en suspens des articles qui organisent la représentation du peuple et du maintien de l'état de siège.

La fête onomastique du Roi vient d'être célébrée et son nom reste en tête des lois et documents diplomatiques, mais en pratique, face à une opinion assez indifférente, le gouvernement se passe chaque jour un peu plus de l'institution monarchique, ce qui pourrait ne pas être sans effet, en cas de crise, sur l'attitude de l'armée et de certains secteurs de l'administration, en particulier aux Affaires étrangères.

Le gouvernement est, d'autre part, selon la constitution, seul détenteur du pouvoir exécutif. En fait, il le partage avec la junte. Celle-ci demeure manifestement en mesure de désapprouver le Premier ministre, qui semble, à tout le moins, aujourd'hui encore, tenu de lui rendre des comptes lorsqu'elle le demande. La discipline dont la révolution veut donner l'image trouve là sa limite la plus contraignante.

L'armée elle-même, objet de la sollicitude du gouvernement, ne paraît pas avoir encore, au sens figuré, regagné tout entière ses casernes. Il ne serait pas exceptionnel, d'après certains témoignages, que tel ou tel officier supérieur refuse une mutation qui risque de le priver des moyens d'obtenir à son tour l'un des grands postes de l'administration civile. Les visites répétées du Premier ministre en Grèce du nord, quelques démissions retentissantes, des fournées de mises à la retraite et de promotions, surtout la rigueur observée avec plus de constance contre les anciens officiers soupçonnés d'opposition que contre des hommes politiques de gauche montrent que M. Papadopoulos reste, dans ce domaine, aux prises avec de sérieuses difficultés.

Sans doute, les porte-parole officieux du régime et, en premier lieu, le ministère des Affaires étrangères dans ses efforts de persuasion des ambassades occidentales, laissent-ils entendre périodiquement que cette situation est en voie d'évolution : la constitution va être appliquée, les élections auront lieu, M. Papadopoulos, aidé par le général Anghélis, chef de l'armée, qui vient de déclarer que le régime est transitoire, tisse lentement sa toile et s'assure petit à petit, malgré la résistance des officiers activistes, la plénitude de l'autorité. À supposer que telles soient les intentions réelles du régime, il faut reconnaître que les progrès ne sont pas rapides : les pouvoirs publics fonctionnent dans l'ordre, mais non dans la clarté, et leur efficacité, on va le voir, laisse sur certains points à désirer.

L'action de l'État à l'intérieur n'est pas moins ambiguë que sa structure. La Grèce, a répété le Premier ministre, est malade, sous-entendu malade

[1] La Charte constitutionnelle est solennellement approuvée par le peuple grec lors du référendum du 29 septembre 1968.

d'un abus de politique. La révolution la guérira en lui rapprenant le respect de la loi et de l'autorité, en lui appliquant les recettes toutes pragmatiques d'une sorte de technocratie d'inspiration non plus politique, mais morale.

La facilité avec laquelle le peuple grec, traditionnellement individualiste et turbulent, a appris la première de ces leçons est déconcertante. Plus de manifestations dans la rue, plus de grèves, le calme absolu dans la jeunesse, en particulier à l'université. Certes, les groupes d'opposition sont nombreux mais, à part des attentats de plus en plus rares, leur action se traduit surtout par l'envoi de manifestes aux correspondants de journaux étrangers et aux ambassades, ainsi que par une fronde très générale, on l'a noté, mais toute verbale et limitée, dans sa forme aiguë, au milieu restreint des anciens politiciens et de leurs familiers. Partout ailleurs, une attitude d'apathie, presque d'indifférence.

Or, les moyens mis en œuvre par le gouvernement pour aboutir à ce résultat apparaissent relativement légers. Passés les premiers jours de la révolution, l'emprise des pouvoirs publics s'est rapidement desserrée : à condition d'être, et d'avoir été, à l'écart de la politique active, les Grecs sont dans l'ensemble assez libres de leurs mouvements et, à Athènes comme en province, rarement tenus de participer en personne aux manifestations et à l'action du régime. Peu de police dans les rues, pas d'encadrement idéologique, pas de ligues, pas de jeunesses papandréïstes : la loi, économe dans ses moyens et dans ses buts, semble respectée sans effort de part, ni d'autre.

On sait que ce n'est là qu'un aspect de la réalité. Avec une incontestable habileté, et peut-être aussi par une timidité naturelle à des militaires, encore impressionnés par le caractère auguste et complexe de l'État qui les commandait hier et qui est aujourd'hui dans leurs mains, les colonels respectent les formes. C'est par d'autres moyens, moins visibles, mais autrement efficaces, qu'ils font respecter l'ordre. La censure est levée, mais les menaces d'amendes et de peines de prison suffisent à museler la presse[1] ; les avocats sont libres de plaider aux procès politiques, mais se voient interdire de rendre compte des mauvais traitements subis par leurs clients ; les audiences sont ouvertes au public, mais il n'y a pas assez de places dans les tribunaux pour les observateurs étrangers ; les internés politique sont libérés au lendemain du rétablissement de l'*habeas corpus*, en avril dernier, mais placés de suite en résidence surveillée, tandis que de nouvelles arrestations ont lieu, l'effectif total des détenus sans jugement étant estimé à 1 300 environ ; le Comité international de la Croix-Rouge reçoit par accord[2] un droit de surveillance sans précédent dans les postes de police, les prisons et les camps, mais ses programmes de visites sont retardés ou modifiés par les services ; le gouvernement déclare que loin d'encourager la brutalité policière il l'interdit, mais elle s'exerce tout de même et l'on a la

[1] Voir la dépêche d'Athènes n° 34/EU du 15 janvier 1970 sur la situation de la presse.

[2] Un accord est signé le 3 novembre 1969 entre le Royaume de Grèce et le Comité international de la Croix-Rouge. Voir la lettre n° 1797 E/14 de l'ambassade royale de Grèce en France, adressée au Quai d'Orsay le 4 novembre 1969. Cet accord est dénoncé le 6 novembre 1970.

preuve qu'il y a eu des cas de mauvais traitement que l'on peut qualifier de torture. L'hypocrisie fondamentale du régime trouve là sa source, mais aussi la répulsion qu'il inspire aux milieux intellectuels et, on peut le penser, à un grand nombre de simples citoyens, assurément blasés par une histoire assez sordide sur l'honnêteté des gens en place, mais qui attendaient peut-être autre chose du coup de balai d'avril 1967.

La mystique, quelque peu puritaine, du bien public (« La Grèce des Grecs chrétiens ») que M. Papadopoulos et son équipe tendent d'insuffler au peuple grec y perd de sa crédibilité, à supposer qu'elle ait jamais pu le séduire, simpliste et un peu ridicule aux yeux des classes cultivées, trop obscure et naïvement idéaliste pour les classes plus modestes.

Même s'il a ses déficiences au sein de l'État, même s'il n'entraîne dans le public aucune adhésion sincère, l'ordre, on le voit, est rétabli. Grâce à quoi, le régime va pouvoir, affirment ses dirigeants, « réaliser », « perfectionner », « produire », en un mot introduire la Grèce, par le progrès technique, par l'équipement industriel, par son action à l'étranger, dans le cercle des nations occidentales modernes dont la « gabegie » précédente l'avait tenu écartée.

Les réalisations déjà effectuées ne sont pas contestables. La lutte contre la corruption, plaie de la Grèce, a produit des résultats. Des hôpitaux, des écoles, des stades, des hôtels se construisent, de grands travaux sont engagés pour développer les sources d'énergie, améliorer les communications, agrandir les ports, favoriser le tourisme et la marine marchande, etc. M. Pattakos joue sans nul doute à cet égard le rôle utile de commis-voyageur de la révolution, pourchassant les abus, redressant les torts, animant les services locaux et les municipalités.

Il est trop tôt néanmoins pour porter un jugement sur la valeur d'avenir de cette action. Elle comporte naturellement, mais dans une proportion remarquablement réduite pour un régime de ce type, des entreprises de pur prestige.

Dans l'ensemble, il apparaît que la modernisation du pays est sur la bonne voie. Deux obstacles déterminants gênent pourtant les efforts du gouvernement : l'attitude des milieux intellectuels, celle des milieux économiques.

Les premiers, on l'a vu, détestent le régime, et ce n'est pas l'éviction de professeurs, la désignation de généraux à la retraite comme « contrôleurs politiques » dans les universités, les grandes écoles et les instituts de recherche, ni l'application à l'enseignement – même au niveau supérieur – de la philosophie naïvement passéiste des colonels qui peuvent les rallier. La situation de l'enseignement et de la recherche préoccupe sérieusement nombre d'esprits raisonnables, enclins à considérer, juste à l'inverse des ambitions du gouvernement, que la Grèce, à cause de lui, prend un retard définitif dans le domaine scientifique et technologique.

Les milieux d'affaires, à la suite d'Onassis et de Niarchos, manifestent tout au contraire leur dévotion aux colonels. Mais elle est à une condition :

que l'État facilite leurs profits. Ce qu'il fait, non sans abdiquer entre leurs mains une partie de sa liberté d'action. Autoritaire sur le plan politique, le régime applique en matière économique un libéralisme digne du XIXe siècle, lequel va, par exemple, jusqu'à confondre par un contrat qui ne se terminera qu'en l'an 2006 (!) la politique de l'aviation civile grecque avec les intérêts d'*Olympic Airways*, c'est-à-dire d'Aristote Onassis. D'une manière qui n'est paradoxale qu'en apparence, le régime des colonels apparaît ainsi, dans l'ensemble, aussi dépendant des puissances financières privées que les gouvernements faibles qui l'ont précédé.

Cependant, pour le moment, la situation de l'économie grecque semble relativement satisfaisante. Après la stagnation de 1967 et la timide reprise de 1968, elle a atteint en 1969 un niveau élevé que les premiers chiffres de 1970 confirment (8,3 % d'augmentation, sur la base des prix constants 1958, du produit national brut, qui est estimé, selon le même critère, à 620 dollars par tête en 1969 contre 556 en 1967). Alors qu'aucun investissement industriel important en provenance de l'étranger n'avait été fait entre 1967 et 1969, les contrats récents conclus avec les armateurs Onassis et Niarchos prévoient des investissements de 600 millions et de 200 millions de dollars, à quoi s'ajoutent 30 millions de dollars de la société Péchiney et l'intérêt manifesté par la BIRD[1] pour plusieurs projets d'une valeur de 140 millions de dollars environ, ainsi qu'un certain nombre de plans de moindre importance (les deux premiers de ces projets devraient commencer à se matérialiser, d'abord très modestement, pense-t-on, à la fin de 1970). La drachme a été classée par la *First National City Bank* comme l'une des neuf monnaies les plus stables du monde. Les exportations de produits industriels sont en forte progression, de même que le tourisme.

Cependant, la masse monétaire s'est accrue de 15 % en 1969 et les prix paraissent avoir augmenté dans des proportions plus élevées que les chiffres officiels ne le montrent, tandis que s'accroît le déficit de la balance des paiements et que la dette extérieure, souscrite à des conditions de plus en plus onéreuses, s'élève à plus d'un milliard et demi de dollars. Ce sont là, selon une étude du conseiller financier de ce poste[2], de sérieux handicaps pour la poursuite du développement économique dans la stabilité monétaire : le problème est, en définitive, de savoir si le gouvernement, qui a besoin pour des raisons politiques d'assurer une augmentation rapide du niveau de vie, pourra limiter les importations et, comme il a commencé à le faire, freiner la croissance de l'économie à un niveau compatible avec le maintien de l'équilibre extérieur.

Les ambitions du régime sont plus modestes en matière de politique étrangère. Nullement préparés, il va de soi, à cette tâche, M. Papadopoulos

[1] La BIRD ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement est créée le 27 décembre 1948 à la suite des accords de Bretton Woods. Son objectif est de réduire la pauvreté dans le monde.

[2] Le conseiller commercial près l'ambassade de France à Athènes est M. Robert Douteau, depuis 1965. M. René Mermoux est conseiller financier en résidence à Beyrouth avec compétence sur le Proche et le Moyen-Orient, depuis 1966.

et ses adjoints les plus proches, après une tentative dans l'affaire cypriote qui faillit tourner à la catastrophe, en ont confié la conception et la mise en œuvre à M. Pipinéllis, seul des ministres actuels à avoir un passé politique notable. Son expérience, ses habitudes de pensée, son âge suffiraient à donner à la diplomatie grecque le tour le plus classique, et il semble qu'il ait maintenant tout à fait rallié le Premier ministre à sa doctrine. Celle-ci tient en deux principes : l'existence de la Grèce, avant-poste du monde occidental, dépend de l'OTAN et, avant tout, de l'alliance américaine ; il lui faut vivre en « bon voisinage » avec les pays balkaniques et avec la Turquie, le règlement de l'affaire de Chypre ne pouvant se concevoir, autrement que par la force, qu'en accord avec Ankara. C'est là un programme qui ne reflète guère, sur le théâtre étranger, le nationalisme militaire du régime.

En pratique, ce programme a connu des traverses qui n'en ont pas changé les lignes directrices, mais en ont rendu la mise en œuvre malaisée. L'Europe démocratique a contraint la Grèce à se retirer de l'organisme de Strasbourg[1], la rejetant du même coup sur le soutien des États-Unis, qui ne lui a pourtant pas encore été clairement assuré, en particulier, en matière de livraisons d'armements. Ce réalisme obligé a accentué la situation de dépendance du pays à l'extérieur. D'où, l'intérêt des relations avec la France, qui peuvent faire diversion, mais dont l'approfondissement se heurte à des conceptions trop différentes sur l'OTAN, la Méditerranée, l'Extrême-Orient, etc. D'où aussi, la longanimité d'Athènes vis-à-vis des pays d'Europe occidentale, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie notamment, avec lesquels, malgré leurs attaques au Conseil de l'Europe et dans les parlements, on tient à éviter la rupture. D'où également, les efforts du gouvernement pour préserver, au prix s'il le faut de quelques humiliations, les possibilités que recèle le traité d'association de la Grèce au Marché commun. D'où enfin, des velléités, suivies jusqu'ici de peu d'effets, pour resserrer, en utilisant la diaspora hellénique, les liens du pays avec l'Afrique et le Proche-Orient, Israël compris.

Le seul problème aigu est l'affaire de Chypre. Il oppose plus nettement que tout autre les aspirations nationalistes de la junte et les réalités militaires et politiques. Il était dans l'ordre des choses que les colonels, M. Papadopoulos a agi dans le passé en liaison avec l'EOKA[2], veuillent réaliser l'*Enosis* aux dépens de la démocratie turque, faible à leurs yeux par définition. L'expérience leur a montré rapidement qu'ils ne pouvaient s'exposer à un affrontement, car ce régime instable avait une armée forte et un gouvernement résolu. Il leur a fallu sans doute reconnaître également

[1] La Grèce se retire du Conseil de l'Europe le 12 décembre 1969.

[2] EOKA (*Ethniki Organosis Kyprion Agoniston*) ou Organisation nationale des combattants chypriotes, organisation paramilitaire anticommuniste et pro-grecque, qui combattait pour la fin de l'occupation britannique de Chypre, pour l'autodétermination de l'île et son rattachement à la Grèce. Elle est active de 1955 à 1959. Son fondateur et son chef est Georges Grivas. Pendant quatre ans elle employa des méthodes de guérilla, notamment contre la communauté chypriote turque. Elle est dissoute en mars 1959. En 1959, Chypre est transformée en république indépendante au sein du *Commonwealth*, avec un président chypriote grec (l'archevêque Makarios) et un vice-président chypriote turc (le Dr Fazil Kütchük). Les tensions intercommunautaires ne cessent pas, malgré la présence des casques bleus de l'ONU.

que toute crise grave à Chypre risquait, en divisant la junte, de rompre l'équilibre du régime et, peut-être, de rapprocher du pouvoir, sous l'empire des nécessités de la défense nationale, les chefs militaires plus expérimentés, considérés en général comme royalistes, que le gouvernement s'emploie à tenir en lisière.

Il n'y avait donc d'autre voie que la diplomatie patiente de M. Pipinéllis en vue de l'entente entre les deux communautés cypriotes. Mais la négociation dépendait de la bonne volonté turque et, donc, d'une renonciation de fait à l'*Enosis*, que l'on a simplement pris soin de ne pas proclamer officiellement, tout en affirmant reconnaître l'indépendance de Chypre. Rapprochée de la même attitude réaliste vis-à-vis de l'Epire du nord et de la Macédoine, c'est évidemment une politique peu glorieuse pour un régime d'inspiration militaire, quelque peu hypocrite aussi, que des officiers activistes, et le général Grivas lui-même, dénoncent périodiquement, quitte à se voir désavoués par le ministre des Affaires étrangères ou par le Premier ministre.

Reste à savoir si, mieux assurés de leur force et à condition de se maintenir assez longtemps au pouvoir, les colonels ne rechercheront pas un jour à réunir l'île à la Grèce. En attendant, certains services ou certains agents liés à la junte ne s'emploient-ils pas, sur place, à en préserver la possibilité ? C'est ce que les Soviétiques ont dénoncé il y a quelques semaines ; c'est ce dont les Turcs, sans mettre en doute la sincérité de M. Pipinéllis, ne peuvent s'empêcher de soupçonner certains de ses collègues au sein du gouvernement.

Telle apparaît dans ses grandes lignes, avec ses contradictions, la réalité politique et économique grecque au troisième anniversaire du coup d'État. Matériellement et administrativement, si l'on peut ainsi caractériser l'enrichissement du pays et le rétablissement de l'ordre, le succès est indéniable. Psychologiquement, le degré de mécontentement paraît, pour ce peuple, supérieur à la moyenne, non seulement parce qu'il n'y a plus à l'intérieur la soupape de sûreté des palabres politiques et des débats parlementaires, mais aussi parce qu'à l'extérieur l'opposition, même divisée, ne cesse d'alimenter les critiques des hommes de gauche et, à un moindre degré, des conservateurs et des royalistes.

Cependant, dernier paradoxe, ce n'est pas sur ce second terrain que le régime risque le plus d'être menacé, même si les colonels sont déçus dans leur secret espoir de voir la « décadence » des démocraties, que la presse et les discours officiels soulignent à plaisir, servir de repoussoir à la Grèce révolutionnaire. Ni la jeunesse, ni les ouvriers et les paysans, ni la bourgeoisie libérale ne paraissent, en effet, en mesure d'inquiéter le régime, et l'on ne voit pas de quelle manière, aussi longtemps que les États-Unis s'en tiendront à son égard à leur attitude de soutien modéré, les gouvernements étrangers qui le condamnent pourraient en provoquer la chute.

Il serait néanmoins plus exact de dire que, si cette opposition intérieure et extérieure est impuissante tant qu'elle se place sur le plan purement politique, son action pourrait en revanche ne pas rester sans effet dès lors

qu'elle s'exercerait sur le terrain économique. La situation de la balance des paiements, combinée avec l'élévation des prix et une amorce d'inflation, est, on l'a vu, quelque peu préoccupante, ainsi que le soulignent les récentes exhortations du gouvernement incitant le public à « acheter grec » et les administrations à se fournir dans les pays liés avec la Grèce par un accord de *clearing*[1]. Il n'est pas douteux que la diminution des crédits gouvernementaux à la Grèce, l'arrêt des livraisons d'armes, avec la nécessité pour Athènes de procéder à des achats coûteux, des grèves de dockers dans les ports étrangers, une réduction du tourisme auraient pour conséquence d'aggraver cette situation et, peut-être, d'entamer la confiance des entreprises et des investisseurs étrangers dans l'économie grecque.

On a observé, d'un autre côté, sur le plan du fonctionnement des pouvoirs publics, les difficultés qui persistent entre la junte, le gouvernement et l'armée, comme au sein de chacune de ces institutions.

Que l'action que les pays scandinaves veulent engager au Conseil atlantique ne puisse être étouffée, que le soutien des États-Unis, où les tendances hostiles à la Grèce actuelle ne sont pas négligeables, vienne à vaciller, que des troubles graves à Chypre créent au sein de la junte et de l'armée des tensions que le Premier ministre ne puisse maîtriser, et il est bien évident que le régime des colonels sera placé dans une position difficile. Il ne lui resterait alors qu'à céder aux événements et, dans le cas d'une crise cypriote, à faire de plus grandes concessions à la Turquie, ce qui ne peut entraîner à plus ou moins longue échéance que sa disparition sous sa forme présente. (Mais l'on peut se demander si le système parlementaire sera jamais viable dans ce pays, qui n'en a d'ailleurs connu que d'imparfaits et par intermittence). Ou bien, il faudrait que la junte se durcisse en se refermant sur elle-même – et la Grèce serait jetée en terrain inconnu.

Si ce sont là des éventualités que l'on ne peut exclure, rien ne montre pour le moment que le gouvernement ne soit en mesure d'apporter à l'économie les correctifs qui s'imposent, ni M. Papadopoulos d'affermir son autorité, tant vis-à-vis de la junte, dont on dit que certains membres vont être envoyés à l'étranger comme attachés militaires, que de l'armée, qui serait précisément ces jours-ci en voie de réorganisation. L'évolution du régime appelle, en tout cas, la plus grande attention.

(*Europe, Grèce, 1961-1970, politique intérieure, 1970, n° 206*)

[1] Un accord de *clearing* est une convention entre deux pays aux termes de laquelle le produit des exportations d'un des pays est affecté au règlement de ses importations, tendant à réaliser un équilibre des échanges entre les deux pays.

277

Note
De la direction générale des Affaires économiques et financières
sous-direction des Affaires générales

Intérêts français en Libye dans le domaine du pétrole

N. *Paris, 27 mai 1970.*

Alors que notre pays est un gros importateur de pétrole brut libyen – nous sommes au 4e rang des pays importateurs avec 15 millions de tonnes en 1969 et 17 % de notre approvisionnement – la place des sociétés pétrolières françaises en Libye est encore modeste.

Il est vraisemblable que le rythme de nos importations de pétrole libyen sera maintenu tant en raison de la fermeture du canal de Suez que du très important contrat à long terme passé l'an dernier par l'ERAP[1] avec une société productrice (*Occidental*)[2].

La Compagnie française des pétroles, qui a été une des premières à y installer une filiale (la CPTL)[3] n'y a pas eu de chance : elle a dépensé de fortes sommes et n'a découvert, dans l'ouest du pays, que quelques poches de pétrole représentant un total de 10 millions de tonnes qui pourront être mises en exploitation si la Compagnie nationale libyenne du pétrole (*LINOCO*)[4] donne suite à son projet de construction d'une conduite dans la partie occidentale de la Tripolitaine.

La CPTL a, en outre, repris depuis 1968 la prospection dans la concession qu'elle détient dans la Syrte et poursuit ses travaux.

La Société nationale des Pétroles d'Aquitaine avait obtenu, en 1965, en association avec l'ERAP (14 %), le groupe espagnol *HISPANOIL* (42 %) et la société indépendante américaine *MURPHY* (16 %), 4 000 km² de

[1] ERAP, entreprise de recherches et d'activités pétrolières, est née de la fusion en 1966 de la RAP, régie autonome des pétroles créée en 1939, avec le BRP, bureau des recherches de pétrole créé en 1945 et avec la SNPA, société nationale des pétroles d'Aquitaine née en 1941. ERAP est un holding pour toutes les sociétés existant à l'époque y compris les sociétés de distribution. À partir du 28 avril 1967, la direction crée le nom « ELF », la société est nommée ELF-ERAP et le groupe ne vend plus ses produits que sous cette seule marque : ELF.

[2] *Occidental Petroleum Corporation* est une compagnie américaine pour l'exportation et la production du pétrole, fondée en 1920 ; elle opère aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Sud, elle obtient des concessions en Libye dès 1965.

[3] CPTL ou compagnie des pétroles Total Libye. La création de Total remonte à 1924 sous le nom de Compagnie française des pétroles (CFP), c'est à l'origine une société mixte associant des capitaux d'État et des capitaux privés.

[4] LINOCO ou LNOC est l'héritière de la LIPETCO. La LIPETCO, *Libyan Petroleum Company*, créée le 14 avril 1968, est la société nationale libyenne des pétroles (*D.D.F.* 1968-I n° 320). La loi créant la LINOCO du 5 mars 1970 reprend les dispositions essentielles de la loi de 1968, mais place la société sous le contrôle du ministère du Pétrole et lui donne autorité pour exploiter soit directement, soit en association les zones qui lui seront attribuées (voir la dépêche de Tripoli n° 260 DE du 17 mars 1970, non publiée).

concession en Syrte et en Cyrénaïque. Opérateur pour le compte de l'association dont elle détient 28 %, la SNPA a mis en évidence dans les concessions 105 un gisement de moyenne importance qui a été raccordé à un oléoduc existant. La production qui vient de commencer devrait être de l'ordre de 1 million de tonnes par an. Un gisement de plus faible importance, découvert en 1968 également par la même association dans une autre concession (104), doit être mis en production prochainement et pourrait produire 500 000 t/an.

D'autre part, lors de la visite à Paris du Premier ministre libyen en avril 1968, l'ERAP et la SNPA ont signé avec la *LINOCO* un contrat d'association en participation (*joint-venture*) portant sur une superficie de 29 850 km^2 (en Cyrénaïque en bordure de la frontière égyptienne et dans le désert de Syrte à proximité des importants gisements en cours d'exploitation). À cela s'ajoute une concession de 6 800 km^2, accordée selon la formule classique, sans participation de l'État libyen, et située en zone marine dans la prolongation du permis que l'ERAP détient dans le golfe de Gabès en Tunisie.

La SNAP a effectué en 1969 des forages qui n'ont pas eu de résultat. Elle doit incessamment entreprendre de nouveaux forages, l'un dans la Syrte, l'autre dans le golfe de Gabès.

Pétrochimie

Alors que le précédent régime confiait aux groupes internationaux le soin de créer eux-mêmes sur place des industries dérivées des hydrocarbures (usine d'Esso de liquéfaction de gaz, par exemple) la *LINOCO* prend à son compte un programme de développement pétrochimique. Des industries françaises qualifiées ont des chances de passer des contrats intéressants.

Une filiale de l'IFP[1] (*BEICIA*) a déposé le 15 mai une offre pour être l'ingénieur-conseil coordinateur de la création d'une zone industrielle pétrochimique à Benghazi.

Nous avons été pressentis par les Libyens pour participer à la création d'une usine d'ammoniac. Technip, filiale de l'IFP, Heurtey et, plus récemment, les Charbonnages de France, ont marqué leur intérêt pour ce projet. Gazocéan[2], qui s'associerait avec un constructeur, est également sur les rangs et paraît la société la mieux placée pour répondre aux conditions mises par les Libyens (participation au capital et prise en charge de la commercialisation). Un ingénieur de Gazocéan procède actuellement à l'étude du projet au ministère libyen du pétrole et le président[3] de cette société doit

[1] L'Institut français du pétrole, des carburants et des lubrifiants, ou IFP, est un établissement professionnel dont les statuts ont été fixés le 29 juin 1947. Son administration est assurée par un président directeur général assisté d'un conseil d'administration. Son siège est à Rueil-Malmaison. Cet organisme dépend du secrétariat général de l'Énergie du ministère du Développement industriel et scientifique, direction des carburants.

[2] GAZOCEAN est une société française, fondée en 1957, dont le siège est à Marseille, Elle est spécialisée dans le transport de gaz liquéfié.

[3] M. René Boudet, président directeur général de Gazocéan, doit se rendre le 18 mai en Libye en vue de la création d'une usine d'ammoniac.

se rendre le 18 mai en Libye. Gazocéan s'intéresse aussi à un projet de création d'une deuxième usine de liquéfaction de gaz. Une harmonisation paraît souhaitable mais difficile à réaliser entre les firmes françaises intéressées.

Formation professionnelle

L'Institut français du pétrole s'est engagé à aider la Libye à créer un institut pour la formation de techniciens pétroliers de niveau moyen. Dans un premier temps, il procède à l'étude chiffrée de ce projet. Le coût de l'étude est pris en charge par la coopération technique au Département (55 000 F). La mission de l'IFP devant aboutir à l'établissement d'un programme de coopération, qui pourrait être mis en place dès la fin de l'année, les crédits nécessaires à cette opération devaient être prévus dans les dotations budgétaires de 1971.

L'Institut français du pétrole est, d'autre part, en mesure de mettre à la disposition des Libyens, si ceux-ci le demandent, des experts chargés de missions temporaires ou comme il l'a déjà fait, des conseillers permanents.

Pour la formation de cadres supérieurs du pétrole, le service de Coopération technique du Département prendra en charge des stages, en France, notamment à l'IFP, pour quatre ingénieurs libyens.

L'ACTIM[1], dépendant du ministère de l'Économie et des Finances, intervient, pour sa part, dans l'organisation et les dépenses de formation de personnels subalternes libyens du pétrole, en rapport avec les activités de nos sociétés pétrolières en Libye.

Activité des sociétés de services

Nos sociétés de services (forage, géophysique) qui ont une grande expérience du travail au Sahara et ont déjà de nombreux contrats en Libye peuvent y développer leur activité.

Recherche et commercialisation

Il nous est plus difficile de répondre positivement aux autres demandes qui nous sont faites par les Libyens dans le secteur pétrolier.

En matière d'exploration, nos sociétés, ERAP-SNPA[2] et la Compagnie française des pétroles, ont pour les années qui viennent des engagements de recherches à remplir qui leur suffisent amplement. Elles ne pourront pas en prendre de nouveaux tant que l'effort important d'exploration qu'elles accomplissent n'aura pas été mieux récompensé. Il ne saurait donc être question qu'elles puissent, à quelque degré que ce soit, relayer l'effort

[1] ACTIM : agence pour la coopération technique, industrielle et économique, est créée en 1968 ; elle est issue de la fusion de l'ASTEF ou association pour l'organisation de stages en France (créée en 1959) avec l'ASMIC ou association pour l'organisation des missions de coopération technique (créée en 1962). L'Actim est une émanation de l'agence française pour le développement international des entreprises (UBIFRANCE) placée sous la tutelle du secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur.

[2] ERAP : entreprise de recherches et d'activités pétrolières. SNPA : société nationale des pétroles d'Aquitaine.

déclinant des groupes internationaux. Les Libyens ne nous ont pas, à vrai dire, offert de nouveaux périmètres. Mais, ils ont, tout récemment, exprimé quelque déception que la Compagnie française des pétroles notamment n'accélère pas le rythme de ses prospections.

Les demandes libyennes en matière de commercialisation nous mettent dans une position plus délicate.

Nous sommes restés très réservés à l'égard de leur proposition de faire appel à l'industrie française pour construire une raffinerie qui commercialiserait les produits en France même.

Nous devons être d'autant plus prudents sur tout ce qui touche à la commercialisation du pétrole libyen que, si l'on en croit diverses indications, le Conseil de la Révolution s'apprêterait, pour faire un exemple, à nationaliser les intérêts de la compagnie américaine *Occidental*. En prévision de la difficulté où il se trouverait pour reprendre l'exploitation d'*Occidental* et placer sur le marché mondial les quelque 30 millions de tonnes annuels que produit cette compagnie, le gouvernement libyen a multiplié les contacts à l'extérieur, soit (en URSS, en Algérie) pour obtenir le concours de techniciens étrangers, soit (en Allemagne, au Japon) pour s'assurer des débouchés.

Si nous ne voulons pas laisser s'accréditer l'opinion que nous serions éventuellement disposés à reprendre en Libye les intérêts des sociétés américaines, nous devrons faire preuve, au cours de la visite de M. Mabrouk[1], de la plus extrême réserve à l'égard de ses demandes en matière de commercialisation du pétrole.

Négociations sur les prix affichés

Les sociétés françaises productrices de pétrole en Libye sont intéressées par la demande de relèvement des prix affichés du pétrole présentée par le gouvernement libyen.

En fait, celui-ci, qui reprenait une demande du régime monarchique, mène ses conversations avec deux compagnies américaines, *Esso*, d'une part, et *Occidental*, de l'autre.

M. Mabrouk ne mène plus lui-même ces négociations dont le colonel Gdhafi a chargé M. Maghrebi[2], ancien Premier ministre.

Il vient cependant de signer à Alger avec le ministre algérien de l'Industrie[3] et leur homologue irakien[4] des accords de coopération pétrolière. Il est manifeste que M. Abdesselam et lui s'efforcent de coordonner l'attitude de leur pays dans les négociations en cours avec les sociétés pétrolières.

(Afrique du Nord – Libye 1953-1972 – Économie et commerce – LY 8-3)

[1] Ezzedine Mabrouk, ministre libyen du Pétrole et des Affaires minières fait une escale à Paris du 26 au 28 mai au retour d'un voyage au Koweït.

[2] Mahmoud Souleiman Maghrebi, Premier ministre de Libye depuis le 1er septembre 1969, donne sa démission le 16 janvier 1970.

[3] M. Belaïd Abdesselam est le ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis juin 1965.

[4] Le Dr. Saadoun Hamadi est ministre irakien du Pétrole depuis avril 1970.

278

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4033 à 4044. *Moscou, 28 mai 1970.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 08 h. 37).

Entretien avec M. Gromyko

J'ai eu hier un entretien avec M. Gromyko. Je lui ai demandé s'il avait des désirs particuliers à exprimer en prévision de son voyage et s'il pouvait m'indiquer les principaux sujets qu'il désirait aborder au cours de son séjour à Paris.

Le ministre des Affaires étrangères soviétique m'a répondu que le programme qui avait été établi lui donnait toute satisfaction et qu'il n'avait pas d'observations à formuler à ce sujet. En ce qui concerne les problèmes dont il souhaite s'entretenir à Paris, il m'a indiqué que les échanges de vues pourraient porter d'une part sur les questions bilatérales, abordées sous un angle général, d'autre part sur les problèmes internationaux suivants : Europe, Moyen-Orient, situation en Asie du Sud-Est notamment au Cambodge, projet de convocation d'une conférence sur la sécurité européenne (qui pourrait être traité soit avec les questions européennes, soit séparément), désarmement, enfin position des deux pays sur les problèmes des Nations unies, qui pourrait faire l'objet d'un bref échange de vues. Le Ministre a ajouté que d'autres problèmes spécifiques pourraient être abordés.

M. Gromyko m'a déclaré que l'on attendait ici avec un intérêt tout particulier la visite de Monsieur le Président de la République et qu'il sera lui-même heureux si son voyage en France peut contribuer à préparer de façon efficace celui de M. Pompidou en URSS. Il avait ce matin même, au cours d'une réunion du gouvernement, entendu Madame Fourtseva rendre compte de son séjour à Paris[1] dont elle avait été très satisfaite. Il ne doutait pas, en ce qui le concerne, que sa visite aurait pour résultat de renforcer l'amitié et la coopération franco-soviétique et il serait, pour sa part, très heureux d'y contribuer.

Au sujet des récentes conversations avec M. Bahr, M. Gromyko m'a dit qu'il avait eu avec le secrétaire d'État allemand de nombreux entretiens au cours desquels un certain nombre de questions avaient été examinées en détail. La plus grande attention, au cours de ces conversations, a été consacrée aux problèmes des frontières. Ceci ne saurait étonner. L'URSS a en ce domaine des responsabilités. La consécration des frontières existantes est une question à laquelle l'URSS attache une extrême importance.

[1] Madame Ekaterina Alexandrovna Fourtseva, femme politique soviétique. Ministre de la Culture depuis 1960, elle a été également membre du *praesidium* du comité central du PCUS de 1956 à 1961. Elle est l'épouse de M. Firioubine vice-ministre des Affaires étrangères.

L'Allemagne fédérale ne saurait esquiver ce problème. Il convenait, pendant ces conversations, de trouver le moyen d'exprimer cette notion. « Nous avons échangé des formules mais je ne suis pas en mesure de vous dire qu'il existe aujourd'hui un projet d'accord en forme. Le stade où nous en sommes est encore celui de l'échange de vues. Peut-être sera-t-il prolongé. Peut-être aussi les parties pourront-elles passer au stade ultérieur et rédiger un projet précis et je ne peux pas vous montrer un papier ».

L'attitude de M. Brandt, a poursuivi M. Gromyko, semble dénoter des progrès sur certains problèmes. Mais, pour qu'un accord soit possible sur les questions territoriales, j'estime que M. Brandt devrait y apporter une clarté absolue. On ne saurait autrement aboutir à un accord. Si le gouvernement de Bonn est disposé à développer ses relations avec la RDA et les pays socialistes il ne peut pas esquiver les réalités de l'Europe et notamment les réalités territoriales. Je ne sais pas, a poursuivi le ministre des Affaires étrangères soviétique, ce que sera demain la position allemande mais je ne peux qu'exprimer l'espoir d'un résultat positif. Il m'est impossible d'en dire davantage et je préfère rester sur le terrain du réel. La notion du non-recours à la force est comme un vase creux. Ce n'est pas la forme qui compte mais le contenu, de même qu'il existe de belles bouteilles remplies de mauvais vin.

« Je me souviens, a poursuivi M. Gromyko, qu'à deux reprises[1] vous nous avez fait part de l'attitude positive de la France à l'égard de l'évolution des conversations germano-soviétiques. Nous comprenons bien votre position. Dès l'abord nous sommes partis du principe que la ligne qui est la nôtre répond aux intérêts de la France. C'est en effet la ligne de la détente en Europe et de l'amélioration des relations entre tous les États européens. J'ai cependant noté à une ou deux reprises dans la presse, qu'en France, certaines personnes ou certains milieux envisageaient avec appréhension nos pourparlers avec la République fédérale. Nous voudrions ne pas croire à l'existence de telles réactions car vous nous avez assurés que cette politique était approuvée par le gouvernement et l'opinion publique de votre pays. Vous pouvez en tout cas être assurés qu'en poursuivant la politique qui et la nôtre sur le problème des frontières nous suivons une ligne conforme aux intérêts des Français et de la France ».

J'ai rappelé à M. Gromyko que depuis la visite du général de Gaulle en 1966, le gouvernement français n'avait cessé de marquer l'intérêt qu'il portait à de meilleures relations entre la RFA et l'URSS. M. Maurice Schumann l'avait encore souligné – et de façon très positive – le 28 avril devant l'Assemblée nationale. Il était possible que quelques milieux manifestent une certaine méfiance et que des journaux s'en fassent l'écho. Peut-être les mêmes inquiétudes existaient-elles en Union soviétique. La politique allemande d'avant-guerre, l'occupation, les déportations avaient laissé en France des souvenirs qui n'étaient pas tous effacés. Mais mes compatriotes étaient fondamentalement attachés à la détente et ils savaient que

[1] Une opinion favorable à ce sujet est également exprimée dans le communiqué publié par le 48e conseil ministériel de l'Alliance atlantique qui vient de se tenir à Rome.

l'amélioration des rapports germano-soviétiques en était un des éléments essentiels. Bien entendu, mon pays n'oubliait pas les engagements auxquels il s'était associé au lendemain de la guerre. Parmi ceux-ci figuraient les responsabilités des quatre puissances pour Berlin et l'ensemble de l'Allemagne. Il y attachait une grande importance et il pensait que telle était également l'attitude de l'Union soviétique. J'ai conclu en exprimant le vœu que les conversations se poursuivent et soient couronnées de succès.

Le ministre des Affaires étrangères m'a alors déclaré qu'il restait encore une grande distance à parcourir avant que l'on puisse considérer les relations entre l'URSS et la République fédérale comme satisfaisantes et *a fortiori* comme bonnes. Mais, de toutes façons, si ces relations donnent lieu à des ouvertures positives cela ne fera en rien obstacle à un développement ultérieur des relations avec la France ; cela créera au contraire des conditions encore plus favorables à un tel développement.

M. Gromyko a terminé cet entretien en déclarant que les relations de l'URSS avec l'Allemagne et avec la France ont les unes et les autres leur caractère spécifique et original. L'amélioration des unes ne saurait nuire aux autres ; en revanche les relations franco-soviétiques peuvent bénéficier des progrès accomplis dans les rapports entre Bonn et Moscou.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

279

M. DE SAINT LEGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 164 et 165. *Santiago, 28 mai 1970, 21 h.55.*

Diffusion réservée.

Le directeur des Affaires politiques[1] m'a remis ce matin une nouvelle note par laquelle le gouvernement chilien exprime sa vive préoccupation devant la reprise des expériences nucléaires dans le Pacifique[2] qui, selon lui, sont de nature à affecter la santé et la vie « des Chiliens et à porter atteinte aux ressources de la mer ».

Cette communication, qui ne constitue pas une réponse aux arguments d'ordre juridique exposés dans la note remise le 23 avril par le Département à l'ambassadeur du Chili, a pour objet de nous faire connaître « la protestation formelle » du Chili contre les explosions passées et à venir et son « opposition tenace » aux essais dans le Pacifique Sud en face de ses côtes.

Au cours de l'entretien qui a suivi la remise de la note, j'ai rappelé à M. Pablo Valdes quelques notions élémentaires sur les effets des expériences

[1] Le directeur des Affaires politiques chilien est M. Pablo Valdés.

[2] Voir télégramme n°s 171 à 173 du 5 juin 1970, Santa Cruz et Santiago, non publié.

nucléaires en général et sur le caractère infime de la radioactivité artificielle[1] ajoutée par nos propres essais à celle que dégagèrent les explosions américaines, russes et anglaises. Je l'ai trouvé remarquablement peu informé de ces questions, comme sans doute la plupart de ses collègues et son ministre lui-même. Il m'a demandé de lui laisser le numéro d'*Actualité documents* où l'essentiel de ce qu'il faut savoir est exposé de façon claire et succincte.

M. Pablo Valdes m'a dit, d'autre part, que le gouvernement chilien annoncerait qu'il avait protesté contre les expériences françaises, mais sans publier le texte de la note.

J'adresse au Département, par la prochaine valise, le texte de la note qui m'a été remise.

(Télégrammes 1956-1992, Santa Cruz et Santiago 1970, nº 148, carton nº 3098)

280

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dufournier, Ambassadeur de France à Beyrouth.

T. sans nº *Paris, 28 mai 1970.*

Immédiat.

Diffusion strictement réservée.

Démarches en faveur du Liban

Je me réfère à votre télégramme nos 659 à 665[2].

Contrairement à ce que vous a demandé le président Hélou[3], il ne semble pas souhaitable que nous intervenions auprès des dirigeants de Damas, de Tripoli et du Caire pour inviter à rappeler les *fedayin* au respect des accords du Caire du 3 novembre 1969[4].

[1] Voir la note du Commissariat à l'énergie atomique du 6 juin 1970, non reproduite, établissant qu'il ne peut y avoir aucun lien entre l'explosion nucléaire française du 30 mai et le séisme au Pérou du 31 mai.

[2] Le télégramme de Beyrouth nos 659 à 665, réservé-secret, du 27 mai 1970, intitulé « requêtes du gouvernement libanais », transmet à Paris les demandes faites par le président Hélou à l'ambassadeur de France : 1) devant les violations de plus en plus fréquentes, du fait de la résistance palestinienne, des accords du 3 novembre 1969, le gouvernement français pourrait-il intervenir au Caire, à Damas et à Tripoli pour souligner la nécessité d'inviter les *fedayin* à plus de modération, Nasser étant le garant de l'arrangement du 3 novembre 1969. 2) Une intervention « concertée » de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne en vue d'influer sur les rapports, très tendus, entre Israël et le Liban, aurait plus de poids qu'une démarche unilatérale.

[3] Au sujet du président Charles Hélou voir plus haut la note de M. de Souza du 3 février 1970.

[4] Les accords du Caire signés le 3 novembre 1969 par le général Boustany, commandant en chef de l'armée libanaise, et Yasser Arafat, chef du Front de libération de la Palestine, ont pour but

Les mesures adoptées mercredi par le Conseil des ministres libanais[1] semblent rendre sans objet une telle démarche dont l'efficacité aurait été au demeurant aléatoire. Elle aurait, en effet, été certainement ébruitée et déformée. Nous aurions couru le risque d'être accusés de nous immiscer dans des affaires purement intérieures au monde arabe, alors que Nasser lui-même, lors du règlement en automne dernier de la crise entre Beyrouth et les *fedayin*, avait pris soin d'éviter cet écueil, ainsi que le notait M. Puaux dans son télégramme n°s 1377 à 1379 du 30 octobre 1969[2].

Au surplus, les préoccupations du président Hélou sont-elles bien exemptes de toute arrière-pensée électorale ? Dans l'incertitude, nous devons tout faire pour ne pas être impliqués dans le jeu des factions qui briguent la présidence de la République.

En revanche, notre souci de contribuer au maintien de l'entité libanaise nous amène à intervenir auprès du gouvernement israélien afin de le mettre en garde contre la poursuite de ses actions militaires qui ne peuvent qu'ébranler l'équilibre instable de ce pays.

Vous pouvez donc dire au président Hélou que nous donnons à cet effet les instructions nécessaires à notre représentant à Tel-Aviv. Nous nous mettons d'autre part en liaison avec les autorités de Washington et de Londres pour qu'elles agissent dans le même sens. Afin de gagner du temps, nous n'attendons cependant pas leur réponse pour agir.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Liban, relations extérieures. Proche-Orient LA 7-3*)

de mettre fin aux combats nés de la présence de commandos palestiniens au Liban ; voir la dépêche de Beyrouth n° 1622/AL du 5 décembre 1965, non publiée.

[1] Le 27 mai 1970, le Conseil des ministres libanais déclare nécessaire une stricte application des accords du Caire : réglementation du port d'armes hors des zones de combat, suppression des tirs à partir du territoire libanais et de la pose de mines à la frontière libanaise, respect de la souveraineté en matière judiciaire… Des décisions dans ce sens entreraient en vigueur le 15 juin 1970 ; voir la dépêche de Beyrouth n° 822/AL du 1er juin 1970, non publiée.

[2] Le télégramme du Caire n°s 1377 à 1379 du 3 octobre 1969, relatif à la crise libanaise (avant la négociation entre Yasser Arafat et Rachid Karame, président du Conseil libanais à plusieurs reprises depuis 1955, et à nouveau depuis novembre 1969), indique que le Caire reste très prudent : « ne cherche pas à jouer un rôle dans les négociations prévues entre les autorités libanaises et les organisations de résistance ». Le Caire « est intéressé mais non négociateur ».

281

M. Delamare, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

Dépêche nº 11/DAM/A/DA *Cotonou, 28 mai 1970.*

Entretiens avec les Présidents Ahomadegbe et Apithy

Après avoir été reçu par M. Maga[1], j'ai rendu une visite de courtoisie aux deux membres de la Commission présidentielle, MM. Ahomadegbe[2] et Apithy[3] qui, ne disposant pas encore de bureaux officiels, m'ont reçu à leur domicile.

Après un échange de vues général sur la situation, M. Ahomadegbe m'a demandé quelle opinion les autorités françaises avaient sur la nouvelle formule de gouvernement du Dahomey. Les informations colportées par un bulletin « confidentiel » intitulé *Lettre d'Afrique*, selon lesquelles la France, lasse des péripéties de la politique dahoméenne, avait décidé d'abandonner ce pays à son sort c'est-à-dire à un partage entre ses voisins – en particulier le Nigeria – avaient fortement inquiété M. Ahomadegbe, dans la mesure où il redoutait qu'elles ne traduisent la pensée des milieux autorisés. J'ai pu rassurer mon interlocuteur en soulignant le caractère souvent fantaisiste de ce genre de libelles.

L'entretien avec M. Apithy a été essentiellement consacré à une longue mise au point par celui-ci concernant les propos qu'il avait tenus au cours de la campagne électorale[4], au sujet de la création d'un grand ensemble régional du Bénin[5] (ma dépêche d'actualité nº 5 du 14 mars 1970).

Informé par « ses amis parisiens » de la mauvaise impression causée dans la capitale française par ses déclarations. M. Apithy m'a demandé avec insistance de vous rendre compte de ses explications, car il désirait dissiper tout malentendu.

[1] M. Hubert Maga, ancien président de la République du Dahomey (11 décembre 1960-28 octobre 1963), premier président en exercice du Conseil présidentiel, installé solennellement le 7 mai 1970.

[2] M. Justin Ahomadegbe Tometin, vice-président de la République et chef du gouvernement (janvier 1964-décembre 1965).

[3] M. Sourou Migan Apithy, membre des deux Assemblées constituantes françaises, représentant le Togo-Dahomey, d'octobre 1946 à octobre 1956, représentant du Dahomey à l'Assemblée nationale française de novembre 1946 à juillet 1959, successivement membre du groupe des Indépendants et Paysans, puis du parti du Regroupement africain (PRA). Il a appartenu depuis 1946 à l'Assemblée locale en tant que *leader* du parti républicain du Dahomey puis du parti des nationalistes du Dahomey et a siégé de 1947 à 1952 au Grand Conseil de l'AOF. Vice-président du Conseil de gouvernement dahoméen du 25 mai 1957 au 26 juillet 1958, président du Conseil de gouvernement du Dahomey puis du gouvernement provisoire de la République du Dahomey du 26 juillet 1958 au 18 mai 1959, ambassadeur du Dahomey à Paris en octobre 1962, Sourou Migan Apithy devient le deuxième président de la République du Dahomey (25 janvier 1964-27 novembre 1965).

[4] Lors de la conférence de presse tenue à Porto Novo le 2 mars 1970.

[5] Ce grand ensemble régional regrouperait le Nigeria, le Niger, la Haute-Volta et le Dahomey.

Tout d'abord, mon interlocuteur a démenti formellement l'intention qui lui avait été prêtée de substituer à l'Entente un nouvel ensemble économique du Bénin comprenant le Nigeria ; au contraire, il souhaite le renforcement de l'Entente puis son extension par des liens avec le Nigeria et le Ghana.

Se plaçant dans une perspective de 10 à 20 ans, M. Apithy estime que le Dahomey, doté de frontières très étendues, artificielles et perméables, ne peut ignorer son puissant voisin[1] dont les perspectives de développement économique sont très favorables. Des accords précis seraient bénéfiques non seulement aux deux parties mais encore à la zone franc toute entière ; c'est ainsi que le port de Cotonou pourrait connaître une activité très accrue en servant de débouché à certaines régions du Nigeria, alors que le port de Lagos constitue un goulot d'étranglement à l'expansion du pays. De même la pénétration de l'énorme marché nigerian par les entreprises françaises pourrait être facilitée par le relais du Dahomey.

Évoquant le risque de domination du Dahomey par un partenaire gigantesque, M. Apithy fait valoir que ce danger peut être évité grâce à la cohésion de l'Entente et invoque l'exemple du Luxembourg que sa petite taille n'empêche pas de participer avec bénéfice à la Communauté économique européenne.

Enfin la probabilité d'une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun devrait à moyen terme faciliter un rapprochement avec les États anglophones qui se trouveront alors dans une situation comparable d'États associés à la même Communauté élargie, en attendant que tous soient unis dans une même zone monétaire européenne.

M. Apithy a conclu son exposé, au cours duquel il avait fait miroiter les facettes de sa brillante intelligence politique, en soulignant que ses vues n'étaient en rien dirigées ni contre la France ni contre l'Entente dont il souhaitait renforcer la cohésion, particulièrement en mettant fin à la rivalité absurde entre le Dahomey et le Togo. À cet égard, le nouveau régime dahoméen était décidé à entretenir avec son voisin occidental des relations fraternelles et à remplacer par une politique économique concertée la concurrence aigre qui prévaut dans tous les secteurs.

Évoquant son passé de plus ancien parlementaire français d'Afrique, M. Apithy a enfin protesté de ses sentiments de profonde amitié pour notre pays. M. Apithy dont la finesse, l'expérience et le charme sont indéniables, a ainsi transformé une simple visite de courtoisie en une conversation politique intéressante. Il avait, quelques jours plus tôt, déployé ses charmes devant mon collègue américain[2] pour le persuader que sa réputation de progressiste ami de la Chine populaire était entièrement fausse.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, questions politiques, relations avec la France, nº 34*)

[1] Le Nigeria.

[2] M. Matthew J. Looram est ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969. Sur M. Looram, se reporter à la dépêche de Cotonou nº 115/DAM/C1 du 24 juillet 1969, non publiée, qui trace le portrait du diplomate américain.

282

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 201/AL *Kigali, 28 mai 1970.*

L'opposition au Rwanda

Un ingénieur-électronicien français, missionnaire laïc au Rwanda, a confié à mon consul-adjoint[1] des observations que je transmets à Votre Excellence, avec les réserves d'usage.

Arrivé, il y a un an environ, notre compatriote a beaucoup circulé et les observations qu'il a ainsi recueillies présentent de l'intérêt. Chrétien progressiste, il a eu des démêlés avec les autorités religieuses dont l'esprit intégriste ne laisse pas de le choquer.

Recruté en qualité d'enseignant à Rwaza[2], il a dû quitter ce poste, la supérieure de l'Établissement lui reprochant de donner à ses élèves des notes par trop inférieures… Il s'est alors occupé de l'électrification d'un dispensaire, puis d'une école normale. « Je constate, a-t-il déclaré à mon collaborateur, une opposition de plus en plus nette à l'Église catholique, tant de la part des autorités gouvernementales, que des autorités locales[3]. Je sais, a-t-il ajouté, qu'une loi va être prochainement votée sur la rétrocession des terres. Elle prévoit la confiscation de celles qui ne sont pas cultivées et qui sont la propriété de l'Église, d'anciens colons et même de plusieurs personnalités rwandaises »[4].

Depuis cinq mois, il relève chez les habitants des « collines » un réel mécontentement à l'encontre des autorités du pays qui, à son avis, est

[1] M. Pierre Guth est consul adjoint, chef de chancellerie à Kigali depuis septembre 1969.

[2] Rwaza, située au nord-ouest du Rwanda, est le site officiel des religieuses de l'Assomption, qui s'y sont installées en 1913. Une école secondaire y est fondée par les religieuses en 1962, qui a formé et forme encore une grande partie de l'élite féminine rwandaise. Les premières diplômées en sont sorties en juin 1967. L'événement était tellement important que le ministre de l'Éducation nationale en personne s'est déplacé pour la remise des diplômes, en présence de l'évêque, de l'ambassadeur de Belgique et de nombreuses personnalités du pays.

[3] Dans la nouvelle constitution, le catholicisme est la religion officielle ; des heurts se sont cependant produits entre l'Église et le Gouvernement, le plus souvent, dus à l'entêtement des missionnaires flamands qui ne se consolent pas de la perte de la situation privilégiée dont le régime de tutelle belge les faisait bénéficier. La question scolaire a contraint le ministre de l'Éducation nationale à durcir sa position, face à la hiérarchie et au haut clergé qui s'opposaient à tout contrôle de l'État sur l'enseignement. Mgr Bigirumwami, Tutsi, serait la « bête noire » du gouvernement, parce qu'il dirige l'opposition de l'Église au régime. Se reporter à la dépêche de Kigali nº 851 du 8 mai 1967 traitant du nouveau chargé d'Affaires du Saint-Siège auprès du gouvernement rwandais, Mgr Bonneric, et des problèmes religieux au Rwanda sous leur double aspect de l'anti-cléricalisme et de l'enseignement. La situation de l'Église catholique et les perspectives d'avenir sont exposées dans la dépêche de Kigali nº 1136/AL du 12 novembre 1968, non publiée.

[4] L'URSS a ouvert une ambassade à Kigali en juin 1964. L'ambassadeur soviétique est M. Afanassenko depuis le 4 janvier 1967. À la suite d'un accord de Coopération culturelle et technique, signé en 1965, des boursiers rwandais sont accueillis chaque année en Union soviétique où leur effectif est de 90 environ.

susceptible de conséquences sérieuses. Cette agitation serait plus particulièrement le fait des jeunes ayant terminé leurs études et qui se trouvent sans emploi. Il a évoqué une visite que l'ambassadeur de l'URSS a faite à Zaza[1] et au cours de laquelle il aurait déclaré à un père : « Continuez de la sorte et dans cinq ans, le pays sera à nous ».

(*Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, situation intérieure, n° 53*)

283

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE.

Relations franco-éthiopiennes

N. *Paris, 28 mai 1970.*

Les rapports entre la France et l'Éthiopie sont traditionnellement cordiaux. Il en est ainsi depuis le traité passé avec le Roi du Choa[2] en 1843, et plus encore depuis la fin du siècle dernier, époque où s'instaura entre le gouvernement français et l'Empereur Ménélik[3] une coopération active concrétisée notamment par la construction du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba (1909-1917). Quelque peu assombris par notre passivité lors de la conquête italienne, ces bons rapports ont été progressivement restaurés après la fin du second conflit mondial. Notre effacement momentané nous a toutefois fait perdre certaines de nos positions anciennes, notamment sur le plan linguistique.

En 1970 il est toujours possible de faire état de cette vieille et solide amitié. Les autorités d'Addis-Abeba n'évoquent qu'avec tact et discrétion nos problèmes de politique intérieure et évitent de s'immiscer dans nos relations avec des pays tiers. Les sentiments d'admiration et d'amitié que l'Empereur[4] éprouvait pour le général de Gaulle se sont reportés sur M. Pompidou dont l'accession à la présidence[5] a été accueillie à Addis-Abeba avec une satisfaction évidente. La prochaine visite en France[6] de Sa

[1] La mission de Zaza, située dans le district de Ngoma, province orientale du Rwanda, capitale Kibungo, est fondée par les « Pères blancs » le 1er janvier 1902.

[2] Haïlé Malakot, père de Ménélik II, et roi de Choa, avec Addis-Abéba pour capitale, signe le traité de 1843 avec la France.

[3] Ménélik II (1844-1913) est empereur d'Éthiopie de 1899 jusqu'à sa mort.

[4] Le ras Tafari Makonnen, né en 1892, est depuis 1930, empereur d'Éthiopie sous le nom de Haïlé Sélassié I.

[5] Le président Georges Pompidou est élu le 15 janvier 1969 à la présidence de la République française.

[6] Lors de son passage à Paris, l'empereur Haïlé Sélassié est reçu en audience privée à déjeuner par le président Pompidou.

Majesté Hailé Sélassié (la quatrième depuis juillet 1959) a vraisemblablement pour but essentiel de créer des liens personnels avec le chef de l'État.

Notre présence dans le territoire français des Afars et des Issas constitue l'un des aspects majeurs des relations franco-éthiopiennes. Djibouti reste en effet, en dépit de l'extension récente du port d'Assab, le seul débouché de l'Éthiopie – au-delà du Bab-el-Mandeb, sur le golfe d'Aden et la mer libre. L'existence du chemin de fer et les problèmes communs que pose sa gestion créent en outre une convergence d'intérêts.

L'intérêt national éthiopien commande de ne pas laisser Djibouti tomber aux mains d'une puissance « hostile ». Aussi les autorités d'Addis-Abeba reconnaissent-elles volontiers que la présence française évite à l'Éthiopie d'avoir à consolider, au besoin par la force, ses droits sur le TFAI. Le régime impérial affecte d'ailleurs de penser qu'en cas de retrait de la France, l'Éthiopie serait fondée à compter sur l'ancienneté, la constance et la chaleur de nos relations pour que nous facilitions le retour du territoire dans l'Empire.

Ce n'est donc pas le maintien de la présence française qui assombrit les perspectives futures, mais la permanence des revendications de Mogadiscio qu'a ravivées encore le coup d'État militaire d'octobre 1969 en Somalie[1]. La politique de bon voisinage préconisée par l'ancien Premier ministre somalien[2] semble avoir été au moins pour partie abandonnée. Le « Front de libération de la Côte des Somalis » (FLCS)[3], implanté en Somalie, a depuis lors commis plusieurs attentats dans le territoire. Par contrecoup les Éthiopiens estiment être dans l'obligation de réanimer le timide « Mouvement de Libération de Djibouti » (MLD)[4], créé et financé par Addis-Abeba et de réveiller leurs propres irrédentistes.

Cette position n'est donc pas dirigée directement contre la France. Le gouvernement impérial préfèrerait sans doute le maintien du *statu quo*, son désir de ne pas affecter les relations avec la France l'emportant sur sa préoccupation d'affirmer ses droits sur le TFAI. Mais il ne veut pas que se crée une espèce de droit de préemption en faveur d'une Somalie plus agressive. Il souhaite également ne pas se laisser déborder au sein de l'OUA par les États progressistes d'Afrique.

[1] Un coup d'État militaire a lieu en Somalie dans la nuit du 20 au 21 octobre 1969. Voir *D.D.F.* 1969-II n° 297.

[2] Mohammed hadj Ibrahim Egal est Premier ministre de Somalie depuis le 15 juillet 1967 jusqu'au coup d'État du 22 octobre 1969.

[3] Au sujet du Front de libération de la Côte française des Somalis voir *D.D.F.* 1969-II n° 297.

[4] Au début de l'année 1963, les autorités éthiopiennes facilitent la création à Dirre– Daoua d'un « très artificiel Mouvement de libération de Djibouti (MLD) destiné à recruter principalement en milieu afar les partisans du rattachement de la Côte française des Somalis à l'Éthiopie ». Ce mouvement s'oppose au Front de libération de la côte des Somalis (FLCS) soutenu par Mogadiscio (voir la note de la sous-direction d'Afrique du 10 octobre 1966 intitulée « position de l'Éthiopie à l'égard de la CFS. (Éthiopie 1966-1970 relations politiques avec la France). Il s'agit pour Addis-Abéba de ne pas laisser à Mogadiscio le monopole des revendications sur Djibouti. Le MLD est mis en veilleuse par le gouvernement éthiopien à qui il sert d'alibi vis-à-vis de Mogadiscio et des instances africaines ; il est réactivé en mai 1970 à la suite d'attentats commis sur le TFAI par le FLCS après le coup d'État de 1969 en Somalie.

Les visites officielles qui ont été échangées dans un proche passé ont incité le gouvernement éthiopien à solliciter une large assistance de la France dans les domaines de la coopération culturelle et technique. 142 professeurs de français enseignent au lycée franco-éthiopien *Guebre Mariam* de la Mission laïque française (fondé en 1947, 2258 élèves), à l'École normale supérieure (ouverte en 1968 et chargée de former des professeurs éthiopiens de français) ainsi que dans 22 établissements secondaires. 30 % des effectifs du second cycle, soit 15 000 élèves, étudient notre langue. Il existe en outre un centre audiovisuel pour l'enseignement du français au siège de la Commission économique pour l'Afrique ainsi que deux sections de l'Alliance française (Dire-Daoua et Asmara).

À la suite de pourparlers récents et difficiles un accord est intervenu entre les deux gouvernements tendant à assurer une gestion financière plus rigoureuse du lycée *Guebre Mariam* et à l'insérer plus efficacement dans le système d'éducation éthiopien.

61 bourses d'études ont été renouvelées en 1969-70 et 16 attribuées ainsi que 15 bourses de stage. Un contingent de 25 bourses nouvelles a été prévu pour 1970-1971. L'obstacle de la langue et une sélection plus sévère des candidats ne permettent pas d'envisager pour l'instant une augmentation de ces chiffres.

Notre coopération technique a atteint, dès 1967, un niveau important. Au total plus de 60 experts sont affectés en Éthiopie. Cette action concerne surtout l'aménagement du territoire (programme d'étude du bassin du Wabi-Shebelli où plusieurs équipes d'hydrographes, hydrogéologues, économistes agricoles et pédologues sont intervenues, aidées par des assistants éthiopiens formés en France), l'aide aux municipalités (urbanisme, voirie, cadastre, école technique supérieure des municipalités) et l'épidémiologie animale (Laboratoire de Debré-Zeit). Nous nous intéressons également à la recherche agronomique et au développement communautaire (ferme d'État d'Awassa), à l'information (quotidien *Addis-Soir*) à la formation professionnelle et à la marine.

L'assistance de la France à la Marine éthiopienne mérite une mention particulière en raison de la personnalité du commodore Desta[1], petit-fils préféré de l'Empereur et chef effectif de cette Marine. Celui-ci, très francophile, se rend plusieurs fois par an en France et entretient des rapports d'amitié avec un certain nombre de personnalités civiles et militaires françaises. Nous avons en détachement à Massaoua plusieurs officiers dont deux médecins du service national. Jusqu'à l'an dernier, le navire-amiral éthiopien était commandé par un officier français. 24 stagiaires éthiopiens seront admis en 1970-1971 dans les écoles des équipages de la flotte et l'état-major des armées recevra deux officiers en stage.

[1] Le commodore Iskander Desta, né en 1935, est l'un des fils de la princesse Tenagneworq Haïlé Sélassié, fille aînée de l'empereur, et du ras Desta Damtew fusillé par les Italiens en 1937. Ancien élève officier de l'École navale britannique de Darbouth, il est commandant en second des forces navales éthiopiennes depuis 1958, le commandant en chef étant l'empereur.

Lors de son voyage officiel à Addis-Abeba (août 1966)[1], le général de Gaulle avait pris certains engagements qui se sont concrétisés par la signature, le 18 septembre 1967, d'un protocole prévoyant, à concurrence d'un plafond de crédits garantis de 75 millions de francs, le financement de divers contrats d'armements ainsi que la construction ultérieure d'un atelier militaire de la flotte à Assab. Pour des raisons à la fois budgétaires et politiques, certains membres du gouvernement éthiopien étant opposés à cette réalisation, l'atelier d'Assab n'a jamais été construit. S'il est peu probable que les autorités éthiopiennes reprennent le dossier, il est toutefois possible qu'elles demandent à utiliser le reliquat du crédit disponible pour des opérations présentant un plus grand intérêt économique telles que la cession de matériels ou la construction d'une usine mixte d'armement et d'outillage. Compte tenu des promesses faites et des difficultés que susciterait la réalisation de la base d'Assab, toute demande nouvelle du gouvernement éthiopien mériterait d'être étudiée avec attention.

Les échanges commerciaux entre la France et l'Éthiopie ne sont pas à la mesure de l'assistance que nous apportons à ce pays. Nous ne sommes que le 6e fournisseur (environ 5 %) et le 7e acheteur (moins de 4 %). La contraction autoritaire des importations rendue nécessaire par une conjoncture qui ne s'est guère améliorée qu'à compter du dernier trimestre 1969 (hausse des cours mondiaux du café) explique le déficit actuel, à notre détriment, de la balance des échanges franco-éthiopiens.

Nous achetons surtout du café et des cuirs et peaux. Nous vendons à l'Éthiopie des matériels industriels, agricoles et ferroviaires, des véhicules, des produits alimentaires et textiles, des pneumatiques et de la verrerie.

Victime de la concurrence de l'axe Assab-Addis-Abeba, et aussi du marasme dont a souffert l'Éthiopie depuis la fermeture du canal de Suez, le chemin de fer franco-éthiopien subit depuis trois ans un déficit que les deux gouvernements doivent résorber conjointement en accordant des avances de trésorerie. Une commission mixte s'est réunie en avril 1970, dans le but d'étudier les mesures propres à rétablir son équilibre financier.

À l'exception de notre participation au chemin de fer, l'implantation des sociétés françaises est assez limitée (Sociétés Besse et Ries, Salines du Midi). Deux banques françaises (BNCI et Banque de l'Indochine) ont dû fermer leurs portes à la suite de la parution de la loi bancaire de 1965 qui restreignait sensiblement leur liberté d'action.

Sur le plan des grands travaux, après la mise en sommeil du projet du Sidamo (construction d'une voie ferrée qui devait se raccorder au chemin de fer franco-éthiopien), deux sociétés françaises ont obtenu des contrats en Éthiopie : la CITRA dépendant du groupe Schneider (barrage dans la vallée de l'Awash) et l'entreprise Razel (travaux routiers).

La Société Degremont s'occupe de l'épuration et de l'approvisionnement en eau des principales villes éthiopiennes.

[1] Au sujet du voyage du général de Gaulle en Éthiopie voir *D.D.F.* 1966-II n° 209.

Compte tenu de la hausse sensible du coût de la vie et de l'endettement croissant de l'administration vis-à-vis du secteur privé, l'Éthiopie n'offre guère dans l'immédiat de perspectives encourageantes pour nos firmes. Toutefois la société Orgal s'intéresse à la réalisation d'une usine de café lyophilisé et la société française de topographie vient de signer un contrat avec la municipalité d'Addis-Abeba pour l'établissement d'un état des lieux qui précéderait la confection du cadastre. De même un contrat de travaux publics (40 km de voirie) pourrait être accordé à l'entreprise Lefèbvre. Enfin notre Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM) vient d'être l'objet d'une demande d'intervention (mission géophysique et hydrogéologique) qui pourrait être l'occasion d'une implantation plus précise de nos sociétés dans un domaine d'autant plus intéressant que des indices de zinc, de plomb et de cuivre, ainsi qu'un gisement de nickel auraient été récemment relevés.

En définitive, l'éparpillement de l'autorité, la déliquescence de l'appareil gouvernemental et administratif sont une complication pour un pays qui, comme la France, entretient avec l'Éthiopie des relations actives dans le domaine culturel et de la coopération. Aussi, devons-nous nous montrer vigilants pour la défense des positions acquises, notamment en ce qui concerne l'enseignement du français, et garder une grande prudence à l'égard d'une extension de nos engagements qui ont déjà atteint un niveau élevé.

(Afrique-Levant. Afrique, Éthiopie 1966-1970, relations avec la France)

284

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV

L'URSS et le Cambodge

N. n° 301/CLV[1]. *Paris, 29 mai 1970.*

Très nette dans son soutien au gouvernement khmer jusqu'aux événements du 18 mars, la politique soviétique à l'égard du Cambodge se caractérise depuis lors par l'embarras, l'ambiguïté et un attentisme que les dernières initiatives diplomatiques de Phnom Penh (rétablissement des relations diplomatiques avec Bangkok, Saigon et demain sans doute Séoul et Taïwan) ne modifieront peut-être pas nécessairement.

[1] Cette note est rédigée par Yves Robin, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis février 1970.

A – *Position à l'égard des parties en présence*

a) *à l'égard du gouvernement Lon Nol*

1- Bien que persuadés dès le 19 mars que les éléments de droite, auteurs du coup d'État, provoqueraient une modification de la politique extérieure khmère dans un sens très défavorable à leurs alliés nord-vietnamiens, les Soviétiques ont maintenu leurs relations diplomatiques avec le gouvernement Lon Nol en laissant en place à Phnom Penh leur ambassadeur, M. Koudriavtsev[1], avec tout son personnel. C'est seulement lorsque la situation s'est sérieusement détériorée au début d'avril qu'ils ont rapatrié en URSS les familles des diplomates et experts.

2- Ils ont ménagé autant que faire se pouvait le gouvernement en place. Les commentaires de la presse soviétique ont bien constamment condamné les « forces de droite » et stigmatisé, à partir du 30 avril, les interventions militaires américano-sud-vietnamiennes, mais n'ont jamais pris à partie le général Lon Nol[2]. La même observation vaut pour les commentaires acerbes déclenchés par les massacres de Vietnamiens.

3- En regrettant la politique de neutralité et l'orientation pacifique du Cambodge jusqu'au 18 mars, M. Kossyguine[3], dans sa conférence de presse du 9 mai, ne dit pas expressément que le gouvernement cambodgien avait abandonné celles-ci et ne porte aucune attaque contre le général Lon Nol.

4- Même la mise en garde faite le 24 mai par l'ambassadeur soviétique au ministre des Affaires étrangères khmer contre un rapprochement trop marqué avec Saigon présentait des aspects rassurants pour Phnom Penh dans la mesure où celle-ci constituait une justification du maintien de l'ambassade de l'URSS au Cambodge et où Moscou n'annonçait pas de mesures concrètes en cas de rétablissement des relations diplomatiques avec Saigon.

En d'autres termes, dans son embarras et pour gagner du temps, l'URSS a établi avec le gouvernement Lon Nol, qu'elle n'apprécie pas, des rapports d'une correction à peine réprobatrice qui rappellent étrangement ceux qu'elle entretenait avec le gouvernement laotien lorsque celui-ci, de 1965 à 1968, donc au plus fort de la guerre du Vietnam, se compromettait avec Washington.

b) *à l'égard de Sihanouk*

Si la conduite soviétique comporte des aspects positifs pour le Prince, elle n'en est pas moins marquée d'une certaine réserve.

1- Soucieuse de conserver le contact et de nouer avec lui des relations particulières par respect du passé et prudence pour l'avenir :

[1] Serguei Mikhailovitch Koudriavtsev, ambassadeur de l'Union soviétique à Phnom Penh depuis le 18 décembre 1967.

[2] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969.

[3] Alexeï Nikolaïvitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

– l'URSS a accepté le maintien à Moscou de l'ambassadeur rallié à la cause du Prince et accorde assistance à celui-ci. Toutefois, M. Chea San[1] n'est plus invité aux cérémonies officielles et se plaint de ne rencontrer que des agents de second ordre au MID[2] ;

– elle continue, dans toutes les déclarations de presse et d'officiels, à le qualifier de « Chef d'État légitime du Cambodge ». De même, pour la première fois, la *Pravda* du 28 mai a mentionné le « Gouvernement royal d'unité nationale ».

2- En regard de ces marques de sympathie verbales peu coûteuses les signes d'un manque d'enthousiasme ne manquent pas.

– Dans la presse soviétique, les évocations du prince Sihanouk sont rares, comparées à celles de la presse chinoise. Dans le privé, les commentaires sur le Prince sont dépourvus d'aménité quand ils ne sont pas caustiques. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Soviétiques, qui craignent sa versatilité, ne lui accordent qu'une confiance limitée.

– Son gouvernement d'union nationale, créé le 5 mai, n'a pas été reconnu à ce jour alors que le prince Sihanouk a demandé expressément le 12 mai à l'URSS de le faire.

– En revanche, dans son message du 12 mai, M. Kossyguine, muet sur la question de la reconnaissance de ce gouvernement, approuvait vivement la formation du front uni du Kampuchea[3]. Un tel message sous-entend que Moscou aurait préféré que Sihanouk se bornât à constituer un Front de type Pathet Lao[4] qui aurait donné à l'URSS la position relativement commode dont elle jouit au Laos (on y reconnaît le gouvernement du prince Souvanna Phouma[5], mais concurremment on aide le Pathet Lao). L'adoption par le Prince d'une formule vietnamienne (GRP)[6] et non laotienne place l'URSS devant un choix qu'elle retarde au maximum en se réfugiant dans l'attentisme et qu'elle répugne à faire pour de multiples raisons.

B – *Raisons de cette attitude*

Par ordre d'importance croissante, il est permis de distinguer :

1- Les obligations de l'URSS comme coprésident de la Conférence de Genève de 1954[7].

[1] Chea San, ambassadeur du Cambodge à Moscou, resté fidèle au prince Sihanouk après le coup d'État du 18 mars 1970, représente à Moscou le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) après sa création le 5 mai 1970.

[2] *Ministerstvo Inostrannikh Del* (ou *MID* en abrégé), ministère soviétique des Affaires étrangères.

[3] Le prince Norodom Sihanouk préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*).

[4] Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[5] Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[6] Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 411.

[7] L'URSS a coprésidé avec le Royaume-Uni la Conférence de Genève de 1954, qui a abouti à la signature des accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

2- Le souci des Soviétiques de conserver les intérêts moraux, culturels et économiques qu'ils se sont assurés au Cambodge. Ils y disposent d'une ambassade importante, dont les titulaires, de rang élevé, donnaient des avis écoutés. De plus, la centaine d'experts qu'ils appointent dans l'enseignement technique et certains secteurs de l'économie leur procurent des moyens d'information et d'action non négligeables. On comprend que Moscou hésite, au nom de ses intérêts de grande puissance, à faire litière des résultats de quinze années d'efforts patients.

3- La volonté de ne pas laisser le champ libre aux Américains, surtout dans le cas où avec l'aide de ces derniers – ce qu'on n'exclut pas à Moscou – le général Lon Nol consoliderait sa position. (Il n'est pas douteux par exemple qu'au Laos la présence d'ambassadeurs soviétiques de poids a freiné dans le passé l'engagement du prince Souvanna Phouma à l'égard des Américains).

4- Espoir, en restant sur place, d'exercer sur le gouvernement Lon Nol une influence politique en vue de tenter d'enrayer une évolution qui conduit logiquement à l'abandon formel de la politique de neutralité. Ainsi s'explique sans doute l'avertissement donné le 24 mai au gouvernement khmer par M. Koudriavtaev. On remarquera à ce propos que cette neutralité ne vaut pas tant pour l'URSS comme moyen de préserver la paix dans le Royaume que comme paravent pour aider discrètement et efficacement ses alliés nord-vietnamiens et vietcongs au Sud-Vietnam.

Le retour au sein du gouvernement de Phnom Penh des leaders anti-communistes Son Ngoc Thanh[1] et Sim Var[2] présage malheureusement une orientation dans un sens contraire à ses vœux et semble compromettre l'émergence d'une troisième force « neutraliste » que pourrait favoriser la présence prolongée au Cambodge de forces sud-vietnamiennes assez portées aux excès de toutes sortes.

5- Mais la raison essentielle de l'ambiguïté de l'attentisme soviétique reste l'hostilité de Moscou à l'égard de Pékin. L'URSS considère en effet que le prince Sihanouk est prisonnier des Chinois. Les Russes peuvent craindre qu'en poussant ce dernier à adopter leurs thèses militantes, fondées sur la poursuite de la guerre et le rejet des accords de Genève (ce que n'a pas fait cependant la conférence de la gauche indochinoise)[3], les Chinois ne l'utilisent pour saper les fondements mêmes de leur influence au Cambodge et ne lui fassent prêter la main à leur éviction du Sud-Est asiatique. À la limite,

[1] Son Ngoc Thanh, ministre des Affaires étrangères de mai au 9 août 1945 dans le gouvernement mis en place au Cambodge par les Japonais après leur coup de forces du 9 mars 1945 contre les Français. Se proclame Premier ministre du Cambodge le 14 août 1945. Arrêté par les Français le 16 octobre 1945, il reste en exil en France jusqu'en octobre 1951. Le 9 mars 1952, il rejoint la guérilla des Khmers Issarak et ne retourne à Phnom Penh qu'après l'éviction du prince Sihanouk le 18 mars 1970. Il devient alors conseiller du général Lon Nol.

[2] Sim Var, député de Phnom Penh depuis septembre 1966. Vice-président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967. Nommé ambassadeur au Japon par le gouvernement issu du coup d'État du 18 mars 1970.

[3] Tenue les 24 et 25 avril 1970 sous l'égide de Chou En-laï, la conférence de Canton marque l'alliance du prince Sihanouk avec les Nord-Vietnamiens, le GRP et le Pathet Lao.

on peut se demander comme M. Jarring[1] si l'URSS, s'accommodant de la confusion qui règne au Cambodge, ne se résigne pas à une certaine présence américaine dans le Sud-Est asiatique qu'elle juge préférable à une prépondérance chinoise.

Enfin, on doit noter au nombre des motivations antichinoises de l'attitude russe celle-ci : la reconnaissance par Moscou d'un gouvernement formé à Pékin risquerait d'être jugée comme le signe que l'URSS admet le *leadership* chinois dans la région.

C – *De l'embarras à la concertation ?*

Il est probable que cet embarras des Soviétiques, qui reflète leur absence de prise sur les événements cambodgiens (ils ne peuvent agir qu'indirectement par le relais des Nord-Vietnamiens auxquels ils sont tenus d'accorder leur aide pour conserver le bénéfice des efforts passés) va se prolonger. Les récents entretiens entre M. Seydoux et M. Kapitsa donnent en effet à penser que Moscou maintiendra son ambassade à Phnom Penh[2]. Tout au plus, pour l'instant, l'URSS abaisse le niveau de sa représentation en la laissant aux mains d'un chargé d'Affaires après le rappel en congé de son ambassadeur pour compter du 30 mai. Néanmoins, il n'est pas exclu que l'évolution de la situation au Cambodge, notamment un éventuel retour du prince Sihanouk dans les provinces du Nord-Est, ne la conduise de guerre lasse à reconnaître le « gouvernement royal d'union nationale » de ce dernier.

Constatant un certain parallélisme entre notre attitude et la sienne à l'égard des parties en présence, ainsi que le montre la correspondance de nos postes de Moscou et de Phnom Penh, l'URSS n'a cessé de rechercher le contact et de multiplier les échanges de vues avec nous. Désire-t-elle aller jusqu'à la concertation ?

Il est de fait qu'à la veille de l'arrivée de M. Gromyko à Paris[3] l'inclusion, après discussion, des éléments essentiels de la déclaration gouvernementale du 1er mai[4] (référence aux accords de Genève de 1954 et 1962, à un règlement négocié, à des efforts à entreprendre auprès de toutes les parties

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou depuis 1964, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la paix au Proche-Orient depuis le 23 novembre 1967.

[2] Au sujet de cet entretien du 27 mai entre Roger Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Moscou et Mikhaïl Stepanovitch Kapitsa, directeur de l'Asie du Sud-Est au ministère soviétique des Affaires étrangères depuis 1970, voir le télégramme de Moscou nos 4050 à 4064 du 28 mai 1970, non reproduit. L'ambassadeur de France y rapporte que : « Le gouvernement soviétique envisage (…) de maintenir à Phnom Penh une présence limitée dans l'espoir qu'à un certain stade cela puisse aider le Cambodge à revenir à la neutralité. Moscou a cependant abaissé le niveau de sa représentation, en rappelant son ambassadeur en congé. »

[3] Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, se rend en visite officielle en France du 1er au 5 juin 1970.

[4] Déclaration gouvernementale française du 1er mai 1970 à propos de l'intervention américaine au Cambodge : « L'opinion française s'inquiète depuis de longs mois de la prolongation, voire de l'aggravation du conflit qui s'est étendu à l'ensemble de l'Indochine. Le gouvernement a défini sa conception d'un règlement pacifique au Vietnam et dans la péninsule tout entière. Récemment encore, les 1er et 28 avril, il répétait que notre politique, fondée dans son esprit et dans sa lettre sur les principes énoncés dans le discours du général de Gaulle à Phnom Penh, devait assurer la paix et la neutralité par le retour aux accords de Genève, notamment au Cambodge. Le gouvernement

intéressées) dans le projet de communiqué final des prochaines conversations franco-soviétiques nous donne satisfaction.

En tout état de cause, on peut constater que la France et l'URSS, aujourd'hui spectateurs d'une guerre dont l'aggravation et l'élargissement les préoccupent, restent disponibles pour une action d'apaisement futur, ne serait-ce que pour protéger leurs intérêts respectifs. À l'occasion de la visite de M. Gromyko, la crise cambodgienne peut donc être l'objet d'une concertation sur des sujets utiles et constructifs.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1970, nº 253*)

285

COMPTE RENDU

Entretien de M. Pompidou et de M. Bourguiba

C.R. *Paris, 29 mai 1970, 12 h. 30.*

M. Bourguiba[1]. Le peuple tunisien attend beaucoup de mon retour qui donnera à la Tunisie comme un deuxième souffle. Nous avons eu récemment quelques inquiétudes dues à l'ancien responsable de l'Économie[2] qui avait essayé, à mon insu, d'établir un système de kolkhozes, par la force. Or, on ne peut rien tirer d'un paysan par la force.

M. Pompidou[3]. L'expérience soviétique est là pour le montrer.

M. Bourguiba. C'est vrai aussi de la Yougoslavie. Cette tentative s'est traduite par le recours à la violence sous prétexte d'assurer le prestige de l'État. Ce que je critique le plus, c'est toute la mise en scène destinée à m'empêcher de voir la réalité. J'ai eu en effet toujours l'habitude de parcourir la Tunisie. J'en étais empêché ces derniers temps à la fois par mes responsabilités, par l'âge, par la maladie.

M. Pompidou. Du point de vue de votre état de santé, il faut surtout, afin de ménager vos forces, vous défendre de vous-même. Vous allez trouver à votre retour, un pays enthousiaste.

M. Bourguiba. Oui. La Tunisie est quelque peu jalousée en raison du courage de ses opinions. La Tunisie représente dans le monde arabe, africain, méditerranéen une nuance.

C'est la première fois, depuis 4 000 ans, que le peuple tunisien, par ses seuls moyens, a pu se réunir, se défendre, constituer un État honnête,

ne peut que déplorer ce qui aggrave, prolonge et étend le conflit. L'expérience des dernières années a montré que l'action militaire entraîne un enchaînement inéluctable et qui ne peut être contrôlé. »

[1] Habib Bourguiba, président de la République tunisienne depuis le 25 juillet 1957.

[2] Il s'agit d'Ahmed Ben Salah, ministre tunisien de l'Économie du 12 novembre 1961 au 8 septembre 1969. il fut également ministre des Finances du 30 janvier 1961 au 8 septembre 1969.

[3] Georges Pompidou, président de la République française depuis le 20 juin 1969.

tourné vers le peuple, au service du peuple. Avant, il a toujours fait partie d'un empire. C'est la première fois que le peuple tunisien est véritablement indépendant. Il n'y a pas longtemps, M. Fanfani[1] m'a surpris en train de lire un livre sur Jugurtha[2]. Eh oui, lui ai-je dit, je suis un Jugurtha qui a réussi. J'ai lutté sans haine, et la preuve c'est que je viens de choisir la France pour me soigner. J'ai toujours voulu créer les conditions d'une véritable coopération et je crois que c'est ce que j'ai réussi de mieux dans ma vie. Les relations entre la France et la Tunisie sont, dans une certaine mesure, exemplaires. C'est un sujet de fierté pour moi.

M. Pompidou. C'est, pour nous aussi, un grand sujet de satisfaction, à la fois morale et politique.

M. Bourguiba. Nous sommes quelque peu inquiets en ce qui concerne la Méditerranée devant, par exemple, l'implantation des Russes en Égypte. Les Égyptiens auront plus de difficultés à se débarrasser des Russes que des Anglais. Il y a également l'installation du gouvernement révolutionnaire libyen qui apparaît comme un prolongement de ces nouvelles tendances vers la Méditerranée occidentale. Mais en cas de crise, vous et nous, nous serons toujours du même côté. J'ai pensé à cet égard que la France pourrait nous aider à remettre en vigueur l'arsenal de Bizerte[3]. Il serait bon que Bizerte puisse servir de centre de réparation pour les navires. Bizerte se situe en quelque sorte au centre de la Méditerranée. À ce sujet, les Soviétiques ont insisté pour que, dans un accord commercial soviéto-tunisien, soit inscrit le droit pour les Soviétiques de faire réparer leurs bateaux à Bizerte. Le gouvernement tunisien a refusé. Les Bulgares sont revenus à la charge. C'est un des aspects du communisme international. L'expansion communiste apparaît en ce moment en Asie du Sud-Est. Cela est vrai aussi au Levant où les Soviétiques tentent de gagner du terrain. Sur cette affaire de Bizerte, voici le fond de ma pensée. Je sais que les arsenaux en France ne sont pas très prospères, mais pour des considérations de politique générale, il serait bon que la France aide la Tunisie à refaire de Bizerte le port que Bizerte était autrefois. C'est dans l'intérêt de nos deux pays comme dans l'intérêt de l'Algérie et du Maroc, qui sentent actuellement le danger. C'est pourquoi j'ai tenu à vous dire toute ma pensée sur cette question. D'autre part, cela donnerait en Tunisie du travail, sur le plan économique, et permettrait de lutter contre le chômage. Le développement de l'instruction, le développement sanitaire, la politique sociale, sont à l'origine de nos problèmes économiques et sociaux. La seconde question que je voulais aborder avec vous est celle de la coopération sur le plan culturel. Cette coopération marche très bien, j'en suis un exemple vivant. Mais il y a l'accroissement de la population tunisienne. M. Masmoudi[4] m'a dit qu'en 1972,

[1] Amintore Fanfani, président du Conseil italien depuis le 18 janvier 1954.

[2] Jugurtha (né vers 160 av. J.-C. et mort vers 104 avant J.-C), était le roi de Numidie de 118 av. J.-C. à 105 av. J.-C.

[3] L'arsenal de Bizerte, connu également sous le nom de Sidi-Abdallah, dont la construction commença en 1897 par le gouvernement français, est évacué par les troupes françaises le 1er juillet 1962. Voir *D.D.F.* 1962-I et 1962-II, rubrique Tunisie.

[4] Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires étrangères tunisiennes depuis le 12 juin 1970.

le coût de l'enseignement en Tunisie sera très élevé, de l'ordre de 12 milliards d'anciens francs.

M. Gaucher[1]. En effet, la prise en charge de la coopération culturelle se présente de la manière suivante, entre la France et la Tunisie. Pour certains contrats (contrats B) la Tunisie les prend complètement à sa charge. Pour d'autres (contrats A) la France assume 30 % du financement.

M. Bourguiba Jr[2]. Ce qu'il faut, c'est améliorer l'enveloppe culturelle surtout dans le domaine des constructions scolaires.

M. Bourguiba. Il est souhaitable en effet d'implanter un certain nombre d'instituts d'enseignement en évitant de les concentrer tous à Tunis.

M. Masmoudi. Les constructions scolaires vont s'élever à 50 milliards d'anciens francs d'ici 1972. L'aide française est importante. Nous ne pouvons nous en passer.

M. Pompidou. Où en êtes-vous au point de vue de la scolarisation ?

M. Masmoudi. 76 % de la population tunisienne est scolarisée.

M. Bourguiba Jr. Un Tunisien sur quatre en ce moment, est en classe.

M. Masmoudi. En 1956, l'Éducation nationale représentait 15 % du Budget tunisien. Aujourd'hui, elle en représente 31 %.

M. Pompidou. Quel est l'accroissement de la population tunisienne ?

M. Bourguiba Jr. 2,8 pour mille. C'est trop et notre politique de planning familial est insuffisante. Cependant, nous menons une action dans ce sens grâce au parti et grâce à l'Union des femmes.

M. Masmoudi. Il faut, en Tunisie, adopter un planning familial original. Les cadres sont d'accord, mais ce sont les classes les plus défavorisées qui ne veulent pas s'y soumettre.

M. Pompidou. Vous êtes cependant en dessous de l'Égypte du point de vue de la progression de la population. La progression égyptienne est de l'ordre de 3,3 pour mille.

M. Bourguiba. Oui, mais du point de vue du développement économique, les Égyptiens sont aidés par l'existence du barrage d'Assouan[3].

M. Pompidou. Oui, mais le barrage d'Assouan, depuis sa construction, est déjà absorbé, en quelque sorte, par l'augmentation de la population.

M. Bourguiba. J'ai en tête un grand projet qui devrait intéresser la France à cause du développement touristique. Le gouvernement français nous a beaucoup aidés déjà (éclairage des avenues, etc.). Mais du point de vue de la ville de Tunis, il y a quelque chose qui ne va pas. C'est ce qu'on appelle le Lac de Tunis[4], qu'il faudrait assainir. Mais cela représente un travail

[1] Georges Gaucher, ambassadeur de France à Tunis depuis le 2 avril 1970.

[2] Habib Bourguiba Jr, ministre des Affaires étrangères du 12 novembre 1964 au 12 juin 1970, puis ministre de la Justice.

[3] Le haut barrage d'Assouan est un barrage hydroélectrique construit de 1960 à 1970 grâce au financement de l'Union soviétique, situé à sept kilomètres en amont de l'ancien barrage, et à environ dix kilomètres de la ville d'Assouan, sur le Nil en Haute-Égypte. Il est officiellement inauguré le 21 juillet 1970.

[4] Lac de Tunis, souvent appelé simplement « le lac », est une lagune côtière peu profonde (moins d'un mètre) située entre la ville de Tunis et le golfe de Tunis.

considérable. Une aide de la Banque Mondiale[1] serait nécessaire. Si la France, l'Allemagne et les États-Unis voulaient s'y intéresser, cet assainissement du Lac de Tunis serait en quelque sorte notre barrage d'Assouan. Il conviendrait aussi de construire des hôtels tout le long des plages de la côte tunisienne. Nous avons déjà à Djerba et à Monastir des pistes d'aviation. Au fond, si je puis m'exprimer ainsi, la Tunisie a deux mamelles, l'agriculture et le tourisme. La construction de barrages encouragerait le développement agricole. En effet, tantôt il y a des inondations, tantôt nous sommes pendant cinq ans sans eau. Il faudrait donc penser à développer la construction de barrages et le tourisme ; cela donnerait du travail aux Tunisiens.

M. Pompidou. Sur le plan du tourisme, nous sommes prêts à vous aider et en particulier à inciter les Français à se rendre en Tunisie. C'est bon pour la balance commerciale et puis cela rendra plus étroits les liens entre la France et la Tunisie.

M. Masmoudi. Il y a eu, récemment, une bonne mission du CNPF[2].

M. Bourguiba. En Tunisie, au fond, nous n'avons pas de grandes propriétés. Nous avons surtout des classes moyennes et notre problème est d'élever ceux qui sont au dessous de la moyenne et de développer les classes moyennes. Il y a enfin la question de la télévision.

M. Masmoudi. Le gouvernement français s'intéresse à l'installation d'une seconde chaîne de télévision en Tunisie. Malheureusement pour le moment, nous ne sommes pas reliés à la France et nous ne pouvons pas prendre les programmes français. L'Algérie, en revanche, peut le faire grâce aux relais des Baléares, mais elle n'utilise pas cette possibilité. Nous souhaiterions diffuser des programmes en langue française. Évidemment, cela pose un problème du point de vue des rapports entre l'Italie et la France. Les Italiens s'intéressent au problème de la télévision tunisienne. L'Union italienne de télévision nous propose des tarifs spéciaux. Nous pouvons, avec l'Italie, utiliser les lignes de l'Union européenne de télévision et les lignes de la télévision italienne. Mais il nous faut une seconde chaîne. Il nous faut des équipements pour la télévision tunisienne proprement dite. Il nous faut doubler notre matériel, qui est très restreint.

M. Gaucher. Il y a deux problèmes : celui du rattachement à la France et celui d'une deuxième chaîne.

M. Pompidou. En Tunisie même, vous avez une télévision centrale mais il vous faut des relais pour la province.

M. Masmoudi. C'est exact. Il nous faut des équipements à l'échelle de la Tunisie proprement dite.

[1] La Banque Mondiale, créée le 27 décembre 1945, regroupe deux institutions internationales : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (AID, ou IDA), créées pour lutter contre la pauvreté en apportant des aides, des financements et des conseils aux États en difficulté.

[2] CNPF, le Conseil national du patronat français, créé en décembre 1945, est une organisation représentant le patronat français.

M. Bourguiba Jr. Il serait souhaitable aussi que nous puissions retransmettre vers la Libye.

M. Masmoudi. Nous avons déjà des câbles hertziens entre la Tunisie et la Libye. Nous nous trouvons donc reliés à la Libye de ce point de vue, et c'est très bien. La chaîne locale tunisienne peut être captée de la Libye. Cela vaut mieux que la propagande égyptienne. Mais il serait bon que nous puissions diffuser à la fois en langues arabe et française sur la Libye. Cela favoriserait notre rayonnement culturel.

M. Bourguiba Jr. Cela équilibrerait les efforts égyptiens ;

M. Masmoudi. C'est en effet par les programmes que le public peut s'intéresser à la langue française.

M. Pompidou. C'est un problème qu'il faut examiner sérieusement.

M. Gaucher. Je signale qu'actuellement il y a une situation de fait qui permet à la télévision italienne de couvrir Tunis et sa banlieue.

M. Bourguiba. D'une façon générale, nous sommes heureux de tout ce qui a été fait entre la France et la Tunisie et j'espère que cette visite que je vous rends aujourd'hui facilitera davantage encore notre coopération.

M. Pompidou. Vous savez que j'aurais beaucoup souhaité que cette visite fût une visite officielle. Vous savez l'estime et même l'admiration que la France vous porte. Avec le temps, les crises s'estompent et les grandes figures demeurent.

M. Bourguiba. Le problème qui me préoccupe est celui de l'avenir de la Tunisie après moi. Je pense utiliser ce qui me reste de vie à mettre la Tunisie sur de bons rails. Je voudrais éviter que ma disparition ne soit le signal du retour aux vieux démons familiers des Berbères. J'ai libéré et créé une nation. Malgré les différences à l'intérieur de la population tunisienne (paysans, étudiants, gauchistes, droitiers, etc.) il y a quelque chose qui unit cette population, c'est l'existence d'un État indépendant. J'espère que ce phénomène d'unité n'est pas lié à ma personne. Je compte sur mes successeurs et je pense également, à l'occasion du prochain congrès, orienter la Constitution dans le bon sens.

M. Pompidou. Il faut préparer l'avenir. Je voudrais vous dire un mot sur la Méditerranée. En ce qui concerne la coopération franco-tunisienne, je suis tout à fait favorable à ce qu'elle se développe au maximum. Dans toutes les instances, nous veillerons à faire pour le mieux et à renforcer les liens réciproques. Nous sommes particulièrement attachés à la Tunisie, par l'histoire, par la place qu'elle occupe et aussi par le rôle que vous avez su lui donner entre des États qui sont parfois peu stables, nerveux, agités. La Tunisie apparaît comme un flot de sagesse politique. Mais la Méditerranée est pour nous quelque chose de vital. La France a évidemment une façade atlantique, une façade sur la Mer du Nord, des frontières terrestres importantes, mais c'est la Méditerranée qui me paraît le secteur le plus sensible. Si une puissance étrangère s'y installe, nous sommes, en quelque sorte, tournés complètement. C'est donc vital et je suis convaincu que dans les années qui viennent la Méditerranée prendra de plus en plus d'importance,

si je me place dans une perspective historique. C'est un point de rencontre ; de nombreuses civilisations sont situées sur ses bords et nous sommes obligés d'être présents. La Méditerranée occidentale, bien entendu, est prioritaire parce que nous y sommes. Mais elle n'est pas isolée, d'où l'intérêt pour nous de ce qui se passe en Méditerranée orientale et les positions que nous y prenons en vue de ramener la paix. Vous connaissez les positions françaises sur le conflit actuel. Elles sont difficiles à tenir, compte tenu de l'opinion française. La situation apparaît à bien des égards difficile à résoudre. Le conflit et ses prolongations entraînent des interventions nouvelles en Méditerranée. Tandis que la Chine développe son influence en Extrême-Orient, l'Union soviétique s'installe en Égypte. Nous avons évidemment de bons rapports avec les Russes. Mais il vaut mieux que chacun reste chez soi. En Libye, nous avons répondu aux demandes qui nous ont été présentées. Je savais que cela me créerait des difficultés, notamment du côté des États-Unis. Mais il n'était pas possible de ne pas répondre à cette demande. Demande énorme sans doute, mais cela prendra du temps. Voilà donc l'origine de nos rapports avec la Libye. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour l'inciter à nouer de bons rapports avec le Maghreb et pour éviter qu'elle ne s'insère dans un autre ensemble. À l'intérieur du gouvernement libyen, il y a beaucoup de divergences et les dirigeants sont loin d'être du même avis. Je suis satisfait qu'ils aient de bons rapports avec l'Algérie, comme vous-même d'ailleurs. C'est une sécurité. L'Algérie est parfois nerveuse mais c'est un pays qui a des moyens importants. Il est bon que ses rapports soient positifs aussi bien avec la Tunisie qu'avec le Maroc et qu'elle s'insère ainsi dans un ensemble plus modéré.

M. Bourguiba. L'Algérie a un complexe de grande puissance. Du temps de la colonisation française, les officiers français ont eu tendance à donner le Sahara à l'Algérie, parce que l'Algérie c'était à la France tandis que le Tunisie n'était qu'un protectorat.

Il y a une autre question qui nous intéresse, c'est celle du développement de notre complexe sidérurgique de Menzel-Bourguiba[1]. Nous voudrions passer avec le complexe sidérurgique de Fos des accords de sous-traitance. Nous n'avons pas pu nous entendre avec les Algériens et le complexe sidérurgique de Bône[2].

M. Pompidou. Il ne devrait pas y avoir de difficultés. Le complexe de Fos[3] est calculé dans la perspective d'une augmentation de la consommation.

M. Masmoudi. Nous verrons avec le gouvernement français ce que nous pouvons faire de ce point de vue.

M. Bourguiba. Pour terminer, Monsieur le Président, je vous demanderai d'essayer d'agir sur la Libye pour qu'elle s'éloigne des Égyptiens. C'est ce qui s'est déjà passé avec l'Algérie. Naguère, il y avait 6 000 Égyptiens en

[1] Complexe sidérurgique de Menzel-Bourguiba connu sous le nom de *Elfouladh*, fut créé en 1962.

[2] Bône, est une ville d'Algérie.

[3] Il s'agit du projet Marseille- Fos Sur Mer.

Algérie. Ils ont finalement été chassés. Les Égyptiens au fond d'eux-mêmes, méprisent le Maghreb. Nous souhaiterions que la Libye fasse comme l'Algérie.

(Secrétariat général, entretiens et messages, 1956-1971 nos 42-43-44)

286

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, ASIE-OCÉANIE

Les relations franco-indiennes

N. *Paris, Juin 1970.*

Les rapports entre la France et l'Inde se situent présentement dans un climat favorable. Depuis le règlement définitif de l'affaire des comptoirs[1], élément essentiel du contentieux franco-indien, nos relations tendent en effet vers l'établissement d'une amitié qu'aura contribué à renforcer au cours de ces dernières années le prestige retrouvé de notre pays sur le plan international.

Les consultations périodiques au niveau ministériel instituées à la suite de la visite à Delhi en février 1965 de M. Pompidou[2], alors Premier ministre, et déjà tenues à deux reprises, en juin 1966, puis en mars de l'an dernier ont permis, chaque fois, de dégager un large terrain d'entente entre nos deux pays.

De la France d'aujourd'hui, l'Inde apprécie avant toute chose la volonté d'indépendance. Elle-même s'efforce, en effet, en dépit des suggestions nées d'impératifs économique et de la nécessité d'assurer sa défense, de conserver la maîtrise de ses choix et de ne pas se lier exclusivement avec aucune puissance. C'est dire évidemment qu'elle approuve notre politique à l'égard des pays de l'Est européen et notamment l'URSS, avec laquelle le souci de sécurité face à ce qu'elle estime être la menace potentielle de la Chine, l'a amenée à nouer d'étroites relations.

Aussi bien, sur certains des grands problèmes internationaux du moment, les positions de la France et de l'Inde se rejoignent-elles pour l'essentiel. Il en est ainsi en ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient et le problème du désarmement. Sur le Vietnam également les attitudes respectives des deux pays ne sont pas sans présenter quelque analogie. Cosignataire des

[1] Affaire des comptoirs français en Inde (1947-1954), principal contentieux entre l'Inde et la France que l'on connaît sous le nom des comptoirs français en Inde ou Établissements français. Pour l'Inde, c'était de petites épines « impérialistes » dans le grand corps d'une *Mother India* libérée.

[2] Voir *D.D.F.* 1965-I, documents nos 61 et 63.

accords de Genève de 1954 (ainsi que ceux de 1962 sur le Laos[1]), et en outre président de la Commission internationale de contrôle, le gouvernement indien s'efforce de tenir la balance égale entre le Nord et le Sud-Vietnam, et ne semble pas envisager pour le moment la reconnaissance du GPR[2] sous quelque forme que ce soit. Sur le fond, il continue d'estimer, comme nous-mêmes, que le conflit ne saurait avoir de solution militaire et que les Vietnamiens doivent pouvoir décider de leur avenir, sans interférence de l'extérieur, sur la base des accords de Genève. Touchant les derniers développements intervenus au Cambodge, l'Inde a adopté une position similaire à la nôtre et le gouvernement de Delhi s'est explicitement référé, pour l'approuver, à la déclaration française du 1er avril 1970[3].

Le climat d'entente d'ores et déjà établi entre nos deux pays permet d'espérer une utile mise au point, au cours des présentes consultations, sur les vues de nos gouvernements respectifs touchant l'ensemble des problèmes d'Europe et d'Asie. Nous avons pu déjà constater l'intérêt, sérieux et motivé que l'on porte à Delhi aux questions relatives à la sécurité européenne, au problème allemand, aux progrès de l'Europe des Six et enfin aux conséquences d'une éventuelle admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. De même l'avenir du Sud-Est asiatique et le développement du conflit sino-soviétique constituent pour la France et pour l'Inde des sujets d'intérêt commun sur lesquels il leur est utile de s'informer mutuellement.

Ces excellentes relations politiques n'ont pas des prolongements suffisants dans le domaine économique. Nos investissements dans l'Union sont faibles : estimés à 200 millions de francs ils représentent à peine 2 % des participations étrangères. Nous exportons quatre à cinq fois moins que l'Allemagne fédérale, à peine plus que les Pays-Bas. Au cours des deux dernières années nos ventes ont fortement décliné et notre balance est devenue déficitaire ; nos positions commerciales paraissent donc encore fragiles. Notre participation au Consortium d'aide n'est pas négligeable ; mais force est de constater que notre effort est deux fois et demie plus faible que celui de la République fédérale alors que les conditions de nos crédits sont parmi les plus dures.

Cela dit le bilan présente aussi des aspects positifs. Les deux gouvernements s'efforcent d'intensifier leurs échanges ; tel est d'ailleurs l'objet des consultations annuelles au sein d'une commission mixte. Ils s'emploient aussi à favoriser le développement d'une coopération industrielle et

[1] En fait l'Inde n'a pas participé à la conférence de Genève d'avril-juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine. En revanche, membre de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords du 20 juillet 1954, elle participe à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos.

[2] Le G.P.R (Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam), fondé en 1969 par le Front national pour la libération du Sud Vietnam (dit également *Viêt Cong*) pour administrer les territoires sous son contrôle durant la Guerre du Vietnam.

[3] La déclaration française du 1er avril 1970 avançait plusieurs idées :
1) Celle d'une « solution globale pour l'Indochine ».
2) Celle d'une «négociation entre toutes les parties intéressées. »
3) Celle de « l'établissement en Indochine d'une zone de paix et de neutralité. »

technique soit par intervention directe des pouvoirs publics, soit par des arrangements entre firmes privées ; les résultats sont encourageants : 70 accords ont été signés, une quarantaine est en cours de négociation.

Notre aide, même si elle n'est pas intégralement utilisée par nos partenaires, a permis à notre industrie de s'assurer un certain nombre de projets importants et notamment, en 1969 la raffinerie de pétrole de Haldia[1] et une usine d'eau lourde ; d'autres projets sont en cours d'examen (fourniture de 100 locomotives – Alsthom[2] – ; usine de tracteurs – Renault[3] – ; industrie nucléaire). Certains projets sont également en voie de réalisation avec notre aide technique : création d'un Institut indien du pétrole, contrat entre Sofrerail[4] et les chemins de fer indiens[5].

Une mention à part doit être consacrée à nos ventes de matériels militaires. Elles ont subi au cours de ces dernières années une période d'éclipse relative dans le même temps où nous développions dans ce domaine nos relations avec le Pakistan. Un certain déséquilibre momentané s'en est suivi, dont il serait regrettable que les Indiens puissent tirer sur le plan politique des conclusions erronées. En fait, le contact a toujours été maintenu ainsi qu'en témoigne la co-fabrication actuellement poursuivie, pour la construction d'Alouettes III[6] et de missiles Entac[7] ; en outre divers projets sont présentement à l'étude dont un contrat général de coopération dans le domaine des hélicoptères ainsi que la fourniture de matériel radar et une assistance technique pour la réalisation du projet indien de réseau de défense aérienne.

Les relations culturelles, techniques et scientifiques entre la France et l'Inde n'ont reçu que depuis peu d'années le cadre dans lequel doit s'inscrire leur développement. Elles sont en effet régies par un accord de coopération

[1] Haldia est un port maritime se trouvant dans le Bengale occidentale à environ 50 km au sud-ouest de Calcutta, la ville dispose d'une importante raffinerie pétrochimique.

[2] Alsthom, à l'origine Als-Thom puis Alsthom, contraction d'« *Als*ace » et de « *Thom*son », est le résultat de la fusion, réalisée en 1928, d'une partie de la SACM (société alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse puis à Belfort), spécialiste de la construction de locomotives, et de la compagnie française Thomson-Houston, société franco-américaine spécialiste des équipements de traction électrique et de la construction électromécanique. Auguste Detœuf en fut le premier administrateur délégué.

[3] Renault, société de construction automobile fondée par les frères Renault le 25 février 1889 à Boulogne-Billancourt.

[4] Sofrerail (société française d'études et de réalisations ferroviaires), créée en 1957, est un groupe international d'ingénierie et de conseil dans le domaine de la mobilité, présent notamment sur les transports urbains et les transports ferroviaires.

[5] Chemins de fer indiens (*Indian Railways*), créés le 16 avril 1853, dont la première ligne de chemin de fer en Inde est ouverte le 16 avril 1853 entre Bombay et Thane sur une distance de 21 *miles*.

[6] Alouette III, est un hélicoptère léger polyvalent français, qui effectue son premier vol au Bourget le 28 février 1959.

[7] Missile Entac, (engin téléguidé antichar), est un missile antichar filoguidé français développé au début des années 1950 par la DTAT. Adopté par l'armée française en 1958, il est produit par Nord-Aviation qui devient en 1970 la société Aérospatiale.

signé à Paris le 7 juin 1966[1] et les projets en cours de réalisation figurent à un programme triennal agréé le 22 mai 1969.

Dans le domaine de *l'enseignement*, nos rapports demeurent assez limités. Leur ampleur modeste est à la mesure de la place tenue par l'enseignement de notre langue dans le système scolaire et universitaire indien. L'action du Département s'exerce pour le moment par le détachement de huit professeurs et lecteurs, dont quatre volontaires du service national, dans les universités indiennes. En outre les moyens dont dispose notre propre effort de diffusion linguistique, centres culturels et alliances françaises concourent à la formation et au perfectionnement des professeurs indiens de français qui bénéficient également de bourses d'études et de stages en France.

Cet effort de coopération rencontre depuis quelque temps un accueil plus favorable des autorités indiennes qui paraissent disposées à en élargir les perspectives. Deux points du programme précité revêtent une importance particulière :

– l'extension de notre aide en personnel aux universités indiennes, qui sollicitent la collaboration de quinze professeurs français pour une période de deux ou trois ans ;

– la création d'un institut de formation de perfectionnement des professeurs indiens français au sein de la nouvelle université Nehru à Delhi[2]. Ce dernier projet présente un intérêt primordial pour l'avenir des études française en Inde et le Département envisage favorablement d'aider à sa mise en œuvre. Toutefois les autorités de l'université Nehru n'ont pas encore été en mesure de fournir un local adéquat pour l'installation du futur institut. Or la solution de ce problème constitue un préalable à notre propre intervention, qui en tout état de cause, ne pourrait être engagée l'an prochain, compte tenu des présentes restrictions budgétaires.

Nos action de *coopération technique*, longtemps cantonnées dans des secteurs d'études et de recherches marginaux ont pu élargir tout récemment leur champ d'application, notamment en matière d'aide au développement. À cet égard il convient de faire ressortir le lancement à la fin de 1969 d'une opération de mise en valeur agricole intéressant les zones semi-arides de l'État d'Andhra Pradesh[3] et fonctionnant avec du matériel agricole et des moyens logistiques importants. Elle a bénéficié dans sa phase

[1] Accord de coopération culturelle, scientifique et technique, protocole, échange de lettres annexes signé le 7 juin 1966. Cet accord de forme classique, prévoit l'échange d'étudiants, de professeurs, d'experts et le développement dans chacun des deux pays des études de la langue et de la civilisation de l'autre pays.

[2] L'Université Jawaharlal-Nehru (*Jawaharlal Nehru University*, JNU), fondée en 1969, située à New Delhi, est la plus prestigieuse université de sciences sociales en Inde.

[3] Andhra Pradesh, État de l'Inde du Sud, les Andhras étaient à l'avant-garde du nationalisme indien. Leur exigence d'un État séparé pour les utilisateurs de la langue télougou entraîne la formation de l'Andhra Pradesh, le 1er novembre 1953, à partir de portions du territoire des États de Madras et de Hyderabad. D'autres zones de parler télougou lui sont adjointes en 1956 et 1960. Cette création servira de modèle en 1957 pour l'apparition d'autres États sur des bases linguistiques.

préparatoire des travaux de la section scientifique de l'institut français de Pondichéry[1], qui poursuit, avec le concours de la faculté des Sciences de Toulouse et l'aide du Département, l'établissement de la carte du tapis végétal de l'Inde.

Notre *coopération scientifique* s'est notablement élargie ces dernières années pour s'étendre aux domaines de la recherche médicale et des sciences fondamentales. Des relations suivies ont pu ainsi s'établir avec l'institut indien de technologie où nous avons créé un département d'études avancées des semi-conducteurs et avec l'institut des sciences médicales de Delhi, où sont organisés périodiquement des séminaires avec la participation d'universitaire français.

Notre collaboration dans le *domaine nucléaire* mérite une mention à part. Institutionnalisée en 1965, elle se développe activement dans deux directions, d'autre part la production d'eau lourde (la construction d'une usine a été confiée à un groupe français) et d'autre part l'étude, entreprise à Cadarache, par une équipe franco-indienne, d'un projet de réacteur d'essai à neutrons rapides. Chaque année une vingtaine de stagiaires indiens viennent compléter leur formation dans les centres du Commissariat à l'énergie atomique.

D'une façon générale le programme triennal en cours d'exécution prévoit une certaine intensification de nos échanges avec l'Inde dans les domaines scientifique et technique. Bien que ces actions fassent en principe l'objet d'un financement commun, la charge en est assumée pour l'essentiel, sauf en matière atomique, par le Département. Or celui-ci est amené dans la conjoncture budgétaire actuelle, à différer la réalisation de certains projets. Il faut donc malheureusement envisager, après une phase de croissance relativement rapide depuis 1966, une certaine stabilisation de notre programme de coopération avec l'Inde.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, 1970, nº 398)

287

NOTE

Relations politiques franco-iraniennes

N[2]. *Paris, juin 1970.*

1. Traditionnellement bonnes, les relations franco-iraniennes ont encore été resserrées, au cours des dernières années, par de nombreux échanges

[1] L'institut français de Pondichéry (IFP), est un établissement à autonomie financière sous la double tutelle du ministère français des Affaires étrangères (MAE) et du centre national de la recherche scientifique (CNRS), fondé le 21 mars 1955.

[2] Cette note émane de M. Pierre Roullet de la Bouillerie, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction Levant, direction d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1963.

de visites. Le Chah a fait un voyage officiel en France en 1961[1] ; le président de la République a visité l'Iran à son tour en 1963[2] et y a reçu un accueil chaleureux ; M. Couve de Murville s'est rendu à Téhéran en mai 1966[3] et a inauguré le lycée de la Mission laïque. Il y est retourné en mai 1968 avec M. Pompidou[4]. Le Chah a fait, en outre, de nombreuses visites privées dans notre pays.

Il faut noter ici l'importance du facteur que constitue, même sur le plan politique, l'attachement d'une partie des élites iraniennes à la culture et à la civilisation française. La moitié des membres du cabinet iranien sont diplômés de nos écoles ou de nos universités ; l'impératrice[5] est une ancienne élève de l'école Jeanne d'Arc de Téhéran et le Chah lui-même a fait des études en France. Une partie de l'État-major iranien a été formée dans notre École de guerre. L'ouverture en 1966 du lycée Razi, celle d'une université franco-iranienne qui est en préparation, contribueront, espérons-nous, à reconstituer notre capital de prestige et de sympathie, un peu entamé depuis la guerre.

L'Iran est sans doute le pays du Moyen-Orient avec lequel nous avons conclu le plus d'accords de toutes sortes : accord de coopération technique[6], protocoles financiers[7], convention d'extradition[8], ainsi qu'une convention d'établissement[9] qui comporte la clause de la nation la plus favorisée.

2. Depuis quelques années, sans abandonner l'alliance américaine, l'Iran entretient avec l'URSS des relations de bon voisinage en vue de préserver son indépendance nationale ; cette nouvelle orientation de la politique de l'Iran constitue un terrain d'entente entre Paris et Téhéran.

Le jeu de bascule que mène l'Iran entre les États-Unis et l'URSS est toutefois assez subtil et sujet à des fluctuations. Après une période d'étroite coopération avec l'URSS, marquée par la conclusion d'accords économique très importants (1966-1968)[10], le Chah met de nouveau l'accent sur ses rapports avec les États-Unis, surtout dans les domaines économique et

[1] Le Chah d'Iran est venu en voyage officiel en France en octobre 1961.

[2] Le voyage du général de Gaulle en Iran se situe du 16 au 20 octobre 1963. Voir *D.D.F.* 1963-II, nº 145.

[3] M. Couve de Murville se rend à Téhéran du 25 au 27 mai 1966 à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment du lycée de la Mission laïque française.

[4] M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, accompagnait le Premier ministre, Georges Pompidou, en Iran en mai 1968. Ils sont reçus par le Chah au palais de Navaran, le 3 mai, et ont rencontré également le Premier ministre iranien, M. Amir Abbas Hoveyda. Ce voyage devait permettre de développer les relations pétrolières.

[5] Farah Diba, née le 14 octobre 1938, épouse Mohammad Reza Pahlavi, Chah d'Iran, le 21 décembre 1959. Farah Diba, d'abord reine, est sacrée impératrice en 1967.

[6] Référence à l'accord de coopération technique et scientifique conclu le 27 décembre 1967.

[7] Le protocole financier est signé à Paris, le 25 juillet 1969.

[8] Un accord d'extradition est signé avec l'Iran le 24 juin 1964, il est publié au *Journal officiel de la République française* du 30 mars 1967.

[9] Les investissements étrangers en Iran sont régis par la loi sur l'attraction et la protection du capital étranger du 28 novembre 1955, ainsi que son règlement d'application du 17 novembre 1956.

[10] L'accord commercial signé le 2 mars 1967 par M. Alinaghi Alikhani, ministre iranien de l'Économie, et par M. Patolichev, ministre soviétique du Commerce extérieur. L'accord irano-

militaire ; M. Ansari, ancien ambassadeur à Washington, serait l'artisan de ce « coup de barre ».

3. La crise du Moyen-Orient devrait également constituer un terrain d'entente entre la France et l'Iran. Les deux pays souhaitent en principe une solution pacifique du conflit, sur la base de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 et dans le respect des droits de toutes les parties.

Dans la pratique cependant, les Iraniens sont pleins d'arrière-pensées. Par solidarité islamique, le Chah donne un appui verbal aux droits des Palestiniens, mais ses sympathies vont plutôt à Israël, avec lequel il entretient des relations officieuses et qu'il ravitaille en pétrole. Le nationalisme arabe est considéré comme la menace la plus dangereuse. Nasser a longtemps été tenu pour l'ennemi principal ; maintenant ce serait plutôt le *Baath*[1] irakien, dont le Chah craint les menées subversives dans le golfe Persique, dans la perspective du départ des Anglais prévu pour l'an prochain.

La nouvelle politique française, plus favorable aux Arabes que par le passé est donc vue avec une certaine méfiance à Téhéran. Nos ventes et nos projets de ventes d'armes à l'Irak suscitent certaines inquiétudes ; cependant les Iraniens ont enregistré avec satisfaction notre décision de ne pas donner suite au projet de vente d'avions. Le contrat conclu par l'ERAP en 1968[2] avec la compagnie nationale irakienne est de nature à augmenter la capacité de production d'un concurrent, et les Iraniens en manifestent quelque dépit.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, relations avec la France, nº 1728*)

soviétique, signé le 16 octobre 1967, pour la construction d'un barrage sur le fleuve frontalier Araxe marque une étape nouvelle et importante du développement des relations entre l'Iran et l'URSS.

[1] Le *Baath* est un parti politique d'origine syrienne, dont l'appellation officielle est le parti de la renaissance socialiste. Il est fondé en 1943 par le chrétien Michel Aflak et le musulman sunnite Salah al Din Bitar. Sa doctrine repose sur deux piliers : la constitution d'une nation arabe unifiée du Maroc à l'Irak et la construction d'un socialisme antimarxiste fondé sur l'individu.

[2] Le protocole ERAP-INOC (*Iraqi National Oil Company*) est d'abord paraphé à Bagdad le 23 novembre 1967. Le texte définitif est signé, également à Bagdad, le 3 février 1968, par M. Jean Blanchard, vice-président de l'ERAP, et Adib El Jader, président de l'INOC. Voir *D.D.F.* 1968-I, nº 78.

288

M. DORGET, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIMA,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 835[1]. *Lima, 1er juin 1970.*

La France et le Pérou

Le ministre des Relations extérieures[2] m'a assuré, je le signalais récemment, que la protestation de principe de son gouvernement contre nos expériences nucléaires ne saurait affecter « les relations fraternelles » qui unissent la France et le Pérou.

Ces relations, que sont-elles exactement ? C'est ce que je voudrais tenter d'analyser aujourd'hui.

Quand j'ai rejoint mon poste en 1966, nous étions en pleine crise, du fait justement de nos expériences dans le Pacifique[3]. Cette crise cependant n'avait aucune profondeur et s'est très rapidement dissipée. Depuis lors, bien que nos rapports soient restés ce qu'il est convenu d'appeler excellents, on ne peut pas dire qu'ils aient répondu à tous les espoirs que l'on était en droit de nourrir après la visite si réussie du général de Gaulle[4].

Bien sûr, nous avons poursuivi notre action sur tous les plans, qu'il s'agisse d'action culturelle, de coopération technique ou d'expansion économique. Tout va bien à cet égard et l'effort consenti par le gouvernement français au Pérou est loin d'être négligeable, encore qu'il soit plus considérable en matière culturelle, où nous nous plaçons après les États-Unis, mais avant l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, que pour la coopération technique où nous sommes dépassés même par la Belgique, les Pays-Bas ou la Suisse. Mais il s'agit là d'une action qu'on peut qualifier de courante. Je note au passage que l'accord culturel entre la France et le Pérou est toujours en chantier. S'il n'avance pas depuis de longs mois, ce n'est point de notre fait. Les hésitations des Péruviens à nous envoyer un ultime contre-projet sont liées, je crois, à la réforme de l'éducation qui doit être promulguée d'un moment à l'autre et dont le ministre responsable a déjà donné le schéma. Elle pourrait poser des problèmes au collège franco-péruvien comme d'ailleurs aux autres collèges étrangers.

Au point de vue commercial, nous avons légèrement amélioré nos positions en valeur absolue mais non point en valeur relative. Nous étions juste

[1] Cette dépêche est signée Guy Dorget, ambassadeur de France à Lima depuis 1966.

[2] Le ministre des Relations extérieures du Pérou est M. Edgardo Mercado Jarrín.

[3] Le 2 juillet 1966 a lieu le premier essai nucléaire aérien sur l'atoll de Mururoa (Polynésie).

[4] En 1964, le général de Gaulle réalise un grand voyage à travers toute l'Amérique latine, il encourage les États à l'indépendance, présentant ainsi la politique étrangère de la France comme une alternative possible face au monde bipolaire. De nombreux accords de coopération économique et culturelle sont conclus, à cette occasion.

devant la Belgique quant aux exportations sur le Pérou. Nous sommes maintenant immédiatement derrière elle.

Ce rapide bilan ne peut certes pas être qualifié de décevant. Il correspond simplement à une action pour ainsi dire de routine et non point à une véritable politique.

Il est de fait que durant les quatre dernières années nos relations avec le Chili par exemple ont été beaucoup plus étroites et actives qu'avec le Pérou. Cela tient d'abord sans doute à ce que nous étions obligés de faire un choix afin de ne pas disséminer notre effort sur trop de pays. Cela tient aussi à ce que le Pérou lui-même ne s'est alors pas posé en demandeur. Le président Belaunde[1] était obnubilé par son gigantesque projet de route marginale mis en œuvre presqu'exclusivement grâce à l'aide de capitaux américains. Pour le reste, le pays, dont la dette augmentait chaque jour, ne manquait pas de bailleurs de fonds.

C'est cependant durant cette période que les militaires péruviens ont, malgré bien des traverses, obtenu du gouvernement l'achat de nos *Mirage*. Je l'ai dit à l'époque dans ma correspondance : les militaires se sont tournés vers nous non seulement parce que nos avions étaient parmi les meilleurs, mais plus encore parce que la France était le seul pays du monde libre qui se voulait vraiment indépendant des États-Unis. Au demeurant, les militaires péruviens, et ils n'ont jamais perdu une occasion de me le dire, ont pour la France un attachement réel et particulier. Ils n'ont pas oublié les instructeurs français qui, avant 1914 et entre les deux guerres, ont formé l'armée de ce pays.

Nous avons aussi, à la même époque, emporté, en association avec les Italiens, le contrat chaudement disputé des laminoirs de Chimbote[2], quelque 15 millions de dollars de participation française.

Puis est venue la crise financière péruvienne et la dévaluation de septembre 1967[3], dévaluation qui s'est produite, on le sait, dans les plus mauvaises conditions et qui a été suivie par une politique d'austérité qui ne nous permettait gère, sur le plan économique, de pousser de nouveaux projets. Au contraire, ceux sur lesquels nous avions pris position furent abandonnés.

Peu après, les événements de mai 1968[4] et les nécessités où, à son tour, se trouvait la France de s'engager dans une politique de restrictions budgétaires et de grande prudence quant à l'utilisation des devises nous condamnaient évidemment, au moins momentanément, à une quasi-inaction.

[1] Fernando Belaúnde Terry, président de la République du Pérou du 28 juillet 1963 au 28 juillet 1968.

[2] Chimbote est une ville du Pérou et la capitale de la région d'Ancash. C'est un important port maritime au bord de l'océan Pacifique.

[3] En septembre 1967, le président péruvien est contraint de dévaluer fortement la monnaie péruvienne, le sol, suite à une mauvaise gestion économique.

[4] Lire l'ouvrage publié à cette occasion sous l'égide de la direction des Archives (*Mai 68 vu de l'étranger*, CNRS Editions, Paris, 2008), présenté lors d'une conférence au Quai d'Orsay le 22 mai 2008.

La prise du pouvoir par les militaires en octobre 1968[1] pouvait, *a priori*, placer la France dans une très bonne position, étant donné, je le répète, leurs liens particuliers avec notre pays. De plus il se trouvait que j'étais en relations d'amitié presqu'intime avec plusieurs chefs de la nouvelle équipe et notamment avec le général Velasco[2] et avec le général Mercado[3]. J'avais donc insisté auprès du Département pour que nous soyons parmi les premiers à faire savoir que nous étions disposés à poursuivre avec la junte des relations diplomatiques normales. Notre « reconnaissance » est venue parmi les dernières, ce qui a d'autant plus déçu les membres de la junte qu'ils s'étaient imaginé que le général de Gaulle aurait pour eux un préjugé particulièrement favorable.

De toute façon, la nécessité où le Pérou se trouvait de consolider sa dette nous plaçait, du point de vue des affaires, sur la réserve à l'encontre de ce pays.

Depuis lors, le gouvernement a poursuivi sa révolution avec fermeté, méthode et courage. Nationalisme et humanisme en sont les deux fondements, justice sociale et développement les buts, le moteur en étant l'intervention généralisée de l'État dont le renforcement est systématiquement recherché. Des réformes profondes et en général bien pensées touchent toutes les grandes activités du pays, de l'agriculture à l'éducation en passant par les mines, les pêcheries, l'industrie et la banque. Jusqu'ici, il convient de le souligner, tout se passe dans l'ordre et dans le calme, sans effusion de sang et sans excès policiers.

Cette révolution originale se réclame largement de la pensée française. Des hommes comme le Père Lebret[4], le professeur François Perroux[5], qui ont enseigné au collège des hautes études militaires, ont connu personnellement tous les maîtres péruviens de l'heure et ont eu sur eux une profonde influence. Plus récemment, le *Défi américain* de M. Jean-Jacques Servan Schreiber[6] a eu ici un retentissement considérable et est un des libres de chevet des membres du gouvernement qui m'en parlent souvent.

[1] Le 3 octobre 1968, des militaires péruviens, dirigés par le commandant Juan Velasco Alvarado, renversent le président élu Fernando Belaúnde Terry et instaurent un régime aux accents nationalistes.

[2] Juan Velasco Alvarado est un militaire et homme politique péruvien, commandant général de l'Armée, il est à la tête de la junte militaire qui renverse le président Fernando Belaúnde Terry le 3 octobre 1968, après sa tentative d'expropriation des compagnies pétrolières américaines.

[3] Edgardo Mercado Jarrín, militaire et ministre des Relations extérieures du Pérou depuis le 3 octobre 1968. Il participe au renversement du président Fernando Belaúnde Terry.

[4] Louis-Joseph Lebret (1897-1966), est un dominicain économiste français, il crée en 1942 Économie et humanisme, centre de recherche et d'action en économie et un grand nombre d'associations pour le développement économique et social à travers le monde entier, dont l'IRFED (institut international de recherche et de formation éducation culture et développement) à Paris.

[5] François Perroux est un économiste français. En 1944, il fonde l'institut de sciences économiques appliquées (ISEA), qui deviendra plus tard l'ISMEA (institut de sciences mathématiques et économiques appliquées). À partir de 1945, il enseigne à l'institut d'études politiques, à l'université Paris 1, puis au Collège de France. En 1959, il est nommé au Conseil économique et social.

[6] Jean-Jacques Schreiber est un journaliste, essayiste et homme politique français, qui crée en 1953 l'hebdomadaire *L'Express* avec la journaliste Françoise Giroud.

Plus encore, les idées politiques du général de Gaulle ont marqué les membres de la junte et particulièrement le général Belasco qui a, je le rappelle, été attaché militaire à Paris de mars 1962 à janvier 1964. Ce dernier m'a plus d'une fois manifesté son intérêt et son admiration pour la façon dont le général de Gaulle avait conçu l'indépendance nationale, le rôle moteur de l'État en matière économique et sociale, la participation.

Bien sûr les problèmes à résoudre sont ardus. On est en train de se demander comment la junte pourra faire passer dans la réalité, sans trop de heurts et avec efficacité, les réformes qu'elle a promulguées. Je crois en tous cas que la révolution péruvienne mérite d'être soutenue et notamment par la France dans la mesure où elle représente une tentative d'entrer dans une troisième voie qui a d'ailleurs, je crois, suscité l'intérêt dans toute l'Amérique latine. Si elle échoue, les conséquences pour le sous-continent et pour le monde libre tout entier peuvent être beaucoup plus graves que ne le laisserait supposer le poids spécifique du Pérou. Sans rien nous demander de façon directe, les dirigeants de Lima sont anxieux, je le sais, de recevoir de la France une marque d'intérêt politique qui, à leurs yeux, aurait peut-être plus de prix que toute autre. Je souhaiterais que notre pays pût la lui donner. Peut-être une visite officielle à Paris du ministre des Relations extérieures pourrait-elle être, par exemple, envisagée ? Depuis celle du général de Gaulle à Lima aucun contact au plus haut niveau n'a eu lieu entre les deux pays. Du point de vue strictement protocolaire c'est à notre tour de faire un geste.

Sur le plan économique, il y a certainement une partie à jouer dans ce pays dont les ressources naturelles sont immenses et qui va effectuer dans les vingt années qui viennent un énorme effort d'équipement. Les investissements et les réalisations se feront, que ce soit avec nous ou sans nous. La France se doit, je crois, d'y participer et peut-être en mettant dans son action un peu plus qu'un simple propos d'expansion économique.

(*Amérique 1964-1970, Pérou. Relations politiques avec la France n° 60*)

289

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Ventes d'armes au Portugal : évolution et bilan de notre politique depuis 1962

N[1]. *Paris, 1er juin 1970.*

Secret.

Notre politique en matière d'expansion de matériels de guerre vers le Portugal, comme vers l'Afrique du Sud (cf. note de la direction des Affaires économiques et financières du 5 mai 1970)[2], a été définie par l'instruction du Premier ministre du 10 septembre 1962.

1. Cette instruction énonce les critères généraux « fixant dans leurs grandes lignes la nature du matériel d'armement dont il est possible d'autoriser l'exportation », l'examen des demandes cas par cas étant naturellement renvoyé à la CIEEMG[3].

Ces critères sont les suivants :

– sont en principe autorisées les exportations portant sur « des rechanges, des munitions ou des objets indispensables pour l'utilisation d'armes que nous avons déjà exportées, ainsi que sur des matériels destinés à compléter des programmes » ;

– pour les affaires nouvelles, une distinction est faite entre « les matériels lourds et modernes (chars, engins antichars, mortiers lourds, artillerie, avions rapides et leur armement habituel, avions de reconnaissance, de transport et de liaison, matériel naval, etc.) ou ayant un caractère strictement défensif (mines, etc.) », dont l'exportation est en principe autorisée, et « le petit matériel susceptible d'être employé pour entretenir ou réprimer une guérilla (avions lents, d'attaque au sol et leur armement, armes automatiques, mortiers légers, grenades et, a fortiori, bombes au napalm, lance-flammes, etc.) », à la vente desquels il convient de nous opposer ;

– pour ces derniers matériels, « nous pouvons néanmoins accepter de céder des licences de fabrication, le matériel ainsi construit sous licence état démarqué ».

2. L'interprétation de ces instructions a été, dans l'ensemble, plus souple pour le Portugal que pour l'Afrique du Sud.

[1] Cette note est rédigée par Éric Desmaret, secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis juin 1969.

[2] Non reproduite.

[3] La commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) examine les demandes d'agrément préalable en vue d'une exportation de matériels de guerre ou matériels assimilés. Elle émet un avis sur ces demandes afin d'assister le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale qui, par délégation du Premier ministre, délivre les agréments préalables.

En application des instructions de 1962, la CIEEMG a refusé, pour le Portugal comme pour l'Afrique du Sud, les demandes d'exportation présentées pour des bombes au napalm, des fusils mitrailleurs, des pistolets automatiques de 9 mm et des avions lents d'attaque au sol. Elle a, au contraire, donné son accord à l'expédition de cartouches, de pistolets de calibre inférieur à 7,65 mm, de grenades fumigènes, incendiaires et lacrymogènes, de masques à gaz, de mines anti-personnel, de postes émetteurs-récepteurs, de radars, etc.

Certains matériels ont cependant donné lieu à des contestations, notamment entre le ministère des Armées et le Département. Les décisions finalement prises ont été plus libérales pour le Portugal que pour l'Afrique du Sud, cette différence de traitement s'expliquant, d'une part par la plus grande ampleur des achats de Pretoria, d'autre part par l'appartenance du Portugal à l'OTAN et par le fait que ses commandes peuvent être destinées aussi bien à la métropole qu'à l'outre-mer.

C'est ainsi, en particulier, que le Conseil de défense du 20 mai 1964 a autorisé :

– la livraison de munitions anti-aériennes et de matériel optique et électronique ;

– la cession de licence pour la fabrication de roquettes de 37 mm, ainsi que la livraison de sous-ensembles de ces armements, en attendant la production de ces matériels par le Portugal ;

– l'exportation d'hélicoptères *Alouette III*[1], sans armement de bord ;

– la cession d'un premier contingent de 30 automitrailleuses Panhard[2].

Un accord de principe était, en outre, donné aux projets d'exportation de SS-11[3] ou de lance-roquettes pour hélicoptères.

En ce qui concerne les armes de poing, par contre, les mêmes dispositions devaient être appliquées, à partir du 1er septembre 1964, au Portugal et à l'Afrique du Sud :

– interdiction de l'exportation des armes de guerre d'un calibre supérieur à 7,65 mm ou dont la longueur du canon dépasse 11 cm ou utilisant des chargeurs de plus de 10 cartouches ;

– maintien des autorisations d'exportation pour les armes d'auto-défense, de tir et de salon, d'un calibre inférieur à 7,65 mm ou dont le canon ne dépasse pas 11 cm et n'utilisant pas de chargeurs de plus de 10 cartouches ;

– limitation des exportations de pistolets automatiques de calibre 7,65 mm à 1 000 unités par an pour le Portugal (4 000 pour l'Afrique du Sud) – chiffre établi d'après le volume des exportations des trois années précédentes.

[1] Construit par Sud-Aviation et mis en service en 1961, l'*Alouette III* est un hélicoptère léger polyvalent à turbine pouvant transporter septe passagers.

[2] Fabriquée à partir de 1961 par la firme Panhard, l'automitrailleuse légère (AML) est un blindé à quatre roues, pesant 5,5 t. et armé, dans la version livrée au Portugal, d'un mortier de 60 mm à chargement par la culasse et de deux mitrailleuses de 7,62 mm.

[3] Fabriqué à partir de 1956 par Nord-Aviation, le SS-11 (sol-sol 11) est un missile antichar filoguidé de 3 000 mètres de portée.

Simultanément, il était décidé d'accorder l'autorisation d'exportation pour les munitions de calibre de 7,65 mm et inférieur, la vente de munitions de calibre supérieur (sauf le calibre 32)[1] étant interdite.

La fourniture de roquettes SNEB 447[2] et de pistolets automatiques de calibre 9 mm devait donner lieu, deux ans plus tard, à une controverse animée. Le Département s'opposait à la réalisation de ces affaires, et l'arbitrage du Premier ministre[3] lui était favorable. Le ministre des Armées[4], portant l'affaire en Conseil de défense, obtenait, toutefois, finalement gain de cause, mais pour les seules roquettes, l'exportation des pistolets de 9 mm restant prohibée (25 mai 1966). À la suite de cette décision, était autorisée, la même année, malgré de nouvelles réserves du Département, la vente de 30 mortiers légers et d'obus de 57 mm pour canon sans recul.

Après un certain coup de frein donné en 1967, marqué notamment par le refus d'une nouvelle livraison de roquettes et de lance-roquettes, le point de vue industriel devait continuer, en fait, à prévaloir sur le point de vue politique, entraînant en particulier, en 1968, l'autorisation de vendre 14 Alouette III, des mortiers de 60 mm (février, mai) des roquettes de 60 mm (juillet), des roquettes et lance-roquettes de 37 mm (septembre), 6 hélicoptères SA 330[5] ; en 1969 : 14 *Alouette III* (février), 6 SA 330 (avril), des roquettes de 37 mm, 36 mitrailleuses (mai), 40 mortiers de 60 mm pour AML (septembre) ; des munitions explosives pour mortiers (octobre) 56 *Alouettes III* (décembre).

Toutefois, depuis le début de 1970, une attitude plus restrictive était adoptée, à l'instigation du Département. Cette attitude s'est traduite notamment par :

– l'ajournement d'une commande 40 à 100 appareils Cessna 337[6] (fabriqués en France sous licence américaine par Reims Aviation, et susceptibles d'être équipés de 2 lance-roquettes et de 2 bombes légères) ;

– le refus d'autoriser la livraison de 45 avions C.47[7] d'occasion ;

– l'ajournement d'une nouvelle commande de projectiles pour mortiers de 60 mm.

Devaient, par contre, être autorisées, en particulier :

[1] C'est-à-dire les munitions d'un calibre de 32 centièmes de pouce, soit 8,128 mm.

[2] Fabriquée par la société nouvelle des établissements Edgard Brandt (SNEB), la roquette SNEB 447 est un projectile anti-personnel air-sol non guidé de 37 mm, qui est tiré depuis un « panier » qui en contient 36 et peut être monté sur un avion ou un hélicoptère.

[3] Georges Pompidou, Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968, président de la République depuis le 20 juin 1969.

[4] Pierre Messmer, ministre des Armées du 5 février 1960 au 22 juin 1969.

[5] Construit par Sud-Aviation et mis en service en 1968, l'hélicoptère *Puma* SA 330 est un bimoteur de transport tactique pouvant transporter 12 hommes.

[6] Le Cessna 337 *Super Skymaster* est un avion bimoteur d'affaires à hélices de 4 à 6 places. À partir de 1969 Reims Aviation, filiale française de Cessna, en produit une version militaire le *Milirole*.

[7] Le Douglas C. 47 *Skytrain*, version militaire du Douglas DC. 3 construite de 1941 à 1945, est un bimoteur de transport tactique américain pouvant transporter 28 passagers.

– l'exportation de 33 Alouette III en version civile (au titre du programme de 56 autorisé en 1969) ;

– la prospection du marché pour des munitions pour mortiers américains de 60 et 81 mm ;

– la vente de poudre pour cartouches et de maillons pour bandes de mitrailleuses de 7,62 ;

– la vente de 3 024 roquettes de 37 mm (commandées par la Marine) ;

– la vente de 5 000 projectiles pour mortiers de 60 mm (montés sur AML Panhard).

En outre, le Premier ministre a confirmé, malgré l'avis défavorable du Département, l'autorisation d'exportation de 6 hélicoptères SA 330 accordée en 1969. Le Ministre a saisi de cette affaire le président de la République.

3. Malgré une progression sensible au cours des dernières années, les autorisations d'exportation accordées restent nettement inférieures à celles délivrées pour l'Afrique du Sud (cf. annexe I)[1].

Les autorisations accordées de 1963 à 1967 – seules recensées par la DMA[2] – atteignent un montant total de 250,7 millions de F. (Afrique du Sud : 1 488 millions de F.), soit une moyenne annuelle d'environ 50 millions de F. (Afrique du Sud : 300 millions de F.).

Jusqu'en 1966, ces autorisations sont demeurées à un niveau très faible (de l'ordre de 30 millions de francs), équivalent au 1/10e du niveau atteint par l'Afrique du Sud. Un niveau nettement supérieur (139 millions de F.) a été atteint en 1967.

On peut penser – malgré l'absence de statistiques homogènes disponibles – que ce niveau a continué à s'élever en 1968 et 1969, compte tenu de l'évolution des livraisons effectives par lesquelles ces autorisations se sont immédiatement traduites au cours de ces deux années (cf. § 4).

Si l'on examine les principales catégories de matériels incluses dans ce total, on constate, en outre, que :

– les matériels destinés à la Marine représentent à eux seuls 129 millions de F., soit plus de la moitié ;

– les seules autres catégories importantes sont celles des matériels aériens (75 millions de F.), et des matériels radioélectriques et électroniques (20 millions de F.) ;

– le reste n'étant compté que pour des quantités réduites (AML : 13 millions de F.).

4. Si l'on considère non plus les autorisations d'exportation, mais les livraisons effectives, elles traduisent une augmentation substantielle en 1968, suivie d'un recul sensible en 1969, mais ces chiffres globaux sont fortement influencés par l'importance des matériels livrés à la Marine en 1968.

[1] Non reproduite.

[2] Délégation ministérielle pour l'armement.

Les statistiques disponibles pour les livraisons effectives portent sur les années 1968 et 1969, mais malheureusement seulement sur ces deux années, ce qui limite la portée d'une étude de leur évolution.

Le total des livraisons enregistrées en 1968 s'élève à 365 millions de F., celui de 1969 n'atteint plus que 150 millions.

Encore convient-il de noter, si l'on analyse ces totaux par catégories de matériels, et leur utilisation possible dans le cadre d'une action répressive outre-mer, que :

– les matériels destinés à la Marine – et donc insusceptibles d'une telle utilisation – représentent, pour les deux années 425 millions de F. sur un total général de 515 millions de F. (soit près de 85 %) ;

– les matériels aériens – plus sujets à caution – représentent, pour les deux années, 84,5 millions de F. (soit près de 15 %), dont 58 millions de F. pour les matériels militaires proprement dits.

5. L'importance de nos ventes d'armes au Portugal doit aussi être appréciée en fonction des livraisons effectuées par les autres pays. Les indications disponibles à ce sujet sont assez imprécises. On peut toutefois dresser avec une relative certitude un tableau comparatif des principaux matériels de guerre ou assimilés acquis par le Portugal en France et dans divers pays étrangers sans pouvoir donner malheureusement de précisions sur leur valeur (annexe II)[1].

Ce tableau fait, certes, ressortir la place importante des commandes passées à nos industries dans certains domaines :

– hélicoptères (7 *Alouette II*[2], 136 *Alouette III,* 12 SA 330) ;

– matériels terrestres (canons de 75, roquettes, mortiers de 81, AML Panhard) ;

– matériels destinés à la Marine (4 avisos-escorteurs type *Commandant Rivière*[3] et 4 sous-marins type *Daphné*[4].

Il faut, par contre, noter, en ce qui concerne les pays étrangers :

– l'importance considérable des livraisons américaines (appareil de chasse, de transport, canons, mortiers, chars, aviation légère de l'armée de terre) ;

– la présence dans les parcs d'armement portugais de matériels fabriqués par divers pays européens : Grande-Bretagne (canons, *scout cars*, chars), Allemagne fédérale (canons, véhicule utilitaires).

[1] Non reproduite.

[2] Construit par Sud-Aviation et mis en service en 1956, l'*Alouette II* est un hélicoptère léger polyvalent à turbine pouvant transporter cinq passagers.

[3] Les avisos-escorteurs de la classe *Commandant Rivière* sont des bâtiments de 2 150 t. armés de 4 missiles *MM38 Exocet* et de 6 tubes lance-torpilles. Les trois exemplaires commandés par le Portugal sont livrés entre 1967 et 1969.

[4] Les sous-marins de la classe *Daphné* sont des bâtiments de 869 t. armés de 12 tubes lance torpilles. Les quatre exemplaires commandés par le Portugal sont livrés entre octobre 1967 et octobre 1969.

Nombre de ces matériels appartiennent à la catégorie de ceux qui peuvent être utilisés pour réprimer une guérilla : avions lents et d'attaque au sol, matériels d'artillerie, blindés, etc. Il est vrai, toutefois, comme pour l'Afrique du Sud, que la plupart d'entre eux sont déjà assez anciens – ce qui est d'ailleurs le cas de certains (mais non de la majorité) de ceux que nous avons nous-mêmes livrés.

(*Europe, Portugal, 1944-1970, n° 118*)

290

M. DORGET, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIMA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 93 et 94. *Lima, 2 juin 1970.*

(*Reçu* : le 3, 00 h. 38).

Le séisme du 31 mai[2]

Il ne semble toujours pas y avoir de Français parmi les victimes du tremblement de terre. Sous réserve du cas de touristes isolés qui auraient pu se trouver dans les régions les plus touchées et compte tenu des nouvelles rassurantes parvenues maintenant de Chiclayo et de Chimbote, on peut raisonnablement penser que tous nos compatriotes sont sains et saufs.

En ce qui concerne la catastrophe elle-même, il ne manque naturellement pas de gens ici pour y voir une relation avec notre tir nucléaire du 30 mai[3]. L'influent quotidien *La Prensa* s'est fait l'écho ce matin de cette opinion et, par ailleurs, nombreux sont les coups de téléphone anonymes proférant injures et menaces que reçoit l'ambassade.

Pour ce qui est, enfin, du secours d'urgence accordé par la France (votre télégramme Nr. 74), il me paraît judicieux, comme se propose de le faire le gouvernement, de l'adresser en espèces.

(*Télégrammes 1964-1970, Pérou, n° 70*)

[1] Cette dépêche est signée Guy Dorget, ambassadeur de France au Pérou depuis 1966.

[2] Le 31 mai 1970, un séisme d'une intensité de 7,75 sur l'échelle de Richter touche le nord du Pérou et provoque la mort de 66 000 personnes et la destruction de nombreuses habitations.

[3] Voir télégramme n°s 80 à 82 du 5 juin 1970, Lima 1970 n° 83, non publié, sur le démenti de la relation entre les expériences nucléaires françaises dans le Pacifique et le séisme qui a ravagé le Pérou.

291

M. TINÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 171 à 174[1]. *Lisbonne, 2 juin 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 3, 11 h. 10).

Cabora Bassa

Je me réfère au télégramme de Lusaka n° 108[2].

C'est à la suite de longues réflexions que le gouvernement portugais a décidé en 1967[3] de lancer le vaste projet de Cabora Bassa et ce n'est qu'après des hésitations non moins sérieuses que M. Caetano[4] a relancé en avril 1969 une affaire qui paraissait s'enliser. Le successeur de M. Salazar[5] surmontait ainsi ses propres doutes et les réticences de son ministre des Finances[6] préoccupé du poids qu'une entreprise d'une telle ampleur ferait peser sur les capacités d'emprunt du pays. Mais, il s'engageait résolument dans le sillage tracé par son ministre des Affaires étrangères[7]. Dans l'esprit de M. Nogueira il s'agissait au premier chef de porter la frontière économique de l'Afrique du Sud sur le Zambèze par une opération à laquelle s'associaient des puissances occidentales[8]. Créer une zone de prospérité dans le nord du Mozambique, développer les richesses de l'Eldorado du Zambèze constituaient des justifications sérieuses. On peut penser ce que l'on veut de ce qui s'est dit à l'époque des perspectives que l'on prétendait ainsi ouvrir sur une coopération économique et politique avec les États

[1] Ce télégramme est signé par M. Jacques Tiné, ministre plénipotentiaire hors classe, ambassadeur à Lisbonne depuis juin 1969.

[2] Le télégramme de Lusaka à Paris n°s 108 à 112 du 20 mai 1970 est publié ci-dessus.

[3] La phase exploratoire du projet de construction du barrage de Cabora Bassa sur le Zambèze a débuté dès 1957 et le gouvernement portugais y a affecté quelque 200 millions d'escudos jusqu'en 1966 pour des études de génie civil et de développement de la région. Le cahier des charges de l'ensemble de l'ouvrage a été remis aux groupes étrangers intéressés (français, allemands, américains, britannique, japonais, suédois) le 10 novembre 1967.

[4] Marcello Caetano, homme politique portugais, est Premier ministre du Portugal depuis le 27 septembre 1968.

[5] Antonio de Oliveira Salazar (28 avril 1889-27 juillet 1970) fut Premier ministre du Portugal du 5 juillet 1932 au 25 septembre 1968.

[6] Le ministre des Finances et de l'Économie est le Dr. Joao Augusto Dias Rosas, depuis 1968.

[7] Alberto Franco Nogueira est le ministre portugais des Affaires étrangères du 4 mai 1961 au 5 octobre 1968. M. Caetano a détenu lui-même le portefeuille des Affaires étrangères avant de le confier, le 15 janvier 1970, à l'un de ses proches, le Dr Rui Manuel de Medeiros D'Espiney Patricio.

[8] Les contrats pour la construction du barrage de Cabora Bassa ont été signés à Lisbonne le 19 septembre 1969 par les autorités portugaises et le groupe ZAMCO. Le consortium est constitué par la France, la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud, essentiellement. Parmi les firmes allemandes participantes, on peut citer : AEG, Brown Boveri, Hochtief AG, Siemens et JM Voith Gmbh et parmi les françaises : Société générale de constructions électriques et mécaniques, Alsthom, compagnie de constructions internationales, la compagnie générale d'entreprises électriques, l'entreprise Fougerolle.

voisins. Dépasser les oppositions politiques fondamentales par le développement était aussi l'idée de base du plan Johnston pour le Proche-Orient[1] et l'on en connaît le succès.

Je suppose que nos propres hésitations ont été, toutes proportions gardées, comparables. La localisation géographique du barrage que le flanc garde Malawite peut ne pas protéger toujours des entreprises hostiles, les doutes que l'on pouvait entretenir sur la permanence de la présence portugaise, d'un côté. Mais, de l'autre, le sentiment qu'il est sans exemple qu'un projet de cette ampleur une fois engagé n'aboutisse pas contre vents et marées et par-delà les changements de souveraineté. Nous nous attendions pourtant à des remous, même si, à l'époque, l'hostilité africaine ne s'était pas manifestée comme elle y tend maintenant. Voilà qu'ils se produisent. Certains, qui se sont embarqués avec nous, nous conseillent aujourd'hui de renoncer[2]. Ceux, qui évincés par l'adjudication gardaient l'espoir de « s'y retrouver » par un biais y poussent en sourdine.

Si le gouvernement soumet sa décision à un nouvel examen, il y fera entrer toutes sortes de considérations tenant à notre politique générale, à notre crédit dans le domaine des relations économiques internationales, etc. De Lisbonne, il ne m'appartient que de faire valoir deux considérations. La première tient à nos rapports avec le Portugal et à nos positions de tous ordres, que nous avons intérêt à développer comme nos rivaux nous en donnent l'exemple. Nous retirer d'une affaire où nous avons tout fait pour entrer nous vaudrait l'hostilité de tous et pour longtemps, car à la différence de celui des Suédois, (et de la défection possible des Italiens) notre retrait scellerait le sort du projet.

La seconde touche à l'avenir du gouvernement de M. Caetano[3]. Pour être ce qui apparaît comme le seul capable de faire évoluer le Portugal dans le bon sens, ce pouvoir n'en est pas moins fragile. En charge d'un pays qui supporte avec peine le poids d'une guerre dont nul n'est en mesure de le soulager d'un jour à l'autre, M. Caetano s'efforce, pour commencer, de le moderniser. Aucun rival n'apparaît à l'horizon politique qui puisse faire mieux que lui. Mais d'autres menacent, qui pourraient renier les options

[1] Le plan Johnston, qui remonte à 1953, est présenté par M. Eric Johnston, représentant personnel du président Eisenhower. Ce plan vise à l'établissement de la paix au Proche-Orient par le rapprochement économique d'Israël et des pays arabes et l'élévation du niveau de vie. Il est refusé par les pays arabes. Voir *D.D.F.* 1964-I, n° 69 et *D.D.F.* 1965-I, n° 124.

[2] Allusion à l'Italie. Les motifs qui ont amené le gouvernement italien à retirer crédit et garantie aux firmes qui devaient participer à Cabora Bassa sont exposés dans le télégramme de Lusaka n°s 129 et 130 du 30 mai 1970, non repris : l'engagement de l'Italie en Afrique de l'Est et au Congo-Kinshasa, la difficile résistance à la pression du président Kaunda, à celle des Nations unies et de l'OUA, la réunion à Rome à la fin du mois de juin des comités de libération africaine avec participation du parti communiste italien.

[3] M. Marcello Caetano, professeur de droit à l'université de Lisbonne, homme politique conservateur, figure marquante de l'*Estado Novo*, a fait carrière sous la dictature du président du Conseil Salazar. En 1968, Salazar ayant été victime d'un accident vasculaire cérébral, Marcello Caetano est nommé président du Conseil le 28 septembre 1968 par le président Americo Tomas. Sa politique entraîne une certaine libéralisation du pays, mais se révèle insuffisante pour redresser l'économie et garantir les libertés publiques. Le président Caetano est affaibli par les guerres visant l'indépendance des colonies portugaises situées sur le continent africain : Guinée portugaise, Mozambique et Angola.

modernistes, européennes et, en somme, libérales de l'équipe en place. Que celle-ci subisse le désaveu et la perte de face que serait l'abandon du projet de Cabora Bassa, elle risquerait bien de basculer.

(*Afrique-Levant, Afrique, Mozambique, 1966-1972, Cabora Bassa, 59QO/44*)

292

NOTE
POUR LA DIRECTION DES CONVENTIONS ADMINISTRATIVES ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Aide au Pérou

N. nº 24/AM[1] *Paris, 2 juin 1970.*

Se référant à la conversation téléphonique du 2 juin 1970 entre M. Girard[2] et M. de Favitski[3], la direction d'Amérique a l'honneur de confirmer à la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires que M. Alzamora Valdes, ambassadeur du Pérou[4], a fait le même jour auprès d'elle une démarche tendant à obtenir une aide du gouvernement français en vue de remédier aux considérables dégâts causés à son pays par le récent tremblement de terre[5] et à porter ainsi secours aux sinistrés dont le nombre atteint plusieurs dizaines de milliers.

L'aide sollicitée devrait revêtir un caractère non pas charitable, mais économique et financier.

Les autorités péruviennes se trouvent devant une tâche immense de déblaiement d'abord, de reconstruction des routes et des aérodromes ensuite. Elles ont besoin pour ce faire d'un grand nombre de machines de travaux publics. La France pourrait faciliter l'acquisition d'une partie de ce matériel en accordant au Pérou des crédits qui auraient par exemple une durée de cinq ans. Il paraît exclu que ces achats puissent être faits en France ce qui impliquerait des délais de livraison incompatibles avec l'urgence des tâches à entreprendre.

D'autre part, la plupart des aérodromes étant devenus inutilisables, le Pérou voudrait obtenir des hélicoptères gros porteurs et s'est déjà adressé

[1] Cette note est signée Albert Féquant, chargé des Affaires d'Amérique depuis août 1969.

[2] Christian Girard, conseiller des Affaires étrangères (Direction des Conventions administratives et Affaires consulaires), délégué dans les fonctions de sous-directeur depuis novembre 1962.

[3] Dimitri de Favitski, conseiller des Affaires étrangères (Direction Amérique), délégué dans les fonctions de sous-directeur depuis octobre 1969.

[4] Mario Alzamora Valdez, ambassadeur du Pérou en France depuis le 27 novembre 1969.

[5] Le 31 mai 1970, un séisme d'une intensité de 7,75 sur l'échelle de Richter touche le nord du Pérou et provoque la mort de 66 000 personnes et la destruction de nombreuses habitations.

à cette fin aux États-Unis, au Brésil et à l'Argentine. La France pourrait là aussi aider le Pérou en contribuant à ces fournitures, sous telle forme (vente à crédit, prêt, location, voire don) qu'elle jugerait convenable.

Étant donné l'état des relations franco-péruviennes, d'une part, et, d'autre part l'effet que ne manquera pas de produire non seulement au Pérou, mais dans l'ensemble de l'Amérique latine, la suite qui sera donnée à la démarche de M. Alzamora Valdez, la direction d'Amérique estime que sa requête devrait être étudiée avec la préoccupation de lui donner au moins partiellement une réponse favorable et que, si une telle réponse n'était pas possible, une aide de caractère charitable devrait au moins être apportée aux sinistrés péruviens.

(Direction d'Amérique, Pérou, 1964-1972, 1970, nº 70)

293

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Rôle des pays d'Afrique francophone
dans la diffusion du français et l'enseignement de l'anglais

N. nº 304/DAM. *Paris, 2 juin 1970.*

Bien qu'ils ne soient compris et parlés couramment que par une minorité infime de la population, le français et l'anglais sont les deux grands véhicules linguistiques de l'Afrique noire : le français est la langue officielle d'environ 70 millions d'Africains, l'anglais celle de près de 120 millions d'entre eux.

Jusqu'à l'indépendance, l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone n'entretenaient qu'un minimum de relations ; sans doute du point de vue des groupes ethniques séparés par des frontières souvent arbitraires, ces dernières n'avaient-elles qu'une signification restreinte ; il n'empêche que, dans les milieux urbains et ceux de la politique locale, les métropoles restaient un centre d'intérêt quasi exclusif.

L'indépendance n'a pas immédiatement mis fin à cette situation, la vogue du « panafricanisme »[1] de 1960 à 1965 ayant procédé davantage d'un idéalisme quasi mystique, que d'une connaissance réciproque approfondie. Peu à peu, cependant, les Africains des 2 grands « blocs » linguistiques ont éprouvé le besoin d'avoir à tous les niveaux des contacts plus suivis : ils se sont rendu compte que pour cela, la pratique réciproque des langues

[1] Le panafricanisme se définit comme le mouvement politique et culturel qui vise à unir les Africains et les descendants d'Africains hors d'Afrique, à encourager un sentiment de solidarité entre les populations du monde africain. Le panafricanisme glorifie le passé de l'Afrique et inculque la fierté des valeurs africaines. Le panafricanisme est défendu par un certain nombre de *leaders* africains comme Kwame N'Krumah, premier président du Ghana de 1960 à 1966.

officielles leur était indispensable. C'était en outre pour eux une voie supplémentaire d'ouverture au monde extérieur.

Mais cette prise de conscience n'exclut ni un certain égocentrisme, ni surtout une absence relative de moyens ; c'est pourquoi les efforts accomplis dans ces domaines restent limités. Ils le seraient bien davantage, si les anciennes puissances colonisatrices, désireuses d'élargir l'aire d'expansion de leur langue, n'en favorisaient l'étude à l'aide des structures d'enseignement qu'elles ont mises en place dans leurs ex-possessions.

Sans prétendre établir un inventaire complet de ce qui existe dans ces domaines, on peut caractériser la situation, en ce qui concerne l'Afrique francophone, de la manière suivante :

1- *Enseignement de l'anglais :*

L'anglais est enseigné pratiquement à tous les élèves de l'enseignement du second degré, mais le nombre de professeurs qualifiés est insuffisant : s'il en est ainsi, c'est en raison de l'accroissement de la demande et également de la politique qui consiste de notre part à définir désormais pour l'affectation des professeurs détachés, des secteurs prioritaires (français, mathématiques, sciences) dont les langues vivantes sont exclues. Des professeurs étrangers assez peu nombreux (Britanniques, Américains du *Peace Corps*[1], Canadiens) enseignent par contre dans des établissements secondaires de l'Afrique francophone.

Les principales universités africaines ont des sections d'anglais avec quelques professeurs et lecteurs britanniques. Le *British Council*[2] détache d'autre part des professeurs dans divers centres d'études de l'anglais pour adultes. Il faut y ajouter des émissions de radio, des stages de recyclage pour professeurs, etc.

Tout cet effort de diffusion de l'anglais dans les pays francophones paraît dans l'ensemble assez mal connu et il pourrait être utile de demander à nos interlocuteurs britanniques de faire le point à ce sujet.

2- *Enseignement du français en direction des pays anglophones :*

L'action culturelle en faveur du français à partir des pays francophones reste encore assez faible. Elle s'effectue essentiellement à partir des 3 principales universités (Dakar, Abidjan, Tananarive), qui organisent des stages linguistiques à l'intention d'étudiants des pays anglophones voisins, lesquels bénéficient pour la plupart de bourses d'études de la DGRST[3].

[1] Le *Peace Corps* ou Corps de la Paix est une agence indépendante du gouvernement américain, créée en 1961, dont la mission est de favoriser la paix et l'amitié dans le monde, en particulier auprès des pays du Tiers monde. Les volontaires du Corps de la Paix travaillent avec des gouvernements, des écoles et des entrepreneurs sur des sujets comme l'éducation, la santé, l'agriculture, l'écologie, l'information.

[2] Le *British Council* est une institution gouvernementale du Royaume-Uni. Son but est d'établir des relations culturelles entre le Royaume-Uni et d'autres pays. Il a pour mission de promouvoir l'apprentissage de la langue anglaise, de participer à sa diffusion et de fortifier sa position dans le monde. Le financement du *British Council* est assuré pour partie par l'enseignement de l'anglais et par le *Foreign and Commonwealth Office* du Royaume-Uni.

[3] DGRST ou Direction générale des relations scientifiques et techniques devenue la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) par le décret du 14 mars 1969.

À Tananarive, des cours de débutants et de perfectionnement sont dispensés par l'institut de linguistique appliquée. Ils s'adressent à des étudiants de l'Afrique de l'Est, selon deux formules, l'une annuelle (une vingtaine d'inscrits), l'autre trimestrielle (une quarantaine). Ils se préparent au « certificat pratique de langue française » et au « diplôme d'études françaises ».

Ces stages ont donné lieu l'année dernière à des difficultés, tant sur le plan politique (le gouvernement malgache étant particulièrement attentif aux risques de contagion des « contestataires » africains), que dans le domaine des méthodes d'enseignement et des structures d'accueil. L'université de Madagascar souhaiterait notamment la suppression des stages trimestriels.

À l'université d'Abidjan, une trentaine de stagiaires venus du Ghana, du Liberia, de la Sierra Leone, suivent un cycle de 8 mois dans des conditions qui paraissent donner satisfaction. Il faut ajouter que l'institut de linguistique appliquée d'Abidjan se préoccupe d'élaborer une méthode d'apprentissage du français pour les étudiants anglophones.

La faculté des Lettres et des Sciences humaines de Dakar dispense pour sa part, à 3 niveaux, des cours de langue et de civilisation française étalés sur une année universitaire : plus de 50 étudiants nigerians, ghanéens, liberiens, gambiens, soudanais… y sont inscrits pour 1969-70. Il existe également des cours d'été. Dans un autre domaine, signalons que le centre de linguistique appliquée de Dakar met au point des méthodes d'enseignement de l'anglais pour les élèves du secondaire.

L'université fédérale du Cameroun constitue un cas particulier, puisque son enseignement est en théorie bilingue, les cours étant donnés indifféremment en français ou en anglais, les étudiants étant astreints à étudier celle de ces deux langues qu'ils ne connaîtraient pas. En réalité, les étudiants (pour 90 %) et les professeurs sont en grande majorité francophones. À la faculté des Lettres cependant le groupe anglophone est fortement représenté (5 professeurs britanniques).

Il convient encore de mentionner que le rapport remis par le recteur Paulian[1] à la suite de sa mission de décembre 69 et février 70 au Togo et au Dahomey suggère comme l'une des tâches des futures « universités du Bénin », la formation de professeurs de français pour l'Afrique anglophone : le seul Nigeria pourrait en recruter 1 200.

Toutes ces initiatives gagneraient sans doute à être mieux coordonnées (la double compétence à cet égard du Secrétariat d'État et de la DGRST ne simplifie pas les choses) et surtout étendues. Il serait également souhaitable d'aider les Africains à en comprendre tout l'intérêt.

(*Direction des Affaires africaines été malgaches, généralités, 1959-1979, francophonie, 1970, n° 354*)

[1] Par décret du 31 décembre 1965, (*JORF du 6 janvier 1966*, p. 140) M. Renaud Paulian est nommé recteur de l'université d'Abidjan.

294

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Politique extérieure du Portugal

N. *Paris, 2 juin 1970.*

Lorsque le Docteur Salazar[1] a abandonné le pouvoir, en septembre 1968, deux traits caractérisaient la politique extérieure du Portugal : la volonté de maintenir coûte que coûte la présence portugaise en Afrique et l'acceptation du quasi-isolement auquel avait peu à peu conduit cette politique.

Depuis la nomination de M. Caetano[2], on relève sans doute quelques signes d'une évolution à l'égard du problème des « provinces d'Outre-Mer ». Des mesures de décentralisation ont été appliquées dans la gestion administrative et financière de ces territoires ; des allusions ont été faites à un « processus de participation locale » et le nouveau président du Conseil a parlé d'« autonomie », d'« intégration bien comprise », voire de « formule fédéraliste », de « coexistence des races » rendant un jour possible, à l'en croire, la naissance de nouvelles nations. Toutefois, pour des raisons d'ordre principalement intérieur qui ont été exposées par ailleurs[3] – opposition de la droite et de l'armée à tout « abandon », troubles sociaux et économiques pouvant résulter du rapatriement des Portugais installés en Afrique – les dirigeants actuels ont repris à leur compte l'essentiel des conceptions du Docteur Salazar : le Portugal reste, selon une récente déclaration du ministre des Affaires étrangères, un État « euroatlantique, eurafricain… une unité discontinue dont seule une des parties se trouve en Europe » et dont il est évident que le gouvernement de Lisbonne souhaite assumer, comme par le passé, toutes les responsabilités politiques.

Cette prise de position a eu pour conséquence essentielle d'obliger M. Caetano à poursuivre les opérations militaires contre les mouvements nationalistes locaux ainsi que la politique de coopération avec l'Afrique du Sud. Il en est résulté de sérieux incidents avec le Sénégal[4] tandis que les relations du Portugal avec la Grande-Bretagne, l'OTAN et l'ONU demeuraient empreintes de froideur.

Tout en demeurant étroitement lié au Royaume-Uni sur le plan économique, encore que l'escudo n'ait pas suivi la livre dans sa dévaluation[5], le

[1] António de Oliveira Salazar, ministre des Finances portugais du 3 au 19 juin 1926 puis du 28 avril 1928 au 28 août 1940, chef du gouvernement du 5 juillet 1932 au 25 septembre 1968.

[2] Marcelo José das Neves Alves Caetano, président du Conseil portugais depuis le 27 septembre 1968.

[3] Allusion à la note, non reproduite, du 1er juin 1970 de la sous-direction d'Europe méridionale : *Situation intérieure du Portugal*.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le : *Projet de compte rendu d'un entretien entre le Ministre et l'ambassadeur du Portugal*, du 3 janvier 1970.

[5] Le 18 novembre 1967, la livre sterling est dévaluée de 14,3 % par rapport au dollar américain.

Portugal ne s'est pas, en effet, départi de la profonde méfiance suscitée par l'attitude britannique dans l'affaire de Goa[1] puis celle de Rhodésie. Si, d'autre part, les dirigeants de Lisbonne ont renoncé à voir leurs partenaires de l'OTAN s'aligner complètement sur leurs positions en Afrique, ils attendent d'eux qu'au nom « d'une défense globale de l'Occident contre le communisme », ils évitent toute attitude inamicale, en particulier à l'ONU où les Portugais sont régulièrement condamnés par le Tiers Monde, le bloc communiste et nombre de pays occidentaux[2].

S'il s'est résigné à faire, en quelque sorte, la part du feu, le nouveau président du Conseil s'est en revanche employé non seulement à limiter les conséquences de sa politique africaine sur les relations du Portugal avec les autres pays mais à substituer au repli sur soi-même une politique d'information, de contact et d'ouverture[3].

Ainsi, alors que le Docteur Salazar n'avait pratiquement jamais quitté la péninsule ibérique, son successeur est déjà allé deux fois en Amérique. Aux États-Unis d'abord, où il s'est rendu en mars 1969 à l'occasion des funérailles du général Eisenhower[4] et s'est entretenu avec le président Nixon, dont Lisbonne attend plus de compréhension envers sa politique africaine ; le nouveau régime a fait un autre geste de bonne volonté en acceptant de reprendre les pourparlers sur la base de Lajes, aux Açores[5] ; les 29 et 30 mai, M. William Rogers[6] a rencontré, à Lisbonne, MM. Caetano et Patricio et signé un accord d'aviation civile. Au Brésil ensuite, où M. Caetano a effectué une visite officielle durant l'été 1969 et présenté la communauté luso-brésilienne comme une entité qui devait non plus se fermer sur elle-même ou se complaire dans l'exaltation du passé, mais s'affirmer vis-à-vis des tiers, voire se poser comme l'idéal d'une future communauté regroupant la Métropole, le Brésil et les territoires africains.

Mais c'est en Europe Occidentale et plus spécialement avec le Marché commun et l'Espagne, que la politique du gouvernement Caetano paraît ouvrir les perspectives les plus nouvelles. Membre de l'AELE[7] dont il tire

[1] Le 18 décembre 1961, l'armée indienne occupe la colonie portugaise de Goa qui est ensuite intégrée à l'Union indienne.

[2] *Note du texte* : Le problème des provinces d'Outre-mer et les relations du Portugal avec divers pays africains d'une part, les Nations unies de l'autre sont exposés plus en détail par notes séparées [non reproduites].

[3] *Note du texte* : Après le départ, en octobre 1969, de M. Nogueira [Franco Nogueira, ministre portugais des Affaires étrangères du 4 mai 1961 au 5 octobre 1968], qui symbolisait la fidélité à la politique étrangère du Dr Salazar, M. Caetano a détenu lui-même le portefeuille des Affaires étrangères avant de le confier, en [le 15] janvier 1970, à l'un de ses proches, M. Rui Patricio.

[4] Général Dwight David Eisenhower, (14 octobre 1890-28 mars 1969), président des États-Unis du 20 janvier 1953 au 20 janvier 1961.

[5] *Note du texte* : Cette base avait été mise à la disposition des Américains en 1947 ; son utilisation était précisée dans les accords de 1951, renouvelés en 1957 ; mais, à partir de 1963, ceux-ci n'avaient été prorogés qu'à titre précaire, par simple échange de notes.

[6] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[7] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le

de multiples avantages, le Portugal avait demandé sans grande conviction, en 1962, l'ouverture de négociations avec la CEE[1] ; l'évolution des rapports entre la Grande-Bretagne et la Communauté l'a évidemment mis devant une option majeure et, dès l'année dernière, il s'est déclaré prêt à rechercher « la formule la plus adéquate » qui lui permettrait de se lier à l'Europe des Six. Cette question faisant l'objet d'une note séparée[2], il suffit de souligner ici que la participation de ce pays à l'intégration économique européenne implique non seulement une profonde transformation de l'économie portugaise et d'importants investissements étrangers, mais aussi la défaite politique de ceux qui, nombreux, fondent l'avenir de la Métropole non pas sur un rapprochement avec l'Europe mais sur le développement de la communauté luso-brésilienne et de « l'espace portugais ».

Quant à l'Espagne, certaines divergences – nées en particulier de l'attitude de Madrid à l'égard de la politique africaine du Portugal et de celle de Lisbonne dans l'affaire de Gibraltar[3] – jointes à la méfiance qu'éprouvent traditionnellement les Portugais à l'égard de leurs voisins ont jusqu'à présent pesé sur les relations bilatérales, en dépit de la parenté des régimes et de l'existence du pacte Ibérique[4], signé il y a plus de trente ans. Cette situation est en passe de se modifier depuis l'arrivée au pouvoir de M. Caetano à Lisbonne et celle des « technocrates » à Madrid. Le président du Conseil a parlé à plusieurs reprises de la nécessité de donner un sens nouveau au pacte Ibérique ; le ministre espagnol de l'Information et du Tourisme[5] a, lors d'un récent séjour à Lisbonne, repris l'idée, ajoutant que le pacte deviendrait « un instrument de coordination économique visant une entente plus intime dans tous les secteurs de la vie moderne ». M. Rogerio Martins[6], secrétaire d'État à l'Industrie, en visite à Madrid, a évoqué de son côté la création d'un « marché commun péninsulaire », ce qui a aussitôt suscité la critique de M. Nogueira, ancien ministre des Affaires étrangères portugais et chef de file de l'opposition conservatrice. Enfin M. Caetano a effectué le mois dernier un voyage officiel en Espagne ; il y a signé en particulier un protocole qui renouvelle le pacte Ibérique pour dix ans et décide « l'étude des moyens permettant une étroite collaboration en vue d'un développement équilibré, coordonné et harmonieux des deux économies », formule qui devrait, selon des sources autorisées, aboutir à la création d'une zone de libre-échange dans la Péninsule…

Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré. L'Islande y est admise le 1er mars 1970.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1962-I, nº 89.

[2] Non reproduite.

[3] Sur la question de Gibraltar, voir *D.D.F,* 1969-II, nº 225.

[4] Signé le 17 mars 1939, le pacte Ibérique ou Traité d'amitié et de non-agression luso-espagnol, prévoyait la reconnaissance par les deux pays de leurs frontières respectives et l'instauration de relations d'amitié. Il fut complété, le 29 juillet 1940, par un protocole additionnel qui instituait de manière obligatoire une concertation mutuelle des deux États.

[5] Alfredo Sánchez Bella, ministre espagnol de l'Information et du Tourisme depuis le 29 octobre 1969.

[6] Rogério Martins, secrétaire d'État portugais à l'Industrie depuis janvier 1970.

Avec l'Allemagne, qui est le principal partenaire économique du Portugal et jouit d'une grande liberté d'action en raison de son absence d'obligations africaines, les relations sont depuis longtemps excellentes ; elles s'étaient encore resserrées à la suite du voyage du chancelier Kiesinger[1] en octobre 1968, de la promesse qu'a faite M. Caetano de rendre cette visite et de l'accord conclu en décembre 1968 sur la base de Beja[2]. La nouvelle majorité au pouvoir à Bonn[3] conservera sans doute ce qui existe, sans peut-être déployer autant d'activité sur le plan gouvernemental.

Les rapports sont également très bons entre la France et le Portugal. Non que nous ayons des vues communes sur tous les points : nous n'approuvons pas la politique coloniale de Lisbonne et avons des conceptions différentes sur le rôle de l'OTAN et l'évolution des relations Est-Ouest ; sur le plan bilatéral, l'émigration des travailleurs portugais soulève un délicat problème, tandis que la réforme de notre programme d'enseignement des langues vivantes suscite les plus vives réserves de nos partenaires ; enfin, alors qu'entre l'Allemagne fédérale et le Portugal, par exemple, les visites ministérielles s'effectuent au rythme de trois ou quatre par an, les deux derniers séjours de ministres français à Lisbonne remontent à 1961 (M. Couve de Murville)[4] et 1965 (M. Messmer)[5]. Toutefois, outre l'amitié traditionnelle qui unit les deux peuples voisins par leurs cultures et leurs langues, le fait que nous nous abstenons de critiquer la politique portugaise en Afrique et que nous utilisons à l'occasion le crédit dont nous disposons auprès de gouvernements africains pour exercer sur eux une influence modératrice, le fait aussi que nous livrons des armes au Portugal[6] expliquent que nous y bénéficions d'un important capital de sympathie. Mais celui-ci résulte essentiellement de circonstances non seulement qui ne sont pas immuables, mais dont le maintien présente l'inconvénient de nous créer des difficultés dans nos relations avec les pays africains. Aussi la consolidation et le développement de nos positions nous imposent-ils d'intensifier et de diversifier notre action. Le président Caetano semble nous en fournir l'occasion à la fois sur le plan politique où ses tentatives d'ouverture vers l'Europe et le Marché commun impliquent nécessairement notre appui, et sur le plan économique où des possibilités nouvelles de coopération se font jour à la suite des entretiens qu'a eus M. Rogerio Martins, secrétaire d'État

[1] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 1er décembre 1966 au 21 octobre 1969.

[2] *Note du texte* : Construite par la RFA [et destinée à l'instruction de son armée de l'Air] à la suite des accords de 1960 et 1963, cette base a été mise en sommeil peu après ; l'accord de 1968, qui la transforme partiellement en base civile, devrait lui permettre de retrouver, comme le souhaitent les Portugais, un regain d'activité.

[3] Le 28 septembre 1969, sociaux-démocrates et libéraux remportent les élections législatives en République fédérale d'Allemagne.

[4] Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, ministre de l'Économie et des Finances du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968, Premier ministre du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969.

[5] Pierre Messmer, ministre des Armées du 5 février 1960 au 22 juin 1969.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 1er juin 1970 : *Ventes d'armes au Portugal : évolution et bilan de notre politique depuis 1962.*

à l'Industrie, avec divers ministres français, notamment au cours de sa récente visite à Paris.

Enfin, bien que son régime soit fondé sur un anti-communisme inconditionnel et qu'il attribue à la seule influence de Moscou – et de Pékin – la rébellion de ses provinces africaines, le Portugal a noué depuis quelque temps, avec les pays de l'Est, des relations dans les domaines économiques, maritimes, culturels, touristiques et sportifs. Il a, d'autre part, donné son accord de principe à la réunion d'une Conférence sur la sécurité européenne, à la condition que celle-ci soit « bien préparée ».

L'influence qu'a eue M. Caetano en moins de deux ans sur la politique étrangère portugaise n'est donc pas négligeable : la survie de l'empire colonial n'est plus l'unique préoccupation du gouvernement qui souhaite désormais nouer des relations plus étroites avec le reste du monde, l'Occident en tête. Il reste à savoir si la politique « impériale » et l'isolement qu'elle implique sont conciliables avec la politique d'ouverture et la profonde mutation qu'elle ne manquera pas d'entraîner. M. Caetano semble le penser ; mais ce n'est évidemment pas l'avis de la grande majorité des dirigeants des autres pays, en Afrique et ailleurs ; ce n'est pas non plus, au Portugal même, celui des ultras qui continuent de fonder leurs espoirs sur « l'ensemble portugais » ni celui de la gauche, dont une partie est désormais représentée au Parlement et qui a opté en faveur de l'européanisation du Portugal. Or, plus que M. Caetano lui-même, c'est de ces opposants, réels ou éventuels, que dépend en fin de compte le maintien de la ligne médiane actuelle.

(*Europe, Portugal, 1944-1970, nº 118*)

295

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et M. Gromyko[1].
Le mardi 2 juin, de 10 h 35 à 11 h 30.

C.R.

Étaient présents :

Du côté soviétique :	*Du côté français :*
MM. Zorine	MM. de Lipkowski
Oboremko	Alphand
Kovalov	Seydoux
Doubynine	de Beaumarchais
Glukhov	Arnaud
	Cuvillier
	Andronikof

M. Schumann : À Moscou, quand j'étais votre invité, vous m'aviez prié de prendre la parole en premier ; aujourd'hui, c'est moi qui commence par vous écouter.

M. Gromyko : C'est un bon précédent à suivre. Je voudrais vous dire d'abord quelques mots sur nos relations bilatérales auxquelles je reviendrai après vous avoir entretenu d'une question internationale. Vous vous rappelez certainement qu'à partir du moment où la question des relations franco-soviétiques a été posée à tous les niveaux, y compris au plus haut, nous avons toujours été partisans d'une idée fondamentale : établir des relations amicales et croissantes avec la France représente une politique ferme et inamovible du gouvernement soviétique. Ce faisant, il ne vise plus quelque but étroit qui dépendrait de la conjoncture. C'est ce que je tenais à vous dire dès le début de ces entretiens.

La question internationale dont nous pourrions parler pendant l'heure que nous avons à notre disposition ce matin est celle du Moyen-Orient. Nous pourrions échanger nos informations sur la situation ainsi que nos appréciations de celle-ci ; ensuite trouver si possible des mesures conjointes ou coordonnées qui contribueraient à régler le problème.

M. Schumann : J'en suis d'accord.

M. Gromyko : Le gouvernement soviétique estime que la situation du Moyen-Orient est très complexe et qu'elle pourrait être grosse de conséquences inattendues. Je ne pense pas qu'il m'en faille faire l'historique.

[1] Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS effectue à Paris du 1er au 5 juin 1970, la visite officielle prévue depuis plusieurs mois, mais retardée, à sa demande, en raison des cérémonies du centenaire de la naissance de Lénine.

Notre tâche essentielle aujourd'hui consiste à faire en sorte que surtout les grandes puissances fassent des efforts conjoints ou coordonnés pour amener une détente. Comment y parvenir ? Selon le gouvernement soviétique, ce ne serait possible que par le moyen du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés et, simultanément, par un règlement des autres questions qui concernent les États arabes et Israël. Il faudrait s'en occuper en même temps que du retrait, mais, sans celui-ci, nous ne voyons pas comment nous pourrions améliorer la situation et prévenir les dangers qui y sont inhérents. Il n'y a pas d'autre voie possible, à considérer la situation telle qu'elle est. Dans ce cadre, l'on pourrait envisager différentes approches et mesures, mais seulement dans ce cadre. Toute autre attitude n'aurait aucune chance d'aboutir à des résultats. Nous constatons avec regret que la position d'Israël contredit cette tâche. Vous disposez peut-être de plus d'informations que nous, mais il semble bien qu'à long terme le gouvernement israélien vise à annexer les territoires arabes qu'il occupe. Nous ne saurions interpréter autrement son comportement. S'il veut assurer la sécurité et l'existence de son État dans l'indépendance, pourquoi rejette-t-il tous les plans dont le but est précisément de permettre à Israël aussi d'exister comme un État souverain et indépendant, parmi d'autres, avec des frontières reconnues et, si nécessaire, garanties par les grandes puissances ou par le Conseil de sécurité, ou par les deux ? L'attitude des États-Unis est bien connue, je n'ai pas besoin d'en parler longuement. Si le gouvernement des États-Unis et le président Nixon voulaient réellement aboutir à un règlement, conforme aux intérêts à long terme d'Israël, nous sommes sûrs que celui-ci aurait adopté une attitude plus saine et plus réaliste. Une solution aurait alors été possible. Nous continuons à espérer que les États-Unis se montreront plus réalistes en la matière et qu'ils apporteront leur contribution à un règlement. Néanmoins, il ne s'agit que d'un espoir. Vous savez que nous procédons sporadiquement à des échanges de vues sur le Moyen-Orient avec les représentants des États-Unis. Malheureusement, ces conversations ne nous permettent pas de conclure que les États-Unis désirent vraiment régler le problème ; ils y mettent plutôt des obstacles. Je ne sais dans quelle mesure la France pourrait user de son influence sur le gouvernement des États-Unis pour l'éclairer sur les dangers que la situation comporte. Nous ne pourrions que nous féliciter de toute influence bénéfique qu'elle pourrait avoir à cet égard auprès des États-Unis aussi bien que d'Israël. C'est à vous d'en juger. Pour notre part, nous nous efforçons d'expliquer aux Américains quelle est la situation réelle et en quoi consiste notre politique et de leur montrer clairement que les États arabes, Israël, vous et nous et tous les pays ne pourraient que bénéficier de la paix au Moyen-Orient.

Quelques mots maintenant sur la concertation à Quatre. Lorsque le gouvernement français a proposé que les quatre puissances tentent de trouver une solution pour le Moyen-Orient, idée que vous avez personnellement si bien défendue à New York, notre réaction a aussitôt été positive et nous avons appuyé cette proposition qui correspondait à notre attitude et dont vous vous étiez fait un avocat exemplaire. Vous savez aussi bien que moi

quelle a été l'attitude des autres puissances. La concertation continue, mais nous ne pouvons malheureusement pas dire qu'elle avance, car l'attitude des États-Unis à New York n'est guère favorable à un succès, bien au contraire. Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais chaque fois que je reçois un rapport de notre représentant, je puis dire à l'avance ce qu'il contient.

Je voudrais conclure en soulignant l'idée centrale : nous souhaitons une solution telle qu'elle assure la paix de tous les pays au Moyen-Orient. Si le gouvernement américain, qui souvent déclare qu'il faut confirmer et reconnaître la paix au Moyen-Orient, croit que par ces paroles il met en difficulté quelqu'un, comme l'Union soviétique ou un autre pays, nous espérons que la France n'en est pas non plus affectée, ce gouvernement se trompe lourdement. En effet, nous estimons réellement qu'il faut assurer au Moyen-Orient une vraie paix, officiellement reconnue, et que tous les États, aussi bien les Arabes qu'Israël, doivent en bénéficier. Israël doit avoir une place comme État souverain et indépendant. Que faut-il encore pour Israël ? Si ses dirigeants sont capables de se monter réalistes et de comprendre la situation telle qu'elle est, ils ne devraient pas éprouver de doutes quant à la volonté de l'Union soviétique.

M. Schumann : Je vous remercie de placer ce problème en tête de notre ordre du jour. Je crois moi aussi que la situation est explosive et que c'est peut-être là qu'une erreur de calcul, qui pourrait avoir des conséquences irréparables, risque le plus d'être commise. Comme vous venez de le rappeler, nous avons pensé dès le départ que la concertation à Quatre offrait le cadre le favorable à une intervention des puissances. Nous comprenons que les deux super-puissances puissent avoir à se consulter parallèlement aux Quatre. Nous comprenons même que dans certains domaines, comme dans celui des armements, un dialogue entre elles puisse avoir des résultats utiles. Toutefois, et vous en serez d'accord, nous souhaitons vivement être régulièrement informés de tels entretiens bilatéraux, à la fois en tant qu'États qui ont des responsabilités particulières dans la zone considérée et en tant qu'initiateurs de la concertation à Quatre.

Quant au fond, je n'ai pas besoin de le rappeler, la position de l'Union soviétique et celle de la France ne sont guère éloignées. Il n'est pas nécessaire d'en énumérer les principes essentiels, mais je voudrais faire ressortir certains détails à propos de trois points litigieux sur lesquels il semble que nous soyons assez largement d'accord. D'abord, nous ne pensons pas que la procédure directe constitue la condition d'un règlement. Ensuite, nous ne pensons pas qu'il faille laisser un champ trop vaste à l'accord entre les deux parties ; je pense en particulier à Charm-el-Cheik et Gaza. Enfin, considérons comme vous-même que le retrait n'est pas une exigence que l'on puisse dissocier des garanties de la sécurité, mais qu'il est une exigence absolue. Ce retrait signifie l'évacuation totale des territoires occupés, sous réserve de quelques rectifications mineures et d'un accord éventuel, difficile mais non impossible, sur le statut de Jérusalem où une protection internationale devrait s'étendre aux Lieux-Saints. Compte tenu du fait que les positions soviétique et française sont loin d'être inconciliables, que faut-il

penser de l'attitude américaine ? Ce n'est un secret pour personne que sur la situation au Moyen-Orient et les méthodes d'un règlement, il n'y a pas identité de vues entre Washington et Paris. Néanmoins, nous avons relevé depuis quelques mois deux signes d'une évolution favorable. Il y a d'abord eu la proposition faite par les États-Unis en décembre. Nous n'y avons pas souscrit et nous ne pourrions le faire, car au moins sur deux des trois points en litige que je viens d'énumérer, il y a plus que des nuances entre Washington et Paris. Une certaine évolution ne s'en dessine pas moins dans l'attitude des États-Unis, et cela a été reconnu par les États arabes, particulièrement par la République arabe unie avec laquelle nous sommes d'accord sur ce point. En second lieu, les Américains ont refusé de livrer des *Phantoms*. C'est un geste qui donne une chance à la désescalade.

Voici comment je résumerai les trois données du problème, dont on pourrait déduire la formule d'une action pratique. *Primo*, il y a la concertation à Quatre ; bien qu'elle n'ait pas conduit aux résultats que nous en espérions, elle représente le seul cadre possible pour la recherche d'une solution négociée. Secundo, il y a les ressemblances entre la position soviétique et la française, ressemblances qui ne constituent pas une identité, mais elles portent sur l'essentiel et cela nous donne une chance et nous fait un devoir de rechercher une action commune. *Tertio*, il y a l'évolution dans la position américaine qui doit nous inciter à reprendre aussitôt que possible l'action pratique interrompue ou à déterminer dans quelle mesure nous pourrions le tenter.

Nous en tirons les conclusions suivantes : il faut qu'au plus vite, et nous n'aurions pas d'objection à ce que l'Union soviétique et la France y jouent un rôle moteur, les Quatre s'efforcent de donner à M. Jarring un mandat qui lui permette de reprendre ses démarches. Celui-ci y a pensé. Il estime cependant que toutes les conditions ne sont pas encore remplies pour ce faire. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'a pas rejoint New York, contrairement au bruit qui avait couru. Si notre rencontre ici pouvait avoir pour résultat de procurer une nouvelle impulsion aux Quatre, en conséquence de quoi U Thant convoquerait Jarring à New York et, en notre nom à tous, lui donnerait un mandat exploratoire avec de bonnes chances de renouer le dialogue, nous aurions bien travaillé.

M. Gromyko : Je voudrais vous exprimer ma gratitude et remercier le gouvernement français pour l'invitation qui m'a été faite. Nous pourrions dire dans notre communiqué que je vous ai invité à vous rendre en visite officielle en Union soviétique à une date qu'il conviendrait naturellement de préciser.

M. Schumann : Je l'accepte avec plaisir. La date dépendra certes de la visite du président de la République.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages, 1970*)

296

COMPTE RENDU

Audience de Monsieur Gromyko
le mardi 2 juin de 15 h 15 à 16 h 35.

C.R.

Étaient présents :

Du côté soviétique :
M. Zorine
M. Gloukhov

Du côté français :
M. Seydoux
M. Raimond
M. Andronikof

M. Pompidou. Je suis heureux de vous recevoir, et si je vous le dis, ce n'est pas pour des raisons protocolaires. C'est le premier contact que j'ai avec une personnalité du gouvernement soviétique depuis que je suis président de la République. Cette rencontre est donc importante pour marquer notre volonté commune, que nous avions déjà soulignée dans nos toasts, de continuer résolument dans la voie non seulement de l'entente bilatérale, mais encore de la coopération et de la coopération politique. Il y a beaucoup de choses que nous pourrions nous dire. Vous êtes peut-être le diplomate le plus illustre et le plus ancien dans ses fonctions. Je ne suis pas diplomate ni n'ai le temps d'apprendre la diplomatie. Je voudrais donc que nous parlions non pas de ce dont vous allez vous entretenir en détail avec les ministres français, mais de deux ou trois questions fondamentales sur lesquelles je voudrais être sûr que nous nous comprenons bien. Voulez-vous commencer et me dire de quels problèmes vous souhaitez m'entretenir.

M. Gromyko. À la veille de ma visite en France, les dirigeants soviétiques ont débattu des questions qu'il faudrait soulever au premier chef dans mes entretiens avec vous-même et les ministres français : la question essentielle et qui a été bien mise en avant lors de la préparation de ma visite, c'est celle de la ligne générale de notre politique vis-à-vis de la France et celle de la politique française vis-à-vis de l'Union soviétique[1]. J'y ai déjà fait allusion en termes généraux dans mon allocution de tout à l'heure. Je suis officiellement chargé, par le gouvernement soviétique, de vous dire à vous-même en tant que président de la République, que mon gouvernement et le peuple soviétiques veulent développer et approfondir leurs relations amicales avec la France et qu'ils ne permettront à personne d'infirmer cette politique. Si la France en est d'accord, vous pouvez être sûr que l'Union soviétique fera tout ce qui dépend d'elle non seulement pour maintenir cette attitude politique déjà définie et en assurer le succès, mais encore pour la porter au plus

[1] Voir ci-dessus notamment les télégrammes de Moscou n°s 3839 à 3855, 3856 à 3974 et 3875 à 3892 du 23 mai 1970 et 4033 à 4034 du 26 mai 1970.

haut niveau. Nous estimons en effet que nos deux pays devraient s'efforcer d'élever leur coopération à une étape nouvelle[1]. Je serai très heureux d'entendre vos considérations sur ce sujet. Soyez assuré que notre politique à l'égard de la France n'est pas sujette à une influence extérieure quelle qu'elle soit, que nous sommes résolus de suivre cette voie et qu'aucun pays ni groupe de pays ne nous en fera dévier. Nous estimons que la place de la France en Europe et dans le monde est importante. Compte tenu de la politique que vous avez déterminée depuis un certain nombre d'années, nous considérons qu'il existe une base ferme pour une coopération encore plus étroite et complète. Dans la limite de ses possibilités, jusqu'où la France serait-elle prête à aller dans cette voie ? Que pensez-vous que nous puissions faire pour nous élever à un plus haut niveau de collaboration ? Vous êtes le meilleur juge en la matière et nous écouterons avec intérêt tout ce que vous pourriez nous en dire. Il est toujours possible de rendre bonnes des relations satisfaisantes, meilleures des relations bonnes et excellentes les meilleures relations ; et nul n'a encore su définir la limite de l'excellence. Nous sommes en faveur de l'établissement avec la France d'excellentes relations. C'est la première question essentielle et je vous serais reconnaissant de m'exposer vos vues sur la direction maîtresse de la politique française à l'égard de l'Union soviétique. Vous savez à quel point nous avons apprécié les déclarations du général de Gaulle sur l'URSS et la coopération franco-soviétique ; nous prêtons la plus grande attention à chaque parole que vous prononcez vous-même et nous attacherions du prix à connaître, à l'occasion de ma visite officielle en France, vos idées sur cette question fondamentale de la politique française à notre égard. Si vous me le permettez, je me réserve d'évoquer, après la réponse que vous voudrez bien me donner, deux ou trois autres questions.

M. Pompidou. Lorsque le général de Gaulle a pris position sur les relations franco-soviétiques, ainsi que vous venez de le rappeler, j'étais Premier ministre et par conséquent du même avis. Je n'en ai pas changé, pour des raisons qui tiennent au fond des choses et non pas à des circonstances passagères. Pour nous, il importe d'abord que, tout en gardant les liens que vous savez avec les États-Unis, nous maintenions l'indépendance que nous souhaitons et voulons garder, et qu'en général l'Europe ne dépende point d'une décision et d'une volonté qui ne soient pas européennes. Voilà une première raison. La deuxième tient tant à l'histoire qu'à la géographie : entre vous et nous, il y a un monde qui a toujours été plus ou moins en évolution, le monde germanique, jamais stable, quelquefois divisé et parfois menaçant. Or, l'histoire a prouvé que la France et la Russie, aujourd'hui l'Union soviétique, avaient intérêt à avoir les vues les plus proches possibles sur l'évolution de l'Europe. La guerre a laissé des traces et il en a été de même pour l'après-guerre. Quels que soient les liens d'amitié que nous ayons maintenant avec l'Allemagne fédérale et que vous ayez vous-mêmes avec d'autres pays, il est important et conforme à nos intérêts réciproques que nous ayons des vues communes sur l'avenir de cet ensemble germanique.

[1] Se reporter de nouveau au télégramme de Moscou N° 3875 à 3892.

La troisième raison, c'est que vous êtes intéressés à la paix, parce que vous avez un immense territoire à développer et à faire prospérer ; et nous, nous ne demandons rien à personne, nous nous contentons de ce que nos rois ont appelé notre « pré carré ». Nous sommes donc intéressés, vous et nous, à assurer la paix et la stabilité. Je pense que notre volonté d'indépendance, notre souci commun quant à l'Europe centrale et à l'Allemagne et notre intérêt pour la paix représentent pour vous comme pour nous une base commune et permanente. Donc, sans faire de sentiment, ni nous fonder sur les considérations du moment, nous avons tous deux intérêt à coopérer étroitement, compte tenu du régime de l'univers et des alliances de chacun. Au lieu de laisser ces ensembles se heurter, il faut que les États européens s'interpénètrent pour assurer la sécurité, la paix et la coopération. De telles relations, dans tous les domaines y compris l'économique, nous permettraient de ne pas nous inféoder à quelque bloc économique ou politique, et de réaliser un équilibre tel que nous soyons liés d'une manière permanente et définitive[1].

Voilà ce que je pense et par conséquent, étant d'accord sur cette politique définie par le général de Gaulle, je suis résolu à la poursuivre. Elle suppose naturellement une même attitude en retour et qu'entre nos deux pays il y ait non seulement des relations économiques, scientifiques, culturelles, mais encore un échange d'informations et des échanges de vues, des consultations, ainsi que l'élaboration de positions aussi voisines que possible, sinon communes, sur les grandes questions européennes et mondiales.

M. Gromyko. Je vous remercie d'avoir exposé si clairement les bases de votre politique à l'égard de l'URSS et d'avoir analysé si précisément l'état de nos relations et les perspectives. Je constate que les lignes générales de nos politiques coïncident. Nous sommes désireux nous aussi d'atteindre des vues communes sur le monde allemand, composé actuellement de deux États, et cela, afin que plus jamais une agression ne parte de ce territoire. Nous restons fidèles aux obligations que nous avons contractées par accords interalliés, qui empêchent toute agression de la part de l'Allemagne. À cet égard, ma tâche est facilitée par ce que vous avez dit vous-même dans votre toast : nous sommes certains que le but que nous visons dans nos échanges de vues avec la République fédérale est conforme à nos intérêts communs et à la paix. J'ai eu l'occasion de dire à M. Seydoux, votre ambassadeur à Moscou, qu'une question très importante pour nous est de savoir dans quelle mesure la République fédérale assumera une position claire sur les frontières de l'Europe. Nous connaissons l'attitude de la France et vous connaissez la nôtre ; nous attachons beaucoup d'importance à cette question. Certains signes semblent indiquer que le gouvernement actuel de la République fédérale considère la situation d'une manière plus réaliste. Toutefois, nous ne sommes pas à même de dire pour l'instant si le gouvernement de Bonn est prêt à accepter un accord qui serait satisfaisant pour

[1] Le président Pompidou indique ainsi avec précision les raisons pour la France de coopérer avec l'URSS : la volonté de maintenir son indépendance et sa liberté de décision vis-à-vis de l'allié américain et l'intérêt commun des deux pays à suivre l'évolution du monde germanique, enfin le souci d'assurer la paix et la coopération entre les États européens.

tout le monde. Nous ne savons pas si le gouvernement fédéral est suffisamment réaliste. Nous voulons espérer que sa politique répondra à la situation réelle qui s'est créée en Europe et qui a été consacrée notamment par les déclarations de la France, de l'Union soviétique et de la majorité, voire de l'ensemble, des États européens. Le proche avenir montrera à quelles conclusions pourra aboutir notre échange de vues avec l'Allemagne fédérale.

En tout cas, si, de quelque source que ce soit, vous entendiez dire qu'une certaine détente dans nos relations avec la République fédérale pouvait porter préjudice aux relations franco-soviétiques, et jeter l'ombre d'un doute sur la politique soviétique à l'égard de la France, ne croyez pas à de tels bruits, ne vous posez aucune question[1]. Notre ligne est ferme et rien n'ébranlera notre politique vis-à-vis de la France. Je suis donc particulièrement heureux que vous ayez confirmé ici les solides fondements de votre politique européenne et votre résolution de continuer dans la voie tracée.

Vous n'êtes pas sans savoir, d'autre part, qu'avec certains de ses alliés, l'Union soviétique a présenté une proposition aux autres pays européens de se réunir pour examiner ensemble les questions de la sécurité et de la coopération européennes. Nous avons aussi fait des suggestions sur l'ordre du jour d'une telle conférence. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, mais je tiens à vous assurer que nous ne cherchons aucun profit politique pour l'Union soviétique seule. Si nous avons fait cette proposition et si nous continuons à la défendre, c'est parce que nous sommes sûrs qu'un examen de ces problèmes par tous les États européens donnerait plus de chances de succès à la détente et à un accord européen politique, économique ou autre. Nous sommes guidés par l'intérêt commun et non pas par quelques visées égoïstes de l'Union soviétique. Nous connaissons la position française à cet égard, mais nous souhaiterions pouvoir compter sur un appui plus actif de la France. Cela correspondrait à la politique que vous avez exposée. Cette conférence n'aurait pas lieu entre des blocs (blocs qu'il convient de liquider), mais entre des États. Nous aimerions beaucoup compter sur votre soutien et je vous serais reconnaissant de me dire votre avis. J'évoquerai, si vous le voulez bien, la situation au Sud-Est asiatique après avoir entendu vos considérations sur l'Europe.

M. Pompidou. Je vous remercie de ce que vous m'avez dit au sujet de vos entretiens avec l'Allemagne fédérale et cela d'autant plus qu'avant votre conversation avec M. Seydoux nous n'avions que les commentaires des Allemands ; naturellement, nous attachons du prix à connaître les vues soviétiques. Je n'ai pas besoin de vous dire que sur le fond de ce que vous m'avez exposé, vous ne rencontrerez de notre part que l'adhésion la plus large. Il y a maintenant cette question de la conférence sur la sécurité européenne. Nous sommes en principe favorables. Cette position de principe pourrait prendre une tournure plus concrète, je l'admets. Cela dépend dans une certaine mesure de l'évolution des choses dont nous avons parlé et donc

[1] Le ministre soviétique tient à rassurer son interlocuteur : l'URSS ne joue pas double jeu dans le domaine particulièrement sensible de l'Allemagne.

de la conception que l'on a des blocs ; et je suis heureux de vous avoir entendu sur ce sujet. Rien ne serait plus fâcheux, en effet, si la conférence européenne devait se traduire par un dialogue entre l'Union soviétique et les États-Unis. Il faut que tous les pays se rencontrent et parlent librement. La conférence doit offrir à tous l'occasion de développer leurs relations bilatérales et multilatérales. Par une telle interpénétration, nous contribuerions à la sécurité européenne. J'ajouterai une chose dont il n'a pas encore été question ici : les affaires et l'équilibre de l'Europe dépendent aussi de la question de Berlin. La façon dont on pourrait améliorer la situation de Berlin, par le respect et la réaffirmation des droits et obligations des quatre puissances est sûrement une des clés d'une certaine stabilité européenne et donc d'une ouverture sur une conférence utile et profitable.

M. Gromyko. J'espère qu'il ne découle point de ce que vous venez de dire que vous faites de Berlin une condition de la conférence européenne et que celle-ci dépendrait d'un accord sur la question de Berlin. Vous savez que celle-ci est réglée par les accords quadripartites et que les prétentions de la République fédérale sur Berlin-Ouest n'ont aucun fondement, ni politique ni juridique. Des négociations à Quatre sont actuellement en cours et nous ne savons pas quelles en seront les concluions. Pour notre part, nous ferons tout pour aboutir à des résultats positifs. Néanmoins, ces pourparlers n'en étant qu'à leurs débuts, nous ne pouvons rien dire de leur issue. Il y a différents domaines où l'on pourrait utilement négocier. Le monde souffre non pas d'un excès, mais d'un manque de négociations, et le fait que l'on négocie sur Berlin ne devrait pas faire obstacle à une convocation de la conférence. J'espère que nous ne lions pas les deux questions.

M. Pompidou. Je ne les lie pas, mais il y a quand même un climat et je tiens à souligner qu'il importe de maintenir les responsabilités des quatre puissances.

M. Gromyko. Nous en tenons compte, pour nous elles sont intangibles ; elles représentent un fait que nous n'avons jamais cherché à minimiser. Les objectifs des quatre puissances quand elles ont signé leurs accords restent les nôtres.

Pour en venir maintenant au Sud-Est asiatique, la situation actuelle nous inquiète. La guerre au Vietnam ne cesse pas. Le président Nixon a parlé d'une vietnamisation. Quel est le sens de cette expression ? Les États-Unis ont aussi fait allusion à un retrait de leurs troupes. Nous ne voyons cependant pas qu'ils prennent des mesures pour mettre fin au conflit. Nous sommes également très inquiets de l'intervention américaine au Cambodge. Qu'est-ce que c'est, sinon une agression, selon toutes les normes internationales ? Nous condamnons cette agression et si nous comprenons bien votre attitude, il n'y a pas entre nous divergence sur ce point. Par tous les moyens à notre disposition, nous continuerons à aider le peuple qui est la victime de l'agression américaine, c'est-à-dire le peuple vietnamien. Quant au Cambodge, donc, nos positions sont proches. Comme vous, nous appuyons la tendance Sihanouk. Cependant, nous maintenons notre représentation diplomatique à Phnom-Penh. La France aussi éprouve de la sympathie pour Sihanouk et le mouvement qu'il représente et elle a une

ambassade au Cambodge. Il y a là un aspect délicat. Nous suivons la situation de très près. Certes, nous n'avons pas renoncé à nos principes : nous condamnons l'intervention américaine et nous estimons que la France et l'Union soviétique devraient tout faire pour obtenir le retrait des troupes américaines et celles de Saïgon, afin de sauvegarder la neutralité du Cambodge et de permettre à celui-ci de poursuivre sa politique neutraliste et indépendante. Je vous dis cela au nom du gouvernement soviétique et je vous serais reconnaissant de me faire part de vos idées à ce sujet.

M. Pompidou. Nos positions sont effet très voisines. J'ai eu l'occasion, quand je suis allé à Washington[1], et aussi depuis l'affaire du Cambodge, d'exposer franchement ma pensée au président Nixon. Mais je pense, et tiens à vous le dire car cela peut avoir une certaine importance pour l'avenir, que le président Nixon souhaite se retirer du Vietnam, et cela pour des raisons diverses. Pour l'instant, il ne l'a pas fait et il a même étendu son intervention au Cambodge. Cela nous ennuie à tous égards, d'abord à cause des principes et ensuite parce que nous avons avec le Cambodge des relations particulières. Cette affaire nous préoccupe beaucoup en premier lieu parce qu'elle éloigne les possibilités d'un règlement pacifique et qu'elle étend la guerre ; en second lieu, parce qu'elle recrée chez les Vietnamiens du Sud, et du Nord, la vieille tentation de dominer l'ensemble de la péninsule ; cela nourrit de la manière la plus fâcheuse l'hostilité entre Vietnamiens et Khmers. Dans une certaine mesure, cette affaire renforce aussi les États-Unis dans l'idée que la vietnamisation est un succès. Or, celle-ci ne semble réussir que parce que l'opération réveille l'animosité entre Khmers et Vietnamiens. Enfin, et pour moi il est plus facile de le dire que pour vous, cela facilite la mainmise morale et matérielle de la Chine sur toute la péninsule. Tout cela ne nous plaît guère. Nous savons certes que la Chine est là et qu'il est normal pour elle d'avoir des relations et une position spéciales en Indochine ; mais nous sommes pour l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos. Nous ne voulons pas qu'ils deviennent l'enjeu d'un conflit entre d'autres puissances.

Nous gardons une représentation diplomatique à Phnom-Penh, car nous avons des intérêts au Cambodge. Nous regrettons beaucoup ce qui s'y passe et nous continuons à éprouver de la sympathie pour la politique de Sihanouk. Tout ce que nous pouvons faire pour l'instant est de nous tenir régulièrement informés et de nous consulter. Visiblement, le moment n'est pas venu d'agir, mais nous verrons si quelque action devient possible avec le temps. Reste la question de savoir si le président Nixon sera entraîné par la tendance dure ou s'il va se décider à faire le geste décisif et à annoncer le retrait de ses troupes. Je puis vous dire que de toute façon nous agissons dans ce sens auprès du gouvernement et du Président des États-Unis.

M. Gromyko. Nous sommes désireux, nous aussi, de maintenir entre nous le contact le plus étroit sur ce problème et échanger nos informations, en vue d'actions éventuelles, parallèles et si possible, coordonnées.

[1] Le président Pompidou a effectué une visite officielle aux États-Unis du 23 février au 3 mars 1970 – Voir ci-dessus, le compte rendu de son entretien, le 24 février 1970, avec le président Nixon.

Consentiriez-vous à me faire part et à informer ainsi le gouvernement soviétique de l'impression générale que vous avez retirée de votre visite aux États-Unis ? Dans quelle voie le président Nixon va-t-il s'engager : dans celle du durcissement ou dans une autre direction ? Nous nous posons la question, car il a beaucoup parlé d'un passage du domaine de la confrontation à celui de la négociation. Jusqu'ici, cela n'a rien donné de réel et nous ne décelons aucun signe qui révélerait sa résolution de prendre des mesures concrètes.

M. Pompidou. Il y a certes aux États-Unis beaucoup de problèmes et d'agitation. On peut soutenir que la moitié des universités, que les Noirs sont en état de révolte et que toute la société est ébranlée. Néanmoins, il y a une organisation économique, militaire, technique et scientifique d'une puissance extraordinaire. Dans la paix, ou dans la situation ordinaire qui est celle d'aujourd'hui malgré le Vietnam et le Moyen-Orient, c'est l'aspect agitation qui ressort. Mais, si les États-Unis se sentaient menacés, leur solidarité se referait et s'appuierait sur une unité extraordinaire. Il faut le savoir. Pour ce qui est de Nixon, il lui faut une majorité. Or, il se trouve que pour diverses raisons, Nixon a été élu par ceux qui sont les plus réactionnaires, comme vous diriez, ou les moins libéraux, ainsi que j'aurai tendance à dire. Pour un retournement radical, il aura besoin d'une grande force de caractère. Le général de Gaulle avait été porté au pouvoir par ceux qui voulaient l'Algérie française. Vous connaissez la suite. La question qui se pose est de savoir si Nixon est homme à faire preuve d'une pareille volonté. Je n'en suis pas sûr, mais cela n'est pas exclu. Il le pourrait peut-être, s'il était certain d'avoir du temps. Or, il y aura des élections en novembre, puis dans deux ans… Il ne faut pas trop voter[1].

M. Gromyko. Je vous remercie de ce très intéressant entretien. Je puis conclure qu'il y a beaucoup d'éléments communs dans la politique de nos deux gouvernements et qu'ils offrent une très bonne base pour une coopération continue entre nos deux pays.

(Entretiens et Messages, 1970)

[1] Dans ces quelques phrases, le président Pompidou se livre à une comparaison intéressante entre les personnalités du général de Gaulle et du président Nixon.

297

M. GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 808 à 820. *Tokyo, 4 juin 1970.*

(*Reçu* : 10 h. 51).

Quatrième réunion du comité économique franco-japonnais.

J'ai accompagné hier MM. Huvelin[1], président du CNPF[2], Sudreau[3], président du comité franco-japonais et Georges-Picot[4], président du comité France-Extrême Orient chez M. Sato[5]. M. Missoffe[6] s'est joint à notre groupe. Le Premier ministre nous à retenus près d'une heure et demie.

Il était déjà informé du déroulement des séances tenues par le comité hier et avant-hier, et s'est montré très satisfait de l'atmosphère facile et détendue qui les avait caractérisées.

1- M. Huvelin a rappelé que malgré leurs grands progrès au cours des années récentes, les échanges et la coopération économique entre le Japon et la France n'étaient pas encore à la mesure des économies des deux pays. Les réunions du comité permettaient aux dirigeants des milieux économiques de l'un et de l'autre de se mieux connaître et elles avaient certainement déjà contribué aux progrès enregistrés. Le président du CNPF a évoqué l'entente qui était en voie de s'établir entre les patronats des six pays de la communauté[7]. Elle conférait désormais, a-t-il dit, une dimension européenne aux échanges et à la coopération économique entre le Japon et la France.

À propos des prochaines négociations commerciales entre la CEE et le Japon, M. Huvelin a marqué très nettement que le patronat français ne demandait pas le maintien de ce qu'il a appelé une clause de sauvegarde « sauvage », c'est-à-dire automatique. Il pensait que des formules de compromis pouvaient être trouvées et il donnait sa préférence aux accords

[1] Paul Huvelin, président du Conseil national du patronat français (CNPF) depuis 1966.

[2] Le CNPF ou Conseil national du patronat français créé en décembre 1945 à la demande du gouvernement français qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, désirait disposer d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble du patronat.

[3] Pierre Sudreau, homme politique français, ministre de l'Éducation nationale du 15 avril au 15 octobre 1962.

[4] Guillaume Georges-Picot, représentant permanent de la France aux Nations unies de janvier 1957 à mai 1959.

[5] M. Eisaku Sato, Premier ministre du Japon, respectivement entre le 9 novembre 1964 et le 17 février 1967, entre le 17 février 1967 et le 14 janvier 1970, et depuis le 14 janvier 1970.

[6] François Missoffe, homme politique français, fut ambassadeur de France au Japon de septembre 1964 à janvier 1966.

[7] Les six pays de la Communauté européenne sont la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, et les Pays-Bas.

professionnels. Le premier ministre a enregistré cette déclaration avec une visible satisfaction.

2- Le Premier ministre et le président du CNPF se sont montrés d'accord pour constater que les grands pays industriels auraient dans les années à venir un besoin croissant de matières premières et que la France et le Japon pouvaient coopérer dans la recherche et l'exploitation de celles-ci. M. Sato a souligné que le Japon, en ce qui le concernait, était préoccupé de diversifier ses sources d'approvisionnement. Il a cité en particulier le cas du pétrole et celui du cuivre, passant sans nul doute délibérément sous silence celui du nickel, que la presse a cependant évoqué à plusieurs reprises ces derniers jours.

Le Premier ministre a également marqué qu'il était du devoir et de l'intérêt bien compris des puissances industrielles de favoriser la création d'industries de première transformation chez leurs fournisseurs de matières premières.

3- M. Sato a demandé si nous avions été approchés par les Soviétiques pour participer à l'exploitation des matières premières et à la mise en valeur de la Sibérie. Il a indiqué que les Japonais étaient l'objet d'avances répétées des Russes à ce sujet, mais que jusqu'ici les seuls accords qui avaient pu être conclus concernaient le bois. Les Soviétiques étaient également demandeurs pour l'aménagement de certains ports de la province maritime. Mais il s'interrogeait, quant à lui, sur l'usage militaire que les Russes pourraient en faire un jour et il hésitait, a-t-il dit, à engager le Japon dans de tels projets. Il s'est déclaré plus intéressé par le pétrole. Mais il a noté qu'après avoir fait des offres sur Sakhaline[1], les Soviétiques avaient retiré leur proposition et essayaient d'intéresser leurs interlocuteurs japonais à un gisement continental, assez loin de la mer et qu'ils déclaraient plus important. Il a aussi – sans préciser – fait allusion à des projets concernant « une mine de cuivre ». M. Sato n'a pas caché son scepticisme et ses réticences à l'égard de tous ces projets : des accords avec les pays communistes lui paraissent à la fois difficiles et dangereux. Un négociateur isolé risque, selon lui, de se faire « avaler ». Peut-être a-t-il remarqué, ce risque serait-il moindre si l'on se présentait à deux ou trois devant le partenaire soviétique. Le Premier ministre a demandé à ses visiteurs quel était leur sentiment.

M. Huvelin a indiqué qu'il venait de faire un voyage en Russie, et que ses interlocuteurs soviétiques lui avaient beaucoup parlé d'investissements possibles et de coopération pour le développement de certaines ressources naturelles. Il a marqué que les industriels français, quant à eux, étaient tout prêts à envisager des associations dans ce genre d'affaires avec leurs homologues japonais.

4- Répondant aux compliments admiratifs de ses visiteurs sur le développement économique du Japon, M. Sato a fait remarquer que le Japon était le premier pays à avoir atteint une telle puissance économique sans s'être pour autant doté d'une force militaire de premier rang. Il a affirmé que le

[1] Sakhaline, île située dans le nord-ouest de l'océan Pacifique, au large de la Sibérie, à 9 000 km de Moscou annexée par l'Union soviétique en 1945.

Japon était décidé à poursuivre cette politique et qu'il ne chercherait jamais à posséder un armement nucléaire. Il a, à cette occasion, évoqué le général de Gaulle, pour lequel il dit son admiration, tout en ajoutant que, sur ce point précis, il se séparait de l'ancien président de la République : il ne croyait pas que la possession de l'arme nucléaire soit un élément essentiel de la puissance. M. Sato s'est étonné que la France continue d'entretenir une force nucléaire et il a déploré que seule avec la Chine, elle n'ait pas signé le traité de non-prolifération. Il n'a fait aucune allusion à nos expériences actuelles à Mururoa[1].

M. Sudreau a rappelé son dissentiment personnel avec le général de Gaulle sur ce sujet. Je n'ai pas eu à intervenir : M. Missoffe a fait remarquer que la force de frappe française n'avait aucun caractère offensif, mais qu'elle répondait à un but de dissuasion et a un impératif de défense de l'indépendance nationale.

5- M. Sato a brossé avec complaisance un rapide historique des rapports du Japon avec les États-Unis depuis les années 30 : d'abord adversaire de ceux-ci, puis vaincu par eux, enfin relevé grâce à leur aide, le Japon se trouvait aujourd'hui sur un pied d'égalité avec eux et dans plusieurs domaines considéré par eux comme un rival. Le Premier ministre a évoqué à ce propos la querelle des textiles, sans toutefois entrer dans le détail de ce problème.

M. Huvelin a indiqué que celui-ci pouvait difficilement recevoir une solution purement nippo-américaine : il était souhaitable que soit trouvé un arrangement qui tienne aussi compte des intérêts européens.

6- M. Sato a alors évoqué les « pays divisés », legs de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide, Allemagne, Chine, Corée et Vietnam, dont trois se trouvent en Asie, et sont la source de tensions qui peuvent à tout moment mettre la paix du monde en péril. En fait, à travers ces conflits locaux, ce sont les grandes puissances, notamment les États-Unis, la Russie et la Chine, qui s'affrontent en fournissant des armes aux combattants. Il a exprimé le vœu que la France joigne ses efforts à ceux du Japon pour convaincre les super-puissances de mettre un terme à ces affrontements.

Les visiteurs français se sont déclarés d'accord.

7- M. Sato a souligné la menace que la Chine constitue. Il a rappelé que le Japon avait à San Francisco traité avec le gouvernement de Tchang Kaï-chek[2] et qu'il ne pouvait rompre maintenant avec celui-ci. La Chine communiste rejette toutes les avances que le Japon et le monde libre en général font en sa direction, elle s'emploie au contraire à favoriser partout la subversion. Il est, a dit M. Sato, indispensable de dresser un barrage contre ces entreprises, tout en s'efforçant de ramener Pékin dans le concert des

[1] Mururoa, atoll de Polynésie française, situé dans l'archipel des Tuamotu, qui sert de lieu d'expérimentation nucléaire pour la France.

[2] Tchang Kaï-chek militaire et homme politique chinois fut l'un des principaux *leaders* du *Kuomintang* après la mort de Sun Yat-sen en 1925. Il fut président de la République de Chine du 10 octobre 1928 au 15 décembre 1931 (1re République), puis du 1er août 1943 au 21 janvier 1949 et président de la République de Chine à Taïwan depuis le 1er mars 1950.

nations. C'est, a-t-il ajouté, l'esprit dans lequel le Japon a participé à la récente conférence de Djakarta[1]. M. Sato a interrogé ses visiteurs sur nos rapports avec les Chinois.

M. Huvelin a rappelé que notre commerce avec la Chine était bien moins important que celui du Japon, il a noté que celui-ci paraissait avoir trouvé avec son grand voisin certains accommodements. Ils s'apparentaient d'ailleurs, a-t-il remarqué, avec ceux que nous avions nous-mêmes en Europe avec les deux Allemagne. Il a exprimé le vœu que l'on progresse dans de telles voies pour réduire les tensions existantes.

8- Dans l'ensemble, la conversation a été bien plus politique qu'économique, et les thèmes plus généraux que spécifiques.

De part et d'autre, on s'est étendu sur les responsabilités des États industriels à l'égard du Tiers monde, et sur les risques d'affrontement entre les pays nantis et ceux qui ne le sont pas. M. Sato a marqué avec insistance le rôle que le Japon, grande puissance économique sans ambition militaire, aspire à jouer pour consolider la paix dans le monde. Il s'est fait également l'avocat des procédures d'aide multilatérale pour favoriser le développement du Tiers monde. Ses visiteurs ont approuvé ces orientations et ont assuré le Premier ministre qu'elles rencontreraient sûrement la plus grande compréhension de la part de l'opinion française.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, 1968-1972, 1970, nº 286)

298

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Politique méditerranéenne

N. *Paris, 4 juin 1970.*

L'expression de « politique méditerranéenne » ne signifie pas que la France ait une politique particulière à la Méditerranée dans son ensemble. Elle marque plutôt que notre pays a la conscience d'avoir, dans cette région vitale pour sa sécurité et celle de l'Europe, un rôle à jouer que d'autres attendent d'ailleurs de lui, et qu'en consacrant davantage d'efforts à y appliquer les principes généraux de sa diplomatie, il sert à la fois ses intérêts et ceux de la paix.

Nous avons dit que nous voulions contribuer à faire de la Méditerranée un « lac de paix ». Cette formule ne sous-entend aucun programme. En particulier, nous ne réclamons pas le retrait des deux Grands ; nous ne

[1] Conférence de Djakarta, voir télégrammes de nos 149 à 160 du 18 mai 1970, dossier nº 186, publiés voir table méthodique *D.D.F.* 1970-I, Indonésie.

recherchons pas une neutralisation. Mais nous encourageons les pays méditerranéens à s'appuyer davantage les uns les autres pour contribuer à renforcer leur marge d'indépendance, à leur éviter la nécessité de choisir entre deux camps, de s'inféoder et de devenir l'enjeu de la confrontation Est-Ouest.

Nous pensons y travailler en les incitant à resserrer leur coopération dans tous les domaines et nous offrons la nôtre dans cet esprit. Les pays méditerranéens ont des régimes différents ; des positions diplomatiques diverses ; des degrés de développement inégaux ; enfin des problèmes ou des conflits locaux – crise du Moyen-Orient mise à part – opposent certains d'entre eux. Dans ces conditions, leur coopération ne peut se développer que dans des cas d'espèce d'intérêt mutuel, dans le respect de l'indépendance et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, et avec le souci, pour ceux qui n'y sont pas impliqués, de ne pas prendre parti dans les querelles de tels ou tels.

C'est donc surtout un réseau de liens bilatéraux que nous voudrions voir se resserrer. Mais cette préférence pour les méthodes bilatérales n'est pas affaire de principe ; elle nous est imposée par les faits. Nous cherchons à éveiller chez tous les pays concernés la conscience d'une communauté d'intérêts, en tant que Méditerranéens, et si l'une ou l'autre entreprise, dans les domaines technique ou économique notamment, pouvait faire l'objet d'une coopération multilatérale plus ou moins large, nous nous en féliciterions. D'autre part la carte du développement en Méditerranée est telle que la coopération des riverains doit s'exercer souvent du nord au sud. C'est un développement en lui-même souhaitable ; nous encourageons les pays de l'Europe méditerranéenne à resserrer leurs liens avec ceux qui leur font face et nous ne voyons que des avantages à ce qu'ils se tiennent en contact pour accroître l'efficacité de leur action et ne pas se porter réciproquement tort.

Mais ces pays doivent éviter de se présenter en groupe à leurs partenaires de l'autre rive et de leur offrir une politique d'ensemble qui éveillerait le soupçon de prôner une autonomie régionale à leur profit et de faire en définitive du néocolonialisme.

De même ne sommes-nous pas favorables, dans l'état actuel des choses, à de vastes projets de regroupement politique des pays méditerranéens. Qu'ils tendent à la création d'une organisation permanente, à la conclusion d'un « pacte », à l'adoption d'un « plan » d'action par les pays riverains, ou même à la convocation d'une conférence, de tels projets ne sont pas réalisables s'ils prétendent s'appliquer à tous, et ne sont pas souhaitables s'ils ne rassemblent que quelques-uns et aboutissent ainsi à cristalliser des divisions.

Petit à petit et dans la mesure de nos moyens, nous avons commencé, depuis la guerre des Six Jours et devant la situation menaçante qui en résulte, à développer notre action suivant ces lignes générales. Nous n'y mettons aucun esprit de système. Nous ne cherchons pas à être les chefs de file ; c'est au contraire une impression que nous voulons éviter de donner. En fait nous nous efforçons de répondre aux propositions et aux demandes

de coopération qui nous sont présentées. Mais il se trouve que notre politique méditerranéenne est crédible et notre coopération attrayante parce que nous sommes nous-mêmes indépendants et que nous ne faisons qu'appliquer dans cette région les principes fondamentaux de notre diplomatie. Enfin nous sommes engagés davantage à l'Ouest mais il est évident que cela ne résulte pas d'une politique qui ferait deux parts en Méditerranée. Lorsque nous parlons de commencer par la Méditerranée occidentale, nous ne faisons que constater une situation de fait : pour un certain nombre de raisons, de caractère durable ou de circonstance, nos possibilités d'action y sont plus grandes. Mais nous avons également pris un certain nombre d'initiatives vis-à-vis de la Grèce, de Chypre et de la Turquie.

Pour nous en tenir ici à la Méditerranée occidentale, avec les pays du Maghreb et la Libye, notre politique tend d'une part à resserrer nos rapports bilatéraux, d'autre part à les encourager à se rapprocher pour former un ensemble stable.

Nous avons, à la fin de l'année dernière, mis un terme aux séquelles de l'affaire Ben Barka[1] et normalisé nos relations avec le Maroc[2]. Nous avons, en février, reçu le roi en visite privée à Paris[3]. Rien ne s'oppose plus à un nouvel essor de la coopération et des échanges franco-marocains. Nous avons accordé à Rabat pour 1970, dans le domaine de l'aide liée, des facilités plus grandes.

L'action du gouvernement algérien, sous la direction du colonel Boumediene[4], est orientée d'une part vers un développement économique accéléré, dont les objectifs sont fixés par un plan quadriennal ambitieux, et d'autre part vers le maintien de l'indépendance nationale. Notre coopération s'efforce de répondre à ces deux préoccupations, comme l'a marqué la visite que M. Schumann a effectuée à Alger les 2 et 3 octobre 1969[5]. Elle se poursuit à travers les difficultés, dans les domaines économique, culturel, militaire ; nous restons les premiers fournisseurs et les premiers clients de l'Algérie et nous nous sommes taillés une part importante même dans des secteurs qui étaient jusqu'ici le quasi-monopole de Moscou. Le gouvernement algérien a repris à son compte le thème de « la Méditerranée, lac de paix ». Au terme d'une lente évolution, le régime du colonel Boumediene paraît sincèrement souhaiter que la Méditerranée occidentale échappe à la rivalité des grandes puissances extérieures à la zone. Cette position marque un tournant de la politique algérienne, qui tend à prendre ses distances à l'égard de l'Union soviétique.

Avec Tunis, nos rapports ont repris un cours chaleureux depuis octobre 1968 après la démarche effectuée auprès du général de Gaulle par M. Bahi

[1] Medhi Ben Barka (janvier 1920-29 octobre 1965), chef de l'opposition au roi du Maroc, kidnappé à Paris et assassiné. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1965-II, n°s 222, 231, 247, 249, 256, 257, 263, 270, et 348.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 20.

[3] Du 1er au février 1970, le roi du Maroc Hassan II séjourne à Paris. Il est reçu à l'Élysée le 2 où il a un entretien avec le président de la République.

[4] Colonel Houari Boumediene, président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965.

[5] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n°s 211 à 214.

Ladgham[1]. Le gouvernement tunisien, surtout depuis le coup d'État libyen et la visite de M. Schumann, du 20 au 23 novembre 1969, est de plus en plus enclin à faire appel à l'assistance française pour la formation de son armée comme dans le domaine de l'instruction et de la culture[2].

Quant à la Libye, nous avons ouvert un chapitre nouveau dans nos relations avec ce pays où la prédominance anglo-saxonne était incontestée, et où l'URSS risquait de prendre la place laissée vacante. L'accord prévoyant la livraison, échelonnée sur 5 ans des *Mirage*[3] a été suivi de l'envoi, en février, d'une mission économique et technique.

D'autre part nous envisageons avec faveur le mouvement de solidarité maghrébine qui se dessine depuis deux ans. À cet égard, nous avons dû constater que la Libye, trop orientée vers le Caire, a choisi de ne pas s'associer à ce mouvement, dans la conjoncture présente, comme en a témoigné son refus de participer à la conférence des ministres de l'Économie du Maghreb, en mars. C'est que la solidarité maghrébine est d'abord anti-nassérienne. C'est ainsi qu'elle s'est exprimée lors du sommet arabe qui s'est tenu à Rabat du 22 au 24 décembre.

La réconciliation de l'Algérie avec ses voisins a abouti à un traité de délimitation des frontières, le 7 janvier avec la Tunisie, et à un accord de principe sur le même sujet le 27 mai avec le Maroc, à l'occasion de la rencontre à Tlemcen du roi du Maroc et du président Boumediene. Ce dernier accord est important non seulement parce qu'il règle un litige qui avait été à l'origine d'un conflit armé en 1963[4], mais parce que le communiqué publié à cette occasion donne le sentiment que le Maroc, en renonçant à certaines revendications territoriales, a obtenu sinon peut-être qu'Alger soutienne ses visées sur le Rio de Oro[5], du moins que les deux pays « coordonnent leur action pour libérer et assurer la décolonisation… des territoires occupés par l'Espagne[6] ».

Avec nos voisins de l'Europe méditerranéenne, Espagne et Italie, nous poursuivons des politiques dont le facteur méditerranéen est important, sans être évidemment le seul.

Nous avons marqué en célébrant solennellement le tricentenaire du traité des Pyrénées, en 1959[7], notre volonté de resserrer nos relations avec

[1] Le compte rendu de l'entretien du 16 octobre 1968 entre le général de Gaulle et Bahi Ladgham, secrétaire d'État à la présidence de la République tunisienne et à la Défense nationale depuis 1959, est reproduit dans *D.D.F.* 1968-II, n° 315.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 21.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n°s 218, 234 et 292.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1963-II, n°s 141, 151, 156, 158, 197, 235 et 252.

[5] Depuis 1965, les Nations unies exigent que l'Espagne décolonise le Rio de Oro au Sahara occidental sur lequel elle a établi son protectorat en 1884.

[6] *Note du texte* : « Cette décision paraît déjà mise en œuvre : le général Oufkir [Mohamed Oufkir, ministre de l'Intérieur marocain depuis 1967] a proposé le 2 juin au président mauritanien [Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie depuis le 20 août 1961], qui a accepté, de rencontrer le roi Hassan II, tandis que le ministre algérien de l'Information [Mohammed Seddik Benyahia, ministre algérien de l'Information depuis le 22 octobre 1966] apportait le 3 juin à Nouakchott un message du colonel Boumediene.

[7] Signé le 7 novembre 1659 sur l'île des Faisans, au milieu du fleuve Bidassoa, Le traité des Pyrénées met fin à la guerre franco-espagnole commencée en 1635. Son article 42 dispose que :

l'Espagne. Depuis, l'amélioration de nos rapports a été continue. Elle a été marquée ces derniers temps par la visite de M. Debré à Madrid, en février 1969[1], au cours de laquelle fut signé un accord de coopération culturelle et technique, et par celle de M. Lopez Bravo en février dernier[2], à Paris, où le ministre espagnol a conclu avec M. Debré un accord prévoyant la fourniture de 30 *Mirage* à son pays avec une importante participation de l'industrie espagnole, et a envisagé avec M. Schumann de nouvelles perspectives de coopération militaire, économique et technique. Cette politique a au fond trois aspects : le voisinage – elle suit la courbe du développement de l'Espagne et tend à y participer – l'Europe – elle appuie les efforts espagnols d'ouverture sur l'Europe – et la Méditerranée.

À cet égard la diplomatie espagnole présente des similitudes intéressantes avec la nôtre, notamment dans son souci d'autonomie, par rapport aux deux Grands, dans son analyse de la crise du Moyen-Orient et dans sa recherche de bons rapports avec les pays arabes. Cependant, certains obstacles limitent pour le moment les possibilités d'action de l'Espagne en Méditerranée. Quelle que soit sa volonté d'indépendance, l'Espagne a besoin des États-Unis, politiquement, économiquement, militairement. Elle cherche à renouveler l'accord qui fonde la présence des bases américaines sur son territoire[3]. D'autre part, elle a avec le Maroc un litige à propos du Rio de Oro ; elle s'efforce d'exploiter à son profit les divergences entre Rabat, Alger et Nouakchott ; or, ces divergences, on l'a vu, semblent en voie de s'aplanir, et Madrid risque de s'en trouver dans une situation difficile. Enfin, pour certains États de l'Europe méditerranéenne, comme l'Italie et la Yougoslavie, le régime espagnol reste un obstacle.

Certes, Madrid voit à l'évidence beaucoup d'avantages à s'associer à nous en Méditerranée occidentale qui regrouperait la France, l'Italie, l'Espagne, le Maghreb et la Libye. Nous n'avons pu l'encourager dans cette idée qui est irréalisable pour les raisons que l'on a vues, et qui, même si elle ne l'était pas pour les pays du Maghreb et l'Italie, aurait le grave inconvénient de cristalliser une division de la Méditerranée et de mettre la Libye dans le cas de choisir définitivement le Machrek.

La situation en Méditerranée préoccupe évidemment l'Italie au premier chef, quant à sa sécurité et quant à son économie. Mais sa docilité à l'influence américaine et son appartenance à l'OTAN, ainsi que la faiblesse de ses gouvernements, ne lui permettent guère de mener une politique analogue à la nôtre. Elle y est tentée et M. Moro s'efforce en ce moment de jouer un certain rôle dans la crise du Moyen-Orient. Les vues qu'il a exposées à Paris, les 19 et 20 mai[4], se rapprochent des nôtres. Il est allé en parler

« les monts Pyrénées qui avaient anciennement divisé les Gaules des Espagnes seront aussi dorénavant la division des deux mêmes royaumes »

[1] Au sujet de cette visite à Madrid de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, du 31 mai 1968 au 16 juin 1969 puis ministre de la Défense à partir du 22 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 113.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 6 mars 1970.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 255.

[4] Aldo Moro, ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 août 1968, est en visite officielle en France les 19 et 20 mai 1970. Il y est reçu à déjeuner par le président de la République et

au Caire, et doit, vers le milieu de juin, recevoir M. Eban[1] à Rome. Quant à nous, nous ne pouvons qu'encourager les Italiens à défendre des positions qui nous permettraient, comme le Ministre en a fait la remarque à M. Moro, de faire valoir que nous ne sommes pas isolés sur ce point en Europe occidentale.

Cela étant, nous sommes favorables à un resserrement des liens nord-sud en Méditerranée quels que soient les régimes et les politiques et, à cet égard, nous avons dit aux Italiens que nous étions disposés à des échanges de vues et à des consultations qui pourraient aboutir, sur des entreprises à réaliser avec des pays de la rive sud, à une certaine concertation.

Mais cette concertation n'a nullement pour objectif de mettre au point des actions conjointes franco-italiennes. Il est possible que dans tel ou tel cas une affaire de coopération technique ou industrielle prenne cette forme, ou se traite dans un cadre multilatéral, mais en principe, et contrairement à ce que des journaux ont annoncé, c'est plutôt le contraire qui a été convenu. MM. Schumann et Moro ont tous deux insisté sur le caractère bilatéral et discret des échanges de vues franco-italiens sur la Méditerranée. L'expérience a montré que cette précaution était sage, car la formule « d'actions conjointes » lancée par la presse a déjà alerté les ambassades des pays d'Afrique du Nord.

(*Europe, Portugal, 1944-1970, nº 118*)

299

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3347 à 3351. *Washington, 5 juin 1970.*

(*Reçu* : le 6, 19 h. 39).

Relations des États-Unis avec le Vatican

Le porte-parole de la Maison Blanche vient d'annoncer que le président Nixon avait décidé de confier à M. Henry Cabot Lodge[2] une mission de liaison avec le Saint-Siège.

Cette mission, telle qu'elle a été décrite par M. Ziegler, et selon les indications complémentaires recueillies auprès du département d'État, se

a plusieurs entretiens avec son homologue français, notamment sur la politique commune en Méditerranée, les possibilités d'assistance technique aux pays du Maghreb, les problèmes de la construction européenne et sur les rapports Est-Ouest.

[1] Abba Eban, ministre des Affaires étrangères israélien depuis le 13 janvier 1966.

[2] Henry Cabot Lodge, sénateur américain puis diplomate, successivement représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies (1953-1960) ambassadeur au Sud-Vietnam (1963-1964) et ambassadeur itinérant depuis 1967.

présente dans des conditions assez particulières. En effet, M. Lodge est chargé de se rendre « de temps en temps » à Rome, pour établir au nom du Président des contacts avec le Vatican. On précise qu'il effectuerait ces déplacements deux ou trois fois par an, et que chacun de ses séjours dans la ville éternelle pourrait durer de deux à quatre semaines. La première de ces visites aura lieu à la fin de ce mois.

Cependant, cet envoyé d'un type très particulier ne sera nanti d'aucune accréditation. Il ne disposera ni d'une résidence officielle, ni de bureaux. Il n'aura pas non plus le titre de représentant personnel du Président, comme tel avait été le cas pour M. Myron Taylor, du temps des présidents Roosevelt et Truman.

On se souviendra que, dès après son voyage en Europe en février-mars 1969, le président Nixon avait indiqué qu'il faisait étudier la possibilité de nommer auprès du Saint-Siège un représentant permanent. Au mois de juillet de la même année, la Maison Blanche faisait savoir que le Président avait renoncé à ce projet, mais qu'il restait soucieux de maintenir avec le Vatican, un contact étroit et qu'à cet effet, il dépêcherait de temps à autre auprès du Saint Père, un envoyé de haut rang. C'est ce qui fût fait depuis lors à deux reprises, lors des voyages à Rome de M. Peter Flanigan, *special assistant* du Président, puis de M. Volpe, secrétaire aux Transports.

A présent, le Président a en quelque sorte institutionnalisé la formule, en désignant une même personne – au demeurant rompue aux pratiques diplomatiques – pour effectuer à l'avenir ces missions successives et temporaires. La solution ainsi adoptée est un peu curieuse, et va moins loin que ce qu'avait pu faire F.D. Roosevelt en 1939, mais par cette initiative, le président Nixon va plus loin que n'ont été ses divers prédécesseurs, depuis que H. Truman avait été contraint de renoncer à l'envoi du général Mark Clark comme représentant officiel auprès du Saint-Siège.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

300

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. n°s 1470 à 1478. *Paris, 6 juin 1970, 20 h 30.*

Diffusion strictement réservée

Je vous prie de trouver ci-après le texte de la réponse de M. le Président de la République à la lettre du Président Nixon du 14 mai.

L'original vous sera transmis par la prochaine valise.

Début de citation.

Cher Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre lettre du 14 mai[1] que j'ai lue avec la plus grande attention. Les indications que vous me donnez sur les raisons qui vous ont conduit à prendre la grave décision d'engager les forces américaines au Cambodge sont utiles pour me permettre de mieux comprendre vos intentions. Quant aux renseignements que vous me communiquez sur les résultats de ces opérations dont vous me dites qu'elles se termineront à la fin du mois de juin, je les accueille également avec intérêt.

Puisque c'est la franchise amicale qui doit dominer nos échanges de vues, je ne puis vous dissimuler cependant que ces informations et ces explications n'emportent pas toute ma conviction. Certes, chaque politique a sa logique et je conçois que dans l'application de la politique de « vietnamisation » que vous avez adoptée, il ait pu vous apparaître nécessaire de procéder à une opération dirigée contre les « sanctuaires » vietnamiens au Cambodge. Je m'interroge toutefois, au-delà des résultats militaires immédiats, sur les conséquences, notamment politiques, d'une telle entreprise.

Je me demande si elle va, comme vous l'espérez, rapprocher les États-Unis et le monde de cette paix au Vietnam, à laquelle les peuples aspirent. Le risque n'existe-t-il pas plutôt d'une prolongation du conflit ? Votre adversaire va-t-il, devant une situation militaire nouvelle, accepter de prendre, à la table de conférence, une attitude que vous jugerez plus souple ? Ou bien ne va-t-il pas plutôt se réfugier dans une guerre d'usure et s'efforcer en particulier d'exploiter les possibilités révolutionnaires que la nouvelle situation au Cambodge lui offre ? Une grande puissance voisine ne va-t-elle pas l'y encourager en tentant de lui démontrer que les États-Unis ne renoncent pas à chercher une position de force ? De proche en proche, le conflit ne risque-t-il pas de s'étendre, de nouveaux États asiatiques ne vont-ils pas, bon gré mal gré, y être entraînés ? Et le Cambodge lui-même, déjà victime du conflit vietnamien, ne sera-t-il pas désormais une proie facile pour des voisins dont l'aide peut ne pas être toujours désintéressée ? Je ne puis oublier non plus les intérêts matériels et moraux de la France au Cambodge, que la situation actuelle met directement en péril. En particulier les plantations d'héveas sont dès maintenant, de la part des forces sud-vietnamiennes, l'objet de destructions dont je me demande si elles sont accidentelles.

J'aimerais, soyez-en convaincu, pouvoir répondre par la négative à toutes ces questions, mais en toute sincérité je ne le puis. Aussi, dès lors que de pareils risques me paraissent exister, c'est à une autre politique que, pour ma part, je songerais. Je le dis d'autant plus volontiers que cette autre politique se situe dans le prolongement de celle que vous avez à nouveau indiquée dans votre discours du 20 avril[2]. J'y avais relevé l'annonce d'un nouvel

[1] La lettre du 14 mai du président Nixon fait l'objet d'une transmission à l'ambassade de France à Washington. Voir ci-après le télégramme n°s 1479/1489 du 7 juin 1970. Voir également ci-dessus, à ce propos, le télégramme n°s 2629-2637 de Washington en date du 1er mai 1970.

[2] Dans son discours du 20 avril 1970, le président Nixon a annoncé son intention de rapatrier en un an 150 000 soldats américains engagés au Vietnam, sauf en cas d'aggravation de la situation

et important retrait de forces américaines dans un délai déterminé. C'est en allant jusqu'au bout de cette voie, difficile certes, mais courageuse, que le gouvernement français, vous le savez, croit depuis toujours que se trouve la possibilité d'un règlement négocié. J'ai cru aussi noter dans votre allocution du 20 avril le désir d'approcher sur des bases réalistes la question capitale d'un règlement politique au Sud-Vietnam et je m'en suis félicité, persuadé que là encore votre adversaire pourrait être amené à rechercher un accommodement dans le cadre, si je puis reprendre les termes de la déclaration française du 1er avril, d'un Sud-Vietnam réellement indépendant et neutre.

Soyez convaincu, cher Monsieur le Président, qu'en vous soumettant ces réflexions je demeure guidé, dans l'amitié qui lie nos deux peuples, par le souci qu'une issue pacifique puisse être trouvée qui ne soit incompatible ni avec le prestige, ni avec les intérêts fondamentaux des États-Unis.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Président, les assurances de ma très haute et amicale considération. (Signé : Georges Pompidou).

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

301

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Afrique du Sud

N. *Paris, 6 juin 1970.*

L'Union Sud-Africaine pose aux puissances occidentales, et en particulier à la France, le problème le plus délicat auquel elles aient à faire face sur le continent africain.

Le haut degré de développement de ce pays, sa puissance industrielle, actuelle autant que potentielle[1], en font sur le plan économique un marché particulièrement attractif. Sa position stratégique recommande, surtout après la fermeture du Canal de Suez, qu'on ait pour lui des ménagements.

Mais en même temps sa politique sociale fondée sur l'*apartheid* lui vaut l'hostilité, quasi unanime des pays africains noirs pour qui le simple fait de

en Indochine. Or, dans le même moment des troupes sud-vietnamiennes interviennent au Cambodge pour repousser les forces nord-vietnamiennes qui s'y sont infiltrées et le Pentagone annonce qu'il fournira l'encadrement nécessaire, d'où la préoccupation française.

[1] *Note du rédacteur* : « Il produit 75 % du charbon, 80 % de l'acier de toute l'Afrique. Son PNB progresse régulièrement au rythme de 6 % par an et la population blanche y jouit d'un niveau de vie supérieur à celui des pays occidentaux les plus industrialisés. »

maintenir avec lui des relations normales constitue un défi aux droits élémentaires de la personne humaine.

Une résolution du Conseil de sécurité d'août 1963[1] a « demandé solennellement à tous les États de mettre fin immédiatement à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions de tous types et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud ». Il s'agissait d'une recommandation et non d'une décision contraignante.

Britanniques et Américains en ont tenu compte et appliquent depuis un embargo assez strict. Nous étant abstenus sur ce texte, comme sur la plupart de ceux qui visaient à condamner l'Afrique du Sud pour sa politique raciale, par souci de ne pas paraître nous ingérer dans les affaires d'un pays tiers autant que pour éviter toute interprétation abusive, dans d'autres domaines, du chapitre VII de la Charte[2], nous avons continué à vendre des armes à l'Afrique du Sud, au point que ce pays est devenu notre premier client dans le monde à cet égard, absorbant 20 % de nos ventes d'armement. De 1963 à 1967 nos ventes d'armes à l'Afrique du Sud ont atteint au total 1 500 millions de francs soit une moyenne annuelle de 300 millions.

Certes nous n'autorisons pas toutes les exportations de matériel de guerre à destination de ce pays : des instructions données par le Premier ministre en 1962 et toujours appliquées (quoiqu'avec un certain laxisme) proscrivent les cessions de petit matériel susceptible d'être employé dans des opérations anti-guérilla. Nous ne vendons que du matériel élaboré et lourd, destiné en principe à la défense extérieure (*Mirage III*, sous-marin *Daphné*, *Transall*, chars et engins antichars, mortiers, artillerie), mais nos livraisons n'en sont que plus voyantes. Aussi les plus engagés (qui sont aussi les plus géographiquement concernés) des États d'Afrique noire nous reprochent-ils vivement de nous faire les artisans du renforcement de la puissance militaire de leur principal adversaire, observant qu'en cas de conflit celui-ci ne manquerait pas d'assurer lui-même la conduite des opérations à travers la Rhodésie, le Botswana, le Mozambique ou l'Angola.

L'estime dans laquelle sont tenus par ces États les autres aspects de notre politique en Afrique et dans le monde a permis d'éviter au cours des dernières années que nous ne soyons pris à partie sur ce point précis d'une façon trop véhémente. Mais on peut douter que nous ne puissions nous maintenir longtemps sur le fil du rasoir. Le président Kaunda[3], faisant état des bruits qui circulent actuellement en Afrique sur un accroissement de

[1] Il s'agit de la résolution 181 (1963) du 7 août 1963. Lors du vote de la résolution adoptée par neuf voix contre zéro, la France s'est abstenue ainsi que le Royaume-Uni.

[2] Le chapitre VII de la Charte des Nations unies est intitulé : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. » L'article 41 précise que des mesures peuvent être prises pour donner effet aux décisions du Conseil de sécurité : interruption des relations économiques, des communications ferroviaires, maritimes, aériennes… ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

[3] Kenneth David Kaunda est élu président de la République de Zambie le 24 octobre 1964 lors de la proclamation de l'indépendance. Déjà, le 22 janvier 1968, le gouvernement de la Zambie avait protesté auprès de l'ambassadeur de France à Lusaka au sujet de la livraison d'armes à l'Afrique du Sud ; Voir *D.D.F.* 1968-I n°s 74, 335, 394.

nos livraisons à l'Afrique du Sud, a écrit récemment à M. le Président de la République pour lui exprimer les vives préoccupations qu'il en concevait. Un projet de réponse est actuellement soumis à la signature de M. Pompidou. Le président de la République y indique à son interlocuteur que, pour assurer la stricte application des instructions données sur l'interdiction de livraisons des armes anti-personnel, il va prescrire que tout nouveau contrat intéressant l'Afrique du Sud (et le Portugal) soit soumis désormais à son examen personnel.

En pratique il nous faudra sans aucun doute modérer le rythme de nos livraisons d'armement à l'Afrique du Sud si nous voulons préserver l'avenir de nos relations de coopération avec les pays africains noirs ou tout au moins trouver des formules permettant de rendre nos ventes moins voyantes.

Nous ne sommes pas tenus aux mêmes réserves pour les autres secteurs des échanges économiques. Les adversaires de l'*apartheid* ont bien demandé à plusieurs reprises au Conseil de sécurité (la dernière fois en juillet 1969) de décider l'extension à l'Afrique du Sud des sanctions économiques appliquées à la Rhodésie, mais sans succès : aucune des grandes puissances, en dehors de l'Union soviétique, n'y est favorable.

Stimulé par l'expansion économique mais aussi, ce n'est pas douteux, par le fait que nous étions, des grandes puissances, celle qui entretenait avec elle les meilleures relations politiques, notre commerce avec l'Afrique du Sud, armes exclues, a progressé ces dernières années de façon très sensible. L'excédent en notre faveur n'a cessé de croître passant de 103 millions de francs en 1965 à 266 millions en 1969. Cependant nous n'arrivons encore, tant pour les exportations que pour les importations, que très loin derrière nos principaux concurrents : Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne fédérale, Japon et sommes même distancés par l'Italie et l'Union belgo-luxembourgeoise.

Sur le plan des investissements, nous occupons un meilleur rang : le troisième après la Grande-Bretagne et les États-Unis avec un total de 240 millions de dollars. Une mission du CNPF s'est rendue le mois dernier sur place étudier les possibilités de les accroître.

La querelle de l'or a contribué entre 1965 et 1968 à nous rapprocher des Sud-Africains qui, premiers producteurs de ce métal dans le monde, ne pouvaient que considérer avec faveur nos prises de position pour la restauration de son rôle comme étalon monétaire. Nos vues sont proches également dans le domaine des aspects politiques de l'énergie atomique, ce qui nous a permis de passer il y a quelques années un contrat pour la fourniture de quantités importantes d'uranium sans contrôle[1].

[1] Le contrat d'achat d'uranium sud-africain par la France, signé le 31 janvier 1964, prévoit des livraisons fermes, hors contrôle, dès 1964 avec des options jusqu'en 1968 et même jusqu'en 1973. (Voir *D.D.F.* 1966-I n° 331) Les livraisons consistent en 2.000 tonnes d'oxyde d'uranium de 1964 à 1968, puis 1.000 tonnes par an de 1969 à 1973 avec option sur une quantité supplémentaire égale et une option de 1.500 tonnes par an avec doublement possible de cette quantité de 1974 à 1978 – Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières du 27 septembre 1968 : *relations économiques entre la France et la République d'Afrique du Sud*, non publiée.

Cependant nous ne manquons jamais de souligner devant les instances internationales, quand l'occasion nous en est donnée, notre profond désaccord avec le principe de l'*apartheid*. Entre autres conséquences, nous sommes conduits de ce fait à nous montrer prudents sur le plan des relations sportives. Il nous arrive de décourager des projets de rencontres entre équipes françaises et sud-africaines lorsque le cadre dans lequel elles sont prévues nous paraît contestable.

Il serait souhaitable que M. Chaban-Delmas[1] appelle l'attention de M. Vorster[2], au cours de l'entretien qu'il aura avec lui, sur les deux points suivants :

1) L'Afrique du Sud s'apprête à faire choix d'un procédé de télévision en couleurs : nous aimerions qu'aucune décision ne soit prise sans étude approfondie du SECAM[3].

2) Les sociétés Dumez et Borie qui construisent le barrage Hendrick Verwoerd[4] sont dans une situation financière critique du fait qu'elles ont voulu respecter les délais de construction en dépit des modifications apportées au projet initial par les autorités sud-africaines des *Water Affairs*. Nous attachons un vif intérêt à ce qu'une solution rapide et équitable intervienne.

(Relations politiques avec la France – généralités AS.III.B2)

302

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT, SOUS-DIRECTION AFRIQUE

Attaques contre la France à propos de Cabora Bassa

N[5]. *Paris, 6 juin 1970.*

La campagne engagée par le président Kaunda contre les États qui participent à la réalisation de Cabora Bassa – campagne reprise à un niveau non officiel par la Tanzanie[6] – risque de provoquer une dégradation rapide

[1] Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[2] Balthazar Johannes Vorster est nommé Premier ministre d'Afrique du Sud le 13 septembre 1966. Il fait un voyage en Europe : il part le 3 juin pour le Portugal où il reste jusqu'au 7 juin. Il arrive en France le 11 et le 12 rencontre J. Chaban-Delmas.

[3] Le procédé SECAM est le procédé français de télévision en couleurs ; il est en concurrence avec le procédé allemand PAL.

[4] Le barrage Hendrick Verwoerd est construit pour aménager le fleuve Orange. Les sociétés françaises Dumez, André Borie, Batignolles ont remporté d'importants contrats. Les travaux ont commencé en 1966. Trois barrages sont prévus pour alimenter les régions de Kimberley, Bloemfontein et Port-Elizabeth.

[5] Cette note émane de M. Paul Tate, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction Afrique de la direction Afrique-Levant du Département, depuis septembre 1968.

[6] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières, (service des Accords bilatéraux), portant sur Cabora Bassa du 8 juin 1970, au compte rendu de l'audience

de nos positions en Afrique orientale. En effet, il est peu probable que M. Nyerere[1] laisse longtemps à son collège zambien l'exclusivité de ces prises à partie. Le président tanzanien, doctrinaire progressiste, a depuis toujours établi une hiérarchie soigneuse de ses droits et de ses devoirs : il fait sans aucun doute passer la lutte contre l'*apartheid*, le soutien aux « combattants de la liberté » et la décolonisation, avant l'amitié qu'il nous voue.

L'Ouganda, moins concerné et qui « digère » actuellement son « virage à gauche » saisira peut-être cette occasion pour renforcer un prestige international en baisse et détourner son opinion publique de problèmes intérieurs inquiétants[2].

Enfin les Kenyans, qui ne portent aucun intérêt à cette question, pourraient eux aussi participer à cette campagne en tant que porte-paroles habituels des Britanniques plus que jamais malveillants à notre égard.

Cette campagne ainsi orchestrée pourrait déboucher sur une attaque virulente contre la France lors de la prochaine réunion au sommet de l'OUA[3]. Nos amis mal informés auraient beaucoup de difficultés à soutenir nos positions et à éviter que l'on ne parle à notre sujet de néocolonialisme et de mauvaise foi.

Des propositions de participation à Kariba-Nord, des ventes d'armement à l'Ouganda, l'invitation au général Amin à se rendre en France, un intérêt concret à l'oléoduc et à la raffinerie ougandaises, une reprise rapide du projet de chaîne de montage au Kenya, un développement d'une coopération dangereusement réduite avec la Tanzanie, pourraient retarder ou désamorcer ces attaques.

Mais si le Ministre estime inopportun qu'un représentant du Département se rende en Zambie pour porter un message de M. Pompidou en l'accompagnant des commentaires appropriés, rien ne vaudrait cependant un contact à un niveau élevé, une conversation « d'homme à homme » au cours de laquelle les interlocuteurs pourraient développer leurs thèses avec courtoisie et amitié.

de départ de l'ambassadeur de Tanzanie en France, également du 8 juin, documents publiés ci-dessus.

[1] M. Julius Kambarage Nyerere dirige le premier Cabinet ministériel du Tanganyika du 2 septembre 1960 au 1er mai 1961, puis devient Premier ministre du Tanganyika, premier président du Tanganyika (9 décembre 1962-25 avril 1964), et président de la République unie de Tanzanie après la fusion du Tanganyika et de Zanzibar en 1964. Les objectifs et les stratégies de développement de la République unie de Tanzanie sont fondés sur les principes du socialisme et de l'autosuffisance énoncés dans la déclaration d'Arusha du 5 février 1967.

[2] L'Ouganda est indépendant depuis le 9 octobre 1962. Le 15 avril 1966, Milton Obote, fondateur en 1960 du Congrès du peuple ougandais, devient Premier ministre ; il dépose le roi Kabaka Mutesa II avec l'appui de son chef d'état-major, Idi Amin Dada, et accède à la présidence de l'Ouganda. Le statut fédéral de l'Ouganda est alors remplacé par celui d'État unitaire, et par un régime présidentiel à parti unique, ce qui soulève le mécontentement, particulièrement dans le royaume du Bouganda. La nationalisation du commerce entreprise par Obote qui menace directement les intérêts des Baganda (habitants du Bouganda), la dégradation économique et la corruption déstabilisent le président Obote.

[3] La conférence au sommet de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) se tient du 1er au 3 septembre 1970.

Le Ministre a été invité à plusieurs reprises à se rendre à Dar-es-Salaam. La prochaine présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur tanzanien[1] pourrait être l'occasion d'accepter officiellement le principe d'un tel déplacement. Celui-ci devrait avoir lieu avant l'OUA (début septembre). M. Nyerere est plus que quiconque sensible aux contacts personnels. S'il parvient à être convaincu par nos arguments, sa personnalité et son audience auprès de ses collègues sont telles qu'il n'y aurait plus d'affaire de Cabora Bassa.

Avant toute chose, les positions allemandes doivent être raffermies et confirmées. De même notre participation au programme d'éducation et de formation des Nations unies pour l'Afrique australe devra être précisé.

(*Afrique-Levant, Afrique, Mozambique, 1966-1972, Cabora Bassa, 59QO/44*)

303

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3363 à 3367. *Washington, 8 juin 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 9, 00 h. 09).

Je me réfère à votre télégramme n° 1470/78[2].

J'ai remis dans l'après-midi du 8 juin à M. Kissinger le texte de la réponse du Président de la République au message que M. Nixon lui avait adressé le 14 mai. Copie en a été communiquée au département d'État.

M. Kissinger a été avare de commentaires ou plutôt il n'a fait qu'une seule remarque. Il serait tout à fait inexact, m'a-t-il dit, de rendre le gouvernement des États-Unis responsable de l'extension du conflit et de penser qu'une autre politique était possible.

Dès le 14 avril, il m'avait dit que si Vietnamiens et Vietcongs cherchaient à sortir des sanctuaires qu'ils occupaient et à se répandre dans tout le pays les Américains ne pourraient rester indifférents. Or c'est précisément ce qui s'était passé entre le 20 et le 30 avril et c'est pourquoi M. Nixon avait dû agir.

Si rien n'avait été fait l'ensemble du Cambodge, après le renversement si malheureux du prince Sihanouk, serait devenu un sanctuaire.

Était-il concevable, si ces conditions s'étaient réalisées, de penser que l'adversaire aurait accepté de traiter sur une base politique ?

[1] Le nouvel ambassadeur de Tanzanie en France est M. Abdu Faraji. Il présente ses lettres de créance le 10 juillet 1970.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Paris en date du 6 juin 1970.

Il était possible d'autre part que de nouveaux États asiatiques soient affectés par le conflit mais encore une fois qui en était responsable ? Il était malheureusement vrai que des troupes nord-vietnamiennes et vietcongs se soient répandues ces jours-ci, en nombre d'ailleurs très limité, vers le Nord et le Nord-Ouest du pays. C'était certainement une situation préoccupante mais en même temps le gouvernement américain se trouvait débarrassé des sanctuaires existants à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam, sanctuaires qui menaçaient à tel point la sécurité des troupes américaines. À tout prendre la situation était donc la meilleure après le 30 avril qu'elle ne l'avait été entre le 20 et le 30 et encore une fois les États-Unis n'avaient pas eu le choix. Il était très bien de parler d'une autre politique, esquissée en effet dans le discours du 20 avril, mais cet espoir s'était évanoui quelques jours plus tard.

Les considérations présentées seraient donc examinées par le Président avec beaucoup d'attention mais elles ne paraissaient pas à première vue correspondre à la réalité des choses.

Sur ce qui se passerait par la suite, sur la manière dont le gouvernement américain envisageait les nouveaux développements, M. Kissinger ne tenait pas à en discuter aujourd'hui.

Il n'a guère d'ailleurs non plus cherché à se montrer plus loquace sur la situation au Moyen-Orient, se bornant à indiquer que la présence des Russes à peu de distance du Canal de Suez était fort préoccupante.

(Collection des télégrammes, Washington, 1970)

304

M. Dorget, Ambassadeur de France à Lima,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D.A. nº 1/AM. *Lima, 8 juin 1970.*

Séisme du 31 mai 1970.

Mes communications des huit derniers jours ont tenu le Département informé du séisme du 31 mai, de ses conséquences tragiques pour le Pérou et des incidences qu'il a eues pour notre pays. Je ne reviendrai donc pas sur cette catastrophe dont, au demeurant, la presse mondiale a, dès le début, rendu compte en détail et avec le maximum de fidélité. Il me paraît en revanche opportun de faire succinctement le point de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, en commençant par un rappel des événements.

Séisme lui-même.

Il s'est produit le dimanche 31 mai à 15 h 24, heure de Lima. Son épicentre était situé à 300 kilomètres environ au nord de cette capitale,

avec une intensité de 7,7 degrés Richter. Le mouvement a principalement affecté : une zone d'agriculture de montagne intensive et de grand tourisme (vallée de Huaraz[1] ou « Callejon de Huaylas ») ; une région côtière aride mais comportant un certain nombre d'oasis fertiles, ainsi des ports et installations de pêche industrielle, allant de Lima à Trujillo. La première a été détruite à 90 %, tant par le tremblement de terre lui-même que par de gigantesques avalanches de boue et de pierres déclenchées par lui et qui ont submergé des villages entiers. La seconde a apparemment moins souffert malgré des dégâts matériels importants.

Le nombre des morts serait de 50 000. Celui des blessés et des sans-abri atteindrait 800 000. Il ne s'agit là que d'estimations et il sera difficile de faire avant longtemps un décompte exact des victimes. On ne déplore aucun Français parmi celles-ci, ce qui est vraiment providentiel, plusieurs de nos compatriotes s'étant trouvés dans les régions sinistrées au moment du cataclysme.

Organisation des secours.

Lima n'ayant pratiquement pas été touchée, malgré une violente secousse qui a provoqué un début de panique, les secours ont pu être organisés rapidement et, au départ de la capitale, dans l'ordre. Il ne semble pas en être de même sur les lieux du séisme où continuerait de régner une grande confusion. Les routes, même celle, dite « Panaméricaine »[2], qui longe le Pacifique, étaient impraticables. Aussi a-t-il fallu recourir aux bateaux et aux avions pour atteindre les villes de la côte, ce qui a été relativement rapide. En revanche, la zone de Huaraz est restée isolée durant près de deux jours, son seul aérodrome ayant été rendu inutilisable et une épaisse couche de poussière ayant obscurci toute la vallée jusqu'à la soirée de lundi.

Ce n'est que le lendemain que les premiers parachutistes purent descendre et apporter médicaments, vivres et vêtements. Mercredi, un terrain était aménagé pour l'atterrissage d'avions légers. La liaison routière n'a été partiellement rétablie qu'aujourd'hui, soit sept jours après le désastre.

Contribution étrangère.

Elle a été, dès le début, considérable. Sans parler des États-Unis qui ont immédiatement donné en quantité fonds, médicaments, aliments et matériels de tous ordres, ont envoyé bateaux, avions et hélicoptères et ont dépêché des équipes entières de spécialistes, tous les pays ont tenu à aider le Pérou.

Les États voisins, le Chili notamment, lui-même si durement éprouvé au cours des dernières décennies, ont montré une grande et efficace solidarité.

[1] La vallée de Huaraz, se localise dans la partie centrale de la Cordillère des Andes péruvienne, au centre du département de Ancash, sur la rive droite de la rivière Santa (3052 m) dans la vallée *Callejón de Huaylas*.

[2] La Panaméricaine est un système de voies rapides et d'autoroutes conçu en 1923 qui relie l'ensemble des Amériques : il est composé d'un axe principal qui parcourt le continent du nord au sud et de plusieurs axes secondaires transversaux.

Parmi les latino-américains, Cuba a été l'un des premiers à se manifester. Peut-être y avait-il là une arrière-pensée politique, mais dans ce cas, le geste de M. Fidel Castro[1], bien calculé, car il était de nature à toucher les Péruviens.

L'Europe n'a pas été en reste si l'on en juge par l'importance de ses dons publics et privés : Allemagne, premier secours du gouvernement de 35 000 francs, plus de nouveaux secours totalisant 500 000 francs ; Grande-Bretagne, 370 000 francs ; Suisse, 750 000 francs français ; Saint-Siège, 165 000 francs ; Belgique, 1 100 000 francs français ; Danemark, 155 000 francs ; Italie, 100 000 francs ; France, premier secours d'urgence de 50 000 francs, plus de nombreux autres dons officiels et de particuliers, etc.

À ces sommes s'ajoutent d'innombrables expéditions en nature, l'envoi d'équipes médicales, d'hôpitaux de campagne, sans parler de la contribution des colonies étrangères résidentes. Parmi les plus importantes de ces colonies, l'italienne a déjà réuni près de 300 000 francs, la colonie juive 125 000 francs, l'arabe 125 000 francs.

Relation avec les tirs nucléaires français.

Ainsi qu'il était à craindre – nos expérimentations à Mururoa[2] sont périodiquement accusées ici de tous les maux, et pas seulement dans les milieux les moins évolués – la voix n'a pas tardé à courir, à Lima comme en province, que le séisme du 31 mai était la conséquence de l'explosion atomique qui avait eu lieu la veille en Polynésie.

Dès le lundi 1er juin, le téléphone commençait à sonner, tant à la résidence qu'à la chancellerie et au bureau de l'attaché militaire[3], pour proférer injures et menaces. Le 2 juin, l'influent quotidien conservateur *La Prensa* publiait un article faisant état de propos tenus au journal par un « géographe » péruvien, M. Edmundo Rey Riveros[4], selon lesquels le tir français, effectué « en face » de la côte du Pérou, avait eu un effet déterminant sur les parois de la fosse sous-marine bordant le continent, provoquant le désastre.

Informé de cette interview, le directeur de l'institut de Géophysique, M. Alberto Giesecke[5], personnalité de premier plan avec laquelle cette ambassade entretient les meilleures relations, s'employait aussitôt à combattre la théorie de M. Rey Riveros, n'hésitant pas à la qualifier d' « ingénue ». Dans le même temps, j'obtenais du président de la Junte de Contrôle de l'Énergie Atomique[6] qu'il s'associât aux déclarations de M. Giesecke.

[1] Fidel Alejandro Castro Ruz, Premier ministre cubain depuis le 16 février 1959.

[2] Le premier des essais effectués à Mururoa est réalisé le 2 juillet 1966. Les essais nucléaires français atmosphériques suscitent des oppositions locales et internationales, en raison des retombées radioactives et des possibles effets.

[3] Le lieutenant-colonel Eric Boulnois est attaché militaire près l'ambassade de France au Brésil.

[4] Dr. Edmundo Rey Riveros.

[5] Dr. Alberto Giesecke Matto, chef de l'institut de géophysique du Pérou depuis 1947.

[6] Le président de la Junte de Contrôle de l'Énergie atomique est Juan Velasco Alvarado.

Ces avis autorisés, que le directeur général du Bureau national d'Information a repris dans sa conférence de presse du 3 juin, ont momentanément fait cesser la campagne qui s'amorçait contre nous, mais celle-ci semble reprendre maintenant de plus belle.

Perspective d'avenir.

La question est donc loin d'être réglée et il faut s'attendre à des rebondissements. Dans un pays comme le Pérou, où la superstition et l'irrationnel conservent droit de cité auprès de la grande masse du peuple, les affirmations de scientifiques ne pèsent que d'un poids relatif. Jusqu'à présent suspectées d'empoisonner l'atmosphère de ce pays et de compromettre la santé de ses nouvelles générations, nos expériences dans le Pacifique vont maintenant être considérées ici comme ayant ou pouvant avoir une action dans le domaine tellurique. Les réactions à nos prochains tirs ne vont pas manquer de s'en ressentir sérieusement.

(Direction d'Amérique, Pérou, 1964-1972, 1970, nº 70)

305

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DES ACCORDS BILATÉRAUX

Cabora Bassa

N. *Paris, 8 juin 1970.*

Emporté de haute lutte par un groupe franco-germano-italien[1] en face d'une compétition extrêmement vive de concurrents anglais et américains, le projet de construction du barrage de Cabora Bassa constitue une opération d'une importance exceptionnelle non seulement sur le plan financier (400 millions de $) mais aussi du point de vue de la coopération européenne.

I – *Données techniques du projet.*

Les gorges de Cabora Bassa sont situées sur le Zambèze au point où le fleuve devient navigable ; le barrage fait partie de l'ensemble des équipements hydroélectriques du bassin du Zambèze, Kariba en Rhodésie et Kafue en Zambie (sur un affluent du fleuve principal). De tous ces ouvrages, réalisés ou en cours de construction, Cabora Bassa sera de loin le plus important : d'une puissance de 200 MW après la 1re phase des travaux en 1975 et de 3 600 MW en 1979, il se placera au 5e rang dans le monde et au 1er en Afrique avant Assouan (2 160 MW). Cette retenue d'eau permettra en outre d'irriguer 2,5 millions d'hectares au Mozambique

[1] En septembre 1969.

(800 km) ; électricité et voie navigable faciliteront l'exploitation des gisements de ferro-titane, de cuivre et de bauxite de la région.

II – *Des conditions de la participation française.*

Certes, les intérêts techniques (référence pour des groupes de 400 mégawatts) et financiers de l'affaire ont joué un rôle capital dans la décision du gouvernement français d'appuyer nos entreprises, de même que Londres et Washington ne ménageaient pas leurs efforts pour faire triompher leur propres candidats, Londres ne voyant pas à l'époque d'inconvénient à un projet destiné à alimenter en électricité l'Afrique du Sud. Les achats de celle-ci assurent d'ailleurs la rentabilité de l'ouvrage.

Nous n'étions pas moins conscients dès le début des précautions à prendre vis-à-vis des pays noirs de la région et notamment du voisin le plus sensible à tout ce qui se passe dans un territoire sous obédience portugaise : c'est ainsi que nous avons mené une politique très ouverte d'aide à la Zambie et que des facilités de crédit ont été consenties à celle-ci pour divers projets, essentiellement pour le barrage de Kafue, réalisé en commun par les Yougoslaves et nous-mêmes, et les charbonnages de Maamba[1].

Ce n'est qu'à partir du moment où l'Angleterre a été éliminée au profit du groupe franco-germano-italien auquel s'étaient jointes la Suède et l'Afrique du Sud qu'une campagne de dénigrement du projet a commencé dans les pays noirs de la région. Le thème de Cabora Bassa est désormais dans toutes les réunions des organisations d'Afrique noire ; ainsi en a-t-il été au Conseil des ministres de l'OUA le 6 mai 1970 ; il en sera de même à la fin du mois à Rome au congrès des comités de libération africaine. Cette campagne n'a pas été sans enregistrer quelques succès ; la Suède a en effet renoncé à sa participation, d'ailleurs modeste quant à son montant.

Au demeurant, ce n'est que le 19 mai dernier, c'est-à-dire trois ans après la décision du gouvernement portugais de construire le barrage et huit mois après l'ouverture du chantier que le gouvernement zambien a effectué des démarches tendant à arrêter l'opération. Le message de M. Kaunda[2] destiné à M. le Président de la République et qui avait été annoncé à notre ambassadeur[3], n'est d'ailleurs toujours pas arrivé.

III – *Les données actuelles du problème.*

Le financement qui avait été l'objet de longs marchandages (400 millions de $) fait la part égale à la France et à l'Allemagne, soi 90 millions de $ chacun (crédits fournisseurs) ; l'Afrique du Sud fournit 90 millions de $ (dont 35 en crédit fournisseurs) l'Italie participe pour 42 millions de $. Le reste consiste en crédits financiers dont le Portugal fait son affaire.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, nos 317, 322 et 373.

[2] Kenneth Kaunda, Premier ministre de la Rhodésie du Nord du 22 janvier au 24 octobre 1964, puis président de la République de Zambie.

[3] Édouard Hutt, conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Lusaka depuis juillet 1969.

Vérification faite après les interventions de M. Kaunda en Allemagne et en Italie, ces deux pays sont décidés à demeurer dans le consortium.

L'Allemagne l'a confirmé à plusieurs reprises le 6 avril (réunion pour l'aide aux pays sous-développés), le 15 mai (réunion franco-allemande de l'assurance-crédit), le 8 juin par la remise d'un aide-mémoire au Département.

La position italienne pouvait paraître plus ambiguë : il ne faut pas oublier que Rome vient d'emporter de nombreux contrats en Zambie (raffinerie, distribution de pétrole…) et se doit de ménager un client aussi intéressant. Quoi qu'il en soit, l'assurance-crédit italienne a confirmé le 8 avril 1970 un accord pour le financement de la partie italienne du contrat et les représentants de la société SAE sont à Lisbonne pour négocier les modalités de celle-ci avec les autorités portugaises. Le groupe franco-allemand a confirmé le maintien de la présence italienne. Celle-ci d'ailleurs ne se posera concrètement qu'en 1972 lorsqu'il s'agira de construire la ligne de chemin de fer de 1 400 km qui reliera Cabora Bassa à Johannesbourg.

Aujourd'hui, le chantier est en pleine activité, les entreprises françaises et allemandes ont déjà engagé plus de 30 millions de $; elles n'envisagent naturellement pas de renoncer à un des projets les plus importants de la décennie.

Sans doute, ne pouvons-nous pas ignorer l'irritation du gouvernement zambien devant un projet qui peut transformer une région encore sous la dépendance coloniale ; mais nous ne pouvons admettre de céder à la pression d'ailleurs tardive de ce gouvernement. C'est plutôt en contribuant plus que nous ne le faisons en ce moment au programme du développement de ce pays que nous devrions montrer notre préoccupation de donner quelque satisfaction à Lusaka. Au surplus, il convient de ne pas oublier que les principaux bénéficiaires de Cabora Bassa demeureront finalement les habitants du Mozambique.

(*Europe, Portugal, 1944-1970, nº 118*)

306

Compte rendu

de l'audience de départ de l'ambassadeur de Tanzanie.

C.R. *Paris, 8 juin 1970.*

L'ambassadeur.[1] prend congé du Président et exprime sa satisfaction du séjour de deux ans et trois mois qu'il a passé en France. Il renouvelle

[1] L'ambassadeur de Tanzanie en France, M. Andrew Kajungu Tibandebage, est professeur de mathématiques de 1945 à 1960 ; il milite, à partir de 1960, dans le parti nationaliste TANU (*Tanganyika African National Union*) aux côtés de M. Nyerere dont il deviendra un ami personnel, et entre dans la carrière diplomatique en 1963. Il est nommé, en 1967, secrétaire général du

l'invitation adressée par le président de la Tanzanie au général de Gaulle en transmettant au Président les meilleurs vœux du Chef de l'État tanzanien.

M. Pompidou. Remercie l'Ambassadeur de son invitation qu'il accepte, en principe. Il rappelle les difficultés que connaît un nouveau Président[1] qui devrait de se rendre dans le monde entier. M. Pompidou a néanmoins l'intention de se rendre en Afrique occidentale pour commencer et orientale par la suite. Il serait heureux d'inclure la Tanzanie dans son périple en Afrique orientale. L'intérêt traditionnel que la France a toujours porté à certains pays d'Afrique doit s'étendre aujourd'hui à tous les pays d'Afrique.

L'ambassadeur. Exprime la préoccupation de son gouvernement devant le soutien que la France accorde à la construction du barrage de Cabora Bassa[2] en Mozambique. Il craint que ceci ne se traduise par un retard de la mise en place de l'autodétermination et de la démocratie en Mozambique.

M. Pompidou. Rappelle la politique française en matière d'autodétermination et l'action que la France a menée en ce qui la concernait et il pense que la propagande qui est faite autour de cette affaire serait moins poussée si le résultat des adjudications avait été différent. La responsabilité de la France n'est pas engagée dans ce qui concerne l'autodétermination des territoires en question. Par contre, la coopération est faite en faveur des populations et non des gouvernements.

Le Président et l'Ambassadeur réaffirment la volonté de leurs deux pays de collaborer plus étroitement sur le plan technique, économique et culturel.

M. Pompidou exprime le souhait de recevoir un jour le Président de Tanzanie à Paris et espère que M. Tibandebage poursuivra ses efforts de rapprochement avec la France au poste qu'il occupera à Dar-es-Salaam.

(Secrétariat général, entretiens et messages 1970, dossier n° 43)

ministère de l'Information et du Tourisme, avant d'être nommé ambassadeur à Paris. Le 27 avril 1968 il remet ses lettres de créance.

[1] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969.

[2] Le barrage de Cabora Bassa, en construction sur le Zambèze dans le nord du Mozambique, est un ouvrage important. Il doit fournir de l'électricité bon marché au Mozambique, à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud. Voir *D.D.F.* 1968-II n°s 238 et 285 ; 1969-II n° 310 et ci-après la note de la sous-direction d'Afrique n° 93/AL du 11 juin 1970.

307

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 33695 à 3405. *Washington, 9 juin 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 10, 02 h. 00).

Entretien avec M. Sisco.

J'ai effectué aujourd'hui auprès de M. Sisco la démarche prescrite par votre télégramme nº 1490[1].

J'ai dit au secrétaire d'État adjoint que les Soviétiques nous avaient communiqué les propositions transmises le 2 juin par M. Dobrynine à M. Rogers. Nous souhaitons vérifier si nos textes correspondaient bien à ceux qui avaient été remis ici. Nous notions, à cette occasion, que nous n'avions reçu, jusqu'ici, de source américaine, aucun renseignement sur les nouvelles propositions soviétiques et que nous ne pouvions manquer de nous en étonner.

M. Sisco n'a pu que confirmer le fait et m'a remis aussitôt le texte des propositions laissées à M. Rogers. J'adresse ces documents au Département par le télégramme suivant.

Le secrétaire d'État adjoint m'a alors expliqué pour quelle raison il n'avait pas cru pouvoir nous informer des dernières propositions soviétiques. M. Dobrynine avait exigé que les documents remis à M. Rogers ne fussent communiqués à personne. Moscou faisait du secret, qui devait être maintenu à ce sujet, la condition de la poursuite des conversations russo-américaines. On savait, par ailleurs, à Washington, que les Israéliens se montreraient fort irrités s'ils apprenaient que les États-Unis débattaient de formules dont ils n'avaient pas reçu communication et qui auraient été remises à d'autres qu'eux-mêmes. Or, les informations communiquées aux Israéliens ne tardaient pas à être exploitées par ceux-ci à leurs fins propres. Les autorités américaines s'étaient donc trouvées contraintes, bien malgré elles, de garder le silence sur cette affaire et n'avaient rien pu nous en dire.

Quoi qu'il en soit, les nouvelles propositions soviétiques étaient maintenant à l'étude. On regrettait ici, de constater à leur lecture, ce que M. Sisco a appelé un retour au document soviétique du mois de juin 1969. C'était un pas en arrière. Les États-Unis, pour leur part, avaient fait un effort de compromis qui s'était traduit par le plan du 28 octobre 1969. Il ne fallait pas que les Soviétiques tentent à présent d'imposer à Washington, comme base

[1] Dans ce télégramme de Paris du 8 juin 1970, non repris, M. Lucet reçoit pour instruction de demander au département d'État si les propositions soviétiques qui auraient été remises par M. Dobrynine le 2 juin 1970 à M. Rogers correspondent bien à celles communiquées le 4 juin par le chargé d'affaires *a.i* Oberemko au Secrétaire général. Dans l'affirmative, pourquoi ces indications n'ont-elles pas été données à Paris qui en marque sa surprise étant donné leur importance potentielle pour les conversations à Quatre sur un règlement du conflit au Proche-Orient ?

de discussion, des formules qui se situeraient en deçà du document américain. Lorsque l'on considérait le fond des choses, on était pourtant amené à reconnaître que tout n'était pas négatif dans les nouvelles propositions soviétiques. La première, celle qui traitait de l'entrée en vigueur des engagements de paix, constituait une variante de la formule française. Elle n'allait pas assez loin. On s'efforcerait ici de trouver une formule plus satisfaisante. La seconde proposition qui concernait le contenu des engagements de paix marquait, au contraire, un progrès. Les Soviétiques tentaient de préciser les obligations des pays arabes à l'égard des *fedayins*. C'était là une indication positive.

Les États-Unis allaient examiner ces documents avec soin. Ils allaient probablement aussi reprendre certains projets antérieurs et formuler des contre-propositions dans lesquelles seraient prises en considération les formules soviétiques jugées acceptables, et remplacer par des textes plus satisfaisants celles qui ne l'étaient pas.

Après m'avoir donné ces explications, M. Sisco m'a communiqué des indications qui avaient, dit-il, un caractère confidentiel et qu'il n'avait données ni aux Soviétiques ni aux Israéliens. Le gouvernement américain était à la veille de prendre d'importantes décisions. Le réexamen de la situation au Moyen-Orient ordonné par le président Nixon était pratiquement achevé. Il avait porté, ainsi qu'on nous l'avait déjà dit, sur tous les aspects de la question du Moyen-Orient. On ne s'était pas limité à la question de savoir s'il convenait ou non de livrer de nouveaux appareils militaires à Israël. Une réunion du Conseil national de Sécurité allait avoir lieu avant la fin de la semaine en cours. Les décisions attendues seraient prises peu après, peut-être dès les premiers jours de la semaine prochaine. C'est alors que les États-Unis souhaiteraient avoir avec la France de très importantes consultations. On estimait en effet, au département d'État – mais ces vues étaient seulement, pour l'instant, les siennes propres – que le moment était venu de tenter un nouvel et très sérieux effort (*major effort*) pour aboutir à un règlement politique de la crise du Moyen-Orient. Ce souci primait tous les autres. L'objectif était de parvenir très rapidement, sous les auspices de M. Jarring à l'ouverture de négociations entre Israéliens et Arabes. M. Sisco ne pouvait, pour l'instant, nous en dire davantage sur les vues américaines. Nous serions plus largement informés le moment venu et nos points de vue seraient pris en très sérieuse considération.

J'ai relevé à ce moment que les Britanniques venaient, eux aussi, de manifester leur intérêt pour une prompte relance de la mission de M. Jarring. Était-ce à un projet du même genre que l'on songeait à Washington ? Non, m'a dit M. Sisco. L'idée britannique était de renvoyer au plus tôt M. Jarring au Moyen-Orient, même sans recommandations précises. Ce n'était pas raisonnable. Du reste les Arabes n'accepteraient pas la reprise de la mission du représentant du Secrétaire général dans de telles conditions. Les États-Unis pensaient, pour leur part, que M. Jarring ne devait repartir que s'il était porteur d'un mandat suffisamment précis. Il était évident, au surplus, a précisé M. Sisco, que ce mandat ne saurait être, quel qu'ait été le rôle des États-Unis, qu'un mandat des Quatre.

J'ai donné, pour terminer, au sous-secrétaire d'État, qui m'avait interrogé à ce sujet, quelques brèves indications sur les conversations que M. Gromyko avait eues à Paris sur le Moyen-Orient en m'inspirant du télégramme circulaire n° 218[1].

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

308

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

La coopération avec l'Afrique noire

N. n° 317. *Paris, 9 juin 1970.*

« Il est évident que l'essentiel de notre prestige par le monde tient à la place que nous avons su garder en Afrique » a déclaré, le 14 mai, devant nos représentants en Afrique francophone, M. le Président de la République[2].

Pour conserver et renforcer cet acquis, nous devons, non seulement, maintenir notre action en Afrique francophone, mais, également, l'étendre aux frontières du Continent. Nous devons moderniser cette action en l'adaptant au développement politique et économique des États. Nous devons, enfin, la doter des moyens nécessaires en personnel et en crédits.

I. *Extension de notre action à l'ensemble de l'Afrique noire.*

La période coloniale avait établi en Afrique des cloisonnements qui délimitaient naturellement des zones d'influence ; aujourd'hui, le simple souci de sauvegarder l'œuvre accomplie dans l'Afrique francophone, exposée aux heurts d'une évolution rapide du continent, nous oblige à nous intéresser à l'ensemble de l'Afrique :

– Les développements politiques de chaque État intéressent toute la communauté africaine, qu'il s'agisse du « travaillisme » de l'Est africain, du marxisme à la chinoise au Congo-Brazzaville et surtout en Guinée, ou des réactions aux initiatives de la Rhodésie ou de l'Afrique du Sud, notamment en Zambie et en Tanzanie.

[1] Le télégramme circulaire n° 218, non reproduit en date du 9 juin 1970, fait à l'intention des postes un compte rendu du déroulement et des résultats de la visite officielle en France de M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS du 1er au 5 juin 1970.

[2] Du 13 au 15 mai 1970, se tient, sous la présidence de M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, la réunion des ambassadeurs de France en Afrique centrale. Ils sont reçus, le 14, par le président Pompidou.

– Les systèmes établis par la convention de Yaoundé[1] et la Communauté économique d'Arusha[2] exercent l'un vis-à-vis de l'autre une action réciproque qui pourrait préparer la voie à des regroupements économiques ouverts à tous les États de l'Afrique Noire.

– L'action des puissances extérieures à l'Afrique se situe à l'échelle du Continent : la rentrée progressive de l'URSS en Afrique, le long de la Mer Rouge et de l'Océan Indien, nous oblige à renforcer notre propre action dans cette région.

Notre coopération doit donc revêtir une forme globale.

Nous devons :

– maintenir, bien entendu, notre coopération à l'égard de l'Afrique francophone ;

– l'accentuer au profit de l'Afrique ex-belge, notamment du Congo-Kinshasa qui, par son caractère francophone, sa situation et ses immenses richesses potentielles, constituera un point d'appui essentiel pour notre action en direction de l'Est et du Sud du Continent ;

– l'orienter, délibérément, vers les États insérés dans l'Afrique francophone, notamment le Nigeria ; dans une deuxième étape, vers les États de l'Est africain, en particulier, la Tanzanie et la Zambie, où en plus de l'intérêt politique de notre présence dans cette région, nous pourrons diversifier nos sources d'approvisionnement en matières premières.

II. *Moderniser notre action*

Pour gagner en efficacité, notre coopération doit rechercher une meilleure insertion locale et un souci accru de rentabilité :

– *dans les pays francophones :*

Il convient de renoncer aux formes multiples de l'intervention directe et d'accélérer l'africanisation des structures dans les secteurs public et privé.

Cette évolution, dans une large mesure, est fonction d'une réorientation de notre dispositif d'enseignement, notamment au sein des universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive, vers les techniques appliquée (IUT)[3], aux dépens des formations de type classique.

Elle nécessite le recrutement et la formation d'une nouvelle génération de coopérants qui, d'origines diverses, seraient soumis à des recyclages périodiques et à des mutations plus fréquentes.

[1] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention qui, valable pour 5 ans, confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six. (*Journal Officiel des Communautés européennes*, 11/06/1963, n° 93). La deuxième convention de Yaoundé, intégrant l'Île Maurice, est signée le 29 juillet 1969.

[2] Le 24 septembre 1969, un accord est conclu avec trois États Est-africains, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, dit accord d'Arusha (Tanzanie). Il s'agit d'accords commerciaux préférentiels, basés sur le principe du libre-échange et comportant des éléments institutionnels. Cet accord entre en vigueur le 1er janvier 1971.

[3] IUT ou Instituts universitaires de technologie, créés en France en 1966.

Elle doit entraîner l'abandon progressif de toutes les opérations de soutien budgétaire ou administratif aux États africains qui ont trop tendance à considérer cette assistance comme des « abonnements dus » ou des « services votés ».

Elle doit en revanche, conduire à concentrer nos efforts sur des opérations intégrées, prises en charge dans leur ensemble (par exemple, les services de santé), mais d'une durée limitée et ayant valeur d'exemple et d'entraînement.

Tout en restant dans son principe désintéressé, la coopération doit, enfin, préparer la voie à l'implantation de nos intérêts privés : tel a été le cas, dans le passé, d'opération réussies comme la Miferma[1] ou Agache-Willot[2]. Cette orientation doit être plus marquée dans le domaine des industries de pointe, en particulier, les télécommunications et l'informatique.

De cette façon, les pays francophones se prépareront à affronter, dans de meilleures conditions la concurrence des États du *Commonwealth* qui résultera notamment de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

– *dans les pays anglophones :*

Notre coopération ne saurait adopter les mêmes normes, ni de loin, parvenir à un niveau équivalent. Elle doit s'exercer dans trois directions :

– sur le plan culturel : nous devons nous consacrer à la formation des professeurs ;

– en matière administrative : nous devons nous efforcer de placer aux postes de direction un plus grand nombre de conseillers techniques hautement qualifiés (en Tanzanie, des experts français occupent des postes importants dans des organismes économiques clés et notamment à la Commission du plan) ;

– dans le domaine économique : il nous faut implanter un réseau beaucoup plus dense d'expansion économique, assouplir nos procédures d'octroi de crédit (COFACE), participer à la Banque africaine de Développement[3] et aux groupes d'aide à certains pays ;

[1] MIFERMA (Mines de fer de Mauritanie), complexe minier constitué pour l'extraction du minerai de fer de Mauritanie. La société anonyme des Mines de Fer de Mauritanie est créée le 16 février 1952, formée au départ de capitaux français, anglais et canadiens, auxquels viendront s'ajouter ultérieurement des capitaux allemands, italiens et mauritaniens. Les installations de Fort-Gouraud et de Port Étienne sont inaugurées les 15 et 16 juin 1963 par le président de la République islamique de Mauritanie, Moktar Ould Daddah.

[2] Le groupe Agache-Willot, un des grands groupes textiles français, remonte à 1966, date à laquelle la société Willot et Cie, fondée pour développer un produit nouveau, la bande Velpeau, fusionne avec les établissements Agache, vieille société lilloise de filature. Les quatre frères Willot sont issus du textile, mais un textile qualifié de « technique », c'est-à-dire dont les usages ne sont pas l'habillement ou le linge de maison. Le groupe Agache-Willot développe deux pôles d'activité : le textile et la distribution.

[3] La Banque africaine de développement (BAD) est une banque multinationale de développement créée en 1964 par Vincent James. 53 pays africains en sont membres et elle est soutenue par 24 pays européens, sud- et nord-américains et asiatiques. Elle est chargée de promouvoir le développement économique et le progrès social dans les pays africains. Son siège est à Abidjan (Côte d'Ivoire).

– dans le domaine politique : il faut enfin instaurer des échanges plus actifs de visites de chefs d'État et de ministres pour établir un climat de confiance qui, seul, permettra d'expliquer certains aspects de notre politique (place particulière réservée à l'Afrique francophone, relations avec l'Afrique du Sud, rapports avec le Portugal).

Tous ces efforts s'inscrivent dans une perspective de rapprochement des deux Afriques que l'évolution de la politique mondiale et l'intensification des relations intercontinentales rendent inéluctables et que nous devons favoriser si nous ne voulons pas qu'elle se fasse au détriment de nos amis et de nos intérêts.

III. *Appliquer à cet effort les moyens nécessaires.*

La poursuite de notre action exige que l'aide que nous consentons à l'Afrique francophone soit maintenue à son niveau actuel. En ce qui concerne l'Afrique anglophone, il convient, en revanche, d'envisager un accroissement radical des moyens existants[1].

Il est possible de « rentabiliser » les structures créées par nos soins en Afrique francophone en les utilisant au bénéfice des autres pays africains : tel doit être le cas des universités, des instituts de Recherche, des sociétés d'intervention.

Il y a lieu d'affecter d'un taux d'augmentation privilégié la part de l'aide destinée à l'Afrique anglophone.

Il sera nécessaire de procéder à un transfert vers les pays africains anglophones de dotations actuellement affectées à certains États qui se ferment à notre influence.

Il convient enfin de favoriser la relève des fonds publics par des capitaux privés qui, rassurés par l'instauration d'un système de garantie des investissements, s'intéresseraient à l'Afrique, soit directement, soit en association avec des capitaux étrangers.

De 1960 à 1970, notre coopération avec les États francophones de l'Afrique a été un élément déterminant du succès de notre politique de décolonisation.

Pour prolonger cette œuvre, nous devons, au cours de la seconde décennie du développement, de 1971 à 1980, étendre et renforcer notre action dans l'ensemble de l'Afrique qui constitue le terrain d'élection de notre coopération avec le Tiers monde.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, généralités, 1959-1979, francophonie, 1970, n° 357*)

[1] *Note infra-marginale du document* :
Afrique francophone : 70 millions d'habitants ; 10 000 coopérants ; aide : 1,8 milliard de francs.
Afrique anglophone : 120 millions d'habitants ; 500 coopérants ; aide négligeable.

309

NOTE

Déclaration du 1er avril[1]

N. *Paris, 9 juin 1970.*

I – *Ses motifs*

1) Elle été inspirée par nos craintes d'une aggravation de la situation et d'une extension du conflit à la suite des événements survenus à Phnom Penh le 18 mars[2]. Ces craintes ont été hélas justifiées par la suite des événements.

2) Par la constatation que l'on se trouvait désormais en présence d'une crise qui affectait non plus seulement le Vietnam, mais l'ensemble de l'Indochine. La recherche d'une solution doit donc se situer au niveau régional. La guerre étant indivisible, la paix doit l'être également.

3) Par l'évidence que les recherches d'une solution entreprises jusqu'à présent dans le cadre de chacun des trois pays, de la péninsule n'avaient abouti à aucun résultat (conférence de Paris sur le Vietnam, contacts entre Laotiens, voire entre Cambodgiens et Vietnamiens à Phnom Penh après la déposition de Sihanouk).

II – *Ses destinataires*

Nous sous sommes adressés à « toutes les parties intéressées », c'est-à-dire aux deux coprésidents de la Conférence de Genève[3] (Grande-Bretagne, URSS) aux trois membres de la CIC[4] (Inde, Pologne, Canada), aux gouvernements de la région (RDVN[5], Saïgon, Laos, Cambodge) aux États-Unis, à la Chine ainsi qu'à certains mouvements (GRP[6], Pathet-Lao, Funk)[7].

III – *Son contenu*

1) Il s'agit d'une déclaration, et non à proprement parler d'une proposition, encore moins d'une proposition de conférer. Aussi bien n'aurait-il pas été réaliste de notre part de proposer d'emblée une conférence. Celle-ci est seulement une des possibilités résultant des réactions suscitées par notre initiative.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 129 du 2 avril 1970.

[2] Allusion au coup d'État qui a déposé le prince Sihanouk.

[3] La conférence de Genève de 1954, conclue par les accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[4] Les Commissions internationales de contrôle, mises en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 au Vietnam, Laos et Cambodge.

[5] République démocratique du Vietnam.

[6] Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[7] Front uni national du Kampuchea.

2) Il s'agit dans notre esprit d'inviter ces gouvernements et ces mouvements à réfléchir sur le concept d'une solution globale de la crise indochinoise, c'est-à-dire de définir une nouvelle approche de négociation.

3) Quant à la forme d'une éventuelle conférence, nous sommes ouverts. Il pourrait s'agir soit d'une réactivation de la conférence de Genève de 1962[1], soit d'une conférence spécifique, soit enfin d'un élargissement de la conférence de Paris.

4) En ce qui concerne l'ordre du jour éventuel nous admettons parfaitement qu'il pourrait être débattu en premier lieu de la question vietnamienne.

IV – *L'accueil rencontré*

– Aucun refus explicite

– Accueil favorable (Washington, Moscou, Londres, Rome, New Delhi, Vientiane).

– Réserves (Pékin, Hanoï, FUNK). Ces gouvernements ou ces mouvements ont éprouvé la crainte que notre suggestion ne revienne à légitimer un état de fait qu'ils contestent, notamment pour ce qui est de Hanoï, du GRP et du FUNK.

V – *Conclusion :*

Notre projet demeure sur la table et nous admettons parfaitement que des délais soient nécessaires à sa mise en œuvre.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 167*)

310

M. Wibaux, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Tchad
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 478 à 488. *Fort-Lamy, 10 juin 1970.*

(*Reçu* : 11 h. 30).

Voyage du président Tombalbaye en Afrique centrale et en Côte d'Ivoire

Bien qu'il ait regagné depuis quinze jours maintenant sa capitale, le président Tombalbye n'a pas encore repris le rythme habituel de ses activités. Fatigué par son voyage et en même un peu souffrant, il se confine dans son palais, ne traitant que les problèmes les plus urgents et n'accordant que les audiences indispensables.

Les résultats de sa tournée des capitales africaines l'ont déçu. Il s'est rendu compte que ses dossiers avaient été insuffisamment préparés et que sa

[1] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos.

qualité de président en exercice de l'OCAMM[1] ne pouvait compenser cette négligence. Il en tient rigueur à son entourage qu'il compare d'une façon très désavantageuse aux équipes ministérielles des autres chefs d'État. Il m'a confié qu'il s'épuisait à tirer « un vieux wagon » et à porté devant moi des jugements très sévères sur l'incapacité de ses ministres. Seuls quelques-uns d'entre eux – notamment M. Lamana[2] – trouvent grâce à ses yeux. Il l'aurait d'ailleurs brutalement déclaré en Conseil des ministres, faisant planer à nouveau la menace, paralysante pour certains, d'un prochain remaniement ministériel.

Par la même occasion, il a rappelé fermement à tous ses fonctionnaires la nécessité de respecter une voie hiérarchique qu'il a lui-même souvent négligée et a pris des sanctions rigoureuses contre un préfet coupable d'indiscipline et de fautes de gestion.

De ses entretiens avec les différents chefs d'État[3], il retire les impressions suivantes :

Le président N'Gouabi qui est « animé de bonnes intentions » lui a paru très soucieux de ne pas se couper des autres États de l'OCAMM et il en voit pour preuve la facilité avec laquelle il a obtenu pour le Tchad les avantages antérieurement consentis par l'ATEC. Il pense toutefois que le Premier congolais est prisonnier de son entourage et plus particulièrement de MM. Claude N'Dala[4] et Baga Noumazabaye[5] qui, le marquent

[1] L'OCAMM : l'Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, sa Charte est signée à Tananarive le 2 juin 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1965-I, nº 305. Le 24 janvier 1969, lors de la conférence au sommet de Kinshasa, l'île Maurice adhère à l'Organisation dont elle devient le XVe membre, d'où le sigle OCAMM. Le président Tombalbaye est élu à l'unanimité et par acclamation à la présidence de l'OCAMM lors de la conférence des chefs d'État réunis à Yaoundé (Cameroun) du 28 au 30 janvier 1970.

[2] M. Abdoulaye Lamana, ministre de l'Économie, des Finances et des Transports de janvier 1964 au 23 mai 1971.

[3] En sa qualité de président en exercice de l'OCAMM, le président Tombalbaye se rend dans plusieurs capitales africaines : à Brazzaville, il évoque avec le commandant N'Gouabi les problèmes posés par la nationalisation de l'Atec (Agence trans-équatoriale des Communications), créée le 23 juin 1959 (acte 59/61-298), par la convention signée par les gouvernements du Congo/Brazzaville, du Gabon, du Tchad et de la Centrafrique. C'est un établissement public inter-États, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle de la conférence des Premiers ministres. Le rôle de l'Atec est double : administrer les organismes publics chargés d'assurer les communications d'intérêt commun qui sont à sa création le port de Pointe-Noire, le CFCO (chemin de fer Congo-Océan), le port de Brazzaville, le port de Bangui, le service des voies navigables ; procéder à l'étude de la politique économique des transports d'intérêt commun. Le Congo procède à la nationalisation de la partie congolaise du réseau Atec le 24 octobre 1969 et crée l'ATC (Agence trans-congolaise des Communications) par le décret 70/38 du 11 février 1970. L'Atc regroupe sous un conseil d'administration commun et une direction générale commune trois grandes sections : le CFCO, le port de Pointe-Noire, les voies navigables et transports fluviaux. L'Atc garantit la liberté de circulation et de transit aux États voisins. Des accords bilatéraux ont été signés dans ce sens.

[4] Claude Ernest N'Dala, homme politique du Congo-Brazzaville, avait milité avant l'indépendance au sein de l'Association des étudiants congolais de France et de la Fédération des étudiants de l'Afrique noire de France. N'Dala, ancien ambassadeur à Pékin, proche d'Ambroise Noumazalaye, et du président Massemba-Debat (1965), est l'un des membres fondateurs et premier secrétaire du bureau politique du parti congolais du travail (PCT) créé lors du congrès qui se tient à Brazzaville du 29 au 31 décembre 1969. Parti unique d'avant-garde d'idéologie marxiste-léniniste.

[5] Gaba Noumazabaye, s'agit-il d'Ambroise Noumazalaye ? homme politique du Congo-Brazzaville, marxiste convaincu, premier secrétaire du MNR (mouvement national de la révolu-

étroitement. Au cours du seul et bref aparté qu'il a pu avoir avec lui, le commandant N'Gouabi aurait reconnu lui-même qu'il était gêné par la présence de ces deux personnalités et qu'il craignait leur influence.

D'une façon plus générale, M. Tombalbaye a d'ailleurs été frappé par l'omniprésence des Chinois à Brazzaville et il a noté les attentions particulières que l'on y a pour l'ambassadeur de la Chine populaire[1], le président N'Gouabi se déplaçant lui-même au cours d'une réception pour saluer le diplomate.

En ce qui concerne enfin le différend[2] qui oppose les deux Congo, M. N'Gouabi lui a paru sincèrement désirer une réconciliation avec le général Mobutu. Il souhaiterait simplement que la presse et la radio chinoises mettent fin à leurs attaques et s'engagerait en retour à rétablir progressivement les relations entre les deux États.

Mais le président Tombalbaye ne m'a rien dit des entretiens qu'il a eus par la suite à ce sujet avec le général Mobutu. Sans doute n'a-t-il pas obtenu de ce côté tous les engagements qu'il escomptait et ce semi-échec a pu modérer son enthousiasme. Il serait toutefois exagéré d'en déduire que les rapports entre Kinshasa et Fort-Lamy se sont détériorés. Tout au plus peut-on évoquer un attiédissement consécutif aux difficultés rencontrées au sein de l'UEA[3] pour donner à l'union une forme plus vivante.

Le chef de l'État n'a pas été non plus très prolixe sur ses entretiens avec les présidents Bongo[4] et Ahidjo[5]. Il se serait borné à les tenir informés des conversations qu'il avait eues à Brazzavile. Il serait néanmoins, me semble-t-il, très surpris de connaître les appréciations que le président Ahidjo porte sur lui et sur sa politique. Il m'a en effet assuré qu'il avait reçu de la part du Premier camerounais les plus grands encouragements pour l'action qu'il entreprenait avec l'aide de la France.

Sa rencontre avec le président Houphouët-Boigny ne semble pas avoir été plus fructueuse. Vexé par les allusions qui lui ont été faites sur « les

tion) en 1964, Premier ministre du 6 mai 1966 au 12 janvier 1968, membre du Conseil national de la Révolution, (CNR) créé par Marien N'Gouabi en 1968, est nommé deuxième secrétaire du comité central du PCT, le 25 mars 1970.

[1] L'ambassadeur de la République populaire de Chine est M. Wan Yu tien.

[2] À la suite des mots très durs, méprisants et menaçants prononcés par le président Mobutu à l'égard du Congo-Brazzaville, le 23 novembre 1969 : « Je peux détruire le Congo-Brazza en deux heures… ». Voir le télégramme de Kinshasa n°s 885 à 887 du 24 novembre 1969, non publié. Le télégramme de Brazzaville n°s 893 à 897, du 23 novembre, intitulé : « Incident entre Kinshasa et Brazzaville », relate la déclaration du commandant N'Gouabi à la radio portant à la connaissance de la population les menaces proférées par le président Mobutu. Le commandant N'Gouabi tient à faire savoir que Brazzaville ne serait pas prise ni en deux heures ni en dix ans, car le Congo-Brazzaville, s'il le fallait, riposterait par la guerre classique d'abord, par la guérilla ensuite. Le 9 juillet 1970, le trafic fluvial entre Kinshasa et Brazzaville est rétabli.

[3] UEA : L'Union des États d'Afrique centrale est une union économique créée le 2 avril 1968 entre la République démocratique du Congo (Kinshasa), la République centrafricaine et le Tchad, dont la République centrafricaine se retire peu après.

[4] Albert-Bernard Bongo (Omar Bongo à dater de 1973), vice-président de la République du Gabon du 12 novembre 1966 au 2 décembre 1967, puis président depuis cette date.

[5] Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960. Sur la situation au Tchad vue par le président camerounais, se reporter au télégramme de Yaoundé n°s 474 à 477 du 28 mai, non repris.

répercutions déplorables de son discours du 8 avril et la fâcheuse influence de ses conseillers haïtiens », il nous soupçonne d'être à l'origine des conseils qui lui ont été prodigués sur un ton un peu trop paternel et nous en tient quelque rigueur.

Il été aussi très déçu par l'inutilité de ses efforts en vue d'une réconciliation nigéro-ivoirienne. Il estime que l'affaire biafraise[1] a fait perdre au président Houphouët-Boigny une part de l'influence qu'il avait en Afrique et croit que ce dernier ne pourra la retrouver utilement qu'en effaçant ce qu'il considère pour sa part comme une erreur politique.

Enfin, s'agissant du général Bokassa, il continue à éprouver une méfiance mêlée d'inquiétude à l'égard des orientations nouvelles du gouvernement de Bangui. Ses craintes seraient d'ailleurs partagées par tous ses interlocuteurs qui ont décidé de se concerter régulièrement à ce sujet.

Depuis, M. Antoine Bangui[2] qui le représentait à la conférence des chefs d'État d'Afrique équatoriale lui a rapporté que l'ambassadeur de la Chine populaire au Congo-Brazzaville avait multiplié les démonstrations d'amitié à l'égard du général Bokassa[3]. Ce dernier y aurait été particulièrement sensible et aurait même déclaré publiquement qu'il y voyait la preuve d'un grand changement. C'est précisément ce « changement » que redoute le président Tombalbaye car il sait que les responsables de la rébellion réfugiés en RCA comptent en profiter pour se ménager de nouveaux appuis et s'assurer d'une aide matérielle plus efficace. Leurs spéculations sont néanmoins hasardeuses car rien de ce qui pourrait autoriser ces espoirs n'a pu être relevé jusqu'ici.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, questions Politiques, relations avec la France, nº 38*)

[1] Le 11 janvier 1970, fin de la guerre nigero-biafraise, chute d'Owerri, capitale biafraise et départ du général Ojukwu pour une destination inconnue.

[2] Antoine Bangui Rombaye, né en 1933, instituteur débute sa carrière politique en 1961 comme directeur de cabinet au ministère de l'Éducation nationale. Il est, depuis 1962, l'un des plus proches collaborateurs du président Tombalbaye. Il occupe, successivement, plusieurs postes ministériels : Éducation nationale (1962-1963), Travaux publics et Transports (1963-1964), puis ambassadeur du Tchad en République fédérale d'Allemagne de 1964 à 1966, de nouveau, ministre de la Coordination à la Présidence de la République depuis 1966.

[3] Jean-Bedel Bokassa est président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

311

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION ALGÉRIE

Coopération culturelle et technique

N[1]. *Paris, 10 juin 1970.*

L'évolution de la coopération culturelle et technique en Algérie s'est d'abord traduite par une importante déflation des effectifs, depuis l'indépendance de ce pays. Le nombre des personnels enseignants est passé de 13 200 environ en 1962/1963 à 7 250 en 1968, celui des agents de la coopération technique de 9 500 à 2 200.

L'effort budgétaire est resté, en revanche, très important : 43,3 millions de francs en 1969 pour les établissements français (lycées et centres culturels), 91 millions au titre de la coopération culturelle et 61,1 millions pour la coopération technique. En dépit de la réduction des effectifs, les deux derniers chapitres sont allés croissant, du fait des dispositions de la Convention de coopération culturelle et technique du 8 avril 1966[2] que la négociation en cours a précisément pour but de modifier.

Cette négociation s'insère dans un contexte algérien qui est dominé par une double priorité.

D'abord, celle de l'explosion scolaire. Ce pays de 13 millions d'habitants, dont le taux démographique de 3,2 % fait s'élever le chiffre de la population de 400 000 personnes chaque année, compte 57 % de jeunes de moins de 20 ans. Il est aux prises avec une vague de scolarisation massive qui a multiplié par trois, depuis l'indépendance, le nombre des élèves du primaire et qui arrive maintenant au niveau du secondaire. Celui-ci accueillera plus de 200 000 élèves cette année, et ce chiffre sera doublé d'ici quatre ans. Les besoins sont donc très grands et la pénurie de maîtres algériens véritablement alarmante.

La seconde priorité est celle du plan quadriennal dont la réalisation, même partielle, requiert la formation accélérée de 26 000 cadres supérieurs et de 42 000 cadres moyens.

L'établissement d'un programme de coopération culturelle et technique établi sur quatre ans, correspondant à la durée du plan, dans les limites

[1] Cette note émane de M. Marcel Biot, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction Algérie au Département depuis juillet 1969.

[2] Le décret n° 66-633 du 24 août 1966 portant publication de la convention entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle entre ces deux pays est publié sous forme de livret n° 66-150, octobre 1966, *Journal Officiel de la République française*. Désireux de donner un nouvel élan à la Coopération technique et culturelle, les articles 15 (rémunération des agents servant en coopération) et 16 (répartition de la charge financière de la rémunération des agents entre le gouvernement algérien et le gouvernement français) et le troisième alinéa de l'article 52 de la convention du 8 avril 1966 sont modifiés, à la suite de négociations qui se sont ouvertes à Alger le 27 janvier 1970, et font l'objet d'un échange de lettres du 22 août 1970.

d'une enveloppe budgétaire déterminée au départ, va donc dans le sens des préoccupations majeures du gouvernement algérien. Celui-ci est conscient de la nécessité de prendre à sa charge une part plus importante de cet effort budgétaire, encore que les taux respectifs fassent toujours l'objet de discussions qui sont apparues complexes. Le gouvernement algérien admet, d'autre part, l'idée d'une transformation d'une coopération dite de « suppléance », qui reste largement prépondérante, mais dont l'Algérie n'a pas le monopole, en une coopération de « formation ».

Ce passage de la suppléance à la formation doit aussi s'accompagner d'une modification des schémas traditionnels de l'éducation nationale algérienne[1] qui est liée, non seulement à l' « algérianisation »progressive des cadres, mais aussi au développement de formes d'enseignement adaptées aux besoins de l'Algérie nouvelle. C'est l'idée qui préside à la conception des instituts de technologie.

Mais cette évolution, au triple point de vue du financement, du caractère et des objectifs de la coopération française en Algérie, doit ménager les étapes, sous peine de désorganiser l'enseignement algérien, de remettre en cause brutalement les résultats d'un effort français prolongé et coûteux, d'entraîner une régression du niveau scolaire algérien. Les dirigeants algériens seraient alors enclins à voir une arrière-pensée de désengagement de notre part dans cette mutation réfléchie.

(Direction Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, Coopération culturelle et technique, 1970, n° 28)

312

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Relations franco-irakiennes

N[2]. *Paris, 10 juin 1970.*

1. À la suite de la première guerre mondiale, nous avons acquis une part de 23,5 % dans la *Turkish Petroleum Cy*, devenue en 1931 l'*Irak Petroleum Cy*. Cette part, confiée à la Compagnie française des Pétroles, fait de nous

[1] Se reporter à la note sur la Coopération culturelle, technique et scientifique française en Algérie du 25 avril 1969, qui analyse les caractères de cette coopération, en mesure l'efficacité et examine les conditions d'une reconversion à moyen terme, ainsi qu'à la note sur la « Coopération technique » de 1962 à 1969, datée du 25 août 1969. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Cette note est destinée à M. Alphand, Secrétaire général du Département, en vue de son entretien avec l'ambassadeur d'Irak, le docteur El Mashat qui viendra prendre congé.

un des premiers partenaires de l'Irak dans le domaine du pétrole. Nous sommes aussi le premier client de l'Irak, avec des achats de 15 millions de tonnes de pétrole en 1969.

En dehors du domaine pétrolier, la France et l'Irak n'ont entretenu jusqu'à une période récente que des relations lointaines. Le départ pris par nos affaires dans les dernières années du gouvernement de Noury Saïd[1] a été interrompu brutalement par la crise de Suez[2]. L'Irak, qui avait adopté une attitude très anti-française dans l'affaire d'Algérie, a rompu alors ses relations diplomatiques avec la France et a assorti cette mesure d'un boycott économique appliqué avec rigueur.

La reprise des relations en avril 1963 a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir du maréchal Aref[3], qui d'emblée a montré des dispositions favorables à notre pays, dont il appréciait la politique extérieure indépendante et libérale et l'effort de rapprochement avec le Monde arabe.

2. L'attitude adoptée par la France dans le conflit israélo-arabe a été particulièrement appréciée à Bagdad. Le général Aref[4], qui avait succédé à son frère le Maréchal à la tête de l'État, a manifesté le désir de resserrer les liens avec la France dans tous les domaines : commercial, économique, militaire, pétrolier et culturel. En février 1968, il a effectué un voyage officiel en France[5]. Dès le mois de septembre 1967, un accord commercial[6] avait été conclu avec l'Irak pour servir de cadre à un accroissement des échanges, et des facilités de crédit avaient été en principe consenties à ce pays. Des négociations militaires et pétrolières ont été engagées avec les Irakiens. Des projets d'accord culturel et de coopération technique ont été mis à l'étude.

L'avènement à Bagdad du gouvernement baathiste, issu des coups d'État des 17 et 30 juillet 1968[7], n'a pas apporté de changement sensible dans nos relations. Le nouveau gouvernement a manifesté son intention de maintenir les bonnes relations que son prédécesseur avait établies avec la France ; il a poursuivi les négociations engagées et en a ouvert de nouvelles, concernant notamment le règlement d'un contentieux commercial déjà

[1] Noury Saïd est le dernier Premier ministre du gouvernement du roi Fayçal. Il est mis à mort le 14 juillet 1958.

[2] Au sujet de la crise de Suez, voir *D.D.F.* 1956-II, les documents publiés sous la rubrique Moyen-Orient, Suez.

[3] Le colonel Abdel Salam Mohammed Aref, né en 1921, est désigné, après le coup d'État du 8 février 1963, comme président de la République par le Conseil national de la Révolution et promu maréchal.

[4] Abdul Raman Mohammed Aref, né en 1916, officier de carrière, est mis à la retraite par le régime du général Abdel Karim Kassem ; il participe à la révolution de 1963 et est réintégré dans l'armée. Le 16 avril 1966, il est élu président de la République à la suite de la mort accidentelle de son frère, le maréchal Abdel Salam Mohammed Aref.

[5] Le voyage officiel en France du général Abdul Raman Mohammed Aref a lieu en février 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 112.

[6] L'accord commercial franco-irakien est paraphé le 25 septembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II n°s 132 et 153.

[7] Au sujet des coups d'État des 17 et 30 juillet 1968, voir *D.D.F.* 1968-II n° 58.

ancien[1]. Cependant la fragilité du nouveau régime, ses divisions internes, sa soumission à des influences étrangères qui nous sont défavorables – surtout celles de l'URSS et de la Grande-Bretagne – l'empêchent de mener cette politique avec la fermeté et la continuité désirables.

3. Les négociations engagées avec l'Irak, et dont le détail est exposé dans des notes séparées, ont eu des fortunes diverses. Le groupe ERAP-ELF[2] a obtenu, en novembre, 1968, un contrat d'entreprise pour l'exploration et l'exploitation d'un périmètre de 10 000 km², situé dans le sud et le sud-est de l'Irak ; ce contrat est en cours d'exécution et a abouti à la découverte d'un gisement de pétrole. Cependant la principale négociation pétrolière, engagée par la CFP pour l'exploitation de Rumeilah-Nord[3], a échoué, ainsi qu'une négociation menée par la SNPA pour la mise en valeur des mines de soufre de Mishrak[4]. Depuis quelque temps, le contrat ERAP lui-même donne lieu à des difficultés relatives au forage de puits dans une région frontalière contestée : il existe d'ailleurs, au sein du parti au pouvoir, une faction qui prétend remettre en question l'ensemble du contrat.

Dans le domaine militaire, les constructeurs français ont obtenu en novembre 1967 des commandes pour la vente de 415 mortiers et de 75 automitrailleuses ; en avril 1968, ils ont conclu avec le gouvernement irakien un contrat pour la vente de 54 avions *Mirage*. Tandis que les livraisons de mortiers et d'automitrailleuses sont en cours, le contrat relatif aux avions n'a pas été exécuté par la partie irakienne, qui a remis en question des délais de livraison et les clauses de révision des prix. Les Irakiens ont maintenant abandonné ces prétentions et souhaiteraient revenir à l'exécution du contrat, mais nous avons clairement fait savoir aux Irakiens qu'il n'était pas question de lui donner suite ; nous avons invoqué des arguments tirés des délais de fabrication.

La situation est meilleure dans le domaine commercial où la France est passée, du treizième rang parmi les fournisseurs de l'Irak en 1966, au huitième en 1967 et au cinquième rang en 1968. Ce résultat est d'ailleurs dû moins à l'application de l'accord commercial qu'au boycott qui frappe nos principaux concurrents. D'autre part, l'accord sur le contentieux[5] vient d'être conclu, après de difficiles négociations ; il nous attribue, pour le

[1] Il s'agit d'un contentieux ancien intéressant un certain nombre de sociétés françaises qui ont effectué des travaux en Irak en application de contrats signés avant la révolution de 1958. Voir *D.D.F.* 1969-II n° 246.

[2] Au sujet du contrat obtenu par la société ELF-ERAP voir *D.D.F.* 1969-I n° 161.

[3] Pour les négociations avec la compagnie française des pétroles CFP au sujet du gisement pétrolier de Rumeilah-nord voir *D.D.F.* 1968-II n° 246 et 1969-I n° 161.

[4] Au sujet des négociations de la société nationale des pétroles d'Aquitaine, SNPA, pour les mines de soufre de Mishrak, voir *D.D.F.* 1968-II n° 246.

[5] « L'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Irak en vue du règlement amiable d'affaires contentieuses nées de l'exécution de certains contrats en Irak par des sociétés françaises » est signé à Bagdad le 14 février 1970. La République d'Irak s'engage à payer au gouvernement français la somme de 850.000 dinars irakiens. Ce contrat concerne les sociétés françaises : Dumez-Ballot pour la construction du barrage de Dokan, la société alsacienne de construction mécanique pour la filature de Mossoul, la société Hersent pour le barrage de Ramadi, la société Fives-Lille pour les cimenteries de Hammam-Al-Alil et Sarchinar.

règlement de divers sinistres d'un montant total de 55 millions de francs une indemnité forfaitaire de 13 millions de francs. Le règlement de ce litige devrait ouvrir la voie à un développement de nos ventes de matériel d'équipement.

En matière culturelle, les négociations ont abouti et les deux accords prévus ont été signés l'an dernier[1]. Outre les clauses habituelles sur le statut des experts et des enseignants, ils prévoient la réunion périodique d'une commission mixte et la création d'un institut franco-irakien d'Études et de Recherches ; nous avons aussi obtenu, en marge des accords, la réintroduction du français comme langue à option dans l'enseignement secondaire.

4. À la fin du compte, on doit constater que le développement de nos relations avec l'Irak, qui a été décidé en 1967 et qui demeure un des objectifs de notre politique, se heurte à certains obstacles. La partie irakienne n'a pas joué le jeu ; elle nous a refusé la concession de Rumeilah Nord et n'a pas exécuté le contrat de *Mirage*. D'autre part la situation intérieure demeure incertaine et instable ; l'orientation extrémiste du régime, dont nous ne pouvons approuver ou paraître approuver les excès sanguinaires[2], fait obstacle à un rapprochement trop étroit sur le plan politique. Enfin la tension des rapports avec l'Iran[3], auquel nous lie une ancienne amitié et des intérêts considérables, nous impose la prudence en matière de vente d'armes.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3)

313

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 1296. *Paris, 11 juin 1970.*

Strictement réservé. (12 h. 14).

Je me réfère à mon télégramme à Moscou nº 1235 et aux télégrammes de Moscou nº 4306 et de Washington nº 3395 et de New York 1344.

À aucun moment, M. Oberemko[4] n'a mentionné devant M. Alphand le caractère « confidentiel » des formules soviétiques inspirées largement des propositions françaises.

[1] Deux accords culturels ont été signés le 19 juin 1969 voir *D.D.F.* 1969-I nº 161.

[2] Voir à ce sujet la condamnation à mort de juifs d'Irak, *D.D.F.* 1969-I nos 87, 188, 456.

[3] Les rapports entre l'Irak et l'Iran se sont envenimés en 1969 du fait de revendications pour la navigation sur le Chott El Arab, voir *D.D.F.* 1969-I nº 336.

[4] Il s'agit du ministre conseiller de l'ambassade soviétique à Paris.

Cependant, compte tenu des remarques faites à M. Seydoux par M. Vinogradov, il est préférable, jusqu'à nouvelles instructions, de ne plus parler de la « formulation » suggérée par l'URSS[1].

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

314

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française en Algérie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 252/AP. *Alger, 11 juin 1970.*

« Cinq années » de régime Boumediene

À la veille du cinquième anniversaire du 19 juin 1965[2], le Conseil de la Révolution[3] réuni les 9 et 10 juin sous la présidence de M. Houari Boumediene, a dressé un bilan approfondi des cinq années qui se sont écoulées depuis un événement qualifié par la presse algérienne du terme nouveau de « Réajustement révolutionnaire ».

On ignore le détail des conclusions auxquelles est parvenu le Conseil au terme de cet examen qui a recouvert tous les domaines de l'activité gouvernementale. Mais un communiqué publié à l'issue de ces réunions fait état de la « satisfaction » avec laquelle il a enregistré les « résultats tangibles réalisés dans tous les domaines au cours de cette période ».

Ce communiqué expose ensuite les quatre aspects principaux qu'a revêtus l'action du régime depuis juin 1965, à savoir :

– la construction de l'État sur des bases solides avec la participation de plus en plus large des masses populaires,

– la réorganisation du Parti selon le même principe du retour à la base,

[1] Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS veut apparemment éviter le reproche que Paris a fait à Moscou de discuter à Quatre à New-York sur un règlement du conflit israélo-arabe mais en même temps d'avoir sur le même sujet des entretiens confidentiels à deux avec Washington. Voir à ce propos ci-dessus le télégramme de Moscou nº 3856 à 3874 du 23 mai 1970.

[2] Sur la destitution de Ben Bella, ses causes, les impressions sur le nouveau régime, voir *D.D.F.* 1965-I, nºs 286, 287, 289, 292, 302.

[3] Le Conseil de la Révolution est, en principe, la source de toute légitimité en Algérie. C'est lui qui constitue le pouvoir révolutionnaire, instance collégiale suprême exerçant son autorité sur l'armée, le gouvernement, l'administration et le parti. Bien que la proclamation du 19 juin 1965 ait constitué son acte de naissance, il fallut, en fait, 15 jours de réunions et de tractations avant que soit rendue officielle, le 5 juillet, la composition du Conseil. La liste comprenait à l'origine 25 membres sur lesquels 18 officiers en activité dans l'armée nationale populaire. Il ne réunit plus en 1970 que 13 à 15 des grands responsables du régime dont 3 chefs de régions militaires, les principaux ministres et le responsable du parti.

– l'assainissement des finances publiques et de l'économie, considéré comme complètement réalisé désormais,

– le développement du pays.

Notant le caractère « très encourageant » des résultats d'ores et déjà atteints dans ces différents domaines de l'action gouvernementale, le communiqué souligne en conclusion que « la promotion de l'homme » a été le souci constant du pouvoir révolutionnaire et que le « sérieux » avec lequel a été entrepris la construction de la « société nouvelle » a permis à la révolution algérienne de franchir des étapes décisives dans l'édification du socialisme.

Ce communiqué met bien en lumière les problèmes qui sont désormais au centre des préoccupations du régime et les thèmes qui inspirent son action.

Sous le titre « cinq années », *El Moudjahid* leur consacre un intéressant éditorial dans son édition du 11 juin.

Pour le quotidien gouvernemental, il est clair que les objectifs atteints ont réalisé, et parfois dépassé ceux que s'était assigné le Pouvoir dans sa Proclamation du 19 juin 1965[1].

C'est ainsi, selon lui, qu'une « démarche conséquente et sérieuse » a permis la construction « méthodique » d'un État « solide, régi par des lois basé sur une morale, un État qui saura survivre aux gouvernements et aux hommes ».

Quant à la restructuration du Parti à partir de sa base[2], elle vise à lui rendre « l'immense prestige qui fut le sien aux heures héroïques de la guerre de libération » et que les « inconséquences passées » lui avait fait perdre.

L'assainissement économique et financier, la récupération des richesses nationales, ont été, note ensuite *El Moudjahid*, rendu possibles par un effort « quasi quotidien ».

Enfin, le plan quadriennal marquera l'aboutissement grandiose d'une action persévérante et méthodique de développement, qui permettra de jeter les bases d'une « Algérie définitivement sortie du sous-développement ». Dès lors, pour le quotidien d'Alger, une conclusion s'impose à l'esprit : l'Algérie de juin 1970 n'a plus guère de ressemblance avec celle de 1965. Les résultats enregistrés depuis lors laissent deviner le visage de l'Algérie de demain.

Dans le communiqué comme dans cet éditorial, l'accent est mis, comme chaque année à pareille époque, sur le contraste entre l'Algérie d'avant et d'après le 19 juin 1965.

[1] La proclamation du 19 juin 1965, lue par Kaïd Ahmed, contenait le catalogue des critiques de la gestion du régime Ben Bella, annonçait la création du Conseil de la Révolution, le rétablissement de la légitimité révolutionnaire, la réorganisation de l'État à partir de la base et le maintien de l'option socialiste irréversible et promettait « un État sérieux sur la base d'un partage équitable du pouvoir et des responsabilités, régi par une morale ».

[2] Le Conseil de la Révolution a adopté le 12 février 1970 un nouveau « Code » des organismes de base du parti, cellules et kasma (groupement de toutes les cellules d'une même commune). Sur ce sujet, se reporter à la dépêche d'Alger n° 58/AP du 20 février 1970 intitulée : *Restructuration du Parti*, non publiée.

On considère qu'il n'y avait auparavant que chaos et inconséquence, ce qu'avec un dédain à peine dissimulé, le communiqué appelle « l'État inexistant » et l'éditorial du *Moudjahid* « l'inorganisation totale, l'improvisation, la confusion ».

Une Algérie austère, née le 19 juin 1965, dotée d'un État tel qu'il la met à l'abri des errements et des caprices d'un seul homme, une Algérie dont toutes les énergies sont tendues vers l'accession à la dignité du développement sous toutes ses formes et non plus gaspillées en vaines actions de propagande extérieure, telle est en 1970 l'image que ce pays entend donner de lui-même.

(*Direction Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, situation politique intérieure, 1970, nº 33*)

315

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire nº 223[1]. *Paris, 11 juin 1970, 15 h. 49.*

Cabora Bassa

Le cadre général dans lequel doit être placé le problème de Cabora Bassa, chaque fois qu'il est abordé devant vous, est indiqué par le paragraphe 4 de mon télégramme circulaire nº 214[2].

Je vous donne néanmoins les indications suivantes pour votre information personnelle : nous devons en effet avoir le souci de ne pas alimenter toute campagne de presse ou toute polémique sur cette affaire.

1. Cabora Bassa sera de loin le barrage le plus important d'Afrique (3 600 MW) avant Assouan (2 160 MW). Il permettra d'irriguer 2,5 mil-

[1] Ce télégramme circulaire est adressé à Dar-es-Salaam, Lusaka, Kampala, communiqué par fil à Dakar, Lisbonne et communiqué par courrier à Nairobi, Mogadiscio, Addis-Abeba, Lagos, Accra, Pretoria, Kigali, Bujumbura, Yaoundé, Bangui, Brazzaville, Kinshasa, Abidjan, Cotonou, Libreville, Santa Isabel, Ouagadougou, Monrovia, Blantyre, Tananarive, Bamako, Niamey, Freetown, Fort-Lamy, Lomé.

[2] Le télégramme circulaire nº 214 du 6 juin 1970, non repris, informe les représentants diplomatiques de la France dans les pays africains du séjour officiel de M. Maurice Schumann au Portugal, du 11 au 14 juin. Cette visite, qui est la première d'un ministre des Affaires étrangères français depuis le voyage de M. Couve de Murville en 1961, doit permettre d'examiner un certain nombre de questions bilatérales pendantes, dont l'affaire de Cabora Bassa. Il est écrit au paragraphe 4 de ce télégramme : « En ce qui concerne le barrage de Cabora Bassa, il convient de voir au-delà des quelques années à venir. Cet ouvrage, le plus important construit en Afrique, favorisera de façon notable le développement économique de toute cette partie du continent et profitera, finalement, aux Africains eux-mêmes, quel que soit l'avenir politique de la région et notamment dans la perspective de la décolonisation. »

lions d'hectares au Mozambique et rendra le Zambèze navigable sur tout son parcours dans ce territoire (800 KM) : électricité et voie navigable faciliteront l'exploitation de riches gisements de ferro-titane, de cuivre et de bauxite de la région.

2. Le contrat a été enlevé de haute lutte par un groupe franco-allemand[1] en face d'une compétition extrêmement vive de concurrents anglais et américains. L'opération était en effet d'une importance exceptionnelle non seulement sur le plan financier (400 millions de dollars), mais par son très grand intérêt technique : groupes de 400 MW, les plus grands du monde et transport de courant à très grande distance. Elle consacre la réputation mondiale des entreprises qui la réalisent.

3. Nous étions néanmoins conscients, dès le début, des précautions à prendre vis-à-vis des pays noirs de la région et notamment du voisin le plus sensible à tout ce qui se passe dans un territoire sous obédience portugaise : c'est ainsi que nous avons mené une politique très ouverte d'aide à la Zambie et que des facilités de crédit ont été consenties à celle-ci, pour divers projets, essentiellement pour le barrage de Kafue, réalisé en commun par les Yougoslaves et nous-mêmes.

4. Ce n'est qu'à partir du moment où l'Angleterre a été éliminée au profit du groupe franco-allemand auquel s'étaient jointes l'Italie, la Suède et l'Afrique du Sud qu'une campagne de dénigrement du projet a commencé dans les pays noirs de la région. Le thème de Cabora Bassa est désormais dans toutes les réunions des organisations d'Afrique noire. Ainsi en a-t-il été au conseil des ministres de l'OUA le 6 mai 1970. Il en sera de même à la fin du mois à Rome au Congrès des Comités de Libération africaine. Cette campagne n'a pas été sans enregistrer quelques succès : la Suède a en effet renoncé à sa participation, d'ailleurs modeste quant à son montant[2].

Au demeurant, ce n'est que le 19 mai dernier, c'est-à-dire trois ans après la décision du gouvernement portugais de construire le barrage et huit mois après l'ouverture du chantier que le gouvernement zambien a effectué des démarches tendant à arrêter l'opération.

5. Vérification faite après les interventions du président zambien en Allemagne et en Italie, ces deux pays sont décidés à demeurer dans le consortium.

L'Allemagne l'a confirmé à plusieurs reprises, notamment le 8 juin, par la remise d'un aide-mémoire au Département[3].

[1] Le groupe Zamco. Les principales sociétés françaises participant au projet sont, pour la partie génie civil, la Compagnie de constructions internationales (CCI-Grands travaux de Marseille), pour la partie équipement : Alsthom, Compagnie générale d'entreprises électriques (CGEE), la société générale d'Électricité.

[2] La participation de la Suède représentait 2 millions de dollars. De toutes les firmes participant au consortium Zamco, seule la suédoise, ASAE (entreprise industrielle d'électricité) a déclaré forfait dès la signature du contrat sur injonction du gouvernement de Stockholm. Ce retrait ne remet pourtant en question ni la réalisation du projet lui-même, ni son financement.

[3] Cet aide-mémoire est classé dans le dossier d'archives : Afrique-Levant, Afrique, Mozambique 1966-1972, n° 59QO/44.

La position italienne pouvait paraître plus ambiguë : il ne faut pas oublier que Rome vient d'emporter de nombreux contrats en Zambie (raffinerie, distribution de pétrole…) et se doit de ménager un client aussi intéressant. Quoi qu'il en soit, l'assurance-crédit italienne a confirmé le 8 avril 1970 un accord pour le financement de la partie italienne du contrat[1] et les représentants de la société SAE[2] sont à Lisbonne pour négocier les modalités de celle-ci avec les autorités portugaises. Le groupe franco-allemand a confirmé le maintien de la présence italienne. Celle-ci d'ailleurs ne se posera concrètement qu'en 1972 lorsqu'il s'agira de construire la ligne de force de 1.400 km qui reliera Cabora Bassa à Johannesbourg.

Aujourd'hui, le chantier est en pleine activité, les entreprises françaises et allemandes ont déjà engagé plus de 30 millions de dollars. Elles n'envisagent naturellement pas de renoncer à un des projets les plus importants de la décennie.

Sans doute, ne pouvons-nous pas ignorer l'irritation du gouvernement zambien devant un projet qui peut transformer une région encore sous la dépendance coloniale, mais nous ne pouvons admettre de céder à la pression d'ailleurs tardive de ce gouvernement. Il convient de ne pas oublier que les principaux bénéficiaires de Cabora Bassa demeureront finalement les habitants du Mozambique.

(*Collection des télégrammes, 1970, nº 3128*)

316

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Afrique du Sud : entretien avec M. Fourié

N. *Paris, 11 juin 1970.*

Le Secrétaire général[3] a reçu le 10 juin à 17 h 30 M. Fourié[4], Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui avait demandé une audience, accompagné de M. Burger[5], Ambassadeur d'Afrique du Sud en France.

[1] Se reporter à ce sujet au télégramme de Rome nº 650 du 8 avril indiquant que le *Medio Credito Centrale* avait donné son accord pour le financement sur 10 ans au taux de 6,5 % de la part italienne dans l'affaire de Cabora Bassa, en en excluant les dépenses locales.

[2] SAE ou *Societa Anonima Electrificazione*.

[3] Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est M. Hervé Alphand depuis le 7 octobre 1965.

[4] M. Bernardus Gerhardus Fourié est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud depuis 1966.

[5] M. Albertus B. F. Burger, précédemment secrétaire général du ministère des affaires étrangères d'Afrique du Sud, est nommé ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris : il présente ses lettres de créance le 28 octobre 1969.

M. Alphand constate qu'il n'existe pas de graves problèmes entre la France et l'Afrique du Sud, sauf ceux créés par certaines campagnes de presse. Notre ligne politique est bien connue : malgré nos votes d'abstention justifiés par des considérations juridiques, nous nous sommes déclarés contre l'*apartheid* et nous maintenons cette position. Nous livrons des armes à l'Afrique du Sud uniquement pour sa défense extérieure et non pour une lutte contre la subversion interne. Nous continuerons cette politique, mais nous sommes cependant obligés de tenir compte des réactions de nombreux États africains qui sont nos amis. Il est donc inutile de mettre l'accent, surtout en public, sur nos bonnes relations.

M. Fourié donne l'assurance que, surtout en ce qui concerne les livraisons d'armes, son gouvernement observe la plus grande réserve vis-à-vis de la presse. Dans d'autres domaines, le voyage de M. Vorster[1], par exemple, le gouvernement sud-africain a agi avec discrétion.

M. Alphand indique alors que, s'il est normal que M. Chaban-Delmas[2] reçoive M. Vorster à son passage à Paris, la rencontre peut être présentée à la presse comme une visite au cours d'un arrêt sur la route de Genève où le Premier ministre sud-africain doit présider une conférence des ambassadeurs de son pays.

M. Fourié comprend l'importance que nous attachons à éviter tout ce qui pourrait susciter des réactions africaines. Son gouvernement tient, par ailleurs, à ce que la France soit informée des relations ou contacts que l'Afrique du Sud entretient ou cherche à développer avec des États comme Madagascar, la Côte d'Ivoire ou le Gabon. Ceci a déjà été fait pour Madagascar. À l'avenir, l'ambassadeur de France à Pretoria sera tenu au courant par le ministère sud-africain.

À la demande de M. Alphand, M. Fourié donne quelques précisions sur l'ouverture de l'Afrique du Sud vers les États noirs : avec le Gabon, la coopération s'exercera dans les domaines de la Santé et de l'Agriculture. Les coopérants seront des Blancs. Les experts noirs, trop peu nombreux, doivent rester dans leur pays pour le développement des bantoustans.

L'Afrique du Sud s'intéresse également à l'avenir du Lesotho, du Swaziland et du Botswana. En ce qui concerne la route entre ce dernier État et la Zambie, M. Fourié a donné récemment à Sir Seretse Khama[3] l'assurance qu'il n'avait rien contre ce projet.

M. Alphand aborde alors le problème de Cabora Bassa[4] et des attaques zambiennes et tanzaniennes contre ce projet.

[1] Balthazar Johannes Vorster, homme politique sud-africain, est élu en septembre 1966 à la tête du parti nationaliste ; il est nommé Premier ministre d'Afrique du Sud le 13 septembre 1966. Il accomplit un voyage privé en France du 11 au 14 juin 1970 au cours duquel il rencontre le Premier ministre le 12 juin.

[2] M. Jacques Chaban-Delmas est nommé Premier ministre le 20 juin 1969.

[3] Sir Seretse Khama est le chef du gouvernement du Botswana.

[4] Le barrage de Cabora Bassa en construction sur le Zambèze, dans le nord du Mozambique, est un très important ouvrage. Il doit fournir, en électricité bon marché, le Mozambique, la Rhodésie et l'Afrique du Sud. Voir *D.D.F.* 1968-II nos 238 et 285, 1969-II la dépêche no 536/AL de Blantyre du 10 novembre 1969.

Par une triste ironie de la vie, répond M. Fourié, ce barrage ne constitue pas pour l'Afrique du Sud un investissement profitable. Il aidera au développement de la région qui en tirera un revenu de 60 millions de rands par an. Les États voisins qui en bénéficieront devraient se montrer moins agressifs, principalement la Zambie (les capitaux sud-africains investis dans ce pays viennent au second rang après ceux de Grande-Bretagne).

Au sujet de la Rhodésie, M. Alphand indique que nous avons voté les sanctions et que nous les appliquons et M. Fourié que l'Afrique du Sud, après avoir essayé sans succès de régler le problème entre Londres et Salisbury évite toute provocation. Les statistiques font apparaître des taux de croissance qui, y compris l'agriculture, vont jusqu'à 12 % par an, mais le taux réel ne dépasse pas 7 %. Les cultures ont été diversifiées et les activités minières vivement poussées.

M. Alphand s'enquiert des relations entre l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne. Elles sont glacées par la période électorale, répond M. Fourié, mais le commerce se développe, encore que les exportations anglaises soient passées de 46 à 24 % (malgré une augmentation en valeur absolue). La balance des paiements demeure, à cause des invisibles, toujours favorable à la Grande-Bretagne.

M. Fourié indique que le ministre des Finances[1] sera à Paris mardi 16 et y rencontrera M. Giscard d'Estaing[2]. Il souhaiterait s'entretenir de l'avenir du système monétaire international.

Au cours de la conversation, le Secrétaire général sud-africain a indiqué confidentiellement qu'un ministre kenyan visiterait l'Afrique du Sud au cours des mois prochains.

(Afrique – Levant. Afrique. Afrique du Sud 1966-1972. Relations avec la France. Voyages de personnalités AS-III-B)

317

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE CABINET DU MINISTRE

Rugbymen militaires sud-africains en France

N. nº 93/AL *Paris, 11 juin 1970.*

Les forces armées sud-africaines souhaitent envoyer en Europe en novembre prochain une équipe de 25 joueurs de rugby disputer un certain nombre de matchs contre des équipes militaires françaises et portugaises.

[1] Hon. Nicolas D. Diederichs, membre du parlement sud-africain dès 1948, a détenu d'importants portefeuilles ministériels depuis 1958. Il est ministre des Finances depuis janvier 1967.

[2] M. Valéry Giscard d'Estaing est ministre des Finances de janvier 1962 à janvier 1966, puis de nouveau le 20 juin 1969 dans le cabinet Chaban-Delmas. Il s'entretient avec M. Diederichs le 14 juin 1970.

Consulté sur ce projet en juin 1969 par le colonel Goosen responsable du sport militaire sud-africain, le colonel Granjean[1], Directeur de l'École interarmes des sports de Fontainebleau, s'y serait déclaré favorable.

Cependant, avant que soient prises les dispositions préalables à l'organisation de cette tournée, l'ambassade de l'Afrique du Sud voudrait s'assurer qu'elle n'appelle pas d'objections d'ordre politique de la part des autorités françaises. Son conseiller[2] a fait une démarche en ce sens près du sous-directeur d'Afrique. La direction d'Afrique-Levant serait reconnaissante au Cabinet du Ministre de lui faire connaître la réponse qu'il convient de lui donner.

Dans le domaine des relations sportives avec l'Afrique du Sud nous n'avons pas jusqu'à présent arrêté de position de principe. Il nous est arrivé de décourager des projets d'envoi en Afrique du Sud de sportifs français (dans le domaine de la gymnastique en particulier) mais il s'agissait d'un simple conseil donné à des fédérations agissant à leur seule initiative, il est difficile de faire le point des contacts qui ont pu avoir lieu sur ce plan ces derniers temps mais il ne semble pas qu'ils aient été nombreux. La dernière tournée sud-africaine en France de quelque relief est celle des *Springboks* il y a plusieurs années. Elle n'a donné lieu à aucun incident. Les mêmes *Springboks* ont disputé au début de cette année une série de matchs en Grande-Bretagne dans une ambiance extrêmement houleuse marquée de nombreuses échauffourées aux abords du terrain entre partisans et adversaires de l'*apartheid*. Ce climat a incité la Fédération française de Rugby à renoncer à faire venir cette équipe en France comme il en avait été un moment question.

Or les *Springboks*, si représentatifs qu'ils soient du sport sud-africain, ne se présentaient pas sous une étiquette officielle. Il n'en va pas de même dans le cas du projet dont l'ambassade sud-africaine a saisi la direction d'Afrique-Levant. Ce projet concerne en effet une équipe militaire appelée à rencontrer des militaires. La responsabilité des pouvoirs publics est donc directement engagée. Aussi ne paraît-il pas souhaitable, dans le climat émotionnel qui entoure actuellement les problèmes touchant à l'*apartheid* et tandis que nous sommes vivement critiqués pour nos livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et au Portugal que nous donnions l'impression, ne fût-ce par le biais des relations sportives, d'entretenir des liens privilégiés avec ces deux pays. Inversement il ne faut pas se dissimuler que les Sud-Africains considéreront comme une mauvaise manière une réponse négative à la question qu'ils nous ont posée. Le prix qu'ils attachent au maintien de bonnes relations avec nous devrait cependant la leur faire accepter sans trop de rancœur.

En tout état de cause il conviendra d'informer le ministère chargé de la Défense nationale de notre position.

(Questions militaires – voyages en France – AS-V-B4)

[1] Le colonel Pierre Granjean est commandant de l'École interarmées des Sports de Fontainebleau.

[2] M. Norman J. Best, ministre plénipotentiaire, est conseiller près l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris.

318

À M. Schumann Ministre des Affaires étrangères,
À M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 3526 à 3529. *Paris, 12 juin 1970.*

(*Reçu* : le 13, 01 h. 58).

Au cours de la visite que je lui ai faite le 12 juin, le délégué apostolique[1] m'a parlé de la mission que le président des États-Unis venait de confier à M. Cabot Lodge.

En théorie, m'a-t-il dit, les liens diplomatiques entre les États-Unis et le Saint-Siège n'ont jamais été rompus.

En 1870, lorsque les Italiens s'emparèrent de Rome, l'ambassadeur des États-Unis auprès du Pape n'avait pas été formellement rappelé mais le Congrès des États-Unis avait refusé de voter les fonds nécessaires à la prolongation de cette mission.

Depuis lors, du temps du président Franklin Roosevelt, diverses formules avaient été essayées. M. Myron Taylor[2] avait été désigné comme représentant personnel du président des États-Unis, ce qui s'est révélé à l'usage plein d'inconvénients. Du fait de la guerre, son adjoint de l'époque, M. Tittman, avait reçu le titre tout à fait fictif de chargé d'Affaires auprès du Vatican pour lui donner une couverture politique vis-à-vis des occupants allemands.

À l'heure actuelle, après la mission à Rome de M. Peter Flanigan[3], le président des États-Unis avait décidé de prendre les choses d'une façon plus concrète et plus réaliste. M. Cabot Lodge[4], qui arrivera à Rome le 28 juin, ne portera donc aucun titre. Il ne remettra pas au Saint Père de lettres de créance mais ce qui est beaucoup plus important un message personnel du

[1] Mgr Raimondi, est délégué apostolique et non pas nonce en l'absence de relations diplomatiques officielles entre le Saint Siège et les États-Unis.

[2] Myron Charles Taylor, fut une des principales personnalités américaines de la première moitié du XXe siècle, tant par ses activités dans le monde des affaires que par son rôle diplomatique. Il avait fait une grande fortune d'abord dans l'industrie de la papeterie et des textiles, ensuite dans la métallurgie. À la veille de la seconde guerre mondiale, il était à la tête de *U.S.Steel* où il innova dans la gestion de l'entreprise comme dans les rapports avec les syndicats. Alors que les hostilités commençaient en Europe, il accepta, en décembre 1939, de devenir le représentant personnel du président Roosevelt auprès du Pape Pie XII et joua bientôt le rôle d'un véritable ambassadeur. Obligé de quitter Rome entre 1941 et 1942, il accomplit diverses missions, notamment en Espagne pour s'assurer de la neutralité de ce pays. Après guerre, il accepta de rester en poste à la demande du président Truman mais démissionna en 1950. Sa mission de dix ans à Rome fut considérée à Washington comme un incontestable succès.

[3] Peter Flanigan, financier américain, effectua une mission au Royaume-Uni en 1949-50. Républicain, il est un proche de Richard Nixon et l'un des artisans de sa désignation comme candidat à la présidence ; en 1968 il est l'assistant de son directeur de campagne. Après l'élection du Président Nixon, il est nommé en avril 1969 assistant auprès de celui-ci.

[4] Henry Cabot Lodge, ambassadeur et homme politique américain, sénateur du Massachussetts (1936-1953), représentant permanent des États-Unis auprès de l'ONU (1953-1960), ambassadeur au Sud-Vietnam (1963-1967), ambassadeur itinérant depuis 1967.

président Nixon pour le Pape. Ce message portera d'ailleurs essentiellement sur le Moyen-Orient et ce sera là l'objet des prochaines conversations de M. Lodge avec le Pape et le secrétaire d'État. D'un point de vue politique, me dit Mgr. Raimondi, la formule est excellente bien qu'elle soulèvera des difficultés pour le chef du protocole. Où placer en effet M. Lodge dans les réceptions officielles ?

Contrairement à ce qu'affirme la presse, le délégué apostolique à Washington ne paraît nullement mécontent des arrangements qui viennent d'être pris et auxquels il avait donné son accord. M. Cabot Lodge sera ambassadeur sans l'être. La réaction de l'opinion américaine à cette désignation prudente et adroite a été extrêmement modérée, seuls ont protesté les ministres de la *Southern Baptist Congregation* composée essentiellement de Noirs.

Quant à son statut personnel, Mgr. Raimondi ne prévoit aucun changement. Il reste délégué apostolique et non nonce. L'accueil qui lui est réservé à la Maison Blanche et au département d'État est néanmoins étroit et constant, beaucoup plus affable que celui qui avait été réservé à son prédécesseur.

(*Relations entre les États-Unis et le Saint Siège*)

319

Note
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Coopération avec le Congo-Kinshasa

N[1]. *Paris, 12 juin 1970.*

En l'absence de liens coloniaux, l'assistance de la France au Congo-Kinshasa a eu pour particularités d'être récente et d'un schéma légèrement différent de celui de notre aide aux pays africains de la zone franc mais aussi d'être moins importante.

À ce pays vaste quatre fois comme la France (2 336 892 km²) et fort d'une population estimée maintenant à 20,5 millions d'habitants, la France apporte une aide qui se chiffre à 50 millions de crédits FAC[2] (du 1er janvier

[1] Cette note est à compléter par le rapport d'activité de la mission française d'aide et de coopération pour 1969 ainsi que par les rapports mensuels 1970 de cette même mission qui passe en revue, sous quelques grandes têtes de chapitre, les affaires économiques, les affaires culturelles et techniques, les aides étrangères, bilatérales et multilatérales et les événements d'actualité.

[2] FAC : le fonds d'aide et de coopération a été créé en 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgaches, pour aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une

1963 au 15 août 1970) et à 130 enseignants et 152 coopérants techniques (au 1er juin 1970) ; compte tenu du fait qu'il est le pays le plus étendu et le plus peuplé de tous les pays francophones de l'Afrique noire au Sud du Sahara, le Congo-Kinshasa a été le parent pauvre de notre assistance : il passe notamment après toutes nos ex-colonies comme récipiendaire des crédits FAC, notamment après le Togo, pays qui avait reçu 114 millions de francs au 31 décembre 1968, soit le somme la plus faible.

Certes, les aléas de la situation intérieure congolaise n'ont pas été propices au développement continu de l'aide française, mais elle est en augmentation depuis 1968.

Avec le rétablissement de la stabilité politique et de l'ordre intérieur et le redressement économique qui ont des chances de se consolider après les élections prochaines[1], les perspectives qui s'offrent à l'assistance française sont encourageantes pour les raison suivantes :

– Le Congo-Kinshasa a besoin de coopération culturelle et technique, c'est-à-dire de « matière grise » étrangère pour l'aider à former les cadres du pays.

– Il est un pays aux riches potentialités économiques où l'assistance extérieure en capitaux peut fructifier en association avec les capitaux publics et privés congolais.

Dans ces conditions, l'aide française pourrait être accrue et s'orienter de la façon suivante :

1. *Dans le domaine culturel :*

a) maintenir dans des limites raisonnables le nombre des enseignants de français ; les affecter de préférence dans les écoles normales d'instituteurs et dans l'enseignement universitaire pour former les formateurs. Cette forme d'assistance doit avoir un effet démultiplicateur, sans responsabilité directe de notre part autre, à moyenne échéance, que de recycler périodiquement les professeurs locaux soit en France, soit sur place, soit dans les universités africaines ;

b) accroître le nombre des professeurs d'enseignement technique et de disciplines non littéraires pour former des ingénieurs, des techniciens notamment : ceci implique que nous fassions porter notre effort sur l'assistance à l'École d'administration, à l'Institut national du bâtiment et des travaux publics, à l'École nationale des postes et télécommunications, à l'institut national des mines et à l'institut des recherches scientifiques et agricoles du Congo (l'accord-cadre en matière d'enseignement supérieur signé récemment a jeté les premiers jalons)[2] ;

c) former des Congolais dans les disciplines commerciales.

convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du FAC-intérêt général, ne font pas l'objet de conventions.

[1] Les élections présidentielles ont lieu le 31 octobre 1970 et les législatives les 14 et 15 novembre 1970.

[2] L'accord de coopération culturelle en matière d'enseignement supérieur entre la France et le Congo/Kinshasa est paraphé à Paris le 10 avril 1970 et signé à Kinshasa le 25 mai 1970 par

2. *Dans le domaine de l'assistance technique :*

– renforcer notre assistance administrative.

Elle est et demeurera indispensable pendant plusieurs années. Elle doit rester de haut niveau dans les secteurs-clés (présidence de la République – ministères des Finances et de l'Économie).

Dans les ministères techniques tels que les Transports, l'Énergie, les Télécommunications et les Travaux publics, il serait opportun de placer des conseillers techniques qui, soucieux de collaborer avec les dirigeants et hauts fonctionnaires congolais, pourraient aussi intéresser les entreprises françaises à la réalisation de projets d'infrastructure.

L'assistance française est appréciée du Congo-Kinshasa parce qu'elle est largement désintéressée. C'est donc avec une grande prudence qu'il faudrait s'orienter vers une coopération économique véritablement bilatérale.

De notre part, il conviendrait de donner la priorité aux prêts, crédits et garantie COFACE[1] et non aux dons (qui n'ont d'ailleurs jamais été très abondants, les crédits FAC servant principalement à entretenir les experts français) ; il pourrait paraître intéressant également de favoriser les investissements privés français en vue d'une participation au capital de sociétés congolaises para-étatiques ou privées.

La difficulté à laquelle nous nous heurtons pour une prise de participation découle du fait que les Congolais n'ont pas de plans quant à l'implantation de tel ou tel type d'industrie ou la réalisation de tel ou tel projet, lorsqu'il ne s'agit pas d'opérations de prestige. L'initiative est laissée tant à l'assistance étrangère bilatérale que multilatérale qui doit souvent prendre l'initiative et faire les études. Le secrétariat d'État à la Coopération envisage une subvention du FAC pour alimenter le capital social d'une usine – à créer – qui produisait du lait à partir de lait en poudre importé de France. Le capital social serait constitué en partie par le gouvernement congolais, les contributions privées congolaises et la SILOM[2] (société pour l'industrie laitière outre-mer). Ce genre d'intervention pourrait être étendue à d'autres secteurs : industriels, bancaires (comme déjà la SOCOFIDE)[3], et commerciaux, d'autant plus qu'un code congolais des investissements

M. Pierre Billecocq, secrétaire d'État à l'Éducation nationale et M. Evariste Lokili, vice-ministre des Affaires étrangères chargé de la Coopération. La première session du comité paritaire franco-congolais en matière d'enseignement supérieur, institué en vertu de l'accord-cadre, se tient à Kinshasa le 26 mai.

[1] La COFACE est créée en 1946 comme compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Elle gère ses propres produits ainsi que les garanties publiques.

[2] SILOM : société d'investissements laitiers outre-mer, société anonyme, immatriculée le 21 septembre 1964.

[3] SOCOFIDE : société congolaise de financement du développement, dont la création est autorisée par ordonnance-loi du chef de l'État en date du 9 janvier 1970. Le président en est M. Mambu, conseiller du gouverneur de la Banque nationale du Congo. Cette institution financière a pour objectif de promouvoir l'expansion économique du Congo. Elle prête son concours au secteur privé par des prises de participation, des crédits à moyen et long terme et éventuellement une assistance technique appropriée. Elle prête son concours aux secteurs mixte et privé.

protège les apports financiers étrangers. Encore faudrait-il favoriser une participation privée (plutôt qu'une subvention FAC). Les Américains, les Japonais tendent à adopter cette forme de coopération. Il serait préjudiciable que nous ne nous y intéressions pas.

Quelles pourraient être les incidences d'un effort accru de coopération entre la France et le Congo-Kinshaha ?

Parce que cet effort risque d'impliquer une diminution de notre aide à d'autres pays africains, elle pourra susciter quelque amertume de la part de ces pays à notre égard et de la jalousie envers un État qui est, par nature, déjà avantagé par comparaison avec ses proches voisins.

Compte tenu de ceci, les relations interafricaines risquent d'être plus délicates et, en tous cas, différentes de celles existant actuellement. Il n'est pas douteux que le Congo-Kinshasa, en devenant plus puissant économiquement, tendra à être en Afrique centrale et équatoriale un pôle d'attraction tant économique que politique ; il se posera donc, d'une façon plus précise, le problème des relations entre le Congo-Kinshasa et les pays de la zone franc qui sont fondées essentiellement, à l'heure actuelle, sur une appartenance commune à la francophonie.

Une implantation française plus importante suscitera-t-elle des réactions de la part des autres pays fournisseurs d'aide ?

Les États-Unis, qui ont contribué au redressement congolais, diminuent leur aide : elle passe de 40 millions de dollars octroyés en 1968 à 20 millions de dollars en 1970 (comme l'a indiqué M. Newsom[1] au Département) et tendra à diminuer à l'avenir. D'autre part, le gouvernement de Washington estime que l'aide privée américaine doit prendre le relais de l'aide publique.

La Belgique a reconquis des positions fortes au Congo-Kinshasa, malgré la nationalisation de l'Union minière du Haut-Katanga. Désire-t-elle faire du Congo sa chasse gardée ? C'est l'opinion du ministère belge de la Coopération. Le ministère des Affaires étrangères, quant à lui, estime préférable de ne pas mettre « ses œufs dans le même panier », mais de promouvoir la coopération belge dans les autres pays africains francophones.

Au Congo même, le président Mobutu a fait des ouvertures vers la France, notamment à l'occasion de la visite de M. Foccard à Kinshasa[2].

(Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, relations extérieures, relations avec la France, 1970, n° 99)

[1] David Newsom est secrétaire d'État adjoint, chargé des Affaires africaines depuis 1965. David Newsom a accompagné M. William Rogers, secrétaire d'État américain lors de son séjour en République démocratique du Congo/Kinshasa du 16 au 18 février 1970.

[2] Du 16 au 24 mars 1970. Cette visite fait l'objet de la dépêche d'actualité n° 2/DA/AL du 11 avril 1970, publiée ci-dessus.

320

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Politique extérieure du Gabon

N. n° 325/DAM. *Paris, 12 juin 1970.*

1) État membre de la Communauté, le Gabon se montre particulièrement attaché au maintien de ses liens avec la France qui découlent des accords du 17 août 1960[1]. Il veille, en politique extérieure, à harmoniser ses positions avec les nôtres.

En 1964, les troupes françaises ont aidé les autorités gabonaises à faire échec à un coup de force militaire et à rétablir la légalité[2]. Depuis lors, une compagnie française stationne, à leur demande, à Libreville.

Le Gabon bénéficie d'une assistance technique française étoffée : 500 de nos coopérants assistent l'administration locale ; depuis cinq ans, le montant de nos subventions à ce pays, y compris le coût de l'assistance technique, représente un total d'environ 170 millions de francs français. Les investissements privés français y sont également importants.

2) Sur le plan régional, le Gabon fait partie de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)[3], laquelle groupe, depuis la défection du Tchad en 1968, les trois autres États de l'ancienne Afrique équatoriale française et le Cameroun.

L'an dernier, il a prêté ses bons offices en vue du règlement du différend qui opposait alors Kinshasa à Bangui. Il s'est aussi employé, mais en vain, à faciliter une reprise des relations entre les deux Congo. Bien qu'il entretienne de bonnes relations personnelles avec le commandant N'Gouabi[4],

[1] Le texte des accords franco-gabonais du 17 août 1960 est classé dans le dossier d'archives : DAM Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon 1970-1975, n° 37.

[2] Sur la tentative de coup d'État à Libreville les 18 et 19 février 1964 et l'intervention des forces françaises pour rétablir le gouvernement légal, se reporter à *D.D.F.* 1964-I, n°s 102, 106, 112, 119, 121.

[3] L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) est une organisation économique sous-régionale, créée par le traité de Brazzaville (Congo) du 8 décembre 1964 avec pour objectif de promouvoir l'établissement graduel et progressif d'un Marché commun par la réduction ou la suppression des obstacles au commerce, l'adoption d'une politique de répartition équitable des projets industriels communautaires et la coordination des programmes de développement. L'UDEAC constitue un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, des marchandises, des biens, des services et capitaux est libre. Les États membres sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Tchad. Le siège est à Bangui.

[4] Le président Bongo a déjà tenté de trouver un terrain d'entente entre les deux Congo lorsqu'il a reçu successivement le commandant N'Gouabi les 22, 23 et 24 janvier 1970 à Port-Gentil, et le général Mobutu, président de la République démocratique du Congo/Kinshasa à Libreville les 24 et 25 janvier. A Fort-Lamy (Tchad) où le président Bongo a assisté aux festivités du 10e anniversaire de l'indépendance de la République tchadienne du 31 janvier au 2 février, il a été chargé par les chefs d'État de l'Afrique centrale d'une mission spéciale auprès du commandant N'Gouabi afin

le président Bongo se montre particulièrement vigilant à l'égard du danger de subversion que pourraient faire courir à son pays les révolutionnaires qui gouvernent à Brazzaville.

Si ses rapports avec le Cameroun se sont ressentis quelque peu des politiques très différentes menées à l'égard du Biafra par l'un et l'autre pays, le président Bongo fait aujourd'hui appel à l'entremise du Cameroun[1] pour déterminer, avec les autorités de Lagos, les conditions de retour dans leur pays des enfants biafrais accueillis à Libreville pendant la guerre.

Comme le Cameroun, et pour les mêmes raisons, le Gabon suit très attentivement l'évolution de la situation en Guinée Équatoriale. On s'y est montré inquiet des troubles qui ont fait suite, à Fernando Po et au Rio Muni, au départ des Espagnols[2] ; pour sa part, M. Bongo nous a marqué « qu'il se féliciterait de voir la jeune nation se rapprocher de la communauté franco-africaine ».

Le Gabon entretient avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie des relations suivies dans les domaines de l'économie et de la coopération[3]. Plusieurs missions sud-africaines se sont rendues à Libreville dont l'une, en octobre dernier[4], était dirigée par M. Botha, ministre de la Défense, lequel avait souligné l'identité des points de vue sud-africain et gabonais à l'égard du Biafra et du communisme. Divers projets sud-africains sont à l'étude, notamment en matière d'aide au développement rural[5]. De son côté, la Rhodésie aurait consenti récemment au Gabon un prêt de 1 million de dollars rhodésiens.

de trouver une solution au différend qui oppose les deux pays. Cette solution, ce devait être le sommet des chefs d'État de l'Afrique centrale qui se tint au Cameroun, à Garoua, le 10 février, sous la présidence du président Ahidjo. Le président Bongo a demandé aux présidents en exercice de l'OUA (Diallo Telli, secrétaire général depuis 1963) et de l'OCAM (François Tombalbaye) de poursuivre leurs efforts pour parvenir à une détente entre les deux présidents congolais. La réconciliation de la République populaire du Congo et de la République démocratique du Congo est intervenue lors de la réunion des chefs d'État, à Kinshasa, les 15-16 juin.

[1] Une mission nigeriane, accompagnée de deux hautes personnalités camerounaises, doit se rendre les 24 et 25 juin à Libreville, à la suite de la médiation du président Ahidjo, pour étudier, en liaison avec les autorités du Gabon, le problème du rapatriement des enfants biafrais accueillis dans ce pays depuis le début du conflit. Le chef de l'État camerounais a annoncé le 16 juin, au cours d'une conférence de presse, qu'il accepte de prêter son concours pour la recherche d'une solution et que des contacts ont déjà été pris avec les deux parties à ce sujet.

[2] La Guinée espagnole devient autonome le 1er janvier 1964 et indépendante en 1968. Le 29 septembre 1968, Macias Nguema, un Fang du clan Esangui, devient président de la République. Dès 1969, la situation se tend avec l'Espagne qui envoie des parachutistes en février pour protéger l'évacuation de plusieurs milliers de ses ressortissants. Dès 1970, un régime despotique est mis en place. Les conseillers militaires soviétiques et les techniciens chinois font leur apparition. Les arrestations et les assassinats se multiplient, l'exode des Guinéens s'accélère.

[3] Les conséquences du conflit nigero-biafrais ont amené le Gabon à entretenir des relations plus ou moins suivies avec un certain nombre de pays, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, apportaient leur assistance au général Ojukwu. C'est dans ce contexte que se sont nouées entre le Gabon, l'Afrique du Sud et la Rhodésie des relations officieuses. Un compte rendu en est donné dans le télégramme de Libreville nos 331 à 339 du 19 juin 1970, non reproduit.

[4] Le 28 octobre 1969.

[5] Création d'une ferme modèle, croisement du cheptel local avec des races sud-africaines, des capitaux sud-africains seraient investis ou sur le point de l'être dans l'industrie hôtelière et l'exploitation des mines, mais aussi en matière militaire.

3) La politique extérieure gabonaise est résolument orientée vers l'Occident. Les autorités de Libreville n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec le monde communiste.

Elles n'ont pas hésité à réagir vivement à certaines ingérences américaines en demandant, en 1964, le rappel de l'ambassadeur des États-Unis[1] et en renvoyant, en 1967, les volontaires du *Peace Corps*[2] ; les relations avec Washington sont maintenant redevenues normales et l'an dernier, le président Bongo a exprimé le souhait que la coopération entre les États-Unis et le Gabon soit renforcée. Selon certaines estimations, les investissements américains dans ce pays atteindraient près de cent millions de dollars.

La même évolution a été observée dans les rapports du Gabon avec le Canada, lequel reprochait aux autorités de Libreville d'avoir envoyé directement une invitation à la province de Québec à l'occasion de la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones réunie à Libreville et avait suspendu ses relations diplomatiques avec le Gabon. Les deux pays ont récemment échangé de nouveaux ambassadeurs[3].

Avec la Communauté économique européenne, les rapports du Gabon, qui a ratifié la seconde Convention de Yaoundé, sont étroits. M. Jean Rey[4], président de la Commission des Communautés Européennes, a été accueilli en janvier dernier à Libreville, où il a manifesté sa satisfaction des actions menées au Gabon par le Fonds européen de Développement.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, politique étrangère, nº 29*)

[1] Charles F. Darlington est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des États-Unis au Gabon, avec compétence en République centrafricaine et au Congo/Brazzaville de 1961 à 1965.

[2] Un accord avait été signé avec le gouvernement américain le 4 octobre 1962 pour l'admission au Gabon des volontaires du Corps de la Paix (*Peace Corps*), dont l'arrivée était prévue pour avril 1963. 39 volontaires de cet organisme arrivent à Libreville le 21 mars 1963, un nouveau groupe de 39 volontaires arrive le 27 septembre 1965. Le 21 décembre 1967, le Gabon dénonce l'accord conclu en 1962 pour l'admission au Gabon de volontaires américains du Corps de la Paix qui doivent quitter le Gabon pour le 1er janvier 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, nº 16.

[3] Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Canada sont rétablies le 5 mars 1970.

[4] Jean Rey, avocat de profession, homme politique belge de tendance libérale, est président de la Commission des Communautés européennes de 1967 à 1970. Jean Rey séjourne au Gabon du 16 au 20 janvier 1970.

321

COMPTE RENDU

Entretien du Premier ministre avec M. Vorster,
Premier ministre de la République sud-africaine le 12 juin
de 16 h. à 16 h. 45

C.R. *Paris, 12 juin 1970.*

M. Vorster : Je tiens à vous remercier de l'accueil que l'on m'a réservé à Paris où je me trouve pour la première fois.

Le Premier ministre : J'espère que ce séjour sera utile.

M. Vorster : Mon propos essentiel est de faire connaissance avec les dirigeants européens. Depuis le changement de notre constitution, nous désirons nous tourner de plus en plus vers les pays européens et surtout vers la France qui est leur chef de file. Nous apprécions certainement les liens commerciaux et d'autres relations que nous maintenons avec la Grande-Bretagne, mais, depuis que nous sommes devenus une république[1], nous avons compris que nous devions diversifier nos rapports. Nous sommes heureux de constater qu'au cours des années, notre coopération s'accroît avec la France dans beaucoup de domaines.

Le Premier ministre : À cet égard, vous trouverez de notre part la meilleure disposition. Nous sommes prêts à continuer cette coopération et à la développer. Si vous aviez des propositions à ce sujet, je serais heureux de les entendre.

M. Vorster : Nous aimerions en effet parler de certains sujets avec vous, mais peut-être désireriez-vous me poser d'abord des questions sur notre position, au cas où vous ne seriez pas tout à fait au clair sur la situation de l'Afrique du Sud et ses relations africaines.

Le Premier ministre : Nous avons l'habitude en France de traiter avec les pays en tant que tels, aussi objectivement que nous le pouvons, sans nous mêler de leurs affaires intérieures. Quant je rencontre le Premier ministre de la République sud-africaine, j'estime que je n'ai pas à lui poser de questions sur sa situation, ni sur ses relations avec ses voisins, à moins qu'il ne désire lui-même faire ressortir tel ou tel aspect. Pour ma part, je ne puis que vous écouter amicalement et avec attention.

M. Vorster : Je suis heureux de vous trouver dans une telle disposition d'esprit. Nous considérons comme une pierre angulaire de notre politique internationale de pouvoir à tout moment coopérer avec d'autres pays, quelles que soient les divergences en matière de politique intérieure, laquelle n'est d'ailleurs pas sujette à coopération ; et cela, sans nous mêler des affaires d'autrui. Je puis néanmoins dire que, depuis quelque temps, il

[1] L'Union d'Afrique du Sud devient en 1961 la République d'Afrique du Sud à la suite d'un référendum ; elle se retire alors du *Commonwealth*.

y a une amélioration continue de nos rapports avec nos voisins noirs immédiats et même plus éloignés. Nous avons de très bonnes relations avec des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance comme le Lesotho[1], le Botswana[2] et le Swaziland[3]. Nous avons des relations diplomatiques avec le Malawi, des rapports amicaux avec Madagascar et l'île Maurice. Cela correspond à notre politique. Nous avons fondé notre campagne électorale du 22 avril[4] sur l'amélioration constante des relations avec les pays d'Afrique, et je pense que nous réussirons dans cette voie. Malgré la propagande dirigée contre nous, je puis vous assurer que les relations entre Sud-Africains n'ont jamais été aussi bonnes, non seulement entre ceux de langue afrikaner et ceux de langue anglaise, mais encore entre Blancs et non-Blancs[5]. Ce n'est qu'en résolvant le problème des groupes raciaux que nous pourrons atteindre nos objectifs politiques, et la solution est en bonne voie. Nous nous efforçons de rendre encore plus stable à l'avenir notre pays qui l'est déjà. Vous n'êtes sans doute pas non plus sans savoir que, depuis une dizaine d'années, nous avons fait d'énormes progrès industriels et je suis heureux de la présence croissante d'intérêts français.

Le Premier ministre : C'est là en effet une excellente chose.

M. Vorster : Nous avons par exemple une coopération amicale et étroite dans le domaine atomique. Nos scientifiques ont réalisé un grand progrès dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium. Nous souhaitons préciser notre coopération avec vous sur ce point.

Le Premier ministre : Nous en sommes entièrement d'accord. C'est là un domaine aussi intéressant que difficile.

M. Vorster : Il l'est certes, mais il peut être plus qu'intéressant, car nos savants ont mis au point *un nouveau procédé*[6] dont nous croyons qu'il présentera de grands avantages économiques. Il appartient aux savants et aux techniciens de l'évaluer.

Le Premier ministre : Notre coopération devrait en particulier conduire à une évaluation certaine. Nous avons beaucoup travaillé cette question et nous avons atteint des résultats spécifiques, que nous n'estimons pourtant pas satisfaisants. Quelle que soit la finesse technologique atteinte, elle ne suffit pas par elle-même.

M. Vorster : Nous le comprenons bien, et cela d'autant plus que les savants français jouissent d'une grande réputation non seulement dans

[1] Le Lesotho, précédemment appelé Basutoland, sous protectorat britannique, devient le royaume du Lesotho en 1966 et reste membre du *Commonwealth*.

[2] Le Botswana, appelé Bechuanaland lorsqu'il était protectorat britannique, devient en 1961 une république indépendante associée au *Commonwealth*.

[3] Le Ngwane, protectorat britannique, obtient son indépendance en 1968 et devient le royaume du Swaziland.

[4] Les élections législatives ont lieu le 22 avril 1970, le parti nationaliste de M. Vorster remporte les élections.

[5] *Note marginale manuscrite* : « Alors pourquoi tant d'armement ? »

[6] *Note marginale manuscrite* : « Dans quel domaine. Il faudrait plus de précision.» Au sujet de ce nouveau procédé et d'un projet d'usine pilote : voir plus loin les notes du service des Affaires atomiques des 16 et 30 juin 1930.

notre pays mais encore dans le monde entier. S'il était démontré que notre procédé est bon, nous serions prêts à partager cette découverte avec d'autres pays. C'est la raison pour laquelle je vous en parle. Nous serions honorés de pouvoir nous associer à la France.

Le Premier ministre : Quand il s'agit d'une coopération étroite entre des pays comme le vôtre, qui témoigne de l'Europe en Afrique, et la France qui est en Europe, il convient d'organiser un travail d'équipe. Comme dans le sport, il ne faut pas que chacun joue pour soi, mais il faut unir ses efforts pour obtenir ensemble les meilleurs résultats. C'est dans cet esprit que le gouvernement français agit en général et, en particulier vis-à-vis de l'Afrique du Sud, sans réserve ni restrictions, en souhaitant le plein succès aux partenaires. La franchise et l'ouverture sont pour nous un élément capital, presque plus important que l'aspect scientifique. C'est l'esprit qui doit dominer tout et c'est ce qui donne sa valeur à la vie.

M. Vorster : Je suis heureux de vous l'entendre dire. Nous aussi, nous envisageons cette coopération dans un esprit non seulement réaliste, mais encore d'entière franchise. Cette attitude est celle non seulement de nos politiciens, mais encore de nos savants, et les vôtres pourront vous le confirmer. Pour ce qui est de notre procédé, nous estimons avoir dépassé le stade de l'expérience et nous sommes sur le point de construire une usine pilote. À notre avis, celle-ci pourra démontrer non seulement que le procédé est nouveau mais que, pour nos deux pays, il serait plus économique que tout autre procédé existant. Sa valeur économique ne fera que croître à l'avenir. Pour l'instant, c'est une affaire hautement confidentielle, mais il convient de prévoir le moment où nous aurons à la rendre publique. La période la plus favorable pour ce faire serait, à notre avis, entre le 18 et le 20 juillet 1970. Ce secret ne concerne bien entendu que les gens de l'extérieur et non pas nos partenaires français éventuels. Il appartiendrait aux deux gouvernements de décider si et quand il conviendrait de rendre la chose publique, ainsi que le suggèrent nos savants.

Le Premier ministre : Il faut donc que nous nous décidions rapidement.

M. Voster : Nous sommes prêts à examiner avec vous tous les aspects de ce problème à n'importe quel moment.

Le Premier ministre : Nous allons prendre les dispositions nécessaires. Je suis d'ores et déjà d'accord sur le principe d'une telle coopération dans cet esprit.

M. Vorster : Je suis heureux de votre accord. Nous allons nous rendre à Genève où nous resterons jusqu'au 26 juin. Après la conférence des ambassadeurs qui doit s'y réunir, je prendrai quelque repos, ce que je n'ai pas fait depuis les élections ; mais je reste à votre disposition pour tout contact utile.

Le Premier ministre : Avant que vous ne me quittiez pour prendre ce repos bien gagné, je voudrais attirer votre attention sur deux questions qui concernent les intérêts industriels français en Afrique du Sud, dont je voudrais d'ailleurs voir le nombre augmenter. Sans entrer dans le fond du

dossier, il s'agit de la société Dumez[1] qui, participant à la construction du barrage de Hendrick Verwoerd, éprouverait des difficultés de marchés et de paiement. Je vous demande simplement d'assurer qu'une solution équitable soit trouvée. D'autre part, des négociations doivent s'ouvrir ces prochains mois entre l'UTA[2], et la compagnie aérienne sud-africaine. Les arrangements auxquels elles pourraient aboutir commanderont la présence des ailes françaises dans votre pays et aussi la coopération entre l'Afrique du Sud, la France et l'Europe. Nous attachons de l'importance à ce que ces négociations soient menées dans un esprit d'amitié et de franchise, étant donné notre désir d'avancer dans notre coopération.

Enfin, pour l'avenir, je voudrais connaître votre avis sur une question qui est pour nous fort importante du point de vue non seulement économique, mais encore politique : nous voudrions étendre à l'Afrique, à celle du Nord et à l'Afrique noire (et nous avons à cet égard de fortes probabilités, sinon des certitudes), le procédé français de télévision en couleur SECAM[3]. Nous aimerions savoir si le gouvernement sud-africain est disposé à l'accepter ou non.

M. Vorster : Nous avons nommé une commission très représentative pour étudier cette vieille question de la télévision. Elle doit nous faire des recommandations d'abord sur l'opportunité d'introduire la télévision dans notre pays et, si oui, elle doit nous conseiller sur le type à choisir, noir ou blanc, ou immédiatement la couleur. Vous comprendrez que je ne puisse anticiper sur les conclusions de cette commission, mais je crois savoir qu'elle va nous recommander d'installer la télévision, avec certaines garanties, et de commencer aussitôt par la télévision en couleur. Les relations entre la *corporation* sud-africaine et les intérêts français sont excellentes, en particulier entre le Dr. Meyer[4], le président de la *corporation*, et son collègue français. Je ne doute donc pas qu'ils étudieront la question avec la plus grande attention. Je ne puis certes pas m'engager, mais, puisque vous m'en parlez, je vous assure que je m'en entretiendrai personnellement avec le président de notre commission afin que celle-ci examinât à fond cet aspect avant de remettre ses conclusions.

Le Premier ministre : L'expérience montre que la télévision en noir et blanc appartient au passé et que l'avenir est à la couleur. J'espère que pendant votre séjour à Paris vous aurez l'occasion de voir nos réalisations, peut-être pas extraordinaires, mais fort intéressantes.

Le Dr. Meyer(?) : La question du contrat pour le barrage de Hendrick Veswoerd a été soigneusement étudiée, en particulier par moi-même et le

[1] La société, créée en 1870 par Alexandre Dumez, est spécialisée à l'origine dans la réalisation de barrages métalliques. Après la première guerre mondiale l'entreprise doit se réorienter dans la construction en béton armé. Elle s'établit durablement en Afrique et connaît après 1944 un développement significatif ; elle réalise sur l'Orange le barrage Hendrix Verwoerd. (voir plus haut la note du 6 juin 1970).

[2] UTA : Union de transports aériens est une société à participation ouvrière, héritière de l'Union aéromaritime de transport (UAT) et des transports aériens intercontinentaux (TAI).

[3] Il s'agit du procédé français SECAM de télévision en couleurs.

[4] Le Dr. P.J. Meyer est le président de la « *South African Broadcasting Corporation*. »

Ministre des Eaux et de l'Irrigation[1] qui m'en a parlé juste avant notre départ pour l'Europe. Il en avait discuté avec la société française intéressée. Nous faisons tous nos efforts pour trouver une solution satisfaisante. La décision finale n'a pas encore été prise car les sommes en cause sont énormes. L'ambassadeur de France[2] en est pleinement informé, mais peut-être n'a-t-il pas encore eu le temps de porter l'état de la question à votre connaissance.

M. Vorster : Le Ministre des Eaux m'a informé des détails du problème. Les contrats sont extrêmement complexes et différentes formules sont possibles. Je crois savoir que l'on a prévu une procédure de consultations et de paiements périodiques d'avances. Je ne crois pas qu'il y ait maintenant de difficultés en la matière et je ne doute pas que les parties arrivent à un règlement équitable et satisfaisant.

(Afrique – Levant – Afrique. Afrique du Sud 1966-1972. Relations avec la France – visites de personnalités AS.III.B)

322

M. Dorget, Ambassadeur de France à Lima,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 910/AF/VR[3]. *Lima, 15 juin 1970.*

Aide au Pérou de la colonie française

Comme l'indiquait ma lettre n° 875/AM du 10 juin, la colonie française à contribué à la campagne d'aide aux sinistrés du Pérou. Elle l'a fait avec une générosité qui mérite d'être signalée à votre Excellence.

Le total de cette contribution atteint en effet un montant de 2 007 637 sols, soit 248 947 francs. Les dons en espèces entrent pour 1 070 637 sols dans cette somme (parmi les plus importants on note les mines de Huaron[4] avec 500 000 sols, le *Banco de Lima*[5], filiale du Crédit Lyonnais, avec 250 000 sols, la société *Panindustria*[6], du groupe Crédit Lyonnais, avec

[1] L'hon. S.P. Botha, ministre sud-africain des Eaux et Forêts depuis le 9 août 1968, rencontre à plusieurs reprises l'ambassadeur de France en vue de régler les difficultés que rencontrent les sociétés françaises Dumez et Borie pour la construction du barrage Hendrix Verwoerd, notamment au sujet des surcoûts entraînés par la modification du premier projet demandée par les Sud-Africains.

[2] M. Philippe de Luze, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France en Afrique du Sud depuis avril 1968.

[3] Lettre du 10 juin 1970 en provenance de Lima n° 875/AM, intitulée « Aide de la France au Pérou », non publiée, dossier n° 70, Amérique, Pérou 1964-1970.

[4] Les mines de Huaron, situées dans la province du Pasco au centre du Pérou.

[5] *La Banco de Lima*, est la banque la plus importante du Pérou fondée en 1889 et gérée par la famille Roméro.

[6] La société *Panindustria* appartient au groupe français du Crédit Lyonnais.

100 000 sols, Air France[1] et le Bureau Veritas[2], avec 50 000 sols chacun). Les remises en nature représentent 937 000 sols. Elles ont été constituées par l'envoi de médicaments (15 tonnes de produits pharmaceutiques et d'articles de première urgence offerts par le laboratoires Lusa[3], de MM. Le Bienvenu, pour une valeur de 500 000 sols ; 170 000 sols d'antibiotiques et autres médicaments remis par le laboratoire Roussel[4] du Pérou), le don par Peugeot[5] d'une voiture 404 familiale, d'un prix à Lima de 186 000 sols, et un certain nombre d'autres apports de sociétés et de particuliers.

La collecte, à laquelle s'est naturellement associé le personnel de l'ambassade et celui de ses services annexes, n'est pas terminée et des dons continuent de nous parvenir de Français résidents ou de passage.

(*Direction Amérique 1964-1970, Pérou. nº 70*)

323

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1076 à 1080[6]. *Paris, 16 juin 1970.*

Immédiat.

Livre Blanc britannique. Vols supersoniques

Je me réfère à mon télégramme précédent[7].

Texte de la lettre adressée par M. Robert Galley[8] à M. Wedgwood Benn[9], Ministre de la Technologie :

« Monsieur le Ministre,

Par message en date du 29 mai qui m'a été transmis par votre ambassade à Paris, vous avez bien voulu me communiquer le texte d'un extrait du

[1] Air France est la principale compagnie aérienne française, fondée en 1933.

[2] Bureau Véritas, société d'expertise française fondée en 1828 à Anvers.

[3] Société Lusa, est un laboratoire pharmaceutique fondé par M. Le Bienvenu.

[4] Le Laboratoire Roussel est un laboratoire pharmaceutique fondé en 1920 par Gaston Roussel.

[5] La Société Peugeot est une entreprise de construction d'automobiles française fondée en 1810 par Armand Peugeot.

[6] Ce télégramme est rédigé par Françoise Claude-Lafontaine, secrétaire des Affaires étrangères depuis le 1er février 1967. À la 2e section du service des Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[7] Télégramme nº 1075 du 16 juin 1970. Il informe l'ambassadeur de France à Londres que l'on va lui communiquer la lettre adressée par le ministre français des Transports au ministre britannique de la Technologie, en réponse au message de que ce dernier lui a adressé le 29 mai 1970 au sujet des dispositions du Livre Blanc britannique, consacrées aux vols commerciaux supersoniques.

[8] Robert Galley, ministre français des Postes et Télécommunications depuis le 22 juin 1969, assure depuis juin 1970 l'intérim de Raymond Mondon, ministre des Transports depuis le 22 juin 1969.

[9] Wedgwood Benn, ministre britannique de la Technologie du 4 juillet 1966 au 19 juin 1970.

Livre Blanc publié par le gouvernement britannique et relatif à la protection de l'environnement. Ce document annonce une prochaine interdiction de survol du territoire britannique par les avions civils volant aux vitesses supersoniques[1].

Certes, il s'agit d'un domaine qui relève exclusivement de la souveraineté britannique. Mais, venant de l'un des deux pays constructeurs, une décision de cette importance peut avoir sur l'avenir de *Concorde* des conséquences telles qu'elle impliquait une consultation préalable entre les deux gouvernements, partenaires à égalité dans le programme. Rien, dans l'urgence que vous invoquez, ne semble justifier une procédure unilatérale.

A fortiori, je ne puis que regretter de n'en avoir pas été informé avant la vente au public du Livre Blanc et vous voudrez bien admettre avec moi que tout ceci ne peut qu'être préjudiciable à la confiance mutuelle sur laquelle doit reposer tout un programme mené en coopération.

Vous me faites savoir que le gouvernement français sera consulté sur les projets déposés. J'observe que cette consultation, qui va de soi, est prévue avec tous les intéressés (*all those concerned*). Pour ma part je ne puis accepter une telle procédure qui mettra mon gouvernement sur le même pied que d'autres parties plus ou moins directement concernées. Il me paraît, au contraire, nécessaire que soit organisée, dès le mois de juillet, une réunion au niveau des Ministres pour examiner les conséquences de la décision britannique.

Afin de préparer cette rencontre, je demande que la question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain comité directeur qui doit se tenir à Londres le 18 juin.

Enfin je souhaiterais connaître l'attitude que votre gouvernement entend prendre vis-à-vis du projet américain d'interdiction des vols supersoniques civils au-dessus des USA, étant observé que, jusqu'à présent, vos représentants s'étaient efforcés, conjointement avec les miens, d'obtenir la modification ou le report de ce projet et qu'une démarche commune avait été effectuée en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Signé : Robert Galley »

(*Direction des Affaires économiques et financières, Aviation civile, 1946-1986*)

[1] Paragraphe 46 du Livre Blanc consacré au survol supersonique : « Des craintes ont été exprimées au sujet des désagréments et des dommages qui pourraient être provoqués par les bangs soniques lorsque les appareils civils supersoniques, dont le premier en Occident sera le *Concorde* franco-britannique, entreront en service. Le gouvernement s'est donné dans la loi de 1968 sur l'aviation commerciale les pouvoirs nécessaires pour réglementer ou interdire les vols supersoniques au-dessus du Royaume-Uni. Il est exact que le territoire de la Grande-Bretagne n'est pas très étendu et que les vitesses supersoniques n'y sont pas atteintes avant qu'ait été parcourue une centaine de milles après le décollage, ni maintenues pendant la dernière centaine de milles avant l'atterrissage. Néanmoins le gouvernement est d'avis que les vols commerciaux supersoniques qui pourraient provoquer un bang susceptible d'être perçu au sol doivent être interdits et son intention est de publier à cet effet un projet de texte destiné à être discuté avec tous les intéressés. »

324

M. ROSTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NIAMEY,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 387 à 390[1]. *Niamey, 16 juin 1970.*

(*Reçu* : le 17, 12 h. 43).

Par valise de ce jour j'adresse au secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches une lettre que le président Diori Hamani m'a transmise à l'intention de Monsieur le Président de la République.

Dans ce document, le chef de l'État nigérien, après s'être félicité « de la volonté marquée du gouvernement français d'aider le Niger à tirer le plus grand profit de cette nouvelle richesse »[2] pose trois problèmes nouveaux :

Primo : L'accord signé le 1er juin dernier prévoit que le capital de l'association pour le développement minier d'uranium dans la région d'Akokan sera réparti à raison de 32 % pour le Niger, 45,5 % pour le CEA et 22,5 % pour l'*Overseas Uranium Ressources Development Company Ltd.*

Le gouvernement nigérien souhaite que le CEA cède, d'une part 5 % à un État africain (peut-être la Côte d'Ivoire), d'autre part 8 % à un groupe privé français afin que sa participation soit ramenée au niveau de celle du Niger.

Secundo : Le président Diori demande que les 400 millions de francs CFA, consacrés par le CEA aux frais d'études et travaux préliminaires de la route Tahoua-Arlit et remboursables par une redevance de 1 % sur la production des sociétés, deviennent une subvention du gouvernement français.

Tertio : Le gouvernement Nigérien souhaite également que les redevances de l'ordre de 5 % de la valeur de la production de la future société d'exploitation soient considérées partiellement comme une aide de la France au Niger.

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec le Président (référence mon télégramme suivant)[3], celui-ci n'a pas abordé les points 2 et 3. Il a

[1] Ce télégramme est signé par M. Claude-François Rostain, ambassadeur de France à Niamey (Niger) depuis avril 1970.

[2] Le 1er juin 1970, un accord est signé à Paris associant le Commissariat à l'énergie atomique, la République du Niger et la société japonaise OURD (*Overseas Uranium Resources Development Company, Ltd*), pour l'exploitation du gisement d'uranium d'Akokan, au Niger. La Cominak est créée en 1974 et la mise en exploitation est prévue pour 1978. Le 15 juin, le président Diori Hamani écrit au président Pompidou pour lui demander un certain nombre de modifications à l'accord signé deux semaines plus tôt. Sur les rapports franco-nigériens en matière d'uranium se reporter à la note n° 422/DAM du 13 août 1970, qui en reprend la genèse et fait le point de la situation.

[3] Le télégramme n°s 391 à 394 du 17 juin, publié ci-après, traite du projet d'une visite du président du Niger au Vatican et d'une démarche parallèle au Quirinal, de la venue d'une mission pakistanaise en vue de la mise en valeur de la zone d'Azbine (région d'Agades) et de la situation intérieure du Niger, jugée satisfaisante.

simplement justifié la première demande par la nécessité de faire échec aux critiques de ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur (Guinée et Nigeria), accusent son gouvernement de ne pas tenir suffisamment compte des intérêts nigériens.

Le Président compte faire de ces problèmes l'élément principal de son entretien avec Monsieur le président de la République Française.

(*Collection des télégrammes, Niamey, 1970, n° 3064*)

325

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
AU PREMIER MINISTRE

Propositions de l'Afrique du Sud

N. /AS. *Paris, 16 juin 1970.*

La proposition faite par l'Afrique du Sud concernant la mise en œuvre d'un nouveau procédé de séparation isotopique (lettre de l'administrateur général du CEA au ministre du Développement industriel et scientifique en date du 5 juin)[1] a été examinée au cours d'une réunion interministérielle chez le directeur du cabinet de M. Ortoli le 12 juin. Elle a été évoquée le même jour au cours d'un entretien entre le Premier ministre et M. Vorster, Premier ministre de l'Afrique du Sud[2].

D'un point de vue technique, le CEA estime que la proposition vaut qu'on s'y intéresse. Les Sud-Africains, sur le point de construire leur usine pilote dont les travaux de génie civil sont commencés, ont déjà réduit considérablement leurs coûts de production au cours de leurs expériences : de 14 000 kwh à 4 000 kwh par unité de travail de séparation. Ils espèrent

[1] La lettre adressée le 2 août 1970 par M. Robert Hirsch, administrateur général délégué du gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique depuis 1963, à M. François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 20 juin 1969, relate : le Dr A.J.A. Roux, président de l'*Atomic Energy Board* d'Afrique du Sud, est reçu le 2 juin 1970 par M. Robert Hirsch, et lui expose que l'Afrique du Sud a découvert un procédé totalement nouveau de séparation isotopique de l'uranium dont les études n'ont coûté que sept millions de dollars. Le gouvernement sud-africain a décidé de construire une grande installation pilote dont la réalisation est en cours, mais désire à tout prix éviter de donner l'impression de construire une usine de séparation isotopique clandestine. De ce fait il veut annoncer publiquement l'existence du nouveau procédé et de la future installation pilote. L'annonce officielle est prévue avant la fin de l'été 1970 ; elle serait accompagnée d'une déclaration solennelle sur le but pacifique des travaux et la preuve en serait donnée par l'annonce simultanée d'une collaboration avec une grande puissance. Le Dr Roux a convaincu son ministre que la France serait le pays le plus indiqué en raison de nos liens depuis 1963 dans le domaine du cycle de l'uranium.

[2] Le compte-rendu de l'entretien entre M. Chaban-Delmas, Premier ministre depuis le 20 juin 1969, et M. Balthazar Johannes Vorster, Premier ministre d'Afrique du Sud depuis septembre 1966, est reproduit ci-dessus.

atteindre le niveau américain de 2 400. Il n'y a cependant sur ce point aucune certitude. En tout état de cause, il semble bien que l'exploitation du procédé coûte moins cher en capital que celle des autres procédés[1] ; la taille critique minimum de l'usine est moins grande. Si le procédé était rentable, la coopération que nous pourrions apporter aux Sud-Africains serait très profitable pour nous et pour notre industrie qui serait appelée à fournir d'importantes commandes de matériel. Enfin, le Commissariat souligne combien il serait regrettable que l'offre soit faite à d'autres que nous, si nous refusions notre coopération.

Sur le plan politique, bien qu'il s'agisse de produire de l'uranium faiblement enrichi pour centrales et non de l'uranium pour des armes, une telle coopération, ou même la plus simple annonce d'une coopération éventuelle nous attirerait certainement des critiques.

Nos partenaires européens nous reprocheraient de mener une politique atomique autre qu'européenne. Nous pourrions leur répondre que le projet d'ultracentrifugation à trois n'est pas non plus la preuve d'un esprit communautaire et que nul n'a donné suite jusqu'à présent à nos propositions de coopération à Six pour la séparation isotopique ; nous pourrions observer aussi, comme l'ont fait de leur côté les trois protagonistes de l'ultracentrifugation, que nos travaux sont susceptibles de profiter à un stade ultérieur à nos partenaires européens.

Les États-Unis en concevront une méfiance accrue à notre égard dans le domaine atomique peut-être néanmoins seront-ils soulagés de voir que les Sud-Africains n'agissent pas seuls. En tout cas, nous pourrons faire valoir que nous avons fait un sondage en vue d'une coopération avec eux et qu'ils n'ont pas paru vouloir y donner suite.

Les plus vives critiques viendront des Africains et du Tiers monde. La direction d'Afrique et la direction des Affaires africaines et malgaches exposent cet aspect de la question dans une note séparée[2]. Mais c'est précisément en raison de la réprobation que soulèvera l'annonce d'une entreprise atomique de l'Afrique du Sud que ce pays tient tant à recevoir notre caution politique par une association avec nous.

Si nous acceptions ce projet d'association, nous pourrions chercher à limiter ses risques politiques de diverses manières :

1/ En demandant aux Sud-Africains de nous permettre de connaître leur procédé avant d'annoncer publiquement notre coopération. Si, après un premier examen, le procédé ne nous paraissait pas rentable, nous renoncerions à la coopération et il n'y aurait pas eu d'annonce officielle. Le CEA estime qu'il faudrait deux ou trois semaines à deux ou trois techniciens pour se faire une première opinion. Peut-être serait-il nécessaire de payer le secret dont les Sud-Africains nous auraient fait part, en leur communiquant à notre tour des données secrètes, relatives à nos procédés. Il n'est pas sûr que les Sud-Africains soient intéressés par cet échange, car leur procédé

[1] Les procédés de séparation isotopique de l'uranium sont la méthode de diffusion gazeuse et la méthode de l'ultracentrifugation.

[2] Cette note, datée du 16 juin 1970, est publiée ci-après.

est différent du nôtre[1]. Il n'est pas impossible cependant qu'ils permettent à nos experts de prendre une connaissance suffisamment approfondie de leur projet, s'ils tiennent vraiment à notre coopération.

2/ Nous pouvons d'autre part demander aux Sud-Africains d'assortir l'annonce qu'ils feront d'une coopération avec nous d'une déclaration solennelle assurant que les travaux ne seront entrepris qu'à des fins pacifiques. Il semble qu'ils sont prêts à faire une déclaration de ce genre, bien qu'ils ne soient pas signataires du traité de non-prolifération[2]. Ils ont affirmé, lors des conversations, qu'ils entendaient produire uniquement de l'uranium faiblement enrichi pour les centrales et que la France, si elle s'associait à l'entreprise serait à même de le vérifier.

Nous pourrions donc proposer d'ajouter au dernier alinéa du projet de lettre destinée aux autorités d'Afrique du Sud, si nous gardons pour modèle le texte proposé par le CEA[3], une phrase ainsi conçue :

« Le gouvernement français souhaiterait que, comme vous en avez dit votre intention, cette annonce soit accompagnée d'une déclaration du gouvernement sud-africain affirmant que ces travaux ne sont poursuivis que pour des buts pacifiques, que l'uranium enrichi ainsi produit éventuellement ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques et que la France, étant partie à cette entreprise, sera à même de vérifier qu'il en est bien ainsi ».

3/ Nous pourrions proposer enfin que l'échange de lettres soit effectué entre les Commissariats à l'énergie atomique et non entre des ministres. Cette procédure permettrait de souligner qu'il s'agit d'une coopération sur un plan technique et non pas d'une coopération de nature plus politique qui heurterait davantage les États d'Afrique noire. Il ne faut pas s'attendre cependant à ce que cette simple précaution de procédure désarme les critiques. Du moins les gouvernements seraient-ils plus libres de faire commenter l'accord par leur porte-parole.

La direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques serait reconnaissante au Ministre de bien vouloir lui faire savoir s'il estime qu'il convient de donner suite à la proposition sud-africaine et, dans l'affirmative, s'il approuve les suggestions ci-dessus.

Il semble que le Premier ministre d'Afrique du Sud attende une réponse de nous avant son départ de Genève le 26 juin. Le gouvernement sud-africain estime que de toute manière il devra rendre son projet public vers le 20 juillet. La hâte des Sud-Africains s'explique par la crainte qu'ils ont que leur projet soit éventé et qu'une opinion hostile les accuse de vouloir préparer un armement atomique en secret.

(Affaires atomiques – Afrique du Sud – relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium C.223)

[1] La France utilise le procédé par diffusion gazeuse.

[2] Le traité de non-prolifération nucléaire TNP est signé le 1er juillet 1968 par les États-Unis et l'URSS. Voir *D.D.F.* 1968-I nos 253, 258, 271, 290, 342, 360 et *D.D.F.* 1968-II n° 162.

[3] CEA : Commissariat à l'énergie atomique.

326

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Conséquences pour notre politique en Afrique d'une acceptation éventuelle des propositions sud-africaines en matière atomique

N. *Paris, 16 juin 1970.*

Secret. Confidentiel.

Le Premier ministre de l'Afrique du Sud[1] a proposé à M. Chaban-Delmas[2] d'associer la France à l'exploitation d'un nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium[3].

La direction d'Afrique-Levant croit devoir appeler l'attention sur les dangers que cette affaire risque de faire courir à nos relations avec l'ensemble de l'Afrique.

Jusqu'à maintenant, en effet, nous avons réussi à concilier le caractère libéral de notre action dans ce continent et le maintien avec l'Afrique du Sud, malgré sa politique d'*apartheid*, de relations assez étroites allant jusqu'à la livraison de fournitures de plus en plus importantes d'armes et de munitions[4].

Mais cette politique, toute d'équilibre, risquerait d'être compromise par la conclusion d'un contrat avec l'Afrique du Sud en matière atomique.

L'opinion éclairée de l'Afrique déjà inquiète de notre participation à la construction du barrage de Cabora Bassa[5], serait tentée de voir, dans cet arrangement technique avec l'Afrique du Sud, le signe d'un accord étendu au plan politique. Nous avons comme l'Afrique du Sud, refusé de signer l'accord de non-dissémination[6]. Notre partenaire profiterait donc de notre caution morale tandis que nous souffririons, sans pouvoir nous défendre de cette apparence de « collusion ».

Vis-à-vis de l'opinion populaire, enfin, nous n'arriverions pas à prouver que ces travaux atomiques à des fins pacifiques n'ont rien en commun avec

[1] Le Premier ministre de l'Afrique du Sud est M. Balthazar Johannes Vorster depuis septembre 1966.

[2] M. Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[3] Voir la note du service des Affaires scientifiques au ministre du 16 juin 1970 publiée ci-dessus.

[4] Au sujet d'une vente d'armes à l'Afrique du Sud voir *D.D.F.* 1968-II n° 449.

[5] Le barrage de Cabora-Bassa, construit sur le Zambèze. Voir *D.D.F.* 1969-II la dépêche n° 536/AL de Blantyre à Paris du 10 novembre 1969, la dépêche n° 265/AL du 18 novembre 1969 de Lusaka à Paris, le télégramme n°s 362 et 363 du 20 novembre 1969 de Lusaka à Paris.

[6] Traité de non-prolifération nucléaire ou TNP signé le 1er juillet 1968 par les États-Unis et l'URSS.

des recherches à des fins militaires. Personne ne retiendrait cette explication trop subtile et chacun admettrait bien vite que, par entraînement ou par application d'une clause secrète, nous finirions, tôt ou tard, par aider l'Afrique du Sud à se doter d'un armement atomique qui, bien entendu, ne pourrait qu'être destiné à mater les mouvements d'indépendance africains et les États qui les soutiennent.

Certains ne se priveraient pas de rappeler notre intervention au Tchad[1] ou l'aide que, soi-disant, nous apportons au Portugal dans la guerre qui l'oppose aux insurgés de la Guinée Bissao. L'accord franco-sud-africain, soutiendraient-ils, constituerait l'aboutissement d'un processus engagé depuis longtemps.

De tels arguments ressortissent, bien entendu, à l'absurde. Mais, du fait de l'opposition passionnée du continent aux autorités de Pretoria qui représenteront un jour, pour les Africains, ce qu'Israël est pour les Arabes, les discussions dans ce domaine échappent à l'empire de la raison.

C'est pourquoi, nous ne devons pas, semble-t-il, prendre le risque de voir notre politique tant à l'égard de l'Afrique anglophone, que de l'Afrique francophone et même de l'Afrique du Nord, compromise par un accord avec l'Afrique du Sud dans ce domaine atomique qui, pour ces populations, prend valeur de symbole de la domination des Blancs sur les Noirs et des pays capitalistes sur les peuples sous-développés.

(Affaires atomiques – Afrique du Sud – relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium C.223)

327

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE LEVANT
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Le Liberia et la France

N. *Paris, 16 juin 1970.*

La France a été le deuxième pays, aussitôt après la Grande-Bretagne, à reconnaître en 1847 l'indépendance du Liberia. M. J.J. Roberts[2] qui venait d'être élu Président de la nouvelle République fit alors un voyage en Europe qui le conduisit à Paris où il fut fort bien reçu. Un traité de commerce et de navigation fut signé en 1852. Depuis, les relations entre la France et le Liberia sont restées bonnes, mises à part quelques frictions épisodiques à

[1] Au sujet de l'intervention française au Tchad, voir *D.D.F.* 1969-II rubrique Tchad.

[2] Joseph Jenkine Roberts, métis né aux États-Unis, est président de la République du Liberia du 3 janvier 1848 au 7 janvier 1856.

propos de la délimitation des frontières avec la Guinée et la Côte d'Ivoire, jusqu'à l'indépendance de ces deux pays.

Dans les instances africaines ou internationales lorsque furent évoquées les questions d'Indochine, d'Algérie, les expériences nucléaires au Sahara ou la présence française à Djibouti, la position du Liberia a toujours été modérée et exempte d'agressivité.

Nos échanges économiques avec le Liberia nous placent au 6e rang de ses partenaires commerciaux. Nous lui achetons essentiellement du minerai de fer[1] et accessoirement du caoutchouc naturel. Nous exportons des automobiles (Peugeot et Renault) des vêtements, des chaussures, du sucre, des boissons alcoolisées. La vente de navires de commerce (la flotte de complaisance libérienne est la première du monde) a permis d'améliorer les positions françaises antérieurement très déficitaires. Les échanges ont atteint en 1969, 54,8 millions de francs aux exportations et 81 millions de francs aux importations en provenance du Liberia.

La colonie française au Liberia ne dépasse pas deux cents personnes (CFAO[2], compagnies de navigation[3], câbles français[4], sociétés d'exploitation forestière[5] et UTA[6]). Un accord aérien a été signé en 1966[7]. Depuis cette date Monrovia et Paris sont reliés par deux vols par semaine dans chaque sens par l'UTA.

Sur le plan culturel, nous détachons depuis quelques années sept professeurs de français et deux médecins. Six à dix bourses sont offertes chaque année aux étudiants libériens. Bien qu'obligatoire depuis 1962 dans les établissements secondaires, l'enseignement du français, qui manque de professeurs autochtones qualifiés, se heurte à la mauvaise volonté des conseillers pédagogiques américains.

(*Afrique-Levant. Afrique 1966-1970 Liberia – Chef de l'État LI-5-2*)

[1] Les achats de minerai de fer pour le compte de la société française Usinor ainsi que les achats de caoutchouc se montent à huit millions de dollars pour l'année 1969.

[2] CFAO : Compagnie française de l'Afrique occidentale spécialisée dans l'import-export. Son origine remonte aux Établissements Verminck, créés à Marseille en 1845, qui prennent en 1887 le nom de CFAO. Le groupe étend ses activités dans les principaux marchés d'Afrique occidentale. Dès 1913, il débute ses activités de distribution automobile. C'est ainsi qu'il représente au Liberia les firmes Peugeot, Citroën et Michelin dont les ventes sont appréciables.

[3] Les intérêts français sont représentés par les agences de navigation UMARCO et SOCOPAO.

[4] La société des câbles français est installée au Liberia depuis 1919, c'est une filiale de l'administration française des Postes et Télécommunications. Les négociations avec les autorités libériennes en vue de l'installation de lignes de télécommunications se montrent difficiles.

[5] Cinq sociétés forestières, venues récemment de Côte d'Ivoire, commencent à exploiter plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt tropicale au nord-est du pays.

[6] UTA : Union de transports aériens, est une société à participation ouvrière, héritière de l'Union aéromaritime de transport (UAT) et des transports aériens intercontinentaux (TAI). UTA représente aussi Air-Afrique.

[7] L'accord aérien est signé à Monrovia le 13 janvier 1966.

328

M. ROSTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NIAMEY,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 391 à 394. *Niamey, 17 juin 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 23).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée, hier mardi, le président Diori Hamani s'est déclaré heureux des résultats de la commission franco-nigérienne[2]. Il m'a aussi exprimé sa satisfaction d'être reçu, le 29 de ce mois[3], par Monsieur le président de la République. Il quittera probablement Niamey le 25 juin mais cette date n'est pas encore certaine.

Le Département sait qu'il avait été question d'une visite du Président au Vatican et d'une démarche parallèle au Quirinal. Faute d'avoir trouvé des dates concordantes, ce projet est reporté à octobre. Le Président compte en effet se rendre à New York pour assister au 25e anniversaire de la fondation des Nations-Unies. C'est à son retour qu'il s'arrêterait à Rome. J'ai toutefois le sentiment que rien n'est encore fixé et que la décision définitive ne sera prise qu'après le retour à Niamey de Mgr Berlier[4] qui s'est entremis dans cette affaire.

Le Président m'a dit avoir reçu la semaine dernière un envoyé spécial du général Mobutu chargé de lui remettre un message de remerciements pour l'envoi à Kinshasa, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation du parti, d'une délégation de rang ministériel.

Il m'a également parlé de la mission pakistanaise qu'il avait reçue la veille. La possibilité d'une coopération pour la mise en valeur de la zone d'Azbine (région d'Agades), aurait été examinée ainsi que celle de la mise à la disposition de médecins.

Pour finir, le Président a évoqué avec moi la situation intérieure au Niger qu'il considère comme satisfaisante. Il convient de noter que le parti et les préfets examinent actuellement la possibilité de procéder simultanément

[1] Le télégramme de Niamey nos 387 à 390 du 16 juin 1970 est publié ci-dessus.

[2] La commission franco-nigérienne de Coopération est instituée par le protocole du 16 octobre 1968, complété par un protocole particulier, annexe, signé le 10 juin 1970. Cette commission, qui se réunit deux fois par an, a pour mission d'étudier les demandes présentées par le Niger, d'établir le volume, les modalités de l'aide française et sa répartition sectorielle. Elle s'est tenue les 9 et 10 juin. La délégation nigérienne était dirigée par M. Mouddour Zakara, ministre des Finances, des Affaires sahariennes et nomades. Les autres membres sont cités dans le télégramme de Niamey no 353 du 3 juin, non reproduit. Le discours prononcé à la séance d'ouverture par le ministre nigérien des Finances est transmis par le télégramme nos 366 à 370 du 8 juin.

[3] Le président Hamani Diori ne pourra rencontrer le président Pompidou, comme il était prévu, le 29 juin. Il se rendra en France du 3 au 7 septembre 1970.

[4] Mgr Hippolyte Berlier, premier évêque de Niamey, est né le 10 mars 1919 à Pélussin (France), a été ordonné prêtre le 4 août 1946, puis nommé évêque de Niamey le 21 mars 1961, où il demeure jusqu'à sa démission (25 juin 1984) et son décès (22 septembre 1992).

aux élections présidentielles et législatives. Dans l'hypothèse où cette formule s'avérerait possible, l'élection présidentielle serait retardée d'un mois environ[1].

(*Collection des télégrammes, Niamey, 1970, nº 3064*)

329

M. Bonnefous, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Brazzaville,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 215/DAM. *Brazzaville, 17 juin 1970.*

Présentation des lettres de créance

Trois jours après être arrivé à Brazzaville, j'ai présenté au chef de l'État les lettres m'accréditant auprès de lui[2].

Ce délai exceptionnellement bref, mis en relief à maintes reprises par les autorités de ce pays, souligne avec bonheur l'état satisfaisant des relations entre la France et le Congo. Il y a quelques mois, l'ambassadeur du Congo à Paris[3] devait, de son côté, remettre ses lettres de créance quarante-huit heures à peine après être descendu de l'avion.

Simple mais empreinte de dignité, la cérémonie s'est déroulée suivant le protocole habituel. Le cortège a traversé les principales avenues de la ville, soulevant la curiosité et – pour autant qu'on puisse l'apprécier la sympathie de la foule. J'ai prononcé l'allocution dont le Département trouvera, ci-joint, la copie, et le commandant N'Gouabi, à son tour, devait donner lecture du texte également ci-joint.

De la conversation en tête-à-tête que je devais avoir ensuite avec le chef de l'État, et qui s'est déroulée de façon très cordiale et détendue, plusieurs points sont à retenir. D'abord l'affirmation par mon interlocuteur du désir de renouer très vite des relations normales avec Kinshasa[4] : « la situation actuelle, qui se prolonge depuis deux ans, n'a que trop duré ». Ensuite le

[1] L'élection présidentielle est fixée au 1er octobre et les élections législatives au 22 octobre.

[2] M. Marc Bonnefous, arrivé à Brazzaville, le vendredi 12 juin, présente le lundi 15 juin ses lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur, haut représentant de la République française en République populaire du Congo. Les allocutions prononcées à cette occasion, annexées à cette dépêche, ne sont pas reproduites.

[3] M. Apollinaire Bazinga est nommé ambassadeur de la République populaire du Congo (Brazzaville) à Paris par une décision en date du 9 janvier 1970. Le nouvel ambassadeur présente ses lettres de créance le 10 mars 1970.

[4] La rupture des relations diplomatiques entre les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa) remonte au 9 octobre 1968, les frontières sont fermées de part et d'autre, le 11 octobre. Le trafic fluvial entre Kinshasa et Brazzaville reprend le 4 février 1969. Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, nº 310 et *D.D.F.* 1969-I, nº 130. La tentative de coup d'État du 23 mars, quatrième complot contre le commandant N'Gouabi depuis un an, survenue après l'échec de la conférence de Garoua

vœu d'être reçu par le président Pompidou avant la fin de l'année : « l'accord sur un déplacement à Paris et sur le programme de ce déplacement est un fait acquis, m'a dit sans ambages le commandant N'Gouabi ; reste seulement à fixer le calendrier »[1]. Enfin la reconnaissance des liens privilégiés unissant nos deux pays et qui se traduisent par une coopération bienfaisante respectant la souveraineté du pays assisté.

Rien d'étonnant donc ni dans le déroulement de la cérémonie ni dans les termes de l'entretien en privé. Mais il faut remarquer néanmoins que le chef de l'État, le ministre des Affaires étrangères[2] et les diverses autorités présentes ont fait preuve d'une chaleureuse affabilité qui dénote à la fois une propension naturelle à la gentillesse et un souci de marquer que la France occupe pour les Congolais une place à part.

Encore qu'il faille souvent se défier du premier jugement, le commandant N'Gouabi m'est apparu comme un personnage aussi énergique que conscient de ses devoirs ; son air décidé et son autorité naturelle contrastent avec la mine un peu effacée et le manque d'assurance de son entourage. Le commandant Raoul[3], que je devais voir dans l'après-midi, est loin de donner la même impression de franchise et de sérénité.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, corps diplomatique, n° 44)

330

NOTE
POUR LE MINISTRE

Réconciliation entre les deux Congo

N. n° 334/DAM. *Paris, 17 juin 1970.*

1/ À ses débuts et encore que ses orientations politiques l'inclinassent plutôt vers les pays de l'Est, le régime en place à Brazzaville[4] s'est efforcé de

(Cameroun), rend plus difficile encore la reprise du dialogue entre Brazzaville et Kinshasa, contrariée par les exigences des extrémistes de Brazzaville et par la hauteur du général Mobutu.

[1] La tentative de coup d'État du 23 mars 1970 oblige le commandant N'Gouabi à ajourner son voyage à Paris prévu pour le 5 avril. C'est la troisième fois en deux ans que, pour des raisons diverses, le voyage du chef de l'État congolais à Paris, est annulé.

[2] M. Auxence Ickonga, ancien ministre de l'Équipement, chargé de l'Agriculture, des Eaux et des Forêts, devient ministre des Affaires étrangères dans le « Conseil d'État », créé par la nouvelle Constitution promulguée à l'issue du Congrès du parti qui s'est tenu du 27 au 30 décembre 1969. La liste des membres est publiée le 4 janvier 1970.

[3] Le commandant Alfred Raoul, qui était Premier ministre, chargé du Plan et de l'Administration du territoire en 1969, devient vice-Président du Conseil d'État, chargé du Plan et de l'Administration du territoire, le 4 janvier 1970.

[4] Allusion aux événements qui, de mai à septembre 1968, ont conduit à la démission du président Massemba-Debat, le 4 septembre 1968. Le capitaine Alfred Raoul, Premier ministre, chef

conserver, avec Kinshasa dont il n'était pas sans ignorer les attaches occidentales, des relations confiantes ; son marxisme scientifique n'était pas, disait-on à Brazzaville, « article d'exportation ».

2/ Les divergences idéologiques entre les deux pays n'en ont pas moins, en dépit de ces assurances et même si elles n'en ont pas été la cause immédiate, suscité, d'une rive à l'autre du Congo, une série de malentendus, puis d'incidents de plus en plus graves : chacun des deux pays soupçonnait, puis accusait l'autre non seulement d'héberger ses opposants mais encore de les soutenir financièrement et militairement en vue d'opérations subversives.

Kinshasa prétendait, en outre, détenir la preuve que l'encadrement des camps de rebelles basés outre-Congo était en majorité chinois ; Brazzaville se reprenait, pour sa part, à accuser son adversaire de nourrir des vues hégémoniques (ne disait-on pas, à Kinshasa, depuis Lumumba[1] à vrai dire, que le Congo-Brazzaville constituerait, un jour, la « septième province » du Congo ex-belge ?).

Fin 1968, toutefois, déférant à une demande de Kinshasa, et contre la promesse formelle qu'il ne serait pas porté atteinte à sa personne, Brazzaville incitait l'agitateur kinois Mulele[2], réfugié sur son territoire à rentrer dans son foyer.

Cette affaire, dont on pensait, à Brazzaville, qu'elle serait de nature à rapprocher les deux pays, devait en fait entraîner une nouvelle détérioration de leurs rapports réciproques, la non-observation, par le gouvernement Mobutu de sa promesse et l'exécution de Mulele devaient, en effet, amener Brazzaville à rompre les relations diplomatiques avec Kinshasa et à interrompre toutes communications entre les deux rives du fleuve[3].

Depuis lors, les incidents ont été nombreux ; le 23 mars dernier[4] encore, un commando d'opposants brazzavillois, parti de Kinshasa, tentait de s'emparer du pouvoir à Brazzaville.

du gouvernement provisoire, assume les pouvoirs de chef de l'État. Le 31 décembre 1968, la fonction de président de la République est rétablie. Le commandant Marien N'Gouabi, nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août 1968, président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968, devient président de la République du Congo puis de la République populaire du Congo le 31 décembre 1968.

[1] Patrice Lumumba, (né le 2 juillet 1925 à Onalua, Congo belge, assassiné le 17 janvier 1961 au Katanga) est le Premier ministre de la République démocratique du Congo (Kinshasa) de juin à septembre 1960. Il est, avec Joseph Kasavubu, l'une des principales figures de l'indépendance du Congo belge.

[2] Pierre Mulele, ancien ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba, chef rebelle du Kwilu, où il déclencha le 10 janvier 1964 une rébellion armée, exilé, il se rend à Brazzaville peu avant le 12 septembre 1968. Apprenant sa présence, le gouvernement de Kinshasa demande son extradition qui est refusée. L'amnistie lui est promise, Mulele fait connaître son ralliement, rentre à Kinshasa le 29 septembre. Il est arrêté, traduit en justice le 7 octobre 1968, condamné à mort le 8, il est fusillé le 9.

[3] La rupture des relations diplomatiques entre les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa) est déclarée le 9 octobre 1968, les frontières sont fermées de part et d'autre, le 11 octobre.

[4] Dans la nuit du 22 au 23 mars 1970, un commando de trente hommes dirigés par le lieutenant Kikanga, condamné plusieurs fois à mort par contumace et s'entraînant à Kinshasa, s'est emparé de l'immeuble de « la Voix de la Révolution » à Brazzaville, et a lancé un appel au soulèvement. Ce mouvement projetait de soustraire le pays à l'emprise des révolutionnaires. Les forces militaires restées fidèles au commandant N'Gouabi encerclent la maison de la Radio. Tous les

3/ La politique d'hostilité à l'égard de Kinshasa était cependant loin de faire, à Brazzaville, l'unanimité.

En dépit de ses options marxistes, le commande N'Gouabi n'était pas insensible à l'amicale pression qu'exerçaient, sur lui, à tout propos, en faveur d'une réconciliation avec Kinshasa, les autres chefs d'État de l'Afrique centrale francophone[1], et, en particulier, ceux de l'Union Douanière et Économique d'Afrique Centrale (UDEAC)[2], tous plus ou moins modérés ou, du moins, hostiles à l'influence de la Chine.

Réaliste et modéré, le président de la République populaire n'était pas, par ailleurs, sans supputer le risque que comportait, pour son pays, dans la perspective d'une nouvelle escalade de la violence, la disproportion des forces de part et d'autre du Congo.

Soumis, à Brazzaville même, de la part des jeunes extrémistes nourris de doctrine maoïste, à des pressions anarchisantes, le commandant N'Gouabi paraît avoir été tout aussi sensible à l'opportunité de prendre à l'égard de Pékin dont l'encadrement lui semble assez pesant, certaines distances.

Quoi qu'il en fût des préoccupations du chef de l'État et sous l'influence des extrémistes, lesquels se trouvaient en majorité au sein du Parti Congolais du Travail, le gouvernement de Brazzaville prenait, début 1970, sur la question d'un éventuel rapprochement avec Kinshasa, des positions attentistes, exigeant, notamment, la liquidation préalable du contentieux pendant entre les deux pays. Cette prétention devait être rejetée par le général Mobutu, pour qui il n'avait jamais existé, entre Brazzaville et Kinshasa, d'autre contentieux que celui tenant aux facilités accordées aux rebelles et pour qui la réconciliation devait être « globale et spontanée » ou ne pas être.

À la même époque, les présidents Bokassa et Bongo tentaient, tour à tour, et sans succès, d'amener les deux chefs d'État à se rencontrer.

4/ Il est probable que le commandant N'Gouabi a profité de l'actuel voyage à Moscou de M. N'Dalla-Graille[3], premier secrétaire du Parti congolais du Travail, pour entrer plus librement en pourparlers avec le général Mobutu.

Ces pourparlers ont abouti, dans la journée du 16 juin, à la réconciliation des deux Congo[4]. Le manifeste qui l'a constaté a été paraphé par les cinq

membres du commando furent tués. Des arrestations, exécutions et règlements de compte s'ensuivirent. Survenus après l'échec de la conférence de Garoua (Cameroun) ces événements ont rendu plus difficile encore la reprise du dialogue entre Brazzaville et Kinshasa. Des incidents survenus sur le fleuve ont aggravé la polémique.

[1] Se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 36/DAM du 23 janvier 1970, non publiée, qui retrace la vie politique de la République populaire du Congo pour la semaine du 9 au 23 janvier 1970, quinzaine marquée par les tentatives de rapprochement entre Brazzaville et Kinshasa et leurs péripéties.

[2] L'UDEAC est créée le 8 décembre 1964 et entre en vigueur le 1er janvier 1966, réunissant la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, le Tchad et le Cameroun.

[3] M. Claude-Ernest N'Dalla-Graille, ancien ambassadeur de la République du Congo (Brazzaville) à Pékin, premier secrétaire du parti congolais du Travail, en charge de l'organisation.

[4] Sur cette réconciliation spectaculaire, se référer à la dépêche de Brazzaville n° 225/DAM du 27 juin 1970 (synthèse n° 13/70), non reproduite, résumant les événements politiques de la

présidents de l'Afrique centrale venus spécialement à Kinshasa (général Mobutu, commandant N'Gouabi, président Tombalbaye, général Bokassa, président Bongo) et par le représentant personnel du président Ahidjo, M. Charles Assalé.

Aux termes de ce document, les deux chefs d'État ont décidé :

– de rétablir, entre leur deux pays, les relations fluviales et aériennes, de lever tous obstacles au trafic postal (une Commission permanente en réglera les modalités) ;

– de régler « tous les problèmes relatifs à la sécurité des deux Congo » par la présentation, notamment, de listes de suspects, lesquels devront être expulsés hors de l'Afrique centrale ;

– de rétablir enfin dans le meilleur délai leurs relations diplomatiques.

Ultime concession à Brazzaville, le manifeste prévoit le règlement du « contentieux » pendant entre les deux États.

5/ Notre ambassadeur à Kinshasa[1] a noté qu'à l'heure de la réconciliation aucun des chefs d'État concernés n'était souriant.

De fait, aucun responsable ne pouvait se faire d'illusions sur la difficulté de parvenir à une normalisation définitive des relations entre les deux pays.

Le problème de l'expulsion des suspects politiques notamment, risque de se révéler particulièrement épineux ; les craintes que l'on nourrit à Kinshasa sur certaines ingérences chinoises au Congo-Brazzaville ne seront sans doute pas pour en faciliter le règlement.

Sur un plan proprement brazzavillois, il n'est pas assuré qu'en dépit de la concession obtenue sur le contentieux, la politique du chef de l'État rencontre l'adhésion de tous les membres du gouvernement, sinon de ceux du parti.

(*Direction des Affaires africaines été malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, politique extérieure, relations avec le Congo-Kinshasa, nº 46*)

République populaire du Congo du 13 au 26 juin 1970, p. 12 et 13. Le texte du manifeste, signé le 16 juin 1970, y est reproduit en annexe, ainsi que la motion de félicitations qui lui fait suite.

[1] M. Tanguy Courson de la Villeneuve est ambassadeur de France à Kinshasa depuis 1968.

331

COMPTE RENDU DES ENTRETIENS FRANCO-ROUMAINS

au Palais de l'Élysée
le mercredi 17 juin 1970 à 10 h. 30
(entretiens élargis)

C.R.

M. Pompidou : Nous voici réunis pour tracer le bilan des conversations de ces trois derniers jours[1]. Je propose que les Ministres présents rendent compte des entretiens qu'ils ont eus pour leur part. Puis, nous tirerons les conclusions générales.

M. Manescu : Je ne puis que formuler l'espoir d'avoir réussi, avec M. Schumann, à traduire dans notre déclaration commune les idées principales qui sont à la base de la coopération amicale entre nos deux pays et de leur position sur les problèmes mondiaux.

M. Schumann : L'entretien que j'ai eu avec M. Manescu avait en effet pour objet essentiel la mise au point de la déclaration commune. Les adjonctions qui ont été proposées du côté roumain constituaient des précisions plutôt que des amendements. Il n'y a pas eu la moindre contradiction entre nos points de vue. Cela prouve que notre coopération repose sur des fondements solides.

M. Pompidou : Le texte de la déclaration n'appelle aucune objection de ma part[2].

M. Ceausescu : Il ne nous reste qu'à féliciter les ministres des Affaires étrangères et à adopter la déclaration qu'ils ont préparée.

M. Pompidou : propose que soient examinées d'abord les relations bilatérales, notamment dans les domaines économique et financier.

M. Giscard d'Estaing : rend compte de ses conversations avec MM. Burtica et Cioara[3]. Quatre sujets ont été passés en revue.

1° *Les échanges commerciaux.* Le développement des échanges courants a été constaté, mais aussi la persistance d'un déséquilibre – assez sensible

[1] M. Nicolae Ceausescu, président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie depuis décembre 1967, se rend en visite officielle en France du 15 au 19 juin 1970. Le président roumain a plusieurs entretiens avec le président Pompidou. Le 16, il est l'hôte du Conseil municipal de Paris et visite les usines Renault à Flins. Le 17, séance plénière, à laquelle participent MM. Chaban-Delmas, Premier ministre, Schumann, ministre des Affaires étrangères, Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, ainsi que leurs homologues roumains, MM. Ilie Verdetz, premier vice-Président du Conseil des ministres depuis janvier 1967, Corneliu Manescu, ministre des Affaires étrangères depuis le 23 mars 1961, Cornel Burtica, ministre du Commerce extérieur et Ion Avram, ministre de l'Industrie des constructions de machines.

[2] Le texte de la déclaration franco-roumaine, publiée à l'issue de la visite de M. Ceausescu, le 19 juin, est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1er semestre 1970*, La Documentation française, septembre 1970, p. 183 à 186.

[3] M. Gheorghe Cioara est premier vice-Président du Comité d'État pour la planification.

pour le premier trimestre 1970 – en défaveur de la Roumanie[1]. Comme il n'est pas question de réduire les échanges, il convient de s'efforcer d'accroître les exportations roumaines : il semble qu'une augmentation puisse être notamment envisagée pour le pétrole. La possibilité a été également discutée de prendre des mesures de conjoncture, eu égard aux difficultés particulières que connaît cette année la Roumanie. Il s'agirait d'une réduction tarifaire exceptionnelle, qui serait consentie dans le cadre du Marché commun pour certains produits roumains. Il a été également question des commandes de grands ensembles industriels, et le souhait a été exprimé du côté français que les autorités roumaines accordent une attention particulière aux propositions françaises dans ce secteur.

2° *Coopération industrielle.* Cette coopération est déjà un fait acquis pour les automobiles. Elle va connaître un développement positif dans le domaine des hélicoptères et de l'informatique. À la demande des ministres roumains, la possibilité sera étudiée avec nos partenaires de la CEE de revoir le montant des droits de douane applicables aux pièces détachées (boîtes de vitesse par exemple) fabriquées en Roumanie dans le cadre de notre coopération industrielle et qui sont actuellement importées au taux plein du tarif extérieur commun.

3° *Coopération dans les pays tiers*[2]. À la suite de l'initiative de M. Cioara, des débuts prometteurs ont été enregistrés dans ce domaine. Trois projets sont actuellement en discussion : le premier, qui intéresse Elf-Erap du côté français, porterait sur le pétrole iranien et devrait semble-t-il, être réalisé en priorité ; le second porte sur l'extraction de bauxite en Guinée, et du côté français, concerne la Cie Péchiney ; le troisième porte sur des minerais non ferreux et s'appliquerait en Amérique latine.

4° *Banque franco-roumaine.* Ce projet bénéficie d'un préjugé favorable des autorités françaises, qui veilleront à ce que nos banques nationalisées s'emploient à en faciliter la réalisation.

M. Burtica se borne à ajouter qu'il devrait être possible, au cours des cinq prochaines années, de doubler le volume des échanges franco-roumains. Ceci implique que, de part et d'autre, on se préoccupe activement des problèmes de compétitivité ainsi que des conditions financières de ces échanges. Il rappelle également qu'il a proposé à MM. Giscard d'Estaing et Ortoli la conclusion d'un contrat portant sur la fourniture de coke à la Roumanie pour l'année en cours et l'année prochaine, et peut-être pour une période plus longue.

M. Cioara se félicite des discussions constructives qui ont eu lieu au comité mixte de coopération franco-roumain, notamment en ce qui

[1] Pour plus de détails, se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 3 juin 1970, non reprise, passant en revue les relations économiques franco-roumaines : échanges commerciaux, accords, coopération et ses divers aspects, assortie d'une annexe sur les projets en discussion.

[2] La coopération franco-roumaine sur des pays tiers est une orientation nouvelle que le gouvernement français est décidé à encourager. Ces actions porteront principalement sur l'exploitation des matières premières et également sur la construction d'unités industrielles. À cette fin, un comité mixte pour la Coopération sur les marchés tiers a été constitué et s'est réuni pour la première fois, à Paris, du 27 au 29 mai 1970.

concerne la coopération sur les marchés tiers. Il souligne l'importance de ce facteur pour le développement des relations entre les deux pays et escompte que les autorités françaises continueront de donner leur appui à de tels projets.

M. Ortoli précise que, dans le domaine de l'informatique[1] et en dehors des grandes opérations envisagées, une coopération plus étroite a été prévue en ce qui concerne les composants ; Thomson y participera du côté français.

Quant aux industries mécaniques et électriques, le comité franco-roumain qui est en place offre un bon instrument de travail : 12 à 15 projets sont en cours d'examen, dont certains sont assez importants (machines-outils, roulements à billes, matériels ferroviaires, etc.). On est tombé d'accord pour accélérer les travaux sur ces divers points d'ici le mois d'octobre.

En ce qui concerne le charbon à coke, dont MM. Avram et Burtica souhaitent la livraison de 200 à 250 000 tonnes en 1971 – le contrat étant susceptible de se prolonger sur les années suivantes –, il n'est pas encore possible de donner une réponse en raison de la tension qui règne actuellement sur ce marché. M. Ortoli considère qu'il faut attendre trois mois pour y voir plus clair et pour être en mesure de répondre aux autorités roumaines.

M. Avram ajoute que M. Ortoli et lui-même ont été d'accord pour prévoir un accroissement de la coopération franco-roumaine dans le domaine de l'automobile, grâce à l'élaboration de projets communs pour de nouveaux types de véhicules et pour considérer que la coopération dans le domaine des industries mécaniques et électroniques devrait se développer sur la base d'accords à long terme. Il souhaite enfin le développement d'une coopération pour la fabrication de pièces et de moteurs d'hélicoptères, selon des modalités à fixer par les organismes compétents.

M. Chaban-Delmas considère que les échanges de vues approfondis qui viennent d'avoir lieu permettront d'accroître le volume et de transformer la nature de la coopération franco-roumaine. Si l'on entend s'efforcer de doubler les échanges en 5 ans, aucun domaine de l'activité économique ne doit rester inexploré dans les deux pays.

La nature même de la coopération sera modifiée quant à la composition des échanges commerciaux et surtout des exportations roumaines qui, grâce à l'industrialisation du pays, pourront porter sur de nouveaux produits finis ou semi-finis. Elle devra être également modifiée grâce à l'exemple donné par la coopération avec Renault, qu'il convient de poursuivre et d'appliquer à d'autres secteurs. Enfin, une grande importance s'attache à la coopération sur les marchés tiers, pour des raisons qui ne sont pas seulement économiques. Le gouvernement français veillera à ce que suite soit donnée aux conclusions positives des entretiens franco-roumains.

M. Verdetz constate que les deux parties sont d'accord pour agir de façon à atteindre les buts fixés. Même si on ne parvient pas à réaliser le double-

[1] L'accord sur l'Informatique, signé en décembre 1968, doit permettre le développement d'une industrie roumaine de l'informatique et aider à la mise en œuvre de la production des ordinateurs.

ment des échanges en 5 ans, il convient en tout cas d'en accroître substantiellement le volume. Le problème du déficit de la balance commerciale doit également retenir l'attention ; il ne peut être résolu que par un accroissement sensible des exportations roumaines en France. Mais il ne suffit pas d'augmenter les échanges classiques et il importe de développer la coopération sur tous les plans. Plusieurs projets de coopération à long terme ont été évoqués durant les discussions. Mais il y a beaucoup de secteurs où des possibilités existent. D'une manière générale, les conversations ont été très fructueuses ; il ne reste qu'à dresser dans les prochains mois des programmes concrets pour mettre en application les conclusions auxquelles on est parvenu.

M. Pompidou : Le texte de notre déclaration commune et l'exposé fait hier soir par M. Ceausescu à l'issue du dîner à l'ambassade de Roumanie, me dispensent d'exposer longuement la teneur de nos entretiens. Nos politiques sont d'ailleurs très claires et n'ont pas besoin de s'entourer de mystère. Nous appartenons à deux parties de l'Europe éloignées géographiquement et qui, pour différentes raisons historiques – surtout récentes – se trouvent liées dans des alliances qui ne sont pas les mêmes. Cette constatation faite, j'en ajoute immédiatement une seconde : sur tous les problèmes dont nous avons discuté, nos points de vue se sont révélé très voisins, souvent identiques.

À propos de l'Extrême-Orient et du conflit d'Indochine, nous nous sommes trouvés d'accord pour estimer que rien ne pouvait être conclu sans la participation de la Chine. Vous et nous attachons la plus grande importance au rôle de la Chine dans cette partie du monde, et à son rôle mondial.

À propos de Moyen-Orient, nous avons constaté la récente aggravation de la situation et l'importance croissante du problème des Palestiniens.

Enfin, nous avons noté l'importance primordiale qu'a pour nous l'Europe, dont la sécurité dépend certes de l'équilibre mondial, d'un accord souhaitable entre l'URSS et la Chine ainsi que des rapports entre ces deux pays et les États-Unis d'Amérique, mais avant tout des pays européens eux-mêmes. C'est pourquoi la Roumanie, là où elle est, et la France, là où elle se trouve, sont décidées à défendre les principes sur lesquels doit se fonder une véritable sécurité, c'est-à-dire l'indépendance nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la nécessité d'un rapprochement entre tous les pays, en particulier ceux de l'Est et de l'Ouest. Un effort particulier doit donc être accompli par nos deux pays à l'égard du projet de conférence européenne, conférence qui apparaît à tous comme souhaitable.

M. Ceausescu : Je suis entièrement d'accord avec votre appréciation du résultat de nos entretiens. Le problème central qui nous a préoccupés est effectivement celui de l'Europe, des moyens d'établir la sécurité européenne et de préparer la conférence qui vise à consolider cette sécurité. Nous avons pu constater à cet égard le rapprochement et à bien des égards l'identité de nos vues. Nous estimons que cette question devra faire l'objet de contacts permanents entre les ministères des Affaires étrangères de nos deux pays. Sur les autres problèmes mondiaux, tels ceux de l'Indochine et du Moyen-Orient, nous avons observé les changements importants qui sont intervenus

dans la vie internationale. Il s'agit surtout de l'affirmation de la personnalité d'un nombre croissant de peuples. Les modifications qui sont apparues dans les rapports de forces créent des conditions qui doivent permettre de progresser dans la voie de la liquidation des conflits et de fonder les relations internationales sur les principes de respect de l'égalité, de la souveraineté et de non-ingérence.

Je tiens à exprimer ma satisfaction du fait que, de part et d'autre, au cours de nos entretiens, s'est manifestée de manière évidente, la volonté d'accroître la coopération franco-roumaine dans tous les domaines.

Il y a toutefois un problème qui n'a pas été exposé ce matin de façon suffisamment claire : c'est celui des droits de douane qui s'appliquent aux produits fabriqués en Roumanie, dans le cadre de notre coopération industrielle, au moment où ils sont exportés en France. Ces taux sont de 15 à 24 %. C'est ainsi que nous avons déboursé à ce titre entre 300 et 350 millions de francs depuis 1965, période durant laquelle les exportations roumaines vers la France ont atteint un total de 1,5 milliard de francs. Ce problème est donc extrêmement sérieux. Il se pose également dans nos relations avec d'autres pays membres de la CEE. Certes, nous pourrions, nous aussi, créer des taxes douanières à l'importation en Roumanie, mais cela ne réglerait pas la question. Il importe donc de rechercher une solution à long terme, et de ne pas se contenter de mesures provisoires limitées à l'année en cours, car il s'agit d'une entrave sérieuse dans la voie du développement des échanges et de la coopération franco-roumaine.

Je voudrais conclure en exprimant ma profonde satisfaction des entretiens que nous avons eus et de leurs résultats. J'ai la conviction qu'ils contribueront au développement des bonnes relations qui existent si heureusement entre nos deux pays.

M. Pompidou : Nous étudierons le problème douanier que vous signalez, notamment lors des contacts qui seront pris entre le gouvernement roumain et le Gatt[1] ainsi qu'au sein de la CEE où nous avons d'ailleurs toujours plaidé énergiquement en faveur du point de vue roumain.

Nous avons été fort heureux de vous accueillir à Paris avec vos principaux collaborateurs ; je suis moi-même très heureux d'avoir pu faire votre connaissance. J'apprécie au plus haut point le calme et la solidité dont vous faites preuve en menant votre politique dans des circonstances parfois difficiles. Une telle obstination, une telle tranquillité sont garantes à mes yeux du succès de cette politique, dont la France se réjouit.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, entretiens franco-roumains, 1970, n° 43*)

[1] La Roumanie, qui jusqu'alors ne bénéficiait que du statut d'observateur au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce-30 octobre 1947), a demandé, en juillet 1968, son accession à cet organisme. La Roumanie a marqué que si elle acceptait que son accession comportât, en ce qui la concernait, certaines obligations particulières venant s'ajouter à celles inscrites à l'Accord général, elle entendait que ces conditions fussent moins rigoureuses que pour la Pologne, dernier pays de l'Est à avoir été admis au GATT. Sur ce sujet, se référer à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, service de Coopération économique n° 137/CE du 26 mai 1970, non publiée.

332

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Rapports de Sihanouk avec la France et la Chine

N. n° 351/CLV[1]. *Paris, 18 juin 1970.*

I – *Relations avec la France*

L'attitude du prince Sihanouk[2] à l'égard de la France depuis les événements de Phnom Penh du 18 mars n'a pas connu de révision déchirante. Apparemment celui-ci continue à donner à notre pays des marques de sympathie. Mais la courbe de ses rapports avec nous, influencée par sa position d'exilé et les impératifs du combat qu'il mène donne à penser qu'en ce domaine, si rien n'est perdu, rien n'est également gagné.

1/ À son arrivée à Pékin le 19 mars, le prince Sihanouk, traumatisé par sa soudaine destitution, a recherché le contact avec notre ambassade, qui avait reçu instruction du Département de se prêter à des conversations avec lui. La déception que lui ont causée nos réactions immédiates face au coup d'État et les insinuations que ses nouveaux amis chinois et nord-vietnamiens lui ont sans doute faites à ce propos, l'amenaient les jours suivants à nous marquer une certaine réserve. Depuis le début du mois d'avril, ses rapports avec M. Manac'h[3] sont toutefois devenus relativement suivis et confiants comme, du reste, ceux qui se sont établis entre les membres de son entourage et les principaux collaborateurs de notre ambassadeur à Pékin.

Notre ambassade en Chine est la seule représentation à bénéficier de tels contacts qu'une aide matérielle (fourniture de journaux et de ravitaillement, admission des enfants de la colonie khmère à notre petite école) contribue à entretenir.

2/ Atténuant l'isolement dans lequel vivent le prince et son entourage, ces contacts semblent appréciés. Depuis sa destitution, l'ancien chef d'État cambodgien n'a pas manifesté, ouvertement du moins, d'amertume à notre endroit. En plusieurs occasions, il a même exprimé sa reconnaissance pour le traitement dont il avait été l'objet pendant son dernier séjour en France[4]

[1] Cette note est rédigée par Yves Robin, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis février 1970.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien à partir de 1960. Déposé le 18 mars 1970, il préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*), et à partir du 5 mai 1970 le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK).

[3] Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin depuis le 25 février 1969.

[4] Le prince Sihanouk quitte le Cambodge pour la France le 6 janvier 1970. Il quitte Paris pour Moscou le 13 mars 1970.

et a rappelé que notre pays avait été le seul à apprécier la sagesse de sa politique.

De là à prendre pour argent comptant ces déclarations courtoises se rapportant au passé et à considérer que de simples bonnes paroles nous permettraient de maintenir avec lui des rapports privilégiés, il y a un grand pas à franchir. Nous ne devons nourrir aucune illusion sur les sentiments profonds du prince : par son entourage nous savons qu'il a été blessé par ce qu'il considère comme notre « lâchage » au moment du coup d'État.

De plus, nous ne devons pas oublier que notre initiative du 1er avril[1] a été jugée comme irréaliste et inacceptable par lui dans la mesure où, à ses yeux, elle conduisait à une officialisation du régime du général Lon Nol. Si, selon ses dires, il s'est abstenu de faire une déclaration hostile à ce sujet pour éviter de nous désobliger, il n'en a pas moins ultérieurement fait connaître en termes clairs que ses vues sur le règlement de la crise cambodgienne ne cadraient pas avec les nôtres. Condamnant tout projet de conférence qui émanerait « même de pays de bonne volonté » (il s'agissait de nous), il a précisé dans le discours de clôture de la Conférence au sommet des peuples indochinois[2] qu'il a prononcé le 28 avril : « Je déclare dénier par avance aux puissances étrangères le droit de s'ingérer dans nos affaires ».

3/ De fait, on doit constater que, depuis lors, ses exigences à notre égard se sont progressivement accrues.

Jusqu'au début du mois de mai, le prince Sihanouk, prenant en considération les intérêts que nous possédons au Cambodge et le rôle de témoin que nous pouvions y jouer, n'émettait pas d'objection au maintien de nos rapports avec le gouvernement de Phnom Penh comme à la poursuite de la coopération culturelle et technique faite au bénéfice de tous les Cambodgiens, à condition cependant « que nous sachions conserver notre neutralité ».

Son engagement dans le Front indochinois de lutte contre « les impérialistes américains et leurs valets » (au premier rang desquels il place le général Lon Nol), puis la nécessité dans laquelle il se trouve de donner la plus large assise internationale possible à son gouvernement d'union nationale ne pouvaient que faire évoluer sa position. Ses observations et celles de son entourage (de M. Penn Nouth[3] en particulier) sur l'intérêt que nous aurions à ne pas donner l'agrément à M. Truong Cang, proposé par Phnom Penh pour succéder à M. Sonn Voeunsaï[4] comme ambassadeur à Paris et à saisir

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 129 du 2 avril 1970, et la note du 9 juin 1970 : *Déclaration du 1er avril.*

[2] Tenue les 24 et 25 avril 1970 sous l'égide de Chou En-laï, la conférence de Canton marque l'alliance du prince Sihanouk avec les Nord-Vietnamiens, le GRP et le Pathet Lao.

[3] Penn Nouth, Premier ministre cambodgien du 31 janvier 1968 au 14 août 1969. Premier ministre du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) à partir du 5 mai 1970.

[4] Sonn Voeunsaï, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, est nommé ambassadeur à Washington en mai 1970. Il rejoint son nouveau poste le 5 juin. Le 4 mai 1970, le gouvernement de Phnom Penh présente une demande d'agrément de Truong Cang comme nouvel ambassadeur

cette occasion pour réduire, à l'exemple de ce que les Soviétiques ont fait[1], le niveau de notre ambassade au Cambodge, indiquent clairement qu'il désire nous voir relâcher sur le plan politique et sans doute sur le plan militaire nos rapports avec le gouvernement du général Lon Nol. Un tel geste, nous a-t-il avoué, est « souhaité et attendu ».

Le même durcissement est à relever en ce qui concerne la reconnaissance de son propre gouvernement. Après avoir donné instruction à son ambassadeur à Pékin, M. Ker Meas, de dire à ce sujet que le cas de la France était à part, il devait préciser ultérieurement : « Le cas de la France, tenue pour un pays indépendant des deux blocs, viendrait *immédiatement après* celui de l'URSS et des pays socialistes ».

4/ Somme toute, le prince Sihanouk, qui joue avec maîtrise de son caractère communicatif et de sa franchise dans le contact pour nous donner l'impression qu'il nous reste attaché, tente à sa manière de nous faire entrer progressivement dans son jeu. C'est dans cette optique qu'il convient probablement de replacer les multiples confidences qu'il a faites à notre ambassadeur sur les affaires auxquelles il a été mêlé (aide chinoise, conférence des peuples indochinois, lancement du FUNK, création du gouvernement royal d'union nationale). Que l'estime qu'il porte à M. Manac'h l'ait au départ incité à agir ainsi, c'est à peu près certain, mais nous ne devons pas exclure que, par la suite, des considérations moins désintéressées que le besoin d'épanchement, à savoir le succès de la croisade qu'il a entreprise, ne l'aient guidé.

II – *Position à l'égard de la Chine*

Relativement orageux depuis la Révolution culturelle dont les retombées au Cambodge avaient entraîné une sévère répression des éléments maoïstes khmers, ses rapports avec la Chine ont été marqués par une considérable amélioration due aux circonstances.

1/ Le prince Sihanouk et son entourage vivent à Pékin dans un état d'isolement presque total. Ils ont été installés dans une luxueuse villa « d'hôtes de marque », située dans les faubourgs de la ville et sont entièrement tributaires des Chinois pour l'ensemble de leurs besoins (selon les Soviétiques, le prince aurait reçu de ceux-ci un viatique de 5 millions de livres sterling à cet effet).

Cette situation risque de se prolonger car les Chinois procéderaient à la remise un état d'un immeuble situé au centre de la ville qu'ils destinent au gouvernement royal d'union nationale. Elle a pour effet de donner au prince figure d'« honorable otage de la Chine ».

2/ Les Chinois ne font rien pour démentir cette impression, bien au contraire. Ils ont saisi toutes les occasions pour accréditer cette idée que l'exilé est devenu leur homme.

à Paris. Cette demande restant sans suite de la part du gouvernement français, le gouvernement de Phnom Penh se résigne à nommer un chargé d'Affaires en avril 1971.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 301/CLV du 29 mai 1970 : *L'URSS et le Cambodge*.

– Le 1er mai, Mao Tse-toung lui a accordé une audience solennelle exceptionnelle en présence des principaux dignitaires de la République populaire chinoise. Cette audience a fait l'objet de comptes rendus spéciaux dans la presse chinoise.

– Les Chinois ont mis à la disposition du prince le Palais de l'Assemblée nationale pour la conférence de presse que celui-ci a donnée à l'occasion de la constitution de son gouvernement (5 mai).

– La Chine a été le premier pays à reconnaître le gouvernement.

3/ La phraséologie du Prince se ressent de son isolement et de sa dépendance à l'égard de la Chine. Le fait qu'il attribue désormais à ce pays les qualificatifs hyperboliques qu'il décernait autrefois à la France a naturellement renforcé la conviction de ceux qui voient en lui un instrument des Chinois, les Soviétiques les premiers.

– Le 10 avril, il adressait à Chou En-laï une lettre exprimant à celui-ci « sa gratitude éternelle et sans bornes » et présentant la Chine comme « l'ami le plus grand et le plus fidèle du Cambodge ».

– Le 29 avril, dans un message à la même personnalité, à l'occasion du lancement du satellite chinois, il récidivait en employant des formules fleurant la révolution culturelle : « La Chine, grand champion de la Révolution prolétarienne, de l'anti-colonialisme et de l'anti-impérialisme… notre premier ami et notre plus grand partisan ».

– Le 9 mai, il allait encore plus loin en déclarant que la reconnaissance de son gouvernement par Pékin « serait inscrite en lettres d'or dans les annales du Cambodge ».

Il ne faut cependant pas se tromper. Le curieux mimétisme verbal du Prince ne traduit pas tant son inféodation à la Chine qu'une constante de son caractère.

4/ Au demeurant, il semble avoir décidé d'élargir son horizon en rompant son exil. Après avoir participé à la Conférence de Canton les 23 et 24 avril, il s'est rendu en visite officielle à Hanoï du 26 mai au 8 juin et, à partir du 16, à Pyongyang, pour répondre à une invitation officielle du maréchal Kim Il Sung. Il a manifesté le désir de multiplier par la suite ses déplacements dans les pays qui lui sont favorables. Quant à ses fidèles, Chan Youran et Sarin Chhak, il leur confie des missions qui les conduisent ou les conduiront à New Delhi, Rawalpindi, Colombo, Dakar et le Caire. M. Penn Nouth, pour sa part, irait en France et en Union soviétique.

Sihanouk ira-t-il jusqu'à rechercher, comme Hanoï, une position plus équilibrée entre Pékin et Moscou ? En tout cas, les efforts de ses amis nord-vietnamiens pour amener les *leaders* soviétiques à reconnaître son gouvernement n'ayant pas encore abouti, il aurait pris la décision de changer son ministre des Finances, M. Thiounn Mumm[1], communiste de tendance

[1] Thiounn Munn, premier cambodgien sorti de l'École polytechnique de Paris, ingénieur en communication. Opposant marxiste au prince Sihanouk il reste en exil à Paris jusqu'au coup d'État du 18 mars 1970, il gagne alors Pékin et prend les fonctions de ministre des Finances au sein du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK).

moscoutaire, de faire le siège de ces derniers. On doute que ces efforts visant à accroître sa liberté de manœuvre puissent être goûtés des Chinois qui, toutefois, ne semblent pas s'y opposer.

Il n'en reste pas moins que plus le temps passe et plus la dette du Prince à l'égard des Chinois s'accroît, et plus les structures mises en place à Pékin et au Cambodge pour le brider et faire de lui un symbole sans pouvoir réel iront en se renforçant.

5/ En conclusion, on peut donc dire que, dans ses rapports avec les Chinois, il reste profondément fidèle à lui-même. Les confidences qu'il a faites à M. Manac'h confirment qu'il tient à préserver sa personnalité et que, dans la mesure où il pourra encore agir, il s'efforcera de faire de son pays, non pas une Tchécoslovaquie, mais une Yougoslavie asiatique. « Je ne suis pas *Rouge*, a-t-il dit, mais *Rose* ».

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1970, nº 308*)

333

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3658 à 3661 *Washington, 19 juin 1970.*

(*Reçu* : 23 h. 55).

Je me réfère à votre télégramme nos 1581 et 1582[1].

Dès réception de votre télégramme et n'ayant pu voir le secrétaire d'État, je me suis entretenu de la question de la lutte contre le trafic des stupéfiants avec M. Martin Hillenbrand, secrétaire d'État adjoint pour l'Europe. Je lui ai dit que nous savions bien que les autorités américaines n'avaient aucune responsabilité dans les manifestations qui s'étaient déroulées contre nous à New York, ni dans la campagne de presse menée essentiellement par le *New York Daily News*. La coopération franco-américaine en ce domaine était d'ailleurs excellente sur le plan officiel. Il n'était pas possible néanmoins de laisser se développer une campagne qui rendait la France responsable du fléau que représentait pour la jeunesse américaine l'usage intensif de la drogue.

J'ai rappelé à M. Hillenbrand tout ce que nous avions fait à cet égard et lui ai dit que nous allions recevoir incessamment de Paris une nouvelle documentation qui nous permettrait d'être encore plus précis.

Il y aurait en particulier intérêt à ce que le département d'État recueille à ce sujet l'avis de M. Ingersoll qui se trouvait encore récemment en France.

[1] Dans ce télégramme du 18 juin 1970, non repris, Paris demande, à la suite des manifestations devant le service de presse de l'ambassade contre la soi-disant inactivité des autorités françaises en matière de lutte contre la drogue, d'intervenir auprès des autorités américaines pour que celles-ci rétablissent la vérité et souligne l'étroite coopération franco-américaine pour combattre le fléau.

Ce que nous demandions en bref c'était une déclaration officielle américaine, à un niveau élevé, qui rétablisse la réalité des choses et fasse cesser cette campagne. M. Hillenbrand m'a paru très bien disposé à cet égard. Il n'était pas un spécialiste de cette question mais demandait, dès que nous aurions reçu le supplément de documentation annoncé, que nous nous mettions directement en rapport avec M. Schwartz, conseiller spécial du secrétaire d'État pour cette question du trafic de stupéfiants. Dès maintenant, les réponses aux lettres et télégrammes qui parvenaient à l'ambassade à ce sujet seraient coordonnées avec le département d'État.

M. Hillenbrand m'a rappelé d'autre part que son gouvernement était intervenu auprès du gouvernement turc proposant d'acheter la totalité de la production turque de pavots, mais l'affaire n'avait pu être encore menée à bien. L'on savait à Washington l'amplitude de l'effort que nous avions entrepris et l'on s'est montré frappé par l'amplitude des peines que nous appliquions aux délinquants.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

334

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire nº 231. *Paris, 19 juin 1970, 12 h 11.*

La visite officielle du Ministre à Lisbonne[1] a été pour les Portugais l'occasion de souligner le prix qu'ils attachent à maintenir ou améliorer leurs relations avec nous dans trois domaines : l'Afrique, les rapports du Portugal avec la Communauté européenne, et les questions bilatérales, au premier rang desquelles ils placent le problème de l'émigration des travailleurs portugais en France. De notre côté, nous avons mis l'accent sur la coopération de nos deux pays européens de culture latine, notamment dans les domaines industriel et culturel. Nous avons assuré nos interlocuteurs du préjugé favorable avec lequel nous étudions le problème de leurs rapports avec la Communauté. Quant à l'Afrique, nous avons maintenu nos positions de principe en marquant la nécessité où nous étions de ne pas y compromettre notre crédit. Comme l'a dit le Ministre dans une allocution, « Chacun doit surmonter les difficultés d'adaptation héritées du passé selon sa propre voie. Nous avons choisi la nôtre ».

Au chapitre bilatéral, nous sommes convenus d'engager prochainement, par l'envoi d'experts français à Lisbonne, des négociations en vue de régulariser l'importation de main-d'œuvre portugaise en France, ce que

[1] Le ministre français des Affaires étrangères se rend en visite officielle au Portugal du 11 au 14 juin 1970.

l'accord de 1963 n'a pas permis de faire[1]. Les chances de réussite sont aujourd'hui meilleures. Les nouveaux ministres du gouvernement portugais sont beaucoup plus conscients que leurs prédécesseurs des avantages, pour leur pays, de ce mouvement – dans la mesure où une proportion importante des intéressés retourne au Portugal. Nous reconnaissons que la ponction prélevée par notre économie sur la main-d'œuvre portugaise peut être excessive (500 000 portugais installés en France) et ne contestons évidemment pas les abus nés de la clandestinité.

MM. Schumann et Patricio[2] ont d'autre part signé une convention de coopération culturelle et technique. Le ministre portugais de l'Éducation nationale[3] a donné à M. Schumann l'assurance que la place éminente du français dans l'enseignement portugais ne serait pas remise en cause. Il a marqué un intérêt particulier au développement de la coopération scientifique.

Quant à la coopération industrielle, M. Schumann a mentionné les demandes de concessions de recherches pétrolières de la SNPA[4], diverses affaires portant sur les infrastructures – domaine où l'industrie française a bonne capacité de concurrence – et le SECAM[5]. Les Portugais ont affirmé qu'ils avaient, politiquement, un préjugé favorable envers l'industrie française. Ils souhaitent toutefois que nos firmes s'associent davantage aux leurs et développent ainsi une véritable coopération. Ils ont pris note de l'intérêt que pourrait présenter le SECAM comme élément constitutif d'un ensemble méditerranéen – auquel ils seraient rattachés – de radio-télévision[6]. Mais au stade actuel du développement de leur pays, ils hésitent à se donner le luxe de la couleur et n'en sont donc pas encore à choisir le procédé.

La perspective de l'adhésion aux Communautés de la Grande-Bretagne et de plusieurs États membres de l'AELE[7] oblige les Portugais à des négociations pour lesquelles ils n'ont pas encore défini avec précision leurs positions. Pour le moment, soulignant que, membres de l'AELE, ils ne sont pas dans le cas de l'Espagne, ils paraissent souhaiter une association, sur la base de l'article 238 du Traité de Rome[8], tout en l'étendant autant que possible

[1] Le 31 décembre 1963, le gouvernement français, qui souhaite favoriser l'immigration des travailleurs portugais, obtient la signature d'un accord devant mettre fin aux restrictions apportées par le gouvernement portugais à l'émigration légale de ses ressortissants. Mais cet accord fut très mal appliqué par les autorités portugaises, notamment parce qu'elles y voyaient un obstacle au recrutement de leur armée engagée dans des opérations en Afrique, et le gouvernement français en fut réduit à faciliter la régularisation des émigrés clandestins portugais.

[2] Rui Patricio, ministre portugais des Affaires étrangères depuis le 15 janvier 1970.

[3] José Veiga Simão, ministre portugais de l'Éducation nationale depuis le 15 janvier 1970.

[4] Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

[5] SÉCAM : SÉquentiel Couleur À Mémoire, système français de télévision en couleur.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 160 du 13 mai 1970 : *L'Italie et le SECAM*.

[7] L'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré. L'Islande y est admise le 1er mars 1970.

[8] L'article 238 du Traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, entré en vigueur le 1er janvier 1958, stipule que : « La Communauté peut conclure

aux Six. Devant l'observation du Ministre, selon laquelle il leur faudrait, dans ce cas, harmoniser les conditions de concurrence – et notamment leur tarif – à celles de la Communauté, ils ont indiqué qu'au stade actuel ils n'avaient pas pris de décision, qu'ils demandaient simplement que la France laisse ouverte la porte de l'association, ce qui leur fut assuré, et réfléchiraient à « des formules intermédiaires ». Ils n'ont rien dit, dans ce contexte, de leurs provinces africaines.

L'Afrique cependant, domine toute leur politique. Ils nous ont fait part des préoccupations que leur causaient les Nations unies. Le document soviétique sur le renforcement de la sécurité internationale[1], et les réponses de certains États à ce document révélait une tendance à l'intervention contre les États ayant des territoires dépendants et paraissait reconnaître au Conseil de sécurité un rôle d'interprétation « dynamique et évolutive » de la Charte. Nous avons rassuré nos interlocuteurs sur ce point, pour nous, le Conseil de sécurité devait respecter et appliquer la Charte. Nous étions prêts à envisager qu'il tienne des réunions fréquentes et à souligner l'importance de son rôle, mais par opposition à l'Assemblée, trop sensible à la démagogie.

M. Patricio a fait état auprès de M. Schumann des efforts du Portugal pour normaliser ses rapports avec les États africains modérés. Il y était parvenu avec le Malawi. Mais il se heurtait à l'influence extrémiste de l'OUA. Il fallait à son avis la combattre en encourageant des groupements régionaux. M. Patricio n'a pas parlé du Sénégal[2].

Nous lui avons confirmé notre décision de maintenir notre participation à Cabora Bassa[3]. Mais cette décision nous amenait à faire preuve d'une prudence accrue, sans modifier la ligne générale de notre politique, dans le domaine des armements[4]. M. Patricio a indiqué que le Portugal ferait un plus grand effort d'information pour contrebattre la campagne lancée contre cette entreprise. Il était absurde, notamment, de prétendre qu'elle devait servir de fondement à une colonisation blanche. Elle formait l'élément essentiel d'un programme de développement régional destiné aux populations locales. Quant à la production d'énergie, elle ne faisait pas qu'assurer la rentabilité de ce programme. Au demeurant, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique en avait souligné l'intérêt dans un de ses rapports. Enfin la sécurité des travaux était, à l'en croire, absolument assurée. Tout au plus pouvait-on craindre que les rebelles ne

avec un ou plusieurs États ou organisations internationales des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières ».

[1] Il s'agit de la réponse soviétique à la résolution 2606 (XXIV) du 16 décembre 1969 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, qui souhaite que la 25e année d'existence de l'ONU soit marquée par des initiatives visant à accroître l'efficacité de l'Organisation en tant qu'instrument du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le : *Projet de compte rendu d'un entretien entre le Ministre et l'ambassadeur du Portugal*, du 3 janvier 1970.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 8 juin 1970 : *Cabora Bassa*.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 1er juin 1970 : *Ventes d'armes au Portugal : évolution et bilan de notre politique depuis 1962.*

provoquent des incidents assez loin du barrage, qui seraient exploités devant l'opinion publique.

(*Europe, Portugal, 1944-1970, n° 118*)

335

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2094 à 2115. *Londres, 20 juin 1970.*

(*Reçu* : 23 h. 30).

Edward Heath, Premier ministre

L'entrée de M. Edward Heath[1] à *Downing Street* est saluée en Grande-Bretagne comme le triomphe du courage, du travail et de la ténacité, en même temps que comme la victoire de la ligne libérale et modérée du parti conservateur. L'effet de surprise totale qu'a provoqué le résultat du scrutin du 18 juin[2] accentué encore le sentiment que l'on a tout d'un coup ici que M. Heath occupe réellement au sein de son propre parti la place essentielle.

1/ Alors qu'il y a seulement deux jours nul ne prévoyait une telle réussite et que l'on traçait de la personnalité de M. Heath, telle qu'elle est apparue au cours de la campagne une image assez terne, les nombreux aspects positifs du caractère du nouveau Premier ministre sont maintenant mis en relief et recueillent l'attention de tous les commentateurs. On continue certes à souligner que M. Heath, issu d'un milieu relativement modeste et ayant fait son éducation dans une *Grammar School*, ne correspond pas à l'image traditionnelle que l'on est accoutumé à se faire en Grande-Bretagne d'un Premier ministre conservateur. Mais même si l'on note encore avec une nuance de regret qu'il est célibataire, on n'insiste plus du tout sur l'impression qu'il a pu donner précédemment en public ou à la télévision d'être mal à l'aise. La froideur qu'on lui a souvent reprochée est maintenant considérée comme l'expression de la réserve qui sied à un homme d'État digne de ce nom. On insiste d'autre part à l'envi sur ses qualités d'honnêteté – ainsi que sur son sens de l'organisation et sur sa fidélité aux principes qui sont les siens. Bien sûr M. Heath a toujours été et est probablement destiné à demeurer un homme solitaire, pas seulement d'ailleurs à l'égard du public en général mais également dans son propre entourage où il dispose plus – à

[1] Edward Heath, Député de Bexley depuis le 23 février 1950, Lord du sceau privé, chargé des négociations sur l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne du 14 février 1960 au 18 octobre 1963, Secrétaire d'État à l'Industrie au Commerce et au Développement régional du 20 octobre 1963 au 16 octobre 1964, *Leader* de l'opposition du 28 juillet 1965 au 19 juin 1970, puis Premier ministre britannique.

[2] Le 18 juin 1970, le parti conservateur remporte les élections législatives britanniques avec 46,44 % des voix et 330 députés sur 630.

part quelques exceptions notables – de collaborateurs efficaces que de vrais amis. On souligne cependant que cette solitude est compensée par une énorme capacité de travail et par une intelligence lucide et claire. On a reproché naguère à M. Heath de n'être pas vraiment taillé pour sa tâche de *leader* de l'opposition, mais en même temps on reconnaissait qu'il ferait un excellent Premier ministre. Ses qualités n'ayant pas changé, il se trouve maintenant à pied d'œuvre et la plupart des commentateurs insistent sur le capital de confiance dont il dispose désormais dans le pays.

2/ Les idées de M. Heath lui donnent une place un peu à part au sein même de son propre parti, dans lequel il a toujours représenté une ligne libérale et modérée en même temps que plus ouverte sur les problèmes sociaux que celle de beaucoup de ses amis politiques.

Sur le plan intérieur, et tout en croyant sincèrement aux principes fondamentaux du libéralisme économique, M. Heath ne s'est jamais opposé systématiquement à une intervention possible de l'État pour infléchir dans une direction voulue certaines tendances de l'économie. S'il souhaite réformer les syndicats et se déclare opposé à tout blocage gouvernemental des salaires, c'est pour mieux parvenir à une action concertée de l'État, des syndicats et des chefs d'entreprise en vue de définir une politique des revenus de caractère volontaire. Sur les questions raciales et d'immigration enfin, dont les élections ont plus que jamais montré l'importance, il a toujours eu une attitude fondamentalement humaine et égalitaire.

Sur le plan de la politique extérieure, sa position constante la plus nettement définie a été celle qu'il a eue sur l'Europe. M. Heath est un Européen convaincu et sincère et il a dans ce domaine une approche réaliste. En matière de défense, ses thèses sont beaucoup plus proches des nôtres que celles du parti travailliste et même que celles qu'expriment en général les conservateurs. Il m'a dit lui-même à cet égard qu'il ne partageait pas le point de vue indiqué récemment dans une brochure du *Conservative Central Office*[1] qui subordonnait la possibilité d'une coopération militaire franco-britannique à son inclusion au sein de l'OTAN (ma dépêche 16/DA/EU du 25 mars 1970[2]). Cette attitude va de pair avec le souci qui est le sien de trouver dans le domaine monétaire une formule telle que les pays européens puissent s'affranchir d'une complète dépendance vis-à-vis du dollar. Le nouveau Premier ministre a en réalité une conception de l'Europe d'où est absente toute idéologie supranationale de caractère plus ou moins démagogique. Les idées qu'il défend sont très comparables aux thèses françaises en matière de coopération politique que contenait le plan Fouchet.

Par contre, sur le plan de la candidature britannique à la CEE, M. Heath sera un interlocuteur qui jouera très serré : il connaît à fond le dossier de la négociation tant en raison de son expérience de négociateur de 1961 à 1963 que du travail qu'il a poursuivi sans relâche sur ce problème depuis qu'il est entré dans l'opposition. Pour cette raison il est vraisemblable qu'aussi bien en ce qui concerne le rôle de la livre sterling que les problèmes de la

[1] Administration centrale du parti conservateur, composée de permanents et créée en 1871.

[2] Non reproduite.

politique agricole commune, il sait très bien, lorsqu'il parle de « conditions acceptables pour la Grande-Bretagne », ce qu'il pense pouvoir obtenir. À cet égard il bénéficiera auprès des Cinq[1] d'un préjugé plus favorable que M. Wilson[2]. Nous ne devons donc pas nous attendre à ce que sa présence à la tête du gouvernement facilite nécessairement la négociation.

Dans les autres domaines de la politique internationale le Premier ministre a en revanche une attitude qui n'est guère différente de celle des autres dirigeants conservateurs. Il continue sans nul doute à croire en toute sincérité à l'importance essentielle de l'entente anglo-américaine. Il se montrera vraisemblablement soucieux de ménager Washington notamment au Vietnam et au Moyen-Orient, et ceci d'autant plus naturellement que le groupe parlementaire conservateur va dans son ensemble plus loin que lui dans cette préoccupation.

3/ Ni la personnalité de M. Heath ni dans l'ensemble ses idées n'avaient jusqu'à présent été acceptées sans de grandes réserves par ses propres amis politiques. S'il a été porté en 1965 à la tête du parti *Tory* – pour la première fois à l'issue d'une élection en bonne et due forme – c'est essentiellement parce qu'il apparaissait comme un *manager* dynamique que l'on jugeait capable de réformer la structure d'un parti qui n'avait, au point de vue de ses méthodes, guère évolué depuis Disraeli[3]. On sentait cependant fort bien qu'il était loin de recueillir toutes les sympathies. Les sondages d'opinion depuis cinq ans ont constamment reflété cette situation : au point de vue popularité personnelle, il était toujours très en deçà du pourcentage du parti conservateur et même à l'époque où les travaillistes traversaient leur crise la plus profonde, sa cote était restée malgré tout inférieure à celle de M. Wilson. Bien plus, depuis deux ans sa position n'avait fait que se détériorer à mesure que l'on assistait chez les conservateurs à un retour en force des éléments de droite.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que pour tenter de s'imposer aux siens M. Heath ait été conduit depuis 1968 à atténuer quelque peu le caractère libéral qu'il avait réussi à imprimer aux positions de son parti dans différents domaines. Sur le plan intérieur, ce glissement à droite a été particulièrement notable en ce qui concerne l'immigration, les problèmes concernant « la loi et l'ordre » et surtout l'économie, où M. Heath s'est peu à peu éloigné des vues de M. Maudling[4] pour adopter celles de Sir Keith Joseph[5], plus conformes aux vues conservatrices traditionnelles. Dans le domaine extérieur, il a été amené à prendre nettement position en vue du maintien de troupes britanniques à l'Est de Suez et à faire preuve de

[1] Les cinq partenaires de la France au sein de la Communauté économique européenne.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[3] Benjamin Disraeli, (21 décembre 1804-19 avril 1881), Premier ministre britannique du 27 février 1868 au 1er décembre 1868, puis du 20 février 1874 au 24 avril 1880.

[4] Reginald Maudling, député conservateur britannique depuis 1950, chancelier de l'Échiquier du 13 juillet 1962 au 16 octobre 1964, ministre de l'Intérieur depuis le 20 juin 1970.

[5] Sir Keith Joseph, Député britannique depuis le 9 février 1956, ministre du Logement et des Gouvernements locaux du 13 juillet 1962 au 16 octobre 1964, secrétaire d'État aux Services sociaux depuis le 20 juin 1970.

davantage d'esprit de conciliation à l'endroit de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Vis-à-vis de l'Europe cependant, ses positions sont jusqu'à présent restées sans changement. L'avenir dira dans quelle mesure les pressions de sa droite, avec laquelle il devra nécessairement compter, l'obligeront ou non à évoluer sur ce plan.

Dans le même temps et certainement pour aller au-devant des critiques qui lui étaient couramment adressées, M. Heath a amélioré son style personnel et la plupart des observateurs constatent que ses récentes apparitions à la télévision comme en public sont empreintes de davantage de naturel.

4/ C'est donc en dépit de nombreux éléments défavorables – sondages d'opinion, critiques des journaux même conservateurs, absence de soutien sans réserve de son propre parti que M. Heath a malgré tout triomphé. Sa victoire aura pour effet d'accroître dans des proportions considérables son prestige personnel à la fois dans la nation et chez les *Tories*. Et du fait qu'il a gagné seul, désavoué qu'il était plus ou moins implicitement par une partie de ses amis politiques, le nouveau Premier ministre dispose désormais d'une autorité considérable, et ceci d'autant plus qu'il est libre d'engagements à l'égard de qui que ce soit. Il paraît en mesure de choisir à son gré, les membres de son gouvernement et pour le moment du moins il garde les coudées franches vis-à-vis de son aile droite.

Cette liberté actuelle de mouvement dont il dispose subsistera-t-elle à l'épreuve du pouvoir ? Quelle attention M. Heath devra-t-il attacher, dans la détermination des orientations fondamentales de sa politique, aux positions de sa droite, en particulier à M. Powell[1] et à ses amis qui sont maintenant une trentaine à Westminster ? Dans le domaine de l'immigration, et aussi et surtout sur le plan européen, sera-t-il amené à céder à certaines pressions pour conserver intacte une majorité qui n'est que de 30 voix ? Pour le moment en tous cas M. Heath dont la position comme *leader* de l'opposition apparaissait il y a deux jours à peine définitivement compromise est maintenant en mesure de tenir solidement les rênes tant pour la constitution de son cabinet que pour l'orientation de l'action de son gouvernement.

(*Collection des télégrammes, Londres, 1970*)

[1] Enoch Powell, député britannique depuis 1950, membre de l'aile droite du parti conservateur, opposé à l'immigration et à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européenne.

336

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALGÉRIE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1753 à 1764. *Alger, 21 juin 1970.*

(*Reçu* : 14 h. 29).

Nationalisation de sociétés pétrolières

Il est maintenant possible de mesurer plus clairement les mobiles auxquels a pu correspondre, chez le gouvernement algérien, la nationalisation le 15 juin de plusieurs sociétés pétrolières étrangères[1] et la situation nouvelle dans laquelle se trouvent depuis lors nos propres intérêts dans ce domaine.

1/ Le gouvernement algérien a procédé le 15 juin à un « amalgame » entre des sociétés qui étaient, en réalité, dans des positions très différentes.

La société italienne AMIF et la société allemande *Sofrapel-Elwerath*[2] ne représentaient qu'une part insignifiante de la production saharienne de pétrole : le gouvernement algérien a voulu s'en emparer pour faire sans grands risques, place nette à sa propre entreprise pétrolière, la Sonatrach, et, en même temps, donner plus d'ampleur apparente au « train » de nationalisations.

Concernant la société américaine *Phillips Petroleum*[3], la mesure annoncée le 15 juin est plus complexe. Elle est présentée comme une nationalisation. Il s'agit, en fait, d'un rachat amiable : il faudra en connaître les termes exacts pour savoir qu'elle en est la portée et si le gouvernement algérien a consenti à *Phillips Petroleum* ce qu'il a refusé à la *Shell*.

[1] Le 16 juin au matin deux quotidiens algériens et la radio annoncent : « Récupération des richesses nationales détenues par six compagnies pétrolières étrangères » et diffusent le communiqué de la présidence du Conseil : « Dans le cadre de sa politique de récupération des richesses naturelles au profit de la collectivité nationale, le pouvoir révolutionnaire a décidé l'appropriation par l'État des intérêts des sociétés pétrolières suivantes : *Shell Royal Dutch*, *Amif*, *Sofrapel-Elwerath*, *Phillips Petroleum*, *Drilling specialties company* ».

[2] Pour davantage de renseignements sur les sociétés pétrolières dont le gouvernement algérien a annoncé la nationalisation le 15 juin, voir les télégrammes d'Alger n°s 1653 à 1662 et 1663 à 1667 du 16 juin, non repris. *Amif* ou société *Ausonia* minière française, filiale de la société italienne *Montedison*, dont la production annuelle de pétrole atteint en 1970 environ 80 000 tonnes, est nationalisée par l'ordonnance n° 70-45 du 19 juin 1970. *Sofrapel-Elwerath* ou société française des pétroles *Elwerath*, filiale de la société allemande *Gewerkschaft Elwerath* dont le siège est à Hanovre, dont la production annuelle ne dépasse pas 1 000 tonnes, est nationalisée par l'ordonnance n° 70-43 du 12 juin 1970. Ces ordonnances sont publiées au *Journal Officiel de la République algérienne* n° 53 du 19 juin 1970, pages 597 et 598.

[3] Par sa participation de 25 % dans le gisement de Gassi Touil (dont l'opérateur est la société française *Petropar*, filiale de l'*Erap*), la société *Phillips Petroleum* dispose d'une production d'un million de tonnes par an. Comme toutes les sociétés américaines, *Phillips* a été placée sous séquestre au lendemain de la guerre israélo-arabe de juin 1967. Tous ses biens étaient passés sous le contrôle de l'administration algérienne, qui en assurait la gestion. La décision du gouvernement algérien concernant *Phillips Petroleum* correspondrait, non pas à une nationalisation, mais en réalité, à un accord de rachat conclu entre les autorités algériennes et cette société.

Dans le cas de la société anglo-hollandaise[1], il s'agit, semble-t-il, d'une nationalisation pour l'exemple. Le ministre algérien de l'Industrie a voulu démonter avec éclat qu'il n'était effectivement disposé à maintenir les concessions pétrolières des sociétés étrangères que si ces sociétés acceptaient (à l'image de l'accord conclu par Getty en octobre 1968[2]) de procéder à des réinvestissements importants dans la recherche. M. Abdesselam a préféré prendre les risques d'un conflit avec une compagnie aussi puissante que la *Shell Royal Dutch* plutôt que de renoncer à ses positions.

2/ Par les nationalisations du 15 juin, le gouvernement algérien a voulu à la fois exercer une pression sur la France et gagner de l'influence auprès des autres pays arabes producteurs de pétrole :

– L'avertissement donné au gouvernement et aux pétroliers français est à peine voilé. La plupart des critiques lancées contre *Phillips Petroleum* et contre *Shell Royal Dutch* peuvent, dans l'esprit des Algériens, être faites de la même façon à l'ERAP et à la CFP (la CREPS, filiale de l'ERAP, a été nommément prise à partie dans la presse). De plus, la manière dont se sont déroulées jusqu'ici les négociations engagées entre les deux gouvernements sur la fiscalité pétrolière paraît être visée par certains commentaires (mon télégramme n° 1718 à 1722)[3].

– En se rendant maître de la compagnie des pétroles d'Algérie et en acquérant une forte participation dans la CREPS, le gouvernement algérien se rapproche de l'un de ses objectifs : prendre un contrôle tel dans les sociétés françaises qu'il puisse assurer la primauté de ses intérêts. M. Abdesselam commence ainsi à réaliser dans les faits la révision générale de l'accord pétrolier[4] qui sera possible, en vertu de son article 52, à partir du 1er janvier 1971.

– Enfin, il ne paraît pas douteux que l'Algérie a voulu, par ces nationalisations, affirmer son autorité auprès des autres pays arabes producteurs de pétrole et, plus particulièrement, auprès de la Libye (dont M. Abdesselam soulignait récemment la « situation mouvante »). La date du 15 juin était à cet égard bien choisie : elle se plaçait quelques jours avant que ne s'ouvrent

[1] La production de la *Royal Dutch Shell* est de l'ordre de 4 millions de tonnes. La société rencontrait de graves difficultés depuis plusieurs années et la poursuite de ses activités en Algérie était menacée. La nationalisation a porté seulement sur les actions correspondant à ses participations dans les sociétés *Creps* et *Compagnie des pétroles d'Algérie* Pour plus de détails, se référer aux télégrammes d'Alger nos 1653 à 1662, 1698 à 1701, 1782 et 1783 des 16, 17 et 23 juin 1970, non reproduits.

[2] Concernant l'accord Algérie-Getty du 19 octobre 1968, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 438.

[3] Le télégramme d'Alger nos 1718 à 1722 du 18 juin 1970, non publié, ajoute de nouveaux commentaires à ceux déjà faits sur les mesures de nationalisation annoncées : la société *Amif* n'aurait pas réalisé les investissements d'exploration qu'elle se serait engagée à faire dans le cadre de l'association coopérative franco-algérienne. La *Royal Dutch Shell* aurait refusé de mettre en œuvre un programme d'exploitation rationnelle des gisements de gaz d'Alrar. Enfin, il est reproché à *Phillips Petroleum* et à *Royal Dutch Shell* la manière dont ces sociétés auraient négocié avec les autorités algériennes, faisant traîner les discussions le plus longtemps possible et posant à chaque étape de nouveaux préalables.

[4] Les négociations franco-algériennes sur les hydrocarbures se sont terminées par un accord le 13 juillet 1965, accord qui est signé à Alger le 29 juillet 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, nos 38, 47 et 73.

à Alger les conférences de l'OPEC et de l'organisation arabe des pays exportateurs de pétrole (27 juin)[1].

3/ Il me semble improbable qu'il y ait eu un lien direct entre, d'un côté, l'ajournement le 13 juin des négociations franco-algériennes sur la fiscalité pétrolière[2] et, de l'autre, les nationalisations annoncées le 15 juin.

La proposition que nous avons faite le 12 juin de relever pour 1969 de seulement sept cents américains le prix de référence fiscale sur la base duquel nos compagnies concessionnaires ont été imposées de 1965 à 1968 a provoqué, sans aucun doute, une très vive déception du côté algérien : ce chiffre de sept cents correspond, il faut le rappeler, à la « prime de Suez », c'est-à-dire à l'avantage de prix gagné en juin 1967 par le pétrole algérien du fait de la fermeture du Canal de Suez.

Il me paraît cependant presque certain que les décisions de nationalisation annoncées le 15 juin avaient été non seulement préparées mais arrêtées plusieurs semaines auparavant : l'avertissement qu'a voulu nous donner le gouvernement algérien ne visait pas telle ou telle péripétie des négociations en cours mais bien l'ensemble des négociations qui, engagées en novembre 1969, doivent conduire en 1971 à un nouveau statut des rapports pétroliers entre les deux pays.

4/ En terminant, je voudrais appeler l'attention du Département sur le fait que, si l'éventualité d'une nationalisation de nos sociétés pétrolières se trouve ainsi presque ouvertement envisagée en ce moment à Alger, ce sont pourtant durant les prochains mois d'autres catégories de mesures qui paraissent, en réalité, menacer nos sociétés : l'abrogation du droit pour elles de ne rapatrier que 50 % de leurs recettes en devises, une imposition d'office sur la base d'un prix de 2,85 dollars le baril.

M. Abdesselam a fait allusion aux « mesures conservatoires » qu'il pourrait être amené à prendre si les négociations sur la fiscalité pétrolière ne conduisaient pas, sans tarder, à une conclusion satisfaisante. Au reste, l'exemple de la *Shell* est probant à cet égard. La compagnie des pétroles d'Algérie, sa principale filiale, a d'abord été astreinte à rapatrier la totalité de ses recettes (octobre 1968). Plus tard (avril 1969), elle a été obligée de se plier à une imposition calculée sur la base du prix de 2,85 dollars le baril.

[1] La conférence de l'OPEC (organisation des pays exportateurs de pétrole) s'est tenue à Alger du 24 au 27 juin 1970. L'ensemble des travaux s'est déroulé à huis clos. Parmi les questions étudiées figure : « L'état des négociations portant sur la révision du régime fiscal applicable aux compagnies pétrolières françaises travaillant en Algérie ». Voir les télégrammes d'Alger n°s 1828 à 1832, 1852 et 1853 des 25 et 29 juin 1970, non reproduits.

[2] La négociation relative à la révision du prix de référence servant d'assiette à l'imposition des compagnies françaises concessionnaires en Algérie, prévue par l'article 27 de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965 s'est engagée le 24 novembre 1969. De novembre 1969 à mai 1970, un groupe mixte d'experts a travaillé sur les données techniques du problème. La négociation a repris au niveau de la commission mixte chargée de suivre l'application de l'accord, les 25 et 26 mai et les 11, 12 et 13 juin à Alger. L'Algérie maintient les thèses présentées en novembre 1969, relèvement du prix de référence fiscal de 2 $ 08 le baril à 2 $ 85. Le nouveau prix fiscal ne serait convenu que pour 1969 et 1970. Du côté français, un document est remis aux Algériens le 12 juin, proposant un prix d'objectif de 2 $ 31 pour 1975. A la suite du refus algérien, les négociateurs se séparent sans avoir convenu de date pour la reprise des conversations. Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières, Affaires générales, du 16 juin 1970, non reproduite.

C'est donc davantage dans ces deux domaines – contrôle des changes, législation fiscale – qu'il existe pour les prochains mois un risque de décisions hâtives de la part des autorités algériennes. C'est pourquoi il me paraîtrait souhaitable que nous leur fassions comprendre dès maintenant que, si nous avons un désir sincère d'aboutir et si nous sommes décidés à aller aussi loin que possible dans leur sens, nous entendons cependant ne pas être bousculés.

(Collection des télégrammes, Alger, 1970, nº 8)

337

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1613 à 1615 *Washington, 22 juin 1970, 20 h. 04.*

Je me réfère à votre télégramme nos 3523 à 3525[1] et à mon télégramme à Rome St-Siège nos 34 à 40 qui vous a été communiqué sous le nos 51482 à 51488[2].

Les propos que vous a tenus Mgr. Raimondi reflètent évidemment la préoccupation du Saint-Siège devant les conséquences que risquerait d'avoir à la longue, pour les intérêts de la chrétienté, la prolongation du *statu quo* à Jérusalem dont le Saint-Père avait paru, au lendemain du conflit, songer à s'accommoder.

Veuillez dire au délégué apostolique que nous n'avons cessé d'être préoccupés depuis le conflit par les conséquences de tous ordres qu'entraîne l'israélisation de fait de la vieille ville et de sa banlieue. Nous avons constamment réclamé l'évacuation de tous les territoires occupés par Israël, y compris le secteur arabe de Jérusalem. Mais nous voyons bien que, de toutes les questions à résoudre, celle de la fixation du statut de la ville est la plus difficile.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que le problème du statut de Jérusalem ne pourra utilement être abordé que le jour où un accord sur les autres éléments fondamentaux du règlement, retrait et paix notamment, aura permis de créer un climat favorable à son examen. Toute déclaration prématurée sur ce sujet n'aurait pour effet que de cristalliser des refus sans faire évoluer la solution du problème.

[1] Dans ce télégramme nos 3526/29 du 12 juin 1970 de Washington, non repris, M. Lucet fait état d'une conversation avec le délégué apostolique à Washington au sujet de la mission confiée par le président Nixon à M. Henry Cabot Lodge auprès du Saint-Siège. Après avoir rappelé l'histoire des relations entre les États-Unis et le Saint-Siège, Mgr. Raimondi précise le statut de représentant personnel du Président et non d'ambassadeur officiel de M. Lodge. Cette formule lui donnera plus de liberté dans ses conversations avec le Pape, lesquelles doivent porter essentiellement sur le Moyen-Orient.

[2] Non reproduit.

Vous pourrez rappeler par ailleurs à Mgr. Raimondi la position que le Ministre a prise sur la question des lieux saints au cours du discours qu'il a prononcé à l'Assemblée des Nations unies en septembre dernier.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

338

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2145 à 2155. *Londres, 22 juin 1970.*

(*Reçu* : 23 h. 50).

Spéculations sur la politique européenne du gouvernement conservateur

Parmi les tâches auxquelles, selon les observateurs, M. Edward Heath[1] accorde la priorité absolue, la question européenne figure en bonne place, et cette priorité traduit à la fois, disent-ils, les exigences du calendrier et les convictions personnelles du nouveau Premier ministre.

L'accord est général pour considérer que la foi européenne du nouveau chef du gouvernement est aussi grande que jamais. Sans doute a-t-il, comme M. Wilson[2] et aussi clairement que lui, affirmé que l'Angleterre n'entrerait dans le Marché commun « qu'à des conditions acceptables », mais, ajoute-t-on, tandis que sur le continent et même au Royaume-Uni un doute a toujours subsisté sur la volonté réelle d'aboutir de l'ancien Premier ministre, un pareil scepticisme est exclu en ce qui concerne son successeur. Mais encore, observe-t-on, et c'est là notamment le thème de l'éditorial du *Finanial Times* de ce matin, est-il plus nécessaire que jamais que les Six eux-mêmes se montrent conciliants et aillent à la rencontre de la nouvelle bonne volonté britannique et n'essaient pas d'imposer au Royaume-Uni des charges telles, notamment dans le domaine de la balance des paiements, qu'elles compromettraient finalement la santé économique de toute la Communauté économique élargie.

Désireux de faire aboutir la négociation dans les meilleures conditions possibles, M. Heath, estime-t-on ici, est bien décidé à suivre de près les négociations en bénéficiant de la vaste expérience qui est la sienne dans ce domaine. C'est la raison, selon tous les commentateurs, pour laquelle il a choisi M. Barber[3] pour succéder à M. Thomson[4] dans la conduite effective

[1] Edward Heath, Premier ministre britannique depuis le 19 juin 1970.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[3] Anthony Barber, député conservateur britannique depuis le 25 octobre 1951, chancelier du duché de Lancastre du 20 juin au 25 juillet 1970, puis chancelier de l'Échiquier.

[4] George Morgan Thomson, député travailliste britannique depuis 1952. Chancelier du duché de Lancastre du 6 avril 1966 au 7 janvier 1967, puis du 6 octobre 1969 au 20 juin 1970.

des négociations. Sans doute, dit-on, M. Barber n'est pas un technicien de l'Europe, mais averti des questions économiques en général et indéfectiblement attaché à M. Heath, c'est lui qui, somme toute, répondait le mieux aux exigences du Premier ministre.

Si les convictions européennes de M. Heath, et plus généralement de tous les membres du Cabinet, ne sont pas mises en doute, une plus grande incertitude règne sur les dispositions de l'ensemble du groupe conservateur à l'égard de cet aspect de la politique du nouveau gouvernement. Selon le *Sunday Times*, les partisans « inconditionnels » d'une entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun auraient pratiquement disparu dans le groupe parlementaire conservateur. Sans doute les deux tiers à peu près de celui-ci restent-ils plutôt favorables à cette entrée, mais tous soulignent désormais l'importance essentielle qu'il y a à obtenir « des conditions acceptables ». Le rôle qu'a joué M. Powell[1] dans la campagne électorale ajoute, encore à l'incertitude. Il est difficile d'apprécier si la position qu'il a prise sur l'Europe a joué ou non un rôle dans l'écho qu'il a rencontré ou si celui-ci est dû exclusivement à sa dénonciation du danger représenté par l'immigration croissante des gens de couleur.

Quoi qu'il en soit, les observateurs sont d'accord pour penser qu'il n'y a pas là pour M. Heath un danger imminent et que M. Powell ne prendra dans ce domaine une attitude nettement hostile au Premier ministre qu'au moment où, les négociations achevées, la question de la ratification se posera pour le parlement britannique.

Le danger que représente le courant « anti-européen » à l'intérieur du parti conservateur serait toutefois bien plus grand, estime-t-on, si le parti travailliste adoptait à l'égard de la politique européenne de M. Heath une attitude nettement hostile. L'impression générale est que si une volte-face éventuelle de M. Wilson n'est pas certaine, elle est néanmoins beaucoup plus vraisemblable qu'avant les élections, sans compter qu'avec la défaite électorale de M. Brown[2] le camp européen du parti travailliste a perdu un de ses champions les plus actifs. Et l'on voit un présage de mauvais augure dans le fait que, dès samedi dernier, M. Peter Shore[3], le jeune ministre sans portefeuille dont un discours « anti-européen » avait fait tant de bruit naguère et qui reste l'un des favoris de l'ancien Premier ministre, s'est empressé de déclarer que les négociations sur l'élargissement menées par le gouvernement conservateur seraient « âprement et sévèrement » surveillées par les travaillistes. Il a ajouté qu'à moins que M. Heath ne fasse preuve d'un « État d'esprit entièrement nouveau », sa façon d'aborder le problème serait extrêmement différente de celle du *Labour*.

[1] Enoch Powell, député britannique depuis 1950, membre de l'aile droite du parti conservateur, opposé à l'immigration et à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

[2] George Brown, député travailliste britannique de la circonscription de Bepler du 5 juillet 1945 au 18 juin 1970. Secrétaire d'État aux Affaires économiques du 16 octobre 1964 au 11 août 1966, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 11 août 1966 au 15 mars 1968.

[3] Peter Shore, député travailliste britannique depuis le 15 octobre 1964. Secrétaire d'État aux Affaires économiques du 29 août 1967 au 6 octobre 1969, ministre sans portefeuille du 6 octobre 1969 au 19 juin 1970.

Il convient de remarquer que, pour les commentateurs de toutes tendances, le problème crucial de la négociation paraît rester celui de la politique agricole commune, alors que celui de la coopération économique et financière est à peine évoqué.

Aussi l'opinion attache-t-elle une grande importance à la visite que doit faire à Londres M. Mansholt[1] dans le courant de cette semaine. Il s'entretiendra avec diverses personnalités et tiendra vendredi prochain une conférence de presse.

(*Collection des télégrammes, Londres, 1970*)

339

M. Hutte, Ambassadeur de France en Zambie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 419/AL. *Lusaka, 22 juin 1970.*

Points de vue de la Zambie sur le barrage de Cabora Bassa

Les autorités zambiennes ont marqué une hostilité qui s'est rapidement exacerbée depuis quelques mois, à l'égard de Cabora Bassa[2]. J'ai indiqué au Département que si M. Kaunda[3], d'habitude si prudent, circonspect et modéré, s'est lancé dans la signature de l'accord pour la construction du chemin de fer Tanzam[4] sans que les données précises aient eu le temps d'en être déterminées, c'était pour faire pièce au projet réalisé en Mozambique par des « forces ennemies ». Depuis lors, le président de la Zambie a pris la tête d'une véritable croisade anti-Cabora Bassa. Une propagande de plus en plus violente s'est développée qui vise à susciter une émotion croissante dans la grande masse de la population zambienne et parmi les pays africains et non-engagés.

Il est difficile de déterminer avec certitude quels sont, parmi les différents mobiles, ceux qui ont le plus poussé les dirigeants zambiens à déclencher

[1] Sicco Leendert Mansholt, vice-président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

[2] Cabora Bassa est un important barrage sur le Zambèze construit au Mozambique. La France participe aux travaux. Voir *D.D.F.* 1968-II n°s 238 et 265, 1969-II n°s 322 et 373.

[3] Le Dr. Kenneth David Kaunda, fils d'un pasteur noir de l'ex-Rhodésie du Nord, adhère en 1949 à l'ANC (*African National Congress*) après un emprisonnement et un séjour hors de son pays, il fonde le parti *Zambia African National Congress* et organise la résistance passive. De nouveau emprisonné, libéré en 1960, il fonde un nouveau parti *United National Independance Party* (UNIP) et prend une part importante aux conférences constitutionnelles pour la Fédération qui se déroulent à Londres en 1960 et 1961. Nommé Premier ministre après l'éclatement de la Fédération, il est élu, lors de la proclamation de l'indépendance, le 24 octobre 1964, président de la République pour cinq ans et réélu en décembre 1968.

[4] Un accord est signé le 15 novembre 1969 entre la Zambie, la Tanzanie et la Chine pour la construction d'un chemin de fer Tanzam, reliant la Zambie à la Tanzanie en lui donnant accès à la mer. Voir *D.D.F.* 1969-II n° 317.

les passions si tardivement. Sans doute les réunions de l'OUA[1], du Comité des 24, du Comité des droits de l'homme des Nations-Unies[2], du Sommet des pays non-alignés n'y sont-elles pas étrangères. Sans doute le rôle de *leader* des pays noirs contre les « régimes minoritaires », que tend à assumer M. Kaunda, y a-t-il contribué. Sans doute encore des mouvements de *Freedom-fighters*[3] basés dans la clandestinité en Zambie, ont-ils poussé dans ce sens. Sans doute, enfin, a-t-on été déçu ici de la politique du successeur de M. Salazar[4], dont on attendait un infléchissement plus net.

Mais les causes réelles m'en paraissent plus profondes. Il n'y a pas de doute que le président Kaunda et son entourage éprouvent des craintes non feintes d'une action militaire venant du sud, dont le Département est bien informé depuis déjà quelque temps mais qui deviennent maintenant chaque jour plus aiguës. Ils constatent que l'Afrique australe est en voie de devenir un bloc homogène sous l'égide économique, politique et militaire de la République sud-africaine. L'instauration d'une République en Rhodésie, qui consacre la rupture avec le monde extérieur, place ce pays dans l'orbite de Pretoria. Le Malawi se trouve dans la même mouvance et peut devenir une position avancée prenant la Zambie à revers. Cabora Bassa, enfin, crée des liens très étroits entre le Mozambique et son puissant voisin et écarte ainsi le dernier obstacle à la création de ce bloc dans la partie méridionale du continent.

Bien que les dirigeants zambiens n'aient jamais exposé clairement et systématiquement ces différents arguments (peut-être pour ne pas effrayer leur opinion publique), ils les ont envisagés sans aucun doute et considèrent maintenant l'Afrique australe comme formant un tout. Aussi un sentiment profond de crainte s'est-il développé chez eux. Que les déclarations menaçantes de M. Vorster[5] (« Si les Zambiens continuent, nous leur infligerons une dure leçon qu'ils n'oublieront pas ») répondent simplement à des attaques verbales venant de ce côté-ci – que des patrouilles terrestres et aériennes sud-africaines surveillent les frontières sans doute seulement pour empêcher des infiltrations de combattants de la liberté, avec ou sans l'aide des autorités zambiennes, tout cela ne change rien à la psychose de guerre qui s'est emparée des esprits ici.

[1] L'OUA, organisation de l'unité africaine, créée en 1963 à Addis-Abeba, regroupe quarante-et-un pays d'Afrique. La dernière conférence des chefs d'État et de gouvernement a eu lieu à Addis-Abeba du 1er au 3 septembre 1970.

[2] Un groupe spécial d'experts mandatés par la Commission des droits de l'homme des Nations unies doit siéger à Lusaka les 11 et 12 août 1969.

[3] Les *Freedom-fighters*, ou combattants de la liberté, recouvrent plusieurs mouvements nationalistes agissant dans la clandestinité. Basés en Zambie, ils s'infiltrent en Rhodésie pour accomplir des actes de sabotage. Le président Kaunda dément l'existence de camps d'entraînement en Zambie (télégramme de Lusaka nº 724 du 25 juillet 1968. ZA 5-7 Rh.) Il leur accorde toutefois un soutien moral et financier.

[4] M. Marcello Caetano, président du Conseil du Portugal depuis le 27 septembre 1968, est le successeur du président Salazar.

[5] Le Dr. Balthazar Johannes Vorster est Premier ministre d'Afrique du Sud depuis septembre 1966.

On comprend que, dans ces conditions, l'argument évoquant les bienfaits de Cabora-Bassa pour le développement des populations indigènes soit écarté par M. Kaunda comme un prétexte naïf et fallacieux.

Les conséquences de la construction de Cabora Bassa sont multiples et diffèrent selon les parties intéressées.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Mozambique, cet important ensemble hydroélectrique aura pour ce pays des conséquences considérables. En assurant un développement économique d'une réelle ampleur, il renforcera évidemment le régime colonial en place. Mais en même temps, la colonie sera financièrement moins tributaire de la métropole. Donc sur le plan politique également les liens entre Mozambique et Portugal s'en trouveront relâchés. À cela s'ajoute enfin que l'apport d'un million de nouveaux colons blancs y créera une situation analogue à celle de l'Algérie avant 1958, et facilitera une éventuelle sécession et un rattachement plus direct à l'Afrique du Sud.

Pour l'économie de l'Afrique du Sud, Cabora Bassa n'est pas d'une importance primordiale, puisque la nouvelle source d'énergie ne représenterait, dit-on, qu'environ 7 % de l'électricité qu'elle consomme. En revanche, la fourniture de capitaux et de techniciens ainsi que l'achat de 50 % de l'énergie électrique produite placent le Mozambique dans une dépendance directe et étroite de son puissant voisin. De plus, sous prétexte de défendre ses intérêts au Mozambique, Pretoria pourra s'imposer en protecteur, pour assurer la sécurité extérieure et intérieure du pays.

Une autre conséquence de Cabora Bassa sera d'amener des pays africains et non-engagés à se détourner de l'Occident et à accepter l'aide des puissances de l'Est, affirme M. Kaunda. Effectivement, un changement d'attitude est très possible au moins de la part de ce dernier, alors qu'il s'est jusqu'à présent toujours refusé à flirter avec le bloc communiste. En outre le Président estime, à tort ou à raison, qu'il doit organiser sans tarder la défense militaire de son pays, donc créer une armée – ce qui est la décision qui le contrarie le plus. Déjà il s'était adressé pour la formation de l'armée de l'air à l'Italie et maintenant pour la formation d'une armée de terre… à la Yougoslavie. Il convient de ne pas écarter comme un simple chantage sa menace d'acheter des armes à l'Est, si « certaines puissances de l'Ouest » continuent à livrer des armes à l'Afrique du Sud.

Quant aux mouvements des combattants de la liberté, ils sont certes divisés en ce moment, sinon même antagonistes. Mais la mise en chantier de Cabora Bassa contribuera à en ressouder au moins quelques-uns et servira de catalyseur et de stimulant à leur action. Déjà elle a permis à la Zambie de faire pression sur des factions opposées (Zanu et Zapu)[1] pour opérer leur rapprochement. Elle explique également la recrudescence des

[1] Les membres du Zanu sont des Shonas, pro-chinois, tandis que les membres du Zapu sont des Matabelés, pro-soviétiques. Les rivalités entre les mouvements de libération du Zanu et du Zapu sont très fortes et tendent encore à se développer, allant jusqu'à la bataille rangée. Voir la dépêche de Lusaka n° 338/AL du 11 mai 1970, ZA 5.7, non publiée.

escarmouches et des engagements militaires dans le nord du Mozambique et dans l'est de l'Angola. Cependant on ne croit guère que les *Freedom-fighters* soient en mesure d'empêcher la construction du barrage. En outre, une fois la retenue d'eau réalisée, il est possible que le lac artificiel réduise leurs possibilités d'infiltration. Mais s'ils n'ont pas les moyens de s'opposer de front à l'ouverture des chantiers, on peut s'attendre à ce que leurs commandos se livreront à des attaques spectaculaires contre les ingénieurs et ouvriers étrangers et contre les camps où habiteront leurs familles. Ce sont ces craintes qui ont pour une grande part déterminé le gouvernement italien à se dégager de Cabora Bassa. Les tentatives de sabotage matériel ne seront à redouter que dans une phase ultérieure.

Pour ce qui est de la France, je n'ai absolument pas la compétence pour déterminer, sur le plan économique et financier, si c'était l'intérêt de notre pays de garantir des crédits aussi importants pour une aussi longue période dans le contexte politique de l'Afrique australe ; – si les bénéfices immédiats qu'en retireront quelques firmes françaises et certains secteurs de l'économie nationale compensent les risques et les inconvénients futurs.

Mais je me dois de signaler – bien que notre engagement dans l'affaire de Cabora Bassa soit sans doute irréversible – les inconvénients tels qu'ils apparaissent vus d'ici et leurs répercussions sur les relations franco-zambiennes.

D'une part les avantages à la fois moraux et matériels que nous avons retirés sur le plan international de notre politique de décolonisation risquent fort d'être réduits à néant. D'autre part que nous livrions des armes au protagoniste de l'*apartheid* et que nous nous retrouvions également à ses côtés pour la construction de ce complexe hydroélectrique auquel on attache ici une signification politique, constituent une coïncidence malencontreuse qui apparaît aux yeux de nombreux Africains et particulièrement du président Kaunda comme une trahison de la France à ses propres principes.

En tout cas, nos adversaires s'emploieront à gonfler l'importance des livraisons d'armes et de l'affaire de Cabora Bassa et à les exploiter contre nous devant l'opinion publique mondiale et les organismes internationaux, pour mieux concurrencer nos efforts d'expansion économique, combattre notre action culturelle et ternir le prestige de notre pays.

Pour contrebattre les effets de cette propagande, pour rassurer sur nos bonnes dispositions le président Kaunda qui ne cesse de proclamer sa sympathie et son attachement à la France, pour ne pas donner l'impression que nous délaissons la Zambie au profit d'affaires lucratives avec l'Afrique du Sud et « les régimes d'oppression », j'ai l'honneur de recommander instamment que le gouvernement français fasse à l'égard de la Zambie un effort particulier dans le domaine de l'assistance technique.

(*Afrique-Levant, Afrique. Zambie 1966-1970, relations politiques avec la France, ZA 6.3*)

340

M. WIBAUX, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TCHAD
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 527 à 534. *Fort-Lamy, 23 juin 1970.*
(*Reçu* : 18 h. 56).

Immédiat. Diffusion réservée.

J'ai été convoqué hier par le chef de l'État. MM. Antoine Bangui, ministre de la Coordination à la présidence de la République et Hassane Kolingar, secrétaire général du gouvernement, assistaient à l'entretien.

D'entrée de jeu, le président de la République a précisé qu'il avait tenu à me recevoir en présence de ces personnalités pour bien marquer la solennité des messages qu'il allait me demander de transmettre à mon gouvernement. Il entendait également souligner qu'il s'agirait d'un vœu unanime de ses compatriotes et a regretté que M. Adoum Tchere, secrétaire général adjoint du parti, ait été empêché à la dernière minute de participer à cette audience.

Le premier message concerne le voyage que Monsieur le Président de la République doit effectuer au début de l'année prochaine en Afrique[1]. M. Tombalbaye m'avait déjà, au cours d'entretiens privés, exprimé ses regrets que l'itinéraire de M. Pompidou ne passât point par Fort-Lamy. Aujourd'hui, il tenait à faire connaître officiellement la déception unanimement partagée par le peuple tchadien, dont les sentiments de fidélité à la France ne se sont jamais relâchés, « qui ne comprend pas pourquoi on lui refuse l'honneur d'accueillir le chef de l'État français ».

M. Tombalbaye m'a énuméré les raisons qui militaient en faveur d'un voyage officiel, l'an prochain, du président Pompidou au Tchad. Il rappelle d'abord le rôle que le Tchad a joué au cours de la dernière guerre mondiale[2] et la situation privilégiée que les Tchadiens pensent pouvoir occuper de ce fait dans le cœur des Français.

Sa qualité de président en exercice de l'OCAM[3] constitue un autre argument. Si le voyage du président de la République française symbolise

[1] Le président Pompidou se rend en Afrique en février 1971 et visite les pays suivants : Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon. Il se rend au Niger (22-26 janvier) et au Tchad (26-28 janvier) en janvier 1972. Ce sera le premier voyage d'un président de la République française au Tchad.

[2] Sous l'impulsion du gouverneur Félix Eboué, le Tchad est la première colonie française à se rallier à la France libre le 27 août 1940. Le rôle important joué par la base militaire et l'aérodrome de Fort-Lamy dans la stratégie alliée a permis le développement de la capitale administrative du pays. Cette participation immédiate à l'effort de guerre a, d'autre part, donné naissance à l'idée que le Tchad pouvait prétendre à une place privilégiée dans le cœur des Français.

[3] OCAMM : l'Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, sa Charte est signée à Tananarive le 2 juin 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1965-I, n° 305. Le 24 janvier 1969, lors de la conférence au sommet de Kinshasa,

l'étroitesse des liens qui unissent notre pays aux États de l'Afrique francophone, il devrait être normal qu'une attention particulière soit accordée à celui qui préside cette année les destinées d'une organisation qui groupe précisément ces États.

Enfin, la route aérienne de Yaoundé à Paris passe obligatoirement au-dessus du Tchad et personne ne comprendrait ici que le président Pompidou puisse survoler ce pays sans s'y arrêter.

J'ai évidemment fait remarquer au président Tombalbaye que si le Tchad ne figurait pas dans le premier itinéraire du voyage présidentiel, il n'était pas exclu pour autant du projet d'ensemble des visites officielles que le chef de l'État se propose d'effectuer au cours des deux prochaines années. Les pays de l'Afrique francophone sont nombreux et il n'est pas possible à M. Pompidou de faire en une seule fois la tournée de toutes les capitales. Un choix inspiré essentiellement par des considérations géographiques s'impose fatalement dans l'élaboration des différents programmes de déplacements. M. Tombalbaye en est convenu, mais pour les raisons exposées plus haut, il a maintenu son point de vue et m'a demandé de transmettre officiellement une invitation à M. le Président de la République. Celle-ci sera d'ailleurs confirmée par une démarche que son ambassadeur à Paris sera chargé de faire dans les jours prochains[1].

Le second message avait trait au problème des rapports franco-tchadiens à un moment où il convient de poursuivre les efforts de redressement d'une situation intérieure compromise et de donner au Tchad une impulsion nouvelle.

L'intervention militaire française directe touche à sa fin[2]. Les renforts temporaires vont progressivement quitter le Tchad cette année et les dernières unités d'intervention regagneront la France dans le courant de l'année prochaine. La tâche de réorganisation de l'administration civile et militaire ne sera pas pour autant terminée et le gouvernement tchadien sait gré au gouvernement français de prévoir le maintien d'une assistance technique renforcée tout le temps nécessaire à la formation des cadres locaux indispensables. Ce maintien cependant va poser des problèmes quotidiens qui nécessiteront une étroite cohésion entre les responsables français et tchadiens et exigeront des contacts confiants et permanents à tous les niveaux. Ils ne peuvent être résolus, dans l'esprit du chef de l'État, que si les interlocuteurs jouissent de sa confiance personnelle.

Le président Tombalbaye souhaite dans ces conditions que les hauts fonctionnaires qui participent à cette action et bénéficient de la sympathie

l'île Maurice adhère à l'Organisation dont elle devient le XVe membre, d'où le sigle OCAMM. Le président Tombalbaye est élu à l'unanimité et par acclamation à la présidence de l'OCAMM lors de la conférence des chefs d'État réunis à Yaoundé (Cameroun) du 28 au 30 janvier 1970.

[1] Le président Pompidou répond à l'invitation du président Tombalbaye par une lettre datée du 7 juillet 1970.

[2] Sur les difficultés de la pacification au Tchad, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgache n° 200/DAM du 15 avril 1970, non publiée ainsi qu'au compte rendu du comité de Défense tenu le 30 juin, transmis par le télégramme de Fort-Lamy n°s 546 à 550 du 2 juillet, non repris ici.

du gouvernement et de l'administration tchadienne soient maintenus au-delà de l'intervention directe proprement dite. Il sait qu'une longue période de transition est encore nécessaire et qu'elle sera particulièrement délicate. Il est pour sa part décidé à maintenir fermement les orientations politiques et administratives qui lui sont conseillées par Paris et qui vont lui permettre une complète remise en ordre des affaires du Tchad. Il pense toutefois que dans un pays où les problèmes affectifs jouent un rôle primordial, sa tâche sera facilitée s'il peut s'appuyer sur des conseillers qui bénéficient de sa confiance et de celle de ses collaborateurs. C'est la raison pour laquelle il demande au gouvernement français d'envisager leur maintien auprès de lui aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Là encore, il chargera son ambassadeur à Paris de confirmer la démarche qu'il effectue aujourd'hui auprès de moi.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Fort-Lamy, 1970, nº 3014*)

341

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1639 à 1643. *Paris, 23 juin 1970, 20 h 53.*

Le Secrétaire général a reçu ce matin le chargé d'affaires des États-Unis.

M. Alphand a marqué sa surprise à M. Blake devant la procédure suivie par le gouvernement américain dans la communication de sa nouvelle proposition de règlement du conflit israélo-arabe. Alors que M. Blake avait indiqué lui-même à M. Alphand le 17 juin (mon télégramme nos 1574 à 1580[1]) qu'aucune initiative américaine ne serait prise sans discussion avec nous et au sein des Quatre, le texte américain a été élaboré sans la moindre consultation à Quatre et remis directement aux parties et même à des tiers.

Cette procédure est incorrecte et fâcheuse : la proposition américaine, du fait qu'elle émane d'un seul côté, a fort peu de chances d'être acceptée par les parties alors que les Quatre sont en mesure, en raison du poids qu'ils représentent, de peser efficacement sur les intéressés. Il est bien douteux que M. Jarring se contente d'un si pauvre bagage. Il n'est évidemment pas

[1] Dans ce télégramme non reproduit de Paris nos 1574 à 1580 du 17 juin, secret, diffusion strictement réservée, il est fait état d'un entretien entre le Secrétaire général et le chargé d'Affaires *a.i* des États-Unis. M. Blake était chargé d'indiquer que Washington est très intéressé par le jugement porté à Paris sur les efforts de Moscou pour présenter des propositions plus raisonnables en vue d'un règlement du conflit du Proche-Orient. Le chargé d'Affaires souhaitait également appeler l'attention des autorités françaises sur des déclarations du secrétaire d'État Rogers, en date du 9 juin selon lesquels aucun progrès vers la paix n'était possible sans l'acceptation de compromis raisonnables tant par les Arabes que par les Israéliens. En conclusion de l'entretien M. Alphand a indiqué qu'une solution pacifique était encore possible si les quatre ne laissaient pas passer les occasions d'un règlement, ce qui semblait se présenter. Aussi la livraison de *Phantom* à Israël serait-elle de nature à tout compromettre.

question que nous acceptions de défendre auprès des gouvernements arabes, comme on nous y invite à Washington, une proposition qui n'est qu'américaine et sur le contenu de laquelle nous n'avons pas été conviés à nous prononcer. Nous serions par contre disposés à user de toute notre influence auprès des gouvernements arabes pour défendre toute proposition émanant des Quatre.

Quant à la substance de la proposition américaine, elle appelle deux remarques : la formule choisie pour la procédure, nous paraît bonne dans la mesure où elle confie à M. Jarring le soin de déterminer lui-même la forme des négociations. Nous avions nous-mêmes suggéré une formule analogue. Par contre les directives sont beaucoup trop succinctes sur le fond, notamment sur le retrait où le texte américain en reste au langage équivoque de la résolution alors que la délégation américaine à New York avait proposé elle-même le 17 juin un texte précis qui nous paraissait dans l'ensemble satisfaisant.

S'agit-il dès lors d'un retour en arrière du côté américain ? On voit mal pourquoi, au moment où un accord paraît en vue à New York sur le retrait et la paix, c'est-à-dire sur les deux points que le gouvernement américain n'a cessé – comme nous – de juger essentiels, on se dérobe à Washington devant cette perspective et on replace toute l'affaire sur le plan d'une négociation entre les parties sans directives extérieures concrètes.

Ce qu'il faut, c'est poursuivre jusqu'à son terme l'effort entrepris à Quatre et parvenir à la rédaction d'un mandat élaboré pour M. Jarring, comportant des directives explicites sur le retrait et la paix et des directives au moins générales sur les réfugiés, les zones démilitarisées, les voies d'eau, quitte à laisser à part la question de Jérusalem en attendant que les obstacles relatifs aux autres questions aient été levés.

M. Blake s'est défendu d'avoir offert au nom de son gouvernement une consultation « formelle » avant la présentation de la nouvelle initiative américaine. Il a fait valoir que cette dernière représentait un effort considérable de son gouvernement pour amener Israël à accepter l'idée de laisser à M. Jarring le soin de déterminer la forme des négociations et pour forcer ce pays à s'engager sur le retrait. M. Blake a ajouté que, compte tenu de la pression exercée par Israël, sur le plan intérieur américain, en faveur de la livraison d'appareils supplémentaires, c'était là le maximum de ce que son gouvernement pouvait faire.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

342

M. SEBILLEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 579 à 584[1]. *Belgrade, 23 juin 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 22 h. 30).

Conversation entre le président Tito et
M. Giscard d'Estaing : Proche-Orient

Je rendrai compte en détail, par la valise, de la visite officielle que M. le ministre des Finances[2] vient de faire en Yougoslavie et qui me paraît avoir été une réussite, notamment en ce qui concerne le développement des relations économiques franco-yougoslaves que, de part et d'autre, on s'est accordé pour reconnaître comme actuellement insuffisant. Aujourd'hui je voudrais seulement rapporter au Département certains propos que le président Tito et le chef du gouvernement, M. Ribicic, ont tenus à M. Giscard d'Estaing.

L'essentiel de l'entretien avec le maréchal Tito a porté sur le Proche-Orient qui paraît être, décidément, à l'heure actuelle, le souci principal du chef de l'État yougoslave.

Celui-ci a beaucoup parlé de la nouvelle visite que lui avait faite hier M. Nahum Goldman[3], visite que, contrairement aux précédentes, il avait aussitôt fait annoncer dans les journaux.

Il a repété l'éloge qu'il m'avait fait du président du congrès juif mondial le jour où je lui remettais mes lettres de créance (mon tg. no 526)[4]. Il a

[1] Ce télégramme est signé par Pierre Sebilleau, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Belgrade depuis mars 1970.

[2] Valéry Giscard d'Estaing est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969. Il effectue une visite officielle à Belgrade du 21 au 23 juin 1970. Il est reçu par le président Tito et par M. Mitja Ribicic, chef du gouvernement yougoslave et s'entretient avec M. Mirko Tepavac, ministre des Affaires étrangères ainsi qu'avec son homologue, M. Aleksandar Grlickov. Il inaugure le 22 juin une « semaine technique française ».

[3] Nahum Goldmann, homme politique et *leader* sioniste, est né en 1895 à Wisznewo, en Lituanie dans une famille juive traditionaliste et sioniste qui s'établit en Allemagne quelques années plus tard. Lors de la Première Guerre mondiale, il travaille au département juif du ministère allemand des Affaires étrangères. Entre 1935 et 1939, il est délégué de l'Agence juive auprès de la SDN à Genève où il fonde en 1936, avec Stephan S. Weiss, le Congrès juif mondial dont le siège est à New York. Il en est le président par intérim de 1949 à 1955 puis président en exercice depuis. Lors de la Seconde Guerre mondiale, il s'établit aux États-Unis et participe aux négociations en faveur de la création de l'État d'Israël. En 1948, il est l'un des *leaders* de la Confédération sioniste et à dater de 1956, son président, tout en étant également président du Congrès juif mondial. Il est à l'origine de l'accord de réparations avec l'Allemagne et prend la tête des négociations avec le gouvernement d'Israël sur la place de la Confédération sioniste mondiale. En 1962, il devient citoyen israélien puis, en 1968, citoyen suisse. En 1968 il ne présente pas à nouveau sa candidature à la tête de la Confédération sioniste.

[4] Le télégramme de Belgrade nos 526 à 531 du 2 juin 1970 relate l'entretien tenu entre le maréchal Tito et le nouvel ambassadeur de France en Yougoslavie, Pierre Sebilleau, le jour de la remise

expliqué que M. Goldmann envisageait des solutions « réalistes » des problèmes : retour d'Israël dans ses anciennes limites légèrement aménagées, internationalisation de Jérusalem, démilitarisation de la zone de Gaza, présence de casques bleus sur toutes les frontières d'Israël et des deux côtés desdites frontières. Il a laissé entendre, qu'à son avis, M. Goldmann, s'il était fort éloigné de Mme Golda Meir[1], était beaucoup plus proche qu'on ne le croyait du général Moshe Dayan. Mais il n'a pas répondu clairement quand nous lui avons demandé ce que comptait faire, pratiquement, M. Goldmann : « Il va, il vient, un peu partout, a-t-il dit, il écoute et il parle. Il se pourrait qu'il aille écouter le président Nasser et lui parler, mais sans mandat officiel ».

Le président Tito a ensuite repris sa thèse habituelle selon laquelle « le temps ne travaille pas pour Israël », dont l'armée de terre serait, selon lui, déjà moins forte que les armées arabes et qui ne garderait peut-être pas toujours la supériorité aérienne qui fait actuellement sa force. J'observe cependant qu'interrogé par M. Giscard d'Estaing sur les Palestiniens il a répondu curieusement que « seuls les Palestiniens âgés souhaitaient retrouver leurs foyers dans l'État juif, alors que les jeunes, qui n'ont jamais vécu en Israël, préféreraient sans doute rester dans les pays voisins où ils ont été élevés ».

En conclusion, il est revenu à une autre théorie qui lui est chère : la Méditerranée, mer de paix où seules devraient naviguer les flottes des riverains. Il a accusé les Américains d'éterniser le conflit proche-oriental en aidant Israël afin de maintenir fermé le Canal de Suez que les Russes voudraient voir ouvrir à leurs cargos transportant des armes au Viet-Nam. Il les a presque accusés d'être à l'origine d'attentats dont avait été l'objet Mgr. Makarios « qui refuse de leur céder la base militaire par laquelle ils voudraient remplacer celle qu'ils ont perdue en Libye »[2]. Mais il n'a pas caché que « s'il souhaitait voir la VIe flotte quitter la Méditerranée, c'était parce qu'il souhaitait tout autant voir la flotte russe s'en éloigner également.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, n° 293*)

de ses lettres de créance au président yougoslave. L'essentiel de la conversation a porté sur le conflit israélo-arabe qui inquiète de plus en plus Belgrade. « La guerre peut recommencer d'un moment à l'autre ». Nahum Goldmann « homme raisonnable » lui a annoncé son intention de demander au gouvernement israélien l'autorisation de prendre contact avec les dirigeants égyptiens, autorisation qui lui sera refusée.

[1] Golda Meir est Premier ministre d'Israël depuis le 17 mars 1969.

[2] Il s'agit de la base de *Wheelus Field* qui est rendue par étapes à la Libye au début de l'année, et qui reçoit le nom de *Oqba ben Nafi*.

343

M. SEBILLEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 585 et 586.

Belgrade, 23 juin 1970.

Diffusion réservée.

(*Reçu* : 22 h. 30).

Conversation entre le président Tito et
M. Giscard d'Estaing : prince Sihanouk

Suite à mon télégramme précédent[1].

Le président Tito a dit à M. Giscard d'Estaing que le prince Sihanouk[2] répondrait au mois de juillet à l'invitation que le gouvernement yougoslave lui avait faite de venir en visite officielle à Belgrade (mon tg. nº 564)[3].

Puis, il a demandé pourquoi le gouvernement français ne reconnaissait pas le gouvernement du prince et M. Giscard d'Estaing lui a répondu en rappelant la position particulière que nous occupons au Cambodge. Le Président n'en a pas moins discrètement formulé le vœu que cette reconnaissance intervienne un jour.

M. Uvalic, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Afrique et d'Asie, m'a précisé ultérieurement que la visite à Belgrade se placerait à la fin d'une tournée des capitales arabes que va entreprendre le prince Sihanouk.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, nº 293*)

[1] Le télégramme de Belgrade nos 579 à 584 du 23 juin est publié ci-dessus.

[2] Norodom Sihanouk est né le 31 octobre 1922 à Phnom Penh, homme d'État et roi du Cambodge du 24 avril 1941 au 3 mars 1955, puis chef de l'État d'avril 1960 au 18 mars 1970. Il est renversé durant son absence par un coup d'État du général Lon Nol. Réfugié à Pékin, il y constitue un gouvernement en exil, le GRUNK, avec la participation des Khmers rouges.

[3] Le télégramme de Belgrade nos 564 et 565 du 16 juin, non publié, fait état d'une invitation à venir en Yougoslavie, adressée par le gouvernement yougoslave au prince Sihanouk. Un ambassadeur serait prochainement accrédité par le prince à Belgrade, par contre un deuxième ambassadeur yougoslave à Pékin où réside le prince semble difficilement envisageable.

344

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3717 à 3721. *Washington, 23 juin 1970.*

(*Reçu* : le 24, 01 h. 24).

Entretien avec Mgr. Raimondi.

Le conseiller de cette ambassade chargé des questions du Moyen Orient a effectué le 23 juin auprès du délégué apostolique la démarche prescrite par votre télégramme nos 1613 à 1615[1]. Il a rappelé à Mgr. Raimondi que la France avait eu le souci constant, depuis le conflit du mois de juin 1967, des conséquences qui résultaient de l'israélisation de fait de la vieille ville de Jérusalem : elle n'avait cessé au surplus de réclamer l'évacuation de celle-ci comme des autres territoires occupés par Israël. Mais la question du statut de Jérusalem était sans doute la plus ardue de celles qui se posaient actuellement, et nous pensions qu'elle ne pourrait être utilement abordée qu'au moment où un accord sur les autres éléments essentiels du règlement, en particulier sur la paix et le retrait, aurait créé un climat plus favorable. Nous craignons qu'une déclaration prématurée au sujet de Jérusalem ne suscite des refus, sans contribuer pour autant à favoriser un règlement, au surplus, M. Schumann avait évoqué cette question le 24 septembre 1969 devant l'Assemblée générale des Nations unies, et rappelé à cette occasion que le règlement à intervenir devrait comporter des mesures de caractère international permettant d'assurer la conservation et la protection des Lieux saints, ainsi que leur libre accès.

Mgr. Raimondi a remercié M. Desbans de la communication qui lui avait été faite. Il a ajouté qu'il appréciait vivement l'attention que l'on avait portée à Paris aux propos qu'il avait tenus le 12 juin à M. Lucet. Le Saint-Siège, a poursuivi le délégué apostolique, était reconnaissant à la France de son rôle historique dans la question de Jérusalem et dans celle des Lieux saints. Certains pays plus jeunes qu'elle et qui ne possédaient pas les mêmes traditions saisissaient moins bien l'importance et la haute portée de la question de Jérusalem.

Mgr. Raimondi a ajouté qu'il comprenait la prudence avec laquelle la diplomatie française devait aborder cette difficile question. Aussi bien, le Saint-Siège, si soucieux de l'avenir de Jérusalem s'en tenait-il lui aussi actuellement à une attitude de réserve. Mais la circonspection qu'exigeaient les circonstances ne devait pas empêcher que la question de Jérusalem demeurât au premier rang des préoccupations.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Paris nos 1613 à 1615 du 22 juin 1970.

345

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 246/AL *Kigali, 23 juin 1970.*

Visite au Rwanda du lieutenant-colonel Salvat, attaché militaire

Venant de Bujumbura[1], le lt-colonel Salvat, attaché militaire, en résidence à Kinshasa, a effectué une visite au Rwanda du 17 au 20 juin[2]. Le programme de ses déplacements avait été préparé par le major belge, chef du 3e Bureau, mais qui est en fait chef d'État-major de la Garde nationale[3]. Je rappelle, à ce sujet, que les officiers et sous-officiers belges de la Mission de Coopération sont intégrés à l'armée rwandaise dont ils portent l'uniforme.

Le lieutenant-colonel Salvat a assisté à une manœuvre de l'escadron d'AML Panhard[4] dont le commandant est ancien stagiaire de notre École de Saumur, puis à la répétition des exercices que « le commando » effectuera, au début du mois prochain, en présence du Roi Baudouin II et de la Reine Fabiola[5].

Notre attaché militaire a constaté que les hommes affectés à ce commando, après une sélection très sévère, ont atteint un degré d'entraînement remarquable et qu'ils feraient bonne figure s'ils participaient à une compétition en Europe.

Le lt-colonel Salvat n'a pu s'entretenir avec des officiers rwandais qu'à l'occasion d'un « pot » à leur mess, puis d'un cocktail à la résidence. Ses interlocuteurs, tout le long de sa visite, n'ont été que des officiers belges. Il a eu nettement l'impression que ces derniers ont conservé au Rwanda une influence et une autorité incontestées, ce qui n'est plus le cas de leurs camarades qui servent au Congo ou au Burundi.

Le colonel Habyalimana, ministre de la Garde nationale, devait recevoir le lt-colonel Salvat dans la matinée du 20 juin. Peu avant l'heure fixée pour cette audience, j'ai été avisé par le téléphone que « le colonel s'excusait de ne pouvoir rencontrer mon compatriote, devant s'absenter de Kigali et n'y être de retour que le soir »…

[1] Bujumbura est la capitale du Burundi, pays situé dans la région des grands lacs d'Afrique orientale.

[2] La précédente visite du lieutenant-colonel Salvat remonte aux 21-24 août 1968.

[3] La Garde nationale, nom sous lequel on désigne l'armée rwandaise, a été créée en 1960. Depuis la fin de l'année 1965, elle a sous son autorité la Sûreté et la Police. Pour plus de détails, se reporter à la dépêche de Kigali nº 321/AL du 25 août 1970, non publiée.

[4] L'automitrailleuse légère (AML), fabriquée par la firme Panhard équipa l'armée de terre française au cours des années 1960. L'AML était proposée avec un mortier (AML 60) ou avec un canon (AML 90). Depuis son adoption, plus de 4 000 véhicules ont été livrés.

[5] La visite officielle du Roi Baudoin II et de la Reine Fabiola au Rwanda se situe du 1er au 4 juillet 1970. Cette visite est décrite dans la dépêche de Kigali nº 258/AL du 8 juillet, non reproduite.

Le lt-colonel Salvat n'a pu que comparer l'accueil courtois qui lui a été réservé à Bujumbura à la désinvolture dont le commandant en chef de l'Armée rwandaise a fait preuve à son égard.

Notre attaché militaire m'a confié, pour que je ne sois pas surpris de l'inévitable réaction qu'il provoquera à Kigali, l'accord qu'Israël paraît décidé à donner au colonel Micombero pour l'entraînement de ses parachutistes, sous réserve que le gouvernement Barundi fasse exécuter les travaux d'infrastructure nécessaires.

(Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, représentation française au Rwanda, n° 18)

346

NOTE

Conséquences pour les négociations d'élargissement de l'arrivée au pouvoir de M. Heath

N. n° 181/CE[1]. *Paris, 23 juin 1970.*

1. Le changement de parti au pouvoir[2] ne devrait pas avoir, dans l'immédiat, de conséquences sur le calendrier des premiers contacts prévus entre les Six et les Britanniques[3]. Tout indique que le gouvernement conservateur est prêt à se faire représenter à Luxembourg le 30 juin, pour une réunion qui aura un caractère essentiellement formel. Un report de la séance de travail prévue avec les seuls Britanniques le 21 juillet n'est pas davantage probable s'il se confirme que cette réunion doit être essentiellement consacrée à des questions de méthode et d'organisation de la négociation. On notera en outre que le changement ne devrait pas affecter, au niveau des fonctionnaires l'équipe des négociateurs, Sir Con O'Neill[4], qui en est le chef, ayant été dans le passé désigné par un gouvernement conservateur comme ambassadeur auprès du Marché commun.

[1] Cette note, rédigée par Claude Martin, secrétaire des Affaires étrangères à la 1re section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis juin 1968, est signée par Maurice Ulrich, ministre plénipotentiaire, chef du service de coopération économique du Département depuis septembre 1969.

[2] Après la victoire du parti conservateur aux élections législatives du 18 juin 1970, Edward Heath, député conservateur de Bexley depuis 1950 et *leader* du parti conservateur depuis 1965, devient Premier ministre le 19 juin 1970.

[3] Les 10 et 11 mai 1967 le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967. Les négociations entre les Six et ces États s'ouvrent le 30 juin 1970.

[4] Sir Con O'Neill, ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés européennes de 1963 à 1965, sous secrétaire d'État adjoint au *Foreign and Commonwealth Office*, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis 1969.

2. La nomination de M. Barber[1] au poste de ministre chargé des questions européennes a causé une surprise, le remplaçant de M. Thomson[2] n'ayant aucune compétence ni aucun antécédent qui le prédispose à s'occuper des problèmes du Marché commun. Le choix fait par M. Heath ne s'explique en fait que par la volonté du nouveau Premier ministre de mettre à la tête de la délégation britannique un homme qui lui est très proche et devrait être un exécutant fidèle de ses directives. Notre ambassade à Londres relève aussi que M. Barber est connu pour son dynamisme et son souci d'efficacité.

3. Le parti conservateur est traditionnellement plus engagé vers l'Europe que le parti travailliste, et son chef a certainement une conviction non seulement plus ancienne mais plus profonde que celle de M. Wilson[3], de la nécessité politique pour l'Angleterre de participer à l'entreprise européenne.

M. Heath, à plusieurs reprises, a reconnu l'importance de la Communauté, sa nature particulière, et exprimé l'idée que la Grande-Bretagne devrait entrer dans la CEE, non pour remettre en cause l'acquis communautaire, mais pour aider à le développer :

« Nous voulons construire sur ce qui existe déjà : la Communauté, le Traité de Rome[4]. Ce serait folie que d'abandonner ce qui a été si laborieusement créé. Ces bases sont les vraies fondations de l'Europe, bien posées, consolidées encore par l'expérience. Ceci est pour moi fondamental. Le succès des Communautés européennes, leur développement continu, leur plein épanouissement non seulement économique mais, si on le veut, politique, est à mon sens de l'intérêt de ceux d'entre nous qui se trouvent encore à l'extérieur, comme des membres présents car plus les réalisations des Communautés seront importantes, plus grande sera l'attraction vers l'unité européenne, et plus sûre la base sur laquelle celle-ci sera construite » (discours du 9 novembre 1968 devant le congrès parlementaire européen).

De façon plus précise le *leader* conservateur s'est prononcé à plusieurs reprises dans le passé en faveur de l'acceptation par la Grande-Bretagne des principales règles de la Communauté.

« La Grande-Bretagne, si elle souhaite entrer dans la CEE, doit accepter un certain nombre de préalables fondamentaux ». (discours aux *Communes*, 16 novembre 1966). Elle doit notamment « accepter la politique agricole commune » (discours au Guildhall, 29 juillet 1969), c'est-à-dire « l'ensemble de cette politique et des règles et directives qui en découlent » car « sans cette acceptation les négociations ne pourraient s'ouvrir » (débat aux *Communes* sur le Livre Blanc, 25 février 1970).

[1] Anthony Barber, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européenne, du 20 juin au 25 juillet 1970 puis chancelier de l'Échiquier.

[2] George Thomson, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européenne, du 6 octobre 1969 au 20 juin 1970.

[3] Harold Wilson, Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[4] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

Sir Alec Douglas-Home[1] précisait au cours d'une conférence de presse le 13 novembre 1969 que les *Tories* considéraient les principes de la politique agricole commune comme « tout à fait acceptables et même meilleurs que ceux de l'actuelle politique agricole britannique ». Le parti conservateur s'est prononcé, à la veille de la consultation, indépendamment même de toute considération relative à l'adhésion, pour le remplacement du système des *deficiency payments* par un système de prélèvements. Il est également partisan de l'introduction en Grande-Bretagne de la TVA que les Six ont déjà adoptée.

4. En matière de politique européenne M. Heath a une approche réaliste et, sur plusieurs points assez proche de nos thèses. Pour lui « la Communauté n'est pas un simple Marché commun ». Elle implique la mise en place d'un certain nombre de politiques communes, non seulement de celles qui existent actuellement, mais également de nouvelles politiques qui « permettent à l'Europe de se développer et se renforcer, et d'être plus prospère afin de constituer un contrepoids par rapport à l'autre rive de l'Atlantique. Ce que l'Europe doit faire, c'est de redresser la balance des deux côtés de l'Atlantique, sur le plan du commerce, des finances, de la défense, et de l'influence politique » (discours aux *Communes* du 17 novembre 1966).

Lors de sa récente visite à Paris[2], il a marqué dans son entretien avec le président de la République l'intérêt que les conservateurs portaient à la mise en œuvre des décisions de La Haye[3] relatives à l'union économique et monétaire, au développement industriel et technologique, et à la coopération politique. Son souci serait de trouver dans le domaine monétaire une formule telle que les pays européens puissent s'affranchir d'une complète dépendance vis-à-vis du dollar.

En matière institutionnelle le *leader* conservateur a une conception de l'Europe d'où est absente toute idéologique supra-nationale de caractère plus ou moins démagogique. Il estime « compréhensible la crainte répandue dans l'opinion britannique de voir notre identité nationale dissoute ou affaiblie » par le jeu « d'institutions qui n'ont pas de racines dans notre histoire » (discours au Guildhall). La Grande-Bretagne « s'attachera à développer le contrôle parlementaire » mais surtout elle estime qu'en ce domaine des institutions le rôle essentiel doit rester au Conseil des ministres.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'une question directement liée à l'élargissement, on notera que d'après notre ambassade à Londres les thèses de M. Heath en matière de défense sont beaucoup plus proches des nôtres que celles du parti travailliste et même que celles qu'expriment en général les conservateurs. Le nouveau Premier ministre avait indiqué à M. de

[1] Sir Alec Douglas-Home, Premier ministre britannique du 18 octobre 1963 au 16 octobre 1964, ministre britannique des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1970.

[2] Les 5 et 6 mai 1970, Edward Heath est en visite à Paris où il a des entretiens avec le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères.

[3] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 348.

Courcel[1] qu'il ne partageait pas le point de vue exposé récemment dans une brochure du *Conservative Central Office*[2], qui subordonnait la possibilité d'une coopération militaire franco-britannique à son inclusion au sein de l'OTAN. On rappellera à ce sujet qu'au cours de son récent entretien avec le président de la République M. Heath avait souligné qu'il restait favorable à une coopération en matière de défense qui devrait comporter, comme il l'avait proposé dans le passé « une liaison étroite entre les forces de dissuasion française et britannique ».

5. Aussi fermes que soient les convictions européennes du nouveau Premier ministre, celui-ci se trouvera néanmoins dans une position difficile :

– il devra tenir compte de l'état de l'opinion. Celle-ci reste, à plus de 70 %, réservée sur la possibilité pour la Grande-Bretagne d'adhérer aux Communautés et les sondages, autant qu'on puisse leur faire confiance, montrent que les réticences sont aussi fortes dans l'électorat traditionnellement conservateur que chez les travaillistes. Dans la mesure où, comme il semble, la hausse des prix a joué un rôle dans le résultat des élections, le parti conservateur ne pourra qu'être attentif aux conséquences que pourraient entraîner dans ce domaine l'introduction de la TVA et la hausse des prix agricoles consécutive à l'adhésion.

D'ailleurs le manifeste publié par le parti conservateur à la veille des élections est en retrait sur les précédentes déclarations de M. Heath. Il y est seulement indiqué :

« Si nous pouvons négocier des conditions satisfaisantes, nous croyons qu'il serait de l'intérêt à long terme du peuple britannique que la Grande-Bretagne adhère à la CEE. Mais nous devons aussi reconnaître les obstacles. Les inconvénients à court terme doivent être pesés au vu des avantages à long terme. C'est seulement au cours des négociations qu'il sera possible de déterminer si l'équilibre est satisfaisant. Notre seul engagement est : négocier, ni plus, ni moins… Un gouvernement conservateur ne serait pas disposé à recommander au Parlement un règlement inéquitable ».

– il est encore difficile d'apprécier l'importance exacte au sein de la majorité nouvellement élue du courant *anti-markeeter* animé par M. Powell[3] et qui regrouperait selon certains observateurs plus de cinquante députés.

Le risque est évidemment une conjonction de cette fraction des conservateurs avec les députés travaillistes qui, revenus dans l'opposition, pourraient sinon retirer leur soutien à la candidature britannique, du moins la soumettre à des conditions qui ne pourraient que conduire à l'échec des négociations.

– l'évolution de la situation économique et financière du Royaume-Uni, qui pour la plupart des experts devrait se détériorer à partir de l'automne,

[1] Geoffroy Chodron de Courcel, ambassadeur de France à Londres depuis le 16 mars 1962.

[2] Créé en 1870, le bureau central du parti conservateur doit coordonner l'action du parti dans tout le Royaume-Uni et conseiller et aider les associations locales du parti.

[3] Enoch Powell, député britannique depuis 1950, membre de l'aile droite du parti conservateur, opposé à l'immigration et à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

risque à la fois de retenir en priorité l'attention du gouvernement britannique et de rendre sa position plus délicate lorsque les problèmes économiques, financiers et monétaires de la négociation seront abordés.

On ne doit donc pas s'étonner, dans ces conditions que la plupart des commentateurs britanniques considèrent que M. Heath se montrera dans les négociations aussi dur que l'aurait été M. Wilson et que ceux d'entre eux qui sont favorables à l'adhésion du Royaume-Uni lancent un appel aux Six pour qu'ils « aident » le nouveau Premier ministre.

(Coopération économique, 1967-1975, Communauté économique européenne, 1967-1973, nº 769)

347

COMPTE RENDU

Entretien du Secrétaire général avec l'Ambassadeur d'Afrique du Sud

C.R. *Paris, 23 juin 1970.*

Secret.

M. Alphand[1] indique à l'ambassadeur d'Afrique du Sud[2] qu'il est en mesure de lui donner une réponse officielle à la proposition présentée par le Premier ministre d'Afrique du Sud lors de son séjour à Paris[3] : le gouvernement français, intéressé par la proposition sud-africaine, est disposé à l'examiner.

Les conversations doivent cependant demeurer très confidentielles et ne semblent pas exiger un second voyage à Paris du ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, dont le séjour pourrait donner lieu à des commentaires inopportuns.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud en convient.

M. Alphand précise qu'il lui paraît souhaitable qu'avant toute chose, des discussions soient engagées sur le plan technique pour juger de la valeur économique du nouveau procédé ; pour ce faire, le gouvernement français est prêt à envoyer en mission à Pretoria deux ou trois experts et à envisager si nécessaire des compensations.

En ce qui concerne la déclaration prévue par le Premier ministre sud-africain le 20 juillet, le gouvernement français ne désire pas qu'il soit fait

[1] Hervé Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis octobre 1965.

[2] Albertus Beyers Fourie Burger, ambassadeur d'Afrique du Sud en France, présente ses lettres de créance le 28 octobre 1969.

[3] La proposition est présentée à M. Chaban-Delmas le 12 juin 1970 ; voir plus haut la note du service des Affaires scientifiques pour le Ministre du 12 juin 1970.

allusion aux négociations qui vont s'ouvrir. Si elles aboutissaient avant cette date, nous devrions examiner ensemble sous quelle forme cette information devait être portée à la connaissance du public.

M. Alphand aborde ensuite le problème de la déclaration que devra faire le gouvernement sud-africain au sujet de l'utilisation à des fins pacifiques du nouveau procédé. Il estime nécessaire que cette déclaration revête un caractère particulier et « solennel » et qu'elle figure également dans l'échange de lettres qui interviendrait entre nous.

Ces divers points acquis (l'avis favorable des techniciens d'une part et d'autre part l'assurance solennelle que le nouveau procédé ne servira qu'à des fins pacifiques), le gouvernement français serait heureux de voir signer un accord entre les deux commissions nationales qui pourrait éventuellement être complété par un échange de lettres entre les deux ministres des Affaires étrangères.

M. Alphand soulève un dernier point : si les deux gouvernements parviennent à un accord, l'arrangement intervenu pourrait être également étendu à d'autres gouvernements européens, par entente entre l'Afrique du Sud et la France.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud manifeste sa satisfaction en constatant que les points soulevés par le Secrétaire général vont dans le sens des déclarations qu'il est habilité à faire. Il indique ainsi que son gouvernement estime qu'il doit annoncer la découverte du procédé sud-africain le 20 juillet au plus tard. Il croit qu'il conviendrait de faire connaître alors, suivant une formule agréée, l'accord réalisé avec le gouvernement français, si celui-ci intervenait avant cette date et qu'au contraire le cacher risquerait d'être dangereux.

M. Burger précise également qu'il sera déclaré à Pretoria de façon très claire que le projet doit servir exclusivement à des utilisations pacifiques et que cette déclaration sera faite de façon très officielle. M. Burger indique que l'offre faite à la France par l'Afrique du Sud est fondée sur des raisons économiques, technico-scientifiques aussi bien que politiques :

– *économique* parce que les deux gouvernements partageront le coût du projet commun.

– *technico-scientifique* parce que l'aide mutuelle que s'apporteront les techniciens des deux parties permettront de mettre mieux au point le procédé sud-africain,

– *politique* enfin parce que l'accord réalisé permettra de mieux convaincre le monde entier des intentions pacifiques des deux nations.

L'ambassadeur ajoute que son pays désire coopérer d'abord avec la France mais aussi avec d'autres nations européennes, si les deux signataires sont d'accord.

M. Burger précise que son gouvernement est prêt à recevoir immédiatement la délégation d'experts que le gouvernement français désire envoyer à Pretoria. Il signale enfin qu'il y a de toutes façons d'autres aspects de

l'échange de lettres projeté que l'Afrique du Sud désire discuter plus avant avec la délégation française.

M. Alphand indique qu'il communiquera à l'ambassadeur les noms des experts que désignera le gouvernement et la date de leur visite à Pretoria.

(Affaires atomiques – Afrique du Sud – relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium C.223)

348

M. SEBILLEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 587 à 589. *Belgrade, 24 juin 1970.*

(*Reçu* : 19 h. 35).

Conversation entre M. Ribicic et
M. Giscard d'Estaing : relations soviéto-yougoslaves

Suite à mon télégramme n° 585[1].

Le président du Conseil exécutif fédéral[2], qui était à la veille de partir pour Moscou en visite officielle, a surtout parlé à M. Giscard d'Estaing des relations soviéto-yougoslaves.

Après avoir rappelé que son voyage était le premier qu'un chef de gouvernement yougoslave faisait en URSS depuis 14 ans[3], il a précisé que son objectif principal était de voir si les autorités soviétiques accepteraient de réviser le système « archaïque » qui régit actuellement le commerce entre l'URSS et la Yougoslavie et en est la cause principale de stagnation. Mais

[1] Le télégramme n°s 585 et 586 du 23 juin faisait part de la seconde partie de l'entretien entre M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, en visite officielle en Yougoslavie, et le président Tito, qui a porté principalement sur le Cambodge et la position du prince Sihanouk, en exil en République populaire de Chine.

[2] Mitja Ribicic, Slovène, né en 1919 à Trieste, rejoint les partisans en 1941 et adhère au parti communiste yougoslave (Ligue des communistes de Yougoslavie) la même année. Après la libération, il est secrétaire d'État-adjoint, puis secrétaire à l'Intérieur de la République de Slovénie, membre du conseil exécutif de Slovénie, président de la commission du conseil exécutif de Slovénie pour les Affaires intérieures, membre du comité central de la Ligue des communistes de Slovénie en 1954, membre du comité exécutif du comité central de la Ligue des communistes de Slovénie en 1959, membre de la présidence de la Ligue des communistes de Yougoslavie, élu président du Conseil exécutif fédéral le 17 mai 1969. Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 840/EU du 24 mai 1969 concernant les élections fédérales. L'installation entre le 16 et le 18 mai 1969 de l'Assemblée fédérale et du Conseil exécutif fédéral marquent la dernière étape du processus de renouvellement des assemblées municipales, provinciales, fédérales, commencé au début d'avril 1969.

[3] Le maréchal Tito s'est rendu en visite officielle en URSS du 2 au 24 juin 1956. Sur ce voyage, voir *D.D.F.* 1956-I, n°s 411, 418, 421, 426. La déclaration commune du 20 juin et plus encore les discours prononcés le 19 au stade Dynamo par le maréchal Tito et M. Khrouchtchev consacrent et accentuent le rapprochement intervenu en fait depuis plusieurs mois entre Belgrade et Moscou sur les principaux problèmes internationaux.

il n'a pas paru avoir beaucoup d'illusions, notamment en ce qui concerne un éventuel passage à la convertibilité.

Partant de là, il n'a pas craint de faire à son interlocuteur français, un tableau des relations soviéto-yougoslaves qui trahissait une profonde méfiance vis-à-vis de l'URSS. Décrivant le système yougoslave de « défense populaire générale »[1], il n'a pas caché que ce dernier, s'il était officiellement présenté comme un système de défense « tous azimuts », était en réalité essentiellement organisé en fonction d'une éventuelle attaque soviétique et constituait la « force de dissuasion » de la Yougoslavie. Un peu plus tard, comme M. Giscard d'Estaing l'interrogeait sur les relations entre la Yougoslavie et la Roumanie, il a répondu qu'elles étaient excellentes mais qu'il n'en allait pas de même des relations avec la Bulgarie et il a laissé entendre que, si cette dernière persistait dans ses prétentions sur la Macédoine[2], c'était pour maintenir ouvert, dans les Balkans, un problème qui pourrait éventuellement fournir un jour aux Russes un prétexte à intervention.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, n° 293*)

349

Note
De la direction des Affaires économiques et financières.

Vente d'armements français à l'Inde

N. *Paris, 24 juin 1970.*

L'Inde a été un client important de la France en matière d'armements ; cependant, depuis quelques années nos ventes accusent une baisse sensible. Les principales opérations ont été la vente de 100 Mystère-IV A[3],

[1] L'intervention en août 1968 de l'Union soviétique et d'autres États du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie a fait passer les problèmes de défense au premier plan des préoccupations des dirigeants de Belgrade. La loi de défense nationale de février 1969 a instauré un système dont l'objet principal est d'organiser une résistance immédiate, de façon que « l'ennemi ne puisse jamais relâcher son effort » et « à lui donner un sentiment d'insécurité, d'impuissance, de crainte, de panique, à lui faire perdre confiance en la victoire ». Les raisons qui militent pour une telle attitude sont liées à la position géopolitique et stratégique de la Yougoslavie. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 8 mai 1970, non publiée, qui analyse la politique yougoslave de défense nationale.

[2] Les relations yougoslavo-bulgares sont traversées périodiquement par de très vives polémiques de caractère politique au sujet de la Macédoine. Sofia est accusée de saisir tout prétexte pour intensifier la campagne anti-macédonienne et anti-yougoslave et pour évoquer la « grande Bulgarie » du traité de San Stefano (3 mars 1878). Prétentions territoriales bulgares, chauvinisme pan-bulgare, susceptibilités linguistiques entre historiens bulgares et macédoniens ressurgissent de temps à autre et créent une certaine tension dans les rapports entre les deux capitales. Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 308/EU du 21 février 1968, non publiée, intitulée : *Relations avec la Bulgarie*.

[3] Le Dassault MD-454 *Mystère* IV A, est un avion de chasse des années 1950, qui effectue son premier vol le 28 septembre 1952. De nombreux exemplaires ont été exportés en Inde et en Israël.

70 Ouragan[1], 12 Bréguet Alizé[2], 42 Alouette III[3], 165 AMX 13[4], 120 canons Bofors de 40 mm[5], des mortiers de 60, de 81 et de 120 mm, 1 800 engins Entac[6] et 1 800 SS 11[7]. À ces ventes s'est ajoutée une cession de licence pour les Alouette III et pour les mortiers de 81 et de 120 mm.

La baisse constatée depuis 1965 est due au fait que l'Inde s'est tournée vers l'URSS pour assurer l'essentiel de ses fournitures d'armes. Actuellement les Forces indiennes sont équipées aux deux tiers de blindés et aux trois quarts d'artillerie provenant des pays de l'Est. Dans le domaine aéronautique, le phénomène est encore plus marqué et l'Armée de l'Air indienne sera bientôt constituée pour 80 % d'appareils soviétiques ou construits sous licence soviétique (221 Mig 21[8] et 127 SU 7[9] commandés). Si la Marine reste encore équipée essentiellement de matériel britannique, l'Inde n'en a pas moins acquis auprès de l'URSS 4 sous-marins qui sont en cours de livraison.

Depuis la crise tchécoslovaque, toutefois, l'Inde semble avoir pris conscience des dangers du quasi-monopole qu'elle a consenti à l'URSS. Lors d'une visite en France en septembre 1968, le vice-Ministre de la

[1] Le MD-450 *Ouragan* est un avion de chasse et d'attaque au sol produit de 1951 à 1954 par le constructeur aéronautique Dassault. Premier avion à réaction de conception française construit en série.

[2] Le Breguet Aviation Br.1050 *Alizé* est un avion de lutte anti-sous-marine français, embarqué à bord de porte-avions. Il a été mis en service au début des années 1960 et construit à 89 exemplaires (dont 12 exportés en Inde).

[3] Alouette III, est un hélicoptère léger polyvalent français, qui effectue son premier vol au Bourget le 28 février 1959. À la demande du gouvernement indien, Jean Boulet, pilote d'essai d'avions et d'hélicoptères, se rendit à Delhi dès octobre 1960 avec le prototype 002. Durant des essais en Himalaya il se posa à 6 004 m avec 3 personnes et 250 kg de matériel. Une licence fut donc achetée par *Hindustan Aeronautics Ltd.*, en juin 1962, et le premier exemplaire de série assemblé en Inde prit l'air le 11 juin 1965.

[4] L'AMX-13 est un char léger français produit à 7 700 exemplaires (dont 3 400 exportés dans 35 pays). Son châssis a servi de base à de nombreux engins blindés allant du transport de troupes (AMX-13 VCI) au lance-missile antichars, en passant par la pièce d'artillerie équipée d'un canon de 105 ou 155 mm. Les AMX 13 indiens ont été utilisés lors de la bataille d'Asal Uttar, pendant la guerre indo-pakistanaise de 1965, la plus grande bataille de chars depuis la Deuxième guerre mondiale.

[5] Le 40 mm Bofors est un canon antiaérien conçu par l'armurier suédois Bofors au début des années 1930.

[6] L'Entac, dont l'acronyme signifie Engin Téléguidé Antichar, est un missile antichar filoguidé français développé au début des années 1950 par la DTAT (Direction technique des Armements terrestres). Adopté par l'armée française en 1958, il est produit par Nord-Aviation qui devient en 1970 la société Aérospatiale.

[7] Le SS-11 (sol-sol 11) est un des premiers missiles antichar à avoir connu une utilisation mondiale. De fabrication française (Nord-Aviation puis Aérospatiale), il est filoguidé et part d'une rampe de lancement. Il fut adopté par l'Armée de terre française en 1958 et testé durant la guerre d'Algérie. Il existait en version air-sol (AS-11) tirée à partir d'un hélicoptère. Il fut en service dans l'US *Army* comme AGM-22. 180 000 exemplaires furent produits.

[8] Le Mikoyan-Gourevitch MiG-21 est un avion de combat soviétique connu aussi sous le code OTAN *Fishbed*. C'est l'avion à réaction le plus produit de tous les temps, avec plus de 11 000 exemplaires : sa production a commencé en 1959.

[9] Le Soukhoï Su-7 (code OTAN *Fitter A*) est un chasseur-bombardier à ailes en flèches conçu par l'URSS pendant les années 1950. Il a été construit à plus de 1 800 exemplaires utilisés par une dizaine de pays différents.

Défense de l'Inde avait indiqué que son gouvernement envisageait de nous passer les commandes suivantes :

8 Bréguet Atlantic[1], 50 ou 60 Mirage X[2] (le Mirage X étant une version « bombardier conventionnel » du Mirage IV) et 200 Mirage F1[3] (dont 50 fabriqués en France et 150 fabriqués sous licence en Inde).

Si ces demandes faisaient apparaître un net regain d'intérêt en Inde pour nos matériels, elles présentaient par leur ampleur un caractère d'extravagance, que soulignait encore l'importance des sommes à prévoir : 4 à 5 milliards de francs. Depuis lors, le gouvernement indien paraît être revenu à une estimation plus raisonnable de ses besoins en équipements militaires et de ses possibilités financières.

Pour l'instant, alors que se poursuit la cofabrication d'Alouette III et de missiles Entac, et que vient d'être signé (mars 1970) un contrat de cession de licence du missile SS 11 B1[4], l'attention des Indiens paraît se porter surtout sur des Bréguet-Atlantic (une première commande de 4 pouvant être portée ultérieurement à 16) et sur des radars pour la défense anti-aérienne ; en outre, pour répondre à un besoin particulier lié à la géographie du pays, Sud-Aviation a mis à l'étude un hélicoptère de haute montagne, le SA 315[5] (Alouette II équipé d'un Artouste IIIB) qui a atteint, dans l'Himalaya, près de 7 000 m d'altitude. Cependant la concurrence étrangère est très vive et provient non seulement des Britanniques et des Soviétiques mais aussi des pays d'Europe Orientale, en particulier de la Yougoslavie. Les Britanniques paraissent d'ailleurs chercher maintenant un relais en Yougoslavie pour la vente vers l'Asie, notamment de moteurs d'avions.

Du côté français, deux préoccupations l'une politique, l'autre financière, dominent de façon permanente.

Sur le plan politique, il est pour nous essentiel de maintenir un équilibre de traitement entre l'Inde et le Pakistan. À cet égard, il ressort du bilan global joint à la présente note que, sur l'ensemble des 10 dernières années, l'avantage est arithmétiquement à l'Inde, mais il faut aussi tenir compte du fait que ces livraisons sont plus anciennes que celles faites au Pakistan et

[1] Le Breguet Br 1150 Atlantic est un avion de patrouille maritime, conçu par Breguet Aviation et produit par la SECBAT, société européenne de construction du Breguet Atlantic.

[2] *Mirage* X, est la version bombardier du *Mirage* IV.

[3] Le Dassault *Mirage* F1 est un avion militaire conçu et construit en France par Dassault. Il se distingue des autres avions de la famille des *Mirage* par l'utilisation d'une aile en flèche au lieu d'une aile delta. Décliné en version de reconnaissance et version d'attaque, le *Mirage* F1 a été construit à plus de sept cents exemplaires utilisés par onze pays différents.

[4] SS-11 B1 : version améliorée du SS-11 avec une électronique transistorisée permettant d'augmenter la précision de la désignation grâce à l'alignement automatique du missile sur la ligne de visée pilotée par le poste de tir. Cette version, également appelée SS 11 TCA ou *Harpon*, améliore notamment les tirs à basse visibilité et à faible distance grâce à un dispositif infrarouge.

[5] Le SA315 est un hélicoptère de transport polyvalent dérivé de l'Alouette II. Il fut longtemps détenteur du record du monde d'altitude en hélicoptère. Conçu à l'origine pour les forces armées indiennes, en 1968, et destiné aux vols à très haute altitude et fortes températures, l'Aérospatiale SA 315B *Lama* combine la cellule renforcée de l'Alouette II avec les équipements du SA 316B Alouette III, dont le moteur Artouste III B et son rotor. Le prototype du SA 315 vola le 17 mars 1969 et reçut son certificat de navigabilité le 30 septembre 1970.

que le matériel militaire se démode très vite. En outre, si l'on ne tient compte que des toutes récentes années, l'équilibre a tendu à se rompre au profit du Pakistan, mais ce phénomène tient surtout à la réduction des commandes que l'Inde nous a faites.

Sur le plan du financement, nos ventes à l'Inde ou au Pakistan ont été faites sur une base commerciale, sans conditions particulières, avec une tendance marquée, naturelle à tous les pays en voie de développement, à rechercher la cofabrication plutôt que l'achat pur et simple. L'Inde et le Pakistan étant l'un et l'autre sous la surveillance d'un consortium international d'aide, le ministère de l'Économie et des Finances se montre très réticent à l'égard de nouveaux contrats d'équipements militaires avec ces deux pays. Il fait valoir les reproches que nous adresseraient nos partenaires de limiter la portée de l'aide à ces pays en ne rejetant pas leurs commandes d'armes. Il faut faire la part dans ces reproches des inquiétudes de la concurrence. Il convient également de relever que le volume des budgets militaires dans ces pays ne dépend nullement de l'ampleur de l'aide internationale et que, de toute façon, les réflexes, légitimes ou non, de sécurité jouent et entraînent les Indiens comme les Pakistanais à commander à ceux qui veulent bien leur vendre. À cet égard, les pays de l'Est ne se privent pas de saisir l'occasion que leur offrent nos scrupules.

Les négociations en cours avec le Pakistan et la cession probable à ce pays d'une vingtaine ou d'une trentaine de *Mirage* et de quelques hélicoptères pourraient, toutefois, nous conduire à réexaminer certaines données du problème de nos ventes d'armements à l'Inde. À cet égard et si les intérêts exprimés par les Indiens se confirmaient nous pourrions, semble-t-il, envisager, sans que cela pose de problèmes sérieux, de leur vendre quelques Bréguet-Atlantic et des radars, et de leur céder la licence du F1, sans doute assortie de la livraison initiale d'une dizaine d'appareils permettant de démarrer la cofabrication.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, 1970, nº 374)

350

NOTE[1]
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Demande du président Diori Hamani tendant à modifier l'accord du 1er juin 1970

N. *Paris, 24 juin 1970.*

Les demandes du président Diori Hamani[2] visant à modifier l'accord signé le 1er juin[3] pour la recherche de l'exploitation de l'uranium dans la région d'Akokan[4] appellent les remarques suivantes :

1. Il n'est pas heureux de demander la révision d'un accord quelques semaines après sa signature. Il convient de rappeler que le gouvernement nigérien a participé à toutes les phases de la négociation[5]. Il ne serait pas sage d'encourager les Nigériens dans leur tendance à la révision en donnant incontinent une suite favorable ou même un accueil bienveillant aux demandes présentées. Il est certain que les partenaires japonais, qui seraient mis en cause dans cette affaire, notamment d'une manière directe dans les deuxième et troisième demandes, ne comprendraient pas ces remaniements.

[1] Ce document porte en marge la mention suivante de la main du ministre Maurice Schumann : « Tout cela est vrai, mais suffit-il d'avoir raison ? Quels sont leurs moyens et quels sont les nôtres ? J'aimerais avoir avant toute chose l'avis de M. Jacques Focard (sic), qui informera l'Élysée. Peut-on le toucher immédiatement ? M.S.» M. Jacques Foccart est secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1961. Une autre mention manuscrite est de la main du Secrétaire général du Département Hervé Alphand ; on lit : « Signalé au ministre. Ces remarques me paraissant sages. Mais, du point de vue politique, il y aurait peut-être lieu de ne pas se montrer entièrement négatif. H.A. »

[2] Diori Hamani est président de la République du Niger depuis novembre 1960. Par lettre du 16 juin il demande que la part du capital du CEA fixée à 45 % soit réduite d'une part de 5 % en faveur d'un État africain (peut-être la Côte d'Ivoire), et d'autre part de 8 % en faveur d'un groupe privé français, afin que sa participation soit ramenée au niveau de celle du Niger : 32 %. En outre le président nigérien désire que les 400 millions de francs CFA consacrés par le CEA aux frais d'études et de travaux préliminaires de la route Tahoua-Arlit, remboursables, deviennent une subvention du gouvernement français. Enfin M. Diori souhaite que les redevances de l'ordre de 5 % de la valeur de la production soient considérées partiellement comme une aide de la France au Niger. Voir le télégramme nos 387 à 390 du 16 juin 1970 de Niamey non publié.

[3] La convention entre le Niger, l'OURD (Compagnie japonaise) et le CEA pour une action commune de développement minier d'uranium au Niger est signée à Paris le 1er juin 1970. Français et Japonais doivent prospecter ensemble un site découvert par les Français à proximité de la mine d'Arlit exploitée par la Somair, la politique de la France tend à requérir la participation des étrangers afin d'assurer, à l'uranium extrait, des débouchés difficiles dans un marché actuellement excédentaire.

[4] Akokan est situé à 5 km environ à l'Ouest du centre d'Arlit.

[5] Le 25 mars 1970 est signé à Tokyo un accord entre le gouvernement nigérien, le CEA et le comité préparatoire de la compagnie de développement des ressources d'uranium d'outre-mer (OURD) en vue de la prospection, de l'exploitation et de la vente de l'uranium du Niger. Cet accord fixe la répartition des dépenses entre le CEA et les Japonais, prévoit la création d'une société d'exploitation ainsi que la répartition du capital, et la distribution de la production d'uranium. Voir le télégramme de Tokyo no 382 du 27 mars 1970 non publié.

2. La discussion sur les pourcentages de participation n'a guère d'utilité pratique pour l'instant puisque la société d'exploitation ne doit être constituée qu'après l'aboutissement des travaux de recherche suivi d'un délai de réflexion de 180 jours, c'est-à-dire probablement vers la fin de 1972 ou le début de 1973.

3. Le CEA[1] n'est pas disposé à laisser réduire sa part à 32 % c'est-à-dire à un taux inférieur à la minorité de blocage soit 33,5 %. La réduction de sa part pourrait entraîner des demandes analogues, par exemple dans le cas de la RCA où la participation du C.E.A. est de 40 %.

4. Peut-être y aurait-il des avantages politiques à admettre une participation de la Côte d'Ivoire ? Mais deux considérations pratiques sont à retenir : la Côté d'Ivoire devrait être en mesure de payer sa participation sur ses fonds propres ; d'autre part, il est plus avantageux pour le CEA de céder des participations à des partenaires qui sont en même temps acheteurs d'uranium.

5. Il est trop tôt pour envisager de céder des parts à un groupe privé français. Celui-ci, à supposer qu'il ait les disponibilités financières nécessaires, ne s'engagera pas sans connaître la rentabilité du projet.

6. En ce qui concerne le remboursement de l'avance faite par le CEA pour la construction de la route Tahoua-Arlit[2], il est certain que ni le CEA ni l'OURD[3] ne verraient d'inconvénient à ce qu'il soit assuré par une subvention du gouvernement français. Mais il paraît douteux que les Finances publiques acceptent de faire cet effort supplémentaire. Le CEA et l'OURD ne seraient d'ailleurs nullement soulagés puisque le président Diori demande qu'en compensation ces organismes apportent leur financement à d'autres travaux d'infrastructure.

7. Les mêmes observations valent pour la demande nigérienne visant à obtenir que les redevances de 5 % à verser au CEA et à l'OURD pour rembourser leurs frais de recherche soient « considérées partiellement comme une aide française ». Il y aurait là encore nouveau débours des fonds publics français sans que le CEA et l'OURD voient leurs charges allégées puisque des « sacrifices proportionnels leur seraient demandés ».

8. Le CEA était sur le point d'entreprendre des recherches dans la région du Djado[4] à la demande expresse du président Diori. Des requêtes comme celles qui viennent d'être présentées ne sont pas de nature à l'encourager dans ses travaux[5].

(Affaires atomiques – Niger – relations avec la France coopération minière – Convention d'établissement du CEA C.384)

[1] CEA : Commissariat à l'énergie atomique voir *D.D.F.* 1969-II n° 128.

[2] Au sujet de la route Tahoua-Arlit voir *D.D.F.* 1969-II n° 128.

[3] OURD : *Overseas Uranium Ressources Development Company ltd* est une compagnie japonaise.

[4] Le plateau du Djado est situé au nord du Niger.

[5] La présente note est signée par Gilles Curien, ministre plénipotentiaire, chef du service des Affaires scientifiques à la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

351

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4800 à 4813 et 4817 à 4819 *Moscou, 25 juin 1970.*

Réservé (*Reçu* : 20 h. 45).

Entretien avec M. Gromyko : sécurité européenne

M. Gromyko m'a prié de venir le voir aujourd'hui. Il m'a tout d'abord répété combien son voyage avait été agréable, et les entretiens, utiles. Il a ajouté que, dès son arrivée, il avait informé le gouvernement soviétique des résultats de sa visite, et que « l'appréciation et le jugement avaient été positifs ».

Le ministre des Affaires étrangères voulait m'entretenir aujourd'hui, du projet de convocation d'une conférence sur la sécurité européenne. Les ministres des Affaires étrangères des pays membres du pacte de Varsovie s'étaient réunis, voici quelques jours à Budapest, pour discuter de ce problème et préciser ce que l'on pourrait faire pour faciliter la réalisation du projet. Ils avaient tout d'abord constaté que la majorité écrasante des pays avec lesquels des consultations ou des contacts avaient eu lieu, étaient de plus en plus convaincus de l'opportunité d'une telle conférence et que cette idée faisait de plus en plus de chemin. La situation était donc, à cet égard, plus satisfaisante aujourd'hui qu'hier. On avait l'espoir qu'elle le serait demain plus encore qu'aujourd'hui, ce qui était bon signe. Les ministres étaient également d'avis que les contacts et les consultations bilatéraux devaient être poursuivis. Ils n'avaient pas d'objections à des consultations multilatérales. M. Gromyko m'a rappelé, à ce propos, qu'il avait, à Paris, appelé notre attention sur la possibilité d'une rencontre entre diplomates des éventuels pays participants, dans une capitale neutre, par exemple Helsinki. Il avait cru comprendre que nous étions d'accord. Les ministres avaient également examiné avec attention les documents de la conférence de Rome[1] et ils en avaient tenu compte dans leurs conclusions. Ils avaient également étudié avec soin la position française – cela m'a été plus facile qu'à mes collègues, a ajouté M. Gromyko, puisque je venais de Paris – et ils ont noté avec satisfaction qu'elle était favorable à la réunion d'une conférence. « L'espoir avait été exprimé que la France continue à utiliser ses possibilités en faveur de la réalisation de ce projet qui allait dans le sens de l'intérêt commun, de la détente et de la sécurité en Europe ».

[1] La conférence de Rome c'est-à-dire la 48e session ministérielle de l'Alliance atlantique qui s'est tenue à Rome les 26 et 27 mai 1970. Les alliés ont réitéré lors de cette réunion leur disposition à négocier sur tous les problèmes concrets dont la solution renforcerait la sécurité de l'Europe, en particulier avec l'URSS et les pays de l'Est. À cet égard, ils ont exprimé leur appréciation des rencontres engagées par la RFA avec Moscou, Varsovie et Berlin ainsi que des conversations quadripartites sur Berlin. Ils se sont déclarés disposés à la poursuite des SALT et à étudier la réduction équilibrée et mutuelle des forces en Europe. Enfin, ils ont précisé les conditions préalables nécessaires à leurs yeux à l'organisation de toute conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Comme je viens de l'indiquer, a poursuivi M. Gromyko, nous avons tiré, à Budapest, certaines conclusions à partir de points concrets discutés lors de la réunion de Rome et dont on trouve le reflet dans le communiqué de cette dernière conférence. Il s'agissait des deux points suivants :

1) On avait envisagé la possibilité de créer, lors de la conférence sur la sécurité européenne, un organisme permanent qui serait chargé de s'occuper des problèmes de la sécurité en Europe. Les participants à la réunion de Budapest avaient été unanimes à accepter d'inclure ce nouveau point dans l'ordre du jour de la conférence. Aucune opposition à cette idée ne s'était manifestée. En acceptant cela, les états du pacte de Varsovie allaient au devant des vœux exprimés à Rome dans l'espoir qu'un accord sur l'ordre du jour puisse s'en trouver facilité.

2) Les ministres du pacte de Varsovie avaient également pris en considération les déclarations des pays participant à la conférence de Rome, selon lesquelles le problème de la réduction des forces devrait être examiné. On s'était mis d'accord pour que fut discuté, au sein du nouvel organisme permanent ainsi créé, le problème de la réduction des forces armées étrangères. M. Gromyko a ajouté qu'on n'excluait pas pour autant la possibilité d'examiner également cette question sous une autre forme, de façon séparée. L'organisme dont il s'agit pourrait, en outre, continuer à examiner ce problème hors du cadre de la conférence, si celle-ci était convoquée de nouveau une ou plusieurs fois, par la suite. Sur ce sujet aussi, les États du pacte de Varsovie tenaient donc à aller au devant des désirs de leurs interlocuteurs et, d'une manière générale, de ceux qui sont favorables à une discussion du problème du désarmement. On espérait que ces pas en avant seraient pris en considération par les participants éventuels à une conférence sur la sécurité, ce qui faciliterait un accord sur le projet dont il s'agit.

Le gouvernement hongrois, a poursuivi M. Gromyko, était chargé de transmettre à ce sujet un document au gouvernement français, mais, dans le cadre des consultations entre les deux pays, le gouvernement soviétique avait décidé de nous informer par avance.

J'ai alors demandé au ministre des Affaires étrangères si la composition et la structure du nouvel organisme envisagé avaient déjà été définies, et notamment s'il comporterait un secrétariat. Je l'ai également interrogé sur la question de savoir si cet organisme pourrait se voir confier d'autres problèmes que celui de la réduction des forces.

M. Gromyko m'a répondu qu'aucune formule n'avait été arrêtée pour la composition de l'organisme en question. Nous avons à ce sujet, m'a-t-il dit, des positions souples et nous sommes réceptifs. On ne voyait pas de raisons, a priori, pour en limiter la composition et exclure les pays qui pourraient être intéressés à y participer. On pouvait, certes, imaginer une composition étroite ou large. En tout cas, si un État ne voulait pas y participer, on ne pourrait évidemment pas l'y faire siéger de force. Cela pouvait, a-t-il ajouté, faire l'objet d'un échange de vues entre les pays intéressés. Enfin, M. Gromyko n'a pas exclu que l'on puisse y examiner d'autres questions.

M. Gromyko ayant, au cours de ses explications, déclaré, à mon étonnement que, dans l'esprit des pays du pacte de Varsovie, il s'agissait du « problème de la réduction des forces armées étrangères » et non du problème de la réduction équilibrée des forces, tel que le voient, sous un angle plus général, les pays occidentaux, je lui ai fait préciser sa pensée. Il m'a confirmé qu'il entendait bien parler de « la réduction des forces armées étrangères en Europe » et par « étranger » il voulait bien dire « étrangers à l'Europe »[1].

M. Gromyko m'a ensuite indiqué qu'on était prêt, du côté des pays du pacte de Varsovie, à accepter un amendement au deuxième point de l'ordre du jour, pour que puissent être examinées les questions culturelles, ceci pour répondre à la demande de certains États dont le nôtre. Je lui ai alors rappelé que votre Excellence avait proposé d'ajouter aussi les échanges d'idées et de personnes et lui ai demandé si la formule suggérée recouvrait ces catégories. Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu par la négative. Il s'agissait seulement des problèmes culturels. « Le programme, à notre avis, a-t-il déclaré, doit être sérieux et assez chargé. Les trois points proposés portent sur des questions importantes. Il fallait, néanmoins, se fixer certaines limites et il ne convenait pas de charger la barque. En politique, il fallait rechercher l'optimum réaliste ». Ceci valait pour la première conférence en tout cas. Par la suite on pourrait ajouter un ou deux nouveaux problèmes. Ce qui importait, c'était le processus auquel on s'était attaché du côté français et du côté russe : d'abord faciliter la détente, donner les impulsions nécessaires. Ensuite il serait plus facile de trancher certains problèmes.

Je me réfère à mon télégramme nº 4800.

Après avoir remercié M. Gromyko des informations qu'il venait de me donner et lui avoir rappelé que, selon Votre Excellence, nous ne posions à la convocation de la conférence d'autres conditions que celles de son succès, c'est-à-dire un progrès de la détente et des développements positifs dans les discussions en cours, en particulier dans la négociation quadripartite, je lui ai demandé si, précisément sur le problème allemand, et notamment au sujet de Berlin, il avait quelque chose à me dire. Me référant aux entretiens qu'il avait eus à Paris et à ma récente conversation avec M. Faline (mon télégramme nº 4574), j'ai souligné tout le prix que nous attachons à nous consulter avec l'URSS au sujet de l'Allemagne.

Le ministre m'a répondu qu'en ce qui concernait la négociation avec la République fédérale, il ne pouvait rien me dire de plus qu'il n'en avait dit à

[1] Il ne semblerait ainsi être question, d'après M. Gromyko que de la réduction des forces américaines et canadiennes stationnées en Europe. Cette prise de position étant pour le moins surprenante, l'ambassadeur de France a, le lendemain de son entretien, fait demander des précisions au directeur de la 1re section européenne du MID. Selon ce dernier, une telle interprétation de la déclaration de M. Gromyko était inexacte, le texte retenu par la conférence de Budapest des pays membres du pacte de Varsovie ne signifiait pas « les forces étrangères à l'Europe stationnant sur le territoire des pays européens » mais « les forces étrangères aux pays européens sur lesquels elles stationnent ». La proposition visait donc aussi les forces soviétiques. M. Kovaliev a précisé, à cette occasion, que le problème de la réduction des forces étrangères pourrait d'ailleurs être traité aussi bien en dehors que dans le cadre de la conférence envisagée sur la sécurité. Se reporter à ce propos aux télégrammes de Moscou nos 4831/32 et 4833/34 du 26 juin 1970, non reproduits.

Paris, étant donné qu'il ne s'était rien passé. Aucune rencontre n'avait eu lieu et les Allemands avaient été accaparés par leurs problèmes de politique intérieure : déclarations pré- et post-électorales, congrès du FDP. Peut-être les conversations reprendraient-elles très prochainement. « Nous vous informerons, m'a dit le ministre, et nous nous consulterons avec vous à ce sujet ».

Quant aux conversations à Quatre au sujet de « Berlin-Ouest », elles fournissaient, à son avis, bien peu d'éléments nouveaux et on s'y répétait beaucoup. Mais on commençait à atteindre la limite à partir de laquelle on devrait songer à faire un bilan et à voir si un « petit accord » est possible. M. Gromyko pensait que cette limite devrait être prochainement atteinte. Mais cela dépendait des quatre et pas seulement de l'URSS. Nous ne sommes pas opposés, a-t-il conclu, à ce qu'il y ait, en dehors du cadre des Quatre, des consultations bilatérales entre la France et l'URSS, tant avec le représentant français aux conversations, qu'à Paris ou à Moscou.

Rectificatif à mon télégramme n° 4800.

Au dernier paragraphe, au lieu de « pour la première conférence en tout cas, on pouvait ajouter un ou deux nouveaux problèmes », il convient de lire :

« Ceci valait pour la première conférence en tout cas. Par la suite, on pourrait ajouter un ou deux nouveaux problèmes ».

(Collection des télégrammes 1970, Moscou)

352

M. THABAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À KAMPALA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 312/ AL *Kampala, 26 juin 1970.*

Les Anglais, les Américains et l'idée que les Ougandais se font de la France

M. Odaka[1], ministre des Affaires étrangères ayant fait, à plusieurs reprises, allusion aux critiques qu'éveillait de la part des Anglais et des Américains sa mansuétude à l'égard des relations que nous entretenons avec l'Afrique du Sud, j'ai attendu un moment propice pour lui demander de m'éclairer sur les représentations qui lui auraient été faites à ce sujet.

Je n'ai pas voulu en effet rendre compte aussitôt au Département de ces observations parce que connaissant bien M. Odaka, je sais qu'il est sujet à des excès de langage, à des foucades, qui ont toujours quelque fondement,

[1] M. N. Odaka est ministre d'État pour les Affaires étrangères de l'Ouganda depuis 1963.

mais dont il faut précisément déterminer la nature et l'importance avant de les apprécier.

Ayant saisi la première occasion d'évoquer de nouveau cette question, d'autant plus que les Ougandais avaient finalement lancé ces derniers temps quelques pointes à notre encontre, le ministre des Affaires étrangères a fini par me dire que dans ses conversations avec les chargés d'Affaires des États-Unis et de Grande-Bretagne il était de temps à autre amené à critiquer leur attitude vis-à-vis de l'Afrique du Sud ou de la Rhodésie et qu'en guise de réponse ceux-ci lui demandaient pourquoi il ne s'en prenait pas plutôt à la France dont les relations avec le gouvernement de Pretoria étaient notoirement actives. Cette manière de s'esquiver agace M. Odaka qui n'entend pas, m'a-t-il dit, que ses interlocuteurs détournent la conversation vers des pays tiers lorsqu'il leur demande des explications.

Il n'y aurait donc pas eu de la part des chargés d'Affaires américain et britannique de campagne de dénigrement mais de simples tentatives de diversion dont notre pays aurait fait les frais.

Ces manœuvres douteuses et maladroites vont peut-être cesser avec l'arrivée de MM. Slater[1], haut-commissaire de Grande-Bretagne et Ferguson[2] ambassadeur des États-Unis. M. Slater qui est venu me rendre visite quelques jours à peine après son installation à Kampala m'a notamment dit qu'il espérait coopérer activement avec moi, ce à quoi je lui répondis qu'une telle collaboration dans ce pays d'Afrique me paraissait des plus souhaitables.

Quoi qu'il en soit, la faillite du système colonial anglais sur le plan humain apparaît de plus en plus éclatante dans ce pays où le chef de l'État, qui appartient pourtant à la *Church of Uganda* et se pare volontiers du titre de chancelier d'une université autrefois dirigée par des maîtres britanniques, se révèle chaque jour davantage comme un anglophobe passionné (mes dépêches n° 400 AL et 279 AL des 12 septembre 1969 et 5 juin 1970)[3].

Aux yeux des Britanniques les moins bien intentionnés, le contraste est frappant avec l'attachement que sont réputés manifester à la France des hommes d'État formés à notre culture comme Léopold Sedar Senghor et Houphouët-Boigny. Leur renommée parvenue jusqu'ici, le fait qu'ils aient un moment compté parmi les dirigeants de notre pays, ce qui n'a jamais été le cas d'aucun Africain en Grande-Bretagne, l'illustration qu'on y voit ici de

[1] M. Richard Slater, ambassadeur de Grande-Bretagne à Cuba remplace M. David Scoh, nommé adjoint au sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commonwealth.

[2] M. Clyde Ferguson, succède à M. Henry Stebbins qui prend sa retraite. Professeur de droit, doyen de la faculté de droit de l'université noire de Howard à Washington, puis membre de la commission pour les droits civiques en 1962-1963, M. Ferguson est en 1969 chargé de la coordination des secours américains au Nigeria avant d'être nommé à Kampala (voir la dépêche de Kampala n° 359 AL du 27 juin 1970). Une note du rédacteur indique : « M. Ferguson est arrivé à Kampala le 25 juin. »

[3] La dépêche n° 279/AL du 5 juin 1970 en provenance de Kampala est intitulée : « L'enlèvement de M. Léa, premier secrétaire du Haut Commissariat de Grande-Bretagne ». Tout en relatant l'enlèvement simulé de M. Léa et le procès qui s'ensuit, l'ambassadeur de France montre l'anglophobie du président Obote qui saisit l'occasion pour ébranler la respectabilité britannique et éclabousser la considération que les simples citoyens du l'Ouganda pouvaient avoir pour leurs anciens colonisateurs.

la vertu des Droits de l'homme et du citoyen, dont on attribue le triomphe au Peuple français, notre politique d'indépendance enfin, constituent les facteurs essentiels de notre prestige et expliquent précisément cette mansuétude dont on fait preuve à notre égard et que nous envient nos alliés.

Pour certains Britanniques, la tentation est évidemment grande de remodeler les idées ainsi faites de façon plus conforme à ce qu'ils considèrent comme leur intérêt et dans cette perspective, il leur paraît sans doute facile de tirer argument de nos relations avec l'Afrique du Sud.

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Ouganda, relations avec la France. Ou 6-3)

353

NOTE
DU CABINET DU MINISTRE,
AU MINISTRE

Examen de la lettre du 15 juin 1970 du Président Diori Hamani concernant le problème de l'uranium d'Akokan

N[1]. *Paris, 26 juin 1970.*

En annotant la fiche préparée par la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, service des Affaires scientifiques, faisant le point des réactions qu'appellent les demandes faites par M. Diori Hamani dans la lettre qu'il a adressée le 15 juin[2] au président de la République, vous avez manifesté le souhait d'avoir l'avis de M. Jacques Foccart[3] sur cette affaire.

Le secrétaire général pour la Communauté étant à Madagascar avec M. Bourges[4], la réunion tripartite du 25 juin s'est tenue sous la présidence de M. Journiac[5]. La lettre du président Diori a fait l'objet d'un examen attentif qui a abouti aux conclusions suivantes :

[1] Ce document porte en marge la mention suivante de la main du ministre Maurice Schumann : « Bien ! mais c'est justement le lien avec les hydrocarbures algériens qui ne manquera pas, à la longue, d'affaiblir notre position. En outre l'accord de 1967 (j'ai les meilleures raisons de m'en souvenir) reposait sur le principe suivant énoncé et accepté par de Gaulle : « les retombées de l'uranium nigérien doivent féconder l'ensemble de l'économie nigérienne (notamment agricole) » Tout cela n'est-il pas bien loin, trop loin. »

[2] La lettre adressée le 15 juin 1970 par le président Diori Hamani au président de la République française remet en cause l'accord du 1er juin 1970. Voir le télégramme de Niamey nos 387 à 390 du 1er juin non publié.

[3] Jacques Foccart, voir plus haut la note de service des Affaires Scientifiques du 24 juin.

[4] Yvon Bourges, gouverneur général de la France d'Outre-mer, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères dans le 4e cabinet Pompidou 1967-1968, est reconduit dans les mêmes fonctions par le Premier ministre Chaban-Delmas le 22 juin 1969.

[5] René Journiac, avocat général près la cour d'appel de Paris, est conseiller technique au secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1967.

1° M. Diori Hamani a fait des problèmes d'exploitation des mines d'uranium le thème essentiel de son entretien avec M. Pompidou, qui devait avoir lieu le 29 juin[1].

2° Les demandes nigériennes, formulées à peine quinze jours après la signature d'un accord d'association entre la France, le Japon et le Niger[2], montrent une propension marquée à la remise en question perpétuelle des engagements pris. Le président de la République française ne pourrait opposer à son hôte qu'une réponse négative.

3° Il est ainsi demandé aux Affaires étrangères d'adresser à notre ambassadeur à Niamey[3] un télégramme demandant à ce dernier de dissuader le président Diori de persister dans sa volonté d'évoquer cette affaire le 2 juin afin de permettre une étude par les services compétents de l'incidence de l'ensemble des demandes nigériennes.

Aujourd'hui même, un fait nouveau s'est produit, qui est le report de trois semaines de la date de venue en France du président Diori Hamani. Ceci retardera l'entrevue entre les deux chefs d'État d'au moins un mois.

Sur le fond même de l'affaire les demandes nigériennes appellent les commentaires suivants :

– La cession éventuelle d'une part de capital à la Côte d'Ivoire ou à un groupe privé n'aura de signification importante qu'au moment de la constitution de la Société d'exploitation de l'uranium d'Akokan, c'est-à-dire au mieux en 1972. La société de recherche doit conserver la répartition du capital définie par l'accord du 1er juin 1970.

– Le Niger tend à confondre le CEA, entreprise publique placée sous la tutelle du ministère du Développement industriel, avec le gouvernement français. Pour cette raison, il souhaite voir affecter au développement du Niger les redevances dues, soit :

a) 1 % de la valeur de la production d'uranium au titre de remboursement de l'avance de 400 millions de francs CFA faite par le CEA, pour l'étude et les travaux préliminaires de la route Tahoua-Arlit[4], qui servira à l'évacuation des minerais.

b) 5 % de la valeur de la production d'uranium d'Akokan en remboursement des frais de recherches engagés par le CEA et le partenaire nippon sur cette zone.

Notre position est de bien séparer le problème des redevances dues au CEA ou à l'OURD[5] qui ressortissent du droit commercial commun, de

[1] L'entretien entre les présidents Pompidou et Diori Hamani est reporté de trois semaines.

[2] L'accord d'association sur l'uranium entre la France, le Japon et le Niger est signé le 25 mars 1970 ; voir le télégramme de Tokyo à Paris n° 382 du 27 mars 1970 non publié.

[3] Claude François Rostain, ancien administrateur de la France d'Outre-mer, ambassadeur de France au Niger depuis le 27 avril 1970.

[4] La route allant de Tahoua à Arlit doit assurer la desserte des minerais d'uranium exploités à Arlit. Le gouvernement nigérien cherche un appui financier auprès de la France, de l'Italie, de l'Allemagne. Voir les télégrammes de Paris à Bonn n° 194 du 28 février 1970 et de Bonn à Paris n° 1534 du 4 mars 1970, non publiés et *D.D.F.* 1969-II rubrique questions atomiques.

[5] OURD : *Overseas Uranium Ressources Development Company ltd* est une compagnie japonaise.

celui de l'aide de la France au Niger. Elle ne plaira évidemment pas à la partie nigérienne, et avec sa ténacité habituelle, le Président Diori maintiendra ses prétentions. Il n'ira cependant pas jusqu'à la rupture car il sait bien que ses demandes, largement inspirées des outrances algériennes en matière de négociation pétrolière, ne recevront pas un bon accueil de notre part. Son objectif suivant consistera à plaider l'octroi de compensations très larges en matière d'aide publique française[1].

(Affaires atomiques – Niger – relations avec la France coopération minière – C.384)

354

M. HUTTE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ZAMBIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 162. *Lusaka, 29 juin 1970.*

Réservé (*Reçu* : 15 h. 42)

Le Président Kaunda[2] a reçu M. Carraud[3] et moi-même[4] le dimanche 28 juin. J'ai estimé préférable de maintenir le secret autour de cette démarche et de la missive du président de la République[5].

L'entrevue, qui a commencé par un aparté avec M. Marc Chona[6], a duré près de deux heures.

Elle s'est passée dans une ambiance très cordiale et s'est avérée extrêmement utile. Je le reconnais d'autant plus volontiers que j'avais à ce sujet des

[1] Ce document est signé par René Eladari, ingénieur des Ponts et Chaussées, conseiller technique dans le cabinet de M. Schumann depuis le 22 juin 1969.

[2] Président Dr. Kenneth David Kaunda, Premier ministre de la Rhodésie du Nord puis président de la République depuis le 24 octobre 1964.

[3] M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur pour l'Afrique à la direction d'Afrique- Levant depuis juin 1969.

[4] Édouard Hutte, conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Lusaka depuis juillet 1969.

[5] Le 19 avril 1970 le président Kaunda écrit au président Pompidou pour lui exprimer son inquiétude au sujet des nouvelles publiées dans la presse relatives à des livraisons d'armes par la France à l'Afrique du Sud. Les livraisons porteraient sur des missiles *Cactus*, fabriqués par Matra, mis au point par Thomson-CSF pour la lutte contre les aéronefs à basse altitude. A ces missiles s'ajouteraient trois sous-marins de la catégorie *Daphné*. En outre les forces du Portugal en Afrique reposeraient en grande partie sur des hélicoptères *Alouette* III, des blindés Panhard. Le président Kaunda redoute que ces matériels de guerre servent à mener des opérations contre les mouvements de libération (ZA 6.3 – C.6). Le 24 juin, le président Pompidou répond au président Kaunda que la France s'est « fixé comme règle de ne laisser sortir de France, à destination de l'Afrique du Sud et du Portugal, que des engins pour la défense extérieure, à l'exclusion de tout matériel pouvant être utilisé dans des opérations répressives.» Il ajoute qu'il envoie M. Pierre Carraud lui donner toutes les précisions nécessaires.

[6] Mark Chona est conseiller du président de la Zambie, le Dr. Kenneth David Kaunda. Il joue le rôle de ministre des Affaires étrangères depuis que ce portefeuille est pris en main par le président.

doutes sérieux. Car la lettre du président de la République n'impliquait pas de modifications dans notre position concernant les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et au Portugal et que M. Carraud n'a laissé à M. Kaunda aucun espoir sur la possibilité de retrait de la France dans l'affaire de Cabora Bassa[1]. Et cependant il n'y a aucun doute sur le fait que la venue d'un messager du président Pompidou a été favorablement interprétée.

Comme il fallait s'y attendre, le président Kaunda ne s'est pas laissé convaincre de l'inanité des craintes qu'il ressent sur la possibilité d'une attaque contre son pays venant du Sud. La discussion a montré amplement qu'il est saisi par une psychose de crainte et de guerre, comme je l'ai indiqué dans ma dépêche 419/AL du 22 juin[2].

Il n'en reste pas moins que l'envoi de M. Carraud a été ressenti par le dirigeant zambien comme la volonté du président Pompidou d'établir avec lui des liens plus personnels et que le président Kaunda a pu se rendre compte que nous n'avons aucune mauvaise conscience dans les deux affaires qu'il nous reproche.

Néanmoins, j'ai l'honneur d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait pour le maintien de bonnes relations avec la Zambie, dont la sympathie nous est acquise, que nous fassions à l'égard de ce pays un effort particulier dans le domaine de l'assistance technique et de la coopération culturelle.

D'autre part, il serait opportun que nous saisissions l'occasion d'un futur voyage du président Kaunda en Europe pour l'inviter pour une courte visite personnelle et un entretien avec le président de la République afin de poursuivre le dialogue qui vient de s'ébaucher.

(*Afrique-Levant, Afrique. Zambie 1966-1970, relations politiques avec la France, ZA 6.3*)

355

M. DESPARMET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOGADISCIO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 246/AL. *Mogadiscio, 29 juin 1970.*

Secret

D'une communication du gouvernement somalien.

J'ai été convoqué le 22 juin par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères[3]. Après force protestations d'amitié, celui-ci m'a longuement exposé

[1] Cabora-Bassa, voir *D.D.F.* 1968-II nos 238 à 265 et ci-dessus la dépêche de Lusaka nº 419/AL du 22 juin.

[2] La dépêche de Lusaka nº 419/AL du 22 juin 1970 est publiée plus haut.

[3] M. Omar Arteh Galib est le secrétaire d'État somalien aux Affaires étrangères. Voir plus haut la note de la sous-direction d'Afrique de mars 1970 à propos du Territoire français des Afars et des Issas (TFAI).

le désir sincère de la Somalie d'entretenir avec la France les rapports les plus étroits et les plus amicaux. Bien décidé à ne pas faire revivre l'hostilité stérile qui a été la ligne de conduite de certains des précédents gouvernements, le Conseil suprême de la révolution entend, m'a dit M. Omar Arteh, laisser de côté les vaines revendications que la Somalie avait formulées sur le TFAI et qui avaient compromis la cordialité de nos rapports dans le passé. Il a mentionné la satisfaction qu'avait causée chez les membres du gouvernement les termes de la réponse du président de la République au discours du nouvel ambassadeur de Somalie à Paris lors de la présentation des lettres de créance[1]. Il désirait me voir, m'a-t-il dit, pour me demander mon avis sur la manière dont pourraient se manifester les bonnes intentions de la Somalie. Serait-il indiqué qu'une délégation se rende à Paris ? Ou le gouvernement français serait-il favorable à l'idée d'en envoyer en Somalie ?

J'ai remercié le Secrétaire d'État de ses paroles et l'ai prié de faire savoir au Conseil suprême de la Révolution combien l'attitude somalienne serait appréciée. Je n'ai cependant pas manqué de faire valoir que la période en cours risquait d'être peu favorable à des échanges de ce genre, du fait des vacances estivales en France mais aussi à cause de l'importance que vont prendre dans les mois à venir les questions européennes et notamment les discussions concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE. Il est également probable, lui ai-je dit, que des engagements prévus de longues date, tant pour le ministre des Affaires étrangères que pour les hautes personnalités de la diplomatie française ne laissent place à l'organisation à bref délai de telles rencontres. J'ai enfin émis l'idée que ces réunions ne pouvaient être improvisées et ne présentaient d'intérêt que si elles avaient pour but de régler des questions qui ne pourraient l'être par les voies habituelles. J'étais donc disposé à recevoir toutes les suggestions que le gouvernement somalien voudrait soumettre à l'attention du gouvernement français. Rien ne me paraissait possible de toute façon avant l'automne puisque je devais partir en congé d'ici quelques semaines.

Si la forme en est assez curieuse, cette communication n'en est pas moins en harmonie avec le ton modéré qu'a adopté sur le fond le gouvernement somalien à notre égard ces derniers mois. La dépêche d'actualité n° 22 du Caire[2] indique bien qu'il y pensait depuis quelques temps puisque les paroles du général Hainanshe[3] qu'elle rapporte datent du début mai.

[1] Mohamoud Mohamed Hassan, représentant permanent de la Somalie auprès des Communautés européennes depuis 1968, présente le 3 juin 1970 ses lettres de créance au président Pompidou.

[2] D'après la dépêche d'actualité n° 22 DA/AL en date du 5 juin 1970, en provenance du Caire, M. Mohammed Fayed, ministre d'État égyptien des Affaires étrangères, a rapporté que le général Hainanshe, vice président du Conseil suprême somalien de la révolution, lui a dit que le nouveau régime de Mogadiscio entendait poursuivre le dialogue entamé avec la France par le gouvernement précédent de M. Egal.

[3] Le général Hainanshe, vice-président du Conseil suprême somalien de la révolution depuis octobre 1969, se rend en visite officielle au Caire du 3 au 5 mai 1970.

Aux causes générales de la faveur dont nous jouissons ici, et que j'énumérais dans ma dépêche 175/AL du 26 avril p. 18[1], s'ajoute peut-être depuis peu une certaine sensation d'isolement après le refroidissement des rapports de la Somalie avec un de nos partenaires du Marché Commun, l'Allemagne fédérale, et des difficultés en puissance avec un autre, l'Italie. Que cette ouverture se soit produite maintenant m'incline aussi à penser qu'il existe un rapport entre cette communication et les récentes déclarations de l'Empereur d'Éthiopie à Paris[2]. Le soin mis par le général Hainanshe à préciser à M. Mohamed Fayek au Caire que le point essentiel était pour la Somalie que l'Éthiopie ne s'assure pas des avantages a l'occasion d'un éventuel changement de statut du TFAI (cf. D.A n° 22 du Caire) le laisserait croire.

Les déclarations de M. Omar Arteh, si, comme il le dit, elles sont le reflet de la pensée collégiale du Conseil de la révolution, se veulent donc plutôt rassurantes pour l'immédiat. Elles ne manquent pas cependant d'être aussi quelque peu embarrassantes. Nous nous retrouvons dans une situation que nous connaissons bien : c'est celle qui était la nôtre en 1968 lorsque M. Egal[3] faisait l'impossible pour nous persuader de ses intentions amicales. M. Omar Arteh m'a déclaré que la Somalie dénombrait, depuis la révolution, ses vrais amis et que, naturellement, la France en faisait partie. Tout cela donne l'impression qu'on tente plus ou moins de nous mettre au pied du mur en affichant des sentiments que l'on veut tellement chaleureux, qu'il soit difficile de les ignorer sans risquer de froisser l'orgueil somalien. En somme, cette communication apparaîtrait un peu comme la transposition à notre égard de la manœuvre éthiopienne vis-à-vis de la Somalie que je décrivais dans ma dépêche n° 242 du 16 juin 1970[4]. M. Omar Arteh imagine bien qu'il nous serait difficile de lui répondre que l'absence de manifestations d'aucune sorte est tout ce que nous attendons de la Somalie. Et qu'il spécule peut-être là-dessus.

Je n'ai pas su exactement ce que le gouvernement somalien attend de l'envoi d'une délégation à Paris ou de la visite d'une délégation française. Peut être ce sont des conversations politiques du genre de celles qu'il imagine avoir eu lieu à Paris entre l'Empereur d'Éthiopie et le gouvernement français. J'ai surtout évité au cours de notre entretien de laisser à M. Omar Arteh l'occasion de le préciser. Fort heureusement, le gouvernement semble

[1] La dépêche de Mogadiscio n° 175/AL du 26 avril 1970 est une longue dépêche de 20 pages intitulée « Six mois de régime militaire ». On relève p. 18 les causes de la faveur dont jouit la France : « la situation intérieure depuis le coup d'État, c'est-à-dire la lassitude du peuple qui a d'autres soucis ; le désir de ne pas gâter les relations avec tous les pays d'Europe à la fois ; l'importance de l'aide du FED ; notre politique dans le Moyen-Orient. Le gouvernement somalien se décide à mettre en sourdine ses revendications à notre égard. »

[2] Le 4 juin 1970, l'empereur d'Éthiopie, lors de son passage à Paris déclare aux journalistes à la sortie de l'Élysée où il a rencontré le président Pompidou en visite privée, qu'il était convaincu qu'au cas où la France quitterait le TFAI, elle remettrait le Territoire à l'Éthiopie.

[3] M. Mohammed Hadj Ibrahim Egal, Premier ministre de Somalie depuis 1967 jusqu'au coup d'État du 21 octobre 1969, est reçu par le général de Gaulle le 20 septembre 1968.

[4] La dépêche n° 242 du 16 juin 1970 en provenance de Mogadiscio est intitulée : « Tentatives éthiopiennes en vue de renouer le dialogue avec la Somalie ». Cette longue dépêche énumère les propositions faites à la Somalie par l'Éthiopie.

n'avoir retenu qu'un mot de l'allocution de M. le Président de la République, le mot « coopérer » bien qu'il n'y figure qu'une fois. Encore parait-il vouloir lui donner un sens et un contenu qu'il n'avait peut être pas dans l'esprit de M. Pompidou, celui d'une aide économique ou d'une assistance technique du genre – sinon de l'importance – des aides allemande et américaine qui approchent de leur fin.

Ceci dit, et même s'il y a là principalement une manœuvre destinée à obtenir des avantages matériels ou autres, il me paraîtrait imprudent de faire fi d'avances dont nous pénétrons les mobiles mais dont l'intérêt pour nous se mesure aux désagréments que l'attitude inverse, de la part des Somaliens, pourrait nous valoir en TFAI. La défense des intérêts français dans ce territoire ne se limite pas à l'action politique, ou sociale, ou au maintien de l'ordre à l'intérieur de ses frontières. L'aménagement de nos rapports avec les voisins du TFAI dans un sens qui nous soit favorable fait partie de l'opération d'ensemble et nous aurions d'autant plus tort de nous en désintéresser ou de réserver notre attention à un seul de ses deux voisins, que la mise en œuvre d'une telle politique représenterait une fraction infime des dépenses qu'occasionne notre présence dans le territoire. Consacrerions-nous seulement à la coopération avec la Somalie une fraction des sommes que nous coûteraient le maintien de l'ordre, les pertes en vies humaines et le préjudice subi par l'économie en cas d'opérations de guérilla, que cela représenterait à l'échelle de la Somalie un appoint important, appoint qui nous assurerait pour un temps la paix précaire qui nous suffit. Tant que la chose est possible – et des circonstances politiques aussi favorables pourraient ne pas être de longue durée – la coopération avec la Somalie m'apparaît, en somme, comme une contrepartie tacite possible du maintien du *modus vivendi* auquel nous sommes réduits depuis son accession à l'indépendance[1].

Certes, après les déboires récents de la RFA et des USA, je ne me dissimule ni la fragilité des effets de l'aide économique ni les difficultés d'une coopération quelconque avec un peuple aussi susceptible et exigeant que les Somaliens. Mais je les juge incomparablement moins graves que les conséquences que pourrait avoir l'absence de réaction de notre part. Il est en tout cas indispensable d'offrir au moins les apparences d'une certaine considération pour l'attitude extérieurement conciliante du Conseil de la révolution.

C'est pourquoi je serais obligé au Département de bien vouloir me faire connaître son sentiment sur le point de vue très pragmatique que je lui soumets. Si ce point de vue lui paraît acceptable je souhaiterais qu'il m'indique les secteurs dans lesquels nous serions en mesure d'offrir une aide à la Somalie. Dans un deuxième temps, si le Département m'y autorise, et dans les limites qu'il voudra bien m'assigner, je pourrais prendre avec les responsables somaliens les contacts qu'ils sollicitent et effectuer avec prudence un tour d'horizon qui permettrait de préciser quel contenu ils

[1] En 1960, la Somalie italienne et la Somalie britannique ou Somaliland, fusionnent pour former la République de Somalie.

envisagent pour la coopération qu'ils souhaiteraient établir avec notre pays. Je ne doute pas que, dans les circonstances politiques actuelles, un geste de notre part ait un retentissement sans commune mesure avec l'importance du sacrifice que nous consentirions. À ce point de vue j'estime qu'il y a là une occasion que la sagesse nous commande de ne pas ignorer, même si les perspectives sont peu engageantes. Sans prétendre régler notre différend, un tel palliatif serait de nature à en minimiser les conséquences, à gagner du temps et à maintenir la paix précaire et équivoque qui est tout ce que nous pouvons espérer de la Somalie.

(Afrique-Levant, Afrique, Somalie 1966-1970, relations avec la France SO-6-3)

356

NOTE

La France et l'Indochine
(entretiens franco-indiens)[1]

N. *Paris, 29 juin 1970.*

A) La position générale de la France

Bien que formulée depuis 1968 avec la discrétion que nous impose notre qualité d'hôtes des négociations sur le Vietnam, la position française à l'égard des problèmes d'Indochine est bien connue. Elle a été définie notamment par le général de Gaulle dans le discours qu'il a prononcé à Phnom-Penh le 1er septembre 1966[2]. Elle est fréquemment rappelée par le Ministre depuis la récente aggravation de la situation.

Elle s'appuie sur la conviction que la solution des problèmes d'Indochine ne peut être fondée que sur l'indépendance réelle et la neutralité des États de la péninsule. Ceci implique la non-ingérence des grandes puissances et le renoncement aux actions militaires. Il en résulte quatre principes qui guident actuellement notre comportement :

1/ Il n'existe pas de solution militaire au problème posé. Les grandes puissances sont maintenant trop engagées pour qu'une solution de force ne comporte pas de graves dangers. L'expérience de ces dernières années et de ces derniers mois au Cambodge montre en outre que l'action militaire possède une dynamique incontrôlable. Nous avons d'ailleurs dit dès le 1er mai, à propos de l'intervention américaine en territoire khmer, que nous déplorions tout ce qui aggrave, prolonge et étend le conflit.

[1] Les 3 et 6 juillet 1970, des consultations franco-indiennes ont lieu à Paris entre une délégation indienne conduite par Kewal Singh, secrétaire au ministère des Affaires extérieures depuis 1967, et une délégation française conduite par Hervé Alphand, secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

2/ La paix ne peut donc revenir que par une négociation qui aurait pour objet de mettre sur pied un règlement politique. Nous avons toujours soutenu à cet égard que ce règlement devrait intervenir dans la logique des Accords de Genève[1].

3/ Le succès d'une telle négociation implique une décision sur la question fondamentale du retrait des forces américaines, dont l'introduction au Vietnam est à l'origine même du problème. Nous pensons que lorsque les États-Unis auront annoncé leur intention de principe de quitter le territoire du Vietnam « dans un délai raisonnable et déterminé », un pas décisif sur la voie de la paix aura été fait. Le Ministre a insisté sur ce point le 8 mai dernier, dans une interview radiophonique[2]. Le secrétaire d'État vient de le rappeler à la tribune du Sénat[3].

4/ La neutralisation de la région constitue la seule garantie de paix durable pour les États de la péninsule. Aucune des grandes puissances engagées en Indochine ou concernées par son évolution ne pourrait en effet accepter de la voir tomber sous la dépendance exclusive de l'une d'entre elles. La neutralité serait par contre acceptable pour toutes, et notamment pour les Américains, qui ne considéreraient plus leur propre évacuation comme une humiliation. Ce n'est de toutes manières que dans un cadre neutre que les peuples de la péninsule pourront réellement disposer d'eux-mêmes en l'état où ils sont effectivement et recouvrer la responsabilité de leurs propres affaires.

B) La déclaration française du 1er avril

C'est dans cet esprit, et devant la soudaine aggravation de la situation au Cambodge, que la France a cru devoir rappeler dès le 1er avril[4] sa position sur les voies et moyens permettant de ramener la paix en Indochine ;

1/ Elle a été inspirée par la constatation que l'on se trouvait désormais en présence d'une crise affectant non plus seulement le Vietnam mais l'ensemble de l'Indochine, et que la recherche d'une solution devait se situer au niveau régional. La guerre étant indivisible, la paix devait l'être également.

Elle a également été inspirée par l'évidence que les recherches d'une solution entreprises auparavant dans le cadre de chacun des trois pays de la péninsule n'avaient abouti à aucun résultat (conférence de Paris sur le Vietnam, contacts entre Laotiens, voire entre Cambodgiens et Vietnamiens à Phnom-Penh après la déposition de Sihanouk).

2/ Nous nous sommes adressés à « toutes les parties intéressées », c'est-à-dire aux deux coprésidents de la Conférence de Genève (Grande-Bretagne,

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Répondant aux questions des auditeurs d'*Europe 1*.

[3] Jean de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 23 juin 1969, répondait aux questions des sénateurs le 23 juin 1970.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 129 du 2 avril 1970, et la note du 9 juin 1970 : *Déclaration du 1er avril.*

URSS), aux trois membres de la CIC[1] (Inde, Pologne, Canada), aux gouvernements de la région (RDVN[2], Saïgon, Laos, Cambodge), aux États-Unis, à la Chine ainsi qu'à certains mouvements (GRP[3], Pathet Lao, FUNK)[4].

3/ Notre initiative a pris la forme d'une déclaration, et non à proprement parler d'une proposition, encore moins d'une proposition de conférence. Il n'aurait d'ailleurs pas été réaliste de notre part de proposer d'emblée une conférence. Celle-ci constitue seulement l'une des possibilités résultant des réactions suscitées par notre démarche.

Nous avons plutôt voulu inviter ces gouvernements et ces mouvements à réfléchir sur le concept d'une solution globale de la crise indochinoise, c'est-à-dire de définir une nouvelle approche de la négociation.

Quant à la forme d'une éventuelle conférence, nous sommes ouverts. Il pourrait s'agir soit d'une réactivation de la conférence de Genève de 1962[5], soit d'une conférence spécifique, soit enfin d'un élargissement de la conférence de Paris.

En ce qui concerne l'ordre du jour éventuel, nous admettons parfaitement qu'il pourrait être débattu en premier lieu de la question vietnamienne.

4/ Nous ne nous sommes heurtés pour l'instant à aucun refus explicite. Les réactions ont été favorables (Washington, Moscou, Londres, Rome, New Delhi, Vientiane) ou réservées (Pékin, Hanoï, FUNK, Phnom-Penh). Dans ce dernier cas, les gouvernements ou mouvements concernés ont surtout éprouvé la crainte que notre suggestion ne revienne à légitimer un état de fait qu'ils contestent.

En tout état de cause, notre projet demeure sur la table et nous admettons parfaitement que des délais soient nécessaires à sa mise en œuvre.

C) Notre appréciation de la situation générale actuelle

Nous estimons que la prolongation du conflit résulte d'une prise en considération insuffisante des principes dont nous nous efforçons de rappeler l'importance. L'accent notamment mis du côté américain sur la perspective de vietnamisation dénote une tendance persistante à penser le problème en termes militaires. La guerre est certes en train d'être vietnamisée. Mais la paix peut-elle l'être ? Nous en doutons.

C'est en tous les cas au nom de la vietnamisation (protection des troupes américaines encore sur place après le départ des autres) que Washington et Saïgon ont pris le parti d'étendre la guerre. Le danger d'une telle conception apparaît maintenant évident :

[1] Les Commissions internationales de contrôle, mises en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 au Vietnam, Laos et Cambodge.

[2] République démocratique du Vietnam.

[3] Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 411.

[4] Front uni national du Kampuchéa, présidé par le prince Sihanouk depuis le 23 mars 1970.

[5] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, qui aboutit aux accords du 23 juillet 1962.

– À l'instar du Vietnam et à un degré déjà plus alarmant que le Laos, le Cambodge est en guerre sur la quasi-totalité de son territoire.

– La Thaïlande est menacée par la contagion.

– La Chine trouve l'occasion de jouer un rôle encore plus direct qu'auparavant. Elle favorise le renforcement de la solidarité entre mouvements révolutionnaires indochinois (c'est à Canton que s'est tenue la conférence du 25 avril dernier[1]) et encourage ces mouvements à mener une « guerre populaire prolongée ».

– L'influence malgré tout modératrice de l'URSS, privée par le départ du prince Sihanouk d'une importante part de ses moyens d'action en Indochine, n'a plus la possibilité de s'exercer.

– La marge de liberté d'Hanoï est considérablement réduite par les nouvelles possibilités de pression de Pékin, et le jeu d'équilibre de la RDVN devient plus aléatoire qu'auparavant.

D) Notre appréciation de la situation au Cambodge

1/ La « vietnamisation » du Cambodge, que nous redoutions au lendemain du coup d'État de Phnom-Penh du 18 mars 1970 et que notre déclaration du 1er avril visait à éviter, s'est effectivement produite. Ce phénomène se traduit par :

– la contamination de la majorité des provinces par les forces du Nord-Vietnam, du GRP, les Khmers Rouges et plus récemment les maquis du FUNK.

– le contrôle par ces derniers de plus de la moitié du territoire khmer : (quatre provinces orientales, province de Preah Vihar au Nord, plus le triangle délimité par les villes de Kompong Cham, Stung Treng et Angkor Thom).

– investissement de trois agglomérations importantes (Siem Réap, Kompong Cham et Kompong Thom) et occupation partielle de celle de Kompong Speu.

– coupures répétées des voies de communication entre les grands centres et la capitale pour isoler cette dernière de ses sources d'approvisionnement en riz et en carburant.

– mouvement en tenaille autour du Tonle Sap.

Ce pourrissement progressif et continu du pays ne semble pas toutefois menacer dans l'immédiat l'existence du gouvernement en place car bien qu'improvisée et désordonnée, la défense dispose de moyens suffisants pour tenir les villes et les grands axes de communication qui sont réouverts après les coupures (appui aérien américain, existence de deux bases logistiques de Pochentong et de Neak Luong permettant d'amener rapidement par avions et hélicoptères sur les points menacés renforts cambodgiens,

[1] Tenue à Canton les 24 et 25 avril 1970, la « conférence des peuples indochinois » réunit les représentants du FUNK, de la RDVN, du GRP et du Pathet Lao. Elle proclame « l'unification de la résistance ».

sud-vietnamiens et peut-être dans un avenir proche thaïlandais). En d'autres termes, le Cambodge s'est enlisé dans un conflit politico-militaire qui risque de se prolonger, car la machine américaine qui est en route donne au gouvernement le moyen de survivre et peut-être de stabiliser la situation comme au Laos.

2/ En fait, le Cambodge a abandonné la politique de neutralité dont se réclament encore verbalement ses chefs actuels. Par l'ultimatum qu'ils ont lancé à la RDVN et au GRP au sujet de leurs troupes stationnées dans le royaume[1], ceux-ci ont déclenché le processus dont ils sont victimes et qu'ils ont accéléré en appelant de leurs vœux l'intervention des forces américano-sud-vietnamiennes[2]. Pour débarrasser leur pays d'abcès frontaliers, ils ont donné la septicémie à celui-ci.

La dégradation de la situation militaire et la désaffection d'une partie de son soutien populaire ont amené le gouvernement à diriger le pays en s'appuyant sur l'armée et la police (loi martiale proclamée le 1er juin et la mobilisation générale décrétée le 26). Elles ont également provoqué la naissance à Phnom-Penh d'une tendance jusqu'au boutiste poussant à la radicalisation du régime actuel. Une telle orientation est approuvée non seulement par un nombre croissant de parlementaires mais encore par des membres influents du gouvernement comme le ministre des Affaires Étrangères, M. Yem Sambaur[3].

La multiplication des destructions et des pertes de vies humaines a, d'un autre côté, fait apparaître dans les milieux politiques un courant favorable à un règlement négocié de la crise. Une personnalité de premier plan, Son Sann[4], ancien vice-président du Conseil non compromis dans le coup d'État, s'est même proposé d'entreprendre une mission officieuse de contact avec l'autre camp à l'effet d'arriver d'abord à un cessez-le-feu, puis à l'ouverture de conversations entre les parties intéressées.

Malheureusement, il semble que la ligne dure l'emporte actuellement sur cette résurgence du neutralisme et qu'une aggravation de la situation après le retrait acquis des forces américaines conduirait vraisemblablement à la mise en selle d'une équipe gouvernementale de type saïgonnais. Au demeurant, la déclaration faite à Pyong Yang le 19 juin par M. Sarain Chhak[5], ministre des Affaires étrangères du prince Sihanouk, selon laquelle « l'hypothèse suivant laquelle le Prince et le général Lon Nol pourraient se

[1] Le 12 mars 1970, le gouvernement cambodgien exige que la RDVN et le GRP aient retiré leurs troupes du Cambodge le 15 mars.

[2] Le 15 mars 1970, le gouvernement cambodgien sollicite l'intervention militaire du Sud-Vietnam au Cambodge.

[3] Yem Sambaur, ministre d'État cambodgien chargé de la Justice et des Relations avec le Parlement du 12 août 1969 au 21 mars 1970, puis vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. À partir du 2 juillet 1970, ministre d'État chargé de la Justice.

[4] Son Sann, Premier ministre cambodgien du 1er mai 1967 au 31 janvier 1968, après avoir été plusieurs fois vice-président du Conseil depuis 1946.

[5] Sarin Chhak, ambassadeur du Cambodge au Caire depuis 1968, ministre des Affaires étrangères du gouvernement royal d'Union nationale du Kampuchéa (GRUNK) depuis mai 1970.

rencontrer autour d'une table de conférence est à exclure » ne va pas dans le sens d'une conciliation[1].

E) Nos rapports avec les deux camps khmers

Non impliqués dans la crise cambodgienne, nous voulons rester disponibles pour apporter le cas échéant, notre contribution à son règlement. C'est pourquoi nous tenons à rester en rapport avec les deux camps et à adopter à l'égard de chacun d'eux une attitude de neutralité et d'équilibre relatif.

1/ *Avec le gouvernement du général Lon Nol*

Nous maintenons des relations diplomatiques de type normal. Notre ambassade à Phnom-Penh, dont la présence est largement justifiée par l'importance des intérêts moraux et matériels que nous possédons au Cambodge, jouit par tradition d'une autorité morale qui, depuis la crise, s'est exercée avec constance dans le sens de l'apaisement.

Nous poursuivons notre coopération économique, culturelle et technique faite au bénéfice d'un peuple qui, dans les épreuves qu'il traverse, a plus que jamais besoin de notre assistance.

Mais nous refusant à participer directement et indirectement à un effort de guerre que nous n'avons cessé de réprouver, nous n'avons procédé, depuis les événements du 18 mars, à aucune livraison d'armes et de munitions au Cambodge dans le cadre de notre aide militaire bilatérale, pas plus que nous n'avons accédé à la demande d'assistance exceptionnelle qui nous a été adressée ainsi qu'à d'autres pays.

Nous nous sommes prononcés publiquement contre la campagne anti-vietnamienne qui s'est développée en avril sur le territoire khmer et nous sommes intervenus à Phnom-Penh à ce sujet.

2/ *Avec le prince Sihanouk*

Par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Pékin[2], nous maintenons le contact avec le prince Sihanouk.

Nous considérons que ces contacts sont bénéfiques dans la mesure où ils allègent l'isolement dans lequel vit le Prince et où ils constituent les seuls liens de ce dernier avec le monde libre.

Non mystérieux et fondés sur des affinités comme sur une communauté de vues dans le passé sur les affaires indochinoises, ces rapports sont naturellement influencés par sa condition d'exilé et la nature du combat qu'il mène.

Nous considérons que le prince Sihanouk comme une des parties intéressées de la crise cambodgienne avec laquelle il convient de rester en rapport,

[1] *Phrase rayée dans le texte* : « Pour que celle-ci fût possible, il faudrait que le général Lon Nol accepte de s'effacer pour laisser place à une équipe modérée non impliquée dans le coup d'État. »

[2] Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin depuis février 1969.

mais nous n'envisageons pas, à ce stade, une reconnaissance du gouvernement qu'il anime.

F) Notre appréciation de la conférence de Djakarta

Le ministre des Affaires étrangères a reçu le 22 juin la mission tripartite déléguée par la conférence de Djakarta[1] et à cette occasion a précisé à ses interlocuteurs nos vues sur les résolutions adoptées par cette conférence.

1/Nous doutons que le problème cambodgien puisse être traité de manière indépendante. Les positions adoptées par Pékin, la conférence des peuples indochinois et le prince Sihanouk lui-même vont dans le sens d'une approche globale du problème. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'à l'inverse de ce qui se passe pour le Vietnam (conférence de Paris) et le Laos (amorce de dialogue entre les deux princes)[2], il n'existe pas de cadre de règlement de la crise cambodgienne.

2/ Nous ne pensons pas que les Nations Unies soient un forum approprié pour la recherche d'une solution au problème khmer et indochinois aussi longtemps que des parties aussi intéressées que le Nord-Vietnam et la Chine n'en sont pas membres.

3/ En ce qui concerne la réactivation de la CIC nous n'émettons pas un avis défavorable (nous avons en son temps désapprouvé la décision du prince Sihanouk de mettre fin aux activités de celle-ci), mais nous restons sceptiques quant aux chances de succès d'une telle initiative sur laquelle les deux coprésidents et les trois membres de la CIC ne semblent pas d'accord.

4/ Nous reconnaissons que la question fondamentale est bien le retrait des forces étrangères, mais il convient à ce sujet de lever toute ambiguïté et de voir les choses avec réalisme. Qu'il s'agisse du Vietnam ou du Cambodge, il est vain d'attendre qu'Hanoï admette un règlement sur la base du retrait de toutes les forces étrangères. Il faut comprendre que le Nord-Vietnam n'accepte pas que la présence des troupes américaines soit placée sur le même plan que celle de ses forces qui, au Cambodge, observons-le, découle de la guerre du Vietnam et, bien que de plus en plus malaisément tolérée par le prince Sihanouk avant son éviction, ne pouvait prendre fin qu'avec le conflit vietnamien.

On peut donc envisager la recherche d'un règlement sur la base du retrait des forces en tenant la balance égale entre celles-ci. Le prince Sihanouk n'a-t-il pas déclaré lui-même à Pyong Yang le 15 juin : « Le problème cambodgien ne peut être séparé du retrait inconditionnel, total et rapide des

[1] Le 22 juin 1970, le ministre français des Affaires étrangères reçoit les secrétaires aux Affaires étrangères de Malaisie, du Japon et d'Indonésie, émissaires de la conférence sur le Cambodge réunissant les 16 et 17 mai à Djakarta onze pays d'Asie et du Pacifique. Les émissaires sont chargés d'opérer des sondages sur une éventuelle réactivation au Cambodge de la Commission internationale de surveillance et de contrôle mise en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 et aux activités de laquelle le prince Sihanouk a mis fin le 9 octobre 1969.

[2] Le Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962, et Prince Souphanouvong, demi-frère du prince Souvanna Phouma et président depuis 1956 du Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao »), parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

forces US et alliées de toute l'Indochine ». L'idée se fait jour qu'une solution négociée passe par le préalable du départ des troupes américaines. C'est pourquoi nous souhaitons que la politique de retrait annoncée par le président Nixon soit menée à terme « dans un délai raisonnable et déterminé ».

5/ En conclusion, nous estimons qu'il est préférable de s'en tenir aux mécanismes existants, c'est-à-dire aux conversations de Paris d'une part et d'autre part aux procédures des accords de Genève, les unes et les autres pouvant être combinées en faisant appel à toutes les parties.

G) Notre appréciation de la situation au Laos

1/ Le coup d'État de Phnom Penh n'a pas été sans susciter dans les milieux militaires et politiques de droite laotiens la tentation de suivre l'exemple cambodgien. Ces deux groupes considéraient en effet que la prise d'Attopeu puis de Saravane par les forces nord-vietnamiennes justifiait un abandon de la politique de neutralité et un appel aux forces américano-sud-vietnamiennes pour mettre un terme à « l'invasion du royaume » et couper la piste Hô Chi Minh.

2/ La vietnamisation du Cambodge, avec toutes ses implications, n'a cependant pas tardé à amener ces milieux à repenser le problème. Les généraux laotiens, et le plus important d'entre eux, le général Kouprasith[1], reconnaissent que la poursuite de la politique du prince Souvanna Phouma est plus que jamais nécessaire. « Agir autrement conduirait le pays à un suicide », déclarait récemment en substance le chef tout puissant de la région militaire de Vientiane. Cette opinion a gagné du terrain dans les cercles politiques de la capitale. Seule la droite sudiste, nostalgique de l'époque Phoumi[2], et aux prises dans ses circonscriptions avec le danger nord-vietnamien, en doute et a donné de la tablature au Premier ministre lors de la dernière session parlementaire.

3/ Bénéficiaire de ce regain d'intérêt des milieux qui comptent pour la politique de neutralité et d'un soutien américain ouvert, le prince Souvanna Phouma en a profité pour réaffirmer publiquement sa fidélité à cette politique dont il est l'initiateur (interview du 16 juin au correspondant de l'AFP) et répondre dès le 25 juin au message que le prince Souphanouvong lui avait fait tenir le 12 pour lui proposer une reprise du dialogue. La lettre du Premier ministre lao, assez sévère dans les termes, invite son demi-frère à engager dès que possible, sans préalable de part et d'autre, des conversations à Khang Khaï, qui serait neutralisé pour la circonstance.

Le maintien des contacts entre les deux princes et ces tentatives de réouverture du dialogue entre les deux camps qui s'inscrivent dans la ligne des accords de 1962, vont dans le sens de nos vœux.

[1] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[2] Phoumi Nosavan, un des chefs de la droite laotienne, chassé du pouvoir en 1964, en exil en Thaïlande depuis 1965.

Nous avons pu constater, lors du récent séjour à Paris de M. Gromyko (1er-5 juin), que les vues soviétiques étaient assez proches des nôtres. Cette similitude a été consacrée par le communiqué conjoint final et par la conférence de presse donnée le 5 juin par le ministre des Affaires étrangères d'URSS, qui s'est référé de manière plutôt positive à l'initiative française du 1er avril (« Le gouvernement soviétique n'a jamais fait d'objection à l'idée d'une conférence élargie sur le problème indochinois comme l'a suggéré le gouvernement français, mais la réalisation de ce projet exige avant tout l'accord des parties directement intéressées »).

En ce qui concerne plus précisément le Cambodge, M. Gromyko nous a déclaré souhaiter le retour à la neutralité du royaume khmer, et a relevé de lui-même les similitudes entre les positions françaises et soviétiques : sympathie pour le prince Sihanouk, maintien des relations avec Phnom-Penh, nécessité d'en revenir à l'esprit des accords de Genève.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 167*)

357

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE,
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *Libreville, juin 1970.*

(*Reçue* : le 29 juin).

Monsieur le Président,

À l'occasion de ma prochaine visite en France[1], vous avez bien voulu faire en sorte que le gouvernement de la République gabonaise soit acquéreur d'un avion Mystère 20/Fan Jet Falcon.

Votre Gouvernement accepterait de régler 20 % du prix total de l'appareil. Le solde, soit 80 % revenant à l'État gabonais qui devrait se libérer en sept ans au taux de 7 % l'an. Un projet de contrat de vente m'a été remis à cet effet[2].

Cet appareil est destiné à me rendre, ainsi qu'aux membres de mon Gouvernement les plus grands services puisque nous avons décidé d'adapter progressivement notre infrastructure aéronautique au développement des appareils à réaction.

La piste de Port-Gentil vient en effet d'être allongée et améliorée, tandis qu'un aérodrome susceptible d'accueillir des appareils de type DC 8 sera

[1] Le président de la République gabonaise, chef du gouvernement, Albert-Bernard Bongo, se rend en visite officielle en France du 6 au 10 juillet 1970.

[2] Pour la suite donnée à cette affaire, se reporter au compte rendu des entretiens tenus à Paris par le président Bongo, publié dans *D.D.F.* 1970-II, au cours desquels une convention d'achat de matériels aériens lui est soumise et est acceptée, ainsi qu'aux télégrammes, non repris, de Paris à Libreville nos 162-163 et 167-168 des 17 et 23 juillet et à la lettre personnelle adressée par Yvon Bourges au ministre des Finances, Valery Giscard d'Estaing, du 25 août 1970, l'informant des difficultés rencontrées pour le règlement financier des avions livrés au Gabon.

prochainement mis en chantier dans la région minière du Haut Ogooué entre Moanda et Franceville[1].

D'autres projets à plus long terme concernent les aérodromes du Centre, du Sud et du Nord du Gabon.

Par ailleurs mes contacts sont amenés à se multiplier à l'extérieur, et en particulier dans la zone géographique de l'Afrique centrale.

Un appareil *Mystère 20* serait donc pour moi d'une très grande utilité.

Je dois dire aussi qu'il serait, aux yeux des populations gabonaises un instrument de prestige, en même temps qu'un hommage rendu aux qualités techniques de l'industrie aéronautique française.

Vous n'ignorez certainement pas, Monsieur le Président, les lourdes charges qui pèsent sur le budget de notre jeune État, et tout spécialement dans le domaine du transport aérien.

Au cours de ces dernières années, j'ai dû, sur nos propres ressources, faire l'acquisition de deux appareils DC 3 et DC 6 équipés en VIP et d'un hélicoptère Alouette III que je mets bien volontiers, et gracieusement, à la disposition des personnalités des pays amis en visite au Gabon.

Je dois d'autre part, envisager dans un proche avenir le remplacement des appareils de type C 47 de notre armée de l'Air.

Enfin, comme vous le savez par l'aide si précieuse que vous ne cessez de nous apporter par l'intermédiaire du Fonds d'Aide et de Coopération, je suis obligé de tenir compte de notre participation financière à la réalisation des projets d'infrastructure qui conditionnent la mise en valeur de notre pays.

C'est la raison pour laquelle j'hésite à accepter les charges nouvelles qui me sont proposées, persuadé que vous voudrez bien les faire examiner à nouveau dans le cadre de nos relations amicales et dans celui d'une assistance que votre grand pays n'a jamais cessé d'accorder à notre jeune République.

Dois-je vous dire aussi, Monsieur le Président, que sur le plan psychologique, ce serait un grand réconfort et pour l'opinion publique gabonaise et pour notre orgueil national de voir à nouveau consacrés les liens privilégiés qui me permettent de poursuivre mes efforts pour la protection des intérêts français dans cette partie du continent africain.

Je souhaite donc très vivement, si cela est possible, arriver à Libreville, au terme de mon voyage officiel en France, à bord d'un *Mystère 20* qui serait le symbole de notre fructueuse et indéfectible amitié.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, les assurances renouvelées de ma très haute et très respectueuse considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, relations militaires franco-gabonaises, n° 37*)

[1] Une société italienne serait chargée de l'allongement de la piste de l'aéroport de Franceville pour qu'elle puisse recevoir des avions du type DC 6. Le coût de ce projet s'élèverait à 1 000 000 000 de francs CFA.

358

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3813 à 3818 *Washington, 30 juin 1970.*

(*Reçu* : le 1er juillet, 01 h. 39).

Vote de l'amendement Cooper-Church

Je me réfère à mes télégrammes n° 2987-98, 3535-34, 3772-77.

Alors que sur la côte Ouest, la Maison Blanche d'été publiait son rapport sur le succès de l'opération cambodgienne, le Sénat, par une majorité de 58 (dont 42 démocrates et 16 républicains) contre 37 (11 démocrates et 26 républicains), votait l'amendement Cooper-Church à la loi sur les ventes d'armes à l'étranger[1]. Ce texte, dont j'envoie traduction au Département par valise, prévoit que sauf autorisation ultérieure du Congrès, l'administration ne peut, après le 30 juin 1970, maintenir au Cambodge des troupes et des instructeurs américains, financer l'appui militaire qui pourrait être donné sur place au gouvernement Lon Nol par les alliés des États-Unis, mener enfin des raids au-dessus du Cambodge, dont le « seul but » serait de soutenir le gouvernement Lon Nol.

Le vote revêt une importance politique indéniable, alors que sa portée pratique est pour l'instant limitée et que la controverse demeure sur le sens qu'il convient de lui donner.

1) Pour qu'il devienne loi et limite juridiquement et matériellement la liberté d'action du président au cas où il désirerait engager au Cambodge à nouveau les opérations interdites par ce texte, il faudrait maintenant qu'il fût voté par la Chambre puis signé par le Président (mon télégramme n° 2987-98). Actuellement, l'une et l'autre de ces hypothèses sont assez audacieuses.

2) La signification exacte du texte demeure sujette à discussion. Sur instigation de la Maison Blanche (mon télégramme n° 3772-77), les partisans de M. Nixon ont fait ajouter à l'amendement la clause selon laquelle la liberté d'action du Président comme Commandant en chef ne saurait être en quelque manière limitée par les dispositions votées. Au cas où il y aurait lieu d'appliquer ce texte à une situation concrète, par exemple une nouvelle intervention au Cambodge, qui devrait prévaloir de la liberté

[1] Cet amendement porte le nom des sénateurs qui l'ont proposé : Adopté par le Sénat après six mois de débat, il fut rejeté par la Chambre des représentants. Repris sous une forme modifiée à l'occasion du vote de la loi supplémentaire sur l'assistance militaire à l'étranger, il se bornait à introduire des restrictions aux opérations aériennes. Il fut alors adopté par les deux chambres du Congrès le 22 décembre 1970. Au moment de l'entrée en vigueur, le 5 janvier suivant, de ce texte qui pour la première fois limitait le pouvoir du président des États-Unis d'intervenir militairement à l'étranger, les forces américaines avaient déjà évacué le Cambodge, mais les frappes aériennes continuèrent.

générale laissée au Commandant en chef ou des interdictions prévues par le législatif ?

3) Le vote d'aujourd'hui n'en constitue pas moins un revers pour le Président et une importante victoire pour les adversaires au Sénat de sa politique en Asie.

M. Nixon n'avait pas caché qu'il interpréterait le vote de l'amendement Cooper-Church comme une motion de défiance à l'égard de l'opération du Cambodge et de sa politique indochinoise. Voilà qui est fait et à la plus grande majorité que les adversaires de cette politique au Sénat aient jamais pu réunir.

Pour le Sénat, il s'agit d'affirmer son sentiment que les temps où les présidents pouvaient conduire la politique étrangère et de défense à leur guise et engager les troupes américaines à l'étranger sans consultation préalable de la haute assemblée doivent s'achever.

Dans l'immédiat, le Sénat a entendu « aider » le Président à s'en tenir à la politique de retrait du Cambodge dont il avait lui-même fixé la limite au 30 juin.

Ces débats, comme ce vote, n'avaient pas pour unique objet de porter après coup un jugement très critique sur l'opération cambodgienne, mais aussi et surtout de tenter de restreindre la liberté d'action que le Président pourrait parfois être tenté de s'adjuger pour s'écarter de la politique qu'il a lui-même proposée : le désengagement américain par la vietnamisation du conflit. Réserve encore une fois faite de la portée pratique et des difficultés d'interprétation du texte de l'amendement Cooper-Church, c'est le sens que l'on peut donner au vote d'aujourd'hui.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

359

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3819 à 3823 *Washington, 30 juin 1970.*

(*Reçu* : le 1er juillet, 01 h. 43).

Je me réfère à votre télégramme n° 1656-1657[1].

Dès mon retour à Washington, j'ai pris contact comme première mesure avec M. Schwartz, conseiller spécial du secrétaire d'État pour les questions

[1] Paris annonce par ce télégramme non reproduit du 25 juin 1970, l'envoi à l'ambassade d'un rapport du ministère français de l'intérieur au sujet du trafic de stupéfiants, indiquant qu'il est faux de prétendre que la drogue à destination des États-Unis transite exclusivement par la France. La tendance des trafiquants est en réalité d'emprunter des chemins passant par d'autres pays et d'y établir leurs laboratoires clandestins. Ces constatations font ressortir toute l'importance d'une coopération internationale étroite dans la lutte en ce domaine.

de trafic des stupéfiants. Je lui ai donné connaissance oralement, avant de lui remettre une note à ce sujet dans quelques jours, des indications que M. Fernet, directeur de la police judiciaire, m'avait communiquées le 25 juin dans le cabinet du ministre de l'Intérieur.

J'ai rappelé à mon interlocuteur l'importance des résultats obtenus par les services de la police française en collaboration avec le bureau des narcotiques des États-Unis pour découvrir les laboratoires clandestins.

J'ai indiqué d'autre part, comme me l'avait dit M. Marcelen[1], que les trafiquants de drogue devant la rigueur de la répression exercée en France avaient tendance depuis un certain temps à porter ailleurs leurs activités.

J'ai d'autre part souligné que la campagne qui était exercée contre nous dépassait les limites du tolérable. Il ne s'agissait pas seulement des attaques dirigées contre nous par le juge Leibowitz, mais je venais de l'apprendre, d'article d'un des journaux les plus respectés des États-Unis, le *Christian Science Monitor* de Boston.

D'autre part M. Oettinger, candidat démocrate au sénat de New York, venait de déclarer devant la NBC le 21 juin que le président Nixon aurait dû demander au président de la République, lors du voyage de celui-ci aux États-Unis, de fermer le port de Marseille, source de tous les maux. Tout ceci tournait à l'extravagance et nous demandions instamment aux autorités américaines de faire le plus tôt possible une déclaration rétablissant la réalité des faits et soulignant l'étendue de la coopération franco-américaine à cet égard. M. Schwartz n'a pas été négatif à cet égard mais il apparaît bien, comme je le soupçonnais, que l'affirmation que 80 pour cent de l'héroïne est fabriqué autour de Marseille est toujours confirmée par M. Ingersoll, chef des Services des Narcotiques des États-Unis. J'ai dit à M. Schwartz que je m'en étonnais après les conversations que M. Ingersoll avait eues en France en mai avec M. Marcelen lui-même, M. Dhours et M. Fernet. C'était là une affirmation gratuite et lorsque l'on affirmait de telles choses l'on devait au minimum tenter d'en faire la preuve.

Jusqu'à présent les trafiquants de drogues arrêtés en France l'avaient été grâce à l'action des services de police français et dans bien des cas il s'agissait de citoyens américains.

La conclusion de cette première entrevue a été que si lors d'une conférence de presse un journaliste français posait au porte-parole du département d'État une question à ce sujet, M. McCloskey rétablirait les faits. Nous ne devons pas nous dissimuler toutefois que si la sincérité des représentants du département d'État ne paraît pas devoir être mise en doute nous nous heurtons néanmoins à des groupes de pression qui voient avantage et intérêt à mettre la France en cause. Dès que M. Schwartz aura pu étudier les documents et la note que je prépare, je reprendrai à nouveau cette question à un niveau plus élevé.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Il s'agit en fait de M. Raymond Marcellin, ministre français de l'Intérieur depuis 1968.

360

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES,
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
NOTE POUR LE MINISTRE

Séparation isotopique de l'uranium en Afrique du Sud

N[1]. *Paris, 30 juin 1970.*

Secret.

La position du gouvernement français sur le projet sud-africain de séparation isotopique de l'uranium a été portée à la connaissance de l'ambassadeur d'Afrique du Sud par le Secrétaire général du Département le 23 juin[2]. Au cours de cet entretien l'ambassadeur d'Afrique du Sud donnait son accord aux diverses conditions que nous mettions à une coopération éventuelle dans ce domaine et demandait même que les trois experts du Commissariat[3] chargés d'étudier la valeur technique du projet soient mis en route dès que possible vers l'Afrique du Sud.

Le 26 puis le 27 juin cependant, l'ambassadeur revenait au Quai d'Orsay pour donner sur la position sud-africaine des indications contradictoires avec celles qu'il avait laissé entendre dans la première conversation. L'Afrique du Sud était prête à recevoir nos experts chargés de l'étude technique du projet seulement après signature d'un échange de lettres prévoyant les conditions de la coopération. Aux propos de l'ambassadeur, d'ailleurs peu clairs, il semblait que l'Afrique du Sud entendait préciser dans le détail les engagements de part et d'autre avant que nous ayons pu nous rendre compte de la valeur du procédé. Le Secrétaire général a donc fait comprendre à l'ambassadeur que cette façon de voir ne correspondait pas à nos propres intentions.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud a exprimé alors l'avis qu'un malentendu avait dû se produire quelque part. Il reconnaissait que lui-même avait été mal informé de l'affaire à ses débuts et supposait que les autorités de Pretoria, en lui donnant des instructions, n'avaient pas une idée nette de nos positions. Il suggéra que le Commissaire à l'Énergie Atomique d'Afrique du Sud, le Dr. Roux[4], vint à Paris pour clarifier l'affaire.

[1] Cette note porte la mention marginale de la main de Hervé Alphand : « Signalé spécialement au ministre. H.A. » On lit aussi la note marginale de la main du ministre Maurice Schumann : « Ce projet me semble acceptable. M.S. » En outre une courte lettre de la main du ministre Maurice Schumann est jointe à la même note : « Objet : Afrique du Sud. Cher Hervé, votre projet me semble très acceptable, mais je dois le montrer personnellement à M. Pompidou. Une question cependant ; sous quelle forme avez-vous été saisi de la proposition sud-africaine ? Il faut répondre sous la même forme et sous la signature d'un homologue. Amicalement à vous. Maurice 1er juillet 1970. »

[2] Voir plus haut le compte-rendu du 23 juin 1970 de l'entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud.

[3] Commissariat à l'Énergie atomique ou CEA.

[4] Dr A.J.A. Roux est président de l'*Atomic Energy Board* d'Afrique du Sud.

Le Dr. Roux s'est présenté au Département le 29 juin. La position française lui a été exposée. Il a bien compris notamment que le gouvernement français entendait se faire lui-même une opinion sur la valeur du procédé avant de s'engager dans une coopération et ne souhaitait pas qu'il soit fait état de nos échanges de vues tant qu'une décision positive de notre part n'avait pas été prise. Le Dr. Roux n'a pas voulu se prononcer sur ce que pourrait être la réaction du gouvernement sud-africain devant nos positions ainsi définies.

Il a seulement répété que le gouvernement sud-africain souhaitait beaucoup pouvoir faire état d'une coopération avec un pays occidental et surtout la France lorsqu'il annoncerait publiquement son projet. Il a reconnu que la procédure que nous suggérions (mission d'experts préalable) était applicable si l'Afrique du Sud n'était pas trop pressée d'annoncer son projet. Il a demandé si le gouvernement français serait disposé à adresser au gouvernement sud-africain une lettre qui définirait sa position et constituerait une réponse à la proposition de coopération sud-africaine.

Il semble qu'il n'y ait pas d'inconvénient à définir dans une lettre notre position qui est prudente. Ainsi, nous ne fermerions pas la porte aux conversations. Nous garderions une possibilité de coopérer au projet s'il est intéressant. Mais nous ne serions pas engagés. Un projet[1], ci-joint, a été préparé dans ce sens. S'il était approuvé, il pourrait être adressé soit par le ministre des Affaires étrangères, soit par le ministre du Développement industriel et scientifique[2] au ministre correspondant en Afrique du Sud[3].

(Affaires atomiques – Afrique du Sud – relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium C.223)

361

COMPTE RENDU

Entretien du M. Pompidou et M. Tubman
Le 30 juin 1970, 15 h 10 à 15 h 35.

C.R. *Paris, 30 juin 1970.*

M. Pompidou. Je voudrais vous redire sans protocole que je suis très heureux de vous recevoir, d'abord parce que la France et moi-même, nous avons un attachement spécial pour l'Afrique, et ensuite, parce que nous

[1] On lit la mention marginale de la main de M. Hervé Alphand : « Il n'a pas été donné à M. Roux, mais correspond aux propos tenus, sur instructions du gouvernement, et à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, et au président de la commission atomique de Pretoria H.A. »

[2] François-Xavier Ortoli est ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 20 juin 1969.

[3] Cette note est signée par Pierre Laurent, conseiller d'État, directeur général des Relations culturelles scientifiques et techniques depuis août 1969.

éprouvons un respect particulier pour votre personne et pour ce qu'elle signifie dans l'Afrique moderne sous l'angle de son émancipation et de son développement.

M. Tubman[1]. Ce que vous venez de dire me touche. Nous avons de notre côté un grand désir d'établir avec la France et avec la Communauté française d'Afrique des relations plus intimes. Je suis heureux que nous soyons d'accord sur ce point.

M. Pompidou. Je suis en effet d'accord pour faire les efforts nécessaires afin d'accroître les relations entre la France et le Liberia dans les domaines économique et culturel. Nous nous félicitons de ce que vous améliorez constamment vos rapports avec ceux de vos voisins qui appartenaient à la communauté française et qui sont toujours de la communauté francophone d'Afrique.

Des personnes comme les présidents Senghor[2], Houphouët-Boigny[3] et d'autres sont pour nous des amis. Même avec la Guinée, je pense que nous reprendrons des relations naturelles et normales. Dans toute la mesure où vous avez de bons rapports avec tous ces pays, nous nous en félicitons pour eux, pour vous et en fin de compte pour nous-mêmes. J'ai la plus grande estime pour le président Houphouët-Boigny, qui est un homme très sage et qui a réussi à donner à son pays un développement exceptionnel.

M. Tubman. Cela est vrai. Je le respecte beaucoup, comme un homme capable de voir clairement les choses et de prendre des décisions justes. Comme le disait un général et un homme d'État français, la qualité la plus rare parmi les généraux, c'est le courage de deux heures du matin, celui qui permet de faire face à l'imprévu et de décider rapidement en pleine liberté de jugement. Le président Houphouët-Boigny possède cette vertu. Nous nous sommes souvent entretenus et nous désirons établir des relations plus étroites. C'est ainsi qu'il m'a parlé d'un institut français au Liberia. Avec lui et le président Senghor, tous les grands hommes d'État africains, nous voulons nous engager résolument dans une direction nouvelle pour coopérer plus étroitement dans les domaines économique, social et culturel, et dans d'autres peut-être, avec le temps.

M. Pompidou. Nous sommes camarades de lycée, M. Senghor et moi et bons amis depuis quarante ans. Je puis en tout cas vous assurer que, de notre part, nous nous emploierons, encore que ce ne soit guère nécessaire, à encourager tous les États à collaborer étroitement avec vous, j'entends tous les États de ce qui est pour nous l'Afrique indépendante et sage. Y a-t-il entre nous quelque problème ? Vous désirez que nous nous intéressions à un institut pour l'enseignement français ?[4]

[1] William Vacanarat Shadrach Tubman, né le 29 novembre 1895, est élu pour la première fois président de la République du Liberia en 1943. Il est réélu pour la sixième fois en juillet 1969. Il effectue un voyage privé en France du 30 juin au 3 juillet 1970.

[2] Léopold Sedar Senghor est président de la République du Sénégal depuis 1960.

[3] Félix Houphouët-Boigny est président de la Côte d'Ivoire depuis 1960.

[4] La création d'un institut français fait partie des demandes du Liberia à la France. Cet institut aurait pour but principal l'enseignement du français, afin que les élèves puissent acquérir une connaissance pratique de la langue.

M. Tubman. Oui, et c'est l'une des questions exposées dans un mémorandum[1] qui a été remis à vos experts et que je vous ferai communiquer directement. Il s'agit aussi de la production du riz[2], de l'amélioration de nos télécommunications[3] et de nos routes[4].

M. Pompidou. Je m'en occuperai personnellement. Nous avons pour le riz de bons spécialistes.

M. Tubman. Lorsque j'étais ici en visite officielle, (1956), le président Coty[5] m'avait remis la Grande Croix de la Légion d'Honneur et nous avons fait un échange de décorations. Bien qu'en visite privée aujourd'hui, je voudrais, si vous l'acceptez, vous remettre la plus haute distinction du Liberia : l'Ordre Vénérable des Pionniers. Si vous le désirez, notre ambassadeur en portera les insignes à votre service du Protocole.

M. Pompidou. Ce sera un grand honneur pour moi.

(*Secrétariat général- Entretiens messages 1970 dossier 43*)

[1] Ce mémorandum est intitulé : « projets du gouvernement du Liberia pour lesquels une aide est demandée au gouvernement de la République française » ; il est daté de Paris le 30 juin 1970. Le document énumère les desiderata dans les domaines des relations commerciales, la recherche agricole, la culture du riz, l'enseignement de la langue française, les télécommunications, la construction et l'entretien des routes.

[2] Le mémorandum libérien expose un projet d'assistance en chercheurs pour l'établissement de stations expérimentales agricoles, à côté du centre de Suakoka fondé en 1951. En réponse à la demande d'aide pour la culture du riz, le BDPA (Bureau pour le développement agricole) a noué des contacts. Le BDPA est une société d'économie mixte créée par arrêté du 29 octobre 1950 et placée sous la tutelle du ministère de la Coopération et du Développement.

[3] La société des Câbles français, installée depuis 1911 au Liberia, a commencé des négociations en vue de la création d'un service de télécommunications.

[4] Au sujet des routes, le gouvernement du Liberia demande une aide pour l'amélioration des voies existantes et la construction de nouvelles routes, ainsi que des crédits pour des achats de matériel de construction et d'entretien pour les voies principales et les voies secondaires donnant accès aux régions à potentiel agricole.

[5] René Coty est président de la République française de 1954 à 1959.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABATCHA (Ibrahim), fondateur du Frolinat (Front de libération nationale du Tchad), créé le 22 juin 1966, 83

ABBAS (Ferhat), premier président du GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) du 19 septembre 1958 au 27 août 1961, 640

ABDESSELAM (Belaïd), ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965, 198, 419, 716, 873, 874

ABRASSIMOV (Piotr Andreievitch), ambassadeur de l'Union soviétique en République démocratique allemande depuis 1962, 678, 679, 680, 681

ADENAUER (Konrad) (1876-1967), premier chancelier (CDU) de la République fédérale d'Allemagne du 15 septembre 1949 au 15 octobre 1963, 212, 647

AFANASSENKO (Evgenii Ivanovich), ambassadeur de l'URSS au Rwanda du 4 janvier 1967 à 1972, 724

AFLAK (Michel), chrétien, fondateur avec le musulman sunnite, Salah al Din Bitar, du parti *Baath* (ou *Baas*) syrien en 1943, 165, 241, 702, 746

AFXENTIOU (Grigori) (1928-1957), commandant en second du général Georgios Grivas, héros de la lutte pour la liberté et l'indépendance de Chypre, 404

AHIDJO (Ahmadou), président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960, 34, 41, 77, 583, 812, 833, 854

AHLERS (Conrad), chef de l'office fédéral de presse et d'information, porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne depuis 1969, 90

AHMED (Kaïd), ministre algérien du Tourisme du 18 septembre 1963 au 10 juillet 1965, coordinateur du FLN (Front de libération national) depuis le 10 décembre 1967, 820

AHOMADEGBE-TOMETIN (Justin), Premier ministre de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 29 novembre 1965, 173, 400, 567, 603, 604, 605, 669, 722

AIGRAIN (Pierre), physicien français, délégué général à la recherche scientifique et technique, membre du comité de l'énergie atomique depuis 1968, 414

AIKPE (Michel), militaire dahoméen, commandant de la compagnie de parachutistes de Ouidah (Dahomey-Bénin), 602

AILLERET (Charles), général, chef d'État-Major des armées du 16 juillet 1962 à mars 1968 ; décède dans un accident d'avion le 9 mars 1968, 204

AKHRAMOVITCH, professeur soviétique en poste à l'université de Kaboul, 548

AKLILOU HABTE WOLD (Tsehafe Taezaz), Premier ministre d'Éthiopie depuis le 17 avril 1961, 507

AL ASURGI (Zaki), un des fondateurs du parti *Baath* (ou *Baas*) syrien en 1943, 165

AL HOUNI (Alb al Moneim), membre du Conseil du commandement de la Révolution libyenne, 88

AL-RAMAN ABD SALEM AL ATIQI, ministre des Finances et du Pétrole du Koweït, 586

AL-SALEM AL-MUTAWA (Faisal), ambassadeur du Koweït en France depuis juin 1969, 69, 70

AL-TIKRITI (Hardan Abdul Ghaffar), chef d'État-major général des forces armées irakiennes et commandant des forces aériennes, nommé le 1er août 1968 vice-Premier ministre et ministre de la Défense, 636

ALEXIEV (Arguir), directeur d'Europe occidentale au ministère bulgare des Affaires étrangères, 297

ALI HAITAM (Muhammed), premier ministre du Yemen du Sud, 31

ALIKHANI (Alinaghi), ministre iranien de l'Économie, 745

ALLARDT (Helmut), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en URSS depuis mai 1968, 90, 696

ALLÈGRE (Maurice), délégué à l'informatique depuis le 30 mai 1968, responsable de la mise en œuvre du Plan Calcul et président de l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique (IRIA), 300

ALLEY (Alphonse), lieutenant-colonel dahoméen, président de la République du Dahomey du 21 décembre 1967 au 17 juillet 1968, nommé secrétaire général de la Défense nationale du Dahomey par décision du directoire militaire le 3 mars 1970, 172

ALLON (Ygal), homme politique israélien, membre de la *Haganah*, plusieurs fois ministre, vice-Premier ministre d'Israël depuis 1969, auteur, en 1968, d'un plan pour le règlement du conflit israélo-arabe, 14

ALPHAND (Hervé), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, 8, 12, 21, 35, 56, 57, 58, 59, 65, 66, 84, 116, 218, 243, 327, 354, 357, 358, 380, 381, 382, 389, 390, 391, 392, 393, 418, 420, 439, 483, 523, 528, 534, 535, 536, 537, 608, 665, 768, 818, 821, 824, 884, 895, 896, 897, 902, 916, 929, 930

AMIN DADA (Idi), militaire ougandais, chef d'État-major du premier ministre ougandais Milton Obote, 794

AMOUZEGAR (Djamchid), ministre iranien des Finances depuis le 24 novembre 1968, 621

ANDRADE (Mario de), nationaliste angolais, cofondateur en 1956 du Mouvement populaire de libération de l'Angola, 317, 428

ANDRÉANI (Jacques), sous-directeur d'Europe orientale à la direction d'Europe au Département depuis 1969, 184, 297

ANDRONIKOF (Constantin), interprète officiel du ministère des Affaires étrangères depuis le 1er juillet 1947, 768, 772

ANGHELIS (Odysseus), général, commandant en chef des forces armées grecques depuis 1968, 391, 706

ANGLÈS (Jean-Paul), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis mars 1968, 596

ANSARI, ancien ambassadeur d'Iran à Washington, 746

ANSIAUX (Hubert), directeur de la Banque nationale de Belgique depuis 1957, 638

ANSQUER (Vincent), député UDR de la Vendée depuis 1962, 390

ANTONOV (Sergei Fedorovitch), ambassadeur de l'URSS en Afghanistan de 1960 à 1965, président du groupe d'amitié russo-afghan, ministre de l'Élevage et de la production laitière depuis 1965, 549

APITHY (Sourou-Migan), président de la République du Dahomey/Bénin du 25 janvier 1964 au 27 novembre 1965, 52, 173, 400, 567, 568, 603, 604, 605, 722, 723

ARAFAT (Yasser), porte-parole officiel du « Mouvement de Libération palestinien, El Fath », cofondateur du Fatha, organisation politique et militaire palestinienne dont il devient le *leader*, 30, 32, 69, 139, 140, 196, 287, 720, 721

ARBELLOT DE VACQUEUR (François-Xavier), inspecteur de la Banque de France, 39

AREF (Abdel Salam Mohammed), maréchal, désigné comme président de la République par le Conseil national de la Révolution irakienne après le coup d'État du 8 février 1963, poste occupé jusqu'à son décès accidentel le 13 avril 1966, 816

AREF (général Abdul Raman Mohammed), président de la République d'Irak à partir du 16 avril 1966, renversé par le coup d'État de juillet 1968, 636, 816

AREND (Alphonse), écrivain, critique littéraire luxembourgeois, attaché au ministère de l'Éducation nationale depuis 1957, 649

ARGOD (Hubert), ambassadeur de France à Dakar depuis mars 1969, 147, 449

ARNAUD (Michel), général français, délégué militaire mis à la disposition du président de la République du Tchad en 1969, 80, 768

ARTEH GALIB (Omar), secrétaire d'État somalien aux Affaires étrangères depuis le coup d'État militaire du 21 octobre 1969, 243, 912, 913, 914

ARTHUR (Geoffrey George), sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis 1968, 399

ASGHAR (Mahmoud), ministre de la Justice du gouvernement afghan de novembre 1967 à octobre 1969, 549

ASSALÉ (Charles), représentant personnel du président camerounais, Ahidjo, 854

ASTOLFI (Achille), Directeur du bureau commercial de l'industrie française à Berlin-Est, 136

ATASSI (Dr Nourredine), secrétaire général du *Baath*, chef de l'État, président de la Syrie de février 1966 à novembre 1970, 167

ATATURK (Mustafa Kemal) (1881-1938), fondateur et premier président de la République de Turquie du 29 octobre 1923 au 10 novembre 1938, 160, 344, 347

ATTLEE (Clement) (1883-1967), *leader* du parti travailliste britannique de 1935 à 1955, Premier ministre du Royaume-Uni du 26 juillet 1945 au 26 octobre 1951, 184

AUBAME (Jean-Hilaire), député, chef du gouvernement provisoire gabonais du 18 février au 20 mars 1964, 563, 670

AUMALE (Christian d'), directeur adjoint de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1968, 127, 193, 355, 397, 440, 629, 665

AVNERY (Uri), homme politique israélien, écrivain, journaliste, fondateur du parti *Haolam Hazeh* (forces nouvelles), militant des droits des Palestiniens, pacifiste, appartient à une tendance de la gauche radicale israélienne, 471

AVRAM (Ion), ministre roumain de l'Industrie des constructions de machines, 855, 857

AVRAMOV (Latchezar), vice-président du Conseil, ministre du Commerce extérieur de Bulgarie, 213, 216, 299, 300

AVRIL (Paul), vice-consul au consulat général de France à Alger, 328

AYANDHO (Bernard-Christian), ministre de l'Industrie, des Mines et de la Géologie de la République centrafricaine, 97

AZIZ (Mohammed), secrétaire du comité central du parti communiste irakien, 636

B

BABIA ZANGI MALOBIA, lieutenant-colonel de l'armée du Congo-Kinshasa, formé à l'Académie militaire de Belgique, 225

BACHEV (Ivan), ministre bulgare des Affaires étrangères depuis le 12 mars 1966, 300, 354

BADR (Muhammad Al-), imam, roi du Yémen du 18 au 27 septembre 1962, 32

BAHR (Egon), secrétaire d'État à la chancellerie de la République fédérale d'Allemagne et représentant du gouvernement fédéral à Berlin-Ouest depuis octobre 1969, 696, 697, 717

BAI YEUNG-TCHAN, ambassadeur de la République populaire de Corée au Burundi, 570

BAÏBAKOV (Nicolai Konstantinovich), ingénieur des mines, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et président du *Gosplan* (comité d'État pour la planification) depuis le 2 octobre 1965, 690

BAILLY (Jean-Marie), élu puis réélu député du Territoire de Belfort de 1962 à 1969, président du Conseil général du Territoire de Belfort depuis 1970, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances depuis le 22 juin 1969, d'abord chargé du budget, puis à dater du 3 juillet 1969, chargé du commerce 514, 515

BAKHTIAR (général Teymour), premier directeur de la Savak (1957-1961), service de sécurité intérieure et de renseignement de l'Iran fondé en 1957, dont la mission est de protéger le Chah et de contrôler l'opposition, en particulier politique, 656

BALEWA (Sir Aboubakar Tafewa), ancien Premier ministre du Nigeria du 1cr octobre 1960 au 15 janvier 1966, 256

BANDA (Dr Hastings Kamuzu), docteur en médecine, président à vie du Malawi depuis 1966, 12, 476, 477, 478

BANGUI ROMBAYE (Antoine), un des plus proches collaborateurs du président tchadien, Tombalbaye, ministre de la Coordination à la Présidence de la République, depuis 1966, 813, 882

BANZA (lieutenant-colonel Alexandre), officier centrafricain, un des participants au coup d'État contre le gouvernement du président Dacko dans la nuit de la Saint-Sylvestre (1965-1966), ministre d'État chargé de la Santé publique et des Affaires sociales de la République centrafricaine en 1968, arrêté, condamné à mort et exécuté le 12 avril 1969, 1

BARANOWSKI, journaliste polonais, 600

BARBARA DE LABELOTTERIE DE BOISSÉSON (Robert), ambassadeur de France à Madrid du 28 février 1964 à janvier 1970, puis conseiller diplomatique du gouvernement depuis juillet 1970, 277

BARBER (Anthony), député conservateur britannique depuis le 25 octobre 1951, chancelier du duché de Lancastre du 20 juin au 25 juillet 1970, puis chancelier de l'Échiquier, 876, 877, 892

BARBEY (Marc), ambassadeur de France au Nigeria du 21 septembre 1966 au 15 juillet 1970, 307, 308, 472, 645

BARBIER (Yves), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur Algérie, sous-direction d'Afrique au Département, depuis septembre 1966, 418

BARCAK (Andrej), ingénieur des mines, ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur depuis le 28 janvier 1970, 515

BARRÉ (Jean), journaliste français, conseiller en communication et relations publiques du prince Sihanouk avant le coup d'État du 18 mars 1970, 615

BARRIENTOS ORTUNO (général René) (30 mai 1919-27 avril 1969), président de la République bolivienne du 6 août 1966 à sa disparition dans un accident d'avion, 330

BASDEVANT (Jean), ambassadeur, haut représentant de la République française à Alger depuis novembre 1968, 84, 110, 153, 196, 327, 672, 819, 872

BAUDET (Philippe), ambassadeur de France à Moscou de 1964 à 1966, 693

BAUDOUIN II DE BELGIQUE, 5e roi des Belges depuis le 17 juillet 1951, 890

BAYOL, pilote d'Air France, 536

BAZINGA (Apollinaire), ambassadeur de la République populaire du Congo (Brazzaville) en France depuis le 10 mars 1970, 850

BEAM (Jacob Dyneley), ambassadeur des États-Unis en URSS depuis avril 1969, 626

BEAN (Alan L.), un des astronautes américains qui ont participé au 6e vol habité du programme Apollo, Apollo XII, lancé le 14 novembre 1969 et revenu sur terre le 24 novembre 1969, 270

BEAUCHATAUD (Jean-Pierre), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe orientale au Département depuis janvier 1968, 277, 354

BEAULIEU, conseiller culturel près l'ambassade de France à Sofia, 283

BEAUMARCHAIS (Jacques de), voir DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS

BEDIÉ (Henri Konan), avocat, ministre des Affaires économiques et financières de Côte d'Ivoire depuis le 23 septembre 1968, confirmé dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970, 271, 506

BEGIN (Menahem), chef historique du parti politique israélien *Herout*, parti d'opposition d'extrême droite fondé en 1946. Depuis 1948, le *Herout* représente la principale alternative au parti travailliste israélien. Begin participe au gouvernement d'union nationale en 1967, 18

BEGOÜGNE DE JUNIAC (Gontran), ambassadeur de France à Ankara de 1965 à avril 1970, 158

BEHEIRY (Mamoun), Soudanais, ancien gouverneur de la Banque centrale du Soudan (Khartoum), nommé premier président de la Banque africaine de développement (BAD), créée le 10 septembre 1964 à Khartoum, donne sa démission le 19 janvier 1970, 271

BEIL (Gerhard), secrétaire d'État au ministère des Relations extérieures de la RDA depuis le 8 mai 1969, 135

BELAFONTE (Harry), chanteur et acteur américain qui, parallèlement à sa carrière artistique, consacre sa vie à plusieurs causes humanitaires et pacifiques. Il est nommé, en 1960, par le président Kennedy, consultant culturel du *Peace Corps*, 494

BELASCO (général), attaché militaire péruvien à Paris de mars 1962 à janvier 1964, 750

BELAÚNDE TERRY (Fernando), président de la République du Pérou du 28 juillet 1963 au 28 juillet 1968, 748, 749

BELIARD (Jean), ministre plénipotentiaire, chef du service d'Information, de Presse et de Documentation au Département depuis août 1969, 440

BELLA (Alfredo Sánchez), ministre espagnol de l'Information et du Tourisme depuis le 29 octobre 1969, 765

BELLIVIER (Jean), conseiller des Affaires étrangères, gérant du consulat de France à Salisbury de novembre 1965 à janvier 1970, puis au service des Nations unies et Organisations internationales au Département, 300

BELPOMME (Maurice), ingénieur, fondateur, en 1960, de la Sodeteg, société d'ingéniérie et d'assistance technique, 116, 117

BEN BARKA (Mehdi) (janvier 1920-29 octobre 1965), chef de l'opposition au roi du Maroc, Hassan II, accusé de complot en 1963, exilé et condamné à mort par contumace par le gouvernement marocain, il est kidnappé à Paris le 29 octobre 1965 et assassiné, 136, 784

BEN BELLA (Ahmed), premier président de l'Algérie indépendante du 15 septembre 1963 à sa destitution le 19 juin 1965, 85, 327, 335, 819, 820

BEN GOURION (David), fondateur de l'État d'Israël dont il est Premier ministre du 14 mai 1948 au 26 janvier 1954 puis du 3 novembre 1955 au 26 juin 1963 ; il est également un des fondateurs du *Mapaï*, devenu par la suite le parti travailliste israélien, 524

BEN SALAH (Ahmed), ministre tunisien de l'Économie du 12 novembre 1961 au 8 septembre 1969, également ministre des Finances du 30 janvier 1961 au 8 septembre 1969, 734

BENÈS (Edvard) (28 mai 1884-3 septembre 1948), un des fondateurs de la Tchécoslovaquie, président de la République tchécoslovaque du 18 décembre 1935 au 5 octobre 1938, puis du 28 octobre 1945 au 7 juin 1948, 210

BENHIMA (Mohamed) (1924-1992), homme politique marocain, plusieurs fois ministre, Premier ministre du 7 janvier 1967 au 6 octobre 1969, 137

BENN (Wedgwood), ministre britannique de la Technologie du 4 juillet 1966 au 19 juin 1970, 597, 840

BENYAHIA (Mohammed Seddik), ministre algérien de l'Information depuis le 22 octobre 1966, 785

BÉRARD (Armand), représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies 1967-1970, 19, 293, 558

BERGUS (Donald Clayton), diplomate américain, spécialiste du Moyen-Orient en poste notamment à Bagdad, Beyrouth, Djeddah, Tel-Aviv et Amman ; il est ministre au Caire depuis juillet 1967, 595

BERLIER (Mgr Hippolyte), premier évêque de Niamey, de mars 1961 à juin 1984, 849

BERNSTEIN (Leonard), musicien, compositeur, chef d'orchestre, pianiste américain, directeur musical de l'orchestre philharmonique de New York de 1958 à 1969, 494

BEST (Norman J.), diplomate sud-africain, conseiller près l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, 826

BETHENCOURT (Joao), acteur brésilien, homme de théâtre, metteur en scène,194

BETTENCOURT (André), ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 23 juin 1969, 309, 377, 378

BIENVENU (LE), membre de la colonie française du Pérou, fondateur du laboratoire pharmaceutique *Lusa*, 840

BIGIRUMWAMI (Mgr Aloys), premier évêque rwandais, consacré le 1er juin 1952, dirige l'opposition de l'Église au régime rwandais, 724

BILAK (Vasil), membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque, 373, 374, 375, 376

BILLECOCQ (Pierre), secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale depuis le 20 juin 1969, 573, 830

BIOT (Marcel), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction Algérie au Département depuis juillet 1969, 814

BIRO (Jozsef), ministre hongrois du Commerce extérieur depuis 1963, 146, 526

BISMARCK (Otto von) (1er avril 1815-30 juillet 1898), ministre-président de Prusse de 1862 à 1890, chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord (1867-1871), premier chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, 209

BISSENGIMANA (Barthélemy), Tutsi, réfugié du Rwanda, directeur du cabinet du président Mobutu depuis mai 1969, 486

BITAR (Salah al Din), musulman sunnite, un des fondateurs du *Baath*, parti politique d'origine syrienne 703, 746

BITARD (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant, sous-direction du Levant au Département depuis août 1969, 700

BLACK (Eldon P.), ministre plénipotentiaire canadien, chargé d'Affaires *a.i.*de l'ambassade du Canada en France, 440

BLAKE (Robert Orris), ministre conseiller près l'ambassade des États-Unis en France, 379, 380, 487, 488, 884, 885

BLANCARD (Jean), ingénieur général au corps des mines, vice-président et directeur général de la branche Exploration-Production de l'ERAP (entreprise de recherches et d'activités pétrolières) (1965-1968), délégué ministériel pour l'armement depuis 1968, 746

BLANCHARD, voir BLANCARD

BLUM (Léon) (9 avril 1872-30 mars 1950), dirigeant de la SFIO, président du Conseil du premier gouvernement de Front populaire (juin 1936-juin 1937), puis de mars à avril 1938 et président du gouvernement provisoire de la République française (GPRF) de décembre 1946 à janvier 1947, 527, 528

BODNARAS (Emil), vice-président du Conseil d'État roumain depuis décembre 1967, 444

BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes depuis juin 1961, 100, 167, 283, 311, 312, 566, 634

BOISSIÈRE (Jean-François), voir DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE

BOKASSA (Jean-Bedel), colonel puis général, deuxième président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966, 1, 83, 97, 315, 323, 516, 543, 583, 683, 813, 853

BONGO (Albert-Bernard), président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967, 12, 192, 516, 543, 562, 563, 564, 565, 574, 583, 622, 669, 670, 671, 812, 832, 833, 853, 854, 924

BONNECORSE-BENAULT DE LUBIÈRES (Michel de), secrétaire des Affaires étrangères à la 4e section (télécommunication par satellite, télévision en couleur) de la sous-direction des Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juillet 1968, 631

BONNEFOUS (Marc), ambassadeur, haut représentant de la République française au Congo-Brazzaville depuis le 15 juin 1970, 850

BONNERIC (Mgr Maurice), chargé d'Affaires du Saint-Siège au Sénégal et en Afrique de l'Ouest en 1964, en République démocratique du Congo (Kinshasa) en 1965, au Rwanda en 1967, 68, 724

BORUVKA (Josef), membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque de janvier à avril 1968, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation d'avril à décembre 1968, membre de la Chambre du Peuple et du *praesidium* de l'Assemblée fédérale depuis janvier 1969, 376

BOTHA (Pieter Willem), ministre sud-africain de la Défense depuis 1966, 833, 839

BOU HOL (commandant), chef de la Police municipale de Phnom Penh, 338

BOUBNOVSKI (A. G.), expert pour la France du comité d'État soviétique pour la science et la technique (GKNT), 414

BOUCHET (Jean-Claude), conseiller commercial près l'ambassade de France à Djakarta, 220

BOUDET (René), président directeur général de Gazocéan, *leader* du transport par mer de gaz naturel liquéfié (GNL) sur les marchés français et internationaux, 714

BOUISSIR (Saleh Messaoud), ministre libyen pour l'Unité et les Affaires étrangères dans le premier gouvernement de la République libyenne formée le 1er septembre 1969, reconduit dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 17 janvier 1970, 83, 446

BOUKLI (Nourredine), secrétaire général du ministère algérien de l'Agriculture et de la Réforme agraire, 154

BOULET (Jean), pilote français d'essai d'avions et d'hélicoptères, 899

BOULNOIS (lieutenant-colonel Eric), attaché militaire près l'ambassade de France au Brésil, 798

BOUMEDIENE (Houari), colonel, président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965, 30, 85, 110, 111, 138, 139, 153, 154, 167, 196, 197, 327, 328, 329, 350, 420, 784, 785, 819

BOUN OUM, prince laotien, Premier ministre du Royaume du Laos en 1948-1949, puis de 1960 à 1962. Après 1962, il se retire de la vie politique et s'exile en France en 1975, 257

Bourges (Yvon), secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, 39, 83, 93, 94, 172, 183, 449, 450, 485, 681, 682, 683, 909, 924

Bourguiba Jr (Habib), fils du président de la République de Tunisie, ministre des Affaires étrangères depuis le 12 novembre 1964, 163, 164, 734, 735, 736, 737, 738, 739

Boustany (général Émile), commandant en chef de l'armée libanaise depuis le 1er juillet 1965, 720

Boutaleb (Abdelhadi), ministre des Affaires étrangères du Maroc,136, 137, 138, 139, 140, 155

Bouteflika (Abdelaziz), ministre des Affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire depuis le 4 septembre 1963, 110, 111, 153, 154, 155, 198, 672, 675, 676

Bouteiller (Georges de), ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1967, 32

Bouvier (Léon), conseiller des Affaires étrangères, est conseiller économique auprès du gouvernement militaire français à Berlin depuis janvier 1966, 339, 340

Bowes-Lyon (Elizabeth), reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, impératrice des Indes du 10 décembre 1936 au 6 février 1952, puis Reine Mère, 599

Brancusi (Constantin) (1876-1957), célèbre sculpteur roumain, une des grandes figures de l'art moderne, 576

Brandt (Willy), chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969, 7, 74, 89, 90, 92, 145, 149, 151, 152, 212, 228, 238, 239, 264, 348, 408, 445, 489, 499, 503, 504, 556, 648, 654, 668, 695, 696, 697, 699, 700, 718

Brejnev (Leonid Ilitch), premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964, 21, 59, 209, 372, 377, 444, 445, 468, 491, 618, 619

Bressier (Raymond), membre du cabinet du secrétaire général du Département depuis avril 1969, 127

Brochand (Pierre), secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Laos) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis juillet 1968, 257

Brouillet (René), ambassadeur de France près le Saint-Siège depuis décembre 1963, 35, 67

Brown (George), député travailliste britannique de la circonscription de Bepler du 5 juillet 1945 au 18 juin 1970, secrétaire d'État aux Affaires économiques du 16 octobre 1964 au 11 août 1966, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 11 août 1966 au 15 mars 1968, 877

Bruckner (Hardo), chef de la mission commerciale de la RFA à Budapest depuis 1964, 146

Brunet (Jean-Pierre), directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966, 88, 99, 155, 537, 629, 665

Buckmaster (Maurice), chef de la section F (France) du *Special Operations Executive* de septembre 1941 à juillet 1945, 599

Bumba (colonel Antoine), ex-sergent de l'Armée nationale congolaise (ANC), 225, 226

Bundy (McGeorge), ancien conseiller du président des États-Unis pour les questions de sécurité nationale (1963-1966), président de la Fondation Ford depuis 1966, 505, 506

Burger (Albertus Beyers Fourie), ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris depuis le 28 octobre 1969, 823, 895, 896

Burin des Roziers (Étienne), ambassadeur de France à Rome depuis le 4 juillet 1967, 632

Burkard (Thierry), conseiller technique au cabinet de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, 439

BURNS (Arthur Frank), économiste et financier américain, président de « *U. S. Council of Economic Advisors* » à l'époque du président Eisenhower, puis conseiller du président Nixon, il est nommé par ce dernier, président de la *Federal Reserve Bank* en 1970, 235, 591

BURTICA (Cornel), ministre du Commerce extérieur de Roumanie depuis avril 1969, 855, 856, 857

BUSIA (Dr Kofi Abrefa), Premier ministre du Ghana depuis le 1er octobre 1969, 272, 382, 574, 623

C

CABOT LODGE (Henry), chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969, remplacé à ce poste par David Kirkpatrick Este Bruce le 1er juillet 1970, 280, 611, 612, 787, 788, 827, 828, 875

CAETANO (Marcelo José das Neves Alves), président du Conseil portugais depuis le 27 septembre 1968, 318, 666, 757, 758, 763, 764, 765, 766, 767, 879

ÇAGLAYANGIL (Ihsan Sabri), membre du parti de la Justice, ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965, 158, 159, 160, 161, 342, 344, 346, 347, 392, 405

CAMARET (Michel de), représentant de la France au Conseil de l'Europe depuis mai 1968, 485

CARAMANLIS (Constantin), avocat, député grec, président du Conseil du 6 octobre 1955 à sa démission en 1963. Il s'exile volontairement à Paris durant la dictature des colonels qu'il ne cesse de condamner. Il est rappelé en Grèce en 1974, 704

CARRACIOLO, représentant de l'Italie au comité du Désarmement de Genève, 288

CARRAUD (Pierre), sous-directeur d'Afrique, à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis septembre 1969, 243, 582, 665, 911, 912

CARTON (Paul), ambassadeur de France au Koweït depuis juillet 1968, 250

CASSIN (René), président de l'Alliance israélite universelle, président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1965 à 1968, prix Nobel de la paix en 1968, membre du Conseil constitutionnel du 5 mars 1962 au 5 mars 1971, 524

CASTIELLA Y MAIZ (Fernando Maria de), ministre espagnol des Relations extérieures du 27 février 1957 au 29 octobre 1969, 276

CASTRO RUZ (Fidel Alejandro), Premier ministre cubain depuis le 16 février 1959, 798

CAUZÉ DE NAZELLE (Xavier du), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Europe méridionale depuis août 1969, puis nommé sous-directeur en novembre 1970, 117

CEAUSESCU (Nicolae), président du Conseil d'État roumain depuis 1967, 54, 55, 56, 73, 74, 278, 855, 858

CERLES (Pierre), ambassadeur de France à Bagdad depuis février 1970, 636

CERNIK (Oldrich), Premier ministre tchécoslovaque du 8 avril 1968 au 28 janvier 1970, 618

CHABAN-DELMAS (Jacques), Premier ministre depuis le 20 juin 1969, 24, 150, 275, 315, 396, 417, 418, 484, 515, 600, 793, 824, 843, 846, 855, 857, 895

CHABOU (colonel Abdelkader), secrétaire général du ministère algérien de la Défense nationale, membre du Conseil de la révolution, 197, 198

CHAHAÏ, membre de la délégation de réconciliation Toubou avec les autorités gouvernementales tchadiennes, 423

CHAMOUN (Camille), homme politique libanais, maronite, avocat, président de la République de 1952 à 1958, puis fondateur du Parti national libéral, 241, 481

CHAN YOURAN, diplomate cambodgien, rallié au gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea (GRUNK), 863

CHAND (major général D. Prem), général indien, commandant la Force de pacification des Nations unies à Chypre depuis fin 1969, 187, 188, 189

CHAPELLE (Jean), directeur des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967 et membre du conseil de direction du Centre national du commerce extérieur depuis 1965, 64, 248, 249

CHARLES-ROUX (François), ambassadeur de France à Téhéran depuis mars 1969, 118, 178, 620

CHARLES, prince de Galles depuis le 26 juillet 1958, fils aîné de la reine Élisabeth II du Royaume-Uni et du prince Philip, duc d'Édimbourg, 315

CHAU SENG, ancien député et ministre cambodgien, rejoint le prince Sihanouk à Pékin après le coup d'État du 18 mars 1970, ministre des missions spéciales du GRUNK (gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea), 615, 616, 617

CHAUVEL (Jean), ambassadeur de France, en retraite depuis juillet 1963, administrateur de l'Union de banques à Paris depuis 1966, 507

CHEA SAN, ambassadeur du Cambodge à Moscou, resté fidèle au prince Sihanouk après le coup d'État du 18 mars 1970, représente à Moscou le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) après sa création le 5 mai 1970, 731

CHEHAB (général Fouad), maronite, commandant en chef de l'armée libanaise, président par intérim de la République en 1952, puis de 1958 à 1964, 242, 482

CHEN YI (maréchal), premier maire communiste de la ville de Shanghaï de 1949 à 1958, promu maréchal par Mao Tsé-tung le 27 septembre 1955, il succède à Chou En-laï au poste de ministre des Affaires étrangères en 1958. Écarté du pouvoir en février 1967, il conserve ses titres mais n'en assume plus les responsabilités, 63

CHENG HENG, président de l'Assemblée nationale cambodgienne depuis 1969, nommé chef de l'État par interim après la destitution du prince Sihanouk, le 18 mars 1970, 378

CHEYSSON (Claude), ambassadeur de France en Indonésie de juillet 1966 à février 1970, 198, 199, 200, 201

CHI PENG-FEI, est nommé ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, par intérim, en avril 1970, 63, 322

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), ambassadeur de France, ambassadeur de France à Londres depuis le 16 mars 1962, 105, 596, 840, 868, 876, 894

CHONA (Marc), conseiller du président de la Zambie, le Dr Kenneth David Kaunda. Il joue le rôle de ministre des Affaires étrangères depuis que ce portefeuille est pris en main par le président, 911

CHOSTAKOVITCH (Dimitri), compositeur russe, figure majeure de la musique du XXe siècle, 494

CHOU EN-LAÏ, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949, 63, 322, 469, 509, 510, 616, 732, 861

CHURCH (Frank), sénateur démocrate de l'Idaho depuis le 3 janvier 1957, 926

CHURCHILL (Winston) (30 novembre 1874-24 janvier 1965), Premier ministre du Royaume-Uni du 10 mai 1940 au 27 juillet 1945 puis du 26 octobre 1951 au 7 avril 1955, 184

CIOARA (Gheorghe), premier vice-Président du Comité d'État roumain pour la planification, 855, 856

CISAR (Cestmir), ministre tchécoslovaque de l'Éducation et de la Culture de 1963 à 1965, ambassadeur de Tchécoslovaquie en Roumanie de 1965 à 1968, un des hommes du Printemps de Prague, 375, 512

CLAPPIER (Bernard), inspecteur général des Finances depuis 1964, premier sous-gouverneur de la Banque de France depuis 1966, président du comité monétaire de la Communauté économique européenne depuis 1970 et à ce titre représentant de la France au sein du « groupe Werner », 637, 638, 639

CLARENDON (George William Frederick Villiers, comte de) (12 janvier 1800-27 juin 1870), secrétaire d'État au *Foreign Office* du 9 décembre 1868 au 27 juin 1870, 69

CLARK (général Mark), général américain commandant, en décembre 1944, du 15e groupe d'armées, contrôlant toutes les troupes en Italie, commandant les forces des Nations unies durant la guerre de Corée, et signe l'accord de cessez-le-feu avec la Corée du Nord en 1953, 788

CLAUDE-LAFONTAINE (Françoise), secrétaire des Affaires étrangères depuis le 1er février 1967. À la 2e section du service des Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières au Département, 840

CLAUDE (Georges) (24 septembre 1870-23 mai 1960), physicien et chimiste français, 430, 677

CLERIDES (Glavcos), président de la Chambre des Représentants de Chypre, 346

CLEVELAND (Grover) (18 mars 1837-24 juin 1908), président des États-Unis à deux reprises du 4 mars 1885 au 4 mars 1889 puis du 4 mars 1893 au 4 mars 1897, 367

COEFFÉ (commandant Sibiri Robert), ministre des Anciens Combattants de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 223

COHN-BENDIT (Daniel), animateur du mouvement de contestation étudiante de mai 1968, 46

COLBERT (Jean-Baptiste) (29 août 1619-6 septembre 1683) contrôleur des Finances (1665-1683), secrétaire d'État de la Maison du roi, secrétaire d'État à la Marine, 306

COLLET, membre enseignant à l'Institut français de Téhéran, 121

COLMANT (Pierre-Marie), conseiller commercial près la mission permanente de la France auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève, délégué permanent de la France auprès du GATT, 246

COLOTKA (Peter), président du Conseil slovaque depuis le 4 mai 1969, 373

COMBO-MATSIONA (Bernard), président de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise (Congo-Brazzaville), membre titulaire du comité central du parti congolais du Travail, 180, 181

CONRAD (Charles), un des astronautes américains qui ont participé au vol Apollo XII, le 14 novembre 1969, 270

CONSTANTIN II DE GRÈCE, sixième et dernier roi des Hellènes depuis le 6 mars 1964, en exil depuis le 13 décembre 1967, 95, 96, 704

COOPER (John Sherman), sénateur républicain du Kentucky depuis 1956, 926

CORTADELLAS (général de brigade Edouard), délégué militaire auprès du président de la République du Tchad, Tombalbaye, depuis le 2 avril 1969, 80, 423, 425

COSTA DU RELS (Adolfo), écrivain bolivien, représentant de la Bolivie auprès de l'UNESCO, 381

COTY (René) (20 mars 1882-22 novembre 1962), président de la République du 16 janvier 1954 au 8 janvier 1959, 932

COULET (Vincent), attaché scientifique près l'ambassade de France à Pékin depuis novembre 1965, 132

COULIBALY (Mamadou), directeur de la Somiex, société malienne d'importation et d'exportation, 183, 271

COULIBALY (Sory), ministre des Affaires étrangères du Mali de septembre 1969 au remaniement ministériel du 10 septembre 1970 où il devient ministre du Travail, 349, 350

Courson de la Villeneuve (Tanguy de), ambassadeur de France à Kinshasa depuis 1968, 225, 485, 854

Couturier (Pierre), premier conseiller près l'ambassade de France à Libreville depuis août 1969, 669

Couve de Murville (Maurice), ministre des Affaires étrangères du 1er juin au 31 mai 1968, Premier ministre du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, 118, 154, 178, 512, 596, 640, 693, 745, 766, 821

Crocicchia (Horace Valentin), gouverneur des Établissements français de l'Inde de 1936 à 1938, 527

Cucherousset (Mgr) né le 10 octobre 1907 à Laviron (France), ordonné prêtre le 29 septembre 1938, nommé vicaire apostolique à Bangui (République Centrafricaine) le 9 avril 1948, archevêque de Bangui le 14 septembre 1955, nommé administrateur apostolique de Bambari (République Centrafricaine), le 2 janvier 1970, décède à Bangui le 16 septembre 1970, 2

Cunialy (Hassan), directeur général de l'Aviation civile et de la Météorologie de la République libyenne, 537, 538, 547

Curien (Gilles), ambassadeur, haut représentant de la France à Brazzaville 1968-1970, 3, 180, 903

Cuvillier (Philippe), directeur adjoint du cabinet de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis juin 1969, 439, 768

Cyrankiewicz (Jozef), Premier ministre polonais depuis 1954, 444, 617

D

Dacko (David), président de la République centrafricaine du 17 août 1960 au 1er janvier 1966, 1, 516

Daley (Richard Joseph), démocrate, maire de Chicago de 1955 à 1976, 269

Dallier (Louis), ambassadeur de France à Bamako depuis novembre 1968, 182, 349

Dalmais (Dr), médecin affecté au centre d'Alger de la mission médicale française auprès de l'ONAMO (office national algérien de la main-d'oeuvre), arrêté le 30 janvier 1970, 419

Damiba (Pierre-Claver), ministre du Plan et des Travaux publics de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 86

Damseaux (William), homme d'affaires belge du Congo-Kinshasa, fondateur et directeur du groupe, *Orgaman*, 486

Daniel (Alain), membre de la mission culturelle française à Phnom Penh, professeur de langue et de civilisation khmère, secrétaire particulier du prince Sihanouk, 467, 468, 469

Darlington (Charles F.), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des États-Unis au Gabon, avec compétence en République centrafricaine et au Congo/Brazzaville de 1961 à 1965, 834

Darman (Dr Ahmed), ambassadeur de Somalie à Dar-es-Salaam depuis décembre 1968, 244

Dauge (Louis), ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968, 335, 336, 351, 359, 409, 541

David (Vaclav), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères de 1953 à 1968, puis ambassadeur de Tchécoslovaquie à Sofia (1969-1971), 512

Davignon (Étienne), diplomate belge, chef de cabinet de Paul-Henri Spaak et de Pierre Harmel de 1964 à 1969, 653

DAYAN (général Moshe), ministre israélien de la Défense depuis le début de juin 1967, 16, 231, 232, 658, 887

DEBRAY (Régis), universitaire français, écrivain, correspondant de presse, part pour Cuba en 1965 puis suit « Che Guevara » en Bolivie. Il est capturé le 30 avril 1967 par les forces gouvernementales boliviennes, jugé, condamné à mort, peine commuée en trente ans de prison, 330, 380, 381

DEBRÉ (Michel), ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969, 9, 76, 77, 87, 88, 99, 153, 154, 275, 396, 398, 513, 547, 574, 597, 629, 786

DEBRETON (Jacques Debret dit), Français, impliqué dans la tentative de coup d'État de la nuit du 13 au 14 mai 1968 au Congo-Brazzaville, condamné, le 31 mai 1969, aux travaux forcés à perpétuité et à un million de francs CFA d'amende par la Cour révolutionnaire de Justice, 542

DELAHAYE (Yves), ministre-conseiller à Moscou depuis mai 1969, 414

DELAMARE (Louis), ambassadeur de France à Cotonou (Dahomey-Benin) depuis janvier 1969, 172, 567, 601, 603, 722

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965, 184, 185, 186, 355, 366, 368, 381, 385, 439, 514, 562, 768

DELAUNEY (Maurice), ambassadeur, haut représentant de la France à Libreville depuis le 1er février 1969, 562

DELAYE (Raoul), ambassadeur de France à Ouagadougou depuis décembre 1967, 86, 87, 223, 245

DELFIM NETTO (Antonio), ministre des Finances du Brésil depuis le 15 mars 1967, 194, 291, 292

DELLA CHEFFA, militaire, appartenant à la compagnie parachutiste du 6e RIAOM, engagée au Tchad, tué au combat le 23 mars 1970, 422

DELORME (Paul), fondateur en 1902 et premier président du groupe industriel français l'Air liquide, 430, 677

DEMIREL (Süleyman), ingénieur, membre du parti de la Justice depuis 1962, est Premier ministre depuis le 27 octobre 1965, 158, 160, 342, 343, 345, 346, 347, 349

DENIAU (Jean-François), membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur, 249, 365

DENKTASH, président de la Chambre communale turque de Chypre, 346

DESBANS (François), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis juillet 1967, 889

DESMAREST (Éric), secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis juin 1969, 751

DESPARMET (Jean), ambassadeur de France à Mogadiscio de 1966 à 1970, 912

DESTA DAMTEW (commodore Iskander), petit-fils de l'empereur Hailé Sélassié, commandant en second des forces navales éthiopiennes depuis 1958,-727

DETŒUF (Auguste) (6 août 1883-11 avril 1947), industriel français, premier président du groupe industriel Alsthom de 1928 à 1940, 742

DHOURS, voir DOURS

DIARRA (lieutenant Baba), vice-président du comité militaire de Libération nationale du Mali, constitué le 19 novembre 1968, 103

DIAS ROSAS (Dr Joao Augusto), ministre portugais des Finances et de l'Économie depuis 1968, 757

DIAWARRA (Mohamed), ministre ivoirien délégué au Plan, depuis le 21 janvier 1966, 506

DIBA (Farah), épouse Mohammad Reza Pahlavi, Chah d'Iran, le 21 décembre 1959. Farah Diba, d'abord reine, est sacrée impératrice en 1967, 745

DIEDERICHS (Hon. Nicolas D.), membre du parlement sud-africain dès 1948, a détenu d'importants portefeuilles ministériels depuis 1958, est ministre des Finances depuis janvier 1967, 825

DILLON (Clarence Douglas), secrétaire américain au Trésor de 1960 à 1965, 247

DIORI (El Hadj Hamani), président du Niger depuis le 10 novembre 1960, 172, 331, 441, 842, 849, 902, 903, 909, 910, 911

DISRAELI (Benjamin) (21 décembre 1804-19 avril 1881), Premier ministre du Royaume-Uni du 27 février 1868 au 1er décembre 1868 puis du 20 février 1874 au 21 avril 1880, 870

DJALLABOU (Abakar), président de la délégation extérieure du Frolinat (Front de libération nationale du Tchad), dont le quartier général est à Alger avec une antenne au Caire, 83

DJOUGOU (Mama), capitaine dahoméen envoyé en formation aux États-Unis du 9 avril au 5 mai 1970, 602

DOBRYNINE (Anatoly Federovitch), ambassadeur d'URSS à Washington depuis janvier 1962, 145, 149, 379, 380, 626, 627, 691, 803

DONANIY (Dr Klaus von), secrétaire d'État fédéral allemand pour l'Éducation et la Science depuis le 22 octobre 1969, 668

DORGET (Guy), ambassadeur de France à Lima depuis mai 1966, 747, 756, 796, 839

DOUBA ALIFA (Mahamat), premier vice-président de l'Assemblée nationale tchadienne, premier secrétaire fédéral du PPT/RDA pour le Chari-Baguirmi, ministre de l'Intérieur du Tchad, 475

DOUBYNINE (Youri), premier conseiller près l'ambassade d'URSS à Paris 1963-1968 puis sous-directeur du premier département européen au ministère soviétique des Affaires étrangères de 1968 à 1971, 768

DOUC RASY, professeur de droit, député à l'Assemblée nationale cambodgienne pour la circonscription de Kampong Tralach depuis septembre 1966, 337

DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE (Jean-François) ambassadeur de France à Kigali depuis juin 1967, 572, 724

DOUGLAS-HOME (sir Alec), Premier ministre britannique du 18 octobre 1963 au 16 octobre 1964, ministre britannique des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1970, 893

DOURS (Jean) préfet, directeur général de la Police nationale depuis 1969, 928

DOUTEAU (Robert), conseiller commercial près l'ambassade de France à Athènes depuis 1965, 709

DREYFUS (Pierre), président directeur général de la Régie Renault depuis 1955, 420

DRUTO (Jan), ambassadeur de Pologne à Paris de 1961 à 1969, 490, 491

DUBCEK (Alexandre), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque du 5 janvier 1968 au 17 avril 1969, 21, 25, 211, 374, 376, 513

DUBOIS (Hubert), premier conseiller près l'ambassade de France à Abidjan de 1966 à août 1970, 174, 271, 505, 621

DUCKWITZ (Georg Ferdinand), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis octobre 1967, 357, 697, 699

DUFOUR (Adrien), ambassadeur de France à Nouakchott depuis juin 1969, 286

DUFOURNIER (Bernard), ambassadeur de France à Beyrouth depuis janvier 1969, 720

DUHAMEL (Jacques), ministre français de l'Agriculture depuis le 23 juin 1969, 168, 308, 309, 312, 361, 362, 363, 364, 365, 597

DULLES (John Foster) (25 février 1888-24 mai 1959), secrétaire d'État américain du 21 janvier 1953 au 22 avril 1959, 269

DUMEZ (Alexandre), ingénieur centralien, fondateur en 1890 de la société du même nom,838

DUPONG (Jean), ministre luxembourgeois de l'Éducation depuis 1967, 649

DUPUIS (J.), conseiller près l'ambassade du Canada à Paris depuis 1968, 440

DURAND (Bernard), ambassadeur de France à Athènes depuis juin 1969, 95, 96, 116, 389, 391, 484, 494, 535, 704

DUTRA FARIA (Francisco), journaliste portugais, fondateur en 1947 de l'agence de presse ANI, commentateur de la radio et de la télévision portugaises, 316

DUVAL (Gaëtan), ministre des Affaires étrangères de l'Île Maurice, 681

DUVAL (cardinal Léon-Etienne), ordonné prêtre le 18 décembre 1926, nommé évêque de Constantine et d'Hippone en 1947, évêque d'Alger en 1954, promu cardinal en 1965, 68

E

EBAN (Abba), diplomate et homme politique israélien, ministre des Affaires étrangères de 1966 à 1974, 232, 233, 787

EBOUÉ (Félix), gouverneur du Tchad de 1938 à 1942, 882

ECEVIT (Bülent), journaliste, poète et homme politique turc, secrétaire général du parti républicain du peuple de 1966 à 1971, 160

EDDÉ (Émile), président du Liban du 20 janvier 1936 au 4 avril 1941 puis du 11 au 22 novembre 1943, 481

EDDÉ (Raymond), fils d'Émile Eddé, président du Bloc national libanais (BNL) en 1949, député de Jbeil depuis 1953, 481, 482

EFFIONG (général Philip), chef d'État-major général des forces du Biafra durant la guerre civile Nigeria-Biafra (1967-1970), premier vice-président (30 mai 1967-8 janvier 1970) puis président de la République du Biafra (8 janvier-12 janvier 1970)), 431

EGAL (Mohammed Hadj Ibrahim), homme politique somalien, Premier ministre en 1960 puis de 1967 jusqu'au coup d'État de 1969, période durant laquelle il fut également ministre des Affaires étrangères, 726, 913, 914

EGHBAL (Manoucher), homme politique iranien, ministre de la Cour impériale, Premier ministre de 1957 à 1960, puis président de la société nationale iranienne des pétroles, 620

EISENHOWER (général Dwight David) (14 octobre 1890-28 mars 1969),commandant en chef des forces alliées en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, président des États-Unis du 20 janvier 1953 au 20 janvier 1961, 235, 693, 758, 764

EKRA (Mathieu), ministre d'État ivoirien, ministre du tourisme en 1970, 431, 432

EL-BAKR (général Ahmed Hassan), président de la République d'Irak de 1968 à 1979, 636

EL-DIN BITAR (Salah), homme politique irakien, cofondateur du parti *Baas*, 165

EL-HAMACHE (général Saleh Madhi), vice-président de la République d'Irak depuis le 3 août 1968, 636

EL-JADER (Adib), président de la *Iraqi national Oil Company*, 746

EL-KHOURI (Béchara) (10 août 1890-1er janvier 1964), premier président de la République libanaise du 22 novembre 1943 au 18 septembre 1952, 481

EL-SOLH (Riad), Premier ministre libanais de 1943 à 1945 puis de 1946 à février 1951, 481

EL-FARRA (Muhammad H.), représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies, 471

EL-HADI RAMADAN (Dr Omar), ministre libyen des Communications et des Travaux publics, depuis le 17 janvier 1970, 537

EL-ZAYVAT (Mohammed Hassan), représentant permanent de la RAU auprès des Nations unies, 471

ELADARI (René), ingénieur des Ponts et Chaussées, conseiller technique dans le cabinet de M. Schumann depuis le 22 juin 1969, 911

ELLSWORTH (Robert Fred), élu du Kansas à la Chambre des Représentants des États-Unis du 3 janvier 1963 au 3 janvier 1967, représentant permanent des États-Unis auprès de l'OTAN de 1969 à 1971, 561

ENESCO (Georges)(19 août 1881-4 mai 1955), compositeur, chef d'orchestre, pianiste et violoniste roumain, 576

ERALP (Orhan), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères turc de 1969 à 1972, 347

ERKIN (Feridum Cemal), ministre des Affaires étrangères de Turquie de 1962 à 1965, 343, 344

ERTL (Josef), ministre de l'Agriculture de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 598

ESFANDIARI BAKHTIARI (Soraya), seconde épouse de Mohammad Reza Pahlavi, Chah d'Iran, mariée le 12 février 1951, divorcée en 1958 pour raison d'État, 657

ESTEVA, inspecteur des Finances, directeur de cabinet de M. Ortoli, alors ministre de l'Économie et des Finances, 674

ESTOILE (Hugues de l'), ingénieur en chef de l'armement, directeur des Affaires internationales à la Délégation ministérielle pour l'Armement au ministère d'État chargé de la Défense nationale depuis janvier 1970, 701

ETAMADI (Nour Ahmad), homme politique afghan, Premier ministre du 1er novembre 1967 au 14 octobre 1969, puis à partir du 1er novembre 1969, 50

EVERHARTZ (Franz), directeur au ministère des Affaires étrangères de la RDA, 618

EYADEMA (général Gnassingbe), président de la République togolaise depuis le 15 avril 1967, 432, 669

EYTAN (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris de 1960 à 1970, 8, 9, 523, 524

F

FABIOLA, reine, épouse du roi des Belges Baudouin II, 890

FABRÈGUE (Paul de la), directeur adjoint du Comité permanent des Foires et manifestations économiques à l'étranger, 524

FALINE (Valentin), diplomate soviétique, chef du troisième département européen au ministère soviétique des Affaires étrangères de 1968 à 1971, 906

FANFANI (Amintore), président du Conseil italien à trois reprises de 1954 à 1963, président du Sénat depuis le 5 juin 1968, 735

FANTON (André), secrétaire d'État auprès du ministre d'État chargé de la Défense nationale du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972, au sein du gouvernement Jacques Chaban-Delmas, 443

FAUMARA, ministre guinéen du Département social, 431

FAURE (Edgar), président du Conseil des ministres français du 20 janvier au 28 février 1952, puis du 23 février 1955 au 23 janvier 1956, député du Doubs depuis le 3 avril 1967, 413

FAVITSKI (Dimitri de), sous-directeur de la direction d'Amérique latine au Département depuis octobre 1969, 366, 440, 759

FAWZI (général Mohammed), ministre égyptien de la Défense depuis janvier 1968, 29

FAWZI GARIANI (Mahmoud), conseiller près l'ambassade de Libye à Paris depuis 1968, chargé d'Affaires, 46

FAYÇAL IBN AL AZIZ AL SAOUD, roi d'Arabie saoudite depuis 1964, 29, 42, 43, 44, 45, 46, 816

FAYED (Mohammed), ministre d'État égyptien, ministre des Affaires étrangères, 913

FÉQUANT (Albert), ministre plénipotentiaire, chargé de la direction d'Amérique au Département depuis août 1969, 366, 759

FERGUSON (Clyde), ambassadeur des États-Unis en Ouganda, 908

FERNANDEZ (colonel Sosthène), secrétaire d'État cambodgien à la sécurité nationale, démissionnaire le 18 mars 1970, 337

FERNET (Max), directeur central de la police judiciaire du 19 janvier 1970 au 12 décembre 1971, 928

FERRAND-EYNARD (Pierre), conseiller de firmes françaises pour le Moyen-Orient, 481, 482

FICHTNER (Dr Kurt), vice-Président du Conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA), 540, 541

FIELD (Winston), Premier ministre de Rhodésie du Sud du 17 décembre 1962 au 13 avril 1964, 369

FIRIOUBINE (Nikolai Pavlovich), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, 717

FISCHEROVA (Miluse), institutrice, membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque de 1958 à 1967, présidente du Conseil des Femmes tchécoslovaques depuis 1969, 375

FLANIGAN (Peter), financier américain, conseiller du président Richard Nixon à partir d'avril 1969, 788, 827

FLÉCHET (Max), sénateur de la Loire de 1948 à 1965, ancien ministre, premier président du comité France-Europe de l'Est, président de la chambre de commerce franco-soviétique de 1967 à 1969, 525

FLITAN (Constantin), ambassadeur de la République socialiste de Roumanie à Paris depuis le 2 mai 1968, 74, 75

FLOHIC (François), capitaine de vaisseau, commandant du porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc » depuis le 5 septembre 1969, 156, 157

FLORIN (Peter), membre du comité central du parti socialiste unifié de la République démocratique allemande et secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 540

FOCCART (Jacques), secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1961, 34, 449, 450, 458, 485, 486, 543, 831, 902, 909

FOCK (Jenö), président du Conseil des ministres hongrois depuis 1967, 146, 262, 377, 378, 408, 526

FONTAINE (Michel), ambassadeur de France à Sofia depuis février 1969, 296, 354

FONTANET (Joseph), ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population depuis le 20 juin 1969, 420, 673

FORSTER, voir FOSTER

FOSTER (William Chapman), coprésident américain du comité du Désarmement de Genève, 288

FOUACHE D'HALLOY (Christian), consul général de France à Jérusalem 1966-1970, 14

FOUCHET (Christian), diplomate français, ministre de l'Éducation nationale du 28 novembre 1962 au 1er avril 1967, puis ministre de l'Intérieur du 6 avril 1967 au

31 mai 1968, député de Meurthe et Moselle de 1951 à 1955 puis à nouveau depuis 1967, 502, 512, 869

FOUCHET (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Varsovie depuis janvier 1967, 600

FOUCHET (Paul), ministre plénipotentiaire, adjoint au directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis août 1969, 228

FOURIÉ (Bernardus Gerhardus), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud depuis 1966, 823, 824, 825

FOURN (Gaston), magistrat dahoméen, procureur général près la Cour d'Appel de Cotonou depuis mai 1968, 602

FOURQUET (général Michel), chef d'État-major des armées depuis 1968, 192, 199, 222, 238, 561, 562

FOURTSEVA (Ekaterina Alexandrovna), ministre soviétique de la Culture depuis 1960, 717

FRANCFORT (Pierre), ambassadeur de France à Belgrade de 1965 à 1970, nommé à Stockholm en mars 1970, 639

FRANCIS, directeur du service de presse au ministère canadien des Affaires extérieures, 440

FRANÇOIS-PONCET (Jean), premier conseiller près l'ambassade de France à Téhéran depuis 1968, 655

FRANÇOIS (Samson) (18 mai 1924-22 octobre 1970), pianiste français, 130

FREDERICKS (Jacob Wayne), directeur de la Fondation Ford pour le Moyen-Orient et pour l'Afrique depuis 1967, 505, 506

FREYCHE (Michel), inspecteur des Finances, sous-directeur des interventions financières et coopération technique à la DREE depuis avril 1968, 193

FRICAUD-CHAGNAUD (colonel Georges), conseiller français de Défense auprès du président Senghor depuis 1968, 11

FROMENT-MEURICE (Henri), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie depuis mars 1969, chef de service depuis février 1970, 279, 281, 421, 606, 614, 615, 616

FULBRIGHT (James William), sénateur démocrate de l'Arkansas depuis janvier 1945, 6, 333, 611

G

GADHAFI, voir KADHAFI

GALLEY (Robert), ministre des Postes et Télécommunications depuis le 22 juin 1969, 300, 331, 573, 840, 841

GARANG (Joseph), ministre soudanais des Affaires du Sud depuis le remaniement ministériel du 19 juin 1969, 538, 539

GARCIA, médecin commandant de la compagnie parachutiste du 6e RIAOM, tué au combat au Tchad, le 23 mars 1970, 422

GARNIER DES GARETS (Jean de), ambassadeur de France à Chypre depuis mars 1969, 187, 228, 404

GASTAMBIDE (Raymond), ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965, 146, 262, 377, 444, 525

GAUCHER (Georges), ambassadeur de France à Tunis depuis le 2 avril 1970, 736, 737, 738

GAULLE (général Charles de) (22 novembre 1890-9 novembre 1970),président de la République française de 1959 à 1969, 43, 54, 58, 65, 66, 69, 73, 75, 118, 124, 178, 196, 202, 203, 236, 238, 250, 255, 278, 348, 394, 411, 415, 418, 485, 489, 513, 544, 588, 599, 606, 610, 634, 639, 647, 659, 686, 689, 693, 694, 718, 725, 728, 733, 745, 747, 750, 773, 774, 778, 781, 784, 802, 914, 916

GAYE (Amadou Karim), ministre des Affaires étrangères du Sénégal depuis le 6 mars 1968, 450

GEMAYEL (Pierre), fondateur du parti maronite *Kataiëb* (phalanges libanaises) en 1936. Il a été ministre de l'Intérieur (1968-1969), ministre du Tourisme (1968-1969), ministre des Finances (1969), 241, 242, 481

GEORGES-PICOT (Guillaume), ancien diplomate, président du groupe France-Extrême-Orient du Conseil national du patronat français, 779

GEORGY (Guy), ambassadeur de France en Libye depuis septembre 1969, 27, 98, 537, 546

GHORRA (Édouard), ambassadeur, représentant permanent du Liban auprès des Nations unies, 470

GIESECKE MATTO (Dr Alberto), chef de l'institut de géophysique du Pérou depuis 1947, 798

GILBERT (Carl Joyce), juriste et homme d'affaires américain successivement avocat à Boston, puis cadre dirigeant des sociétés *Gilette*, *Raytheon*, *Morgan Guaranty Trust Cy* et président du comité consultatif de l'*Exim Bank*, 295

GILLET (Robert), ambassadeur de France à Madrid depuis janvier 1970, 277

GIRARD (Christian), conseiller des Affaires étrangères (Direction des Conventions administratives et Affaires consulaires), délégué dans les fonctions de sous-directeur depuis novembre 1962, 759

GIRI (Varahagiri Venkata), président de la République indienne depuis le 24 août 1969, 527, 528

GIROUD (Françoise), journaliste française directrice de l'*Express*, 749

GISCARD D'ESTAING (Valéry), ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969,54, 56, 64, 73, 75, 150, 213, 216, 278, 291, 309, 310, 311, 356, 396, 397, 483, 484, 515, 590, 591, 597, 600, 641, 651, 683, 825, 855, 856, 886, 887, 888, 897, 898, 924

GLELE AHANHANZO (Adrien), ingénieur agronome, ministre dahoméen du Développement rural et de la Cooperation depuis le 31 juillet 1968, 602

GLOUKHOV, Soviétique, 768, 772

GLUKHOV, voir GLOUKHOV

GOLDMANN (Nahum), l'un des *leaders* de la Confédération sioniste en 1948 et à dater de 1956, son président, tout en étant également président du Congrès juif mondial, 886, 887

GOLUBIEW (Antoni), écrivain polonais, député à la Diète de la République de Pologne, 189

GOMULKA (Wladislaw), élu premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) en 1956, il dirige, dès lors, la République populaire de Pologne jusqu'en 1970, 184, 489, 544, 617, 619, 697

GOODPASTER (général Andrew), général américain, commandant suprême des Forces alliées en Europe (OTAN) 1969-1974, conseiller des présidents Johnson (1963-1969) et Nixon, depuis 1969, 237, 561, 562

GOOSEN (colonel), colonel sud-africain, responsable du sport militaire en Afrique du Sud, 826

GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Djakarta depuis mars 1970, 218, 522, 659

GORDON (Richard F.), un des trois astronautes américains qui ont participé au vol habité Apollo XII, lancé le 14 novembre 1969, 270

GORSE (Georges), ambassadeur, haut représentant de la République française en Algérie de 1963 à 1967, 196, 197, 198

GOTTWALD (Klement) (23 novembre 1896-14 mars 1953), un des fondateurs du parti communiste tchécoslovaque, président de la République populaire tchécoslovaque du 14 juin 1948 à sa mort le 14 mars 1953, 210

GOUKOUNI (Oueddei),Tchadien, né en 1944, est le cinquième fils du Derdeï, Oueddei Kihidemi, chef coutumier des Toubou de Zouar (Tibesti), réfugié en Libye 425

GOURET, caporal français de la compagnie parachutiste du 6e RIAOM, tué au combat, au Tchad, le 23 mars 1970, 422

GOWON (général Yakubu) président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966, 34, 37, 78, 255, 256, 257, 272, 307, 315, 431, 472, 473, 582, 624

GRANJEAN (colonel Pierre), commandant de l'École interarmées des Sports de Fontainebleau, 826

GREEN (Marshall), sous-secrétaire d'État américain chargé de l'Extrême-Orient, depuis 1969, 334, 414

GREKOV (Dimiter Constantinov), diplomate bulgare, chargé du dossier de la Conférence européenne de sécurité au ministère bulgare des Affaires étrangères, avec rang d'ambassadeur, depuis janvier 1970, 297

GRETCHKO (maréchal Andreï Antonovich), nommé maréchal de l'Union soviétique en 1955, est ministre de la Défense de l'URSS depuis 1967, 50, 84, 491

GRIVAS (général Georges), Chypriote, général de l'armée grecque et chef de l'EOKA, mouvement indépendantiste de Chypre, 345, 405, 710, 711

GRLICKOV (Aleksandar), vice-président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, 886

GROMYKO (Andreï), ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957, 24, 56, 57, 58, 59, 90, 91, 371, 372, 373, 376, 684, 686, 687, 693, 696, 697, 717, 718, 719, 733, 734, 768, 771, 772, 774, 776, 777, 778, 805, 904, 905, 906, 907, 924

GROZEV (Guero), premier vice-ministre bulgare des Affaires étrangères de juillet 1963 à décembre 1970, 296, 297, 355, 356, 358, 359

GUEDIRA (Ahmed), ministre marocain de l'Éducation nationale de février 1969 au 20 février 1970, 155

GUIBAUD (général Eugène) directeur du SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) de 1966 à 1970, 120

GUICHARD (Olivier), ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de 1968 à 1969 puis ministre de l'Éducation nationale depuis 1969, 199

GUILLABERT (André), ambassadeur du Sénégal à Paris depuis 1966, 11

GUILLIER DE CHALVRON (Bernard), ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies depuis février 1963, au même poste avec rang d'ambassadeur 1967-1970, 40, 246, 288

GUIMET (Jean-Baptiste), fondateur en 1855 avec Henry Merle de la *Compagnie des Produits Chimiques d'Alès et de la Camargue*, futur groupe Péchiney, 306

GUIRINGAUD (Louis de), ambassadeur de France à Tokyo depuis mars 1966, 122, 156, 312, 779

GUTH (Pierre), consul adjoint, chef de chancellerie à Kigali depuis septembre 1969, 724

GVICHIANI (German), haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » de coopération scientifique et technologique, gendre de M. Kossyguine, 687

H

HABACHE (Georges), fondateur et dirigeant du *FPLP* (Front populaire de libération de la Palestine) depuis novembre 1967, 31, 241

HABYALIMANA (colonel), ministre rwandais de la Garde nationale, 890

HADI DAWI (Abdul), président du Sénat afghan depuis 1965, reconduit dans ses fonctions après les élections de septembre 1969, 548, 549

HAFEZ ISMAIL (Mohamed), ambassadeur de la RAU à Paris depuis septembre 1968, 18

HAÏLÉ MALAKOT, père de Ménélik II, et roi du Choa, province de l'Éthiopie, avec Addis-Abeba pour capitale, signataire du traité de 1843 avec la France, 725

HAÏLÉ SÉLASSIÉ I (Tenagneworq), le ras Tafari Makonnen, né en 1892, est depuis 1930, empereur d'Éthiopie sous le nom de Haïlé Sélassié I, 725, 726, 727

HALLOY (d'), voir FOUACHE D'HALLOY

HAINANSHE (général), vice-président du Conseil suprême somalien de la révolution depuis octobre 1969, 913, 914

HALSTEAD (John), chef de la direction d'Europe au ministère canadien des Affaires extérieures, 440

HAMADI (Dr Saadoun), ministre irakien du Pétrole depuis avril 1970, 716

HAMON (Léo), secrétaire d'État auprès du Premier ministre et porte-parole du gouvernement, depuis le 22 juin 1969, 439, 493, 511

HANDLEY (William J.), ambassadeur américain en Turquie depuis 1969, 342

HARDIN (Clifford Morris), universitaire américain, professeur d'économie agricole, chancelier de l'université du Nebraska, directeur de la Banque fédérale de réserve de Kansas City, puis secrétaire à l'Agriculture depuis 1969,361, 362, 364, 365

HARMEL (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères depuis 1966, 151, 167, 168, 169, 286, 315, 518, 519

HARRIMAN (Leslie Oritseweysinni), ambassadeur du Nigeria à Paris depuis le 23 avril 1970, 59, 255, 307, 623, 624, 625

HASSAN II, roi du Maroc depuis le 3 mars 1961, 140, 155, 784

HAULPETIT-FOURICHON (Mme Marie-Thérèse), secrétaire adjoint principal des Affaires étrangères de 2e classe, à la direction d'Amérique au Département depuis janvier 1966, 440

HEALEY (Denis), ministre britannique de la Défense du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970, 597

HEATH (Edward), Premier ministre du Royaume uni depuis le 19 juin 1970, 652, 868, 869, 870, 871, 876, 877, 891, 892, 893, 894, 895

HEINEMANN (Gustav), président de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er juillet 1969, 90

HEISBOURG (Georges), ambassadeur du Luxembourg en France depuis 1967, 647, 649

HÉLIOU, enseignant en poste à l'Institut français de Téhéran, 121

HELOU (Charles), président de la République libanaise depuis août 1964, 49, 242, 481,720, 721

HÉRACLITE D'ÉPHÈSE, penseur présocratique grec de la fin du VIe siècle avant J.-C., 705

HILLENBRAND (Martin Joseph Anthony), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes depuis février 1969, 699, 864, 865

HILLERY (Patrick John), ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande depuis le 2 juillet 1969, 464

HIROHITO, empereur du Japon depuis le 25 décembre 1926, 312

HIRSCH (Robert), administrateur général délégué du gouvernement près le Commissariat à l'énergie atomique depuis 1963, 843

HÔ CHI MINH, premier président de la République démocratique du Viêtnam du 2 septembre 1945 au 2 septembre 1969, 264, 923

HOEUR LAY INN, député à l'Assemblée nationale cambodgienne pour la circonscription de Suol depuis septembre 1966, 337

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères depuis 1962, 110, 111, 674

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960, 12, 40, 42, 82, 172, 174, 175, 270, 272, 349, 431, 432, 433, 472, 563, 573, 574, 575, 582, 583, 621, 622, 623, 671, 812, 931

HOVEYDA (Amir Abbas), Premier ministre d'Iran depuis le 27 janvier 1965, 178, 179, 745

HOXHA (Fadil), militant politique albanais, membre du *praesidium* de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis 1967, 444

HRUSKOVIC (Miloslav), vice-président du Conseil de la République socialiste tchécoslovaque depuis septembre 1969, 515

HSIEH HUAI-TEH, vice-ministre chinois de la commission pour les relations économiques avec l'étranger, 322

HUANG YUNG-SHENG, chef de l'État-major de l'Armée populaire de Libération de la République populaire de Chine depuis 1968, 322

HUMPHREY (Hubert) sénateur démocrate du Minnesota, vice-président des États-Unis de 1965 à 1969, 269

HUNT (lord John), conseiller personnel du Premier ministre britannique, chargé de la question de la guerre civile au Nigeria depuis 1968, 107

HURÉ (Francis), ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis octobre 1968, 265

HUSAK (Gustav), vice-Premier ministre slovaque du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du parti communiste slovaque du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969, 211, 212, 372, 373, 376, 377, 444, 513, 618, 619, 620

HUSSEIN (Talal), roi de Jordanie depuis 1952, 18

HUTTE (Édouard), ambassadeur de France à Lusaka depuis juillet 1969, 665, 800, 878, 911

HUVELIN (Paul), président du Conseil national du patronat français depuis juin 1966, 525, 779, 780, 781, 782

I

IBIAM (sir Francis), militant politique et œcuménique nigerian, conseiller politique du général rebelle Ojukwu qui avait fait sécession le 30 mai 1967 et proclamé la « République du Biafra », 472

IBN SEOUD (parfois orthographié SAOUD), souverain d'Arabie saoudite de 1932 à 1953, 29

ICKONGA (Auxence), ministre des Affaires étrangères dans le « Conseil d'État » du Congo-Brazzaville à partir de janvier 1970, 851

IDRISS Ier, roi de Libye du 24 décembre 1951 au 1er septembre 1969, 31, 155, 197, 347

INGERSOLL (John E), chef des Services des Narcotiques des États-Unis, 864, 928

INÖNÜ (Mustafa Ismet), Premier ministre de Turquie de 1923 à 1937, président de la République de 1938 à 1950, à nouveau Premier ministre de 1961 au 6 février 1965, 161, 343, 349

IOANNIDIS (général Dimitrios), général grec, membre de la junte militaire qui prend le pouvoir le 21 avril 1967, 704

IONESCU (P.), diplomate, membre du comité central du parti communiste roumain depuis 1965, 618

IORDANIDIS (général Georges), général de division en retraite, accusé d'être le chef du réseau « Défense démocratique » dont le but était de renverser la dictature grecque, 484

IRONSI (général Johnson Aguiyi) (3 mars 1924-29 juillet 1966) major général nigerian, a dirigé le Nigeria du 16 janvier 1966 à son assassinat le 29 juillet 1966, 256

ISKANDER DESTA, commandant en second des forces navales éthiopiennes depuis 1958, 727

IZZI (Paule Monique), princesse cambodgienne, épouse du prince Norodom Sihanouk depuis avril 1952, 371

J

JACKLING (sir Roger), ambassadeur du Royaume-Uni à Bonn depuis 1968, 678

JACQUIN DE MARGERIE (Christian), ambassadeur de France à La Haye depuis le 8 juillet 1968, 169

JACQUIN DE MARGERIE (Emmanuel), premier conseiller près l'ambassade de France à Tokyo depuis mars 1967, puis à Washington à partir de juin 1970,156

JAGGI (M. K. Heinrich), représentant suisse du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Nigeria, 40

JAGOREL MOLINIER (Yves), responsable des "Témoins de Jehovah" pour l'ensemble de l'Algérie, expulsé le 29 janvier 1970, 327

JAMES (Vincent), fondateur en 1964 de la Banque africaine de Développement (BAD), 807

JARRING (Gunnar), ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies depuis le 23 novembre 1967, 19, 47, 57, 70, 105, 106, 128, 226, 231, 378, 380, 470, 558, 627, 733, 771, 804, 884, 885

JEAN XXIII (Angelo Giuseppe Roncalli) (25 novembre 1881-3 juin 1963), pape du 28 octobre 1958 à sa mort, 190

JEANNE (Mme), membre du corps enseignant de l'Institut français de Téhéran, 121

JEANNE (M.) enseignant français à l'Institut de presse et de relations publiques de Téhéran, 121

JEANTELOT (Charles), secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1967, 213

JEDRYCHOWSKI (Stefan), ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne depuis le 20 décembre 1968, 544, 600, 601, 699

JELLOUD (capitaine Abdussalam), membre du Conseil libyen de la Révolution et ministre de la Défense nationale, 46, 47, 48, 49, 88, 398, 399, 546, 547

JENKINS (Roy), chancelier de l'Échiquier du 30 novembre 1967 au 19 juin 1970, 597

JIBRIL (Ahmed), fondateur en 1968 du FPLP-GC (Front populaire pour la libération de la Palestine), mouvement de résistance palestinien aux objectifs militaires et non politiques,

JIVKOV (Todor), premier secrétaire du parti communiste bulgare depuis le 4 mars 1954, président du Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie depuis le 19 novembre 1962, 196, 216, 355, 617, 619

JOBERT (Michel), conseiller référendaire à la Cour des comptes, secrétaire général de la présidence de la République depuis le 20 juin 1969, 238, 481

JOHNSON (Lyndon Baines), 36e président des États-Unis (1963-1969), 272

JOHNSTON (Eric) (1896-1963), représentant particulier du président Eisenhower en 1953, auteur du plan du même nom, visant à instaurer la paix au Proche-Orient, 758

JOHNSTON (Harry) (1858-1927), explorateur militaire britannique, 477

JOLIS, un des dirigeants de Centramines (société centrafricaine des mines) qui exploite des gisements diamantifères en République centrafricaine, 97

JORDAN (Augustin), ambassadeur de France à Varsovie depuis le 20 mars 1970,600

JOSEPH (sir Keith), député britannique depuis le 9 février 1956, ministre du Logement et des Gouvernements locaux du 13 juillet 1962 au 16 octobre 1964, secrétaire d'État aux Services sociaux depuis le 20 juin 1970, 870

JOURNIAC (René), avocat général près la cour d'appel de Paris, conseiller technique au secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1967, 909

JOXE (Louis), ambassadeur de France en 1959, ministre sans interruption de juillet 1959 à mai 1968, député du Rhône depuis 1967, Garde des sceaux, ministre de la Justice (1967-1968),512, 640

JUGURTHA (160 av.J.C.-104 av. J.C.), roi de Numidie, 735

JUNIAC, voir BEGOÛGNE DE

JURGENSEN (Jean-Daniel), ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires politiques au Département depuis août 1969, 8, 439, 523

K

KADAR (Janos), premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH), depuis 1956, 146, 408, 409, 444, 445

KADHAFI (Mouammar), colonel libyen, président du Conseil du commandement de la révolution et commandant en chef des forces libyennes depuis le 1er septembre 1969, 30, 98, 138, 155, 197, 398, 446, 447, 546, 716

KAMITATU (Cleophas), ancien ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) en 1965, 225

KANYARUGURU (Barnabé), Hutu, ministre du Plan et de l'Économie du Burundi, arrêté le 17 septembre 1969, condamné à mort le 17 décembre de la même année, 569

KAPITSA (Mikhaïl Stepanovitch), directeur de l'Asie du Sud-Est au ministère soviétique des Affaires étrangères depuis 1970, 733

KAPLAN (Karel), historien tchécoslovaque, 375

KARAME (Rachid), Premier ministre libanais à plusieurs reprises depuis 1955, et à nouveau du 15 janvier 1969 au 13 octobre 1970, 721

KARAYORGAS, professeur grec, membre du réseau « Défense démocratique », inculpé d'atteinte à la sûreté de l'État, dont le procès s'est ouvert le 27 mars 1970 devant le tribunal militaire d'Athènes, 484

KASAVUBU (Joseph), président du Congo-Kinshasa de 1960 à 1965, 852

KASPEREIT (Gabriel), secrétaire d'État à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, depuis le 23 juin 1969, 299

KASSEM (général Abdel Karim) (1914-1963), Premier ministre d'Irak du 14 juillet 1958 au 8 février 1963, 703, 816

KATARIHO (capitaine Nicodème), officier hutu, burundais, arrêté le 18 septembre 1969, 569

KAUNDA (Dr Kenneth David), président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964, 665, 666, 758, 791, 793, 800, 878, 879, 880, 881, 911, 912

KAYIBANDA (Grégoire), président de la République du Rwanda depuis le 26 octobre 1961, 572, 587, 588

KEITA (Modibo), président de la République du Mali du 20 juillet 1960 au 19 novembre 1968, 38, 103, 349

KENNEDY (David), économiste, secrétaire américain au Trésor de 1969 à 1971, 590, 591

KENNEDY (John Fitzgerald) (1917-1963), président des États-Unis du 20 janvier 1961 au 22 novembre 1963, 233, 247, 367, 464, 601

KER MEAS, ambassadeur du Grunk (gouvernement royal d'unité nationale du Kampuchea) à Pékin, 862

KHAMA (sir Seretse), président du Botswana depuis le 30 septembre 1966, 824

KHROUCHTCHEV (Nikita) premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS du 7 septembre 1953 au 14 octobre 1964, 23, 206, 525, 640, 693

KI-ZERBO (Joseph), historien voltaïque, professeur des universités, fondateur en 1957, à Dakar, du MLN (mouvement de libération nationale de Haute-Volta), contraint à l'exil, ne rentrera en Haute-Volta/Burkina Faso qu'en 1990, 87

KIESINGER (Kurt Georg), chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 1cr décembre 1966 au 21 octobre 1969, 348, 766

KIHIDEMI (Oueddei), chef coutumier des Toubou de Zouar (Tibesti-Tchad), réfugié en Libye, 425

KIKANGA (lieutenant), officier de l'armée du Congo-Kinshasa, 543, 852

KIKTIEV (Sergei), ambassadeur de l'URSS en Afghanistan depuis décembre 1969, 549, 550

KIOUANE (Abderrahmane), directeur général de la Fonction publique algérienne depuis le 9 novembre 1966, 674

KIRILLINE (Vladimir Alekseevich), président du comité d'État soviétique pour la Science et la Technique depuis 1965, 414, 416, 687

KIRKPATRICK ESTE BRUCE (David), chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 1er juillet 1970, 280

KISS (Arpad), ministre hongrois du Développement scientifique et technique, président depuis 1961 du comité national du Développement technique, 526

KISSINGER (Dr Henry), conseiller à la sécurité nationale des États-Unis depuis janvier 1969, 7, 24, 76, 236, 237, 238, 279, 280, 281, 332, 333, 334, 385, 559, 560, 561, 562, 795

KITTER (mademoiselle), Américaine, engagée dans le mouvement pour la libération du journaliste franco-grec, Jean Starakis, arrêté en Grèce le 15 août 1969, emprisonné puis condamné à dix-huit ans de prison, le 12 avril 1970, 536

KOCSIS (Jozsef), vice-ministre hongrois de la Métallurgie et des Constructions mécaniques, 526

KOLINGAR (Hassane), secrétaire général du gouvernement tchadien depuis 1966, 882

KOLLEK (Theodore Teddy), maire israélien de Jérusalem depuis 1965, réélu en 1969, 17, 18

KOMBOT-NAGUEMON (Nestor), ministre centrafricain des Affaires étrangères, président de la société diamantaire, Centradiam, créée en 1969, 97

KONAN KANGA (Antoine), maire d'Abidjan depuis 1962, 431, 432

KONATE (Thieoule), président-directeur général de la Banque de Développement du Mali avec rang et prérogatives de ministre depuis 1964, 183

KONG LE (général), commandant des forces neutralistes laotiennes en exil depuis le 15 novembre 1966, officiellement démis de ses fonctions depuis mars 1967, 258

KONIEV (maréchal Ivan Stepanovitch), maréchal soviétique, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie de 1955 à 1960, puis commandant des forces soviétiques en République démocratique allemande en 1961-1962, inspecteur général du ministère soviétique de la Défense, 640

KOSCIUSKO-MORIZET (Jacques), représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française près les Nations unies depuis février 1970, 470

KOSSAMAK NEARIREATH (Sisowath), mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956 et « gardienne du trône » depuis 1960, 335, 338

KOSSYGUINE (Alexeï Nicolaïevitch), président du Conseil des ministres de l'URSS depuis le 15 octobre 1964, 21, 59, 63, 127, 141, 148, 149, 162, 163, 166, 343, 372, 377, 411, 412, 414, 415, 416, 468, 491, 492, 493, 693, 730, 731

KOSTER (Hans de), secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères depuis 1967, 168

KOUANDETE (lieutenant-colonel Maurice), ancien chef d'État-major des forces armées dahoméennes, *leader* de deux coups d'État militaires, en 1967 et le 10 décembre 1969, un des trois membres du directoire formé le 12 décembre 1969, 52, 172, 400, 567

KOUDRIAVTSEV (Serguei Mikhailovitch), ambassadeur de l'URSS à Phnom Penh depuis le 18 décembre 1967, 730, 732

KOUGRI (Mogho Naba), roi du royaume mossi de Ouagadougou (Haute-Volta/Burkina Faso) intronisé en 1957, 223

KOUPRASITH ABHAY (général), commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane, 923

KOUZNETSOV (Vassili), premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, chef de la délégation soviétique lors des négociations sur le problème frontalier avec la République populaire de Chine, 63

KOVALIEV (Anatolii Gavrilovich), directeur de la 1re section européenne du MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), depuis 1965, en charge des relations avec la France, 414, 768, 906

KOVALIOV, voir KOVALIEV

KOZYREV (Semen Pavlovitch), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1966, 57, 58, 59, 65, 66, 688, 689, 693

KRAFT (Joseph), journaliste américain, 6

KREBERAT, ancien premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque de Bohême du Nord, exclu du comité central en septembre 1969, 375

KRIEGEL (Frantisek), médecin tchécoslovaque, député à l'Assemblée nationale depuis 1964, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968, membre du comité central du parti communiste depuis 1966, est exclu de toutes ses fonctions politiques après l'arrivée au pouvoir de Gustav Husak, le 17 avril 1969, exclu du comité central puis du parti en 1969, 375

KSEN, enseignant français à l'Institut de presse et de relations publiques de Téhéran, 121

KÜTCHÜK (Dr Fazil), médecin, chef de la communauté turque et vice-président élu de la République de Chypre depuis le 3 décembre 1959, 188, 710

KYPRIANOU (Spyros), Chypriote grec, est ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis 1960, 229

L

La Barre de Nanteuil (Luc de), ministre plénipotentiaire, sous-directeur du Levant au Département depuis juin 1964, 19, 29, 31, 32, 33, 523

La Martinière (Dominique de), directeur général des Impôts au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967, 638

Labidi (Abdelwahab), président tunisien de la Banque africaine de Développement (BAD), créée le 10 septembre 1964 à Khartoum, 271

Ladgham (Bahi), secrétaire d'État à la présidence de la République tunisienne et à la Défense nationale depuis 1959, 785

Lafrance (Pierre), troisième secrétaire près l'ambassade de France à Téhéran, depuis juillet 1969, 118

Laird (Melvin Robert), secrétaire d'État américain à la Défense depuis le 22 janvier 1969, 280, 611

Lamana (Abdoulaye), ministre de l'Économie, des Finances et des Transports de janvier 1964 au 23 mai 1971, 811

Lami (Pierre), ancien gouverneur de la France d'Outre-Mer, nommé, depuis mars 1969, chef de la mission administrative auprès du gouvernement tchadien, 81, 93

Lamizana (général Aboubacar Sangoulé), président de la République de Haute-Volta, président du Conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966, ministre de la Défense nationale, des anciens Combattants, des Affaires étrangères et de l'Information et de la Jeunesse et des Sports du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967, 87, 245, 432, 670

Landy (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la sous-direction d'Afrique du Nord au Département depuis 1963, 446

Langlais (Henri), conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Lomé depuis le 11 février 1969, 41

Lankoande (Moïse Diassanou), ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 86

Laraki (Ahmed), Premier ministre marocain depuis le 6 octobre 1969, 155

Larre (René), directeur du Trésor depuis 1967, 590, 637

Larrera de Morel (Bertrand), inspecteur des Finances, directeur adjoint des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1968, 154

Laurent (Pierre), conseiller d'État depuis 1966, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, depuis 1969, 129, 414, 439, 542, 930

Le Bras (Gabriel), membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris, 189

Le Douarec (François), député d'Ille-et-Vilaine depuis le 25 novembre 1962, 300

Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 279, 280, 385, 386

Le Gourrierec (Pol), ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique du Nord au Département depuis octobre 1968, 399, 537

Le Theule (Joël), ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer du 31 mai au 10 juillet 1968, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, député de la Sarthe depuis 1958, 255

Lea (Brian), premier secrétaire du Haut-Commissariat de Grande-Bretagne à Kampala (Ouganda), 908

Lebel de Girard de Chateauvieux (Pierre), premier conseiller près l'ambassade de France à Niamey depuis mai 1966, 331

LEBEL (Claude), ambassadeur de France à Rabat depuis le 2 janvier 1970, 11

LEBRET (Louis-Joseph) (1897-1966), dominicain et économiste français, qui crée en 1942 Économie et humanisme, 749

LEFEBVRE DE LABOULAYE (François), ambassadeur de France à Rio de Janeiro depuis le 31 octobre, 193, 629

LEFEVRE, un des dirigeants de Centramines (société centrafricaine des mines) qui exploite des gisements diamantifères en République centrafricaine, 97

LEFÈVRE (Théo), ministre belge chargé de la Politique et de la Programmation scientifique depuis le 17 juin 1968, 668

LEGENDRE (Michel), ambassadeur de France à Islamabad (Pakistan) depuis le 16 novembre 1968, 401

LÉGER (Jules), diplomate canadien, successivement sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, représentant permanent auprès de l'OTAN et de l'OCDE, ambassadeur en Italie puis en France, en 1964, 442

LEIBOWITZ (Samuel Simon), ancien juge à la Cour de Sûreté de l'État de New York, 928

LELOUDAS (Jean), militant du mouvement d'opposition Front patriotique au régime des colonels grecs, arrêté en Grèce, traduit en justice le 27 mars 1970 devant le tribunal militaire d'Athènes, le jugement est rendu le 12 avril 1970, 536

LEMERLE (Paul), inspecteur des Finances, directeur du cabinet de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1969, 530, 537

LEMNITZER (général Lyman L.), commandant suprême américain des forces alliées en Europe ou SACEUR de 1963 à 1969, 204

LENART (Josef), premier secrétaire du comité central du parti communiste de Slovaquie depuis février 1970, 373, 376, 512, 513

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov dit) (22 avril 1870-21 janvier 1924), fondateur et dirigeant du parti bolchevik, fondateur de l'Union soviétique, 23, 58, 211, 445, 548, 549, 550, 768

LENSI (Ernesto), ingénieur, inspecteur général supérieur des télécommunications au ministère italien de la Poste et des Télécommunications, 632

LEUSSE (Pierre de) ambassadeur de France depuis le 24 avril 1968, président du conseil d'administration de l'Office de radiodiffusion-télévision française depuis septembre 1968, 111, 154, 674

LEUSSE DE SYON (Bruno de), ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique-Levant au Département depuis janvier 1970, 243, 507

LEUSSINK (Hans), ministre de l'Éducation et de la Recherche de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969, 149, 668

LEVEAU (Rémy), attaché culturel et de coopération technique près l'ambassade de France à Tripoli, 537

LIMON (Mordechai), amiral, commandant de la marine israélienne du 14 décembre 1950 au 1er juillet 1954, chef de la mission israélienne d'achat en France, 8, 9

LINDE (Carl von) (11 juin 1842-15 novembre 1934), ingénieur allemand, inventeur de la liquéfaction des gaz par cryogénie, fondateur en 1879 de la société *Linde AG*, à Wiesbaden, 677

LINDSAY (John Vliet), avocat, membre du Congrès américain de 1959 à 1965, maire de New-York depuis novembre 1965, 141

LIPKOWSKI (Jean de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, depuis le 12 juillet 1968, à nouveau, depuis le 22 juin 1969, 32, 45, 240, 241, 312, 389, 442, 535, 557, 768, 917

LISETTE (Gabriel), parlementaire français d'origine antillaise, député du Tchad de 1946 à 1951 puis de 1956 à 1958, chef du gouvernement du Tchad en 1958-1959, devient ministre-conseiller du gouvernement de Michel Debré de 1959 à 1961,

représentant permanent de la France auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes depuis 1960, 82

Liu Chao-Chi ou Liu Shaoqi (24 novembre 1898-12 novembre 1969), secrétaire général du parti communiste chinois en 1943, élu président de la République populaire de Chine en 1959, démissionne après le « Grand Bond en Avant » (1958-1960), victime de la Révolution culturelle (1966-1969), il est arrêté en 1967 et meurt en 1969. Il sera réhabilité par Deng Xiaoping, 580

Ljubicic (général d'armée Nikola), ministre yougoslave de la Défense nationale depuis le 18 mai 1967, 396, 641, 642

Lo Kouei-po, vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 63

Lokili (Evariste), vice-ministre des Affaires étrangères chargé de la Coopération de la République du Congo-Kinshasa, 830

Lon Nol (général), président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969, 337, 338, 351, 359, 360, 361, 370, 378, 406, 410, 422, 467, 468, 469, 487, 509, 510, 580, 608, 609, 612, 613, 641, 660, 663, 730, 732, 861, 862, 888, 920, 921, 926

Long (Olivier), directeur général, suisse, du GATT depuis 1968, 246, 247, 248, 249

Looram (Matthew J.), ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969, 172, 601, 602, 723

López-Bravo y Castro (Gregorio), homme politique espagnol, un des dirigeants de l'*Opus Dei*, nommé en 1969 ministre des Affaires étrangères, succédant ainsi à Fernando Maria de Castiella, 136, 137, 227, 275, 276, 277, 786

Losonczi (Pal), président du *praesidium* du parti socialiste ouvrier de Hongrie/PSOH) depuis 1967, 618

Lucet (Charles), ambassadeur de France à Washington depuis le 7 octobre 1965, 5, 12, 37, 75, 108, 141, 148, 194, 226, 268, 295, 332, 361, 379, 413, 487, 492, 510, 559, 589, 592, 630, 647, 787, 788, 795, 803, 827, 864, 875, 884, 889, 926, 927

Lucet (Jean-Louis), chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République depuis avril 1970, 481

Lumumba (Patrice) (1925-1961), fondateur du mouvement national congolais en octobre 1958, Premier ministre du Congo-Léopoldville de juin au 5 novembre 1960, assassiné le 13 février 1961, 543, 852

Luns (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956, 168, 170, 285, 311

Luze (Philippe de), ambassadeur de France à Pretoria depuis le 24 avril 1968, 839

M

M'Ba (Léon), président de la République du Gabon du 17 février 1960 au 28 novembre 1967, 516

M'Bahia Blé (Kouadio), ministre ivoirien des forces armées depuis le 23 septembre 1968, 574

M'Boya (Thomas Joseph Odhiambo), homme politique kenyan (1930-1969), fondateur du « Peuple de Nairobi » (Parti du Congrès), personnage clé dans la formation de l'« Union nationale africaine du Kenya » (KANU), ministre de la Planification économique et du Développement de 1964 jusqu'à son assassinat le 5 juillet 1969 à Nairobi, 301

Mabrouk (Ezzedine), ministre libyen du Pétrole et des Affaires minières depuis le 17 janvier 1970, 546, 716

MacLaury (Bruce K.), sous-secrétaire adjoint au Trésor des États-Unis, 590

Macmillan (Harold), Premier ministre du Royaume-Uni du 14 janvier 1957 au 19 octobre 1963, 369

Macovei (Pompiliu Alexandru), président du comité d'État roumain pour la Culture et les Arts depuis 1965, 279

Macovescu (Gheorghe), premier vice-ministre roumain des Affaires étrangères depuis le 1er mars 1967, 278

Maga (Hubert), chef de l'État et chef du gouvernement du Dahomey à partir du 7 mai 1970, 52, 173, 400, 567, 603, 604, 605, 623, 722

Maghrebi (Mahmoud Souleiman), Premier ministre de Libye depuis le 1er septembre 1969, démissionnaire le 16 janvier 1970, 398, 716

Mahendra Bir Bikram Shah Dev, roi du Népal depuis 1955, 315

Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967, 279, 280, 281, 385, 394, 421, 422

Maiorov (général Aleksandr Mikhailovich), commandant des forces soviétiques en Tchécoslovaquie depuis 1968, député au Soviet suprême de l'URSS depuis 1970, 211

Makarezos (colonel Nikolaos), un des instigateurs du coup d'État perpétré à Athènes, le 21 avril 1967, ministre de la Coordination économique depuis 1967, 390, 704, 705

Makarios III (Mgr), archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, est élu président de la République de Chypre en décembre 1959 et prend ses fonctions le 16 août 1960, à l'indépendance de l'île, 95, 96, 159, 188, 229, 392, 404, 405, 710, 887

Malek (Redha), ambassadeur d'Algérie à Paris depuis juillet 1965, 327, 418, 419, 420

Malewska (Hanna), député à la Diète polonaise, 189

Malik (Adam), ministre indonésien des Affaires étrangères depuis 1966, 522, 660, 661

Maliki (Abdul), ambassadeur du Nigeria à Paris de septembre 1966 jusqu'à son décès en août 1967, 59

Malinovski (maréchal), ministre soviétique de la Défense d'octobre 1957 jusqu'à sa mort le 31 mars 1967, 491

Malraux (André), ministre d'État chargé des Affaires culturelles de janvier 1959 au 20 juin 1969, 62, 331, 441

Mambu, conseiller du gouverneur de la Banque nationale du Congo, président de la société congolaise de financement du développement (SOCOFIDE), 830

Manac'h (Étienne), ambassadeur de France à Pékin depuis le 25 février 1969, 62, 129, 322, 351, 370, 468, 508, 579, 615, 860, 862, 864, 921

Manescu (Corneliu), ministre roumain des Affaires étrangères depuis le 23 mars 1961, 855

Manescu (Manea), économiste roumain, vice-président du Conseil d'État depuis 1969, président du Conseil économique depuis 1968, 54

Mangakis (Georges), l'un des membres du réseau « Défense démocratique », dit « réseau terroriste des professeurs », dont le procès s'est ouvert devant le tribunal militaire d'Athènes le 27 mars 1970, 484

Mansfield (Michael Joseph), sénateur démocrate du Montana depuis 1953, *leader* de la majorité du Sénat américain depuis 1961, 6, 351, 611

Mansholt (Sicco Leendert), vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes, 365, 878

MAO TSÉ-TOUNG, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959 ; secrétaire général du parti communiste chinois depuis 1959, 62, 63, 322, 579, 580, 863

MARCELLIN (Raymond), ministre français de l'Intérieur depuis 1968, 928

MARCHAL (colonel Jean-Michel), attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Téhéran, depuis 1968, avec compétence pour l'Afghanistan, 120

MARCILLY (de), président français de la Compagnie centrafricaine des mines (Centramines), qui exploite des gisements diamantifères en République centrafricaine, 1

MARENCHES (Alexandre de), directeur du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) à partir du 6 novembre 1970, 120

MARKO (Jan), ministre des Affaires étrangères du gouvernement fédéral de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis janvier 1969, 372, 513, 514

MARKOPOULIOTIS (général Vassilios), ambassadeur de Grèce à Paris depuis le 28 octobre 1969, 116, 389, 390, 391, 393, 534, 535, 536, 537

MARTIN (Claude), conseiller des Affaires étrangères, à la 1e section du service de coopération économique du Département depuis juin 1968, 463, 891

MARTIN (Jacques), ministre plénipotentiaire, chef du Service des Affaires scientifiques au Département de mai 1969 à avril 1970, 440

MARTINS (Rogério), secrétaire d'État portugais à l'Industrie depuis janvier 1970, 765

MARTOLA (général), commandant de la Force de pacification des Nations unies à Chypre jusqu'au 20 décembre 1969, 187

MASMOUDI (Mohamed), ministre tunisien des Affaires étrangères depuis le 12 juin 1970, 735, 736, 737, 738, 739

MASSEMBA-DEBAT (Alphonse), président de la République du Congo-Brazzaville du 24 décembre 1963 au 4 septembre 1968, 3, 181, 321, 516, 541, 851

MASSIALA (général Léopold), général major des forces armées de la République du Congo (Kinshasa), depuis fin 1968, inspecteur général de l'infanterie, commandant en chef de l'armée du Congo-Kinshasa en 1972, 225

MATHIAS (Marcello), ambassadeur du Portugal à Paris depuis 1947, 10, 11, 12

MAUDLING (Reginald), député conservateur britannique depuis 1950, chancelier de l'Échiquier du 13 juillet 1962 au 16 octobre 1964, ministre de l'Intérieur depuis le 20 juin 1970, 870

MAURER (Ion Gheorghe), avocat, président du Conseil des ministres de la République socialiste de Roumanie depuis le 22 mars 1961, 73, 278

MAURY (Mgr Emile André Jean-Marie), ancien délégué apostolique au Sénégal (1959-1965), puis dans la République démocratique du Congo (Kinshasa), au Rwanda et au Burundi (1965-1968), nommé archevêque de Reims à son retour en France, le 25 juin 1968, 68

MAZOYER (Henri), ambassadeur de France à Damas depuis le 7 mars 1969, 165

MBA (Léon) (9 février 1902-27 novembre 1967) président du Gabon de 1961 à 1967, renversé, en février 1964, par un coup d'État, rétabli dans ses fonctions, le même mois. Gravement malade, laisse dès 1965, l'exercice du pouvoir à Albert-Bernard Bongo, vice-président. Réélu président en 1967, il meurt le 27 novembre de la même année, 563, 670

MCCLOSKEY (Robert), porte-parole du département d'État américain depuis juillet 1969, 928

MCGREW (Donald I.), attaché financier près l'ambassade des États-Unis à Paris, 590

MCKENZIE WOOD (W.), conseiller près l'ambassade du Canada à Paris, 440

MCNAMARA (Robert Strange), ancien secrétaire américain à la Défense, nommé le 1er avril 1968 président de la Banque mondiale, 323, 324, 325, 326, 591

MEADMORE (Jean), premier conseiller près l'ambassade de France à Dakar depuis août 1969, 449

MEANY (George), syndicaliste américain, président de l'AFL-CIO (*American Federation of Labour-Congress of Industrial Organisations*) depuis sa création le 4 décembre 1955, 6

MEDA (Charles), inspecteur, chef de division à la Caisse centrale de Coopération économique du ministère de l'Économie et des Finances, directeur de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, 39, 40

MEDEIROS D'ESPINEY PATRICIO (Dr Rui Manuel de), ministre des Affaires étrangères du Portugal depuis le 13 janvier 1970, 757, 764

MEIR (Golda), Premier ministre d'Israël depuis le 17 mars 1969, 232, 233, 524, 626, 887

MÉNÉLIK II (1844-1913), empereur d'Éthiopie de 1899 jusqu'à sa mort, 725

MEOUCHI (Paul-Pierre), patriarche maronite du Liban, 241

MERCADO JARRÍN (Edgardo), ministre des Relations extérieures du Pérou, 747, 749

MERILLON (Jean-Marie), ambassadeur de France à Amman depuis le 16 novembre 1968, 628

MERLE (Henry), industriel français, un des fondateurs en 1855 de la société Péchiney, 306

MERMOUX (René), conseiller financier près l'ambassade de France à Beyrouth avec compétence sur le Proche et le Moyen-Orient, depuis 1966, 709

MESSMER (Pierre), ministre des Armées du 5 février 1960 au 22 juin 1969, 753, 766

METAXAS (général Ioannis), Premier ministre du royaume de Grèce du 13 avril 1936 à sa mort le 29 janvier 1941, 704

MEUNIER (Georges), conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant au Département, depuis avril 1969, 428

MEYER (Charles), Français ayant vécu au Vietnam et au Cambodge dès 1945, fut l'assistant du prince Sihanouk et son conseiller en communication et relations publiques dans les années 1950 et 1960, 510, 615

MEYER (Moshe), architecte israélien ayant construit des hôtels sur le continent africain, 175

MICEVSKI (Andrej), historien, journaliste, député à la Diète polonaise, 189

MICOMBERO (colonel Michel) président de la République du Burundi depuis le 29 novembre 1966, 570, 573, 891

MIHAILOV (Ivan), vice-Premier ministre bulgare depuis décembre 1950, 444

MIKOVA (Marie), membre du Conseil national tchécoslovaque depuis juillet 1968, vice-présidente de la Chambre du Peuple de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis le 30 janvier 1969, exclue du comité central en mai 1969, 375

MILLER (Arthur), écrivain, romancier, dramaturge américain, figure importante de la littérature et du cinéma américain du XXe siècle, prix Pulitzer, 494

MININE (Viktor Ivanovitch), ambassadeur soviétique à Vientiane depuis 1968, 260

MISSAMOU (Jean-Baptiste), élu secrétaire général des Syndicats congolais le 30 avril 1968, 180

MISSOFFE (François), ambassadeur de France au Japon de septembre 1964 à janvier 1966, ministre de la Jeunesse et des Sports (1966-1968), puis député de Paris, 779, 781

MITTERRAND (général Jacques), sous-chef d'État-major des Armées (1968-1970), général de division aérienne (1969), commandant des forces aériennes stratégiques françaises (1970-1972), membre du Conseil supérieur de l'Air (1970-1975), 192

MLYNAR (Zdenek), juriste tchécoslovaque, président de la commission des Lois du comité central du parti communiste d'avril à novembre 1968, membre du *praesidium* du comité central du parti de septembre à novembre 1968, 375

MOBUTU (général Joseph-Désiré), président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965, 225, 323, 432, 451, 458, 485, 486, 541, 543, 582, 583, 588, 622, 623, 669, 671, 812, 832, 849, 851, 852, 853, 854

MOC (Miroslav), journaliste, rédacteur en chef de *Rude Pravo* (le Droit rouge ou la Justice rouge), organe de presse officiel du parti communiste tchécoslovaque, membre du secrétariat du comité central du parti communiste tchécoslovaque à dater du 28 janvier 1970, 374, 376

MOCKEY (Jean-Baptiste), ancien ministre et ancien diplomate ivoirien, impliqué dans un complot perpétré contre le président Houphouët-Boigny, arrêté en 1963, libéré le 11 mai 1967, 431

MODINOS (Polys), ambassadeur de Chypre à Paris depuis le 17 avril 1969, 229

MOLLET (Jacques), expert français auprès du ministère kenyan du Commerce et de l'Industrie, 305

MONDON (Raymond), ministre des Transports depuis le 22 juin 1969, 840

MONNIER (Henry) (1799-1877), caricaturiste, illustrateur, dramaturge et acteur français, 225

MORIN (Jean-Marie), ministre d'État canadien à l'Éducation, 440

MORO (Aldo), ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 août 1968, 632, 786, 787

MORTAT MAYEN (Gordon), président soudanais du gouvernement provisoire de l'État du Nil (Soudan), en exil à Kampala, 539

MOSSADEGH (Mohammed) (1882-1967), Premier ministre d'Iran à deux reprises, du 30 avril 1951 au 17 juillet 1952, à nouveau du 21 juillet 1952 au 19 août 1953, renversé par un coup d'État, 620

MOUYABI (André-Georges), ancien président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville, nommé en février 1970, ambassadeur à La Havane, 541

MUHAMMAD DA'UD MURRA (Ali Silek ibn), sultan du Ouaddaï (Tchad) de 1945 à 1960, puis de nouveau en 1970, 81

MULELE (Pierre), ancien ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba (Congo-Léopoldville/Kinshasa), chef rebelle du Kwilu, où il déclenche le 10 janvier 1964 une rébellion armée ; il s'exile. Le 29 septembre 1968, il rentre à Kinshasa, est traduit en justice le 7 octobre, condamné à mort le 8, il est fusillé le 9 octobre 1968, 543, 852

MUTESA II (sir Edward Frederick) (1924-1969), roi du Bouganda depuis 1962, déposé le 2 mars 1966, 320, 794

N

N'DALLA-GRAILLE (Claude-Ernest), ancien ambassadeur de la République du Congo-Brazzaville en République populaire de Chine, premier secrétaire du comité central du parti congolais du Travail, chargé de l'organisation, 3, 181, 322, 811, 853

N'DOURÉ (Hamaciré), avocat, nommé le 7 décembre 1968, ministre délégué à la présidence du gouvernement provisoire du Mali, puis ministre de la Justice jusqu'au remaniement ministériel du 10 septembre 1970, 349, 350

N'GON (François), nommé président de la Cour suprême de la République centrafricaine en mars 1965, ministre de la Justice, garde des Sceaux le 28 février 1969 puis ministre des Finances le 4 février 1970, 683

N'GOUABI (commandant Marien), président du Congo-Brazzaville depuis le 31 décembre 1968, 3, 4, 180, 181, 182, 323,516, 541, 542, 543, 565, 582, 583, 622, 670, 671, 811, 832, 850, 851, 852, 853, 854

N'KRUMAH (Kwame), Premier ministre du Ghana de 1957 à 1960 puis président du Ghana du 1er juillet 1960 au 24 février 1966, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire, 83, 382, 383, 574, 623, 760

NAGGIAR (René), secrétaire des Affaires étrangères, à la direction d'Amérique au Département depuis novembre 1969, 440

NAKASONE (Yasuhiro), ministre d'État, ministre de la Défense du Japon depuis 1970, 157

NAPOLÉON (Bonaparte) (15 août 1769-5 mai 1821), empereur des Français du 18 mai 1804 au 6 avril 1814, puis du 20 mars au 22 juin 1815, 580

NASSER (Abdel Gamal) (15 janvier 1918-28 septembre 1970), président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958, 19, 21, 29, 30, 69, 100, 107, 139, 140, 233, 234, 446, 471, 581, 595, 630, 702, 720, 721, 746, 887

NASSIRI (Nematollah), directeur de la SAVAK (service de sécurité intérieure de l'Iran, créé en 1957) depuis 1965, 656

NASSOUR (El Hadj Abbo), député tchadien, élu en novembre 1969, nommé président de l'Assemblée nationale tchadienne le 30 décembre 1969, 82, 517

NDISI (John W.), conseiller près l'ambassade du Kenya à Paris, chargé d'Affaires en 1970, 305

NEDOROUB (L.N.), conseiller auprès du président soviétique du GKNT (Comité d'État pour la Science et la Technologie), 414

NÈGRE (Louis), ministre des Finances du Mali du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, puis de nouveau, à compter du 22 novembre 1968, 39, 183, 350, 548

NEHRU (Jawaharlal) (1889-1964), Premier ministre de l'Inde en 1947, puis président de l'Union indienne de 1950 à sa mort en mai 1964. Il est le père d'Indira Gandhi, 677

NETO (Agostinho), un des fondateurs du mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) en 1956, 317, 428

NEVILL (G. H.), correspondant de l'AFP à Lagos, 645

NEWSOM (David), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires africaines au département d'État depuis 1969, 37, 270, 271, 272, 831

NGALOUO-BOCQUET, ambassadeur du Congo-Brazzaville à La Havane jusqu'en février 1970, 541

NGUEMA (Francisco Macias), vice-président du gouvernement autonome de Guinée équatoriale du 1er janvier 1964 au 12 octobre 1968, et depuis lors, président de la République de Guinée équatoriale, 833

NGUYEN CAO KY (général), Premier ministre sud-vietnamien du 1er juin 1965 au 31 octobre 1967 et depuis lors vice-président de la République, 6, 280

NGUYEN DUY TRINH, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis avril 1965, 393

NGUYEN HUU THO, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil des sages du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, 610

NGUYEN THI BINH, membre du Comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam depuis le 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 643

NGUYEN VAN THIEU (général), chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967, 6, 280, 315, 386

NGUYEN VAN TIEN, représentant du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam auprès de la République démocratique du Vietnam, 421, 608, 614

NIARCHOS (Stavros), armateur grec, connu pour avoir lancé le premier superpétrolier, 708, 709

NIKEZIC (Marko), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères de 1965 à 1968, 640

NINOV, premier secrétaire près l'ambassade de Bulgarie à Paris, 354

NIXON (Richard Milhous), président des États-Unis du 20 janvier 1969 au 9 août 1974, 7, 24, 36, 108, 109, 127, 141, 142, 149, 166, 194, 195, 202, 203, 204, 205, 207, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 248, 250, 269, 270, 277, 280, 295, 332, 333, 342, 361, 379, 492, 494, 500, 510, 557, 559, 561, 593, 595, 606, 610, 613, 614, 643, 644, 645, 702, 764, 776, 777, 778, 787, 788, 789, 795, 804, 827, 875, 926, 928

NOGUEIRA (Alberto Franco), ministre portugais des Affaires étrangères du 4 mai 1961 au 5 octobre 1968, 757, 764, 765

NORDEN (Albert), secrétaire du comité central du parti socialiste unifié (SED) de la République démocratique allemande (RDA), 618, 619

NOUMAZABAYE (Gaba), homme politique du Congo-Brazzaville, premier secrétaire du MNR (mouvement national de la révolution) en juillet 1964, Premier ministre du 6 mai 1966 au 12 janvier 1968, membre du Conseil national de la Révolution (CNR), nommé deuxième secrétaire du comité central du PCT, le 25 mars 1970

NOUVEL (Jacques), ambassadeur de France au Malawi depuis juin 1969, 476

NOWICKI (Henryk), voir JERZY ZAWIEYSKI

NOYES (Crosby), journaliste américain du *Washington Star*, 6

NSANZE (Térence), chef de la délégation burundaise à la XXVe Session de l'Assemblée générale des Nations unies, élu à l'unanimité président du comité *ad hoc* du Conseil de sécurité sur la Namibie, en février 1970, réélu à ce même poste en août 1970, 570

NTARÉ V (1947-1972), roi du Burundi du 24 mars au 28 novembre 1966, couronné le 3 septembre 1966, 569, 573

NTAWURISHIRA (Lazare), ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burundi depuis le 14 novembre 1967, confirmé dans ses fonctions les 1er août 1968, et 8 août 1969, 570

NUSSEIBEH (Anwar), avocat, diplomate, ancien ministre jordanien de la Défense et ancien gouverneur du secteur arabe de Jérusalem, 17, 18

NYERERE (Julius Kambarage), président de la République unie de Tanzanie après la fusion du Tanganyika et de Zanzibar en 1964, 794, 795, 802

NYERS (Rezso), économiste hongrois, secrétaire du comité central du PSOH (parti socialiste ouvrier de Hongrie) depuis 1962, membre du bureau politique du PSOH depuis 1966, 618

NZANANA (Fidèle), ministre des Finances du Rwanda, délégué du Rwanda à l'Assemblée générale des Nations unies, 588

NZE (Pierre), ministre de l'Information, chargé de la Propagande, Culture et Arts et de l'Éducation populaire de la République populaire du Congo-Brazzaville depuis le 31 décembre 1968, 181

O

O'BRIEN (sir Leslie), gouverneur de la Banque d'Angleterre depuis 1966, 639

O'CORNESSE (Patrick), secrétaire des Affaires étrangères, au service de Coopération économique du Département depuis novembre 1966, 170

O'NEILL (sir Con), ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés européennes de 1963 à 1965, sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign and Commonwealth Office*, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis 1969, 598, 891

OBEREMKO (Valentin), ministre-conseiller près l'ambassade d'URSS à Paris, 768, 803, 818

OBOREMKO, voir OBEREMKO

OBOTE (Apollo Milton), président de la République d'Ouganda du 15 avril 1966 au 26 janvier 1971, 319, 320, 794, 908

ODAKA (N.), ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda depuis 1963, 907, 908

OETTINGER, candidat démocrate au sénat de l'État de New York, 928

OGUNSULIRE (Tayo), chargé d'Affaires de l'ambassade du Nigeria à Paris, 59

OJUKWU (Chukwu Emega Odumegwu), colonel puis général, gouverneur militaire du Nigeria oriental, chef du gouvernement sécessionniste biafrais du 30 mai 1967 au 8 janvier 1970, 37, 42, 107, 254, 431, 472, 473, 622, 833

OLECHOWSKI (Tadeusz), ambassadeur de Pologne à Paris depuis mai 1969, 184

OLIVEIRA SALAZAR (Antonio de) (28 avril 1889-27 juillet 1970) Premier ministre du Portugal du 5 juillet 1932 au 25 septembre 1968, 757, 758, 763, 764, 879

ONASSIS (Aristote), armateur grec, époux de Jacqueline Kennedy de 1968 à sa mort le 15 mars 1975, 708, 709

ORTIZ DE ROZAS, représentant de l'Argentine au comité du Désarmement de Genève, 288

ORTOLI (François-Xavier), ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique depuis le 22 juin 1969, 64, 150, 315, 411, 414, 415, 416, 418, 443, 515, 597, 600, 667, 668, 674, 843, 855, 856, 857, 930

OUEDRAOGO (Joseph), syndicaliste voltaïque, secrétaire général de l'Union démocratique voltaïque/UDV (section nationale du Rassemblement démocratique africain) en 1970, élu député à la nouvelle assemblée nationale en décembre 1970,87

OUFKIR (général Mohamed), ministre marocain de l'Intérieur depuis 1967, 785

OULD AOUDIA (Dr Georges), médecin algérien, d'origine kabyle, président de Caritas Algérie, 68

OULD DADDA (Moktar), président de la République islamique de Mauritanie depuis le 20 août 1961, 447, 785, 807

OULD MOUKNAS (Hamdi), ministre mauritanien des Affaires étrangères depuis le 20 mai 1968, 286, 287

OULIANOV (Vladimir Ilitch), voir LÉNINE

OUM MANNORINE (colonel), secrétaire d'État cambodgien à l'Intérieur chargé de la défense en surface. Mis en cause dans une affaire de contrebande le 26 février 1970, il démissionne le 17 mars, 337, 338

OVANDO CANDÍA (général Alfredo), président de la République de Bolivie du 2 janvier au 6 août 1966, à nouveau, du 26 septembre 1969 au 6 octobre 1970, 330, 381

P

PAGNIEZ (Yves), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur (Europe centrale) à la direction des Affaires politiques du Département depuis août 1967, 89

PAHLAVI (Mohammad Reza), chah d'Iran depuis le 16 septembre 1941, couronné le 26 octobre 1967, 657, 745

PAILLARD (H.), administrateur en chef de la France d'outre-mer, assure l'intérim du poste de chef de la MRA (mission pour la réforme administrative) au Tchad, en 1970, 93

PAINE (Dr Thomas O.), administrateur de la NASA depuis le 8 octobre 1968, 115

PAKRAVAN (Hassan), directeur, de 1961 à 1965, de la SAVAK (Organisation pour le renseignement et la sécurité nationale), service de sécurité intérieure et service de renseignement de l'Iran créé en 1957, 656, 700, 702, 703

PALME (Olaf), Premier ministre de Suède depuis le 14 octobre 1969, 497, 498, 502, 503, 504, 505

PAPADOÏANNIS (Zacharias), pilote chypriote d'hélicoptère, 404

PAPADOPOULOS (colonel Georgios), Premier ministre de Grèce depuis le 13 décembre 1967, 95, 96, 390, 494, 704, 705, 706, 708, 709, 710, 712

PAPANDRÉOU (Andreas), économiste grec, fondateur du Pasok, parti socialiste grec, élu député en 1964 Il est nommé ministre du Commerce, du Développement économique, et devient premier conseiller du Premier ministre. Arrêté lors de la dictature des colonels, Andreas Papandreou est autorisé à quitter la Grèce sur la pression des États-Unis. En exil, il crée le Mouvement panhellénique de libération (PAK). Il revient en Grèce à la chute des colonels en 1974, 95, 704

PAPANDRÉOU (Georgios), *leader* de l'Union du Centre, parti politique grec constitué en septembre 1961, sous la dictature des colonels, est arrêté, placé en résidence surveillée, et meurt en novembre 1968, 95

PARANAGUA (de), chargé d'Affaires de la République du Brésil à Paris, 629

PARDI (Imre), président de l'Office national du Plan hongrois depuis 1967, 377

PARSA (Farrokh-Rou Mme Parsaye), première femme iranienne ministre, nommée ministre de l'Éducation nationale en 1968, 178

PATOLICHEV (Nicolai Semenovich) ministre soviétique du Commerce extérieur depuis 1958, président du comité permanent pour le Commerce extérieur du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle), 745

PATRICIO (Rui), ministre portugais des Affaires étrangères depuis le 15 janvier 1970, 866, 867

PATSAN (I.), vice-président du Conseil des ministres de Roumanie, 618

PATTAKOS (Stylianos), vice-Premier ministre de Grèce depuis le 13 décembre 1967, 96, 704, 705, 708

PAUL VI (Giovanni Battista Montini), archevêque de Milan de 1954 à 1963, nommé cardinal le 15 décembre 1958, pape depuis le 21 juin 1963, 190

PAUL Ier (roi) (14 décembre 1901-6 mars 1964), roi de Grèce du 1er avril 1947 à sa mort en 1964, 704

PAULIAN (Renaud), recteur de l'université d'Abidjan depuis le 31 décembre 1965, 762

PAVLICEK (Frantisek), docteur en littérature slave et en esthétique de l'université Charles à Prague en 1952, dramaturge, auteur de pièces de théâtre, homme de télévision et de radio, 375

PELEN (Pierre), ambassadeur de France à Bucarest depuis le 16 novembre 1968, 54, 73, 75, 575

PELLETIER (Gérard), secrétaire d'État chargé des Affaires culturelles du gouvernement fédéral du Canada, dirige la délégation canadienne à la réunion de Niamey, 331, 332

PENCHENIER (Georges), journaliste français, arrêté le 21 août 1969 à Prague, libéré le 5 septembre 1969, 514

PENN NOUTH, Premier ministre cambodgien du 31 janvier 1968 au 14 août 1969. Premier ministre du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) à partir du 5 mai 1970, 469, 861, 863

PERES (Shimon), ministre israélien, chargé du Développement économique et des Territoires occupés, en 1969, puis en 1970, ministre de l'Immigration, des Transports et des Communications, 16

PÉRONCEL-HUGOZ (Jean-Pierre), correspondant du journal *Le Monde* à Alger depuis 1969, 328

PERROUX (François), économiste français, fonde, en 1944, l'institut de sciences économiques appliquées (ISEA), qui deviendra l'ISMEA (institut de sciences mathématiques et économiques appliquées), professeur à l'institut d'études politiques, à l'université Paris 1, puis au Collège de France, 749

PETER (Janos), ancien évêque calviniste, ministre des Affaires étrangères de Hongrie depuis le 13 septembre 1961, 262, 263, 264, 265, 407, 408

PETERSEN, Américain, préside une commission de l'AID (Agence des États-Unis pour le développement international), 325

PETTY (John R.), secrétaire adjoint au Trésor américain pour les Affaires internationales, 590

PEUGEOT (Armand) (1849-1915), fondateur de la société Peugeot en 1810, 840

PHAM VAN DONG, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955, 469

PHARAON (Dr Rached), ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris de juin 1963 à octobre 1965, puis conseiller du roi Fayçal, 29, 30, 31, 32, 33

PHOUMI NOSAVAN (général), un des chefs de la droite laotienne, chassé du pouvoir en 1964, en exil en Thaïlande depuis 1965, 333, 923

PICOT, ancien ingénieur en chef de la SNCF, dirige une mission en Angola, chargée d'étudier les moyens d'améliorer le rendement des ports, des chemins de fer et des transports aériens, 429

PIE XII (Eugenio Pacelli) (1876-1958), élu pape le 2 mars 1939 sous le nom de Pie XII, 189, 827

PIERRE-BROSSOLETTE (Claude), inspecteur des Finances, chargé de mission auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Valéry Giscard d'Estaing, 590

PILASTRE (Mme), enseignante française à l'école Jeanne d'Arc de Téhéran, 121

PINAY (Antoine), homme politique français, plusieurs fois ministre sous la IVe République, ministre des Finances et des Affaires économiques du 1er juin 1958 au 13 janvier 1960, 199

PIPINELLIS (Panayotis), ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis le 20 novembre 1967, 95, 96, 346, 389, 392, 405, 484, 495, 535, 710, 711

PITHART (Dr Vilem), ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie à Paris du 6 juillet 1966 au 8 octobre 1969, 512, 513

PLESCOFF (Georges), inspecteur général des Finances depuis 1969, conseiller financier près l'ambassade de France à Washington, administrateur du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, 590

PLESKOT (Vaclav), secrétaire d'État fédéral tchécoslovaque aux Affaires étrangères depuis le 1er janvier 1969, puis ambassadeur de Tchécoslovaquie en Algérie et en République islamique de Mauritanie depuis le 11 mars 1970, 513

PLEVEN (René), garde des Sceaux, ministre de la Justice depuis le 23 juin 1969, 597

PODGORNY (Nikolaï Viktorovitch), président du *praesidium* du Soviet suprême d'URSS depuis 1965, 59, 84, 315, 491

POFILET (Marc), ambassadeur de France à Khartoum depuis le 19 mars 1968, 538

POIGNET (lieutenant Augustin), secrétaire d'État à la Défense du Congo-Brazzaville, nommé le 12 janvier 1968, chef de l'État les 3-4 août 1968, évincé par le gouvernement militaire, arrêté en février 1969 pour trafic d'armes, condamné à huit ans de prison avec sursis, impliqué dans le coup d'État avorté de mars 1970, il s'exile et ne revient au Congo qu'après les amnisties de 1973 et 1974, 516

POMPIDOU (Georges), président de la République française depuis le 20 juin 1969, 1, 18, 40, 42, 43, 44, 46, 50, 51, 113, 118, 124, 127, 128, 129, 140, 141, 155, 162, 163, 166, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 226, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 237, 238, 239,

240, 250, 251, 269, 281, 295, 308, 327, 378, 396, 401, 417, 418, 441, 481, 482, 497, 499, 502, 503, 504, 505, 512, 556, 561, 562, 567, 572, 596, 600, 614, 643, 645, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 666, 668, 688, 717, 725, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 745, 753, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 790, 792, 794, 802, 805, 842, 849, 851, 855, 858, 859, 882, 883, 910, 911, 912, 914, 915, 929, 930, 931, 932

PONSOLLE (Jean), sous-directeur d'Amérique du Nord au Département depuis janvier 1970, 440

POPOV (Ivan), ingénieur, président du comité bulgare pour la science et le progrès technique depuis 1962, 300, 354, 355

POWELL (Enoch), député britannique depuis 1950, membre de l'aile droite du parti conservateur, opposé à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, 871, 877, 894

POWERS (Francis Gary), pilote de l'avion-espion américain U2 abattu par un missile soviétique SAM au-dessus de l'URSS, le 1er mai 1960. Francis Gary Powers est capturé, condamné à 15 ans de réclusion, et échangé en 1962, 343

PRCHLIK (général Vaclav), révoqué le 17 juillet 1968 de son poste de chef de la section du comité central du parti communiste tchécoslovaque chargée de l'armée et de la sécurité et exclu de l'armée en octobre 1969, 376

PRUDHOMME (Joseph), personnage caricatural du bourgeois français du 19e siècle, créé par Henry Monnier (1799-1877) et qui apparaît en 1830 dans la première version des « scènes de province »

PUAUX (François), directeur adjoint des Affaires politiques au Département (1967-1968) puis ambassadeur de France au Caire depuis le 16 novembre 1968, 297, 557, 558, 628, 721

PULIDO (Garcia), directeur du *Diario da Manha*, journal portugais d'information plus particulièrement politique, fondé en 1931, propriété de la *Companhia nacional Editora*, 316

R

RAIMOND (Jean-Bernard), conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République depuis avril 1970, 772

RAIMONDI (Mgr Luigi), délégué apostolique et non pas nonce en l'absence de relations diplomatiques officielles entre le Saint Siège et les États-Unis, 827, 828, 875, 876, 889

RAMAN (C. V.), physicien indien, professeur à l'*Indian Institute of Science* de Bangalore, prix Nobel de physique en 1930, 676

RANQUE FRANQUES (Luis), président du Front de libération de l'État du Cabinda (FLEC), fondé à Pointe-Noire (Congo-Brazzaville) le 4 août 1963, 318

RAOUL (major Alfred), vice-président du Conseil d'État du Congo-Brazzaville depuis le 31 décembre 1969, 3, 4, 321, 322, 516, 540, 541, 851

RAPHAËL-LEYGUES, ambassadeur de France à Abidjan depuis 1963, 270, 431, 505, 574, 621, 622, 623

REBEYROL (Philippe), ambassadeur de France à Yaoundé depuis le 22 avril 1968, 41, 147

RÉGIS (Jean), ingénieur de l'École centrale des Arts et Manufactures, président de la section hongroise de la Chambre de Commerce de Paris, 525

RETOUT (colonel), colonel français, commandant le groupement nord des forces franco-tchadiennes engagées dans le BET (Borkou-Ennedi-Tibesti) 424

REY RIVEROS (Dr Edmundo) géographe péruvien, 798

REY (Jean), président belge de la Commission des Communautés européennes depuis le 7 juillet 1967, 598, 834

RIAD (Mahmoud), conseiller personnel de Nasser (1958-1962), représentant permanent de la RAU auprès des Nations unies (1962-1964), ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964, 19, 378, 557, 558

RIBICIC (Mitja), président du Conseil exécutif fédéral yougoslave depuis 1969, 886, 897

RICHARD (Louis), conseiller commercial près l'ambassade de France à Lisbonne depuis 1965, 430

RICHTER (Manfred), ministre, chef de la légation de la République démocratique allemande (RDA) en République populaire du Congo (Brazzaville) depuis le 6 avril 1970, 541

RIFAI (Abdel Monein), ministre jordanien des Affaires étrangères depuis le 24 mars 1969, 628, 629

RIGHI-LAMBERTINI (Mgr Egano), nonce apostolique à Paris depuis 1969, 35

ROBERTO (Alvaro Holden), fondateur, le 10 décembre 1956, du mouvement angolais de libération (UPA), transformé le 28 mars 1962 en Front national de libération de l'Angola (FNLA), 317, 428

ROBERTS (Joseph Jenkins), président de la République du Liberia du 3 janvier 1848 au 7 janvier 1856, 847

ROBIN (Yves), conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie au Département depuis février 1970, 467, 663, 729, 860

ROBLE (Aden Awale), secrétaire général du Front de libération de la Côte des Somali (FLCS) depuis mai 1969, 244

ROCALVE (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1967, 438

RODHAIN (Mgr) président de *Caritas internationalis*, organisation internationale caritative catholique, dont le siège est à Rome, 33

ROGER (André), ambassadeur de France au Nigeria depuis le 6 août 1970, 308

ROGERS (William Pierce), secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969, 12, 19, 36, 70, 76, 77, 105, 109, 141, 142, 143, 144, 145, 164, 226, 227, 228, 230, 233, 250, 267, 270, 271, 295, 333, 379, 413, 562, 592, 593, 594, 595, 611, 691, 764, 803, 831, 884

ROMERO, famille péruvienne, qui a fondé en 1889 *La Banco de Lima*, banque la plus importante du Pérou, 839

RON (Eytan), chargé d'Affaires de l'ambassade d'Israël à Paris, 8

ROOSEVELT (Franklin Delano) (30 janvier 1882-12 avril 1945), président des États-Unis du 4 mars 1933 au 12 avril 1945, 184, 367, 788, 827

ROSHTINE, coprésident soviétique du comité du Désarmement de Genève, 288

ROSS MILTON (lieutenant général Théodore), officier aviateur américain, sous-chef de l'état-major militaire international de l'Otan, 552

ROSS (André), ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968, 406

ROSTAIN (Claude-François), ambassadeur de France à Niamey depuis le 27 avril 1970, 842, 849, 910

ROUGIER (commandant Nicolas), ancien militaire, nommé en 1954 secrétaire de l'association des anciens des troupes de marine, puis président en 1958, membre fondateur de l'UFACEF (Union fraternelle d'anciens combattants d'expression française) qui a pour vocation l'aide et l'assistance aux tirailleurs africains et malgaches, 224

ROUHER, conseiller commercial près l'ambassade de France à New Delhi, 677

ROULLEAU, professeur agrégé de l'université, directeur du lycée franco-iranien de Téhéran, créé le 23 octobre 1928, 178

ROULLET DE LA BOUILLERIE (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction du Levant, direction d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1963, 744

ROUSSELIER (Hubert), directeur général du Centre national du Commerce extérieur et directeur du Comité permanent des Foires, 524

ROUX (Dr A. J. A.), président de l'*Atomic Energy Board* d'Afrique du Sud, 843, 929, 930

RUSH (Kenneth), ambassadeur des États-Unis à Bonn depuis le 22 juillet 1969, 678

RUSK (Dean), secrétaire d'État américain du 21 janvier 1961 au 20 janvier 1969, 36

S

SABAH (cheik Al-Salem Al-Sabah), émir régnant du Koweït, proclamé le 24 novembre 1965, 30

SADDRUDIN AGA KHAN, prince, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés depuis 1966, 41

SAGHA (Mogho Naba), roi du royaume Mossi de Ouagadougou de 1942 à 1957, 223

SAÏD (Noury) (1888-15 juillet 1958), Premier ministre irakien à plusieurs reprises entre le 23 mars 1930 et le 18 mai 1958, 703, 816

SAINT LEGIER DE LA SAUSAYE (René de), ambassadeur de France à Santiago du Chili depuis le 12 avril 1969, 719

SAINT-MLEUX (André), directeur des services de la diffusion et des échanges culturels au Département depuis octobre 1968, 129, 440

SALAMANCA (Alberto), chargé d'affaires *a.i.* de Bolivie à Paris, 366

SALEM RUBAYYA ALI, président du Conseil présidentiel sud-yéménite depuis le 22 juin 1969, 31

SALVAT (lieutenant-colonel), attaché militaire près l'ambassade de France à Kinshasa, 225, 890, 891

SAMUELS (Nathaniel), sous-secrétaire d'État adjoint des États-Unis aux Affaires économiques, 361

SANSON (Robert), conseiller commercial près l'ambassade de France à Pékin depuis 1967, 64

SARABHAI (Dr Vikram Ambalal), chef du commissariat à l'énergie atomique indien, 676, 677

SARAGAT (Giuseppe), président de la République italienne depuis le 28 décembre 1964, 297, 396

SARAIN (ou SARIN) CHHAK, ambassadeur du Cambodge au Caire depuis 1968, ministre des Affaires étrangères du gouvernement royal d'Union nationale du Kampuchéa (GRUNK) depuis mai 1970, 863, 920

SARTRE (Jean-Paul), écrivain et philosophe français, 330

SATO (Eisaku), Premier ministre du Japon, respectivement entre le 9 novembre 1964 et le 17 février 1967, entre le 17 février 1967 et le 14 janvier 1970, et depuis le 14 janvier 1970, 314, 779, 780, 781, 782

SAUVAGNARGUES (Jean), ambassadeur de France à Tunis du 18 août 1962 au 2 avril 1970, 163

SAUVEL (Dominique), conseiller économique et financier près l'ambassade de France à Alger depuis septembre 1968, 111

SAVANG VATTHANA, roi du Laos depuis octobre 1959, 259, 315

SAVIMBI (Jonas), dirigeant de l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) qu'il a fondée en 1966, 428

SAWADOGO (Abdoulaye), ministre délégué à l'Agriculture ivoirien depuis le 3 septembre 1966, 506

SCELBA (Mario), président, italien, de l'Assemblée parlementaire européenne depuis 1969, 598

SCHAETZEL (John Robert), ambassadeur des États-Unis auprès des Communautés européennes depuis le 16 septembre 1966, 235, 295

SCHEEL (Walter), ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969, 149, 151, 286, 668

SCHILLER (Karl), ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 72, 146, 149, 152, 248, 397, 650

SCHONEN (Albert de), ambassadeur de France à Bangui depuis le 12 mai 1969, 1, 97

SCHRAMME (Jean), chef de mercenaires belges au Congo ex-belge, 583

SCHRICKE (Jacques), secrétaire général adjoint de la Défense nationale depuis novembre 1968, 176

SCHUMANN (Maurice), ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969, 1, 3, 5, 8, 9, 11, 14, 18, 20, 21, 24, 27, 35, 36, 37, 48, 54, 56, 58, 60, 62, 65, 67, 69, 70, 71, 73, 75, 77, 84, 85, 86, 87, 88, 95, 97, 98, 100, 105, 106, 108, 110, 118, 122, 123, 129, 135, 136, 138, 140, 141, 146, 147, 148, 150, 154, 155, 156, 158, 162, 163, 165, 167, 168, 174, 178, 180, 182, 187, 189, 194, 196, 198, 210, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 245, 268, 270, 275, 281, 283, 284, 286, 293, 296, 300, 310, 311, 354, 380, 381, 385, 389, 390, 398, 441, 442, 443, 481, 482, 483, 497, 518, 519, 520, 521, 528, 530, 535, 536, 537, 550, 557, 561, 572, 600, 606, 623, 629, 647, 648, 649, 654, 665, 667, 668, 672, 701, 702, 703, 718, 768, 771, 784, 785, 786, 787, 805, 821, 855, 866, 867, 889, 902, 909, 911, 929

SCHWARTZ (Harry), conseiller spécial du secrétaire d'État américain pour la question du trafic de stupéfiants, 865, 927, 928

SCHWEITZER (Pierre-Paul), Schweitzer, directeur général du Fonds monétaire international depuis le 1er septembre 1963, 591

SCIDO ABBI (Ali), ambassadeur de Somalie à Paris depuis 1968, nommé à Lusaka en mars 1970, 243

SEBILLEAU (Pierre), ambassadeur de France à Belgrade depuis le 16 mars 1970, 886, 888, 897

SECK (Assane), ministre de l'Éducation nationale du Sénégal depuis le 6 juin 1968, 450

SEKERA (Jiri), journaliste tchécoslovaque, membre du comité central du parti communiste depuis août 1968, 375

SÉKOU TOURÉ (Ahmed), président de la République de Guinée depuis le 2 octobre 1958, 10, 11, 12, 431, 432, 623

SEKOU (Cherif), ministre guinéen, 431

SENGHOR (Léopold Sédar), président de la République du Sénégal depuis le 7 septembre 1960, 10, 11, 12, 147, 148, 449, 583, 908, 931

SENOADJI (Oemar), ministre indonésien de la Justice depuis le 17 octobre 1967, 522

SENOUSSI (Mahamat), ministre tchadien de la Défense, 517

SERVAN-SCHREIBER (Jean-Jacques), journaliste, essayiste, homme politique français, fondateur de l'*Express* en 1953, devient secrétaire général du parti radical-socialiste en octobre 1969 et est élu député de Meurthe-et-Moselle en 1970, 494, 495, 535, 536, 749

SERVOISE (René), délégué général de France à Hanoï depuis le 26 août 1969, 393, 395, 421

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn depuis le 5 février 1965, 678

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), ambassadeur de France à Moscou depuis le 16 novembre 1968, 21, 24, 56, 65, 162, 411, 414, 625, 684, 686, 689, 692, 717, 733, 768, 772, 774, 775, 818, 904

SHARP (Mitchell), secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures depuis 1968, 439, 440, 441, 442, 443

SHORE (Peter), député travailliste britannique depuis le 15 octobre 1964. Secrétaire d'État aux Affaires économiques du 29 août 1967 au 6 octobre 1969, ministre sans portefeuille du 6 octobre 1969 au 19 juin 1970, 877

SHRIVER (Robert Sargent), ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 25 mai 1968, 13, 14, 35, 36, 37, 76, 237

SIDDICK (Dr Abba), secrétaire général du front national de libération du Tchad (FROLINAT) depuis 1969, 83, 425

SIHANOUK (Norodom), prince, roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien à partir de 1960. Déposé le 18 mars 1970, il préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (FUNK), et à partir du 5 mai 1970 le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK), 335, 336, 337, 338, 339, 351, 359, 360, 370, 371, 378, 406, 407, 409, 410, 413, 421, 428, 467, 468, 508, 509, 510, 580, 592, 593, 594, 609, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 641, 661, 663, 730, 732, 733, 776, 795, 809, 860, 861, 862, 863, 888, 897, 918, 919, 920, 921, 922, 924

SILES SALINAS (Luis Adolfo), président de la République bolivienne du 27 avril 1969 au 26 septembre 1969, 366

SIM VAR, député de Phnom Penh depuis septembre 1966. Vice-président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967, 337, 732

SIMON (Bohumil), ingénieur, membre du Conseil national tchécoslovaque depuis juillet 1968, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque d'août 1968 à avril 1969, 375

SINGH (Kewal), diplomate indien, 916

SINZOGAN (lieutenant-colonel Benoît), membre du directoire qui prend le pouvoir au Dahomey le 12 décembre 1969, 52

SIRIK MATAK (Sisowath), prince, vice-président du Conseil des ministres cambodgien depuis le 14 août 1969, en charge de l'Intérieur, de la Sécurité, de l'Éducation nationale et des Affaires religieuses, 337, 338, 487, 608, 609, 612, 614

SIRINELLI (Jean), directeur général des Enseignements supérieurs au ministère de l'Éducation nationale depuis 1968, 121, 701

SISCO (Joseph John), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud depuis le 30 janvier 1969, 148, 149, 380, 581, 595, 626, 627, 691, 803, 804

SIVAN (Renaud), ambassadeur de France à Luxembourg depuis juin 1969, 556, 647, 649, 662, 663

SLANSKY (Rudolf) (31 juillet 1901-3 décembre 1952), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque et vice-Premier ministre du gouvernement tchécoslovaque en mars 1945, arrêté en novembre 1951 pour « titisme ». Condamné à mort le 27 novembre 1952 et exécuté, 210

SLATER (Richard), ambassadeur du Royaume-Uni à Kampala depuis 1970, 908

SLAVIK (Vaclav), journaliste tchécoslovaque, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste d'août 1968 à avril 1969, 376

SMITH (Ian Douglas), Premier ministre rhodésien depuis le 13 avril 1964, 369

SMRKOVSKY (Josef), président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque du 18 avril au 31 décembre 1968, puis vice-président de l'Assemblée fédérale et président de la Chambre du peuple à dater du 30 janvier 1969, 374

SOAMES (Christopher), ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, 596, 597, 599, 652

SOEHARTO, voir SUHARTO

SOGLO (général Christophe), Premier ministre dahoméen du 24 décembre 1965 au 17 décembre 1967, 52

SOLJENITSYNE (Alexandre), écrivain et dissident russe, 22

SON NGOC THAN, ministre des Affaires étrangères puis Premier ministre du gouvernement mis en place au Cambodge par les Japonais après leur coup de force du 9 mars 1945 contre les Français. Opposant au prince Sihanouk, il devient conseiller du général Lon Nol après le 18 mars 1970, 732

SON SANN, Premier ministre cambodgien du 1er mai 1967 au 31 janvier 1968, après avoir été plusieurs fois vice-président du Conseil depuis 1946, 920

SONN VOEUNSAÏ, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, est nommé ambassadeur à Washington en mai 1970. Il rejoint son nouveau poste le 5 juin, 861

SONNENFELDT (Helmut), membre du Conseil de sécurité nationale américain depuis 1969, 562

SOUPHANOUVONG, président depuis 1956 du Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao »), parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao, 257, 260, 385, 407, 922

SOUVANNA PHOUMA, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962, 257, 258, 259, 260, 261, 333, 334, 385, 394, 406, 407, 492, 493, 731, 732, 922, 923

SPACEK (Josef), docteur es-sciences sociales, secrétaire général du comité régional du parti communiste tchécoslovaque de la Moravie du Sud en avril 1966, exclu du parti en 1969, 375

SPANTIDAKIS (général Grigorios), ministre de la Défense nationale grecque du 21 avril 1967 au 13 décembre 1967, 391

SPILJAK (Mika), président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, de 1967 à avril 1969, puis président de la Chambre des nationalités de l'Assemblée fédérale, 395, 640, 641

SPYCHALSKI (Marian), maréchal, président du Conseil d'État de la République populaire de Pologne depuis le 11 avril 1968, 488

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili dit) (18 décembre 1878-5 mars 1953), secrétaire général du comité central du parti communiste soviétique du 3 avril 1922 au 16 octobre 1952, président du Conseil des commissaires du peuple d'URSS du 6 mai 1941 au 15 mars 1946, président du Conseil des ministres d'URSS du 19 mars 1946 au 5 mars 1953, 22, 184, 211, 344, 640

STANEK (Adam), journaliste polonais, 600

STARAKIS (Jean), journaliste franco-grec, 389, 390, 484, 494, 495, 534, 535, 536

STEBBINS (Henry), ambassadeur des États-Unis à Kampala du 22 juillet 1966 au 2 septembre 1969, 908

STEDTFELD (Friz), chef de la subdivision des questions générales du commerce extérieur à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1956, chef de la délégation de la RFA aux négociations du GATT, 248, 249

STEIGMAN (Andrew L.), premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris depuis août 1969, 35

STEWART (Robert Michaël Maitland), secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968, 77, 79, 105, 106, 107, 143, 594, 624

STEYN, secrétaire général du ministère sud-africain du Commerce, 353

STOMMA (Stanislaw), juriste polonais, député à la Diète, vice-président du club des intellectuels catholiques KIK, 189, 190

STOPH (Willi), président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1964, 408, 444, 556, 696, 699, 700

SUDREAU (Pierre), ancien ministre français, député depuis 1967, 525, 779, 781

SUENENS (Léon-Joseph, Mgr), consacré évêque *in partibus* d'Isinda le 16 décembre 1945, archevêque de Malines le 24 novembre 1961, créé cardinal le 19 mars 1962, 190, 191

SUHARTO (général), président de la République d'Indonésie depuis le 12 mars 1967, 198, 199, 218, 219, 522, 659

SULTAN BIN ABDEL AZIZ, prince, ministre de la Défense et de l'Aviation du royaume d'Arabie saoudite depuis 1962. Il est le fils du fondateur du royaume d'Arabie et frère consanguin du roi Fayçal, 45

SUN YAT-SEN (12 novembre 1866-12 mars 1925), premier président de la République de Chine en 1912 et entre 1917 et 1925, 781

SUNAY (général Cevdet), président de la République turque depuis le 28 mars 1966, 344, 347

SVOBODA (Ludvik), président de la République tchécoslovaque depuis le 30 mars 1968, 211

SYAD BARRE (général Mohamed), président du Conseil suprême de la révolution somalienne depuis le 21 octobre 1969, 243, 244

SZABO (Janos), premier vice-ministre hongrois de la Construction et du Logement depuis le 27 mars 1968, 526

T

TAFALL (Bibiano F. Osorio), représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour le problème de Chypre depuis février 1967, 187, 188

TAHIRI (Mamoun), ministre des Finances marocain du 8 juin 1965 au 25 mars 1970, 155

TAISHŌ TENNŌ (1879-1926), 123e empereur du Japon du 30 décembre 1912 au 25 décembre 1926, 156

TAKAHASHI (Sankichi) (24 août 1882-15 juin 1966), amiral japonais, 157

TAKAMATSU (Nobuhito), prince, fils de l'Empereur du Japon Taishō et de l'Impératrice Teimei, 156

TAKLA (Philippe), ambassadeur du Liban à Paris depuis le 20 janvier 1968, 240, 242

TAKVORIAN (Takvor), courtier en tabac franco-arménien, 392

TANG HA-KUANG (ou Tang Hai-kuang) directeur d'Europe au ministère chinois des Affaires étrangères 62

TANTCHEV (Petar), vice-président du Conseil bulgare 299

TATE (Paul), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction Afrique de la direction Afrique-Levant du Département, depuis septembre 1968, 793

TAYLOR (Myron Charles), représentant personnel du président des États-Unis auprès du Saint-Siège de 1939 à 1950, 788, 827

TCHANG KAÏ-CHEK, président de la République de Chine du 10 octobre 1928 au 15 décembre 1931 (1re République), puis du 1er août 1943 au 21 janvier 1949 et président de la République de Chine à Taïwan depuis le 1er mars 1950, 781

TCHERE (Adoum), secrétaire général adjoint du parti progressiste tchadien, 882

TCHERNEV, directeur du département d'Europe occidentale au ministère bulgare des Affaires Étrangères 354

TCHERVONENKO (Stepan), ambassadeur d'Union soviétique à Prague depuis avril 1963, 372

TEIMEI (25 juin 1884-17 mai 1951), impératrice du Japon du 30 juillet 1912 au 25 décembre 1926, 156

TEKOAH (Joseph), représentant permanent d'Israël auprès des Nations unies depuis janvier 1968, 470

TELLI (Boubacar Diallo), secrétaire général guinéen de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) depuis juillet 1964, 286, 589, 833

TEPAVAC (Mirko), ministre yougoslave des Affaires étrangères depuis le 25 avril 1969, 886

TEYSSIER D'ORFEUIL, membre de la mission de contrôle des activités économiques et financières au ministère français de l'Économie et des Finances – membre de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques, 39

THABAULT (Albert), ambassadeur de France à Kampala depuis 1969, 319, 907

THEODORAKIS (Mikis), compositeur, penseur et homme politique grec, 494, 495, 536, 704

THIOLLIER (François), secrétaire des Affaires étrangères, détaché auprès du gouvernement militaire français de Berlin depuis septembre 1968, 339, 340

THIOUNN MUMM, opposant marxiste au prince Sihanouk en exil à Paris jusqu'au coup d'État du 18 mars 1970, il gagne alors Pékin et prend les fonctions de ministre des Finances au sein du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK), 863

THOMSON (George Morgan), chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européenne, du 6 octobre 1969 au 20 juin 1970, 518, 519, 520, 521, 598, 876, 892

THORN (Gaston), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères depuis 1968, 556, 647, 648, 649, 653, 654, 662

TIBANDEBAGE (Andrew Kajungu), ambassadeur de Tanzanie à Paris depuis le 27 avril 1968, 801, 802

TIMAR (Matyas), vice-président du Conseil des ministres hongrois, chargé des questions financières depuis 1967, 377

TIMSIT (Joëlle), secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale de la direction des Affaires politiques au Département depuis septembre 1968, 695

TINÉ (Jacques), ambassadeur de France à Lisbonne depuis le 13 juin 1969, 315, 757

TINOCO (Antonio), directeur du journal portugais *Diario popular*, 316

TITO (Josip Broz, dit), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953, 396, 447, 639, 640, 641, 886, 887, 888, 897

TODOROV (A.), premier secrétaire du comité municipal de Sofia, 618

TOFFIN (Jean-Louis), ministre-délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin, 135, 339, 407

TOGMA (Tanou Béma), officier voltaïque en retraite, président provisoire des unions fraternelles des anciens combattants des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar, 224

TOMAS (Americo), président de la République portugaise depuis le 9 août 1958, 758

TOMBALBAYE (François Ngarta), président de la République du Tchad depuis le 11 août 1960, 80, 81, 82, 83, 93, 423, 425, 473, 475, 495, 496, 497, 516, 574, 583, 623, 669, 670, 671, 810, 812, 813, 833, 854, 882, 883

TOMEH (George J.), représentant permanent de la Syrie auprès des Nations unies depuis 1965, 471

TOMIC (Petar), sous-secrétaire d'État au ministère yougoslave du Commerce extérieur, 397

TOPALOGLU (Ahmet), ministre turc de la Défense nationale depuis octobre 1965, 158

TOPENTCHAROV (Vladimir), ambassadeur de Bulgarie à Paris depuis 1965, 216, 354

TORRES GONZÁLEZ (général Juan José), chef de l'État-major général bolivien depuis septembre 1969, 381

TOWETT (Taita Arap), ministre de l'Éducation nationale du Kenya depuis le 29 janvier 1970, 302

TRAIN (Russell), spécialiste des questions d'environnement, a occupé diverses fonctions dans les services du Congrès américain, 361

TRAN THIEN KHIEM, général, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 1er septembre 1969, 280

TRAORE (lieutenant Moussa), président du comité militaire de libération nationale du Mali et chef de l'État depuis le 19 novembre 1968, 38, 103, 182, 349, 350

TREMBLAY (Paul), sous-secrétaire d'État associé canadien, 440

TRICORNOT DE ROSE (François), représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord depuis février 1970, 581

TRUDEAU (Pierre), Premier ministre du Canada depuis le 20 avril 1968, 315, 441

TRUMAN (Harry S.) (8 mai 1884-26 décembre 1972), président des États-Unis du 12 avril 1945 au 20 janvier 1953, 184, 382, 788, 827

TRUONG CANG, diplomate cambodgien, rallié au gouvernement issu du coup d'État du 18 mars 1970, 861

TSCHOMBÉ (Moïse) (10 novembre 1919-29 juin 1969), homme politique congolais, président de la province sécessionniste du Katanga de 1960 à 1963, Premier ministre congolais de 1964 à 1965, 451

TUBMAN (William Vacanarat Shadrach), 930, 931, 932

TUROWICZ (Jerzy), député polonais, membre du groupe *ZNAK*, 189, 190

U

U THANT (Sithu), Secrétaire général de l'ONU depuis 1961, 34, 37, 41, 42, 78, 188, 315, 661, 771

UDALTSOV (Ivan), ministre-conseiller près l'ambassade d'URSS à Prague de 1965 à mars 1970 puis directeur de l'agence de presse soviétique *Novosty*, 372

ULBRICHT (Walter), secrétaire général du comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) depuis 1950, président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis le 12 septembre 1960, 90, 91, 92, 146, 408, 444, 445, 541

ULRICH (Maurice), chef du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis septembre 1969, 463, 637, 638

URBANO CARRASCO, journaliste portugais au *Diario Popular*, 316, 317, 318

USHER (Arsène Assouan), ministre ivoirien des Affaires étrangères depuis le 21 janvier 1966, 271

UVALIC, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Afrique et d'Asie au ministère yougoslave des Affaires étrangères, 888

V

VALDÉS (Pablo), directeur des Affaires politiques au ministère chilien des Affaires étrangères, 719

VALDEZ (Mario Alzamora), ambassadeur du Pérou à Paris depuis le 27 novembre 1969, 759, 760

VANG PAO, général, officier hmong de l'Armée royale laotienne recruté par la CIA pour former une « armée secrète » au sein de la population hmong du Laos, 261

VAN ROEY (Joseph-Ernest) (13 janvier 1874-6 août 1961), archevêque de Malines de 1926 à 1961. Créé cardinal le 20 juin 1927, 190

VANCE (Cyrus), sous-secrétaire à la Défense des États-Unis du 28 janvier 1964 au 30 juin 1967, délégué américain à la conférence de Paris sur le Vietnam en 1968, 343

VANDYCK LONDRES DA NÓBREGA, universitaire brésilien, 194

VEIGA SIMÃO (José), ministre portugais de l'Éducation nationale depuis le 15 janvier 1970, 866

VEJVODA (Ivo), ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis mai 1967, 397

VELARDE (général César Ruiz), chef d'État-major des Forces armées boliviennes depuis 1968, ministre des Affaires étrangères du 6 octobre 1969 au 12 mai 1970, 330

VELASCO ALVARADO (général Juan), commandant de l'armée péruvienne depuis 1967, président du Pérou depuis le 3 octobre 1968, 749, 798

VELISSAROPOULOS (Démètre C.), premier conseiller près l'ambassade de Grèce à Paris 116, 117

VERDETZ (Ilie), premier vice-président du Conseil des ministres roumain depuis janvier 1967, 855, 857

VERWOERD (Hendrix) (8 septembre 1901-6 septembre 1966), Premier ministre sud-africain du 2 septembre 1958 au 6 septembre 1966, 838

VIDAURRE PINTO (Juan José), directeur général des Affaires Politiques au ministère bolivien des Relations extérieures depuis novembre 1968, 366, 367, 380, 381, 382

VIEL (général), chef du bureau militaire français auprès de l'ambassade de France au Cambodge depuis le 22 mai 1969, 359

VILAR DE QUEIROZ (José Maria), conseiller technique pour les Affaires internationales de M. Delfim Netto, ministre des Finances du Brésil, 193, 194

VILLIERS (Georges), maire de Lyon du 20 juin 1941 au 31 décembre 1942, président du Conseil national du Patronat français (CNPF) de janvier 1946 à juin 1966, 135, 396, 525, 526

VIMONT (Jacques), ambassadeur de France à Prague depuis le 7 novembre 1969, 210, 371, 374, 617

VINOGRADOV (Serguei), ambassadeur soviétique à Paris du 7 juillet 1953 au 24 mars 1965, ambassadeur au Caire depuis le 29 août 1967, 625, 626, 627, 628, 688, 819

VIXAMAR (Henry), haïtien, conseiller privé du président tchadien Tombalbaye, 475, 496

VLASAK (Frantisek), président de la commission de l'Économie nationale du conseil économique de la République tchécoslovaque septembre-décembre 1968, ministre de la Planification du gouvernement fédéral tchécoslovaque depuis janvier 1969, membre du conseil économique du gouvernement fédéral depuis février 1969, 376

VODSLON (Frantisek), mineur, syndicaliste, exclu du comité central du parti communiste tchécoslovaque en mai 1969, 374, 376

VOKROUHLICKY (Zbynek), juriste, journaliste, membre de la chambre du peuple de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque depuis le 30 janvier 1969, 374

VOLCKER (Paul Adolph), sous-secrétaire chargé des Affaires monétaires au département du Trésor américain depuis 1969, 590

VOLPE (John), secrétaire américain aux Transports depuis le 22 janvier 1969, 788

VORSTER (Dr Balthazar Johannes), Premier ministre sud-africain depuis le 13 septembre 1966, 793, 824, 835, 836, 837, 838, 839, 843, 846, 879

VOZNESSENSKI (Andreï Andreïevitch), poète soviétique, 686

VYAU DE LAGARDE (Jean), ambassadeur de France à New Delhi depuis le 2 avril 1970, 527, 676

W

WAN YU TIEN, ambassadeur de la République populaire de Chine à Brazzaville, 812

WAPLER (Arnauld), ambassadeur de France à Varsovie du 11 mars 1966 au 20 mars 1970, 184, 189, 488, 490

WATSON (Arthur Kittredge), ambassadeur des États-Unis à Paris depuis avril 1970, 237, 643

WEISS (Stephan Samuel) (17 mars 1874-19 avril 1949), rabbin américain et dirigeant du mouvement sioniste, 886

WEIZ (Herbert), vice-président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande depuis 1967, 618

WERNER (Pierre), président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969, 555, 637, 639, 647, 648, 649, 651, 652, 653, 654, 662

WEVER (Karl-Heinz), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Zambie, 666

WIBAUX (Fernand), ambassadeur de France à Fort-Lamy depuis le 22 mars 1968, 422, 473, 495, 516, 810, 882

WILLIAMS (Mennen G.), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires africaines de 1961 à 1966, 505

WILLMANN (Adam), vice-ministre polonais des Affaires étrangères depuis le 24 novembre 1969, 184, 601

WILSON (Harold), Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970, 60, 61, 62, 105, 106, 127, 142, 492, 493, 653, 870, 876, 877, 892, 895

WINDSOR (Charles), prince de Galles depuis le 26 juillet 1958, 599

WINIEWICZ (Józef), vice-ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1957, 357, 697

WINZER (Otto), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande depuis 1965, 409

WOJTYLA (Karol Józef), archevêque de Cracovie depuis le 13 janvier 1964, cardinal depuis le 28 juin 1967, 190

WOOL (Lawrence), réfugié soudanais en France, il se dit représentant en Europe du gouvernement provisoire du Soudan du Sud, 539

WORMSER (Olivier), ambassadeur de France à Moscou de 1966 à 1968, gouverneur de la Banque de France depuis 1969, 590, 637

WYSZYNSKI (Stefan), cardinal, archevêque de Varsovie et de Gniezno depuis 1948, primat de Pologne depuis 1952. Élevé à la pourpre cardinalice le 12 janvier 1953, 189, 190, 191

X

XIAOPING (Deng), secrétaire général du parti communiste chinois de septembre 1956 à mars 1967, 580

XUAN THUY, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, 279, 280

Y

YACÉ (Philippe), président de l'Assemblée nationale ivoirienne depuis 1960, 271

YAKER (Layachi), ministre algérien du Commerce depuis le 9 juin 1969, 84, 85

YAMÉOGO (Maurice), président de la République de Haute-Volta du 11 décembre 1959 au 3 janvier 1966, 87, 401, 432

YEM SAMBAUR, ministre d'État cambodgien chargé de la Justice et des Relations avec le parlement du 14 août 1969 au 21 mars 1970, puis vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, 360, 661, 920

YORGADJIS (Polycarpos), ministre de l'Intérieur chypriote du 16 août 1960 au 1er novembre 1968, ministre de la Défense du 1er juillet 1964 au 1er novembre 1968. Ancien membre de l'EOKA, 404

YOULOU (Fulbert), abbé, président de la République du Congo-Brazzaville du 21 novembre 1959 au 15 août 1963, 3, 516, 539, 541

YOUSSOUMAMI (Adeli), ancien policier tchadien, 423

YVER DE LA BRUCHOLLERIE (Hubert), ambassadeur de France à Bujumbura depuis novembre 1966, 569

Z

ZACHARIEV (Z.), vice-ministre bulgare de la Défense, 618

ZACHYSTAL (Frantisek), ambassadeur tchécoslovaque à Paris depuis le 14 avril 1970, 512, 513

ZAKARA (Mouddour), ministre nigérien des Finances et des Affaires sahariennes et nomades depuis décembre 1960, 849

ZALAF (Abou), propriétaire et rédacteur en chef du quotidien palestinien *Al Quds* paraissant à Jérusalem, 15

ZAWIEYSKI (Jerzy) (1902-1969), écrivain, acteur polonais, activiste catholique, co-fondateur du club des intellectuels catholiques KIK. Député à la Diète de 1957 à 1969 et membre du Conseil d'État de 1957 à 1968, 191

ZIEGLER (Ronald Louis), porte-parole de la Maison Blanche depuis 1969, 787

ZINSOU (Émile Derlin), Dr, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, ministre de l'Économie (1958-1959), président de la République du Dahomey du 27 juin 1968 au 10 décembre 1969, 52, 53, 171, 172, 173, 400, 567, 602, 603

ZORINE (Valerian, Alexandrovitch), ambassadeur d'URSS à Paris depuis le 10 avril 1965, 127, 128, 129, 166, 768, 772

ZOROME (Malick), ministre des Affaires étrangères de la Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 400, 401

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (1er trimestre 2014).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique